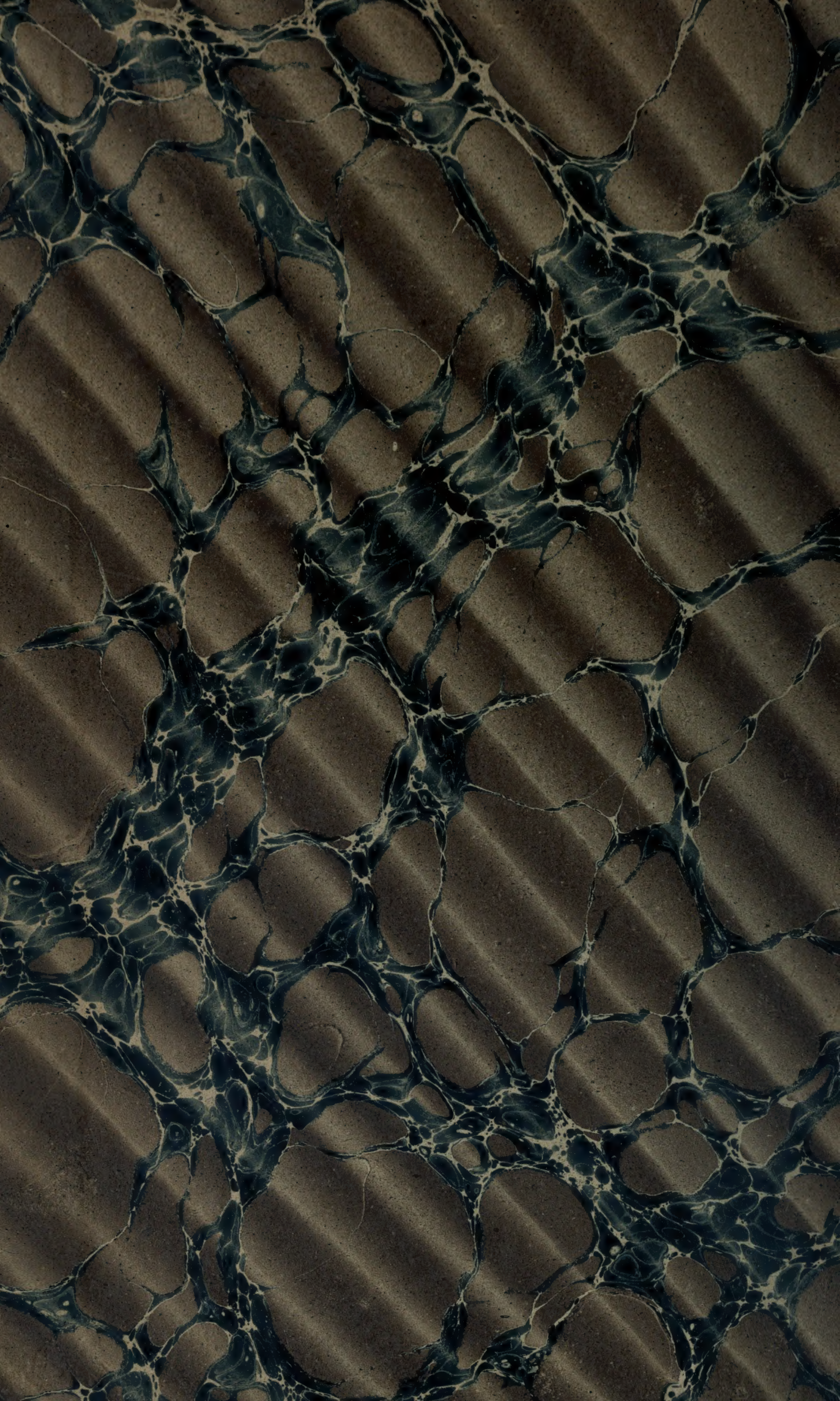




JOURNAL ASIATIQUE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME III

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS A L'HISTOIRE, A LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES
ET A LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX

RÉDIGÉ

PAR MM. BAZIN, BIANCHI, BOTTA, CAUSSIN DE PERCEVAL, CHERBONNEAU, D'ECKSTEIN
C. DEFRÉMERY, L. DUBEUX, DULAURIER, FRESNEL
GARCIN DE TASSY, GRANGERET DE LAGRANGE, DE HAMMER-PURGSTALL
STAN. JULIEN, MIRZA A. KASEM-BEG, J. MOHL, S. MUNK
REINAUD, L. AM. SÉDILLOT, DE SLANE, ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS
ET ÉTRANGERS

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME III



PARIS

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU GOUVERNEMENT

A L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LIV

JOURNAL ASIATIQUE.

JANVIER 1854.

RECHERCHES

SUR

LES INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES ET MUNICIPALES DE LA CHINE,

PREMIER MÉMOIRE.

J'ai cru me rendre utile et satisfaire à un désir qui a été exprimé par l'Académie des inscriptions[1], en publiant trois mémoires sur les institutions administratives et municipales de la Chine.

La composition actuelle des corps municipaux, les attributions générales des magistrats, les assemblées des Kia-tchâng ou des chefs de famille, ont été pour moi l'objet d'un premier travail, que je présente aujourd'hui, et dans lequel je montre le caractère et les principales formes de l'institution municipale.

Mon mémoire contient en outre deux sections préliminaires. On y trouvera d'abord un aperçu historique du système municipal chinois, de ses origines et de ses progrès. Laissant de côté ce qui m'aurait trop détourné de mon but, je n'y ai consigné que les faits généraux, sans chercher le moins du monde à déterminer quelle ressemblance et quelle

[1] Voyez les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, publiées sous les auspices du Ministère de l'instruction publique et des cultes, deuxième cahier, février 1850, p. 130. (Rapport de M. Mohl.)

différence ont existé entre les municipalités chinoises et les communes des autres pays. Dans cet historique du régime des communes, je m'appuie sur un monument auquel les travaux si estimables de M. Abel-Rémusat et de M. Édouard Biot ont donné peut-être une trop grande valeur[1]. J'ai suivi le *Wen-hien-thoung-khao* de Ma Touan-lin.

Remontant aussi loin que j'ai pu dans l'antiquité, partant de la constitution de la famille, selon les historiens, pour arriver à la communauté, puis de la communauté au régime municipal, j'ai distingué trois époques dans l'histoire des communes chinoises. S'il m'a été impossible de fixer, avec la précision d'une date, le temps où le système électif a commencé, où l'on a tenu dans le pays les premières assemblées municipales, j'ai indiqué les grandes révolutions que le régime communal y a subies.

Puis encore, avant d'entrer en matière, il m'a paru indispensable d'offrir au lecteur un tableau de l'organisation administrative des districts, telle qu'elle existe aujourd'hui. Tâchant de renfermer dans un cadre étroit plus de notions qu'il ne s'en trouve à ce sujet dans le *Taï-thsing-hoeï-tien*, j'ai insisté principalement sur les attributions des administrateurs et des officiers publics, avec lesquels les chefs des communes ont des rapports nécessaires.

Mon deuxième mémoire sera consacré tout entier à l'administration municipale, et comprendra un assez grand nombre de sections. Quelques détails de cette administration intérieure, où les orientalistes les plus hardis ont évité jusqu'à présent de s'engager, m'ont offert, en ce qui concerne la police des cultes, un intérêt d'un autre ordre. A la Chine, les représentants de l'autorité impériale dans les provinces, dans les départements et dans les districts, ont toujours exercé, exercent encore, avec le ministère spirituel, la grande sacrificature. Forcé d'envisager la religion dans ses ministres et dans les cérémonies extérieures de son culte, puisque les

[1] Voy. *Journal asiatique*, février-mars 1850, p. 123.

magistrats municipaux, représentant dans leurs communes les chefs des districts, en sont aussi les ministres, j'ai fourni sur les dix cultes particuliers dont se compose aujourd'hui la religion de l'État, quelques documents nouveaux, et si cette religion, issue d'un syncrétisme qui n'est pas raisonné et dans laquelle on n'aperçoit aucune combinaison dogmatique, nous offre l'image du chaos, on saura du moins quels sont les sacrifices qu'on offre maintenant à la Chine, à qui et pourquoi on les offre.

L'organisation administrative de la ville de Peking, qui n'est pas, il s'en faut de beaucoup, une organisation municipale, méritait assurément d'être étudiée par un travail fait exprès. Ce travail remplira mon troisième mémoire.

Tels sont les objets dont je voulais depuis longtemps entretenir le lecteur du Journal asiatique; mais des obstacles presque insurmontables s'opposaient à mes desseins. On peut se familiariser en Europe avec la langue écrite des Chinois, et, pour composer des mémoires, la connaissance de la langue écrite est le meilleur des instruments. On ne s'en sert pas, toutefois, quand les matériaux manquent, car tout n'est pas dans les livres, ou bien encore quand le travail ne se suffit pas à lui-même et réclame une assistance particulière. On me taxerait assurément d'imprudence et de témérité, pour être entré dans cette voie, si je ne me hâtais d'avertir le lecteur que cette assistance ne m'a point manqué; profitant en effet de la présence d'un lettré de la Chine, amené à Paris par M. le comte Kleczkowski, secrétaire interprète du consulat de France à Chang-haï, j'ai pu recueillir quelques précieuses lumières et des renseignements exacts.

Cet excellent homme, dont le nom est *Wang Ki-yè* 王繼業, ne ressemble à aucun des Chinois qui sont venus en France, et qui n'étaient rien moins que des lettrés. Il a beaucoup étudié et médité les Codes. Né à Peking d'une honnête famille, dont les ancêtres ont été convertis au christianisme, avide d'instruction, connaissant à fond la société

chinoise, il a parcouru, avant de venir en Europe, les pays situés au delà de la grande muraille et presque toutes les provinces de l'empire.

Persuadé que, sur les institutions municipales de la Chine, je ne pouvais en apprendre autant qu'un Sien-seng (lettré) et un Sien-seng aussi habile que l'est Wang Ki-yè, je l'ai constamment pris pour guide. Si je suis parvenu à connaître l'administration intérieure des communes, je le dois aux renseignements qu'il m'a fournis. Cherchant, du reste, à m'éclairer de tous les témoignages, interrogeant les Codes, je n'ai point négligé de contrôler ses assertions, toutes les fois que l'occasion s'en est offerte. Quoiqu'il y ait encore bien des choses à désirer dans mon travail, s'il peut servir à l'histoire des législations municipales comparées, je ne regretterai ni le temps qu'il m'a pris, ni les recherches pénibles qu'il m'a fallu faire.

SECTION I[re].

APERÇU HISTORIQUE DU RÉGIME MUNICIPAL.

CONSTITUTION DE LA FAMILLE CHINOISE. — ÉTABLISSEMENT DES COMMUNAUTÉS. — TROIS ÉPOQUES DANS L'HISTOIRE DU RÉGIME COMMUNAL. — PREMIÈRE ÉPOQUE. — DEUXIÈME ÉPOQUE. — TROISIÈME ÉPOQUE. — CARACTÈRES GÉNÉRAUX DU SYSTÈME MUNICIPAL ACTUEL.

On distingue à la Chine la famille naturelle de la famille civile.

La famille civile comprend tous les individus qui habitent sous le même toit, et dont les noms sont inscrits sur un registre public, nommé *hou-tsĭ* 戶籍[1].

[1] *Hou-tsĭ* (registre des familles, tant naturelles que civiles). Voy.

Chaque famille naturelle a un chef appelé *Kia-tchâng* 每家有家長, c'est le père 一家之人俱以父爲家長. Le chef de la famille naturelle est toujours le Kia-tchâng, ou le chef de la famille civile.

Dans une maison opulente, dit l'auteur du *Ching-yu-kouang-hiun*, le nombre des domestiques 使用的家人 et des laboureurs qui cultivent les champs du maître 並佃戶們, s'élève à plusieurs centaines d'individus[1]. Les maisons opulentes sont rares dans tous les pays; mais enfin le Kia-tchâng peut compter dans sa famille :

1° Sa femme;

2° Ses enfants;

3° Ses parents ou alliés, s'ils vivent chez lui;

4° Ses domestiques 家人, c'est-à-dire les individus, sans distinction de sexe, qu'il peut acheter, et qui forment une partie intégrante de la famille naturelle;

5° Enfin, tous ceux dont il a loué pour un temps le travail ou les services.

De là vient à la Chine, d'une part, la distinction des personnes en *leang* 良 ou d'honorable condition, et en *tsièn* 賤 ou de basse condition; d'autre part, la distinction des personnes en *sui juris* et en *alieni juris*, comme chez les Romains.

J. M. Callery, *Dictionnaire encyclopédique de la langue chinoise*, t. I, p. 61.

[1] *Ching-yu-kouang-hiun*, section 15, fol. 3 v°.

Le Kia-tchâng d'abord, puis la femme, les enfants et les parents du Kia-tchâng, sont d'une condition honorable (leang-jin); tous les serviteurs du Kia-tchâng, achetés ou gagés, sont d'une basse condition (tsièn-jin). Cette inégalité des conditions amène l'inégalité devant la loi. Il y a des priviléges attachés au titre de leang-jin. Toute alliance entre les leang et les tsièn est sévèrement interdite; le mariage est déclaré nul; puis les châtiments diffèrent, suivant qu'on est de la condition supérieure ou de la condition inférieure.

Le Kia-tchâng est le *pater-familias* des Romains; si l'autorité du premier était absolue, on se tromperait à la ressemblance. Le Kia-tchâng, le chef, le maître de la maison, est *sui juris;* tous les autres sont *alieni juris;* car ils dépendent du chef, *qui in domo dominium habet*, à qui seul appartient le droit de suffrage dans les assemblées municipales. Les enfants, tant que le père existe, ne peuvent point acquérir un immeuble sans son autorisation[1]. Toute acquisition faite par le fils est nulle, si le contrat n'est point revêtu de la signature du père. Quand celui-ci meurt, la famille qui lui était soumise a quelquefois pour chef le fils aîné; presque toujours, elle se décompose en trois ou quatre petites familles, dont les fils deviennent les Kia-tchâng. Quoi qu'il arrive, les enfants n'appartiennent jamais à la famille maternelle.

On peut donc trouver, je le répète, une assez

[1] *Taï-thsing-liu-li*, section 87.

grande ressemblance entre la famille chinoise et la famille romaine. Sous le point de vue politique, la ressemblance n'existe pas. Examinons maintenant ce qu'il y avait de particulier dans l'organisation des familles chinoises.

La famille ne formait point une société particulière, au milieu de la société générale. L'État ne reconnaissait que des groupes de familles ou des communautés. Dans chaque pays, sur chaque territoire, c'était pour les familles une obligation de s'unir entre elles et de constituer des associations. Il y avait, sous les premières dynasties, incontestablement sous les Tcheou, des groupes de différents ordres, dont le moindre comprenait cinq familles; l'association, de beaucoup la plus nombreuse, en comprenait douze mille cinq cents [1]. On trouvait une grande utilité, un grand avantage dans cette union des familles, et l'on regardait la loi qui la prescrivait comme une de ces lois fondamentales qu'on ne peut abroger. Universelle, obligatoire pour tous, on ne s'étonnera point qu'elle ait subsisté jusqu'à la première année thien-pao, du règne de Ming-hoang-ti (l'an 742 après J. C.), époque à laquelle on promulgua un édit qui autorisait les associations de quatre et même de trois familles. « A l'avenir, porte cet édit, mentionné par Ma Touan-lin dans son *Wen-hien-thoung-khao*, quatre

[1] Voyez le *Tcheou-li* ou *Rites des Tcheou*, traduit pour la première fois du chinois par feu Édouard Biot, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. I. (Avertissement de M. J. B. Biot, p. 10.)

familles formeront un lin, trois familles un pao 四家為鄰。三家為保[1]. Ce n'est pas tout, nous apprend un éditeur de cette vaste collection, dans une note assurément très-précieuse, puisqu'elle montre que les bases de la loi étaient déjà méconnues ou ébranlées. « Un grand nombre de familles établies sur les montagnes, au milieu des vallées, loin des communes, se gouvernaient par elles-mêmes[2]. » Alors commença la désorganisation d'un système qui s'était maintenu pendant dix-huit siècles. Abrogée implicitement par les Mongols, remise en vigueur par les Ming, la loi qui associait les familles subsisterait encore, au moins dans son esprit, si la Chine, il y a deux cents ans, n'eût pas subi, pour la seconde fois, une domination étrangère. Enfin, à cela près de quelques changements introduits dans le système, changements qui n'en dénaturaient pas l'esprit, telle a été, numériquement parlant, l'organisation du peuple. « Cinq familles formaient un lin; cinq lin un li; quatre li un tsoŭ; cinq tsoŭ un tang; cinq tang un tcheou; cinq tcheou un hiang. Un hiang se composait donc de douze mille cinq cents maisons[3]. » Le lin était le hameau; le hiang était la ville.

Comme chaque famille avait un chef, chaque association avait le sien, qui portait le même nom, c'est-à-dire tchâng (*senior*). On appelait le chef d'une famille Kia-tchâng; le chef d'un lin ou d'une association

[1] *Wen-hien-thoung-khao*, chap. XII, fol. 19 v°.

[2] *Id. ibid.*

[3] Voyez *Khang-hi-tseu-tièn*, au mot *Hiang*.

de cinq familles, Lin-tchâng; le chef d'un li ou d'une association de vingt-cinq familles, Li-tchâng; on appelait en outre les chefs des associations 正 Tching, ou 頭 Thêou, ou 首 Cheou : tous ces noms ont varié avec les noms des communautés. Le douzième chapitre du *Wen-hien-thoung-khao* est rempli des qualifications qu'on donnait à ces communautés sous chaque dynastie. « Quoique Ma Touan-lin, dit avec raison un bibliographe chinois, ait multiplié ses divisions, arrangé ses extraits avec un certain ordre, il n'a pas su compiler avec intelligence, fondre les matériaux qu'il avait sous les yeux[1]. » Tel est, au vrai, le jugement qu'on doit porter sur Ma Touan-lin; on ne trouve dans le douzième chapitre du *Wen-hien-thoung-khao* qu'une très-fastidieuse nomenclature.

Les communautés, soumises à un régime étrange, formaient sur chaque territoire, suivant leur importance numérique, ici des hameaux, là des villages ou des bourgades. Or il n'y a pas de bourgade sans une administration intérieure, sans une police locale. Les chefs des communautés furent naturellement chargés de cette administration, qui devint plus tard l'apanage des officiers municipaux.

Mais il y a des époques très-distinctes à observer, quand on parle des institutions municipales de la Chine. Il faut tenir compte, avec Ma Touan-lin et

[1] Voy. *Le siècle des Youên, ou Tableau historique de la littérature chinoise, depuis l'avénement des empereurs mongols jusqu'à la restauration des Ming*, par M. Bazin, p. 70.

M. Édouard Biot, de la différence qui existe entre le gouvernement fédéral des anciens temps et le gouvernement central des temps modernes. Autre était le régime des Tcheou; autre celui des Ming. Après avoir recueilli, dans le *Wen-hien-thoung-khao*, tous les faits qui ont une liaison intime avec le système municipal, j'ai cru que l'histoire de la Chine, prise de ce point de vue, pouvait se diviser en trois époques bien distinctes (si toutefois le système électif naquit sous les Ming; ce que je n'ose point affirmer) : la première embrasse l'antiquité; la deuxième s'ouvre avec Thsin-chi-hoang-ti, l'an 221 avant J. C. et finit avec les Mongols, dans le XIVe siècle de notre ère; la troisième est l'époque moderne.

Je commence par l'antiquité. Y avait-il un système municipal dans les temps anciens, sous les quatre premières dynasties? Assurément non.

Le *Tcheou-li*, qui a été traduit pour la première fois par M. Édouard Biot, nous offre, avec un tableau de l'administration publique, la constitution fédérale de l'empire, du XIIe au VIIIe siècle avant notre ère, constitution qu'on attribue, faussement suivant moi, à Tcheou-koung, frère de Wou-wang, lequel vivait dans le XIIe siècle avant notre ère. Une constitution de ce genre ne s'improvise pas; il faut bien du temps pour qu'elle se forme, plus de temps encore pour qu'elle s'établisse dans les mœurs; mais enfin, à la prendre telle qu'elle se trouve dans le *Tcheou-li*, on voit qu'elle accordait au roi, au souverain unique, le pouvoir législatif, le droit de faire des

lois; qu'elle fixait minutieusement les rapports des princes feudataires ou des chefs des petits royaumes avec le souverain qui donnait l'investiture; qu'elle réglait la manière de gouverner et prescrivait l'établissement de six ministères, établissement qui fut, comme on le verra, le moule dans lequel s'est façonnée l'administration chinoise tout entière.

Ce qui frappe surtout dans le *Tcheou-li*, c'est la prodigieuse multiplicité des offices. Pour chaque genre de service, il y avait un office; pour chaque office un Kouan ou un fonctionnaire de l'administration centrale. Chaque chef, chaque sous-chef de service avait un titre particulier; les charges n'étaient pas héréditaires; le chef du premier ministère ou l'administrateur général nommait à tous les emplois, tant du premier que du deuxième et du troisième ordre.

Si l'on cherche dans ce monument les faits qui se rapportent à l'administration intérieure, au régime des communes, on trouve que le chef d'un bourg, qui comprenait deux mille cinq cents familles, était un fonctionnaire supérieur, tandis que le chef d'un hameau ou d'un groupe de vingt-cinq familles n'était qu'un agent subalterne; néanmoins, fonctionnaires du gouvernement à un titre ou à un autre, les chefs des communautés appartenaient à l'administration centrale. Les Li-tsaï et les Tang-tchâng des Tcheou, observe judicieusement un auteur cité par Ma Touan-lin, étaient investis d'une charge et recevaient un traitement 周之里宰黨長

皆有祿秩之命官[1]. Quant aux chefs suprêmes ou aux chefs des royaumes, ils étaient propriétaires du sol; ils avaient sur leurs vassaux, qu'ils transportaient à volonté d'une province dans une autre, une autorité plus grande que celle des pères sur leurs enfants[2]. Les communautés ne se gouvernaient donc point par elles-mêmes; c'était l'État qui se chargeait de pourvoir à tout. Un tel régime, incompatible avec le système municipal, ne donnait à la liberté des habitants aucune garantie.

Un mot encore sur cette époque. S'il existait, comme on l'a vu, un très-grand nombre d'offices, doit-on être surpris que l'on retrouve dans le système municipal actuel les noms de quelques-uns de ces offices? Nullement. Cela prouve que les idiomes survivent aux institutions. On ne se fie pas le moins du monde à ces ressemblances, quand on connaît le fond des choses. Il est évident, par exemple, qu'on ne peut pas confondre le Li-tchâng des Tcheou avec l'officier municipal qu'on nomme aujourd'hui Li-tchâng; que le premier n'homologuait pas, comme le second, les actes translatifs de la propriété; qu'il n'avait, en outre, comme officier du gouvernement, aucun des caractères, aucun des attributs essentiels de l'autorité municipale. M. Guizot, dans son *Histoire de la civilisation en France*, a parlé éloquemment du danger des mots qui demeurent immobiles à travers

[1] Voy. le *Wen-hien-thoung-khao*, vol. I, préf. p. 8 r° et v°.

[2] Voy. le *Tcheou-li ou Rites des Tcheou*, traduit par feu Édouard Biot, t. I, introduction, p. 27 et 28.

les siècles et s'appliquent à des faits qui changent[1].

Je passe à la deuxième époque.

Une grande révolution est accomplie. La société ancienne n'existe plus; elle est remplacée par une société nouvelle. Thsin-chi-hoang-ti, qui ne fait, dans les historiens originaux, qu'une assez médiocre figure, avait ravagé les royaumes, profané les tombeaux, incendié les livres, condamné aux travaux de la grande muraille tous les sectateurs de la philosophie de Confucius; mais il avait, en même temps, constitué l'unité monarchique; anéanti les fiefs; vendu, morceau par morceau, le territoire de l'empire, territoire dont il était devenu le propriétaire unique; conféré à chacun de ses sujets le droit d'acquérir et de transmettre la propriété immobilière; organisé l'administration civile. Il avait tout réformé, réformé le calendrier, réformé le système des poids et des mesures, réformé les lois; il avait introduit dans l'arithmétique un nouveau système des nombres; dans la géodésie, un nouveau système d'arpentage; dans la musique, un nouveau système des tons; dans l'écriture, un nouveau système de caractères.

Il y a pourtant une chose à laquelle le grand réformateur n'osa point ou ne voulut point toucher; c'est à l'association des familles, loi fondamentale que le gouvernement de Thsin-chi-hoang-ti prescrivait à tout le monde. Comme dans l'ancienne société, chaque communauté avait son chef.

[1] *Histoire de la civilisation en France depuis la chute de l'Empire romain*, par M. Guizot (6e édition), t. IV, p. 238.

Mais quelles furent les attributions des chefs dans la société nouvelle? A qui accorda-t-on le droit de commander aux autres, droit qui devait être d'un grand prix au milieu de l'asservissement général, car les communes étaient toujours asservies? Les chefs jouissaient-ils d'un traitement? Avaient-ils des priviléges?

On sent que les attributions des chefs n'étaient plus ce qu'elles avaient été dans la première époque. Il existait alors des propriétaires et des fermiers. Ma Touan-lin, cité par M. Édouard Biot, parle d'individus qui, n'ayant pas le moyen d'acheter des champs, cultivaient les champs des autres, à titre de fermiers; plus d'une fois, ajoute l'écrivain encyclopédique, les maîtres devinrent à leur tour les fermiers des grands personnages qui avaient envahi leurs terres, car il ne faut pas croire que le régime féodal s'éteignit sans opposition, sans difficulté; il s'éteignit au contraire après un long et pénible travail. Le nouveau régime mit des siècles à se consolider. On connaît le fameux décret de l'usurpateur Wang-mang, qui, pour rétablir ce qu'il appelait le bon ordre, avait exproprié tout le monde. Sous les Souï, dans le VIe siècle après J. C. le gouvernement chercha souvent à redevenir maître absolu du sol; ses efforts échouèrent toujours contre le puissant instinct de la propriété [1].

[1] Voy. *Mémoire sur la condition de la propriété territoriale en Chine depuis les temps anciens*, par M. Édouard Biot. (*Journal asiatique*, septembre 1838, p. 276.)

Comme chaque famille était soumise à l'impôt territorial et à l'impôt personnel, la première attribution des chefs, dans toutes les communautés, fut d'opérer le recensement de la population. Les noms des individus étaient inscrits sur des registres, tenus triples, dont l'un était déposé aux archives du district, l'autre envoyé au chef-lieu de l'arrondissement, le troisième au Hou-pou ou Ministère des finances 一造戶籍。凡三本。一留縣。一留州。一留戶部。[1]. Ces registres n'avaient pas pour objet de constater les naissances, les adoptions, les mariages ou les décès, mais seulement l'état des fortunes particulières; on y inscrivait aussi les noms de tous les individus soumis à l'impôt personnel. La deuxième attribution des chefs fut de recevoir, comme percepteurs des taxes, les impôts qui pouvaient atteindre les membres de la communauté; la troisième, de protéger les intérêts et de surveiller les travaux des cultivateurs, d'encourager le défrichement des terres incultes et la plantation des mûriers; la quatrième, de maintenir, comme officiers de police, le bon ordre dans les communautés, de réprimer les atteintes portées aux mœurs, de rechercher les crimes et les délits; la cinquième, enfin, d'offrir dans les temples, comme ministres du culte, tous les sacrifices prescrits par les rites.

Sans recevoir un traitement de l'État, les chefs des communautés jouissaient pourtant de quelques

[1] *Wen-hien-thoung-khao*, chap. XII, p. 20 r°.

priviléges; le plus précieux de tous était d'être affranchis du service personnel. Cette autorité, qui avait assurément quelque chose du caractère municipal, agissait sous le contrôle des gouverneurs ou des chefs de l'administration dans les districts. Les pouvoirs des chefs croissaient avec l'importance des associations. On a vu que, dans la première époque, les chefs des communautés appartenaient au mandarinat; on verra tout à l'heure que, dans la deuxième, ils forment véritablement un ordre intermédiaire entre le mandarinat et le peuple. On y trouve des corps municipaux auxquels il ne manquait que l'élection populaire.

La composition de ces corps varia sous chaque dynastie. « Du temps de Kao-ti, des Tsi (l'an 479 après J. C.), observe Ma Touan-lin, dix familles formaient un lin, cinquantes familles un liu, cent familles un tang; il y avait dans chaque tang un chef qu'on nommait Tang-thsoù, un adjoint appelé Fou-tang, deux Liu-tching et dix Lin-tchâng. Le corps municipal d'un tang ou d'une communauté de cent familles se composait donc de quatorze personnes.... Dans les villes de mille familles et au-dessus, le corps municipal se composait uniquement de deux Li-tching et de deux Li-sse[1]. » L'indépendance de ces officiers est proclamée par Ma Touan-lin lui-même. « Quoiqu'ils ne fussent pas, continue-t-il, les agents de l'autorité centrale, néanmoins, quand il s'agissait de l'administration de la commune, ils pouvaient tou-

[1] *Wen-hien-thoung-khao*, ch. XII, p. 18 v°.

jours compter sur l'assistance des mandarins », ou, en d'autres termes, ils pouvaient requérir directement l'assistance de la force publique 非是官府私充。事力坊事。亦得取濟。[1] Ils avaient les clefs des divers quartiers (fang), érigés, dans les villes, en autant de petites communes urbaines[2].

Un siècle après, sous le règne de Wen-ti, de la dynastie des Souï, cinq familles formaient un pao, cinq pao un liu, quatre liu un thsou; il y avait un officier municipal dans chaque pao, dans chaque liu, dans chaque thsou. Des changements de cette nature ne pouvaient pas altérer le système municipal. On substituait un nom à un autre : voilà tout.

Cependant la grande dynastie des Soung opéra dans le régime des communautés une modification plus profonde et d'un autre ordre; elle partagea les attributions municipales. Dans les communes rurales, dans les hameaux, les villages, les bourgs, elle substitua deux hommes à un seul; à côte du Li-tching, par exemple, elle établit un Hou-tchâng.

Le Li-tching était chargé de la conduite des habitants; le Hou-tchang de l'administration du territoire.

Le Li-tching vérifiait les registres qui avaient pour objet de constater la résidence; le Hou-tchâng vérifiait les registres qui avaient pour objet de constater le domicile.

[1] *Wen-hien-thoung-khao*, ch. XII, p. 18 v°.
[2] *Ibid.* ch. XII, p. 20 r°.

Le Li-tching percevait l'impôt en argent; le Hou-tchâng percevait l'impôt en nature.

Le Li-tching recherchait les crimes et les délits contre les particuliers; le Hou-tchâng recherchait les crimes et les délits contre les propriétés.

Plus il y avait d'hommes dans un district, plus il y avait de Li-tching; plus le territoire était vaste, plus il y avait de Hou-tchâng.

Tous ces officiers municipaux étaient nommés par les préfets ou les gouverneurs de districts. On confia d'abord l'administration des communes à l'expérience des vieillards, et parmi les hommes avancés en âge, on choisissait toujours, ou du moins l'on devait choisir les plus vénérables, ceux à qui l'on portait naturellement du respect. C'était un régime dont on s'accommodait assez bien, un régime patriarcal qui dura jusqu'au XIe siècle après J. C. Il disparut la cinquième année tchun-hoa, du règne de Taï-tsoung, de la dynastie des Soung, ou l'an 994 de notre ère, époque à laquelle on mit les notables à la place des vieillards. Or, qu'était-ce qu'un notable? Exactement comme chez nous, le plus imposé au rôle des contributions. Voici dans quels termes Ma Touan-lin cite l'édit de Taï-tsoung : « La cinquième année tchun-hoa (du règne de Taï-tsoung, de la dynastie des Soung), un édit fut promulgué, d'après lequel on devait, dans tous les districts de l'empire, choisir les Li-tching parmi les habitants appartenant à la première classe des contribuables, et les Hou-tchâng parmi les habitants appartenant à la seconde classe

淳化五年。令天下諸縣以第一等戶爲里正。第二等戶爲戶長。[1]. »

Tel était le nouveau régime institué par les Soung; les conséquences qu'on en tira furent à la fois singulières et désastreuses. Au bout de quelques années, tous les districts de la Chine étaient mis au pillage, dit le *Wen-hien-thoung-khao*, et, pour comprendre la pensée de Ma Touan-lin, il faut savoir qu'à cette époque on avait prodigieusement multiplié les taxes, et que la perception de l'impôt était une charge très-pénible, très-compliquée, pleine d'embarras; puis on avait étendu les attributions des Li-tching et des Houtchâng, qui se trouvaient hors d'état de vaquer à leurs propres affaires. Pour être dispensés des fonctions municipales, les cultivateurs, tant qu'ils avaient de l'argent, proposaient des excuses, alléguaient d'assez mauvaises raisons et gagnaient, à force de présents, les mandarins ou les chefs de districts. Ceux-ci, après avoir épuisé les riches, accablèrent les pauvres. Spectacle douloureux, s'écrie Ma Touan-lin, on appela les journaliers aux fonctions de Li-tching et de Houtchâng. L'homme qui vivait honorablement de son travail fut réduit à vivre de la charité publique. Obligé de servir d'instrument à la tyrannie, le Li-tching percevait les impôts, escorté de trois ou quatre officiers de justice, qui avaient toujours le fouet à la main.

[1] *Wen-hien-thoung-khao*, ch. XII, p. 22 r°.

Quand les Mongols devinrent les maîtres, le petit-fils de Gengiskhan, Khoubilaï, vengea les maux que le peuple avait soufferts, et les crimes que les chefs des districts avaient commis. Khoubilaï n'altéra point le régime des communes, ne toucha point aux institutions municipales; il n'en corrigea que les abus. La restauration fut opérée par un soulèvement populaire contre Chun-ti, le dernier empereur des Mongols. A la tête du parti national se trouvait un jeune bouddhiste, qui s'était dégoûté de la vie contemplative, puis enrôlé, comme simple soldat, dans les troupes de l'insurrection. Ce personnage extraordinaire parvint au trône l'an 1368, fonda la dynastie des Ming, ou la vingt et unième dynastie chinoise, autorisa les assemblées municipales, et investit les chefs de familles établis dans une commune du droit d'élire les membres des municipalités.

C'est la troisième et la dernière époque.

Si l'on recherchait comment le système électif s'établit dans toutes les provinces, on trouverait peut-être que le mécontentement du peuple fut son origine et sa cause. En autorisant les assemblées municipales, aujourd'hui plus nombreuses à la Chine que partout ailleurs, et dans lesquelles il suffit d'être chef de famille pour avoir le droit de siéger et de voter, en transférant au peuple la nomination des officiers municipaux, le fondateur de la dynastie des Ming obéissait à la nécessité. Le régime des communes à la fin de la dynastie des Youên était un régime intolérable. Il fallait mettre un terme aux

exactions et aux violences des mandarins. Voici le texte de la loi municipale qui fut promulguée[1] :

凡各處人民每一百戶內議設里長一名。甲首一十名。輪年應役。催辦錢糧。勾攝公事。若有妄稱主保小里長保長主首等項名色生事擾民者。杖一百遷徙。其合設耆老。須於本鄉年高有德。衆所推服人內選充。不許罷閒吏卒及有過之人充應。

En quelque lieu qu'on habite, dans chaque *commune*[2] formée de la réunion de cent familles civiles, *les chefs des familles* s'assembleront et nommeront un Li-tchâng (maire)

[1] Ce petit texte se retrouve dans le *Taï-thsing-liu-li*, ou le Code de la dynastie tartare, dont il forme la 83e section. L'honorable traducteur anglais S. G. T. Staunton n'y a rien compris.

[2] Les mots en italique ne sont point dans le texte de la loi.

et dix Kia-cheou (officiers auxiliaires), pour remplir, pendant l'année, les fonctions municipales, qui seront obligatoires.

Ces fonctions consisteront surtout à procéder activement, *d'après les règles fixées par la loi,* au recouvrement des impôts, soit en nature, soit en argent; à conduire et à diriger les affaires publiques.

S'il est des individus qui, en s'arrogeant *l'ancienne* qualité de Tchou-pao-siao-li-tchâng (adjoint au Tchou-pao), de Pao-tchâng-tchou-cheou (premier officier du Pao-tchâng), ou autres qualités semblables, font naître des troubles et ameutent le peuple, ces individus seront punis de cent coups, et subiront la peine de la transportation.

Les vieillards, auxquels on doit toujours donner la préférence, seront choisis parmi ceux qui sont natifs du pays, parmi les plus avancés en âge et les plus respectables, à cause de leurs vertus. Dans le nombre des éligibles, qui pourront être appelés par le peuple aux fonctions municipales, ne seront point compris les officiers du gouvernement, civils ou militaires, qui se trouveront en retraite ou en congé, ni les individus qui auront été convaincus de crimes ou de délits.....

Est-ce véritablement la dynastie des Ming qui a inauguré les libertés municipales?

Cette question, très-intéressante, me paraît difficile à résoudre; elle se complique de beaucoup d'obscurités. J'inclinerais à croire que les corporations municipales des Han et des Thang se formaient librement et, comme aujourd'hui, par l'élection des Kia-tchâng ou des chefs de famille; mais, dans un aperçu historique du genre de celui-ci, on sent la nécessité de s'attacher aux textes, et la loi municipale des Ming est, à ma connaissance, le premier

monument législatif qui autorise les élections et les assemblées municipales.

« Mon opinion, m'a dit à ce sujet Wang Ki-yè, est que la loi qui confère au peuple le droit d'élire les Pao-tching fut promulguée sous la dynastie des Ming 衆人議舉保正之例。係自明朝起。. Il y avait des Li-tching sous les Thang; ils n'étaient pas élus 不可爲保舉. Les Li-tching des Soung, pris parmi les contribuables de la première classe, n'étaient pas plus éligibles que les Li-tching de la dynastie des Thang 亦不足爲保舉. » Ce n'est là qu'une opinion 意見. Wang convient lui-même qu'il n'a pas examiné les choses d'assez près. J'y reviendrai un jour. Que le système électif ait pour date la restauration des Ming, qu'il remonte au VIIe siècle de notre ère, ou même à la dynastie des Han, toujours est-il qu'il répondait au caractère et aux instincts du peuple chinois. Les Tartares l'ont conservé; mais, à l'exemple des Soung, ils ont institué dans chaque commune un double centre d'administration, et, pour ainsi dire, deux municipalités. Quatre ordres de fonctionnaires s'y montrent: le Pao-tching et les Kiă-tchâng, le Li-tchâng et les Kiă-cheou.

Le Pao-tching est préposé au maintien de la paix publique; c'est à la fois le constable, le président de l'assemblée municipale, et le ministre du culte.

Les Kiă-tchâng sont les officiers auxiliaires du Pao-tching.

Le Li-tchâng ou le percepteur des taxes est en même temps l'administrateur du territoire; il surveille les travaux agricoles et reçoit les actes translatifs de la propriété immobilière.

Les Kiă-cheou sont les officiers auxiliaires du Li-tchâng.

J'arrive donc au système actuel; mais, avant de pénétrer dans l'intérieur des communes chinoises, il faut connaître l'organisation administrative des districts.

SECTION II.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES DISTRICTS.

§ 1. ADMINISTRATEURS.

Les administrateurs d'un district sont :

1° Le Tchi-hièn 知縣, ou le Préfet. C'est le premier magistrat, le chef, le gouverneur du district. Il relève du Lí-pòu, ou du Ministère des offices.

Il est le délégué du pouvoir exécutif et communique avec le Tchi-fou 知府, ou le Préfet du département; le Tchi-fou communique avec le Tsoùng-tou 總督, le Vice-roi ou l'Administrateur général de la province; le Tsoùng-tou communique avec le Hoang-chang 皇上 ou l'Empereur, qui a

l'autorité souveraine dans toute la Chine, et au nom duquel s'exerce le pouvoir exécutif.

Il est, dans la circonscription territoriale qui lui est assignée, le dépositaire unique de l'autorité administrative : tous les fonctionnaires dont je vais parler sont les subordonnés du Tchi-hièn.

Il est, dans la même circonscription, le principal ministre du culte officiel ou de la religion de l'État; il y exerce l'office de sacrificateur.

Il a aussi le pouvoir judiciaire. En matière civile comme en matière correctionnelle, quand il est dans son tribunal, il juge par lui-même toutes les causes. En matière criminelle, il fait à peu près l'office d'un juge d'instruction. Il interroge les prévenus qu'on amène directement à l'audience, ou qu'on extrait du Pàn-fang 板房 (maison d'arrêt); il fait signer, il signe lui-même un procès-verbal, qu'il transmet, avec les pièces de la procédure, au juge criminel de la province.

En 1851, on comptait à la Chine, d'après l'Almanach impérial, treize cent cinq gouverneurs de districts; ces magistrats sont des Mandarins du septième rang (première classe); ils portent un globule d'or, et reçoivent un traitement supérieur à celui de nos sous-préfets.

2° Le Hièn-tching 縣丞, ou l'Assesseur, est l'adjoint du Tchi-hièn (Préfet du district).

En cas d'absence, de maladie ou d'empêchement, le Préfet du district est remplacé par l'Assesseur. Cet

Assesseur est un fonctionnaire public, revêtu d'un caractère qu'il ne tient pas du Préfet, mais du Lí-pòu ou du Ministère des offices. A quelque titre qu'il administre ou qu'il juge, soit comme adjoint, quand le Préfet est absent, soit, en vertu d'une délégation, quand celui-ci est présent, l'Assesseur est responsable personnellement des mesures qu'il ordonne, des actes qu'il signe et des procédures qu'il instruit.

Dans les petits districts, il n'y a pas d'assesseurs (Hièn-tching). Les Hièn-tching sont des Mandarins du huitième rang (première classe). Ils portent un globule d'or.

3° Le Kiao-yu 教 諭, ou le Recteur est le magistrat préposé à l'éducation publique 縣 學 官. Il communique avec le Kiao-cheou 教 授, ou le Recteur du département, par l'intermédiaire du Tchi-hièn (Préfet du district); le Recteur du département communique avec le Hiŏ-tching 學 正, ou le Chancelier de la province.

Toutes les écoles du district sont placées sous la surveillance immédiate du Kiao-yu (Recteur).

Il vérifie les certificats des étudiants qui veulent être admis à subir le premier examen, particulièrement les *certificats d'origine*, dont j'aurai à entretenir le lecteur; il arrête la liste des candidats et maintient ou doit maintenir, par ses règlements, l'ordre, la discipline, l'équité.

Il est à la fois le précepteur et le tuteur de tous

les bacheliers du district, des bacheliers de la première classe, comme les Lin-seng 廩生; de ceux qui ont soutenu, avec moins d'éclat, quoique honorablement, les épreuves de l'examen, comme les Sieou-thsaï 秀才, et de ceux qui ont acheté, à prix d'argent, le titre dont ils sont investis, comme les Koung-seng 貢生. Il corrige tous les mois leurs compositions; il détermine le minimum des émoluments qu'on accorde quelquefois aux auteurs de ces compositions.

Ministre du culte particulier que les Chinois rendent à Confucius, chargé de répandre dans toutes les classes, avec l'instruction, la morale, que l'on trouve dans les livres canoniques et qui sert de base aux institutions du pays, il rassemble, à époques fixes, les bacheliers *dans sa maison*, lit à haute voix le *Ching-yu-kouang-hiun* 講聖諭廣訓, et instruit ses auditeurs des procédés qu'on emploie, ou qu'on doit employer pour l'explication de cet étrange catéchisme.

Enfin, le premier et le quinzième jour de chaque mois, il offre un sacrifice à Confucius 祭孔子 dans le temple appelé *Wen-miao*.

Les Kiao-yu, ou les Recteurs, sont des Mandarins du huitième rang (première classe); ils portent un globule d'or.

4° Le Hiun-tao 訓導, ou le Censeur, est l'adjoint du Kiao-yu 縣副學官. Il tient son ca-

ractère officiel du Lí-pòu (Ministère des offices); mais il ne peut agir qu'en vertu d'une délégation du Kiao-yu.

Si le Kiao-yu (Recteur) se trouve empêché, c'est le Censeur qui le remplace, tant que dure l'empêchement.

Dans les petits districts, il n'y a point de Hiun-tao (Censeurs). Ces fonctionnaires de l'instruction publique sont des Mandarins du huitième rang (deuxième classe); ils portent un petit globule d'or.

5° Le Siûn-kièn 巡檢, ou le Commissaire du district, est le chef de la police judiciaire.

Il fait arrêter et conduire à la Préfecture 送縣 les voleurs, les malfaiteurs, les vagabonds, les individus poursuivis par la clameur publique[1].

De tous les magistrats, c'est assurément le plus redoutable. Escorté, suivant le besoin, de douze, quinze, vingt gardes municipaux 土兵, il parcourt les villages du district, à l'effet de rechercher les crimes et les délits. Il a des bureaux qu'on appelle 巡檢官房 *Bureaux du Commissaire;* il en a partout. Ces bureaux sont établis aux frais du gouvernement; ici, dans un Tchin-tien 或鎮店 (bourgade où il n'y a que des marchands); là, dans un Ta-tsun-tchouang 或大村庄 (bourgade où il n'y a que des cultivateurs). Le Commissaire du district

[1] Ces individus, amenés au district, sont déposés dans la maison d'arrêt (Pân-fang).

reçoit les dénonciations; quand il est dans son siége il écoute les plaintes, interroge les prévenus, puis les parents, puis les voisins des prévenus; il rassemble les preuves des crimes et des délits.

Il peut s'introduire dans les maisons pour y opérer des visites domiciliaires.

Il connaît de toutes les contraventions de police, des rixes, des tapages nocturnes, des outrages à la pudeur. Il a le droit d'infliger la bastonnade; il juge et prononce la peine encourue pour chaque contravention, seul, sans forme ni procédure.

Les maisons de débauche et les maisons de jeu sont particulièrement l'objet de sa surveillance 巡察娼賭之事。

Il partage quelques-unes de ses attributions avec les officiers municipaux qu'on nomme *Pao-tching*.

Les Siûn-kièn, ou les Commissaires des districts, sont des Mandarins du neuvième rang (deuxième classe); ils portent un globule d'or.

6° Le Tien-sse 典史, ou le Chef de la police administrative, est le messager officiel du Préfet du district 知縣之委員官.

Il maintient l'exécution des lois et des règlements qui concernent l'impôt.

Il est chargé des enquêtes; il recherche la preuve des faits, dont le Tchi-hièn (Préfet) trouve la vérification utile; il constate l'état des lieux, et parcourt les villages, comme le Siûn-kièn.

Il a l'inspection des cimetières.

Il fournit au Préfet les renseignements nécessaires pour l'évaluation des revenus imposables.

Il préside lui-même à l'arpentage des propriétés 丈量地畝; il assiste, sur le terrain, aux opérations de l'arpentage.

Il veille à l'entretien des routes et des ponts.

Ses fonctions participent de l'ordre judiciaire; il juge les petits procès 審斷小詞訟, toutes les contestations dont la connaissance est attribuée à nos juges de paix, par l'article 3 du Code de procédure civile.

Dans les districts où il n'y a point de Hièn-tching (Assesseur), le Tien-sse en fait l'office 在小縣與縣丞同.

Il partage quelques-unes de ses attributions avec les officiers municipaux qu'on nomme *Li-tchâng*.

Les Tien-sse sont des Mandarins du neuvième rang (deuxième classe); ils portent un globule d'or.

§ 2. ORGANISATION DES BUREAUX.

Personnel.

Après les administrateurs, et bien au-dessous d'eux, je place d'abord les greffiers des bureaux, ou les employés auxquels le gouvernement reconnaît un caractère officiel.

Mais comment les services publics sont-ils organisés ou répartis dans une Préfecture?

Rien n'est plus simple que cette répartition des services. Pour ce qui concerne l'ordre administratif,

on sait qu'il existe à la capitale SIX MINISTÈRES ou six départements ministériels qu'on nomme LOU-PÒU 六部。

Le premier est le LÍ-PÒU 吏部, ou le Ministère des offices;

Le deuxième, le HOU-PÒU 戶部, ou le Ministère des finances;

Le troisième, le LÍ-PÒU 禮部, ou le Ministère des rites;

Le quatrième, le PING-PÒU 兵部, ou le Ministère de la guerre;

Le cinquième, le HING-PÒU 刑部, ou le Ministère de la justice;

Le sixième, le KOUNG-PÒU 工部, ou le Ministère des travaux publics.

Cet établissement des Lou-pòu, dont l'origine remonte au VIIIe siècle, peut-être au Xe siècle avant l'ère chrétienne, est à la Chine le prototype de l'ordre administratif. Dans les provinces, dans les départements, dans les arrondissements, dans les districts, partout où il y a une Préfecture, on trouve donc l'institution des LOŬ-FANG 六房 ou des SIX BUREAUX. Partout les services publics sont répartis en autant de sections ou de bureaux 房 (*fang*) qu'il y a de ministères 部 (*pòu*) à Peking. Ainsi, après plus de deux mille ans, les règlements fondamentaux de la dynastie des Tcheou subsistent toujours; on n'a changé

que les noms. Une petite ville, une ville du troisième ordre présente encore aujourd'hui, sous le rapport administratif, l'image de la capitale; c'est une capitale en petit.

Les Loŭ-fang, ou les six bureaux de la Préfecture sont :

1° Le Lí-fang 吏房, ou le Bureau des offices;

2° Le Hou-fang 戶房, ou le Bureau des finances;

3° Le Lì-fang 礼房, ou le Bureau des rites;

4° Le Ping-fang 兵房, ou le Bureau de la guerre;

5° Le Hing-fang 刑房, ou le Bureau de la justice;

6° Le Koung-fang 工房, ou le Bureau des travaux publics.

Quant à la spécialité, à la compétence de ces bureaux, il est à peine nécessaire d'en parler, quand on connaît les attributions générales des Loŭ-pou. On comprend, par exemple, que les avertissements pour l'acquit des impôts sont du ressort du Hou-fang, et que les procès-verbaux des interrogatoires en matière criminelle doivent appartenir au Hing-fang, etc. Voilà donc pour l'organisation; voici maintenant pour le personnel :

Il y a dans chaque bureau :

1° Un principal commis 正書吏, qu'on appelle Tchâng-ngan-ti 掌案的 ou le Greffier.

2° Deux ou trois commis inférieurs 小書吏. On les nomme Thiĕ-siĕï 貼寫, Commis greffiers.

1° Les Greffiers sont, à proprement parler, des officiers publics, et des officiers responsables dans les cas prévus par la loi; les greffes sont des offices ou des charges que l'on vend et que l'on achète, exactement comme chez nous, avec cette différence qu'à la Chine les mutations sont bien autrement fréquentes, car les fonctions sont triennales, il ne faut pas l'oublier. Quelquefois même, avant l'échéance du terme, un administrateur est transféré d'une résidence dans une autre. Tout dépend des rapports que le Vice-roi de la province adresse au Ministère des offices (Lí-pòu).

Quand le Gouverneur (Tchi-hièn) quitte le district, à l'instant même tous les greffes deviennent vacants. On négocie, on traite avec les greffiers qui vendent, renoncent aux affaires ou s'établissent dans un autre pays.

Il arrive souvent qu'un de ces officiers publics prend un autre nom 暗更其名, et continue à exercer comme auparavant 仍舊充當書吏。Si le nouveau gouverneur acquiert la connaissance du fait, le délinquant est immédiatement révoqué 立時革退。

Les greffiers n'ont point de grades et ne subissent aucun examen. Ce n'est pas précisément qu'ils man-

quent de littérature; c'est qu'ils sont obligés de faire de la législation et des codes une étude assez longue et tout à fait spéciale, à peu près comme nos étudiants en droit. S'ils ne figurent pas dans l'almanach et ne tiennent aucun rang, les greffiers n'en sont pas moins des gens dont on recherche l'amitié, les bonnes grâces, les faveurs. La politesse est, pour ainsi dire, la forme du caractère chinois; mais les greffiers affectent plus que tous les autres une grande politesse et une grande modestie. Ils ont une certaine manière d'agir et de parler qui s'acquiert à la Chine par l'usage du monde, et dont les habitants des districts s'accommodent assez bien. Ils influent sur les affaires. Quand on veut corrompre un magistrat, on s'adresse toujours au greffier, qui ouvre un avis et fait les premières démarches.

Le prix des greffes varie de cinq à dix mille francs de notre monnaie, suivant l'importance des districts.

2° Quant aux Thiĕ-sièï, ou Commis greffiers, ce sont des gens, dont on loue le travail 雇工人 et qui s'engagent au service d'un greffier. Ils reçoivent un salaire de quatre à cinq cents francs par an; mais la quotité de leurs gages varie suivant les localités. Quand un greffier n'est pas content d'un Thiĕ-sièï, il le congédie.

Le personnel des bureaux se compose donc de six Greffiers en chef et de quinze à dix-huit Commis greffiers. L'Assesseur, le Recteur, le Censeur, le Commissaire du district et le Chef de la police administrative ont chacun un Sécrétaire, qu'ils nomment et

révoquent a leur gré. Ce sont de simples employés auxquels le gouvernement ne reconnaît pas un caractère officiel.

§ 3. SERVICE PARTICULIER DU CHEF DU DISTRICT.

Agents subalternes.

Les employés inférieurs, ou les agents subalternes du Chef de district, sont :

1° Le MÀ-KHOÙAÏ 馬快, ou le Courrier; on l'appelle aussi 千里馬. Il est chargé de transmettre au Préfet du département (Tchi-foù) les dépêches 文書 du district. Dans les préfectures inférieures, le service des dépêches est fait par les Courriers (Mà-khoùaï); dans les préfectures des départements et des provinces, ce service, quoique très-dur et généralement peu lucratif, est toujours fait par les Tchaï-kouan 差官 ou les Messagers. Les Tchaï-kouan sont des Mandarins militaires 武官; ils sortent presque tous de l'armée 行伍出身; quelquefois on les choisit parmi les gradués qu'on nomme 武秀才. Les Messagers des départements transmettent les dépêches aux Vice-rois des provinces; les Messagers des Vice-rois transmettent les dépêches au Souverain lui-même, ou plutôt au Kiun-kî-tchou 軍機處 ou Conseil privé. C'est un grand comité, dont l'Empereur est le président, et qui est composé des plus hauts fonc-

tionnaires de l'Empire. La salle où il se réunit est ouverte chaque jour à quatre heures du matin.

2° Le Kouan-yin 管印, ou le Garde du sceau. Le Kouan-yin n'appose pas lui-même le sceau officiel 不打印; les greffiers des Lou-fang ou des bureaux de la préfecture sont chargés de cette opération, qui ne peut avoir lieu hors de la présence du Tchi-hièn ou du Chef de district; hors de la présence du Hièn-tching ou de l'Assesseur, si le Chef du district est absent; hors de la présence du Tien-sse ou du Chef de la police administrative, si le Chef du district n'a pas d'Assesseur. On ne timbre pas tous les jours, mais tous les cinq ou six jours. La boîte dans laquelle on conserve le sceau du district est recouverte d'une toile jaune.

3° Le Hao-fang 號房, ou le Concierge de la Préfecture. On ne doit pas confondre cet agent avec les *Men-tseu* 門子, ou les *Portiers*. Le Concierge inscrit les noms des individus qui se présentent à la Préfecture et sollicitent une audience du Gouverneur (Tchi-hièn); il indique à celui-ci l'objet dont on veut l'entretenir.

Tous les Concierges doivent être pourvus d'un brevet qu'on appelle 簽子 ou 押帖. Ces brevets s'achètent.

4° Les Men-chang 門上 ou les Huissiers. Il y en a trois ou quatre dans une Préfecture. Ils gardent

les portes du tribunal et sont chargés de la police intérieure.

5° Le Kouan-thsang 管倉, ou l'Inspecteur du grenier. Son emploi n'est pas très-pénible, s'il est honorable; car aujourd'hui les greniers publics, dont j'aurai à entretenir le lecteur, sont presque toujours vides.

6° Les Tchhai-yï 差役 ou les Officiers de paix. Leurs fonctions ordinaires sont d'arrêter et de conduire à la Préfecture tous les perturbateurs du repos public. Ils assurent partout le maintien de l'ordre et l'exécution des règlements. Dans la ville, la police des théâtres et des femmes publiques appartient aux Officiers de paix.

7° Les Tsào-li 皂隸, ou les Officiers de justice. Ils appliquent les accusés à la question, quelquefois à la torture, car il y a une distinction à faire. Ce n'est pas pour parvenir à la connaissance de la vérité, mais pour arracher au coupable l'aveu de son crime que le Tchi-hièn, ou le Chef du district inflige la question. Quand il l'inflige, il a ou doit avoir l'intime conviction que l'accusé est coupable. En principe, on n'applique à la question que dans les cas où il y a des preuves 憑據 contre l'accusé, et l'on dit proverbialement : *pas de preuves, pas de question*. La torture est un supplice beaucoup plus douloureux; on ne la donne qu'aux grands criminels. Je ne prétends pas justifier la torture; mais je crois qu'il y a dans tout ceci à faire la part de la

civilisation. Après tout, la magistrature de la Chine est généralement très-douce et très-compatissante; elle abhorre la cruauté[1], et, si l'on est fondé à reprocher quelque défaut aux juges criminels, ce n'est pas celui-là.

Les Tsào-li doivent être pourvus d'un brevet (ouo-tseu), comme le Concierge de la Préfecture. Rien n'est plus lugubre que le costume de ces bas officiers de justice; ils sont vêtus de noir depuis la tête jusqu'aux pieds; ils escortent le Chef du district et amènent toujours avec eux la crainte ou la tristesse. Les villageois tremblent de peur dès qu'ils les aperçoivent.

8° Les KIN-TSEU 禁子, ou les Geôliers. Il y en en a quatre ou cinq dans une préfecture. Ces agents gardent la prison qu'on appelle 監 *Kièn.*

§ 4. GARDE MUNICIPALE DU DISTRICT. — FORMATION DES COMPAGNIES.

1. Garde municipale.

Il y a, dans chaque district, une force instituée pour veiller à la sûreté générale, maintenir l'obéis-

[1] « Il est défendu à tout tribunal du gouvernement de mettre à la question ceux qui appartiendront à l'une des huit classes privilégiées, en considération du respect qu'on doit à leurs titres; ceux qui auront atteint leur soixante et dixième année, par commisération pour leur vieillesse; ceux qui seront âgés de moins de seize ans, par indulgence pour leur jeunesse; et enfin ceux qui auront une infirmité permanente, par pitié pour leurs souffrances. » (Voyez le *Code pénal de la Chine*, traduit par Staunton, et mis en français par Renouard de Sainte-Croix, t. II, p. 301.)

sance, conserver l'ordre et la paix. On appelle cette force armée *Hou-wéï-kiun* 護衛軍, ou Garde municipale. On appelle les Gardes municipaux ou les Gardes du district Thou-ping 土兵, quelquefois Min-tchouang 民壯。

La Garde du district est placée sous l'autorité du Tchi-hièn ou du Gouverneur; elle est commandée, dans les grands districts, par un Cheou-pi 守備 ou un Capitaine; dans les petits districts, par un Thsien-tsoung 千總 ou un Lieutenant, qu'on nomme vulgairement *Lao-tsiang* 老將. Le service de la garde est intérieur ou extérieur; elle fournit le nombre d'hommes nécessaire pour la police de la ville, pour le maintien ou le rétablissement de l'ordre; elle fournit le nombre d'hommes nécessaire pour escorter le Siûn-kièn, ou le Commissaire, lorsque celui-ci fait ses tournées dans les communes du district, etc.

C'est une troupe assez mal disciplinée. Le code militaire est d'une sévérité excessive 軍例森嚴, et pourtant il y a moins d'ordre, moins de discipline dans les troupes chinoises que dans les nôtres. « Les soldats chinois craignent la mort 怕死, répétait souvent Wang Ki-yè; les Tartares eux-mêmes ne sont plus aujourd'hui ce qu'ils furent autrefois. » Si la Garde des districts est mal disciplinée, elle est encore plus mal payée. On a débité des fables relativement à la solde et à l'entretien de

l'armée ou des huit bannières (pă-khi). Saisissons, en passant, cette occasion d'avertir que les chiffres du *Taï-thsing-hoeï-tièn* ne méritent aucune confiance. Tout cela n'est que de la théorie; dans la pratique, par exemple, il s'en faut de beaucoup que les Tchi-hièn, ou les Gouverneurs des districts fournissent à chaque Thou-ping et à sa famille une subsistance honnête. La vérité est que le Garde municipal reçoit deux taels par mois, ou environ dix sous par jour. C'est peu, c'est trop peu pour un homme qui a une femme et des enfants, car on n'oublie pas, sans doute, qu'à la Chine les soldats sont tous ou presque tous mariés; mais je remarquerai, pour être juste, qu'à l'exception des Thou-ping qui accompagnent le Siûn-kièn, ou le Commissaire du district, et qui ne font pas moins de quinze lieues par jour, le service de la Garde municipale est à peine une occupation. Les Thou-ping ont assez de loisir pour s'appliquer à un petit commerce; on les trouve dans les grandes rues de la ville, sur les places publiques, où ils vendent des marchandises; puis il existe parmi eux des hommes de métier, des sculpteurs, des peintres, des teinturiers, des vernisseurs, etc. Ces artisans trouvent presque toujours de l'emploi, et gagnent de l'argent.

On ne pourrait pas dire des Gardes municipaux de la Chine, comme des nôtres, qu'ils sont remarquables par leur belle tenue. A cela près des Theng-paï-ping, qui portent un bonnet particulier et sont habillés de jaune, les Thou-ping n'ont point, à pro-

prement parler, d'uniforme qui les distingue, soit des artisans, soit des marchands. Commandés pour le service, ils revêtent un KHAN-KIEN 坎肩 ou une espèce de casaque sans manches, sur laquelle on lit les deux caractères 土兵 ou 民壯 (GARDE MUNICIPALE).

Les Gardes municipaux ne peuvent ni prendre les armes, ni se rassembler, sans l'ordre des Waï-weï, ou des Sergents; le chef du corps, ou le Lao-tsiang, ne peut transmettre cet ordre aux Waï-weï sans une réquisition du Tchi-hièn ou du Chef du district.

2. Formation des compagnies.

La Garde municipale est répartie, dans chaque district, en compagnies qu'on appelle 枝. Cette répartition n'est pas arbitraire; il existe autant de compagnies qu'il y a d'armes différentes. Ainsi, on distingue :

1° La compagnie des NIAO-THSIANG-PING 鳥鎗兵 ou des Fusiliers, c'est-à-dire des Municipaux qui sont armés d'un fusil 鳥鎗. Wang Ki-yè croit qu'ils savent s'en servir. La force ordinaire de cette compagnie est de cent quatre-vingts à cent quatre-vingt-dix hommes. Il y a un Hôu 戶 (espèce de caporal) pour six hommes.

2° La compagnie des TCHÂNG-THSIANG-PING 長鎗兵 ou des Lanciers, c'est-à-dire des Fantassins (car la garde n'a pas de chevaux) dont l'arme prin-

cipale est la lance 長鎗. La force ordinaire de cette compagnie est de soixante à quatre-vingts hommes. Il y a un Hôu pour dix hommes.

3° La compagnie des THENG-PAÏ-PING 藤牌兵, ou des Fantassins dont l'arme défensive est un bouclier de bambou 藤牌. La force ordinaire de cette compagnie est de vingt-quatre à trente-six hommes. Il y a un Hôu pour seize hommes.

Les Gardes des trois compagnies portent un YAO-TAO 腰刀 ou un sabre.

En temps de paix, la Garde municipale d'un petit district se compose, à peu près, comme il suit :

	Nombre d'hommes.
1° Le Lieutenant 千總 Thsien-tsoung.....	1
2° Les Sous-lieutenants 把總 Pa-tsoung....	3
3° Les Sergents 外委 Waï-weï...........	6
4° Les Caporaux 戶 Hôu.................	42
5° Les Soldats 兵 Ping..................	306
Nombre total d'hommes..................	358

En temps de guerre, il y a dans les districts des Y-YOUNG 義勇 ou des Volontaires. Les Y-KIUN 義軍 ou les Corps de volontaires sont une espèce de *Land-sturm*. Ils se composent des jeunes gens, mais surtout des jeunes villageois, qui prennent les armes

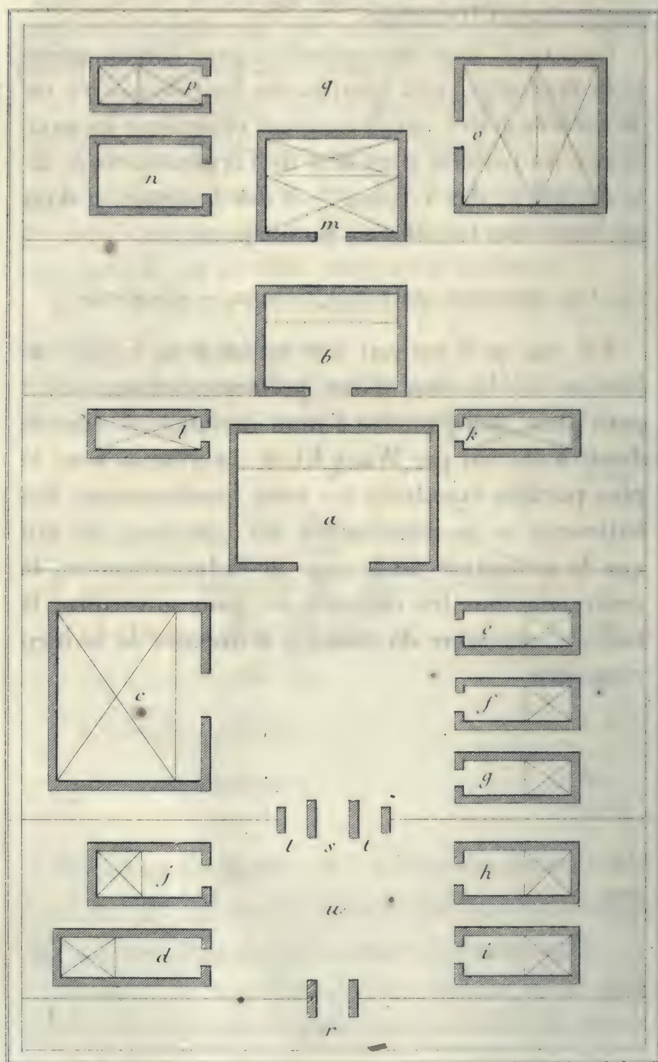
spontanément, ou lors de l'appel fait en vertu d'une proclamation impériale.

Ces corps, sans être assimilés, pour l'organisation et la discipline, aux troupes des huit bannières ou de l'armée active, en deviennent cependant les auxiliaires. Je parlerai plus tard de l'organisation et de la discipline des Y-young, ou des *Volontaires*, dont les chefs sont les officiers municipaux.

§ 5. PLAN D'UNE PRÉFECTURE CHINOISE. — EXPLICATION.

J'ai cru qu'il pouvait être agréable au lecteur de trouver ici le plan d'une préfecture chinoise. Ce petit plan, que j'annexe à mon mémoire et dont le dessin a été fait par Wang Ki-yè, représente avec la plus parfaite exactitude les *traits* fondamentaux des bâtiments et la distribution des Loŭ-fang. On sait que la préfecture est le siége de l'administration, le centre de tous les rapports et, pour ainsi dire, la maison commune du district; il importe de la bien connaître.

PLAN D'UNE PRÉFECTURE CHINOISE.



Explication du plan.

a. Ta-thang, Salle du Tribunal.

b. Eul-thang, seconde Salle; c'est la salle où l'on applique les criminels à la question.

c. Kien-lao, Prison.

d. Pàn-fang, Maison d'arrêt.

e. Kho-fang, Bureau des offices.

f. Hou-fang, Bureau des finances.

g. Ping-fang, Bureau de la guerre.

h. Hing-fang, Bureau de la justice.

i. Lì-fang, Bureau des rites.

j. Koung-fang, Bureau des travaux publics.

k. Bureau du Concierge de la Préfecture (*Hao-fang*).

l. Bureau des Huissiers (*Men-chang*).

m. Kouan-tsë, Habitation du Mandarin ou du Gouverneur.

n. Khe-thing, Salon.

o. Appartements destinés à la famille du Gouverneur, aux domestiques, etc.

p. Ibid.

q. Hoa-youên, Jardins.

r. Ta-men, Porte principale.

s. Y-men, Porte d'honneur.

t. Petites portes latérales.

u. Cours.

SECTION III.

COMPOSITION DU CORPS MUNICIPAL. — ATTRIBUTIONS GÉNÉRALES DES PAO-TCHING ET DES LI-TCHÂNG.

---

§ 1. COMPOSITION DU CORPS MUNICIPAL.

Hameaux.

Dans les hameaux, le corps municipal se compose :

1° D'un magistrat qu'on appelle *Pao-tching*, mais dont l'attribution est double, et qui remplit en même temps les fonctions de Pao-tching et de Li-tchâng 至小的村有保正里長共一人。Il n'y a ni Kia-cheou ni Kia-tchâng 甲首甲長沒有;

2° Des Conseillers municipaux ou des Chefs de familles (Kia-tchâng), qui sont au nombre de trois, quatre ou cinq, suivant l'importance du hameau.

Villages.

Dans les villages, le corps municipal se compose :

1° Du Pao-tching;

2° Des Kia-tchâng ou des officiers auxiliaires du Pao-tching, qui sont au nombre de quatre ou cinq;

3° Du Li-tchâng;

4° Des Kia-cheou ou des officiers auxiliaires du Li-tchâng, qui sont au nombre de sept ou neuf;

5° Et des Conseillers municipaux ou des Chefs de famille.

Bourgs.

Dans les bourgs, le corps municipal se compose :

1° De deux Pao-tching;

2° De six à sept Kia-tchâng;

3° De deux Li-tchâng;

4° De deux ou trois Kia-cheou;

5° Et des Conseillers municipaux ou des Chefs de famille.

Villes ou chef-lieux des districts, des arrondissements, des départements et des provinces.

Dans les villes, le corps municipal se compose :

1° Des Pao-tching. Dans les rues où il peut y avoir de soixante à soixante et dix boutiques ou maisons de commerce, les marchands nomment un Pao-tching; ils en nomment deux dans les rues où il peut y avoir de cent vingt à cent quarante boutiques, quatre dans celles où il peut y avoir de deux cent quarante à deux cent quatre-vingts boutiques;

2° Des Kia-tchâng, qui sont en très-petit nombre et partagent, comme officiers de police, leurs attributions avec les Ti-pao 地保, ou Gardiens des rues, nommés par le Préfet;

3° Des Conseillers municipaux ou des Chefs de famille.

Capitale.

Je traiterai, dans mon troisième mémoire, de l'organisation administrative de la ville de Péking.

§ 2. ATTRIBUTIONS GÉNÉRALES DES PAO-TCHING ET DES LI-TCHÂNG.

Fonctions des Pao-tching.

Dans un district, les fonctions ordinaires des Pao-tching sont :

De fournir au greffier du Hou-fang (Bureau des finances), ou à son commis, les documents et les indications nécessaires pour le recensement des communes, la vérification des Men-paï[1], et la tenue des registres nommés *Hou-tsĭ*, c'est-à-dire des registres qui contiennent les noms, la profession et l'âge de tous les habitants d'une ville, d'un bourg ou d'un village;

D'inscrire d'office, ou plutôt de faire inscrire sur les registres de la population (Hou-tsĭ) les personnes, de l'un ou de l'autre sexe, qui omettent ou négligent de se faire enregistrer[2];

De convoquer et de présider les conseils municipaux ou les assemblées des Kia-tchâng (Chefs de famille), toutes les fois que ces conseils ont à délibérer sur des objets ou à s'occuper de matières qui rentrent dans les attributions des Pao-tching;

D'informer le Tchi-hièn ou le Préfet du district du résultat des élections municipales;

D'imposer, après le consentement et le vote des Kia-tchâng ou des Chefs de famille, les contributions nommées *Hoeï-thsien* (impôt municipal), afin

[1] Tablettes contenant les noms, la profession et l'âge de tous les membres d'une famille.

[2] *Taï-thsing-liu-li*, section 80.

de pourvoir aux besoins et aux dépenses ordinaires des municipalités; comme aussi d'ouvrir et de provoquer les souscriptions volontaires (*Kiouen-tse*), pour faire face aux dépenses extraordinaires ou imprévues;

De prescrire, comme ministres du culte officiel, toutes les mesures nécessaires pour la célébration des fêtes religieuses;

D'offrir, dans les temples, tous les sacrifices qu'ils jugent à propos d'y faire;

De maintenir, dans les réunions publiques et dans les fêtes des villages (chan-hoeï), l'exécution des règlements concernant la préséance, les prérogatives de l'âge et le rang des personnes[1];

De signaler au chef du district les habitants que l'on doit exempter du service personnel;

De maintenir, comme officiers de police, le bon ordre dans les communes et de garantir la tranquillité des habitants; d'interdire les réunions illicites; de rechercher et de traduire devant le gouverneur du district les membres des sociétés secrètes[2];

De surveiller les mendiants, les vagabonds et les gens sans aveu;

D'expulser de leurs communes :

1° Les individus étrangers au district, lorsque ces individus leur deviennent suspects ou tiennent une conduite équivoque;

2° Les magiciens qui évoquent les esprits et font du mal aux hommes;

[1] *Taï-thsing-liu-li,* section 182.

[2] *Ibid.* section 162.

3° Les charlatans qui, sans avoir fait une étude particulière de la sorcellerie, tirent néanmoins l'horoscope des individus, et annoncent mensongèrement les événements heureux ou malheureux[1];

De réprimer les atteintes portées aux bonnes mœurs; d'interdire tout ce qui pourrait favoriser la débauche, et, si des femmes de mauvaise vie (*tchang-fou*) s'établissent malgré eux dans les communes qu'ils administrent, d'en donner avis au Tchi-hièn (Préfet) ou au Siun-kièn (Commissaire du district);

De surveiller l'exécution des règlements qui prohibent les maisons de jeux; l'exécution des règlements sur la police de nuit[2]; l'exécution des règlements sur la police des cimetières[3]; l'exécution des règlements sur la police des tavernes;

D'apaiser les querelles; d'arrêter et de traduire devant les autorités compétentes (le Tchi-hièn ou le Siun-kièn) tous ceux qui exercent des voies de fait ou des violences contre les personnes;

De rechercher tous les attentats contre les particuliers; de rassembler les preuves des crimes, des délits et des contraventions; de recevoir, à ce sujet, les rapports, les dénonciations et les plaintes;

D'avertir, sur-le-champ, le Tchi-hièn ou le Préfet du district, lorsqu'un individu a péri d'une mort violente;

D'interdire la vente des poisons et des substances

[1] *Taï-thsing-liu-li*, section 178.
[2] *Ibid.* section 219.
[3] *Ibid.* section 273.

vénéneuses; la vente des breuvages qui procurent l'avortement des femmes; de se présenter, s'il y a lieu, dans les officines des médecins, à l'effet d'y constater les contraventions; de signaler au Préfet du district les individus qui élèvent des animaux venimeux ou vendent, sans autorisation, des médicaments ou des drogues composées[1];

D'arrêter ou de faire arrêter les déserteurs, tous les individus qui abandonnent le service militaire sans autorisation, et de les traduire devant le Préfet du district; de signaler à ce magistrat les habitants chez lesquels ces déserteurs ont trouvé un asile[2];

D'organiser, dans leurs communes, les Y-kiun ou les Corps de volontaires, si le pays se trouve menacé d'une invasion.

Je traiterai, dans mon deuxième mémoire, de l'administration des Pao-tching.

Fonctions des Li-tchâng.

Dans un district, les fonctions ordinaires des Li-tchâng sont :

De fournir au greffier du Li-fang (Bureau des rites) ou à son commis, les documents et les indications nécessaires pour la tenue des registres nommés *Youen-tsi*, c'est-à-dire des registres contenant les noms, la profession et l'âge de tous les habitants qui ont acquis leur domicile dans une commune;

De convoquer et de présider les conseils munici-

[1] *Taï-thsing-liu-li*, section 289.
[2] *Ibid.* section 289.

paux ou les assemblées des Kia-tchâng (Chefs de famille), toutes les fois que ces conseils ont à délibérer sur des objets ou à s'occuper de matières qui rentrent dans les attributions des Li-tchâng;

De protéger les intérêts et de stimuler le zèle des cultivateurs;

De signaler au Tchi-hièn (Préfet du district) ceux qui négligent les travaux agricoles ou adoptent un mauvais système de culture; de signaler particulièrement à ce magistrat les propriétaires dont les domaines resteraient improductifs[1];

De veiller au maintien des chemins vicinaux;

D'encourager, dans l'intérêt de l'agriculture et de la prospérité générale, le défrichement des terres incultes et la plantation des mûriers;

De statuer à l'amiable, et quand ils en sont requis, sur les contestations qui peuvent s'élever entre les propriétaires;

D'opérer, conformément aux principes exposés dans la section 80 du *Taï-thsing-liu-li* (Lois fiscales), la répartition de l'impôt territorial, c'est-à-dire des impôts, soit en nature, soit en argent, que le gouvernement exige des propriétaires fonciers; de prendre toutes les mesures et de faire toutes les diligences pour parvenir à une équitable répartition;

De vérifier, comme nos commissaires répartiteurs, et de rectifier, quand elles sont inexactes, les déclarations des contribuables;

De se transporter sur les lieux; d'opérer le classe-

[1] *Taï-thsing-liu-li*, section 97.

ment des fonds ou des propriétés de chaque nature, à raison de la fertilité du sol et de la valeur des produits;

De fournir au Tien-sse ou au Chef de la police administrative les renseignements nécessaires pour l'arpentage des terres et l'évaluation des revenus imposables;

De signaler au Chef du district les propriétaires qui se dispensent frauduleusement de payer l'impôt territorial[1];

D'avertir le Tchi-hièn ou le Préfet du district:

1° Lorsqu'un propriétaire élève un tombeau sans autorisation;

2° Lorsqu'il met en culture un terrain dans lequel le corps d'un parent ou d'un individu étranger à sa famille a été déposé;

De faire la visite des terres, lorsque des événements de force majeure, tels que le débordement des eaux, une trop grande sécheresse, un incendie, une invasion de sauterelles, une gelée hors de saison ou la grêle ont frappé sur la commune qu'ils administrent; de dresser l'état des contribuables qui ont éprouvé des pertes;

De recevoir, comme percepteurs des contributions et d'après le mode réglé par la loi, les impôts en argent auxquels les habitants des communes peuvent être assujettis;

De transmettre aux contribuables les avertisse-

[1] *Taï-thsing-liu-li*, section 90.

ments et les quittances du Hou-fang (Bureau des finances);

De recevoir et de signer les contrats de vente ou d'échange, lorsque la vente ou l'échange a pour objet un fonds de terre, une maison, un bâtiment quelconque; de remplir les formalités prescrites par la loi;

De maintenir l'exécution des règlements concernant les ventes à réméré et les prêts sur hypothèques;

D'assurer et de faciliter la perception de l'impôt du timbre, impôt qui frappe rigoureusement tout acte translatif de la propriété immobilière;

D'assurer, dans toutes les provinces où les taxes se perçoivent en nature (dans le Chan-toung, le Honan, le Hou-pe, le Hou-nan, le Kiang-si, le Tche-kiang, le Kiang-nan, le Fou-kièn), et de faciliter le recouvrement des impôts auxquels les habitants des communes peuvent être soumis;

De rechercher, comme officiers de police, toutes les contraventions qui portent atteinte aux propriétés rurales; de veiller à la conservation des récoltes et des fruits; d'arrêter ou de faire arrêter tous ceux qui commettraient des vols.

Je traiterai, dans mon deuxième mémoire, de l'administration des Li-tchâng.

SECTION IV.

ÉLECTION DES MAGISTRATS MUNICIPAUX. — ASSEMBLÉES DES KIA-TCHÂNG. — ATTRIBUTIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX. — DÉPENSES COMMUNALES.

§ 1. ÉLECTION DES MAGISTRATS MUNICIPAUX.

Les magistrats et les officiers municipaux sont élus par les Kia-tchâng ou les Chefs de famille 是家長所保舉.

Toutefois, chaque élection doit être validée par le Préfet du district 知縣設立; le Préfet investit les magistrats et les officiers municipaux de l'autorité qui leur est nécessaire pour exercer leurs fonctions. Ces fonctions, essentiellement gratuites, 保正沒有俸祿白做 ne peuvent donner lieu à aucune indemnité.

Les Pao-tching sont nommés pour un an ou pour deux ans 保正各鄉或一年一換。或二年一換. Quoique révocables, suivant la bonne ou la mauvaise volonté des électeurs, ils ne peuvent être suspendus que par un ordre du Préfet et pour des motifs sérieux. Quand les habitants d'un village, ou plutôt quand les Kia-tchâng (Chefs de famille) sont mécontents d'un Pao-tching, ils ont le droit d'adresser un rapport 呈 au gouverneur du district, d'exposer leurs griefs et d'indiquer celui des habitants qu'ils préfèrent pour Pao-tching.

Les fonctions des Li-tchâng sont conférées à vie; si ces officiers manquent à leurs devoirs 有過, le Chef du district les révoque. Dans le cas contraire, ils restent en exercice jusqu'à la fin de leurs jours 至死作里長.

J'observerai que les Li-tchâng, considérés à juste titre comme les surintendants de l'agriculture dans les villages et dans les bourgs, appartiennent presque tous à la classe des cultivateurs; quant aux Pao-tching, ils peuvent être pris:

Parmi les gens de lettres;
Parmi les cultivateurs;
Parmi les marchands;
Parmi les artisans.

Le droit d'élire et d'être élu est la prérogative du plus pauvre comme du plus riche, du bouddhiste comme du tao-sse. Il y a cependant des incapables et des indignes. Ainsi, d'après la loi, les Kia-tchâng ou les électeurs municipaux ne peuvent appeler aux fonctions de Pao-tching :

1° Les étrangers;

2° Les habitants qui ne sont pas nés dans la commune ou qui n'y ont pas acquis leur domicile par vingt ans de résidence;

3° Les mandarins en retraite;

4° Les militaires en congé;

5° Les agents et les employés des administrations;

6° Ceux qui ont exercé temporairement des emplois civils ou militaires.

Sont exclus des fonctions municipales :

1° Tous ceux qui ont subi une condamnation;

2° Les gens d'une inconduite notoire.

Les magistrats municipaux de la Chine n'ont aucune marque distinctive et ne portent point de costume officiel.

§ 2. ASSEMBLÉES DES KIA-TCHÂNG.

Chaque communauté d'habitants a un conseil municipal; il est composé des Kia-tchâng ou des Chefs de famille 會之人係家長. Les conseillers municipaux ne sont point élus; tout Kia-tchâng est, de droit, membre du conseil municipal de sa commune. En cas d'absence, de maladie ou d'empêchement, le Kia-tchâng est remplacé par l'aîné de ses fils; s'il n'a point de fils et ne peut, à cause de son âge, participer aux délibérations du conseil, le Pao-tching a toujours soin de prendre son avis.

En France, le nombre des conseillers municipaux varie suivant la population des communes; d'après la loi française, le conseil munipal est composé de dix membres dans les communes de cinq cents habitants et au-dessous;

De douze, dans celles de cinq cents à quinze cents habitants;

De seize, dans celles de quinze cents à deux mille cinq cents;

De vingt et un, dans celles de deux mille cinq cents à trois mille cinq cents;

De vingt-trois, dans celles de trois mille cinq cents à dix mille;

De vingt-sept, dans celles de dix mille à trente mille;

Et de trente-six dans celles de trente mille et au-dessus.

A la Chine, les assemblées municipales sont autrement nombreuses; il y a autant de conseillers municipaux qu'il y a de familles dans une commune, puisque chaque famille est représentée par son chef. Mais ce qui me paraît surtout à remarquer, sous le rapport du nombre, c'est l'étrange disproportion qui existe entre les assemblées des villages et les assemblées des villes. Le conseil municipal d'un bourg peut se composer de cent, cent cinquante, cent quatre-vingts membres, suivant l'importance du bourg; il se compose ordinairement de soixante et dix à quatre-vingts membres dans un petit village, tandis que les villes comptent à peine soixante ou soixante et dix membres dans leurs assemblées. Il ne faudrait pas en conclure que le régime municipal est amoindri dans les villes; on verra tout à l'heure pourquoi les assemblées y sont moins nombreuses.

Les Pao-tching ou les Li-tchâng prescrivent la convocation des assemblées. Ces magistrats ont le droit de réunir les conseils toutes les fois qu'ils le jugent à propos; sous ce rapport, ils ne ressemblent point à nos maires, qui ne peuvent convoquer extraor-

dinairement un conseil municipal sans une autorisation du Préfet, obtenue par l'intermédiaire du Sous-préfet. Chaque convocation a un objet; c'est uniquement sur cet objet que les Kia-tchâng sont appelés à délibérer. Au Pao-tching appartiennent la présidence et la police de l'assemblée. En cas d'empêchement, le Pao-tching est remplacé par le Li-tchâng. On ne discute pas toujours dans un grand calme; les assemblées sont généralement tumultueuses. Il arrive plus d'une fois, m'a dit Wang Ki-yè, que les Kia-tchâng, ou les conseillers municipaux des villages bravent l'autorité des Pao-tching et en viennent aux mains.

Où tient-on les assemblées municipales?

Il faut encore distinguer. A la Chine, il n'y a point de maison commune où siége le corps municipal. Dans les villages, comme dans les bourgs, les assemblées des Kia-tchâng se tiennent dans le temple. « Le jour où l'on doit se réunir, dit Wang Ki-yè, le Pao-tching rassemble les conseillers municipaux dans le temple, pour y délibérer et prendre une décision, 至有會之日則先聚衆人於廟內商議妥當. Si le village renferme deux communes ou deux communautés d'habitants, le Pao-tching de la commune orientale délibère avec les conseillers municipaux dans le temple oriental; il en est de même pour la commune occidentale, 有事則東面保正同衆人在東廟商議。西面亦然。» Dans les villes,

on tient les assemblées municipales chez les marchands, jamais ailleurs. Cet usage, qui s'est établi dans toutes les provinces, explique pourquoi les assemblées municipales sont moins nombreuses dans les villes que dans les bourgs et les villages.

Aucun membre du conseil municipal n'y remplit les fonctions de secrétaire; on y parle beaucoup, on y écrit fort peu. Le procès-verbal des délibérations 議單 n'est point consigné sur un registre; mais il y a deux comptes rendus de la séance 報單 : le premier, généralement très-succinct, inscrit sur des feuilles volantes en petits caractères, presque toujours de l'espèce de ceux qu'on nomme *Thsao* (cursifs), est distribué aux habitants de la commune, par les soins du Pao-tching; le second, plus développé et en caractères beaucoup plus gros, est affiché sur la porte du temple.

§ 3. ATTRIBUTIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX. — DÉPENSES COMMUNALES.

Les attributions des conseils municipaux de la Chine sont :

De s'occuper, comme les nôtres, des besoins locaux et des intérêts de la communauté;

De régler et de fixer, sous la présidence du Pao-tching, toutes les dépenses municipales;

De voter les contributions qu'on nomme *Hoeï-thsien* et qui ont pour objet de subvenir aux besoins ordinaires des municipalités;

De pourvoir à l'entretien des temples;

De délibérer sur l'établissement des écoles;

De faire face aux dépenses extraordinaires et imprévues.

Il n'y a pas de biens communaux. Les ressources dont les communes disposent pour subvenir aux dépenses municipales, sont de trois natures; celles qui proviennent des allocations portées sur le budget général des dépenses; celles qui proviennent des contributions locales votées par les assemblées; enfin celles qui proviennent des souscriptions volontaires.

Les allocations portées sur le budget général des dépenses, tel qu'il est établi par le Taï-thsing-hoeï-tièn, se réduisent à fort peu de chose; dans quelques villages, à rien. J'en excepterai, si l'on veut, la subvention des écoles; car, dit Wang Ki-yè, dans chaque district, les fonds qui servent à l'entretien des écoles sont fournis, moitié par le gouvernement, moitié par les marchands et les artisans, 每縣學堂之錢係一半官錢一半商人民人之錢; mais on remarquera que les Préfets des districts n'accordent pas cette subvention à toutes les communautés et que dans les villages où il n'y a pas de souscripteurs, il n'y a pas d'école. Ainsi donc les ressources, les véritables ressources des communes sont dans les contributions votées par les Kia-tchâng et qu'on nomme *Hoeï-thsièn* 會錢. Ces contributions fournissent aux dépenses ordinaires; culte, entretien des temples, célébration des fêtes

communales, divertissements 山會, repas publics, tout est payé par les Kia-tchâng; quant aux dépenses extraordinaires ou imprévues, on y fait face au moyen des 捐資 ou des souscriptions volontaires.

J'arrive maintenant à l'administration municipale, objet de mon deuxième mémoire.

SUR LES LAMES DES ORIENTAUX.

L'Europe ne connaît jusqu'à présent que les damas, et tout au plus encore les khorasani comme le produit de l'art de damasquiner le fer, art qui a passé aujourd'hui des ateliers de l'Orient dans ceux de l'Occident. La trouvaille faite dans un manuscrit de la bibliothèque de Leyde d'un traité sur la substance des épées, nous met en état de donner par l'extrait suivant la division des lames et une idée juste du prix que les Arabes attachaient aux différentes espèces d'épées, dès la moitié du xe siècle de l'ère chrétienne. On verra par ces extraits que la lame de Damas n'y joue qu'un rôle fort subordonné, tandis qus les meilleures épées ne sont connues en Europe que sous le nom de damas. Il y avait, en effet, à Damas, des ateliers de fourbisseurs dont les ouvriers furent enlevés par Timoûr, lors de son passage par cette ville. Il était fort naturel que les

croisés, qui ont les premiers rapporté des lames d'Orient en Occident, n'aient connu que ceux de Damas, et l'enlèvement des ouvriers par Timour explique pourquoi on n'a point retrouvé depuis dans cette ville les fabriques d'épées qui l'ont rendue fameuse autrefois. Le traité en question forme le sixième chapitre du neuvième livre [1] du manuscrit fort précieux intitulé : جمهرة الاسلام ذات النثر والنظام, par Emineddin Ebil-ganaym Moslim ben Mahmoud Esch-Scheiferi [2], qui a vécu au commencement du VIIe siècle de l'égire (au XIIIe de notre ère), c'est-à-dire précisément dans le temps des croisades où les premiers damas ont été connus en Europe [3].

L'auteur du traité se nomme Yacoub ben Ishac el Kindi [4]. Il y a des termes techniques qui ne se trouvent pas dans les dictionnaires, mais qui se devinent facilement, comme, par exemple, le mot طبع employé pour signifier l'action de forger le fer [5]. Il y en a d'autres qui ne sont pas si faciles à traduire, et parmi

[1] La notice bibliographique de cet ouvrage précieux est d'autant plus intéressante qu'il n'est point connu de Hadji Calfa. (Voy. le Catalogue des manuscrits orientaux de la bibliothèque de Leyde, par M. Dozy, t. I, p. 274.)

[2] Non pas *Schirazi*, comme il est dit dans le Catalogue de M. Dozy.

[3] Le neuvième livre, divisé en dix chapitres, comme les quinze autres livres de cet ouvrage, ne contient que des *erdjouzet*, dont cinq en vers et cinq en prose, ce qui prouve qu'*erdjouzet* ne signifie pas seulement, comme on l'a cru jusqu'à présent, un poëme en vers libres, mais aussi un traité en prose.

[4] Dans le manuscrit, il y a *El-Kebedi;* ce n'est qu'une erreur de copiste.

[5] الحديد الذى يطبع منه السيوف.

ceux-ci la première division du fer dont les épées se forgent en معدنى, c'est-à-dire celui qui se trouve dans les mines, et en celui qui ne se trouve pas dans les mines الذى ليس بمعدنى, nous offre le plus de difficultés. Il est naturel de supposer que l'auteur entend par la première branche le fer propre aux épées tel qu'il se trouve dans les mines, et par la seconde branche de la division le fer travaillé; mais on verra, par la suite des subdivisions, qu'on y doit attacher un autre sens, qui reste problématique. Toutes les fois que de pareilles difficultés se présenteront, nous les signalerons à l'attention du lecteur dans les notes, et, en retranchant les répétitions, nous n'omettrons aucune des subdivisions dont la plupart des noms ne se trouvent point dans les dictionnaires.

Le fer dont se forgent les épées se divise en deux parties; la première, qui se trouve dans les mines, et la seconde, qui ne se trouve point dans les mines. Celui des mines est subdivisé en deux espèces, 1° le *sairakani* السايرقانى, qui représente le mâle, et 2° le *birmahiniyè* البرماهينية, qui est la femelle; de ces deux espèces, on compose la troisième, qui est nommée « la composée » المركّب. L'acier (*el-foulad*) [1], c'est-à-

[1] فولاد *foulad* est le mot persan *poulad;* le manque du mot *acier,* dans l'arabe, prouve assez que l'art de damasquiner l'acier n'est point une invention arabe, mais que tout cet art appartient aux Persans ou aux Indiens, dont les noms de tant de lames précieuses tirent leur origine. L'acier (*foulad*) est expliqué par la phrase suivante : الفولاد ومعناه المصفّا ويصنع من المعدنى بانّ يلقى عليه فى السبك حتى يصير مثينًا تقبل السقى ويظهر فيه فرند

dire celui qui n'est point tiré des mines et dont la signification est « le purifié » المصفّا, se divise en trois espèces : « l'antique » العتيق, « le moderne » المحدّث, et « celui qui n'est ni antique ni moderne » لا عتيق ولا محدّث.

Cette subdivision en acier ancien, moderne et celui qui tient le milieu se rapporte, comme le traité le dit expressément, non pas à l'excellence de la qualité, mais seulement à l'âge des lames. Il y est dit cependant en même temps que le mot *atik* (antique) se prend aussi dans le sens de « noble et généreux », comme on le dit des chevaux[1]. D'après cette remarque, il y a de quoi être surpris de ce que l'auteur subdivise immédiatement après les anciennes lames en trois espèces, savoir : 1° celles du Yémen اليمانى ; 2° celles de Kalaa[2] القلعى ; 3° celles de l'Inde الهندى, qu'on appelle *el-fakiroun* الفاقرون. Les lames du moyen âge (qui ne sont ni antiques ni modernes) se subdivient en « étrangères » غير مولّد et celles « du pays »

Ici il y a les deux mots سقى et فرند expliqués, dont le premier ne signifie sans doute que la surface onduleuse, comme l'eau, et le second, qui est généralement pris pour épée, nous paraît signifier le grain.

[1] كما يقال فرس عتيق يراد به كرمه فما لحقته خواص الكرم

[2] Parmi le grand nombre de lieux qui portent le nom de *Kalaa*, il est difficile de décider quel est celui d'où les lames tirent leur nom. Il s'agit probablement ici d'une île de la mer des Indes, sur laquelle on peut consulter la *Relation des voyages des Arabes et des Persans dans l'Inde et à la Chine*, Introduction de M. Reinaud, p. LXII et LXXXV.

مولّد, c'est-à-dire, proprement arabes ou persanes. Les premières, *ghair mouwelled*, sont celles qui se forgent au Yémen de l'acier de Serendib (île de Ceylan) ou de l'acier de Selman[1]. Les dernières (*souleimaniyé*, ou plutôt *selmaniyé*, comme on le verra ci-après) se divisent (dit le traité) en quatre espèces (on va voir qu'il y en a le double): 1° les *behanidje* بهانج, qui ont la largeur de quatre pouces et sont d'un grain (*frind*) grossier فرندها غليظ; 2° les *resous* رثوث, qui sont également larges de quatre pouces et moins que cela, mais dont le grain est fin دقاق الفرند; 3° celles qui se forgent au Tilman تيلمان et dans Ceylan; 4° celles du Khorasan خراسانية, dont le fer est apporté de Ceylan, mais qui sont forgées en Khorasan; 5° les *manssouriyé* منصورية, dont on apporte le fer de Ceylan, mais qui sont forgées à Manssoura; 6° les « persanes » الفارسية, dont le fer vient de Ceylan, mais qui sont forgées en Perse : on les appelle aussi « les impériales » *khosrewaniyé*, qui ont tantôt des figures d'arbres ou d'animaux, et qui, tantôt, sont simples; 7° les glaives, *el-bîdh* البيض, qui se fabriquent à Coufa, et dont une espèce s'appelle *ez-zeidiyé*, du fabricant nommé *Zeid*. Les lames du pays, *el-mouwelled*, c'est-à-dire proprement arabes ou persanes, se subdivisent en cinq espèces: 1° *khorasaniyé* الخراسانية,

[1] Comme il est dit plus tard que ces lames tirent leur nom du pays de Selman, qui est au delà de l'Oxus, il est clair que le nom de *Souleimaniyé* ne peut être qu'une faute du copiste, d'autant plus pardonnable qu'il y a des épées *souleimaniyé*, c'est-à-dire celles qui sont forgées par les génies pour Salomon.

dont le fer est tiré des mines du Khorasan, et y est travaillé aussi; 2° *el-bassriyé* البصريّة, c'est-à-dire celles de Bassra, dont le fer est tiré des environs de Bassra, et est travaillé dans cette ville; 3° *ed-demeschkiyé* الدّمشقية, c'est-à-dire celles de Damas, dont le fer, tiré des environs de Damas, y est forgé en épées; 4° *el-missriyé* المصريّة, c'est-à-dire les égyptiennes, qui sont travaillées en Égypte; 5° celles nommées d'après d'autres villes [1].

Après cette division et subdivision, l'auteur entre dans les spécialités de chacune de ces espèces, et nous allons le suivre dans le même ordre. Il commence par les *madeni* المعدنى, c'est-à-dire celles des mines subdivisées en mâles *es-sairakani* [2], en femelles, *birmahin;* l'auteur observe que cette dernière espèce comprend les épées des Grecs, *Roum*, et des hérétiques, *schorat* [3]. Quant aux lames qui sont composées des *sairakan* (Chabourkan), elles se subdivisent

[1] Le mot *mouwelled* est employé par les Arabes pour désigner les expressions qui furent étrangères à leurs ancêtres, et qui n'ont commencé à s'introduire dans leur langue qu'après la mort de Mahomet, lorsque l'islamisme se fut répandu hors de la presqu'île de l'Arabie. C'est de ce terme que les Espagnols ont fait leur mot *mulato*, et que dérive notre mot *mulet*. Ne serait-il pas plus naturel de voir ici dans le terme *mouvelled* les épées fabriquées dans la Perse, la Syrie, l'Inde, etc., et d'appliquer l'autre dénomination aux épées fabriquées dans une province quelconque de l'Arabie, par exemple dans le Yémen? La suite du récit semble confirmer cette interprétation. (Note de la rédaction.)

[2] Au lieu de *sairakani*, il y a ici dans le texte *chabourkan* شابرقان, nom d'une ville du Khorassan, ce qui est probablement la véritable leçon.

[3] *Schorat* est un synonyme de *khawaridje*, qui étaient les premiers hérétiques de l'Islam. Ils se sont divisés ensuite en plusieurs sectes.

en deux espèces, savoir : les *frendjiyé* et les *souleimaniyé* [1].

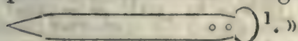
Il y a surtout trois termes techniques que nous n'avons pas rendus en français, n'étant pas sûrs de leur véritable signification, mais que nous signalons néanmoins aux orientalistes et aux experts de l'art, par les explications, rien moins que claires, que donne le manuscrit. Le premier est celui de *frend* فرند, que nous avons cru devoir traduire ci-dessus par le mot de « grain », mais qui, peut-être, signifie aussi la « politure », comme il paraît par l'explication suivante du second terme technique, qui est celui de la terre, *el-erdh*. « On appelle, dit le texte, terre, l'endroit d'où le fer se tire, qui n'a point de *frend* « politure ». On dit que l'acier est rouge, vert ou gris de terre..... C'est ainsi que je parle, dans ce livre, du fer-blanc, du fer jaune et d'autres qualités de l'épée, par laquelle j'entends le *frend*. Si je dis avant la jetée, *tharh*, ou après la jetée, j'entends le remède, *ed-dewa*, qu'on met sur le fer pour y produire le *frend;* quand je dis : l'épée rougit, j'entends l'éclat de la politure que les fourbisseurs y mettent et qu'ils appellent *la politure du fer rougi* [2]. » Le troisième terme est celui de *kadd*, c'est-à-dire « stature » [3].

[1] Il est probable qu'ici *souleimaniyé* est la véritable leçon, puisque ces épées sont associées à celles des Francs, qui très-souvent sont honorés par les Orientaux du nom de *Djinns* ou génies.

[2] فامّا الارض فسموها ارضًا على حالها اعنى الموضع من الحديد الذى لا فرند فيه فيقولون احمر الارض واخضر الارض واكدر الارض

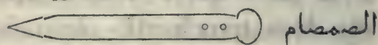
[3] القدّ اربع قدود وهى جميع قدود السّيف الذى طبعت باليمن

Le mot *kadd*, qui signifie ordinairement « stature », doit signifier une espèce de mesure, d'après ce qui est dit dans la description des lames du Yémen, description où se retrouvent tous ces termes techniques. La voici : « Les épées du Yémen sont d'une substance égale, dans laquelle il n'y a pas de nœud, *akd*, plus grand que dans les épées de terre rouge ou verte avant la jetée. » .....Le *kadd* « mesure » est de quatre espèces dans les épées qui se forgent au Yémen. « De ces épées du Yémen sont : 1° la lame large, qui est carrée et percée en bas jusqu'à l'extrémité, qui est mise dans le manche, *seilan* : la marque des lames les plus anciennes, dans les temps avant l'Islam, sont deux serpents avec un sabot de cheval, *sonbok;* 2° la sculptée, *mahfour,* dont les sillons, *chathab*, ressemblent à..... (le mot, comme on le voit dans le texte arabe, manque de points) : de cette manière était forgée la lame de *ssamssam* (épée fort illustre dans l'histoire arabe); 3° la *chehadast*. . . 4° la lame qui a trois sillons au milieu et deux aux deux tranchants, *cheferein*, qu'on appelle, en persan, *dast*. Leur figure est celle du *ssamssam*

[1]. »

[1] منها العريض الاسفل المخروط الرأس المربع السّيلان تربيعًا مخروطًا الى طرف السّيلان واكثر ما يكون من علامات سيلانات العتيق التى طبعت فى الجاهلية ثعبين بُسنُبك وثعب السّنبك من احد جهته اوسع مبسًا وبين وسطه اضيق وفيه اربع شطب منها المحفور وهو الذى شطب شبيه بالانهاز مدوّرة الحفرة

Après quelques renseignements sur les mesures de ces lames du Yémen qui ont la figure du *ssamssam*, l'auteur passe à la description d'une espèce de lame yéménienne, dont le nom ne figure point parmi celles de la première subdivision des lames du Yémen, tandis que celui de *resous* est omis ici, ce qui peut faire croire que le *resous* est le même que le *maftouh* المفتوح[1], au lieu que, par la faute du copiste, l'un ou l'autre de ces deux noms a été défiguré.

وهو الذى يسمى الايذر يكندح ومعناه الموقع فيه الشطب
المعمول بالكوبرير ومعنى الكوبرير المبرد المدوّر الذى يحصر به
وهو الذى على طبع الصمصام منها الذى شطب اذا ذا شطات
وهى شطب بزوايا مربع من داخل الشطب وتكون هذه الشطب
متساوية فى وجه السيف وتسمى شهاداست ومنها ذو ثلثة
شطب واحدة فى الوسط ومبسان فى الشفرين وهى الذى
يسمى داست على ما قد صورنا على هذا الشكل صورة
الصمصام 

[1] المفتوح هو الّذى به سواد اى البوست وهو العشر وقد يوضع
على العروق الثماثيل لحفا وتكتب عليه الاسامى لحفا وكلّ
كتاب يصاب فى سيف اسفل من السيلان اكثر من اربع
اصابع مصمومة بالعرض وهو على كثرة كان خطّا دقيقًا وان كان
خطا غليظًا فهو على عرق ومتى اصيب فى سيف مثال زحل
او حيوان تامّا مذهّبًا فهو على شى فى السيف يسمى
الكباكن ،

« Le *maftouh* est la lame qui a du noir (*sewad*), qui est la même chose que le *el-bost* ou *el-boust* البوست, qui est l'*aschr* ou *oschr* العشر[1]. »

« Ce vernis (?) noir se met sur les veines des figures ou sur des noms écrits sur la lame[2]. Toute écriture se met à l'extrémité de la lame, vers la partie qui entre dans le manche, et dont la largeur fixée est de quatre pouces.......... Quand les figures d'animaux ou autres sont dorées, l'épée se nomme *el-keiakin* الكياكن.......... » (N'étant pas sûrs de saisir le véritable sens de ce qui suit, nous nous contentons d'en copier le texte arabe tel qu'il se trouve dans le manuscrit).

Après ces détails sur les lames du Yémen et de l'Inde, que nous n'avons pas osé traduire, crainte de n'en pas saisir le sens véritable, ou du moins de ne pas nous servir des termes techniques de l'art, l'auteur passe aux lames *selmaniyé* سلمانية, qui sont appelées plus haut *souleimaniyé*, et ici se trouve le passage cité ci-dessus, qui prouve que la première version est la véritable leçon. L'auteur dit : « Ce sont celles dont le fer est apporté de la terre de Selman en Khorassan et forgé dans la dernière province. » Il passe ensuite aux lames *resous*, et dit que ce sont celles dont l'extrémité, mise dans le manche, est car-

[1] Il paraît que ce noir, dont les figures gravées sur la lame ou les inscriptions sont enduites, est une espèce de vernis, dont le nom ci-dessus donné ne se trouve point dans les dictionnaires.

[2] Nous n'osons pas hasarder des conjectures sur la prononciation du mot qui se trouve après *tematsil* et *esami*, vu que la première lettre du mot est privée de tout point diacritique.

rée, et porte le nom de celui qui l'a forgée[1]. « Les lames de Ceylan sont celles qui sont forgées au Yémen du fer provenant de Ceylan. Il en est de même de celles de Manssoura et des persanes appelées *chosrewanyié*, c'est-à-dire impériales[2]. » Il passe ensuite au *bîdh* البيض, c'est-à-dire aux glaives, et dit qu'il y en a deux espèces[3]. « L'une forgée en Perse, et l'autre à Coufa; qu'elles sont longues de trois pans et quatre pouces, etc., etc. » Viennent ensuite les épées franques, *el-ferendjiyé*[4], « qui sont larges en bas, étroites en haut, à la manière des anciennes lames du Yémen. Au milieu, il y a comme un fleuve, et leur substance ressemble à la façon étrange des

---

[1] السرنديبي ما يطبع بسرنديب وخراسان وقد قدّمنا فى صدر هذا الكتاب ما يطبع باليمن فامّا ما يصنع منها بسرنديب ،

[2] المنصورة منها ما يطبع بالمنصورة — ومنها ماكان طبع بالفارس فيما مضى قد عمل منها منقوشة بالتماثيل وطرد يسمى شاه محسر (sic) معناه الملك فى القبة مذهّب بالذهب

[3] البيض وصنف طبع بالكوفة وصنف طبع بالفارس ،

[4] الفرنجة عراض الاسافل دقاق الرؤوس فى قدّ اليمانية العتق بشطبة واحدة عريضة فى وسطها كالنهر الطاهر وجوهرها يشبه بصنف غريب الثياب الطبرى وبركست اى الذرع ابيض الوشى احمر الارض بعد الطرح وقبل الطرح — ومنها قد عمل فيها مسمار ذهب.... وربما كان ذلك المسمار فى اليمانية ،

vêtements du Thaberistan ou des cuirasses bariolées; elles sont de terre rouge après la jetée (fonte) et avant la jetée; une autre espèce de ces mêmes lames ont un clou d'or, qui se retrouve aussi quelquefois sur les lames du Yémen[1]. » Suivent les *souleimaniyé*, dont le fer ressemble à celui des épées franques. Elles n'ont ni figure, ni croix, et la partie inférieure (*seilan*) سيلان ressemble à celle du Yémen.

Après les *ferendjiyé* suivent les *souleimaniyé*, dénomination qui ne paraît pas avoir besoin de correction, puisque les *selmaniyé* ont été décrites plus haut. La description des lames de Salomon est la suivante :

« Leur fer est celui des lames franques; elles sont seulement plus petites et plus polies, et de fabrique arabe. Les deux extrémités (le commencement et la fin) sont égales sans être perforées; elles n'ont ni figures, ni croix. La partie inférieure, qui se met dans le manche (*seilan*), ressemble aux *seilans* des lames du Yémen. Il en est de même des lames franques. Les *mouwelledé* مولّدة ont été décrites plus haut. Il y en a une espèce qui s'appelle *bohour* (?) البكور *sic*; elles sont fabriquées au Khorassan. » L'auteur revient ici aux lames dites *kalaiyé*, dont il a été déjà question plus haut, et il parle ensuite d'une

[1] Sur les épées de France et d'Allemagne au moyen âge, voyez les *Extraits des Historiens arabes des guerres des Croisades*, par M. Reinaud, Paris, 1829, p. 357. Voyez aussi l'*Histoire des invasions des Surrazins en France*, par le même, p. 252.

espèce qui ne se trouve point dans les subdivisions indiquées, savoir : *des lames bossues de Bassra.* L'épithète *bossue* signifie probablement les lames courbées en guise de sabre. Voici ce qu'il en dit : « Les bossues de *Bassra* المحدّبة البصرية. Le fer n'est point purifié avant la jetée (fonte), lié d'un nœud عقد (trempe) à la manière des lames de Salomon, d'une substance molle qui est noire et ténébreuse; elles brillent (?) au soleil le double de ce qu'elles brillent à l'ombre; d'un beau tranchant, dont la main se retire (?). On y voit différentes traces de fourbissure. Les tailles (*el-koudoud*) sont tantôt larges, tantôt minces; elles sont longues, et aucune des lames, excepté celles de Salomon, n'est plus favorable pour la victoire. Après la fonte, on en dore le nœud (la trempe? la ligature?), et l'on cache de cette manière la substance. On les transporte au pays du Djebal (l'Irak persan), où elles se vendent aux prix des lames du Yémen. Elles ont été fabriquées entre l'an 95 et 109. Elles se vendent pour deux ducats et demi. Il y a des lames forgées à Bassra qui se vendent six et quatre dirhem, et dont les *seïlanat* (la partie qui se met dans le manche) sont minces et de tailles tordues (?) (*mottharibetol-koudoud*) مضطربة القدود. Les lames de Damas sont toutes tachetées de points (*harichet*) quand elles sont d'une ancienne fabrication; elles taillent très-fort quand elles ont leur première eau; elles sont longues et ressemblent aux *souleimaniyé* forgées à Manssouriyé; leur fer ressemble à celui des glaives

(*beïdh*), à la substance près, qui est différente. Cette espèce est la plus tranchante de toutes les lames arabes (*mouwellidé*); leur prix est de quinze à vingt dirhem. Les lames égyptiennes (*missriyé*) sont fabriquées en Égypte; elles sont fort longues et de surfaces égales; leur fer est celui de Bassra. Il y a de plus les lames *kharaschet* قـراشـت, *chehadast* شـهـاداسـت, et *linet-dast* اللـنـة داسـت, *es-sadedje* الساذج et autres. Les *birman* ou *birmahin*, dont se servent les hérétiques (*chorat*) et les Grecs, viennent de l'Inde. De là viennent aussi les lames *mendeliennes* مندلى, dont on reconnaît l'eau à la contorsion de leur taille (*itthirab kaddihi*) et les traces de la lime au tranchant; elles ont des figures comme les lames *fakiroun*, ce qui n'est jamais le cas avec les lames *birmahin*. Les épées des Grecs et des hérétiques sont des épées simples, minces, longues, de taille tordue (*mottharibetol-koudoud*). Lorsque tu regardes une épée, tu regardes au dedans et au dehors, ce qui s'appelle en persan le *guher* (la même chose que l'arabe *djewher*, c'est-à-dire la substance [1]). »

---

[1] الدمشقية كلها حريشة وهى ما طبعت فيما مضى وهى قواطع جدًّا اذا كانت على سقاية الاولى وهى طوال حريشة فى قد ما وصفت السليمانية التى تطبع بالمنصورية وحديدها يشبه بالبيض الّا انه مختلف الجوهر وهى اقطع ما يكون من المولدة واثمانها من خمسة عشر درهما الى عشرين درهم المصرية ومنها ما يطبع بمصر مما مبزد بالطول طولاً فيستوى وجوهه ويشتد لاستوايه قصعه فاما حديده

بصرى اثمانها عشرة دراهم يطبع منها الخرشن والشهاداست والبنه داست والسادج وغير ذلك البرمان ومنها اسياف برماهن نوع من سيوف الشراة والرّوم جميعًا من سيوف الهند فما كان من سيوف يسمى مندلى وتعرف سيفها باضطراب قده والتوابه واثر المبرد فى سفرته (شفرته) وهو فى مثال طبع الفاقرون وليس يظهر فى البرمان كل قليل ولا كثير فاما سيوف الروم والشراة فسيوف السوادج دقاق طوال مضطربة القدود اذا نظرت الى السيف نظرت الى مواضع داخلة ومواضع خارجة وهى تسمى بالفارسية كهر،

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1853.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Dr GOLLMANN, à Vienne, est reçu membre ordinaire de la Société.

On donne lecture d'une lettre de M. Emin, à Moscou, contenant quelques détails sur les ouvrages arméniens qu'il vient de publier. La lettre est renvoyée à la Commission du Journal.

M. Reinaud, au nom du bureau, soumet au Conseil un projet de règlement pour le service de la bibliothèque de la Société. Après une discussion assez prolongée, le règlement

est adopté. Il est décidé que le règlement sera publié dans le numéro de décembre du Journal.

M. Mohl annonce qu'il a fait un arrangement avec la Société orientale allemande, d'après lequel les membres de cette société pourront se procurer la *Collection des auteurs orientaux,* publiée par la Société asiatique, au prix de un thaler et demi, chez M. Henri Brockhaus, libraire à Leipzig. M. Mohl annonce en même temps que le compte des frais du premier volume d'Ibn-Batoutah est arrêté, et se monte à 4,903 francs.

M. L. Léon de Rosny donne lecture de l'introduction de ses *Recherches sur la Korée.*

OUVRAGES PRÉSENTÉS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Le Désert et le Soudan,* études sur l'Afrique au nord de l'équateur, par M. le comte d'ESCAYRAC DE LAUTURE. Paris, 1853, in-8°.

Par l'auteur. *Recherches sur les dialectes persans,* par Berezine. Casan, in-8°, 1853.

Par le même. *Mémoire sur des inscriptions médiques*, par Berezine. (Brochure en russe, in-8°.)

Par le même. *Bibliothèque d'auteurs historiques orientaux.* Vol. II. Casan, 1851. (*Djami' al Tewarikh*, Histoire de Djinguiskhan, en turc oriental.)

Par l'éditeur. *Histoire de Jean Catholicos,* texte arménien, publiée par M. Emin. Moscou, 1853, in-8°.

Par le même. *Lettre de Lazare de Tharse,* en arménien. Moscou, 1853, in-8°.

Par la Société. *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft.* Vol. VIII, cah. 1. Leipzig, 1854, in-8°.

SUITE DES OBSERVATIONS

DE MIRZA KASEM BEG

SUR LA GRAMMAIRE PERSANE DE M. A. CHODZKO [1].

13° Les explications que donne M. Quatremère (*Journal des Savants*, p. 375) sur بانو يارو et كمينه sont judicieuses. En effet, nous ne connaissons pas, en persan, le mot يارو, comme féminin de يار; بان n'est pas non plus le masculin de بانو, ni كمين de كمينه. J'ajouterai à ce que dit M. Quatremère: premièrement, que la terminaison بان, qui, en effet, n'a aucun rapport avec بانو, et qui n'est employée qu'à la fin de certains mots, est pour بين, qui, dans l'origine, est un participe de ديدن « voir, regarder, prendre soin, etc. » Or, بين se change en بان, par quelque raison euphonique, de même que دار, participe de داشتن, se change en دان, mot qui est aussi employé dans des mots composés, comme قلمدان سرمهدان شمعدان, etc. Ainsi باغبان signifie « jardinier », c'est-à-dire celui qui prend soin d'un jardin; مرزبان « satrape », celui qui administre les frontières d'un royaume; بادبان « une voile », ce qui a soin de se mettre au gré du vent; ميزبان « maître ou maîtresse de maison », c'est-à-dire celui qui prend soin de ses hôtes; car ميز signifie primitivement « hôte ».

Quant au mot بو , que je prends pour un ancien mot persan et non scythe, il s'emploie isolément, et est synonyme des mots turcs خانم ou خاتون, usités actuellement. Le même mot donne naissance à كدبانو « maîtresse de maison », synonyme féminin de كدخدا « maître de maison ». Le mot بانو était et est encore usité comme titre d'honneur, et entrant dans la composition des noms propres. Ainsi, Ghescheb-Banou گشب بانو était le nom de la fille de Rustem, et Dgéhan-Banou, جهان بانو, est un nom fort commun.

[1] Voyez le *Journal asiatique*, numéro de juillet 1853.

Secondement : کمین est l'intensitif de کم « petit », et non le primitif de کمین « embuscade ». Ce mot n'est presque jamais employé comme کمینه, avec la signification « d'humble serviteur »; tandis que کمینه, avec le ه d'appropriation, se trouve dans ce sens chez tous les écrivains anciens et modernes. Je dois remarquer ici qu'il y a une différence entre کمینه بنده et بندهٔ کمینه (p. 376) ; la seconde expression signifie « l'humble serviteur », tandis que la première signifie « le plus humble serviteur ».

14° Le mot مال « propriété » (p. 376), qui, dans l'origine, peut-être quelques siècles avant la formation du langage du Coran, se composa du mot ما « ce qui », et ل « à », c'est-à-dire « *ce qui* est *à* quelqu'un », est employé dans le persan moderne pour l'expression pronominale « celui de ». Par exemple : این کتاب مال منست « ce livre est mien », c'est-à-dire « est celui de moi ». مال شما کجاست « où est le vôtre? » c'est-à-dire « celui de vous ». اول مال من بود حالا مال برادرم است « Il était d'abord à moi (celui de moi), et actuellement il est à mon frère (celui de mon frère) ». Dans le vieux persan, le pronom آن « cela », était souvent employé pour « cela de », au lieu du moderne مال. Hafiz a dit :

ماه کنعانی من مسند مصر آن تو شد

« Ô toi, ma lune de Canaan, le trône d'Égypte t'a appartenu (est devenu celui de toi) ».

Le mot مال, dans la phrase tirée du *Zinet uttawârikh*, doit être lu indubitablement مآل « résultat ».

15° Les observations de M. Quatremère (p. 377) sur la terminaison را, sont généralement justes. Ainsi, dans les passages suivants : حمد وسپاس خدارا et خانهرا آتش زدند نمیکنند, le را est bien la terminaison du datif, et il ne peut être celle de l'accusatif; mais dans l'expression مر سپهبدرا

6.

دارکشیدند, elle est pour l'accusatif. Nous disons چند نفر دارکشیدند « on pendit quelques personnes ». Or, ici, دار کشیدند agit directement sur چند نفر, qui doit être à l'accusatif. Je dois seulement faire remarquer que, strictement parlant, on ne dit pas دارکشیدن, mais بدارکشیدن, ce qui montre clairement que l'action est transitive.

Quant à ce qui concerne l'emploi ou la suppression de la terminaison را pour l'accusatif, nous avons les règles suivantes : premièrement, la terminaison de l'accusatif est supprimée lorsque le complément direct du verbe sur lequel a lieu l'action d'un verbe transitif n'est pas du tout défini, et, plus le vague existe, moins la terminaison doit être employée. Exemple : کاغذ نوشتم signifie « j'ai écrit une lettre », tandis que کاغذرا نوشتم signifie « j'ai écrit la lettre (en question) ».

Secondement, lorsque le complément direct du verbe n'est pas défini et doit par conséquent être employé sans la terminaison را, il faut voir alors si cette construction ne serait pas amphibologique ; car alors il faudrait maintenir le را. Ainsi, par exemple, l'expression یزید غلامی زد (voy. p. 378, l. 14), pour signifier « un esclave frappa Yézid », offrant de l'ambiguïté, le complément direct du verbe doit être distingué par l'addition de را, et il faut donc dire : یزید را غلامی زد « un esclave frappa Yézid », l'ou bien, si on veut exprimer le sens contraire : یزید غلامی را زد « Yézid frappa un esclave » ; mais dans l'exemple suivant, le sens n'est pas obscur, et ainsi la la terminaison را n'est pas nécessaire et ne doit pas être employée انسان نان میخورد وحیوان علف « l'homme mange du pain et les animaux broutent l'herbe ». C'est sur ces deux règles que sont fondées toutes les remarques de grammaire et de syntaxe qu'on peut faire au sujet du cas accusatif en persan. Ainsi nous trouvons l'observation de M. Chodzko, sur l'usage de la terminaison را, tout à fait juste ; mais cependant défectueuse en quelque chose, ce qui a conduit M. Quatremère à introduire à son tour une règle générale qu'il faut aussi modifier un peu. Par une analyse logique de

cette question, nous trouvons que la raison de l'intercalation du را dépend du manque de l'article défini en persan. Nous trouvons la même chose en turc, où l'usage du ی ou ﯽ pour l'accusatif, et du ڭ ou نڭ pour le génitif, est sujet à la même règle. Nous avons dans la langue russe des règles analogues. L'accusatif y est quelquefois remplacé par le génitif, et quelquefois par un autre cas. Par exemple, après les verbes искать (*iskat*) « chercher, rechercher »; желать (*zéhlat* ou *jélat*) « désirer, vouloir »; требовать (*trébovat*) « demander », et quelques autres, le régime défini est employé à l'accusatif, et l'indéfini au génitif. Je dois ajouter que les Persans retranchent même souvent la terminaison را de la fin des mots plus ou moins définis par les pronoms آن این et خود, comme par exemple dans ce *baït :*

با پدر جوش مکن حق خود اغماز مکن
هرکه این کار کند خیر نبیند هرگز

« Ne te querelle pas avec ton père, et n'oublie pas *ton propre devoir*. Quiconque fait *cette action* ne verra jamais le bonheur. »

En effet, dans ce passage, حق خود et این کار, étant régimes définis du verbe, auraient dû régulièrement prendre la terminaison de l'accusatif.

16° Dans le premier hémistiche du vers de Hafiz (p. 377) :

حدیث از مطرب ومی گو وراز از دهر کمتر جو

« Dis la légende du musicien et du vin, et cherche moins le secret du siècle. » Le second از, avant le mot دهر, est tout à fait inutile; il faut lire simplement وراز دهر par un *ydzafé* اضافه; et je suis porté à croire, tant par la traduction de l'hémistiche que par l'explication de M. Chodzko, que le mot از a été mis ici par erreur.

17° M. Quatremère pense, avec raison (p. 379), que la particule را, placée à la fin des mots, ne peut être admise comme signe caractéristique du vocatif, ainsi que le croit

M. Chodzko, et, en effet, cette observation est fondée sur une analyse exacte du sujet. L'auteur de la Grammaire paraît avoir été surtout frappé par l'idée d'exclamation que semble avoir dans ces cas la particule را; mais, selon moi, l'expression خدارا, dans le vers de Hafiz, cité à cette occasion, et toutes les expressions semblables, sont simplement des propositions elliptiques dans lesquelles un verbe et son nom sont sous-entendus; comme par exemple قسم مبخورم ou مبدهم «je vous conjure» ou «je vous invoque», ou bien بترس «crains». Ainsi, dans les expressions : خدا را قسم كه «par Dieu que», بابا خدا را كه چنين كار نكنى «mon ami (à la lettre *mon père*), pour l'amour de Dieu, ne fais pas une telle chose», la construction régulière serait خدا را قسم مبخورم كه «je jure par Dieu que, etc.» ou bien خدا را قسم مبدهم ترا كه «je te supplie, au nom de Dieu, pour que, etc.» (Dans ce dernier cas, بخدا serait, du reste, préférable.) بابا خدا را بترس كه چنين كار نكنى «mon ami, crains Dieu, en sorte que tu ne fasses pas une telle chose.» On voit donc que, dans ce cas, را répond au français *par*, comme le remarque M. Quatremère.

18° La différence entre ذات بد et بد ذات, entre خوش روى et روى خوش, etc. etc. laquelle est remarquée par M. Quatremère, est parfaitement juste. Les mots composés que nous rencontrons souvent en persan, et quelquefois aussi en turc, sont généralement formés, premièrement, de deux substantifs, comme ماه روى «une personne qui a un visage aussi brillant que la lune.» Secondement, d'un adjectif et d'un substantif, comme خوش طبع «une personne de bon naturel.» Troisièmement, d'un substantif et d'un participe دُرافشان «répandant des perles.» Quatrièmement, d'un adjectif et d'un participe, خوش نما «paraissant agréable.» Cinquièmement, d'une particule et d'un substantif, نا مرد «lâche», نا چيز «méprisable», ou d'une particule et d'un participe ou adjectif نا بينا «aveugle», نا خوش «mau-

vais »; etc. Dans la construction de ces mots, on peut dire qu'il y a presque la même règle pour toutes les langues dans lesquelles existent des mots composés de ce genre : c'est à savoir, qu'on donne la première place au mot qui exprime l'idée principale de l'expression composée. C'est ainsi que sont formés les mots anglais *shop-keeper*, répondant au persan دکان دار; *stone-house*, répondant au turc طاش او, et les mots français, *malhonnête*, répondant au persan بد خیانت; *mauvais sujet*, répondant à بد ذات; *sans-façon*, à بی ادب, etc. Mais lorsque nous retournons la phrase, autant que la construction de la langue le permet, l'*ydzafè* اضافه paraît immédiatement, soit virtuelle معنویّه, soit apparente لفظیه, et donne une tout autre idée. Ainsi, ذات بد, avec le اضافهٔ لفظیه, signifie « mauvais caractère », et روی ماه, avec le اضافهٔ معنویّه, signifie « le visage de la lune ».

19° Quant aux terminaisons ان dans les mots شبان اصفهان مازندران (dans شبانه et شبانگاه), بامداران ابادان گیلان اردلان همدان, etc. je suis porté à penser, avec M. Chodzko, que ce sont des désinences du pluriel. Dans le mot آبادان seulement, la terminaison ان paraît n'être employée que par emphase, comme dans جاویدان, pour جاوید, et جانان, pour جان, Quant aux mots بامدادان et شبان, ils rappellent une application analogue du pluriel مشارق et مغارب « les orients et les occidents ». Ainsi, بامدادان signifie « de grand matin », شبان « noire nuit », tandis que بامداد signifie simplement « le matin », et شب « la nuit ».

Quant aux autres noms, ils signifient peut-être une réunion de villes ou de tribus de différents noms, mais joints par analogie.

Dans اردشیر بابگان, je crois que le second mot est formé de بابك, avec l'addition de گان « un roi majestueux », ce qui se rapporte à اردشیر. Quand la désinence گان est jointe à un mot terminé par un ك, ce dernier ك disparaît, comme

on le voit, dans کردگان, pour کردك گان, یکانه, pour یك گانه, etc.

Le mot اذربیجان était jadis écrit آذر بادگان ou اذر بایکان. Or, le mot اذر signifie « feu », et بادکان ou بایگان « conservateur », etc. Il est vrai que le *Burhan-i qaty* donne le mot اذر پتگان *azerpatgân*, leçon que M. Quatremère a suivie.

La terminaison گان, dans دهگان, est la même que dans بازرگان (pour بازارگان) « appartenant au marché ». En conséquence, گان a ici la signification de « celui qui appartient à..... », comme le fait observer M. Quatremère, et elle n'a pas de rapport avec la terminaison ان.

20° La terminaison adverbiale انه (p. 382) n'est autre chose que la terminaison plurielle ان, avec l'addition d'un ه final. مردان « braves », استادان « maîtres, hommes habiles dans leur art », زاهدان « abstinents, pieux », deviennent naturellement des adverbes de qualité, en prenant ce ه *appropriatif* ou *attributif*. Ainsi, مردانه signifie « bravement » (comme il convient à un brave), استادانه « avec habileté », زاهدانه « pieusement », etc. De même خاورانه signifie « avec éclat », ou même, comme il convient à Anvéri, ce mot dérivant de خاور « orient », d'où vient le mot خاوران, district du Khorassan, où naquit le poëte Anvéri, qui en prit le nom de خاوری. On a appliqué par suite cette terminaison انه à tous les cas analogues. Ainsi on a dit ماهانه « par mois », سالیانه « par année », etc. Il faut excepter de cette règle les mots singuliers qui ont la forme plurielle, telle que فرزان « sagesse », جانان « maîtresse », etc.

21° L'observation de M. Quatremère sur دربار (p. 382) n'empêche pas d'admettre l'interprétation que donne M. Chodzko de ce mot. در signifie « porte »; mais بار a plus de vingt significations différentes, dont l'auteur du *Burhân-i qaty* donne la liste. Il y a parmi ces significations celle de *permission;* mais il y a aussi celle de *seigneur,* c'est-à-dire *Dieu*. Toutefois ce mot n'est pas l'arabe باری, mais le turc بار « éternel ». On trouve

fréquemment dans les ouvrages poétiques et mystiques écrits en djagataï l'expression بیر وبار الله « Dieu unique et éternel ». دربار, aussi bien que درگاه, peuvent être employés avec la signification de « cour », aussi bien qu'avec celle de « salle d'audience »; mais دربار n'est pas employé strictement avec cette signification technique. Les mots حضور بارگاه استانه درگاه, et quelques autres, sont aussi bien employés dans ce même sens. C'est plutôt le mot سلام, qui, dans la cour persane actuelle, répond au mot européen « d'audience ». On dit, par exemple, en parlant du roi de Perse : از دربار شوکت مدار شهنشاه عالم پناه حکم همایون شرف صدور ارزانی فرمود که..... « L'ordre auguste est gracieusement provenu de la *cour* sublime du roi des rois, refuge du monde...... »

श्री कालिदासविरचितं अभिज्ञानशकुन्तलं नाम नाटकं

SUKUNTALA OR SAKUNTALA RECOGNISED BY THE KING, a sanscrit drama in seven acts, by Kalidasa; the devanagari recension of the text, now for the first time edited in England, with literal english translation of all the metrical passages, schemes of the metres and notes critical and explanatory, by Monier Williams. Hertford, printed and published by Stephen Austin, 1853. (Grand in-8° de 332 pages.)

M. Austin continue d'enrichir la littérature orientale d'ouvrages utiles qui sont en même temps des chefs-d'œuvre d'imprimerie. J'ai déjà eu l'occasion d'en signaler plusieurs aux lecteurs du Journal asiatique. J'ai à leur parler aujourd'hui d'un nouveau volume, qui se distingue encore par la recherche de la composition typographique.

On sait que L. de Chezy, fondateur de l'étude du sanscrit en France, publia pour la première fois, en 1830, le drame de Sakuntala, en sanscrit, avec une traduction, des notes et

des appendices. Or, comme c'est le cas pour le Râmâyana de Valmiki, on distingue de ce drame deux sortes d'éditions, si l'on peut parler ainsi, une en caractères bengalis et l'autre en caractères dévanagaris, et notre compatriote L. de Chezy avait suivi la première. Dans cette édition nouvelle, M. Williams, l'habile professeur d'Haileybury, a suivi, comme le Dr Boehtlingk, la rédaction dévanagarie, qui est la plus ancienne et la meilleure. Il a eu à sa disposition, non-seulement plusieurs bons manuscrits de l'East-India House et d'Oxford, mais trois différents commentaires. Son travail est exécuté avec un soin parfait; les passages prescrits sont distingués par l'emploi de l'encre rouge et ils sont traduits interlinéairement en sanscrit. Dans le texte sanscrit, les mots sont séparés au moyen du *viram,* toutes les fois qu'il n'en résulte pas d'inconvénient grammatical, ce qui diminue beaucoup pour les lecteurs européens la difficulté de la langue sacrée de l'Inde; car, ainsi que le dit M. Williams, il y a entre ce système et l'orthographe euphonique usitée pour le sanscrit dans l'Inde, la même différence qu'il y aurait entre la phrase latine écrite à l'européenne : *Ubi ad Dianæ veneris ito ad sinistram,* et cette même phrase écrite d'après le système indien : *Ubyaddianx veneriritavatsinistram.*

M. Williams se propose de publier bientôt une tradnction anglaise, en prose et en vers, de ce beau drame dont Gœthe a dit : « Voulez-vous les fleurs du printemps et les fruits de l'automne; voulez-vons tout ce qui peut charmer l'âme, la récréer, la nourrir? Voulez-vous la terre et le ciel lui-même tout ensemble dans un seul nom? Je prononce celui de Sakuntala, et tout est dit. »

G. T.

NOTE SUR L'EMPLOI DU MOT خير COMME NÉGATION DANS LA LANGUE PERSANE.

On lit le passage suivant dans le troisième article de M. Qua-

tremère sur la Grammaire persane de M. Alexandre Chodzko (*Journal des Savants*, octobre 1853, page 639).

« L'auteur fait observer que le mot *kheir* خير s'emploie, en persan, dans le sens d'une négation; et cette particularité, qui paraît un peu étrange, n'a point échappé à l'auteur du Lexique persan intitulé *Burhâni-kâti*. Il est assez difficile de rendre raison de cette manière de parler. M. Chodzko donne, à ce sujet, les détails suivants : « Quelques savants « persans m'ont assuré que si l'on se sert de préférence du « mot خير, en guise de نه, c'est parce que خير, en arabe, « veut dire « bon », et, par conséquent, modifie ce qu'il y a « de désagréable dans une négation absolue. »

« On peut supposer, avec quelque vraisemblance, que ce mot خير, qui ne paraît pas exister depuis bien longtemps, car on le chercherait vainement dans le Schah-nâmeh, tire son origine du mot arabe *gaïr* غير, auquel, dans la suite des temps, on aura fait subir une légère variation. Je veux dire le changement de la première lettre, où le غ se sera transformé en un خ. »

Il semble difficile d'admettre l'hypothèse de M. Quatremère. En effet, on rencontre, en persan, un assez grand nombre de mots d'origine persane ou arabe, dans la composition desquels entre le غ. On doit donc supposer que cette articulation n'a rien qui répugne aux habitudes de langage des naturels de la Perse, et que ceux-ci n'ont pas dû la changer. La permutation du غ devient, d'après cela, assez peu probable. D'ailleurs, les savants consultés par M. Chodzko pensent, comme on l'a vu plus haut, que خير, dans la langue persane, est un euphémisme, et la même opinion existe chez les Ottomans [1].

[1] Meninski a imprimé dans sa Grammaire : « Quod si tu interrogeris, re« spondebis. . . . . negative per *degül* (quod *deil* fere pronuntiant).

« *Jok* vel civilius خير *chair* non » (*Grammatica Turcica*, Viennæ Austriæ 1680, in-folio, page 147). Ces expressions ont été conservées par Kollar dans la seconde édition du même ouvrage (Vienne, 1756, 2 volumes in-4°, tome II, page 8), et le nouvel éditeur revient encore sur le même sujet

Il ne saurait donc y avoir aucun doute sur ce point. خير est le mot arabe qui signifie « bon » et « bien ». Les Persans et les Turcs l'emploient par euphémisme. Cela étant, on ne peut pas croire qu'il vienne de غير, négation formelle, et qui, d'ailleurs, existe elle-même, en persan et en turc, dans sa forme primitive et régulière. La modification que suppose M. Quatremère ne pourrait donc être discutée que si on la soutenait par un texte positif. Tant qu'on n'en citera aucun, il faudra s'en tenir à l'opinion généralement reçue, opinion qui, on doit en convenir, semble tout à fait fondée en raison. On sait, en effet, la crainte superstitieuse qu'inspirent, aux Persans et aux Turcs, tous les mots de mauvais augure. Cette crainte, très-futile sans doute, mais aussi très-réelle, explique parfaitement l'emploi du mot خير comme négation [1].

dans les dialogues ajoutés au second volume. Il écrit (tome II, page 96) : « *Chœir*, A., bonus, bene, ex usu autem Turcico etiam est civilior negatio. »

[1] La négation prend dans plusieurs langues un grand nombre de formes. On peut consulter pour les idiomes romans de la France le mémoire intitulé : *De la négation dans les langues romanes du midi et du nord de la France*, par M. A. Schweighæuser, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 3e série, tomes II et III.

L. Dubeux.

JOURNAL ASIATIQUE.

FÉVRIER 1854.

TRADUCTION

DE L'INSCRIPTION ASSYRIENNE DE BEHISTOUN.

Depuis plusieurs années les philologues réclamaient instamment, de M. le colonel Rawlinson, la communication du texte assyrien de Behistoun, dont il restait le possesseur exclusif. On conçoit cette insistance, parce que la publication de ce texte important devait faciliter d'une manière certaine la solution du curieux problème que présentait le déchiffrement des marbres ninivites. Enfin M. Rawlinson s'est rendu au vœu général; le texte si ardemment désiré par tous ceux qui s'occupaient des écritures cunéiformes a été imprimé à Londres, aux frais de la Société royale asiatique, et il a paru en 1851 (vol. XIV. part. 1), avec un mémoire analytique concernant toute la première colonne du texte, et avec un alphabet auquel est joint un fragment de quelques pages de la discussion des signes alphabétiques employés dans les textes assyriens.

Tout cela, malheureusement, et les textes eux-mêmes, aussi bien que le reste, laisse beaucoup à désirer encore.

Au moment où ce premier volume a paru, je venais de terminer un long voyage en Orient; quelque vif que fût mon désir de me rendre minutieusement compte des méthodes de M. Rawlinson, j'avais tant de matériaux à mettre en ordre, tant de faits nouveaux à publier, que je dus me borner à lire en courant le *Memoir on the Babylonian and Assyrian ins-*

criptions. Cette lecture, je l'avoue, fut si loin de me démontrer que l'auteur était dans le vrai, que ce fut précisément l'opinion contraire que je conçus dès l'abord. Je pensai d'ailleurs que quelque philologue traiterait bientôt la question à fond, et montrerait aisément les défauts essentiels de la méthode de lecture de M. Rawlinson ; je me trompais, et depuis deux ans personne, à mon très-grand étonnement, n'a jugé bon d'entrer en lice.

Pendant ces deux années j'ai réussi à publier tous les documents géographiques et archéologiques que j'avais recueillis dans mon voyage ; une fois cette publication terminée, j'ai, en retrouvant des loisirs, pris le parti d'étudier le mémoire de M. Rawlinson. Je me suis mis aussitôt à l'œuvre, et dans ce travail j'ai puisé la conviction que je devais, plus que jamais, tenir au système de déchiffrement que j'ai eu l'honneur de publier dès 1849, dans deux mémoires autographiés qui ont été largement distribués alors aux philologues, et envoyés à M. Rawlinson lui-même.

Il n'y a pas un seul des résultats généraux contenus dans ces deux mémoires qu'il me faille abandonner aujourd'hui ; et si beaucoup d'explications de détail doivent être modifiées, ou même rejetées, chaque fois que l'occasion s'en présentera je le proclamerai avec joie, vu que je n'ai jamais eu et n'aurai jamais la prétention d'être infaillible.

Je crois avoir des droits très-légitimes à une bonne part de priorité, à laquelle j'attache un prix infini ; cette part de priorité, je la revendique hautement, sans hésitation, comme sans vanité ; j'ai la bonne habitude de dater tout ce que je publie ; il me sera donc toujours facile, dates en main, de soutenir la légitimité de mes prétentions, si d'aventure elle m'était contestée.

Mais revenons à l'inscription de Behistoun, je vais la reprendre ligne par ligne, lui appliquer la méthode analytique que j'ai adoptée dans mes précédents mémoires sur les inscriptions des Achéménides, et l'on verra que là où la lecture du texte primitif se présentait d'elle-même, le système

préconçu de M. Rawlinson lui a fait souvent adopter des transcriptions impossibles, et des traductions invraisemblables.

Sans plus ample préambule j'entre en matière.

Le 12 Juin 1853.

F. de Saulcy.

PREMIÈRE COLONNE DE L'INSCRIPTION.

Ligne 1. (Lacune.)

A Kh M N S Ah.
Akhéménès

SAR? SAR I. ?. F(ar) S I. SAR.
roi des rois, homme perse, roi

?. F(ar) S. D R IA S. SAR.
du pays de Perse, Darius roi

R A M. I Ts B. AT T Ou A
grand, dit : Mes pères,

AT Ou A. Is T S P. AT. S.
Hystaspe; le père de

Ligne 2. (Lacune.)

Is T S P.
Hystaspe,

Ar IA R M N Ah. AT.
Ariaramnès; le père

S. AR IA R M N Ah.
de Ariaramnàh

Ch S P S. AT. S. Ch S
Chispis; le père de Chis-

P S. A Kh M N S A. D
pis, Akhéménès Da-

R IA S. SAR. R A M.
rius, roi grand,

I Ts B. A N. K M. A D A.
dit: Pour raison cette.

LIGNE 3. (Lac.) S T. AT T I N I. A
au temps de nos pères nous

D N. S T. AT T. Nin Ou N.
avons régné, au temps des pères notre race

SAR I Ou N. D R IA S. SAR.
(furent) leurs rois. Darius, roi

R A M. I Ts B. VIII. B. K (kim).
grand, dit: Huit dans l'état

Nin IA. AT T Ou A. B. F N
de ma race, mes pères dans mon visage

T Ou A. SAR T. I T Kh Ou? (?)
(avant moi) la royauté ont pris elle?

LIGNE 4. (Lacune.) I Ts B. B. Z
dit: Par la

M. S. A Ou R M Z D Ah.
volonté d' Aourmazdah

AN K. SAR. A Ou R M Z D Ah.
moi roi; Aourmazdah

SAR T. AN K. A D N. D
de la royauté moi a fait maître. Da-

R IA S. SAR. R A M.
rius, roi grand,

I Ts B. A D A. LIGNE 5. (Lacune.)
dit: Cela

SAR Ou N. AT BAR. ?. F AR S.
roi leur je suis puissant; le pays de Fars,

?. Ou? M R. ?. AY R. ?. ACH.
le pays d'Ouwara (Susiane), le pays d'Ayr (Babylone), le pays d'As(ur),

A R B. ?. M S. B.
le pays d'Arabie, le pays de Mes(r) Égypte auprès de

B R T. ?. S P D. ?.
la mer, le pays de Safa(r)da, (Lydie), le pays

IA A M N. LIGNE 6. (Lacune.)
de Iaaouan, (Ionie)......

AR I (?) M. ?. Kh M R Z M.
Arioua (l'Ariane), le pays de Khouarezm,

?. B Kh R. ?. S K D. ?.
le pays de Bakh(t)ar, Bactriane; le pays de Sokd (Sogdiane), le pays

F AR Ou F R I S A N.
de Faroufarisan (Paropanisus),

?. D M R. ?. S AT T
le pays de Dabar (Tabaristan), le pays de Satta-

LIGNE 7. (Lacune.)
G Ou. A D N I T.
gou (Satagydie). Ces

? ?. S. AN K. I A B Ah.
pays de moi, sont venus

AL Ns B. Z M. S. A Ou R
à moi par la volonté d' Aour-

M Z D Ah. A N. A N K.
mazdah; à moi

A N I. A T R N.
eux payant

M D AT T. LIGNE 8. (Lacune.)
des tributs;

A N. S H Ou. Kh N (L?) L Ah. D
à observer sa loi ont été prompts. Da-

R IA S. SAR. R A M.
rius, roi grand,

I Ts B. B. B ? (N?) ? ?.
dit: Dans ? les pays
parmi

(?)

A D N I T. ?. B H M T? ?

ces, l'homme silencieux.

LIGNE 9. (Lacune.)

A N. S H Ou. B.

pour observer sa loi...... par

Z M. S. A Ou R M Z D Ah.

la volonté d' Ormazd,

M N A T. At T Ou A B. B N?

les institutions de mes pères? miennes? parmi

? ?. A D N I T. Ou. S. S G.

les pays ces et celui qui s'est écarté de

S. L. F N IA. AT T OU A

ce qui avant moi mes pères.....

LIGNE 10. (Lacune.) .....

R A M. I Ts B.

grand, dit :

A Ou R M Z D Ah.

Ormazd

SAR T. H D N. A Ou R

la royauté a conféré; Or-

M Z D Ah. S S D N.
mazd m'a aidé

A M ? Kh. S. SAR T. A D T.
jusqu'à ce que la royauté cette........

LIGNE 11. (Lacune.) AN K. (ici manque une lettre.) ? N Ou. D
moi ? ? lui. Da-

R IA S. SAR. R A M.
rius roi grand

I Ts B. A D A. S. AN K.
dit: Cela (voilà) ce que moi

E B M (iz) Ou. B. Z M. S. A Ou R
j'ai fait lui, par la volonté d' Or-

M Z D, Kh R, S. A N.
mazd; après que (particule distinctive du régime.)

SAR. A T R. Ligne 12. (Lacune.)
roi je suis devenu.......

N Ou. (lacune douteuse) H H N. A N. SAR.
lui ici (particule) roi

A BAR. S. Kam B Dj IA.
fut puissant ; de Cambyse
(sublimis, elatus fuit)

A D N Ou. Akh Ou. B Dj IA.
ce son frère Bardjya (Smerdis)

BA?M? Ou? AT Ou N. A MM? Ou N
BERAOU?
(les) ont crées leur père, leur mère.
un?

LIGNE 13. (Lacune.)
Kam B Dj IA.
Cambyze

H D K. A N. B Dj IA.
tua (particule indice Ba(r)djya;
du régime.)

A N. Ou M M. S (?) M (?) manque une lettre?
à la, au multitude, peuple il..... ca-

R. S. B Dj IA. B I L. Kh R.
cha que Ba(r)djya détruit; ensuite
de la destruction;

Kam B Dj IA. A N. ? M S.
Cambyse en, vers le pays d'Égypte.....

LIGNE 14. (Lacune.) ...?...?

? M S. H (Lak)

le pays d'Égypte fut allé,

Kh R. Ou M M. K M. Mâ I Ou.

ensuite la multitude le comble de sa perversité

H R H. Kh R. F S A T. B.

conçut, machina ensuite la rébellion dans

? ? L M D. I M D. B.

les provinces jusqu'à l'étendue s'étendit dans
grandement

? F S. ? M D A H. LIGNE 15.

le pays de Perse, le pays de Médie.

(Lacune.) (?)

? B A. S T. ?

vint de, entra dans alors le pays

P S A Kh M D. A R

de Pisyasuvâdâ Ara-

Kh AT R Ah. ? Ou. M Ou

khatrah, pays et nom son;

S T. K M. T. XIV. Kam. S.

temps? fixé? jour 14e soleil? du

? (peut-être) LIGNE 16.

?. T. Ou. A N. M

mois de T et vers ? à ?......

(Lacune.)

Kam B Dj IA. Kh R.

Cambyze ensuite

Ou M M. Ts M. L F N.

le peuple entier contre

Kam B Dj IA. H T S R Ah.

Cambyse ils se rebellèrent;

AN Kh Kh Ou. H L Kh Ah. ?.

contre lui vinrent le pays

LIGNE 17. (Lacune.)

F S. ?. M D A Ah.

de Perse, le pays de Médie.

S S B. Kh R. Kam B Dj IA.

il usurpa. Ensuite Cambyse

M T. T R. M N Ou. M I T.

mourut; il devint par lui-même mort.

D R IA S. SAR. R A M.

Darius, roi grand,

LIGNE 18. (Lacune.)

I Ts B. D

dit : ?

(ou) (?)

S T. A? T? B Ou? AT T N.

Au temps ? nos pères

Ou. S. Nin Ou N. Ch I. Kh R

et de notre race don, chose. Ensuite

G M A T. A D N Ou. M G Ou.

Gomatès ce mage

LIGNE 19. (Lacune.)

SAR Ou T. A N.

la royauté à.......

.... (ou)

? ? ? ?

N Ou. SAR. H BAR. D

lui roi devint fort. Da-

R IA S. SAR. R A M.

rius, roi grand,

LIGNE 20.

I Ts B. M B I A A N.

dit : Parmi (מ־בין)......

(Lacune.)

G M A T. A D N Ou.

(à) Gomatès ce

M G Ou. SAR Ou T. S L M.

mage la royauté a ôté;

Ou Mm. M A D. L F N Ou.

la multitude grandement devant lui

Kh T Ou. LIGNE 21. (Lacune.)

ont été brisés.

K....... K..... M......... Z ou... (Ou) M M ....?

Le peuple ?

D K. K.... A.... M[1] L. Ou. M S.

il tue non, et on trouve

S N. S. L. B Dj IA. AN K.

le changement que non Bardjya moi

A OU. S. Kh R S. M B I N?

fils de Cyrus. De parmi

[1] M. Rawlinson, donnant le même passage sous ces deux formes si différentes, je m'abstiens d'en essayer le déchiffrement. (Voyez les planches, ligne 21, et les pages LXVII et LXVIII de son Mémoire.)

LIGNE 22. (Lacune.)

S M. B ? Kh

alors, (ou là) contre, envers........

Kh R. AN K. A Ou R M Z D.

Ensuite moi Ormazd

R? L? N? . N, L, A Ou R

j'ai imploré, prié, afin que? à? Or-

M Z D. S S D N. B. Z M.

mazd nous a aidé; par la volonté

S. A Ou R M Z D. LIGNE 23.

d' Ormazd......

(Lacune.) ... T. A D N Ou. M G Ou. Ou

(Goma)ta ce mage et

?. BAR A I. S. A T Ou. B. ?.

les hommes puissants qui avec lui dans la ville,

S Kh Ou B AT T Ah, ?.

Sikhouvattah, (au) pays de

N Z S A Ah. M Ou. S. B. ?. M

Nissaah, son nom, qui dans le pays de Mé-

LIGNE 24. (Lacune.)

D A Ah. A Ou R

die...... Or-

M Z D. SAR Ou T. AN K. A D N.

mazd de la royauté moi a rendu maître.

D R IA S. SAR. R A M.

Darius, roi grand,

I Ts B. SAR OU T. S. L F N.

dit : La royauté qui devant, à.....

LIGNE 25. (Lacune.)

S T H (peut-être l'article).

au temps

Dj Z. An K. E T M Ou. B (eit) I. S.

passé moi j'ai perfectionné, les maisons, de
restauré les temples

A I. S. G M A T. A D N Ou.

les dieux que Gomatès ce

M G Ou. Kh B L. AN K. LIGNE 26. (La-

mage détruisit, moi.....

cune.)

G M A T. A D N Ou. M G Ou.

Gomatès ce mage

E ou H. R ou L M? Ou N T. An K. Ou M M.
avait dissipé elles, moi le peuple

B. S R Ou. S T. H Dj Z.
dans sa prospérité du temps passé,
son état joyeux

LIGNE 27. (La-
?. F S. ?. M D A H.
au pays de Perse, au pays de Médie........

cune.)
B. Z M. S. A Ou R
Par la volonté d' Or-

M Z D. A D A. AN K.
mazd, cela moi

(?)
E T M IS, AN K. Kh R?
j'ai fait, je fais, moi ensuite?

T R A. A M ? Kh. S. B(eit).
j'ai rétabli, renouvelé? jusqu'à ce que la maison

LIGNE 28.
AT T N. B. S R OU.
de nos pères dans son état prospère......

(Lacune.)
B. Z M. S. A Ou R
Par la volonté d' Or-

M Z D. K? M Ou. S. G M A T.
mazd afin que Gomatès

A D N Ou. M G Ou. B(eit). AT T N.
ce mage la maison de nos pères

L. S R Ou. D R IA S.
non il la traite mal. Darius. . . . .

LIGNE 29. (Lacune.)
D R IA S.
Darius,

SAR. R A M. I Ts B. AKH R.
roi grand, dit : Après

S. AN K. A D K. A N. G M A T.
que moi je tue (indice du régime) Gomatès

? M G Ou. Kh R. ? LIGNE 30.
homme mage, ensuite un homme. . . . . . .

(Lacune.)
H M M M. I Ts B.
s'insurgea; il dit

K M. AN K. SAR. ? Ou M R.
ainsi : Moi, roi du pays d'Oumara (Susiane)

KH R. ? Ou M R I. H

ensuite les hommes Oumariens (Susiens) se

LIGNE 31.

T S A Ah. L F N IA.

rebellèrent contre moi.

(Lacune.)

N T T BEL. M Ou. A Ou. S.

Natitabel, (c'est) son nom, fils de

A N R Ah. N Ou. B. ? A I R.

Anirah, lui dans le pays d'Aïr (Babylone)

H M M M. AN. Ou MM. I

s'insurgea; au peuple il

LIGNE 32. (La-

F R AS. K M. AN K.

raconte ainsi : Moi.....

cune.) (?)

H T ? ?. AI R.

? le pays de Babylone

H T R S. SAR. Ou T.

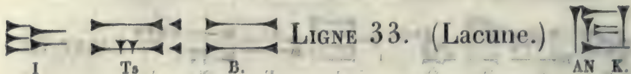
il attaqua; la royauté

?. Ai R. S S B. D

du pays d'Aïr (Babylone) il usurpa ? Da-



rius, roi grand,



LIGNE 33. (Lacune.)

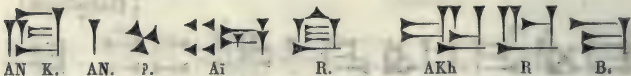
dit : Moi



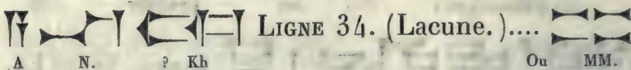
je tue lui. Darius,



roi grand, dit : Ensuite

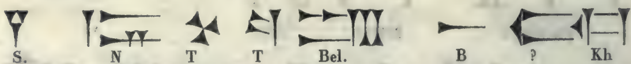


moi vers le pays de Aïr (Babylone) je m'approche

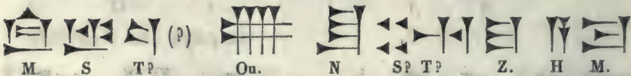


LIGNE 34. (Lacune.)....

contre....... l'armée



de Natitabel, contre? dans?



les bateaux de transport? et? détruisit? eux?



ils entouraient? (ils se fiaient?) le fleuve l'Euphrate? (le Tigre?)

M L, R. Kh R. AN K. Ou M M.
entièrement ; ensuite moi l'armée.....

Lig. 35. (Lacune.)
A Ou R M Z D.
Ormazd

S S D N. B. Z M. S. A Ou R
nous a aidé, par la volonté d' Or-

M Z D. A R. M S T. N T
mazd le fleuve (sur) des bateaux nous
de transport?

M, B, R. AT D K. Ligne 36. (Lacune.)
passons, je détruis.....

T. XXVI. Kam. S. ? H? AS? AKH? T.
le jour 26 ? du mois de H? la bataille

N T B Ou (Lacune.)... I Ts B. Kh R.
nous faisons elle. ..... dit : Ensuite

AN K. AN. ?. Aï R. AT T R.
moi vers le pays de Babylone je vais ;

AN. ?. Aï R. L. Kh S D. B.
vers le pays de Babylone à l'approche près

?. Z Z A N. M Ou. S. ? A R

de la ville de Zazâna (c'est) son nom, qui près du fleuve

LIGNE 37. (Lacune.).....

T ? ? R (Itse) B.

Tigre? (Euphrate?)......

K M. AN K. A B S D Akhou.

ainsi : Moi Abousedakhou (Nabuchodonosor)

(Lacune.)

Kh R. S Akh T. N T B Ou.

ensuite la bataille nous fîmes elle.

A OU R M Z D. S S D N.

Ormazd a aidé nous;

B. Z M. S. A OU R M Z D.

par la volonté d' Ormazd,

LIGNE 38.

OU M M. S. N T T Bel

l'armée de Natitabel.....

(Lacune.) (Lacune.)

N T. N T M (iz). T.

l'attaque nous faisons le jour.....

SECONDE COLONNE DE L'INSCRIPTION.

LIGNE 38.

D R IA S. SAR.

Darius, roi

R A M. I Ts B. Kh R.

grand, dit : Ensuite

N T T Bel. A D N Ou. B. A S I.

Natitabel ce des hommes

I S T. E L (?) IA. S ....

enflamma contre moi, que......

LIGNE 39. (Lacune.) (Lacune.)

B A N S

? ?

(Lacune.) (Grande lacune.)

?. R. AT T R.

le pays.... de Babylone. Je marche;

B. Z M. S. A Ou R M Z D.

par la volonté d' Ormazd,

?. R. AS S B. Ou. N T T Bel.

Babylone je prends et Natitabel

AS S B. Kh R. AN K. B. ?. A ĭ R.
je prends ; ensuite moi dans le pays de Babylone

Lig. 40. (Lac.)
A N. D R IA S.
(indice du régime).... Darius

(Lacune.) (Lacune.)
AN K. B. A T R.
moi à .... je suis

A N A T. ?. ?. S. S R R Ah.
celles-là les provinces qui se rebellèrent

AN N. ?. Far S. ?. Ou M R.
contre moi, le pays de Perse, le pays d'Ouwara,
(de Susiane)

Ligne 41.
?. M D A Ah. ?. A S R.
le pays de Médie, le pays d'Assour,

(Lacune.)
?. S AT T G Ou. ?.
le pays de Sattagou (Sattagydie), le pays

(Lacune.)
D B, M .... M(ar) T IA.
de Damer (Thaberistan)..... Martya,

M Ou. A Ou. S. S IN? S Kh R S.
son nom fils de Sinsikhris,

B. ?. K G N ? K? K. B.
dans la ville de Kouganaka, dans

?. F(ar) S. H M N. Ou. B. ?. I Z T.
le pays de Perse il demeura et dans le pays d'Izati (Susiane).

LIGNE 42. (Lacune.)
H E M M.
il se souleva;

(Lacune.)
K? M. AN K. SAR. ? Ou M R.
ainsi : Moi roi du pays de Susiane;

au ? Z Ah. A N. M(ar) T IA.
ils prirent (indice du régime) Martya,

A D N Ou. S. B ? Kh Kh Ou N. R B Ou
ce qui devant eux chef

B. R M N Ou N. H D R Ou.
parmi leurs grands; ils tuèrent lui.

LIGNE 43.
D R IA S. SAR.
Darius, roi.....

(Lacune.)
F AR Ou Var T S.
Farouvartis (Phraortès)

(Lacune.)

K M. AN K. K S AT R I

ainsi : Moi Xathri-

T. NIN. S. Ou VA K (?) S R

tès race de Ouaxar (Cyaxare),

Kh R. Ou M M. S. ?. M D A H.

ensuite le peuple du pays de Médie

LIGNE 44.

M L. B. B(eit). L. Chei IA.

entièrement à la maison contre ma volonté ?.....
ma chose ?

(Lac.)

A Z T ? D. Kh R. An K. Ou M M.

? ? ensuite moi l'armée

Akh T T. AN. ?. M D A H.

j'ai envoyé ? j'ai pris vers le pays de Médie ;

Ou M D AR N Ah.

Vidarnès

M Ou. A(S). R B. L A. ?. F S A H.

(c'est) homme chef à moi du pays de Perse,
son nom.

LIGNE 45. (Lacune.)

A N. Ou M

à........ Vi-

D AR N Ah. A T.

darnah avec

Ou M M. H T R. AN. ?.

l'armée alla vers le pays

M D A H. AN. K S D. B. ?

de Médie, à l'approche de la place

M R H. M Ou. S. ?. M D A H.

de Marah (c'est) son nom, qui du pays de Médie.....

LIGNE 46. (Lac.)

B. Z M. S. A Ou R

par la volonté d' Or-

M Z D. Ou M M. AT T Ou A.

mazd, l'armée de mes pères? mienne?

H D K. AN. N S R T.

écrasa (indice du régime) les rebelles

A D Ou N. T. X X VII Kam. S. ? ?

ces, le jour 27 quantième du mois ?

S Kh T. I T Kh L Ah.

le massacre ils accomplirent.....

LIGNE 47. (Lacune.) (?) (?)

ou K? M? B? B?. S.

Kampada? qui

B. ?. M D A H. B. K M. I

dans le pays de Médie en réunion ils

Dj D L Ah. F N IA.

rendirent grand mon visage,

A M ? Kh. S. AN K. Akh L K. AN.

jusqu'à ce que moi j'arrive au

LIGNE 48. (Lacune.)

?. M D A H.

pays de Médie,

Ou M M. N S R T. S. L.

l'armée des rebelles, qui non

I T? D M Ah. IN N.

écoutent, obéissent à nous,

D Ou K N N Ou T LIGNE 49.

écrase — les.

(Lacune.)
A N. I F Ou. T Kh S
à son nez il se hâta,
devant lui

Kh R. D D AR Ou. S Akh T.
ensuite Dadarou le massacre

L Ou N. I T M IS. B. ?
à eux il fit, il appliqua près de la ville

S Ou S. N K Ou. A N.
de Sous (c'est) son nom, vers

?. Ou R S D? K? Ligne 50. (Lacune.)
le pays d'Ourasada. . . .
(Arménie)

N S R T. K Khou L Hou M.
les rebelles fondant sur,

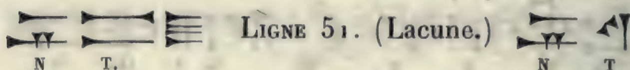
H L K Ah. A N. R S.
vinrent à la tête, au-devant de

D D AR Ou. A N. I F Ou.
Dadarou à son nez
devant lui



T Kh S. Kh R. I T Kh N.

il se hâta, ensuite il dirigea
il prépara



Ligne 51. (Lacune.)

N T. N T

l'attaque..... attaque?



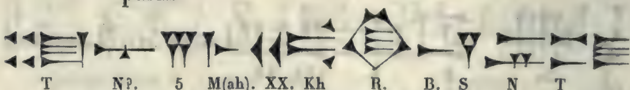
H D K. B. K M Ou N. 5 M(ah). XL. VI.

il a tué de leur nombre cinq cents quarante-six



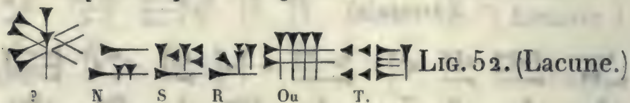
OU. B. T? K?. T S S B.

et du milieu de les captifs
parmi



T N?. 5 M(ah). XX. Kh R. B. S N T

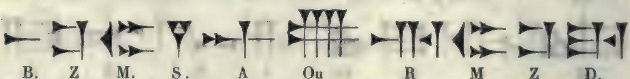
il empala cinq cents vingt; ensuite de nouveau



Lig. 52. (Lacune.)

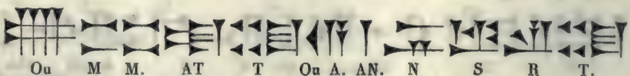
? N S R Ou T.

une 3e fois les rebelles .....



B. Z M. S. A Ou R M Z D.

Par la volonté d' Ormazd,



Ou M M. AT T Ou A. AN. N S R T.

l'armée de nos pères? (indice les rebelles
mienne du régime)

H D K. T. IX. Kam. S. ? ?

tua, écrasa le jour 9 quantième du mois de?

I T K Ou. S Akh T. LIGNE 53. (Lacune.)

il dirigea le massacre.

D R IA S. SAR. R A M.

Darius, roi grand,

I Ts B. Ou M Z S.

dit : Vomisès

N K Ou. A(s). R B. L A. ?. F(ar) S A Ah.

(c'est) son nom homme, chef à moi du pays de Perse, sa prononciation

A N. ?. Ou R S D? K? LIGNE 54.

au pays d'Arménie........

(Lac.) N S R T. K Khou R, L. Hou M.

les rebelles fondant sur

H L K Ah. A N. R S.

allèrent vers la tête de
au devant de

Ou M Z S. A N. I B Ou

Vomizès; à son nez
devant lui

T Kh S. Kh R. I T K Ou.
il se hâta; ensuite il fit

Ligne 55. (Lacune.)
S Akh T. H D K.
le massacre. Il écrasa

B K M Ou N. II. Ch(c). XX. IV. B. S N T.
du nombre d'eux deux mille vingt quatre; de nouveau

? N S R T. K Khou L HOU M
une 2e fois les rebelles fondant sur

H A L K Ah. A N. R S.
marchèrent, allèrent vers la tête de
en face de

OU M Z S. A N. I B Ou.
Vomizès; à, vers son nez
devant lui

Lig. 56. (Lac.)
Kh Z. A N. N S R T.
il se hâta...... (indice du régime) les rebelles

A D K. T. XXX. Kam. S. ? ?
il écrasa le jour trente quantième du mois ?

I T K OU. N T. A D K.
il fit l'attaque; il tua

B. K M OU N. deux. Gho. XL. V. OU.
de leur nombre deux mille quarante-cinq et

B. TOU K? T S Z B. T ?
du milieu de les captifs il empala

I. Cho. V. Mab. L. IX. Ligne 57. (Lacune.)
mille cinq cent cinquante-neuf

A N. ? M D A Ah. A N.
vers le pays de Médie, à

K S D. (?) A N. ? M D A Ah.
l'approche vers le pays de Médie,

B. ? K OU D R. N K Ou.
près de la place de Koudoura (c'est) son nom,
sa prononciation,

B. ? M D A Ah. Ligne 58. (Lacune.)
dans le pays de Médie......

A OU R M Z D. S S D N.
Ormazd nous aida;

B. Z M. S. A OU R M Z D.

par la volonté d' Ormazd

OU M M. S. F A R OU V(AR)

l'armée de Phraor-

T...... S. LIGNE 59. (Lacune.) I ST?

tès..... il enflamma

E L IA. S. F(ar) AS. T R ? I ?

contre moi (ceux) qui cavaliers ?

T H M. A R B. B. ?. R

avec eux? il s'en alla au pays de Ra-

D Ah. N K OU. B. ? M D A Ah.

dah (c'est) son nom dans le pays de Médie;
sa prononciation

Kh R. A N K. OU M M. LIGNE 60.

ensuite moi l'armée.......

(Lacune.) B B? IA. OU M M. Ts M.

à ma porte le peuple entier

(?)

S? B R Ah? ( ) Kh R. B. S L B.

le contempla; ensuite par la croix,

B. ?. A D M T N. Akh

dans la ville d'Ecbatane, je lui

LIGNE 61. (Lacune.)

T A Ou. I Ts B.

fais payer son crime. Il dit

A N. OU M M. K M. AN K. SAR.

au peuple ainsi : Moi roi

NIN. S. OU M K S R. Kh R.

race de Ouwaxare, ensuite

LIG. 62.

AN K. OU M M. ?. M D A Ah.

moi l'armée du pays de Médie......

(Lacune.)

A T. S A R A

avec Sitra-

Takh? M. A M IS N. A Ou R

takhmès ils firent eux; Or-

M Z D. S S D N. B. Z M.

mazd nous a aidé, par la volonté

LIGNE 63.

S. A OU R M Z D.

d' Ormazd......

(Lacune.)

OU M M. Ts M. S?

le peuple entier le

(?)

B R N ? Kh R. B. ? AR

contempla; ensuite dans la ville de

(ou)

B Ah A ou Ha. B. S L B.

Arbèles, par la croix

S Kh Ou Ou. N B I L. Ou.

son dessein a été anéanti et

.... LIGNE 64. (Lacune.)

B TOU K

du milieu.......

F AR OU V(ar) T S.

Phraortès

(?)

? Ou. IS T AS P.

? et Hystaspe

AT OU A. B. ?. P AR T OU.

mon père, dans le pays de Parthie,

LIGNE 65. (Lacune.)

A M M. A Ou R

il attaqua..... Or-

M Z D. S S D N. B. Z M.

mazd nous a aidé, par la volonté

S. A Ou R M Z D. IS

d' Ormazd, His-

T AS P. A Douk? A N.

taspe écrasa (indice du régime)

N S R T. A D Ou N. T. XXII. Kam.

les rebelles; ces le jour 22 quan-
tième.

TROISIÈME COLONNE DE L'INSCRIPTION.

LIGNE 66. (Lac.) (Lacune d'une ou deux lettres.)

I Z Kh R.

? après

S. OU M M. AN ? Kh IS T S

que l'armée vers, contre Hystas-

P. S N D. IS T S P.

pe fut venue, Hystaspe

LIGNE 67. (Lacune.)

OU M M. R H T

l'armée fit courir?......

(avec) l'armée? courut?

I T K Ou. N T. H D K. B.

Il fit l'attaque, il tua de

K M OU N. VI. Cho. V. Mah. LX. OU?

leur nombre six mille cinq cent soixante, et

B. T Ou K. T S Z B. V.

parmi les captifs cinq

Cho. I. Mah. LXXX I I

LIGNE 68. (Lacune.)

D

mille un cent quatre-vingt-deux..... Da-

R IA S. SAR. R A M.

rius, roi grand,

I Ts B. ? M(ar) G A.

dit : Le pays de Margiane

(?)

N K Ou T M ? R A N

(c'est) son nom (*an* TBR? *fregit?*) ?

sa prononciation ?

?

M ? AS. F R D Ah. N K Ou.

un homme Fradah, (c'est) son nom,

sa prononciation,

Ligne 69. (Lacune.)

Kh R. D D

ensuite Dada-

AR Ou. H T AR. A T.

rou alla avec

Ou M M. I T K Ou. N T.

l'armée; il fit, dirigea une attaque

Ligne 70. (Lac.)

L. ? M(ar) G M A Ah.

contre le pays des Margiens......

B. K M Ou N. IV. Cho. II. Mah. III.

de leur nombre quatre mille deux cent trois

Ou? B. Tou K. T S S B.

et du milieu des captifs

VI. Cho .V. Mah. LX. II. D R IA S.

six mille cinq cent soixante-deux. Darius,

Ligne 71. (Lacune.)

SAR. R A M. B.

roi grand........ au pays

Ou N K Ou. B. ?. F(ar) S (?) H

de Ioutiya (c'est) son nom, dans le pays de Perse,

S K N. Ou. H M M M. B.

Il ? demeure et il s'insurgea dans
la ? demeure

?. F(ar) S. I Ts B. A. N.

le pays de Perse; il dit au

Ligne 72. (Lacune.)

Ou M M. D

peuple...... Da-

R IA S. SAR. R A M.

rius, roi grand,

I Ts B. Kh R. An K. OU M M.

dit : Ensuite moi l'armée

LIGNE 73.

S ?. F(ar) S. M. A AT.

du pays de Perse de avec.....

(Lacune.)

Ou M M. S. ?. Far S.

l'armée du pays de Perse

A T IA. H L K Ah. ?.

avec moi ils allèrent au pays

M D A Ah. Kh R. AR T

de Médie; ensuite Arta-

Bar Dj IA. A T. Ou M M

bardjya avec l'armée.....

LIGNE 74. (Lacune.) (Lacune.) ....

N ? ...... ?

?

I T K Ou. S Akh T. A Ou R

il fit le massacre; Or-

M Az D. S S D N. B. Z M.

mazd nous a aidé; par la volonté

LIGNE 75.

S. A Ou R M Az D.

d' Ormazd....

(Lacune.)
Ou M Z D A T.
Veyzdates,

A D N Ou. A T. Ou M M.
ce avec l'armée

I AS. E L IA. S. F(ar) AS.
poussa contre moi (ceux) qui cavaliers

T R I. HA R B. A N.
nombreux? il s'enfuit vers.....

LIG. 76. (Lac.)
A Ou R M Az D.
Ormazd

S S D N. B. Z M.
nous a aidé, par la volonté

S. A OU R M Az D.
d' Ormazd

Ou M M. AT T Ou A. H D K.
l'armée de mes pères? écrasa
mienne?

A N. Ou M M. S. Ou M S
(indice du régime) l'armée de Veys-

Ligne 77. (Lacune.)
D A T. D R
datès. Da-

IA S. SAR. R A M. I Ts B.
rius, roi grand, dit :

Kh R. AN K. Ou M S D A T.
Ensuite moi Veysdatès

A D N Ou. Ou? A(s). BAR A I.
ce et les hommes principaux

S. A T Ou. TZ M. B. S L B.
qui avec lui, tous par la croix.....

Ligne 78. (Lacune.)
(A) N. ?. Far S. Akh
au pays de Perse j'ai

T B Ou. D R IA S. SAR.
prescrit lui. Darius, roi

H A M. I Ts B. Ou M Z
grand, dit : Veyz-

D A T. A D N Ou. S. S M Ou.
datès ce qui son nom?....
ils ont nommé?

LIGNE 79. (Lacune.)
?. A R K AT T.
le pays d'Arakhatta

K M. Akh Kh M. Ou M
ainsi : Soyez rusés, Oui-

M N Ah. D Kh Ah. Ou. A N.
manès tuez, et (indice du régime.)

LIGNE 80. (Lacune.)
I T K Ou. S Akh T.
il fit? ils firent? le massacre

A Ou R M Az D. S S D N.
Ormazd nous aida,

B. Z M. S. A Ou R M Az D.
par la volonté d' Ormazd

Ou M M. LIGNE 81. (Lacune.) I T K Ou.
l'armée.... il fit? ils firent?

N T. A Ou R M Az D.

l'attaque. Ormazd

S S D N. B. Z M. S. A Ou R

nous aida; par la volonté d' Or-

M Az D. LIGNE 82. (Lacune.) Kh R.

mazd..... ensuite

AS. A D N Ou. B K R

homme cet ? ? ? ?

Ou M M. R B Ou. S. Ou M Z

l'armée chef, que Veyz-

D A T. S B L. A T.

datès envoya avec

Ou M M. I AS. E L IA.

l'armée, il poussa contre moi.....
enflamma

LIGNE 83. (Lacune.) (Ces trois lettres sont tout à fait douteuses, dit M. Rawlinson.)

H ? Ou.. Ou. As. BAR A I. S. L Ou.

Il prit lui et les hommes principaux qui à lui

H ? N. M I K. Ou. B. T Ou K.
il prit eux, il périt et du milieu

S. Ou M M. LIGNE 84. (Lacune). ?. A R
de l'armée..... le pays d'Ara-

Kh AT T. E M(a) Ou. D R IA S.
khatta j'ai fait lui. Darius,

SAR. R A M. I Ts B. A M ? Kh
roi grand, dit : Pendant

S. A N K. B. ?. Far S. Ou. ?. M
que moi dans le pays de Perse et le pays de Mé-

D A Ah. LIGNE 85. (Lacune.) Ou M M.
die.... le peuple

S. ?. R. K M. A N K.
du pays de Babylone, ainsi : Moi

A B S. D Akhou. A Ou. S. A B I.
Nabuchodonosor, fils de Nabonnid.

Kh R. Ou M M. S. ?. Aï R.
Ensuite le peuple du pays de Babylone,

LIGNE 86. (Lacune.)

L F N IA. N

contre moi..... ?

(ou)

B Ou N. Akh T B. (c'est un)

? ? eux ou leur, je prescris

K? M. A R B. D Ou K. A N.

ainsi : Sois rusé, écrase (indice du régime)

LIGNE 87.

Ou M M. N S R T.

l'armée des rebelles.

(Lacune.)

AN. Ou M M. S. I R.

à, contre, vers l'armée de Babylone;

Lacune d'une lettre.

N S R T. A ? N.

les rebelles il les prit......

S Z B. R N T. Ou M M.

captifs, ? l'armée

LIGNE 88. (Lacune.)

S. B. K M Ou N.

qui dans leur nombre......

Kh B T. Ou. Kh R. A N K.

il abattit; et ensuite moi

? I M, B. Akh T H. K M.

? ?

par la croix, j'ai fait payer leur crime ainsi

A R Khou. Ou. As BAR A I.

à Arakhou et aux hommes principaux.......

QUATRIÈME COLONNE DE L'INSCRIPTION.

Ligne 89. (Lacune.)

D R IA S.

Darius,

SAR. R A M. I Ts B. A D A.

roi grand, dit : Voilà

S. AN K. B. I R. EM(iz) Ou. D

ce que moi à Babylone j'ai fait lui. Da-

R IA S. SAR. R A M.

rius, roi grand,

I Ts B. A D A. S. AN K.

dit : Voilà ce que moi....

LIGNE 90. (Lacune.)

IX. SAR I Ou N.

neuf leurs rois

S S B. G M A T. N K? Ou.

j'ai pris. Gomatès, (c'est) son nom,
sa prononciation,

AS. M G Ou. N Ou. Kh R R Z

homme mage, lui proclamant

I Ts B. K? M. LIGNE 91. (Lacune.)

dit ainsi :

?. Hou M R. T T Z. N T T

le pays de Houwara il enleva. Natita-

BEL. N K Ou. AS. I R A Ah. N? Ou.

bel, (c'est) son nom, homme Babylonien, lui

Kh R R Z. I Ts B. K M.

proclamant dit ainsi :

LIGNE 92.

AN K. A B S D Akhou

Moi Abousadakhou (Nabuchodonosor).....

(Lac.) T T. Z. F AR Ou VAR

il enleva. Phraor-

T S. N K Ou. ?. M D A Ah.

tès, (c'est) son nom, du pays de Médie,

N OU. Kh R R Z. I Ts B.

lui proclamant dit

K M. AN K. Kh S AT R A

ainsi : Moi, je suis Khsathri-

T. LIGNE 93. (Lac.) Ou W K S R.

tès..... Ouwaksar

A D N Ou. ?. S Kh AR

celui-là le pays de Sakhar-

T A Ah. T T Z. F R

tah (Sagartie) enleva. Fra-

D Ah. M Ou. Ae. Mar G M A Ah.

dah, (c'est) son nom, homme Margein

? LIGNE 94. (Lacune.)

N Ou. A D N Ou. ?.

lui...... celui-là le pays

Far S. T T Z. A Ra Khou.

de Perse enleva. Arakhou,

N K Ou. ?. Ou R S D.

(c'est) son nom, du pays d'Ourasada (Arménie);

A D N Ou. LIGNE 95. (Lacune.)

celui-là.....

Z M T Ah. Ou. D D (an) K Ah.

ils perdirent, et ils tuèrent
ils détruisirent,

(Ici manque une lettre) Ou MM. AT Ou A. B B IN?

le peuple de mon père?
l'armée mienne; de parmi.....

LIG. 96. (Lac.) ....M. Ou MM. Kh R.

....? l'armée, ensuite

A Ou R M AZ D. A N.

Ormazd ?

(ou)

N S IN? D? N S Ou N T.
A? D.

conduisit? vers leur perte?

LIGNE 97. (Lacune.)

? AT. AS. S.
? homme qui

Ou F R ASTA? L M D.
(Oufraçta) coupable entièrement,

LIG. 98.

Ch Akh Ou. L (ou) A. T Ts M
brise le, si tu veux.....

(Lacune.)

? ! ? S. ANK. E M(iz) Ou.
{ Ces signes sont douteux, dit M. Rawlinson. } ce que moi j'ai fait

S. (T) D R S. B. (B N)? N A H.
qui interroges demandes à la construction belle

LIG. 99. (Lac.)

T R. L F A N.
regarde devant.....

M P(ar) N. D R IA S.
? Darius,

SAR. R A M. I Ts B. B. Z M.
roi grand, dit : Par la volonté

S. A Ou R M Az D. LIGNE 100.
d' Ormazd.....

(Lacune.) Ou R Kh B Tz M.
? histoire? toute

K. M. F(ar) S A T. CH N. D
comme des narrations fausses. Da-
faites à plaisir.

R IA S. SAR. R A M.
rius, roi grand......

LIGNE 101. (Lacune.) SAR. R A M.
roi grand,

I Ts B. AT T L, R L, R B
dit : Ô toi, te moquant de

S. AN K. E M(is) Ou. Ou. Kh B T.
ce que moi j'ai fait lui et frappant, mutilant

LIGNE 102. (Lac.)

A N. S A T I

(indice du régime) (que) les années

K. R R Kh Ah. Ou. Lou A. R M.

tiennes s'étendent, se multiplient et si éloges

A N.... T. T B Z Z N. AN.

ces tu enlèves eux au

Ou M M. LIGNE 103. (Lacune.) B.

peuple..... Par

Z M. S. A Ou R M Az D.

la volonté d' Ormazd

E T M IS. A Ou R

j'ai fait. Or-

M Az D. S S D N. Ou. E(lah) I.

mazd nous a aidé et les dieux...

LIGNE 104. (Lacune.) E M(is) Ou. S.

J'ai fait lui ?

A N K. S. NIN IA. B. M N A T.

moi ? ma race par des institutions,

A Z. S G. A N. R T. Ou.

alors il augmenta (indice du régime) l'abondance et

S R ? LIGNE 105. (Lac.) I Ts B.

la prospérité ? dit :

M N. AT T. SAR. S. B? L A

Quiconque toi roi qui es devenu ?

Kh R IA. AS. S. Ou E R ST ?

après moi l'homme qui (est) coupable (Oufraçta)

Ou. AS. F(ar) S. A N. LIGNE 106. (Lacune.)

et l'homme brisant (indice du régime.).....

Lou A. B N N. A N A T.

si constructions ces

T B R. Ou. N B A N.

tu examines et nos prédictions

A H N T. LIGNE 107. (Lacune.) .... Ah.

ces..... que se multiplient

?

S A T I. K. Ou. A Ou R

les années tiennes et (qu') Or-

M Az D. L? K? SR. M S.

mazd à la prospérité? apporte....

LIGNE 108. (Lacune.) (?)

T M L

?

B SR. M Ou ? A Ou R

parent qu'il meure? Or-

LIGNE 109.

M Az D. R R L.

mazd fasse trembler.....

(Lac.)

A T IA. I T R Ah.

avec moi étaient

A M ? Kh. S. A N. G M A T.

alors que (indice du régime) Gomatès

LIGNE 110. (Lacune.)

A D N Ou.

ce.....

? ?

Ou Z F R Ah. AS. F(ar) S A Ah.

(fils d')Hyzparès homme Perse;

Ou M A T N Ah.

Ouwatanah (Otanès)

M Ou. A Ou. S. S Kh R Ah. AS.

(c'est) son fils de Sokharès, homme
nom

Far S A Ah. LIGNE 111. (Lacune.) .... Ou. N K Ou.

Perse....... ...... son nom,

A Ou. S. S A T Ah. AS. Far S A Ah.

fils de Satah, homme Perse,

H A R M B N S. M Ou. A Ou.

Harmabanès (c'est) fils
son nom,

S. Ou R Kh K ? LIGNE 112. (Lacune.)

de Ourkhak,

H H N T. L. M A D.

..... ces jusqu'à l'étendue
entièrement

S T M A.

ils ont caché?.......

TABLETTES DÉTACHÉES.

N° 1.

A D A. G M A T.

Celui-là (est) Gomatès,

AS. M G Ou. S. Kh R S. K M.

homme mage, qui a menti ainsi :

A N K. B(ar) Dj IA. BAR. K ?

Moi Bardjya, fils de Cyrus.

N° 2.

A D A. A S N.

Celui-là (est) Asina,

S. Kh R S. K M.

qui a menti ainsi :

AN K. SAR. ?. Hou (M) R.

Moi roi du pays de Houwara.

N° 3.

A D A. N T T Bel.

Celui-là (est) Natitabel,

S. Kh R S. K M. AN K.
qui a menti ainsi : Moi

A B S D Akhou.
Nabuchodonosor,

A Ou. S. A B I
fils de Nabonid.

N° 4.

A D A. F AR VA(r) T S.
Celui-là (est) Fraortès,

S. Kh R S. K M. AN K.
qui a menti ainsi : Moi

K S AT R I T.
Xathrites,

NIN. S. Ou W K S R.
de la race de Ouwaksares.

N° 5.

A D A. M(ar) T IA.
Celui-là (est) Martiya

S. Kh R S. K M. A N K.
qu' a menti ainsi : Moi

O M N I Ou. SAR. ?. Hou R.
Omaniou, roi du pays d'Houwara.

N° 6.

A D A. S R A (Takh)? M.
Celui-là (est) Sithratakhmès

S. Kh R S. K M. AN K.
qui a menti ainsi : Moi

NIN. S. Ou W K S R.
race de Ouwaksar (Cyaxare).

N° 7.

A D A. Ou M Z D T.
Celui-là (est) Veyzdates,

S. Kh R S. K M. A N K.
qui a menti ainsi : Moi

Bar Dj IA. BAR. K R S.

Bardjiya, fils de Cyrus.

N° 8.

A D A. A R Khou.

Celui-là (est) Arakhou

S. Kh R S. K M. A N K.

qui a menti ainsi : Moi

A B S D Akhou. A. A B I.

Nabuchodonosor, fils de Nabonid.

N° 9.

A D A. F R D Ah.

Celui-là (est) Fradah

S. Kh R S. K M.

qui a menti ainsi :

AN K. SAR. B? ?. M(ar) G Ah.

Moi roi dans le pays de Margiane.

INSCRIPTIONS DÉTACHÉES, DE NAKCH-I-ROUSTEM.

N° 1.

1re ligne.

K B R. AS. B, F, A

Koubara, homme Pa-

M S Khou R S N. N Ou.

miskhorisan (*Patischorensis*), lui

2e ligne.

Z M R Ou. S. D A

Bourreau ? (coupeur) de Da-

R IA S. SAR.

rius roi.

N° 2.

As P S N. (?) A D. S. D A

Aspasina, celui-là ? de Da-

R IA S. SAR. (Lacune.)

rius roi......

N° 3.

A D A. M? AS. Z D A A.

Celui-là ? homme Zedah.

ALPHABET TIRÉ DE L'INSCRIPTION DE BEHISTOUN.

VOYELLES.

Signes de valeur certaine.	Signes de valeur douteuse.
A.	
HA.	
A gutt. HA.	
E, I. (pr. de la 1re p. suff.)	
AI.	
O, OU.	(conj.),
AH	
IA.	
HOU.	

GUTTURALES.

K.	
Kh.	
Kam.	
AK.	

Akh.

Oukh.

G.

Dj.

DENTALES.

D.

T.

AT.

LABIALES.

M, W,
OU, B.

MM.

AMM.

F, P.

BAR?
MAR?
VAR?

FAR.

NASALES.

N.

IN, AN.

AN.

LIQUIDES.

L, R. (an. ?), (L)

AR.

SIFFLANTES.

S. (???)

Z.

Ch.

AS.

IS.

SIGLES, CHIFFRES, SIGNES CONVENTIONNELS ET LIGATURES.

Indice des noms propres d'homme.........

Indice des noms de pays; abréviation du mot signifiant pays.........................

Indice du pluriel.........................

Idée roi, se lisant SAR...............

—— race, ———— NIN...............

—— fils, ———— BAR...............

Quantième, ou indice des nombres ordinaux des jours d'un mois KAM.............

Ligature se lisant Khaz?..............

Idée frère ———— KHOU...............

—— jour ———— T....................

—— mois ———— ?....................

—— homme ——— IS!...............

—— ville ———— ?....................

—— Baal ———— BEL...............

—— La deuxième fois ?.................

—— la troisième fois ?.................

Ligature ———— DOUK, DAK?........

———————— TAKH?.............

Idée construction se lisant	BEN ?..........
Ligature ———————	ASAR ?.........
———————	BiSL ?.........
———————	?.............
———————	?.............
Trois	3................
Huit	8................
Neuf	9................
Quatorze	14...............
Vingt	20...............
Vingt-deux	22...............
Vingt-quatre	24...............
Vingt-six	26...............
Vingt-sept	27...............
Trente	30...............
Quarante-cinq	45...............
Quarante-six	46...............
Cinquante-neuf	59...............
Soixante	60...............
Soixante-deux	62...............
Quatre-vingt-deux	82...............
Cent	100..............

Deux cents	200	
Cinq cents	500	
Mille	1000	
Deux mille	2000	
Cinq mille	5000	
Six mille	6000	
Centaine, se prononçant	MAH	
Millier ———	CHO (copte ϣⲟ)	

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 1854.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu; la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de S. E. le Ministre de la guerre, qui annonce à M. le Président qu'il prend une souscription de cinquante exemplaires à la *Collection des auteurs orientaux*, publiée par la Société. S. E. fait en même temps une proposition pour la publication du texte et de la traduction de Sidi Khalil. Cette proposition est envoyée à l'examen du bureau de la Société.

M. Reinaud donne lecture d'une lettre de S. E. Chris-

tophe de Lazareff, annonçant le don de huit volumes à la bibliothèque de la Société.

M. Bianchi donne lecture d'une lettre de S. E. Kemal Efendi, qui lui annonce l'envoi d'un ouvrage de Khairoullah Efendi.

Sont présentés et reçus membres de la Société :

S. E. Jean Lazareff, chambellan de S. M. l'empereur de Russie, à Saint-Pétersbourg;

MM. Strohl (Ph.) Dr à Paris;

Janin, professeur à l'Académie de Genève.

Le secrétaire représente au conseil qu'il y a des personnes qui offrent à la Société des imprimés qui n'ont aucun rapport quelconque avec l'objet de ses études; il expose l'embarras qu'occasionne l'incorporation de ces imprimés dans la bibliothèque, et demande l'autorisation de ne pas les faire porter sur le Catalogue. Cette autorisation lui est accordée.

M. Defrémery lit une partie d'un mémoire sur les Ismaéliens.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par M. de Lazareff. *Catéchisme de l'Église orthodoxe apostolique arménienne*. Moscou, 1850. (En arménien.)

Psaumes (en russe), in-8°, 1852.

Nouveau Testament (en russe), in-8°, 1850.

Psaumes (en allemand), in-12.

Paroissien de l'Église orthodoxe arménienne. Moscou, 1853, in-8°. (En arménien.)

Psychologie, par M. Nazariane. Moscou, 1851, in-8°. (En arménien.)

Paroles de consolation (en allemand).

Mémoires historiques concernant les provinces d'Arménie, par M. Chopin (en russe). Saint-Pétersbourg, 1852, in-8°.

Par l'auteur. J. A. Vullers. *Lexicon persico-latinum,* fasc. II. Bonn, 1853, in-8°.

Par l'auteur. *Das hohe Lied der Liebe der Araber,* von Ibn el-Faridh, von Hammer-Purgstall. Vienne, 1854, in-4°.

Par l'auteur. *Inscriptiones rosettanæ hieroglyphicæ, decretum sacerdotale* recognovit, etc. M. Ad. Uhlemann. Leipzig, 1853, in-4°.

Par l'auteur. *Zendavesta, or the religious books of the Zoroastrians,* edited and interpreted by Westergaard. Vol. I, p. 3. Copenhague, 1853, in-4°.

Par l'auteur. *Le Dunuk-Dasch, tombeau de Sardanapale, à Tarsous*, par Victor Langlois. Paris, 1853, in-8°. (Extrait de la Revue archéologique.)

Lettre au R. P. Gabriel Aiwazowski sur quelques monnaies de la petite Arménie, par Victor Langlois. 1853, in-8°. (Extrait de la Revue archéologique.)

Par S. E. Kemal Efendi. *Histoire nouvelle et développée de l'Empire Ottoman,* par Khairoullah Efendi, vice-président de l'Académie de Constantinople (en turc). Constantinople, 1853, 2 vol. in-8°.

The Chinese radicals, adapted to the Hokkeen dialect. 1853, in-8°.

Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent et autres tissus précieux en Occident, principalement en France, pendant le moyen âge, par Francisque Michel. Tome I; un vol. petit in-4° de iv et 386 pages. Paris, de l'imprimerie de Crapelet, 1852.

L'ouvrage que nous essayons de faire connaître s'adresse à plusieurs classes de lecteurs : l'artiste et l'antiquaire y chercheront des renseignements sur les arts et les procédés industriels du moyen âge; l'historien et l'économiste y puiseront des détails intéressants sur les vicissitudes et les diverses sources du commerce à la même époque, et notamment sur

les rapports qu'il avait établis entre l'Europe occidentale, d'une part, et la Grèce et l'Orient, de l'autre. Le sujet que M. Francisque Michel a entrepris de traiter exigeait des recherches étendues et des connaissances fort variées. Il fallait recourir à une foule de sources ou peu connues ou difficilement accessibles. A la lecture des chroniques il était nécessaire de joindre celle des chartes, des comptes de dépense, des inventaires, des vieilles relations de voyages, celle surtout des fabliaux et des romans de chevalerie. Pour cette dernière classe de documents, l'auteur avait, il est vrai, l'avantage de se retrouver sur un terrain qui lui est depuis longtemps très-familier, puisqu'il est au nombre des plus infatigables éditeurs des anciens monuments de notre langue. Mais il n'a pas négligé les autres sources, et son livre offre une grande variété de textes empruntés à presque toutes les langues qui étaient en usage en Europe, il y a six ou huit siècles. Il y aura donc, j'ose le croire, quelque profit à suivre rapidement M. Francisque Michel dans sa marche savante, mais un peu capricieuse, un peu décousue et parfois aussi un peu trop lente.

L'auteur a pris pour point de départ le milieu du VIe siècle, époque où l'éducation des vers à soie a été introduite en Europe. Il divise son sujet en trois périodes principales, dont la première s'étend depuis le règne de Justinien jusqu'au XIIe siècle, date à laquelle on rapporte communément l'introduction de l'industrie de la soie dans l'Europe latine. La seconde comprend le temps durant lequel la Sicile d'abord, puis l'Italie continentale, sont restées en possession, conjointement avec l'Orient, de fournir de soie les autres peuples de l'Europe; enfin, la troisième correspond à l'époque où ces derniers, s'affranchissant du tribut qu'ils payaient aux Italiens et aux Orientaux, fabriquèrent des étoffes, d'abord pour leur propre consommation, puis pour l'usage de ceux qui leur en avaient fourni si longtemps. Le volume que nous avons sous les yeux embrasse les deux premières périodes.

Après quelques détails succincts sur les draps d'or et d'ar-

gent, les vêtements, tentures et ornements remarquables en étoffes d'or, sur les dessins des anciennes étoffes de soie, et notamment de celles destinées aux églises, l'auteur nous fait connaître plusieurs anciens tissus qui existent encore. Une de ces plus curieuses reliques de l'industrie textrine, est un fragment d'une robe de saint Cuthbert, qui se conserve à Durham. Le personnage à cheval que l'on voit dans un médaillon composé de huit arcs de cercle, est un roi ou, du moins, un personnage persan ; le cheval et le cavalier sont vêtus et ornés à l'orientale ; celui-ci porte un oiseau de vol sur le poing ; un chien court entre les jambes de sa monture. On peut citer aussi une pièce provenant d'un reliquaire du Mans, et la chape conservée dans l'église de Saint-Étienne de Chinon. Le docte archéologue M. Ch. Lenormant, qui a examiné ces deux pièces, n'hésite pas à voir dans les lions affrontés et séparés par un objet ressemblant à un pyrée ou autel du feu, que l'on remarque sur le tissu du Mans, et dans les guépards enchaînés par le cou à un autre objet, dont la forme rappelle celle d'un pyrée, des indications positives d'une origine sassanide : ce qui pourrait induire à placer l'exécution en Perse des deux vénérables reliques antérieurement à 652 ; mais la seconde, au moins, est bien postérieure, puisqu'il se trouve dans le tissu de la chape une inscription arabe. Il est donc probable que les représentations d'origine sassanide continuèrent à demeurer en faveur, longtemps après la conquête de l'empire persan par les sectateurs de Mahomet.

M. Fr. Michel nous fait connaître les principaux entrepôts de soieries. Au premier rang figurait Constantinople, qui était en même temps un des lieux où la fabrication des étoffes de soie s'exerçait avec le plus de succès[1]. Venait ensuite Rome,

[1] « Une partie du palais impérial était occupée par un grand nombre d'ouvriers qui travaillaient pour l'empereur ; le quartier des brodeurs fut réduit en cendres par le feu du ciel. » (Lebeau, *Hist. du Bas-Empire,* t. XIV, Paris, 1770, p. 133, *sub anno* 792.) On voit par un passage du voyageur Ibn Batoutah, qui visita Constantinople vers l'année 1333, que des filles esclaves fabriquaient du drap dans le palais impérial. A une époque bien antérieure,

qui, en sa qualité de métropole du monde chrétien, paraît avoir été pendant longtemps l'entrepôt général de cette sorte de marchandise. Un manuscrit de Théodulf, conservé au Puy-en-Velay, nous offre entre ses feuillets cinquante-trois morceaux de tissus, parmi lesquels on remarque des crêpes de Chine, avec des bordures de cachemire broché ou espouliné par crochetage, à la méthode indienne; et chose remarquable, des industriels de nos jours ont pris des brevets d'invention pour la fabrication de diverses étoffes qui se trouvaient dans les feuillets de ce manuscrit. « Mieux connus, les tissus de l'Orient eussent été plus tôt imités chez nous, ce qui aurait valu un procédé industriel de plus, et un tribut onéreux de moins à payer à l'étranger. »

A la fin du XIe siècle, l'art de tisser des étoffes brochées était connu en Occident, où on l'employait à faire des tapisseries et des serviettes de lin ; toutefois jusqu'alors on ne lui avait pas demandé de soieries, sans doute à cause du manque absolu où l'on était de matière première. Mais vers le milieu du siècle suivant, le roi de Sicile Roger, ayant entrepris une expédition contre la Grèce, s'empara de Corinthe, de Thèbes, d'Athènes, et après avoir pillé ces villes, il emmena en captivité les ouvriers en soie qu'il y trouva. « Roger, dit Othon de Friesingen, les plaça à Palerme, métropole de la Sicile, où il leur ordonna d'enseigner leur art à ses sujets, et c'est de là que cet art, d'abord pratiqué par les Grecs seuls, parmi les chrétiens, commença à cesser d'être un secret parmi les Latins. » Ce récit, qui fixe l'introduction de la soie chez les Latins en 1146 et 1147, a été déjà l'objet de remarques

ainsi qu'on l'apprend par la *Notitia dignitatum utriusque imperii*, rédigée dans la première moitié du Ve siècle, il existait à Carthage un gynécée ou atelier de femmes pour la fabrication des étoffes, qui était placé sous la direction d'un procurateur des ateliers publics. (Voyez la *Description et Histoire de l'Afrique ancienne*, par M. d'Avezac. Paris, Firmin Didot, 1845, p. 138.) M. Fr. Michel, qui, à propos des *pailes* de Carthage, a rappelé un passage d'Athénée, déjà traduit et commenté par M. Dureau de la Malle (*Recherches sur la topographie de Carthage*, p. 163-165), aurait pu, avec plus de raison, mentionner ce passage de la *Notitia dignitatum*.

critiques de la part de M. Michel Amari, l'un des hommes les plus versés dans la connaissance de l'histoire de son pays sous les conquérants arabes et normands. M. Fr. Michel reproduit les arguments du savant sicilien, en les fortifiant de nouvelles preuves. Cette discussion, qui ne remplit pas moins de six pages, mérite d'être lue intégralement. L'auteur la conclut ainsi : « A la suite de l'expédition de Grèce, vint la culture du mûrier, la production de la matière première, et le tissage de la soie sortit du Palais, ou du moins y prit de l'extension, à l'aide des ouvriers siciliens que l'on forma, et grâce aux magnagneries qui commencèrent à s'établir. »

De la Sicile, l'industrie de la soie passa dans l'Italie continentale, où il paraît que ce furent les Lucquois qui l'exercèrent les premiers. Au XIVe siècle, d'après un écrivain italien publié par Muratori, les ouvriers en soie, échappés de Lucques en 1314, se dispersèrent dans toute l'Italie, et portèrent leur industrie à Venise, à Florence, à Milan et à Bologne; mais, comme le fait observer M. Fr. Michel, on doit sans doute entendre par là que ces fugitifs perfectionnèrent à Venise les procédés de l'art; car on voit par un décret du grand conseil, rendu en 1248, qu'à cette époque il se fabriquait en cette ville des draps d'or et des étoffes de soie. Dès le commencement du XIVe siècle, l'on faisait, à Paris, avec des métiers à tisser, des draps ou étoffes de soie, des draps d'or et même du velours. Néanmoins, la soie était encore très-rare en France en 1345, et la soie de Provence se vendait soixante et seize sous tournois la livre, ou environ soixante-cinq francs de notre monnaie.

Après une curieuse digression sur les anciens ouvrages en soie, en or et en cheveux, M. Michel passe en revue les étoffes qui, sous des noms très-variés, tels que *samit, cendal, siglaton, thabit* ou *zatabiz* (tabis), *baldaquin* ou *baudequin, nac, etc.* eurent cours au moyen âge. Il en recherche l'origine, l'étymologie et la destination. Le mot *samit* lui fournit l'occasion d'examiner quelles étoffes on employait à l'ensevelissement des morts de haut parage et à la décoration de leurs tom-

beaux (p. 116 à 148, et p. 153 à 158). A ce propos, l'auteur entame une nouvelle digression sur les violations de sépulture au moyen âge. Cette criminelle industrie était devenue assez répandue, pour que les misérables qui s'y livraient fussent flétris d'un nom particulier, celui de *larrons fossiers*.

M. Fr. Michel donne ensuite une liste, par ordre alphabétique, des noms des lieux qui fabriquaient ou exportaient des tissus de prix. Une des villes les plus célèbres par ses tissus était Alexandrie, dont les *pailes* sont devenus comme un lieu commun de nos anciens romans, où on les trouve mentionnés à chaque instant. M. Fr. Michel fait observer qu'Alexandrie n'était que l'entrepôt des marchandises de l'Orient et de l'Occident, le marché principal où venaient s'approvisionner les grands négociants du moyen âge. « Marin Sanut, ajoute-t-il, qui écrivait vers l'an 1320 son *Liber secretorum fidelium crucis,* nous apprend que les navires des Latins y apportaient, entre autres denrées, de la soie, des draps, des laines, des soieries et des toiles. Comme on le voit, les temps étaient changés; mais il n'est pas moins sûr qu'Alexandrie recevait en même temps des étoffes de la Perse et de l'Inde, par les caravanes, et que, malgré la rude concurrence que leur faisaient les grandes manufactures de l'Occident, ces étoffes soutenaient toujours leur antique réputation, et n'avaient point cessé d'être recherchées. »

L'auteur aurait pu rapprocher des paroles de Sanut un passage du célèbre polygraphe arabe Makrizi, qui a été publié et traduit par M. Reinhard Dozy (*Dictionnaire détaillé des noms des vêtements chez les Arabes,* p. 127 à 131), et où l'on voit qu'il existait au Caire un marché appelé *Souk el-djoukhiyn* « le marché des vendeurs de drap », et qui était destiné à la vente du drap que l'on tirait du pays des Francs, pour en faire des matelas, des rideaux et des housses de chevaux. Makrizi atteste qu'au temps où il écrivait, c'est-à-dire au commencement du XVe siècle, le drap était porté par la plupart des Égyptiens, et même par des émirs, des vizirs,

des câdis et par le sultan Elmélic-en-Nassir Faradj [1]; et que les Francs en importèrent une quantité innombrable. Les principales étoffes introduites en Égypte et dans le Levant, par les marchands européens, étaient de provenance vénitienne, comme l'atteste le nom de *bondokiy,* ou mieux *bénédikiy,* que leur donnent Makrizi et un autre écrivain arabe plus récent. (Voy. *Chrestomathie arabe* de Silvestre de Sacy, t. II, p. 52, 53 [2], et t. I, p. 87. Ce dernier passage a déjà été indiqué par M. Dozy, *op. supra laud.* p. 128, note [3].) Le mot *bénédikiy* servait à désigner du drap, mais seulement lorsqu'il était joint au mot *djoukh* ou *djoukhah;* isolé, il désigne une toile de lin très-fine, très-ténue (*réfi'ah*), et non excellente (*præstantissima*), comme traduit M. Freytag (*Lexicon Arabico-latinum,* t. I, p. 159, col. B.). Cf. M. Dozy, p. 371, 372, et les *Notices des mss.,* t. XIII, p. 201, note.

Une ville bien célèbre au moyen âge par ses métiers à tisser, c'était celle d'Almérie, aujourd'hui si appauvrie. Un témoignage de l'industrie d'Almérie se retrouve dans l'expression *soie d'Aumarie,* usitée au moyen âge, et que Legrand d'Aussy a eu tort d'expliquer par *soie d'outre-mer* [4]. « Othon de Friesingen, dit M. Fr. Michel, rapportant, en 1154, l'arrivée d'une ambassade génoise à la cour de Frédéric Barberousse, parle du sac récent de deux villes notables d'Espagne, Almérie et Lisbonne, fameuses par leurs manufactures de soieries. » Dans une note sur ce passage, l'auteur parle des *deux villes maures saccagées par les Génois.* Puis

[1] C'est le même prince que M. Fr. Michel (p. 280) appelle Nasser Mohammed.

[2] A la ligne 19 de cette page, il faut lire «les manches *des chemises*», et non *des robes.* (Cf. Dozy, p. 374.)

[3] Cf. l'*Histoire des sultans mamlouks,* t. II, 1re partie, p. 81.

[4] Cf. *Remarques historiques, philologiques, critiques et littéraires sur quelques locutions, proverbes, etc.* par G. A. Crapelet. Paris, 1831, p. 93. Dans le fabliau du Voyage d'outre-mer du comte de Ponthieu, on voit Adèle de Ponthieu, sauvée des flots par des marchands flamands, qui la vendent au sultan d'Aumarie. (Voyez la savante *Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu,* par F. C. Louandre. Paris, 1844, t. I, p. 143 et suiv.)

il ajoute : « Mais l'Almérie, nommée par Othon, est-elle bien la ville du royaume de Grenade? A voir la distance qui la sépare de Lisbonne, il est permis d'en douter, et de penser qu'à l'exemple de Henri de Huntingdon (*Hist.* lib. VIII, *apud* Savile, *Rer. anglic. script.* ed. 1601, p. 394), l'historien de Frédéric Ier a voulu parler d'Almada, village situé en face de la capitale du Portugal, de l'autre côté du Tage, et dont le nom est correctement donné par Roger de Hoveden. Qui sait si à cette première erreur Othon n'en aura pas ajouté une seconde, celle d'attribuer à la fausse Alméria, et, par suite, à Lisbonne, ce qui appartenait peut-être exclusivement à la véritable? Lisbonne a été certainement un entrepôt de draps d'or et d'étoffes de soie; mais c'est à la fin du moyen âge, quand des flottes venaient y apporter les richesses de l'Inde. »

Je ne saurais partager l'opinion de M. Fr. Michel, relativement à la confusion faite par Othon de Friesingen, entre Alméria et Almada. Nous savons par des historiens arabes qu'Alméria fut prise par les chrétiens d'Espagne, le vendredi 17 octobre 1147[1]. D'après Ibn-Alathir « les Francs resserrèrent Almérie par terre et par mer, la prirent de vive force, y firent un grand carnage et un butin considérable. » Dans cette expédition, le roi de Castille et de Léon, Alphonse VIII, eut pour auxiliaires, outre le comte de Barcelone, prince d'Aragon, des marins génois, ainsi que c'était l'usage des princes chrétiens d'Espagne, depuis le temps d'Alphonse VI[2]. On sait qu'en 1148, Raymond IV, comte de Barcelone, s'empara de Tortose, avec le secours des Génois, qui reçurent

[1] Ibn el-Alathir, *Chronicon quod perfectissimum inscribitur, volumen undecimum* edidit Car. Joh. Tornberg, Upsaliæ, 1851, p. 80. (Cf. Ibn Khallican, *Biographical dictionary*, translated by Mac Guckin de Slane, t. II, p. 70 et la note de l'éditeur. Il faut seulement observer que M. de Slane, par une légère inadvertance, y a répété le nom du roi d'Aragon. Cf. encore Abd el-Wahid-el-Marrékochi, *The history of the Almohades*, edited by Dr R. P. A. Dozy, p. 150, lignes 3 et 4.)

[2] Cf. Dozy, *Recherches sur l'histoire politique et littéraire de l'Espagne au moyen âge*, t. I, p. 503, 504, dans la note, et 507, note 3.

en récompense la troisième partie de la ville. Je crois donc que dans le passage d'Othon de Friesingen, cité par M. Fr. Michel, il est question de la prise d'Almérie par les Castillans et les Aragonais, unis aux Génois, et que l'auteur a eu tort de ne pas établir de distinction entre ce fait d'armes et la prise de Lisbonne, par Alphonse Ier, roi de Portugal, aidé par des croisés allemands, anglais et flamands. Quant à l'assertion de M. Fr. Michel, que Lisbonne n'aurait pas été un entrepôt de draps d'or et d'étoffes de soie avant la fin du moyen âge, elle me paraît fort contestable; elle est même contredite, en quelque sorte, par le passage de Raoul de Dicet, rapporté par notre auteur (p. 293), et où le chroniqueur anglais atteste que le roi de Portugal Sanche Ier chargea les navires envoyés par Philippe d'Alsace, comte de Flandre, d'habits en draps d'or, ou ornés de broderies d'or, de pierres précieuses, d'étoffes de soie, etc.

Une autre variété de *pailes* était celle des *pailes madians*, dont était faite la tente de Corbaran (Kerbogha), d'après le trouvère Graindor de Douai. M. Michel fait venir ce mot du nom de « la ville de Médéah, que les écrivains du moyen âge nomment Madia, et dont les habitants étaient désignés sous le nom de *Madianitæ.* » On voit que notre auteur a confondu Médéah (*El-Mediyah*), en Algérie, avec la célèbre ville d'El-Mahdiyah, dans la régence de Tunis, dont il est si souvent question chez les chroniqueurs du moyen âge, soit sous le nom d'Almadia, soit sous celui d'Africa, qu'elle empruntait à la province dont elle était la capitale (l'Afrikiyah des Arabes, ou royaume de Tunis). Mahdiyah fut fondée, en l'année 915 de J. C., par El-Mahdi-billah, le premier prince de la dynastie des Fatimites; et un voyageur arabe, presque contemporain, atteste que, comme son port fournissait un débouché à tous les pays des environs, il y régnait une grande activité commerciale [1]. Mahdiyah ou Africa fut prise sur le

[1] Voyez la *Description de l'Afrique*, par Ibn Haukal, dans le *Journal asiatique*, février 1842, p. 172; et cf. la *Géographie d'Abou'lféda*, traduite par M. Reinaud, t. II, p. 199, 200, et celle d'Édrici, trad. par M. A. Jau-

roi de Sicile, Guillaume I[er], par le souverain almohade Abd-el-Moumin, le 21 janvier 1160, après qu'elle eut été occupée pendant douze ans par les chrétiens. M. Fr. Michel cite (p. 360, note 2) un inventaire des meubles de l'église d'Afrika, transportés en Sicile, vers 1160; mais il n'a pas cherché à déterminer quelle était cette ville d'Afrika. Seulement il s'est contenté, quelques pages plus loin (p. 366, note), de nous apprendre, sur la foi d'un géographe arabe, qu'Afrika ou Afrikia, était une ville de la régence de Tunis, fondée, suivant les traditions arabes, par Afrikis, descendant de Kahtân.

Un de nos trouvères mentionne *maint paile souvin*. M. Fr. Michel suppose que *souvin*, employé comme épithète de *paile*, a la même origine que *cibanum*, qu'on lit dans une chronique; et « que tous deux viennent de *Saban*, nom d'un endroit proche de Bagdad, où l'on confectionnait des *izars* noirs (grands voiles dont les femmes en Orient se couvrent tout le corps) ». Il a donné sur le mot espagnol *sabana* et son dérivé *sabanilla*, des détails intéressants, empruntés à M. Dozy. Ce dernier savant, si profondément versé dans la langue arabe et dans les littératures du midi de l'Europe au moyen âge, a bien, à la vérité, admis l'opinion des lexicographes arabes, d'après lesquels *sabaniah* (*serviette, mouchoir, pièce d'étoffe, etc.*) viendrait de Saban, nom d'une localité voisine de Bagdad. Mais je tiens de M. Dozy lui-même que, depuis lors, il a conçu des doutes touchant la vérité de cette assertion. En effet, le mot *sabaniah* est d'origine grecque, et vient de *σαβάνον*, en latin *sabanum* (toile rude pour s'essuyer au sortir du bain, frottoir). Le savant M. Fleischer a cité[1] un

bert, t. I, p. 258. «On fabriquait à Mahdia, dit ce dernier géographe, des tissus très-fins et très-beaux, connus sous le nom de tissus de Mahdia, et dont il se faisait en tout temps une exportation considérable; car ces tissus étaient inimitables sous tous les rapports.» On sait que les fabriques de soie de Tunis et de plusieurs villes qui en dépendent, telles que Nefta, jouissent encore d'une grande réputation dans toute l'Afrique septentrionale.

[1] *De Glossis Habichtianis in quatuor priores tomos MI noctium Dissertatio critica*, p. 71.

dictionnaire copte-arabe, qui explique les mots *σαβάνον, σιτών* (*i. e. σινδών*), par *sabiah*, et qui mentionne ailleurs, parmi les objets servant à se laver et à s'essuyer dans le bain, *σαβάνον*, qu'il traduit par *sabiah*. Au lieu de *sabiah*, je n'hésite pas à lire *sabaniah*, en rétablissant un *noun* (*n*) entre la seconde et la troisième lettre. M. Dozy a fait observer que *savena*, dans le latin du moyen âge et dans le provençal, ainsi que *savane*, en ancien français, avaient le sens de *morceau de batiste dont les femmes se servent pour relever leur coiffure*; et dans un passage du cartulaire de Saint-Victor de Marseille, cité par M. Fr. Michel (p. 50, note 2), d'après D. Carpentier, les mots *sancta savena* désignent le voile de la Vierge conservé à Milhau, en Auvergne.

S'il faut en croire les bénédictins, nouveaux éditeurs du Glossaire de du Cange, le mot *cibanum* serait pour *turbanum* et désignerait la coiffure des Arabes. M. Fr. Michel suppose qu'ils ont été guidés dans cette interprétation par une induction que leur fournissait le mot *sarbuissinum*, « qui paraît bien devoir se rapporter à un vêtement de la partie inférieure du corps, aux braies, par exemple. » Mais l'épithète d'*auro ornatum*, donnée par Raoul de Coggeshale au *sarbuissinum*, semble exclure le sens de braies, puisque le pantalon ou le caleçon des Arabes est d'ordinaire en toile blanche. D'ailleurs, d'après une conjecture qu'a bien voulu me suggérer M. Dozy, *sarbuissinum* est une corruption de l'arabe *cherbouch*, qui désigne une sorte de bonnet. M. Fr. Michel est d'avis qu'il faut traduire *cibanum* par *cafetan*; mais je préférerais y voir le *chach* ou pièce d'étoffe, le plus souvent de mousseline, que l'on roule autour de la calotte du turban. Le passage de Raoul de Coggeshale signifierait donc : « Celui qui consentira à renier le fils de Dieu recevra de Saladin un *chach* de soie et un *cherbouch* brodé d'or. »

J'ai signalé et discuté quelques-uns des principaux résultats des laborieuses recherches de M. Fr. Michel; mais ce dont il m'est tout à fait impossible de donner une juste idée, c'est la richesse, et je serais tenté de dire, la prodigalité de

son érudition. L'auteur s'est cru obligé de transcrire tous les textes qui sont venus à sa connaissance, sans en excepter même les moins précis et les moins concluants. Il s'ensuit que son livre peut paraître quelquefois un peu long, et que l'on a peine à suivre la marche de l'écrivain au milieu de cet immense cortége de citations en toutes langues. Il serait injuste pourtant de prétendre condamner absolument la méthode de M. Fr. Michel, avant l'achèvement de son ouvrage. La portion de ce travail que nous avons devant les yeux aura mis dans la circulation une foule de faits nouveaux ou mal connus; elle se recommande de plus par d'ingénieuses conjectures et d'heureuses corrections sur des textes déjà publiés. C'est ainsi que l'auteur prouve (p. 97, 98), à l'aide de Froissard, que dans l'énumération des présents envoyés à Bajazet I[er], de la part de Charles VI, après la bataille de Nicopolis, les mots *serica remensia* désignent, non des tissus de soie, mais des serges, sorte d'étoffe légère, ordinairement faite de laine, qui se fabriquait déjà à Reims du temps de saint Louis. Ailleurs (p. 99), il propose de lire dans un compte de l'année 1372, *soye de Romanie*, au lieu de *soye de Normandie*. Plus loin, enfin (p. 252), il lit *baudekino* et *baldekino* (étoffe de Bagdad), au lieu de *daudeleino* et de *baldeluno* que portent un inventaire de 1295 et une charte de 1197. Toutes les conjectures de M. Fr. Michel ne sont pas aussi heureuses et aussi naturelles que les précédentes, témoin celle par laquelle il prétend faire venir le mot arabe *dorraah* « tunique » du provençal *dorat*[1]. Ailleurs (p. 317), M. Fr. Mi-

[1] M. Francisque Michel publie (p. 321) une pièce catalane manuscrite, conservée aux archives de la couronne d'Aragon, à Barcelone, et dans laquelle un certain Père Gualter raconte que le roi don Jaime II (qui régnait de 1291 à 1327), ayant commandé à Leyda une certaine quantité de draperie de France, il fut mandé de Tortose, par les pairs et prud'hommes de cette ville, afin de donner ses conseils touchant la manière dont cette commande devait s'exécuter. M. Fr. Michel a supposé que dans cet acte Leyda désignait la ville de Leyde en Hollande; mais cette conjecture me semble peu probable pour plusieurs raisons, et contredite, en outre, par ce qu'ajoute Père Gualter, qu'il loua une monture pour se rendre de Tortose à Leyda. En

chel me paraît avoir mal rendu ces mots du moine de Saint-Gall : *Pallia.... quæ in illis partibus rara et multum cara comperit*, par « qui se composaient de tout ce que l'on avait pu rencontrer de plus rare et de plus cher dans le pays. » Je traduirais : « des étoffes qu'il savait de science certaine être rares et très-chères dans ces pays-là, c'est-à-dire, en Orient. » J'avoue aussi que je ne puis partager les inductions que notre auteur a cru pouvoir tirer de ce passage. Enfin, M. Fr. Michel a négligé de signaler l'origine orientale d'un nom d'étoffe qui se rencontre deux fois dans son livre, sous les formes *oxi* et *oxsi*. Ce terme vient de l'arabe *ouéchi*, sur lequel l'auteur a donné des renseignements dus, pour la plupart, à M. Dozy.

Le livre de M. Fr. Michel a paru sous les auspices d'un riche manufacturier de Lyon, M. N. Yemeniz. Le luxe et le bon goût de l'impression font le plus grand honneur aux presses de M. Crapelet. On peut toutefois y signaler plusieurs fautes typographiques assez graves, comme 1105, au lieu de 1204 (p. 25, note 2); khitaii (p. 272), pour khita; Caracallus (p. 370), pour Caracalla. Une autre erreur, qui paraît provenir d'une inadvertance de l'auteur, c'est le nom de Constance, donné à l'impératrice de Constantinople, femme de Maurice (p. 122, note 3). Cette princesse s'appelait Constantine[1].

C. DEFRÉMERY.

effet, il est peu vraisemblable que l'on prenne à louage une monture pour un voyage aussi lointain. Je préfère donc voir dans Leyda le nom de la ville de Lérida, en Catalogne, qui, comme me l'apprend M. Dozy, est encore appelée quelquefois en Espagne Leyda.

[1] Cet article a été écrit au mois d'août 1852, et le 26 octobre de la même année, il en a paru un extrait dans le journal *le Constitutionnel*. Je crois nécessaire d'ajouter ici cette observation, d'autant plus que le second et dernier volume de l'ouvrage de M. F. Michel est à la veille de voir le jour, et que plusieurs de mes remarques pourraient s'y trouver consignées parmi les *additions* et *corrections*. Ce second volume, qui doit avoir beaucoup plus d'étendue que le premier, sera l'objet d'un article spécial. (4 février 1854.)

DOCUMENTS INÉDITS SUR ES-SENOUCI, SON CARACTÈRE ET SES ÉCRITS.

S'il est vrai de dire que l'Afrique septentrionale fut stérile en savants depuis l'occupation des Turcs, c'est-à-dire depuis trois siècles, et que les sciences n'y furent même cultivées que par un petit nombre de thâleb, il faut avouer aussi qu'elle produisit au xv[e] siècle deux hommes dont la vaste intelligence, l'esprit élevé et la profonde dévotion auraient suffi pour illustrer un pays. Ces deux hommes étaient Es-Senouci et Ibn Merzoug. Ils naquirent, l'un en 830 (de J. C. 1425-1426), l'autre en 766 (de J. C. 1364-1365).

En visitant leurs tombeaux à Tlemcen, j'éprouvai la curiosité de connaître leurs mérites et de demander à l'histoire les titres sur lesquels se fondait l'immense réputation qu'ils ont acquise dans le monde musulman. Les penseurs du Mogreb occupent presque tous une place dans le *Tekmilet ed-dibadj* ou Recueil biographique d'Ahmed Baba, le Tombouctien, que j'ai eu plus d'une fois l'occasion de citer dans le Journal asiatique. La vie d'Es-Senouci et de l'imam Ibn Merzoug y est longuement retracée avec une foule de détails inédits, mais dans un ordre que n'admettent ni le goût, ni la méthode du style français. Afin de m'assurer l'indulgence des lecteurs, je serai forcé de ne choisir que les principaux traits de ces deux grandes figures. Et d'ailleurs, c'est plutôt comme écrivains que comme modèles de sainteté, que l'on cherchera à les examiner. Quoique le cheïkh Es-Senouci n'ait paru à Tlemcen que soixante-quatre ans après l'imam Ibn Merzoug, je pense qu'il doit être mentionné le premier, autant à cause de l'universalité de ses connaissances, que pour l'utilité qu'on retire encore aujourd'hui de ses ouvrages dans la plupart des *medarsa* (colléges) de l'Afrique.

Mohammed ben Youcef ben 'Omar ben Cho'ayb es-Senouci était de la grande tribu des Beni-Senouss, qui est cantonnée dans la province d'Oran; il portait le surnom de El-Haçâny, parce qu'il descendait d'El-Haçan, fils d'Ali (sur eux soit la grâce de Dieu!), par la mère de son père. On lit

dans les notes d'El-Mellâly, son disciple, que sa science égalait sa dévotion, qu'il commença ses études sous la direction de son père, du docte En-Naçar Ez-Zouaouy, et du pieux El-Haçan Abarkâne; et que ce furent les leçons de ce dernier qui contribuèrent le plus à developper son intelligence. Plus tard, Es-Senouci étudia le calcul et le partage des successions, au point de vue de la jurisprudence, auprès de Mohammed ben Toumèrt et de Kalçady; l'astrolabe, auprès d'El-Habbâk; la logique et les principes de la religion, auprès de l'imam Ibn el-Abbâs; le Koran, auprès du chérif Youcef ben Ahmed; le droit, auprès du cheïkh El-Djellâb et de son frère Et-Telâouy; et, enfin, le *tauhyd,* ou doctrine des unitéistes, auprès d'El-Kenâchy. L'imam Et-Taaléby, après lui avoir expliqué les deux *Saḥiḥ,* qui traitent des actions et des paroles du Prophète, ainsi que plusieurs autres ouvrages, lui délivra une *idjâza,* ou « licence », pour les enseigner lui-même. Le dernier de ses professeurs fut le marabout Ibrahim Et-Tenâcy, qui le détermina à prendre l'habit de laine des soufis, et lui cracha dans la bouche « *basaqa fy foumi-hi* », comme pour lui communiquer la doctrine du *zikr,* la pureté des mœurs, la foi, la ferveur et l'abnégation. C'est à lui qu'il doit ces principes de piété, qui eurent une influence si marquée sur son existence et le firent considérer par ses contemporains comme une espèce de saint. Telle était, en effet, la vénération qu'il inspirait, que les enfants eux-mêmes accouraient sur son passage pour baiser le pan de son bernouss. Tout le temps qu'il pouvait dérober à l'étude et à la prière, il l'employait à intercéder auprès du sultan en faveur des habitants de Tlemcen, et plus d'une personne lui dut certainement le succès de sa demande. Il était modeste jusqu'à l'humilité. Le sultan lui ayant offert la medarsa qu'avait dirigée, pendant plusieurs années, le révérend El-Haçan Abarkâne, il refusa d'abord de vive voix; puis, pour répondre aux nouvelles instances dont on l'honorait, il écrivit une longue épître justificative, où respirait le désir de s'effacer devant les hommes et de se consacrer tout entier à l'adoration

du maître des mondes. Il cherchait la retraite et s'imposait toutes sortes de mortifications. Bil-Kassem ez-Zouaouy rapporte qu'il jeûnait de deux jours l'un, et qu'il lui arriva plus d'une fois de rester trois journées entières sans prendre la moindre nourriture. Lorsque les personnes de sa famille lui demandaient avec sollicitude s'il était encore à jeun, il répondait avec une douceur extrême, et le sourire sur les lèvres: « Je n'ai ni jeûné, ni déjeuné ». Il mourut à Tlemcen en 892 (1487), et fut enterré dans le cimetière d'*El-'Eubbâd.*

Outre le don de l'éloquence, que lui accordent les biographes, il possédait à un point éminent la faculté d'écrire ses pensées dans tous les genres de style; seulement, il employa plus souvent la forme didactique, parce que la tendance de son esprit lui avait fait, pour ainsi dire, une vocation de répandre la lumière sur les livres composés dans un langage obscur, et de les vivifier par l'explication. Grâce aux doctes recherches d'Ahmed Baba, le Tombouctien, je puis compléter cette notice par le catalogue des trente-huit manuscrits du cheïkh Es-Senouci. En voici les titres, avec l'énoncé des matières dont ils traitent :

1° *El-Mouqarrib el-moustaufy âla el-Haufy* « le parfait interprète du traité de jurisprudence d'El-Haufy ». Es-Senouci composa cet ouvrage, qui est cependant très-volumineux et rempli d'érudition, à l'âge de dix-neuf ans. Son professeur, Abarkâne, en fut tellement émerveillé, que, pour sauver le jeune auteur de la jalousie des docteurs contemporains, il lui conseilla de ne montrer son livre à personne. (Rare.)

2° *El-âquida el-koubra* « le grand article de foi ». Ce fut son premier essai dans la science du *tauḥid* « unitéisme ». Il en existe un commentaire rédigé par Ali ben Khalf ben Djebryl, qui était un Égyptien de la secte des chadéliens.

3° Commentaire de l'*Aquida el-koubra.*

4° *El-âquida el-ousṭa* « l'article de foi, de moyenne grandeur », accompagné d'une glose, en treize cahiers de vingt pages.

5° *El-âquida eṣ-ṣogra* « le petit article de foi », suivi d'une

explication et comprenant six cahiers seulement. Ahmed Baba affirme que ce livre est le chef-d'œuvre de Senouci. L'auteur lui-même prétend qu'il peut dispenser de la lecture de tous les traités écrits sur la matière. Un marabout, dont l'histoire ne donne pas le nom, disait qu'ayant été transporté en rêve dans le paradis, il y avait vu Abraham, l'ami de Dieu, enseignant l'*Aquida* de Senouci aux enfants de ce séjour des bienheureux, et la leur faisant copier sur des planchettes. C'est encore l'ouvrage qui sert de base à l'enseignement de la théologie dans la medarsa de Sidi'l-Kettany, à Constantine.

6° Une quatrième *âquida,* plus abrégée que les précédentes, et formant en tout quatre cahiers, avec les scolies. On y remarque des pensées neuves et d'un ordre élevé.

7° Prolégomènes de l'unitéisme, accompagnés d'une explication.

8° Interprétation des attributs de Dieu; deux cahiers.

9° Le guide de la prière; explications des oraisons *Allah akbar, bismillah er-rahmân,* etc...; vertus de ces oraisons.

10° Commentaire de l'*Article de foi* d'El-Haudhy, en cinq cahiers.

11° Commentaire du poëme religieux de El-Djezaïry, intitulé *El-Djezâyrya,* et qui traite de l'unitéisme. Senouci en fit, dit-on, trois commentaires.

12° Abrégé du commentaire d'El-Oubby sur le *Saḥyḥ* de Moslim, en deux volumes. — Le *Saḥyḥ* est un recueil de *ḥadis,* ou traditions du Prophète, très-estimé. Il en existe plusieurs commentaires, dont les plus remarquables sont ceux d'El-Oubby, d'El-Korthôby, d'En-Nowayry et du cadi Ayyaḍh. — Senouci, dans l'abrégé dont il est question, a fait un travail comparatif qui lui procura le moyen de rectifier plusieurs erreurs commises par ses prédécesseurs, et de présenter en même temps des aperçus nouveaux.

13° Commentaire de la Logique d'El-Borhân el-Biqây.

14° Petit traité de logique, avec un commentaire.

15° Commentaire explicatif du poëme en vers *redjez* d'Ibn el-Habbak sur l'astrolabe.

16° Commentaire du Code des Soufis « *teçouwouf* » de l'imam El-Alberyr. (Le code est en vers.)

17° Explication d'un poëme mystique dont le premier vers est : *Lave ton corps avec l'eau du mystère.* (Soufisme.)

18° Commentaire des *Hadis* de Bokhâry, jusqu'au chapitre intitulé : *Celui qui suit sa religion avec conscience.*

19° Explication de quelques passages obscurs de Bokhâry; deux cahiers.

20° Abrégé des Études de Zerkéchy sur les *Hadis* de Bokhâry.

Ces ouvrages ne sont pas rares en Afrique; ils se trouvent même en grande partie dans les bibliothèques de Constantine. Ahmed Baba, le Tombouctien, déclare, dans son *Tekmilet ed-dibadj*, fol. 154 v. l. 1, qu'il les a tous vus. El-Mellâly, qui fut l'élève de Senouci, et qui, par conséquent, dut être initié à ses travaux, cite encore plusieurs écrits de lui. En voici la liste :

21° Une cinquième *Aquida* « article de foi », dans laquelle il prend à tâche de renverser les doctrines funestes des philosophes par des preuves irréfragables.

22° Gloses du Compendium de logique ou *Djoumel* d'El-Khaunadjy.

23° Abrégé des scolies de Teftazâny sur le *Kechchâf* de Zamacschâry. Le *Kechchâf* est une interprétation du Koran.

24° Commentaire des Prolégomènes de l'algèbre d'Ibn el-Yacemin.

25° Commentaire du Traité de logique d'Ibn Arafa, intitulé *El-Mokhtaçar* « l'Abrégé ». Senouci a dit que le style de cet auteur est en général obscur et confus; il ajoute que, pour comprendre et approfondir son Traité de logique, il était obligé de se condamner à la retraite.

26° Commentaire du Traité de médecine d'Avicenne « Ibn Syna »; inachevé. — Le traité est en vers du mètre *redjez.*

27° Notice historique et abrégée des sept lecteurs du Koran : Nafâ, Ibn Ketyr, Hamza, El-Kiçay, Ibn Aâmer, Abou Aâmer ben el-Aâla, et Ass.

28° Commentaire de la *Châṭhybya el-Koubra*, qui est une étude importante sur les sept lecteurs du Koran par Abou'l-Kassem ech-Châṭhyby (de Xativa); inachevé.

29° Traité des successions, en vers.

30° Commentaire de la *Ouarglissya*, qui est un traité de jurisprudence composé par El-Ouarglissi, docteur de la tribu des Beni-Ouargliss, près de Bougie; inachevé.

31° Commentaire de la *Mourchida*. Il ne m'a pas été possible d'apprendre à quelle branche de la science se rattache cet ouvrage.

32° Abrégé du *Ria''ya*, ou Guide des Soufis, d'El-Meḥaceby.

33° Abrégé du *Parterre incomparable* d'Es-Sohayly, qui est le commentaire du *Sirat er-raçoul* d'Ibn Ishaq; inachevé.

34° Abrégé du *Bouṛyet es-sâlek* « le vœu du néophyte » de l'imam Es-Sâḥyly. (Soufisme.)

35° Explication de la Djaroumya. (Grammaire.)

36° Commentaire de l'ouvrage intitulé : *El-djauher fy'l-kelâm* (théologie), et qui fut composé par Aḍhoud ed-dîn, suivant la doctrine des philosophes.

37° Explication du Ḳoran, jusqu'au verset *Aouleyka houm el-mouflihouna;* trois cahiers seulement.

38° Explication du Koran, depuis la sourate ص, jusqu'à la fin du livre.

On connaît encore du scheïkh Es-Senouci des *fetouas*, ou décisions juridiques, des épîtres et des mandements sur divers sujets.

A. CHERBONNEAU.

THE PRAKRITA-PRAKASA; or the prakrit grammar of Vararuchi with the commentary (manorama) of Bhamaha. The first complete edition, etc. by E. B. COWELL, of Magdalen-Hall; Oxford. Hertford, printed and published by S. Austin, 1854, grand in-8° de 236 pages.

Le nom de pracrit a été donné, on le sait, aux différents dialectes vulgaires qui du sein du sanscrit surgirent dans

l'Inde plusieurs siècles même avant notre ère. L'étude de ces dialectes offre un grand intérêt à la philologie et à l'histoire. La première de ces sciences y trouve la clef de bien des formes des langues actuelles de l'Inde, surtout de celle qui a retenu le nom d'indien (*hindi*), en y découvrant la liaison qui les rattache à l'ancien sanscrit. Elle y apprend, de plus, par de nombreux exemples, les lois constantes d'euphonie qui se reproduisent dans nos langues. De son côté, l'histoire trouve dans cette étude d'intéressantes indications. Elle apprend que les dialectes des buddhistes et des jaïns ne sont autre chose que du pracrit. Elle se convainc que les Indiens du temps d'Alexandre devaient parler pracrit, car la langue de l'inscription d'Asoka est pracrite, et c'est du pracrit qu'on trouve employé dans les médailles bilingues des rois de la Bactriane. Enfin les dialectes pracrits occupent une grande place dans les anciens drames hindous.

Vararuchi, qui est, à ce qu'il paraît, le même personnage que Kâtyâyana, lequel vivait sous Vikramâditya (Bikrmâjit), roi d'Ujjaïn, vers le milieu du siècle avant notre ère, est le premier grammairien qui ait soumis à des règles les dialectes populaires auxquels on a donné le nom de pracrit. Il était donc important de publier en entier le texte original de son ouvrage, et M. Cowell, jeune et digne élève de M. Wilson, et déjà connu par son *Vikramorvasi*, dont nous avons parlé en temps opportun, a voulu rendre service aux indianistes; et non-seulement il a publié les *sûtras* de Vararuchi, d'après six manuscrits, mais il les a accompagnés du commentaire de Bhânaha, de nombreuses notes, d'une traduction, d'appendices importants, et d'un index des mots pracrits, qui est de la plus grande utilité pour l'usage de ce volume. De plus, M. Cowell a placé en tête de cet ouvrage une *introduction à la grammaire pracrite,* qui se distingue par la clarté et la précision. G. T.

LES ANIMAUX DU KORAN.

Je viens de lire avec le plus grand intérêt, dans le Revue des deux mondes, ce que M. Louandre a écrit sur les bestiaux du moyen âge, sur le rôle que les animaux ont joué, dès les temps les plus anciens, dans la mythologie, dans la fable et dans la légende. Il n'a oublié que ceux du Koran, et je vais réparer son oubli par ces quelques lignes qui désignent les animaux sacrés pour les Moslims, sans toucher aux légendes qui ne sont point consignées dans le Koran, mais qui se trouvent pour la plupart dans le Dictionnaire zoologique de Démiri, comme, par exemple, le *paon du paradis,* qui est le modèle de la beauté et de la magnificence, qui est le nom métonymique de l'archange Gabriel, et chez les *Yezidi* aussi de satan.

Voyons d'abord les animaux qui ont donné le nom à des chapitres du Koran. Le centième chapitre est intitulé *les Coursiers,* le cent cinquième *l'Éléphant,* le seizième *l'Abeille,* le vingt-septième *la Fourmi,* le vingt-neuvième *l'Araignée.* Le chameau, l'animal le plus utile aux Arabes, n'a point eu l'honneur de donner son nom à un chapitre du Koran; mais il y en est bien souvent question, comme l'on peut aisément s'en convaincre par les concordances de Calcutta et de Leipzig, et surtout du chameau du prophète Salih, enfermé dans un rocher, et qui effraye encore aujourd'hui les pèlerins de la Mecque. En passant par l'endroit où la légende l'a relégué, la caravane pousse de grands cris pour s'assourdir contre les cris de l'animal lui-même. Le dialogue entre Salomon et la fourmi se trouve dans la sourate qui porte ce nom; mais deux autres animaux, qui jouent un grand rôle dans le Koran, sans que leurs noms paraissent dans les titres des sourates, sont la *huppe* et le *chien;* la huppe, qui fait connaître à Salomon la reine de Saba, et s'acquitte d'une mission auprès d'elle, et le chien des sept dormants, dont l'histoire est contée dans le dix-huitième chapitre du Koran, nommé *la Caverne.* « Ils étaient sept, et leur chien faisait le

huitième[1]. Cette caverne se trouvait dans la montagne d'*Al-Rakîm,* qui n'est autre que Pétra, la capitale de l'Arabie Pétrée. Ce chien s'appelait *Kithmir,* comme Chardin déjà nous l'apprend, et le nom de *Kithmir,* mis sur l'enveloppe des lettres, en assure la prompte arrivée. Le sixième chapitre, qui a pour titre *le Bétail,* est un des plus respectés du Koran. Il y est question des chameaux, des bœufs, des brebis et des chèvres. Enfin, le soixantième-huitième chapitre, intitulé généralement *la Plume,* a, comme plusieurs autres sourates du Koran, deux titres, puisqu'il s'appelle aussi *Zoul-noun,* qui est le nom de l'encrier et de la baleine, et nommément de celle qui a englouti Jonas. Les indications et surtout les articles de Diméri, qui raconte les différentes légendes, suffiront pour compléter le Bestiaire de M. Louandre. Il est bon aussi de remarquer que l'ouvrage sur les Métonymies de Seaalibi, que j'ai traduit dans le Journal asiatique de Leipzig, donne les noms métonymiques de la plupart des animaux.

De Hammer-Purgstall.

NOTE SUR LE *CHINESE REPOSITORY.*

Les éditeurs du *Chinese Repository,* journal périodique, scientifique, littéraire, industriel et commercial, imprimé à Canton, en terminant cette collection avec le vingtième volume, ont voulu rendre plus réelle l'utilité de leur publication et faciliter les recherches au moyen d'une table générale et analytique[2], qui, divisée en deux parties, disposée suivant deux méthodes différentes, assure avec intelligence la promptitude des recherches.

Voici, du reste, quelles sont ces deux méthodes de classification :

[1] Voyez les détails fournis par M. Reinaud, dans sa Description des monuments de M. de Blacas.

[2] *A general index of subjects contained in the twenty volumes of the Chinese Repository; with an arranged list of the articles.* Canton, 1851, in-8°.

1° L'ordre des diverses espèces de matières traitées dans l'ouvrage, établi comme ci-dessous :

1. Géographie. — 2. Gouvernement chinois. — 3. Revenus; armées terrestre et navale. — 4. Peuple chinois. — 5. Histoire de la Chine. — 6. Histoire naturelle. — 7. Arts, sciences et manufactures. — 8. Voyages. — 9. Langue et littérature. — 10. Commerce. — 11. Marine. — 12. Opium. — 13. Canton; factories étrangères. — 14. Relations étrangères. — 15. Relations avec la Grande-Bretagne. — 16. Guerre avec l'Angleterre. — 17. Hong-kong. — 18. Relations avec l'Amérique. — 19. Japon, Corée. — 20. Siam et Cochinchine. — 21. Autres nations asiatiques. — 22. Archipel indien. — 23. Paganisme. — 24. Missions. — 25. Missions médicales. — 26. Révision de la Bible. — 27. Sociétés pour l'éducation. — 28. Sujets religieux. — 29. Notices biographiques. — 30. Mélanges.

2° L'ordre alphabétique.

En quelques mots, il me reste à dire que la collection du *Chinese Repository*, malgré quelques écarts de la ligne qu'elle avait à parcourir, est très-précieuse pour aider les investigations des orientalistes sur les peuples de la Chine et de l'extrême Orient, et que la table analytique, sur laquelle nous appelons l'attention, table dont il vient d'arriver quelques exemplaires à Paris [1], sera d'un grand secours pour ceux qui s'intéressent aux sciences et aux lettres asiatiques.

L. Léon de Rosny.

[1] A la librairie orientale de Benjamin Duprat, libraire de la Société asiatique, 7, rue du Cloître Saint-Benoît.

ERRATA POUR LE CAHIER DE JANVIER 1854.

P. 89, l. 15, *au lieu de* BY THE KING, *lisez* BY THE RING.

P. 90, l. 11, *au lieu de* les passages prescrits, *lisez* les passages pracrits.

JOURNAL ASIATIQUE.

MARS-AVRIL 1854.

BHÔDJAPRABANDHA,

HISTOIRE DE BHÔDJA,

ROI DE MALWA, ET DES PAṆḌITS DE SON TEMPS,

PAR M. THÉODORE PAVIE.

PREMIÈRE PARTIE.

INTRODUCTION.

L'ouvrage sanscrit intitulé : श्रीभोजप्रबन्धः, *Histoire de Çrî-Bhôdja*, dont nous donnons ici la première partie, jouit dans l'Inde d'une grande célébrité. Ce n'est point, comme on aimerait à le croire, une chronique, un récit fidèle des faits et gestes de Bhôdja, roi de Malwa, descendant du fameux Vikramâditya, si cher aux poëtes, aux littérateurs et aux paṇḍits. La première partie contient seule des documents historiques, et encore n'y trouve-t-on que le détail des événements qui précèdent et accompagnent l'avénement au trône du roi Bhôdja. Dans la seconde partie, beaucoup plus développée que la première[1], l'histoire fait place à la poésie. Les poëtes et les érudits contemporains du monarque, et ceux que l'auteur considère comme vivant à la même époque, viennent l'un après l'autre, et de tous les pays, réciter des distiques

[1] Sur 140 pages qui forment le manuscrit, la seconde partie à elle seule en contient 122.

et des stances dans l'assemblée de Bhôdja, qui les comble de présents. Parmi ces esprits d'élite, Kâlidâsa occupe le premier rang; il est le favori du souverain, qui ne peut se passer de lui et se plaît à le combler de ses faveurs. Mais il convient d'ajourner ce qu'il y aura à dire sur Kâlidâsa et les autres célébrités littéraires qui brillèrent à la cour du roi de Malwa; nous devons nous renfermer aujourd'hui dans le cercle des questions de géographie et d'histoire que soulève cette première partie du *Bhôdjaprabandha*.

On sait que le Malwa ou Mâlava s'étend du 22e au 25e degré de latitude nord. Il confine au nord avec le Radjasthan et la province d'Agra, au sud avec le Kandeish et le Bérar, à l'est avec l'Allahâbad et le Goundwana, à l'ouest avec l'Adjmire (province du Radjasthan) et le Gouzerate. Situé dans le Madhyadêça (pays du milieu), compris dans les limites de l'Aryâvartta (séjour des hommes honorables), la terre sacrée des Indiens, le Malwa fut l'un des principaux foyers de la civilisation brâhmanique. Le premier méridien déterminé par les astronomes indiens passait à Ouddjaïni[1], la capitale du Malwa sous les rois de la seconde race[2]; ce qui indique clairement que les sciences, aussi bien que la littérature, furent cultivées de bonne heure dans ce pays. Mais les rois de Malwa changèrent plusieurs fois le lieu de leur résidence. Le plus ancien souverain de ce pays dont il soit fait mention, Bhôdja ou Mahâbhôdja cité dans le *Mahâbhârata*, et qui assista au *Svayambaram* de Draôpadî,

अश्वत्थामा च भोजश्च सर्व्वशस्त्रभृतां वरौ[3]

habitait la ville de Mrittikavatî, sur la rivière Parnâçâ. C'est M. le professeur Wilson qui nous l'apprend dans les savantes notes dont il a accompagné les *Selections from the Mahâbhârata*, publiées par M. Fr. Johnson[4], et il ajoute : « A une époque

[1] *Indische Alterthumskunde* von Ch. Lassen, premier vol. part. I, p. 116.

[2] Celle des Phaours ou Phours, descendants de Porus.

[3] « Açvatthâmâ et Bhôdja, les meilleurs de ceux qui savent manier toutes les armes. » (*Mahâbh. Adiparva*, p. 253, çloka 6656.)

[4] P. 43.

plus rapprochée de nous, ce nom (Bhôdja) fut celui d'un prince, protecteur fameux de la littérature indoue, qui régnait à Dhârâ, dans le Malwa, à la fin du xe siècle. De ce prince, aussi bien que du radja Mahabhôdja (contemporain des Paṇḍous), les habitants de Bhôdjpoor, district considérable du Béhar septentrional, ont la prétention de descendre. » Dans le Bhôdja auquel cette note fait allusion, et qui vivait à la fin du xe siècle, il est facile de reconnaître le héros de notre *Bhôdjaprabandha.* Mais revenons aux capitales qu'habitèrent successivement les rois de Malwa.

Après avoir résidé à Mrittikavatî, ville fort ancienne et dont il ne reste plus que le nom, les souverains de Malwa fixèrent leur résidence à Oudjdjaïnî ou Ouddjeïn. Les Grecs eurent connaissance de cette capitale, qu'ils désignèrent par ce même nom, légèrement adouci, Ὀζήνη[1]; les auteurs arabes qui en ont parlé écrivent tantôt *Odjein,* tantôt *Ozein*[2]. Quant aux poëtes indiens, ils l'ont souvent célébrée (dans le Mêghadoûta, dans le Raghouvança, et dans le Vichṇoupourâṇa), et les noms divers qu'ils lui donnent prouvent assez que cette ville était à leurs yeux un lieu de prédilection, une terre sacrée; ils l'appellent अवन्ति *Avanti,* celle qui préserve (de l'enfer), celle dans laquelle on peut mourir en toute sécurité; विशाला *Viçâlâ,* la grande, la ville étendue[3], et enfin पुष्पकरण्डिनी *Pouchpakaraṇḍinî,* la corbeille de fleurs[4]. Ces diverses dénominations sont devenues classiques; elles se trouvent consignées dans le dictionnaire sanscrit de M. Wilson. La grande renommée dont elle a joui, la ville d'Ouddjaïnî la dut, moins peut-être à la puissance des souverains de Malwa qu'à la passion de Vikramâditya pour les lettres. Ce furent les poëtes qui répandirent dans le monde indien le nom glorieux de cette capitale où régnait Vikramâditya, prince intelligent et instruit,

[1] *Indische Alterthumskunde*, loc. laud.

[2] *Mémoire sur l'Inde*, par M. Reinaud, p. 44.

[3] Voir ce qu'en dit le Père J. Tieffenthaler, *Recherches sur l'Inde*, vol. I, p. 346.

[4] *Indische Alterthumskunde*, loc. laud.

avec qui les esprits supérieurs aimaient à s'entretenir par la bouche des paṇḍits. Hiouen-thsang, qui visita l'Inde vers le VIIe siècle, fait allusion au souvenir de ce grand roi et des lettrés de sa cour, quand il dit, à propos du *Mo-la-p'o* (Malwa) : « Les habitants sont d'un caractère doux et poli ; ils aiment et estiment la culture des lettres. Dans les cinq parties de l'Inde, ce pays et celui de Magadha sont les deux seuls royaumes dont les habitants se fassent remarquer par l'amour de l'étude, l'estime pour la vertu, la facilité de l'élocution et l'harmonie du langage[1]. »

Il y eut donc, durant plusieurs siècles, comme un parfum de poésie répandu dans le royaume de Malwa. Le bouddhisme, qui changea le cours des idées dans l'Inde, comme en Chine et ailleurs, détourna sans doute les esprits de la culture des lettres, quand il pénétra au pays de Malwa avec son mysticisme rêveur. Les poëtes qui puisaient leurs inspirations dans les légendes brâhmaniques (pour la plupart, ils étaient de la caste privilégiée et obstinée des Deux-fois-nés), les paṇḍits, tous ces fidèles défenseurs de la foi ancienne et de la langue sanscrite de Manou, de Vyâsa et de Vâlmiki, trouvèrent-ils encore un asile à la cour d'Ouddjaïnî ; en d'autres termes, les souverains de Malwa se firent-ils bouddhistes comme les rois de Magadha, de Gandhara, d'Aoude, etc. ? Il y a lieu de répondre affirmativement. Le pèlerin chinois Hiouen-thsang a vu, dans leurs états, des monastères et des temples bouddhiques ; n'y en eût-il pas à Bénarès même ! On en pourrait conclure que le règne de Bhôdja inaugura, dans le Malwa, le retour définitif aux idées anciennes, la renaisssance des lettres indiennes proprement dites, celle de la poésie et des croyances brâhmaniques.

Bhôdja régnait à la fin du Xe siècle, nous l'avons dit plus haut, en nous appuyant sur l'autorité de M. le professeur Wilson. Dans la liste qu'il donne des rois de Malwa, le Père J. Tieffenthaler[2] ne cite point le *Sindhoula* dont il est question au

[1] *Histoire de la vie et des voyages de Hiouen-thsang*, etc., trad. de M. St. Julien, p. 204. — [2] *Recherches sur l'Inde*, vol. I, p. 356-357.

début de notre histoire. A la place que ce souverain devrait occuper, il nomme un certain Bedjénand (Vidjayananda); peut-être ce nom (*Vidjayananda* « qui réjouit la Victoire ») était-il un surnom, ou une épithète de Sindhoula. Dans la même liste, Mouṇdja est appelé *Manodj*, et les années de son règne sont demeurées en blanc. En effet, dans notre récit, Mouṇdja ne fait que passer sur le trône : par contre, il est assigné à Bhôdja un règne de cent années; tous les auteurs semblent d'accord sur ce point. Cependant l'astrologue qui prédit la destinée de Bhôdja, au commencement du *Prabandha*, promet à ce prince un règne de cinquante-cinq ans sept mois et trois jours : ni plus, ni moins. M. Wilford, qui a traité en grand et tout au long la question des Vikramâdityas et des rois de Malwa[1], avait lu et étudié le *Bhôdjaprabandha*. Il fait naître Bhôdja de Sindhoula, et n'hésite pas à fixer le commencement de son règne à l'année 913 de notre ère; c'est à peu près la date adoptée par M. Wilson. Çrî-Vikramâditya, le Vikramâditya ami des poëtes, mourut l'an 541 de J. C. (d'après les calculs de M. Wilford). Entre lui et son arrière-descendant Bhôdja, la liste du Père Tieffenthaler mentionne neuf souverains (y compris Mouṇdja), qui ont régné 426 ans. Ce nombre 426, ajouté à 541, donnerait 967 au lieu de 913, qui est la date de l'avénement de Bhôdja selon M. Wilford; la différence est donc de 54 ans, et elle n'est pas énorme quand il s'agit de chronologie indienne. Que l'on retranche quelques vingt ou trente ans des règnes de Vikramâditya ou de Bhôdja, dont les Indiens portent la durée à un siècle complet, et on se trouvera d'accord.

Le Bhôdja cité dans le *Mahâbhârata* appartenait à la race des Yâdavas, dont Krichṇa tirait aussi son origine; mais le Bhôdja dont il est ici question descendait des Phours, Pauvars (Porus). Le premier roi de cette famille qui régna à Malwa (d'après la liste de Tieffenthaler) serait Adat-Pauvar (Aditya-Paour), qui monta sur le trône 541 ans avant la mort du Vi-

[1] Au vol. IX des *Asiatic researches*.

kramâditya des poëtes, c'est-à-dire précisément la première année de l'ère chrétienne. Il y a sans doute quelque erreur dans cette chronologie; cependant on peut admettre que cet Adat-Pauvar fut le Vikramâditya qui *fonda une ère*, comme on dit dans l'Inde. Cette opinion se rapproche beaucoup de celle qu'a exprimée M. Reinaud dans son savant mémoire sur l'Inde[1]. Si l'on s'en rapporte aux calculs que nous venons d'énoncer, on assigne une date plausible, sinon certaine, à deux des huit princes que l'on a qualifiés dans l'Inde du nom de Vikramâditya[2], pour la plus grande confusion de toutes les chronologies.

Quand la ville d'Oudjaïnî cessa d'être la résidence des souverains de Malwa, Dhârâ devint la capitale. Sindhoula, père de Bhôdja, habitait cette dernière ville, que son fils devait rendre si célèbre. Au volume Ier des *Recherches sur l'Inde*[3], il est dit à propos de cette capitale : « Dhâr, ville et citadelle, très-bien fortifiée, résidence (autrefois) du roi indou Bhodja, de la race des Paunvars; elle est située sur la Narbada. » Hamilton (*East India gazetteer*), dont l'ouvrage doit être considéré comme une mine inépuisable de renseignements précis, représente Dhâr ou Dhârâ comme étant bâtie sur le plateau d'une montagne de la chaîne des Vindhyas, à 1,908 pieds au-dessus du niveau de la mer, par les 22°, 25' de latitude nord, 75°, 24' de longitude est. Elle occupait jadis, ajoute-t-il, une immense étendue, et l'on n'y comptait pas moins de vingt mille maisons. D'où vient donc que Massoudi, qui vivait au temps de notre Bhôdja, désigne la capitale du Malwa par les

[1] P. 68 et suiv.

[2] Dans l'*Histoire des rois de l'Hindoustan*, de Mîr-Cher-i-Alî Afsos (traduit par M. l'abbé Bertrand, *Journ. asiat.* janvier et mai 1844), il est dit : « Cinq cent quarante-deux ans après que radja Vira-Vikramâditya eut passé de cette demeure périssable au séjour éternel, radja Bhôdja régnait sur le Malwa. » Dans la liste de Tieffenthaler, Bhôdja monta sur le trône quatre cent vingt-six ans après la mort de Vikramâditya, lequel était fils de Gandharvasêna (le Gandarap des listes dressées par les musulmans). Au reste, tout ce que dit Afsos de Bhôdja n'a pas le moindre rapport avec le *Bhôdjaprabandha*.

[3] P. 353.

noms de *Mânakyr* et *Manekyr*[1]? Il nous semble qu'on peut voir dans ces deux noms une altération de celui de *Manḍow*, *Manḍowghar* (forteresse de Manḍow), ou *Manḍownagar* (ville de Manḍow), ville située à vingt et quelques lieues au sud-ouest d'Oudjaïnî, et « qui fut, dit encore Hamilton, la capitale des radjas de Dhâr;... elle semble aujourd'hui être abandonnée aux tigres. » Dhârâ n'eût été que la résidence particulière (पुरं अन्तःपुरं) des souverains, le lieu de leur retraite, celui où ils tenaient leur cour, une ville royale en un mot, bâtie à quelque distance de la cité commerçante et populeuse. Tieffenthaler dit de cette ville ruinée : « Mando est une ancienne ville et des plus grandes; ses murs ont 12 milles de circuit. Elle a des obélisques d'une hauteur considérable, et plusieurs châteaux assis sur des montagnes. Elle fut bâtie par Mandan (roi cité dans la liste des souverains de Dehli, *idid.* p. 156)[2]... Elle a été la résidence des rois mahométans de Malwa. » Dhârâ se trouve dans le district même de Manḍow, et très-près de cette dernière ville. Après avoir été la résidence des souverains de Dhârâ, Manḍow devint la capitale des rois de la dynastie patane des Khillidji, dans la personne de Urshung-shah, en 1404. Cette cité se soumit à Akbar (1561)[3] quand le Malwa cessa de former un état distinct. Ce que dit le Père J. Tieffenthaler de sa splendeur ancienne, il l'emprunte à Abul-Fazil, qui la décrivait en 1582.

Le manuscrit sur lequel nous avons travaillé fait partie de l'intéressante collection rapportée de l'Inde par M. d'Ochoa. Il est bien écrit, mais assez souvent incorrect. A la simple inspection des caractères, on reconnaît qu'il a été copié tout récemment et aux environs de Bombay. Nous ne savons s'il en existe quelque copie à la Société asiatique de Bombay; mais nous n'en trouvons aucune mention dans la liste des

[1] *Mémoire sur l'Inde*, par M. Reinaud, p. 144.

[2] C'est le Madana-Pâla, fils de Govinda-Pâla, et père de Kourma-Pâla, cité dans la liste de Mîr-Cher-i-Alî Afsos. (Voir la traduction de M. l'abbé Bertrand, *Journ. asiat.* mai 1844.)

[3] Hamilton, au mot *Mandow*.

manuscrits du collége sanscrit de Poonah, liste considérable que le paṇḍit directeur de cet établissement a fait copier par un de ses élèves, et que nous tenons de sa main[1]. La Société asiatique de Calcutta possède un exemplaire du भोजप्रबन्धः *Bhôdjaprabandha,* composé par le paṇḍit Ballâla बल्लालः[2], et classé parmi les ouvrages de poésie काव्यशास्त्रः. Celui que nous avons sous les yeux, et qui appartient à la Bibliothèque impériale, est-il complet? Notre cher et illustre maître, M. Burnouf, n'en a rien dit dans le compte rendu de la Collection d'Ochoa, inséré dans la livraison de janvier 1848 du Journal asiatique. Il a effacé, de sa main, les mots *correct* et *complet,* tracés sur l'onglet qui contient le titre en français de l'ouvrage, et ce trait de plume nous empêche de croire et d'admettre d'emblée que la copie soit entière. En publiant la seconde partie du *Bhôdjaprabandha,* nous reviendrons sur cette question. Quoiqu'il soit écrit très-lisiblement, ce manuscrit présente plus d'une difficulté. Il arrive trop souvent que les vers ne sont pas même indiqués, et que les phrases sont mal coupées : enfin, il y a quelques mots restés en blanc et qu'il nous a fallu restituer. Nous en avons averti le lecteur, par les parenthèses qui entourent les syllabes ainsi rétablies.

Dès la première page, le *Bhôdjaprabandha* se montre ce qu'il est : un ouvrage en prose mêlé de vers. On connaît le goût des auteurs indiens pour ce genre mixte. La poésie est si bien le langage des paṇḍits, qu'ils emploient de préférence les vers quand nous irions nous-mêmes recourir à la prose, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de philosopher ou de raisonner. Il semble qu'à leurs yeux la vile prose soit indigne d'exprimer les sentiments les plus élevés ou les plus hardis du cœur et de l'esprit humains. Ces stances, jetées au travers de la narration, ne répandent point sur les ouvrages sanscrits la mo-

[1] Ce catalogue est intitulé ainsi : यानि पाठशालायां पुस्तकानि सन्ति तेषां प्रत्येकं क्रमो लिख्यते ; *Lesquels livres existent dans la salle d'étude (bibliothèque), de ceux-là, individuellement, la série est écrite.*

[2] On ne sait rien du paṇḍit Ballâla, sinon qu'il est l'auteur du *Bhôdjaprabandha.*

notonie inhérente au langage sentencieux; elles y font intervenir au contraire la rêverie, la mélancolie douce et voilée de ces penseurs habiles dans l'art de bien dire, qui faisaient de la morale, comme Horace, au milieu des plaisirs de la vie. Dans le *Bhôdjaprabandha*, on retrouve des vers empruntés à l'*Hitôpadêça*, au *Pantchatantram*, vers anciens et qui avaient cours dès longtemps dans le monde des lettrés, comme aussi des stances de Bharttrihari, frère du Vikramâditya *au trône enchanté*, grand-oncle de Bhôdja par conséquent, poëte charmant qui chanta avec une verve égale les joies de l'existence et le dégoût qu'elles laissent après elles. L'excellente édition de Bharttrihari qu'a publiée M. P. Bohlen, et qu'il a accompagnée d'une traduction latine, nous a été d'un grand secours toutes les fois qu'il nous a fallu retrouver dans le manuscrit des stances perdues au milieu de la prose. Il y avait là un écueil que nous voudrions être sûr d'avoir toujours évité.

La première partie, que nous publions ici avec une traduction littérale, se recommande, on en conviendra sans doute, par la vivacité du récit et par une certaine allure dramatique. Les personnages se meuvent et vivent comme s'ils se montraient sur la scène. Le repentir du roi Mouṇdja, meurtrier (il croit l'être du moins) de son neveu Bhôdja, la jonglerie des brâhmaṇes qui s'entendent pour condamner au feu le souverain coupable, l'apparition du djôgui doué d'une puissance surnaturelle, et qui se charge très-sérieusement de ressusciter l'enfant caché dans une cabane et s'y portant à merveille, tout cela appartient au drame. Le brâhmaṇe joue ici comme toujours le rôle de la justice divine. Les dieux mêmes, intervenant dans les affaires humaines, et parlant aux rois pervers le langage terrible, inexorable de la conscience, telle est la moralité de ce petit récit, telle est la pensée qui s'y manifeste à chaque page; et rien n'empêche de croire que les faits rapportés dans le *Bhôdjaprabandha* ne soient historiquement vrais. La donnée est parfaitement en harmonie avec tout ce que l'on sait de la vie des Râdjâs et des Mahârâdjas de l'Inde ancienne et moderne. Derrière le souverain qui règne

se tiennent les conseillers, les ministres, les favoris, brâhmaṇes ou autres, qui mènent les affaires et en changent la face au gré de leur ambition.

:॥ श्री गणेशाय नमः॥

श्रीमतो धाराधीश्वरस्य राज्ञो भोजस्य प्रबन्धो लिख्यते॥

आदौ धारायां राज्ये सिन्धुलसञ्ज्ञो राजा चिरं प्रजाः पालितवान्। तस्य च वृद्धत्वे भोज इति पुत्त्रो ऽभूत्॥ स यदा पञ्चवर्षस्तदा पितात्मनो मरणसमयं विदित्वा मुख्यामात्यानाहूयानुजं च मुञ्जं महाबलं त्रैलोक्ये पुत्त्रं च बालं वीक्ष्य विचारयामास। यद्यहं राज्यलक्ष्मीभारधरणसमर्थं सोदरमपहाय पुत्त्राय प्रयच्छामि राज्यं तथा लोकापवादः। अथवा बालं मे पुत्त्रं मुञ्जो राज्यलोभाद्विषादिना मारयिष्यति। तदा दत्तमपि राज्यं वृथा। पुत्त्रहानिर्वंशच्छेदश्च॥

लोभः प्रतिष्ठा पापस्य प्रसूतिर्लोभ एव च।
मास्तु ते संशयश्चित्ते लोभः पापस्य कारणं॥ १॥
लोभात् क्रोधः प्रभवति क्रोधाद् द्रोहः प्रवर्त्तते।
द्रोहेण नरकं याति शास्त्रज्ञो ऽपि विचक्षणः॥ २॥ (1)

[1] Dans l'*Hitôpadêça*, livre I, fable II, on trouve la même idée exprimée ainsi :

लोभात् क्रोधः प्रभवति क्रोधात् कामः प्रजायते।
लोभान्मोहश्च नाशश्च लोभः पापस्य कारणं॥

मातरं पितरं पुत्त्रं भ्रातरं चापि सोदरं ।
लोभाविष्टो नरो हन्ति स्वामिनं वा सुहृत्तमं ॥ ३ ॥

इति विचार्य्य राज्यं मुञ्जाय ददौ तदुत्सङ्गे च स्वात्मजं मुमोच ॥ ततः क्रमाद्राजनि परलोकं प्राप्ते सम्प्राप्तराज्यसत्तिर्मुख्यामात्यं बुद्धिसागरं व्यापारमुद्रया दूरीकृत्य तत्पदे ऽन्यमादिदेश ॥ ततो गुरुभ्यः क्षितिपालपुत्त्रो वाचयति शृणोति च शास्त्राणि॥ ततः क्रमेण सभायां को ऽपि ज्योतिःशास्त्रपारगो ब्राह्मणः समागतो राज्ञे स्वस्तीत्युक्त्वा राजाज्ञया उपविष्टः। स चाह। देव लोको ऽयं मां सर्व्वज्ञं वक्ति। किमपि पृच्छ ॥

कण्ठस्था या भवेद्विद्या सा विद्या प्रोच्यते बुधैः।
या गुरौ पुस्तके वापि तया मूढः प्रतार्य्यते ॥

ततो राजाऽपि तस्याहम्भावमुद्रया चमत्कृतः पप्रच्छ। विप्रवर अस्माकं जन्मपत्त्रं कथय ॥ ततो ब्राह्मणः सर्व्वज्ञकल्पः पुर्व्वदिवसादूर्द्ध्वं सर्व्वमप्युवाच ॥ सर्व्वाण्यभिज्ञापतानि ज्ञात्वा राजा तुतोष ॥

मातेव रक्षति पितेव हिते नियुंक्ते
कान्तेव चाभिरमयत्यपनीय दुःखं ।
कीर्त्तिं च दिक्षु वितनोति तनोति लक्ष्मीं
किं किं न साधयति कल्पलतेव (1) विद्या ॥

[1] कल्पलता a le même sens que कल्पद्रुमः; il est plus usité dans les écrits un peu modernes.

ततो विप्राय दशाश्वान् ददौ ॥ ततः सभायामासीनो बुद्धिसागरः प्राह। देव भोजस्य जन्मपत्रिका नास्ति ॥ असौ पुनः क्व ब्राह्मणः॥ ततो मुञ्जः प्राह। भो विद्वन् भोजस्य जन्मपत्रिकां विधेहि ॥ ततः कौतुकान्मुञ्जो भोजमध्ययनशालामलङ्कुर्वाणं जनैरानीययामास। ततस्तदा राजसभां प्रविश्य भोजः साक्षात्पितरमिव राजानं नत्वा तस्थौ॥ ततस्तद्रूपलावण्यमोहिते राजकुमारमण्डले प्रभूतभाग्यं सौभाग्यसागरं निरूप्य राजानं मुञ्जं प्राह विप्रः। राजन् भोजस्य भाग्योदयं विरञ्चिरपि वक्तुमक्षमः। को ऽहं वराक उदरम्भरिब्राह्मणः। तथापि वदामि स्वमत्यनुमानेनापरं। श्रीभोजमितः प्रेषय॥

ततो राजाज्ञया भोजे ऽपि नयनगोचरं (1) प्राप्ते विप्रः प्राह। पञ्चाशत्पञ्चवर्षाणि सप्तमासान् दिनत्रयं राज्यं भोजराजेण भोक्तव्यं सगौडं दक्षिणापथं॥

एतदाकर्ण्य राजा चातुर्य्यादपन्हुति परायणो ऽपि विलक्षणो ऽभवत्। ब्राह्मणं प्रेषयित्वा स्वयं शयनसौधमासाद्यापि चिन्तयन्॥ यदि राजलक्ष्मीर्भोजकुमारं गमिष्यति ततो ऽहं जीवन्नपि मृतः यतः

तानीन्द्रियाणि सकलानि तदेव नाम
सा बुद्धिरप्रतिहता वचनं तदेव॥

[1] Je traduis comme s'il y avait नयनागोचरं.

अर्थोष्मणा विरहितः पुरुषः
क्षणेन सोऽप्यन्य एव भवति ॥

इति विचित्रमेतत्तथा हि

एकं हन्यान्नवा हन्यादिषुर्मुक्तो धनुष्मता ।
बुद्धिर्बुद्धिमता प्रोक्ता हन्याद्राष्ट्रं सराजकं ॥ १ ॥ (1)

किं च । शरीरनिरपेक्षस्य दक्षस्य व्यवसायिनः ।
बुद्धिप्रारब्धकार्य्यस्य नास्ति किञ्चन दुस्तरं ॥ २ ॥
असूयया हतेनैव गर्व्वमानोद्यमैस्तथा ।
शत्रूणां गृह्यते सम्पत सुहृद्भिर्मन्त्रिभिस्तथा ॥ ३ ॥

ततश्चोद्यमेन किं दुःसाध्यं ।

अतिदाक्षिण्ययुक्तानां शङ्कितानां पदे पदे ।
परापवादभीरूणां दूरतो यान्ति भूतयः ॥ १ ॥

किं च । अदानस्य प्रदानस्य कर्त्तव्यस्य च कर्म्मणः ।
क्षिप्रमक्रियमाणस्य कालः पिवति तद्रसं ॥ २ ॥ (2)
अपमानं पुरस्कृत्य मानं कृत्वा च पृष्ठतः ।
स्वार्थं समुद्धरेत् प्राज्ञः कार्य्यध्वंसा हि मूर्खता ॥ ३ ॥
न स्वल्पस्य कृते भूरि नाशयेन्मतिमान्नरः ।

[1] Ce çloka se trouve, avec une légère variante, dans le *Pantchatantram* (p. 42, édit. de M. G. L. Kosegarten).

[2] Ce çloka se trouve dans l'*Hitôpadêça*, publié par M. Fr. Johnson; mais il manque dans le texte de M. Ch. Lassen. Il est aussi dans le *Pantchatantram*, p. 195.

एतदेवात्र पाण्डित्यमस्वल्पाद् भूरिरक्षणे ॥ ४ ॥
जायमानं न यः शत्रुं व्याधिं च शमनं नयेत् ।
अतिपुष्टाङ्गयुक्तोऽपि स पश्चात्तेन हन्यते ॥५॥ (1)
अफलानि दुरन्तानि समव्ययफलानि च ।
अशक्तानि च कर्म्माणि नारभेत विचक्षणः ॥ ६ ॥

ततश्चाभुक्त एव दिनस्य तृतीये यामे एक एवेति मन्त्रयित्वा वङ्गदेशाधीश्वरस्य महाबलस्य वत्सराजस्याकारणाय एकं स्वद्वाररक्षकं प्रैषीत् ॥ स चाङ्गरक्षो वत्सराजागारमुपेत्य तमाह । राजा त्वां वेगेनाकारयति ॥ ततो रथमारुह्य स्वपरिवारेण सहागतः । रथादुत्तीर्य्य राजसदनमासाद्य राजानमवलोक्य प्रणिपत्य च राजाज्ञयासीनः । राजा सौधं निर्ज्जनं विधाय वत्सराजं प्राह । वत्सराज

राजा तुष्टोऽपि भृत्यानां मानमात्रं प्रयच्छति ।
ते तु सम्मानितास्तस्य प्राणैरप्युपकुर्व्वते ॥ (2)

वत्सराज ततस्त्वया भोजस्त्रिभुवनेश्वरो विपिने हन्तव्यः ।(3) अथ निशायां शिरश्चान्तःपुरभवनमानेयं ॥ स चोत्थाय

[1] Le çloka 3 de cette tirade se trouve, avec une légère variante, dans le *Pantchatantram*, p. 197; le 5e y est aussi (p. 148), avec ज्ञातमात्रं, au lieu de जायमानं.

[2] Voir le *Pantchatantram*, p. 84.

[3] Il faudrait peut-être lire *tribhouvanêçvarîvipinê, dans la forêt consacrée à Dourgâ*, ou supposer qu'il manque un mot ayant ce sens de *temple : au milieu de la forêt, dans un temple consacré à......*

नृपं नत्वा । देवादेशः प्रमाणं । देव निकामं मानितो ऽहं लालितो ऽहमिति । लालत्वात्किमपि वक्तुकामो ऽस्मि । तद्देवेन सापराधमपि वचो मम क्षन्तव्यं ॥ देव भोजकुमारे नहि (1) द्रविणं नहि बाहुबलं न परीवारश्च प्रबलपारावतवदुदरम्भरिः ॥ त्वत्पादपद्मप्रसादेन तस्य बधे किमपि दारुणं कारणं न पश्यामि ॥ ततो राजा सर्व्वं प्रातःसभावृत्तस्वरूपमचकथत् । स च श्रुत्वा प्राह ॥

देव आकर्णय । त्रैलोक्यनाथो रामः । वसिष्ठो ब्रह्मपुत्त्रः । महर्षिणा तेन प्रस्थानिको मुहूर्त्तः कथितः । स रामो ऽपि त्रिभुवनपतिस्तदेव मुहूर्त्तेन महावनं प्रापितः । सीतापहारश्चाभवत् तस्य त्रिकालविदो वसिष्ठस्य वचो मिथ्या जातं । को ऽयमुदरम्भरिर्मलमूत्रपात्रं विप्रो यस्य वचसा प्राणेभ्यो ऽपि प्रियं मन्मथसुन्दरं श्रीभोजकुमारं हन्तुमिच्छसि ॥ किं च ।

किन्नु मे स्यादिदं कृत्वा किन्नु मे स्यादकुर्व्वतः ।
इति सञ्चिन्त्य मनसा प्राज्ञः कुर्व्वीत वा न वा ॥

उचितमनुचितं वा कुर्व्वतां कार्य्यजातं
परिणतिरवधार्य्या यत्नतः पण्डितेन ।

[1] Le manuscrit a प्राहि, qui ne fait pas de sens. प्रान्हि pourrait signifier «auparavant, jusqu'ici?» En lisant नहि, on donne à la phrase plus de symétrie et de clarté.

अतिरभसकृतानां कर्म्मणामाविपत्ते-
भवति हृदयदाही शल्यतुल्यो विपाकः ॥

येन सह सितमसितं कथितं च रहसि विश्रब्धं तं प्रति कथमसतामपि निवर्त्तते चित्तमामरणात् ॥ देव सहसा ऽस्मिन् हते ऽपि राज्ञः सिन्धुलस्य परमप्रीतिपात्राणि महावीरास्तवैव नगरमुल्लोलपयोधय इव प्लावयिष्यन्ति ॥ चिराद् हन्त्वमूले ऽपि त्वयि पौराःप्रायेण भोजं भुवो भर्त्तारं वाञ्छन्ति। किमन्यत्र त्वदीया एव भटास्तव सेनाविनाशाय सर्व्वभावेन पटवो भविष्यन्ति। किं च सत्यपि

सुकृते कर्म्मणि दुर्नीतिरवान्तरे श्रियं हरति।
स्नेहे ऽनुपभुक्ते ऽपि हि दीपशिखां दलति वाताली॥

देव पुत्रबधः क्वापि न हिताय ॥

इत्याकर्ण्य कुपितो राजा। वत्सराज त्वमेव राज्याधिपतिर्न सेवकः। परं यदुच्यते तत्साधय ॥ ततो लम्बमाने दिवाकरे तं प्रोत्तोङ्गसौधोत्सङ्गादवतरन्तं कुपितं कृतान्तमिव वत्सराजं वीक्ष्य समेताऽपि मिषेण विविधेन स्वभवनानि प्रापुर्भीताः सभासदः ॥ ततः स्वसेवकान् स्वागारपरित्राणार्थं प्रेषयित्वा रथं भुवनेश्वरीभवनाभिमुखं विधाय भोजकुमारोपाध्यायमाकारणाय प्रैषीत् सुभटमेकं। स चाह पण्डितं। तात त्वामाकारयति वत्सराजः ॥

इत्याकर्ण्य वज्रहत इव ज्वरित इव घूर्णित इव मूढ इव भूतविष्ट इव ग्रहग्रस्त इव करे धृत्वा गृहीत इव पण्डितस्तेन सहागतः॥ बुद्धिमान् वत्सराजः प्रणमामीत्याह पण्डितं। तात उपविश। राजकुमारं यतमध्ययनशालाया आनय॥ पण्डितस्तथा चकार आयन्तं कुमारं किमपि वधार्हकं दृष्ट्वा च प्रैषीत्॥ पुनः प्राह पण्डितं। विप्र भोजमानय॥

ततो विदितवृत्तान्तो भोजः कुपितो ज्वलन्निव शोणीतेक्षणः समेत्य प्राह। आः पाप राज्ञो मुख्यं कुमारमेकाकिनं राजभवनाद्बहिरानेतुं तावका (1) नाम शक्तिः॥ ततो वामचरणपादुकामादाय (2) भोजेन भालदेशे हतो वत्सराजः॥ वत्सराजः प्राह। भोज वयं राजादेशकारिणः॥ ततो बालं रथे निवेश्य खड्गादिविकोशं कृत्वा जगामासौ महामायाभवनं॥ ततो गृहीते भोजे लोकाः कोलाहलं चक्रुर्वुम्बारवाश्च। (3) किं किमिति ब्रुवाणाः॥ इतस्ततो विकोशास्त्रा आगत्य भोजं वधाय नीयमानं ज्ञात्वा हस्तिशालां च प्रविश्य गजांस्तुरगाञ् जघ्नुः॥ ततः प्रहत्तेषु

[1] Ou mieux तव का नाम.

[2] Le manuscrit porte नरण, qui ne fait pas de sens.

[3] Ce mot peut être considéré comme une onomatopée, et se traduire par « murmures, voix confuses ».

राजभवनप्राकारकपाटेषु स्थाने भेरीपटहनिनादाडम्बरेणाम्बरं व्याप्तं ॥ ततः केचिद्विषेण केचित्कुन्तेन केचित्पाशेन केचिद्वन्हिना केचिदम्भसा पतितो धारायां योषितो ब्राह्मणा राजपुत्रा राजसेवितृपौराश्च प्राणपरित्यागं विदधुः॥ ततः सावित्री सञ्ज्ञा भोजस्य जननी दासीमुखात्स्वपुत्रस्वरूपमाकर्ण्य रुदती प्राह॥ हा पुत्र। पितृव्येण का नाम दशा गमितो ऽसि। ये मया नियमा उपवासाश्च त्वत्कृते कृता। अद्य ते सर्व्वे ऽपि विफलीभूताः ॥ पुत्र दिशापि दिशां मुख्यानि शून्यानि पुत्रदैवेन मुष्टाः स्त्रियः। पुत्र एनं दासीवर्ग सहसा शस्त्रविछिन्नशिरं सञ्ज्ञात्वा मां जीवन्तां निःस्नेहां वीक्ष्य ॥ इत्युक्त्वाऽपतत् ॥

ततः प्रदीप्तवैश्वानरसमन्तभूधूमस्तोमेन मलिनीकृते वियति पापत्रासादिव वारिधौ मग्ने मार्त्तण्डमण्डले महामायाभवनमासाद्य प्राह भोजं वत्सराजः। राजकुमार स्मर आत्मनो दैवतं ज्योतिःशास्त्रविदाऽनेन ब्राह्मणेन तव राज्याप्तावुदीरितायां राज्ञा भवद्वधो व्यादिष्टः ॥

भोजः।

रामे प्रव्राजनं बले निर्ब्बन्धं पाण्डोः सुतानां वृष्णीनां
वनं निधनं नलस्य नृपतेश्च राज्यात्परिभ्रंशनं।

कारागारविषेवनं च मरणं सञ्चिन्त्य लङ्केश्वरे:
सर्व्वं कालवशादवाप्स्यति नर: क: कं परित्रायते ॥ १ ॥ (1)
लक्ष्मीकौस्तुभपारिजातसहज: सूनु स्वधाम्भोनिधेर्-
देवेन प्रणयप्रसादविधिना मूर्द्ध्ना धृत: शम्भुना ।
अद्याप्युनत्ति नैव देवविहितं क्षैण्यं क्षपावल्लभ:
को नान्येन विलङ्घ्यते विधिगति: पाषाणरेखाऽसखी ।२।
विकटाटव्यामटनं शैलारोहणमपोनिधेस्तरणं (2)
क्रियते गुहाप्रवेशो विहितादधिकं कुतस्तदपि ।
अम्भोधि: स्थलतां स्थलं जलधितां धूलीलव: शैलतां
मेरुर्मृत्कणतां तृणं कुलिशतां वज्रं तृणप्रायतां (3) ॥ ३ ॥
वह्नि: शीतलतां हिमं दहनतामायाति यस्येच्छया
लीलादुर्ललिताद्भुतं व्यसनिने देवाय तस्मै नम: ॥

ततो वटवृक्षपत्रद्वयमादाय एकेन पुटीं कृत्वा निजजङ्घा-मीषात्क्षुरिकया छित्त्वा तत्र पुटके रक्तमारोप्य तृणेनाप-रस्मिन्पत्रे किमपि लिखितवान् । लिखित्वा वत्सराजं

[1] Dans la troisième partie du *Pantchatantram* (p. 203), on lit : रामस्य व्रजनं बलेर्नियमनं पाण्डो: सुतानां वनं वृष्णीणां निधनं नलस्य..... नाट्याचार्यकमर्जुनस्य पतनं सञ्चिन्त्य लङ्केश्वरे

[2] Il faudrait, pour le mètre, अपोधे: ; à moins qu'on ne prononce त्रणं.

[3] Ce mot doit signifier la qualité d'être exténué, affaibli; ce qui est le plus opposé à la solidité.

प्राह ॥ महाभाग एतत्पत्रं नृपाय दातव्यं त्वमपि च नृपाज्ञां विधेहि ॥ ततो वत्सराजस्यानुजो भ्राता भोजस्य प्राणपरित्यागसमये दीप्यमानां मुखद्युतिमालोक्य प्राह ॥

एक एव सुहृद्धर्म्मो निधने ऽप्यनुयाति यः।
शरीरेण समं नाशं सर्व्वमन्यच्च गच्छति ॥ १ ॥ (1)
नो तत्र हि सहायार्थे पिता माता च तिष्ठति।
न पुत्रदारा न ज्ञातिर्धर्म्मस्तिष्ठति केवलः ॥ २ ॥
बलवानप्यशक्तो ऽसौ धनवानपि निर्धनः
श्रुतवानपि मूर्खस्तु यो धर्म्मविमुखो नरः ॥ ३ ॥
इहैव नरकव्याधेश्चिकित्सां न करोति यः।
गत्वा निरौषधस्थानं सरोगी किं करिष्यति ॥ ४ ॥
जरां मृत्युं तथा व्याधिं को विजानाति बुद्धिमान्।
ननु स वेतनस्वस्थस्तिष्ठे(द्वा किं पुन)र्हसेत् ॥५॥ (2)
तुल्यजातिवयो नृपान् हतान्पश्यसि मृत्युना।
नहि तत्रास्ति ते त्रासो वज्रवद्धृदयं तव ॥ ६ ॥

ततो वैराग्यमापन्नो वत्सराजो भोजं क्षमस्वेत्युक्त्वा प्रणम्य तं रथे च विन्यस्य नगरमासाद्य घने तमसि गृहमागत्य भूमिगृहान्तरे भोजं ररक्ष। शीघ्रमेव कृत्रिमं नाद्यविधि-

[1] Voir l'*Hitôpadêça*, livre I, fable IV.
[2] Ce qui est entre parenthèse manque dans le manuscrit.

कुण्डलं (1) स्रवद्रक्तं विमीलन्नेत्रं भोजकुमारमस्तकं कारयित्वा तच्चादाय कनिष्ठेन समं (2) राजगृहमागात् ॥ राजानं नत्वा प्राह । श्रीमता यदादिष्टं तत्साधितं ॥ राजाऽपि पुत्रवधं ज्ञात्वा प्राह । वत्सराज तेन पुत्रेण खड्गप्रहारावसरे किमप्युक्तं ॥

वत्सराजः। देव पत्रं किमपि प्रेषितमस्ति। तदिदं गृहाण । शिरश्च दर्शयति ॥ राजा भोजशिरो ऽवलोक्य मन्दं रुरोद॥ वत्सराज इदं शिरः क्वापि भूमौ निक्षिप॥ ततो वत्सराजो निःक्रान्तः ॥ राजा भार्य्याकरेण दीपमानाययित्वा तानि पत्राक्षराणि वाचयति ।

मान्धाता च महीपतिः कृतयुगे लङ्कारभूतो गतः
सेतुर्येन महोदधौ विरचितः क्वासौ दशत्यान्तकः ।
अन्ये चापि युधिष्ठिरप्रभृतयो यावद्भवन् भूपते
नैकेनापि समङ्गता वसुमती भुञ्यस्त्वापयास्यसि ॥ (3)

अर्थं ज्ञात्वा शय्याया अवनौ पतितः। ततः कलत्रकरकमलचलितः चलानिलेन क्षणात् (4) सलज्ञो ऽभवत् ॥

[1] Le manuscrit porte नाय ou नाव ?

[2] Ou mieux सह.

[3] On trouve à peu près la même idée exprimée dans le *Pantchatantram* (p. 303). मान्धाताक्क गतस्त्रिलोकविजयी राजाक्क सत्यव्रतः etc.

[4] Il faudrait peut-être lire ou ajouter सज्ञः.

अहृह देवि मां मा स्पृश पुत्रघातिनं । चिरमेवेति विललाप । ततः क्षणेन द्वारपालमेत्य राजा । ब्राह्मणाञ्शीघ्रमानय ॥ ततश्च राजाज्ञया समेता द्विजाः ॥ तान् दृष्ट्वा पप्रच्छ । मया स्वहस्तेन पुत्रो हतः प्रायश्चित्तमुच्यतां ॥ त ऊचुः । राजा सवाससा वह्निमाविश ॥ ततः समेतो बुद्धिसागरः । देव यथा त्वं राजा तथैवामात्यश्च त्वत्समो वत्सराजः । परं तव राज्यं दत्वा सिन्धुलनृपेण भोजस्त्वदुत्सङ्गे विहितो (1) ऽभूत् ॥ तत्स्मरसि । त्वया पितृव्येण तत्साध्वङ्गीकृतं कतिपयदिवसस्थायिनि मन्दकारिणो यौवने दुरात्मनः ॥ विदधति तथापराधं जन्मैव यथा वृथा भवति ॥

सन्तस्तृणोत्सारणमुत्तमाङ्गात्
सुवर्णकोट्यर्पणमामनन्ति ।
प्राणव्ययेनापि कृतोपकाराः
खलाः परं वैरमिवोद्वहन्ति ॥

उक्कारोपकारश्च यस्य व्रजति विस्मृतिं ।
पाषाणसुहृदस्तस्य जीवतीत्यभिधा मुधा ॥ १ ॥
यथा वीजाङ्कुरः सूक्ष्मः प्रयत्नेनाभिरक्षितः ।
फलप्रदो भवेत्काले तद्वल्लोकः सुरक्षितः ॥ २ ॥

[1] Ou मुक्तो; ce mot est en blanc dans le manuscrit.

हिरण्यधान्यरत्नानि यानानि विविधानि च । (1)
तथान्यदपि यत्किञ्चित्प्रजाभ्यः स्यान्महीभुजां ॥ ३ ॥
राज्ञि धर्म्मिणि धर्म्मिष्ठाः पापे पापाः समे समाः ।
राजानमनुवर्त्तन्ते यथा राजा तथा प्रजाः ॥ ४ ॥

ततो रात्रावेव वन्हिप्रवेशनिश्चित्ते राज्ञि सर्व्वसामन्तपौराद्यो मिलिताः सर्व्वत्र पुरे पुत्रं कृत्वा पापाध्वभीतो भूपतिर्वन्हिं प्रविशतीति किं वदन्ति सर्व्वतोऽप्यपायान्ति॥ बुद्धिसागरेण द्वारपालेभ्य उक्तं । न को ऽपि मध्ये भूपालभवनस्य प्रवेष्टुं दातव्यं॥ ततश्च नृपः समागतः पुरभूमौ तथैव विमुक्त एकाकी सभायामायात उपविष्टश्च ॥ (2) तत सहसा राजमरणवार्त्ता नृपागारमागात् ॥ वत्सराजः ततो बुद्धिसागरं नत्वा शनैः प्राह । तात मया भोजो मारितो नास्ति ॥ बुद्धिसागरश्च तस्य कर्णे किमपि कथयति ॥ वत्सराजो निःक्रान्तः ॥ ततश्च मुहूर्त्तेन करकमलकलितगजेन्द्रदन्तदण्डविरचितप्राग्रजटाकलापः कर्पूरकरम्बितकश्मीरतिसितेन (3) समुद्वर्त्तितसकलशरीरो

[1] Voir le *Pantchatantram*, p. 54 et 83. Dans le premier de ces deux passages, il y a पानानि, au lieu de यानानि.

[2] Il y a dans le manuscrit : नृपमतः पुरभूमौ तथैव विमुत्का एकाकी सभायामायातः ॥ उपविष्टश्चततः etc.

[3] Il y a dans le manuscrit भवति.

मूर्त्तिमान्मन्मथ इव कर्णयोः स्फटिकमणिकुण्डले बिभ्राणः कौशेयकौपीनवान् मूर्त्तिमांश्चन्द्रचूड इवागात् सभायां कापालिकः। तं च वीक्ष्य बुद्धिसागरः प्राह। योगिन् कुतस्त्वयागम्यते। कुत्र ते निवासश्च। अस्ति कोऽपि कापालिके त्वयि चमत्कारकारी कलाविशेषश्चौषधविशेषश्च ॥

योगी प्राह। देशे देशे भवनं भवने भवने तथैव भिक्षान्नं

सरसि च नद्यां सलिलं शिवतत्त्वार्थवेदिनां पुंसां ॥

ग्रामे ग्रामे कुटीरम्या निर्झरे निर्झरे जलं।

भिक्षया सुलभं चान्नं विभवैः किं प्रयोजनं ॥

देव अस्माकं नैको देशवर्द्धनो वा नैकः सकलं महीवलयं भ्रमामो गृहपदेशे च तिष्ठामः। निखिलं भवनस्वरूपं करमालकवत्पश्यामः ॥ सर्पदष्टं विषव्याकुलं रोगग्रस्तं कालगिलितं शस्त्रविछिन्नं दंष्ट्रिहतं वातभग्नं क्षणेनैव विगतसकलदारुणव्याधिसञ्चयं कुर्म्मः ॥

कुड्यान्तःस्थितेन राज्ञा च श्रुतं। स च सहसा सभां प्रत्यागत्य कापालिकपुरो दण्डवत्पतितः ॥ योगीन्द्र रुद्रकल्प परोपकारपरायण मया महापापिना स्वहतेन हतं पुत्रकं रक्ष ॥

कापालिकः प्राह। राजन्माऽभैषीः। पुत्रस्ते नाथप्रसादान्न

मरिष्यति। प्रातस्तव गृहं स्वयमेव समेष्यति। परं श्मशानभूमौ बुद्धिसागरमन्त्रिणा सह होमद्रव्यं प्रेषय॥ कापालिकेन यदुक्तं तत्सर्व्वं राज्ञाऽङ्गीकृतं। बुद्धिसागरः प्रेषितः। ततश्च रात्रौ गूढतया वत्सराजगृहाद् भोजस्तत्र नदीपुलिनं नीतः। योगिना भोजकुमारो जीवितः॥ ततो गजेन्द्रारूढो वन्दिभिः स्तूयमानः पटहभेरीमृदङ्गघोषैर्जगदपि बधिरीकुर्व्वाणपौरामात्यैः परिवृतो राजभवनमागाद् भोजः॥ राजा तं चालिङ्ग्य रोदिति॥ भोजो रुदन्तं मुञ्जं निवार्य्य स्तौति।

लक्ष्मीश्चेन्न सरस्वती तदुभयं यत्रास्ति नोदारता
तच्चापि त्रितयं घटेत कतिचित्पुण्यैर्गण्यैरिह।
सौजन्यं न विजृम्भते तदपि चेन्नैवास्ति धर्म्मे रतिः
तत्सर्व्वं जगदीश्वरस्य कृपया त्वय्येव संलक्ष्यते॥

वीरश्रीं भुङ्क्ष्व मुञ्ज त्वदसिवरदलद्वैरिवक्षःकपाटाद्
उद्गच्छच्छोणितौघो भट संमरसमायात दिव्याङ्गनानां।
मौलौ सिन्दूरविन्दुः श्रियमुरसिजयोः फुल्लताम्राक्तशोभां
कण्ठे माणिक्यलीलां चरणकमलयोर्यावकाभां तनोति॥

राजा च सन्तुष्टो निजसिंहासने भोजं निवेश्य छत्रचामराभ्यां भूषयित्वा तस्मै राज्यं ददौ। दत्वा राज्यं निजपुत्रेभ्य एकैकं ग्रामं दत्तवान्॥ ततो व्रीडया नितान्तमव-

नतवदनो निजपट्टराज्ञीभिः सहितस्तपोवनं गत्वा तपस्तेपे मुञ्जमहीपतिः ॥ स च भोजो देवब्राह्मणप्रसादाद्राज्यं पालयामास ॥

॥ इति भोजप्रबन्धे भोजस्य राज्यावाप्तिः प्रथमः प्रबन्धः ॥

TRADUCTION.

SALUT AU BIENHEUREUX GAṆÉÇA.

VOICI L'HISTOIRE DE BHÔDJA, LE FORTUNÉ MONARQUE DE LA VILLE DE DHÂBÂ.

Jadis, dans le royaume de Dhârâ, le roi Sindhoula gouverna longtemps ses sujets, et dans sa vieillesse il lui naquit un fils nommé Bhôdja. Ce fils n'avait que cinq ans lorsque le roi son père, sentant approcher l'instant de sa mort, appela près de lui ses principaux ministres. Le roi Sindhoula voyait (d'une part) son jeune frère Mouṇdja, grandement puissant dans les trois mondes, (de l'autre) son fils encore enfant; et il fit cette réflexion: «Si, excluant du trône mon jeune frère, capable de supporter le poids de la fortune de la royauté, je donne cette royauté à mon fils, alors le monde me blâmera. Peut-être même Mouṇdja (mon frère), poussé par la cupidité, fera-t-il périr par le poison, ou autrement, mon fils encore enfant; dans ce cas, j'aurai vainement donné la royauté à celui-ci, mon fils périra et ma postérité sera détruite.»

La cupidité est la mère du péché, la cupidité en est la fille aussi; qu'il n'y ait pas là-dessus le moindre doute en ton esprit; la cupidité est la cause du péché.

De la cupidité procède la colère, et la colère conduit au crime; le crime pousse au fond de l'enfer, même le paṇḍit habile dans la connaissance des lois divines et humaines.

Sa mère, son père, son fils et son frère, nés du même sein que lui, l'homme emporté par la cupidité les fait (tous) périr, comme aussi son maître et son meilleur ami[1].

Après avoir fait ces réflexions, Sindhoula donna la royauté à (son frère cadet) Mouṇdja, et confia à la sollicitude de celui-ci son propre enfant. Ensuite de cela, Sindhoula étant allé dans l'autre monde, (le nouveau roi Mouṇdja), entré en possession de la royauté qui lui était acquise[2], retira au premier ministre Bouddhisâgara le sceau de son emploi et en désigna un autre à sa place. Alors, sous la direction des précepteurs spirituels (chargés de l'instruire), voilà que le fils du monarque (le jeune Bhôdja) lit à haute voix les livres saints et en écoute l'explication. Par la suite, au milieu de l'assemblée (du conseil royal), se présenta un certain brâhmaṇe versé dans la connaissance des livṛes d'astronomie; il dit au roi : « Bénédiction sur vous! » Le prince lui ordonna de s'asseoir, et il parla ainsi : « Ô roi! ce monde dit que je sais tout, adresse-moi telle question que tu voudras.

[1] Voir la note du texte.

[2] En serrant de plus près le dernier mot du composé (सक्ति:), on pourrait traduire : « Saisissant avidement, s'attachant à (la royauté), etc.

« La science que l'on a dans le gosier est vraiment celle que les sages appellent science; celle qui consiste dans (le secours d') un maître ou d'un livre n'en impose qu'à l'ignorant. »

Et le roi, surpris de ces paroles marquées au sceau de la présomption, lui demanda : « Excellent brâhmaṇe, tire-moi mon horoscope. » Là-dessus, le brâhmaṇe, qui savait tout, lui raconta tout ce qu'il avait fait dans sa vie à partir de la veille, et le roi fut satisfait; il avait reconnu pour vrai tout ce que le brâhmaṇe lui avait raconté.

La science protége comme une mère; comme un père, elle s'applique à ce qui est utile; la science cherche à plaire comme une amante. Après avoir éloigné la douleur, elle étend la renommée à travers les espaces; elle accroît la fortune. Que ne peut accomplir la science, qui est comme l'arbre par lequel on obtient tout ce que l'on désire?

Le roi donna en présent au brâhmaṇe dix chevaux. Or Bouddhisâgara (ancien ministre du feu roi Sindhoula), qui était assis dans l'assemblée, dit à son tour : « Sire, Bhôdja n'a pas eu d'horoscope. » — « Où est-il »? demanda ce brâhmaṇe.

Le roi Mouṇdja répondit : « Oh! brâhmaṇe, tirez l'horoscope de Bhôdja. » Et il s'empressa de faire amener par ses gens le jeune prince, qui faisait l'ornement de la salle d'études[1]. Étant entré au milieu de l'assemblée, voici que Bhôdja s'inclina devant le

[1] C'est-à-dire qui était occupé à étudier; qui se trouvait dans la salle d'études, dont il faisait l'ornement.

roi, comme il eût fait devant son père et se tint debout; alors aussi, dès qu'il eut vu au milieu du cercle des jeunes fils de princes, troublés par la beauté de sa face, cet enfant destiné à une haute fortune et qui était un océan d'heureux présages, le brâhmaṇe dit au roi Mouṇdja : « Ô roi, il y a dans la destinée de Bhôdja une splendeur que Brâhma lui-même ne saurait exprimer; et moi je ne suis qu'une pauvre créature, un brâhmaṇe présomptueux,... Cependant je parlerai tout à l'heure contre les prémisses de mon propre raisonnement. Faites retirer Bhôdja. » Et l'enfant s'étant éloigné, par ordre du roi, hors de la portée du regard, le brâhmaṇe dit : « Pendant cinquante-cinq ans sept mois et trois jours, Bhôdja jouira de la royauté (de ses pères) et il y ajoutera le pays de Gaoṛ[1], qui est du côté du midi. »

En entendant ces paroles, le roi dissimula adroitement ses sentiments; il resta cependant tout absorbé et le regard fixe. Quand il eut renvoyé le brâhmaṇe, il gagna sa chambre à coucher, et là encore

[1] On peut remarquer ici que l'astrologue promet à Bhôdja seulement cinquante-cinq ans de règne, et non cent années comme l'admettent les poëtes et les chroniqueurs. Le pays de Gaoṛ ou Gaoḍ, situé au midi de Malwa, est le territoire dont la capitale ancienne et fameuse Gaour ou Gour fut autrefois celle du Bengale. On la nommait aussi Lakchmaṇavatî; les musulmans changèrent son nom en celui de Djennetâbad. Elle est située dans le district de Dinadjepoor. Ses ruines sont recouvertes par des touffes de roseaux et des bois de palmiers sauvages. Gour a eu l'honneur d'abriter jadis une savante école de brâhmaṇes, à laquelle M. Gorresio a rendu justice en adoptant pour son Râmâyana la version qu'il appelle *Recensione Gaudana*.

il se mit à réfléchir : « Si la fortune, compagne des rois passe du côté du prince Bhôdja, me voilà mort bien que vivant.

« Ce par quoi se manifestent nos organes dans leur ensemble, c'est la pensée, et la pensée, librement manifestée, devient précisément la parole.

« L'homme privé de l'énergie qui le pousse à atteindre son but devient tout autre, à l'instant même.

« Et cela est extraordinaire.

« Il se peut qu'elle tue et aussi qu'elle ne tue pas quelqu'un, la flèche lancée par l'archer; la pensée énoncée par un homme intelligent peut détruire un royaume avec son roi[1].

« Et surtout :

« (La pensée) d'un homme qui méprise la vie, d'un homme habile, entreprenant et qui met la main à l'œuvre pour accomplir ce qu'il a résolu; y a-t-il rien de difficile pour celui-là ?

« Par la calomnie, par la violence, par les efforts persistants de l'orgueil et de l'arrogance, comme aussi par les alliés et les conseillers, on enlève la fortune à ses ennemis.

« Rien n'est donc impossible à accomplir par un effort énergique.

« Mais ceux qui doués, d'ailleurs, d'une extrême habileté, sont timides, et redoutent, à chaque pas qu'ils font en avant, le blâme d'autrui, ceux-là voient la fortune s'éloigner d'eux.

« Bien plus,

« Qu'il s'agisse de ne pas donner ou de donner, ou de toute

[1] Voir la note du texte.

autre action à accomplir, si cette action n'est pas rapidement accomplie, le temps en boit l'essence[1].

« Mettant au premier rang ce qui lui attirera le blâme et au dernier rang ce qui lui attirerait la louange, qu'il sauve son propre intérêt, l'homme habile, car la ruine des affaires est la sottise.

« Il ne sacrifiera point un grand intérêt à un plus petit, l'homme intelligent. Ici, la véritable science, la véritable sagesse consiste à sauver le principal au mépris de l'accessoire.

« Celui qui laisserait croître par indifférence et l'ennemi et la maladie qui sont en train de naître, celui-là, fût-il doué d'un corps très-robuste, périra à la fin sous les coups (de ce double adversaire).

« Les actions sans fruits, celles qui en produisent de mauvais, ou dont le fruit ne servira point ici-bas, ou bien les actions impossibles, que l'homme habile ne s'amuse point à les entreprendre[2]. »

Ayant ainsi délibéré, seul et sans prendre de nourriture jusqu'à la troisième veille du jour, il envoya un des gardes de sa porte appeler Vatsarâdja, le très-puissant souverain du pays de Vaṇga[3]; et ce garde du roi, s'étant rendu dans la demeure de Vatsarâdja, lui dit : « Le souverain te mande, au plus vite, près de sa personne. »

[1] C'est-à-dire : en a bientôt détruit la valeur, le fruit, ce qui la rendait désirable. (Voir la note du texte.)

[2] Voir les notes du texte.

[3] Vaṇga ou Baṇga est le nom d'un pays qui correspondait aux districs orientaux du Bengale actuel, l'autre partie se nommait Aṇga अङ्ग : faut-il conclure, de ce passage, que les souverains de Malwa régnaient aussi sur une partie du Bengale? Vatsarâdja, roi de Vaṇga, était à la cour de Mouṇdja comme un vassal chez son suzerain, ainsi qu'il ressort de la réponse du roi de Malwa : « Tu n'es pas roi, mais serviteur ».

Étant monté sur son char, Vatsarâdja arrive avec sa suite. Il met pied à terre, se rend droit au palais de Mouṇdja, l'aborde avec respect, le salue humblement et reçoit l'ordre de s'asseoir. Mouṇdja a fait retirer tout le monde de ses appartements, et il dit à Vatsarâdja : « Vatsarâdja,

« Un roi, même quand il est satisfait, ne peut accorder à ses serviteurs autre chose qu'une marque de confiance qui les honore, et ceux-ci, à leur tour, ainsi honorés, le servent à la vie et à la mort [1].

« Donc, ô Vatsarâdja, par toi Bhôdja, le souverain des trois mondes, doit être mis à mort dans la forêt, après quoi, au milieu de la nuit, sa tête doit être apportée dans les appartements réservés de mon palais. »

Vatsarâdja se lève, s'incline devant le roi et dit : « Sire ! vos ordres font loi [2] ! Sire ! je suis gratuitement honoré par vous, je suis traité en favori ! Dans le trouble qui me presse, je désire parler cependant, et si mes paroles vous offensent, sire ! vous me les pardonnerez ! . . . Sire, le prince Bhôdja n'a ni puissance, ni vigueur physique, ni entourage qui le rende fier de sa force comme une montagne menaçante. Par la faveur du lotus de vos pieds, je ne vois pas quelle cause terrible rendrait sa mort nécessaire. »

[1] Voir la note du texte.

[2] Formule d'obéissance qui équivaut à cette autre : entendre c'est obéir.

Le roi raconta tout ce qui s'était passé à l'audience du matin; et quand il l'eut entendu, Vatsarâdja reprit :

« Sire, écoutez : Râma était le seigneur des trois mondes; Vasichṭha, l'un des fils de Brahma. Par ce grand richi fut fixée (pour Râma) l'heure du départ pour l'exil, et Râma, qui était pourtant le seigneur des trois mondes, à ce moment-là même s'en alla dans la grande forêt. Puis eut lieu l'enlèvement de Sîtâ (son épouse, par le rakchasa Râvaṇa)[1]. Ainsi la parole de Vasichṭha, qui connaissait le passé, le présent et l'avenir, fut reconnue vaine. Et, qu'est-il ce vase d'ordures, ce brâhmaṇe fier de sa science, sur la parole de qui vous voulez mettre à mort le bienheureux prince Bhôdja, plus précieux que la vie, plus beau que le dieu de l'amour! Et d'ailleurs :

« Que m'arrivera-t-il après que j'aurai agi? que m'arrivera-t-il si je n'agis pas? Voilà ce que le sage dira après avoir réfléchi en son esprit, afin de savoir s'il doit ou non agir.

« Quand on doit entreprendre une affaire juste ou injuste, le moment propice doit être fixé par le paṇḍit qui a mûrement réfléchi.

« Les actions entreprises précipitamment, et qui causent des malheurs, laissent pour résultat inattendu dans le cœur un regret cuisant comme la pointe du javelot.

[1] Allusion aux principaux épisodes du Râmâyana : ils sont trop connus pour qu'il y ait besoin de les rapporter ici, même sommairement. Vatsarâdja veut dire que malgré les prévisions de Vasichṭha, et les peines qu'endura Râma, celui-ci revint un jour régner à Ayôdhya. On ne peut rien contre la destinée, si Bhôdja doit régner, il régnera.

« L'esprit des méchants retrouve-t-il jusqu'à la mort ce calme avec lequel une action juste ou injuste a été discutée en secret? Sire, à peine (ce prince) sera-t-il tué, que les grands du royaume, les favoris intimes du roi Sindhoula, se précipiteront au milieu de la capitale, pareils à des vagues furieuses. Depuis longtemps, avant que la pensée de ce meurtre fût née en vous, les gens de la ville, pour la plupart, ont souhaité d'avoir Bhôdja pour souverain. En sera-t-il autrement, même parmi les brâhmanes qui se nourrissent de vos dons? De toutes leurs forces, ils s'appliqueront habilement à détruire vos armées.

« Même quand il s'agit d'une œuvre bonne et bien faite, une mauvaise politique, se glissant à la traverse, détruit le succès.

« Quand l'huile manque à la lampe, un coup de vent l'éteint (il en est de même quand l'affection fait défaut).

« Sire, le meurtre de l'enfant ne vous rapporterait aucun profit. »

A ces mots, le roi tout en colère répondit : « Vatsarâdja, tu n'es pas le souverain investi de la royauté, mais un serviteur; ce qui a été dit, fais-le. »

Or ayant vu, comme l'astre du jour déclinait, ce Vatsarâdja descendre du milieu de ce majestueux palais, tout furieux et pareil au dieu de la mort Yama, les conseillers qui se trouvaient là réunis s'en retournèrent dans leurs demeures, sous divers prétextes, fort effrayés. Alors Vatsarâdja renvoya ses propres serviteurs garder sa demeure à lui, puis il tourna son char vers le lieu qu'habitait le jeune

prince, maître du monde. Il n'envoya qu'un seul guerrier vers le précepteur du jeune prince Bhôdja, pour l'appeler, et ce guerrier dit au paṇḍit : « Maître, Vatsarâdja te mande près de lui. »

Quand il entendit ces paroles, le paṇḍit, comme foudroyé, comme saisi du frisson de la fièvre, comme en proie au vertige, comme privé de sa raison, comme possédé d'un esprit, comme l'astre éclipsé que ronge (le dragon Râhou), comme un homme que l'on eût pris fortement à la main, arriva avec celui-ci. Vatsarâdja, qui est intelligent, lui dit : « Je vous salue, maître, asseyez-vous; le petit prince Bhôdja, qui travaille (sous votre direction), amenez-le-moi hors de sa classe. »

Et le paṇḍit dit tout bas au petit prince qui s'approchait : « C'est peut-être un meurtrier que l'on envoie!..... » Vatsarâdja dit de nouveau au paṇḍit : « Brâhmaṇe, amenez Bhôdja. »

Or Bhôdja, qui connaissait déjà ce qui se passait, s'approcha tout en colère, comme tout en feu, l'œil couleur de sang, et dit : « Oh toi, pervers! quelle puissance as-tu d'emmener seul hors du palais du roi l'enfant royal, qui est le premier de tous? », et prenant la pantoufle de son pied gauche, il en frappa au front Vatsarâdja. Celui-ci dit : « Bhôdja, j'obéis aux ordres du monarque. »

Aussitôt, il fait asseoir l'enfant sur le char, et tirant hors du fourreau son glaive et ses autres armes, il se dirigea vers le temple de Mahâmâyâ[1].

[1] L'un des noms de la déesse Dourgâ, femme de Çiva.

Quand Bhôdja eut été arraché (de sa demeure), les gens du peuple firent entendre des clameurs confuses et des murmures; chacun disait : « Qu'y a-t-il, qu'y a-t-il? » Quand ils connurent que quelqu'un, arrivé vers Bhôdja, avait emmené cet enfant pour le tuer, ils pénétrèrent le glaive en main dans les écuries (du roi), et y mirent à mort les éléphants et les chevaux. Une fois que le peuple fut maître des murs et des portes du palais du roi, le tapage de la charge que l'on battait sur les tambours de guerre et sur les tambours de cuivre traversa les airs; et, tout à l'entour, dans la ville de Dhârâ, ceux-ci par le poison, ceux-là par la pointe des lances, les uns par le nœud coulant, les autres par le feu, d'autres encore par l'eau, femmes, brâhmaṇes, fils de rois, habitants de la capitale au service du souverain, perdirent la vie. Et la mère de Bhôdja (elle se nommait Sâvitrî), apprenant, de la bouche d'une esclave, le sort de son fils, s'écria en pleurant : « Ah mon fils! à quelle triste condition t'a réduit le frère de ton père; les austérités, les jeûnes que j'ai endurés à ton intention, voilà qu'aujourd'hui tout cela est sans fruit pour toi. Ah mon fils! sur tous les points du monde, les objets de mes désirs et de mes espérances sont absents. La triste destinée de mon enfant a emporté toutes les prospérités, depuis qu'une troupe d'esclaves m'a vue vivante encore et privée de ce que j'aime, après avoir reconnu que la tête de ce fils a été subitement tranchée par le glaive.... Et ayant ainsi parlé, elle tomba.

Cependant le ciel étant tout sali par la masse de fumée qui s'élève de la terre, où les feux sont partout allumés, et le soleil se plongeant dans la mer, comme épouvanté du crime qui allait se commettre, Vatsarâdja, rendu dans le temple de Mahâmâyâ, dit à Bhôdja : « Fils de roi, rappelle-toi la destinée qui t'a été promise par ce brâhmaṇe habile dans les livres d'astrologie; c'est parce qu'il a été énoncé que tu devais régner, que le roi a ordonné de te mettre à mort. »

Bhôdja dit :

« Le puissant Râma eut en partage l'exil, les fils de Paṇḍou eurent en partage le séjour d'une forêt déserte au milieu des mécréants, et le roi Nalus la ruine et la déchéance de la royauté; la servitude dans une prison et la mort furent le partage du roi de Ceylan. En considérant avec attention ces faits, on voit que tout ce qui arrive à l'homme, il l'éprouve parce que le Temps le tient sous sa dépendance. Quel homme peut sauver un autre homme [1] ?

« La Fortune, le Kaôstoubha [2], l'arbre Pâridjâta [3] (ce qu'il y a de plus précieux), tout cela est de la même nature que (le monde) fils de l'océan de l'Illusion, qui est tenu au front par le Destin [4], par Brahma créateur, dont la puissance se manifeste par l'affection et la bonté envers les êtres. Aujourd'hui encore, ce que le Destin a condamné à périr, n'a plus

[1] Dans le *Pantchatantram*, il y a une variante de ces mêmes vers, et qui nous semble meilleure. La voici : « Râma eut en partage l'exil; le roi Bali la pratique des austérités (par lesquelles il obtint de régner sur le *Pâtâla*, après avoir perdu la souveraineté du ciel et de la terre); Nalus eut en partage la ruine causée par des mécréants, etc. »

[2] Nom d'un joyau précieux qui appartenait à Krichṇa.

[3] L'arbre du paradis.

[4] C'est-à-dire qui est soumis au Destin.

de sève; quelle lune[1] n'est pas remplacée par une autre? Mais la marche du Destin est tracée sur la pierre, et elle ne connaît point d'ami.

« On traverse une forêt terrible, on gravit une montagne, on franchit l'Océan; mais comment pénétrer dans le mystère de l'avenir plus loin que ne le permet le Destin?

« L'Océan acquiert la solidité, la solidité se change en la mobilité des eaux courantes, la mobilité des eaux en la stabilité des montagnes; le mont Mérou acquiert la friabilité de la terre; l'herbe, la dureté du diamant; le diamant, la fragilité de l'herbe;

« Le feu acquiert la qualité de la congélation, la neige celle du feu; (honneur) à celui par la volonté de qui (s'opèrent ces transformations), merveilles difficiles à accomplir et qui sont un jeu pour sa puissance, à ce dieu qui est le Destin; honneur à lui[2]. »

Alors Bhôdja prit deux feuilles d'un figuier sacré; avec l'une, il fit un (vase) creux, dans lequel, après s'être fait une incision à la jambe avec un petit couteau, il recueillit son sang. Sur l'autre, il traça quelques lignes au moyen d'une paille. Après avoir écrit, il dit à Vatsarâdja : « Seigneur, cette feuille doit être remise au roi; vous, accomplissez l'ordre du souverain. »

Cependant, le jeune frère de Vatsarâdja ayant

[1] Le texte dit : क्षपावल्लभ *amant de la nuit*, qui est synonyme de क्षपानाथ, seigneur ou protecteur de la nuit, *lune*, le dieu *Lunus*. Le sens serait donc : « Les *mois*, les saisons, les années se succèdent (littéralement, sont surpassés), atteints en leur course par d'autres qui les remplacent. »

[2] Il y a ici une inversion; c'est comme si le poëte disait : « Honneur au dieu par la puissance de qui l'Océan acquiert (ou pourrait acquérir) la stabilité, etc. »

regardé la face de Bhôdja, qui resplendissait d'un vif éclat au moment de recevoir la mort, se mit à dire :

« La vertu est le seul ami qui nous suit et nous accompagne dans la mort; tout autre chose disparaît dans la destruction avec le corps.

« Là il ne faut plus attendre de secours ni d'un père, ni d'une mère, ni de ses enfants, ni de ses femmes, ni de ses parents; la vertu seule est là qui survit.

« Le puissant est comme celui qui ne peut rien, le riche n'est plus qu'un pauvre, celui qui a étudié les saintes écritures ne vaut pas plus qu'un idiot ignorant, s'il détourne sa face de la vertu.

« Celui qui, en ce monde, ne cherche pas un remède contre le mal de l'enfer, arrivé au lieu où il n'y a plus de remède possible, que fera-t-il, le pauvre malade?

« Quel homme sage, en sachant que la vieillesse, la mort ou la maladie sont proches, se tiendrait tranquille et confiant dans la vie, et même se mettrait à rire [1]?

« Tu vois des visages du même âge que le tien, frappés par la mort, et cependant tu ne trembles pas, car ton cœur est solide comme le diamant. »

Or Vatsarâdja, qui était arrivé, comme un ascète, à dompter ses propres sentiments, salua Bhôdja et lui dit : « Prends patience »; puis il le plaça sur son char, gagna la ville, et, à la faveur d'épaisses ténèbres, se rendit dans sa propre demeure, et cacha le jeune prince dans une cave [2]. Tout aussitôt, ayant fait fabriquer une fausse tête du prince Bhôdja, ornée de boucles, comme il convenait à un fils de roi, en-

[1] Voir la note du texte.

[2] Ou peut-être dans une cabane en terre.

sanglantée, les yeux obscurcis par la mort, il la prit et alla, en compagnie de son jeune frère, vers le palais du roi Mouṇdja. Après avoir salué le souverain, il dit : « Seigneur, ce que vous avez ordonné a été accompli. » Et le roi, connaissant que le petit prince avait été mis a mort, demanda : « Vatsarâdja, au moment où il recevait le coup du glaive, cet enfant a-t-il prononcé quelques paroles? »

Vatsarâdja répondit : « Sire, voici une feuille qu'il vous envoie, prenez-là. » En même temps, il lui montre la tête.

Quand il vit la tête de Bhôdja, le roi se mit à pleurer silencieusement et dit : « Vatsarâdja, dépose cette tête quelque part dans la terre. » Et, là-dessus, Vatsarâdja se retira. Cependant le roi, ayant fait apporter une lampe par sa femme, lut les caractères qui étaient tracés sur la feuille.

« Dans le Kritayouga, Mandatri[1], celui par qui fut faite, au milieu du grand Océan, la fameuse digue qui forme l'angle de l'île de Lanka, était le roi de la terre; où est-il maintenant? Le temps l'a dévoré! — D'autres encore, Youdhichṭhira et ses pareils ont été, tout autant que toi (rois de l'univers), ô maître de la terre! La terre n'a jamais été incorporée dans un seul (de ceux qui l'ont possédée), jouis-en, et tu disparaîtras! »

Mouṇdja comprit le sens de ces paroles; il tomba de sa couche sur le sol, et le lotus de la main de sa femme s'étant mis à l'éventer (pour le rappeler à la

[1] Nom d'un ancien roi que le dieu Indra protégea comme un fils.

vie), en un instant le vent ainsi agité (le ranima); couvert de honte, il dit : « Ah ! ah ! reine, ne me touche pas !... je suis le meurtrier de l'enfant !... » Et il se lamenta longtemps ainsi. Quelques instants après, le monarque alla dire au gardien de la porte : « Va vite chercher les brâhmaṇes. » Alors, sur l'ordre du roi, les Deux-fois-nés s'assemblèrent. Dès qu'il les vit, Mouṇdja leur adressa cette question : « J'ai, de ma propre main, tué l'enfant; indiquez-moi l'expiation de cette faute. »

Les brâhmaṇes répondirent : « Prince, entrez dans le feu avec vos vêtements. » Alors aussi, Bouddhisâgara[1], qui parut dans de l'assemblée, parla ainsi : « Sire, ce que tu as fait, toi, roi, ton ministre Vatsarâdja l'a fait aussi. Mais toi, après que Sindhoula t'a eu donné la royauté, il a confié et déposé entre tes bras son fils Bhôdja. Tu t'en souviens, toi, frère du père de l'enfant, tu as promis de le bien traiter; ils ont duré quelques jours ces bons traitements, et dans ta perversité tu as fait mettre à mort ce jeune enfant ! Les sages considèrent la faute comme d'autant plus grande que la naissance a été vaine[2].

« Les sages estiment l'action d'éloigner un fêtu de la tête d'un autre, comme ayant la valeur de millions de pièces d'or, et aussi les plus minimes services rendus au préjudice de sa

[1] C'est l'ancien ministre de Sindhoula, le précepteur du jeune Bhôdja.

[2] C'est-à-dire qu'il y a eu meurtre, destruction d'un être créé pour vivre et condamné à renaître, son existence ayant été rendue vaine par un attentat.

propre vie, sont à leurs yeux dignes de louanges à l'égal d'un suprême héroïsme.

« Celui qui ayant eu le bienfait d'un secours en perd le souvenir, celui-là est un ami pareil à une pierre, le mot : il est vivant, n'a plus de sens en s'appliquant à lui.

« De même que le germe naissant de la semence, conservé avec grand soin, donnera des fruits avec le temps, de même aussi le monde bien gardé.

« (Il y aura) de l'or, des grains, des pierreries et autres richesses diverses, et aussi tout autre fruit pour les sujets, s'ils sont bien protégés par les souverains.

« Si le roi est juste, les sujets seront adonnés à la justice, et ils seront pécheurs, si le prince est pécheur; vertueux, si le prince est vertueux; car ils imitent la conduite du roi; tel roi, tels sujets. »

A la nuit, cependant, le roi étant décidé à se placer au milieu du feu, tous les principaux d'entre les grands et d'autres gens de la ville se rassemblent. Dans toute la capitale on dit que le monarque, après avoir tué l'enfant, effrayé de marcher dans la voie du crime, va entrer dans le feu, et de toutes parts on se retire. Bouddhisâgara alla dire aux gardiens de la porte : « A qui que ce soit ne permettez d'entrer dans le palais du roi. » Après cela le monarque arriva dans la ville et alors aussi délaissé, solitaire [1], il se rendit au lieu où se tenaient assemblés les brâhmaṇes, et s'y assit.

Tout aussitôt voici que la nouvelle de la mort du souverain se répand dans son propre palais. Vatsarâdja va saluer Bouddhisâgara, et lui dit à voix basse : « Maître, Bhôdja n'a pas été mis à mort par

[1] Sans pompe ni escorte.

moi. » Et Bouddhisâgara lui dit à l'oreille ce qu'il faut faire. Vatsarâdja sort; un instant après un djôgui, ayant pour ornement des nattes sur le sommet de la tête fixées au moyen d'épingles de dent d'éléphant, fabriquées par le lotus d'une main humaine, (?) les sourcils frottés de camphre réduit en poudre, et le corps tout saupoudré de santal, (un djôgui) semblable en son corps au dieu qui agite les cœurs, portant à ses oreilles deux pendants de cristal et de diamants, les hanches entourées d'un pagne de soie et resplandissant comme la lune, (un djôgui) de la secte de Çiva, tenant en main la moitié d'un crâne (*kâpâlika*), entra dans l'assemblée. Dès qu'il le vit, Bouddhisâgara le salua et lui adressa cette question : « Djôgui, d'où venez-vous, où demeurez-vous? En vous qui portez un crâne, en vous adorateur de Çiva, il y a sans doute une merveilleuse supériorité dans la connaissance des arts pratiques et des simples employées pour guérir? »

Le djôgui répliqua :

« Dans chaque pays, il y a une demeure; dans chaque demeure, il y a une nourriture obtenue par l'aumône; dans l'étang et dans la rivière, il y a de l'eau pour les hommes qui connaissent la nature du bienheureux Çiva.

« Dans chaque village il y a pour eux d'agréables et simples demeures en abondance, de l'eau en abondance aussi; la nourriture y est facilement obtenue par l'aumône; qu'a-t-on besoin de posséder quelque chose?

« Ô prince! pour nous il n'y a ni une ni plusieurs divisions de territoire; par tout le cercle de la terre

nous errons d'après l'ordre de notre précepteur spirituel, ou nous nous arrêtons; nous voyons la terre telle qu'elle est, comme une fumée. Celui qui a été mordu par un serpent, troublé par la maladie, saisi par la fièvre, rongé par le temps, coupé par une arme tranchante, blessé par la dent d'une bête féroce, brisé par le vent, en un instant même nous le débarrassons complétement de toutes ces terribles souffrances. »

Le roi, qui se tenait à l'écart, en un coin du palais, entendit ces paroles; tout aussitôt courant vers le cercle des brâhmaṇes assemblés, il se prosterna jusqu'à terre aux pieds du Kâpâlika, en disant : « Oh! djôgui, égal en puissance à Roudra, et qui es mon suprême refuge! sauve l'enfant que moi, grand pécheur, j'ai tué par ma propre volonté. »

Le djôgui répliqua : « Roi, ne crains rien; par la faveur du dieu Çiva, l'enfant dont tu parles ne périra pas; dès demain matin, il se rendra en personne dans ta demeure; mais tu dois envoyer les objets nécessaires pour présenter l'offrande aux dieux dans le cimetière, en compagnie du ministre Bouddhisâgara. »

Tout ce qui avait été prescrit par le djôgui, le roi promit de le faire. Bouddhisâgara fut envoyé (vers le cimetière), et à la nuit le jeune Bhôdja, secrètement tiré de la demeure de Vatsarâdja (où il restait caché), fut conduit sur une grève au milieu de la rivière. Bhôdja est donc rappelé à la vie par le djôgui; monté sur un superbe éléphant, entouré de

bardes qui chantent ses louanges, environné des gens de la ville et des conseillers du roi, qui assourdissaient le monde entier du bruit des tambours, des gongs et des longs tambourins, il entra dans la demeure du souverain; là, le roi Mouṇdja l'embrassa en pleurant.

De son côté Bhôdja arrête les sanglots du roi et lui dit comme pour le louer :

« Si là où ne se trouvent pas les deux divinités qui sont la prospérité (Lakchmî) et l'éloquence (Sarasvati), la magnanimité ne peut se rencontrer; que l'on s'efforce d'obtenir cette troisième en ce monde par d'innombrables actes de vertu.

« Et de plus, si la générosité ne s'épanouit pas, là non plus n'existe pas l'attachement à la vertu; mais tout cela par la miséricorde du maître du monde (Çiva) se manifeste en toi.

« Jouis de la prospérité des héros, ô Mouṇdja; le flot de sang qui s'échappe de la poitrine béante de tes ennemis, brisée par ton glaive excellent, ô guerrier qui te précipites dans la mêlée, est, comme pour les belles femmes, la marque rouge brillant sur un front, qui fait resplendir au loin la beauté de deux seins, l'éclat des yeux enflammés et rouges comme le cuivre, le scintillement du rubis suspendu à la gorge, et la splendeur des pieds pareils à deux lotus. »

Le roi, très-satisfait, fit asseoir Bhôdja sur le siége du Lion[1]; il voulut qu'on le décorât du parasol et du chasse-mouche (insignes du pouvoir suprême) et lui céda la royauté. S'étant ainsi démis de la royauté, il donna un village à chacun de ses propres fils. Le visage incliné par l'effet de l'humilité, il s'en alla

[1] Le trône de Vikramâditya.

dans la forêt, en compagnie de ses femmes, pour se livrer aux mortifications, lui, Mouṇdja le roi de la terre; et Bhôdja, par la grâce des brâhmaṇes vénérés, se mit à gouverner le royaume.

C'est là, dans l'histoire de Bhôdja, le premier récit qui a pour titre : Obtention de la royauté par Bhôdja.

PREMIER EXTRAIT

DE

L'OUVRAGE ARABE D'IBN ABY OSSAÏBI'AH

SUR L'HISTOIRE DES MÉDECINS,

TRADUCTION FRANÇAISE, ACCOMPAGNÉE DE NOTES,

PAR M. LE Dr B. R. SANGUINETTI.

AVERTISSEMENT.

Le but que j'ai en vue, dans le présent travail, c'est de contribuer, pour ma part, à faire connaître un ouvrage dont la publication complète rendrait beaucoup de services à tous ceux qui s'occupent de l'histoire des sciences en général, et particulièrement à ceux qui étudient l'histoire de la médecine et de la philosophie. Le fragment qui va suivre se compose de la préface de l'auteur arabe, puis du premier chapitre de l'ouvrage, qui traite de l'origine de la médecine. Dans son introduction, Ibn Aby Ossaïbi'ah développe les motifs qui l'ont déterminé à écrire son livre, il en indique ensuite le

plan, et en mentionne le contenu. Je pourrai donc me dispenser d'insister ici sur ces différents points. La manière avec laquelle l'auteur traite le sujet difficile et épineux de l'origine de la médecine me semble plus complète que celle des auteurs qui l'ont précédé; je dirais presque, plus satisfaisante, eu égard surtout aux opinions raisonnables d'Ibn Aby Ossaïbi'ah, et à l'espèce d'éclectisme, assez bien entendu, suivant moi, dont il fait preuve, lorsqu'il arrive à exprimer son propre avis, après avoir toutefois rapporté un grand nombre d'opinions différentes ou opposées. Au reste, ce qu'il m'importe le plus de constater, c'est que, dans les citations diverses que l'auteur fait d'anciens ouvrages, il arrive que, dès le commencement de son œuvre, il nous fait connaître des passages de livres qui sont perdus pour nous, et qui pourront, peut-être, quelquefois servir à mettre sur leur trace. Il faut convenir que c'est déjà quelque chose, et on en verra plus loin des exemples.

J'ai eu sur mon bureau, pour exécuter ce travail, trois manuscrits d'Ibn Aby Ossaïbi'ah, appartenant à la Bibliothèque impériale, dont un n'est qu'un abrégé de l'ouvrage entier. Je les ferai connaître en peu de mots; ce sont :

1° Le n° 674 du Supplément arabe, mis en ordre par M. Reinaud, manuscrit in-4°, de 150 feuillets, mais incomplet et ne contenant que les huit premiers chapitres. Il est assez bon, renferme çà et là des gloses marginales qui ont parfois de l'intérêt, et il est, à mon avis, le meilleur de tous les manuscrits de cet ouvrage que possède la Bibliothèque impériale. C'est celui qui m'a particulièrement servi pour établir le texte correspondant au fragment de la version que je donne ici. Ce texte, dont une partie est en prose rimée, et qui est loin d'être facile, se trouve tout prêt pour l'impression. Je pense que sa lecture et son étude offriraient plus d'un genre d'intérêt et d'utilité, et je souhaite que l'occasion favorable se présente bientôt de le rendre public.

2° Le n° 756, ancien fonds arabe; il est également in-4°, est composé de 138 feuillets, et il renferme aussi les huit

premiers chapitres seulement. Ce manuscrit est à peine médiocre, et certainement fort au-dessous du précédent.

3° Le n° 873, ancien fonds arabe : c'est un mince volume, petit in-4°, de 111 feuillets, et un abrégé de tout l'ouvrage. Il serait assez bon, mais, par malheur, il a tellement souffert de l'humidité et d'autres causes encore, qu'il est très-souvent illisible, même avec le secours d'une loupe.

Enfin, je me suis beaucoup servi, comme on le verra plus bas, d'un manuscrit de cet ouvrage qui se trouve à la Bibliothèque impériale, Supplément arabe, n° 673, et qui est le seul qui soit complet. C'est un volume in-folio, de 273 feuillets, moderne et médiocre.

Je ne puis me dispenser de dire quelques mots sur l'auteur arabe et sur ses œuvres. On trouve des détails à ce propos dans l'ouvrage d'Abou'lmahâcin, sous l'année 668 de l'hégire, à la fin[1], dans Hâdji Khalfah[2], Reiske[3], Wüstenfeld[4], etc. mais particulièrement dans les deux derniers chapitres de l'ouvrage même d'Ibn Aby Ossaïbi'ah, où l'auteur parle plusieurs fois de sa famille et de sa personne[5]. Je me contenterai de consigner ici, en résumé, un petit nombre de renseignements le plus importants.

Le nom de notre auteur est Mouwaffik eddîn Abou'l'abbâs Ahmed, fils d'Abou'lkâcim, fils de Khalîfah Alkhazradjy[6], mais il est plus connu sous celui d'Ibn Aby Ossaïbi'ah (ابن

[1] Ms. de la Bibliothèque impériale, ancien fonds arabe, n° 661, fol. 219 r. et v.

[2] Ms. de la Bibliothèque impériale, ancien fonds arabe, n° 875, aux mots عيون الالبا (lisez الانبآء).

[3] *Opuscula medica ex monimentis Arabum et Ebræorum*, publié par Gruner, p. 55-56.

[4] *Geschichte der arabischen Aerzte und Naturforscher*, p. 132.

[5] Voyez, entre autres, la biographie d'Ibn Albaïthâr, ms. 673, fol. 223 r. et v.; celle d'Abdallathîf, 247 r.-253 v. ; et notamment la biographie de l'oncle de l'auteur, Rachîd eddîn 'Aly, fol. 266 v.-273 r.

[6] Il tirait ainsi son origine de la tribu de Khazradj. (Voyez sur cette célèbre tribu, l'*Essai sur l'histoire des Arabes*, etc. par M. Caussin de Perceval, *passim*, et spécialement t. II, p. 646 et suiv.)

ابي أصيبعة). Il est né à Damas, au plus tard dans l'année 600 de l'hégire (1203 de J. C.), et il a appris la médecine de son oncle Rachîd eddîn 'Aly, fils de Khalîfah, praticien de mérite et directeur, à Damas, de l'hôpital pour les maladies des yeux. Il a aussi étudié sous son père, qui était surtout chirurgien et oculiste. Son professeur de philosophie a été le jurisconsulte et philosophe Radhy eddîn Aldjîly (c'est-à-dire du Ghilan). Il a eu des rapports avec Ibn Albaïthâr, qui lui a donné des leçons de botanique, avec 'Abdallathîf et quelques autres de ses contemporains célèbres. Dans l'année 634 de l'hégire (1236-1237 de J. C.), Ibn Aby Ossaïbi'ah s'était rendu au Caire, où il exerçait la médecine, et y avait même un emploi dans un hôpital. Environ un an après, il se rendit à Sarkhad, en Syrie, et entra au service du commandant 'Izz eddîn Aïdémîr, fils d'Abdallah, dont il fut le premier médecin. Il mourut dans le mois de djoumâda premier, de l'année 668 de l'hégire (janvier 1270 de J. C.). Il était alors presque septuagénaire, et même plus que septuagénaire, d'après Abou'l mahâcin.

Le principal ouvrage d'Ibn Aby Ossaïbi'ah est, sans contredit, son Histoire des médecins, dont voici le véritable titre : *Sources de nouvelles au sujet des classes des médecins*[1], et qui est regardé comme classique dans son genre. Il a aussi laissé un autre livre de médecine pratique, intitulé : *Expériences et observations utiles*[2]. Il en avait commencé un troisième, qu'il n'a pas fini, mais qu'il voulait intituler : *Monuments des nations et histoires des savants*[3]. Enfin Ibn Aby Ossaïbi'ah est l'auteur de plusieurs pièces de vers, une, entre

[1] كتاب عيون الانباء فى طبقات الاطباء

[2] كتاب التجارب والفوائد. Il est aussi quelquefois nommé : كتاب حكايات الاطباء فى علاجات الادواء

[3] كتاب معالم الامم واخبار ذوى الحكم

autres, à l'éloge de l'émîr Amîn Addaoulah, dont Abou'lmahâcin a reproduit un fragment[1].

Je ferai observer maintenant que le présent extrait est tout à fait inédit, la traduction comme le texte. Il faut excepter seulement l'énumération des chapitres, qui se trouve donnée, avec plusieurs différences, dans quelques ouvrages plus ou moins récents. Je ne dois pourtant pas passer sous silence que M. Wüstenfeld[2] dit avoir été certifié qu'il y a, dans la bibliothèque royale de Copenhague, une traduction latine manuscrite de l'ouvrage entier, par Reiske. D'un autre côté, je lis dans le catalogue de Nicoll[3], que Gagnier aurait aussi traduit en latin, mais avec peu de soin ou d'exactitude[4], la préface de cet ouvrage, le premier chapitre, et une partie du deuxième. Son manuscrit se trouverait déposé à la bibliothèque d'Oxford. Je n'ai vu ni l'un ni l'autre de ces deux travaux, et, s'ils existent, ils me sont restés totalement étrangers. Les personnes compétentes qui auront occasion d'en prendre connaissance pourront, si elles le jugent à propos, les comparer avec la présente version, et signaler, s'il y a lieu, les modifications à exécuter dans celle-ci.

Une autre remarque à faire, c'est que les médecins qui liront les pages ci-dessous trouveront, sans doute, que j'ai donné dans quelques-unes de mes notes des détails qu'ils jugeront superflus pour eux. J'en conviens; mais on ne doit pas perdre de vue que ce travail est publié dans le *Journal asiatique*, dont la plupart des lecteurs ne sont point initiés aux sciences médicales.

Je donne ici, en finissant, et, pour ainsi dire, comme hors d'œuvre, quelques vers curieux et assez bizarres, qui se trouvent dans le premier feuillet du manuscrit n° 674, mais qui ne font pas partie de l'ouvrage d'Ibn Aby Ossaïbi'ah. Je les

[1] Voyez la citation ci-dessus, p. 232, note 1.
[2] Ouvrage cité, p. ١٧; cf. aussi p. 132.
[3] *Bibliothecæ Bodleianæ Catalogus,* vol. I, part. II, p. 126.
[4] « . . . ., sed id parum diligenter aut fideliter. »

fais suivre de la traduction. Ce sont deux petites pièces de vers séparées, dont voici la première :

قيل اذا كان الزمانُ زمانَ سوءٍ (وافر)
وكان الناسُ أمثالَ الذئابِ
فكن كلبًا على من كان ذئبًا
فانّ الذئب يُنْفَى بالكلابِ

Traduction.

On a dit : Dans les temps corrompus, et lorsque les hommes sont comme des loups,

Sois un chien à l'encontre de quiconque est un loup ; car celui-ci est chassé par les chiens[1].

Voici la seconde pièce de vers :

تَوَقَّ رعاك الله تسعًا من البَشَرْ (طويل)
فصحبتهم تُفْضِي الى البُؤْسِ والضَرَرْ
همو أعورٌ ثم أعرجٌ ثمّ أحدبُ
كذا كوسجٌ يتلو الضَفاطة (2) والكَدَرْ
كذا غائرُ العينين ظاهر جَبْهةٍ
كذا أزرق العينين فالحَذَر الحَذَرْ

Traduction.

Évite (puisse Dieu te garder !) neuf espèces de gens ; car leur société conduit à la misère et à l'affliction.

[1] On peut comparer la pensée qu'expriment ces vers, avec le passage suivant du *Prince* de Machiavel : « . . . . . . : perchè un uomo che voglia fare in « tutte le parti professione di buono, conviene che rovini fra tanti che non « sono buoni. » (Machiavelli, *Il Principe,* cap. xv.)

[2] Le manuscrit porte exactement الصفاط, mot dont j'ignore le sens ; et je doute même de son existence réelle. Je propose d'y substituer الضفاطة.

Ce sont : le borgne, le boiteux, le bossu, l'individu à la barbe clair-semée, le sot et l'homme agité (litt. la sottise et le trouble).

Ajoute : celui qui a les yeux profondément enfoncés, l'individu au front saillant, et enfin, l'être aux yeux bleus. Gare, gare à ce dernier [1]!

EXTRAIT D'IBN ABY OSSAÏBI'AH.

AU NOM DU DIEU CLÉMENT ET MISÉRICORDIEUX! JE NE PUIS RÉUSSIR QU'AU MOYEN DE L'ASSISTANCE DE DIEU, ET JE ME CONFIE ENTIÈREMENT À LUI.

Louons l'Être suprême, qui disperse les peuples et qui ressuscite les cadavres, qui crée les hommes et guérit les maladies. Il récompense quiconque l'exalte, par des bienfaits considérables, et menace qui lui désobéit, d'un châtiment douloureux et de terribles vengeances. C'est Dieu qui a tiré du néant les créatures par son art admirable, qui a suscité les maladies, et a fait descendre du ciel le remède, par l'artifice le plus parfait et la science la plus merveilleuse.

J'atteste qu'il n'y a point d'autre dieu qu'Allah; j'en fais la confession sincère, pleine de foi, délivrée de tous les obstacles provenant de l'hésitation et du regret. Je témoigne que Mohammed est le serviteur de Dieu et son apôtre, qu'il a reçu le Korân, et qu'il a été envoyé pour toutes les nations arabes et barbares. Par la splendeur de sa mission, il a illu-

[1] Aucun orientaliste n'ignore que les regards lancés par des yeux bleus sont réputés, chez les Arabes, de très-mauvais augure.

J'ai à peine besoin de dire que j'ai transcrit et traduit ces vers uniquement pour divertir le lecteur, comme ils m'ont amusé moi-même.

miné les ténèbres de la nuit obscure; au moyen de son sabre miraculeux, il a détruit quiconque a été rebelle et injuste, et, à l'aide des preuves évidentes de sa prophétie, il a guéri et déraciné la plaie du polythéisme.

Que la bénédiction de Dieu soit sur Mohammed, persévérante, durable, tant que les éclairs continueront à briller et que tomberont les pluies! Que Dieu bénisse aussi les membres de sa famille doués de mérite et de générosité, ses disciples, dont le seul but a été la loi du Prophète, ses femmes, les mères des croyants, exemptes de toute souillure! Puisse Dieu les ennoblir tous et les exalter!

Or donc, il est certain que la médecine est un art des plus nobles en même temps qu'une profession des plus lucratives. Sa prééminence a été reconnue dans les livres divins et dans les préceptes religieux, au point que la science des corps a été placée sur le même rang que celle des religions. Les sages ont dit qu'on doit avoir en vue deux sortes de recherches, c'est-à-dire ce qui est bien et ce qui est agréable. Mais l'homme ne peut point atteindre à ces deux choses, à moins de se trouver constitué en bonne santé; car le plaisir dont on jouit dans ce monde, et le bonheur qui est espéré dans la vie future, ne peuvent être obtenus par l'homme que par suite de la durée de sa santé et de la force de sa constitution. Ceci est possible seulement avec le secours de l'art médical, qui sait conserver la santé présente et rendre la santé perdue.

Puisque la médecine tient une place si éminente, et que, de plus, on en a généralement besoin dans tous les temps et à toutes les époques, il en résulte qu'on doit s'en occuper sérieusement, et qu'on doit chercher avec fermeté et constance à connaître ses lois, tant générales que particulières. Il y a eu, en effet, depuis le commencement de la médecine et jusqu'à nos jours, un très-grand nombre de personnages qui ont médité sur cette science, se sont efforcés de la connaître et ont fait des recherches sur ses origines. Parmi eux est une multitude des principaux adeptes de cette science, qui ont exercé la médecine et s'y sont illustrés. Leur mérite est devenu notoire, et les traditions ont transmis le souvenir de leur rang élevé et de leur brillant génie. Les livres qu'ils ont laissés, leurs œuvres, témoignent assez à cet égard en leur faveur.

Pourtant je n'ai pas trouvé qu'aucun des coryphées de l'art médical, et même de ceux qui s'en sont occupés avec plus de soin, ait composé un ouvrage général pour faire connaître les classes des médecins et rappeler successivement les circonstances de leur vie. C'est pour cela que je me suis déterminé à mentionner dans ce livre des choses recherchées et choisies (نُكَتاً وَعُيُوناً) touchant les différents ordres de médecins distingués, anciens et modernes, et servant à la connaissance de leurs classes, suivant la succession des époques et des temps où ils ont vécu. J'ai voulu aussi que mon livre fût un extrait de leurs discours, de leurs récits, de leurs aventures, de leurs

controverses, et qu'il renfermât quelques détails sur les titres de leurs ouvrages, afin de montrer le degré de science par lequel Dieu les a distingués, et la noblesse de nature et d'intelligence dont il les a gratifiés.

Bien que, pour ce qui regarde beaucoup d'entre eux, leurs époques soient très-anciennes et les temps dans lesquels ils vivaient, fort loin de nous, cependant nous leur sommes redevables des services qu'ils nous ont rendus par leurs ouvrages, et de leurs bienfaits à notre égard pour les connaissances médicales qu'ils ont rassemblées dans leurs livres, et les descriptions que ceux-ci contiennent. C'est précisément comme le mérite du maître envers l'élève et du bienfaiteur à l'égard de celui qui reçoit les bienfaits. On trouvera aussi mentionnés dans cet ouvrage un certain nombre de sages et de philosophes qui ont médité sur la médecine et s'en sont occupés avec soin; on y lira un aperçu de leurs conditions, de leurs aventures et des titres de leurs livres. Chacun de ces savants est cité à sa place convenable, d'après les divisions en classe et en ordre. Mais pour ce qui est de la mention de tous les sages, des mathématiciens et autres savants qui se sont occupés de différentes sciences, à l'exclusion de la médecine, on la trouvera, s'il plaît à Dieu très-haut, avec détail, dans le livre que j'intitulerai : *Monuments des nations et histoire des savants* [1]. Quant au présent ouvrage, que je viens de com-

[1] Cet ouvrage n'a pas été achevé par Ibn Aby Ossaïbi'ah, comme je l'ai déjà dit, p. 233.

poser, je l'ai divisé en quinze chapitres et je l'ai nommé : *Sources de nouvelles touchant les classes des médecins*[1]. J'en ai fait hommage à la bibliothèque du maître, du seigneur, du vizir savant et juste, du chef parfait, prince des ministres, roi des médecins, le premier des savants, soleil de la loi, soutien de la dynastie, perfection de la religion, noblesse du culte, Abou'lhaçan, fils de Ghazzâl, fils d'Abou Sa'îd. Que Dieu éternise son bonheur et lui fasse obtenir ce qu'il désire dans ce monde et dans l'autre[2]!

Enfin, j'implore l'aide et le secours de Dieu très-haut, car il en est le maître, et il est tout-puissant à cet égard. Voici maintenant l'énumération des chapitres.

Chap. i. — Comment la médecine a été découverte, et commencement de son existence.

Chap. ii. — Des classes des médecins qui ont connu les

[1] De tous les manuscrits, le n° 673 seul donne l'espèce de dédicace qui va suivre.

[2] Ce personnage était fort instruit dans la médecine, l'histoire naturelle et l'astronomie. Il composa différents ouvrages sur ces sciences et il posséda une très-riche bibliothèque. Il fut nommé vizir du roi Assâlih Ismâ'îl, fils du roi Al'âdil, à Damas, en l'année 628 de l'hégire (1231 de J.C.). Mais plus tard, et après diverses vicissitudes du sort, il prit part à une expédition contre un sultan mamloûc de l'Égypte; il fut arrêté, puis condamné à mort, et exécuté le 14 du mois de dhou'lka'dah de l'année 648 (6 février 1251). On peut lire sa notice biographique dans le présent ouvrage de notre auteur, au chapitre xv, où il est question des médecins de la Syrie (ms. 673, fol. 263 r. et v.). (Cf. Wüstenfeld, *Geschichte der arabischen Aerzte und Naturforscher*, p. 121-122; Reiske, *Abulfedæ Annales muslemici*, t. IV, p. 525, 720 et 721; Macrîzy, *Histoire des sultans mamlouks de l'Égypte*, traduite par M. Quatremère, t. I, p. 25 et 30.)

CHAPITRE PREMIER.

COMMENT LA MÉDECINE A ÉTÉ DÉCOUVERTE, ET COMMENCEMENT DE SON EXISTENCE.

Je dirai d'abord que le discours qui a pour objet de traiter convenablement ce point est difficile

pour plusieurs motifs. Le premier, c'est l'éloignement du temps; car toute chose dont l'époque est depuis longtemps écoulée offre des difficultés à l'examen, et surtout quand il s'agit de recherches du genre de celles qui nous occupent ici. Le deuxième motif consiste en ce que nous n'avons pas trouvé chez les anciens, ni chez les plus distingués d'entre eux, gens dont l'opinion a de la valeur, un seul et unique avis, décisif à ce sujet, sur lequel ils soient tombés d'accord, et que nous puissions suivre. Le troisième, c'est que ceux qui ont discuté à ce propos forment des sectes qui diffèrent l'une de l'autre, et dont les individus sont en contradiction entre eux, à cause de ce qui venait à l'esprit de chacun. Il s'ensuit qu'il est difficile d'établir, parmi ces opinions diverses, où est la vérité.

Galien a dit, dans son Commentaire sur le livre du serment d'Hippocrate[1], que la recherche, parmi les avis des anciens, au sujet de celui qui le premier a inventé la médecine, n'est pas chose facile. Nous commencerons par confirmer son assertion, au moyen des considérations qui vont suivre, touchant le dénombrement de ces avis opposés. Or on peut éta-

[1] Ce Commentaire ne se trouve pas parmi les livres que nous possédons de Galien; de plus, ce grand médecin ne le mentionne point dans les détails qu'il nous donne lui-même sur ses œuvres, dans les traités intitulés : *Galeni de libris propriis Liber*; *Galeni de ordine librorum suorum Liber* (édition grecque et latine des œuvres d'Hippocrate, de Galien, etc. par Réné Chartier, t. I, p. 35 à 52). Galien n'en parle pas non plus (autant que je le puis savoir) dans aucun de ses nombreux ouvrages. Il est, peut-être, du nombre des livres perdus de cet auteur, ou, plus probablement, il est apocryphe.

blir deux premières catégories à l'égard des allégations émises sur la découverte de l'art médical. Les uns disent qu'il est éternel, les autres prétendent qu'il a eu un commencement. Ceux qui adoptent l'opinion que les corps ont eu un principe, disent que la médecine en a eu un aussi, car les corps auxquels la médecine est appliquée sont créés. Mais ceux qui adoptent la croyance dans leur éternité, l'attribuent également à la médecine, et disent que l'art médical est éternel et a toujours existé, puisqu'il est du genre des choses éternelles, qui ont été de tout temps, à l'instar de la nature de l'homme.

Quant aux partisans de la création de la médecine, ils se divisent en deux groupes. Quelques-uns disent qu'elle a été créée en même temps que l'homme; car elle constitue un des objets par lesquels il se conserve. D'autres prétendent, et c'est le plus grand nombre, que la médecine a été découverte après la création de l'homme. Mais ceux-ci encore forment deux partis; car, parmi eux, les uns disent que Dieu très-haut l'a inspirée aux hommes. Ceux qui suivent cet avis se conforment aux opinions de Galien, d'Hippocrate, de la généralité des dogmatiques (أصحاب القياس) et des poëtes grecs. Les autres avancent que ce sont les hommes qui l'ont mise au jour. C'est l'avis de quelques empiriques (اصحاب التجربة), de quelques méthodiques (اصحاب الحيل), de Thessalus l'imposteur, et de Philinus (ou bien Philon)[1]. Mais ils

[1] Philinus, de Cos, disciple d'Hérophile, fut un des chefs de la

sont en désaccord relativement au lieu dans lequel on l'aurait découverte et aux moyens qui auraient servi à la découvrir.

Or les uns disent que les Égyptiens l'ont inventée, et ils prouvent cela pour ce qui regarde le remède appelé en grec *ἑλένιον* (الانى), c'est-à-dire l'*aunée*[1]. D'autres disent que ce fut Hermès qui découvrit tous les arts, et la philosophie et la médecine. Quelques-uns prétendent que les gens de *Koûloûs* (اهل قولوس ; du colosse? les Rhodiens[2]?), l'ont tirée des médicaments qu'une accoucheuse avait préparés pour la

secte empirique; mais peut-être l'auteur arabe a-t-il voulu parler de Philon. Celui-ci, contemporain et ami de Plutarque, a été un médecin méthodiste, dont Galien a dit quelques mots.

Thessalus, de Tralles, ville de Lydie, exerça à Rome la médecine sous le règne de Néron. Il embrassa le système des méthodiques et l'étendit. Galien lui reproche beaucoup de bassesses.

[1] C'est l'*inula helenium* dont le nom est, en pharmacie, *enula campana,* plante de la famille des corymbifères, dont la racine, à peu près conique, est aromatique et stimulante.

[2] Les mss. 674 et 756 portent فولوس. L'abrégé, ms. 873, paraît avoir نولوس. Le seul ms. 673 donne قولوس.

Ce n'est que par une sorte de conjecture que je traduis ce mot de la manière qu'on vient de lire, et parce que je ne saurais trouver ici un sens plus plausible à la leçon *koûloûs* ou aux variantes que j'ai fait connaître. Au surplus, il pourrait se faire que le terme قولوس fût synonyme de قو et signifiât alors l'île de Cos. Ce qui tendrait peut-être à le faire croire, c'est un passage du كتاب الفهرست analogue à celui que je viens de traduire, et qui commence par ces mots : وبعض يقول ان اهل قو* ويقال قولوس استخرجوها الخ. (Ms. de la Bibl. impér. suppl. ar. n° 1400 *bis*, t. II, fol. 134 r.)

* Manuscr. فو (*sic*).

femme du roi, et par l'action desquels celle-ci guérit. D'autres disent que les habitants de la Maurusie ou Mauritanie (اهل موريسيا)[1] et de la Phrygie en ont été les inventeurs, ces peuples ayant été les premiers qui aient découvert le chant, et traité les affections de l'esprit par l'emploi des modulations et des cadences. Ils ajoutent que l'on guérit les maladies de l'âme par les mêmes moyens qui dissipent celles du corps. D'autres soutiennent que ceux qui ont inventé la médecine, ce sont les sages qui habitaient Cos, et c'est l'île d'où étaient Hippocrate et ses ancêtres, je veux dire la famille d'Esculape. De l'avis d'un bon nombre d'entre les anciens, la médecine aurait commencé dans trois îles situées au milieu du quatrième climat. L'une de celles-ci est appelée Rhodes, l'autre Cnide et la troisième Cos, et Hippocrate tirait son origine de la dernière. Quelques-uns affirment que la médecine a été découverte par les Chaldéens; suivant d'autres, par les enchanteurs des peuples du Yaman; d'autres avancent que c'est par les sorciers de Babylone ou ceux de Perse. Il y en a qui attribuent aux Indiens la découverte de la médecine; d'autres aux Esclavons, d'autres encore aux habitants de l'île de Crète, qu'on dit avoir connu, les premiers, la plante appelée *ἐπίθυμον* (افيثمون) ou *épithyme*[2]. Enfin, d'autres prétendent

[1] Ne faut-il pas supposer ici une erreur, et croire qu'il s'agit de la Mysie?

[2] C'est la cuscute ou barbe de moine (*cassutha*), plante parasite, qui a été employée en médecine comme diurétique, etc.

que la découverte de la médecine est due aux gens du mont Sinaï (ou Israélites; اهل طور سينا)[1].

Pour ce qui regarde ceux qui affirment que la médecine vient de Dieu, une partie d'entre eux disent que cela arriva par une inspiration pendant le sommeil. Ils donnent comme preuve qu'un grand nombre de personnes ont vu en songe des remèdes qu'elles ont après cela employés dans l'état de veille, et qui les ont guéries de maladies opiniâtres; et il en a été ainsi pour tous ceux qui s'en sont servis plus tard. D'autres disent que Dieu très-haut a suggéré la médecine aux hommes, au moyen de l'expérience ou de l'empirisme, et qu'ensuite la chose se répandit et se fortifia. Ils argumentent de ce qu'une femme, qui se trouvait en Égypte, était affligée par la tristesse et les soucis, tourmentée par la colère et la suffocation; outre cela, elle était faible d'estomac, sa poitrine remplie d'humeurs dépravées, et ses menstrues étaient arrêtées. Le hasard fit qu'elle mangea de l'aunée[2] un grand nombre de fois, à

[1] Voici la traduction d'une glose marginale que le manuscrit 674 fournit en cet endroit du texte : « L'expression *thoûr sîna* est syriaque et la signification de *thoûr*, c'est « montagne ». Quant au terme *sinïa*, le *noûn* (*n*) précédant le *yâ* (*i*), il veut dire « buisson »; mais, lorsqu'il est arabisé, le *yâ* est mis au contraire avant le *noûn*. L'on dit donc *thoûr sîna*, ou montagne du buisson. »

Tel est, en effet, le sens du mot syriaque ܣܢܝܐ, comme aussi de l'hébreu סְנֶה.

[2] Le ms. 674 contient en marge une petite glose dont la teneur suit : « Le *râcen* (الراسن), l'aunée, est la même chose que le poireau romain (ou grec). »

cause d'une sorte de convoitise de sa part pour cette plante. Alors ses infirmités se dissipèrent et elle revint à la santé. Toutes les personnes qui éprouvaient des maux du genre de ceux qu'elle avait endurés, et qui employèrent le même remède, guérirent. Or les hommes ont fait usage de l'expérience dans toutes les choses[1].

Ceux dont l'opinion est que Dieu lui-même a créé la médecine, en donnent pour preuve l'impossibilité, pour l'intelligence humaine, d'avoir inventé cette science illustre. C'est là l'avis de Galien, dont nous allons citer les propres paroles, extraites de son Commentaire sur le livre du serment d'Hippocrate[2].

«Quant à nous, dit-il, ce que nous croyons le plus fermement, et ce que nous pouvons dire de mieux, c'est que l'Être suprême, qu'il soit béni et exalté! a créé la médecine et l'a inspirée aux hommes; car il n'est pas admissible que le talent de ceux-ci ait pu atteindre à une science aussi sublime. Mais Dieu, qu'il soit béni et exalté! l'a, en réalité, mise au jour, et lui seul pouvait le faire. En effet, nous ne voyons point que la médecine soit inférieure à la

[1] Ce paragraphe se trouve aussi dans le كتاب الفهرست, mais avec quelque variantes, ou plutôt incorrections, surtout au milieu et à la fin. Voici comment il commence : فقال اسحق ابن حنين فى تأريخه قال قوم ان اهل مصر استخرجوا الطبّ والسبب فى ذلك ان امرأة الخ. (Suppl. ar. n° 1400 *bis*, t. II, fol. 133 v.)

[2] Voyez ci-dessus (p. 242, note).

philosophie, qu'on affirme avoir été inventée par Dieu, qu'il soit béni et exalté! et inspirée par lui aux hommes. »

Dans l'ouvrage du cheïkh Mouwaffik eddîn Aç'ad, fils d'Iliâs, fils d'Almathrân[1] (le métropolitain), qu'il a intitulé: *Jardin des médecins et verger des sages*, je lis un fragment qu'il a emprunté à Abou Djâbir[2] le Maghrébin, et c'est le suivant:

Opinion d'Abou Djâbir, et observations d'Ibn Almathrân.

« La cause de la découverte de l'art médical est une révélation et une inspiration de Dieu : et la preuve, c'est que la médecine a pour but de soigner les corps des hommes, soit pour leur donner la santé dans le cas de maladie, soit pour conserver la santé

[1] C'était un chrétien qui s'était fait musulman. Après son changement de religion, il fut nommé médecin du sultan de Syrie et d'Égypte, le célèbre Saladin, qui l'estimait beaucoup. Il a composé quelques ouvrages de médecine; il a réuni une assez belle bibliothèque, et a cessé de vivre vers la fin du VIe siècle de l'hégire, sans que l'on sache, au juste, dans quelle année. On dit, en effet, que ce fut en 585, 587 ou 597 (1189, 1191 ou 1200-1201 de J. C.). Le titre arabe de celui d'entre ses ouvrages cité ci-dessus est : بستان الاطبّاء وروضة الالبّاء. Notre auteur donne la biographie d'Ibn Almathrân au chapitre XV (ms. 673, fol. 239 r. à 241 v.). (Cf. Wüstenfeld, ouvrage cité, p. 101.)

[2] C'est le fameux alchimiste Geber, qui vivait environ dans la seconde moitié du IIe siècle de l'hégire; mais on n'est point d'accord sur le lieu de sa naissance, ni sur celui de sa demeure, ni sur le nombre de ses ouvrages, etc. (Cf. Wüstenfeld, ouvrage cité, p. 12-13; et Hammer Purgstall, *Literaturgeschichte der Araber*, t. III, p. 293 à 300.)

qui existe. On ne peut pas admettre que l'art tout seul suffise aux corps, sans qu'il soit associé avec la science concernant ces mêmes corps, dont il a le soin particulièrement en vue. Or il est évident que ceux-ci ont eu un commencement, puisqu'on peut les compter; et tout ce qui tombe sous le nombre a commencé par l'unité, et s'est multiplié ensuite. Il ne se peut pas que les corps des hommes soient de ces choses qui sont illimitées; car il est absurde de supposer la création de ce qui est indéfini ».

Observations d'Ibn Almathrân.

« Il ne serait pas exact de soutenir que toute chose que l'on ne peut point compter est par cela même illimitée; mais elle peut avoir un terme, qu'on est impuissant à saisir. »

« Puisque les corps, reprend Abou Djâbir, en faveur desquels seulement l'art médical subsiste, ont eu de nécessité un principe, il faut que la médecine aussi en ait eu un nécessairement. Il est manifeste que la personne, qui a été la première parmi le grand nombre des êtres humains, a eu besoin de la médecine, comme toutes celles qui l'ont suivie. Il est de même notoire que la connaissance de l'art médical n'a pas eu lieu, de la part du premier individu, au moyen de l'invention, à cause de la brièveté de sa vie et de la longueur de l'art; et il n'est pas possible que, dans le principe, un plus grand nombre d'hommes se soient réunis pour le décou-

vrir, par le motif que l'art est bien fondé et établi. Toute chose de ce genre ne se découvre pas par la diversité, mais par l'accord. Or les gens qui furent les premiers dans la multitude des créatures n'ont pas pu s'entendre sur un sujet fixe, à cause que chaque être ne ressemble pas à l'autre sous tous les rapports; et s'ils n'étaient pas unanimes dans leurs avis, on ne peut point admettre qu'ils se soient mis d'accord au sujet d'une affaire aussi constante que l'art médical. »

Observation d'Ibn Almathrân.

« Tout ceci conduirait encore à penser, au sujet des autres sciences et arts, qu'ils sont le produit d'une inspiration divine, car ils sont également doués de fixité. Quant à l'opinion qu'il n'est pas admissible qu'un certain nombre d'individus se soient accordés à l'égard d'une chose constante, elle n'est pas fondée. Au contraire, leur unanimité ne peut avoir lieu que pour une telle chose. La diversité arrive seulement par suite du manque de cette condition, de la stabilité. »

Abou Djâbir ajoute : « Il est donc évident que la découverte de l'art médical ne provient point des hommes dans l'origine de la multitude (ou de la création). On peut en dire autant du terme de celle-ci, à cause de la différence qui existe entre les gens, à cause de leur séparation et de la naissance de la discorde parmi eux. Nous remarquerons pourtant qu'il peut se faire qu'un individu doute de ce que

nous venons d'avancer, et dise : « Est-ce que tu pourrais nier qu'une seule personne, ou bien plusieurs, « connussent les lieux d'où proviennent les herbes et « les plantes médicinales; les endroits des métaux et « les particularités de ceux-ci; les effets des différentes « parties des animaux, leurs propriétés, leurs parties « nuisibles et leurs parties utiles ? Qu'elles connussent « encore la différence des maladies et des pays, ainsi « que la diversité des tempéraments des populations, « et la variété de leurs demeures? Qu'elles connussent, de plus, la force qui est engendrée au moyen « de la composition des médicaments; quelle force « répugne à une autre touchant l'énergie des remèdes; quel tempérament convient avec l'autre ou « en diffère; enfin, tout ce qui s'ensuit au sujet de « l'art médical? » Nous répondrons que si tout cela lui paraît facile et aisé, il se trompe beaucoup; et s'il admet que c'est une chose très-difficile que d'arriver à ces connaissances au moyen de l'intelligence, nous avons déjà dit que leur invention est impossible. Et puisqu'on ne peut supposer à l'égard du commencement de l'art médical que l'une de ces trois circonstances : l'invention, la révélation ou l'inspiration divine, et que l'invention n'est pas admissible, il ne reste plus qu'à convenir que la médecine a été établie par suite de la révélation ou de l'inspiration divine. »

Observation d'Ibn Almathrân.

« Tout ce qu'on vient de lire constitue un dis-

cours embrouillé, et dont l'ensemble est peu consistant. Il est vrai, pourtant, que Galien a écrit, dans son Commentaire du serment [1], que l'art médical est révélé et d'inspiration divine. Et Platon dit, dans le Livre du gouvernement, qu'Esculape a été, sans doute, secouru et inspiré par Dieu; mais que c'est une erreur de ne pas admettre que le talent de l'homme ait pu inventer l'art médical, et de réputer trop faibles, pour cet objet, les intelligences qui ont découvert des choses plus sublimes que l'art médical lui-même [2]. »

Opinion d'Ibn Almathrân.

« Supposons, en effet, ajoute Ibn Almathrân, qu'un premier homme ait eu besoin de l'art médical, comme il arrive que toutes les créatures d'à présent, sans exception, peuvent en avoir besoin. Admettons donc, par exemple, qu'il ait éprouvé des pesanteurs dans son corps, que ses yeux aient rougi, qu'il ait été saisi, en un mot, des signes de la plénitude sanguine et qu'il n'ait pas su quoi faire. Or, par l'excès de son mal, le saignement de nez survint, à la suite duquel les incommodités qu'il endurait cessèrent. Il apprit donc ce fait. Plus tard revinrent exactement les mêmes symptômes, et l'in-

[1] Voyez ci-dessus, p. 242, note, et p. 247, 248.

[2] Platon parle d'Esculape à plusieurs reprises dans le troisième livre de la République; mais, le sens de ses paroles diffère quelque peu de celui que leur prête ici l'écrivain arabe, qui citait, je le suppose, de mémoire.

dividu s'empressa alors d'égratigner son nez, d'où coula le sang. Tout ce dont il souffrait disparut. Il n'oublia point ces détails; de plus, il en instruisit ses enfants et toutes les personnes qu'il vit de sa parenté. Peu à peu l'art médical se perfectionna, jusqu'à ce que la veine fût ouverte avec une dextérité intelligente et une main légère [1].

« Si nous supposions encore, au sujet de l'ouverture de la veine, qu'une autre personne, se trouvant dans les conditions de pléthore sanguine ci-dessus énoncées, se soit blessée par hasard, ou égratignée; qu'elle ait ainsi perdu du sang, et qu'il soit arrivé, dans ce cas, le même soulagement que nous avons mentionné plus haut; qu'ensuite, les intelligences aient raffiné jusqu'à l'invention de la saignée, tout cela se pourrait. Après quoi l'ouverture de la veine a constitué un article de la médecine.

« Supposons maintenant qu'une personne se soit trouvée avec l'estomac rempli d'aliments, d'une manière excessive, et que, par une réaction naturelle, il soit survenu l'une ou l'autre de ces deux évacuations : le vomissement ou la diarrhée; mais cela à la suite de nausées, d'anxiété, d'agitation, d'efforts pour vomir, de douleurs d'entrailles, de gargouillements, et de vents circulant dans le ventre. Après l'évacuation tout le mal s'évanouit. Admettons qu'un autre individu ait manié, par hasard, quelque es-

[1] ولطفت حواشى الصناعة حتّى فُتح العرق بلطافة ذهن ودقّة حسّ

pèce des plantes tithymales [1], qu'il l'ait mâchée et qu'elle lui ait occasionné des évacuations alvines et des vomissements copieux. Il aura ainsi connu l'effet de cette plante, et appris que cet événement allége et fait cesser les accidents du cas qui précède. Or, il aura indiqué cela à l'individu souffrant et l'aura excité à se servir d'une petite quantité de ce végétal, lorsque le vomissement ou le cours de ventre ne venaient pas, et que les symptômes avaient de la gravité. Voici qu'il en obtient l'effet désiré et que ses maux sont soulagés.

« Plus tard l'art se perfectionna, il fit des progrès, et les regards se portèrent sur les plantes qui avaient du rapport avec celle nommée tout à l'heure, pour voir laquelle, parmi celles-ci, donnait lieu à l'effet cité, et quelle autre ne le produisait point; quelle espèce le faisait avec violence et quelle autre faiblement; puis vint le raisonnement pur, ou par induction [2], au moyen duquel on remarqua, dans le médicament qui produisait cet effet, quelle était sa saveur,

[1] Elles sont aussi appelées euphorbiacées, et constituent une famille de plantes qui renferment un suc laiteux, âcre et caustique. Toutes les espèces sont plus ou moins dangereuses. Néanmoins, on a quelquefois employé la gomme résine (ou plutôt une sorte de résine cireuse et saline), qui découle d'incisions pratiquées dans quelques-unes de celles-ci, et qu'on nomme euphorbe (*euphorbium*), comme un violent purgatif drastique.

Le man. 674 a, en marge, ce que je vais traduire : « Le tithymale c'est l'euphorbe épurge » (ou catapuce, *euphorbia lathyris:* التَّبُّوع الشبرم).

[2] وجآء صفآء العقول. . Littér. : La pureté des intelligences.

quelle sensation il produisait d'abord sur la langue, et quelle autre la suivait. Tel fut, en réalité, son chemin pour arriver aux découvertes. L'expérience l'aida et convertit son hypothèse en fait; elle démentit les erreurs dans lesquelles ce raisonnement était tombé, et confirma ce qu'il avait imaginé en fait de conjecture vraie, jusqu'à ce que la chose fût bien établie.

« Si tu admets, dit toujours Ibn Almathrân, qu'une personne ayant le dévoiement, et ne sachant pas quels médicaments et quels aliments lui seraient utiles ou nuisibles, ait employé accidentellement du sumac[1] dans son alimentation; que cela lui ait été favorable, qu'elle ait persisté et qu'elle soit guérie; qu'ensuite elle ait désiré savoir comment cette substance lui a donné la santé, qu'elle l'ait goûtée et trouvée acide, astringente. D'après cela, elle aura conclu que ce sera son acidité qui lui a été avantageuse, ou bien sa qualité astringente. Elle aura goûté une autre substance, dans laquelle était une acidité pure et sans mélange, et l'aura employée chez une autre personne qui éprouvait les mêmes inconvénients qu'elle avait endurés. Elle aura vu que cela ne lui a pas été aussi utile que l'avait été pour elle-même ce qu'elle avait pris. Elle aura alors porté son attention sur une autre chose dont la saveur était purement astringente, elle l'aura mise en usage

[1] Fruit astringent du *rhus coriaria*, arbrisseau de la famille des térébinthacées. On l'a employé comme styptique; on en a fait usage aussi comme assaisonnement.

chez ladite personne, et se sera aperçue que l'avantage produit, dépassait de beaucoup celui qu'avait procuré la substance uniquement acide. Il en sera résulté pour elle la connaissance que la saveur astringente est utile dans l'état décrit ci-dessus, et c'est à cause de cela qu'elle l'aura appelée *astringente*, et la maladie, *évacuation*. Elle aura dit que ce qui est astringent est utile pour le flux du ventre. Or, l'art s'est perfectionné, il a accompli des progrès sous ce rapport, au point de faire des découvertes admirables et d'inventer des choses merveilleuses. En effet, un individu, succédant à un autre, aura trouvé que celui-ci avait fait une découverte au moyen de l'expérience qui l'établit d'une manière positive. Il s'en souvint, il fit des recherches analogues et remplit les lacunes, jusqu'à ce que l'art fût perfectionné. Que si nous admettons qu'il survienne un opposant, nous trouvons aussi qu'un grand nombre d'individus se sont mis d'accord; si celui qui a précédé s'est trompé, celui qui est venu plus tard l'a rectifié, et si un ancien a été en défaut, un moderne a perfectionné. Telle est la marche dans tous les arts, et c'est là, à mon avis, ce qu'il y a de plus probable. »

Ibn Almathrân continue : « Hobaïch, surnommé Ala'çam [1] (c'est-à-dire le paralysé de la main), raconte ce qui suit : « Un individu acheta un foie frais

[1] Il était neveu du célèbre Honaïn, ou fils de sa sœur, et il était aussi son élève. C'est sous la direction d'un tel oncle qu'il a traduit plusieurs livres de médecine, du grec en arabe; de sorte qu'il est plus connu comme traducteur, que comme auteur d'ouvrages sur cette science. Hobaïch vécut à Bagdad à la cour du calife Almo-

« chez un boucher et il se dirigea vers son habitation. Mais il fut obligé de se détourner de son chemin pour quelque besoin, et il laissa le foie qu'il tenait, sur des feuilles d'une plante qui se trouvaient étendues par terre; puis, sa besogne accomplie, il revint pour prendre le foie et vit qu'il était liquéfié et fondu en sang. Alors il prit les feuilles, reconnut la plante, et se mit à la vendre comme poison et pour procurer la mort, jusqu'à ce qu'il fût découvert et condamné à mort à son tour. »

Remarque d'Ibn Aby Ossaïbi'ah.

Je dois dire que cet événement arriva du temps de Galien, qui affirme avoir été, lui-même, la cause de l'arrestation de cet homme, et dit qu'il l'a fait conduire devant le gouverneur, de sorte qu'il fut jugé et condamné à périr. Galien ajoute : « Et j'ai ordonné encore, au moment où on l'amenait au supplice, qu'on lui bandât les yeux, afin qu'il ne vît pas la plante, ou qu'il ne l'indiquât à aucune autre personne et ne l'en instruisît. » Galien mentionne ce fait dans son livre sur les médicaments évacuants[1]. J'ai su, de plus,

tewakkil et de ses successeurs, jusqu'à la fin du IIIe siècle de l'hégire (partie du IXe et commencement du Xe de J. C.).

Ibn Aby Ossaïbi'ah donne une courte notice de Hobaïch, ch. VIII, où il est question des médecins syriens des premiers temps de la dynastie des Abbâcides (man. 673, fol. 115 r. et v.). Il en dit encore quelques mots au chap. IX, où il parle des traducteurs (man. 673, fol. 116 r.). (Cf. Wüstenfeld, ouvrage cité, p. 30.)

[1] Le texte de Galien que nous possédons diffère ici un peu du récit arabe. En effet, le médecin de Pergame, en parlant du cou-

par le peintre Djémâl eddîn d'Içʼirdh [1] qu'au pied de la montagne, du côté opposé de cette ville, et près de l'hippodrome, il y a beaucoup d'herbes; et qu'un certain fakîr, du nombre des cheïkhs d'Içʼirdh, se rendit une fois dans ce lieu et s'endormit sur une plante. Cela dura jusqu'à ce que des personnes vinssent à passer devant lui, qui le virent dans cet état et remarquèrent qu'il y avait du sang sous lui, coulant de son nez et du côté du fondement. Or elles l'éveillèrent et furent surprises du fait; mais elles finirent par connaître que la cause venait de la plante sur laquelle il avait longtemps dormi. Ledit Djémâl eddîn m'a raconté aussi qu'il s'est dirigé lui-même vers ce lieu et qu'il a vu la plante. Il dit qu'elle avait la même apparence que la chicorée endive, mais que ses bords étaient proéminents et son goût amer. Il ajoute qu'il a vu plusieurs personnes qui avaient approché cette plante du nez et l'avaient flairée à plusieurs reprises, être saisies à l'instant d'épistaxis. Voilà ce qu'il affirme; mais je ne suis pas sûr que cette plante soit celle que Galien a indiquée, ou bien une autre.

Ibn Almathrân reprend : « Je dirai alors qu'un individu bon, excellent, cherchant le bien, aura

pable, dit ce qui suit : « At populi præses, quoniam ex narratione « quam de herba fecit (ille homo), multam ubique nasci dixit, oculis obtectis, neci traducendum jussit, ne alicui interea ostenderet. » (*Galeni de purgantium medicamentorum facultate Libellus*, cap. IV; édit. Chart., t. X, p. 467.)

[1] C'est une ville de la Mésopotamie. (Cf. Abou'lféda, *Géographie*, texte arabe publié par MM. Reinaud et de Slane, p. 289.)

médité sur ce sujet et appris que si une drogue produit cet effet, c'est-à-dire si elle tue, il faut absolument qu'il ait été créé une autre drogue pour être utile à la partie lesée par la première, et s'opposer à celle-ci. Il aura cherché cela avec diligence, au moyen de l'expérience, et il n'aura pas manqué souvent, ou de tout temps, d'avoir recours aux animaux et de leur administrer, d'abord le premier médicament, puis un second. Si ce dernier a soulagé le mal, le but aura été atteint; sinon, il aura employé autre chose, jusqu'à ce qu'il soit tombé sur le remède qu'il recherchait. Dans l'invention de la thériaque, on voit la preuve la plus manifeste de ce que nous avons dit; car elle n'était d'abord composée que de baies de laurier et de miel; mais après, on y ajouta un très-grand nombre d'autres drogues, et l'on en obtint l'avantage qu'on connaît. Ce ne fut ni par révélation, ni par inspiration divine, mais bien par l'effet de l'analogie, du raisonnement par induction, et à la suite du long espace de temps de sa durée. Si tu demandes maintenant : « D'où vient « cette connaissance, qu'il faut absolument qu'un « médicament ait son contraire ? » Nous répondrons : « Quand on eut considéré le végétal qui tue le napel [1] (et c'est une plante qui grimpe, et qui, lors-

[1] Le nom botanique du napel est *aconitum napellus*. C'est une plante très-vénéneuse, de la famille des renonculacées, dont, au reste, toutes les espèces sont dangereuses. Plusieurs médecins ont pourtant employé le napel pour combattre certaines maladies chroniques et opiniâtres, telles que rhumatismes, névralgies, paralysies et autres :

qu'elle tombe sur ledit napel, le dessèche et le fait périr), on reconnut ainsi qu'il y avait la même chose dans d'autres plantes. Les observateurs la cherchèrent; puisque l'homme savant et clairvoyant connaît la manière d'induire un objet d'un autre, parmi les choses connues, quand il médite sur cela d'après notre mode de raisonnement, celui que nous avons appliqué à ce sujet. Enfin, Galien a composé un livre sur la manière dont tous les arts ont été inventés [1], et il n'a pas suivi d'autre voie que celle que nous avons mentionnée. »

Ibn Aby Ossaïbi'ah reprend ici et dit : Je dois avertir que nous avons cité les avis dont il a été question plus haut, malgré leur contraste et leurs variétés, ayant eu pour but de rappeler ce qu'on connaît de plus important dans ce que les différents partis pensèrent à ce sujet. Et puisqu'il y a en ceci beaucoup de diversité et d'opposition, ainsi qu'on l'a vu, il en résulte que la recherche sur l'origine de la médecine est une matière très-difficile. Mais l'homme intelligent, lorsqu'il s'occupe de cette question suivant son talent, trouve qu'il est probable que les commencements de l'art médical sont arrivés par

Come eccellente medico, che cura
Con ferro, e fuoco, e con veneno spesso.
(Ariosto, c. VII, st. 42.)

Pour ce qui est de la plante parasite à laquelle on fait allusion dans le texte, c'est sans doute une sorte de cuscute.

[1] On veut parler ici, probablement, de l'écrit de Galien, composé dans le but d'exciter à l'étude des arts et surtout de la médecine. (*Galeni suasoria ad artes Oratio*; et *De optima doctrina Liber*; édit. Chart., t. II, p. 3 à 20.)

toutes les causes qui viennent d'être mentionnées ou par plusieurs de celles-ci. Nous disons donc que la médecine est un objet de nécessité pour les hommes, inhérent à ces êtres, toujours et partout. Seulement, elle diffère chez eux à raison des lieux, de la quantité de la nourriture qu'on prend, et aussi à raison du degré différent de capacité des individus mêmes. D'après cela, la nécessité, à son égard, sera plus grande chez certaines populations que chez d'autres; car, quelques contrées seront affligées de beaucoup de maladies, dont les habitants de quelques autres seront exempts. Ceux qui se nourrissent d'aliments de plusieurs sortes, et qui mangent beaucoup de fruits, sont particulièrement dans le premier cas. Tous ceux de cette catégorie ont leurs corps, pour ainsi dire, préparés pour les maladies; de sorte qu'ils peuvent rarement échapper à quelque affection dans les diverses périodes de leur vie. Aussi, ces gens auront besoin de l'art médical plus que d'autres qui se trouveront, par exemple, dans des contrées dont le climat est plus sain; qui feront usage d'aliments moins diversifiés, et qui, outre cela, mangeront, des choses qu'ils possèdent, une quantité moindre.

Ensuite, les hommes offrant des degrés différents de capacité intellectuelle, celui d'entre eux dont le discernement fut plus parfait, l'expérience plus grande et l'avis meilleur, aura, sans doute, connu et conservé, mieux que tout autre, ce qui avait précédé parmi son peuple en fait de cas expérimentés et de

notions de tout genre, servant à traiter les maladies et à les guérir au moyen de tel médicament plutôt que par tel autre. Quand il est arrivé, dans quelques contrées, que les habitants ont été attaqués par beaucoup de maladies, et que parmi eux se sont trouvées plusieurs personnes dans l'état d'excellence que nous venons d'indiquer, elles possédèrent les voies du traitement par le poids de leur savoir, la noblesse de leur nature, et par leur connaissance des choses d'expérience. Elles auront ainsi rassemblé, à la longue, des faits nombreux se rapportant à la médecine.

Nous allons maintenant établir, autant qu'il nous sera possible, quelques catégories au sujet des inventeurs de la médecine.

Première catégorie.

Celle-ci consiste en ce qu'une partie des connaissances médicales est venue aux hommes des prophètes et des élus de Dieu, au moyen de l'aide divine dont ceux-ci ont été favorisés.

Ibn 'Abbâs [1] raconte que Mahomet a dit ce qui suit : « Lorsque Salomon, fils de David, priait, il voyait un arbre debout devant lui, et il l'interrogeait sur son nom; or, si cet arbre était pour être planté, on le plantait, et s'il devait servir pour l'usage de la médecine on en prenait note. » Un certain nombre

[1] C'était un cousin germain de Mahomet, et une grande autorité en matière de traditions.

d'israélites prétendent que Dieu a fait tenir à Moïse le livre des médicaments. Les Sabéens disent que la médecine a été découverte dans leurs temples, par leurs devins et leurs saints, en partie au moyen de songes et en partie par inspiration divine. Quelques-uns, parmi eux, disent qu'on l'a trouvée écrite dans leurs temples, sans qu'on sache qui l'a tracée. D'autres avancent qu'on a vu sortir une main blanche sur laquelle la médecine était écrite. On rapporte aussi cette opinion des Sabéens, que Seth a enseigné la médecine et qu'il l'avait héritée d'Adam. Quant aux Mages, ou adorateurs du feu, ils disent que Zoroastre, qu'ils regardent comme leur prophète, a apporté des livres de science, lesquels, selon eux, avaient été reliés au moyen de douze mille peaux de buffles. Quatre mille parmi ces volumes contenaient la médecine. Les Nabathéens de l'Irâk, les Syriens ou Araméens, les Chaldéens, les Chasdéens[1] et autres peuples de la race des anciens Nabathéens, s'attribuent tous la découverte de la médecine. Ils disent qu'Hermès des Hermès, trois fois grand en science (ou trismégiste), était un des leurs; qu'il connaissait leurs sciences, qu'il se rendit en Égypte, y répandit les sciences et les arts chez les habitants, bâtit les pyramides et les *berbas* (ou monuments religieux des Égyptiens), et que c'est d'eux que la science émigra chez les Grecs.

[1] Ceux-ci sont appelés, dans la Bible, כַּשְׂדִּים *Casdîm,* et ils ont habité longtemps la Mésopotamie; ce sont aussi des Chaldéens. (Voyez *Genèse,* XI, 28, 31, et ailleurs.)

L'émîr Abou'lwafâ Almobacchir, fils de Fâtic[1], dans l'ouvrage intitulé : *Quintessence des sciences et beautés des discours*, dit ce qui suit : « Lorsqu'Alexandre se rendit maître du royaume de Darius et qu'il soumit les Perses, il fit brûler les livres traitant de la religion des Mages ou pyrolâtres; il s'empara des livres d'astronomie, de médecine et de philosophie, qu'il fit traduire en grec, et qu'il envoya dans son pays, après avoir jeté au feu les originaux. »

Le cheïkh Abou Soleïmân, le logicien, dit : « Ibn 'Ady m'a assuré que les Indiens possèdent des sciences sublimes touchant la philosophie, et il pensait que la science avait été par eux transmise aux Grecs. » Ledit cheïkh Abou Soleïmân fait observer et ajoute : « Je ne sais pas d'où lui est venue cette conjecture[2]. »

[1] Ibn Aby Ossaïbi'ah parle plus loin de ce personnage (qui a composé quelques livres de philosophie et de médecine, et qui a possédé une riche bibliothèque), au chap. XIV, où il traite des médecins de l'Égypte (ms. 673, fol. 211 r. et v.). — Le titre arabe de l'ouvrage ci-dessus nommé est : مختار الحِكَم ومحاسن الكَلِم, que l'on peut aussi traduire par : *Choix de sentences et de bons mots.*

[2] Abou Soleïmân était médecin, mais surtout philosophe, et il a écrit des livres de philosophie. On connaît aussi des poésies de ce personnage, qui a étudié sous Ibn 'Ady.

Notre auteur donne sa notice, chap. XI (ms. 673, fol. 164 v.). (Cf. Wüstenfeld, ouvrage cité, p. 58.)

Ibn 'Ady fut aussi un médecin et un philosophe distingué. Il vivait à Bagdad, et a traduit, du grec et du syriaque en arabe, plusieurs livres de philosophie. Il a dépassé l'âge de quatre-vingts ans, et sa mort eut lieu dans l'année 364 de l'hégire (974 de J. C.).

Ibn Aby Ossaïbi'ah donne des détails sur ce personnage, chap. X (ms. 673, fol. 129 r. et v.). (Cf. Wüstenfeld, ouvrage cité, p. 56-57.)

Enfin quelques savants israélites disent que celui qui inventa l'art médical, ce fut Yoûfâl[1], fils de Lâmekh, fils de Methoûchâlekh[2].

Deuxième catégorie.

Quelques connaissances médicales sont parvenues aux hommes par suite d'une vision nocturne véridique.

Un fait de ce genre est raconté par Galien, dans son livre sur la saignée, où il parle de l'ouverture d'une artère (العرق الضارب), qu'il a pratiquée sur lui-même, et qui lui fut indiquée en songe. Il dit : « On m'ordonna deux fois dans le sommeil de faire la section de l'artère qui se trouve entre le doigt indicateur et le pouce de la main droite. Lorsque le matin arriva, j'ouvris ce vaisseau, et je laissai le sang couler jusqu'à ce qu'il s'arrêtât spontanément; car ce fut ainsi qu'on m'ordonna de faire dans mon rêve. Il en coula un peu moins qu'une livre de douze onces, et, à l'instant même, s'apaisa une douleur que j'éprouvais, il y a de cela longtemps, dans l'endroit où le foie se réunit avec le diaphragme. J'étais, en effet, alors fort jeune. » Galien ajoute : « Et je connais un

[1] Je pense qu'il faudrait dire ici Yoûbâl. On lit en effet, dans la Bible, que celui-ci יוּבָל a été l'inventeur des premiers instruments de musique. Il serait donc considéré, à l'instar d'Apollon, comme le père de cette dernière, et, en même temps, de la médecine. (Cf. *Genèse*, IV, 21.)

[2] Le père de Lâmekh est appelé, dans la Bible, Methoûchâël. (Cf. *Genèse*, IV, 18.)

homme [1], dans la ville de Pergame, que Dieu a guéri d'une douleur ancienne qu'il éprouvait au côté, au moyen de la saignée de l'artère de la main. Ce qui a déterminé cet homme a agir ainsi, ce fut un songe qu'il eut lui-même.»

Voici ce que dit Galien dans le quatorzième livre de son ouvrage sur la méthode de guérir: «J'ai vu une langue qui grossit et se tuméfia, au point que la bouche ne pouvait plus la contenir. L'individu qui était atteint de cette maladie n'avait jamais subi d'émissions sanguines, et il était alors âgé de soixante ans. La première fois que je le visitai, ce fut à la dixième heure du jour, et je pensai que je devais le purger au moyen de ces pilules que j'avais l'habitude d'employer. Elles étaient composées d'aloès, de scammonée et de pulpe de coloquinte. Je lui administrai donc ce médicament vers le soir, et lui prescrivis, outre cela, de placer sur l'organe malade quelqu'une des substances appelées réfrigérantes ou calmantes. Je dis au malade d'agir ainsi, afin que je visse ce qui en résulterait, et que je pusse régler le traitement d'après l'effet produit. Un autre médecin qu'il avait fait venir ne fut pas de mon avis touchant cette dernière prescription. Pour cette cause, le malade prit les pilules, mais on remit au lendemain la délibération sur ce qui avait trait au remède local. Nous espérions qu'il

[1] Le texte imprimé de Galien porte ici «un prêtre» *minister dei Pergami.* Tout le reste de la citation est conforme à ce texte. (*Galeni de curandi ratione per venæ sectionem Liber,* cap. XXIII; édit Chart. t. X, p. 451.)

se présenterait à notre esprit quelque chose d'utile à ce sujet, et que nous l'essayerions ainsi sur la langue affectée, lorsque déjà le corps aurait été tout à fait purgé, et que la matière épanchée dans la langue serait descendue dans les parties inférieures. Mais le malade fit, pendant la nuit, un rêve clair et évident, par suite duquel il approuva mon conseil et le prit comme base de la cure locale. Je veux dire qu'il vit, en dormant, une personne qui lui commandait de mettre dans sa bouche du suc de laitue[1]. Il l'employa en effet; il guérit parfaitement, et n'eut besoin, avec cela, d'aucun autre remède[2]. »

Galien s'exprime ainsi qu'il suit dans son Commentaire sur le livre du serment d'Hippocrate[3] : « La plupart des hommes avouent que Dieu, qu'il soit béni et exalté! leur a donné, par inspiration, l'art médical, au moyen de songes et de visions nocturnes, qui les ont délivrés de maladies graves. Nous voyons, sous ce rapport, qu'un nombre incalculable de personnes ont ainsi été guéries par Dieu, qu'il soit béni et exalté! les unes par l'intemédiaire de Sérapis, et les autres par celui d'Esculape, dans les villes d'Épidaure (فنذاوروس), de Cos et de Pergame. Cette dernière est ma ville natale. »

[1] On l'appelle, en langage de pharmacie, *luctucarium* et *thridace*. C'est un calmant, et quelque peu narcotique.

[2] Ce sont là, en réalité, les termes dont se sert le médecin de Pergame. (*Galeni Methodi medendi Libri XIV*, lib. XIV, cap. VIII ; édit. Chart. t. X, p. 327.)

[3] Voy. ci-dessus, p. 242, note.

En somme, on trouve dans tous les temples, soit des Grecs, soit des autres peuples, la mention de guérisons de maux dangereux obtenues par des songes ou des visions nocturnes.

Oribase raconte, dans sa grande Collection[1], qu'un homme était affecté d'un gros calcul dans la vessie, et il dit à ce propos : « Je le traitai par tous les médicaments qui conviennent pour réduire les pierres en petits fragments, et je n'en obtins aucun avantage. Le malade était près de périr, lorsqu'il vit, pendant le sommeil, un individu s'approchant de lui, tenant dans sa main un oiseau d'un petit volume, et qui lui disait : « Voici un oiseau appelé « *l'oiseau jaune*[2] ; il fréquente les lieux où se trouvent « des haies et des broussailles. Or prends-le, fais-le « brûler et emploie ses cendres, si tu veux guérir de « ta maladie. » Lorsqu'il se fut réveillé, il se conforma à ce conseil, et cela provoqua la sortie du calcul de sa vessie, sous la forme d'une poussière semblable à la cendre ; il guérit complétement[3]. »

[1] Le mot كُنَّاش de notre texte, qui signifie « collection, pandectes, etc. », dérive probablement du chaldaïque כְּנַשׁ, qui veut dire « assembler ». Le verbe hébreu כָּנַס a aussi le sens de « rassembler, accumuler ».

[2] Le mot que donne notre texte, صفراغون, est composé du terme arabe صفرآء, adjectif féminin qui signifie « jaune », et du persan غون, dont le sens est « oiseau ».

[3] Ce passage fait probablement partie des ouvrages perdus d'Oribase. Il ne se trouve pas parmi ce que nous connaissons des écrits de ce célèbre médecin. De plus, M. le D[r] Daremberg a bien voulu

Le fait suivant offre encore un exemple de guérison arrivée par suite d'une vision nocturne véridique. Un calife du Maghreb fut atteint d'une maladie chronique qu'il traita, mais inutilement, par beaucoup de moyens. Une certaine nuit, il vit en songe Mahomet, auquel il se plaignit de ses souffrances. Le Prophète lui dit : « Frotte-toi avec du *lâ*, mange du *lâ*[1], et tu guériras. » Lorsqu'il s'éveilla de son sommeil, il resta tout stupéfait de cet événement et ne comprit pas le sens de ces paroles. Il interrogea à ce propos ceux qui expliquent les rêves; mais aucun d'eux ne put éclaircir cela, excepté 'Aly, fils d'Abou Thâlib, de la ville de Kaïréwân[2]. Celui-ci dit : « Ô prince des croyants, le Prophète ordonne que tu oignes ton corps avec de l'huile d'olive, et que tu manges de celle-ci, pour que tu guérisses. » Le calife lui demanda d'où lui venait cette connaissance, et il répondit : « Du passage suivant du Korân : . . .*d'un arbre béni, de l'olivier, qui n'est* NI *de*

s'assurer, à ma demande, qu'il ne se trouve point dans les fragments manuscrits et inédits d'Oribase qu'il a entre les mains.

Je saisis cette occasion pour remercier cet honorable et savant collègue, M. le Dr Daremberg, des renseignements bibliographiques qu'il m'a donnés sur ce point, ainsi que sur plusieurs autres, relatifs au présent travail.

[1] Ce qui va suivre dissipera, peut-être, l'obscurité dont cette phrase est enveloppée. Au demeurant, je prie le lecteur de donner ici au monosyllabe *lâ* (particule arabe qui signifie *non, ne, ni*), le sens de « huile d'olive. »

[2] Cette ville, appelée communément Kaïrovan, fait partie de l'Afrîkiyah des géographes arabes, et elle est située dans la régence de Tunis. (Cf. Abou'lféda, *Géographie*, texte arabe p. 144.)

l'Orient, ni de l'Occident, et dont l'huile éclaire....[1]. » Quand le prince eut fait usage de cette substance, il s'en trouva bien et guérit tout à fait.

J'ai tiré le texte qui suit d'un autographe d'Aly, fils de Rodhwân[2], contenant son Commentaire sur l'ouvrage de Galien qui traite des sectes en médecine[3]. Il dit : « J'étais affligé, depuis plusieurs années, d'une violente céphalalgie qui avait pour cause une plénitude des vaisseaux sanguins de la tête. Je fis usage de la saignée, mais la douleur ne s'apaisa point; je la répétai à plusieurs reprises, et mon mal de tête persista toujours le même. Or je vis Galien en songe, qui m'ordonna de lui lire son Traité sur la méthode de guérir. J'en lus en sa présence sept livres, et quand je fus arrivé à la fin du septième, il dit : « J'avais oublié ton mal de tête. » Il me prescrivit d'appliquer des ventouses dans le derrière de la tête, sur l'occiput; puis je me réveillai, je suivis ce conseil, et je guéris sur l'heure de mon mal. »

[1] On lira le verset entier, dont les mots ci-dessus ne sont qu'un fragment, au chapitre xxiv, vers. 35, du Korân. On pourra voir aussi quelque remarques analogues à notre sujet dans la quarante-sixième séance de Harîry, texte et commentaire (édition Silvestre de Sacy, p. 534).

[2] Ce personnage est né en Égypte, et il a exercé la médecine au Caire. Il a écrit quelques livres sur cette science, et a cessé de vivre dans l'année 453 ou 460 de l'hégire (1061 ou 1067-8 de J. C.). On peut lire sa biographie au chap. xiv du présent ouvrage (ms. 673, fol. 211 v. à 215 r.). (Cf. Wüstenfeld, ouvrage cité p. 80-82; et Silv. de Sacy, *Traduction de la relation de l'Égypte par Abd-Allatif*, p. 103-104.)

[3] *Galeni De sectis, ad eos qui introducuntur* (édit. Chart. t. II, p. 286-299).

Voici ce que raconte 'Abdalmalic, fils de Zohr, dans le Livre du secours (كتاب التيسير)[1] : « Ma vue s'était affaiblie par suite d'un vomissement critique excessif. Il me survint, en outre, un gonflement dans les pupilles des deux yeux tout à la fois, et cela préoccupait beaucoup mon esprit. Or je vis en songe une personne qui, pendant sa vie, avait pratiqué la médecine, et elle m'ordonna, dans mon rêve, de me servir du sirop de roses (شراب الورد) comme collyre. J'étais alors simplement étudiant; à vrai dire, j'avais déjà appris la médecine, mais je manquais encore d'expérience; c'est pour cela que j'informai mon père de ce que j'avais rêvé. Celui-ci médita quelque temps sur cet événement, puis il me dit : « Fais usage de ce qu'on t'a prescrit dans « ton sommeil. » J'agis ainsi, et je m'en trouvai bien. Ensuite, je n'ai pas cessé depuis lors, dans ma pratique, d'employer ce moyen comme remède pour donner de la force aux yeux, jusqu'au moment où j'écris le présent ouvrage. »

Il y a beaucoup d'exemples du genre de celui que nous venons de rapporter, au sujet des découvertes

[1] C'est le célèbre Aven Zohar ou Aben Zohar, médecin arabe d'Espagne, mort à Séville l'an 557 de l'hégire (1162 de J. C.). Son père était médecin, de même que son fils; car il appartenait à cette fameuse famille d'Espagne, les Ibn Zohr, qui a fourni plusieurs personnages distingués à l'art médical, ainsi qu'à d'autres professions.

On peut lire la Notice d'Aven Zohar dans le chap. XIII d'Ibn Aby Ossaïbi'ah (ms. 673, fol. 197 v. à 198 v.). (Cf. Wüstenfeld, ouvrage cité p. 90-91; Al-Makkary, *The history of the Mohammedan Dynasties of Spain, translated* by P. de Gayangos, t. I. Appendix A, p. III-VII.)

qui proviennent d'un songe véridique. En effet, il est arrivé souvent que des individus ont vu en songe les propriétés de remèdes comme inspirées par ceux qui les leur ont ainsi fait connaître, et souvent aussi ces remèdes les ont guéris. Plus tard, le traitement par ces moyens fut bien connu, et il se propagea.

Troisième catégorie.

Quelques connaissances médicales sont parvenues aux hommes par suite du hasard et d'une découverte fortuite.

Il en est ainsi de la connaissance qui porta Andromaque II à introduire dans la thériaque la chair des vipères. Ce qui l'excita à procéder ainsi et détermina son esprit à effectuer cette composition, ce furent trois faits qui arrivèrent par hasard. Voici ses propres paroles[1] : «Quant au premier événe-

[1] Il est peut-être utile, pour l'intelligence des observations que j'aurai à présenter plus loin, que je consigne ici, en le résumant, ce que nous savons de plus important à l'égard des deux personnages, Andromaque de Crète, ou l'Ancien, et Andromaque le Jeune, nommé ici Andromaque II.

Le premier était natif de l'île de Crète, et il vécut à Rome dans le premier siècle de J. C. sous le règne de Néron. Il a laissé un recueil qui contient la description d'un grand nombre de médicaments composés, qu'il a inventés lui-même, pour la plupart, et dont Galien a ensuite parlé. La plus fameuse des compositions d'Andromaque est l'antidote qu'il appelle *galène*, *γαλήνη*, mot grec qui signifie «tranquillité, gaieté», et qu'on a nommé depuis *thériaque*. Ce n'est, pour ainsi dire, qu'une imitation de l'antidote de Mithridate, mais il contient de plus les vipères sèches, etc. Il en a donné la description dans un poëme grec dédié à Néron, et que Galien nous a conservé dans son livre des Antidotes et ailleurs. (*Galeni de Antid.* Lib. I,

ment, je vais dire en quoi il consiste : il y avait des cultivateurs qui labouraient la terre, pour la semaille, dans une de mes campagnes ou fermes, située dans le lieu nommé *Boûrtoûs*[1]. Deux parasanges de distance séparaient cet endroit du lieu où je demeurais; mais j'allais tous les matins, de bonne heure, vers ces laboureurs, pour voir ce qu'ils faisaient, et je m'en retournais quand ils quittaient l'ouvrage. Je leur apportais, avec moi, des vivres et de la boisson, chargés sur l'animal que montait l'esclave, afin qu'ils fussent contents et qu'ils travaillassent avec courage. Je continuais ainsi, lorsqu'un jour je leur apportai ce que j'avais l'habitude de leur donner, et je leur amenai donc une petite cruche verte remplie de vin. Le goulot en était luté et ne fut pas ouvert. Outre cela, je leur amenai aussi des aliments; et

cap. VI, édit Chart. t. XIII, p. 875-877; *Galeni de Ther. ad Pis. Liber*, cap. VI et VII, éd. Chart. t. XIII, p. 937-940). Andromaque fut premier médecin ou archiatre de Néron, et mourut à Rome l'an 65 de J. C.

Andromaque le Jeune, fils du précédent, était aussi médecin, et il fut nommé, à son tour, archiatre de Néron, après la mort de son père. Il paraît avoir écrit plusieurs livres de médecine, qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Mais Galien parle beaucoup de médicaments qu'Andromaque le Jeune avait inventés et décrits. On peut voir, entre autres, les endroits suivants : *Galeni de Compos. med. sec. locos*, lib. III, cap. I, et lib. VI, cap. VI (édit. Chart. t. XIII, p. 398-401, et p. 499-500); *Galeni de Compos. med. sec. genera*, lib. IV, cap. V (édit Chart. t, XIII, p. 744-752).

[1] Je lis ainsi par conjecture. Serait-ce *Portus?* La leçon du manuscrit 674 est proprement بورنوس (*sic*); celle du ms. 673, نورنوس. Le ms. 756, et l'abrégé, ms. 873, donnent ce mot d'une façon embrouillée ou illisible.

lorsque les laboureurs les eurent mangés, ils prirent la cruche et l'ouvrirent. Quand l'un d'eux y eut introduit sa main, avec une tasse, pour puiser la boisson, il y trouva une vipère toute macérée, et, par conséquent, ils s'abstinrent de boire. Ils dirent : « Il « y a dans ce village un individu tourmenté par la « lèpre ou l'éléphantiasis, et qui souhaite la mort, à « cause de la violence de son mal ; nous lui ferons « boire de ce vin, afin qu'il meure; et Dieu nous « en récompensera, puisque nous délivrerons de la « sorte cette créature de sa maladie. » Ils se dirigèrent vers cet homme avec des provisions de bouche, et l'abreuvèrent de ladite boisson, dans la certitude, de leur part, qu'il cesserait de vivre dans la journée. Aux approches de la nuit, son corps se gonfla énormément, et le malade resta ainsi jusqu'au lendemain matin. Alors sa peau extérieure, ou l'épiderme, tomba, et laissa à nu sa peau intérieure rouge, ou le derme. Ensuite celui-ci durcit, l'individu guérit et vécut un temps fort long, sans se plaindre d'aucune infirmité. Il périt enfin de la mort naturelle, qui est la destruction de la chaleur innée. Or ceci est une preuve que la chair des vipères est avantageuse dans les affections graves et les maladies chroniques du corps.

« Pour ce qui regarde le deuxième événement : mon frère Baroloûbïoûs (برلوبيوس)[1]. était arpenteur, ou commis surveillant des fermes, par ordre du roi. Il s'y

[1] Je serais tenté de lire *Boûloûbîoûs*, c'est-à-dire Polybe, ici en-

rendait, le plus souvent, dans les temps rigoureux et mauvais, d'été comme d'hiver. Un jour il partit pour un village qui était à neuf parasanges de distance, et il mit pied à terre, pour se reposer, au pied d'un arbre. La saison était très-chaude, et il s'endormit. Une vipère passa près de lui, et le mordit dans la main, qu'il avait posée sur le sol par excès de fatigue. Il s'éveilla avec frayeur, il reconnut qu'il avait été atteint par une grande calamité, et n'eut pas même la force de se lever pour tuer la vipère. L'angoisse et la défaillance le prirent; puis il écrivit un testament où il consigna son nom, celui de sa famille, le lieu et la description de sa demeure. Il l'attacha sur l'arbre, afin que quand il serait mort, et qu'un individu passerait près de lui et verrait le papier, il le prît, le lût, et informât de l'événement sa parenté; après cela, il se résigna à périr. A peu de distance de lui il y avait de l'eau, dont un petit excédant se trouvait dans un creux, au pied de l'arbre auquel il avait attaché le billet. Il avait une grande soif et il but beaucoup de cette eau. A peine fut-elle entrée dans son intérieur, que sa douleur s'apaisa, ainsi que tout ce qu'il avait éprouvé par suite de la morsure de la vipère. Il guérit donc et resta tout stupéfait, car il ne savait point ce que contenait cette eau. Or il coupa un bâton, ou une branche de l'arbre, et commença à rechercher avec cela ce qu'il y avait au fond de l'eau, puisqu'il lui répugnait de la remuer avec sa

core par conjecture. Ou bien c'est peut-être Procope, suivant un des manuscrits, le n° 673, qui porte بركوبيوس.

main, par crainte qu'il n'y eût encore là quelque chose qui pût lui faire du mal. Il y trouva deux vipères, qui s'étaient sans doute battues entre elles, et qui étaient tombées ensemble dans l'eau, où elles avaient macéré.

« Mon frère arriva à notre maison sain et sauf; il continua dans cet excellent état de santé tout le temps qu'il vécut; il laissa l'emploi qu'il avait, et se borna à s'attacher à moi avec assiduité. Ce que nous venons de raconter est une nouvelle preuve que la chair des vipères est utile contre la morsure des mêmes vipères, des serpents, des animaux féroces et rapaces.

« Voici ce qui concerne le troisième événement: le roi Bïoûloûs (بيولوس)[1] possédait un page mauvais, médisant, vil, et offrant, en un mot, la réunion

[1] Il m'est impossible de deviner au juste quel prince on entend désigner par ce nom, ou par sa variante *Boûloûs* (بُولوس), que fournit le manuscrit 673. C'est peut-être Julius, ou Vitellius, ou même Ptolémée. Tout ce que je puis dire, c'est que, bien souvent, les Arabes font preuve d'une très-grande ignorance en ce qui regarde l'histoire ancienne; et je suppose que ce sont eux qui ont, pour le moins, brodé sur les détails donnés par Andromaque, si tant est que ceux-ci soient authentiques, et non tout à fait apocryphes.

Je vais transcrire ici, surtout comme exemple des bévues historiques et chronologiques des écrivains arabes, précisément l'article qui concerne Andromaque (sans doute l'Ancien), tel que je le lis dans le كتاب تواريخ الحكماء, manuscrit de la Bibliothèque impériale. On remarquera, 1° que l'auteur fait vivre Andromaque du temps d'Alexandre; et 2° qu'il le dit premier médecin dans l'*Ordon* (mot qui désigne le fleuve Jourdain, et peut-être le district ou pays du Jourdain, dans la Palestine et la Syrie). Il est évident que ces assertions sont l'une et l'autre également fausses. Voici la citation :

de tous les vices, de toutes les calamités; mais il le tenait en grande considération et l'aimait beaucoup, précisément à cause de ses vices. Ce page avait offensé un grand nombre de gens, de sorte que les ministres, les gouverneurs et les princes s'entendirent pour provoquer sa ruine. Ils ne purent y réussir, à cause de l'estime que le roi avait pour lui. L'un d'eux imagina une ruse et dit aux autres : « Allez broyer le « poids de deux drachmes d'opium, et faites-les lui « prendre dans ses aliments ou dans sa boisson. Il « arrive assez souvent que des personnes périssent « d'une mort subite : lorsque celui-ci sera mort, « vous l'apporterez en présence du roi, et son corps « sera exempt de toute blessure, de toute lésion ap« parente. » Or plusieurs de ses ennemis invitèrent ce page dans un jardin; et comme ils ne réussirent point à lui faire avaler le poison dans la nourriture, ils le mirent dans la boisson. Au bout d'un court espace de temps, il mourut (en apparence). Alors les auteurs du crime dirent : « Laissons le

اندروماخس حكيم فيلسوف فى زمن الاسكندر ولم تكن له شهرة غيرة (*) وقد اخذ عنه شىء من هذا النوع وله مقالات مذكورة فى مدارس هذا العلم وكان رئيس الاطبّاء بالاردن وهو الذى وقف على معجون المترود يطس فزاد فيه ونقص منه فكان ممّا زاد فيه لحوم الافاعى فنفع من لسع الافاعى زيادة على منافعه المستقرّة (Suppl. arabe, n° 672, p. 62.)

* Telle est la leçon exacte du manuscrit. Mais je ne doute pas qu'il ne manque ici une ou plusieurs lignes.

« mort dans une chambre, scellons-en la porte, et « mettons-y, pour la garder, les artisans, pendant que « nous irons trouver le monarque et que nous l'ins-« truirons que le jeune homme est mort à l'impro-« viste, afin qu'il envoie, pour l'examiner, ses gens de « confiance. » Lorsqu'ils furent tous partis chez le souverain, les artisans virent une vipère sortir d'entre les arbres et pénétrer dans la chambre où était le page. Ils ne purent pas entrer derrière le reptile et le tuer, puisque la porte était condamnée. Après quelque temps, le page se mit à crier : « Pourquoi « avez-vous fermé la porte sur moi ? Aidez-moi, car « une vipère m'a mordu. » Il poussa la porte de l'intérieur, les gardiens du jardin réunirent leurs efforts aux siens de l'extérieur, de façon qu'ils la brisèrent. Le page sortit et n'avait aucun mal. Ceci est encore une preuve que la chair des vipères est avantageuse contre les boissons vénéneuses et mortelles. »

Voilà tout ce qu'a raconté Andromaque. Le fait suivant offre aussi l'exemple d'une chose, découverte par hasard et à la suite d'un événement fortuit : un malade, dans la ville de Bassora, était devenu hydropique, et les membres de sa famille désespéraient de le sauver. Ils avaient fait usage, pour le traiter, d'un grand nombre de moyens médicaux, mais ils ne nourrissaient plus aucune espérance à son égard, et ils dirent : « Il n'y a pas possibilité de le guérir. » Le malade entendit cela de la bouche de ses proches, et il leur dit : « Laissez-moi donc maintenant me « procurer la jouissance des biens de ce monde et

« manger tout ce que je voudrai; or, ne me tuez pas « par la diète. » Ils lui répondirent : « Mange ce que « tu voudras. » Le malade s'asseyait, en effet, à la porte de sa maison, il achetait et mangeait de tout ce qui passait devant lui. Il vit un jour un individu qui vendait des sauterelles cuites, et il en acheta une grande quantité. Quand il les eut mangées, il fut atteint d'une diarrhée séreuse, qui dura trois jours et qui faillit le perdre, tant elle était considérable. Mais lorsque le flux du ventre s'arrêta, tout le mal dont il souffrait dans son intérieur disparut, sa force se rétablit, il guérit et put sortir pour s'occuper de ses affaires. Un médecin le vit et fut surpris de cet événement. Il le questionna à ce sujet, et l'individu guéri lui fit part des détails concernant son rétablissement. Le médecin dit alors : « Les sauterelles n'ont « pas, de leur nature, la propriété de produire l'effet « dont tu parles; or, indique-moi le marchand qui « te les a vendues. » Quand il le lui eut fait connaître, le médecin demanda à ce marchand où il chassait ses sauterelles, et se dirigea avec lui vers le lieu qu'il désigna. Il vit qu'elles se trouvaient sur un sol dont la principale plante était le *mezereum*[1]. Celui-ci est justement un remède employé contre l'hydropisie; lorsqu'on en administre à un malade le poids d'une seule drachme, il en résulte une purgation prompte et tellement abondante, qu'on est im-

[1] C'est le *daphne mezereum*, arbrisseau de la famille des thymélées. Il est connu vulgairement sous les noms de « bois gentil » et de « lauréole femelle ».

puissant pour l'arrêter; de sorte que le traitement par ce moyen est dangereux, et, pour cette raison, les médecins osent rarement le prescrire. Les sauterelles s'étant donc abattues sur cette plante, qui a été ainsi digérée dans leur intérieur, puis celles-ci ayant été cuites, l'action du végétal en a été affaiblie, et les sauterelles ont pu être mangées et procurer ladite guérison au moyen de cette plante.

Voici un autre cas de guérison arrivée par une voie fortuite et par hasard : Apollon, qui a donné le jour à Esculape, avait une tumeur inflammatoire dans un bras, qui le faisait cruellement souffrir. Or, étant réduit à la dernière extrémité par suite de ce mal, il désira vivement de se rendre au bord d'un fleuve, où ses esclaves le transportèrent par son ordre. Il y avait là la plante nommée *sempervivum*[1], sur laquelle il plaça son bras pour le rafraîchir. Cela diminua sa douleur, et il continua un temps assez long à rester dans cette position. Le lendemain matin, il fit comme la veille, et il guérit complétement. Quand les gens s'aperçurent de la promptitude de sa guérison, ils reconnurent que la cause en était dans le moyen susindiqué. L'on dit même que c'est le premier médicament qui ait été découvert.

Il existe beaucoup d'autres exemples du genre de ceux que nous avons mentionnés.

[1] Cela désigne communément le genre orpin (*sedum*), groupe de végétaux succulents de la famille des joubarbes ou des crassulacées. Quelques espèces sont en effet employées comme émollientes.

Quatrième catégorie.

Quelques connaissances médicales sont parvenues aux hommes par suite de ce qu'ils ont observé chez les animaux. Ils se sont ainsi conformés aux actes de ceux-ci et les ont imités.

Rhazes raconte, dans son ouvrage sur les propriétés des choses (كتاب الخواص)[1], que l'hirondelle, quand elle voit ses petits atteints de la jaunisse, part et apporte ce qu'on appelle la *pierre de l'ictère.* C'est une petite pierre blanche, que l'hirondelle seule connaît, et qu'elle place dans son nid, de sorte que ses petits guérissent. Quand l'homme veut se procurer cette pierre, il enduit de safran les petits de l'hirondelle. Celle-ci pense alors qu'ils sont pris de la jaunisse, vole à la recherche de la pierre et l'apporte. On la prend ensuite, on la suspend sur la personne atteinte d'ictère, et cette pierre la soulage.

Un fait analogue est fourni par les aigles, quand la femelle se trouve gênée par ses œufs, dont la sortie est difficile; ce qui la fait tellement souffrir que quelquefois elle court danger de mort. Lorsque le mâle s'en aperçoit, il s'envole et rapporte ensuite une pierre nommée *kilkil* (mot qui signifie « son, bruit »), car, étant agitée, elle fait entendre un certain bruit dans son intérieur. Pourtant, si on la brise, on n'y

[1] Ibn Aby Ossaïbi'ah parle de ce célèbre médecin, ainsi que de ses nombreux ouvrages, au chapitre XI de son livre, où il traite des médecins de la Perse (ms. 673, fol. 158 r. à 164 v.). (Cf. Wüstenfeld, ouvrage cité, p. 40 à 49.)

trouve absolument rien. Tous ses fragments, étant agités, font aussi entendre un bruissement comme fait la pierre dans son intégrité. Celle-ci est plus généralement connue sous le nom de *pierre de l'aigle*. Le mâle la dépose donc dans le nid, ce qui facilite la sortie des œufs de sa femelle. Les hommes font usage de la même pierre, dans les cas d'enfantement difficile, d'après l'exemple tiré des aigles.

Quand les yeux des serpents sont devenus obscurs par suite de leur demeure, pendant l'hiver, dans les ténèbres de l'intérieur de la terre, et qu'ils sortent de leurs cachettes au temps où il commence à faire chaud, ils recherchent la plante du fenouil. Ils passent à plusieurs reprises leurs yeux sur ce végétal, ce qui remédie à leur infirmité. Lorsque les hommes eurent été témoins de ce fait et qu'ils eurent expérimenté à ce sujet, ils trouvèrent qu'une des propriétés du fenouil c'est de faire disparaître la faiblesse de la vue, si on se sert de son eau distillée, en collyre.

Galien mentionne, dans son ouvrage sur les clystères[1], et d'après Hérodote, que c'est un oiseau nommé *anîk*[2] qui, le premier, a montré aux hommes la connaissance des lavements. Il prétend que cet oiseau mange beaucoup, et ne manque jamais d'avaler toutes les viandes qu'il peut se procurer. Son ventre se constipe, par suite du mélange et de l'abondance des humeurs dépravées. Quand cet état

[1] *Galeni de clysteribus Libellus* (édit. Chart. t. XIII, p. 1013).

[2] C'est probablement la même chose qu'*anoûk*. Il s'agit ici de l'ibis, oiseau de l'Égypte, qui a quelque rapport avec la cigogne.

lui devient insupportable, il se dirige vers la mer, prend de l'eau avec son bec, qu'il introduit après cela dans son fondement, et, par le moyen de l'eau de la mer, les humeurs emprisonnées dans son corps sortent. Ensuite cet animal retourne à son mode habituel de nourriture.

Cinquième catégorie.

Quelques connaissances médicales sont arrivées aux hommes par la voie de l'inspiration ou de l'instinct, comme cela a lieu pour beaucoup d'animaux.

On dit que lorsque le faucon souffre dans le ventre, il se dirige vers un oiseau qu'il connaît bien et que les Grecs appellent *dryops* (دريغوس)[1]. Il le chasse, mange de son foie, et sa douleur s'apaise à l'instant.

Nous voyons les chats manger du foin ou des herbes, à l'époque du printemps; s'ils en manquent, ils se tournent alors vers les feuilles sèches de certains arbres dont on fait les balais, et ils en avalent. On sait pourtant que ce n'est point là la nourriture

[1] Je lis ainsi par conjecture et parce que je ne connais point de nom d'oiseau, en grec, qui approche le plus de la leçon arabe, que celui de *δρύοψ, οπος*. Il est mentionné da la comédie des Oiseaux, d'Aristophane, dans le vers suivant, qui est le 305e:

Πορφυρὶς, κερχνὴς, κολυμβὶς, ἀμπελὶς, φήνη, δρύοψ.

(*Aristophanis comœdiæ undecim*, etc. édit. de Leyde, 1760, t. II, p. 706).

Le *dryops* désigne le *picus* ou pivert.

Je dois ajouter que la leçon du ms. 673 est بريغوس et celle du ms. 756 دريقوس.

habituelle de ces animaux; mais l'instinct les invite à agir ainsi, Dieu ayant constitué cette action comme une cause de la santé de leurs corps. En effet, après avoir mangé de ce qu'on vient de dire, les chats vomissent des humeurs de différentes sortes qui s'étaient amassées dans leur intérieur. Ils continuent à faire usage de ces herbes jusqu'à ce qu'ils s'aperçoivent qu'ils se trouvent dans leur état habituel de santé, et alors ils cessent.

Quand les mêmes chats reçoivent quelque lésion d'un des animaux nuisibles et venimeux, ou bien quand ils ont mangé, par hasard, quelque chose provenant de ces derniers, ils recherchent les lampes et les endroits où l'on garde l'huile. Ils avalent de celle-ci, et alors les symptômes qu'ils ressentaient s'apaisent.

On assure que les bêtes de somme, quand elles broutent pendant le printemps du laurier-rose, en deviennent malades. Elles accourent alors tout de suite vers une herbe qui est l'antidote de cette plante, elles la paissent et, par ce moyen, elles guérissent.

L'événement suivant, arrivé depuis peu, confirme ce que nous venons de dire : Behâ eddîn, fils de Nakkâdhah, le secrétaire, raconte que, lorsqu'il voyageait dans la direction de Carac[1], il passa par Zhalîl, station où il y a du laurier-rose en abondance. Il mit pied à terre, ainsi que plusieurs autres individus,

[1] La ville et le château de Carac sont situés dans la Syrie, sur la limite de celle-ci et du Hidjâz. (Cf. Abou'lféda, *Géographie*, texte arabe, p. 246.)

dans un endroit de cette station, et tout près d'eux se trouvait ladite plante. Les esclaves attachèrent dans ce lieu les bêtes de somme de ces individus; or elles broutèrent les herbes qu'elles purent atteindre et mangèrent du laurier-rose. Quant à ses bêtes de somme, à lui, ses esclaves les négligèrent, de sorte qu'elles errèrent à volonté et allèrent paître dans des endroits différents, tandis que les autres restèrent à leur place et ne purent pas la quitter. Le lendemain matin, on trouva les animaux de Behâ eddîn bien portants, mais ceux des autres voyageurs furent trouvés tous morts, sans exception, dans le lieu où ils étaient attachés.

Dioscoride raconte, dans son ouvrage, que les chèvres sauvages dans l'île de Crète, quand elles sont atteintes par des flèches, et que celles-ci restent dans leur corps, s'empressent de paître la plante nommée *almechcather amchîr*[1], qui est une sorte de

[1] Ce nom bizarre se lit beaucoup de fois, dans Avicenne, écrit de différentes manières. On trouve, en effet, tantôt مشكطر امشير, tantôt مشكطر امشيغ, ou bien مشك طرامشيغ, etc. Cela désigne, le plus souvent, le dictame et quelquefois aussi une espèce de pouliot. Ce sont, l'un et l'autre, des végétaux aromatiques et stimulants qu'on a parfois, et à tort, confondus ensemble. On a même nommé le dictame « pouliot des bois, » *silvestre pulegium;* mais, le véritable pouliot est une espèce de menthe, et le dictame constitue plusieurs variétés, dont une est la fraxinelle.

On pourra voir, à ce sujet, les passages que je vais indiquer du texte arabe d'Avicenne publié à Rome en 1593. Dans le tome I, p. 207, l. 32 et suiv. l'auteur dit quelques mots sur la description du مشكطر امشير; il en indique deux espèces ou variétés, dont l'une est appelée *le vrai* et l'autre *le faux*, à l'exemple de Diosco-

pouliot (ou mieux, le dictame). Les flèches tombent et ces animaux ne ressentent plus aucun mal [1].

Le kâdhi Nadjm eddîn 'Omar, fils de Mohammed, fils d'Alcoraïdy, m'a rapporté ce qui suit : que la cigogne fait son nid au sommet des coupoles et des lieux élevés ; qu'elle a un ennemi, parmi les oiseaux, qui la poursuit toujours, et qui se dirige vers son nid pour en casser les œufs. Le kâdhi ajoute : « Mais il y a quelque part une herbe dont la propriété est que l'ennemi de la cigogne devient aveugle dès qu'il en respire l'odeur. La cigogne l'apporte dans son nid et la place sous ses œufs, de façon que l'oiseau ennemi ne peut alors rien entreprendre contre ces derniers [2]. »

ride, pour le dictame. La première paraît se rapporter au dictame de Crète (*Origanum dictamnus*), et la seconde à quelque espèce de marrube ou à la fraxinelle. Au tome II, p. 89, l. 28, Avicenne parle de nouveau de cette plante, à l'article du traitement des brûlures. Il y revient, p. 179, l. 7 et 24, à l'occasion de la thériaque, et ailleurs.

[1] On lit, en effet, dans Dioscoride, à l'article du dictame, les paroles suivantes : « Produnt in Creta capras, sagittis percussas, hu«jus herbæ pastu, eas excutere. » (*P. Dioscoridæ Pharmacorum simplicium reique medicæ Libri VIII*, etc. Io. Ruellio interprete, etc. 1529. lib. III, cap. xxxv, fol. 164, B.)

[2] Les lignes qui suivent, que j'ai extraites d'Ælien, avancent une chose qui a beaucoup d'analogie avec le fait dont parle notre auteur. Voici le passage : « Ciconiæ ovis suis perniciem molientes ves«pertiliones sapientissime vindicant. Quum hæ itaque solo suo «contactu ova ipsa sterilia efficiant, hoc remedio utuntur ciconiæ : «platanis folia in nidos suos inferunt, ad quæ accedentes vesperti«liones, torpore comprehensæ, perniciem afferre non queunt. » (*Claudii Æliani De animalium natura Libri XVII*. Petro Gillio Gallo et Conrado Gesnero Helvetio interpretibus, etc. lib. I, cap. xxxvii.)

L'auteur appelé *Aouhad Azzémân*[1], c'est-à-dire « l'Unique de l'époque », raconte dans son ouvrage, intitulé : *Celui qui médite* (المعتبر), que le hérisson a dans sa cachette des portes qu'il ferme et qu'il ouvre, suivant le souffle des vents qui lui sont nuisibles ou favorables.

Il raconte aussi qu'une personne a vu l'outarde combattre contre la vipère, s'enfuir de celle-ci pour aller vers une plante légumineuse dont elle mangea, puis retourner au combat. Que ladite personne ayant été témoin de ce fait, courut vers cette plante et la coupa, pendant que l'outarde était occupée à combattre la vipère. Quand la première revint vers le lieu où avait poussé cette herbe et qu'elle ne la trouva plus, elle se mit à tourner autour de la place sans pouvoir découvrir ce qu'elle cherchait. Elle tomba morte bientôt; et il fut évident qu'elle se guérissait, par le moyen de cette plante, des blessures qu'elle recevait de son adversaire.

Le même auteur mentionne que la belette, quand elle se bat contre le serpent, s'aide en mangeant de la rue; que les chiens, lorsqu'ils ont des vers dans les entrailles, avalent de la lavande, ce qui les fait

[1] Il était natif de Bassora, et attaché, comme médecin, au calife Mostandjid billâh, qui régna tranquillement pendant les années 555 à 566 de l'hégire (1160 à 1170 de J. C.). Il a écrit plusieurs ouvrages, tant de médecine que de philosophie. Ibn Aby Ossaïbi'ah donne sa notice et mentionne ses œuvres au chapitre x, où il traite des médecins de l'Irâk, etc. (Ms. 673, fol. 147 r. à 148 r.) (Cf. Wüstenfeld, ouvrage cité, 98-99, et Reiske, *Abulf. Ann. musl.* t. III, p. 599 et 601.)

vomir et les purge; que la cigogne, étant blessée, soigne sa plaie au moyen de l'origan des montagnes (une espèce de pouliot); enfin, que le bœuf sait faire la distinction des herbes qui se ressemblent quant à leur extérieur, qu'il reconnaît celles qui lui conviennent et les paît, et celles qui lui seraient nuisibles, et il les laisse. Cela, malgré son insatiable appétit, sa gourmandise et la stupidité de sa cervelle.

Il y a un grand nombre d'exemples de la nature des faits qu'on vient de lire. Ainsi donc, puisque les animaux, qui sont privés de la raison, ont reçu par inspiration ou instinct la connaissance des choses qui leur conviennent et leur sont utiles, l'homme aussi doit l'avoir reçue, et, à plus forte raison; l'homme qui est intelligent, éclairé, libre dans ses actions, et la plus noble des créatures. Ceci est l'argument le plus considérable en faveur de ceux qui soutiennent que la médecine n'est qu'une inspiration et une direction de Dieu (qu'il soit loué!), au profit des hommes.

En somme, la plupart des connaissances médicales sont sans doute parvenues aux hommes au moyen de l'inspiration divine, et aussi au moyen de l'expérience, du hasard et des événements fortuits; puis ces notions se sont multipliées parmi eux, aidées surtout en cela par le raisonnement établi sur les faits observés, et auquel ils furent amenés par leurs propres qualités naturelles. Ainsi, ils acquirent la connaissance de choses nombreuses, assem-

blage de toutes les notions partielles provenant desdites voies différentes et opposées. Plus tard, les hommes méditèrent sur ces matières, ils déduisirent leurs causes et leurs analogies, et par là ils furent en possession des règles générales et des principes de la science. Tel fut, en effet, le commencement de l'étude et de l'enseignement, lesquels finissaient aux notions générales acquises jusqu'alors; car, quand la science est bien établie, l'enseignement a lieu depuis les faits généraux jusqu'aux faits particuliers, tandis que, dans son origine, il remonte, au contraire, de ceux-ci à ceux-là. (Il est donc synthétique au lieu d'être analytique.)

J'ajouterai ici, comme je l'ai déjà indiqué auparavant, qu'il n'est pas nécessaire de supposer que le commencement de la médecine ait été particulièrement dans un lieu à l'exclusion d'un autre, ni qu'un peuple ait été seul en ceci et en dehors de tous les autres. Il ne peut exister, à ce sujet, qu'une différence du plus au moins, et une variété dans les divers modes de traitement; car il est hors de doute que chaque peuple s'est mis d'accord à l'égard d'un certain nombre de médicaments qu'il a employés, et au moyen desquels il a traité les maladies.

Je suis d'avis que le motif par suite duquel les opinions diffèrent touchant l'attribution de la médecine à tel ou tel peuple, vient seulement de ce que la science s'est montrée *de nouveau* chez une nation que l'on a ainsi regardée comme celle qui l'a fondée. En effet, il se peut que l'art médical ait existé d'a-

bord chez un peuple ou dans un coin particulier du globe, et que ce peuple ait été effacé du monde et perdu, par des causes célestes et terrestres. Telles sont, par exemple, les pestilences qui ravagent, les famines qui font émigrer, les guerres qui détruisent, les rois qui triomphent, et les manières de vivre défavorables. Quand la médecine eut été anéantie chez une nation, puis qu'elle eut surgi chez une autre, et qu'il s'écoula depuis lors un temps fort long, on oublia ce qui avait précédé, et l'on regarda la seconde nation comme l'inventrice de cette science, exclusivement à la première. L'on a alors raisonné sur le commencement de l'art médical, uniquement par rapport à celle-là, et l'on a dit : « Depuis qu'il s'est montré ainsi, etc. » Mais on veut dire, en réalité : « Depuis que l'art médical s'est montré chez ce peuple, en particulier. »

Cette confusion se retrouve, même dans ce qui n'est pas d'un temps très-éloigné. En effet, il est notoire, ainsi que Galien et d'autres l'ont déjà raconté, qu'Hippocrate, ayant vu l'art médical près de sa perte, et ses traces presque effacées chez la famille d'Esculape[1], dont il faisait partie lui aussi, il sauva la médecine par cela même qu'il la fit connaître; il la divulga aux étrangers, la fortifia, lui donna une nouvelle vie, et la répandit au moyen des livres où il la consigna. C'est pour cela que beaucoup de gens

[1] L'auteur veut ici parler des Asclépiades, gens que l'on désignait ainsi comme descendants d'Esculape, dont le nom grec est Ἀσκληπιός, Asclépios.

disent qu'Hippocrate est le premier qui ait fondé l'art médical et qui l'ait exposé dans un ensemble d'ouvrages. Mais, il est certain seulement qu'Hippocrate est le premier membre de la famille d'Esculape qui ait réuni dans des livres les connaissances médicales, afin qu'ils servissent à l'enseignement de tout individu, sans exception, capable d'apprendre la médecine. Ce sont ses ouvrages qu'ont pris pour guide les médecins qui sont venus après lui, et jusqu'au temps présent. Mais Esculape l'Ancien est le premier qui ait raisonné au sujet de la médecine; comme nous le dirons bientôt, avec la permission de l'Être suprême.

TABLEAU LITTÉRAIRE
DU
KHORASSAN ET DE LA TRANSOXIANE
AU IV[e] SIÈCLE DE L'HÉGIRE,

PAR M. C. BARBIER DE MEYNARD.

(Suite.)

CHAPITRE SECOND.

DES POËTES MODERNES QUI ONT VÉCU À LA COUR DES SAMANIDES À BOUKHARA, OU QUI ONT EXERCÉ DES CHARGES PUBLIQUES DANS LES DIFFÉRENTES PROVINCES SOUMISES À CETTE DYNASTIE (55).

Boukhara était le siége du gouvernement des Samanides et le centre de leur autorité; cette ville

réunissait tout ce qu'il y avait alors d'hommes distingués ; elle était le ciel où brillaient toutes les étoiles de la terre, le jardin où florissaient toutes les gloires de l'époque.

Voici ce que m'a raconté, à ce propos, Abou Djafar Mohammed ben Moussa el-Moussawi (56) : « Mon père Abou'l-Hassan donna un jour à Boukhara, sous le règne de l'émir Saïd, un grand festin, où il réunit les étrangers les plus illustres. On y voyait Abou'l-Hassan el-Ladjam, Abou Mohammed ben Mathran, Abou Nasr ben el-Hozaïmi, Abou Djafar ibn el-Abbas, et une foule d'écrivains non moins remarquables. L'assemblée une fois réunie, les parfums d'une conversation ingénieuse s'élevèrent du milieu d'elle ; les convives se passèrent tour à tour la coupe des réparties brillantes ; ils répandirent les perles de leur érudition, firent étinceler les facettes de leur esprit et déployèrent à l'envi les prodiges de leur éloquence. Alors mon père, saisi d'admiration, se tournant vers moi, s'écria : « Quel beau jour, ô « mon enfant, que celui-ci où tout ce que notre « siècle compte d'hommes remarquables est réuni « chez nous ! Retiens-en la date et redis-là à tes en- « fants, car je doute que, dans tout le cours de ton « existence, tu voies encore une assemblée comme « celle-ci. » Mon père disait vrai, et jamais, depuis lors, le collyre d'une réunion aussi belle n'a rafraîchi mes yeux » (57).

ABOU'L-HASSAN ALI BEN EL-HASSAN EL-LADJAM EL-HARRANI اللجّام الحرّانى (58).

Ce poëte arriva à Boukhara sous le règne de l'émir Hamid et y demeura jusqu'à la fin du règne de l'émir Sédid. Il fit, dans ce laps de temps, plusieurs voyages, occupa divers emplois, et fut plusieurs fois destitué (59). Doué d'un esprit très-fin, d'une mémoire surprenante et d'un talent particulier pour la poésie, il était, par son caractère même, enclin à la satire; c'était, en général, aux grands qu'il s'attaquait de préférence, et pas un de ceux qui occupèrent le pouvoir ne fut à l'abri de ses épigrammes. Abou Bekr el-Kharezmi me racontait que, dans sa jeunesse, il osa provoquer ce redoutable poëte en composant contre lui ces vers :

رأيتُ اللجّام فى خلقه للشعر تطبيقا وتجنيسا
نخوة فرعونَ ولكنّه جانس فى حمل العصا موسى
فتاه ابليس ولكنّه خالف فى السجدة ابليسا

J'ai reconnu dans le caractère de Ladjam en général, dans ses vers en particulier, l'orgueil du Pharaon; et, cependant, il porte humblement son bâton comme Moïse. Satan l'a égaré; mais, en dépit de Satan, il fait sa prière.

El-Kharezmi espérait, par cette attaque, avoir l'honneur d'être critiqué par le poëte; mais il n'en obtint pas de réponse, et il put s'appliquer cette pensée de Mouténebbi : « Que celui qui te provoque envie le sort de celui à qui tu ne réponds pas! »

N'ayant jamais vu de recueil des poésies de Ladjam, j'avais eu d'abord l'intention de les réunir en divan; j'ai renoncé depuis à ce projet et je me suis borné à citer les passages qui me paraissent convenir le mieux au plan de mon livre.

Ainsi, parmi les *qassideh* qu'il composa en l'honneur de différents personnages, on remarque les vers suivants adressés à Abou Djafar el-Otbi :

ذابَت على قوم سماؤك فى الندى
ويدى تردّد تحت غيم جامد
وانا الّذى ان جُدتَّ لى او لم تجد
لك فى الثناء على طريق واحد

Tes bienfaits se répandent sur la foule comme la rosée qui tombe du ciel, et moi, je tends vainement la main sous un nuage glacé; et pourtant, que tu m'accordes ou non tes faveurs, je ne cesserai jamais de célébrer ton nom.

الشيخ اكبر من قولى واكبارى
لكنّ احلى بذكر الشيخ اشعارى
واعتبَ الدهر اذ عاتبتُه بفتىً
من آل عُتبةَ نفّاع وضرّارِ
كانّما جاره فى كلّ نايبة
جار الاراقم فى ايّام ذى قارِ
تجرى المكارم فى لاءٍ وفى نعم
فالناس فى جنّة منه وفى نارِ

Le scheïkh est bien au-dessus de mes paroles et de mes louanges, mais je veux que son nom soit l'ornement de mes vers. La fortune a cessé de me nuire, quand je me suis plaint de ses rigueurs à un noble descendant de la famille d'Otba, homme tout-puissant pour nuire ou pour rendre service. Celui qui l'implore trouve en lui un protecteur aussi dévoué que l'étaient les Araqim au combat de Dhou Qar; il déploie ses grandes qualités dans un *oui* comme dans un *non*, et il donne à son gré aux hommes le ciel ou l'enfer pour demeure (60).

Sur Hassan ben Malek :

لبسنا كلّ داج اللون حالك
وقطعنا المسالك لا الممالك
واعملنا السرى حتّى نزلنا
بدهر فى ذرى الحسن بن مالك
فقُل للدهر كِدْ غيرى رجالا
فلسنا بعد هذا من رجالك

Après avoir revêtu les sombres vêtements de l'infortune; après avoir parcouru les routes et les provinces les plus lointaines; au bout de ma longue course, meurtrier, je me suis abrité sous le toit hospitalier de Hassan ben Malek. Dis maintenant à la fortune : « Poursuis, si tu veux, d'autres victimes; désormais, nous ne t'appartenons plus » (61).

Mais, comme nous l'avons dit, ce fut surtout dans la satire que Ladjam déploya toute sa verve, et ce n'est guère qu'à ce titre qu'il s'est acquis une réputation solide. Voici quelques fragments qui prouvent

qu'il ne craignait pas de s'attaquer aux personnages les plus puissants de son époque :

Contre Abou Djafar el-Otbi :

تغيّرت اخلاق هذا العُتبى
وصار لا يعرف غير العتب
وغير ضرب دايم وسبّ
وقد حسا فصار مثل الدُبّ
عليه الف لعنة من ربّى

Le caractère de cet Otbi s'est altéré; cet homme ne sait plus que gronder, injurier, frapper à outrance; il a bu un breuvage qui l'a métamorphosé en ours. Que mille malédictions tombent sur lui !

Contre les agents et les amis du précédent :

صنايع للشيخ سوى حمد   بيادق الشطرنج والنرد
فلعنة الله على بعضهم   وهو ابو بكر بن شهمرد
وبعد لو لا الحفظ للعهد   لقلتُ فى المضطرب القدّ
وارجع الى حمد فما فيهم   يا سيّدى انذل من حمد

Les agents du scheïkh sont, à l'exception de Hamd, de vrais pions d'échiquier et de nerd; que Dieu maudisse l'un d'eux, Abou Bekr ben Schahmerd. Si je ne craignais de violer ma promesse, je saurais bien que dire du petit bossu; mais, pour en revenir à Hamd, non, seigneur, il n'y a pas parmi eux un homme plus vil que ce Hamd (62).

On raconte que Hamd ben Schahmerd, en en-

tendant réciter le premier vers, se félicitait déjà d'avoir été épargné par le poëte; mais, quand il entendit la fin de la tirade, il s'écria avec dépit : « Plût à Dieu qu'il m'eût traité comme les autres, sans m'honorer d'une mention particulière! »

Sur Abou Thalha Qaswara ben Mohammed :

انّی امرؤ یا ابا طلحة بنصحك صبٌّ
هذا زمانك فاختم بالطين والطين رطبُ
وقد وعظتك ان كنتَ للمواعظ تصبو
وان رجوتك من بعدها فانّىَ كلبُ
احسن فما لك عذر وما على الدهر عتبُ
فانّ سقيا الليالى فيها اجاج وعذبُ

Abou Thalha, je suis homme à te donner volontiers des conseils; mais la fortune est pour toi aujourd'hui; imprime ton sceau dans l'argile, pendant qu'elle est molle; oui, je te prodiguerais les conseils, si tu les goûtais; mais, quant à implorer tes faveurs, que je sois un chien, si je le fais. Du moins, sois bienfaisant; tu n'as plus d'excuses à alléguer, ni de reproches à faire au destin; souviens-toi que la rosée des nuits est mêlée de douceur et d'amertume (63).

Contre Abou Yahia el-Himadi, un des principaux fonctionnaires du divan :

يكذب الكذبة هذا ثمّ ينسا قريبا
كن ذكورا يا ابا يحيى اذا كنتَ كذوبا

Cet homme ment et oublie bientôt ses mensonges; aie

du moins de la mémoire, Abou Yahia, puisque tu aimes à mentir.

Contre Témim ben Hobaisch, collègue du précédent :

يا تميم بن حُبيش قُل هذا الطيش لايش
انّما انت وكيل الباب لا صاحب جيش
قد تبظرمتَ وقدما كنتَ فى انكد عيش
كنتَ ذمّيا فصرتَ اليوم فى اعلى قُريش

Témim ben Hobaisch, dis-moi pourquoi ces grands airs? Tu es un huissier et non un général d'armée; et pourtant tu te pavanes, l'anneau au doigt, oubliant ta misérable condition d'autrefois; tu n'étais qu'un pauvre *zimmi*, et te voilà maintenant au premier rang des *qoraïschites* (64).

Contre le vézir Abou Ali el-Bélâmi :

وزارة البلعمى منقلبة وهو كقفل غدا على الخربَهْ
لم يرعَ للاوليا حُرمتهم فيها ولا الوجوه والكتبَهْ
قد قلبت وجه كل مكرمة متى نراها عليه منقلبَهْ
فهو احقّ الورى بداهية يُنحَى لها رأسه على خشبَهْ

Le vézirat de Bélâmi s'écroule, comme une serrure qui se disloque; il a foulé aux pieds l'honneur des hommes vertueux, des chefs et des soldats; il a détruit tout ce qu'il y avait de beau; quand le verrons-nous, à son tour, écrasé sous sa charge? Y a-t-il un homme plus digne que lui d'une disgrâce qui enverra sa tête au gibet (65)?

Contre Ibn el-Ozaïr :

طعام محمد ابن العُزير   يُداوى به المعدة الفاسدةْ
حشايش بُقراطَ معجونة   به وعقاقيره الفاردةْ
جراذقه ذرّة ذرّة   على عدد الفتية الواردةْ
على عدد القوم رغفانه   فلستَ ترَى لقمة زائدةْ
ارى الصوم فى ارضه للفتى   اذا احلّها اعظم الفائدةْ

Les repas de Mohammed ben Ozaïr peuvent guérir les estomacs malades ; quelques herbes préparées selon les préceptes d'Hippocrate, quelques simples, un peu de pain coupé en menus morceaux, selon le nombre des arrivants, des *keftés* servis avec la même parcimonie, voilà tout le repas, et encore il n'en reste pas un morceau de trop. Quand on arrive chez un tel hôte, le mieux, je crois, est de jeuner (66).

Abou'l-Qassem el-Yemeni me racontait qu'un certain Abou'l-Fadhl el-Qaschani fit bâtir une maison dont il fut fort satisfait ; quand elle fut terminée, il invita Ladjam à la visiter et lui demanda son avis ; celui-ci composa sur-le-champ ces vers :

متى اراها ينادى حولها البومُ
وللنساء بها نوح وتلطيمُ
متى اراها يبابا لا انيس بها
متى يُقام على الشيخ المأتمُ
ايا ابا الفضل لا اصبحتَ صالحة
يا كلب يا قرد يا خنزير يا بومُ

Quand entendrai-je le chant funèbre du hibou autour de cette maison et les gémissements des pleureuses qui se meurtrissent le visage? Quand verrai-je cette maison changée en désert et vide d'habitants? Quand en verrai-je sortir le cercueil du scheïkh? Ô Abou'l-Fadhl, puisses-tu n'avoir point de compagne vertueuse, homme plus vil que le chien, le porc, le singe et le hibou (67)!

Contre le grand vézir :

بعد الخمول غدوتَ صدر الموكب
وجررتَ كبرًا ذيل كل تسحّبِ
يا من يمرّ على الورى مُتبظرما
انظر الى إطلال دار المُصعبى

Après avoir végété dans l'obscurité, tu marches à la tête d'un cortége pompeux, traînant fièrement ta robe dans tous les excès. Ô toi, qui foules avec dédain les hommes à tes pieds, contemple l'abaissement de la maison de Mossâbi!

Contre un employé du divan :

مضى ابو مازن لا ضيرَ وارتفعَتْ
تهبّ لابن سباع ريح اقبالِ
كذلك الدهر فى تصريفه عجب
ما زال يُبدل انذالا بانذالِ

Abou Mazen est parti, ce n'est pas un mal, et le vent de la faveur souffle maintenant du côté d'Ibn Sabâ. Étranges caprices de la fortune, qui ne se lasse pas de remplacer un scélérat par un autre (68)!

Contre Abou Djafar et Ibn Mathran :

عاد الى الحضرة اثنانِ   طُويس والنذل بنُ مطرانِ
اثنان ما إن لهما ثالث   الّا عصى موسَى بن عمرانِ

Deux hommes, Thowaïs et l'indigne Ben Mathran, sont revenus à la cour, deux hommes auxquels on ne peut rien comparer, sinon le bâton de Moïse, fils d'Amran (69).

Contre les habitants du Kharezm :

ما اهل خوارزم سُلالة آدم   لا هم وحق الله غير بهايم
أرِنى شبيه رؤوسهم ولُغاتهم   وصفاتهم وثيابهم فى العالم
إن كان يقبلهم ابونا آدم   فالكلب خير من ابينا آدم

Les habitants du Kharezm ne sont pas de la lignée d'Adam ; non, par Dieu ! ce sont des brutes. Montrez-moi dans le monde quelque chose qui ressemble à leur tête, à leur langage, à leurs mœurs et à leur mise. Si Adam notre père les reconnaît pour ses enfants, Adam notre père ne vaut pas un chien (70).

L'humeur sarcastique de Ladjam lui fit naturellement des ennemis parmi les poètes ses rivaux, et l'on ferait un volume des épigrammes qui tombèrent sur lui de toutes parts. Voici quelques vers qui sont restés d'Abou Djafar :

انّ الذى افنى الحُطيئة بعدما
افنى الهجاء وباء بالاثام

وابادَ هجّا الخلايف دِعبلا

من بعده وفتى بنى بسَّام

سيُريح اعراض الكرام بمنّه

ولطيف قدرته من اللجّام

Celui (Dieu) qui a fait périr Hottiah, après avoir anéanti ses satires, juste représaille de ce crime; celui qui a fait périr Dibâl, le poëte ennemi des khalifes, et, après lui, le descendant des Beni Bessam, celui-là, par l'effet de sa bonté et de sa toute-puissance, délivrera bientôt les hommes d'honneur des attaques de Ladjam.

D'Abou Nasr el-Hozaïmi :

لِمَ لا تبيع و لا تشترى اللجما (71

يا شرّ من شتم الاحرار او شُتما

لقد صددتَ عن القول الجميل فما

فتحتَ مذ كنتَ الّا بالقبيح فما

عميتَ من طول ما تهجو الكرام ومِن

عمَى الفؤاد بدا فى ناظريك عما

Pourquoi ne pas te borner au commerce des harnais, ô le plus vil de ceux qui ont attaqué les hommes vertueux ou qui ont encouru leur colère? Tu t'es toujours abstenu de toute bonne parole, et ta bouche, depuis que tu existes, n'a su vomir que des outrages. Mais, à force de déchirer la vertu, ton cœur s'est aveuglé, et de l'aveuglement de ton cœur est né celui de tes yeux.

Cependant l'âge, au lieu de diminuer la violence

de Ladjam, ne fit qu'augmenter en lui son penchant à la satire. Les hommes les plus respectés, les plus hauts fonctionnaires, et, entre autres, le vézir Belâmi, en étaient l'objet. Ses vers se répandaient partout et causaient un grand scandale; l'orage amoncelé sur sa tête finit par éclater. Un édit de l'émir ordonna qu'il serait frappé de verges et chassé de la Cour. Le chef de la police envoya chez lui un noir chargé d'exécuter la sentence et de l'escorter jusqu'à ce qu'il eût passé le fleuve. Cette disgrâce inspira les vers suivants à Ibn Mathran :

لسانك يا لجّام القاك فى ورطَةْ
ومُزدحَم الاسواء لاقاك بالضغطَةْ
لئن كان لم يدبغ لسانك دابغ
لقد احسنَتْ بالامس دبغ استك الشرطَةْ
الى كم تسوء الناس عيشك سالما
فمُتْ هرما يا كلب إن لم تمت غبطَةْ
ولا نلتَ ما عُمّرتَ خيرا ولا تزل
لدايرة الاسواء راسك كالنقّطَةْ

Ta langue, ô Ladjam, t'a précipité dans le gouffre, et tes nombreux méfaits t'ont poussé vers l'abîme; puisque personne n'a pu assouplir la rudesse de cette langue, hier, du moins, la police a pris soin d'assouplir la peau de tes fesses. Jusques à quand nuiras-tu impunément aux hommes? meurs du moins de vieillesse, ô chien, puisque tu n'es pas mort

sous le bâton; puisses-tu ne plus avoir un seul jour de bonheur, et que ta tête soit le centre du cercle des malheurs!

Belâmi, redoutant de nouvelles attaques, se repentit de lui avoir laissé la vie. Averti qu'il se rendait à Nissapour, il écrivit au chef de l'armée du Khorassan, Abou'l-Hassan ben Simdjour, qui avait également à s'en plaindre, de le faire rechercher avec soin et de le mettre à mort. La lettre de ce vézir coïncida avec l'arrivée de Ladjam à Nissapour, dans le khan de Wachemguir (72). Presque aussitôt il fut arrêté par une troupe de soldats, qui le garrottèrent, lui et ses gens, et le conduisirent malade et infirme jusqu'à Qaïn, où il fut exécuté sur-le-champ (73).

ABOU MOHAMMED EL-MATHRANI المطرّى.

Hassan ben Ali ben Mathran fut l'homme le plus distingué de la ville de Schash et même de la Transoxiane, où l'on ne trouve après lui qu'un seul écrivain digne de lui être comparé, Abou Amer Ismaïl ben Ahmed (74). Possesseur d'une belle fortune, jouissant de toutes les douceurs de la vie, il fut bien reçu à la cour, qui le combla de faveurs et lui accorda les fonctions de bérid dans diverses provinces. Je tiens du seïd Abou Djafar el-Moussawi, qui se trouva souvent en rapport avec lui à Boukhara, que c'était un homme d'une figure commune et plutôt Persan qu'Arabe par la tournure, mais doué, malgré un léger vice de prononciation, d'une diction élé-

gante et pure; aussi bon musicien que bon poëte, il était aussi charmant dans une causerie intime, qu'élevé dans les sujets sérieux. Son mérite le dénonça à la verve envieuse de Ladjam, et il s'éleva entre les deux poëtes une guerre poétique sans trêve, où le célèbre satirique n'eut pas toujours le dessus. Sahib faisait beaucoup de cas de ses poésies et s'écria, après avoir terminé la lecture de son divan : « Je n'aurais pas cru que la Transoxiane renfermât des esprits aussi cultivés ». Il se plaisait surtout à réciter ces trois vers en l'honneur du vin cuit :

وراحٍ عذّبتها النارُ حتى   وقَتْ شرابُها نار العذاب
تُذيب الهمّ قبل الحشو لون   لها في مثل ياقوت مُذاب
ويمنحها المزاج لهيب خدّ   تشرّب ماءه ماء الشباب

Quel vin! le feu, en l'adoucissant, préserve ceux qui le boivent des flammes de l'enfer; il dissipe les soucis, avant même d'être bu. Sa couleur est celle des rubis fondus; et, mêlé à l'eau, il a l'incarnat d'une joue où brillent les couleurs de la jeunesse (75).

Vers en l'honneur d'Abou Ali Belâmi :

بلوناك حين يُرقّ الولىُّ
عُرفا ويُخشى العدو النكيرا
فلم يكُ الّا اختيارا نفوعا
ولم يكُ الّا اضطرارا ضرورا

ولو لم تخَفْ سوء ظنّ الشكور
لما كنتَ بالسوء تجزى الكفورا

Nous t'avons éprouvé, soit comme un ami dont on implore les bienfaits, soit comme un ennemi dont on craint le ressentiment, et nous avons été l'objet d'une bienveillance généreuse ou d'attaques légitimes et forcées; car, si tu ne craignais d'affliger l'homme reconnaissant, tu ne voudrais même pas punir l'ingrat.

Sur Abou Hatem Mohammed et-Thousy :

كأنّ ابا حاتم لا يزال يُصرّف فى الصرف لا فى العمَلْ
اذا حلّ ارضا دنى ظعنه توقّع رحيلا اذا قيل حَلْ
فتى لا يبيت على بطنة ولا يأكل الخبز الّا بخَلْ
فتى عنده انه يستقلّ بكلّ الامور ولا يُستقَلْ
ويوجب تدبيره أن يكون رئيسا يعزّ ولا يستذَلّْ

On dirait qu'Abou Hatem n'est aux affaires que pour être déplacé, et non pour servir; arrive-t-il à son poste, il faut qu'il le quitte, et déjà il se prépare à partir, lorsqu'on crie: Nous sommes arrivés! L'infortuné ne connaît pas les douceurs de la sieste, et il ne mange son pain qu'assaisonné de vinaigre (76). On le désapprécie en toute affaire, au lieu de lui laisser sa liberté d'action; et son mérite, cependant, devrait faire de lui un chef respecté, et non pas un objet de dédain.

Contre Hozaïmi d'Abiwerd :

اصبح المُلك مبتلى بالمُعافى وهو ممّا ابتلاه منه مُعافى
ورد الباب لانتصاف من الدهرِ فافنى العجاح والانصافا

Le royaume a souffert de ce Moafa, sans que celui-ci ait été puni des maux qu'il a causés; grâce aux faveurs de la fortune, il est arrivé jusqu'à la cour, mais seulement pour renverser la justice et le droit.

A un grand que Ladjam louait, après l'avoir critiqué :

قُل لِلُجَيم انّ مدحك عن هجوك ما إن يقوم معتذرا
وهل يُعفّى على اساآته تبَصْبُص الكلب بعد ما عقرا

Dis au petit Ladjam : « Tes flatteries ne te feront pas pardonner tes satires; est-ce qu'on pardonne au chien ses méfaits, parce qu'il vient ramper aux pieds de celui qu'il a mordu ? »

ABOU DJAFAR MOHAMMED BEN EL-ABBAS.

Il était fils d'Abbas ben el-Hassan, vézir de Mouktafi et de Mouctader, et dont la vie appartient à l'histoire. Quant à Abou Djafar, c'est à sa plume qu'il dut sa réputation et sa fortune. Le destin l'ayant conduit à Boukhara, il y fut reçu avec toutes sortes d'égards par les princes de la maison de Saman, qui surent toujours discerner et récompenser le mérite, surtout lorsqu'il était relevé par l'éclat d'une origine illustre (77). Sa vie s'écoula paisiblement entre les travaux de chancellerie et les loisirs de la retraite. Cependant, malgré la fortune et le crédit dont il jouissait, il composa plusieurs poésies élégiaques où il se plaint des rigueurs du destin; telle est surtout la *qassideh* suivante, qui passe pour une de ses meilleures (78) :

سأستـرفـدُ صبـرى انّـه من خيـر اعـوانى
وأستنجـدُ عـزمى انّـه والحـزم سيـانِ
وانضوا الهمّ عن قلبى وان انصبتُ جُثمانى
وانجـو بـنجـاتى ان قـضـا الله نجّـانى
الى ارضى الـتى ارضَى وتُرضيني وتـرضـانى
الى ارض جناهـا من جـنى جنّـة رضـوانِ
هواء كهوى الـنـفس تـصافاه صفـيّـانِ
رُخـاء كرخاء شـرد الـشـدّة عـن عـانِ
ومـآء مثل قـلب الصبّ قد ريغ بـهجـرانِ
وتُـرب هـو والمسـك لـدى التشبيـه تـربانِ
فإن سـلّمـنى الله وبالـصُـنـع تـولّانى
واولانى خـلاصا جـامعـا شمـلى بخـلصانى
واودأنى اودّاى واوانى اخـــوانى
واوطـانِىَ أوطـانى واعـطـانِىَ أعـطـانى
واحـلى ذرعى الـدهـرُ وخـلّانى خُـلّانى
فانّى لا اجـدّ الـعـود ما عـاد الجـديـدانِ
الى الغُربـة حتى تـغـرب الـشمس بـشروانِ
فان عُـدتُّ لـهـا يـومـًا فـسحـانِىَ سجّـانى
ولـلمـوت الـوحىّ الاحـمـر القـانى ألـقـانى

Désormais, j'implorerai l'aide de ma patience, qui est un

de mes plus fidèles alliés. Je m'appuierai sur mon courage, qui n'a d'égal que ma prudence, et, quelles que soient les fatigues réservées à mon corps, je purifierai mon âme de ses chagrins et j'irai chercher un asile (si Dieu le veut ainsi) sur ma terre natale, terre heureuse que j'aime et qui me rend mon amour; terre dont les fruits sont aussi doux à cueillir que ceux du paradis, dont l'air est pur comme l'amour de deux âmes unies par une tendresse mutuelle; terre bienfaisante comme la fortune, quand elle chasse le chagrin d'un cœur oppressé; terre où les ruisseaux rappellent par leur murmure celui d'un amant éprouvé par l'absence, mais fidèle; terre délicieuse, plus parfumée que le musc. Ah! si Dieu me sauve, s'il m'accorde son aide, s'il daigne me délivrer et me réunir à mes amis sincères, s'il me rend à ceux que j'aime, s'il me fait habiter sous le toit de mes frères, s'il me permet de fouler le sol de mon pays, s'il me rend mes biens, si la fortune engraisse mes sillons et me laisse en repos avec mes intimes, non, je ne songerai jamais à retourner sur la terre étrangère, tant que le jour et la nuit se succéderont, tant que le soleil se couchera du côté de Chirwan, et, si j'y retourne un jour, que le bourreau me charge de liens et me jette comme une proie à la mort, ce spectre sanglant et rapide!

Il y avait à la cour un homme de la famille des Thahérides, nommé Abou'l-Abbas, que les grands recherchaient dans l'intimité, à cause du talent avec lequel il improvisait et jouait des instruments de musique; il avait été surnommé *Beschar*, à cause d'un mal qu'il avait aux yeux. Abou Djafar ne l'épargna guère dans ses pièces de circonstance, témoin ce distique :

اضحى ابو العبّاس فى علمه   بالقلب والابدال مفتّنا

فعينه غين اذا ما رنى   وغينه عين اذا غنّا

Abou'l-Abbas est profondément versé dans la science des allitérations et des permutations; s'il regarde à la dérobée, son œil (*aïn*) devient un *ghaïn;* et, s'il chante, son *ghaïn* se change en *aïn* (79).

IBN ABI THEÏAB ABOU MOHAMMED.

Il vécut longtemps auprès d'Ibn el-Amid, en l'honneur duquel il composa bon nombre de vers. Après avoir quitté cette cour, il se rendit à Boukhara, où son talent lui valut un accueil flatteur (80).

On connaît ces deux vers qu'il inscrivit en tête d'un livre dont le frontispice était peint en rouge :

هذا كتاب فتى جفاؤك مضرم
نارا من الاشجان بين ضُلوعه
ودليله فى فيض مُقلته دمًا
انّ الكتاب مخضّب بنجيعه

Ce livre est d'un homme dans les flancs duquel tes rigueurs ont allumé un feu dévorant. Ses yeux versent des larmes sanglantes, et, ce qui le prouve, c'est que son livre est encore teint de son sang.

Il brigua divers emplois ambitionnés par Abou Djafar Mohammed, et cette rivalité donna lieu de part et d'autre à plusieurs écrits satiriques, où les deux émules ne se ménagèrent pas (81).

ABOU'L-HASSAN BEN HAROUN ESCH-CHEÏBANI.

Ce personnage, qu'il ne faut pas confondre avec

Abou'l-Hassan ben el-Mounedjim (82), est un ces poëtes qui vinrent s'établir à Boukhara et qui s'y sont fait un nom et une position par leur talent; on estime de lui ces vers contre le grand vézir de l'époque :

حمل الرياسة ما علمتُ ثقيلُ
والدهر يعدل مرّة ويميلُ
يا راكب الاثام فى سلطانه
انظر الى الايام كيف تحولُ
هىَ ما سمعتَ وما رأيتَ سبيلُها
التحويل والتنقيل والتبديلُ
لا تعتللْ بالشغل انك انّما
تُرجى لانّك دايما مشغولُ
واذا فرغتَ فلا فرغتَ فغيرك
المقصود للحاجات والمأمولُ

Le fardeau de l'autorité est pesant, je le sais, et la fortune n'accorde qu'une fois ses faveurs. Ô toi qui as commis tant de fautes au pouvoir, vois comme les jours se succèdent sans se ressembler. On te l'a dit, tu l'as vu toi-même, la fortune ne sait que changer, remplacer et substituer. Ne t'excuse pas sur tes occupations, car on ne t'implore que parce que tu es en fonctions; mais sois révoqué (et je souhaite que tu ne le sois pas), aussitôt un autre que toi deviendra le but de toutes les demandes, de toutes les espérances.

Contre Mansour ben el-Qâra :

يا مُكثرا للعظمه اسرفتَ للكبر فمّه
فكم رأينا من كبير كبره قد قصمه
غدت على ابوابه مراكب مزدحمه
فراح قد صبّ الردى على الثرى جهرًا دمه
وانتهبتْ امواله كذاك عقبى الظلمه
فاحذر وبادر انّنى أرى امورا مظلمه

Homme que le pouvoir enivre, tu as atteint les dernières limites de l'orgueil, arrête-toi. Combien de grands n'avons-nous pas vus dont la puissance a causé la chute? Une foule nombreuse se pressait encore à leur porte le matin; le soir, le glaive avait couvert la terre de leur sang, et leurs biens étaient mis au pillage; ainsi finissent les tyrans. Tiens-toi donc sur tes gardes, et hâte-toi, car j'entrevois un avenir bien sombre.

ABOU NASR EL-HOZAÏMI الهُزيمى.

El-Moafa ben Hozaïmi, poëte originaire d'Abiwerd, est l'auteur du livre intitulé : *Beautés de la poésie, ou la quintessence des beautés.* Il demeura longtemps à Boukhara au service des émirs; puis il revint à Abiwerd et y termina ses jours dans la retraite et les austérités; son diwan a été publié dans ces deux villes. Abou'l-Qassem el-Alimani (83) m'a raconté que, lorsque l'émir Reschid Abou'l-Fewaris Abd el-Melik mourut, à la suite d'une chute de cheval, et que son frère, l'émir Es-Sédid Abou Salih Mansour ben Nouh, lui succéda, les poëtes s'em-

pressèrent à l'envi de composer des élégies sur cette catastrophe et l'avénement du nouveau prince; mais, de tous ces morceaux de circonstance, un seul a survécu, celui d'Hozaïmi, dont voici un fragment :

يا ميتة لم يُمْتها قبله ملك
فيها لكلّ عظيم اعظم العبر
كان الموفَّق (84) الّا عند ركضته
وللمنون اعتلالات على البشر
وكان اقدر مخلوق على فرس
ابو الفوارس لولا قدرة القدر
وكلّ عمر وإن طالت سلامته
لا بُدّ يوما قصاره الى قصر
فالحمد للّه اذا جلّتْ مُصيبته
عن المصيب من الاراء والفكر
فى دعوة القايم المنصور دعوته
منصور المعتلى فى القدر والخطر
من كان يصلح للاسلام يحرسه
والتاج يلبسه والقصر والسُرُر
سوى ابى صالح غيث الندى الهمر
ليث الوغى الهصر غُصن العُلى الخضر

Mort funeste qui n'a frappé aucun roi avant lui! Quelle

grande leçon pour tout ce qui est grand! Il fut toujours le protégé de Dieu, excepté dans sa dernière course; mais la mort apparaît à l'homme sous toutes les formes. Abou'l-Fewaris était le plus habile des cavaliers; mais que peut-on contre la puissance du destin? Quelque heureuse que soit la durée d'une existence, elle doit aboutir fatalement au trépas. Gloire à Dieu, qui, après ce malheur, nous a délivrés de tous les maux que la pensée redoutait, grâce à l'avénement d'un prince dont le nom est Mansour, de ce Mansour aux grandes destinées. Quel autre roi eût été plus digne de défendre l'islam, plus digne d'une couronne, d'un palais, d'un trône, qu'Abou Saleh, cette pluie bienfaisante de générosité, ce lion indomptable au combat, cette palme glorieuse et toujours fleurie?

Vers sur son petit patrimoine :

كفتنى ضيعتى مدحَ العبادِ
وطعنا فى البلاد بغير زادِ
غدَتْ سكنى وخادمتى وظئرى
وفيها أسرتى وبها تلادى
الا فليعتمدْ من شاء شيا
فحرثى ليس يعدوه اعتمادى
صديق المرء ضيعته وكم من
صديق فى الصداقة مستزادِ

Mon champ me tient lieu de tout ce qui flatte les hommes et me dispense de courir le monde, les mains vides. C'est mon asile, mon serviteur, ma mère nourricière. Là est ma famille, là est tout ce que je tiens de mes pères. Que d'autres

placent leur confiance où ils voudront, mon patrimoine ne trompera jamais la mienne; le meilleur ami de l'homme, c'est son champ, et y a-t-il beaucoup d'amis aussi généreux dans leur amitié?

Hozaïmi eut un frère nommé Abou'l-Wélid, qui composa quelques poésies non sans mérite; on a retenu les deux beïts suivants :

فى الكذب انت ابا الفوارس فارس
وعن الفوارس فى الصناعة راجل
فتسابق الادباء فى ميدانهم
وابو الفوارس خلفهم متخاجل

Dans l'art de mentir, ô Abou'l-Fewaris, tu es bon cavalier; mais tu n'es qu'un piéton dans l'art d'écrire. Tandis que tant d'hommes de mérite prennent les devants dans l'arène, Abou'l-Fewaris les suit à grand'peine et en chancelant (85).

ABOU NASR ET-THARIFI, D'ABIWERD.

Je tiens du Seïd Abou Djafar el-Mousawi les renseignements suivants : Et-Tharifi suivit les leçons d'Hozaïmi et devint lui-même un poëte agréable comme son surnom. Il résida longtemps à la cour et fut lié avec les hommes les plus éminents. L'amitié que lui portait Abou Ali el-Belâmi lui valut la charge de bérid dans différentes provinces. Ce fut en l'honneur de ce vézir qu'il composa une élégie où il chercha à imiter le style noble et grandiose des Arabes du désert, et la lui récita comme si elle

était réellement l'œuvre d'un poëte antérieur à l'islamisme. Le vézir en fut si charmé qu'il lui permit de choisir la province où il lui plairait d'être employé; il opta pour Abiwerd, sa patrie, et reçut immédiatement son diplôme d'investiture. C'est à lui qu'on doit ces vers devenus populaires :

أرى وطنى كعشّ لا ولكن اسافر عنه فى طلب المعاش
ولولا انّ كسب القوت فرض لما برح الطيور من العشاش

J'aime ma patrie, comme l'oiseau son nid; mais il faut que je la quitte pour aller chercher ma pâture. Si le soin de pourvoir à ses besoins n'était pas une obligation, verrait-on l'oiseau quitter son gîte?

On raconte qu'ayant reçu le bérid du Djébal, dont le chef faisait peu de cas de cette dignité, lorsqu'il se présenta devant le wali de cette province, celui-ci lui dit d'un air de dédain : « C'est donc toi qui es chargé ici du bérid? » — « Oui, lui répondit doucement Tharifi, mais prononcez ce mot avec un *thâ* (ث). » Cette réponse spirituelle lui valut un accueil favorable et l'amitié de ce gouverneur (86). C'est encore lui qui, se trouvant un jour chez un vézir, se plaça au dernier rang de l'assemblée, et quand on lui en demanda la raison, répondit : « J'aime mieux que l'on me dise : avance, que de m'entendre dire : recule. »

RIDJA IBN ÉL-WÉLID.

Abou Sâad, natif d'Ispahan, un des agents de la

cour dans le Khorassan (87). Il était sourd, mais avait l'esprit si vif et si pénétrant, qu'il suffisait de tracer avec le doigt les mots sur sa main pour qu'il en saisit le sens et répondît avec précision. Il fait allusion à son infirmité dans ce passage :

حمدت الهى اذ بُليتُ بحبّه
على طرش يشفى ويُغنى على العذرِ
اذا ما اراد السرّ الصقَ خدّه
بخدّى اضطرارًا ليس يدرى الذى أدرى

Je remercie Dieu dont la bonté m'a dispensé, en me rendant sourd, de toute excuse. Quand celle que j'aime veut me parler en secret, elle est forcée d'approcher sa joue de la mienne et elle ignore ce que j'éprouve.

ABOU'L-QASSEM EL-DEINAWERY (الدينورىّ).

Abd Allah ben Abd er-Rahman se distingua comme secrétaire et comme chargé d'affaires dans le Khorassan. Son fils Abou Mansour m'a assuré qu'il était de la famille d'Abd Allah ben el-Abbas ben el-Mouthaleb et que ses écrits ou recueils poétiques montaient à plus de trente. Ses vers sont pleins de charme et de naturel.

Sur la vieillesse et la mort :

مضى الاخوان فانقرضوا فها انا للردَى غرضُ
مرضتُ فقيل لى لا تجزعن فانّه عرضُ
واوّل منزل للمرء نحو معاده المرضُ

Mes frères sont partis, ils ont quitté la vie et me voilà à mon tour en proie à la mort. Je souffre, mais on me dit : Ne t'épouvante pas, c'est un accident passager, et la première station de l'homme vers le lieu de la réunion, c'est la douleur.

Contre Abou'l-Husseïn el-Otbi :

يا سائلى عن وزير   مُدَحْرِجٍ مُستدير
كبطّ شطّ سمين   عريض صدر قصير
ان كنتَ ابصرتَ قردا   مذ كنتَ فوق سرير
فَهْوَ الوزير وان كا   نَ فى عداد الحمير

Ô toi, qui me demandes quel est ce vézir qui tourne et roule sur lui-même, au ventre rebondi, à la taille trapue, comme une oie bien engraissée! N'as-tu jamais vu un singe, depuis que tu sièges au diwan? C'est le vézir Otbi en personne, bien qu'il passe pour un âne.

La vie de ce poëte fut souvent troublée par des chagrins domestiques, et il les a lui-même révélés à ses lecteurs.

Sur un de ses fils nommé Abou Thaher.

ربّيتُه وهو فرخ لا نهوضَ به
بلا شكير ولا ريش يُواريه
حتّىٰ اذا ارتاش واشتدّت قوادمه
وقد رأى انّه انّت خوافيه
مدّ الجناحين مدّا ثم هزّهما
وطار عنّى فقلبى فيه ما فيه

Je l'ai nourri quand il était comme un petit oiseau, sans mouvement, sans plumes et sans ailes pour le soutenir; mais, une fois ses plumes poussées et ses pieds raffermis, quand il s'est vu pourvu de son plumage, il a étendu les ailes, les a secouées et s'est envolé loin de moi, laissant mon cœur à son chagrin.

لو كنتُ اعلم انّى والد ولدًا
يكون لا كان فى عينىّ كالرمدِ
فلا اسرّ على طول الحياة به
حبيب نفسى كى ابقى بلا ولدِ
كم قد تمنّيتُ لو انّ المنا نفعت
ولا مردّ لحكم الواحد الصمدِ
وقلتُ لو انّ قولى كان ينفعنى
يا ليتَ انّى لم اُولَد ولم ألدِ

Ah! si j'avais su que je donnerais le jour à un fils qui serait pour moi aussi vil que la poussière, je ne me serais pas félicité de finir ma vie auprès d'un ami chéri! Que ne suis-je seul! Vœux insensés, il faut se soumettre au Dieu unique et éternel, et pourtant je dis sans cesse, comme si mes paroles pouvaient être exaucées : Plût au ciel que je n'eusse ni donné ni reçu la vie (88)!

ABOU MANSOUR AHMED BEN MOHAMMED EL-BAGHAWI البغوىّ (89).

Il occupa des emplois élevés à la cour et dirigea en dernier lieu la chancellerie d'état. Il avait composé un recueil d'anecdotes et de poésies diverses

auquel il avait donné le nom de زاملة النتف; il l'avait divisé en trente cahiers pour chaque jour du mois et ne s'en séparait jamais, chez lui ou en voyage. Une partie de ce recueil m'est tombée entre les mains et j'ai trouvé beaucoup de plaisir à le lire; je n'ai maintenant présent à la mémoire que ce passage tiré d'un *ghazel* :

تراءت لنا من خدرها بسوالف
كما لاح بدر من خلال سحابِ
و وجنتها من تحت فاحم صُدغها
كما روّحت باز بريش عُقابِ

Elle nous est apparue derrière son voile, au milieu de ses compagnes fugitives, semblable à la lune à demi voilée par les nuages; et sa joue, sous les boucles noires de sa chevelure, ressemble à un faucon qui emporte une plume d'aigle.

ABOU ALI MOHAMMED BEN YSSA ED-DAMEGHANI الدامغانى.

Sa réputation comme écrivain et comme ministre est devenue proverbiale et nul ne la conteste. Après avoir été le secrétaire d'Abou Mansour Mohammed ben Abd er-Rezzaq, il vint à la cour et y occupa pendant cinquante ans des postes importants sans être destitué, ce qui a fait dire de lui :

وقالوا العزل للعُمّال حيض   لحاه الله من حيض بغيضِ
فان يكُ هكذا فابو علىّ   من اللآى يئسْنَ من المحيضِ

Il parvint plusieurs fois au poste de chancelier et de vézir (90). Grand amateur de poésie, il composait lui-même des vers qu'il ne montrait à personne; mais il accueillait bien les poëtes et les récompensait généreusement. Je me rappelle ce joli distique, composé pas lui, et qu'Abou Abd Allah er-Ramy m'a cité:

يا أيُّها القمر المنير الزاهر
الأبلَجُ البدر العلىّ الباهر
أبلِغْ شبيهتك السلام وهنِّها
بالنوم واشهد لِى بانّى ساهر

Ô lune à la lumière argentée, astre dont la clarté resplendit au sommet du ciel, salue de ma part celle qui te ressemble! Souhaite-lui un doux repos et témoigne-lui que je veille.

Abou'l-Qassem el-Alimani m'a fait observer qu'on ne connait pas de vers où il ait été possible de renfermer à la fois le nom propre, le surnom et le sobriquet, excepté le suivant d'une *qaçideh* qu'il a composée lui-même en l'honneur d'Abou Ali :

الى الشيخ الجليل ابى علىّ محمّد بن عيسى الدامغانى

Au cheïkh illustre Abou Ali Mohammed ben Yssa ed-Daméghâni (91).

ABOU ALI EZ-ZEVZENI EL-KIATIB.

Je tiens de bonne source qu'il arriva fort jeune

à Boukhara, son écriture élégante et son instruction variée lui firent obtenir bientôt à la chancellerie d'état un emploi qu'il garda jusqu'à ce que l'âge eût affaibli ses forces. Sa taille était extrêmement petite, ce qui donna lieu à quelques plaisanteries de la part de Ladjam et d'autres contemporains.

Vers contre Abou Djafar el-Otbi :

يا قليل الخير موفور الصلف
والّذى قد جاز فى التيه السَرَف
كن بخيلا وتواضع تُحتَمل
او سخيّا يُحتمل منك الصّلف

Homme de peu de bien et de beaucoup d'orgueil, toi qui as dépassé toutes les bornes de la vanité humaine, sois avare, mais modeste, on te supportera; ou sois généreux, afin qu'on endure ton orgueil.

Contre son fils (92) :

يا من تمنّى ان يموت ابوه
ستذوق موتك قبل ما ترجوه
انّ المُريد ردى ابيه قبله
يردى و يسعد بالحياة ابوه

Ô toi qui désires la mort d'un père, tu mourras avant de voir tes vœux réalisés. Quiconque désire la mort de son père meurt promptement, et son père jouit paisiblement de l'existence.

ABOU ABD ALLAH ECH-CHIBLI الشبلى.

Bossandj eut l'honneur de lui donner naissance. Il fut secrétaire d'Alpteguin el-Khazen à Boukhara. Les événements qui se succédèrent à la mort de son protecteur forcèrent l'émir des armées Abou'l-Hassan Ibn Simdjour à l'exiler à Noun dans le Kouhistan (93); son exil fut long et lui inspira plusieurs élégies.

تعلّمت بالنون اكل الاقط　وغزل العهون ونسج البُسُط
وما كنتُ فيما مضى هكذا　ولكن من الدهر جاء الغلط

J'ai appris dans Noun à vivre de lait aigri, à filer la laine et à tisser des tapis. Je n'étais pas réduit à cette triste condition autrefois, mais la faute en est à la fortune seule.

Ces vers sont imités d'Ibn Babek (94).

ABOU ALI EL-MESSIHI المسيحى.

Célèbre comme homme politique et comme littérateur, il avait parcouru à peu près tout le cercle des connaissances humaines, ce qui fit dire de lui à un poëte de Nissapour :

يا طبيبًا مُنجّما وفقيهًا　شاعرًا شعرُه غذآء الروح
انت طورًا كمثل جامع سُفيا　نَ وطورًا على سفينة نوح

Médecin, astrologue, jurisconsulte, poëte, toi dont les vers sont l'aliment de l'âme, tu es tantôt comme la mosquée de Sofian, et tantôt sur l'arche de Noé.

Lorsqu'il fut arrivé à Balkh en qualité d'intendant criminel, Abou Yahia el-Himadi lui écrivit une lettre pleine de flatteries pour lui demander le don de quelques-unes des productions de Balkh. Messihi lui envoya un *eudl* (عدل) de savon avec ces mots : J'envoie au cheïkh (que Dieu le protége!) ce savon pour qu'il se lave de sa cupidité (95).

Il résida longtemps dans le Sedjistan comme Qâdhi; il dit à ce propos :

حُلولى بجستان احدَى النوب
وكَونى بها من عجيب العجب
وما بسجستانَ من طايل
سوى حسن نرجسها والرطب

Mon arrivée dans le Sedjistan est un des malheurs de ma vie, et mon séjour dans ce pays est chose étrange. Il n'y a rien de bon dans ce triste pays que ses jolis narcisses et ses dattes (96).

Autre extrait :

هل الدهرَ الّا ساعة ثم تنقضى
بما كان فيها من غناء و من خفضِ
فهونك لا تجعل مساءة عارضِ
ولا فرحة سرّت فكلتاهما تمضى

Qu'est-ce que la vie? une heure qui s'écoule rapidement. Richesse et bonheur, tout cela n'est rien. Ne t'affecte pas du

malheur qui te frappe, et ne te réjouis pas dans la prospérité, l'un et l'autre passent.

ABOU'L-HASSAN AHMED BEN EL-MOUEMMEL إبن المؤمّل.

Il travailla longtemps sous les ordres d'Abou'l-Hassan Faïq (97). Ses vers, d'ailleurs remarquables, offrent plusieurs exemples de rimes assimilées, dans le style d'Abou'l-Fath el-Bosti, comme ceux-ci :

طرى علىّ رسول فى الكرى طارِ
من الطيور واعطانى بمنقارِ
كتابَ حبّ بعيد الدار املح من
يمشى على الارض من بادٍ ومن قارِ
تركتنى فى بلاد لا أراك بها
كانّ قلبك من صخرٍ و من قارِ

Un oiseau messager, volant à l'heure du sommeil, m'a apporté dans son bec une lettre d'amour de celle qui demeure si loin, de l'être le plus parfait de ceux qui marchent sur cette terre, dans les déserts, ou dans les villes. Cruelle! tu m'as abandonné dans un lieu où je ne puis te voir. Ton cœur est-il donc de rocher ou de marbre?

En l'honneur d'Abou Nasr ben Abou Zeïd :

له قلم سوق القضا اذا جرتْ
به يده فى الامر والنهىَ كاسدهْ

ويُملى فيُصغى الكاتبان تطرّبا
الى مُبدعات هُنّ والسحر واحدهْ
ولولا خلال يخطر الدين ذكرَها
لقلتُ الّذى يُملى قران على حِدَهْ

Son qalem, quand sa main le dirige pour tracer ses volontés souveraines, rend vide et désert le marché du destin; il dicte, et ses heureux secrétaires entendent des merveilles qui ne font qu'un avec la magie. Si la religion ne défendait de dire certaines paroles, certes, je nommerais celui qui serait seul capable de dicter un Qoran (98).

Vers mystiques :

وقايلة لى ما لك الدهر طافحا
وانّك مُسّ لا يليق بك السَكر
فقلتُ لها افكرتُ فى الخمر مرّةً
فاسكرنى ذاك التَوَهُّمُ والفكر

Elle me dit : « Pourquoi passer tes jours dans l'ivresse; tu es un fou à qui elle ne convient pas ». Je lui ai répondu : « J'ai pensé un instant au vin, et cette seule pensée m'a enivré ».

Il fit le vers suivant sur son fils Abou Ahmed Hadjar (pierre) :

وحُجِرَ على عينىّ ان تطعما الكرَى
الى ان ارى حجرا ينـاغى على حُجرى

Il a été défendu à mes yeux de goûter le sommeil, jusqu'au moment où j'ai pu caresser Hadjar dans mon sein.

Abou Bekr el-Kharesmi, en me citant ce vers, était persuadé que El-Mouemmel n'avait donné ce nom à son fils que pour avoir l'occasion de faire ce bon mot.

ABOU ISHAK IBRAHIM ALI EL-FARESSY الفارسى.

Il excellait dans la science du langage et de la grammaire; il vint s'établir à Boukhara et donna des leçons aux fils des plus illustres familles. On le chargea ensuite du bureau des enquêtes à la chancellerie, et il garda cette place jusqu'à ce que Dieu le rappelât à lui.

ABOU DJAFAR ER-RAMY BEN MOHAMMED BEN MOUSSA BEN AMRAN.

C'est un des écrivains qui ont fait le plus d'honneur au Khorassan, et à Nissapour en particulier. Il était originaire de Ram, dans les environs de cette capitale. D'abord simple professeur de belles-lettres, il fut ensuite élevé au poste de maître des enquêtes, après El-Faressy, et le vent de la faveur souffla toujours de son côté. Il est à regretter que ses vers, remarquables à certains titres, soient tellement remplis de pointes et de jeux de mots, qu'ils perdent tout leur mérite. Voici quelques échantillons curieux, sous ce rapport, mais répréhensibles par cela même (99):

لشؤون عينى فى البكاء شؤونُ
وجفون عينى للبلاء جفونُ
وخِلالَ اثوابى خِلال مُذهَب
اضناه همّ فى الحشا مدفونُ
ابديتُ مكنون الهوى لمّا بدا
للعين ذاك اللؤلؤ المكنونُ
وازارنى جون العقارب بغتة
وردان فوقهما عقارب جونُ
والقلب مقرون بكلّ بليّة
مُذْ لاح ذاك الحاجب المقرونُ

Les malheurs ont terni mes yeux par l'abondance des larmes, et mes paupières sont devenues le fourreau de la douleur; entre mes vêtements est un aiguillon pénétrant qu'aiguise le chagrin recelé dans mes flancs; j'ai trahi le secret de ma flamme, lorsque cette perle cachée (ma maîtresse) s'est montrée à mes yeux. J'ai été exposé aux traits de la médisance par deux joues sur lesquelles sont deux petits scorpions noirs, et mon cœur a été uni à tous les maux depuis qu'ont brillé ces sourcils si bien unis.

ABOU'L-QASSEM ISMAÏL BEN AHMED ES-SIDJRI السّجرى.

Le désir d'étudier à fond les belles-lettres lui fit quitter sa patrie pour venir à Boukhara. Malgré tout son mérite, il y végéta longtemps dans l'obscurité, et soutenu seulement par les bienfaits d'un

grand. Après la chute des princes Samanides, il fit un voyage dans sa patrie; puis, il alla s'établir auprès d'Abou'l-Fath el-Bosti, dans la société duquel il passa plusieurs années; il se fixa enfin à Fariab, jusqu'au terme de son existence.

ABOU'L-HASSAN MOHAMMED BEN AHMED EL-AFRIQI EL-MOUTEYYEM الافريقى المُتيّم.

On a de lui le livre intitulé : شعار النُدما « La livrée des convives (100) »; un commentaire ayant pour titre : كتاب الانتصار المنبىء عن فضل المتنبّى, et plusieurs autres ouvrages, ainsi qu'un divan considérable. Il était à la fois médecin, astronome et littérateur; mais son occupation favorite était la poésie. Je l'ai vu à Boukhara, à la fin de sa carrière; l'âge, en brisant son corps, avait laissé à son visage toute la vivacité intelligente de la jeunesse; il me récita lui-même ces vers :

تلوم على تركى الصلاة حليلتى
فقلت آغربى عن ناظرى انتِ طالقُ
فوالله لا صلّيتُ لله مُغلسًا
يُصلّى له الشيخ الجليل و فايقُ
وتاش وبكتاش وكيتاش بعده
ونصر بن مُلك و الشيوخ البطارقُ
وصاحب جيش المشرقين الّذى له

سراديب مال حشوها متضايقُ

ولا عجب ان كان نوح مُصلّيا

لانّ له قسرًا تدين المشارقُ

لماذا اصلّى اينَ باعى ومنزلى

واين خيولى والحُلى والمناطقُ

واين عبيدى كالبُدور وجوههم

واين جوارىّ الحسان العواتقُ

أُصلّى ولا فِترمن الارض يحتوى

عليه يمينى انّنى لمنافقُ

تركتُ صلاتى للّذين ذكرتهم

فمَن عاب فعلى فهو احمق مايقُ

بلى إن علىّ الله وسّع لم أزل

أُصلّى له ما لاح فى الجو بارقُ

فانّ صلاة السيّئ الحال كلّها

مخارق ليست تحتهنّ حقايقُ

Ma femme me reprochait de ne plus prier; je lui ai dit: « Dérobe-toi à ma vue, je te répudie. Non certes, je ne prierai pas Dieu, tant que je serai pauvre. Laissons les prières au cheïkh El-Djélil, à Faïq, à Tach, à Bektach, à Keïtach, à Nasr ben Mulk, à tous les nobles patriciens, et au chef des armées dont les caves regorgent de trésors. Est-il étonnant que Nouh prie, lui qui gouverne l'Orient en tyran? Mais moi, pourquoi prierais-je; suis-je puissant? Ai-je un palais,

des chevaux, de riches vêtements et des ceintures d'or? Ai-je des serviteurs beaux comme la pleine lune, des esclaves belles et nobles? Prier, quand je ne possède pas un seul pouce de terre, ce serait pure hypocrisie! Non! je laisse ces pratiques à ceux que je viens de nommer, et quiconque me blâme est un sot ou un fou. Que Dieu me tire de ma misère, et je le prierai tant que l'éclair brillera dans la nue; mais, de la part d'un homme pauvre, les prières ne sont que de vaines paroles dépourvues de sincérité (101) ».

ABOU'L-HUSSEÏN AHMED BEN MOHAMMED BEN THABIT EL-BAGDADI بن ثابت البغدادىّ.

C'est encore un de ces nobles étrangers qui vinrent à la cour et s'y fixèrent. On a de lui plusieurs poésies morales qui se distinguent par la beauté des pensées et la simplicité de leur facture.

ABOU MANSOUR, SURNOMMÉ EL-MOUDHRAB (المُضراب).

Il naquit à Bossandj et passa sa vie entière à la cour. Ses vers se recommandent plutôt par une certaine verve, que par l'élégance et le fini; il en fit beaucoup contre les différents vézirs qui se succédèrent au pouvoir :

ابو علىّ وابو جعفر ويوسف الهالك بالامسِ
ثلاثة لم يكُ لِيَ منهم نفع بدينار ولا فلسِ
لذاك لم ابكِ على هالك غُيِّبَ منهم فى ثرى رمسِ

Abou Ali, Abou Djafar et Youssef, le défunt d'hier, sont trois hommes dont je n'ai jamais reçu un dinar, que dis-je?

une obole; aussi, je ne pleurerai guère celui d'entre eux sur lequel la tombe se fermera.

وكنّا زمانًا نذمّ الزمان   ونرثى الوزارة بالبلعمىّ
وأخّرنا العمر حتى انتهت   من البلعمىّ الى البُرغشىّ
وسوف يزول على ما أراه   من البُرغشىّ الى البرمكىّ

Jadis, nous accusions la fortune et nous plaignions le vézirat d'être tombé dans les mains de Belâmi; nous avons assez vécu pour voir le pouvoir passer de Belâmi à Bourgouschi, et bientôt il descendra, je crois, de Bourgouschi au Barmécide.

وكنّا نذمّ الدهر من غير خبرة
بيوسفه والبلعمىّ وغيره
الى ان رمانا بالعُقارىّ بعدهم
وعاندنا فى عبده وعزيزه
وما قد دهانا فى ابن عيسى ودوره
وفى ابن ابى زيد السفيه وسيره
فلم نرضَ بالمقدور فيهم فامّنا
بكل كُسير فى الورى وعُويره

Nous accusions, dans notre ignorance, la fortune de nous avoir donné son Youssef, son Belâmi et tant d'autres; elle nous dédommagea avec Oqari, nous maltraitant également avec un noble ou un esclave. Que de maux n'avons-nous pas soufferts sous Ibn Yssa et son époque, sous le sot Ibn Abou Zeïd et sa mode! Nous nous révoltions contre le sort qui leur avait été assigné, et nous voilà aujourd'hui gouvernés par tout ce que le monde a de plus vil (102).

ABOU THALEB ABD ES-SÉLAM BEN EL-HUSSEÏN EL-MAMOUNI المأمونّى.

Il descendait en ligne directe du khalife Mamoun, prince des croyants. Il était encore enfant quand il quitta Bagdad, sa patrie, pour se rendre à Rey. Quelques pièces de vers qu'il composa à cette époque, en l'honneur de Sahib, fixèrent sur lui l'attention et lui valurent l'amitié de l'illustre vézir et une hospitalité digne du nom qu'il portait. Les courtisans et les poëtes qui vivaient dans la familiarité de Sahib, jaloux de la supériorité du nouveau venu et des distinctions dont il était l'objet, mirent tout en œuvre pour le perdre dans l'esprit de son protecteur; tantôt ils l'accusaient d'être l'agent secret de la cour de Bagdad; ils se plaignaient tout haut de sa fierté et du dédain qu'il témoignait aux Schiites et aux Motazélites; tantôt ils lui attribuaient des vers satiriques contre Sahib, ou l'accusaient de s'approprier un grand nombre de vers composés par ce prince. El-Mamouni, instruit de ces menées, se décida à y mettre un terme, en quittant la cour; il composa dans ce but une élégie où, s'adressant au vézir lui-même, il lui disait, en faisant allusion à la haine de ses rivaux :

وعُصبة بات فيها الغيظ متّقدا

مذ شدّت لى فيه اعناق العدا رُتَبا

فكنتُ يوسف والاسباط هم وابو آل
أسباط انت ودعواهم دمًا كذبا
قد ينبح الكلب ما لم يلق ليث شرًى
حتى اذا ما راى ليثا قضى رهبا
أرى مآربكم فى نظم قافية
وما أرى لِىَ فى غير العُلى اربا
عدّوا عن الشعر انّ الشعر منقصة
لذى العُلاء وهاتوا المجد والحسبا
فالشعر اقصر مِن ان يُستطال به
إن كان مبتدعا ام كان مقتضبا

Il y a une troupe d'hommes que le dépit consume, depuis que tu as fait du cou de mes ennemis des degrés pour m'élever aux honneurs. Je suis Joseph, eux les tribus, et toi, Jacob, le père des tribus; le sang qu'ils allèguent est un mensonge. Le chien aboie tant qu'il n'a pas vu le lion du Schéra; dès qu'il l'aperçoit il prend la fuite..... Vous ne pensez qu'à enfiler des rimes, tandis que moi, mon seul but c'est la gloire; laissez-là vos vers, car la poésie n'est qu'un jeu pour un homme éminent, et produisez vos titres de gloire et de noblesse. Des vers, fruits de l'invention ou d'une improvisation rapide, sont trop peu de chose pour assurer à l'homme sa supériorité.

Il quitta ensuite la ville de Rey pour se rendre à Nissapour. A son arrivée, Abou Bekr el-Kharezmi lui proposa de composer une pièce en l'honneur du cheïkh Abou Mansour Khétir ben Ahmed, dans

laquelle il prierait cet officier d'intercéder pour lui auprès du chef de l'armée et de la province du Khorassan, Abou'l-Hassan ben Simdjour. Il la composa en effet et la remit à Kharezmi qui la fit parvenir à sa destination. En voici un passage :

اذا اكثر الناس شيم الغمام
فلا شمتُ فى الارض الّا كثيرا
فتىً مُلتَئِنْ بُردتاه علاء
ونُبلًا ومجدًا و فضلًا و خيرا
اذا ضمّه الدستُ الفيتَه
سحابًا مطيرًا و بدرًا منيرا
وإن أبْرزَتْه وغًى خِلتَه
حُساما بتورًا و ليثًا هصورا
فطورًا مفيدًا وطورًا مُبيدًا
وطورًا مجيرًا و طورًا مُبيرا
ترى فى ذرأه لسان المُنا
طويلًا وباع الليالى قصيرا

Tandis que les autres hommes attendent avec impatience les nuages qui renferment la pluie, moi, je n'ai mis mon espérance ici-bas qu'en Khétir, cet homme illustre dont le manteau recouvre des trésors de grandeur, de générosité, de gloire, de talent et de bonté. Si des mains suppliantes s'attachent à lui, il est comme un nuage bienfaisant, comme la lune dans son éclat. Si on le défie au combat, c'est un glaive

tranchant, un lion acharné contre sa proie; il répand alternativement autour de lui les bienfaits et les châtiments; il donne tour à tour l'hospitalité ou la mort. A l'ombre de sa protection, la langue des prières est éloquente et le bras des nuits perd sa vigueur, etc.

Khétir se chargea, en effet, de remettre cette poétique requête au généralissime. Ibn Simdjour désira voir le poëte, il fit quelques pas pour aller à sa rencontre et le combla de témoignages d'estime et de considération; puis il lui laissa le choix entre le séjour du Khorassan ou la cour de Boukhara. Mamouni ayant manifesté le désir de se rendre dans cette dernière ville, il le munit de lettres de recommandation pour les principaux fonctionnaires de la cour, ainsi que pour Abou Djafar er-Remâni qui était son fondé de pouvoirs (وكيله) auprès des princes Samanides. Le poëte reçut un accueil distingué dans cette capitale et vécut dans le commerce des grands. Un des principaux personnages auxquels il fut présenté fut Abou'l-Husseïn Obaïd Allah ben Ahmed auquel il adressa plusieurs strophes. Le ministre ne se montra pas ingrat envers cet héritier des khalifes chez lequel l'éclat du mérite relevait celui de la naissance; il le combla de robes d'honneur et de présents, et lui assigna en outre une pension sur le trésor royal, faveur qui avait déjà été acordée à d'autres rejetons des khalifes, tels qu'Ibn el-Mouhdi, Ibn el-Moustakfi et plusieurs autres. Abou'l-Hassan el-Mouzni (103), successeur d'Otbi, et protecteur des lettres, ne cessa pas non plus d'honorer Mamouni et

de le bien traiter. Le poëte jouit des mêmes avantages sous l'administration d'Ibn Ozaïr, de Daméghâni et d'Abou Nasr ben Abou Zeïd, et il semblait que chacun de ces ministres cherchât à renchérir sur son prédécesseur, en comblant le poëte de faveurs.

Parmi les poésies qu'il adressa à ses bienfaiteurs on remarque les vers suivants en l'honneur d'Ibn Ozaïr.

فمَن مُبلغ اهلى بانّى واجد
طلابىَ من بحر الندى والمكارم
وانّى من الشيخ الجليل وظلّه
مُطنّب بيت تحت ظلّ العمايم
وانّ عيون الجُود طوعَ أناملى
تُدفّق حولى بالسيول السواجم
لقد علمَتْ ارض المشارق انّها
بيُمنك قد عاذت بليث ضُبارم
وقد ايقنَتْ ان ليس غيرك يُرتجى
لقمع الاعادى او لدفع المظالم
فلاذَتْ بلا وانٍ ولا متقاعس
ولا ناكل عن نُصرة الدين خايم
ولا تارك رايًا أتاه تلوّنًا
ولا قارع عند الندَى سنّ نادم

Qui annoncera à mes proches que j'ai trouvé la réalisation de mes vœux dans cet océan de générosité et de bienfaisance? Qui leur dira que sous les auspices de ce cheïkh illustre, j'ai planté ma tente à l'ombre de palmiers touffus et que les sources des bienfaits m'arrosent, au gré de mes désirs, de leurs abondantes eaux? La terre d'Orient sait bien qu'elle a en toi pour défenseur un lion intrépide; elle sait qu'elle ne peut implorer que toi pour abbattre ses ennemis ou repousser ses oppresseurs. Elle s'est réfugiée auprès d'un héros qui ne connaît ni la mollesse, ni l'hésitation, ni la crainte, qui n'a jamais retardé le triomphe de la foi, qui n'a jamais sacrifié ses projets à de vains prétextes, ni éprouvé un remords après un bienfait.

Autre fragment :

سأَلتُ اللّه مبتهلا مُناكا فاضعف ما سألتُ وقال هاكا

وردّ على يديك المُلك لمّا غدا بالتُرك ينتهك انتهاكا

فانت لربّ هذا المُلك سيف اذا ما نابه خطب نضاكا

وقد ابَتْ الوزارة فى بخارا سواك كما ابتْ الّا أباكا

وكان الصدر مذ اخليتَ منه يمجّ رجاله حتّى احتواكا

وما اخلاه منك الملك الّا ليبلوَ من عداك كما بلاكا

J'ai adressé à Dieu des vœux suppliants pour ton bonheur, et il m'a accordé avec usure ce que je lui demandais; il m'a dit : Tu es exaucé. Il a remis entre tes mains ce royaume que l'invasion des Turcs avait désolé. Tu es, pour le maître de cet état, un glaive qu'il tire à l'heure du danger. Le vézirat refusait tout autre que toi à Boukhara, comme il refusa tout autre que ton père. Ce rang suprême, depuis que tu ne l'occupais plus, rejetait de son sein tes successeurs pour être

réuni à toi. L'état, en t'enlevant un moment le pouvoir, a éprouvé de tes ennemis tous les maux que tu avais toi-même éprouvés de lui.

J'ai vu El-Mamoumi à Boukhara, l'an 382 et je me liai avec lui. C'était un homme plein de mérite, poëte, philosophe et avant tout, homme d'honneur. Il m'a récité lui-même plusieurs de ses poésies et j'en ai copié un grand nombre sur ses manuscrits. Il n'oublia jamais qu'un sang royal coulait dans ses veines, et le but constant de sa vie était de marcher sur Bagdad à la tête d'une armée qu'il aurait levée dans le Khorassan et de remonter sur le trône de ses ancêtres. Mais la mort vint interrompre le cours de ses hardis projets; car peu de temps après mon départ j'appris que Dieu l'avait rappelé à lui avant qu'il eut atteint sa quarantième année et cela l'an 383 (104).

ABOU MOHAMMED ABD ALLAH BEN OTHMAN EL-WATHIQI الواثقى.

Il était fils de Wathiq billah, prince des croyants et professait le rite d'Ebn Malek. Voici les renseignements que j'ai pu recueillir sur son compte :

A son arrivée à Boukhara, il comptait y être traité comme les autres descendants des khalifes réfugiés dans cette cour, et investi des fonctions de bèrid ou d'intendant criminel dans diverses provinces. Malgré son long séjour dans cette ville et la cour assidue qu'il fit aux grands, toutes ses démar-

ches restèrent sans succès. Il s'éloigna fort mécontent des princes Samanides, et se retira auprès de Bogra Khan, chef des Turcs. Il mit en œuvre toutes les ressources de son esprit délié pour gagner la confiance de ce prince et lui faire partager ses projets de vengeance; il n'aspirait à rien moins qu'à renverser la famille de Saman, et à se faire replacer lui-même sur le trône de Bagdad. Ces insinuations furent d'autant mieux accueillies par Bogra khan que son ambition nourrissait déjà depuis longues années ces vastes projets. Bientôt arrivèrent les événements qui amenèrent les Turcs à Boukhara et forcèrent l'émir Radhi Nouh ben Mansour à fuire à Amol Schatt. Tous ces faits sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler; mais ce qu'il est essentiel de remarquer, c'est que Wathiki fut la cause principale de l'abaissement dans lequel tomba la famille des Samanides et qui prépara sa chute. Pendant le règne éphémère des Turcs, Wathiki jouit d'une grande influence et d'un crédit puissant. Entouré d'une suite de trois cents esclaves, environné de courtisans et de créatures, il nommait à toutes les places et était obéi à l'égal du khan. Être proclamé khalife à Bagdad et donner au prince des Turcs le Khorassan à titre de fief, tel était le but de toute sa vie, et il était sur le point de l'atteindre, quand le destin, qui se joue si souvent des espérances humaines, vint renverser l'édifice que Wathiki avait élevé avec tant de soins et de persévérance. Comme chacun le sait, la dyssenterie se déclara parmi les troupes du

khan et y exerça de grands ravages, l'émir lui-même en fut atteint; d'après le témoignage de son secrétaire, Abou'l-Fadhl Ahmed ben Youssef, les fruits et le climat de Boukhara contribuèrent beaucoup aux progrès du mal; l'émir fut obligé de s'éloigner rapidement et mourut en route. Le retour de l'émir Radhi Nouh força Wathiki à fuir précipitamment de Boukhara à la faveur d'un déguisement et de l'obscurité. A peu de distance de cette ville, son escorte fut attaquée et ses précieux bagages furent pillés. Il se rendit alors à Nissapour et passa de là dans l'Irâq. Le reste de sa vie n'offre plus qu'une suite d'aventures et de pérégrinations sans intérêt (105).

NOTES DU CHAPITRE SECOND.

(55) Le chapitre dont je donne aujourd'hui la traduction est consacré, ainsi que nous l'apprend Thâlébi dans ce titre, aux poëtes qui ont vécu à la cour de Boukhara pendant la dernière moitié de la dynastie samanide. Il embrasse une période de plus d'un demi-siècle (environ de 350 à 390 de l'hégire) et forme, par conséquent, avec le premier, un tableau complet de toutes les illustrations poétiques de cette dynastie. Moins riche, peut-être, que le précédent en renseignements historiques, il contient, en revanche, des fragments plus nombreux et plus étendus, sinon meilleurs; on sent que l'auteur est environné de matériaux et que des complaisances littéraires, des camaraderies de métier l'obligent à de plus grands développements. Pour arriver plus promptement au chapitre suivant, consacré aux deux grandes figures de l'époque, Kharezmi et Hamadani, je n'ai pris à chaque notice qu'un très-petit nombre d'extraits et, à part quelques vers remarquables par la bizarrerie de leur facture, j'ai élagué tout ce qui était jeu d'esprit et bons mots. J'ai,

en outre, fondu dans ma traduction le second et le troisième chapitre de l'auteur, à cause de l'identité du sujet. Un autre motif, d'ailleurs, me faisait un devoir de serrer mon récit : un jeune orientaliste, pour lequel l'érudition est un héritage de famille, M. Pavet de Courteille, répétiteur actuel de l'École des Jeunes de langues, et depuis longtemps préparé à la publicité par de fortes études, s'est décidé, d'après les conseils de notre excellent professeur, M. Reinaud, à publier la partie du *Yétimet* consacrée aux poëtes de l'Irâq Adjemi, du Fars, du Djébal et, en particulier, à la brillante école de Sahib. C'est, sans contredit, la partie la plus curieuse du livre, et les lecteurs du Journal asiatique auront ainsi en un seul cadre cette intéressante littérature du IV[e] siécle de l'hégire, l'âge d'or de la poésie post-islamitique. En attendant, et comme préparation à cette étude, M. Pavet a bien voulu m'aider, avec une complaisance infatigable, à retoucher mon travail et à en revoir les épreuves ; il est même plus d'une énigme dont je lui dois la découverte. Son extrême modestie dût-elle s'en effaroucher, c'était pour moi un devoir de lui en offrir mes sincères remercîments.

(56) L'auteur du *Yétîmet* cite fréquemment, mais sans entrer dans de plus grands détails, ce Moussawi, qui semble avoir joué un rôle assez important par sa brillante fortune, et par son talent littéraire. Un livre que j'aurai souvent occasion de citer, le *Tarikh yêmini* d'Otbi, dont la traduction persane par Djarbadécani est depuis longtemps connue par l'analyse qu'en a donnée l'illustre de Sacy, dans le tome IV des Notices et extraits, m'a du moins fourni quelques renseignements à cet égard. D'après Otbi, Abou Djafar el-Moussawi descendait en ligne directe d'Ali et était le chef des Alevides (علويّة) établis dans le Khorassan ; voici sa généalogie, suivant cet auteur :

Abou Djafar Mohammed el-Moussawi, fils de Moussa, fils d'Ahmed, fils d'Abou'l-Qassem, fils de Hamzâ, fils de Moussa, fils de Djafar, fils de Mohammed, fils d'Ahmed, fils d'Abou'l-Qassem, fils d'Ali, fils de Husseïn, fils d'Ali, fils d'Abou Thaleb. — Né à Thous, il passa une partie de sa jeunesse à la cour des Samanides et vécut dans la familiarité de ces princes et de leurs vézirs. Après la chute de cette famille, il vint se fixer à Nissapour où il possédait des biens considérables. Bien qu'il n'acceptât jamais de fonctions publiques, il se concilia la faveur de Mahmoud et jouit de la considération gé-

nérale, grâce à la générosité de son caractère et à l'accueil qu'il faisait à tous les talents et à toutes les infortunes; aussi, les louanges ne lui firent pas défaut : El-Bosti, Hamadani, Thâlébi lui-même le chantèrent à l'envi. Je me bornerai à citer un distique du premier de ces poëtes :

انا للسيّد الشريف غلام حيث ما كان فليبلّغ سلامي
فاذا كنت للكريم غلاما فانا الحرّ والزمان غلامي

Je suis l'esclave de ce noble Seïd ; en quelque lieu qu'il soit, puisse mon salut lui parvenir ! En étant l'esclave de ce maître généreux c'est moi qui suis libre et la fortune n'est que mon esclave.

Quant aux vers composés par ce Moussawi et cités par Otbi, je dirai seulement qu'ils sont de nature à faire frémir tout dévot musulman, et que le feuillet du *Kitab yémini* qui les contient est couvert de protestations énergiques; j'y renvoie le lecteur curieux de détails de ce genre. (Cf. *Tarikhi yémini*, ms. 770, suppl. ar. de M. Reinaud, fol. 145 v.; Abou'l-Schéref, ms. 66 ancien fonds, fol. 34.)

(57) J'ai traduit littéralement cette petite préface, afin de donner une idée du style élégant et souvent prétentieux de mon auteur; une fidélité aussi scrupuleuse dans le cours du récit rendrait toute traduction illisible. Les éloges qu'il donne ici à la famille de Saman, par l'organe de Moussawi, sont confirmés par les historiens contemporains, et Otbi, malgré son admiration exclusive pour le grand Mahmoud, rend à ces princes le même hommage. (Cf. ms. 770, suppl. ar. fol. 8 *et passim;* Abou'l-Schéref, fol. 5 *in fine;* S. de Sacy, *Mag. encyclop.* 1809, t. I, p. 203.)

(58) Le nom de Ladjam se trouve aussi écrit sans point diacritique (لحّام) en plusieurs endroits des manuscrits 1406 et 1370. Un vers de Hozaïmi, cité plus loin, m'a décidé à adopter la première leçon. — Plusieurs localités portent le nom de Harran, en Syrie et dans l'Al-Djezireh. (Voy. Soyouthi, *Dict. géogr.* fol. 190; Yacouti, fol. 64 r.)

(59) Ce fut en 365, ou, si l'on adopte l'opinion d'Ibn el-Athir (*Kiamil*, t. V, fol. 16 v.), en 366, que Mansour ben Nouh, sur-

nommé l'émir Sédid, mourut. En admettant que Ladjam était arrivé à Boukhara au milieu du règne de l'émir El-Hamid Nouh ben Nasr, c'est-à-dire vers 337, on voit qu'il fut au service de ces princes pendant trente ans environ. Quant à la date de la mort de l'émir Sédid, je dois remarquer, ainsi que l'a fait déjà M. Defrémery (*Hist. des Samanides*, p. 262 notes), qu'il existe à cet égard une certaine divergence d'opinion parmi les historiens; la plupart, sur l'autorité du *Kiamil*, ont adopté la date de 366, ce qui est, je crois, inexact; tous sont d'accord, en effet, pour donner au règne de l'émir Sédid une durée de quinze ans; or, comme il succéda à son frère Abd el-Mélik au mois de chewal 350, s'il était mort dans le même mois de l'an 366, il aurait régné seize années au lieu de quinze. Mirkhond, qui a donné avec raison la date de 365, n'a fait que suivre l'autorité fort respectable d'Otbi (ms. 770, fol. 110 r.) ou plutôt celle de son traducteur Abou'l-Schéref (fol. 14, ms. 66).

(60) Otbi cite ces vers (fol. 21 v.) et prétend que Ladjam les composa pour le vézir Abou'l-Husseïn el-Otbi; c'est pour lui une tradition de famille, et son témoignage a par cela même plus de poids que celui de Thâlébi. Dans un autre passage (fol. 20 r.), il nomme Abou Djafar el-Otbi avec Abou'l-Fadhl Bélâmi comme un des vézirs dont la sage administration avait enrichi le trésor des prédécesseurs de Nouh ben Mansour; enfin, une glose marginale du même ms. (fol. 21) nous apprend, d'après l'autorité de Kermani, qu'Abou Djafar fut le père ou l'un des proches parents du vézir Abou'l-Husseïn; ce fut ce même personnage qui eut à son service le fameux Tasch et qui, voyant les rares talents dont cet esclave faisait preuve, le céda à l'émir Mansour ben Nouh. (Cf. *Notices et extraits*, t. II, p. 336.) Quant au combat de Dhou Qar, dont il est fait mention dans ces vers, il est rapporté en détail dans l'*Histoire des Arabes avant l'islamisme*, par M. Caussin de Perceval, t. II, p. 179 et suiv.

(61) Ce passage rappelle le distique bien connu :

.... Spes et fortuna valete :
Sat me lusistis, ludite nunc alios.

Je trouve dans le *Tarikh yémini* (ms. 770, fol. 23 v.) le nom de Hassan ben Malek cité parmi ceux des généraux que l'émir Radhi envoya, sous le commandement de Husseïn ben Thaher, pour chas-

ser Khalef ben Ahmed de la forteresse d'Ark (ارك). On sait que ce siége dura sept ans (365-372) et ne finit que grâce à l'intervention puissante d'Abou'l-Husseïn ben Simdjour. (Cf. de Sacy, *Notices et extraits*, t. IV, p. 338 et les *Fragments de Mirkhond*, par le baron de Yenish, p. 158.)

(62) Sur le sens de cette épithète de pions d'échiquier, voyez chapitre premier, au titre Kosrewi, et note 26. Le jeu de nerd est longuement décrit par Hyde, *De ludis orientalibus*, II[e] partie. Le célèbre poëte turc Nâbi en fait également mention dans un passage de son *Khaïriè*. (Cf. aussi Chardin, t. III, p. 451, Éd. de Langlès.) L'homme de petite taille dont il est question dans le troisième vers est sans doute le chancelier Abou Ali, de Zevzen, dont la biographie est donnée plus loin.

(63) J'ai remarqué (chap. I[er], note 13) ce que les poëtes orientaux entendent par cette métaphore. Abou Thalha nous est déjà connu par une plaisanterie d'Abou Ahmed el-Kiatib, et nous savons, par le même passage, qu'à la mort de ce dernier, Abou Thalha devint l'un des principaux délégués de la cour dans le Khorassan.

(64) Le nom des Qoraïchites devait mal sonner aux oreilles d'un parvenu, et le poëte ne pouvait lancer une plus cruelle épigramme contre ce Témim. On trouve dans Arabschah une expression analogue, mais prise en bonne part. (Cf. *Vita Timuri*, ed. Manger, ch. VII, t. I, p. 62.) Thâlébi lui-même, dans la deuxième partie de son livre (fol. 239 r.), dans un chapitre entièrement consacré à Abou'l-Hassan el-Moussawi, cousin d'Abou Djâfar et Naqib el-Achraf de Bagdad, en 380, dit que son plus beau titre de gloire était d'appartenir à la famille des Béni Qoraïch et d'être l'un des meilleurs poëtes modernes de cette antique tribu.

(65) Le vézir que Ladjam traite avec tant d'irrévérence n'est autre que le ministre de Mansour ben Nouh, Abou Ali Mohammed el-Bélâmi, fils de Mohammed Bélâmi, qui fut lui-même vézir du temps de Nasr ben Ahmed. (Voy. chap. I, note 6.) Le nom de Bélâmi est connu Europe, grâce à la version persane de la Chronique de Thabari, qui lui est attribuée, et dont on doit une excellente traduction à M. L. Dubeux. Je me sers à dessein du mot *attribuée*,

car il serait, je crois, plus exact de dire qu'elle fut seulement exécutée sous ses auspices, comme on peut le supposer également du traité de géographie dont on a fait honneur à Djeïhani. Le consciencieux Hadji Khalfa nous apprend, en effet, que l'émir Mansour ben Nouh chargea, en 352, un de ses familiers, nommé Abou'l-Hassan, de faire cette traduction. Bélâmi, qui était alors en place, contribua sans doute par sa munificence à l'achèvement de cet important monument et la postérité lui en a reporté tout l'honneur. J'ai tout lieu de croire qûe cet Abou'l-Hassan est celui que Otbi cite (fol. 10 *et passim*) sous le nom d'Abou'l-Hasan Djâfar ben Mohammed el-Khazen et dont Mirkhond invoque aussi le témoignage dans son *Histoire des Gaznévides* (ms. de l'Arsenal, fol. 27). On comprend que Thâlébi, dans son dédain pour tout ce qui n'appartient pas à la littérature arabe, passe sous silence le travail du vézir; mais il est plus difficile d'expliquer, si l'on admet qu'il en est réellement l'auteur, comment aucun des poëtes et des panégyristes qui vivaient à ses dépens n'a songé à célébrer son érudition, tandis qu'ils ne tarissent pas sur les talents littéraires de Daméghani et d'Abou Zeïd, successeurs de Bélâmi. Je ne fais ici qu'exprimer un doute que me suggère l'étude attentive de cette période, doute qu'il appartient surtout à mon savant et consciencieux professeur, M. Dubeux, d'éclaircir.

(66) Abou Mohammed Abd Allah ben Mohammed ben Ozaïr, ennemi déclaré d'Ouçam ed-Daulah Tach et de la famille d'Otbah, fut vézir de Nouh ben Mansour après Abd er-Rahman el-Faressy; il occupa ce poste pendant six ans et fut exilé dans le Kharezm en 377. (Cf. *Tarikh yémini*, fol, 45 r.; Ibn Khallican, fol. 160 r.) Ladjam, malgré le peu de respect qu'il portait aux gens en place, avait voué une sorte d'affection au vézir Abou'l-Husseïn el-Otbi et devait, par conséquent, se montrer peu indulgent pour un ministre de la faction de Tach; les nombreux fragments cités par Thâlébi en sont la preuve. J'ai dit précédemment (chap. 1er, note 40) qu'il fallait lire Abd Allah ben Ozaïr et non pas ben Aziz; l'excellent manuscrit du *Tharikh yémini*, n° 770, suppl. ar. ne donne pas d'autre leçon; elle est enfin confirmée par les deux vers suivants qu'Abou Mansour Mahmoud el-Mohalebbi, un des kiatib de la chancellerie, adressa au fils d'Ozaïr, à son entrée au vézirat, et qui valut au poëte deux mille dirhems :

أرى الله البريّه كلّ خير وجنّبهم بفضلٍ كلّ ضير
وردّ حياتهم ببنى عُزير كما ردّ الحياة على عُزير

Voy. *Tetimmet el-Yétîmet*, fol. 582 r. ms. 1406, suppl. ar.

(67) Ces vers, empreints d'une grossièreté niaise, n'auraient aucun sens si l'on ne se rappelait que c'était alors un usage généralement répandu de célébrer les édifices nouveaux par des poésies de circonstance auxquelles on donnait le nom de داريات; c'était une sorte de consécration à laquelle la superstition orientale attachait un grand prix; on voit comment Ladjam se conformait à cette coutume. On trouve dans la troisième partie du *Yétîmet* (fol. 264 *et seq.*) de longs fragments de qassideh composés par les Rustémi, les Kharezmi et autres, en l'honneur d'un palais que le célèbre Sahib se fit construire à Ispahan. Cet usage s'est conservé jusqu'à nos jours et les divans des meilleurs poëtes ottomans sont remplis de tarikh composés dans les mêmes circonstances; ce n'est pas la partie la moins insipide de ces recueils.

(68) Abou Mazen avait été rédacteur en chef à la chancellerie d'État avant Ibn Saba, et Ladjam ne l'avait pas non plus épargné. Thâlébi cite à ce propos un distique trop insignifiant pour mériter d'être traduit.

(69) On chercherait vainement dans Meïdani l'explication de cet étrange proverbe dont le sens, malgré le respect dû au nom d'un prophète, est des plus obscènes. Il n'est pas rare de trouver dans les meilleurs auteurs des plaisanteries d'un goût équivoque sur ce mot عصا. Saadi, dans le cinquième livre de son Gulistan, n'a pas eu le courage de les écarter. Kharezmi n'a pas été plus scrupuleux dans un distique cité plus haut. Voici enfin un passage qui enlèvera toute obscurité à cette locution; il est du grand Sahib Ismaïl ben Abbad, l'homme de goût, le Mécène de l'époque. Je n'ose le traduire :

هذا ابن مُثنوّى له آيةٌ يبتلع الايرَ واقصَى الخُصى
يكفر فالرسل جميعًا سوى موسى ابن عمران لاجل العصا

(70) Ladjam fit ces vers lorsqu'il obtint le bérid du Kharezm;

ces fonctions étaient considérées comme fort importantes. Otbi, en parlant de la haute position de son oncle Abou Nasr, nous apprend qu'il fut longtemps chargé du bérid de Nissapour. El-Wathiki, dans ses rêves d'ambition, demandait aux Samanides, à défaut du trône de Baghdad, le bérid de l'une de leurs provinces. On peut du reste consulter, sur la nature de ces fonctions, M. Quatremère, *Hist. des sultans mamlouks*, t. II, p. 87 et suiv.; *Chrest. arabe*, t. II, p. 187; M. Reinaud, *Introduction à la Géographie d'Abou'lféda*, p. 21.

(71) Le poëte joue ici sur le surnom de *Ladjam*, qui signifie « bourrelier »; ce vers confirme la leçon que j'ai adoptée; cependant les deux autres manuscrits de la Bibliothèque impériale portent لحما sans point diacritique.

(72) Ce khan était une fondation pieuse ou waqf du Wachemguir qui fut pendant longtemps gouverneur du Khorassan. Ce nom de Wachemguir « preneur de cailles » fut donné à ce prince à cause de sa passion pour la chasse; ce fut même à la suite d'une chute de cheval qu'il mourut. (Voy. *Kiamil*, t. V, fol. 5 *bis*.)

(73) On voit, d'après ces détails, que la mort de Ladjam ne peut dépasser l'an 370, puisque Abou'l-Husseïn ibn Simdjour fut lui-même révoqué de sa charge par l'ordre de l'émir Nouh en 371. La ville de Qaïn (قاين) est, d'après Souyouthi, située entre Nissapour et Ispahan près de Thabas. On donne aussi ce nom à une forteresse du Kouhistan (fol. 409 r.); suivant le *Tarikh yémini* (fol. 78), on l'appelle également *Qoun* et *Qaïn*.

(74) Abou Ibrahim Ismaïl ben Ahmed el-Amiri (العامرىّ), cette autre merveille de Schash, fut en effet un des poëtes distingués de la cour de Sahib, qui le combla de bienfaits; il fut, jeune encore, frappé d'un coup de sang (فالج) qui le rendit paralytique. Thalébi le connut à Rey, où il languissait, soutenu d'ailleurs par les libéralités de Sahib, au moment de la composition du *Yétîmet*, c'est-à-dire vers 384. (Cf. ms. 1406, fol. 323 à 326.)

(75) Cette pensée rappelle un vers semblable du fameux poëte Ibn es-Sery, mais dont le sens est un peu différent :

هاتِ الّتى هِىَ يوم الحشر اوزارُ
كالنار فى الحُسن عُقبَى شربها النارُ

(76) On trouve une expression analogue dans la treizième séance de Hariri. (Voy. éd. de MM. Reinaud et Derenbourg, p. 153, commentaire.) Je n'ai pu recueillir de renseignements sur cet Abou Hatem. Il n'en est fait nulle mention dans le sixième chapitre consacré aux poëtes de Bost et du Sedjistan.

(77) Il est facile de retrouver dans les historiens des Abbassides la trace des événements qui forcèrent ce fils d'un vézir puissant à venir chercher un asile et du pain à Boukhara. On sait qu'à la mort du khalife Mouctafi, en 295, on ne s'entendit pas à Baghdad sur le choix de son successeur. Le vézir El-Abbas ben el-Hassan, père de notre poëte, mit tout en œuvre pour assurer le trône à un enfant de treize ans, Mouctadir, sous le nom duquel il aurait lui-même régné. Il réussit, en effet, à le faire proclamer khalife, mais une révolte, fomentée par les ennemis personnels du vézir et les partisans d'Ibn el-Moutazz, renversa bientôt le frêle monarque et coûta la vie à son ministre. Ses biens furent confisqués, et ses enfants, proscrits, allèrent vivre, soit à la cour des Déilémites, soit auprès des princes de Saman. (Cf. *Kiamil*, t. IV, fol. 884; Elmacin, *Hist. Sarac.* p. 181; Abou'l-Faradj, p. 285 *et seq.*)

(78) Je ne donne que quelques vers de cette pièce, qui est fort longue. Le poëte, après avoir déroulé le tableau de ses infortunes, après avoir exalté le courage avec lequel il a combattu l'adversité, remercie ses bienfaiteurs et fait des vœux ardents pour retourner dans sa patrie. J'appelle l'attention du lecteur sur les rimes à écho dont ce morceau est rempli. C'était un jeu d'esprit alors fort à la mode et dans lequel Abou'l-Fath el-Bosti a fait de véritables tours de force.

(79) Voy. sur les allitérations l'*Essai sur la rhétorique musulmane* de M. G. de Tassy, 4e extrait, p. 146. Je ne puis voir dans la signification attribuée par Thâlébi au nom de Beschar qu'une sorte d'antiphrase commune à toutes les langues. On s'explique aisément comment la superstition orientale, toujours inquiète de l'influence du mauvais œil, donne, par euphémisme, le nom de *Beschar* « qui an-

nonce une bonne nouvelle » à un homme disgracié de la nature. C'est ainsi que les Grecs appelaient Euménides les Furies. Un poëte de Baghdad, Abou'l-Fadhl el-Koskeri (كسكرى), a dit dans le même sens, en parlant d'un homme borgne :

في صُلب آدم سُمّى مُبشّر الأُحسان

Dans la lignée d'Adam il a été surnommé le héraut des bienfaits.

(80) Thâlébi, dans sa notice sur Ibn el-Amîd, ajoute un détail qui trouve naturellement sa place ici. Le même poëte, Ibn Abi Theyab, présenta au vézir, un jour de mehrdjan, ainsi que c'était alors la coutume des courtisans, une qassideh dont le premier vers était celui-ci :

أُلا قبرُنا طلّت ثراك يد الطلّ
وحيّا الحيا المسكوب تلّك من تلِّ

O ma tombe ! que la rosée du matin rafraîchisse ton sol, qu'une pluie bienfaisante vivifie ton tertre entre tous les autres !

Bien que le reste de la pièce fût rempli des pensées les plus délicates en l'honneur d'Ibn el-Amîd, ce prince fut attristé par l'image qu'offrait ce début; il en manifesta son mécontentement au poëte et considéra ce jour de fête comme un jour néfaste. Ce fut peut-être cette circonstance qui engagea Ibn Abi Theyab à quitter le ministre de Rocn ed-Daulah pour chercher un nouveau protecteur à Boukhara.

(81) L'auteur donne comme échantillons de ces satires quelques vers qu'il était impossible de traduire, même en latin. Tel est ce beït :

انّ ابن عبّاس ابا جعفر يبذل للناكة أُوراكَهْ
تراه من تيه ومن نخوة كانّه ناك الّذى ناكَهْ

Il est difficile de concilier cette honteuse accusation avec le brevet de moralité qu'Abou Djafar se donnait quand il disait de lui-même :

لستُ فى ذى العذار والامرد الحاسر عن رأسه عذارى بخالع
الوقايات فى الوقايات عندى فلهذا مقانعى فى المقانع

(82) Parmi les poëtes que les bienfaits de Sahib avaient attirés à Ispahan, la famille des Benou-Mouneddjim, originaire de Baghdad, comptait plus d'un représentant. Abou Yssa, Abou Mohammed, Abou'l-Fath, et surtout Abou'l-Hassan Ali ben Haroun, tous issus de la même souche, occupaient le premier rang parmi les intimes de Rocn ed-Daulah et de ses fils. Sahib a témoigné de l'estime qu'il avait pour eux dans le beït suivant :

لبنى المنجّم فطنة لهبيّة ومحاسن عجميّة عربيّة
ما زلتُ امدحهم وانشرُ فضلهم حتّى أتهمتُ بشدّة العصبيّة

Les Benou Mouneddjim ont une âme de feu ; toutes les beautés de l'arabe et du persan leur appartiennent. J'ai toujours loué et développé leur mérite avec tant de zèle, que j'ai été soupçonné d'une partialité excessive à leur égard.

Suivant Thâlébi, Abou'l-Hassan Ali fut le plus distingué de la famille, et le crédit dont il jouissait auprès des Bouïdes était sans limites. Il avait dans son harem une musicienne d'une rare beauté. Rocn ed-daulah la vit et en devint amoureux; il la demanda à son poëte en lui offrant en retour vingt mille dinars. Abou'l-Hassan, qui tenait beaucoup à cette esclave, eut la hardiesse, non-seulement de la refuser au monarque, mais de l'affranchir et de l'épouser. Sahib a donné dans son journal (روزنامه), curieux recueil dont la perte est bien regrettable, quelques détails intéressants sur ce poëte. (Cf. *Yétimet*, fol. 233 et 325 v.)

(83) Dans un second supplément que Thâlébi ajouta à son ouvrage, vers la fin de sa vie, il nous apprend qu'Abou'l-Qassem Ali ben el-Husseïn el-Alimani (الاليمانى) était originaire de Rey, qu'il fut longtemps au service des princes Bouïdes et qu'il se retira à Nissapour pour s'y adonner exclusivement aux travaux littéraires. Il ne cite de lui que quatre vers sans importance.

(84) Allusion au surnom de موفّق que ce prince reçut après sa

mort. (Cf. Mirkhond, *Hist. des Samanides*, éd. de M. Defrémery, p. 152 et *ibid.* p. 262 note.) Je n'ai donné qu'un fragment de cette élégie qui est d'une assez grande étendue.

(85) Il ne s'agit ici ni de l'émir Abd el-Mélik, ni du fils d'Adhed ed-Daulah, mais d'un obscur écrivain de Nissapour, longtemps employé à la chancellerie d'État sous les ordres de Daméghani. Cet homme, qui, par ses malversations et sa vénalité, s'était fait une assez triste réputation, ne rachetait ses défauts par aucun talent. Il composa, en l'honneur de Daméghani, un volume de vers qui ne lui attira que des moqueries de la part de son chef et de ses collègues. Le chancelier d'État se faisait un malin plaisir de provoquer contre ce lourd panégyriste la verve de ses rivaux, et Abou Mansour el-Mohalebbi reçut un riche présent pour avoir, dans une longue satire, ridiculisé ce personnage et son écriture disgracieuse. (Voy. supplément du *Yétîmet*, fol. 582, ms. 1406.)

(86) Ce jeu de mots est du genre nommé *tashif;* en substituant la lettre ث au ب, dans le mot *bérid*, on a ثريد, qui signifie «miettes de pain, chose usée et de peu d'importance,» Tharifi faisait entendre par là qu'il ne considérait ses fonctions que comme une chose très-minime et qui ne pouvait inspirer aucune méfiance au gouverneur de la province. Cette réponse était d'autant plus adroite que le Kouhistan appartenait alors en fief à l'ombrageux Abou'l-Husseïn, fils de Simdjour.

(87) Ce poëte eut pour frère un certain Abou'l-Qassem el-Abbas, qui déshonora sa famille par ses vices et sa cruauté. Abou Becr el-Kharezmi dit quelque part, en parlant de ces deux frères, si différents l'un de l'autre par leur conduite et leur caractère : «Les vertus d'Abou's-Saad peuvent seules effacer les crimes d'Abou'l-Qassem ; c'est ainsi qu'on pardonne à la main gauche ses méfaits en faveur des mérites de la main droite. (Voy. *Yétîmet*, fol. 416.)

(88) Je voudrais, si l'espace me le permettait, rapprocher de ces vers si désolés la touchante élégie que le poëte Sabi, au moment de sa disgrâce, recevait de son fils Abou Ali et la poétique réponse qu'il lui envoyait. Ce morceau, doublement curieux par le nom illustre de l'auteur et par le mérite du style et des pensées, est digne de

fixer l'attention du lecteur. Je ne doute pas que mon continuateur, M. Pavet de Courteille, n'en donne quelques fragments.

(89) Le mauuscrit 1370 (ancien fonds) donne le nom entier : *Abou Mansour Ahmed ben Mohammed*. Le surnom de Baghawi signifie originaire de Bagh, qui n'est que l'abréviation du nom de Bagchour (بغشور), petite ville située entre Hérat et Merv-er-Roud. (Cf. Soyouthi, fol. 103; Yacout, fol. 17. Voy. aussi M. Defrémery, *Hist. des Samanides*, p. 266, notes.) Thâlébi nous apprend, dans un autre passage de son recueil, qu'Abou Mansour el-Baghawi fut employé pendant longtemps dans la capitale du Khorassan et qu'Abou Becr el-Kharezmi, lors de son séjour à Nissapour, s'était lié avec lui d'amitié et en faisait un grand cas. Cet ouvrage intitulé *Zamilet*, que Thâlébi lui attribue, n'est indiqué nulle part dans la bibliothèque d'Hadji-Khalfa.

(90) Le nom de Daméghani se trouve mentionné avec éloges dans plusieurs passages du *Tarikh yémini*. Abou Ali Mohammed, originaire de la ville de Daméghan, se distingua de bonne heure par son talent d'écrivain. Il passa du service d'Abou Mansour à celui des princes de Saman. Après avoir rempli les fonctions de chancelier ou secrétaire d'État au commencement du règne de l'émir Nouh ben Mansour, il fut jugé digne d'occuper le poste de premier ministre, et, au mois de djemadi ul-akhir 377, il succéda en cette qualité à Ibn Ozaïr, exilé dans le Kharezm. Pendant sa courte administration, il montra beaucoup de zèle pour remédier aux maux de l'État, déjouer les intrigues de Faïq et empêcher l'invasion des Turcs; malheureusement ses efforts furent paralysés par les menées de tous ces courtisans ou généraux qui se disputaient le pouvoir, sous le règne du faible Nouh; il ne tarda pas à être destitué et céda sa place à Abou Nasr ben Abou Zeïd, homme de talent et poëte. Ce dernier ne réussit pas mieux que son devancier et, au bout de quelques mois, une intrigue de cour ramena le même Daméghani au pouvoir. A l'époque où Bogra khan, à la tête de ses hordes turques, envahit la Transoxiane, Abou Ali el-Bélâmi était vézir; mais Daméghani continuait à jouir de la confiance de l'émir, et, lorsque celui-ci fut obligé de se réfugier à Amol-Chatt, c'est à lui que fut confié le soin de correspondre avec Abou Ali ibn Simdjour et de le rattacher à la cause du prince exilé. L'historien de Mahmoud nous a conservé un fragment d'une lettre écrite dans ce sens à Abou Ali et

qui paraît avoir survécu, par l'élégance de son style, aux événements qui l'inspirèrent. En même temps, l'infatigable secrétaire soutenait une lutte active avec un certain Abou'l-Fath Ahmed ben Mohammed el-kiatib qui, après avoir végété à la cour, s'était jeté au-devant de Bogra-khan et cherchait à légitimer l'usurpation de ce Turc. Les efforts de Daméghani ne furent pas sans influence sur les événements qui ramenèrent Nouh à Boukhara, et si l'histoire se tait dès lors sur son compte, il est à présumer qu'il fut récompensé de son zèle par de nouveaux emplois, et le distique cité dans le texte en est la preuve. J'ai insisté un peu longuement sur ce personnage parce que Mirkhond, toujours dans la crainte d'être prolixe, ne lui a pas fait l'honneur d'une mention. (Voy. aussi Tarikh Otbi, fol. 45 et 52; Abou'l-Schéref, fol. 34; *Notices et extraits des manuscrits*, t. IV, p. 350.) J'ajouterai, en finissant, qu'on trouve dans le supplément du *Yétîmet* (fol. 546) une courte notice sur un Daméghani originaire de Qoumès et auteur de quelques poésies estimées et, entre autres, d'une élégie de Sultan Mahmoud. Il n'a aucun rapport de parenté avec le ministre de Nouh.

(91) Le scheikh Abou Mansour Thâlébi a retrouvé, lors de la composition de son supplément ou *Tétimmet*, plusieurs exemples analogues. Il citait, un jour, un vers de ce genre à un poëte de Thous, nommé Ahmed ben Mohammed, et s'extasiait sur cette difficulté vaincue, quand son interlocuteur lui cita le distique suivant, composé pour un de ses amis :

فلين غيّبتُ عن مَبرك اهلى
وغدا جسمى عن الاوطان مُبعَدْ
فلقد بلّت يمينى بكريم
من ابى يوسف يعقوب بن احمَدْ

Lorsque le cheïkh Abou'l-Husseïn Mohammed ben Khétir, le partisan le plus dévoué de la famille de Simdjour, fut nommé vézir à Boukhara, sous le règne de Nouh, un écrivain, nommé Asmaÿ, composa une qassideh où cette énumération de noms et de surnoms était assaisonnée d'un calembour dans le vers suivant :

صدر الوزارة انت غير كثير لأبي الحسين محمد بن كثير

Siége du vézirat, tu es bien peu de chose pour un homme tel qu'Abou'l-Husseïn Mohammed ben Kéthir.

Le fils de ce dernier, Abou'l-Qassem Mansour, qui fut lui-même *cheïkh el'-âmid*, c'est-à-dire secrétaire d'État, reçut, quelques années plus tard, un compliment semblable d'Abou'l-Abbas Mohammed el-Bakherzi. Enfin, les exemples en devinrent si fréquents et l'enthousiasme de Thâlébi fut tel qu'à la fin de sa vie il travaillait à un traité, presque exclusivement consacré à ces divers procédés, qu'il voulait diviser en cent chapitres et surnommer سرّ الصناعة وسحر الصياغة « Les secrets de l'art et la magie de l'orfévrerie. » La mort l'empêcha de mettre la dernière main à cet ouvrage.

(92) D'après le manuscrit 1370 le fils de Zevzeni s'appelait *Abou Ghafir.*

(93) Le détail de ces événements se trouve dans Mirkhond, p. 153-156. (Voy. aussi note 107, éd. de M. Defrémery.) Ils doivent prendre place entre les années 350-365. Le manuscrit 1406, que je suis presque toujours avec fidélité, donne ici au fils de Simdjour le nom de ابو الحسن *Abou'l-Hassan,* et cette leçon, confirmée par de nombreux passages du *Tarikh yémini,* du *Tarikhi guzideh* et d'Ibn Khaldoun, ainsi que l'a remarqué M. Defrémery (*ibid.* p. 260, notes), est peut-être préférable à celle qui le nomme ابو الحسين, puisqu'elle paraît réunir le plus de témoignages en sa faveur. Au surplus, la confusion entre ces deux noms est fréquente dans les manuscrits orientaux, et l'on remarque la même incertitude au sujet d'Otbi le vézir, de Mouzni et d'autres personnages.

(94) Voici le passage d'Ibn Babek :

تعلّمتُ فى السجن نسج التكك
وقد كنتُ من قبل حبسى ملك

J'ai appris, dans ma captivité, à tisser des ceintures, moi qui, avant d'être prisonnier, étais roi !

Abou'l-Qassem Abd es-Samed ibn Babek était poëte de Djordjan et commensal de l'académie de Sahib, où il venait passer tout l'hiver. J'ignore à quelle circonstance il fait allusion. (Cf. manuscrit 1406, fol. 320 v.)

(95) Voy. sur cette mesure les *Fables de Bidpay*, éd. Sylvestre de Sacy, p. 53. Les Arabes citent encore aujourd'hui ce proverbe, qui se retrouve dans les Séances de Hamadani : ظهر الشقى يحمل عدلين من الفحم ولا يحمل رطلين من اللحم « Le dos du pauvre supporte deux *eudl* de charbon, mais il ne peut porter deux *rothl* de chair. » Ce proverbe s'applique à un parvenu insolent.

(96) La supériorité des dattes du Sedjistan, et surtout de celles que produisent les environs de Bost, est confirmée par un passage de Mirkhond. *Hist. prior. regum Persiæ, Notices et extraits*, t. IV, p. 330.

(97) On peut consulter sur ce personnage, qui joua l'un des premiers rôles sous le règne de Nouh ben Mansour, le *Tarikh yémini*, fol. 22 à 60; Abou'l-Schéref Nacih, fol. 16 et suiv.; *Notices et extraits*, t. IV, p. 336, etc. Le surnom de *Khassah*, que lui donne notre auteur, se retrouve dans une glose marginale du *Tarikh yémini*, fol 22; je n'en ai pas retrouvé d'autres exemples. J'ajouterai, à ce propos, que le traducteur de l'Histoire des Samanides, sur l'autorité de l'illustre de Sacy, a donné, un peu gratuitement, à Faïq le titre de chambellan حاجب, qui appartenait bien plutôt à Abou'l-Abbas Tach. Otbi se borne à dire (*loc. laud.*) que le vézir Abou'l-Husseïn el-Otbi, en considération des services rendus par Faïq sous le règne précédent et de ses talents, lui permit de participer aux affaires de l'État, mais sans lui donner de titre particulier dans ce triumvirat. Voici ses propres paroles : فكان (فايق) شركهما فى التدبير وصيانة هيبة السرير

(98) Abou Nasr ben Abou Zeïd, que nous avons vu occuper le poste de vézir pendant quelques jours, en 377, était plutôt homme de lettres qu'homme d'État, et il consacrait une partie de sa fortune à répandre des bienfaits sur cette foule de poëtes aventuriers qui venaient chercher fortune à la cour. En 386, lorsque la crainte d'une

invasion turque força l'émir Nouh à solliciter le secours de Naçir Ed-dîn Sébuctéguin, ce dernier, mécontent du vézir Abd Allah ben Ozaïr, qui entretenait des intelligences avec Faïq, proposa au prince samanide d'élever Abou Nasr au vézirat; vingt mille hommes, commandés par le redoutable Mahmoud, appuyaient cette proposition que l'émir n'eut garde de repousser. Cette restauration à main armée ne pouvait pas rendre le nouveau ministre très-populaire, et, dès le lendemain du départ de Sébuctéguin, il se vit arrêté par des obtacles qui auraient pu décourager un politique consommé et encore plus un poëte. Il eut le malheur d'hésiter dans ses projets de réforme; c'était une terrible chose que de toucher aux impôts dans cette monarchie toute féodale de Boukhara; ses essais furent timides et provoquèrent cependant une explosion de mécontentement; enfin, quelques nobles, peut-être le fils d'Ozaïr lui-même, payèrent des esclaves du ministre, qui l'assassinèrent dans son palais, au bout de cinq mois de fonctions. Nouh, qui craignait surtout le ressentiment de Sébuctéguin, fit célébrer les funérailles d'Abou Nasr avec une grande magnificence; il fit lui-même la prière sur son cercueil, et lui éleva un riche turbé. Ce sinistre événement échauffa la verve de tous les poëtes qui avaient vécu de ses largesses; Abou'l-Fath el-Bosti se signala surtout par sa fécondité. De tout ce déluge de vers, je me borne à citer le distique ci-après, qui est réellement touchant. L'auteur est un certain Moudhrab, de Bossandj. (Voyez plus loin.)

قلوب الناس آلمة سقاماً   ونفس المجد والهة سقيمهْ
وما فُجِعَت بك الدنيا ولكن   تركتَ بفقدك الدنيا يتيمهْ

Tous les cœurs sont désolés et malades, et la gloire elle-même est dans le deuil et la douleur. Ce n'est pas que le monde ait eu à souffrir de toi; mais ta mort laisse ce monde orphelin.

(99) «Tout ce qui est excessif est opposé à la nature», ajoute l'auteur, et ce *ne quid nimis* oriental a été formulé d'une manière poétique dans le distique suivant :

مُجاوزة القدر والاعتدال   الى ما يقود المنايا سريعَهْ
فلا تُفرِطَنْ فى جميع الامور   فكلّ كثير عدوّ الطبيعَهْ

L'auteur de ces vers est Abou Sehl Nasr ben el-Merzouban, écrivain

de mérite, que l'amour des lettres poussa à quitter de bonne heure sa patrie, Ispahan ou Qaïn, pour aller puiser aux sources plus pures de Baghdad. Après de longs voyages, tous entrepris dans le même but, et qui consumèrent la plus grande partie de sa fortune, il vint s'établir à Nissapour, vers 410, avec une riche moisson d'ouvrages anciens et modernes. Thâlébi, qui était lié avec lui, paraît y avoir puisé à pleines mains pour la composition de son recueil, et cite son témoignage presque à chaque page.

On doit au même Abou Sehl plusieurs ouvrages, dont voici les principaux : *Histoire d'Ibn er-Roumy; Histoire de Djahizah le Barmécide; Traité des cérémonies prescrites pour les mois de châban, de ramadhan et de schawal; Recueil de pièces relatives aux festins et au vin, etc.*

(100) L'auteur cite quelques vers extraits de ce livre, fol. 84 v. ms. 1406.

(101) Les noms cités dans ces vers prouvent qu'ils ont été composés dans les premières années du règne de Nouh, de 365 à 370. Le scheïkh El-Djelil est le grand vézir El-Otbi, le général gorgé de trésors est Abou'l-Hassan ben Simdjour, connu par son extrême rapacité. Tach, Bektach et Nasr (ou Hassan?) ben Mulk, son frère, étaient les principaux officiers qui combattirent sous les ordres du fils de Simdjour, pendant le long siége de la citadelle d'Ark. Le *Tharikh yémini* les mentionne tous, fol. 23 v. Quelque étranges que soient ces vers dans la bouche d'un musulman, on sera moins étonné de leur hardiesse et de l'indulgence qu'ils rencontrèrent, si l'on remarque la singulière influence que le commerce littéraire exerçait sur les mœurs de l'époque. La Perse, surtout, où toutes les religions se rencontraient, était le pays de la tolérance en matière de dogme. Sunnites et chiites, tous y vivaient côte à côte et sans se douter des luttes sanglantes où l'ambition de la dynastie des Sofis devait jeter un jour leurs descendants. Non-seulement les principaux rejetons de la famille d'Ali occupaient les postes les plus élevés et étaient chantés par les meilleurs poëtes; mais les idolâtres eux-mêmes, contre lesquels le Coran n'a pas assez de malédictions, avaient souvent une part égale à la faveur des rois et du public. Le fameux poëte Abou Ishac es-Sâby, qui était de religion sabéenne, fut toujours accueilli avec faveur à la cour de Mouezz ed-Daulah; Sahib l'invitait à ses savants medjlis, et le vézir Abou

Mohammed el-Mohalebbi, homme célèbre par ses talents et par son éclatante disgrâce, ne craignait pas de l'appeler publiquement son frère, et lui montrait une telle affection, que Sâby, après la chute de ce ministre (en 353), fut enveloppé dans sa disgrâce et faillit partager son sort.

(102) Les faits qui ont donné naissance à ces vers ont été passés sous silence par Mirkhond et ses traducteurs, et le résumé qu'en a fait de Sacy, d'après Abou'l-Schéref, contient quelques inexactitudes que je crois devoir rectifier sur le texte même d'Otbi.

Abou Ali Bélâmi étant mort en 386 environ, après son second vézirat, l'émir Nouh envoya un de ses serviteurs, nommé Mounis (مؤنس), à Sébuctéguin, pour le consulter sur le choix d'un nouveau ministre, et celui-ci ayant décliné toute initiative dans cette affaire, Nouh désigna Abou Moudhaffer Mohammed ben Ibrahim el-Bourgouschi. Ce personnage fit preuve de zèle et de savoir-faire, aussi lorsque la mort de Nouh (redjeb 387) laissa le trône au jeune Abou'l-Harith Mançour, le vézir garda sa place, et nul ne s'en plaignit (*Tarikh yémini*, fol. 77 à 82). Faïq, vieux, mais encore puissant, ne pouvait s'accommoder d'un ministre aussi scrupuleux; il mit tout en œuvre pour le renverser, et finit par demander sa tête au jeune émir. Sur le refus du prince, Faïq feignit une vive colère, menaça d'abandonner le fardeau du pouvoir et d'aller à Ouzkend, s'il n'était fait droit à sa demande. On s'émut de cette menace; les principaux chefs intervinrent, et Bourgouschi fut disgracié et envoyé à Djourdjan (redjeb 388). Son successeur fut Abou'l-Qassem el-Barmeki, homme de mérite, mais d'une insatiable avidité. Dès son entrée au pouvoir, il voulut réformer les finances de l'État, vérifier l'administration des gouverneurs de provinces, et supprimer ces donatives sans nombre faites à l'armée sous les moindres prétextes. Ces tentatives lui coûtèrent la vie; il tomba sous le poignard des Turcs au bout de quelques mois. Otbi, pour toute oraison funèbre, cite ce distique d'Abou Saïd el-Makhzoumi contre Dibal :

يقول لى دِعبَل فى ثوبه خبل
ولو يمسّ بنانى دعبلًا خبلا

لا والّذى سبك الصهبآء مِن ذهب
والكاس ياقوتةً لا ساد مَن بخلا

Dibal dit que ma robe est trouée (c'est-à-dire me reproche ma prodigalité), et, en effet, si je touchais du doigt Dibal, il deviendrait prodigue comme moi. J'en atteste celui qui a fait le vin de l'or le plus pur et la coupe de rubis brillant ; l'avare ne sera jamais prince.

Peu de temps après, Seïf ed-Daulâh Mahmoud envoya son confident Abou'l-Husseïn Houmouli, pour réclamer le gouvernement du Khorassan. Abou'l-Hareth parvint à séduire cet envoyé, en lui faisant accepter la survivance de Barmeki. C'est à cette occasion que Moudhrab fit son dernier distique et cette expression : « ce que le monde a de plus vil, » s'applique à Houmouli. Il faut, du reste, se bien garder de prendre à la lettre toutes les accusations de ce poëte, qui était un mécontent opiniâtre, comme tous les âges en ont produit. Nous avons vu dans le cours du récit, que plusieurs des ministres de Nouh méritèrent les éloges de leurs contemporains, et l'histoire n'a pu que les confirmer. Plusieurs des noms mentionnés ci-dessus ont été altérés dans la version persane (ms. 66), et, par suite, dans le résumé qui en a été donné par Silvestre de Sacy, dans le t. IV des *Notices et extraits.* C'est ainsi qu'ont lit, p. 365, *Barachi,* au lieu de *Bourgouschi;* l'émir *Ridha*, au lieu de *Radhi; Bectouroun,* pour *Bectouzoun;* plus loin, p. 369, Abou'l-Qassem *Barachi,* au lieu de *Barmeki; Nasr ben Zeïd,* au lieu de *Ben Abou Zeïd;* Abou Ali *Nami,* au lieu de *Bélâmi,* etc. Tous ces noms sont rétablis dans l'excellent exemplaire du texte arabe d'Otbi (fonds Ducauroy, 770 suppl. ar.), que l'illustre savant n'avait pas à sa disposition.

(103) Je lis ainsi ce nom d'après tous les exemplaires du Yétîmet et celui du Tarikh yémini. Ailleurs (fol. 5 préface), Thâlebi le surnomme Abou Mohammed, et lui attribue une répartie spirituelle, dont tout l'honneur appartient à Ibrahim el-Mossouli. Il cite également de lui ce vers, dirigé contre le fils de Simdjour :

ولم ارَ ظُلمًا مثل ظلم يمسّنا يُساءُ الينا ثم نُوءُخَذ بالشُّكر

Je n'ai rien vu de plus cruel que la tyrannie qui nous opprime : on nous fait du mal et on nous reproche *de ne pas dire merci.*

(104) Thâlebi nous donne, à la suite de cette biographie, une série de *techbih* du même auteur. Cette sorte de poésie didactique, froide et apprêtée, a toujours joui d'une extrême vogue en Orient. Du temps de notre auteur, un certain Abou Saad Nasr ben Yacoub, chef du bureau des requêtes et écrivain distingué de Nissapour sous Sultan Mahmoud, réunit les plus élégantes poésies de ce genre dans un recueil qu'il intitula : كتاب روايع التوجيهات من بدايع التشبيهات, et qu'il dédia à Sahib; les plus célèbres poëtes, et surtout Dhabi, envoyèrent des pièces pour ce recueil. Un orientaliste qui connaît à fond tous les secrets de la poésie arabe, M. Grangeret de Lagrange, a su faire passer dans notre langue quelques-uns de ces jeux d'esprit dans sa charmante Anthologie arabe.

(105) Sans vouloir révoquer en doute l'influence que Wathiki put exercer sur les événements qui amenèrent les Turcs à Boukhara, il est permis de s'étonner qu'Otbi, toujours si bien renseigné, n'ait fait aucune mention de ce personnage. Une circonstance cependant peut fort bien expliquer le crédit dont ce poëte jouissait auprès de Boghra khan. Ibn el-Athir (*Kiamil,* t. V, fol. 31) nous apprend que l'émir des Turcs était un prince éclairé, qu'il aimait les savants et les attirait à Ouzkend par sa munificence. S'il est donc impossible d'admettre avec Thalebi que ce Wathiki fut *la cause principale de la chute des Samanides,* on peut, malgré le silence de l'histoire, reconnaître que ces suggestions furent d'un grand poids dans l'esprit d'un chef de hordes qui ne rêvait que la conquête de Boukhara.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1854.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu; la rédaction en est adoptée.

M. le Président donne lecture de deux lettres de S. E. le Ministre de l'instruction publique; par la première, M. le Ministre annonce le renouvellement de la souscription de son département à quatre-vingts exemplaires du Journal; par la seconde, il demande que la Société complète la série des ouvrages publiés par la Société qui ne se trouvent pas complets à la bibliothèque du ministère.

Il est décidé qu'il sera envoyé à M. le Ministre ce qui manque à la bibliothèque du ministère, autant que la Société possède des publications demandées.

M. Charles Malo, agent général de la Société, expose dans une lettre les procédés du propriétaire envers lui et les Sociétés, qui exigeront probablement un changement de local. Le conseil charge le secrétaire de suivre cette affaire, et de donner à M. Malo tout l'appui que la Société peut lui prêter.

M. Jubinal écrit au conseil pour demander à la Société quelques-unes de ses publications pour la Société littéraire de Bagnères de Bigorre. Renvoyé à la commission des fonds.

Sont présentés et reçus membres de la Société :

MM. De Kremer, chancelier du consulat d'Autriche à Alexandrie (Égypte);

Le Dr Kaulen, recteur à Pützchen (près de Cologne).

Le secrétaire donne lecture des comptes de la Société pour 1853 et le budget de 1854. Renvoyé à la commission des censeurs.

M. Defrémery lit une lettre de M. Cherbonneau, contenant des documents inédits sur Es-senouci et ses écrits.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Grammaire française à l'usage des Arabes de l'Algérie, de Tunis, du Maroc, de l'Égypte et de la Syrie,* par M. Gustave Dugat et le cheïkh Farès Echchidiak. Paris, 1854, in-8°.

Par l'auteur. *Lettre à M. de Humboldt, sur les travaux de l'École arabe,* par M. Sédillot. Paris, 1853, in-8°. (Extrait de l'ouvrage suivant.)

Par le même. *Prolégomènes des tables astronomiques d'Oloug Beg,* traduction et commentaire, par M. Sédillot. Paris, 1853, in-8°.

Par l'éditeur. *Yo han fou in tchi tchouen,* évangile de saint Jean en japonais, fragment spécimen, contenant les chapitres I et II, suivis de la deuxième épître de saint Jean, publié par M. Léon de Rosny. Paris, 1854, in-8°.

Par la Société. *The Journal of the Bombay branch of the royal asiatic Society.* July, 1853. Bombay, 1853, in-8°.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MARS 1854.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu; la rédaction en est adoptée.

Est présenté et reçu membre de la Société :

M. Gerson Lévy, membre de l'Académie impériale de Metz.

M. le Président fait, au nom du Bureau, un rapport sur la proposition de M. le Ministre de la guerre de publier le Manuel de jurisprudence musulmane de Sidi Khalil. Le Bureau propose au Conseil d'accepter cette proposition sous con-

dition d'une souscription de M. le Ministre, souscription qui serait plus ou moins considérable, selon la forme dans laquelle le Gouvernement désirerait voir exécuter le texte et la traduction de l'ouvrage. M. le Président donne les détails et les calculs sur lesquels reposent les deux différentes propositions faites à M. le Ministre.

Après une discussion prolongée, le rapport du Bureau est adopté et sera envoyé à M. le Ministre de la guerre.

M. Sédillot annonce un travail de M. Lelewel sur Albateni.

OUVRAGES PRÉSENTÉS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Le Bouddhisme,* son fondateur et ses écritures, par Fél. Neve. (Extrait du *Correspondant.*) Paris, 1854, in-8°.

Par la Société. *Journal of the Asiatic Society of Bengal,* n° LXI. Calcutta, 1853, in-8°.

A Descriptive catalogue of the historical manuscripts in the arabic and persian languages, preserved in the library of the royal asiatic Society of Great Britain and Ireland; by William H. Morley, M. R. A. S.; printed by order of the council. London, 1854, royal in-8°; VI et 160 p.

M. W. Morley, par ce volume dont il vient de gratifier le monde savant, acquiert de nouveaux droits à sa reconnaissance. En effet, le catalogue qu'il donne aujourd'hui sera fort utile aux érudits qui s'occupent de recherches historiques sur l'Orient musulman; et quant à ce qui concerne spécialement l'histoire de l'Inde, c'est un important chapitre à ajouter au *Biographical Index of the historians of Muhammedan India* de sir Henry Elliot, dont la mort prématurée vient de jeter dans la douleur, non-seulement ses amis, et ils étaient nombreux; mais tous ceux qui s'intéressent aux pro-

grès des études sérieuses sur l'Orient, études dont il était un des plus dignes représentants.

Rien n'est plus avantageux que les catalogues raisonnés pour donner une idée exacte du sujet et de l'importance des manuscrits, surtout quand il s'agit d'histoire. Le Dr Sprenger fait observer avec bonheur, dans un excellent article publié dernièrement dans le Journal de la Société asiatique du Bengale, que différents gouvernements et institutions ont pris récemment des mesures pour la publication des catalogues de leurs manuscrits orientaux; et il passe en revue ces utiles publications. Je citerai seulement, parmi les catalogues qui verront bientôt le jour, celui des manuscrits persans du British Museum, de l'East-India House, et de la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, que les manuscrits de sir Gore Ouseley ont récemment enrichie; mais spécialement le catalogue des manuscrits qui se trouvent dans les bibliothèques de la ville de Lakhnau, catalogue dont la cour des directeurs a sanctionné la publication, et dont on a déjà imprimé 448 pages, où se trouvent, entre autres, mentionnés vingt différents *tazkiras* des poëtes hindoustanis qui contiennent des notices sur plus de *quinze cents* différents poëtes. En outre, on y trouve mentionnés de nombreux ouvrages hindoustanis, en vers et en prose, des traductions du sanscrit, etc.

Quant au catalogue raisonné que M. Morley vient de publier, il y décrit les cent soixante-trois manuscrits arabes et persans qui forment en ce genre la collection historique de la Société royale asiatique. Il donne d'abord une courte analyse de chaque histoire; puis, autant que possible, une notice de l'auteur, et enfin une description particulière du volume. Et, à ce propos, je dois signaler une innovation. C'est qu'au lieu d'employer les expressions usitées en Europe pour le format des volumes, il en est donné la véritable mesure par pouces (*inch*), tant en hauteur qu'en largeur, les manuscrits orientaux n'ayant pas des formats réguliers comme nos ouvrages imprimés.

Il serait même trop long d'énumérer les principaux manuscrits qui sont ici décrits, encore plus d'entrer à leur sujet dans quelques détails. Il en est cependant quelques-uns qui ont attiré mon attention. Ainsi, sous les n°s 9, 10 et 11, on trouve la description de trois manuscrits de la traduction persane de Tabari, dont un très-beau et fort ancien; car il est de 701 (1302); le second n'a pas de date, mais il paraît aussi fort ancien, les *dâls* étaient marqués, comme dans le premier, d'un point diacritique après les voyelles.

Le n° 12 est le *Tabacât-i Nâcirî*, c'est-à-dire « les rangées (historiques) de Nâcir », ouvrage ainsi intitulé par allusion au prince à qui il est dédié, Nâcir uddîn, le sultan pathân, qui régna de 643 (1245) à 664 (1265). Ce volume, dont les exemplaires sont rares, est surtout précieux pour ce qui concerne l'histoire embrouillée des princes gaurides, laquelle en occupe plus d'un tiers.

Le n° 44 est le *Mirât ulâlam* « le miroir du monde », ainsi intitulé par allusion au titre de Alam-guîr « conquérant du monde », porté par Aurangzeb, à qui l'ouvrage est dédié. C'est un ouvrage important, spécialement pour l'histoire politique contemporaine de l'auteur, et pour l'histoire littéraire; car on y trouve la biographie des personnages éminents depuis le temps d'Akbar, y compris celle des poëtes.

Les n°s 53, 54 et 55 sont trois exemplaires du *Khulâçat uttawarîkh*, ou « Résumé des chroniques », histoire de l'Inde, dédiée à Aurangzab et composée en 1107 (1695). Elle est préférable à celle de Firischta, parce qu'elle est plus impartiale, à cause qu'elle est due à un Hindou, dont le nom a été du reste défiguré dans la transcription persane. En effet, on le trouve écrit, ainsi que le fait observer M. Morley, شجان, سبجان, سحان et سنجان. Quant à moi, je pense qu'il faut l'écrire سجان, *Sujân* सुज्ञान, comme je l'ai indiqué dans mon *Histoire de la littérature indienne,* t. I, p. 31. Ce mot dérive du sanscrit सुज्ञ, et signifie « intelligent, habile ». Il y a un manuscrit de cette histoire à la Bibliothèque impériale,

et j'en ai moi-même un exemplaire dans ma collection particulière. C'est ce même ouvrage qui a servi de base à l'*Araïsch-i mahfil* d'Afsos, dont il n'a paru malheureusement que le premier volume.

Le n° 59 est le *Tarîkh-i Sind*, ou « l'histoire du Sindh », depuis la conquête musulmane, jusqu'à l'annexion de cet État à l'empire d'Akbar, par Muhammed Ma'sûm Alî, témoin oculaire de la plupart des événements qu'il décrit.

Le n° 61 est le *Tarîkh-i Durrânî*, ou « l'histoire des Durrânîs », la plus complète des histoires qu'on ait écrites sur cette dynastie afgane.

Les n°s 70, 71, 72 et 73 sont des manuscrits du *Mîrât-i Ahmadî*, ou « le miroir d'Ahmad », intéressante histoire du Guzarate, depuis l'origine jusqu'à la bataille de Panipat. M. Morley fait observer, avec raison, que le Dr Bird n'a traduit qu'une partie de cet ouvrage en anglais, quoique son travail porte un titre qui semble annoncer une traduction complète.

Le n° 87 est une histoire détaillée et fidèle du Mahârâja Ranjit Singh, précédée de l'histoire des Sikhs, depuis Nânak, et de la famille de Ranjit. L'auteur, historiographe du prince, doit se nommer, je pense, *Mohan Lâl* موهن لال, plutôt que Sûhan Lâl, le premier nom étant un nom de Krischna, fort usité chez les Hindous. Le manuscrit de la Société royale asiatique fut offert par Ranjit Singh lui-même au chargé d'affaire d'Angleterre à sa cour, sir Claude Wade, et c'est sir Claude qui l'a offert à son tour à la Société.

Le n° 88 est un autre manuscrit de 440 pages, de 15 lignes à la page, qui vient aussi de sir Claude, et qui est fort important. C'est le *Mirât daulat-i Abbâcî*, ou « le miroir de la dynastie d'Abbâs », c'est-à-dire des Dâûd-Pûtras, nabâbs de Bhâwal-pur, qui prétendent descendre d'Abbâs, oncle de Mahomet. Cet ouvrage est moderne comme le précédent; car il va jusqu'à la mort de Bhâwal khân, en 1224 (1809); mais il a l'avantage d'avoir été écrit par un contemporain des derniers événements, et de renfermer, non-seulement

l'histoire de Bhâwal-pur, mais incidemment celle du Sindh, de l'Afghanistan, du Multan, de Judhpûr et de Lahore.

Les nos 101, 102 et 103 sont des exemplaires du *Maâcir ulumarâ*, ou «les traces des grands personnages», biographie des plus célèbres nabâbs, ministres, généraux et grands officiers, sous les empereurs mongols de Dehli. Cet ouvrage, écrit il y a un siècle, a eu, si je puis parler ainsi, deux éditions que possède la Société royale asiatique. La première a été mise en lumière par Gulâm-i Alî Balgrâmî, écrivain hindoustani dont Azâd est le surnom poétique; la seconde a été donnée par le fils de l'auteur, et elle est beaucoup plus étendue que la première; car elle va jusqu'en 1194 (1780). Cet ouvrage, ainsi que le fait remarquer à propos M. Morley, est un des plus importants et des plus utiles pour l'histoire de l'Inde.

Le n° 117 est très-remarquable. C'est probablement la plus ancienne copie des mémoires de l'empereur Jahânguîr; elle a été écrite, en effet, en 1040 (1630), trois ans seulement après la mort de Jahânguîr. M. Morley donne à la traduction de ce manuscrit le nom de première édition, et c'est celle que le major Price a suivie dans sa traduction. Il y a plusieurs exemplaires de cette traduction. M. Morley en cite cinq différents. Celui-ci est le plus complet; il y a quelques détails qu'on ne trouve pas dans les autres, et des citations en vers, également omises ailleurs. M. Morley distingue de cette *première édition*, une *seconde édition*, si on peut l'appeler ainsi, plus abrégée, celle dont MM. Anderson et Gladwin ont donné des extraits, et qui diffère essentiellement, du moins quant à l'expression, de celle que Price a traduite. Cette observation avait été déjà faite par l'illustre de Sacy, qui pensait que l'édition appelée *la seconde* par M. Morley était la bonne, c'est-à-dire celle qui était due à l'empereur lui-même. Toutefois la date du manuscrit de la première édition que possède la Société royale asiatique, paraît prouver le contraire. Au surplus, M. Morley pense que ces différences de rédaction pourraient s'expliquer en admettant la

supposition que l'original a été rédigé en turc jagataï, comme les mémoires de Timour et de Baber; et que la double rédaction persane n'est qu'une traduction plus ou moins parfaite de l'original. Quoi qu'il en soit, M. Morley pense que le manuscrit 117, qui nous occupe, est probablement la copie la plus authentique qui existe des mémoires de Jahânguîr, du moins de ce qu'on a appelé la première édition. Outre les mémoires, il comprend un *Pand-Nâma*, ou « Livre des maximes », et des lettres et pétitions écrites dans la dernière partie du règne de Jahânguîr.

Enfin, j'ai remarqué le n° 159, qui est un exemplaire du *Scharaf-Nâma*, ou « Livre de Scharaf », ainsi appelé du nom de Scharaf-uddîn, son auteur. Les manuscrits de cet important ouvrage, qui a été écrit en 1005 (1596), sont rares; ils offrent une histoire très-intéressante des dynasties kurdes. Il en existe deux traductions turques manuscrites au British Museum. De ces traductions, sur lesquelles M. Charles Rieu, orientaliste distingué, attaché au département des manuscrits du British Museum, a fourni à son ami, M. Morley, des renseignements, l'une est une version *in extenso*, et l'autre abrégée. M. Wolkow avait donné, dans le *Journal asiatique*, en 1826, une notice assez étendue de cet ouvrage. M. Morley en publie à son tour une analyse très-précise, et très-propre, par conséquent, à donner une idée exacte du contenu du volume. L'orthographe de beaucoup de noms propres étant incertaine, M. Morley a eu soin de faire connaître la transcription des manuscrits de la Société et des manuscrits turcs du British Museum, ainsi que celle de M. Wolkow.

J'en ai dit bien assez, je pense, pour qu'on ait une idée du travail de M. Morley. Une lecture complète peut seule le faire apprécier dignement.

GARCIN DE TASSY.

Abrégé de Géographie à l'usage des écoles arabes-françaises de l'Algérie, par M. A. Bellemare.

C'est une pensée heureuse et civilisatrice que celle de composer pour les Arabes des livres destinés à leur faire connaître la France et à les initier aux sciences européennes. Aussi applaudissons-nous à l'idée que M. Bellemare a eue de publier en arabe et en français un Abrégé de géographie à l'usage des indigènes de l'Algérie. C'est un résumé clair et précis, très-suffisant pour faire connaître aux Arabes la configuration de notre globe, ses divisions et l'état de puissance et de prospérité de chaque état civilisé; mais ce n'est pas de la matière de ce livre que nous nous proposons de parler. Ce qui nous y intéresse surtout, c'est le genre de style arabe que l'auteur a adopté pour rendre la phrase française.

Dans quel style faut-il écrire un livre en arabe alors qu'il est destiné aux indigènes de l'Algérie? Est-ce le dialecte algérien ou la langue régulière qu'il convient d'adopter? Grâce au Corân, répandu dans tous les pays arabes, et que les musulmans sont obligés d'étudier dès leur enfance, la langue correcte est comprise à peu près partout. Il faut donc écrire en arabe suivant les règles et les principes qui régissent la langue écrite. Les Moghrebins, comme tout autre peuple, écrivent mieux qu'ils ne parlent. Dans leurs livres, et le plus souvent dans leur correspondance, ils évitent de faire usage des locutions vulgaires. Le langage souffre le laisser-aller; le déshabillé y est permis; mais s'il s'agit d'écrire, la toilette est de rigueur. Cependant, pour l'Algérie, où l'instruction est le moins avancée, nous admettons qu'on adopte un style plus simple, plus ordinaire, afin de ne pas trop sortir des habitudes littéraires de la majeure partie de ce peuple; mais, tout en écrivant simplement, on doit être correct et se conformer aux règles grammaticales.

Lorsque Mohammed Ali introduisit en Égypte les études européennes et qu'il eut à faire composer des traités de phy-

sique, de chimie, d'histoire, etc., les fit-il rédiger en dialecte égyptien? Non, certainement; ce fut en arabe régulier. C'est que, d'ailleurs, aucun idiome parlé ne serait approprié à l'intelligence de traités spéciaux de géographie, de grammaire, de physique, etc., etc. On n'y trouverait pas des ressources suffisantes; on serait constamment forcé de faire des emprunts à l'arabe correct; et puis, y fût-on même parvenu, que ce serait peine inutile, car les Arabes rejetteraient avec mépris un livre où les fautes de grammaire coudoieraient les fautes de style.

L'ouvrage de M. Bellemare vient fortifier cette opinion. Nous sommes heureux d'avoir à le signaler; son livre est écrit généralement en arabe régulier. On n'y rencontre que deux expressions algériennes, parfaitement arabes du reste. Il existe dans le dialecte algérien des locutions qui, quoique regardées comme de son domaine exclusif, sont empruntées, ainsi que tout ce qui le constitue, à la langue régulière. M. Bellemare, au lieu d'employer la forme du comparatif اقوى, suivi de من, ce qui aurait été plus correct, dit, page 5: قسم اوروبا هو صغير بالنسبة الى الاربعة اقسام الباقية لكنها قوية عليها جميعًا

L'expression قوى على « fort sur quelqu'un », pour dire: plus fort, est spécialement usitée en Algérie. Dans le chapitre sur l'Asie, on lit: جنس الافرنج لا زال لم يعرفوها بتمامها. Il aurait été plus exact de dire: لا زالوا, ou bien on aurait dû employer le singulier dans le second verbe. L'expression لا زال (ou plutôt ما زال) « être encore, être continuellement », employée dans un sens adverbial en Algérie, est régulière. Elle figure dans les grammaires de la langue écrite, et notamment dans celle du Maronite Farhat (p. ١٢٥ du texte arabe publié à Malte). C'est une de ces locutions correctes qui n'ont pas été dénaturées dans le langage.

L'ouvrage de M. Bellemare est exempt de locutions vulgaires; le style en est simple, mais presque toujours régulier. On n'y trouve pas même l'emploi du ن à la première personne du futur. On pourrait relever quelques erreurs de

détail, reprocher quelquefois à l'auteur de laisser trop voir la phrase française, le gallicisme, sous le déguisement arabe; mais, en général, il s'est convenablement acquitté de sa tâche. On doit le féliciter d'avoir entrepris ce livre, un des premiers de ce genre qui aient été composés en arabe par un Français. C'est un exemple que les orientalistes suivront. Ils doivent mettre leurs connaissances spéciales au service de leur pays, en propageant parmi les Arabes les sciences européennes. Tout en s'occupant de ressusciter l'histoire, la littérature de ce grand peuple, tout en restaurant son glorieux passé, il ne faut pas oublier que ses descendants vivent auprès de nous, au milieu de nous, et qu'il s'agit de les assimiler un jour à la grande famille. Nos pères reçurent des anciens Arabes les sciences qui les aidèrent à sortir de la barbarie; faisons acte de reconnaissance, en transmettant à leurs fils les lumières de notre civilisation et en les tirant de leur léthargie ان شاء الله.

Gustave Dugat.

M. Alexandre Chodzko vient de publier, pour l'usage de l'armée d'Orient, un petit livre intitulé : *le Drogman turc* [1], où il a rassemblé tous les mots usuels et toutes les connaissances indispensables pour communiquer avec les habitants du pays que nous allons défendre. On doit savoir gré à l'auteur d'avoir, à l'aide de traductions interlinéaires, mis la conversation turque à la portée de toutes les intelligences. Ce Manuel est un précieux secours pour tous ceux qui vont en Turquie sans avoir pu, d'avance, s'appliquer à l'étude de la langue.

[1] *Le Drogman turc*, donnant les mots et les phrases les plus nécessaires pour la conversation. — Régime sanitaire. — Monnaies. — Dialogues. — Vocabulaire. — Abrégé de grammaire. 1 vol. in-12, relié en percaline. 1 fr. 80 c. chez Benjamin Duprat.

JOURNAL ASIATIQUE.

MAI-JUIN 1854.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR LES ISMAÉLIENS OU BATHINIENS DE SYRIE,

PLUS CONNUS SOUS LE NOM D'ASSASSINS,

ET PRINCIPALEMENT SUR LEURS RAPPORTS AVEC LES ÉTATS CHRÉTIENS D'ORIENT,

PAR M. C. DEFRÉMERY.

Nos chroniqueurs du moyen âge, ceux surtout qui ont retracé l'histoire des croisades, font très-souvent mention d'un peuple habitant le nord de la Syrie, et qu'ils désignent sous le nom d'Assassins. On sait maintenant, grâce aux savantes recherches de Silvestre de Sacy[1], que ce terme n'est qu'une altération d'un des noms sous lesquels ce peuple était connu en Orient, le nom de *Hachchachy* ou *Hachichy*, qu'il devait à une boisson extraite des feuilles du chanvre d'Égypte, et dont il faisait un grand usage. Il y a environ cent dix ans, l'histoire des Assassins attira l'attention d'un des membres les plus érudits de l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres, qui lui consacra un mémoire étendu inséré au tome XVII (p. 127-170) du recueil de cette illustre

[1] *Nouveaux mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. IV. Cet excellent morceau a été reproduit par son auteur dans le volume intitulé : *Mémoires d'histoire et de littérature orientale.* Paris, 1818, in-4°, p. 322-403.

compagnie. Les recherches de Falconet ont conservé presque tout leur prix, même après celles de M. de Sacy et d'un autre savant orientaliste, membre de l'Académie [1]. Je n'aurais donc pas songé à m'occuper de nouveau d'un sujet déjà traité par des auteurs si distingués, si je n'avais pu recourir à quelques sources, ou tout à fait nouvelles ou peu explorées jusqu'ici. Je me bornerai dans ce mémoire à ce qui concerne les Ismaéliens de Syrie, sauf, toutefois, quelques mots d'introduction sur les origines de leur secte et leur premier établissement, situé en Perse.

Les Bathiniens ou Ismaéliens avaient été connus, dès le commencement du xe siècle de notre ère, sous le nom de Karmathes, qu'ils avaient rendu célèbre par leurs succès contre les khalifes de Bagdad et par le pillage de la Mecque. Mais ils n'avaient commencé à signaler de nouveau leur existence, sous les noms de Bathiniens ou partisans du sens allégorique du Coran, d'Ismaéliens ou sectateurs d'Ismaïl, fils de l'imâm Dja'far Assâdik, que pendant les dernières

[1] *Notice historique sur les Ismaéliens*, par M. Quatremère, dans les *Mines de l'Orient*, t. IV, p. 339 et suiv. Ce travail est fort intéressant, surtout à cause des extraits qu'il nous offre d'un auteur que nous ne sommes pas à même de consulter, Mohammed ibn Férat, dont la bibliothèque impériale de Vienne possède dix volumes. Cet ouvrage ayant été apporté à Paris en 1809, à la suite des victoires de Napoléon, M. Quatremère a pu le parcourir et en extraire plusieurs renseignements curieux relatifs aux Ismaéliens. Sous ce rapport, son mémoire m'a été fort utile; mais, d'un autre côté, j'ai puisé à des sources que le savant académicien a négligées, telles que Ibn Aldjouzy, Abou'lméhâcin, Dheheby et Ibn Alathir, dont, à la vérité, nous ne possédons un exemplaire complet que depuis sept ans.

années du règne de Melic chah, le troisième des sultans seldjoukides (mort en novembre 1092). Dix-huit d'entre eux s'étaient réunis à Sawah, dans l'Irâk persique, pour y célébrer en commun la prière de la fête du *fithr* (rupture du jeûne). Le gouverneur de cette ville, ayant eu connaissance de leur doctrine, les fit arrêter et les emprisonna; mais on intercéda près de lui en leur faveur, et il les relâcha. D'après Ibn Alathir, ce fut la première circonstance dans laquelle ils se réunirent. Par la suite ils essayèrent de gagner un mouezzin, originaire de Sawah, qui résidait à Ispahan. Cet homme rejeta leur doctrine, et, de peur qu'il ne les dénonçât, ils l'assassinèrent. Le vizir Nizâm almulc, ayant appris ce meurtre, ordonna d'arrêter celui qui en serait soupçonné. Les soupçons tombèrent sur un charpentier nommé Thâhir; on le mit à mort, et son cadavre fut traîné par les pieds dans les places publiques. Cet homme avait pour père un prédicateur, qui se rendit à Bagdad, avec le sultan Barkiarok, dans l'année 1093, et obtint près de ce prince une grande considération. Dans la suite il se transporta à Basra et y fut investi de la dignité de kâdhi. Enfin, il alla dans le Kermân, en qualité d'ambassadeur, et y fut tué par la populace, pendant une sédition, sous prétexte qu'il était Bathinien [1].

[1] Ibn Alathir, ms. arabe de la Bibliothèque impériale, t. V, fol. 121 v. 122 r.; Ibn Aldjouzy, ms. de l'Université de Leyde, n° 88, fol. 65 r.; ms. de la Bibliothèque impériale, n° 641, fol. 241 r.; Noveïri, ms. de Leyde, n° 2 *i*, fol. 90 v.

Le meurtre de Nizâm almulc, suivi de si près par la mort de Melic chah, fortifia la puissance des sectaires et accrut leur ambition. Aussitôt après que Barkiarok, fils aîné et successeur de ce sultan, eut levé le siége d'Ispahan, en 1093, leur doctrine se manifesta dans cette ville et s'y répandit. A la faveur des troubles que suscita la mort de Melic chah, les Ismaéliens s'emparèrent d'un certain nombre de forteresses, parmi lesquelles il faut distinguer celle qui était située sur une montagne voisine d'Ispahan, et surtout celle d'Alamout, dans le canton montagneux du Deïlem, non loin de Cazouïn[1]. Ce fut ce dernier château fort qui devint le siége de leur domination en Perse.

L'établissement des Ismaéliens en Syrie suivit de près leur établissement dans les montagnes du Deïlem. Vers les dernières années du XIe siècle de notre ère, sous le règne du Seldjoukide Ridhouân, fils de Toutouch, ils s'établirent à Alep, capitale du petit état de ce prince. L'an 494 de l'hégire (1100 de J. C.[2]), leur chef, qui était un médecin astrologue, étant parvenu à brouiller ensemble Ridhouân et son beau-père Djenâh Eddaulah, prince d'Émèse, convertit le prince seldjoukide à la doctrine des Ismaéliens. Ridhouân ne craignit pas de leur accorder une

[1] D'après une autre version, les Ismaéliens se mirent en possession d'Alamout dans l'année 483 de l'hégire (1090 de J. C.), c'est-à-dire environ deux ans avant la mort de Melic chah.

[2] On lit 498 dans le mémoire de M. Quatremère, *Mines de l'Orient*, t. IV, p. 341; mais ce chiffre ne peut être exact; en effet, comme on le verra plus bas, Djenah Eddaulah fut assassiné trois ans avant cette époque.

protection déclarée. Pendant tout le reste de son règne, ils eurent dans Alep une maison où ils exerçaient publiquement leur culte, et que Ridhouân lui-même leur avait fait construire, selon le témoignage d'Abou'lméhâcin. Les princes du voisinage eurent beau lui écrire, pour lui faire des représentations au sujet de sa conduite à l'égard de ces sectaires, il ne la changea en rien. Un grand nombre d'individus adoptèrent leurs doctrines, dans l'espérance de partager leur pouvoir. Tous ceux qui voulaient mettre leur vie en sûreté ou se préserver de l'oppression, avaient recours à leur appui. Par ces diverses raisons, leur nombre s'accrut de jour en jour; on osait si peu leur résister qu'ils enlevaient, au milieu des rues, des femmes, des enfants, et les conduisaient où ils voulaient, sans qu'on essayât de les tirer de leurs mains. Il advenait fréquemment qu'un d'entre eux, rencontrant un individu d'une autre secte, se jetait sur lui pour le dépouiller de ses habits, et le malheureux n'osait tenter la moindre résistance et ne trouvait pas de défenseur. Enfin, lorsqu'un criminel venait se réfugier près des Ismaéliens, ils se déclaraient ses protecteurs, et sollicitaient sa grâce, qui leur était toujours accordée[1].

L'année 495 de l'hégire (1102 de J. C.) vit le premier meurtre commis par les Ismaéliens de Sy-

[1] *Histoire d'Alep*, par Kémâl eddîn, ms. arabe de la Bibliothèque imperiale, n° 728, fol. 124 v. 125 v.; Ibn Aldjouzy, ms. de Leyde, fol. 72 v.; Abou'lméhâcin, *Nodjoum ezzahiret*, ms. arabe 660 fol. 186 v.; *Mines de l'Orient*, t. IV, p. 341.

rie, le premier du moins dont nous ayons connaissance. Le vendredi, 22 du mois de redjeb (12 mai 1102 [1]), Djenâh Eddaulah Hocein entra dans la principale mosquée de la ville d'Émèse, pour y réciter la prière. Ce prince était alors sur le point de marcher contre le comte de Saint-Gilles, afin de lui faire lever le siége d'Hisn Alacrâd (le château fort des Curdes), et, dans ce but, il avait déjà rassemblé son armée. Mais, tandis qu'il était occupé à prier, trois Bathiniens s'élancèrent sur lui et le tuèrent, bien qu'il fût entouré d'un corps d'esclaves armés. Ces Bathiniens étaient Persans de nation; ils avaient été envoyés par le médecin astrologue dont nous avons parlé ci-dessus. On prétend même que celui-ci avait agi à l'instigation de Ridhouân. Cette accusation ne manque pas de probabilité; car, peu de mois avant sa mort, Djenâh Eddaulah, qui avait à se plaindre d'un manque d'égards de la part de Ridhouân, avait attaqué le camp de ce prince, à Sermine, et l'avait mis au pillage, après que le Seldjoukide et la plus grande partie de son armée eurent pris la fuite. Dans cette déroute, le prince d'Émèse avait fait prisonnier le vizir Abou'lfadhl et plusieurs autres officiers de Ridhouân. De plus, il avait cherché le médecin astrologue, sans toutefois pouvoir s'en emparer. C'était ce médecin qui l'avait brouillé avec Ridhouân. Djenâh Eddaulah secoua l'obéissance du prince d'Alep

[1] Je dois faire observer que le 12 mai 1102 était un lundi et non un vendredi. Kémâl eddîn (125 r.) et Elmakîn mettent ce meurtre en l'année 496.

et embrassa le parti de son frère Dokak, souverain de Damas. Les assassins étaient accompagnés d'un cheïkh, et ils étaient eux-mêmes revêtus du costume des religieux. Ils s'approchèrent de Djenâh Eddaulah en faisant des vœux en sa faveur et en lui demandant des grâces; mais, tout à coup, ils le frappèrent de leurs couteaux et le tuèrent, ainsi que plusieurs personnes de sa suite, après quoi ils furent massacrés tous les trois. Il y avait en ce moment dans la mosquée dix sofis persans ou autres. Ils furent tués injustement jusqu'au dernier, comme complices des assassins. L'astrologue mourut de mort subite, ou, selon une autre version, il fut assassiné quatorze jours après ce meurtre, et eut pour successeur, dans la charge de chef des Bathiniens d'Alep, son compagnon Abou Thahir, l'orfèvre (*assaïgh* [1]), qui était Persan de nation. Ibn Aldjouzy affirme que cet astrologue fut le premier qui prêcha en Syrie la doctrine des Bathiniens.

Le prince d'Antioche (Boémond), ayant appris la mort de Djenâh Eddaulah, vint, dès le lendemain, mettre le siége devant Émèse. Les habitants firent la paix avec lui, moyennant une somme d'argent, et il s'en retourna. Dokak [2], prince de Damas et frère de Ridhouân, se rendit à Émèse et se mit en pos-

[1] Au lieu d'*Assaïgh*, « l'orfèvre », ainsi qu'on lit dans Kémâl eddîn, dans Ibn Khaldoun et dans trois passages d'Ibn Alathir (ms. de C. P. t. V, fol. 132 r. et v. 141 v.), plusieurs passages de ce dernier auteur (fol. 132 v.) portent *Ibn Assaïgh*, « le fils de l'orfèvre ».

[2] دُقاق. C'est ainsi qu'on lit ce nom dans le ms. d'Ibn Aldjouzy, de la bibliothèque de Leyde, et dans celui de Kémâl eddîn.

session de cette ville[1]. Dans la même année, le kadhi d'Alep, Fadhl Allah Assouzéni, fut tué en sortant de la présence de Ridhouân; et comme il avait mal parlé des Bathiniens, on les accusa de ce meurtre[2].

Dans l'année 499 (1106), les Bathiniens s'emparèrent par la ruse de la forteresse d'Apamée (*Afamieh*); mais elle leur fut presque aussitôt après enlevée par les Francs. Comme les détails de cette double révolution sont peu connus, et qu'ils intéressent à la fois l'histoire des Ismaéliens et celle des croisés, je crois devoir les rapporter avec quelque étendue. Environ quinze ans avant cette époque, un personnage appelé Khalaf, fils de Molaïb, de la tribu de Kilâb, était en possession d'Émèse. Il se servait de son autorité pour commettre des exactions; ses émissaires interceptaient les chemins, et des brigands s'étaient rassemblés en grand nombre auprès de lui. Le Seldjoukide Toutouch, fils d'Alp Arslan, et souverain de la Syrie, le punit de ses excès en le chassant d'Émèse. Khalaf se retira en Égypte, où il vécut dans l'obscurité. Au bout d'un certain temps, le gouverneur d'Apamée, au nom de Ridhouân, qui avait succédé dans Alep à son père Toutouch, entra en relations avec le khalife de l'É-

[1] Ibn Alathir, ms. de C. P. t. V, fol. 125 v.; Ibn Aldjouzy, ms. de Leyde, fol. 72 v.; Kémâl eddîn, fol. 125 r. et v.; Abou'lféda, *Annales moslemici*, t. III, p. 338; Abou'lméhâcin, ms. 660, fol. 175 v.; *Mines de l'Orient*, t. IV, p. 342; Ibn Khalduni *Narratio de expeditionibus Francorum in terras islamismo subjectas*, edidit Tornberg, p. 15; Elmakin, *Historia saracenica*, édit. in-folio, p. 295.

[2] Kémâl eddîn, 119 r.

gypte, car il ressentait de l'inclination pour la secte des Fathimites, et le pria de lui envoyer un homme sûr, afin qu'il lui remît sa forteresse. Ibn Molaïb demanda au khalife d'être chargé de cette mission, sous prétexte qu'il désirait combattre les Francs[1]. En conséquence, on lui livra Apamée, après avoir reçu de lui des otages; mais lorsqu'il se vit maître de la ville, il secoua le joug des Fathimites. Ceux-ci l'ayant menacé de maltraiter ses enfants, qu'ils avaient entre les mains, il leur fit répondre : « Certes, je ne renoncerai point à mon rang; envoyez-moi, si vous le voulez, un des membres de mon fils, afin que je le mange. » Sur cette réponse, ils désespérèrent de le voir revenir à l'obéissance.

Khalaf continua de séjourner dans Apamée, infestant les routes et interceptant les chemins. Un grand nombre de malfaiteurs se rassemblèrent auprès de lui, et il amassa des richesses considérables. Sur ces entrefaites, les Francs s'emparèrent de Sermine, dans la province d'Alep, dont les habitants étaient très-zélés pour la doctrine des chiites. Ces sectaires se dispersèrent après la prise de leur ville; leur kâdhi, que Kémâl Eddin appelle Abou'lfeth Serminy, daï des Ismaéliens, alla trouver Ibn Molaïb, et fixa son séjour auprès de lui. Khalaf le traita avec considération, le prit en amitié et lui accorda sa confiance. Ces bons traitements n'empêchèrent pas le kâdhi de méditer une trahison contre son hôte

[1] Kémâl eddîn a donné de ces faits un récit différent, fol. 116 v. 117 r. Sur la prise d'Émèse par Toutouch, cf. le même, 112 v. 113 r.

et son bienfaiteur. Il écrivit à Abou Thâhir Assaïgh, et convint avec lui de faire périr Khalaf et de livrer Apamée à Melic Ridhouân. Quelque chose de ce complot ayant transpiré, les enfants d'Ibn Molaïb[1] allèrent trouver leur père et lui dirent : « Il nous est revenu telle et telle chose touchant ce kâdhi; la prudence exige que tu le préviennes et que tu te tiennes sur tes gardes. » Khalaf manda le kâdhi; celui-ci se présenta devant lui, tenant dans sa manche un Koran, parce qu'il s'était aperçu que quelque danger le menaçait. Il parla ainsi à Khalaf : « Ô émir, chacun sait que je suis venu te trouver, craignant pour ma vie et en proie à la faim. Tu m'as rassuré, tu m'as enrichi et traité avec considération. Grâce à toi, je possède gloire et richesse. Si quelqu'un de ceux qui me portent envie, à cause du rang dont je jouis auprès de toi et des bienfaits dont tu m'as comblé, m'a calomnié dans ton esprit, je te supplie de me reprendre tout ce que je possède, et de me laisser m'en retourner comme je suis venu. » Le kâdhi jura ensuite à Khalaf de lui être fidèle. Le prince accueillit ses protestations et le tranquillisa. Le kâdhi reprit sa correspondance avec Abou Thahir, et lui conseilla de s'entendre avec Ridhouân, afin d'envoyer à Apamée trois cents des habitants de Sermine, munis de chevaux et d'armes appartenant aux Francs, et de quelques têtes de ces derniers. Ces hommes devaient venir trouver Ibn Molaïb, se faire passer à

[1] Ibn Alathir ajoute que ces jeunes gens s'étaient échappés de l'Égypte et étaient revenus près de leur père.

ses yeux pour des défenseurs de la foi, au service de Ridhouân, lui dire qu'ils avaient quitté ce prince, à cause de sa mauvaise conduite à leur égard et de celle de ses ministres, et qu'une troupe de Francs les ayant rencontrés, ils l'avaient mise en déroute; puis ils lui offriraient tout ce qu'ils avaient avec eux. Si Khalaf, sur la foi de ce récit, leur permettait de se fixer auprès de lui, ils s'entendraient avec le kâdhi pour tramer contre lui quelque ruse. Abou Thahir se conforma aux instructions du kâdhi. Le détachement des habitants de Sermine arriva à Apamée, et offrit à Khalaf les chevaux et autres objets qu'il apportait. Khalaf les accepta, ordonna à cette troupe de séjourner auprès de lui et l'établit dans le faubourg d'Apamée. Une certaine nuit, que les gardiens de la citadelle étaient endormis, le kâdhi et ceux des habitants de Sermine qui y avaient leur logement se levèrent, tendirent des cordes à tous ceux qui étaient restés dans la ville et les firent monter. Puis ils se dirigèrent vers les enfants, les cousins et les compagnons d'Ibn Molaïb et les tuèrent. Le kâdhi, accompagné d'une troupe de ses affidés, se rendit ensuite auprès d'Ibn Molaïb, qui était alors couché avec sa femme. Ibn Molaïb s'aperçut de leur approche et dit au kâdhi : « Qui es-tu? » « L'ange de la mort, répliqua le kâdhi, et je suis venu pour saisir ton âme. » Vainement Khalaf lui demanda grâce, au nom de Dieu; le kâdhi le frappa et le tua avec ses adhérents. Les deux fils de Khalaf prirent la fuite; un des deux fut tué, l'autre se réfugia

près d'Abou'lhaçan Ibn Monkid, prince de Chaïzer (Larissa), qui lui accorda sa protection, conformément à un traité qui existait entre eux.

A la nouvelle de ces événements, Abou Thahir se rendit à Apamée, ne doutant point de la soumission de cette ville; mais le kâdhi lui dit : « Si tu veux rester près de moi et vivre en bonne intelligence, tu es le bienvenu et nous serons soumis à tes ordres; sinon retourne au lieu d'où tu viens. » Sur cette réponse, Abou Thahir fut forcé de renoncer à ses espérances [1].

Kémal eddîn a raconté la prise d'Apamée par les Bathiniens d'une manière différente. Son récit a été traduit dans le mémoire de M. Quatremère; je m'abstiendrai donc de le reproduire ici. D'après Ibn Alathir, un des fils de Khalaf, qui était brouillé avec son père, se trouvait alors à Damas auprès de Thogtékin. Celui-ci lui confia la garde d'une forteresse, lui faisant jurer de maintenir la sûreté des routes; mais le fils de Khalaf n'exécuta pas ses engagements; il intercepta les chemins et enleva les caravanes. Sur les réclamations qui s'élevèrent, Thogtékin fit partir des troupes, qui lui donnèrent la chasse. Alors cet homme, que Kémal eddîn appelle Mossabbih, se retira près de Tancrède et l'invita à s'emparer d'Apamée, disant qu'il ne s'y trouvait pas de vivres pour plus d'un mois. Le prince chrétien aurait dû fermer

[1] Ibn Alathir, ms. de C. P. t. V. fol. 132 r. et v.; le même, *Collection des Hist. orient.* t. I, p. 232-235; Ibn Khaldoun, p. 19 et 130-131; Kémâl eddîn, fol. 127 r.; *Nodjoum*, ms. 660, fol. 182 v.; *Mines de l'Or.* t. IV, p. 342; Albert d'Aix, *apud* Wilken, *Commentatio*, 41.

l'oreille à ces suggestions, car il était lié par un traité avec les habitants d'Apamée. En effet, après le meurtre de Khalaf, il était venu camper devant cette ville, et lui avait imposé un tribut, moyennant lequel il avait consenti à se retirer. Mais Tancrède ne sut pas résister à l'espoir que Mossabbih faisait briller à ses yeux; il revint sur ses pas, s'établit devant les murs de la ville, et la prit par capitulation le 13 moharrem 500 (14 septembre 1106). Il fit périr dans les tortures Abou'lfeth Serminy, instigateur du meurtre de Khalaf. Il n'observa pas mieux la capitulation à l'égard d'Abou Thahir Assaïgh, et l'emmena prisonnier. Abou Thahir se racheta, moyennant une somme d'argent, et rentra dans Alep. D'après un récit qu'Ibn Alathir et Ibn Khaldoun transcrivent, sans toutefois en garantir l'exactitude, Assaïgh fut aussi mis à mort par les Francs. On verra plus loin que, selon une autre version, Abou Thahir ne fut tué que sept ans après, par Fadhaïl ibn Bédi, reïs ou chef de la police d'Alep[1].

Deux ans après, Ridhouân ayant appris qu'on l'accusait publiquement de partager les erreurs des Ismaéliens et que son nom avait été maudit, en pleine audience, devant son cousin germain, le sultan seldjoukide Mohammed, crut se justifier en faisant mettre à mort quelques-uns de ces sectaires et en chassant d'Alep Abou'lghanaïm, neveu d'Abou'l-

[1] Kémâl eddîn, fol. 127 r.; Ibn Alathir, fol. 133 v.; *Historiens orientaux des Croisades*, t. I, p. 235; Abou'lméhâcin, *loc. laudato*; Ibn Khaldoun, p. 20 et 131. Dans ce dernier passage, au lieu de ابن بديع وتنش (في) حلب, il faut lire رئيس حلب.

feth, avec un certain nombre de ses adhérents. Malgré ces démonstrations, il n'en continua pas moins à favoriser les Ismaéliens et à s'appuyer sur eux. Quand, dans l'année 505 (1111), l'armée envoyée contre les princes francs de Mésopotamie et de Syrie, par le sultan Mohammed, approcha d'Alep, Ridhouân lui ferma les portes de cette ville et se retira dans la citadelle, après avoir exigé que les habitants d'Alep lui remissent des otages, qui devaient lui répondre de leur fidélité et les empêcher de livrer leur ville aux chefs de l'armée musulmane. Il chargea de garder les murailles et d'en interdire l'accès aux Alepins une troupe de soldats et de Bathiniens, qui étaient à son service. Les portes d'Alep restèrent fermées pendant dix-sept jours, et ses habitants passèrent trois jours sans rien manger. Le nombre des voleurs augmenta, et les principaux de la ville craignirent pour leur vie. Les gens du commun se permettaient d'injurier Ridhouân et de le charger de reproches. La crainte qu'il avait de voir ses sujets livrer la ville redoubla, et il renonça même à faire des promenades à cheval dans Alep. De son côté, l'armée confédérée ne se fit pas faute de ravager ce que Tancrède avait épargné dans son expédition de l'année précédente. Ridhouân envoyait des voleurs pour dépouiller et faire prisonniers ceux qui se séparaient du gros de l'armée. Enfin, les confédérés décampèrent, se dirigeant vers Marrat Anno'mân, à la fin du mois de séfer 505 (14 septembre 1111)[1].

[1] Kémâl eddîn, ms. arabe 728, fol. 129 v.; Ibn Alathir, fol. 140 v.

L'année précédente (1110), le château de Kéferlatha avait été enlevé aux Ismaéliens par Tancrède[1].

Au mois de rébi premier 505 (septembre-octobre 1111), il arriva à Alep un riche jurisconsulte de la ville de Khodjend, dans la Transoxiane, nommé Abou Harb Iça ben Zéïd, et qui faisait le commerce. Il menait avec lui cinq cents chameaux chargés de toute espèce de marchandises. Cet homme était l'ennemi déclaré des Ismaéliens; il cherchait toutes les occasions de leur nuire, et avait dépensé des sommes considérables en faveur de leurs adversaires. Il avait été suivi, depuis le Khoraçân, par un Bathinien nommé Ahmed, fils de Nasr, de la ville de Reï, et dont le frère avait été tué par les gens d'Abou Harb. Ce sectaire, étant arrivé à Alep, alla trouver Abou Thahir Assaïgh, chef des Ismaéliens de cette ville, et qui s'était emparé de l'esprit de Ridhouân; puis il se rendit auprès de l'émir, et lui fit connaître les richesses du fakîh Abou Harb, lui faisant remarquer que l'on ne pourrait le soupçonner du meurtre de cet homme, attendu qu'il était généralement connu pour l'ennemi des Ismaéliens. Ridhouân fut séduit par la perspective de s'emparer des richesses d'Abou Harb, et chargea plusieurs de ses esclaves de seconder le Bathinien. De son côté, Abou Thahir adjoignit à celui-ci quelques-

[1] Ibn Férat, cité par M. Quatremère, *Mines de l'Orient*, p. 342. Je lis *Kéferlâtha* كفرلاثا, sur l'autorité du *Mérassid* (éd. Juynboll, t. II, p. 504), qui nous apprend que c'était le nom d'une bourgade importante, située à une journée d'Alep.

uns de ses adhérents. Un jour qu'Abou Harb, entouré de plusieurs de ses esclaves, était occupé à compter ses chameaux, Ahmed fondit sur lui à la tête de sa troupe. Abou Harb ayant demandé aux gens de sa suite s'ils ne reconnaissaient pas dans cet assassin leur compagnon de voyage, ils répondirent tous que c'était bien lui. En même temps ils prirent les armes et se jetèrent sur Ahmed, qu'ils massacrèrent, avec tous les Bathiniens qui l'avaient accompagné. Abou Harb, furieux, s'écria : « Que Dieu nous secoure contre ce Bathinien perfide! c'est-à-dire Ridhouân; nous avons été en sûreté dans les endroits dangereux que nous avons eu à parcourir; mais maintenant que nous voilà arrivés dans des endroits que nous regardons comme sûrs, il aposte des gens pour nous assassiner! » Ce discours ayant été rapporté à Ridhouân, il demeura interdit et n'osa se plaindre. Les sunnites et les chiites allèrent trouver Abou Harb, et lui témoignèrent combien ils désapprouvaient la tentative de meurtre dont il avait été l'objet. Leurs jeunes gens en vinrent aux mains avec une troupe de jeunes Bathiniens et les tuèrent. Ridhouân n'osa pas désapprouver cette conduite. Cependant le fakîh Abou Harb avait écrit ce qui s'était passé à l'atabek Thogtékin et à d'autres princes musulmans. Ceux-ci envoyèrent des ambassadeurs à Ridhouân pour lui faire des reproches. Le prince d'Alep nia, sous la foi du serment, qu'il eût aucune mauvaise intention contre Abou Harb. Ce marchand sortit d'Alep, avec les ambassadeurs, et retourna dans

son pays. Cette tentative d'assassinat fit le plus grand tort à Ridhouân et lui attira le mépris de ses sujets. A partir de ce moment, les Alepins conçurent contre les Ismaéliens un redoublement de haine, et massacraient tous ceux qu'ils pouvaient trouver. Vers la même époque, ces sectaires essayèrent vainement de s'emparer de la citadelle d'Alep[1].

Après la victoire remportée sur Baudouin Ier, roi de Jérusalem, par Maudoûd, prince de Moussoul, et Thogtékin, atabek de Damas, au mois de moharrem 507 (juin 1113), les vainqueurs, renonçant à poursuivre leurs succès, revinrent sur leurs pas et campèrent dans la prairie de Soffar, au voisinage de Damas. Là l'émir Maudoûd permit à ses troupes de s'en retourner dans leurs quartiers, pour se refaire de leurs fatigues, à la charge de revenir au printemps prochain. Pour lui, il resta en Syrie, avec quelques officiers, et il entra dans Damas le 21 de rébi premier (5 septembre 1113). Son intention était de demeurer près de Thogtékin jusqu'au printemps. Le dernier vendredi du même mois (12 septembre), d'après Ibn Alathir; le vendredi, 12 du mois suivant (26 septembre 1113), selon Ibn Khallicân; ou, enfin, le dernier vendredi du mois de rébi second (10 octobre 1113), d'après Bondary, Maudoûd se rendit, avec Thogtékin, à la grande mosquée, pour assister à la prière. Après l'office, ils sortirent ensemble dans la cour de la mosquée, Maudoûd te-

[1] Kémâl eddîn, fol. 130 r. et v.; Ibn Férat, cité par M. Quatremère, p. 342-343.

nant dans sa main la main de Thogtékin. Des esclaves les entouraient, armés d'épées nues. Tout à coup un Bathinien s'approche de Maudoûd, comme s'il avait eu une prière à lui adresser ou qu'il eût voulu lui demander l'aumône, et le frappe de deux coups de poignard au-dessous du membre viril. L'un atteignit la cuisse et l'autre pénétra jusqu'à l'hypocondre. D'après une autre version, Maudoûd reçut quatre blessures. Le Bathinien fut tué et on lui coupa la tête, dans l'espoir de parvenir à connaître qui il était; mais, personne ne l'ayant reconnu, on brûla ses restes. Quant à Maudoûd, on le transporta, encore en vie, au palais de Thogtékin. Il était alors en état de jeûne, et comme on le pressait de prendre quelque nourriture, il répondit : « Je veux pouvoir me présenter devant Dieu en état de jeûne. » Il expira le jour même.

On dit que les Bathiniens de Syrie le tuèrent, parce qu'ils avaient peur de lui. D'autres disent que ce fut Thogtékin, qui, craignant Maudoûd, aposta l'assassin. Cette dernière version, adoptée par Guillaume de Tyr[1], est conforme au récit d'un auteur chrétien contemporain, Matthieu d'Édesse. D'après ce chroniqueur arménien, pendant son séjour à Damas Maudoûd avait conçu la pensée de s'emparer de cette ville, en faisant périr Thogtékin. Cette trahison

[1] ... « Consentiente, ut dicitur, Damascenorum rege Doldequino, « a quibusdam sicariis interfectus est. Suspectam enim ejus dicebatur habere potentiam, ne eum regno privaret. » (Livre X, ch. xx, p. 487. — Cf. *ibid.* p. 493.)

étant parvenue aux oreilles de l'émir, il tira de captivité un condamné à mort, Persan de nation, lui promit sa grâce et des honneurs, s'il voulait tuer Maudoûd, et lui donna en même temps cinq cents pièces d'or. Au moment où Maudoûd sortait de la mosquée, où il était allé faire sa prière, et qu'il se tenait debout au milieu du portique, le Persan s'approcha et lui plongea son couteau dans le flanc gauche. Le meurtrier fut impitoyablement massacré sur le lieu même[1]. Ibn Alathir atteste que Thogtékin n'était pas sans inquiétude du côté du sultan, car ce prince lui imputait la mort de Maudoûd. Cet historien ajoute, comme le tenant de son père, qu'à la nouvelle du meurtre de Maudoûd, le roi de Jérusalem écrivit à Thogtékin une lettre portant, entre autres choses, qu'un peuple qui tue son chef, et cela un jour de fête et dans la maison de son Dieu, mérite que Dieu l'extermine[2].

Nous savons, par Ibn Alathir (fol. 140 v.) et Kémâl eddîn (fol. 129 v.), que, deux ans avant cette époque, Thogtékin, se défiant des autres généraux du sultan Mohammed, par suite des intrigues de Ridhouân, avait contracté amitié avec Maudoûd,

[1] *Récit de la première croisade*, traduit de l'arménien, par M. E. Dulaurier, Paris, 1850, in-4°, p. 47-48.

[2] Ibn Alathir, ms. de C. P. fol. 141 r. et v.; le même, *Collection des Historiens orientaux*, p. 289-290; Abou'lfaradj, *Historia dynastiarum*, p. 374; Bondary, ms. arabe 767 *a*, fol. 119 v. 120 r.; Ibn Khaldoun, p. 28; Ibn Khallican's *Biographical dictionary*, t. I p. 227; *Nodjoum*, ms. 660, fol. 187 r.; M. Reinaud *Extraits de Historiens arabes relatifs aux guerres des Croisades*, Paris, 1829, p. 33; Elmakin, *Hist. saracenica*, p. 293.

qui se montra constant et fidèle envers lui[1]. Après la dispersion de l'armée musulmane, à Maarrat Anno'mân, les deux émirs étaient restés unis, avaient marché vers Chaïzer, et avaient contraint Baudoin, Tancrède et le comte de Tripoli, Bertrand, en leur coupant l'eau et les vivres, à se retirer dans Apamée. Il est vrai que, peu de temps après, Ridhouân, voyant son pouvoir fort affaibli dans Alep, avait jugé convenable de chercher à se concilier l'atabek Thogtékin et de lui demander la paix. Il le manda même près de lui, au moment où il voulut que Tancrède renonçât à exiger de lui la forteresse d'Azaz, moyennant quoi Ridhouân offrait de payer un tribut de vingt mille dinars. Tancrède ayant refusé ces conditions, Thogtékin se rendit à Alep, où il conclut avec Ridhouân un traité, aux termes duquel chacun des deux princes devait assister son allié d'hommes et d'argent. De plus, il fut convenu que Thogtékin ferait réciter la prière publique et battre monnaie, dans Damas, au nom de Ridhouân. Quoique Kémâl eddin, à qui nous devons ces détails (fol. 130 v. et 131 r.), ajoute que Ridhouân n'exécuta pas par la suite les conditions du traité, le seul fait des relations de Thogtékin avec un prince protecteur déclaré des Bathiniens d'Alep, donne quelque consis-

[1] وثبت له مودود ووفا له Kémâl eddîn. — Voici les paroles d'Ibn Alathir : واتابك طغتكين صاحب دمشق خاف الامرا على نفسه فلم ينصحهم الا انه حصل بينه وبين مودود صاحب الموصل مودة وصداقة

tance au bruit par lequel le meurtre de Maudoûd fut imputé à l'atabek de Damas.

La même année qui avait vu le meurtre de Maudoûd vit mourir Ridhouân. Les actes de ce prince, dit Ibn Alathir, ne furent rien moins que louables : il fit mourir ses deux frères Abou Thâlib et Behrâm, et il avait si peu de religion que, dans bien des cas, il eut recours à l'aide des Bathiniens. Sous son règne, ces sectaires s'étaient beaucoup propagés dans la principauté d'Alep. Ce fut au point que le *reïs* (chef civil) d'Alep, Ibn Bédi, et les notables habitants en eurent peur. Ridhouân eut pour successeur son fils Alp Arslân, surnommé *le Muet* (*alakhras*), non qu'il fût véritablement privé de la parole, mais parce qu'il éprouvait de l'embarras à s'exprimer et de la difficulté à prononcer certaines lettres. Comme Alakhras n'avait que seize ans, l'eunuque Loulou s'empara de toute l'autorité, ne lui laissant que le titre de sultan.

A cette époque, selon Kémâl eddîn, les Ismaéliens d'Alep avaient pour chef Abou'lfeth, fils d'Abou Thâhir, l'orfèvre. Mais Hoçâm eddîn, fils de Dimladj, étant arrivé dans cette ville, tous ceux de la secte se rallièrent à son autorité, et il nomma le daï Ibrâhîm, Persan de nation, pour commander en son nom dans la forteresse de Koleiah, près de Bales. Sur ces entrefaites, le sultan de Perse, Mohammed, écrivit à Alp Arslân : « Votre père, malgré toutes mes remontrances, a constamment protégé les Ismaéliens; mais pour vous, qui êtes mon fils, je vous engage

à commander le massacre de ces fanatiques. » De son côté, le reïs Ibn Bédi commença à entretenir Alp Arslân du même objet. Il se concerta avec Ibn Khachchâb, et tous deux, ayant réuni un grand nombre des principaux de la ville, se rendirent auprès du jeune prince, auquel ils représentèrent vivement l'insolence des Ismaéliens, la tyrannie qu'ils exerçaient sur les musulmans, et combien il importait d'y mettre fin. Alp Arslân, se rendant à leurs prières, ordonna sur-le-champ l'arrestation d'Abou'lfeth et de ses principaux adhérents [1], et fit proclamer dans les rues que celui qui rencontrerait un Bathinien pouvait le massacrer. Trois cents d'entre eux, tant hommes qu'enfants, furent égorgés dans Alep, et on en arrêta deux cents. Abou'lfeth ayant été mis à mort auprès de la porte de l'Irâk, son corps fut brûlé, et sa tête promenée dans toutes les villes de la Syrie. On fit également périr le daï Ismaïl, frère du médecin astrologue dont il a été question ci-dessus. D'autres furent emprisonnés et l'on intercéda en leur faveur; parmi eux, les uns furent relâchés, les autres précipités du haut de la forteresse.

Hoçâm eddîn, fils de Dimlâdj, ayant trouvé moyen de se dérober aux poursuites, sortit d'Alep et se retira à Rakkah, où il mourut. Ibrâhîm le daï s'enfuit

[1] Selon Kémâl eddîn et Ibn Alathîr, Abou Thâhir Assaïgh vivait encore à cette époque; il fut arrêté par Ibn Bédi et mis à mort, avec plusieurs des principaux Bathiniens. Ibn Alathir ajoute qu'Ibn Bédi confisqua les biens des autres, après quoi il les relâcha. Parmi eux, il y en eut qui allèrent joindre les Francs et se dispersèrent dans la province.

de Koleïah à Chaïzer. D'autres Ismaéliens, pour échapper aux soupçons, dénonçaient ou massacraient eux-mêmes ceux de leur propre secte [1].

Nous avons vu que, à la suite du massacre d'Alep, le daï Ibrâhîm s'était enfui à Chaïzer; il y fut rejoint par plusieurs de ses coreligionnaires. Lorsqu'ils se virent réunis en assez grand nombre, ils formèrent le projet de s'emparer de la citadelle. Le succès de cette tentative les aurait mis en possession d'une place très-forte. « Cette forteresse, dit Ibn Alathir, était éloignée de Hamah de la distance d'une demi-journée; elle était située sur une montagne élevée et presque inaccessible, et l'on n'y arrivait que par un seul chemin [2]. » Elle appartenait aux enfants de Monkid, de la tribu de Kinana, qui la possédaient à titre héréditaire, depuis l'époque de Saleh ibn Mirdas. Abou'lmorhaf Nasr, arrière petit-fils de Monkid, étant mort en l'année 491 (1098), avait eu pour successeur son frère cadet Sultan ibn Ali, au refus de l'aîné, Abou Selâmah Morchid.

Les Bathiniens choisirent, pour mettre à exécution leur complot, le dimanche des rameaux, ou, selon un autre récit, le dimanche de Pâques, que les habitants chrétiens de Chaïzer célébraient avec beaucoup de pompe. En ce jour ils sortaient de la ville, escortés par un détachement de troupes musulmanes,

[1] Kémâl eddîn, ms. 728, fol. 131 v., 132 r.; Ibn Alathir, t. V, fol 141 v.; Ibn Férat, dans les *Mines de l'Orient*, t. IV, p. 343, 344; M. Reinaud, *Extraits*, etc. p. 33.

[2] *Sub anno* 552. Voyez Ibn Elathiri *Chronicon quod perfectissimum inscribitur*, edidit Car. Joh. Tornberg. Upsaliæ, 1851, in-8°, p. 144.

et tous les autres habitants se répandaient également dans la campagne, pour se livrer à la joie et aux plaisirs. Cette année, les choses se passèrent suivant l'usage, et les émirs de la famille de Monkid descendirent de la citadelle, les uns pour voir la fête des chrétiens, les autres pour prendre le plaisir de la chasse; car ils ne redoutaient aucune perfidie de la part des Bathiniens, qu'ils avaient comblés de bienfaits. Mais les Bathiniens, saisissant le moment de leur absence, fondent sur la ville, au nombre de cent, ils s'en rendent maîtres, font sortir ceux qui y étaient restés et ferment les portes; puis ils montent à la citadelle et s'en emparent. Les habitants de la ville coururent aussitôt vers le bastion[1], et les femmes qui s'y trouvaient les firent monter par les fenêtres, au moyen de cordes. Les émirs de la famille de Monkid les suivirent; tous ensemble s'élancèrent contre les Bathiniens, aux cris de Dieu est grand, et les combattirent. Les agresseurs prirent la fuite; mais ils furent poursuivis, l'épée dans les reins, et pas un seul n'échappa. Ceux qui partageaient leur manière de voir, dans la ville, furent tués[2].

J'ai placé le récit de cet événement dans l'année 507 (1113-1114), parce que c'est la date que lui assigne notre meilleur manuscrit d'Ibn Alathir, et parce que Ibn Férat le renvoie après le massacre

[1] الباشورة Cf. sur ce mot, M. Quatremère, *Histoire des Mongols de la Perse*, p. 252, sqq.

[2] Ibn Alathir, ms. de C. P., t. V, fol. 141 v.; *Collection des Historiens orientaux*, p. 272; Abou'lféda, t. III, p. 368; Ibn Férat, *apud* M. Quatremère, *Mines de l'Orient*, p. 347, 348.

des Bathiniens à Alep. Mais un autre manuscrit d'Ibn Alathir, appartenant à une des bibliothèques de Constantinople, et dont la bibliothèque de l'Institut possède des extraits, le rapporte sous la date de l'année 502 (1108-1109). Abou'lféda, abréviateur et souvent même copiste textuel d'Ibn Alathir, place également cette entreprise des Ismaéliens sur Chaïzer dans l'année 502. Enfin, Ibn Férat prétend que cet événement arriva dans les derniers jours du mois de dzoulhiddjeh 517; mais la fin de ce mois arabe correspondant au milieu du mois de février de l'année 1124, il faut qu'il y ait quelque erreur dans le nom du mois indiqué par Ibn Férat.

Dans le mois de dzou'lkadeh, de l'année 509 (mars-avril 1116), Thogtékin se rendit à Bagdad, auprès du sultan Mohammed. Le 1er du mois de moharrem 510 (16 mai 1116), Thogtékin se présenta à l'audience publique du sultan, où assistaient un grand nombre d'émirs, parmi lesquels Ahmed Yel, fils d'Ibrâhîm, fils de Wahsoudân, de la tribu curde des Revvadites, et qui était prince de Méragah et d'autres villes de l'Azerbéidjân. Cet émir était assis à côté de Thogtékin. Un homme, vêtu comme les habitants de la Syrie, s'approcha de lui en pleurant et lui présenta un placet, le suppliant de le remettre au sultan. Ahmed Yel ayant pris le papier, cet homme le frappa d'un coup de poignard. Ahmed Yel tira fortement l'assassin et le renversa sous lui; mais un autre Bathinien, qui accompagnait le premier, s'élança sur l'émir, et lui porta un autre coup de cou-

teau dans la clavicule. Les deux meurtriers, ayant été massacrés sur l'heure, un troisième s'avança et frappa aussi Ahmed Yel. Il partagea le sort de ses compagnons; mais les assistants ne purent s'empêcher d'admirer son audace. Tous trois étaient Bathiniens et dirigés par un motif de vengeance, car Ahmed Yel s'était montré en toute circonstance l'ennemi déclaré de ces sectaires, et avait plus d'une fois assiégé leurs forteresses. C'était un adversaire d'autant plus redoutable, qu'il joignait à la bravoure et à la libéralité, la puissance et la richesse. En effet, d'après Abou'lméhâcin, chaque fois qu'il montait à cheval, il était entouré d'un cortége de cinq mille cavaliers, et son fief lui rapportait annuellement environ cinq millions. On crut d'abord que les assassins avaient voulu poignarder l'émir Thogtékin, par l'ordre du sultan; et lui-même fut si effrayé, qu'il sortit précipitamment de la salle d'audience, et qu'il monta à cheval, pour se retirer dans sa tente, où chacun vint le complimenter d'avoir échappé à la mort. Lorsqu'on sut que les assassins étaient des Bathiniens, on cessa de soupçonner le sultan [1].

Le destructeur des Bathiniens d'Alep, Ibn Bédi,

[1] Ibn Alathir, ms. de C. P., fol. 143 v. ou ms. de l'Institut p. 254 255, *Nodjoum ezzahiret*, ms. 660, fol 187 r.; *Mines de l'Orient*, p. 345. En cet endroit, on lit Ahmed Bal, au lieu de Ahmed Yl ou Ahmed Yel احمد يل, « Ahmed le héros », que portent invariablement les auteurs cités plus haut, ainsi que Kémâl eddîn, fol. 129 r., 130 r.; Ibn Aldjouzy, ms. 641, fol 267 r., *sub anno* 504, et l'historien arménien Matthieu d'Édesse; voyez Dulaurier, *op. supra laud.* p. 47, 48.

ne jouit pas longtemps en paix du succès de ses ruses. Il fut chassé de cette ville par Alakhras, et, l'an 513 (1119), il prit le parti d'aller trouver l'émir Nedjm eddîn Ilghâzy, prince de Mardin, à qui les Alepins avaient remis leur ville, en l'année 511 (1117-18), après le meurtre de l'eunuque Loulou; il espérait obtenir de lui son rappel. Lorsqu'il fut arrivé près de l'Euphrate, au moment d'entrer dans la barque qui devait le transporter au camp d'Ilghâzy, sur l'autre rive, deux Bathiniens l'attaquèrent à l'improviste. Ses deux fils tombèrent sur les meurtriers et les tuèrent; mais l'un d'eux périt, ainsi qu'Ibn Bédi, et l'autre fut blessé. Comme on le transportait dans la citadelle de Mardin, un autre Bathinien se jeta sur lui et l'acheva. D'après Kémâl eddîn, on emmena le Bathinien, afin de le punir du dernier supplice; mais il se jeta dans le fleuve et se noya. Selon Ibn Férat, le meurtrier fut conduit en présence des émirs Thogtékin et Ilghâzy, qui se contentèrent de le faire emprisonner dans la citadelle de Mardin; mais lui-même se précipita dans l'eau et y périt[1].

Avant sa mort, Ibn Bédi avait pu voir ses implacables adversaires rétablis à Alep, et jouissant même d'une certaine influence auprès du prince de cette ville. Dans l'année 514 (1120), l'émir Ilghâzy reçut à Mardin un message de la part d'Abou Mohammed[2], chef des Ismaéliens d'Alep, avec lequel il

[1] Kémâl eddîn, fol. 137 v.; Ibn Ferat, *apud* M. Quatremère, p. 345, 346.

[2] D'après Dhéhéby (ms. arabe, n° 753, fol. 42 r.) les Ismaéliens

s'était lié d'une étroite amitié. Par sa lettre, Abou Mohammed suppliait l'émir, en lui offrant un présent magnifique, d'accorder à lui et à ceux de sa secte le château du Chérif, afin qu'il leur servît d'asile et de retraite en cas de nécessité. Ilghâzy répondit sans balancer au député d'Abou Mohammed : « Par Dieu ! j'ai donné l'ordre hier de démolir cette forteresse ; si tu étais arrivé plus tôt, je me serais empressé de la livrer à ton maître. » En même temps, il se tourna vers son secrétaire et lui prescrivit d'écrire de sa part une lettre, ordonnant, de la manière la plus expresse, de remettre la citadelle aux Ismaéliens, dans le cas où l'on n'aurait pas procédé à sa démolition. Le secrétaire saisit parfaitement l'intention de son maître et eut soin d'amuser l'envoyé. Pendant ce temps, Ilghâzy expédia une lettre, portée par un pigeon, et par laquelle il commandait que l'on s'occupât à l'instant d'abattre la muraille bâtie entre le château du Chérif et la ville d'Alep, et de réduire la hauteur du

d'Alamout avaient envoyé en Syrie, vers l'année 500 (1107), ou postérieurement à cette époque, un de leurs missionnaires nommé Abou Mohammed. Il lui arriva diverses aventures, jusqu'à ce qu'il s'emparât de plusieurs forteresses situées dans le pays de la montagne de Somâk et qui appartenaient aux Noçaïris. Le nom de Somâk désigne une chaîne de montagnes, à peu près parallèle aux rivages de la Méditerranée et se rattachant à la chaîne du Liban. On lit, dans Khondémir, que le sultan des Mongols Gazan khan donna à Beytimoûr le gouvernement d'Alep, de Hamah, d'Aïntâb, de la montagne de Somâk et d'Elbirah, jusqu'à Rahabat Esschâm, régions que l'on désigne sous le nom de Syrie inférieure. (*Habib essiier*, ms. persan de Gentil, t. III, fol. 49 v.; cf. d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. IV, p. 256, note 1, et Rousseau, *Mémoire sur les trois plus fameuses sectes du musulmanisme*, p. 51 et 57.)

mur extérieur; et que, en outre, quelques-uns des principaux habitants d'Alep s'établissent sans retard dans la forteresse, avec toute leur famille. Vers le soir, il congédia l'envoyé, en lui remettant une lettre parfaitement conforme à l'objet de son message. Cet homme, étant arrivé à Alep, trouva la forteresse déjà démolie, et son emplacement occupé par beaucoup de chiites et de sunnites. Les Ismaéliens proposèrent de la rebâtir; mais Ilghâzy leur répondit : « La forteresse dont il s'agit est une place de guerre voisine du pays des Francs. Les principaux habitants d'Alep y ayant établi leur séjour, je ne pourrais les en expulser sans exciter dans la ville des troubles dangereux. Si vous étiez venus me trouver en secret, et que vous n'eussiez point affiché vos prétentions, je n'aurais pas hésité à vous accorder votre demande. »

D'après une autre version, Abou Mohammed ayant fait demander à Ilghâzy la forteresse du Chérif, dès que la nouvelle s'en fut répandue dans Alep, les principaux habitants tinrent conseil et se dirent les uns aux autres : « Si cette place tombe entre les mains des Ismaéliens, ils seront bientôt maîtres d'Alep; en conséquence, hâtons-nous de démolir le mur et de combler le fossé qui nous sépare de cette forteresse, afin de la joindre à la ville. » Ce fut Ibn Khachchâb qui ouvrit le premier cet avis, et dirigea les travaux de démolition. Aussi ne tarda-t-il pas à périr sous les coups des Ismaéliens.

Un événement à peu près semblable arriva envi-

ron un demi-siècle après, sous le règne du célèbre Nour eddîn, prince d'Alep et de Damas. Les Ismaéliens l'ayant prié de leur céder la montagne de بيت لاها Beït Lâha, entre Alep et Antioche, afin qu'ils pussent rebâtir la citadelle, ce prince écrivit secrètement aux habitants de la ville et de la montagne de Somâk pour les prévenir de cette demande, et leur représenter que si ce lieu venait à être occupé par les sectaires, ils seraient bientôt maîtres de la ville entière. Il leur prescrivait donc de se rendre en armes sur le sommet de la montagne de Beït Lâha, et de se préparer à combattre ceux qui voudraient approcher; de manière que le député des Ismaéliens reconnût, par lui-même, leur nombre et leur résolution. En effet, une troupe considérable d'habitants de ce district se rassemblèrent sur la montagne, armés de toutes pièces, et disposés à résister. Ils se mirent à démolir les fondements de l'ancienne citadelle, et eurent recours au feu pour arracher la plupart des pierres. Nour eddîn dit alors aux Ismaéliens : « Aussitôt que les musulmans ont su que vous aviez l'intention d'occuper ce poste, ils se sont soulevés contre moi, et je ne saurais seul tenir tête à toute cette multitude. » Force fut donc aux Ismaéliens de renoncer à leur entreprise [1].

L'année 514 (1120), un Bathinien assassina, dans la ville de Damas, un habitant d'Alep, nommé Ibn Féchim. Tous ceux qui se trouvaient présents firent de vains efforts pour le sauver; mais ils n'osèrent

[1] Ibn Férat, *apud* M. Quatremère, p. 346, 347.

punir le meurtrier, dans la crainte d'attirer sur eux la vengeance des sectaires. Le Bathinien prétendait que sa victime était un espion qui cherchait à savoir tout ce qui se passait chez les Ismaéliens, pour en donner avis à l'émir Afdhal, vizir d'Égypte.

On vient de voir que les Ismaéliens de Syrie accusaient l'émir Afdhal de faire épier leur conduite. Ce ministre tout-puissant qui, sous le titre d'émir aldjoioûch, chef des armées, dont il avait hérité de son père, le célèbre Bedr Aldjémaly, exerçait en réalité le pouvoir souverain en Égypte, au nom du khalife fathimite Alamir Biahcam Illah, ne devait pas tarder à tomber victime de la vengeance de ces sectaires, encouragés peut-être par le khalife lui-même. En effet, on prétend que, dès l'année 513 (1119), la mésintelligence avait éclaté entre le khalife et son ministre ; qu'Amir s'était dérobé à la vue d'Afdhal, en prétextant une maladie ; qu'Afdhal avait essayé, à plus d'une reprise, de le faire périr par le poison, mais qu'il ne put y parvenir, car Amir avait une intendante (*kahermanah*) versée dans toutes les sciences, et, en particulier, dans la médecine et l'astrologie. Cette femme veillait avec soin sur les jours de son maître, et ne cessait de machiner la perte du vizir. Afdhal avait imité la conduite de son père envers les khalifes, en les tenant dans la retraite et en les resserrant de près. Il avait même poussé les choses avec Amir, au point de l'empêcher de satisfaire ses passions. Cette manière de traiter leur imâm lui avait attiré la haine des Ismaéliens ; il avait en-

core irrité les sectaires, en renonçant à quelques-unes de leurs pratiques essentielles, telle que celle de combattre les croyances des sunnites. On lui reprochait de permettre à chacun de professer les dogmes qui lui convenaient, et de les défendre même par la discussion orale. Cette tolérance avait attiré beaucoup d'étrangers au Caire.

Le 23 de ramadhân 515 (5 décembre 1121), le vizir se rendit à cheval à l'arsenal, pour distribuer des armes aux troupes, ainsi qu'il était d'usage les jours de fête. Une grande multitude de peuple l'accompagna, partie à pied, partie sur des montures. Le vizir étant incommodé de la poussière, ordonna d'écarter la foule, et reprit sa marche, escorté seulement de deux personnes. Arrivé au marché des fourbisseurs, il rencontra deux hommes qui, s'approchant de lui, le frappèrent à coups de couteau et lui firent plusieurs blessures. En même temps, un troisième s'avança par derrière, et le frappa avec un couteau sur l'hypocondre. Le vizir tomba de cheval; mais bientôt ses gens accoururent et tuèrent les trois assassins. En même temps, ils prirent le vizir et le transportèrent à son hôtel. Le khalife monta à cheval et se rendit à la maison d'Afdhal. Il manifesta à ce ministre le chagrin qu'il éprouvait de son sort et l'interrogea touchant ses richesses. Le vizir répondit : « Quant à celles qui sont visibles, Abou'lhaçan, fils d'Abou-Oçama, le *catib* (secrétaire), les connaît; quant aux autres, Ibn Albathaïhy en sait le chiffre. » Ces deux hommes dirent que c'était la vérité.

Après la mort d'Afdhal, on enleva de son hôtel des richesses inappréciables. Le khalife passa environ quarante jours dans l'hôtel, entouré de commis qui enregistraient les effets, lesquels étaient ensuite transportés à son palais sur des bêtes de somme. Les enfants d'Afdhal furent mis en prison. Ce ministre était âgé de cinquante-sept ans, et il avait exercé le vizirat pendant vingt-huit ans, sous trois khalifes différents[1].

Les Ismaéliens avaient fait de nombreux prosélytes en Mésopotamie, dans la ville d'Amid ou Diarbékir; mais en l'année 518 (1124), le reste de la population fondit sur les sectaires et en tua environ sept cents. La puissance des Ismaéliens dans Amid devint très-faible, à la suite de ce massacre[2].

Mais, deux ans après, le pouvoir des Ismaéliens en Syrie prit un notable accroisssement, grâce à l'acquisition de la forteresse de Panéas (Baniâs). Après le meurtre de son oncle maternel Alaçad Abâdy, un des chefs des Bathiniens, mis à mort à Bagdad, en l'année 1101, par l'ordre du sultan Barkiarok[3], Behram s'était enfui en Syrie et y était devenu le daï ou missionnaire de la secte. Il parcourait toute la contrée, cherchant à convertir à sa doctrine les vagabonds et la populace. Les gens dépourvus d'intelligence se laissèrent séduire, et son parti augmenta

[1] Ibn Alathir, ms. de C. P. t. V, fol. 152, v, ou ms. de l'Institut, p. 340, 341; le même, *Coll. des Hist. orientaux*, t. I, p. 342, 343, 344; Abou'lméhâcin, ms. 660, fol. 190 r., 191 r.

[2] Ibn Alathir, t. V, fol. 156 v.

[3] Voyez mes *Recherches sur le règne de Barkiarok*, Paris, 1853, p. 85.

considérablement. Néanmoins il cachait son nom et l'on ignorait qui il était. Il séjourna durant quelque temps dans Alep, et trompa Ilghâzy, alors prince de cette ville et de Mardin, en Mésopotamie. Ilghâzy voulut s'en faire un appui, à cause de la crainte que Behram et ses adhérents inspiraient aux populations, en assassinant tous ceux qui se déclaraient leurs adversaires. En conséquence de ce projet, Ilghâzy pria Thogtékin, prince de Damas, de prendre Behram à son service. Thogtékin y consentit et admit Behram auprès de lui. Alors Behram renonça à son incognito; il prêcha ouvertement ses doctrines, et beaucoup de personnes qui ne respiraient que le désordre s'attachèrent à lui. Behram était assisté par le vizir de Thogtékin, Abou Ali Thahir, fils de Saad almezdékany[1], qui espérait s'en faire un appui pour ses projets ultérieurs. La malice de Behram prit un nouvel essor, son autorité s'accrut et ses partisans se multiplièrent. Si même la population de Damas n'avait pas embrassé contre eux la défense des doctrines orthodoxes, et si elle n'avait pas maltraité leur chef, celui-ci aurait fini par s'emparer de la ville. Mais Behram, ayant essuyé de la part des habitants de Damas le traitement le plus dur et le plus inhumain, craignit les suites de leur inimitié. En consé-

[1] M. Quatremère appelle ce personnage Abou Thaher Mardékani, mais j'ai suivi la leçon que donnent Abou'lméhâcin, et nos deux manuscrits d'Ibn Alathir, sauf un passage du manuscrit de C. P. où on lit المرغسانى (Almerghinany), au lieu de المزدقانى. Sur la ville de Mezdékan, dans l'Irâk persique, on peut voir les détails que j'ai donnés ailleurs (*Journal asiatique*, février 1847, p. 172, note 1).

quence, il demanda à Thogtékin une forteresse pour lui servir d'asile, à lui et à ses partisans. Le vizir conseilla au prince de lui abandonner la forteresse de Panéas[1], ce qui fut exécuté au mois de dzou'lka-

[1] Le célèbre voyageur Burckhardt, qui visita cette localité en octobre 1810, en a donné une description que je crois devoir traduire : « Le château de Banias s'élève sur le sommet d'une montagne qui fait partie de la montagne de Heïch, à la distance d'une heure un quart de la ville actuelle de Banias. Il est maintenant complétement en ruines; mais ce fut jadis un château très-fort. Sa circonférence totale est de vingt-cinq minutes. Il est entouré d'un mur de dix pieds d'épaisseur, flanqué de nombreuses tours rondes, bâties de blocs de pierre d'égale grosseur, chacun ayant environ deux pieds carrés. Le donjon ou citadelle paraît avoir été situé sur le sommet le plus élevé, du côté de l'est, où les murs sont plus forts que du côté inférieur ou occidental. La vue que l'on a de ce point sur le canton de Houlé et sur une partie du lac du même nom, sur le Djebel Safad et le stérile mont Heich, est magnifique. Du côté de l'ouest, dans l'enceinte du château, se trouvent les ruines de beaucoup d'habitations particulières. Aux deux angles occidentaux règne une suite d'appartements bas et obscurs, solidement bâtis, semblables à des cellules, voûtés et garnis de barbacanes, petites et étroites, comme si elles étaient pratiquées pour la mousqueterie. De ce même côté, se trouve un puits de plus de vingt pieds carrés, entouré de murs, avec un toit voûté d'au moins vingt-cinq pieds d'élévation. Le puits était, même à cette époque de sécheresse, rempli d'eau. Il y en a trois autres dans le château... Celui-ci paraît avoir été élevé à l'époque des croisades, et doit avoir été certainement une place très-forte pour ceux qui la possédaient. Le château a seulement une porte, du côté du sud. Je ne pus découvrir de traces d'une route ou chemin pavé y conduisant par la montagne... Pendant l'hiver, les pasteurs des fellahs du Heich, qui campent sur la montagne, passent la nuit dans le château avec leur bétail. » (*Travels in Syria and the Holy Land,* by the late John Lewis Burckhardt, London, 1822, in-4°, p. 37, 38.) On peut comparer avec ce passage de Burckhardt, la relation d'une excursion, faite en juin 1849, dans le mont Liban et à l'orient du lac Houleh, par un médecin et missionnaire américain,

deh 520 (décembre 1126). Dès que Behram se fut rendu dans cette forteresse, ses partisans vinrent le rejoindre de toutes parts. Les Ismaéliens acquirent une telle puissance dans toute la Syrie et répandirent un tel effroi, qu'ils faisaient absolument tout ce qu'ils voulaient, et que les malfaiteurs se prétendaient Ismaéliens, afin de paraître plus redoutables. La situation devint pénible pour les gens de loi, les savants et les personnes pieuses, surtout pour les musulmans sunnites; et pourtant ceux-ci ne pouvaient proférer un seul mot, craignant d'une part la colère de leur souverain, et de l'autre, le poignard des sectaires. Enfin, personne n'osait manifester sa désapprobation; mais Ilghâzy étant venu à mourir à Meyafarikin, vers la fin de l'année 516 (février 1123), son neveu Balak, fils de Behram, s'empara d'Alep au mois de djomada 1er 517 (juillet 1123). Au mois de dzou'lkadeh de la même année (janvier 1124), il fit arrêter le représentant de Behram à Alep, et enjoignit à tous les Ismaéliens de quitter la ville; ils obéirent à cet ordre et se retirèrent, après avoir vendu leurs propriétés et leurs meubles[1].

Le vendredi 9 du mois de dzou'lkadeh 520 (26 novembre 1126), Kacîm Eddaulah Aksonkor alborsoky, prince de Moussoul et d'Alep, fut tué par les

le rév. H. A. de Forest. (Voy. les *Nouvelles Annales des Voyages*, février-mars 1853, p. 134.)

[1] Ibn Alathir, ms. de C. P, t. V, fol. 157 r. et v.; Ibn Khaldoun, ms. 742, t. IV, fol 41 r.; Abou'lféda, *Annales*, t. III, p. 432-434; Abou'lméhâcin, ms. 660, fol. 195; Kémâl eddin, fol. 148 r.; Ibn Férat, *apud* M. Quatremère, p. 348-349.

Bathiniens, dans la grande mosquée de la première de ces villes, pendant qu'il faisait sa prière avec le peuple. La nuit précédente il avait eu un songe, dans lequel il lui sembla qu'une troupe de chiens se jetait sur lui, qu'il en tuait une partie, mais qu'il était blessé grièvement par les autres. Il raconta sa vision à ses compagnons, qui lui donnèrent le conseil de ne pas sortir de sa maison pendant quelques jours. Mais il répondit : « Pour rien au monde, je ne négligerai l'office du vendredi. » Ses compagnons obtinrent cependant qu'il renonçât à son dessein et qu'il ne se rendît pas à la prière. Borsoky prit un Koran pour y faire une lecture. Le premier verset qui s'offrit à ses yeux fut celui-ci : « L'ordre de Dieu est une décision prononcée de toute éternité. » Aussitôt il monte à cheval et se rend, suivant sa coutume, à la mosquée. Son habitude était de se placer au premier rang. Tout à coup quelques hommes, au nombre de huit, selon un récit, de plus de dix, suivant un autre, enfin de trois seulement, d'après Abou'lméhâcin, et qui étaient revêtus du costume des religieux, se précipitent sur lui, le poignard à la main. Comme il craignait que l'on n'attentât à sa vie, il portait constamment une cotte de mailles, et marchait entouré d'un nombreux cortége; mais les assassins lui avaient fait plusieurs blessures à la tête et au visage, avant que sa garde eût pu le joindre. Il tua de sa main trois des Bathiniens. Tous les autres furent massacrés, à l'exception d'un jeune homme qui était originaire de Kefer Nâssih, village du territoire d'Azâz,

et qui parvint à s'échapper. Lorsque sa mère, qui était fort avancée en âge, apprit l'assassinat de Borsoky et le massacre des meurtriers, parmi lesquels elle n'ignorait pas que se trouvait son fils, elle se teignit les yeux de collyre (*cohol*) et donna toutes les marques de la plus vive allégresse. Mais quelques jours après, ayant vu revenir le jeune homme sain et sauf, elle se livra à l'affliction, se coupa les cheveux et se noircit le visage.

Borsoky expira le jour même. C'était un affranchi turc, qui aimait les savants et les gens de bien. Il avait des idées de justice et y conformait sa conduite. D'après l'historien des Seldjoukides, Bondary, il fut assassiné par l'ordre du vizir Kiwâm eddîn Nâcir, fils d'Ali adderkéziny, qui était secrètement affilié aux doctrines des Ismaéliens. Ceux-ci avaient d'ailleurs à se venger de Borsoky, car il les avait persécutés et avait massacré un grand nombre d'entre eux, dans l'intention de détruire leur puissance[1].

Au moment du meurtre de Borsoky, son fils Izz eddin Maç'oud se trouvait à Alep, qu'il était chargé de défendre contre les entreprises des Francs. Les compagnons de son père lui firent part de l'événement qui venait d'avoir lieu. Maç'oud, s'étant rendu à Moussoul, ordonna des recherches au sujet des

[1] Ibn Alathir, ms. de C. P. t. V, fol. 157 v., ou *Historiens orientaux des Croisades*, t. I, p. 364 et 365; Kémâl eddîn, fol. 154 v., 155 r.; *Mines de l'Orient*, p. 351; Abou'lfaradj, *Histor. dynast.* p. 380; Ibn Khallican, *Biographical dictionary*, t. I, p. 227, 228; *Nodjoum*, fol. 193 v.; Bondary, ms. arabe, 767 A, fol. 100 v.; M. Reinaud, *Extraits*, etc. p. 55, 56.

Bathiniens qui avaient tué son père. Il apprit que ces misérables avaient logé chez un cordonnier, dans la rue d'Ælia (ايليا). Il fit aussitôt venir le cordonnier, et lui promit de le récompenser, s'il avouait la vérité. Les promesses ayant été inutiles, on eut recours à des menaces et l'artisan confessa que ces Bathiniens étaient arrivés chez lui depuis plusieurs années, avec l'intention de tuer Borsoky, et que s'ils n'avaient pas plus tôt exécuté leur dessein, c'était faute d'occasion. On lui coupa les mains, les pieds et les parties naturelles, après quoi il fut achevé à coups de pierres. Une circonstance digne d'être remarquée, c'est que ce fut le prince d'Antioche qui annonça le premier à Maç'oud la mort de son père, tant les Francs mettaient de soin à s'instruire de ce qui survenait d'important dans les provinces musulmanes[1].

Nous avons vu plus haut que, à la fin de l'année 1126, Behram s'était rendu maître de la citadelle de Panéas, où il avait établi son séjour. En quittant Damas, il y avait laissé un de ses affidés, chargé de répandre ses doctrines. Ses partisans se multiplièrent, et lui-même se rendit maître de plusieurs châteaux dans les montagnes, au nombre desquels était Kadmous[2]. A cette époque, la vallée de Teïm, dans la

[1] Ibn Alathir, *Collection des Historiens orientaux*, t. I, p. 366.

[2] Ibn Alathir, ms. de C. P. t. V, fol. 160 r.; *Collection des Hist. orientaux*, t. I, p. 383. Cet historien me paraît ici anticiper sur un fait postérieur. En effet, nous lisons à la page 387, sous la même date 523 : « Boémond, prince d'Antioche, s'empara du château de Kadmous, sur les musulmans. » (Cf. Ibn Khalduni *Narratio de expeditionibus Francorum*, p. 34.

province de Baalbek, renfermait diverses sectes, telles que les Nossaïriens, les Druzes, les Mages, etc. L'émir de la vallée était un guerrier plein de bravoure, appelé Dhahhak, fils de Djendel. Il avait un frère nommé Barak, qui tenait un rang distingué, et jouissait d'une grande considération parmi les habitants de la vallée de Teïm. Cet homme ayant été assassiné par les ordres de Behram, ses compagnons, furieux de ce meurtre, maudirent hautement les Ismaéliens, ainsi que leur chef, et exhortèrent Dhahhak à prendre les armes pour tirer vengeance de la mort de son frère. Tous les habitants de la vallée se rangérent sous ses drapeaux, qui furent rejoints, en outre, par une multitude de musulmans de Damas et autres villes. Behram, ayant eu avis de ces préparatifs, se mit en marche, à la tête des Ismaéliens, et s'avança vers la vallée de Teïm, dans l'année 522 (1128), espérant surprendre les habitants. En effet, il pénétra parmi ces diverses populations et les attaqua. Mais Dhahhak, s'avançant avec mille hommes, surprit les troupes de Behram et en fit un horrible carnage. Lui-même tomba au pouvoir des ennemis, et fut massacré sur-le-champ. On lui coupa la tête et les deux mains, qui furent portées en Égypte par un habitant de la vallée. Cet homme fut revêtu d'une robe d'honneur, par ordre du khalife Amir, et la tête et les deux mains de Behram furent promenées en triomphe dans les rues du Caire[1].

[1] Ibn Alathir, *loco supra laudato;* M. Quatremère, p. 349, 350; voyez aussi Ibn Khaldoun, p. 35.

Ceux des partisans de Behram qui échappèrent au massacre s'enfuirent dans le plus grand désordre à Panéas. Behram, en partant pour l'expédition où il devait trouver la mort, avait laissé pour lieutenant, à Panéas, un de ses principaux compagnons, appelé Ismaël et surnommé le Persan. Cet homme prit la place de son chef, rallia autour de lui les fuyards, et envoya de nouveaux missionnaires dans les contrées voisines. Il était appuyé par le vizir du prince de Damas, Almezdékany. Celui-ci remplaça Behram à Damas par un nommé Abou'lvéfa. Cet homme acquit de l'ascendant; son crédit s'accrut et ses partisans se multiplièrent. A Damas même, il jouissait d'une autorité supérieure à celle du prince Tadj Almolouc Boury. Cependant le vizir écrivit aux Francs, proposant de leur ouvrir les portes de Damas, s'ils voulaient lui céder la ville de Tyr. L'accord fut conclu, et l'on convint que les Francs se présenteraient devant Damas, un certain vendredi. Le vizir arrêta avec les Ismaéliens que, ce jour-là, tandis que les musulmans seraient rassemblés pour l'office religieux, les Ismaéliens garderaient les portes de la grande mosquée, de manière qu'aucun musulman n'en pût sortir, et que les Francs entrassent sans résistance dans la ville. La nouvelle de ce complot étant parvenue aux oreilles du prince, il manda le vizir, et, pendant qu'il l'entretenait en particulier, il le poignarda. Aussitôt après, la tête du vizir fut suspendue à la porte de la citadelle [1], et l'on proclama dans la

[1] Abou'lméhâcin dit que ce qui décida le vizir à entrer en rela-

ville de faire main basse sur les Bathiniens. Six mille des sectaires furent aussitôt massacrés; plusieurs d'entre eux furent mis en croix sur les murs de la place, et la populace était tellement acharnée contre eux, qu'une femme égorgea son mari et sa fille, et suspendit leurs têtes à la porte de sa maison. Cet événement eut lieu le 15 de ramadhan 523 (1er septembre 1129)[1].

A la nouvelle du massacre des Bathiniens, Ismaël, gouverneur de Panéas, craignit que le peuple ne se soulevât contre lui et contre ses adhérents, et qu'ils ne fussent tous mis à mort. Il écrivit aux Francs et offrit de leur livrer Panéas, s'ils lui garantissaient un asile. Les Francs ayant accepté la proposition, il leur remit la citadelle de Panéas, et se transporta, en compagnie de ses affidés, sur les terres chrétiennes, où ils ne trouvèrent que gêne, déshonneur et mépris. D'après Ibn Férat, Ismaël reprit la route de son pays. Il mourut au commencement de l'année 524 (fin de décembre 1129)[2].

On a vu ci-dessus qu'après le meurtre de Behram,

tions avec les Ismaéliens, ce fut la crainte que lui inspirait Vézir eddaulah Ibn assoufy, qui s'était déclaré son ennemi. Ce Vezir eddaulah est nommé par Ibn Alathir: le *reïs* (chef) Abou'ldzowad almofarridj, fils de Haçan assoûfy. Cet auteur (ms. de C.P. t. V, fol. 161), et Abou'lméhâcin disent qu'il fut nommé vizir par Boury, en 524 (1130).

[1] Ibn Alathir, *Collect. des Historiens orientaux*, p. 384; Ibn Khaldoun, p. 34; Abou'lméhâcin, ms. 660, fol. 195 r.; Ibn Férat, *Mines de l'Orient*, p. 350, 351; M. Reinaud, *Extraits*, etc. p. 56; Noveïri, ms. de Leyde, n° 2 *i*, fol. 121 v.

[2] Ibn Alathir, fol. 160 v.; *Mines de l'Orient*, p. 351.

sa tête et ses deux mains avaient été envoyées en Égypte; que le porteur de ces hideux trophées avait reçu une récompense du khalife Amir, et qu'ils avaient été promenés en triomphe dans les rues du Caire. Cette circonstance nous permet de supposer que le khalife fathimite était l'ennemi déclaré des Bathiniens de Syrie, sans doute parce que ceux-ci reconnaissaient les droits au trône de son oncle Nizâr et de sa postérité, qui en avaient été dépouillés au profit d'Almosta'ly, père d'Amir. Le 2 de dzou'lkadeh 524 (7 octobre 1130), Amir fut assassiné. Il était sorti du Caire et avait traversé le pont qui conduit à Djizeh, pour se rendre dans une maison de plaisance; ou, selon un autre récit, il s'était transporté dans l'île de Raoudhah. Plusieurs hommes armés se placèrent en embuscade, afin de le massacrer. Lorsqu'il fut passé, ils fondirent sur lui avec leurs épées, au moment où il se trouvait accompagné d'une troupe peu nombreuse. On le ramena couvert de blessures au château, et il expira la nuit suivante. Le peuple fut joyeux de sa mort, à cause de sa méchanceté, de son caractère sanguinaire et des nombreuses confiscations qu'il infligeait. On dit que ses meurtriers étaient des esclaves d'Afdhal. D'après Abou'lméhâcin, Amir fut assassiné par neuf partisans de son oncle Nizâr. Ils se postèrent dans l'île de Raoudhah, où ils savaient qu'il devait se rendre. Au moment où le khalife débouchait par le pont, accompagné d'un petit nombre d'écuyers, les autres étant restés en arrière à cause de la longueur du pont, ils fon-

dirent sur lui tous à la fois et le frappèrent de leurs couteaux. Un d'entre eux monta même derrière lui pour le frapper plus à son aise. Ils furent atteints et massacrés tous par les hommes de l'escorte. Ibn Alathir accuse positivement de ce meurtre les Bathiniens, qui prirent, dit-il, pour prétexte la mauvaise conduite du khalife envers ses sujets[1].

On a vu plus haut comment le prince de Damas, Tâdj Elmoloûc Boûry, avait déjoué le complot formé contre lui par les Ismaéliens, et quelle terrible vengeance il en avait tirée. L'année suivante, le cinquième jour de djomada second (5 mai 1131), ce prince fut attaqué, au moment où il sortait du bain, par deux Ismaéliens, qui le blessèrent au cou et à la hanche. Les assassins furent aussitôt massacrés. Pour réussir dans leur dessein, ils avaient pris le costume des habitants du Khorâçân, et étaient entrés au service de l'émir, en qualité de palefreniers. La blessure du cou ne tarda pas à se cicatriser; quant à celle de la hanche, elle se rouvrait de temps en temps, et causait au prince de vives douleurs; ce qui ne l'empêchait pas néanmoins de donner des audiences publiques et de monter à cheval. Enfin, après plusieurs mois de souffrances, il expira le 21 de redjeb 526 (7 juin 1132[2]).

[1] Ibn Alathir, ms. de C. P. fol. 161 r.; *Hist. orientaux,* p. 390; Abou'lméhâcin, fol. 176 r. et v. 177 r. 180 r. et v.; Abou'lfaradj, p. 380; Mirkhond, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. IX, p. 220, 221, dit que le fils de Mosta'li fut tué par sept *réfiks* ou sicaires.

[2] Ibn Alathir, ms. de C. P. fol. 161 v. 162 v. 163 r.; *Collection*

Les Ismaéliens de Syrie ne tardèrent pas sans doute à reconnaître combien ils avaient eu tort de se dessaisir, sans aucune compensation, d'une place aussi importante que la forteresse de Panéas. Pour la remplacer, ils achetèrent, en 527 (1132-1133 [1]), le château de Kadmous, de son propriétaire Seïf el-mulc ibn Amroûn. Ils s'établirent dans cette place forte, d'où ils harcelaient les musulmans et les Francs des environs, qui tous maudissaient leur voisinage. Kadmous devint dès lors un des principaux établissements ismaéliens en Syrie, et c'est là que résidait le chef de la secte, à l'époque où voyageait le juif navarrais Benjamin de Tudèle, c'est-à-dire, dans la seconde moitié du XII[e] siècle [2].

Huit ans après, les Ismaéliens firent une acquisition encore plus importante. A l'occident de Hamah, et à la distance d'une journée de marche de cette ville, se trouvait celle de Massîath ou Massiâf, car son nom se lit de ces deux manières dans les écrivains orientaux [3]. C'était une place importante et bien

des Hist. orientaux, p. 393, 395, 396; Ibn Açakir, cité par Abou'l-méhâcin, ms. 661, fol. 5 v.; *Mines de l'Orient*, p. 352.

[1] D'après Kémâl eddîn, ce marché fut conclu par Abou'lfeth, daï, le Bathinien.

[2] Ibn Alathir, ms. de C. P. fol. 164 r.; le même, édition Tornberg, *volumen undecimum*, p. 4; Kémâl eddîn, fol. 159 v.; Abou'l-féda, t. III, p. 454; *The Itinerary* of Rabbi Benjamin of Tudela, translated and edited, by A. Asher, t. I, p. 59.

[3] La forme *massiat* se trouve dans une lettre apocryphe, rapportée dans la chronique de Nicolas de Treveth. M. de Hammer a donné, dans les *Mines de l'Orient* (t. IV, p. 379), la traduction d'un passage du *Djihân numa*, ou Géographie turque d'Hadji Khalfa, relatif à

fortifiée, qui avait d'abord été soumise aux émirs de la famille de Mirdas. Izz eddin Abou'l'açâkir, fils de Monkid et prince de Chaïzer, l'ayant achetée de Nassir eddîn Sâbik, l'année 521 (1127), y établit, en qualité de gouverneur, son chambellan Sonkor; mais dans l'année 535 (1140-1141), les Ismaéliens employèrent la ruse contre cet officier, réussirent à s'introduire près de lui par escalade, le tuèrent et s'emparèrent du château[1]. Cette localité a été explorée, le 28 février 1812, par le célèbre voyageur Burckhardt, dont il ne sera pas hors de propos de reproduire le récit :

(A environ onze heures de marche de Hamah), « nous atteignîmes le château de Maszyad مصياد, ou, comme ce nom est écrit, dans les livres du miri (fisc, trésor public), Maszyaf مصياف. De deux côtés, on approche du château à travers un grand marais; au nord se trouvent les plus hautes cimes de la montagne de Maszyad, au pied de laquelle il se dresse, sur un roc élevé et presque perpendiculaire, dominant dans toutes les directions le marais désert, et présentant un paysage sombre et romantique. Du côté de l'ouest est une vallée où les habitants cultivent le froment et l'orge. La ville de Maszyad est bâtie entre le château et la montagne, sur le pen-

Massiath. On y lit que cet endroit est situé à la distance d'une parasange de Yarin, sur la gauche, qu'on y trouve les sources de plusieurs petites rivières et beaucoup de jardins. Au lieu de *Yarin*, il faut lire *Barin*.

[1] Ibn Alathir, ms. de C. P. t. V, fol. 172 r.; édition Tornberg, p. 52; *Mines de l'Orient*, t. IV, p. 340, 341.

chant de celle-ci; elle a plus d'une demi-heure de tour, mais les maisons sont en ruines, et il n'y a pas dans toute la ville une seule habitation bien bâtie, quoique la pierre soit la seule matière en usage. La ville est entourée d'un mur moderne, et a trois portes de pierre d'une construction plus ancienne. La mosquée est maintenant en ruines. Il y a dans différentes parties de la ville plusieurs inscriptions arabes, qui sont toutes du temps d'Elmelik Eddaher. Le château est entouré par un mur de moyenne épaisseur, et contient quelques habitations particulières..... En dedans de la porte, qui est voûtée, se trouve un passage également voûté, à travers lequel le chemin monte jusqu'aux parties intérieures et supérieures du château...... Sur le sommet du roc, il y a quelques chambres appartenant au château, qui paraît avoir eu plusieurs étages. En 1808, le château de Maszyad, défendu par une garnison de quarante Nosaïriens, résista pendant trois mois à toute l'armée d'Youcef, pacha de Damas, forte de quatre ou cinq mille hommes[1]. »

L'époque à laquelle nous sommes arrivés, c'est-à-dire à peu près le milieu du XIIe siècle, paraît avoir été celle où la puissance des Ismaéliens de Syrie acquit son plus grand développement. Outre les deux fortes places de Kadmoûs et de Massîath, ils possédaient six forteresses, dont le territoire s'éten-

[1] *Travels in the Syria and the Holy Land.* London, 1822, in-4°, p. 150, 151, 153. Cf. Rousseau, *Mémoire sur les trois plus fameuses sectes du musulmanisme.* Paris, 1818, p. 56, 57.

dait, sous le parallèle de Hamah et d'Émèse, jusqu'à la mer Méditerranée, entre Djabala et Tripoli. En voici les noms, d'après l'histoire d'Égypte, de Makrizy, citée par M. Quatremère : Alkehf (la caverne), Alkhawaby, Almounifah [1], Alaleïkah (Alollaïkah), Arrossafah, Alkoléyah (la petite citadelle). Plusieurs de ces localités sont mentionnées par Burckhardt [2], comme encore existantes. Plus loin [3], ce voyageur nomme les châteaux en ruines de Reszafa et de Kalaat Elkaher. En joignant aux huit forteresses citées par Makrizy, celles de Merkab, Safytha et Areïma, mentionnées par Burckhardt [4], on arrive au chiffre de onze, qui est à peu près celui donné par Guillaume de Tyr. En effet, l'archevêque de Tyr dit qu'aux environs de l'évêché d'Antaradus, habite un certain peuple appelé *Assassini*, qui possède dix châteaux; d'après lui, le nombre des Ismaéliens qui occupaient cette portion de la Syrie, s'élevait à soixante mille. Ce chiffre est à présent bien réduit; car, d'après un voyageur très-récent, il ne dépasserait pas six mille cinq cents individus.

Par leur établissement à Massiâth, les Bathiniens étaient devenus les voisins des comtes de Tripoli. Ce voisinage ne tarda pas à faire naître la guerre entre eux et les princes francs. En effet, Benjamin de Tudèle atteste qu'ils étaient en guerre avec les

[1] Maïnakah, selon Ibn Batoutah, qui épèle ce mot lettre par lettre. *Voyages*, texte arabe, accompagné d'une traduction par C. Defrémery et le Dr B. R. Sanguinetti (t. I, p. 166). Sur Khawâby, voyez Édrîci, *Géographie*, t. I, p. 359. — [2] *Travels*, etc. p. 153. — [3] *Ibidem*, p. 155. — [4] *Locis supra laudatis*, et p. 160.

chrétiens, appelés Francs, et avec le comte de Tripoli, c'est-à-dire de Tarablous Elcham[1]. Raymond Ier, père du prince sous le règne duquel le voyageur juif visita la Syrie, fut victime de cette inimitié. L'an 543 (1148-1149), selon l'historien arabe Ibn Férat, ou dans l'année 1152, d'après l'opinion plus probable des bénédictins[2], ce comte de Tripoli fut assassiné par les Bathiniens. Suivant Ibn Férat, qui le confond avec le prince d'Antioche, il périt dans l'église d'Antartous, ce qui s'accorde avec le récit du cardinal Jacques de Vitry. Selon Guillaume de Tyr, au contraire, il fut tué à la porte même de Tripoli, avec un de ses écuyers et le seigneur Raoul de Merle. Tout le peuple, impatient de punir les auteurs de cet assassinat, courut aux armes, et fit main basse, sans distinction, sur tous ceux que leur langage ou leur costume dénonçait comme étrangers. D'un autre côté, les templiers, pour venger la mort du comte, entrèrent sur le territoire des Ismaéliens, et les attaquèrent avec tant de vigueur, qu'ils les forcèrent de signer un traité par lequel ils s'obligeaient à payer annuellement une somme de deux mille pièces d'or, ou, suivant Jacques de Vitry, de trois mille bezans. D'après Makrizy, ce tribut était de mille deux cents dinars (environ deux mille quatre cents francs) et cent mudds (boisseaux) de froment et d'orge.

(La suite à un prochain numéro.)

[1] *The Itinerary* of Rabbi Benjamin of Tudela, t. I, p. 59, 60.
[2] *Art de vérifier les dates*, édition de 1770, p. 380, B.

MÉMOIRE

SUR

LES NOMS PROPRES ET SUR LES TITRES MUSULMANS,

PAR M. GARCIN DE TASSY.

Une des choses qui embarrassent le plus les personnes qui veulent s'occuper de l'histoire de l'Orient musulman, c'est la quantité de noms, de surnoms et de titres honorifiques que portent souvent les mêmes personnages, surtout dans l'Inde. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, le célèbre sultan mogol que nous connaissons sous le nom d'*Aurang-zeb*, qui n'est cependant qu'un titre honorifique signifiant « l'Ornement du trône », est également désigné sous le titre de *Alamguîr* « Conquérant du monde », tandis que son nom est *Muhammad* et son surnom *Muhî uddîn* « le Vivificateur de la religion ». Ces différentes désignations, et même l'emploi simultané de cette suite de noms et de titres, offrent souvent des inconvénients réels et donnent lieu à des méprises. On confond quelquefois, en effet, des noms propres avec des sobriquets et des surnoms honorifiques, et c'est ainsi qu'on a quelquefois méconnu des personnages historiques et qu'on a quelquefois séparé le même en plusieurs individus, ce qui ne serait pas arrivé si

on s'était bien rendu compte de la différence qui existe entre les diverses dénominations dont il s'agit, de leur valeur et de leur emploi. Le système des noms propres chez les musulmans est, à la vérité, très-compliqué, et il n'a jamais été présenté dans son ensemble. Je vais essayer de le faire.

Il faut distinguer des noms propres, les surnoms, les sobriquets et les titres purement honorifiques; les noms de relation, les titres de fonction ou de dignité et enfin les surnoms poétiques. Ces classes de noms sont désignées par des expressions particulières en arabe.

Les noms de la première classe sont appelés *alam* علم « nom propre », c'est-à-dire plutôt ce que nous appelons en France *prénom* et en Angleterre *christian name;* car ils équivalent au nom de baptême ou nom de saint, comme Muhammad, Alî, etc.

La seconde classe se nomme *kunyat* كنية, qu'on traduit ordinairement par *surnom*. C'est bien un surnom, *cognomen*, mais non pas tel que nous l'entendons; car il se compose, en général, du mot *abû* ابو « père » ou du mot *ibn* ابن « fils » et d'un autre nom, comme Abû Yacûb, Ibn Yacûb.

Les sobriquets ou les *lacabs* لقب, comme *Abû nâca* ابو ناقة « le Père (dans le sens de *possesseur*) de la chamelle », *Abû maza* ابو معزة « le Père ou le Possesseur de la chèvre, » etc. forment la seconde classe, qui comprend les titres honorifiques appelés spécialement *khitâb* خطاب, quoique confondus avec les *lacabs*, comme *Adad* (ou *Azad*) *uddaula* عضد

الدولة « le Soutien de l'empire », *Schams ulmaalî* شمس المعالی « le Soleil des choses élevées. »

La quatrième classe se compose des noms de relation de tout genre, *ism-u nisbat* اسم نسبت, tels que *Saadî*, c'est-à-dire « celui qui se rapporte à *Saad* », *Cazwînî* « natif de Cazwîn ou Cazbin, dans l'Irâc ajamî ».

La cinquième comprend les noms de fonctions *uhda* عهده et de dignité *mansab* منصب ou *martabu* مرتبه.

Enfin la sixième comprend les noms de fantaisie que les poëtes se donnent, noms par lesquels ils sont ordinairement désignés et qu'on nomme *takhallus* تخلص, comme *Yaquîn* « certitude », *Uzlat* « isolement ».

Dans cette liste ne se trouve pas le nom de famille. En effet il n'existe pas chez les musulmans de nom de famille ou de maison, le *nomen gentis*, le patronymique des Grecs. Il n'y a, en réalité, que des prénoms, *prænomen*, des noms de circoncision et des surnoms, *cognomen* et *agnomen*. Chez les musulmans rien n'est régulièrement héréditaire. Ainsi il n'y a pas chez eux de véritable aristocratie, et ils n'en ont pas même le sentiment. Ils appellent vaguement *khâss u âmm* خاصّ وعامّ les gens distingués et le vulgaire, ces deux divisions apparentes de la société, et donnent le nom de *wujûh* وجوه, c'est-à-dire « visages », aux notables d'une localité réunis quelquefois en conseil; mais chez eux le souverain est tout; au delà, il n'y a qu'obéissance passive et égalité sociale. Un sultan, par exemple, s'entretient par

hasard avec un individu qu'il rencontre en se promenant; il est charmé de ses spirituelles réparties et il le nomme tout de suite son ministre. C'est, à la vérité, la polygamie, qui n'a pas permis aux gouvernements musulmans d'établir une aristocratie comme chez la plupart des peuples chrétiens. Quand on songe que Fath Ali Schâh, le dernier roi de Perse, a laissé cinq cents petits-enfants, et qu'un quartier entier de Dehli n'est habité que par des princes de la race de Timûr, on sent que le prestige de la naissance doit s'effacer presque entièrement dans l'Orient.

Par une conséquence naturelle, il n'y a pas d'armoiries en Orient, mais des devises où se trouve le nom de la personne, et des monogrammes ou chiffres de lettres entrelacées dans le genre du *tugra* du sultan de Constantinople qu'on voit sur la porte de l'hôtel de son ambassade à Paris [1].

Toutefois, dans quelques pays musulmans, l'usage européen des décorations s'est établi. On leur donne le nom persan de *nischân* نشان « marque,

[1] Ces devises ou ces chiffres sont gravés sur un cachet que les musulmans portent au doigt, et dont ils mettent l'empreinte sur leurs lettres au lieu de signature, après avoir eu soin de le noircir à la fumée de la flamme d'une bougie. Ces cachets contiennent souvent un vers qui fait allusion au nom du possesseur. Tel est le suivant, qui se lisait sur la bague d'une princesse (Begam) *Mariam* et que je rétablis en caractères persans d'après la transcription de Chardin (t. V, p. 455), mais en retranchant au second hémistiche le mot *safi* صفی que repousse le mètre, qui est le *raml* composé des pieds فاعلاتن فاعلاتن فعلن.

دارد امید بلطف الله   شاهزاده بیگم بنت شه

Elle met sa confiance en Dieu, cette princesse qui est fille du roi.

signe » et celui qui les porte est appelé *nischân-dâr* نشاندار ou « porte-marque ». Ainsi, il y a en Perse la décoration du Lion et du Soleil, *nischân scher o khursched* نشان شیر وخورشید, et en Turquie le *nischân iftikhâr* نشان افتخار ou « la marque de distinction », établie par le sultan Mahmûd, et le *nischân majîdiya* نشان مجیدیه ou « la décoration d'Abd ul-majîd ».

Malgré ce que je viens de dire, il y a cependant chez les musulmans une noblesse d'origine qui n'admet pas d'incorporation nouvelle et ne se perd jamais, c'est celle des schérifs ou descendants de Mahomet, qui portent dans l'Inde le titre de *mîr,* abrégé d'*amîr* ou « prince ». A la Mecque et dans toute l'Arabie, cette sorte de noblesse se compose, non-seulement des descendants de Mahomet, mais des descendants de ceux de ses contemporains qui étaient issus des premières familles de la Mecque, de ceux qui s'appelaient *scharîf u Makkah* ou « noble de la Mecque ». Nous avons vu dernièrement à Paris, dans Abd ul-câdir, un représentant de cette noblesse, dont il y a aussi des membres dans les rangs les plus infimes de la société. Quel est le voyageur en Orient à qui il n'est pas arrivé de donner l'aumône à des émirs au turban vert, descendants de Mahomet?

A cette exception près, l'avantage de la naissance n'est pas apprécié par les musulmans; et, en effet, les idées d'égalité sont telles chez eux, que souvent celui qui est parvenu de la position la plus basse à un rang élevé, ne dédaigne pas de conser-

ver le surnom qui indiquait sa position première. Ainsi le pacha de Saint-Jean-d'Acre, pendant l'expédition française en Égypte, se nommait *Ahmad Jazzâr Pâchâ*, ou « le Pacha boucher », parce qu'il avait été d'abord boucher. Tel furent *Abû Jafar ul-haddâd* الحدّاد ou « le Serrurier », et *Abû Jafar us-saffâr* الصفّار ou « le Chaudronnier », célèbres spiritualistes; *Fakhr uddîn ibn Mukannas* ابن مكنّس ou « Fils du balayeur », auteur d'un diwan en langue arabe; *Zajjâj* زجّاج « le Vitrier », fameux grammairien; *Sabbâg* صبّاغ « le Teinturier », surnom, entre autres, d'un théologien fameux et d'un réfugié égyptien, auteur de plusieurs ouvrages; mais qui, à la vérité, était chrétien [1]. Et tandis que de grands personnages conservent les sobriquets les plus vulguires, de modestes particuliers reçoivent des titres princiers; ainsi, à Constantinople, on donne le nom de sultan à toute les personnes à qui on adresse la parole, et, dans l'Inde, celui de khalife aux tailleurs. Un simple commentateur du poëte arabe Ibn Fâred se nommait *Amîr Padschâh* « le Prince empereur »; l'auteur d'une histoire célèbre de Tamerlan, *Ibn Arabschâh* [2] « le fils du roi des Arabes »; *Kâtib Ché-*

[1] En Italie et en Écosse, on a donné de même quelquefois à des personnes qui se sont distinguées par leur talent, des surnoms tirés de l'état de leur père. C'est ainsi, par exemple, qu'on nomme un peintre célèbre *Andrea del Sarto* « André du Tailleur ».

[2] Schihâb uddîn Ahmad ben Muhammad ben Arabschâh, mort en 1450 de J. C.

lébi, le biographe, *Hâjji Khalfa* « le Khalife pèlerin », etc.

La prospérité éphémère des empires musulmans n'a tenu qu'au chef de l'État. Avec Hârûn urraschid et Mâmûn, le khalifat fut florissant, parce que ces souverains avaient un grand mérite personnel et le talent de s'entourer des hommes les plus capables. Il n'en fut pas de même sous leurs successeurs, aussi Genguiz khân put-il anéantir avec facilité ce formidable établissement.

On place généralement :

1° Le surnom honorifique *lacab*, ou plutôt le *khitâb*, comme, par exemple, *Tâj uddîn* « la Couronne de la religion » ;

2° Un surnom (*kunyat*) de paternité, comme *Abû Taïyib* « le Père de Taïyib » ;

3° Le nom propre ou *alam* (notre prénom), qu'on néglige sonvent d'indiquer, comme chez nous ;

4° Un ou plusieurs surnoms distinctifs de descendance, comme *Ibn Ahmad* « fils d'Ahmad » ; *Ibn Muhammad, ibn Abd Allah* « Fils de Muhammad et et petit-fils d'Abd Allah ».

5° Un véritable sobriquet ou *lacab*, s'il y a lieu, comme *attawîl* الطويل « le long », ou le nom de relation (*nisbat*), comme *Basrî* « de Bassorah ». Tels sont, par exemple, les noms des princes aglabites[1],

[1] اغلبية, pluriel de *aglabi* اغلبى, qui dérive du mot *aglab* اغلب « victorieux », qualification honorifique donnée au père d'un général de Hârûn urraschîd, personnage duquel cette dynastie, qui régna en Afrique dans le IXe siècle, tire son nom.

qui régnèrent en Afrique dans le IXe siècle : Abû Ibrâhîm Ahmad ben Muhammad el-Aglabî et Abû Muhammad Ziyâdat Allah ben Muhammad el-Aglabî;

6° Enfin certains titres de fonctions ou de dignités (*mansab* منصب), dont quelques-uns se mettent avant les noms, comme on le voit dans le nom du nizâm de Haïderâbâd, *Nawâb Açaf-jâh muzaffir ul-mamâlik Mîr Farkhunda Alî khân Bahâdur Fathjang*, c'est-à-dire, « le nabab de la dignité d'Açaf (ministre de Salomon), le vainqueur des provinces, l'émir heureux, Alî khân, le brave qui combat victorieusement ». Toutefois, la place que doivent occuper les noms et surnoms n'est pas bien précise, et ce n'est pas toujours d'après l'arrangement que je viens d'indiquer, que sont classés les hommes célèbres dans les dictionnaires historiques. Bien plus, ils ne sont pas même classés d'après les noms sous lesquels ils sont le plus connus. Dans les *tazkiras* modernes, les poëtes, par exemple, sont classés d'après leur *takhallus*, ou « surnom poétique »[1]. Toutefois, cet ordre n'est pas absolu, car on y déroge quelquefois. Ibn Khallican a suivi l'ordre des *alams*. Ainsi le poëte Abu Tammâm se trouve sous la rubrique de Habîb; Mutanabbî, sous celle de Ahmad, et le célèbre historien Tabarî, sous celle de Muhammad. Dans Daulet schâh, les écrivains sont d'abord rangés selon l'ordre de leur position dans le monde ou de leur genre de mérite; mais il n'y a

[1] C'est l'ordre que j'ai adopté dans mon Histoire de la littérature indienne (hindouie et hindoustanie).

aucun ordre alphabétique quelconque dans la classification qui a été suivie dans les chapitres.

On voit que ces classifications sont arbitraires, et qu'ainsi il n'est pas facile de se servir de ces ouvrages, qui, en définitive, ne sont pas des dictionnaires historiques proprement dits. Il n'en est pas de même de celui de Hadjî Khalfa, où les livres sont mentionnés par l'ordre alphabétique des titres, ce qui le rend d'un usage beaucoup plus commode. Aussi est-ce un immense service que le Comité des traductions orientales de Londres a rendu au monde savant, en favorisant l'impression et la traduction de ce répertoire de la littérature orientale.

Dans tous les cas, il est essentiel de bien connaître les divers noms des personnages politiques ou des écrivains, parce qu'ils ne sont mentionnés ordinairement que sous un de leurs noms, surnoms ou titres d'honneur. Souvent les titres des ouvrages, qui sont ordinairement doubles, et dont la première partie est toujours allégorique, font allusion au nom de l'auteur. Tels sont ceux de *Adab ulfâzil* « la Conduite de l'homme honorable », ouvrage de philosophie par le D[r] Alfâzil Schams uddîn Muhammad; l'*Akhlaqu-i jalâli* « les Préceptes de morale », de Jalâl uddîn Muhammad ben As'ad Sadîquî Dîwânî, et nombre d'autres, qu'il serait trop long de citer.

Ce que nous appelons le prénom, c'est-à-dire le *alam*, ne change pas, non plus que le surnom d'origine, c'est-à-dire celui qui commence par le mot *ibn* « fils », cela va sans dire; mais les autres noms,

surnoms et titres, peuvent changer. Ainsi, un individu ne se nomme, par exemple, *Abû Ahmad,* qu'après qu'il a eu un fils nommé Ahmad[1]. On change souvent aussi le nom de relation. Ainsi, le même auteur est quelquefois surnommé du nom de sa province et du nom de sa ville, par exemple, *Afriquî* « Africain », et *Sabti* « de Ceuta »; puis, s'il change de résidence, il prend le nom de sa nouvelle résidence : *Andalouzî* « d'Andalousie »; par exemple, et plus spécialement, *Garnatî* « de Grenade ». Il en est de même des nouveaux titres d'honneur qui excluent les premiers ou qu'on prend simultanément, et du *takhallus,* dont on change quelquefois ou qu'on prend double et triple.

Je vais, du reste, m'occuper tour à tour, avec plus de détail, de ces différentes classes de noms dans les contrées musulmanes où l'arabe, le persan, l'hindoustani ou le turc sont usités, c'est-à-dire les principales contrées de l'Orient musulman. J'ai suivi dans mon travail la prononciation la plus régulière, car les mots orientaux varient beaucoup de prononciation, selon les pays; ainsi, par exemple, *Sulaïman*, c'est-à-dire Salomon, se prononce *Sliman* en Barbarie, et tel est, en effet, le nom que donnent les journaux d'Alger au chef actuel de Tougourt; *Khidar* se prononce *Hizar* en Turquie, etc. Cette différence de prononciation, selon les pays, jette mal-

[1] Selon un *hadis,* cité par Lane (*The Thousand and one Night,* t. I, p. 310), on ne doit pas prendre le nom de son fils aîné sous forme de *kuniyat.*

heureusement dans l'embarras les personnes qui ignorent les langues de l'Orient. Ainsi elles ne savent quelquefois pas que *Muhammed* et *Mehmet*[1], *cadi* et *cazi*, *Guilan* et *Jilan* sont les mêmes mots[2]; puis vient l'orthographe anglaise, qui défigure les ouvrages français où elle est maladroitement adoptée. Peut-on reconnaître, par exemple, *Schujâ uddaula* dans *Shooju ooddowlu* et *Nâzim uddîn* dans *Nazeem ooddeen?*

I. Le *alam*, c'est le nom musulman; on l'appelle plus spécialement *ism* اسم ou « nom » en arabe, et *nâm* نام en persan. C'est le nom distinctif de l'individu, le véritable nom propre, notre nom de baptême; c'est celui par lequel on vous désigne dans votre famille et familièrement. On peut le comparer, non-seulement à notre prénom, mais même au nom de famille ou de maison, qu'on appelle quelquefois petit nom, quand il est suivi d'un nom de terre. C'est ainsi qu'en parlant d'un individu nommé *Ismaïl*, Ibn Batoutah dit quelque part: « Je trouvai là un homme savant et pieux, d'origine indienne, qu'on appelait *Bahâ uddîn* (surnom honorifique) et qui se nommait (proprement) *Ismaïl*[3] ». Ces noms musulmans de

[1] *Muhammed* est la vraie prononciation arabe; *Mehmet* ou *Mehmed* et *Méhémed*, est la prononciation turque vulgaire.

[2] Le lettre ض, qui se prononce *d* en arabe, se prononce *z* en persan, en hindoustani et en turc; et le ج, qui se prononce ordinairement *dj*, se prononce *g* dur en Égypte.

[3] لقيت عنده رجلا من اهل العلم والدين هندى الاصل يدعى بهاء الدين ويسمى اسماعيل Édition de la Société asiatique.

religion, qui équivalent à nos noms de baptême, ne peuvent cependant pas être appelés des prénoms, *prænomen*, c'est-à-dire « avant-noms ». Ce seraient plutôt des post-noms, car on les met après les titres distinctifs et honorifiques. Ainsi, le roi actuel de Dehli se nomme *Abû zafar* « le Père de la victoire », *Sirâj uddîn* « la Lampe de la religion », et *Muhammad*, qui est son *alam*.

On observe souvent une sorte de régularité prétentieuse dans les *alams*. Ainsi un individu nommé *Ibrâhîm* « Abraham », appellera son fils *Ishac* « Isaac », et se nommera ainsi *Abû Ishac*[1]; un autre, dont le père se nommera *Ibrâhîm*, et qui s'appellera *Ishac*, donnera à son fils le nom de *Yacûb* « Jacob ». Celui qui se nommera *Muhammad* ou *Alî* appellera son fils *Câcim* ou *Huçaïn*, etc. On donnera ainsi à ces personnes les noms de *Abû Yacûb Ishac ben Ibrâhîm*, c'est-à-dire « Isaac, fils d'Abraham et père de Jacob »; *Abû Câcim Muhammad* « Mahomet, père de Câcim [2] »; *Abû Huçain Alî* « Alî, père de Huçaïn », etc.

On ne reçoit généralement qu'un seul nom, de ces noms que j'appellerai de circoncision, et non plusieurs, comme l'usage a prévalu en Europe pour les prénoms. On en a cependant quelquefois deux,

[1] Tel est, par exemple, *Abû Ishac Ibrâhîm Schuschtarî* شوشتری, c'est-à-dire de Schuster, capitale du Khuzistan, auteur d'un poëme intitulé انبيا نامه, ou « le Livre des Prophètes ».

[2] Selon Lane (*The Thousand and one Night*, t. I, p. 310), quelques musulmans désapprouvent cette combinaison.

soit qu'ils appartiennent à deux ordres de noms différents, à la Bible et à l'islamisme, comme, par exemple, *Muhammad-Ismâïl, Ismâïl-Alî;* soit qu'ils appartiennent au même ordre. C'est ainsi qu'on trouve simultanément pour la même personne, dans un manuscrit original sur les noms musulmans que j'ai dans ma collection particulière, les noms de *Alî-Muhammad, Alî-Haçan, Alî-Huçaïn,* et vice versâ; *Ahmad-Alî, Câcim-Alî, Alî-Rizâ;* mais ces doubles noms ne sont guère donnés qu'aux saïyids, et quelquefois aux schaïkhs, s'il faut en croire ce manuscrit, qui indique même, parmi ces doubles noms donnés aux saïyids, le nom d'*Alî*, suivi d'un adjectif significatif: *Alî akbar, Alî azîm, Alî kabîr, Ali imâm* « le grand Alî ou l'imâm Alî », c'est-à-dire « Alî le gendre de Mahomet »; *Alî asgar* « le petit Alî », c'est-à-dire le huitième imâm.

On donne pour noms de circoncision ceux des saints personnages de la Bible mentionnés dans le Coran, et ceux de Mahomet, des membres de sa famille et de ses compagnons; mais pas d'autres. Cependant quelques convertis à l'islamisme, ou des fils de pères étrangers, ont quelquefois conservé les noms sous lesquels ils étaient connus; mais ils ont pris en même temps des prénoms et des titres musulmans. Ce fut ainsi que le général Menou conserva son nom de famille et même son nom de baptême en se faisant musulman, et s'appela *Abdullah Jacques Menou.* La même chose est arrivée pour nombre de princes persans, mogols, turcomans et indiens. Il

y a même des musulmans qui ont pris des noms d'anciens personnages célèbres de leur pays, tels que *Rustam* [1], *Jamsched* [2], *Khusrau* « Khosroès », *Fîlîcûs* فيليقوس « Philippe [3] », etc.

Quelques noms bibliques ont été altérés ou même défigurés par la tradition arabe reproduite dans le Coran. Ainsi *Schuaïb* شعيب est le nom que donnent les musulmans à Jethro, beau-père de Moïse; *Khidr* ou *Khizr* خضر, au prophète Élie, nommé aussi *Iliyâs* الياس; *Hûd* هود, à Héber; *Idrîs* ادريس [4], à Énoch, nommé aussi *Akhnûkh* اخنوخ; *Schaya* شعيا, à Isaïe; *Ibrâhîm* ابراهيم, à Abraham; *Mûça* موسى, à Moïse; *Hârûn* هارون, à Aaron; *Yûçuf* يوسف, à Joseph; *Iça* عيسى, à Jésus-Christ, tandis que les chrétiens orientaux lui donnent le nom de *Yéçoué* يسوع [5]; *Yahya* يحيى, à Jean-Baptiste, que les chré-

[1] Il y a même une dynastie de princes africains appelée *Rustamiya*, du nom de son fondateur. On sait aussi que *Rustam* était le nom du mamlûk favori de Napoléon.

[2] Et par abrégé, *Jam* جم, comme dans Jam Chélébî, ou le sultan Jam, que nos historiens ont appelé le prince Zemzem, en répétant son nom; et, en prononçant le *j* comme un *z*; ces deux lettres se confondant souvent dans les bouches méridionales.

[3] Ce nom est, entre autres, celui du célèbre Rhazès (*Fîlîcûs Muhammad ben Zakârya Râzi*). Je ferai observer, à propos de ce nom, le changement du *p* en *q*, comme on l'observe encore dans *proximus*, pour *propsimus*; dans *equus*, qui dérive de ἵππος, etc.

[4] Nom, entre autres, d'un prince qui a donné son nom à la dynastie africaine des *Édricites* ادارسة. Le célèbre géographe Édrîcî appartenait à cette maison, et c'est à cette circonstance qu'il doit son surnom.

[5] Quelques chrétiens orientaux portent aussi le nom de *Iça*. Ainsi,

tiens orientaux nomment *Yuhanna* يوحنا, et par contraction *Hanna* حنّا.

Les chrétiens orientaux nomment, du reste, Marie, *Maryam* مريم; Pierre, *Boutros* بوتروس; Jacques, *Yacûb* يعقوب « Jacob »; Lazare, *Azar* عزار, etc.

Quant aux noms musulmans que j'appelle de circoncision, le principal c'est *Muhammad*, nom du faux prophète et son synonyme *Ahmad;* celui des quatre khalifes *Abu Bikr, Omar, Ôsmân* et *Alî;* enfin, celui des membres de la famille et des compagnons du prophète : *Khadîja* خديجه et *Aïscha* عايشه, ses femmes, *Fatima* ou *Fatma* et même *Fatuma* فاطمه « Fatime », sa fille; *Alî,* son gendre; *Haçan* et *Huçaïn*, ses petits-fils; *Abbâs* [1] et *Hamza* حمزه, ses oncles, etc.

Les prénoms musulmans ne sont guère plus nombreux que les prénoms romains; ils sont communs à tout l'Orient musulman; Arabes : Persans, Indiens et Turcs ont les mêmes prénoms. Dans quelque pays musulman que vous voyagiez, vous avez toujours pour domestique quelque Alî ou quelque Ibrâhîm.

Il n'en est pas ainsi des autres surnoms et titres d'honneur, qui varient selon les contrées musulmanes.

Dans le manuscrit original que j'ai déjà cité, on

il y avait à Paris, sous la restauration, un prêtre du rite grec uni, qui s'appelait *Iça Karouz* عيسى كروز « Jésus le prédicateur ».

[1] De là, *Abbâça* عباسه, au féminin, nom, entre autres, de la sœur de Harûn erraschîd.

donne l'indication des *alams* arabes qui n'ont pas de signification. Les voici :

Zubaïr زبير, fils d'Amrân, le premier Arabe qui adopta l'islamisme.

Hâschim هاشم, aïeul de Mahomet.

Omar عمر, fils de Khattâb, le second khalife.

Zaïd زيد, fils adoptif de Mahomet.

Khalíd خليد, fils de Walîd, d'abord persécuteur des musulmans, puis leur zélé général.

Bakr بكر, chef d'une tribu arabe qui fit son adhésion à l'islamisme.

Talha طلحه, fils d'Ubaïd ullah, qui sauva la vie à Mahomet.

Anas آنس, serviteur de Mahomet, grand rapporteur de traditions.

Moâdh ou *Muâz* معاز, fils de Jabal, célèbre musulman, contemporain de Mahomet.

Bilâl بلال, l'Éthiopien, le muezzin de Mahomet.

On a ajouté à cette nomenclature les noms bibliques de :

Ibrâhîm ابراهيم « Abraham »;

Ismaïl اسمعيل « Ismaël »;

Ishac اسحق « Isaac »;

Yûçaf يوسف « Joseph »;

Israïl اسرائيل « Israël ».

Il serait facile d'étendre cette dernière liste, en y ajoutant les noms que j'ai cités un peu plus haut, et ceux de *Mikhaïl* ميخائل et de *Jébraïl* جبرائل « l'archange Michel et l'ange Gabriel », d'*Adam* آدم, de

Nûh نوح ou « Noë », de *Dâûd* داود ou « David », de *Sulaïman* سليمان ou « Salomon », de *Ayûb* ايوب ou « Job [1] », d'*Yûnas* يونس, ou ذو النون, ou الحوت « le personnage du poisson », c'est-à-dire Jonas; de *Zakâryâ* زكرِيّآء « Zacharie, père de Jean-Baptiste », etc.

On nomme *hanak* حنك la cérémonie de l'imposition du nom de l'enfant. On commence par prononcer à son oreille les paroles de l'*izân* (l'appel à la prière) : *Allah akbar* « Dieu est le plus grand », *lâ ilâh illa Allah o Muhammad raçûl Allah* « il n'y a de dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète ». C'est, comme on le voit, une sorte d'initiation à la religion musulmane, une réception officielle dans la religion; puis tout de suite, ou quelques jours plus tard, on donne à l'enfant son nom de religion, ou son *alam*. C'est probablement le même jour qu'on brûle dans l'Inde de l'*ispand*, c'est-à-dire de la graine de *lawsonia inermis* (*menhdî* ou *hinné*), pour chasser loin de l'enfant les méchants esprits et les mauvaises influences.

La circoncision n'a lieu que plus tard, quelquefois huit jours après la naissance, conformément à la prescription faite à Abraham, que les musulmans reconnaissent comme le père des Arabes [2], et plus souvent encore dans les quarante jours ou la quarantaine *chihal* چهل qui la suit [3].

[1] C'est de ce nom, qui était celui de Najm uddin Ayûb, père de Saladin, qu'est dérivé celui de la dynastie des Ayubites, dont une branche a régné en Égypte, et une autre au Yémen.

[2] *Genèse*, XVI, 13. — [3] Franklin, *Voyage du Bengale en Perse*, traduit par Langlès, t. I, p. 127.

II. Le *kanyat* كنيت est, d'après le manuscrit original que j'ai déjà cité, un surnom, composé du mot *âb* آب « père », et *umm* امّ « mère », s'il est question d'une femme; ou du mot *ibn* ابن « fils », et *bent* بنت « fille », s'il est question d'une femme, suivis d'un nom propre. Tels sont les kunyats suivants que je trouve mentionnés dans mon manuscrit, et qui sont en même temps des noms de personnages célèbres : *Abû'lcâcim* ابو القاسم, surnom de Mahomet, *Abû'lfadl* ابو الفضل [1], *Abû'lhaçan* ابو الحسن [2], *Abû Turâb* ابو تراب, *Abû Hâmid* ابو حامد, *Abû Raschid* ابو راشد, *Abû Alî* ابو علی, *Abu Muhammad* ابو محمد, *Abû'lmuzaffar* ابو المظفر, *Abû Jafar* ابو جعفر [3], *Abû Bikr* ابو بكر, *Abû Hafs* ابو حفص [4], *Abû Abdallah* ابو عبد الله [5], *Abû Hanîfa* ابو حنيفه, *Abû Yûçuf* ابو يوسف, *Abû Mûça* ابو موسى [6], *Abû Saîd* ابو سعيد [7], *Abû'lcaïs* ابو القيس, *Abû'lfaïz* ابو الفيض, *Abû Râfi'* ابو رافع [8]. Puis, *Ibn Alî* ابن علی, *Ibn Hâjib* ابن حاجب,

[1] Il s'agit sans doute d'Abbâs, père de Fadl ou Fazl, et oncle de Mahomet.

[2] Il s'agit probablement ici d'Alî, le gendre de Mahomet, qui était, en effet, père de Haçan et de Huçaïn.

[3] Sur ce personnage, voyez Caussin de Perceval, *Essai sur l'Histoire des Arabes*, t. II, p. 72. Ce savant fait observer, à ce sujet, qu'Yafar est la prononciation ancienne. De même, dans l'Inde, l'*y* sanscrit est devenu *j* en hindoustani.

[4] Hafs est le nom que Mahomet donna à Omar.

[5] C'est Jafar, fils d'Abû Tâlib. (*Essai sur l'Histoire des Arabes*, t. I, p. 389.)

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.* t. III, p. 105.

[8] L'affranchi de Mahomet.

Ibn Mas'ûd ابن مسعود, *Ibn Ziyâd* ابن زياد, *Ibn Abbâs* ابن عباس, *Bent Adîyî* بنت عدىّ et *Umm Salama* ام سلمة[1].

Il y a plusieurs sortes de *kunyats :*

1° Ceux qu'on pourrait appeler, avec d'Herbelot, des prénoms (*prænomen*), parce qu'ils sont mis avant le *alam*. Tels sont ceux qui commencent par le mot *abû* « père », ou *umm* « mère ». Ce mot *abû* ne se groupe pas seulement avec les noms que j'appelle de circoncision; mais avec des surnoms devenus de véritables noms, comme on vient de le voir dans *Abû Abdullah* « le Père du serviteur de Dieu », et comme on le voit aussi dans *Abû Muslim* « le Père du musulman », nom d'un guerrier célèbre du IIe siècle de l'hégire, et dans plusieurs autres.

Il est bon de faire observer ici que les mots *abû* « père » et *umm* « mère » précèdent, non-seulement des noms propres, mais des substantifs qui ont un rapport quelconque avec l'individu qui porte ce nom, lequel devient alors un sobriquet, comme dans *Abû salâh* « le Père de la paix », *Abû maschar*[2] ابو معشر « le Père de la réunion », *Abû'lbarakât* ابو البركات « le Père des bénédictions », *Abû'lkhaïr* ابو الخير « le Père du bien », *Abû'nnasr* ابو النصر « le Père de la victoire », *Abû'lfarah* ابو الفرح « le Père de la joie », surnom d'un poëte persan; *Abû'lmakârim* ابو المكارم « le Père des vertus », *Abû Huraïra* ابو هريرة « le Père de la petite chatte », surnom d'un compagnon de Ma-

[1] Nom d'une femme de Mahomet.

[2] Nom de Jafar ben Muhammad, célèbre astronome.

homet; *Abû'lfath* ابو الفتح « le Père de la victoire », surnom d'un autre compagnon de Mahomet et de plusieurs souverains; *Abû jaïsch* ابو جيش « le Père de l'armée », surnom d'un grammairien arabe d'Espagne, et les sobriquets vulgaires d'*Abû farwa* ابو فروة « le Père ou plutôt le possesseur de la pelisse », surnom que les Égyptiens avaient donné au général Bonaparte, depuis l'empereur Napoléon; *Abû khaschab* ابو خشب « le Père du bois », surnom donné par les mêmes au général Caffarelli, à cause de sa jambe de bois; *Abû cazzâz* ابو قزاز « le Père du verre » ou plutôt « des lunettes », sobriquet d'un autre membre de l'expédition d'Égypte. On emploie aussi dans le sens de « père » le mot persan *bâbâ* بابا avant ou après le nom; mais comme un simple titre, sans égard à la vraie signification. Ainsi, il y a un auteur nommé *Bâbâ Nimat ullah*, et le nom de *Hajjî Bâbâ* est fort commun. On connaît aussi l'expression de *Bâbâ khân*, qui équivaut à celle d'*Atabek*, dont il sera parlé plus loin. On donne spécialement le titre de *bâbâ* au chef de l'ordre religieux des calandars.

Le mot *ibn* « fils » est quelquefois employé dans un sens analogue; mais beaucoup plus rarement. Mon manuscrit cite en ce genre les noms de *Ibn muljam* ابن ملجم « le Fils du cheval bridé », *Ibn mâja* ابن ماجه « le Fils de l'agitation ».

Je pense que le surnom d'*Ibn Adam* ابن آدم ou « le Fils d'Adam », qu'ont pris plusieurs personnages, doit être rangé dans cette catégorie.

Enfin le mot *zû* ذو ou *zî* ذى, signifiant « posses-

seur », est aussi le premier mot de quelques *kunyats* composés, tels que : *Zî unnûraïn* ذى النورين « Possesseur des deux lumières », surnom d'Osmân, le troisième khalife, qui avait épousé deux filles de Mahomet, comparées à deux lumières.

Et non-seulement les noms de père et de fils se trouvent dans la série des noms propres, mais celui de frère; ce dernier, à peu près comme une sorte de nom de religion. Ainsi on nomme *Barâdar Câcim* « le Frère Câcim », un personnage célèbre par ses bons mots.

2° On doit distinguer de ces surnoms ceux qu'on peut nommer généalogiques et qui sont plutôt des surnoms distinctifs, *cognomen*. Ces derniers sont généralement composés de *ibn* ابن et, par euphonie, *ben* بن « fils » ou *bent* بنت « fille », et ils se mettent après le *alam*, comme on le voit dans *Abû Alî Huçaïn ben Sînâ* ابو على حسين بن سينا, Avicenne; *Abû Dâûd Sulaïman ben Ocbah* ابو داوود سليمان بن عقبه, traducteur d'Euclide. Ici, *Abû Alî* et *Abû Dâûd*, *Ben Sînâ* et *Ben Ocbah* sont des *kunyats;* mais les premiers servent de prénoms et les derniers de surnoms. Quant à *Huçaïn* et à *Sulaïman*, ce sont les *alam* ou « noms propres », mais non ceux de famille.

Au lieu de *ibn*, on emploie, en Algérie, le mot *ould* pour *walad* ولد, qui a le même sens. Ainsi, il y a en ce moment un chef (khalife) d'une tribu algérienne, nommé *Sî* (contraction de *sîd* ou *saïyid*), *Hamza ould Sîd-i Boubekr* (pour Abou Bekr).

Souvent, après un premier *ibn*, on en trouve un

second, un troisième, un quatrième et même davantage. Le second précède le nom de l'aïeul, le troisième du bisaïeul, le quatrième du trisaïeul, etc. Ainsi, il faut traduire *Abû Nasr Abd ussaïyid ben Muhammad ben Muhammad ben Assabbâg*, par : *Abû Nasr* (le Père de Nasr uddîn), *Abd ussayîd* (le Serviteur du seigneur), fils de Muhammad, petit-fils de Muhammad et arrière-petit-fils de Sabbâg.

En persan, on retranche souvent le *ben*, et on le remplace régulièrement par le signe du rapport d'annexion. Ainsi, le nom de *Haçan Sabbâh* حسن صبّاح, fondateur de la secte des Ismaïliens en Perse, signifie *Haçan*, fils de *Sabbâh;* celui de *Mus'ûd-i Saad*, poëte persi-indien du XIe siècle, signifie Mas'ûd, fils de Saad. Quelquefois, au lieu de *ben*, on emploie en persan, et par suite en hindoustani et en turc, le mot persan *zâda* زاده, et en turc le mot turc *oglu* اوغلى, lesquels sont synonymes du premier. Ainsi *Câzî-Zâda*, ou « le Fils du cadi », est un surnom persan. *Tâsch Cuprî-Zâda* est le surnom d'Abd ullah Ahmad ben Mustafa, écrivain turc, et *Baïdu Oglu khan* est le nom d'un sultan mogol.

Souvent des écrivains et des personnages distingués ne sont désignés que par leur *kunyat*, sans qu'on mentionne leur *alam*, de même qu'on n'est souvent connu que par son nom de famille ou de terre. Tels sont, par exemple, *Abû Huçaïn ben Alî Albasrî*, c'est-à-dire de Bassorah, célèbre théologien musulman; *Abû Wâlid ben Ruschd* « Averroës », etc.

3° Enfin, il y a une espèce de *kunyat* qui est notre sobriquet, et qui ne se compose ordinairement que d'un seul mot; tels sont, par exemple, les noms de *Araj* اعرج « Boiteux », *Ahdab* احدب « Bossu », *Tawî* طويل « Long », *Cacir* قصير « Court », *Kabîr* كبير « Grand », *Saguîr* صغير « Petit ». On emploie en arabe les deux derniers noms dans le sens d'*aîné* et de *jeune* (*junior*), et même de *père* et de *fils*, comme dans *Abû Hafs ulkabîr* ou « Abû Hafs, père », et *Abû Hafs ussâguir* ou « Abû Hafs, fils ». Il en est de même des noms persans de *Buzurg* بزرگ et de *Kûchak* كوچك, comme dans *Haçan Buzurg* ou « Haçan le Grand », et *Haçan Kuchak* ou « Haçan le Petit », princes mogols de la race de Genghiz khân.

Voici encore quelques-uns de ces *kunyats : Amîn* امين « Fidèle », surnom donné à Mahomet avant sa prétendue mission; *Siddîc* صديق « Témoin fidèle et authentique », *kunyat* d'*Abû Bikr; Fârûc* فاروق « Séparateur, trancheur des difficultés », surnom d'Omar; *Atûf* عطوف « Bienveillant », et *Raûf* رؤوف « Compatissant », *kunyats* spéciaux de Mahomet; *Batûl* بتول « Vierge »., et *Zahrâ* زهرا « Belle », surnoms particuliers de Fatime, fille de Mahomet; *Murtaza* مرتضى « Agréé », surnom d'Alî. Tels sont encore ceux qu'ont pris plusieurs khalifes et sultans, ou qui leur ont été donnés, comme *Almansûr* (Almansor) « le Victorieux », *Arraschîd* « l'Équitable », *Almamûn* « Celui qui est digne de confiance », *Adil* عادل « Juste ». Par exemple, dans *Adil-schâh*, roi de Golconde, qui a donné son nom à la dynastie des Adilschâhis; *Muazzam* معظم

« Grand » ou plutôt « rendu grand », surnom, entre autres, du sultan d'Égypte qui fit prisonnier, à Mansourah, le roi saint Louis; *Fâzil* فاضل « Vertueux », surnom de Fazil ben Yahya, de la famille des Barmécides, vizir de Hârûn urraschid, et fameux par sa disgrâce; *Gâlib* غالب « Victorieux », ou plutôt « Guerrier digne de remporter la victoire ». Ce mot, qui est devenu le titre de plusieurs princes musulmans, a été donné, entre autres, au sultan actuel de Constantinople, Abd ulmajîd, à l'occasion de sa guerre contre les Russes.

Tels sont encore les surnoms de *Musulman* مسلمان donnés à des convertis à l'islamisme [1], et plus spécialement *Mâcîhî* مسيحى aux chrétiens convertis, ou, pour mieux dire, pervertis [2].

Je veux citer aussi les noms persans de *Firischta* فرشته « Ange », surnom d'un historien célèbre; *Caharmân* قهرمان « Possesseur de force » donné à de vaillants guerriers [3]; *Humâyûn* همايون « Auguste », surnom d'un sultan mogol; *Sébawieh* سيبويه (pour سيب وش?), c'est-à-dire « Pareil ou qui a rapport à une pomme (quant au visage) », surnom d'Abû Baschar Amrû ben Osman Alfarcî, éminent grammai-

[1] Comme dans *Yahûd ulmuçalmân*, c'est-à-dire « le Juif musulman », auteur d'un ouvrage sur les alphabets mystérieux.

[2] Tel est *Azz ulmulk Muhammad ben Abd ullah*, historien du xe siècle.

[3] Ce surnom est, entre autres, celui d'un héros fabuleux de la Perse, surnommé aussi *Câtil* قاتل ou « le Tueur », et sur les exploits duquel roulent plusieurs romans, dont un écrit en turc, et intitulé : *Caharmân-Nâma* ou « le Livre de Caharman ».

rien arabe; *Yazdânyâr* يزدانيار « Théophile », surnom d'un écrivain sofi.

Il y a quelques noms propres qui ont servi de sobriquet. Tel est celui de *Hâtim* حاتم, nom d'un Arabe célèbre par sa générosité, et qui a été donné, pour signifier « généreux », à un docteur musulman cité par d'Herbelot, et à un poëte hindoustani distingué.

On prend même pour sobriquets des noms d'animaux, comme, par exemple, *Schâhîn* شاهين « Faucon », surnom de Schâhîn Mirzâ, fils de Schâh Abbâs I[er], roi de Perse; *Scher* شير « Tigre » ou « Lion », nom d'un sultan de Dehli[1]; *Watwat* وطوط « Hirondelle », surnom du poëte persan Raschîdi, etc.

Il y a des sobriquets particuliers donnés aux esclaves noirs. Tels sont ceux de *Muschk* مشك « Musc », *Sumbul* سنبل « Nard »[2], et *Ambar* عنبر « Ambre gris », à cause de la couleur de ces productions; de *Surûr* سرور « Joie », de *Jauhar* جوهر « Perle, bijou ». On leur donne aussi, par antiphrase, les noms de *Yâsmîn* ياسمين « Jasmin », *Narguis* نرگس « Narcisse », *Almâs* الماس « Diamant », et *Kâfur* كافور « Camphre[3] »,

[1] Je citerai aussi incidemment le surnom de *Scher Koh* شير كوه « le Lion de la Montagne » (en arabe *Açad uljabal* أسد الجبل), donné à un général de Nûr uddîn Zanguî, sultan de Damas.

[2] C'est à cause de la couleur noire des feuilles effilées de cette plante, qu'on y compare souvent les cheveux des femmes de l'Orient.

[3] On cite un eunuque abyssin de ce nom, Aga Kâfûr, qui jouissait, du temps de Chardin, d'une haute considération à la cour de Perse. (Chardin, *Voyages*, édit. Langlès, t. V, p. 433.)

substance dont la blancheur et l'éthérisation fournissent de fréquentes comparaisons aux poëtes musulmans.

On emploie quelquefois pour ces surnoms des diminutifs, comme : *Buschaïyir* بشير « Petit messager », dérivé de *Baschîr* بشير « Messager de bonnes nouvelles »; *Muyaïcir* ميبسر « Aisé », de *Mûcir* موسر « Opulent »; *Ubaïd* عبيد « Petit esclave », de *Abd* عبد « Esclave »; *Hubaïsch* حبيش « Petit nègre », de *Habasch* حبش « Abyssin », etc.

Mon manuscrit donne une liste des surnoms dérivés des qualités, mais à la signification desquels on ne fait pas attention dans l'usage, et qui, d'après l'auteur du manuscrit, devraient être régulièrement précédés du nom de Mahomet. Les voici, accompagnés de la traduction :

Hâdî هادى « Conducteur »; *Zâhid* زاهد « Abstinent »; *Akmal* اكمل « Parfait »; *Ahmad* احمد « Digne de louange »; *Fâzil* فاضل « Vertueux »; *Hâfiz* حافظ « Mémoratif »; *Macbûl* مقبول « Agréé »; *Mansûr* منصور « Aidé (de Dieu) », et, par suite « Victorieux »; *Nâcir* ناصر « Défenseur », proprement « Aidant » (*adjutor*); *Bâcir* باصر « Perspicace »; *Aschraf* اشرف « Très-Noble »; *Aquîl* عقيل « Intelligent »; *Mauçûf* موصوف « Qualifié »; *Akbar* اكبر « Très-Grand »; *Azîm* عظيم « Magnifique »; *Zarîf* ظريف « Gracieux »; *Âschic* عاشق « Amoureux »; *Sâdic* صادق « Véridique »; *Kâzim* كاظم « Silencieux »; *Mâlik* مالك « Possesseur »; *Râschid* راشد « Directeur »; *Afzal* افضل « Excellent »; *Hâmid* حامد « Louable »; *Câbil* قابل « Capable »;

Mahmûd محمود « Loué »; *Marûf* معروف « Connu »; *Jâbir* جابر « Réparateur »; *Ahsan* احسن « Affectionné »; *Muhcin* محسن « Bienveillant »; *Karîm* كريم « Généreux »; *Amjad* امجد « Très-Glorieux »; *Kabîr* كبير « Grand »; *Tâhir* طاهر « Pur »; *Scharîf* شريف « Noble ».

Le même personnage a quelquefois plusieurs surnoms distinctifs. Ainsi, le poëte Motanabbî, dont le prénom était Ahmad, s'appelle à la fois *Abû Taïyad* et *Ben Huçaïn*, et il a été, de plus, désigné tour à tour par trois surnoms de relation, *Aljûfi*, *Alkandî* et *Alcûfi*, parce qu'il était de la tribu de Jufa, et natif du quartier de la ville de Coufa, nommé Kandah. Ibrâhîm ben Halâl, auteur d'une histoire des Buïdes, est surnommé à la fois *Alsabî* « Sabéen », à cause de la religion de ses ancêtres, et *Alharrânî*, parce qu'il était de la ville de Harran (*Carræ*), en Mésopotamie ; Alî ben Muça Almagrâbï, historien arabe du XIIIe siècle, est aussi surnommé *Alakhbârî* الاخبارى ou « le Chroniqueur ».

Il y a de ces surnoms qui sont employés comme noms propres علم. Ainsi, *Abû Baschar* ابو بشر « le Père de l'homme », n'est pas un surnom, mais un prénom; car c'est le nom qu'on donne à Adam, le premier homme, et on l'emploie comme on le ferait d'Adam. Il en est de même d'autres noms qui, après avoir servi de surnom à un personnage éminent, ont été employés plus tard comme surnoms; par exemple : *Abû Câcim* « le Père de Câcim », qui est un surnom de Mahomet; *Khalîl Allah* « l'Ami de

Dieu », surnom d'Abraham; *Abû Bikr* « le Père de la Vierge », surnom du premier khalife, beau-père de Mahomet; *Haïdar* et *Haïdar Allah* ou *Açad Allah* « le Lion de Dieu », surnom d'Alî, gendre de Mahomet; *Zaïn ulâbidîn* زين العابدين « l'Ornement des dévots », surnom d'Alî, fils de Huçaïn, etc.

Il y a des *kunyats* qui expriment la profession ou le métier, soit de celui qui le porte, soit de son père ou de ses ancêtres, comme *Attâr* عطار « Parfumeur », nom d'un célèbre poëte persan; *Bazzâz* بزاز « Drapier », surnom d'un écrivain distingué; *Cahwajî* قهوةجى « Cafetier (limonadier) », surnom d'un grammairien; *Cassâr* قصار « Foulon », surnom d'un sofi; et, à propos de ce dernier surnom, je rappellerai, en passant, que les musulmans, fondés probablement sur une tradition juive, le donnent aux douze apôtres, qu'ils nomment, par conséquent, *Cassârûn* قصارون « Foulons ».

III. Le titre honorifique est, ai-je dit, appelé *lacab* لقب (au pluriel *alcâb* القاب), mot qu'on a souvent traduit par *sobriquet;* mais qu'il faut cependant bien distinguer du *kunyat* dont je viens de parler. Ce qu'on nomme *khitâb* خطاب ou titre d'honneur, n'est qu'une nuance du *lacab*. On emploie plus particulièrement cette dernière expression, pour indiquer les surnoms honorifiques attribués spécialement à des grades, à des fonctions, à des positions sociales.

On distingue plusieurs sortes de *lacabs*.

Il y en a qui sont particuliers au pseudo-prophète

Mahomet. Tels sont ceux de *Raçûl Allah* رسول الله « l'Envoyé de Dieu », *Habîb Allah* حبيب الله « l'Ami de Dieu »[1], *Saïyid ulbaschar* سيد البشر « le Seigneur des hommes », *Saïyid ulmursilîm* سيد المرسلين « le Seigneur des envoyés », *Saïyid ulanbiyâ* سيد الانبيا « le Seigneur des prophètes », *Khâtim ulanbyâ* خاتم الانبيا « le Sceau des prophètes », et plusieurs autres. Ceux d'*Açad Allah* اسد الله ou « le Lion de Dieu[2] », et de *Schâh Wilâyat* شاه ولايت « Roi de la sainteté[3] » sont particuliers à Alî, comme ceux de *Safî Allah* صفى الله « le Pur en Dieu », à Adam; *Kalîm Allah* كليم الله « l'Allocuteur de Dieu », à Moïse; *Rûh Allah* روح الله « l'Esprit de Dieu », à Jésus-Christ; *Khalîl Allah* خليل الله « l'Ami de Dieu », à Abraham; *Siddîc Allah* صديق الله « le Véridique en Dieu », au patriarche Joseph; enfin, celui de *Saïyidat unniçâ* سيدة النسا « la Dame » ou « la Reine des femmes », à Fatime.

Il y a des *lacabs* particuliers pour les saints personnages (*awliyâ* اوليا), et les savants (*ulamâ* علما). Voici ceux que donne mon manuscrit :

Tâj usschariyat تاج الشريعة « la Couronne de la loi »; *Sadr usschariyat* صدر الشريعة « la Poitrine de la loi; *Schams ulaïmma* شمس الايمّة « le Soleil des imâms »; *Badr uddujâ* بدر الدجى « la Pleine lune de

[1] Et simplement *Habîb* « l'Ami ».

[2] Ou simplement *Haïdar* حيدر, en arabe, *Babar* ببر, et *Scher* شير en persan, mots qui signifient aussi « Lion ». On a appelé ainsi Alî, *Haïdar Alî* et *Alî Scher*, c'est-à-dire « Alî le lion ». Ce dernier nom a été donné à un poëte persan célèbre.

[3] Ou simplement quelquefois : *Schâh* « Roi ».

l'obscurité »; *Nûr ulhuda* نور الهدى « la Lumière de la direction »; *Burhân usschariyat* برهان الشريعة « la Preuve de la loi »; *Cutb ulârifin* قطب العارفين « le Pôle des contemplatifs »; *Nûr ussâjidîn* نور الساجدين « la Lumière des dévots »; *Schams ulârifîn* شمس العارفين « le Soleil des contemplatifs »; *Sultân ulârifîn* سلطان العارفين « le Roi des contemplatifs ».

Il y a des *lacabs* particuliers aux Saïyids. Ceux que cite mon manuscrit original sont les suivants :

Dalîl urrahmân دليل الرحمان « Celui qui guide vers le Miséricordieux »; *Facîh urrahmân* فصيح الرحمان « l'Éloquent par la grâce du Miséricordieux »; *Raschîd urrahmân* رشيد الرحمان « l'Équitable en Dieu »; *Azîz urrahmân* عزيز الرحمان « le Noble en Dieu »; *Khalîc ussubhân* خليق السبحان « l'Aimable en Dieu, digne de louange »; *Sabîh ulâlam* سبيح العالم « le (plus) Beau du monde »; *Cutb ulâlam* قطب العالم « le Pôle du monde »; *Badr-i âlam* بدرِ عالم « la Pleine lune du monde ».

Des autres titres d'honneur qu'on rencontre dans les ouvrages qui traitent de l'Orient, nous devons distinguer d'abord ceux qu'on donne aux souverains.

Après l'abolition du khalifat, on a fait entrer, par politesse, le mot de khalifat dans les titres d'honneur des souverains musulmans turcs, persans et indiens, qu'on appelle *Khilâfat-Panâh* خلافة پناه « l'Asile du khalifat », c'est-à-dire celui qui remplace le khalife. Au reste, le nom de khalife se donne de

nos jours, en Algérie, à de simples chefs arabes, et dans l'Inde, ainsi que je l'ai déjà dit, il a tellement perdu de sa valeur, qu'on le donne aux tailleurs d'habits, probablement, à la vérité, par antiphrase, de même qu'on y appelle les balayeurs *mihtar* مهتر [1] « princes », et les balayeuses *mihtrânî* مهترانی « princesses ».

Nos titres de majesté, altesse, seigneurie, s'expriment par les mots *Janâb* جناب « proximité », *Huzûr* حضور « présence », etc. On les emploie, du reste, et surtout celui de *Khidmat* خدمت « Service », en parlant de toutes sortes de personnes. Sire s'exprime, en persan, par *Khudâwand* خداوند « Seigneur »; *Pîr o Murschid* پیر ومرشد « Seigneur et Directeur », etc.

Il y a des titres honorifiques qui sont propres à certains empires. Ainsi, le sultan de Constantinople s'appelle « le Sultan des deux terres et des deux mers » سلطان البرّين والبحرين, c'est-à-dire « le Sultan des terres d'Europe et des terres d'Asie, de la Méditerranée et de la mer Noire ».

Mais les souverains musulmans ne prennent pas seulement, pour indiquer leur position élevée, des titres équivalents aux nôtres, ils se donnent des titres métaphoriques en rapport avec la pompe orientale. Tels sont ceux de *Zill Allah* ظل الله ou *Zill-i Subhâni* سبحانی « l'Ombre de Dieu »; *Quibla gâh* قبله گاه « le Lieu de la quibla », c'est-à-dire, la per-

[1] On donne en Perse ce titre au grand chambellan.

sonne vers laquelle tout le monde se tourne, de même que les musulmans se tournent vers la Mecque pour prier, et les juifs vers Jérusalem; *Quibla-i âlam* قبلۂ عالم « la Quibla du monde », expression analogue à la première; *Huzûr-i anwar* حضور انور « la Présence », c'est-à-dire « la Majesté lumineuse »; *Huzûr-i acdas* حضور اقدس « la Sainte présence »; *Alam panâh* عالم پناه ou *Jahân panâh* جهان پناه « l'Asile du monde »; *Daulat panâh* دولت پناه « l'Asile de la fortune », et dans l'Inde: *Gaddî nischîn* گدّی نشین « Celui qui est assis sur le coussin royal », c'est-à-dire « sur le trône », *Khûrsched kulâh* خورشید کلاه « Celui dont le soleil est la couronne[1] ».

Le titre persan de *Bahâdur* بهادر, qui signifie proprement « brave », se met non-seulement à la suite des noms des souverains, mais il était conféré officiellement à des gouverneurs de provinces et à des hommes éminents dans l'État. Actuellement il est très-prodigué dans l'Inde; il répond presque à l'expression anglaise d'*esquire*, et on le donne à des Européens, de même que les sultans mogols le donnaient à des Hindous.

Le mot صاحب « maître », est encore plus prodigué. Il est cependant pris quelquefois comme synonyme de sultan; par exemple, dans *Tippou sâhîb* ou « le sultan Tippou », et cependant, dans l'usage ordinaire, on le donne à tout le monde, à peu près

[1] Les Indiens, grands amateurs des jeux de mots, appellent ainsi Nicolas, empereur de Russie, par allusion à son nom.

comme notre mot de *monsieur*, et il fait, dans certains cas, partie intégrante du nom propre.

Ce titre de *Sâhib* fut donné, dit-on, pour la première fois par le sultan Buïde Fakhr uddaula à son ministre Abû'lcâcim ben Ibad [1]; puis il a été employé pour la première partie d'un titre d'honneur, comme dans *Sâhib quirân* صاحب قران «le Maître de la conjonction des planettes heureuses», c'est-à-dire, Tamerlan et Schâh Jahân. Le mot *sâhib* est aussi employé pour désigner l'auteur d'un ouvrage. Ainsi on nomme *Sâhib Sihâh* صاحب صحاح, Jauharî, l'auteur du dictionnaire arabe intitulé *Sihâh*.

On donne aux ministres les titres honorifiques d'*Açaf jâh* آصف جاه, c'est-à-dire, «revêtu de la dignité d'Açaf», le ministre de Salomon [2]; *Itimad uddaula* اعتماد الدولة «l'Appui de l'empire [3]», etc.

On attribue, par politesse, aux enfants, certains titres de leurs pères; celui de *khân*, par exemple. Ainsi, les fils de Scher schâh, lorsqu'il n'était que Scher khân, étaient appelés, comme leur père, *Iça khân*, *Jalâl khân* et *Cutb khân*; mais il n'en est pas de même pour les titres de *schâh* et de *padschâh*, *d'amîr*, de *beg*, etc. On les nomme alors fils de roi, *schâh* ou *pâdschâh-zâda;* fils d'émir, fils de beg, *Amîr-zâda*, *Beg-zâda*.

Si nous descendons quelques degrés de l'échelle sociale, nous trouvons toutes sortes de titres d'hon-

[1] D'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, au mot *Sahib*.

[2] A qui sont dédiés et même attribués plusieurs psaumes.

[3] Chardin, t. V, p. 337.

neur, décernés par les souverains, ou pris quelquefois par les titulaires eux-mêmes. Tel est celui de *Malik usschuarâ* ملك الشعرا « Roi des poëtes », donné par les souverains musulmans, même de nos jours, à des poëtes distingués, au poëte royal, au poëte de la cour. On l'a donné, entre autres, à *Ibn urrûmî* ابن الرومى, surnommé *Uladîb utturk* الاديب الترك ou « le Lettré turc », parce qu'il était Turc d'origine, quoique Syrien de naissance et écrivain arabe. On a nommé le célèbre poëte persan Anvéri[1] « le Sultan (intellectuel) du Khorassan سلطان خراسان ».

Les mêmes souverains donnent quelquefois aux poëtes d'autres titres aussi métaphoriques. Tel est celui d'*Amîr ulkalâm* امير الكلام « le Prince du discours », surnom de Khusrau de Dehlî, poëte persan et hindoustani; celui de *Schams usschuarâ* شمس الشعرا « le Soleil des poëtes », donné au célèbre poëte persan Féléki فلكى, et celui de *Afzal usschuarâ* افضل الشعرا « le Meilleur des poëtes », donné par Akbar II, dernier sultan de Dehli, au poëte Fazl (*Fazl-i Muhammad*), par allusion à son nom.

Des titres du même genre sont donnés à d'autres classes d'écrivains. Ainsi, celui de *Zaïn ulâlamîn* زين العالمين « l'Ornement des créatures », a été donné à un médecin; *Bahâr-i Hifz* بحر حفظ « Océan de mémoire », a été donné à Abû Osmân ben Amrû, auteur de l'*Akhlâc ulmulûk* اخلاق الملوك « les Mœurs

[1] انورى, adjectif dérivé de انور « lumineux ».

des rois »; celui d'*Imâm ulhudâ* امام الهدى « le Chef de la direction », et de *Muftî ussaquîlaïn* مفتى الثقيلين « le Juge des deux catégories de créatures » (les hommes et les génies), à Abû Laïs Nasr, célèbre jurisconsulte; celui de *Malik ulfuzalâ* ملك الفضلا « le Roi des savants », à un écrivain très-distingué; celui de *Cutb ulilm wa-ulhukm* قطب العلم والحكم « Pivot de la science et de la sagesse », à l'astronome Harfî حرفى; enfin, celui de *Aïn ularafâ* عين العرفا « l'Essence des contemplatifs », à un écrivain ascétique. Le titre de *Malik uttujâr* ملك التجار « le Chef des marchands [1] », a été donné à de grands négociants : Hajjî Khalîl, ambassadeur de Perse auprès du gouvernement anglais du Bengale, qui fut tué dans une émeute à Bombay, et dont le fils habite Paris, était ainsi nommé. Le titre qui fut donné dans l'origine à la Compagnie anglaise des Indes, fut celui de *Umdat uttujjâr* عمدة التجّار « la Colonne des marchands », lequel est analogue au premier.

Les surnoms honorifiques sont généralement composés de deux mots arabes; mais quelquefois d'un plus grand nombre. Tels sont ceux des khalifes nommés *Elzâhir li-i'zâz-i dîn-illah* الظاهر لاعزاز دين الله « Celui qui a paru pour glorifier la religion de Dieu »; *Elcâïm bi-amr Allah* القايم بامر الله « Celui qui maintient l'ordre de Dieu »; *Elhâfiz lidîn Allah* الحافظ

[1] Ce titre équivaut à notre ancienne appellation de « prévôt des marchands ». Il conférait certains priviléges, ainsi qu'on le lit dans Chardin, t. V, p. 262.

لدين الله « Celui qui garde la religion de Dieu »; *Elmansûr bicuwwat Allah* المنصور بقوّة الله « Celui qui est victorieux par la force de Dieu[1] ».

La plus grande partie de ces *lacabs* se terminent par un des mots *dîn* دين « religion », *daulat* دولت « empire », *mulk* ملك « royaume », *islâm* اسلام « mahométisme », ainsi qu'on le voit dans les suivants : *Alâ uddîn* (Aladin) علاء الدين « la Grandeur de la religion »; *Salâh uddîn* (Saladin) صلاح الدين « la Paix de la religion »; *Nûr uddîn* (Noradin) نور الدين « la Lumière de la religion »; *Fakhr uddaula* فخر الدولة « la Gloire de l'empire »; *Bahâ uddaula* بهاء الدولة « l'Éclat de l'empire »; *Jalâl ulmulk* جلال الملك « l'Éclat du royaume »; *Saïf ulislâm* سيف الاسلام « l'Épée de l'islamisme ». Enfin, il y a des *lacabs* qui commencent par *abd*, et des *lacabs* variés de tout genre.

Selon mon manuscrit, les surnoms qui se composent du mot *abd* et du nom de Dieu, ou d'un de ses attributs, sont employés, sans égard pour leur signification réelle et comme des noms propres[2], et il en donne la liste suivante :

Abd Allah عبد الله « le Serviteur de Dieu[3] »;

[1] Tel est encore celui de *Bahâ ulhacc wa uddîn* بهاء الحق والدين, donné à Omar Nacschbandî, grand saint musulman.

[2] En effet, ceux qui les portent n'ont souvent pas de *alam*. Tel est le cas, par exemple, pour Abdulhamîd et pour Abdurraçûl (le colonel Ducourret et son fils).

[3] Au lieu de *Abd Allah*, on trouve aussi *Gulâm Allah*, et à ces expressions arabes répond l'expression persane خدا بنده *Khudâ banda*, qui a le même sens.

Abd ulcâdir عبد القادر « le Serviteur du Puissant[1] »; *Abd ulbârî* عبد البارى « le Serviteur du Créateur »; *Abd ussattâr* عبد السّتار « le Serviteur de celui que garantit le dais »; *Abd alhaïyî* عبد الحى « le Serviteur du vivant »; *Abd ussubhân* عبد السبحان « le Serviteur de celui qui est digne de louange »; *Abd urrahmân* عبد الرحمان « le Serviteur du clément[2] »; *Abd urrahîm* عبد الرحيم « le Serviteur du miséricordieux »; *Abd ulcaddûs* عبد القدّوس « le Serviteur du saint »; *Abd uljalîl* عبد الجليل « le Serviteur du glorieux »; *Abd ulalî* عبد العلى « le Serviteur du Très-Haut[3] »; *Abd urrabb* عبد الربّ « le Serviteur du Seigneur »; *Abd ulgafûr* عبد الغفور « le Serviteur du compatissant »; *Ubaïd ullah* عُبيد الله « le Petit serviteur de Dieu »; *Abd ussamad* عبد الصمد « le Serviteur de l'Éternel »; *Abd ulwahîd* عبد الوحيد « le Serviteur de l'unique »; *Abd ulahad* عبد الاحد « le Serviteur du seul Dieu »; *Abd ulbâcit* عبد الباسط « le Serviteur du dispensateur des grâces »; *Abd ulcâhir* عبد القاهر « le Serviteur du dominateur »; *Ahd ussalâm* عبد السلام[4] « le Serviteur de

[1] L'expression persane de *Gulâm Câdir* غلام قادر en est la traduction. On sait que tel est le surnom d'un célèbre chef Rohilla, qui creva les yeux au grand mogol Schâh Alam.

[2] Il y a un poëte afgan de ce nom, abrégé en Rahmân, qui a écrit en puschtou.

[3] On trouve aussi le surnom de *Mamlûk ulalî* مملوك العلى, qui a le même sens, *mamlûk* étant, aussi bien que *gulâm*, synonyme de *abd* « serviteur », en arabe, comme *banda* l'est en persan et *cûl* en turc.

[4] Nom, entre autres, du schérif du Maroc, qui passa par Marseille en juillet 1853, en route pour la Mecque.

la bonté par excellence (Dieu)»; *Abd ulkarîm* عبد الكريم «le Serviteur du généreux»; *Abd ullatîf* عبد اللطيف «le Serviteur du bienveillant»; *Abd ulwadûd* عبد الودود «le Serviteur de l'indulgent»; *Abd urrazzâc* عبد الرزّاق «le Serviteur du pourvoyeur».

Cette liste pourrait être complétée par celle des attributs de Dieu, qu'on récite dans le chapelet musulman : *Abd urraschîd* عبد الرشيد «le Serviteur du directeur», nom du fils du sultan Mahmûd le Gaznévide; *Abd almûmin* عبد المومن «le Serviteur de l'auteur de la foi», nom du fondateur de la dynastie des Almohades; et par le surnom de *Abd rabbihi* عبد ربّه «le serviteur de son Seigneur», c'est-à-dire «de Dieu», pris, entre autres, par un grammairien arabe de Cordoue.

Le mot *abd* précède quelquefois des noms abstraits, comme *Abd ulhukm* عبد الحكم «le Serviteur de l'ordre (commandement)».

Les *lacabs* terminés par *daulat* «empire», ou par *mulk* «royaume», répondent corrélativement à ceux qui sont terminés par *dîn* «religion». Ainsi, de même qu'il y a des *Madj uddîn* مجد الدين «la Gloire de la religion»; il y a des *Majd uddaula* مجد الدولة «la Gloire de l'empire»; et des *Majd ulmulk* مجد الملك «la Gloire du royaume».

Les *lacabs* qui sont terminés par *daulat* ont généralement été donnés par des khalifes ou des sultans à des princes qui reconnaissaient leur suze-

raineté, ou qui étaient leurs lieutenants ou vice-rois. Ils ont été spécialement portés par les princes Buïdes, qui régnèrent en Perse dans le XIe siècle : *Imâd uddaula* عماد الدوله « l'Arc boutant de l'empire ; » *Rukn uddaula* ركن الدوله « le Pilier de l'empire » ; *Muïzz uddaula* معزّ الدوله « Celui qui fait honorer l'empire », etc. Mon manuscrit appelle ces surnoms « *lacabs* des gens du monde » القاب اهل دنيا, par opposition à ceux des prophètes et des saints personnages, et il cite les suivants :

Schams uddaula شمس الدوله « le Soleil de l'empire » ; *Schujâ uddaula* شجاع الدوله « la Force de l'empire » ; *Sirâj uddaula* سراج الدوله « la Lampe de l'empire » ; *Alâ uddaula* علاء الدوله « la Grandeur de l'empire » ; *Samsâm uddaula* صمصام الدوله « le Sabre de l'empire » ; *Saïf ulmulk* سيف الملك « l'Épée du royaume » ; *Nâzim ulmulk* ناظم الملك « l'Ordonnateur du royaume » ; *Yâmîn ulmulk* يمين الملك « la Droite du royaume » ; *Mubâriz ulmulk* مبارز الملك « le Héros du royaume » ; *Ihtïschâm ulmulk* احتشام الملك « la Pompe du royaume » ; *Umdat ulmulk* عمدة الملك « le Pilier du royaume » ; *Burhân ulmulk* برهان الملك « la Preuve du royaume » ; *Fakhr ulmulk* فخر الملك « la Gloire du royaume ».

Un des premiers exemples de la collation de ces titres, c'est celui du khalife Muctafî, qui, ayant été chassé de Bagdad et obligé de se réfugier à Mossul, où régnait le sultan Abû Muhammad Haçan, lui conféra le titre de *Nâcir uddaula* نصير الدوله, c'est-

à-dire « le Défenseur de l'empire », et donna au frère de ce dernier, celui de *Saïf uddaula* سيف الدولة « l'Épée de l'empire ».

Ces titres se conféraient par lettres patentes, nommées *manschûr* منشور, et le sultan qui les recevait avait droit de faire porter devant lui un étendard, qui a sans doute donné naissance aux trois queues de cheval que font porter devant eux les pâchâs, en forme de bannière; et aux piques surmontées d'un poisson, dont les nababs se font précéder dans l'Inde.

Quant aux *lacabs* qui sont terminés par *dîn* « religion », on les donne, non-seulement à des souverains, mais à toutes sortes de personnes.

Voici la liste qu'en offre mon manuscrit :

Jalâl uddîn جلال الدين « la Splendeur de la religion[1] »; *Kamâl uddîn* كمال الدين « la Protection de la religion »; *Jamâl uddîn* جمال الدين « la Beauté de la religion [2] »; *Badr uddîn* بدر الدين « la Pleine lune de la religion »; *Nûr uddîn* نور الدين « la Lumière de la religion »; *Sirâj uddîn* سراج الدين « la Lampe de la religion »; *Schams uddîn* شمس الدين « le Soleil de la religion »; *Alâ uddîn* علاء الدين « la

[1] Ce surnom, écrit par d'Herbelot *Gelal eddin*, est, entre autres, celui du célèbre poëte mystique Jâlâl uddîn Rûmî, l'auteur du *Masnawî*. Les personnes qui portent ce surnom l'abrégent souvent en Jalâlî, et ce nom sert à désigner, entre autres, plusieurs poëtes persans.

[2] C'est le surnom de plusieurs personnages marquants dans la politique ou dans la littérature. Pour abréger, on a quelquefois nommé *Jamâlî* ceux qui portent ce surnom.

Grandeur de la religion »; *Zîyâ uddîn* ضياء الدين « l'Éclat de la religion »; *Nacîr uddîn* نصير الدين « l'Aide de la religion »; *Hafîz uddîn* حفيظ الدين « le Gardien de la religion »; *Karîm uddîn* كريم الدين « l'Homme généreux de la religion »; *Zahîr uddîn* ظهير الدين « l'Homme célèbre de la religion »; *Câcim uddîn* قاسم الدين « le Cohéritier de la religion »; *Azîm uddîn* عظيم الدين « le Grand (homme) de la religion »; *Facîh uddîn* فصيح الدين « l'Homme éloquent de la religion »; *Schihâb uddîn* شهاب الدين « l'Étoile de la religion »; *Kalîm uddîn* كليم الدين « l'Orateur de la religion »; *Mahî uddîn* محى الدين « le Vivificateur de la religion »; *Jamîl uddîn* جميل الدين « le Bel (homme) de la religion »; *Razî uddîn* رضى الدين « l'Homme qui se contente de la religion [1] »; *Camar uddîn* قمر الدين « la Lune de la religion »; *Imâm uddîn* امام الدين « le Chef de la religion »; *Najm uddîn* نجم الدين « l'Astre de la religion »; *Fakr uddîn* فخر الدين « la Gloire de la religion »; *Hilâl uddîn* هلال الدين « la Nouvelle Lune de la religion ».

Quant aux *lacabs* dont la seconde partie est *Allah*, ceux qui se terminent par *billah*, c'est-à-dire « en Dieu », *ala Allah* « sur Dieu », *lidîn Allah* « pour la religion de Dieu », *biamr Allah* « par l'ordre de Dieu », et autres expressions analogues, ont été généralement

[1] Le féminin de ce titre est *Raziyat uddîn* رضية الدين « Celle qui est contente de la religion »; et, par abrégé, *Raziyat*, qui est le nom d'une sultane célèbre de Dehli, dans le XIII[e] siècle. Elle était sœur de Rukn uddîn Firoz Schâh, et lui succéda.

portés par les khalifes abbacides ou fatimites. Tels sont ceux de :

Elmutacim billah المعتصم بالله « Celui qui se réfugie en Dieu »; *Elwâcic billah* الواثق بالله « Celui qui se confie en Dieu »; *Elmutawakkil Ala Allah* « Celui qui espère en Dieu »; *Elmustancir billah* المستنصر بالله « Celui qui cherche en Dieu son secours »; *El Fâïz binasr Allah* الفايز بنصر الله « Celui qui jouit du secours de Dieu »; *Adad* ou *Azad lidîn Allah* عضد لدين الله « l'Appui de la religion de Dieu », etc.

Ce fut, disent les historiens originaux, le khalife Mutacim qui, le premier, prit un surnom terminé par le nom de Dieu, en se faisant appeler *Mutacim billah* معتصم بالله, c'est-à-dire, « Celui que Dieu soutient ». Ses successeurs l'imitèrent; et, en effet, leurs surnoms se terminent tous, soit par *billah* بالله, soit par *ala Allah* على الله, ou autres expressions du même genre.

Quant aux noms terminés par *Allah*, d'un usage plus général, voici ceux que mon manuscrit indique :

Salâm Allah سلام الله « Celui qui s'abandonne à Dieu »; *Salîm Allah* سليم الله « Celui qui est pacifique en Dieu »; *Alîm Allah* عليم الله « Celui qui est savant en Dieu »; *Rahîm Allah* رحيم الله « Celui qui est compatissant en Dieu »; *Hamd Allah* حمد الله « la Louange de Dieu »; *Fazl Allah* فضل الله « la Bonté de Dieu »; *Karam Allah* كرم الله « la Générosité de Dieu »; *Rahm Allah* رحم الله « la Compassion de Dieu »; *Amîn Allah* امين الله « le Fidèle en Dieu »; *Aman Al-*

lah امان الله « la Sauvegarde de Dieu »; *Baçâ Allah* بقاء الله « la Stabilité de Dieu »; *Ziyâ Allah* ضياء الله « la Splendeur de Dieu »; *Walî Allah* ولى الله « l'Ami de Dieu »; *Nûr Allah* نور الله « la Lumière de Dieu »; *Rûh Allah* روح الله « l'Esprit de Dieu »; *Khaïr Allah* خير الله « la Bonté de Dieu »; *Fath Allah* فتح الله « la Victoire de Dieu »; *Fakhr Allah* فخر الله « la Gloire de Dieu »; *Ahçan Allah* احسن الله « l'Excellent en Dieu »; *Schukr Allah* شكر الله « l'Action de grâce à Dieu »:

Au lieu du mot *Allah*, on emploie quelquefois dans ce cas, comme dans les *lacabs* composés du mot *abd* « serviteur », et d'un autre nom, un des attributs de Dieu, ainsi qu'on l'a vu plus haut, dans les *lacabs* particuliers aux saïyids.

La dévotion des musulmans envers Mahomet et envers son gendre et ses petits-fils, a introduit des surnoms où figure le nom du faux prophète, celui d'*Alî*, de *Haçan* et de *Huçaïn*. Ainsi, au surnom d'*Abd Allah* « Serviteur de Dieu », répondent les surnoms d'*Abd unnabî* عبد النبى, *Abd urraçûl* عبد الرسول « Serviteur du prophète » ou de « l'envoyé »; *Gulâm-i Muhammad* غلام محمد « Esclave de Mahomet »; *Banda-i Alî* بندۀ على, *Alî Cûli* على قولى, ou *Murtaza Cûlî* مرتضى قولى [1], et *Gulâm-i Haïdar* [2] غلام حيدر « Es-

[1] La première de ces expressions est persane; la seconde et la troisième sont turques.

[2] On a vu plus haut que *Haïdar*, qui signifie « lion » en arabe, est le surnom d'Alî. Il s'emploie pour son nom même, et on le traduit ordinairement en persan par *Schér* شير.

clave d'Alî »; *Alî Mardân* علی مردان[1] « l'Homme », c'est-à-dire, « le Serviteur d'Alî »; *Gulâm-i Huçaïn* غلام حسین et *Huçaïn Cûlî* حسین قولی « l'Esclave de Huçaïn ». Au surnom de *Lutf Allah* لطف الله « la Bonté de Dieu », répondent les *lacabs* de *Lutf-i Muhammad* لطف محمد « la Bonté de Mahomet », *Lutf Alî* لطف علی « la Bonté d'Alî ». A celui de *Fazl Allah* فضل الله « la Bonté de Dieu », répond celui de *Fazâïl Alî* فضائل علی[2] « les Bontés d'Alî ». Au surnom de *Atâ Allah* عطا الله « Don de Dieu » (en persan *Khudâdâd* خداداد et *Yazdân Bakhsch* یزدان بخش), répondent les surnoms de *Atâ Muhammad* عطا محمد « Don de Mahomet », *Haïdar Bakhsch* حیدر بخش « Don d'Alî »; *Alî Wîrdî* علی ویردی « Donné par Alî », *Atâ Huçaïn* عطا حسین « Don de Huçaïn ». Au surnom de *Khalîl Allah* خلیل الله « l'Ami de Dieu », répondent les surnoms de *Muhammad Khalîl* محمد خلیل et *Yâr Muhammad* یار محمد « l'Ami de Mahomet », *Yâr Alî* یار علی ou *Alî Yâr* علی یار « l'Ami d'Alî ». Au surnom de *Nûr Allah* نور الله « la Lumière de Dieu », répondent les surnoms de *Nûr Muhammad* نور محمد, *Nûr Alî* نور علی « la Lumière de Mahomet, la Lumière d'Alî ». On trouve aussi les surnoms de *Muhammad Murâd* محمد مراد « la Volonté de Mahomet », *Alî Murâd* علی مراد « la Volonté d'Alî », qui répondent à *Mâ schâ Allah* ما شاء الله « Ce que Dieu veut »; *Ikrâm Alî* اکرام علی « la Faveur d'Alî »; *Fath*

[1] Au pluriel, dit respectueux, pour *Alî mard* علی مرد.

[2] Ici le pluriel est encore pour le singulier, ce qui est fort usité dans l'Inde, et ce nom est, en effet, celui d'un poëte hindoustani.

Muhammad فتح محمد, ou *Fath Ahmad* فتح احمد « la Victoire de Mahomet », et *Fath Alî* فتح على « la Victoire d'Alî »; *Muhammad Makârim* محمد مكارم « les Bienfaits de Mahomet »; *Schujâat Alî* شجاعت على « la Force d'Alî »; *Najaf Alî* نجف على « le Tombeau d'Alî »; *Mazhar-i Alî* مظهر على « la Manifestation d'Alî », etc.

Enfin, on a même substitué aux noms de Dieu, de Mahomet, d'Alî et de ses fils, dans les surnoms honorifiques, des noms de saints devenus populaires. Tels sont les surnoms de *Riza Cûlî* رضا قولى ou « le Serviteur de Riza[1] », c'est-à-dire, « d'Alî Riza, le huitième imâm »; *Gulâm-i Muïn uddîn* غلام معين الدين ou « l'Esclave de Muïn uddîn », saint personnage surnommé *Chischtî* چشتى, dont le tombeau, situé à Ajmîr, attire constamment de nombreux pèlerins[2]; *Calandar bakhsch* قلندر بخش « Don de Calandar », célèbre fondateur de l'ordre des derviches qui portent son nom; *Gulâm-i Cutb uddîn* غلام قطب الدين « l'Esclave de Cutb uddîn », musulman célèbre par sa sainteté, et qui donne son nom au Cutb Minâr de Dehli, auprès duquel il est enterré.

Outre ces différentes classes de *lacabs*, qui commencent ou finissent par des mots déterminés, il y a des *lacabs* variés à l'infini. Tels sont ceux, par exemple, de *Schâh âlam*, ou, plus régulièrement,

[1] Nom, entre autres, du fils aîné de Nâdir Schâh.

[2] Voyez, au sujet de ce personnage, des détails circonstanciés dans mon Mémoire sur la *Religion musulmane dans l'Inde*, p. 62 et suiv.

Schâh-i âlam شاه عالم « le Roi du monde »; *Alam guîr* عالم گیر « Conquérant du monde »; *Rafî uddarjât* رفیع الدرجات « Élevé de dignités », noms de sultans mogols; *Jahân dâr* جهاندار « Possesseur du monde », autre titre royal qui a le même sens que *Jahân dâd* جهان داد « Monde donné », nom, entre autres, d'un chef contemporain de la tribu nommée *Hazârah*, dont la capitale est Umb (Amb), près de Peschawer. Tels sont encore les surnoms de *Sarmast khân* سرمست خان « le Brave Khân », donné par Scher Schâh à son général Ibrâhîm; *Daulat khân* دولت خان « le Khân fortuné »; *Azam khân* اعظم خان « le Khân élevé », et autres titres de ce genre, donnés à des personnages distingués [1]. *Schams ulumara* شمس الامرا « le Soleil des émirs », titre de deux nababs de Haïderâbâd ; *Bâcir bi-aïn ulcalb* باصر بعین القلب « Celui qui regarde avec l'œil de l'esprit », surnom de Walî uddîn, qui a écrit sur les quarante traditions.

Le plus souvent ces *lacabs* honorifiques sont arabes pour les musulmans de tous les pays; quelquefois ils appartiennent, selon les localités, aux différentes langues de l'Orient musulman. Ainsi, *Alp Arslân*, ou « le Lion courageux », est le surnom turc de Muhammad ben Dâûd, second sultan de la dynastie des Seljukides; *Kâlâ pahâr* کالا پہاڑ ou « Montagne noire (Noir mont) », est le surnom hindoustani de Miyân Muhammed Carmulî, personnage men-

[1] Voy. *Chrest. hindoustanie*, p. 86.

tionné dans l'histoire de Scher Schâh [1]. Dans l'Inde, les musulmans prennent même quelquefois des titres hindous. Ainsi, on trouve dans l'histoire de Scher Schâh la mention d'un Râjâ Pratâb Schâh, fils de Bhûpâl Schâh, et petit-fils de Salâh uddîn [2].

Nous avons vu que souvent le même personnage a plusieurs *kunyats;* il a souvent aussi plusieurs *lacabs* ou surnoms honorifiques du même genre. Tel est *Kamâl uddîn Abû'l Ganaïm Abdurrazzâc ben Jamâl uddîn Kâschî*, c'est-à-dire, « la Perfection de la religion, le Père (le possesseur) des faveurs célestes, le Serviteur du nourrisseur par excellence, fils de la Beauté de la religion, de la ville de Kâschân ».

Au lieu d'exprimer en entier ces surnoms composés, on n'exprime souvent, pour abréger, que la première partie du composé. Ainsi, par exemple, *Cutb* قطب est pour *Cutb uddîn* « le Pivot de la religion », et c'est le nom d'un spiritualiste célèbre; *Hujjat* حجّت, pour *Hujjat ulislâm* « la Preuve de la religion », *lacab* d'un jurisconsulte distingué; *Farîd* est pour *Farîd uddîn* « la Perle de la religion », et c'est le surnom honorifique de *Scher Schâh*, ou « le Roi lion », titre qui répond au nom de Xerxès, dont il donne l'étymologie. Il en est ainsi de *Kamâl Pacha*, qui est pour *Kamâl uddîn* « la Perfection de la religion », *pacha; Fuad* (Fawâd) *éfendî*, pour *Fawâd uddîn* « le Cœur de la religion » *éfendî*, nom d'un Ottoman chargé dernièrement d'une mission auprès du

[1] Fol. 51 du manuscrit.
[2] Fol. 90 du manuscrit.

pacha d'Égypte; *Ubaïd*, pour *Ubaïd Allah* « le Petit esclave de Dieu », *lacab* d'Ubaïd Khân ben Mahmûd sultan Uzbek du XVI[e] siècle; *Tahcîn beg*, pour *Tahcîn uddîn* « l'Amélioration de la religion » beg, dernier grand juge de Romélie; *Schujâ*, pour *Schujâ uddaula* شجاع الدولة « le Courage de l'empire », comme dans *Schâh Schujâ*, surnom d'un célèbre Nabâb d'Aoude; *Habîb*, pour *Habîb Allah; Kkalîl*, pour *Kkalîl Allah*, etc.

IV. Le surnom de relation, ou *ism-u nisbat* اسم نسبت, répond, ai-je dit, à l'*agnomen* des Latins. C'est en arabe, aussi bien qu'en persan et en hindoustani, un adjectif relatif[1]; car il indique, en effet, les relations d'origine, de qualité, de tribu, d'école, de clientelle.

La désinence turque *lî* ou *lu* لى remplace quelquelquefois, dans les surnoms turcs, la désinence arabe *î* ى. Ainsi, au lieu de dire *Kurdî* (Kurde), on dit *Kurdélî*, comme dans Muhammad Kurdélî Pâchâ, commandant actuel de l'*ordou*, ou corps d'armée de l'Irâc arabî; et au lieu de *Berkéwî*, c'est-à-dire natif de Birguî en Natolie, on dit *Birguilû*, et c'est le nom vulgaire de l'auteur d'un catéchisme musulman [2].

Ce surnom de relation équivaut à certains surnoms romains, considérés comme des titres d'honneur, tels, par exemple, que celui de *Coriolanus*,

[1] *Grammaire arabe* de S. de Sacy, t. I, p. 331.

[2] Le même que j'ai traduit en français sous le titre de *Exposition de la foi musulmane*.

donné à Caius Marcius, à cause de sa victoire de Corioles.

Tels sont les surnoms de *Misrî* مصرى « Égyptien »; *Makkî* مكى « Mecquois »; *Baïdawî* ou *Baïzawî* بيضوى « Natif de Baïda en Perse [1] »; *Huçaïnî* حسينى « Descendant de Huçaïn », fils d'Alî, ou dépendant d'un individu de ce nom; *Fâtimî* فاطمى « Descendant de Fatime » (Fatimite); *Curaischî* قريشى « De la tribu de Curaïsch »; *Schâfiyî* شافعى « Disciple du fondateur de ce nom d'une des quatre écoles orthodoxes »; *Ansârî* انصارى « Descendant des Ansâr ou Aides », nom donné aux habitants de Médine qui vinrent en aide, lors de l'hégire, aux réfugiés de la Mecque; *Akhtarî* اختـــرى « Astral », d'*akhtar*, « astre », surnom, entre autres, d'un lexicographe turc; *Bâbilî* بابلى, c'est-à-dire, « de Babel », l'ancienne Babylone, surnom d'un grand prédicateur musulman; *Mâwardî* ماوردى « Marchand d'eau de rose », surnom d'un publiciste musulman, etc.

On comprend que les noms de relation tirés des noms de villes ou de pays soient aussi nombreux que les villes et les pays du monde musulman. Le tableau de ces surnoms en serait en même temps la nomenclature géographique, et je ne l'entreprendrai pas.

Voici un petit nombre de ceux sous lesquels sont connus des personnages célèbres. *Fargânî* فرغانى « de Fargâna », en Turkistan, célèbre astronome,

[1] Surnom, entre autres, d'un célèbre commentateur du Coran.

connu en Europe sous le nom d'*Alfragan; Fîrozâbâdî* فيروزابادى « de Firozabad », ou *Khouz* خوز, capitale du Khouzistan, auteur du Dictionnaire arabe intitulé *Camous* ou « Océan »; *Maïdânî* ميدانى « de Maïdan », quartier de la ville de Nischapur, surnom d'un célèbre collecteur de proverbes; *Cubtî* قبطى « Copte », c'est-à-dire, Égyptien : de là, on nomme *Maryam Cubtiyâh* مريم قبطية « Marie la Copte » sainte Marie Égyptienne; *Tabrézî* تبريزى « de Taurîz », surnom, entre autres, du célèbre spiritualiste Schams uddîn Tabrézî; *Tûcî* طوسى « de la ville de Tous », en Khorassan, surnom du grand astronome Nacîr uddîn Tûcî; *Zamakhscharî* زمخشرى « de la ville de Zamakhschar », en Khawârezm, surnom d'un célèbre commentateur du Coran; *Fârâbî* (*Alfarabius*) فارابى, c'est-à-dire, de Farâb, Otrar, ou Sîrâm, en Turkistan, surnom, entre autres, du maître d'Avicenne, qu'on a appelé « le plus grand des philosophes musulmans », أكبر فلاسفة المسلمين, et « le plus abstinent des hommes » ازهد الناس فى الدنيا, etc.

Les noms de relation dérivés des noms de villes ou de pays composés de deux mots, soit séparés, soit réunis, se forment, pour abréger, d'un de ces mots seulement. C'est ainsi que, des noms de *El-Baït El-Mucaddas* البيت المقدس « la Ville sainte », donné à Jérusalem, dérive *Mucaddécî* « natif de Jérusalem »; de Hadramaut, ville de l'Yémen, dérivent *Hadrî* (et *Hudramî*), « natif de Hadramaut »; de Maïyâ Fâriquîn, ville de Syrie, dérive *Fariquî*, natif de cette ville; de *Dâr ussalâm* دار السلام « la

demeure de la Paix », c'est-à-dire Bagdad, dérive *Salâmi* سلامى, synonyme de *Bagdâdî* « natif de Bagdad », etc.

Tels sont encore les surnoms de relation de *Tabarî* طبرى, « natif du Tabaristan », surnom, entre autres, d'un célèbre historien persan; *Lârî* لارى « natif du Laristan », surnom d'un grammairien distingué; *Zanguî* زنگى « originaire du Zanguistan », ou le pays des nègres, surnom des princes de la dynastie des Atabeks, entre autres, de Nûr uddîn Mahmûd Zanguî, le Noradin des croisades.

Certains dérivés sont anomaux. Tels sont ceux de *Râzî* رازى « Rhazès », c'est-à-dire de la ville de *Reï* رىّ (*Rages*), *Harwî* هروى « de celle de Hérat », etc.

Quelques-uns de ces surnoms pourraient être considérés comme des noms de famille, attendu qu'ils ont été donnés à plusieurs individus appartenant à la même famille. Tel est, par exemple, le surnom de *Barmékî* ou *Barmécide*, donné aux descendants de Barmek ou Barmak, aïeul d'Abû Alî Yahya ben Khâlid, père de Jafar al-Barmakî, favori du sultan Harûn urraschîd [1].

Il y a des noms de relation qui sont formés du premier mot d'un surnom honorifique, et qu'on em-

[1] De même, le célèbre général et grand vizir Mehmed Coproli Pâchâ eut deux fils qui lui succédèrent dans sa dignité et qui s'appelèrent, comme lui, Coproli Pâchâ, comme si Coproli était leur nom de famille; mais je dois faire observer que, Coproli Pâchâ étant chrétien dans l'origine, ils ont pu rester un peu en dehors des usages musulmans.

ploie comme une sorte d'abréviation de ce surnom. Ainsi *Imâdî* عمادی est le nom donné à un poëte persan célèbre, au lieu de son surnom honorifique *in extenso: Imâd usschuara* عماد الشعرا «le Pilier des poëtes»; *Abdî Pâcha* عبدی پاشا, général turc actuel, est ainsi nommé pour *Abd Allah Pâcha; Nûrî éfendi* نوری افندی, fonctionnaire turc actuel, pour *Nûr uddîn éfendi; Haïdarî* حیدری (Haïdarien), célèbre écrivain hindoustani, pour *Haïdar-Bakhsch* ou «le Don d'Alî».

On abrége quelquefois de la même manière des *kunyats*. Ainsi *Haïyânî* حیانی est employé pour *Ibn Haïyân* ابن حیّان dans le nom d'un célèbre commentateur du Coran, Acir uddîn ulandaloucî.

Le même personnage prend souvent plusieurs surnoms de relation. Tel est, par exemple, Mas'ûd al Tamîmî al Khuraçânî, personnage célèbre par sa sainteté, qui, d'abord voleur, fut miraculeusement converti en entendant la lecture d'un verset du Coran, dans une chambre qu'il allait piller.

Ces surnoms deviennent quelquefois des espèces de noms patronymiques, qui s'appellent, dans l'Inde, *padbî* پدبی, et qui se donnent à tous les individus qui appartiennent à une confrérie religieuse, ou du moins au chef héréditaire de cette famille religieuse. Tel est le surnom de *Chichtî* چشتی, c'est-à-dire natif ou originaire d'un endroit nommé Chischt en Sejestan, lequel fut d'abord donné à un grand saint musulman, très-vénéré dans l'Inde, que j'ai cité plus haut, et qui sert même à indiquer le mois

de jumâzi second, parce que ce saint personnage mourut en ce mois. L'ordre religieux qu'il a fondé se nomme *birâdari chischtiya* برادری چشتیه « confrérie chischtienne », et ses successeurs dans la direction de cet ordre, nommés *sajâda nischîn* سجاده نشین ou « assis sur le tapis », prennent le surnom de *Chischtî*, comme leur patron. Tels sont Sâlim Chischtî, Saîd Schâh Zuhûr Chischtî [1], Khâja Abd urrahman Chischtî [2], et plusieurs autres.

V. Les titres de dignités ou fonctions, *asmâ manâcib* اسما مناصب « noms de fonctions », et au singulier, *ism-i mansab* اسم منصب « nom de fonction », se distinguent des surnoms honorifiques لقب et des titres d'honneur خطاب en ce qu'ils sont l'expression des fonctions, et non, comme les *khitâbs*, des titres allégoriques ou des locutions de fantaisie devenues souvent de simples appellations de politesse, sans valeur réelle. Parmi ces noms, il y en a qui sont communs à tout l'orient musulman, tels sont, par exemple, ceux d'*imâm*, de *schaïkh*, de *cadi* ou *cazï* قاضی, et nombre d'autres.

Il y en a qui sont particuliers à certains empires. Tel est le titre de *nizâm*, abrégé de *nizâm uddaula* نظام الدوله « l'arrangement de l'empire », donné au souverain de Haïderabad; et de *dey* ou plutôt de *daï* داعی, qui signifie à la lettre « missionnaire », donné

[1] Voy. mon mémoire sur la *Religion musulmane dans l'Inde*, p. 67 et 109.

[2] Auteur du *Mirât ulasrâr* مراة الاسرار.

au souverain d'Alger avant la glorieuse conquête qui a signalé le règne de Charles X.

Il y a des titres qui sont tombés en désuétude, comme, pour ne citer qu'un exemple, celui de *taschtdâr* طشتدار, qui signifiait ce qu'on appelait autrefois « le grand bouteiller », et qui se donne simplement de nos jours au domestique qui verse de l'eau sur les mains pour les laver. Il y en a de nouveaux qui les ont remplacés, comme celui de *nabâb*, qui est donné au lieu de l'ancien titre de *nâïb* « lieutenant ».

Il n'y a pas proprement chez les musulmans de titres exclusivement ecclésiastiques. En effet, les musulmans n'ont pas de clergé. Les fonctions de la magistrature se confondent chez eux avec les fonctions religieuses; car la loi civile s'identifie avec la loi religieuse. Ainsi le *mufti* مفتى est le docteur qui donne une décision juridique ou *fetwâ* فتوى, et le grand mufti, qui prend à Constantinople le titre de *schaïkh ulislâm* شيخ الاسلام (le schaïkh, par antonomase, de la religion musulmane), est plutôt grand juge ou ministre de la justice que grand pontife. De même, les *uléma* علما ou « savants » sont plutôt des magistrats, et le corps des uléma c'est la magistrature [1], ce qui n'empêche pas les uléma d'être de véritables

[1] Au surplus, ce qu'on entend à Constantinople par les uléma, ce sont : 1° les *câzis* ou « juges »; 2° les *muftîs* ou « interprètes de la loi »; 3° les *imâms* « ou « ministres du culte ». On donne, entre autres, ce dernier titre aux aumôniers de régiments. (Ubicini, *Lettres sur la Turquie*.)

docteurs de la loi musulmane, et d'avoir des élèves vulgairement nommés *softa*, mais proprement *sukhta* سوخته, c'est-à-dire, « zélés », à la lettre « brûlés »[1]; les mêmes qu'on nomme dans l'Inde *tâlib ulilm* طالب العلم « chercheurs de science », et en Perse *dânischmand* دانشمند ou « sages ». Ces étudiants deviennent ensuite *mulâzim* ملازم, c'est-à-dire, « candidats »; puis *mudarris* مدرّس ou « professeurs », et enfin ils parviennent aux grades les plus élevés du corps des uléma.

Il n'y a pas de prêtres chez les musulmans; le premier venu peut exercer les fonctions d'*imâm* امام[2] ou « officiant », c'est-à-dire de *pesch namâz* پیش نماز, comme on le nomme en persan, celui qui est en avant des autres dans l'exercice de la prière et dont les assistants doivent suivre les mouvements; et, par suite, le chef religieux et politique; car chez les musulmans ces deux titres se confondent. L'appellation d'*imâm*[3] ou « premier », c'est-à-dire « chef suprême de l'islamisme », donnée d'abord aux premiers khalifes, a été plus spécialement attribuée par les schiites à Alî et à ses descendants et successeurs légitimes, qui forment avec ce khalife les douze imâms par excel-

[1] Bianchi, *Dictionnaire turc.*

[2] Ce titre répond, quant à la signification et à l'application, aux titres latins de *antistes* et de *præsul*, donnés, entre autres, aux évêques.

[3] Le mot persan *peschwâ* پیشوا est la traduction exacte du mot arabe امام. Il désignait, à la vérité, spécialement le chef du pouvoir exécutif chez les Mahrattes. (Langlès, *Voyage chez les Mahrattes*, par Tone, p. 303.)

lence[1]. On a donné aussi spécialement ce titre aux *Ashâb-i Mazâhib* اصحاب مذاهب ou *fondateurs des* quatre principales *écoles* orthodoxes : Hanîfa, Malik, Hambal et Schafiï, et à beaucoup de théologiens distingués, pour lesquels ce titre équivaut à celui de docteur[2].

On appelle spécialement *khâtib* خاطب « l'imâm prédicateur » celui qui, monté sur le *minbar* منبر ou « chaire », récite la *khotba* خطبه ou prière officielle du vendredi à midi.

Un titre tout à fait religieux, et commun à tout l'Orient musulman, c'est celui de *hâji* حاجى ou « pèlerin », que seuls ont le droit de porter ceux qui ont visité en personne les lieux sacrés de l'Arabie, c'est-à-dire la caaba de la Mecque et le tombeau de Mahomet à Médine. Tel fut Hâji Bâbâ, non pas le héros fantastique des romans de Morier, mais Abd ur Rahman Osmân el Tarsûcî, grammairien arabe distingué.

A l'imitation des musulmans, les chrétiens orientaux prennent ce titre lorsqu'ils sont allés en pèlerinage au tombeau de Notre-Seigneur à Jérusalem; toutefois, ils le mettent à la suite de leur nom, tandis que les musulmans le mettent avant.

Un autre titre, tout à fait religieux, c'est celui de *fâquîr* فقير en arabe, et de derviche ou *darwesch* درويش en persan. Ces expressions désignent un pauvre

[1] D'Herbelot, *Bibliot. orient.* au mot *Imâm;* Reinaud, *Monuments musul.* t. I. p 266.

[2] En effet, *aimma* أيمّه, qui est le pluriel du mot *imâm* امام, signifie, par extension, « des savants ».

volontaire, une sorte de moine mendiant[1]. Le nom de *fâquîr* est plus généralement usité que celui de *derviche*, et même on l'applique dans l'Inde aux joguis, sannyacis, baïraguis et autres mendiants religieux hindous.

Les chefs des derviches se nomment *pîr* پیر *senior*. De là viennent les surnoms de *Pîr Mohammed*, *Pîr Alî*, etc.

Il y a certains titres particuliers aux religieux spiritualistes. Tels sont ceux de *sofi* ou *sûfî* صوفی[2] et de *mutaçawwuf* متصوّف « aspirant au sûfisme »; *ârif* عارف « contemplatif », et *mutaarrif* متعرّف « celui qui s'efforce d'entrer en contemplation »; *khâdim* خادم « serviteur (de Dieu) », et *mutakhaddim* متخدم « celui qui cherche à le devenir »; *marbout*[3], ou *marabout* en Barbarie مربوط, c'est-à-dire, « lié (à Dieu) ».

Le titre de *gaus* ou *gaus a'zam* غوث اعظم « grand aide » est donné à celui qui tient le rang le plus éminent parmi les sofis, puis viennent les expressions de *walî* ولی « ami de Dieu » ou *sâlih* صالح, c'est-à-dire, « saint (personnage) »; *zâhid* زاهد « abstinent[4] »; *abid* عابد « adorateur (de Dieu) », et *malâmati*

[1] Le moine chrétien se nomme *râhib* راهب.

[2] On l'emploie quelquefois avant les noms propres. On appelle, par exemple, *Alsûfî usschâbilî*, un célèbre spiritualiste, dont il est raconté, dans le *Mantic uttaïr*, plusieurs anecdotes.

[3] C'est de *marâbit* مرابط, pluriel de ce mot, qu'on a fait *Almoravides*.

[4] De là le dérivé *zâhidî*, surnom d'un théologien célèbre qui a commenté le Traité de l'imâm Cudûrî. On l'appelle *Sâhib ulkunyat* « qui porte bien son surnom », parce qu'il a imité son aïeul Najm uddîn Zâhid, duquel il a tiré son surnom.

ملامتى « blamable[1] », c'est-à-dire celui qui cache sa dévotion. On emploie dans le même sens l'expression de *calandar* قلندر[2], de *bâtin* باطن « intérieur », de *mubâhi* مباح « jouissant de la liberté spirituelle » et quelquefois de *zindîc* زنديق, quoique ce dernier mot signifie proprement « impie » et même « athée ».

Les souverains musulmans s'appelèrent d'abord *khalifes* خليفة, c'est-à-dire « successeurs (de Mahomet) », et *imâms*, ainsi que je viens de le dire. Ils se nommèrent aussi *amîr ulmuminîn* امير المومنين ou « prince des croyants », et *amîr ulmuslimîn* امير المسلمين « prince des musulmans[3] ». Ces titres furent portés tour à tour par les quatre premiers khalifes, par les Ommiades et par les Abbassides, et le dernier par les Almoravides et par les Almohades.

Au déclin du khalifat, les gouverneurs des provinces qui s'emparèrent peu à peu de l'autorité souveraine se contentèrent d'abord des surnoms honorifiques ou *lacabs* que leur accordèrent les khalifes, ainsi que je l'ai dit plus haut. Mahmoud le Gaznévide, qui régnait à la fin du xe siècle et au commencement du xie, fut, on croit, le premier qui

[1] Ou plutôt « celui qui s'expose au blâme ».

[2] Ou plutôt *calandarî* قلندرى, c'est-à-dire « sectateur de Calandar », fondateur d'une sorte d'ordre ou de confrérie religieuse. Ce sont des sofis qui se rasent la tête et la barbe, et qui font profession du détachement le plus complet des choses du monde. Ils observent même, chose étonnante pour des musulmans, une stricte chasteté.

[3] Ce fut cette dernière expression que les croisés rendirent par *miramamolin*.

prit le titre arabe de *sultân* سلطان ou « gouvernant » [1], dont les croisés firent soudan, et qu'on donne actuellement en Perse aux gouverneurs de provinces [2]. Puis vinrent les titres persans de *schâh* شاه « roi », et de *pâdschâh* پادشاه « le seigneur des rois », titre qui équivaut à celui de *mîrân-schâh* ميران شاه ou « le roi des émirs », porté entre autres par un fils de Tamerlan, et de *schâhinschâh* شاهنشاه « roi des rois », qui a été porté pour la première fois par Ismaïl Samânî, fondateur de la dynastie des Samanides, à qui il fut donné par Motaded en 287 (900). Ce titre pompeux de *shâhin-schâh* ou « roi des rois » est donné aujourd'hui à Constantinople au grand maître de la garde-robe.

Les fâquîrs prennent avant leur nom le titre honorifique de *schâh;* mais la distinction qu'on a faite entre les noms précédés ou suivis de *schâh* n'est pas absolue. Il paraît que le mot *schâh,* qui signifie proprement « roi », est, aussi bien que sultan, employé par politesse, surtout dans l'Inde, avant ou après les *alams* des personnes qui sont loin d'avoir l'autorité souveraine. Quant aux souverains, on

[1] *Bibliot. orient.* au mot *Solthan.* Le titre du *sultân ulâm* سلطان العامّ « chef du peuple », a été pris par un chef Arabe qui s'est mis dernièrement, en Algérie, à la tête d'une petite insurrection, facilement comprimée.

[2] Il entre aussi dans la composition de certains titres d'honneur, comme dans *sultân uddaula* سلطان الدولة « le souverain de l'empire », *sultân ulârifîn* سلطان العارفين « le sultan des contemplatifs »; titre honorifique du célèbre Jalâl uddîn Rûmî, l'auteur du *Masnawî.*

trouve le nom de *schâh* précéder ou suivre indifféremment leurs noms. Ainsi on dit *Ismâïl Schâh* ou *Schâh Ismâïl*, en parlant du roi de Perse, fondateur de la dynastie des *sofis*, père de Tahmasp, qu'on nomme aussi *Tahmasp Schâh* ou *Schâh Tahmasp*.

Les souverains persans, indiens et turcs prennent aussi le titre de *scharyâr* شهريار, expression persane qui signifie à la lettre « chef de la ville », et plusieurs autres et spécialement le sultan de Constantinople; celui de *khwand kâr* خوند كار, formé des mots persans *khwand* خوند[1] « seigneur » et *kâr* كار « chose », c'est-à-dire, « chef de la chose publique (république) », et même de *khûnkâr* خونكار « agissant dans le sang », à cause du droit légal de vie et de mort qu'il a sur ses sujets; ou simple contraction de خوند كار.

On donne également à ces souverains le titre tartare de *khân* خان, titre qu'on donne aussi en Perse aux gouverneurs de provinces et à d'autres grands dignitaires, et qui est prodigué dans l'Inde au point qu'on en gratifie tous les musulmans d'origine pathane ou afgane, tandis que son féminin *khânam* خانم ne se donne guère cependant qu'aux princesses et aux grandes dames.

Khâcân خاقان « prince ou roi » est un mot turc et il paraît avoir donné naissance à *khân* خان, qui en semble la contraction, ou en peut être dérivé[2].

[1] C'est ce mot qui entre dans le nom de Mirkhond, célèbre historien persan.

[2] Par le redoublement du mot *khân*; car il est évident que قان est synonyme de خان.

Khân khânân خانخانان « prince des princes » est un titre d'honneur dont la valeur ne répond pas à l'étymologie. Du mot arabe *rabb* رب, qui signifie proprement « seigneur », dérive le pluriel *arbâb* ارباب, usité encore de nos jours dans l'Inde musulmane pour désigner les chefs du pays.

Le titre de *wazîr* وزير ou « ministre » est bien connu. Cette expression, qui est arabe et qui signifie « chargé (du poids des affaires) », est usitée dans presque tous les pays musulmans. Toutefois, on emploie plutôt dans l'Inde, dans le sens de ministre, le mot *diwân* ديوان, le même qui, en Turquie et en Perse, soit seul, soit accompagné de l'adjectif *humâyun* همايون « heureux », signifie « le conseil d'État »[1] (et quelquefois le ministère), dont les membres sont appelés *muschîr* مشير ou *mustaschâr* مستشار « conseiller[2] ». Lorsqu'un souverain n'a qu'un ministre, on le nomme *wazîr kull* وزير كل ou « ministre suprême », à la lettre, « ministre de toute chose ».

Le grand vizir se nomme à Constantinople *sadr-i azam* صدر اعظم ou *sadr-i âli* صدر عالى, c'est-à-dire à la lettre « la grande poitrine, la poitrine élevée » ou plutôt « le grand centre, le centre élevé. » Le titre de grand vizir est la traduction de *wazîr-i azam* وزير اعظم. On le nomme aussi *wazîr uluzarâ* وزير الوزرا « vizir des vizirs », qui est le même titre que celui de *wazîr ulmamâlik* وزير الممالك ou « vizir

[1] Voyez la notice de M. Bianchi sur l'*Annuaire de l'Empire Ottoman; Journal asiatique*, 1847.

[2] Le président du diw n se nomme *diwân-béguî* ديوان بيگى.

des provinces », dont le synonyme *nawâb* نواب, et et vulgairement *nabâb*, qui est plus usité dans l'Inde, équivaut au titre turc de *pâcha* پاشا, prononcé en arabe *bâschâ* باشا, et dont nous avions fait *bassa*. Mais ce dernier titre, de même que dans l'Inde celui de *nabâb*, a perdu de sa valeur en Turquie, car on le donne, non-seulement aux lieutenants généraux, mais aux maréchaux de camp.

On donne aussi le titre de *wâli* والي au gouverneur d'une province, nommée en Turquie *wilâyat* ولايت. Le premier secrétaire du grand vizir se nomme *nâzir* ناظر ou « inspecteur ». On donne encore ce titre à une espèce de ministre de la maison du sultan. Le titre de *defterdâr* دفتردار, qui signifie proprement « gardien des registres », se donne au ministre des finances, celui de *muhurdâr* مهردار « garde des sceaux » au chancelier, et on nomme *dwâtdâr* دواتدار ou « porté écritoire » le secrétaire particulier du sultan.

Le mot *kâtib* كاتب, qui signifie « écrivain », et qui, dans ce sens, est synonyme de *muharrir* محرّر, se prend pour signifier « secrétaire » et même « ministre d'État », et il sert, dans ce cas, de surnom, par exemple, dans *Kâtib Isfahânî*, auteur connu, qui fut secrétaire du fameux Saladin. De *kâtib* dérive *Kâtibî*, qui est devenu le nom d'un célèbre poëte persan. Le synonyme persan du mot arabe *kâtib* est *munschî* منشى. On nomme *munschî ulmamâlik* منشى الممالك « le secrétaire des provinces » le premier secrétaire d'État.

Le titre de *beg* بيگ (prononcé *bey*) ou *bek* بيك, qui, en Barbarie, est écrit et prononcé *bâï* باى, est proprement un mot turc signifiant « seigneur, prince »; de là le titre d'*atâbeg* اتا بيگ « le seigneur père », c'est-à-dire, dans l'origine, le gouverneur d'un prince, puis son vizir, son lieutenant, et enfin le roi lui-même. C'est le titre spécial d'une dynastie de souverains persans.

Le titre de beg se donne actuellement aux officiers supérieurs de l'armée de terre et de mer, tandis qu'il était auparavant synonyme de pâcha, dans le sens de vice-roi ou gouverneur de province, ou même de souverain subordonné au sultan, tel que celui de Tunis, qui porte encore de nos jours ce titre. On le donnait aussi au possesseur d'un grand fief, nommé pour cette raison *beglîc* بيگليق. Quant au titre de *sanjâc beg* سنجاق بيگ ou « seigneur de la bannière », c'est-à-dire de la queue de cheval, que ce dignitaire faisait porter devant lui, on le donne proprement au possesseur d'un fief ou *sanjâc*, ainsi que je le dirai plus loin. Dans l'ancien royaume d'Alger on donnait le titre de *beg* aux gouverneurs des trois provinces qui le formaient et aux généraux d'armée[1].

En Turquie, le titre de *begler beg* بيگلر بيگ ou « le beg des begs », répond à l'ancien titre d'*amîr ulumarâ* امير الامرا ou *mîr mîrân*. C'est le gouverneur général de toutes les provinces, lequel commande aux sanjâc begs : c'est une sorte de généra-

[1] L. de Tassy, *Histoire du royaume d'Alger*, p. 231.

lissime, comme anciennement en Perse le *sipâh sâlâr* سپاه سالار. On l'appelait pacha à trois queues, avant la réforme, parce qu'il faisait porter devant lui trois queues de cheval, nommées *tûg* توغ, en guise d'étendard, et comme marque de sa dignité.

Dans l'Inde, où les titres les plus élevés ont perdu de leur valeur, on donne celui de *beg* à tous les Mogols, ainsi que le nom turc d'*agâ* آغا et le nom persan de *khâja* خواجه (prononcé en arabe *khawâja*), qui est usité dans tout l'Orient, mais avec des nuances d'acception différentes. En effet, ce dernier mot, qu'on écrit souvent en français *khodja*, *cojia*, et même *hoja*, à cause de la prononciation adoucie du turc, et qui, en persan et en turc, équivaut à notre titre de docteur, et se donne aux écrivains et aux secrétaires du gouvernement, s'applique, dans les Échelles du Levant, aux négociants, et il a donné naissance au mot vulgaire de *couaje*, qui était autrefois usité dans les ports de la Méditerranée pour désigner ceux qui, après avoir fait leur fortune dans le Levant, se retiraient dans leur pays natal. C'est ainsi qu'en Angleterre, on nomme *nabob* (nabab) les Anglais qui se sont enrichis pendant leur séjour dans l'Inde.

Le titre d'*agâ* آغا ou *acâ* آقا est proprement mogol et signifie « seigneur », mais il s'est introduit dans tout l'Orient musulman. En Turquie, on donne au chef des eunuques du Sérail le titre de *câpû* [1]

[1] Qu'on prononce plutôt *câpî*.

agâ قاپو آغا ou *câpû agâcî* قاپو آغاسی « l'agâ de la porte du sérail », et en Perse, *chic agâci bâschî* چق آغاسی باشی « l'agâ en chef du rideau du harem ». Par politesse, on donne le titre d'*agâ* à tous les eunuques appelés proprement *khoja* خوجه ou *khâja sarâ* خواجه سرا [1], et dans l'Inde, *mahallî* محلّی [2]. A Constantinople, on les nomme aussi *muçâhib* مصاحب « compagnons » ou « pages », et *îch oglân* ایچ اوغلان [3] « jeunes garçons de l'intérieur (du palais) ». C'est parce qu'il était eunuque que le roi de Perse, fondateur de la dynastie actuelle des Câjârs قاجار, se nommait Agâ Muhammad Khân.

Le général de l'armée de l'ancien royaume d'Alger avait le titre d'*agâ* [4]. Son lieutenant, qui était le plus ancien capitaine des troupes, s'appelait *khayâ* كحيا et *bâsch-i-balûk-bâschî* باش بلوك باشی « le capitaine des capitaines des troupes »; et les capitaines se nommaient *bulûk-baschî*.

L'agâ des janissaires était leur colonel; et je rap-

[1] Les mots خوجه et خواجه, quoique originairement identiques, se distinguent actuellement l'un de l'autre; car le premier signifie seulement « eunuque ». L'expression de خواجه سرا est persane; elle se compose du mot خواجه, qui est expliqué dans le texte, et du mot سرا, le même que سر, signifiant « tête », et par suite « chef ». Elle signifie donc « le monsieur en chef ».

[2] C'est-à-dire, attaché au palais محل. A Constantinople, on appelle spécialement *Kizlar agâcî* كزلر آغاسی « le chef des eunuques noirs ».

[3] C'est de cette expression que les Grecs modernes ont formé le mot *ἰτσιογλάνιον*, et nous *icoglan*.

[4] L. de Tassy, *Histoire du royaume d'Alger*, p. 226.

pellerai en passant que le mot de janissaire représente l'expression turque originale de *yanî-chérî* يگیچری ou « la nouvelle bande », corps de fantassins créé par le sultan Orkhân, en 1330, et supprimé par Mahmûd II, en 1826.

Le mot persan *ketkhudâ* كتخدا, prononcé et même écrit vulgairement en turc, ainsi que nous venons de le voir, *kahyâ* كحيا, et qui signifie à la lettre « chef de maison », se donne à certains hauts fonctionnaires. On nomme en Perse *ketkhudâ* les commissaires de police. On appelait autrefois à Constantinople *kahyâ* ou *kiyâ beg* كحيا بيك « le ministre de l'intérieur ».

Il n'est pas inutile de mentionner encore les expressions turques de *capû-ketkhudâ* قاپو كتخدا « agent » ou « ambassadeur de la Porte », *sarâï ketkhudâ* سرای كتخدا « gouverneur du palais impérial », etc.

Le mot arabe *wakîl* وكيل (pluriel *ukalâ* وكلا) s'emploie aussi en Turquie dans le sens de ministre, ainsi que le mot *nâzir* ناظر, qui signifie proprement « inspecteur ».

Le *khazânchî* خزانچی, *khaznadâr* ou *haznadâr* (pour *khazîna-dâr* خزينه دار) ou « trésorier », à la lettre « garde du trésor », c'est-à-dire, pour me servir de l'expression arabe, de « la maison de l'argent » بيت المال, répond à peu près à notre ministre des finances, et les *baït ulmâljî* بيت المالجی à nos receveurs.

En Perse et dans l'Inde, on nomme *jaguîr-dâr* جاگير دار le possesseur d'un *jaguîr* جاگير ou *jâé-dâd*

جايداد, c'est-à-dire « fief », ce qu'on nomme actuellement en Turquie *arpalik* ارپلق, expression qui a remplacé les mots de *tîmâr* تيمار et de *ziâmat* زعامت, employés dans le même sens[1]. Les jaguîr-dârs sont tenus de fournir au souverain un certain nombre de soldats et une somme d'argent annuelle. Il est assez singulier de trouver le système féodal établi dans l'Orient musulman. Ce système y existe cependant, spécialement dans l'Inde, en Aoude, entre autres, où les possesseurs de ces fiefs sont tout-puissants.

On nomme *mucaddam* مقدّم, *malik mucaddam* مالك مقدّم et aussi *mutaçarrif* متصرّف le tenancier d'un *wacf* وقف ou « legs pieux », et *aïmma-dâr* ايمّه دار le tenancier d'un fief établi par un legs pieux, à certaines conditions, en l'honneur des *imâms* ايمّه, lequel fief est quelquefois exempt de tout impôt, ce qu'on nomme *lâ kharâj* لا خراج[2]. Les administrateurs des biens des mosquées et de ceux que peuvent avoir les autres fondations pieuses se nomment *mutawallî* متولّى.

Le mot propre pour signifier roi est *malik* ملك. Les reines se nomment *malika* ملكه, *sultâna* سلطانه « sultane[3] », *khâtûn* خاتون, *bânû* بانو et *kedbânû*

[1] On nomme actuellement, à Constantinople, *sipâhi* سپاهى, les militaires possesseurs d'un fief.

[2] Sur ces fondations ou biens de main morte, voy. M. Belin, *Journ. asiatique*, 1853, p. 377 et suiv.

[3] La sultane Validé والده, c'est la sultane mère, ou douairière, c'est-à-dire la mère du sultan régnant.

كدبانو, employé comme féminin de *ketkhudâ* كتخدا[1] « maître du logis ». Les princesses se nomment *khânam* خانم (féminin de *khân* خان), *bégam* بيگم (féminin de *beg* بيگ). On ne donne jamais aux reines les titres de *schâh* et de *pâdschâh*, ni aux princesses celui d'*amîr*, mais on nomme celles-ci *schâh-zâda*, *pâdschâh-zâda*, *amîr-zâda*, et, en hindoustani, *schâh-zâdî* شاهزادى, *pâdschâh-zâdî* پادشاهزادى, *amîr-zâdî* امير زادى, c'est-à-dire « fille de roi », « fille de pâdschâh », « fille d'amîr ». Les dames de distinction qui ne sont pas princesses se nomment, dans les pays où l'on parle arabe, *sattî* ستّى, pour *saïyidatî* سيّدتى « madame », féminin de *saïyidî* سيّدى « monsieur ». En Barbarie, on emploie, au lieu de cette expression, celle de *léla*, qu'on écrit لالا, لالة, لالى [2]. En Perse et dans l'Inde, on appelle les dames *bîbî* بيبى, *sâhiba* صاحبه et *parda nischîn* پرده نشين « siégeant derrière le rideau ». Les titres des femmes restent souvent au masculin en hindoustani; ainsi on dit *Bîbî Fâtima-Sâhib*, *Bîbî Mihr-Sultân* [3].

Le mot *hâkim* حاكم « gouverneur », qu'il ne faut par confondre avec le mot *hakîm* حكيم, dérivé de la même racine et qui ressemble beaucoup au premier, mais qui signifie « médecin [4] », a été employé

[1] Le changement du *t* en *d* a lieu conformément aux règles de mutations euphoniques, telles qu'elles sont exposées dans les Grammaires sanscrites.

[2] Dombay, *Gramm. mauro-arabica.*

[3] *Histoire de Scher Schâh*, fol. 53 et ailleurs du manuscrit.

[4] De là, *hakîm bâschî* حكيم باشى signifie, à Constantinople, le médecin en chef, ou le premier médecin du sérail.

assez souvent pour désigner un souverain musulman. C'est ainsi qu'Abû Alî Mansûr, prince Fatimite, se nommait *Hâkim bi-amr ullah* حاكم بامر الله « le Gouvernant d'après l'ordre de Dieu ».

Trois noms de dignité exigent quelques explications. Ce sont ceux de *saïyid* سيد « seigneur, maître », d'*amîr* ou *émir* امير « commandant, prince », et de *scharîf* ou *schérif* شريف « excellent », donnés tous les trois aux descendants de Mahomet. De ces trois mots, le dernier seul, c'est-à-dire, celui de *scharîf*, au singulier, et *aschrâf* اشراف, au pluriel, est celui qui a conservé le plus sa signification primitive. On le traduit communément par « noble ». Il est spécialement donné aux gouverneurs de la Mecque [1]. Il n'en est pas de même des deux autres noms, surtout de celui de *saïyid*, contracté en *sî* سى en Barbarie, qui se donne par politesse à tout le monde en Syrie et en Égypte. Toutefois le pluriel *sâdât* سادات ne s'applique qu'aux descendants de Mahomet par son petit-fils Huçaïn, à qui le nom de *saïyid* est spécialement donné par antonomase, et, par extension, à ses descendants. Les deux *saïyids* par excellence, *saïyidân* سيّدان, ce sont Huçaïn et son frère aîné Haçan. On distingue même plusieurs classes de descendants de Huçaïn ou *saïyids*; ainsi ceux qui en descendent par Alî Rizâ, le huitième imâm, se nomment *saïyid-i Rizâwi*.

Quant à Mahomet on lui donne le titre de *saïyid des saïyids* سيد السادات.

[1] D'Ohsson, *Tableau de l'Empire Ottoman*, t. I, p. 256.

L'expression de *saïyid zâda* سيد زاده ou « fils de saïyid » est employée en Perse et dans l'Inde comme titre d'honneur.

Le nom d'émir, et par contraction *mîr* مير, n'est pas aussi prodigué que celui de *saïyid;* toutefois, par extension, et conformément à la signification primitive du mot, on le donne, non-seulement aux princes et aux personnages élevés en dignité, mais aux chefs ou *râïs* رئيس de tout genre. Tels sont, par exemple, les titres de *mîr âtasch* مير آتش « chef du feu », c'est-à-dire, général d'artillerie; *mîr-i manzil* مير منزل « chef de l'habitation », c'est-à-dire, quartier-maître général; *mîr âkhor* مير آخور « chef d'écurie », c'est-à-dire, grand écuyer et général de cavalerie; *mîr bahr* مير بحر « chef de la mer », c'est-à-dire, commissaire de marine, ou plutôt celui qui est chargé de recouvrer les droits d'entrée dans un port; *mîr bakhschî* مير بخشى « payeur général »; *mîr âb* مير آب « chef de l'eau » c'est-à-dire directeur des eaux et forêts »; *mîr schikâr* مير شكار « chef de la chasse » ou « grand veneur »; *mîr daha* مير دهه « chef de dix domestiques (décurion) »; *mîr sâmân* مير سامان « chef des provisions », c'est-à-dire maître d'hôtel; *mîr-i imârat* مير عمارت « chef de la bâtisse »; *mîr-i madjlis* مير مجلس « chef de la réunion », c'est-à-dire, le président d'une assemblée, le maître de la maison, etc.

C'est de ce mot *mîr* que dérive le composé persan *mîr zâda* مير زاده, pour *amîr zâda*, « fils d'émir », et par contraction *mîr-zâ* ميرزا. Ce dernier mot, qui signifie « prince » après le nom, n'est, avant le

nom, qu'un simple titre de politesse qu'on donne à toutes les personnes qui appartiennent à ce que nous appelons la bourgeoisie, à celles qui se livrent à des professions libérales, aux jurisconsultes, aux poëtes (car leur art est une profession dans l'Orient), aux médecins, aux astrologues, aux écrivains, etc.

La femme d'un mirzâ se nomme dans l'Inde *mîrzâni* ميرزانى et *aschrafzâdî* اشرفزادى, c'est-à-dire, née d'un aschraf, ce dernier mot étant le superlatif de *scharîf*.

Dans l'Inde, on donne le titre de *mirzâ* à tous les Mogols sans exception. Il n'en est pas de même du pluriel d'*amîr*, c'est-à-dire de *umarâ* امرا, et vulgairement *omra*, qu'on emploie abusivement pour le singulier, mais qu'on ne donnait qu'aux principaux officiers de l'empire Mogol.

Deux autres titres de dignité, plus religieuse que civile, se trouvent fréquemment employés et exigent aussi quelques explications, ce sont ceux de *schaïkh* شيخ et de *maula* مولى. Ces mots ont dans la pratique une signification analogue, car ils équivalent au titre de docteur. Le premier signifie proprement « vieillard (*senior*) » : on le donne à Constantinople aux supérieurs des derviches et dans l'Inde aux descendants des Arabes, vulgairement appelés Maures, qui s'établirent dans cette contrée dès le temps de Walîd, le septième khalife. Les musulmans y donnent même, par politesse, ce titre aux Hindous convertis à l'islamisme.

La classe des schaïkhs se subdivise, à Pondichéry, en quatre espèces de castes : celle des *sipâhis* سپاهى

ou « soldats »; des *panjicotti* ou « matelassiers »; des *darzi* درزی, et vulgairement *darjî* « tailleurs d'habits », et des *mochîs* موچی « cordonniers »[1].

On trouve le nom de *schaïkh*, avec la signification spéciale de docteur, donné même à des femmes. Ainsi, parmi les écrivains musulmans du sexe féminin, il y a, entre autres : *Aïscha es-Schaïkha bent Yûçuf el-Damaschquiya* عايشه الشيخه بنت يوسف الدمشقيه, c'est-à-dire, « la Doctoresse Aïschâ, fille d'Yûçuf, de Damas ».

On accompagne souvent, dans l'Inde, le titre de *schaïkh*, et même celui de *mîr*, du mot *miyân* ميان, qui est une expression de politesse indienne ressemblant, en quelque chose, à celle de « cher père » et « très-cher père », qu'on donne quelquefois aux religieux dans les couvents.

Quant au nom de *maula* مولى, il est devenu par corruption *mulla* ou *molla* ملّا, et son pluriel est *mawâlî* موالى. Les mots *Maulawî* مولوى[2] et *maulâna* مولانا, qui sont aussi usités, signifient à la lettre « mon maula » et « notre maula ». Le même mot, prononcé *muley*, est le titre des sultans de Fez et de Maroc, ainsi que des souverains de Tunis; de Muley Haçan, par exemple, chassé par Barberousse et rétabli par Charles-Quint.

On emploie dans l'Inde l'expression de *maula* pour

[1] E. Sicé, *Lois mahométanes de l'Inde.* (*Journ. asiatique*, 1848.)

[2] Maulawî est aussi un dérivé de maula, et signifie celui qui dépend d'un molla. On donne par suite ce nom à un ordre particulier de derviches.

désigner le magistrat chargé d'interpréter dans les tribunaux la loi musulmane. On donne aussi ce titre aux professeurs ou *muallim* معلّم d'arabe, par opposition à l'expression de *munschi* منشی, qu'on donne aux professeurs de persan et d'hindoustani, et qui signifie proprement « secrétaire », celui qui est habile en *inscha* انشاء ou « rédaction des lettres ». *Munschî* s'emploie aussi en Perse comme titre d'honneur.

En Turquie, le mot *mulla* désigne actuellement le juge d'un certain ressort judiciaire, appelé de ce nom *maulawiat* ou *mevleviet* مولويت.

Le mot *fâzil* فاضل, qui signifie « excellent », employé avant le nom, équivaut souvent au titre de « docteur ». Ainsi il y a un philosophe célèbre qui se nomme Alfâzil Schamsuddîn Muhammed ben Aschraf ulhuçaïni. On appelle *faquîh* فقيه (d'où l'espagnol *alfaqui*) un docteur en *fiqh* فقه ou « science du Coran et de la tradition », c'est-à-dire, la jurisprudence musulmane, qui a pour base ces deux choses. Les savants qui s'occupent plus spécialement de l'exégèse du Coran s'appellent *mufassir* مفسّر « explicateurs », et ceux qui s'occupent des paroles de Mahomet conservées par la tradition, *muhaddis* محدّث « traditionnaires ». On nomme *mujtahid* مجتهد les *faquihs* des premiers siècles de l'islamisme dont l'autorité est reconnue comme incontestable dans ce qui concerne « la loi musulmane » ou *schariyat* شريعة. Tels sont les *ashâb* اصحاب ou *suhba* صحبه

« compagnons (de Mahomet) »; et ceux qui les suivirent immédiatement et dont l'autorité est moindre, nommés *tâbi* تابع « suivants ». On donne aussi aux uns et aux autres le nom d'*ustâd* استاد ou *ustâz* استاذ[1] « maître », et au pluriel, *açâtîz* اساتيذ. Les docteurs qui vinrent après les mujtahid se nommèrent *macallid* مقلد ou « imitateurs »[2].

Quoiqu'on ne compte plus de vrais mujtahids dès la fin du VIe siècle de l'hégire, ce titre s'est néanmoins perpétué jusqu'à nos jours. Ainsi le mujtahid de Karbala, qui est schiite, donne l'investiture au premier imâm d'Aoude, en lui envoyant un turban.

Le *mutakallim* متكلم est un docteur scolastique, métaphysicien, de l'école des philosophes nominaux[3]. Plusieurs docteurs musulmans ont eu ce titre; tels sont Haçan albasrî et Abû'lfath Muhammad ben Abd ulkarîm usschaharistâni[4].

Les titres particuliers à la Perse et à l'Inde musulmane, pour les fonctions civiles, sont ceux de *soubadâr* صوبه‌دار ou *nâzim* ناظم « gouverneur d'une province », *jâ-nischîn* جا نشين ou *nâïb-i nâzim* نائب ناظم « le lieutenant du gouverneur », *vacâyi nawîs* وقايع نويس « son secrétaire », *amîn* امين « homme de

[1] De ce mot dérive celui d'*uztazade*, ou « le fils du maître », qui est, entre autres, le nom d'un saint du martyrologe romain.

[2] Voyez Mirza Kasem Beg, *Notice sur la Jurisprudence musulmane*. (*Journ. asiat.* 1850.)

[3] On appelle *ilm ulkalâm* علم الكلام « la science de la parole » ou « des mots », la scolastique et la métaphysique.

[4] Ce personnage est auteur d'un ouvrage sur les religions, publié par M. le Rév. W. Cureton.

confiance » (sorte de commissaire du gouvernement dans une certaine étendue de pays). Le même nom d'*amîn* est aussi employé dans le sens de « juge », et ce titre est ancien dans l'Inde, car il était usité dès le temps de Humâyûn, ainsi qu'on le voit dans l'Histoire de Scher schâh[1]. Le *sadr-i amîn* صدر امین, c'est-à-dire, « le principal officier de confiance », est le juge président de la haute cour de justice civile (*sadr dîwân-i adâlat* صدر دیوان عدالت). Dans l'Inde anglaise, on nomme ainsi les officiers musulmans et hindous des cours de justice adjoints aux juges anglais.

On nomme *munsif* منصف « arbitre », le juge subordonné au *sadr-i amîn,* et *dih-khân* دهخان ou دهقان *dihcân* « khân de village », le juge d'une petite ville ou d'un village.

Le *chaklédâr* چکلیدار est le gouverneur d'un *chakla* چکلا, ou étendue de territoire, composé de plusieurs *perganas* پرگنه ou districts formés de quelques villages, ce qui équivaut à l'expression arabe ناحیت, employée en Turquie dans le même sens. La réunion de plusieurs *chaklâs* forme un *sirkâr* سرکار[2].

Le nom de *âmil* عامل, pluriel *amla* عمله, qui signifie, ainsi que celui de *mukhtâr* مختار « choisi », un agent quelconque, désigne spécialement le surin-

[1] Page 89 du texte manuscrit.

[2] Et plus régulièrement *sarkâr.* C'est le même mot qui signifie aussi « chef », et qui se donne, entre autres, dans l'Inde, au chef des domestiques d'une maison.

tendant d'un district, lequel est en même temps le percepteur d'impôts de ce même district. On le nomme aussi *tarafdâr* طرفدار « chargé d'un côté », et *muâmalatdâr* معاملتدار « agent ». Les percepteurs d'un rang inférieur se nomment *hawâldâr* حوالدار, et vulgairement *kawîldâr,* c'est-à-dire, « celui qui est chargé d'un cercle ou d'une certaine étendue de territoire », et *bakhschî* بخشی « payeur » et « commandant en chef ». Le comptable temporaire se nomme *majmûa-dâr* مجموعه دار. Les mots *peschkâr* پیشکار et *tahcîl-dâr* تحصیلدار sont des noms génériques pour « percepteur d'impôts ». Ce dernier titre est le même que celui d'*arbâb tahcîl* ارباب تحصیل [1] que mentionne Chardin [2]; mais qu'il écrit, probablement par erreur, *arbab tahwil*, orthographe que M. Langlès a, du reste, adoptée et même expliquée.

Le titre de *chicdâr* شقدار, ou de *watan-dâr* وطن دار, se donne au percepteur d'une certaine division territoriale, nommée *chic* ou *watan*. C'est un officier municipal, dont les fonctions sont héréditaires. Toutefois le *tahcîl-dâr* est plus spécialement l'officier indien qui est à la tête du *taalluc* تعلق. Or le taalluc est la subdivision du *zila* ضلعه, et le *zila*, de la présidence. Le tahcil-dâr est en même temps le chef de la police du taalluc. Il y a, en outre, dans chaque petite ville ou village, deux officiers. Le premier,

[1] Ici le pluriel est celui qu'on appelle « respectueux ». *Arbâb* est, en effet, pour *rabb,* ainsi qu'on le verra plus loin.

[2] Voyez édition Langlès, t. V, p. 327.

spécialement chargé de la perception des impôts, se nomme *muttaçaddî* متصدی ou *karnam* کرنم, et l'autre, de la police, et se nomme *munsif* منصف, ou *patel* پتیل, selon les localités.

On nomme le garnisaire *tahcîl-chaprâcî* تحصیل چپراسی, c'est-à-dire « porte boucle de la perception », à cause de la boucle qui tient sa ceinture.

Les titres de *zamîndâr* زمیندار, *taalluc-dâr* تعلقدار, *mazkûrî* مذکوری[1], sont à peu près synonymes, et signifient, tant les propriétaires de terre qui payent directement au Gouvernement une redevance, que les tenanciers qui la lui payent indirectement.

Le *canûn go* قانون گو « diseur de règlement », est un officier civil, chargé d'enregistrer tout ce qui concerne les revenus des terres. Ce titre équivaut au titre turc de *canûn-jî* قانون جی, et ce dernier mot est, en effet, synonyme du premier.

Le *nâzir* ناظر est un inspecteur quelconque, spécialement un officier de justice: *dâroga adâlat* داروغه عدالت, analogue aux *sheriffs* des comtés en Angleterre. Le *nâzir adâlat* ناظر عدالت est le sheriff pour le civil, et le *nâzir faujdârî* ناظر فوجداری, le sheriff pour le criminel. Le titre d'*arz-beg* عرض بیگ équivaut tout à fait à celui de maître des requêtes.

Le titre de *dâroga* داروغه, seul, se donne au gouverneur d'une ville, et spécialement à un inspecteur de police. On donne le nom anglo-indien de *dâroga jail-khâna* داروغه جیلخانه à un inspecteur

[1] Morley, *Analitical digest*, etc. t. I, p. 646.

de prison; celui de *dâroga sarak* داروغه سڑک à l'inspecteur des routes; celui, enfin, de *dâroga parjat* داروغه پرجت à l'inspecteur des douanes. Le *thânâdâr* تهانادار est un inspecteur subalterne de police, le constable anglais. Le *naquîb* نقيب est une espèce d'huissier introducteur. Le commissaire de police, proprement dit, lequel est en même temps juge de paix, se nomme *kutwâl* كوتوال, et ce titre est fort ancien dans l'Inde; car les Portugais l'y trouvèrent, et il est mentionné dans les *Lusiades*. Le *sirischtadâr* سرشته دار [1] est une sorte d'archiviste et d'officier de justice : c'est souvent le principal *rayah* رعيه cultivateur (à la lettre « sujet »), chargé de recueillir quelquefois les impôts et de surveiller les affaires des autres *'rayas* رعايا [2]. Le *nâïb sirischtadâr* نائب سرشته دار est son suppléant. Le *rûbakâr nawîs* روبكار نويس écrit le résumé des affaires et la sentence judiciaire; l'*izhâr nawîs* اظهار نويس prend note des dépositions des témoins; le *parwâna nawîs* پروانه نويس, ou *parwânchî* پروانچی, écrit les ordres des magistrats; le *muharrir* محرر, ou *nacl-nawîs* نقل نويس, est le simple copiste, et le *muhâfiz daftar* محافظ دفتر, le rédacteur.

Les titres militaires sont ceux de *soubadâr* صوبه دار, que j'ai déjà mentionné dans le sens de gouverneur

[1] C'est-à-dire, teneur de regitres.

[2] Il ne faut pas confondre, comme on l'a fait quelquefois, ce mot arabe, qui signifie « les sujets », par opposition au sultan, et qui est le pluriel de *rayah* رعيه « peuple », avec *râjâ* راجا, qui est indien et qui signifie « roi ».

de province, ou *soubah* صوبه; mais qu'on donne par politesse aux colonels et aux capitaines; de *sipâh sâlâr* سپاه سالار ou « général d'armée », qu'on donne au chef militaire du Soubah, et celui de *faujdâr* فوجدار ou « chef de troupe », attribué au chef militaire du Pargâna.

Sardâr سردار, aussi bien que *sipâh salâr,* que j'ai déjà indiqué, signifie « général »; *riçâla-dâr* رساله دار « colonel », surtout de cavalerie; *jamadâr* جمعدار « capitaine (chef de troupe)[1] »; *topchî baschî* توپچی باشی, c'est-à-dire, « chef des canonniers »; c'est le général du corps d'artillerie. Le *naïk* نایك ou *amal-dâr* عملدار est le « caporal »; le *hawîldâr* حولدار[2] ou *dafadâr* دفعدار « le sergent ».

Les titres plus spécialement turcs sont actuellement, pour le civil, ceux de *sadr azam* صدر اعظم ou « grand vizir », que le sultan appelle son *lâlâ* لالا[3] « gouverneur »; de grand mufti ou *schaïkh ulislâm*, de *séraskar* سرعسكر « ministre de la guerre »; de *capûdân-pâschâ* قپودان پاشا « ministre de la marine », et en même temps « grand amiral »; de *reïs éfendî* رئیس افندی et de *kiayâ beg* كحیا بیك, auxquels on donne actuellement les titres européens de *umûr-i khârijié wazîrî* امور خارجیه وزیری « ministre des af-

[1] Ce nom n'est plus qu'un mot vague, qu'on peut rendre par « officier », et qui désigne quelquefois des officiers de police.

[2] C'est le même mot que nous avons vu plus haut dans le sens de percepteur.

[3] Ce titre paraît être le même que celui de लाला ou لالا, qu'on donne dans l'Inde aux membres de la caste des Vaïs, et surtout aux Kâyaths.

faires étrangères »; et de *umûr-i mulkiyé wazîrî* امور مكليه وزيرى[1] « ministre de l'intérieur »; le *hâkim* حاكم ou *zâbit urf* ضابط عرف[2] « ministre du commerce et des travaux publics »; le *nâzir ucûf* ناظر وقوف[3] ou *maucûfât* موقوفات et *wacf nâzirî* وقف ناظرى « l'intendant général des legs pieux », etc. Ces fonctionnaires sont membres du conseil privé du sultan, ou *majlis-i khâss* مجلس خاص « réunion particulière ».

Le *muhâçabajî* محاسبه‌جى est « le contrôleur des finances »; le *mihmandâr* ou *mihmandâr bâschî* مهماندار باشى[4] est « le grand maître des cérémonies, introducteur des ambassadeurs »; le *taschrîfâtji* تشريفاتجى « le maître des cérémonies »; le *tazkeretjî* تذكرتجى « le maître des requêtes[5] »; le *silâhdâr* سلاحدار « agâ (porte-armure) » est notre ancien premier gentilhomme de la chambre; le *capûjî* قپوجى[6] « le chambellan »; le *châusch* چاوش « une sorte d'huissier ».

Le mot *wakîl* وكيل, qui signifie « chargé d'affaires », désigne souvent[7] un ambassadeur appelé plus spé-

[1] On le nomme aussi *mustaschâr* مستشار ou « conseiller (du grand vizir) ».

[2] A la lettre : directeur ou administrateur de la légalité.

[3] Ce mot *ucûf* وقوف est le pluriel de *wacf* وقف, que nous avons vu plus haut.

[4] Cette expression signifie proprement « maître d'hôtel en chef ». Le mot *bâsch* باش, qui signifie « tête » en turc, s'emploie comme *sar* سر, en persan, qui a le même sens pour signifier « chef ».

[5] D'Ohsson, *Tableau de l'Empire Ottoman*, t. III, p. 36.

[6] A la lettre : portier.

[7] D'Ohsson, *Tableau de l'Empire Ottoman*, t. III, p. 37.

cialement *elchî* ايلچى ; le titre d'*amîn* امين[1] « fidèle », qui signifie « intendant », se donne aussi aux gouverneurs des places fortes. Ainsi on nomme, par exemple, le commandant de la place de Bagdad *hâkim cala-i Bagdâd* حاكم قلعهٔ بغداد.

Le *muhrdâr* مهردار, appelé dans l'Inde *muhr bardâr* مهربردار « porte sceaux », est, ainsi que je l'ai dit, « le garde des sceaux », et le *defter-dâr* دفتردار « porte registre », le receveur général des finances.

On nomme généralement *mâbaïn jî* مابين جى les employés du sérail, appelé actuellement, par métaphore, *mâ-baïn* ما بين « entre-deux », du nom qu'on donne aux pièces qui séparent dans le sérail ce qu'on nomme le *selâmlik* سلاملك en turc, et ἀνδρωνῆτις en grec, c'est-à-dire l'appartement des hommes, du harem ou γυναικών, réservé aux femmes[2]. *Oda* اوده, aussi bien que *sérâi*, signifie « maison », et c'est de ce mot que dérive *odalik* اودهلك, dont on a fait « odalisque ».

Le *beglikchî* بگلكچى est un employé quelconque du beglig ou gouvernement.

Dans l'ordre judiciaire, nous avons ensuite les deux *câzî asker* قاضى عسكر, ou, comme on les nomme en Perse, *câzî laschkar* قاضى لشكر, c'est-à-dire « juge d'armée », ou intendant militaire. Ce sont les chefs de la magistrature en Europe et en Asie, car il n'y en a que deux dans l'Empire Ottoman, celui de Ro-

[1] En Turquie, ce mot, qui est prononcé *émîn*, signifie plus particulièrement le ministre des finances du sultan.

[2] D'Ohsson, *Tableau de l'Empire Ottoman*, t. IV, p. 316.

mélie et celui d'Anatolie. Ils sont, après le grand mufti, les fonctionnaires les plus considérés de l'ordre judiciaire. On les appelle, avec ce dernier, *sudûr* صدور, qui est le pluriel de *sadr* صدر « poitrine », et quand il est question d'eux deux seulement, on emploie le duel, *sadraïn* صدرين. Ces trois fonctionnaires avaient le droit de faire porter devant eux trois queues de cheval, avant la réforme.

Puis viennent les juges des grands ressorts judiciaires nommés *mevleviet* مولويت, du titre de *molla* ou *mevla*, qu'on donne plus spécialement au *hâkim schariya* حاكم شريعه « ministre de la justice », ou juge de ces ressorts[1], et leurs *nâïbs* نائب ou « substituts »; les *câzîs* ou juges des ressorts inférieurs de justice appelés de leur nom *cazâ* قضاء, dont les secrétaires se nomment *kâtib* et les sergents *muhcir* محضر; enfin, les *mufattisch* مفتش, chargés spécialement des procès relatifs aux *ucûf*.

Le titre d'*éfendî* افندى se donne en Turquie, comme en Perse celui de *khâja* خواجه, aux *mallas*, aux médecins, aux écrivains ou *kâtibs*[2]. On donne aussi ce titre en Turquie aux officiers supérieurs de l'armée, ainsi que les titres de *beg* et d'*agâ*.

Les principaux titres militaires actuellement usités en Turquie sont ceux de *muschîr* مشير « conseiller » ou *mîr-askéri* مير عسكرى « chef d'armée », c'est-à-dire;

[1] Ce qui n'empêche pas qu'on nomme *stambûl câjî-ci* ستانبول قاضيسى le juge du mevleviet de Constantinople.

[2] On nomme à Constantinople *bâsch kâtib* باش كاتب celui que nous appellerions « greffier en chef ».

général d'un corps d'armée ou *ordou* اردو [1]; de *féric* فریق ou « général de division », appelé ainsi par métaphore, le mot *féric* signifiant *troupe;* de *mîr liwâ* میر لوا « chef d'étendard », général de brigade, qui était pacha à une queue. Ce dernier titre, qui est synonyme de *sanjâc-béguî* سنجاقبیگی et de *émîr-i alam* امیر علم, expressions qui ont le même sens, se donne aussi, ainsi que celui de *mudîr* مدیر, au chef d'une ville et d'une petite province.

Le *mîr âlâï* میر آلای « chef des bannières » est le colonel; le *câïm macâm* قائم مقام, le lieutenant colonel; ce même titre, prononcé vulgairement *caïmacan*, se donne au gouverneur de Constantinople, en tant qu'il est comme le lieutenant du sultan, et à tous les chefs d'un district ou sanjâc; le *bîn-bâschi* بین باشی « commandant de mille hommes », est le chef de bataillon; le *yûz-bâschi* یوز باشی « commandant de cent », le capitaine; le *bâsch-châusch* باش چاوش, le sergent-major; l'*on-bâschi* اون باشی « chef de dix », le caporal.

Les *bostanjîs* بوستانجی, à la lettre « garde-jardin », sont les gardes du sérail, quelque chose comme les anciens gardes du corps. On les nomme *bâg-bân* باغبان en Perse, où ce mot a la même signification que le premier. Le *bostanjî-bâschî* et le *bâg-bân-bâschi* en sont les capitaines.

Les titres acuels des fonctions dans la marine sont ceux de *féric bahriyeh* فریق بحریه ou « amiral » [2], de

[1] Ces titres équivalent à celui de feld maréchal.

[2] On nomme *limân réïcî* لیمان رئیسی l'amiral du port.

bahriyeh liwâcî بحريه لواسى, ou, comme on le nommait auparavant, *patronâ beg* پترونا بيك ou « vice-amiral »; de *bahrieh mîr alâï* بحريه مير آلاى, auparavant *rihâla beg* رهالا بيك ou « contre-amiral » et de *sawârî* سوارى ou *captân* قپتان « capitaine de vaisseau ». Les capitaines de frégate et de corvette n'ont pas de titre particulier, mais ils prennent, comme les colonels et les capitaines des armées de terre, les titres de *bîn-bâschi* et de *yûz-bâschi*, et les uns et les autres sont appelés *agâs*.

Il y a différentes formules de protocoles القاب رسميه pour ces différents ordres de fonctionnaires à employer, surtout quand on s'adresse à eux par écrit[1]. Les plus ordinaires sont celles de *hazretlerî* حضرتلرى « leur présence », *jénâbléri* جنابلرى « leur côté ». Ces formules, quoique plurielles, sont usitées pour une seule personne. On nomme les pluriels employés dans ce cas pour le singulier « pluriels respectueux ». C'est ainsi qu'on emploie, en parlant d'une seule personne, les mots *alémâ* علماء, *umarâ* امرا, *aschrâf* اشراف, *cuzât* قضاة, *arbâb* ارباب, qui sont les pluriels de *âlim* عالم, *amîr* امير, *scharîf* شريف, *câzi* قاضى, *rabb* رب.

Les mots *chélébi* چلبى et *néné* ننه se prennent souvent comme titres d'honneur répondant à « monsieur » et à « madame ».

[1] Ces formules sont indiquées dans l'Annuaire turc, publié depuis la réforme d'Abd ulmajîd. (Voyez l'analyse qu'en a donnée M. Bianchi dans le *Journal asiatique* en 1847.) Cette intéressante analyse et les instructives Lettres sur la Turquie de M. Ubicini m'ont fourni sur les titres turcs actuels d'utiles renseignements.

Quelquefois un titre est employé pour le même individu, une première fois comme nom propre, et une seconde fois comme titre honorifique, ainsi par exemple dans *Khân Alî-khân*, le *khân Alî-khan*, *chakledâr* چکلیدار ou « gouverneur » actuel du *chakla* چکلا[1] ou district de Battyah dans le royaume d'Aoude; ou bien il fait partie intégrante du nom propre ou le constitue même, comme dans *Mirzâ-khân* مرزا خان, nom de l'auteur du *Tuhfat ulhind* « le présent de l'Inde »; *Tûrân-schâh* توران شاه « Roi du Turan », nom propre de plusieurs princes persans et même d'un roi d'Égypte, de la dynastie des Aglabites; *Wazîr-sâhib* وزیر صاحب « Monsieur le vizir », surnom d'un personnage célèbre chez les Persans, Khalîfa-sultân, grand vizir de Perse, au commencement du XVII[e] siecle[2]; *Cazî-khân* قاضی خان « le Khân juge », nom d'un docteur éminent du VI[e] siècle de l'hégire, etc.

Je ne parlerai pas des marques distinctives des fonctions. Je rappellerai seulement qu'il y a des vêtements et, dans l'Inde, des bonnets ou *topîs* à inscriptions; mais ces inscriptions ont surtout un caractère religieux. Elles se composent généralement en effet de la profession de foi musulmane, de versets du Coran et de sentences ou de vers mystiques[3].

[1] Le *chaklâ* est une subdivision du *sirkâr* سرکار; il contient plusieurs *purganas* پرگنه, et il paraît ainsi synonyme de *zila* ضلعه.

[2] *Voyages* de Chardin, édit. de Langlès, t. II, p. 390.

[3] Voyez mon mémoire sur les vêtements à inscriptions, *Journal asiatique*, 1838.

VI. Le *takhallus*, ai-je dit, est le nom de fantaisie que se donnent, surtout dans les temps modernes, les poëtes musulmans. Ce mot signifie « appropriation », c'est-à-dire « s'approprier le nom dont il s'agit ». Le motif de l'adoption de ce nom, en outre des autres noms, surnoms, sobriquets et titres d'honneur que les poëtes peuvent avoir, c'est qu'ils ont adopté l'usage d'insérer leur nom dans le dernier vers des courts poëmes, ou à la fin des chants des longs poëmes. Or, comme les *alams* et les surnoms ont souvent une consonnance peu poétique et ne peuvent entrer dans la mesure d'un vers, les poëtes ont été forcés, dans ce cas, ou de modifier leur nom, ou, ce qui est plus ordinaire, d'en adopter un nouveau plus harmonieux et d'une signification plus gracieuse et plus agréable à l'imagination. Ce dernier usage s'est introduit peu à peu dans l'Orient musulman, et il y est actuellement généralement établi. Les poëtes musulmans vont même jusqu'à changer quelquefois, sans motif, de surnom poétique ou à en adopter plusieurs à la fois. Ainsi le poëte hindoustani Mirzâ Alî Rizâ a pris successivement les *takhallus* de *marhûn* مرهون « engagé », *mazmûn* مضمون « significatif », *maftûn* مفتون « séduit » et *mactûl* مقتول « assassiné ».

Ce qui paraît avoir été adopté comme règle, c'est que, lorsqu'un poëte écrit en deux ou trois langues différentes, il prend un *takhallus* différent, selon la langue dans laquelle il écrit. Ainsi le poëte contemporain Hâfiz Calandar-Bakhsch, de Panipat, prend le *takhallus* de *bédam* بيدم « haletant » dans ses poésies

hindoustanies ; celui de *zîrak* زیرك « ingénieux », dans ses poésies persanes, et enfin celui de *âlîm* عالم « savant », dans ses poésies arabes [1].

Quoique l'emploi du *takhallus* soit relativement moderne, toutefois on en trouve des exemples chez des poëtes anciens. Ainsi le poëte persan Nâcir Khusrau, qui, selon M. R. Dozy [2], composa son *Roschanây-nâma* en 343 de l'hégire, et, selon le docteur A. Sprenger [3], en 442 seulement, avait le *takhallus* de *hujjat* حجت « preuve [4] ».

Quoique j'aie appelé le *takhallus* un nom de fantaisie, cependant le poëte y exprime généralement une pensée qui le domine, un sentiment profond qui l'absorbe tout entier. Tels sont les noms de Folie (*Sauda* سودا), d'Amour (*Ischc* عشق), de Gémissement (*Afsos* افسوس), d'Honneur (*Abrû* ابرو), de Tranquillité (*Arâm* ارام), de Désir (*Arzû* ارزو), de Stabilité (*Bacâ* بقا), de Sacrifice (*Curbân* قربان), d'Affliction (*Dard* درد), de Blessure (*Dâg* داغ), et tant d'autres, qui sont autant de noms de poëtes.

Tels sont encore les noms de Rebelle (*Acî* عاصی), Coupable (*Acimî* عاصمی), Blessé (*Afgâr* افگار), Amoureux (*Bédil* بیدل), Malade (*Bîmâr* بیمار), Immolé (*Bismil* بسمل), Éveillé (*Bédâr* بیدار), Dévoué (*Fidwî*

[1] Voyez-en d'autres exemples dans N. Bland : *Mas'oud, poëte persan et hindoui.* (*Journal asiatique*, septembre-octobre 1853.)

[2] *Catalogus codicum orient. Bibl. Acad. Lugduno-Batavæ.*

[3] *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, 1853, n° VI.

[4] Il est vrai qu'on peut penser que *hujjat* est ici la première partie d'un *lacab* employée pour abréger, au lieu du surnom *in extenso*, comme il a été dit plus haut.

فدوی), Heureux (*Farrukh* فرّخ), Triste (*Hazîn* حزین), qui désignent d'autres poëtes.

Si l'écrivain est modeste, il s'appelle *Asgâr* اصغر « Petit », *Abjadî* ابجدی « Ignorant » (à la lettre, celui qui est à l'*a*, *b*, *c*). *Ahcar* احقر « Humble », *Ajiz* عاجز « Faible », *Béchâra* بیچاره « Malheureux », *Bénawâ* بی نوا « Indigent », *Bétâb* بی تاب « Sans force », *Faquîr* فقیر « Pauvre », et tels sont les noms d'autant de poëtes distingués.

S'il est fier de ses qualités, il se nomme *Afsah* افصح « Éloquent », *Agâh* آگاه « Intelligent », *Ajmal* اجمل « Beau », *Akram* اکرم « Généreux », *Ala* اعلی « Élevé », *Aquil* عاقل « Spirituel », *Arif* عارف « Instruit », *Béjân* بیجان « Brave », *Dânâ* دانا « Savant », *Dirakhschân* درخشان « Brillant », et ce sont encore des noms de poëtes connus.

D'autres fois, le poëte a cédé à des sentiments de cynisme, et il s'est appelé Libertin (*Aubâsch* اوباش), Vagabond (*Awâra* آواره), Indépendant (*Azâd* ازاد), Sans crainte (*Bébâk* بیباك) « Libre », à la lettre « Sans entraves » (*Bécaïd* بیقید); Passionné (*Dilsoz* دلسوز), Fou (*Diwâna* دیوانه), Débauché (*Rind* رند), Sans souci (*Fârig* فارغ), etc.

Il y a des *takhallus* prétentieux, tels sont ceux de Soleil (*Aftâb* آفتاب), Lune (*Chand* چند), Couronne (*Afsar* افسر), Astre (*Akhtar* اختر), Larme (*Aschk* اشك), Printemps (*Bahâr* بهار), Éclair (*Barc* برق), Rose (*Gul* گل), Tulipe (*Lâla* لاله), Cœur (*Dil* دل), Gloire (*Fakhr* فخر), Joie (*Farhat* فرحت), Abondance (*Faïz* فیض), Plainte (*Faryâd* فریاد), Vertu (*Fazl*

فضل), Lamentation (*Figân* فغان), Papillon (*Parwâna* پروانه).

Enfin, il y en a d'insignifiants. Tels sont ceux de *Ata* عطا « Don », *Bayân* بيان « Explication », *Cubûl* قبول « Acceptation », *Fursat* فرصت « Occasion », *Haïrat* حيرت « Étonnement », *Huzûr* حضور « Présence », *Insân* انسان « Homme », *Manzar* منظر « Apparence », *Sûrat* صورت « Visage », *Taswîr* تصوير « Peinture », *Umr* عمر « Vie », et une foule d'autres.

Dans tous les cas, on voit que la poésie s'est glissée même dans les noms propres; car tout est poésie dans l'Orient, depuis le *gazal* ardent et passionné, comme je l'ai déjà dit quelque part, jusqu'au simple firman du grand seigneur.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES NIEN HAO

年號,

C'EST-À-DIRE DES NOMS QUE LES SOUVERAINS DE LA CHINE ONT DONNÉS AUX ANNÉES DE LEUR RÈGNE, DEPUIS LA DYNASTIE DES HAN JUSQU'À LA PRÉSENTE DYNASTIE DES THSING OU TARTARES MANDCHOUX.

On trouve dans le *Catalogue des livres chinois de la bibliothèque de Berlin*, de Klaproth, une table chronologique des noms que les empereurs chinois ont coutume d'assigner aux années de leur règnes. Ces noms, tous significatifs, comme *Droiture universelle, Grande abondance, Paix profonde, Splendeur de la droite voie*, semblent indiquer l'usage que tel ou tel souverain veut faire de son immense pouvoir, le caractère de son gouvernement, l'esprit qui doit diriger l'admi-

nistration. Ils servent toujours à dater les événements, les actes de l'autorité, les transactions particulières. Avant Klaproth, Fouquet, Deshauterayes, Deguignes et Morrison avaient déjà publié des tables analogues. Plus récemment, M. Pauthier en a fait imprimer une dans le premier volume de la *Chine* (*Univers pittoresque*). Enfin, M. Eugène de Méritens, qui se livre avec ardeur à l'étude du chinois, a pris la peine de dresser une nouvelle table de ces noms d'année, dans laquelle il a substitué l'ordre alphabétique à l'ordre chronologique. Comme la table rédigée par M. de Méritens est d'un usage beaucoup plus commode, la Commission a cru faire une chose utile en la reproduisant ici.

CHANG. 上

Chang-youan, 674-676; dynastie des Thang.
Chang-youan, 760-761; dynastie des Thang.

CHAO. 紹

Chao-ching, 1094-1095; dynastie des Soung.
Chao-hi, 1190; dynastie des Soung.
Chao-hing, 1142-1143; dynastie des Si-liao.
Chao-hing, 1131-1134; dynastie des Soung.
Chao-tai, 555-556; dynastie des Liang.
Chao-ting, 1228-1231; dynastie des Soung.
Chao-wou, 1646; dynastie des Ming.

CHEOU. 壽

Cheou-loung, 1095-1098; dynastie des Soung.

CHEOU. 收

Cheou-koue. 1115; dynastie des Soung.

Chi. 始

Chi-kian-koue, 9-13; dynastie des Han.
Chi-kouang, 424-427; dynastie des Weï.
Chi-youan, 86-79; dynastie des Han.

Chin. 神

Chin-kia, 428-431; dynastie des Weï.
Chin-kouei, 518-519; dynastie des Weï.
Chin-koung, 697-698; dynastie des Thang.
Chin-loung, 705-706; dynastie des Thang.
Chin-soui, 414-415; dynastie des Weï.
Chin-sse, 916-921; dynastie des Liao.
Chin-tsio, 61-58, dynastie des Han.

Ching. 升

Ching-p'ing, 357-351; dynastie des Tsin.

Ching. 昇

Ching-ming, 477-478; dynastie des Pe-soung.

Ching. 聖

Ching-li, 698-699; dynastie des Thang.

Chun. 淳

Chun-hi, 1174-1190; dynastie des Soung.
Chun-hoa, 990-994; dynastie des Soung.
Chun-yeou, 1241-1252; dynastie des Soung.

CHUN. 順

Chun-kouang, 951-953; dynastie des Heou-tcheou.
Chun-tchi, 1644-1662; dynastie des Thaï-thsing.

FOU. 福

Fou-ching-tching, 1053-1054; dynastie des Hia.

FOUNG. 鳳

Foung-hoang, 272-274; dynastie des Ou.

HAN. 漢

Han-ngan, 142-143; dynastie des Han.

HEOU. 後

Heou-youan, 88-86; dynastie des Han.
Heou-youan, 143-140; dynastie des Han.
Heou-youan, 163-156; dynastie des Han.

HI. 熙

Hi-ning, 1068; dynastie des Soung.
Hi-ping, 516-517; dynastie des Weï.

HI. 熹

Hi-p'ing, 172-177; dynastie des Han.

HIAN. 咸

Hian-chun, 1265-1270; dynastie des Soung.
Hian-fong, 1851; dynastie des Thaï-thsing.
Hian-heng, 670-673; dynastie des Thang.
Hian-hi, 264; dynastie des Weï.

Hian-ho, 326-334; dynastie des Tsin.
Hian-khang, 335-342; dynastie des Tsin.
Hian-ngan, 371-372; dynastie des Tsin.
Hian-ning, 275; dynastie des Ou.
Hian-ping, 998-1003; dynastie des Soung.
Hian-thsing, 1136-1137; dynastie des Si-liao.
Hian-tong, 860-873; dynastie des Thang.
Hian-young, 1065-1067; dynastie des Liao.

Hian. 顯

Hian-king, 656-660; dynastie des Thang.
Hian-te, 954-959; dynastie des Heou-tcheou.

Hiao. 孝

Hiao-kian, 454-456; dynastie des Pe-soung.
Hiao-tchang, 525-527; dynastie des Weï.

Hing. 興

Hing-ho, 539-542; dynastie des Weï.
Hing-kouang, 454-455; dynastie des Weï.
Hing-ngan, 452-453; dynastie des Weï.
Hing-ning, 363-365; dynastie des Tsin.
Hing-ning, 365-366; dynastie des Tsin.
Hing-ping, 194-195; dynastie des Han.
Hing-ting, 1217-1221; dynastie des Kin.
Hing-youan, 784-785; dynastie des Thang.

Ho. 和

Ho-ping, 150-151; dynastie des Han.
Ho-ping, 460-465; dynastie des Weï.

Ho. 河

Ho-ping, 28-25; dynastie des Han;
Ho-tsing, 562-564; dynastie des Pe-thsi.

Hoang. 皇

Hoang-chi, 396-397; dynastie des Weï.
Hoang-hing, 467-470; dynastie des Weï.
Hoang-kian, 560; dynastie des Pe-thsi.
Hoang-kian, 1210-1211; dynastie des Hia.
Hoang-king, 1312-1313; dynastie des Youan.
Hoang-toung, 1141-1142; dynastie des Kin.
Hoang-yeou, 1049; dynastie des Soung.

Hoang. 黃

Hoang-loung, 49-48; dynastie des Han.
Hoang-loung, 229-231; dynastie des Ou.
Hoang-tsou, 220-221; dynastie des Weï.
Hoang-wou, 222; dynastie des Ou.

Hoei. 會

Hoeï-tchang, 841-846; dynastie des Thang.
Hoei-tong, 938-943; dynastie des Liao.

Houng. 弘

Houng-kouang, 1644-1645; dynastie des Ming.
Houng-tao, 683-684; dynastie des Thang.
Houng-tchi, 1488-1505; dynastie des Ming.

Houng. 洪

Houng-hi, 1425-1426; dynastie des Ming.
Houng-wou, 1368-1398; dynastie des Ming.

Houng. 鴻

Houng-kia, 20-17; dynastie des Han.

I. 儀

I-fong, 676-678; dynastie des Thang.
I-hi, 405-409; dynastie des Tsin.
I-ning, 617-618; dynastie des Souï.

Ing. 應

Ing-chun, 934; dynastie des Heou-thang.
Ing-li, 951; dynastie des Liao.
Ing-thian, 1207-1208; dynastie des Hia.

Jin. 人

Jin-king, 1144-1148; dynastie des Hia.

Jin. 仁

Jin-cheou, 601-604; dynastie des Souï.

Kaï. 開

Kaï-hi, 1205-1207; dynastie des Soung.
Kaï-hoang, 581; dynastie des Souï.
Kaï-king, 1259-1260; dynastie des Soung.
Kaï-pao, 968; dynastie des Soung.
Kaï-ping, 907-910; dynastie des Heou-liang.

Kaï-tai, 1012-1016; dynastie des Liao.
Kaï-tching, 836-840; dynastie des Thang.
Kaï-yao, 681-682; dynastie des Thang.
Kaï-youan, 713-741; dynastie des Thang.
Kaï-yun, 944; dynastie des Heou-tsin.

KAN. 甘

Kan-lou, 53-49; dynastie des Han.
Kan-lou, 256-260; dynastie des Weï.
Kan-lou, 265-266; dynastie des Ou.

KHANG. 康

Khang-hi, 1662-1722; dynastie des Thaï-thsing.
Khang-ting, 1040-1041; dynastie des Soung.

KENG. 更

Keng-chi, 23-24; dynastie des Han.

KIA. 嘉

Kia-hi, 1237-1240; dynastie des Soung.
Kia-ho, 232-233; dynastie des Ou.
Kia-king, 1796-1821; dynastie des Thaï-thsing.
Kia-p'ing, 249-250; dynastie des Weï.
Kia-taï, 1201; dynastie des Soung.
Kia-ting, 1208-1209; dynastie des Soung.
Kia-tsing, 1522-1566; dynastie des Ming.
Kia-yeou, 1056-1057; dynastie des Soung.

KIAN. 乾

Kian-fou, 874-879; dynastie des Thang.

Kian-foung, 666-667; dynastie des Thang.
Kian-heng, 979-982; dynastie des Liao.
Kian-hing, 1022-1023; dynastie des Soung.
Kian-hoa, 911-914; dynastie des Heou-liang.
Kian-loung, 1736-1795; dynastie des Thaï-thsing.
Kian-ming, 560; dynastie des Pe-thsi.
Kian-ning, 894-897; dynastie des Thang.
Kian-tao, 1068; dynastie des Hia.
Kian-tao, 1165-1167; dynastie des Soung.
Kian-te, 963-967; dynastie des Soung.
Kian-ting, 1223-1224; dynastie des Hia.
Kian-toung, 1106; dynastie des Liao.
Kian-yeou, 949-950; dynastie des Chou-han.
Kian-yeou, 1170-1173; dynastie des Hia.
Kian-youan, 758-759, dynastie des Thang.

KIAN. 建

Kian-chi, 32-29; dynastie des Han.
Kian-heng, 269-271; dynastie des Ou.
Kian-hing, 223-226; dynastie des Chou-han.
Kian-hing, 252-253; dynastie des Ou.
Kian-hing, 313-316; dynastie des Tsin.
Kian-ho, 147-149; dynastie des Han.
Kian-khang, 144-145; dynastie des Han.
Kian-kouang, 121-122; dynastie des Han.
Kian-loung, 960-962; dynastie des Soung.
Kian-ming, 530-531; dynastie des Weï.
Kian-ngan, 196; dynastie des Han.
Kian-ning, 168-171; dynastie des Han.
Kian-ping, 6-3; dynastie des Han.

Kian-tchao, 38-34; dynastie des Han.
Kian-tchoung-tsing-koue, 780-783; dynastie des Thang.
Kian-tchoung, 1101; dynastie des Soung.
Kian-te, 572-577; dynastie des Tcheou.
Kian-thsou, 76-83; dynastie des Han.
Kian-wou, 25-55; dynastie des Han.
Kian-wou, 317-318; dynastie des Tsin.
Kian-wou, 494-497; dynastie des Thsi.
Kian-wou, 1399-1402; dynastie des Ming.
Kian-youan, 140-135; dynastie des Han.
Kian-youan, 343-344; dynastie des Tsin.
Kian-youan, 479-482; dynastie des Thsi.

KIEOU. 久

Kieou-chi, 700-701; dynastie des Thang.

KING. 慶

King-li, 1041-1048; dynastie des Soung.

KING. 景

King-fou, 892-893; dynastie des Thang.
King-ho, 465; dynastie des Pe-soung.
King-loung, 707-709; dynastie des Thang.
King-ming, 500-502; dynastie des Weï.
King-ping, 423-424; dynastie des Pe-soung.
King-taï, 1450-1456; dynastie des Ming.
King-te, 1004-1007; dynastie des Soung.
King-ting, 1260; dynastie des Soung.
King-tsou, 237; dynastie des Weï.

King-yan, 1276-1277; dynastie des Soung.
King-yao, 258; dynastie des Chou-han.
King-yeou, 1034-1037; dynastie des Soung.
King-youan, 1195-1196; dynastie des Soung.
King-youan, 260-262; dynastie des Weï.
King-yun, 710-711; dynastie des Thang.

King. 竟

King-chun, 951; dynastie des Heou-tcheou.
King-ning, 33-32; dynastie des Han.

Kiu. 居

Kiu-che, 6-7; dynastie des Han.

Kouang. 光

Kouang-hi, 306-307; dynastie des Tsin.
Kouang-ho, 178-183; dynastie des Han.
Kouang-hoa, 898-900; dynastie des Thang.
Kouang-ki, 885-887; dynastie des Thang.
Kouang-ta, 567-568; dynastie des Tchin.
Kouang-ting, 1211-1212; dynastie des Hia.
Kouang-tse, 684-685; dynastie des Thang.

Kouang. 廣

Kouang-chun, 951; dynastie des Heou-tcheou.
Kouang-ming, 880-881; dynastie des Thang.
Kouang-te, 763-764; dynastie des Thang.
Kouang-yun, 1034-1035; dynastie des Hia.

Koung. 恭

Koung-ti, 554; dynastie des Weï.

Koung. 拱

Koung-hoa, 1063; dynastie des Hia.

Lin. 麟

Lin-te, 664-665; dynastie des Thang.

Loung. 隆

Loung-hing, 1163-1164; dynastie des Soung.
Loung-ho, 362-363; dynastie des Tsin.
Loung-hoa, 576; dynastie des Pe-thsi.
Loung-king, 1567-1572; dynastie des Ming.
Loung-ngan, 397-398; dynastie des Tsin.
Loung-wou, 1646-1647; dynastie des Ming.

Loung. 龍

Loung-ki, 889-890; dynastie des Thang.
Loung-so, 661-663; dynastie des Thang.
Loung-te, 921; dynastie des Heou-liang.

Ming. 明

Ming-tao, 1032-1033; dynastie des Liao.
Ming-tchang, 1190; dynastie des Kin.

Ning. 寧

Ning-khang, 373-375; dynastie des Tsin.

Ou. 五

Ou-fong, 57-54; dynastie des Han.
Ou-fong, 254-255; dynastie des Ou.

Pao. 保

Pao-ning, 969-975; dynastie des Liao.
Pao-ta, 1121-1122; dynastie des Liao.
Pao-ting, 561; dynastie des Tcheou.

P'ao. 寶

P'ao-ing, 762-763; dynastie des Thang.
P'ao-king, 1225-1226; dynastie des Soung.
P'ao-li, 825-826; dynastie des Thang.
P'ao-ting, 266-268; dynastie des Ou.
P'ao-yeou, 1253-1258; dynastie des Soung.
P'ao-youan, 1038-1039; dynastie des Soung.

Pen. 本

Pen-chi, 73-70; dynastie des Han.
Pen-tsou, 146-147; dynastie des Han.

Pou. 普

Pou-toung, 520-526; dynastie des Liang.

Sse. 嗣

Sse-ching, 684-685; dynastie des Thang.

Sian. 先

Sian-thian, 713; dynastie des Thang.

SIOUAN. 宣

Siouan-ho, 1119-1120; dynastie des Soung.
Siouan-tching, 578-579; dynastie des Tcheou.
Siouan-te, 1426-1435; dynastie des Ming.

SOUI. 綏

Soui-ho, 8-6; dynastie des Han.

TA. 大

Ta-chun, 890-891; dynastie des Thang.
Ta-khang, 1075-1076; dynastie des Liao.
Ta-kian, 569-582; dynastie des Tchin.
Ta-king, 1036-1037; dynastie des Hia.
Ta-king, 1140-1141; dynastie des Hia.
Ta-kouan, 1107-1110; dynastie des Soung.
Ta-li, 766-779; dynastie des Thang.
Ta-ming, 457-464; dynastie des Pe-soung.
Ta-ngan, 1076; dynastie des Hia.
Ta-ngan, 1085; dynastie des Liao.
Ta-ngan, 1209-1210; dynastie des Kin.
Ta-nie, 605-616; dynastie des Soui.
Ta-pao, 550; dynastie des Liang.
Ta-siang, 579-580; dynastie des Tcheou.
Ta-tchoung, 847-859; dynastie des Thang.
Ta-tchoung-siang-fou, 1008-1011; dynastie des Soung.
Ta-te, 1135-1136; dynastie des Hia.
Ta-te, 1297-1307; dynastie des Youân.
Ta-thoung, 535-537; dynastie des Liang.

Ta-thoung, 535; dynastie des Weï.
Ta-thoung, 527-527; dynastie des Liang.
Ta-ting, 1161-1162; dynastie des Kin.

T'AÏ. 太

T'aï-chi, 96-93; dynastie des Han.
T'aï-chi, 265; dynastie des Tsin.
T'aï-chi, 465-471; dynastie des Soung.
T'aï-hing, 318-321; dynastie des Tsin.
T'aï-ho, 227-229; dynastie des Weï.
T'aï-ho, 477-477; dynastie des Weï.
T'aï-ho, 827-835; dynastie des Thang.
T'aï-ho, 366-370; dynastie des Tsin.
T'aï-iu, 472; dynastie des Soung.
T'aï-kang, 280-289; dynastie des Tsin.
T'aï-ki, 712-713; dynastie des Thang.
T'aï-kian, 569-570; dynastie des Tchin.
T'aï-ngan, 302-303; dynastie des Tsin.
T'aï-ngan, 455-457; dynastie des Weï.
T'aï-ning, 323-325; dynastie des Tsin.
T'aï-ning, 561-561; dynastie des Pe-thsi.
T'aï-p'ing, 256; dynastie des Ou.
T'aï-p'ing, 291; dynastie des Tsin.
T'aï-p'ing, 1021-1022; dynastie des Liao.
T'aï-p'ing-ling-koue, 976-978; dynastie des Soung.
T'aï-p'ing-tching-kiun, 440-450; dynastie des Weï.
T'aï-tsing, 547-549; dynastie des Liang.
T'aï-tsou, 104-101; dynastie des Han.
T'aï-yan, 435-439; dynastie des Weï.

T'aï-youan, 251-252; dynastie des Ou.
T'aï-youan, 376-396; dynastie des Tsin.

T'AÏ. 泰

T'aï-ho, 1201; dynastie des Kin.
T'aï-tchang, 416-423; dynastie des Weï.
T'aï-tchang, 1620; dynastie des Ming.
T'aï-ting, 1324-1327; dynastie des Youang.
T'aï-youan, 618; dynastie des Soui.

TAO. 道

Tao-kouang, 1821-1851; dynastie des Thsing.

TCHANG. 章

Tchang-ho, 87-88; dynastie des Han.
Tchang-wou, 221; dynastie de Chou-han.

TCHANG. 長

Tchang-cheou, 692-693; dynastie des Thang.
Tchang-hing, 930-933; dynastie des Heou-thang.
Tchang-king, 821-824; dynastie des Thang.
Tchang-ngan, 701-704; dynastie des Thang.

TCHE. 奢

Tche-tou, 1057-1062; dynastie des Hia.

TCHI. 赤

Tchi-ou, 238-239; dynastie des Ou.

Tchi. 治

Tchi-p'ing, 1064-1065; dynastie des Soung.

Tchi. 至

Tchi-tchun, 1330-1332; dynastie des Youan.
Tchi-ho, 1054-1055; dynastie des Soung.
Tchi-ho, 1328; dynastie des Youan.
Tchi-ning, 1213; dynastie des Kin.
Tchi-ta, 1308-1311; dynastie des Youan.
Tchi-tao, 995-997; dynastie des Soung.
Tchi-tchi, 1321-1323; dynastie des Youan.
Tchi-tching, 1341-1367; dynastie des Youan.
Tchi-te, 583-586; dynastie des Tchin.
Tchi-te, 756-757; dynastie des Thang.
Tchi-youan, 1264-1265; dynastie des Youan.
Tchi-youan, 1335-1340; dynastie des Youan.

Tchin. 眞

Tchin-youan, 1153-1154; dynastie des Kin.

Tching. 貞

Tching-kouan, 1102-1111; dynastie des Hia.
Tching-kouan, 627-649; dynastie des Thang.
Tching-ming, 915-916; dynastie de Heou-liang.
Tching-yeou, 1213; dynastie des Kin.
Tching-youan, 785-804; dynastie des Thang.

TCHING. 禎

Tching-ming, 587; dynastie des Tchin.

TCHING. 正

Tching-chi, 240-248; dynastie des Weï.
Tching-chi, 504-507; dynastie des Weï.
Tching-ho, 1111-1117; dynastie des Soung.
Tching-kouang, 520; dynastie des Weï.
Tching-loung, 1156-1160; dynastie des Kin.
Tching-ping, 451-452; dynastie des Weï.
Tching-ta, 1224-1225; dynastie des Kin.
Tching-te, 1127-1130; dynastie des Hia.
Tching-te, 1506-1521; dynastie des Ming.
Tching-toung, 1436-1449; dynastie des Ming.
Tching-youan, 254-255; dynastie des Weï.

TCHING. 征

Tching-ho, 92-89; dynastie des Han.
Tching-ho, 1110-1111; dynastie des Soung.

TCHING. 成

Tching-hoa, 1465-1487; dynastie des Ming.

TCHING. 承

Tching-ching, 552-554; dynastie des Liang.
Tching-kouang, 577-577; dynastie des Pe-thsi.
Tching-ming, 476-477; dynastie des Weï.
Tching-ngan, 1196-1200; dynastie des Kin.
Tching-ning, 476-477; dynastie des Weï.

TCHOUI. 垂

Tchoui-koung, 685-688; dynastie des Thang.

TCHOUNG. 中

Tchoung-hing, 501-502; dynastie des Thsi.
Tchoung-hing, 531-532; dynastie des Weï.
Tchoung-ho, 881-884; dynastie des Thang.
Tchoung-ping, 184-189; dynastie des Han.
Tchoung-toung, 1260; dynastie des Youan.
Tchoung-ta-toung, 546-547; dynastie des Liang.
Tchoung-ta-toung, 529-530; dynastie des Liang.
Tchoung-youan, 56-57; dynastie des Han.
Tchoung-youan, 149-144; dynastie des Han.

TCHOUNG. 重

Tchoung-hi, 1032-1034; dynastie des Liao.
Tchoung-ho, 1118-1119; dynastie des Soung.

TE. 德

Te-yeou, 1275-1276; dynastie des Soung.

TENG. 登

Teng-koue, 386-395; dynastie des Weï.

THIAN. 天

Thian-cheou, 690-691; dynastie des Thang.
Thian-ching, 1149; dynastie des Hia.
Thian-ching, 1023-1031; dynastie des Soung.
Thian-chun, 1457-1464; dynastie des Ming.

THOUNG. 同

THSIANG. 祥

THSING. 青

THSING. 清

THSOU. 初

Thsou-ping, 190-193; dynastie des Han.
Thsou-youan, 48-44; dynastie des Han.

Ti. 地

Ti-hoang, 20-23; dynastie des Han.
Ti-tsie, 69-66; dynastie des Han.

Tiao. 調

Tiao-lou, 679-680; dynastie des Thang.

Touan. 端

Touan-koung, 988-989; dynastie des Soung.
Touan-ping, 1234-1236; dynastie des Soung.

Toung. 統

Toung-ho, 983; dynastie des Liao.

Tsing. 靖

Tsing-khang, 1126-1127; dynastie des Soung.

Tsoung. 宗

Tsoung-hian, 960; dynastie des Heou-tcheou.

Tsoung. 崇

Tsoung-fou, 1154-1155; dynastie des Si-liao.
Tsoung-king, 1212-1213; dynastie des Kin.
Tsoung-ning, 1102-1106; dynastie des Soung.
Tsoung-tching, 1628-1636; dynastie des Ming.
Tsoung-te, 1636-1643; dynastie des Thaï-thsing.

Tsoung. 總

Tsoung-tchang, 668-669; dynastie des Thang.

Wan. 萬

Wan-li, 1573-1619; dynastie des Ming.
Wan-soui-tong-thian, 696-697; dynastie des Thang.

Wen. 文

Wen-te, 888-889; dynastie des Thang.

Wou. 武

Wou-ping, 570-571; dynastie des Pe-thsi.
Wou-tching, 559-560; dynastie des Tcheou.
Wou-te, 618-626; dynastie des Thang.
Wou-ting, 543-545; dynastie des Tong-weï.

Yan. 延

Yan-hi, 238-239; dynastie des Chou-han.
Yan-hi, 158-166; dynastie des Han.
Yan-hing, 263-264; dynastie des Chou-han.
Yan-hing, 471-475; dynastie des Weï.
Yan-ho, 432-434; dynastie des Weï.
Yan-king, 1125-1126; dynastie des Si-liao.
Yan-kouang, 122-125; dynastie des Han.
Yan-ping, 106-107; dynastie des Han.
Yan-sse-ning, 1049; dynastie des Hia.
Yan-tchang, 512-515; dynastie des Weï.
Yan-tsai, 694-695; dynastie des Thang.

Yan-tso, 1038; dynastie des Hia.
Yan-yeou, 1314-1320; dynastie des Youan.

Yan. 炎

Yan-hing, 263; dynastie des Chou-han.

Yang. 陽

Yang-kia, 132-135; dynastie des Han.
Yang-so, 24-21; dynastie des Han.

Youan. 元

Youan-cheou, 2-1; dynastie des Han.
Youan-cheou, 122-117; dynastie des Han.
Youan-chi, 1-6; dynastie des Han.
Youan-fou, 1098-1099; dynastie des Soung.
Youan-foung, 110-105; dynastie des Han.
Youan-foung, 80-75; dynastie des Han.
Youan-foung, 1078-1084; dynastie des Soung.
Youan-hi, 419-420; dynastie des Tsin.
Youan-hing, 105-106; dynastie des Han.
Youan-hing, 264-265; dynastie des Ou.
Youan-hing, 402-404; dynastie des Tsin.
Youan-ho, 84-86; dynastie des Han.
Youan-ho, 806-820; dynastie des Thang.
Youan-ho, 1119-1122; dynastie des Han.
Youan-hoei, 473-476; dynastie des Soung.
Youan-kang, 65-62; dynastie des Han.
Youan-kang, 291; dynastie des Thsin.
Youan-kia, 151-152; dynastie des Han.

Youan-kia, 424-427; dynastie des Soung.
Youan-kouang, 134-129; dynastie des Han.
Youan-kouang, 1222-1223; dynastie des Kin.
Youan-nian, 156-149; dynastie des Han.
Youan-ning, 120-121; dynastie des Han.
Youan-p'ing, 74-73; dynastie des Han.
Youan-p'ing, 291-299; dynastie des Tsin.
Youan-p'ing, 552-553; dynastie des Weï.
Youan-siang, 538-539; dynastie des Tong-weï.
Youan-so, 128-122; dynastie des Han.
Youan-tching, 1121-1122; dynastie des Hia.
Youan-tching, 1295-1296; dynastie des Youan.
Youan-te, 1120-1121; dynastie des Hia.
Youan-te, 1436; dynastie des Ming.
Youan-thsou, 114-119; dynastie des Han.
Youan-ting, 116-110; dynastie des Han.
Youan-toung, 1333-1334; dynastie des Youan.
Youan-yan, 12-9; dynastie des Han.
Youan-yeou, 1086-1087; dynastie des Soung.

Young. 永

Young-cheou, 155-157; dynastie des Han.
Young-chi, 16-13; dynastie des Han.
Young-chun, 682-683; dynastie des Thang.
Young-hi, 290-291; dynastie des Tsin.
Young-hi, 532-534; dynastie des Weï.
Young-hing, 153-154; dynastie des Han.
Young-hing, 304-305; dynastie des Tsin.
Young-hing, 409-413; dynastie des Weï.
Young-ho, 136-141; dynastie des Han.

Young-ho, 345-356; dynastie des Tsin.
Young-hoei, 650-655; dynastie des Thang.
Young-khang, 167-168; dynastie des Han.
Young-khang, 300-301; dynastie des Tsin.
Young-kia, 145-146; dynastie des Han.
Young-kia, 307-312; dynastie des Tsin.
Young-kian, 126-131; dynastie des Han.
Young-kouang, 43-39; dynastie des Han.
Young-li, 1647-1662; dynastie des Ming.
Young-lo, 1403-1424; dynastie des Ming.
Young-loung, 680-681; dynastie des Thang.
Young-ming, 483-493; dynastie des Thsi.
Young-ngan, 258-260; dynastie des Ou.
Young-ngan, 528-529; dynastie des Weï.
Young-ngan, 1099-1100; dynastie des Hia.
Young-ning, 120-121; dynastie des Han.
Young-ning, 301-302; dynastie des Tsin.
Young-p'ing, 58-75; dynastie des Han.
Young-p'ing, 508-511; dynastie des Weï.
Young-taï, 498-499; dynastie des Thsi.
Young-taï, 765-766; dynastie des Thang.
Young-tchang, 322-323; dynastie des Tsin.
Young-tchang, 689-690; dynastie des Thang.
Young-tching, 805-806; dynastie des Thang.
Young-thsou, 107-113; dynastie des Han.
Young-thsou, 113-119; dynastie des Han.
Young-thsou, 420-422; dynastie des Pe-soung.
Young-ting, 557-558; dynastie des Tchin.
Young-youan, 89-104; dynastie des Han.
Young-youan, 499-500; dynastie des Thsi.

Young. 雍

Young-hi, 984-987; dynastie des Soung.
Young-ning, 1115; dynastie des Hia.
Young-tching, 1723-1735; dynastie des Thaï-thsing.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MAI 1854.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu; la rédaction en est adoptée.

Est présenté et nommé membre de la Société M. Nassif Mallouf, professeur de langues orientales au collége de la Propagande, à Smyrne.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, qui annonce à la Société qu'il soumettra la *Collection des auteurs orientaux* au conseil de l'Université, avant de prendre une décision sur une souscription ministérielle à la Collection.

On lit une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, relative au *Bulletin des Sociétés savantes.*

Le secrétaire demande, au nom du Bureau, l'autorisation du Conseil pour faire commencer l'impression du premier volume de Masoudi, qui doit être publié par M. Derenbourg, pour faire partie de la *Collection des auteurs orientaux.* Cette autorisation est accordée.

Mgr Pallegoix offre une carte du royaume de Siam. M. L. Léon de Rosny est chargé de faire un rapport sur ce travail.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Delaporte, chancelier du consulat de Mossoul, sur les fouilles de M. Place, à Khorsabad. Renvoyé à la Commission du Journal.

M. L. Léon de Rosny lit un fragment d'un mémoire sur l'influence de la langue chinoise sur les idiomes des peuples de l'Asie orientale.

OUVRAGES PRÉSENTÉS À LA SOCIÉTÉ.

Par M. William Scott. Un manuscrit persan, contenant des poésies, avec un commentaire turc, in-12.

Par l'auteur. *Recherches sur le Culte du cyprès pyramidal chez les peuples civilisés de l'antiquité*, par M. LAJARD. Paris, 1854, in-4°. (Extrait des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

Par S. E. M. de Lazareff. *Décrets impériaux sur les règlements des églises arméniennes et leur clergé* (en russe). Moscou, 1842, in-8°.

Aperçu de l'Histoire d'Arménie (en russe), par GLINKA. Moscou, 1832, 2 vol. in-8°.

Rhétorique arménienne, par l'archevêque Michel SALANTIAN. Moscou, 1836, in-8°.

Abrégé de l'Histoire sacrée (en arménien), par TCHERKESSOW. 1853, in-8°.

Décrets et priviléges accordés à l'Institut Lazareff (en russe et en arménien). Moscou, 1839, in-8°.

Décrets et priviléges accordés à l'Institut Lazareff (en russe et en arménien). Moscou, 1852, in-8°.

Tragédie d'Athalie, de Racine, traduite en arménien par TIGRANOW. Moscou, 1834, in-8°.

Par la Société. *Journal of the royal geographical Society of London*, année 1853, in-8°.

General index of the second ten volumes of the Journal of the geographical Society of London. Londres, 1853, in-8°.

Par la Société. *Bibliotheca indica*, published by the Asiatic Society of Bengal. N°s 58, 59, 60, 61, 63, 64, 66, 67, 68, 69 et 70.

Par l'auteur. *Indische Studien,* par A. Weber. Vol. III, cahier 1. Berlin, 1853, in-8°.

Par l'auteur. *De la renaissance des études syriaques,* par M. Nève. Paris, 1854.

Par S. E. Kemal Efendi. *Histoire ottomane,* par Khaïroullah Efendi, vice-président de l'Académie de Constantinople (en turc). Vol. III et IV. Constantinople, 1853, in-8°.

Par l'auteur. *Précis historique de la dynastie des Aglabites,* par M. Cherbonneau. (Extrait de la Revue orientale.)

Par l'auteur. *Veteris Testamenti æthiopici tomus primus,* sive Octateuchus æthiopicus, edidit Dillmann; fascic. primus. Leipzig, 1853, in-4°.

Par la Société. *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft.* Vol. VIII, cah. 2. Leipzig, 1853, in-8°.

Journal of the asiatic Society of Bengal. N° VII, 1853. Calcutta, in-8°.

RÉPONSE

AUX OBSERVATIONS DE MIRZA KASEM BEG

SUR LA GRAMMAIRE PERSANE DE M. A. CHODZKO.

Mirza Kasem Beg, professeur à Kazan, a fait insérer, dans le *Journal asiatique* (septembre 1853 et janvier 1854), ses observations sur ma *Grammaire persane,* et en même temps sur l'analyse que M. Quatremère en a publiée dans le *Journal des Savants.*

Ces observations se rapportent, avant tout, au système nouveau de prononciation que j'ai cherché à établir dans ma Grammaire persane. J'y ai tâché de rendre la valeur des lettres persanes avec les consonnes et les voyelles en usage chez les Occidentaux. Y ai-je réussi? Là est la question. C'est une question, non pas de grammaire, comme le croit Mirza Kasem Beg, mais de musique. Le seul moyen de juger de la prononciation, ce serait de faire appel à l'oreille des

littérateurs persans. Plût au ciel que le dernier ambassadeur du Chah auprès du Gouvernement français, Mirza Muhammed Ali khan, fût encore parmi nous! Je n'aurais pas manqué de recourir à son autorité. Ce diplomate était du petit nombre de ceux qui ont le droit de converser de vive voix avec S. M. le Chah, en plein selam, privilége insigne que l'on n'accorde qu'à ceux qui jouissent de la réputation de s'exprimer en چهچهٔ بلبل *tchéhtchéi bulbul* « style de rossignol, gazouillement ». Un tel privilége équivaut à un brevet de bonne prononciation, chose rare, même à Téhéran et à Chiraz. Certes, personne à Paris ne peut avoir la prétention de pouvoir s'exprimer en pur *bulbul* à la façon de Mirza Muhammed Ali khan, qualité indispensable pour juger avec autorité de la pure prononciation persane. Existerait-il à Kazan quelqu'un qui parlât en *bulbul?*

Il y a une autre difficulté dans cette question de prononciation, et sur laquelle j'appelle tout particulièrement l'attention de Mirza Kasem Beg. J'ai exprimé dans ma Grammaire, comme je viens de le dire, les valeurs phonétiques persanes, étrangères à l'oreille européenne, par des voyelles et des consonnes en usage chez les Européens. Or, ces consonnes et voyelles sonnent, à leur tour, d'une manière étrange à l'oreille d'un homme de l'Orient, et il est très-possible qu'à Kazan on lise les lettres des mots anglais, français et allemands, autrement qu'à Londres, à Paris, à Dresde.

Après ces observations préliminaires, discutons les remarques de Mirza Kasem Beg, en suivant l'ordre des numéros dont il les a cotées. Il y en a vingt et un.

1° J'ai écrit que ح se prononce comme *ch* des Allemands dans *doch, auch, ich,* etc. Mirza Kasem Beg prétend que le *ch* allemand se rendrait mieux par خ. Je l'assure à mon tour, que le خ diffère essentiellement de *ch* allemand. Je ne puis que répéter ici ce que j'ai dit là-dessus dans ma Grammaire, p. 4, à savoir que, dans la prononciation d'un خ, se confondent les sons du *ch* allemand et de l'*r* italien, par

une espèce de ton mixte, ou plutôt de bruit qui ressemble au ronflement. Mirza Kasem Beg ferait bien de désigner le pays ou la ville où il a entendu prononcer un خ persan comme un *ch* allemand.

2° D'après Mirza Kasem Beg, l'*élif* ا initial « répond tout à fait à l'*a* français ». Il prononce اگر *aguer* « si », از *az* « de », اسب *asb* « cheval », اندر *andar* « dans ». Si je me bornais à affirmer le contraire, la question n'en serait point avancée d'un pas. Heureusement j'ai pour moi l'autorité de ceux d'entre nos lexicographes qui, comme Meninski et Bianchi, transcrivent les mots après avoir appris le persan de la bouche des Iraniens.

Meninski, dans son Dictionnaire, transcrit, comme je le fais, اگر *eguer*, از *ez*, اسب *esb*, اندر *ender*. M. Bianchi fait de même en transcrivant اگر اوتی *eguer ôty*, اسب *esb*, اسباب *esbab*, etc. Je dois ajouter que M. Garcin de Tassy suit le système de Mirza Kasem Beg, et que ce savant, dans son édition de la Grammaire persane de W. Jones, a conservé la transcription anglaise, sans avoir averti le lecteur que les voyelles de l'alphabet latin se prononcent autrement en anglais qu'en français.

L'*a* français, je le répète, n'existe pas en persan. Je sais que les peuplades d'origine turque ou tartare, qui habitent le Caucase, la Crimée, Kazan, Astrakhan, etc. prononcent l'*élif* initial comme *a* en français. Mirza Kasem Beg a appris le persan, comme il nous le dit lui-même (dans sa préface du *Derbend namé*), non pas en Perse, mais dans la ville de Derbend. Il prononce mal son *élif*.

3° On aurait également tort de prononcer, avec Mirza Kasem Beg, خوش « beau, bon », non pas *khoch*, mais *khouch*. Voyez Meninski. Dans les mots persans, la voyelle *o* ne se rencontre guère que dans la diphthongue *ôou*, comme موج *môoudj* « vague », dans les dérivés de l'adjectif خوش, comme ناخوش *nâkhoch* « malade », et dans quelques autres exemples, qui sont bien peu nombreux, comme خوشك *khochk*

« sec », خراسان *khoraçan* « le Khoraçan », et گفتن *goften* « parler », etc. Partout ailleurs la voyelle و répond à l'*ou* français, et le point-voyelle ُ à l'*u*.

4° Mirza Kasem Beg ne veut pas que les dérivés verbaux, terminés en نده *endé*, soient des participes, « attendu », dit-il, « qu'on les emploie quelquefois substantivement, ou « comme adjectifs fréquentatifs ». Cette assertion n'a aucune valeur grammaticale. Il suffit de citer les mots français : *négociant, descendant, ignorant*, pour se convaincre que ces dérivés verbaux, en persan comme chez nous, sont en même temps substantifs et participes présents. Or, il en est de même de :

توانا ودانا ودارنده اوست
خرد را وجان را نگارنده اوست

5° Je ne saurais admettre non plus que « les négations مر et ن peuvent être *également* employées à l'impératif, *sans distinction de nombre* ». Il ne s'agit ici que de deux personnes, la deuxième singulier et la deuxième pluriel de l'impératif, pour désigner une prohibition. Les exemples cités par M. Quatremère ont suffisamment prouvé que la négation *mé* ne peut pas être employée *ad libitum* pour toutes les autres personnes de ce temps.

6° Il en est de même pour ce qui concerne l'emploi et la signification des particules مي et همي. Les Observations de Mirza Kasem Beg ne me semblent invalider, ni corroborer, en quoi que ce soit, celles qui ont été faites à ce sujet par M. Quatremère et moi.

7° A propos du futur persan formé par خواستن, Mirza Kasem Beg dit qu'il est composé de l'aoriste de ce verbe, mis devant l'*infinitif contracté*. Mais c'est précisément ce que ma Grammaire a expliqué tant de fois (§ § 50, 344, 365 et 366), avec cette différence, peut-être, que j'appelle mon infinitif *apocopé*, et que Mirza Kazem Beg le nomme *contracté*. Est-ce une correction ?

8° Je ne vois pas, avec mon honorable critique, qu'il se soit « glissé une faute » dans le passage du زينت التوارخ, cité par M. Quatremère, et je me garderais bien d'en corriger le texte, en intercalant در après le premier mot du passage خواستند شهر در آيند. On verra plus bas que les corrections du texte des auteurs persans, tentées par Mirza Kasem Beg, ne réussissent pas. La locution در شهر در آيند, qu'il nous propose ici, au lieu d'être plus correcte, n'est pas même persane. Les verbes qui expriment le mouvement d'un endroit à l'autre, comme آمدن « venir », رفتن « aller », régissent le datif به, mais non pas le locatif در. Il est plus élégant de supprimer cette dernière préposition, ce dont j'ai cité plusieurs exemples ailleurs (voy. *Grammaire persane*, p. 164). Ajoutons-y que, dans le passage en question, la préposition در se trouve déjà faisant partie intégrante du verbe composé در آمدن, et, par conséquent, sa présence devant شهر ne serait qu'un pléonasme contraire au génie de la langue persane.

9° Les participes بگذرانيده et بگريخته n'étant nulle part cités dans ma Grammaire, je laisse à qui de droit le soin d'écarter l'objection de Mirza Kasem Beg, concernant la valeur réelle de ces mots.

Le critique propose encore un amendement à la lettre du texte persan de Ferdôouçy, que j'ai cité sur la foi d'un manuscrit de la bibliothèque des chahs séféviens d'Ardébil. Il propose de lire شبی بر برت گر بياسودمی, au lieu de شبی بر برت گر آسودمی. J'avoue que la leçon de W. Jones شبی در برت گر برآسودمی est préférable à celle du manuscrit d'Ardébil, attendu qu'elle est plus conforme à la mesure.

Je le savais bien, puisque j'ai cité W. Jones dans ma Grammaire (p. 20); mais j'ignore ce qui nous autoriserait à corriger à notre façon les manuscrits persans.

Lorsqu'il s'agit du texte des poëtes classiques, les règles de la saine philologie ne nous autorisent nullement à rem-

placer ce texte par des corrections de grammairiens, fussent-ils des Aristarques, si leurs corrections ne s'appuient pas sur l'autorité des variantes des manuscrits.

Au reste, on connaît les libertés que prennent les poëtes persans en fait de prosodie. La plupart d'entre eux ignorent jusqu'au nom des mesures dont ils se servent, et ne consultent que leur oreille. Il en est de même en Europe; il n'y a que les grammairiens qui comptent la mesure avec les doigts.

11° On met en doute les remarques que M. Quatremère a faites dans le *Journal des Savants*, sur les participes en ا. Ces remarques me paraissent neuves, justes et ingénieuses; Mirza Kasem Beg est d'un avis contraire. « Dieu en jugera », disent les Orientaux, « il en sait plus long ». والعلم عند الله والعهدة على الراوى.

12° « Je ne connais pas », dit Mirza Kasem Beg, « le verbe « غشن, cité par M. Chodzko ». Si Mirza Kasem Beg ne connaît pas ce verbe, il est, en revanche, connu de tous nos lexicographes, depuis le برهان قاطع et Castel jusqu'à Thompson, inclusivement. Renvoi aux dictionnaires.

Ce numéro contient aussi le distique suivant :

دُرْدا که دردم درمان نـدارد امـروز
فردا که دُرْد بردم دَرْدى نماند آنـروز

que Mirza Kasem Beg traduit ainsi :

« Hélas! la maladie que la lie du vin m'a occasionnée n'a pas aujourd'hui de remède; mais demain (dans l'autre vie), *alors que cette lie m'aurait fait* PARVENIR À L'OBJET DE MES « *VOEUX, il n'y aura plus pour moi de maladie à redouter* ».

« Esprits (ombres) des Attars! » (s'écrierait un philologue musulman), « des Roumy, des Chemsi-Tebrizy, car j'ignore lequel de vous est l'auteur de ce beau distique, quelle ne doit pas être votre affliction de voir comme vos œuvres sont traitées dans les traductions européennes!

En effet, je ne sache point de traduction plus perfide :

« Demain (dans l'autre vie) », dit le traducteur, « alors que

cette lie (que le poëte a bue) l'aura (le poëte) fait parvenir à l'objet de ses vœux », etc. etc.

Figurez-vous une *lie* personnifiée qui marche, et non-seulement elle marche; mais conduit le poëte à l'objet, etc. etc.

Comment le traducteur n'a-t-il pas reculé devant une telle métaphore? Nous protestons, au nom de l'Orient; non, ce n'est pas Attar, ni Roumy, ni Chemsi-Tebrizy, qui ont commis ce péché de douer la lie d'une âme vivante. On n'a pas compris دُرْد بُردن, qui signifie tout simplement « digérer », employé poétiquement pour son synonyme تحليل بُرْدن « porter », c'est-à-dire « faire sa digestion ». De même que فرو بردن « porter en bas » veut dire « avaler », et رخت بردن « emporter le vêtement », veut dire « mourir ».

L'hémistiche dit :

« Demain (dans l'autre vie), quand j'aurai cuvé (littéral. digéré) la lie (mes fautes, mes péchés), il ne me restera « plus aucune douleur ce jour-là ».

Ainsi, un seul mot بردن, mal compris, a déformé le sens d'un hémistiche; bien plus, bouleversé à lui seul toute une pièce de vers.

Ici, avec le n° 12, finit la première lettre de Mirza Kasem Beg, officieusement annotée et traduite de l'anglais en français par M. Garcin de Tassy. La deuxième, et, ce me semble, la dernière lettre contient encore neuf numéros d'observations, que nous suivrons également un à un.

13° Mirza Kasem Beg dit qu'il ne connaît pas le substantif يارو; ce mot est pourtant bien connu des Persans et très-usité dans le langage des chansons du harem et en conversation. Or, comme يار veut dire « ami », et يارو « amie », rien de plus naturel, ni de plus grammatical que de considérer le second comme féminin du premier. Quant au mot كمينه, en disant qu'il est féminin de كمترين, je n'ai suivi que l'usage. J'ai sous les yeux plusieurs pétitions et autres pièces officielles d'une date comparativement récente, où les femmes, en parlant d'elles-mêmes, se donnent l'humble titre de ضعيفه, كمينه, مخلصه, كنيز, etc. et les hommes كمترين (jamais

کمینه), مخلص, بندگان, etc. Un Persan de nos jours, qui dirait کمینه en parlant de lui-même, provoquerait les rires de ses compatriotes.

L'orthographe du substantif que Mirza Kasem Beg écrit کدخدا, et traduit « maître de la maison », est کتخدا « chef du village ». Thompson nous dit, dans son Dictionnaire, qu'en zend et en pazend, le mot کد signifie « maison ». On peut donc supposer que les Persans en ont dérivé leur کت *ket* « lit, kiosque[1] », espèce de pavillon à jour, où la famille dort pendant la saison chaude, et dont probablement les tribus turques de la Perse septentrionale ont fait leur کند *kend* « village ». Toutefois l'orthographe کتخدا, pour être moins savante, n'en est pas moins universellement admise et usitée par tous les auteurs modernes de Perse. *Ketkhuda* « maire », est mot pour mot *major domus;* mais il ne s'emploie que pour nommer le chef d'un village.

14° « Le mot مال propriété », dit Mirza Kasem Beg, « qui dans l'origne, peut-être quelques siècles avant la formation du langage du Coran, se composa du mot ما « ce que », et ل « à », c'est-à-dire, « ce qui est à moi », est employé dans le « persan moderne pour l'expression pronominale « celui de »... Cette hypothèse me paraît inadmissible pour quiconque a sérieusement étudié les racines arabes ; car d'abord « ce qui est à moi » se rend en arabe par لِى, mais non pas ل, et puis l'étymologie et l'analogie prouvent, à n'en pas douter, que مال est le singulier de اموال, pluriel de la forme افعال, comme l'est حال de احوال « les circonstances », et موج de امواج « les vagues », et بَيْت de ابيات « les vers », et شىء de اشياء « les choses », et قُطْب de اقطاب « les pôles », et رَبّ de ارباب « les maîtres », et tant d'autres substantifs qui, de même que مال, ne sont composés que de leurs éléments radicaux.

[1] C'est la signification que, dans le patois *guilek,* on donne au mot كت *ket.* En mazenderani, *gueté,* ou bien *guet* veut dire « grand ».

15° Il peut se faire que دارکشیدن soit une expression elliptique, comme le croit Mirza Kasem Beg, pour بدار کشیدن. Je remarquerai seulement que ces deux expressions ne sont pas identiques : دار کشیدن, veut dire « pendre quelqu'un », et بدار کشیدن « traîner quelqu'un jusqu'au pied d'un arbre ».

Le mot اغماز se trouve expliqué dans tous les dictionnaires arabes et persans ; mais on ne lui donne jamais le sens de « l'oubli », de même que حقّ ne signifie pas « devoir », mais « vérité, droit, Dieu ». C'est pourquoi l'hémistiche حقّ خود اغماز مکن, que Mirza Kasem Beg traduit : « ne te querelle pas avec ton père, *n'oublie pas ton devoir* », ne rend pas bien l'idée du poëte qui voulait dire : « Ne t'emporte pas contre ton père, ne ravale pas tes droits », c'est-à-dire, que l'enfant qui manque d'égards envers ses parents, se dégrade lui-même.

16° Dans l'hémistiche de Hafiz (p. 85), cité par M. Quatremère, il y a en effet, comme l'a judicieusement observé Mirza Kasem Beg, un از de trop. C'est une erreur typographique, dont on s'apperçoit au premier coup d'œil, et qui certes ne valait pas l'honneur d'être relevée, ni signalée.

17° Mirza Kasem Beg ne croit pas que la particule را puisse être admise comme signe caractéristique du vocatif. « Selon moi, dit-il, l'expression خدارا et toutes les expressions semblables, sont simplement des propositions elliptiques, dans lesquelles un verbe et son nom sont sous-entendus ». A cela, nous répondons que cette définition peut et doit s'appliquer à tous les cas de la déclinaison persane indifféremment. Ces cas, et par conséquent la terminaison را *râ*, qui les caractérise, n'existent, pour ainsi dire, que par la présence supposée ou réelle d'un complément qui en détermine la véritable valeur. Ainsi, par exemple, خدارا dans خدارا شکر « grâce à Dieu », est un datif ; dans خدارا کسی ندید, « personne n'a vu Dieu », il est accusatif ; et, enfin, dans خدارا « par Dieu ! », employé pour بخدا قسم, il est vocatif.

18° Le mot ناخوش, que Mirza Kasem Beg rend par « mauvais », le grammairien Lumsden le traduit par « fâché » (*angry*), et un autre philologue le traduit par « désagréable ». Cette triple inexactitude provient de ce que les traducteurs ont recouru à l'étymologie et non pas à l'usage réel et pratique du mot, qui ne se trouve probablement pas dans leurs dictionnaires. Cela arrive plus d'une fois aux érudits qui n'ont pas eu l'occasion d'étudier sur les lieux la langue qu'ils professent, sans quoi il est impossible de savoir bien aucune langue vivante. C'est comme si un étranger voulait prouver que *malaise* veut dire *pauvreté*, parce que *aisé, il est à son aise*, s'emploient en parlant des individus riches. ناخوش, je l'ai déjà fait remarquer, veut dire « malade », et rien de plus.

19. Quant aux terminaisons ان dans ابادان « peuplé », جاویدان « éternel », etc. j'admets, avec Mirza Kasem Beg, qu'elles n'y sont employées que par emphase. Ce sont des pluriels, dans le genre de ceux de پادشاه حضرتلری en turc, et de شاه فرمودند en persan. Cependant je ne saurais admettre que بابکان puisse être traduit par « un roi majestueux ». Je le traduirais par « un souverain que les sujets aiment comme leur père », parce que بابك ou bien بابه « petit papa », n'est qu'un diminutif de باب, qui dans le شاه نامه et dans la langue vulgaire, veut dire « père », sans qu'on y attache aucune idée de *majesté* ou de *magnificence royale*. C'est le *Petit Caporal* des persans.

20° « La terminaison adverbiale انه n'est autre chose », dit Mirza Kasem Beg, « que la terminaison plurielle ان, avec l'addition d'un ه final ». Je crois pouvoir prouver que la terminaison en question n'est que le substantif ان « propriété », parce que : 1° il y a deux autres terminaisons plurielles, ها et ات, en persan, et qui pourtant ne se rencontrent nulle part employées dans la formation des adverbes de cette espèce ; 2° parce qu'aucune terminaison plurielle ne peut s'adjoindre l'article d'unité ى ; or, comment justifier la présence de cet article dans سالیانه, si ce n'est en tra-

duisant « ce qui appartient annuellement, autant par un an » ? Et, en effet, ماهانه ne signifie point « tous les mois », mais bien « par mois, ce qui revient pour un mois; 3° enfin, parce que ملوكانه, شاگردكانه, گدايانه, etc. peuvent se rendre tout aussi bien par ce qui est propre à un roi, ce qu'un élève doit donner à son maître, ce qui convient à un pauvre, etc. qu'en y substituant les pluriels rois, élèves, pauvres.

21. Le mot بار, qui, selon Mirza Kasem Beg, « n'est pas l'arabe بارى, mais le turc بار « éternel », n'est, selon moi, ni persan, ni turc, ni arabe, parce qu'il n'a pas de dérivés dans aucune de ces langues, et, par conséquent, y a été introduit de l'étranger. C'est un mot slave, comme le prouve l'analyse des mots russes *barïn* « seigneur », *barïna* « madame, maîtresse de la maison », *barski* « seigneurial », *po barski* « en vrai seigneur », *baritt* « faire le grand seigneur, parader », etc.

Alexandre Chodzko.

Paris, 11 mai 1854.

Extrait d'une lettre adressée à M. Reinaud par M. Philippe Delaporte, chancelier du consulat de France à Mossoul.

Mossoul, le 6 avril 1854.

Monsieur,

Me voilà à Mossoul depuis trois mois, après un voyage fort long et fort pénible ; il est inutile de vous donner la description de cette ville; vous la connaissez sans doute depuis longtemps, d'après les rapports qu'ont dû vous faire les voyageurs qui l'ont parcourue. J'avoue que je m'attendais à quelque chose de mieux. Ce n'est plus la Mossoul d'autrefois ; ce n'est actuellement qu'une ville presque abandonnée, un lieu de transit. Elle n'a réellement d'intéressant que les ruines de Ninive, qui l'avoisinent, et que j'ai, du reste, admirées sous tous les rapports. Les travaux de Khorsabad, dirigés par M. Place, sont quelque chose de prodigieux; sans les avoir

vus, on ne peut se rendre compte du travail et de la patience qu'il a fallu à cet agent pour arriver à un pareil résultat. Grâce à son habileté et à son savoir, nous pouvons dire que nous possédons aujourd'hui le plan d'une ville assyrienne. Il est seulement à regretter que le Gouvernement ait donné l'ordre de suspendre les fouilles; car c'est maintenant surtout, que M. Place a trouvé la clef de ces constructions, qu'on devrait continuer à fouiller plus que jamais. Il faut croire que le Gouvernement reviendra de sa première décision. M. Oppert, qui se trouve en ce moment avec nous, et qui retourne à Paris dans cinq ou six jours, pourra vous donner des renseignements très-étendus sur ces travaux, qu'il a visités avec un grand soin. Ce jeune savant a su mettre aussi à profit son séjour ici en cherchant à déchiffrer les principales inscriptions de Khorsabad. Dans une d'elles, il est arrivé à lire que l'ancienne ville, qu'il prétend être Sargon ou Sakhr Sargon, avait huit portes d'entrée. Ce fait paraît d'autant plus certain, que M. Place en a trouvé sept, et qu'il a pu observer, par l'architecture de ces portes, qu'elles étaient disposées deux par deux, l'une, que nous pourrions appeler porte monumentale, et l'autre, porte simple. Cela fait supposer que le nombre huit, donné par M. Oppert, serait exact. Les portes monumentales étaient décorées par des figures de taureaux, et auraient été réservées aux piétons. Les simples, au contraire, dépourvues de tout ornement, auraient servi aux cavaliers et au passage des chariots. Ce qui a conduit M. Place à faire cette supposition, c'est qu'aux portes monumentales il faut monter plusieurs marches pour arriver dans la ville, tandis qu'aux portes simples, ces marches n'existent pas. L'interprétation donnée par notre consul est fort juste, et je crois qu'on ne saurait mieux expliquer l'existence de ces escaliers dans les portes monumentales. C'est d'une de ces dernières portes qu'ont été tirés les deux magnifiques taureaux que M. Place envoie aujourd'hui à Paris, avec leurs deux statues, les seules qu'il ait trouvées jusqu'à présent. Chaque taureau pèse trente-deux mille kilogrammes,

et chaque statue, quinze mille. Malgré la pesanteur de ces masses et le manque d'instruments de mécanique, il est parvenu à transporter ces monolithes sur les bords du Tigre, c'est-à-dire à une distance de quatre heures de Khorsabad, sans avoir eu besoin de les scier. C'est au moyen d'un chariot colossal et des bras de six cents Arabes qu'il a pu triompher de ces poids énormes. Le jour de leur arrivée à Mossoul, toute la ville était sur pied; chacun accourait pour voir ces six cents Arabes tirer ce chariot au son de la musique du pays, qui ne cessait d'encourager leurs efforts. Plusieurs paris avaient été même engagés, pour savoir si le consul de France triompherait ou non. La victoire fut complète sur toute la ligne. Maintenant nous attendons l'arrivée d'un bâtiment de l'État, qui doit venir sous peu à Bassorah. Faire descendre ces masses sur des kileks, va offrir de nouvelles difficultés; les mesures sont déjà prises, et il faut espérer que M. Place en sortira avec gloire, et que ces monolithes arriveront en parfait état sur le quai du Louvre.

Quoique le séjour de Mossoul soit mortellement triste pour nous autres Européens, cependant, pour celui qui aime l'étude, l'exil devient beaucoup moins pénible. Entièrement libre de mon temps, je puis ici m'occuper avec suite de mes langues orientales. Constamment en contact avec les uléma du pays, je ne manque pas de tirer profit de leur conversation et de leurs connaissances. J'ai été réellement surpris de rencontrer à Mossoul des hommes aussi instruits; seulement, la prétention de ces uléma, de passer pour les hommes les plus doctes de l'Arabistan, m'a paru un peu hasardée. Pourtant je dois dire que beaucoup d'entre eux connaissent parfaitement bien leur langue.

NOTICE SUR LA LITTÉRATURE DES SIAMOIS.

Au moment où des presses de l'Imprimerie impériale sortent chaque jour de nouvelles feuilles d'un Dictionnaire

complet de la langue thăi, et où l'étude de cet idiome commence à se répandre de différents côtés, quelques orientalistes se sont demandé quelle était la valeur littéraire de la langue des Siamois. Quelques-uns avaient même pensé qu'elle était réduite, tout au plus, à quelques traductions d'ouvrages bouddhiques.

J'ai cru, dans cette courte note, devoir rappeler, en quelques mots, quelles sont les richesses littéraires et scientifiques qu'on pourra tirer de la connaissance du thăi. Si, jusqu'à présent, les imprimeries n'ont pas été assez nombreuses chez les Siamois pour propager rapidement des éditions de leurs écrits, les manuscrits de tous les ouvrages célèbres et utiles ne s'en sont pas moins répandus dans toutes les classes des lettrés du royaume; et déjà le roi de Siam a livré à la typographie plusieurs ouvrages rédigés en langue thăi[1], et imprimés en caractères originaux. Une collection de décrets royaux a déjà été imprimée; et, en ce moment, les presses royales de Bangkok sont occupées de l'impression du กฎ หมาย ลักษณ ต่าง ๆ *Kŏt mái lăksănă tăng tăng*, recueil de lois indigènes. Il faut donc l'espérer, sous la protection libérale de Phra: Borom Inthară Măhá Mŏngkŭt, souverain du Siam, les lettres continueront à fleurir, et les presses à les propager largement.

Tous les genres littéraires sont représentés dans cette riche littérature: l'histoire générale et la chronique, la législation, les descriptions, les ouvrages didactiques, les ouvrages de médecine et d'histoire naturelle, les livres d'astrologie et d'astronomie; les romans historiques et mythologiques, les romans de mœurs et les contes, le drame et la comédie[2] apparaissent comme quelques-uns des genres les plus culti-

[1] Ces travaux sont, le plus souvent, confiés à une commission qui, choisie parmi les lettrés les plus érudits du Siam, se charge de la rédaction des ouvrages ordonnés par le roi.

[2] A Bangkok, les pièces de théâtre sont représentées dans les salles construites à cet effet dans les palais des deux rois et des princes.

vés, et qui offrent une mine riche à exploiter pour les orientalistes européens.

On peut déjà juger de l'importance de quelques-uns de ces travaux par la faible collection de manuscrits thăi que possède la Bibliothèque impériale de Paris, et dans laquelle on remarque, entre autres, dans la série des romans en prose et en vers, le พระ อไภย มนี ศรี สุวรร *Phra : ăphăi mani sí sŭvăn*, roman en seize volumes, et dont l'auteur contemporain jouit encore de nos jours d'une grande réputation chez ses compatriotes. Je citerai encore les célèbres Annales de Siam, intitulées พงษา วะดาน *phŏngsá va : dan*, dont nous ne possédons que la première partie, contenant le récit des événements qui se sont passés depuis l'histoire fabuleuse du Siam, jusqu'à la fondation de Juthia.

Les Siamois possèdent aussi quelques traités philosophiques et un grand nombre de livres relatifs au bouddhisme, ainsi que des traductions de quelques-uns des ouvrages les plus célèbres chez les peuples qui les approchent. Ils comptent également au nombre de leurs écrits une œuvre grammaticale, le จินดามะณี *Chĭndama : ni*, et divers autres ouvrages en prose.

La poésie thăi mérite également l'attention des orientalistes : l'épopée, la poésie populaire, les versets érotiques y sont largement représentés. Parmi les plus remarquables productions poétiques, il faut surtout citer le มหา ชาติ, *măhá xàt*, ou « la Grande Génération », poëme épique en treize chants, et dont le récit est l'histoire d'un roi nommé *Phra : Vétsăndon*.

Mais je dois m'arrêter : ce que j'ai voulu par ce peu de mots, c'est rappeler la valeur littéraire de cette langue de l'Inde trans-gangétique, sur laquelle M[gr] Pallegoix a donné déjà d'importants travaux et en prépare de plus variés et de plus indispensables encore. Plus tard, avec son aide bien-

veillante, peut-être nous sera-t-il permis, dans un travail spécial, de publier des renseignements plus nombreux et plus complets sur la littérature thăi et son histoire; jusque-là nous ne pouvons que renvoyer au Catalogue des livres thăi publié par le savant évêque de Mallos, bien que ce catalogue lui-même n'offre qu'un abrégé, fort incomplet encore, de la bibliographie thăi.

L. Léon de Rosny.

Notice nécrologique et littéraire sur M. J. J. Marcel, officier de la légion d'honneur, membre de l'Institut d'Égypte, ancien directeur de l'Imprimerie impériale, etc. par M. Belin, drogman chancelier, interprète en chef de l'armée d'Orient.

La Société asiatique de Paris, encore en deuil de l'un de ses membres les plus illustres, vient de perdre l'un de ceux qui ont contribué à sa formation; M. Jean-Joseph Marcel est décédé à Paris, le 11 mars 1854.

La vie de J. J. Marcel est inscrite dans toutes les biographies; cependant, comme je possède sur le regrettable savant que nous avons perdu des détails intimes qu'il m'a fournis lui-même, j'ai voulu rendre un dernier hommage à sa mémoire, en lui consacrant une notice spéciale dans le Journal asiatique.

Petit-neveu de Guillaume Marcel, auteur de l'*Histoire de l'origine et des progrès de la monarchie française*, qui exerça les fonctions de consul général du roi en Égypte, et qui conclut, au nom de la France, en 1677, un traité avec le dey d'Alger, J. J. Marcel est né à Paris, le 24 novembre 1776. Son père, qui était d'Annonay, dans l'Ardèche, était lié avec les Boissy-d'Anglas, les Damas, les Petit, et autres hommes marquants de l'époque; il épousa, dans un âge déjà avancé, M[lle] Girard, sa nièce et sa pupille, et il avait soixante-quatre ans lorsque son fils vit le jour. Aussi, il ne vécut pas longtemps après, et il laissa bientôt à sa veuve le soin d'élever le

jeune J. J. Marcel, qui professa toujours pour elle le culte le plus profond.

Il fit d'excellentes études dans l'université de Paris, qui lui décerna plusieurs premiers prix. Il reçut les leçons de l'abbé Grenet, homme d'un mérite éminent, qui avait été désigné pour enseigner la géographie à Mgr le Dauphin, fils du roi Louis XVI. Ce savant professeur, qui avait remarqué les goûts studieux de son jeune disciple, se faisait un plaisir de lui donner des leçons tout intimes; et il le faisait appeler, même pendant les heures d'étude, pour lui enseigner la géographie sur les instruments préparés pour le Dauphin. J. J. Marcel reçut également les leçons de l'abbé Haüy, pour les mathématiques.

Afin d'assurer la sécurité de sa mère, déclarée suspecte par le gouvernement d'alors, le jeune Marcel se fit admettre à l'École préparatoire de salpêtre; et, après avoir reçu pendant six mois, dans cet établissement, les leçons du célèbre Monge, il passa un examen de capacité, et fut chargé de la direction de la fabrique de salpêtre établie au cloître Saint-Benoît, à Paris. Il dirigea cet établissement pendant six à huit mois; puis, âgé de dix-sept ans à peine, il fut chargé, par le comité d'instruction publique, de diriger, en qualité de rédacteur principal, le *Journal des Écoles normales.* À la même époque, il fit un cours de sténographie, qui lui avait été demandé par les élèves de l'école.

L'école normale était alors composée de douze professeurs, parmi lesquels figuraient Monge, Berthollet, Volney, Laplace, etc. Ces illustres professeurs faisaient leurs cours de vive voix, et on les recueillait en sténographie, pour les livrer ensuite à l'impression. Le jeune Marcel choisit l'histoire pour sa part, et s'occupa de la publication de ces cours, qui forment dix volumes in-8°.

Cette publication terminée, il fut associé par Suard et Lacretelle à la rédaction du *Journal des nouvelles politiques.* Poursuivi plusieurs fois pour des articles de ce journal, il fut, pendant longtemps, obligé de se cacher, et il consacra cette

retraite forcée à l'étude des langues orientales, qu'il avait déjà commencée en 1790.

Les connaissances qu'il avait acquises sous les Langlès, les Silvestre de Sacy et les Venture le firent attacher, en 1798, à la commission scientifique de l'expédition d'Égypte, sur la recommandation de son ancien maître, M. Langlès.

Nommé ensuite directeur de l'Imprimerie nationale qui devait suivre l'armée, M. Marcel ne voulut pas cumuler deux traitements; il résigna donc celui dont il jouissait en qualité de directeur de l'Imprimerie, et il demanda que ce traitement fût réparti entre certains de ses camarades, moins bien traités que lui.

On sait avec quelle activité et avec quel dévouement il remplit les nouvelles fonctions dont il était chargé; on sait de quelle manière il *composa* lui-même, à bord du vaisseau *l'Orient,* la première proclamation du général Bonaparte, qui devait être répandue en Égypte, lors du débarquement de l'armée.

Les casses qui avaient été embarquées sur les vaisseaux ne portaient aucun signe qui pût en indiquer le haut et le bas. Quand on les ouvrit, un malheureux hasard voulut qu'elles fussent ouvertes par le bas, de sorte que les caractères se trouvèrent entièrement mêlés les uns avec les autres, et qu'il aurait paru impossible de pouvoir entreprendre aucune impression. Cependant l'énergie de M. Marcel devait triompher de ces obstacles : il se fit donner des soldats pour les employer au triage de *la lettre,* et quand il en eut un nombre suffisant, il se mit à *composer,* en mer, la fameuse proclamation.

Sous sa direction, l'Imprimerie nationale de l'armée publia le *Courrier de l'Égypte* et la *Décade égyptienne,* les *Rapports de l'Institut d'Égypte,* ainsi que les *Bulletins* et *Proclamations* en langues arabe, turque et grecque, qui devaient exercer une si haute influence sur l'esprit des populations de ces contrées.

Ces fonctions, dans lesquelles M. Marcel mérita les témoi-

gnages de satisfaction des généraux en chef Bonaparte, Kléber et Menou, ne l'empêchèrent pas de se livrer aux recherches les plus actives et les plus étendues sur l'archéologie, la littérature et l'histoire de l'Orient. Un nombre considérable de manuscrits hébreux, arabes, turcs, persans, coptes, arméniens, éthiopiens et autres; plus de deux cents empreintes d'inscriptions inédites, qu'il a recueillies quelquefois même au péril de sa vie, en se faisant suspendre aux monuments sur lesquels elles se trouvaient placées; l'empreinte de la célèbre *pierre de Rosette;* plus de trois mille médailles; de riches cartons remplis de vues, de dessins et de costumes; une collection remarquable de pierres gravées et d'antiquités égyptiennes, telle fut la riche moisson que ce savant recueillit en Égypte.

Au reste, ses travaux furent dignement appréciés par l'Institut d'Égypte, et l'illustre compagnie l'admit dans son sein, quelques mois avant la retraite de l'armée française.

Pendant son séjour en Égypte, il avait fait imprimer à Alexandrie, en 1798, un *Alphabet arabe, turc et persan,* ainsi que des *Exercices de lecture d'arabe littéral, à l'usage des commençants;* plus tard, il publia au Caire un *Vocabulaire français-arabe vulgaire, contenant les mots d'un usage journalier.*

En 1799, il publia ses *Mélanges de littérature orientale;* puis une édition arabe et française des *Fables de Loqman,* dont il rectifia le texte; à la seconde édition de cet ouvrage, qui parut en 1803, il ajouta quatre fables inédites, tirées de ses manuscrits.

En 1800, il fit paraître les premières feuilles d'une *Grammaire arabe vulgaire, à l'usage des Français et des Arabes;* mais l'impression de cet ouvrage fut arrêtée par les événements qui décidèrent l'évacuation de l'Égypte.

Il dirigeait, en outre, conjointement avec Desgenettes, le *Courrier de l'Égypte* et la *Décade égyptienne,* recueil littéraire dans lequel il fit paraître un assez grand nombre d'articles sur l'histoire, la géographie et la poésie des pays orientaux.

De retour en France, il fut choisi pour être l'un des rédacteurs du magnifique ouvrage ordonné par le premier Consul, sur la *Description de l'Égypte*, et il fournit à ce glorieux trophée de notre expédition, plusieurs mémoires, parmi lesquels je citerai la *Description historique et paléographique du Méqyâs de Roudah*, la *Description de la mosquée de Touloun*, contenant l'histoire du fondateur de cette belle mosquée et celle de sa brillante, mais éphémère dynastie; et enfin des planches d'inscriptions coufiques et karmatiques, de médailles et de pierres gravées, ainsi que d'autres planches relatives aux inscriptions du Méqyâs, aux antiquités égyptiennes, aux costumes, etc.

M. Marcel fournissait en même temps à l'ouvrage de Breton, sur l'*Égypte et la Syrie*, un grand nombre de notes et une histoire abrégée des principaux événements qui ont eu lieu en Égypte, depuis l'évacuation française, jusqu'en 1813.

En 1804, la confiance du premier Consul appela M. Marcel à la direction de l'Imprimerie de la République, qui devint ensuite l'Imprimerie impériale; il conserva ces fonctions jusqu'en 1815.

Sous sa direction, l'Imprimerie impériale s'enrichit d'un nombre considérable de poinçons et de types qui, quoique aujourd'hui remplacés en grande partie par des caractères nouveaux, ont formé la base de la riche collection dont nous pouvons nous enorgueillir à juste titre, et qui fait de l'Imprimerie impériale de France le plus bel établissement typographique du monde. En effet, dix-sept corps de caractères nouveaux pour les langues étrangères furent gravés par ses soins, entre autres, des caractères bengalis, tamouls, sanscrits, coufiques, karmatiques, tartares-mandchoux, arméniens, coptes, persépolitains, russes, irlandais, etc.

Cinquante nouvelles presses furent en même temps acquises, ainsi que toutes les autres ressources de matériel exigées par le service de l'Imprimerie impériale, qui s'étendait alors depuis Rome jusqu'à Hambourg.

Avec des moyens aussi immenses, aucun prodige typo-

graphique ne pouvait paraître impossible. C'est ainsi qu'on vit imprimer, *en une seule nuit*, les comptes des sept ministres, en un fort volume in-4°, hérissé de chiffres et de tableaux; et qu'on vit exécuter, *en trois jours*, la *Notice descriptive de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande*, en trois volumes, avec les cartes géographiques qui l'accompagnent.

Au reste, la nomination de M. Marcel à l'Imprimerie impériale ne fut pas la seule récompense des services qu'il avait rendus en Égypte. Le premier Consul, qui l'honora toujours d'une bienveillance particulière, le plaça au nombre des élus de la première promotion de la Légion d'honneur.

Pendant tout le temps qu'il fut directeur de l'Imprimerie impériale, il sut toujours employer au profit des lettres le crédit et l'autorité dont il jouissait, et il n'abandonna pas non plus ses études orientales, qui étaient le délassement le plus doux à ses travaux administratifs. Ainsi nous le voyons, en 1802 et 1803, publier des *Chrestomathies hébraïque, chaldaïque, samaritaine, syriaque, éthiopienne*, et *arabe*; des éditions de *Jonas*, en éthiopien et en syriaque; l'*Hommage polyglotte au Grand Juge*; en 1804, l'*Alphabet irlandais*, précédé d'une notice historique, littéraire et typographique, ainsi qu'une *Notice historique et littéraire sur Djami*, qui fut insérée au *Moniteur*.

En 1805, lors de la visite que Sa Sainteté Pie VII fit à l'Imprimerie impériale, M. Marcel, qui, en sa qualité de directeur, reçut le souverain pontife, fit imprimer, en sa présence, l'*Oraison dominicale* en cent cinquante langues. Chacune des presses de l'Imprimerie impériale tirait, au fur et à mesure, devant le Saint Père, une feuille séparée de cette belle polyglotte, composée dans les *caractères* particuliers à chaque idiome; et Pie VII, en passant devant chaque imprimeur, recevait des mains de celui-ci une *bonne feuille* de ce travail remarquable, exécuté sous ses yeux. Quand le Saint Père fut arrivé à la dernière presse, le *tirage* du livre était terminé; et, en passant devant l'atelier de reliure, le volume fut relié presque instantanément, par un procédé particulier.

Sa Sainteté put donc emporter ce livre, et elle se retira émerveillée du prodige typographique dont elle venait d'être le témoin. M. Marcel avait aussi présenté au Saint Père, au moment de son entrée à l'Imprimerie impériale, un autre volume in-folio, imprimé sur satin, et qui était intitulé : *Adlocutio et encomia variis linguis expressa, Summo Pontifici Pio septimo oblata,* contenant des discours et des pièces de vers en neuf langues différentes.

En 1807, il donna une seconde édition d'une *Ode arabe sur la conquête de l'Égypte,* par Niqoula et-tourki, et qui avait déjà été publiée par lui, au Caire, avec sa traduction, dans la *Décade égyptienne.*

En 1814, il fit imprimer un *Alphabet russe,* précédé d'une notice historique, littéraire et typographique. Enfin, s'il est permis d'ajouter ceci aux titres littéraires de M. Marcel, je dirai que c'est par ses soins que furent imprimées, entre autres ouvrages importants, la première édition de la *Grammaire arabe* et la première édition de la *Chrestomathie arabe* de l'illustre Silvestre de Sacy.

Les événements de 1814 et 1815 le rendirent à la vie privée; pendant les trente-neuf années qui se sont écoulées depuis, il s'est livré tout entier à ses études de prédilection.

De 1817 à 1820, M. Audran, son ancien professeur d'hébreu, le choisit pour son suppléant à la chaire de langue hébraïque du Collége de France; et pendant ce professorat intérimaire, il fit imprimer, pour l'usage de ses élèves, ses *Leçons des langues bibliques.*

En 1828, il publia une *Paléographie arabe,* in-fol. et *Les dix soirées malheureuses,* 3 vol in-12, traduites de l'arabe. En 1829, il fit paraître son *Specimen armenum.*

En 1830, M. Marcel, à l'occasion de l'expédition qui allait conquérir l'Algérie à la civilisation européenne, fit paraître un *Vocabulaire français-algérien,* contenant les dialectes vulgaires d'Alger, de Tunis et de Maroc; cet ouvrage vit, en deux mois, deux éditions entièrement épuisées.

Il donna, dans la même année, une troisième édition de

l'*Ode arabe* sur la conquête de l'Égypte, et, l'année suivante, son *Domine Salvum* polyglotte.

A cette époque, ce savant donnait ses soins à un ouvrage plus important : l'*Histoire scientifique et militaire de l'expédition française en Égypte*, avec introduction, 10 vol. in-8°, qu'il publiait et rédigeait en collaboration avec M. Louis Reybaud; cette introduction, qui forme à elle seule un volume in-8°, a été tirée à part, et porte le titre d'*Histoire de l'Égypte depuis la conquête des Arabes jusqu'à celle des Français.*

En 1832, il publia les *Contes arabes* du cheïkh El-mohdi, secrétaire du divan du Caire, pendant l'occupation française, et qui s'était lié avec M. Marcel d'une amitié tout à fait intime. *Les dix soirées malheureuses* ne formaient que la première partie de cet ouvrage, dans lequel le savant traducteur a consigné une foule de détails sur l'histoire, les mœurs et la littérature de l'Orient, et dans lequel il a inséré un grand nombre d'empreintes de pierres gravées.

Dans les années 1832, 1834 et 1835, il a fait imprimer plusieurs opuscules, tels que le *Précis historique et descriptif du Moristân*, ou hôpital des fous, au Caire; le *Supplément à toutes les biographies, ou souvenirs de quelques amis d'Égypte*, les *Mélanges orientaux*, etc.

En 1837, il a donné une édition entièrement nouvelle de son Vocabulaire algérien, qui parut en un gros volume in-8°, sous le titre de *Vocabulaire français-arabe des dialectes vulgaires africains*. Cette édition était accompagnée des caractères arabes et de leur transcription en lettres latines.

En 1841, il publia un *Annuaire algérien* pour l'année 1842, contenant la concordance des chronologies chrétienne, musulmane et juive.

L'année 1844 vit paraître le *Tableau général des monnaies ayant cours en Algérie*, 80 pages in-4°, illustrées par un grand nombre d'empreintes gravées sur bois; et enfin une nouvelle *Histoire de l'Égypte, depuis la conquête des Arabes jusqu'à celle des Français*. Cette nouvelle édition, qui faisait partie de la collection de l'*Univers pittoresque*, a été entièrement refondue

et enrichie de l'histoire numismatique des princes qui ont régné sur l'Égypte.

C'est pour cette même collection que M. Marcel a donné, en 1851, un autre ouvrage non moins important, l'*Histoire de Tunis*, précédée d'une description de cette régence par le docteur Louis Frank; et enfin, au moment où cette vie si laborieuse et si bien remplie, vient de s'éteindre, il imprimait chez MM. Firmin Didot son *Dictionnaire arabe-français des dialectes vulgaires africains*, c'est-à-dire d'Alger, de Tunis, de Maroc, d'Égypte et des Maures du Sénégal. Cet ouvrage devait former deux gros volumes in-4°, dont le premier seulement est sur le point de paraître.

Ce savant avait encore en portefeuille plusieurs mémoires, notices et traductions, parmi lesquels je citerai seulement une Description de médailles et de pierres gravées arabes, dont les planches ont paru dans le grand ouvrage sur l'Égypte, et une traduction de la Géographie arabe de Baqoui.

M. Marcel avait la passion des livres; il laisse une bibliothèque considérable, qui compte de précieux ouvrages, et qui ne s'élève pas à moins de quinze à seize mille volumes; une collection importante de manuscrits orientaux; des collections nombreuses d'autographes et de pierres gravées; et enfin, quantité de médailles et d'antiquités grecques, romaines et orientales.

Membre des Sociétés savantes les plus célèbres, M. Marcel a été l'un des membres fondateurs de la Société asiatique de Paris, qui lui conféra, en 1847, la charge de censeur, dont il est resté en possession jusqu'à sa mort. Enfin, il a été nommé officier de la légion d'honneur le 29 avril 1838.

Je ne terminerai pas cette notice sans rappeler ici les qualités morales du regrettable savant que la Société asiatique vient de perdre; nous avons tous connu la richesse et la sûreté de sa mémoire; la netteté et la lucidité de son esprit; l'intérêt et le charme qu'il savait donner à sa conversation; mais ce que personne ne pourra oublier, c'est surtout la modestie, l'aménité et la bienveillance de son caractère,

le bonheur qu'il éprouvait à faire le bien; la joie que lui causait un service rendu à autrui, même à son détriment personnel, et enfin cette libéralité avec laquelle il mettait, en tout temps, à la disposition de tous, les richesses de tout genre qu'il avait acquises pendant ses voyages et pendant sa longue carrière.

La vie de M. Marcel s'est éteinte après une agonie morale de plusieurs années. Malgré ses infirmités, il n'en continuait pas moins ses travaux, et c'est pendant l'impression de l'*Histoire de Tunis* et du *Dictionnaire,* qu'il a perdu complétement l'ouïe et la vue. Martyr de la science et du devoir, il ne vivait plus que par le concours héroïque de Madame Marcel, qui était devenue, pour ainsi dire, la plume et les yeux de l'infortuné compagnon de sa vie!

Ce savant a formé de nombreux élèves, parmi lesquels je m'honore d'être compté, et dont plusieurs ont occupé et occupent encore des fonctions publiques. Je me fais ici le douloureux interprète de leurs sentiments, pour rendre, à la mémoire du savant maître et bon ami que nous avons perdu, un dernier tribut de respectueuse reconnaissance.

Paris, le 25 mars 1854.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME III.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

JOURNAL ASIATIQUE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME IV

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS A L'HISTOIRE, A LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES
ET A LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX

RÉDIGÉ

PAR MM. BAZIN, BIANCHI, BOTTA, CAUSSIN DE PERCEVAL, CHERBONNEAU, D'ECKSTEIN
C. DEFRÉMERY, L. DUBEUX, DULAURIER, FRESNEL
GARCIN DE TASSY, GRANGERET DE LAGRANGE, DE HAMMER-PURGSTALL
STAN. JULIEN, MIRZA A. KASEM-BEG, J. MOHL, S. MUNK
REINAUD, L. AM. SÉDILLOT, DE SLANE, ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS
ET ÉTRANGERS

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME IV



PARIS

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU GOUVERNEMENT

A L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LIV

JOURNAL ASIATIQUE.

JUILLET 1854.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE,

TENUE LE 12 JUIN 1854.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu; la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le maréchal Vaillant, annonçant l'envoi de son rapport adressé à S. M. l'Empereur sur la situation de l'Algérie en 1853.

On lit une lettre de M. Grand-Pierre, directeur des missions protestantes, annonçant l'envoi d'une lettre de M. Frédoux, missionnaire à Motito, près de Litakou (Afrique australe). Cette lettre, qui est accompagnée d'un vocabulaire de la langue des Béchouanas, est renvoyée à la commission du Journal.

Sont présentés et nommés membres de la Société :

L'émir ABD EL-KADER, à Brousse.

SIDI MOHAMMED ECH-CHADLI, directeur des écoles à Constantine.

Sont présentés les ouvrages suivants :

Literaturgeschichte der Araber von HAMMER-PURGSTALL. Vol. V. Vienne, 1854, in-4°.

Rig-veda-sanhita, the sacred Hymns of the Brahmans; together with the commentary of Sayanacharya, edited by Max Müller, M. A. Vol. II; published under the patronage of the Hon. the East India Company. London, 1854, in-4°.

Des Védas, par M. J. Barthélemy Saint-Hilaire. Paris, 1854, in-8°.

The Journal of the Indian Archipelago and Eastern Asia, edited by J. R. Logan. February and March, April and May. 1853, in-8°. Deux numéros.

A descriptive catalogue of the historical manuscripts in the arabic and persian languages, preserved in the library of the royal asiatic Society of Great Britain and Ireland, by William H. Morley. London, 1854, in-8°.

Discours de M. Garcin de Tassy, membre de l'Institut, à l'ouverture de son cours d'hinsdoustani à l'École impériale et spéciale des langues orientales vivantes, près la Bibliothèque impériale, le 29 novembre 1853. Paris, in-8°.

Les femmes poëtes dans l'Inde, par M. Garcin de Tassy, membre de l'Institut. Paris, 1854, in-8°.

Rapport présenté à l'Empereur sur la situation de l'Algérie en 1853, par M. le maréchal Vaillant, ministre de la guerre. Paris, Imprimerie impériale, 1854, in-8°.

Par MM. Maisonneuve et compagnie. *Guide de la conversation* (grammaire, dialogues, vocabulaire), français-turc, avec la prononciation figurée, enrichi d'un tableau comparatif des monnaies, poids et mesures, par Alexandre Timoni. Paris, 1854, in-16 obl.

Petit vocabulaire de la langue des Béchuanas (Afrique australe), présenté à la Société asiatique par J. Frédoux, missionnaire français à Motito, près Litakou.

Chrestomathies océaniennes. Texte en langue boughi. I. Imprimerie orientale de Callet. Éditeur M. Léon de Rosny. Format oblong.

Journal des Savants, mai 1854.

Bulletin de la Société de Géographie, 4e série, t. VII, n°s 39 et 40. Mars et avril.

Trois numéros du *Mobâcher*, journal algérien.

M. Mohl donne lecture de son rapport sur les travaux du Conseil de la Société pendant l'année passée.

M. Bianchi lit le rapport des censeurs sur les comptes de l'année 1853; la commission propose des remercîments à la commission des fonds et à M. Charles Malo, agent de la Société, pour la régularité avec laquelle les comptes ont été tenus.

Le Conseil adopte ces conclusions.

M. de Longpérier donne lecture d'un mémoire sur les monuments orientaux récemment entrés dans les collections du Louvre.

M. Dugat lit une notice sur Hodba, poëte arabe du Ier siècle de l'hégire.

On procède au dépouillement du scrutin pour le renouvellement du Conseil de la Société, qui donne le résultat suivant :

Président : M. Reinaud.

Vice-présidents : MM. Caussin de Perceval, le duc de Luynes.

Secrétaire : M. Mohl.

Commission des fonds : MM. Garcin de Tassy, Mohl, Landresse.

Membres du Conseil : MM. l'abbé Bargès, Defremery, Regnier, Noël Desvergers, Perron, Derenbourg, Foucaux, Sanguinetti.

Bibliothécaire : M. Kazimirski de Biberstein.

Censeurs : MM. Bianchi, Guigniaut.

TABLEAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONFORMÉMENT AUX NOMINATIONS FAITES DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JUIN 1854.

PRÉSIDENT.

M. Reinaud.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. Caussin de Perceval, le duc de Luynes.

SECRÉTAIRE.

M. Mohl.

SECRÉTAIRE ADJOINT.

M. Bazin.

TRÉSORIER.

M. Lajard.

COMMISSION DES FONDS.

MM. Garcin de Tassy, Landresse, Mohl.

MEMBRES DU CONSEIL.

MM. L'abbé Bargès.
Defrémery.
Regnier.
Noël Desvergers.

MM. Perron.
Derenbourg.
Foucaux.
Sanguinetti.

MM. Dulaurier.
de Slane.
Troyer.
de Saulcy.
Lenormant.
Ampère.
Grangeret de Lagrange.

MM. de Longpérier.
Langlois.
Renan.
Stanislas Julien.
Hase.
Pavie.
Dubeux.
Sédillot.

CENSEURS.

MM. Bianchi, Guigniaut.

BIBLIOTHÉCAIRE.

M. Kazimirski de Biberstein.

AGENT DE LA SOCIÉTÉ.

M. Charles Malo, au local de la Société, rue Taranne, n° 12.

N. B. Les séances de la Société ont lieu le second vendredi de chaque mois, à sept heures et demie du soir, rue Taranne, n° 12.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE,

PENDANT L'ANNÉE 1853-1854,

FAIT À LA SÉANCE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ,

LE 12 JUIN 1854,

PAR M. JULES MOHL.

Messieurs,

En vous rendant compte de l'état de vos affaires au trente-deuxième anniversaire de la fondation de la Société asiatique, le Conseil n'a qu'à vous féliciter du maintien de la prospérité de la Société malgré les circonstances qui, dans toute l'Europe, ont été peu favorables à la culture des lettres. La plus grave de ces circonstances, la guerre d'Orient, finira même, sans aucun doute, par exercer une influence puissante sur le développement des études orientales en Europe, et, par conséquent, des institutions qui sont, comme la nôtre, fondées pour faciliter et propager ces études.

La Société a fait quelques pertes sensibles pendant cette année; M. Marcel, qui était du petit nombre des fondateurs de la Société qui nous restent, a succombé à des infirmités accumulées, qui l'avaient af-

fligé depuis longtemps, sans pouvoir éteindre en lui une ardeur de travail qu'il a conservée jusqu'au dernier moment, et dont témoignent les nombreux ouvrages qu'il a publiés sur la langue et l'histoire des Arabes. Il a été longtemps membre du Conseil et de la commission des Censeurs. Je ne m'étendrai pas sur sa vie littéraire, parce que le Journal asiatique vous donne un travail détaillé d'une main amie, qui sait infiniment mieux que moi rendre justice aux travaux de M. Marcel.

Si l'âge avancé et l'état de la santé de M. Marcel faisaient de sa mort un événement auquel nous devions nous attendre, il n'en était pas ainsi de la perte que nous avons faite en M. Cor, premier interprète aux affaires étrangères. Il était revenu depuis peu de temps de Constantinople, où il avait passé de longues années, d'abord comme secrétaire de Reschid Pacha et ensuite comme drogman de l'ambassade de France, fonctions dans lesquelles il avait coopéré de tous ses efforts aux tentatives de régénération de l'empire turc par l'introduction d'idées et d'institutions modernes. Il venait d'être appelé à la chaire de turc au Collége de France et se préparait à reprendre ses travaux littéraires, que ses occupations avaient interrompus, lorsqu'il fut emporté en peu de jours par le choléra, avant même d'avoir pu ouvrir son cours. C'était un homme instruit, intelligent, d'une bonté de cœur peu commune et du commerce le plus sûr; il sera longtemps regretté par tous ceux qui l'ont connu.

Nous avons perdu un associé étranger, le Dr Samuel Lee, longtemps professeur à Cambridge, et, pendant les dernières années de sa vie, chanoine à Bristol. M. Lee offre un des exemples les plus remarquables de ce que peut faire la volonté d'un homme malgré les circonstances les plus décourageantes. Il était né de parents pauvres et devint ouvrier charpentier; à l'âge de vingt ans, et étant, si je ne me trompe, déjà marié, sa piété lui inspira le désir de lire la Bible dans l'original. Il acheta une vieille grammaire latine, et dérobant à son sommeil le temps nécessaire, il apprit bientôt assez de latin pour se servir des ouvrages écrits dans cette langue; puis, élargissant graduellement le cercle de ses travaux, il étudia le grec, l'hébreu, le syriaque, l'arabe et le persan, avec tant de succès, qu'il fut nommé, à l'âge de vingt-cinq ans, professeur à Cambridge. Sa Grammaire hébraïque, sa traduction d'un Abrégé d'Ibn Batoutah, son édition de la Grammaire persane de Jones, et bien d'autres publications, ont justifié la réputation qu'il avait acquise de bonne heure par la singularité de sa carrière. Mais la plus grande partie de son activité littéraire était consacrée à la révision des traductions de la Bible que la Société biblique publiait en différentes langues orientales. Il avait, pendant longtemps, voulu aller lui-même, comme missionnaire, en Orient, et les représentations de ses amis, lui démontrant qu'il pouvait rendre à la cause des missions des services plus grands en restant en Angleterre, n'ont vaincu que lentement sa résolu-

tion de partir pour l'Asie. C'était un homme plein de dévouement pour la science, et très-bon malgré un reste de rudesse qu'une jeunesse passée si durement avait dû laisser en lui, et que les discussions littéraires, cette cruelle pierre de touche des savants, réveillaient quelquefois. Je ne veux pas dire par là que M. Lee supportait les critiques avec plus d'impatience que beaucoup d'autres savants; mais on est plus frappé de cette infirmité dans un homme si doux d'ailleurs et d'une piété si sincère.

La littérature orientale a encore à déplorer la perte d'un homme qui n'a pas appartenu à la Société et qui aurait dû se trouver sur la liste de ses associés étrangers. Permettez-moi de réparer cet oubli, bien involontaire, par quelques mots d'hommage posthume adressés à la mémoire de M. Grotefend. Il était né à Munster, le 9 juin 1775, et il est mort à Hanovre, le 15 décembre 1853. Il y a peu à dire sur une vie passée dans l'enseignement et dans une activité littéraire incessante. M. Grotefend a publié des ouvrages remarquables sur la grammaire latine, sur les langues et les inscriptions italiques, et sur l'ancien allemand, dont l'étude savante a trouvé en lui un de ses premiers promoteurs. Mais sa véritable gloire repose sur un mémoire de quelques pages qu'il a lu, en 1802, dans une séance de l'Académie des sciences, à Gottingue, et qui traite du déchiffrement des inscriptions cunéiformes de Persépolis[1]. Ces inscriptions étaient restées illisibles

[1] Ce mémoire devint célèbre avant d'avoir été imprimé, les jour-

depuis le temps d'Alexandre le Grand et semblaient défier la pénétration humaine. Quelques-uns les prenaient pour les traces de coquilles fossiles dans les pierres; d'autres, pour des arabesques arbitraires; les savants ne s'en occupaient pas, parce qu'ils regardaient la réussite comme impossible. Lorsque Niebuhr en eut rapporté des copies faites avec l'exactitude que ce grand voyageur mettait à tous ses travaux, et qu'Anquetil eut découvert le Zendavesta, on reprit courage, et plusieurs savants d'un grand mérite, comme Tychsen, Münter et M. de Sacy, s'occupèrent sérieusement de ces monuments, mais sans réussir à les interpréter; et M. Lichtenstein venait de publier un mémoire, dans lequel il voulait prouver que ces inscriptions étaient en écriture cufique, quand le travail de M. Grotefend parut. Les inscriptions pehlewies, déchiffrées par M. de Sacy, lui avaient indiqué, par analogie, la place où il devait trouver, sur les inscriptions persépolitaines, le titre de roi des rois, et les faibles ressources qu'Anquetil du Perron lui fournissait sur le zend, lui permirent de reconnaître approximativement la prononciation de ces mots; la place où se trouvaient les titres lui donnait avec certitude celle que devaient occuper les noms du roi et de son père, et il sut faire de ces indications un usage si intelligent, qu'il réussit à lire

naux littéraires et les correspondances du temps en ayant fait connaître la substance. Il fut publié pour la première fois dans la seconde édition des *Idées* de Heeren; Gottingue, 1805; vol. Ier, p. 931-960.

les noms d'Hystaspes, de Darius et de Xerxès, et à produire un alphabet persépolitain, ainsi que la traduction de deux inscriptions. Il nous est facile, aujourd'hui, de juger sa découverte; nous savons qu'elle est imparfaite; mais nous savons aussi qu'il a fait tout ce qu'il était possible de faire dans son temps; qu'aucun degré de sagacité ne pouvait le conduire plus loin qu'il n'est allé, et qu'il a fallu que l'étude du sanscrit eût amené la connaissance réelle du zend avant qu'on pût reprendre les travaux de M. Grotefend, les apprécier, les rectifier et les compléter. Sa découverte était tellement en avance de son temps, qu'elle est restée pendant trente-deux ans dans l'état d'un problème que personne n'avait les moyens de résoudre ou de réfuter. J'ai eu l'honneur de voir M. Grotefend en 1847, et il m'a exprimé, dans les termes les plus touchants, le plaisir que lui avaient fait éprouver les découvertes de M. Burnouf et de M. Lassen, et la satisfaction avec laquelle il avait alors compris pourquoi tous ses efforts postérieurs, pour perfectionner son premier travail, étaient restés infructueux. Il m'a dit qu'il n'avait jamais douté de la réalité de sa découverte, mais qu'il avait presque désespéré de voir le jour où elle serait jugée avec connaissance de cause; qu'il voyait cette étude maintenant dans des mains plus habiles que les siennes, qu'il ne s'occupait plus des cunéiformes persans, mais qu'il croyait avoir autant de chance que tout autre pour résoudre le problème des cunéiformes assyriens. Effectivement, j'ai trouvé sa table couverte

d'inscriptions de cette classe, qu'il avait reçues autrefois de Bellino, le compagnon de Rich. Il me confia l'idée qui le guidait dans ces nouvelles recherches et que je puis maintenant publier sans indiscrétion; il pensait que les inscriptions de Wan devaient être écrites en langue arménienne. Il a publié, depuis ce temps, tous les ans, un mémoire sur les inscriptions assyriennes; mais je crois qu'il n'est jamais arrivé à des résultats capables de le déterminer à appliquer ou à abandonner cette idée.

Les autres Sociétés asiatiques nous ont envoyé, cette année, moins de preuves de leur activité qu'à l'ordinaire, soit qu'elles préparent des ouvrages qui exigent plus de temps, soit que les préoccupations politiques aient ralenti leur travail. La Société de Calcutta a publié le volume XXIIe de son *Journal*[1], et terminé deux nouveaux volumes de sa *Bibliotheca indica*[2]; elle a, en outre, commencé plusieurs ouvrages qui doivent prendre place dans cette belle collection. Le conseil de la Société s'applique constamment à développer et à améliorer le plan de la Bibliothèque indienne; il exige maintenant, sinon une traduction, au moins une analyse en anglais de chaque ouvrage qui doit y entrer; il a réduit d'un tiers le prix des volumes, et en a établi un dépôt à

[1] *Journal of the asiatic Society of Bengal.* Le dernier numéro arrivé à Paris est le n° CCXXXVII, vol. VI, n° 6. Calcutta, 1853.

[2] *Bibliotheca indica,* published by the asiatic Society of Bengal. Le dernier numéro arrivé à Paris est le n° 70. Calcutta, 1853.

Londres. On ne saurait trop louer ces améliorations; mais me sera-t-il permis de faire une observation qui a dû frapper tous ceux qui se servent de cette collection, sur la variété des formats qui s'y introduit graduellement? Quelle peut être la raison de changements, en apparence si peu motivés, et si incommodes dans une collection [1]?

La Société orientale allemande a publié régulièrement son Journal, dont le contenu est toujours également varié et instructif [2]; et la Société asiatique de Londres nous a envoyé un excellent catalogue des manuscrits historiques arabes et persans qui se trouvent dans sa bibliothèque [3]. Ce catalogue est l'œuvre de M. W. Morley, et peut servir de modèle pour cette classe importante de publications. M. Morley donne le titre de l'ouvrage, le format, le nombre des feuilles du volume et celui des lignes de la page, le nombre et le contenu des chapitres; il ajoute quelques indications sur l'auteur, quand il est connu, et mentionne les parties de l'ouvrage qui ont déjà été publiées.

La Société archéologique de Dehli nous a fait

[1] Le format de la plupart des cahiers est un in-8° ordinaire; mais les numéros 43, 60, 61 et 69 sont grand in-8°, et les numéros 58 et 65 sont in-4°.

[2] *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft.* Vol. VIII, cahier 2. Leipzig, 1854, in-8°.

[3] *A descriptive catalogue of the historical manuscripts in the arabic and persian languages,* preserved in the library of the royal asiatic Society of Great Britain and Ireland, by W. H. Morley. Londres, 1854, in-8° (159 pages).

parvenir le premier cahier de son Journal[1], qui contient des mémoires sur les antiquités de Dehli, des *fac-simile* d'inscriptions et de médailles, et des extraits de manuscrits historiques. Cette publication répond bien à ce qu'on est en droit d'attendre d'une association placée dans la position la plus favorable pour des recherches historiques, et composée de l'élite des hommes que M. Thomason avait formés, et avec le concours desquels ce grand homme d'État avait fondé, dans les provinces supérieures de l'Inde, l'administration la plus éclairée qu'on ait jamais eue dans ces pays.

La Société asiatique de Bombay a fait paraître un numéro de son Journal[2], et la Société des sciences, à Batavia[3], un nouveau volume de ses Transactions, contenant le texte d'un poëme kawi et d'un ouvrage javanais. Elle a aussi publié une seconde édition du Catalogue de sa bibliothèque[4].

A côté des Sociétés asiatiques anciennes, se sont formées en Angleterre, depuis un an, deux nouvelles associations qui se proposent de faire explorer, l'une la Mésopotamie, et l'autre la Palestine, avec

[1] *Journal of the archeological Society of Delhi.* Janvier, 1853, in-8°, Dehli.

[2] *Journal of the Bombay Branch of the royal asiatic Society.* Bombay, 1853, in-8°, n° 18.

[3] *Verhandelingen van het Bataviasch Genootschap van Kunsten en Wetenschapen*, vol. XXIV, in-4°. Batavia, 1852.

[4] *Bibliotheca Societatis artium scientiarumque quæ Bataviæ floret Catalogus systematicus*, curante P. Bleeker, 1846. Editio altera curante Munnich. Batavia, 1853, in-8° (42 et 156 pages).

des fonds provenant de souscriptions, et qui ont l'intention de déposer au Musée britannique les résultats de leurs fouilles et de leurs découvertes. Ces associations ont été provoquées par l'intérêt qu'ont excité les découvertes d'antiquités assyriennes commencées par M. Botta, et celles que M. de Saulcy a annoncées dans son Voyage en Palestine. En France, nous nous bornons à demander au gouvernement de faire ce que nous désirons voir exécuter; et quand il ne veut ou ne peut pas le faire, nous nous plaignons et nous nous résignons. En Angleterre, où l'on est d'avis que la fortune impose des devoirs publics, on sait se substituer à l'action du gouvernement, et accomplir, par des sacrifices individuels, ce que le gouvernement n'entreprend pas. M. Loftus, le chef des explorations en Mésopotamie, est arrivé au moment où l'expédition française dans le même pays se dispersait, et où le gouvernement suspendait les fouilles de M. Place à Mossoul; il a commencé ses travaux dans la basse Mésopotamie, d'où il a déjà fourni à M. Rawlinson des monuments tirés des ruines de Warka et de Senkerah, qui paraissent très-curieux, et M. Rassam est occupé à explorer un palais dans le Koyoundjik, que M. Place avait entamé, mais qu'il a été obligé d'abandonner faute de fonds, et qui paraît être le plus complétement conservé de tous les palais assyriens découverts jusqu'aujourd'hui. L'activité de M. Loftus, que nous connaissons par ses découvertes antérieures à Warka et ses fouilles à Suse, et les fonds très-amples mis

à sa disposition par l'association, donnent l'espoir presque certain que sa mission produira des résultats considérables.

J'ai peu à vous dire de votre propre Journal; vous le connaissez tous, et c'est à vous à juger si le Conseil remplit vos intentions par la manière dont il s'acquitte du plus important de ses devoirs : la publication du *Journal asiatique*. Il ne paraît pas toujours avec la régularité que l'on a le droit d'exiger d'un recueil périodique; mais, malgré toutes les précautions que peut prendre votre Commission, elle est obligée de se soumettre à des retards inévitables, qui proviennent le plus souvent des auteurs eux-mêmes. Nous luttons en vain contre ces retards; et tout ce que nous pouvons obtenir est de les circonscrire dans des limites telles, qu'ils ne puissent pas nuire aux intérêts sérieux de la Société. La Commission s'efforce de donner au Journal le plus de variété qu'elle peut, et d'y comprendre des travaux qui embrassent toutes les parties de nos études. La composition des deux volumes qui ont paru depuis notre dernière réunion prouve que les auteurs l'ont bien secondée. Ces volumes contiennent des lettres de M. Fresnel sur les antiquités babyloniennes; le texte assyrien de l'inscription de Darius à Behistoun, avec la traduction de M. de Saulcy; les recherches de M. Defrémery sur le sultan Barkiarok; des études de M. Sédillot sur l'algèbre arabe; des documents sur l'hérétique Abou Yezid, traduits de la Chroni-

que d'Ibn Hammad, par M. Cherbonneau; des travaux de MM. Dugat et Sanguinetti sur la médecine des Arabes; la suite du tableau de la littérature du Khorasan, par M. Barbier de Meynard; l'histoire de Bodja, roi de Malva, par M. Pavie; le curieux travail de M. Bazin sur l'organisation municipale des Chinois; un mémoire de M. Renan sur un livre gnostique en syriaque, et un grand nombre de notices de moindre étendue, que je ne puis énumérer toutes.

Le *Journal asiatique* restera nécessairement notre publication principale, le premier objet de nos soins; car une société littéraire ne vit que par son journal; c'est par lui qu'elle est en rapport avec le monde savant. La rapidité avec laquelle il sert à répandre une idée nouvelle, la facilité avec laquelle il se prête à des travaux d'une étendue fort variée, le peu de solennité de sa forme, qui admet des études fragmentaires encore insuffisantes pour un livre, qui permet la discussion et la réplique, en font comme une conversation en public. Mais vous avez pensé que les forces de votre association vous permettaient de faire davantage, et parmi les nombreux services qu'une étude nouvelle et immense comme la nôtre attend de l'avenir, vous avez jugé que le plus pressé était de contribuer à la publication d'une partie des richesses infinies et inconnues que contiennent les manuscrits des bibliothèques, qui, dans leur forme actuelle, ne servent qu'à un petit nombre de savants favorisés par leur position, et que même

les plus privilégiés ne mettent en œuvre qu'avec une perte de temps extrêmement regrettable. Vous vous êtes donc décidés à publier une *Collection d'auteurs orientaux*, et l'année qui vient de se terminer sera mémorable dans nos annales, par l'achèvement des deux premiers volumes de cette œuvre. Ce sont les deux premiers volumes des *Voyage d'Ibn Batoutah*[1], publiés et traduits par MM. Defrémery et Sanguinetti. Ces deux volumes contiennent la route de l'auteur à travers l'Afrique du nord, la Syrie, la Mecque, la Mésopotamie, où il visite Bagdad et Mossoul; son retour à la Mecque, ses voyages à la côte orientale de l'Afrique, dans le midi de l'Arabie, en Asie Mineure, sur les bords de la mer Caspienne et à Constantinople; de là il part pour la Transoxane, où nous le retrouverons dans le troisième volume. Il me serait impossible de mettre en évidence ce qu'il y a de nouveau et d'important dans un pareil ouvrage. Certainement un voyageur du XIVe siècle n'observe pas de la même manière qu'on observe aujourd'hui, et un voyageur musulman insiste sur des points qui seraient indifférents à un chrétien, et néglige souvent ce qui importerait à celui-ci; mais tout cela accordé, nous n'en avons pas moins le récit détaillé d'un voyageur sincère, homme de sens et de savoir, poussé, à travers le

[1] *Collection d'ouvrages orientaux. Voyages d'Ibn Batoutah*, texte arabe, accompagné d'une traduction par MM. C. Defrémery et le Dr B. R. Sanguinetti. Paris, 1853, in-8°, t. I (XLVI et 443 pages); t. II (XVI et 465 pages).

monde entier alors connu aux musulmans, par une curiosité insatiable. Nous avons une description souvent détaillée des villes les plus célèbres du monde, des pays les plus curieux, avec des renseignements historiques sans nombre et, plus que tout cela, ces mille indications qui échappent à la plume d'un voyageur presque à son insu, et qui sont souvent plus précieuses que tout ce qu'il nous raconte avec intention. Je crois que vous rendez à l'histoire un grand service par cette publication, et quand les cinq volumes qui contiendront tout l'ouvrage d'Ibn Batoutah seront terminés, vous n'aurez point à vous repentir des sacrifices qu'ils auront pu vous imposer.

Le second ouvrage dont vous avez décidé l'impression dans la *Collection*, sont les *Prairies d'or de Masoudi*, que M. Derenbourg publie et traduit. Vous savez que c'est une sorte d'histoire universelle, écrite au xe siècle de notre ère par un des grands voyageurs arabes, et composée en partie d'après ce qu'il a vu et ce que lui ont appris d'autres voyageurs, en partie d'après des ouvrages historiques aujourd'hui perdus. Masoudi a toujours été regardé par les musulmans comme une autorité de première importance, et Ibn Khaldoun lui-même le traite comme le premier des historiens. Nous le connaissons en Europe par une notice de de Guignes, par quelques chapitres publiés par divers savants, et par le premier volume d'une traduction anglaise que M. Sprenger avait commencée et qui a été abandonnée après son départ pour l'Inde. C'était évi-

demment un ouvrage qui s'offrait à nous comme un des premiers à faire entrer dans la *Collection*, et j'ai la satisfaction de vous annoncer que c'est aujourd'hui même que l'on en commence l'impression.

L'idée de réunir en collection les principaux ouvrages d'une littérature est si naturelle, qu'elle s'est souvent présentée, même pour des littératures orientales, où la difficulté est pourtant fort grande, parce que, dans l'état actuel des choses, la dépense en temps et en argent est telle, qu'un seul homme ne peut guère s'y aventurer. Aussi voyons-nous que ce sont presque sans exception des gouvernements ou des sociétés savantes qui ont exécuté ces grandes entreprises, et ce sont les gouvernements orientaux eux-mêmes qui en ont donné l'exemple, à mesure que l'art de l'imprimerie s'est répandu. Les plus anciennes de ces collections sont, je crois, celles des Chinois, qui en ont exécuté à différentes reprises et de différentes espèces. Les empereurs de la dynastie tartare surtout en ont fait imprimer plusieurs dans des proportions énormes, telles que l'exigeaient une littérature immense et la dignité d'un empire fondé essentiellement sur la culture des lettres. La collection que Kien-long fit exécuter par une armée de savants et sous la direction de deux princes impériaux consiste, à ce que l'on assure, en cent soixante mille cahiers, qui représenteraient environ trente mille volumes européens par exemplaire. Les Tibetains ont formé deux grandes collections d'ouvrages boudhiques qui ont été reproduites

au Tibet, en Chine et dans le Boutan. Le gouvernement turc a fait imprimer à Constantinople une série des principaux historiens ottomans, en neuf volumes in-folio. Les Arméniens de Venise publient une collection des auteurs de leur nation dans une série de volumes déjà très-considérable et qui s'augmente tous les ans. Les missionnaires allemands dans l'Inde méridionale ont commencé une collection des auteurs qui ont écrit en langue canara, sous le titre de *Bibliotheca canarensis*, dont il a paru trois volumes in-fol. Sir Henry Elliot, dont la mort récente est la plus grande perte que les lettres orientales aient faite dans l'Inde, avait préparé une collection des historiens persans de l'Inde; entreprise colossale, que son énergie et les encouragements de la Compagnie des Indes auraient probablement menée à bonne fin.

Toutes les collections entreprises en Orient, ou par des Orientaux, se bornent naturellement aux ouvrages dans une seule langue, et ne comportent pas de traductions, puisqu'elles sont destinées aux savants des pays mêmes qui les exécutent; néanmoins elles sont d'une grande valeur pour l'Europe, non-seulement parce qu'elles rendent accessibles une foule d'ouvrages qu'il serait impossible de réunir, mais encore parce que le travail critique des éditeurs donne une sécurité et, pour l'usage, une facilité que les manuscrits ne fournissent presque jamais. La belle *Bibliotheca indica* de la Société asiatique de Calcutta est encore un peu sous cette influence orientale, ce qui est parfaitement naturel dans sa position. Le

but de cette collection est, avant tout, de faciliter, aux lettrés du pays, l'acquisition du savoir oriental dont ils ont besoin, de diminuer la perte de temps qu'entraînent les études poursuivies à l'aide de manuscrits, de restreindre de cette manière le nombre des années qu'exige aujourd'hui l'éducation d'un musulman ou d'un brahmane, de leur rendre ainsi possible de sortir de la routine de leurs études, où leur esprit était renfermé dans un cercle de fer, et de s'approprier les sciences des Européens. C'est dans ce but que la Compagnie des Indes a alloué la somme consacrée annuellement à cette collection, et c'est pour cela que la Société n'exige pas de traductions des ouvrages à publier, quoiqu'elle les admette.

Les collections entreprises en Europe suivent nécessairement une impulsion un peu différente, leur but étant, d'un côté, de faciliter l'étude des langues asiatiques, et, de l'autre, de répandre la connaissance de l'Orient en dehors de l'étroite enceinte des écoles, où elle est circonscrite aujourd'hui. Le Comité des traductions de Londres n'a admis que par exception les textes originaux et en a laissé le soin au Comité des textes, qui a été fondé pour le compléter. Le gouvernement français, en commençant sa *Collection orientale*, s'est proposé de réunir les deux points de vue, et a fait publier les textes accompagnés de traductions. Ce plan semble, dans l'état actuel des choses, le meilleur, et s'il avait été exécuté aussi simplement que le voulait M. Saint-Martin, quand il

proposa cette entreprise au gouvernement de la Restauration, il est probable que la Société asiatique n'aurait pas eu l'idée de fonder une collection nouvelle. Mais après le mort de M. Saint-Martin, d'autres idées ont prévalu et d'autres besoins se sont fait sentir, et la conséquence a été l'exécution trop magnifique d'ouvrages qui, originairement, avaient été destinés à être placés dans les mains des étudiants et de tous ceux qui s'intéressent aux langues et à l'histoire de l'Orient.

Vous avez repris le plan primitif, vous l'avez encore simplifié pour l'approprier aux besoins actuels, vous voulez faire connaître le plus d'ouvrages importants possible dans des textes corrects, accompagnés de traductions exactes, publiés dans la forme la plus modeste et à des prix qui les rendent accessibles à tous. Vous voulez fournir aux philologues, des textes inédits; aux historiens, de nouvelles sources; à tous, les moyens d'étudier l'Asie, et jamais il n'y a eu de temps où des services pareils devraient être reçus par le public avec plus de reconnaissance que dans le nôtre; car il est évident que nous touchons au moment où les intérêts de l'Occident et de l'Orient vont se confondre plus intimement que jamais, et où l'influence de l'Europe va pénétrer et dominer tout ce qui, jusqu'ici, s'en est défendu en Asie. Cette influence est dorénavant irrésistible; mais elle ne peut être bienfaisante que quand elle est éclairée; on ne peut réformer que ce que l'on connaît et comprend, et le grand danger pour l'O-

rient consiste bien moins dans sa faiblesse que dans l'ignorance de ceux qui entreprennent de le régénérer. Pour comprendre l'Orient, il faut l'étudier dans son passé; mais quand on le voit dans sa décadence actuelle, l'orgueil européen n'est que trop tenté de faire table rase de ses institutions, et de détruire les germes et les débris précieux d'une civilisation qui demande des mains plus tendres et plus savantes pour l'aider à revivre. L'Europe a jusqu'ici beaucoup trop négligé l'étude de l'Orient, et a passé avec indifférence auprès des travaux immenses qu'un petit nombre de savants ont eu le courage d'entreprendre. Les langues orientales ne peuvent jamais occuper en Europe la place que les langues de l'antiquité classique ont prise; mais elles méritent une place plus grande que celle qu'on leur a faite, et tout ce qui peut contribuer à les répandre a droit à l'intérêt des gouvernements, et surtout à la sympathie du public, laquelle est le seul encouragement assez puissant et assez vivifiant pour produire un effet durable, et pour donner les moyens et le courage de faire ce que nous tous savons devoir être fait. Continuons donc dans la mesure de nos forces à contribuer, pour notre part, au développement de ces études, et appelons-en à la sympathie et à l'aide de tous ceux qui ont l'esprit assez élevé pour comprendre l'importance de ces efforts.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

I.

LISTE DES MEMBRES SOUSCRIPTEURS,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

MM. Abbadie (Antoine d'), correspondant de l'Institut.
Abd el-Kader (S. A. l'émir), à Brousse.
Acollas (Émile), avocat.
Alcober (Vincent), employé au Ministère de l'intérieur, à Madrid.
Amécourt (Gustave d').
Ampère, membre de l'Institut, professeur de littérature française au Collége de France.
Auer, directeur de l'Imprimerie impériale, à Vienne.
Ayrton, secrétaire du Divan au Caire.

Badiche (L'abbé), trésorier de la métropole.
Bailleul fils.

MM. Barbier de Meynard, employé au Ministère des affaires étrangères.

Barchou de Penhoën, membre de l'Institut.

Baldelli, professeur, à Pise.

Bargès (L'abbé), professeur à la faculté de théologie de Paris.

Barthélemy Saint-Hilaire, de l'Institut.

Barucchi, directeur du musée, à Turin.

Bazin, professeur de chinois à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Beaufort (Henri de).

Beauté fils, à Alexandrie.

Belin, drogman-chancelier, interprète en chef de l'armée d'Orient.

Benzon (L'abbé comte), à Nice.

Berezine, professeur, à Casan.

Bergstedt, agrégé, à Upsal.

Bertrand (L'abbé), curé à Herblay (S.-et-Oise).

Bianchi, ancien secrétaire interprète pour les langues orientales.

Bland, membre de la Société royale asiatique de Londres.

Boilly (Jules).

Boissonnet de la Touche (Estève), chef d'escadron d'artillerie.

Bonnetty, directeur des Annales de philosophie chrétienne.

Botta (Paul), consul de France à Jérusalem, correspondant de l'Institut.

Bourgade (L'abbé), à Tunis.

MM. Bresnier, professeur d'arabe, à Alger.
Breulier (Adolphe), avocat à la cour impériale de Paris.
Brockhaus (Le docteur Hermann), à Leipzig.
Brown (John), interprète des États-Unis, à Constantinople.
Brugsch (Ph. D.), à Berlin.
Burgraff, à Liége.

Caldwell, prof. de mathém. à Colombo.
Caspari, professeur, à Leipzig.
Cassel, docteur en philosophie, à Paderborn.
Catafago, chancelier du consulat général de Prusse, à Beyrout.
Caussin de Perceval, membre de l'Institut, professeur d'arabe à l'École des langues orientales vivantes et au Collége de France.
Chadli (Sidi Mohammed), directeur des écoles à Constantine.
Charmoy, ancien professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.
Chastenay (Mme Victorine de).
Cherbonneau, professeur d'arabe à la chaire de Constantine.
Chinaci Efendi, employé supérieur du Gouvernement ottoman.
Clément-Mullet (Jean-Jacques).
Clermont-Tonnerre (Le marquis de), colonel d'état-major.
Cockburn (Thompson).

MM. Cohn (Albert), docteur en philosophie, à Presbourg.

Combarel, professeur d'arabe à Oran.

Conon de Gabelentz, conseiller d'État à Altenbourg.

Daninos, interprète au tribunal civil d'Alger.

Defrémery (Charles), ancien élève de l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Delaporte (Philippe), drogman du consulat de France à Mossoul.

Delessert (François).

Delitzsch, professeur, à Leipzig.

Delsol (J. J. Lafargue de), à Verteillac (Dordogne).

Denjoy, conseiller d'État.

Derenbourg (Joseph).

Desmaisons, conseiller d'État à St-Pétersbourg.

Desvergers (Adolphe-Noël), correspondant de l'Institut.

Dieterici (Ant.), à Berlin.

Dittel, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.

Mlle Djialynska (La comtesse Edwig), à Posen.

Drach (P. L. B.), ancien bibliothécaire de la Propagande.

Dubeux (J. L.), professeur de turc à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Duchatellier, à Versailles.

Dugat (Gustave).

MM. Dulaurier (Édouard), professeur de malai à l'École des langues orientales vivantes.
Dumoret (J.), à Bagnères (Hautes-Pyrénées).

Eastwick, prof. au Collége de Haileybury.
Eckstein (Le baron d').
Eichthal (Gustave d'),
Émin (Jean-Baptiste), professeur à l'Institut Lazareff, à Moscou.
Enis Efendi, à Constantinople.
Escayrac de Lauture (Le comte d').
Espina, agent consulaire à Sfax.

Finlay (Édouard), à la Havane.
Finn, consul d'Angleterre à Jérusalem.
Fleischer, professeur, à Leipzig.
Florent, examinateur dramatique au Ministère de l'intérieur.
Flottes, professeur de philosophie, à Montpellier.
Flügel, professeur, à Meissen (Saxe).
Forbes (Duncan), professeur de LL. OO. au King's-College, à Londres.
Foucaux (Ph. Édouard).
Frankel (Le docteur), grand rabbin, à Dresde.
Fresnel, correspondant de l'Institut.
Fürst (Le docteur Jules), à Leipzig.

Garcin de Tassy, membre de l'Institut, professeur d'hindoustani à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

MM. GAYANGOS, professeur d'arabe à Madrid.

GERSON LÉVY, membre de l'Académie de Stanislas, à Nancy.

GERVY (L'abbé), à Saulcet.

GILDEMEISTER, docteur en philosophie à Leipzig.

GOBINEAU (Arthur DE).

GOLDENTHAL, docteur en philosophie, à Vienne.

GOLDSTÜCKER, docteur en philosoph. à Londres.

GOLLMANN (le Dr Wilhelm), à Vienne.

GORGUOS, professeur d'arabe au lycée d'Alger.

GORRESIO (Gaspare), membre de l'Académie de Turin.

GRAF, professeur, à Meissen.

GRANGERET DE LAGRANGE, l'un des conservateurs de la bibliothèque de l'Arsenal, correcteur pour les langues orientales à l'Imprimerie impériale, rédacteur du Journal asiatique.

GREEN (John).

GUERRIER DE DUMAST (Auguste-François-Prosper), membre de l'Académie de Nancy.

GUIGNIAUT, membre de l'Institut.

GUILLEMIN, recteur d'Académie, à Rennes.

HAIGHT, à New-York.

HASE, membre de l'Institut, professeur de grec moderne à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

HASSLER (Conrad-Thierry), professeur à Ulm.

HAYES (Fletcher), maître ès arts d'Oxford.

HEDDE, délégué du commerce en Chine.

MM. Hervey-Saint-Denys (Le baron d').

Hoffmann (J.), interprète pour le japonais au Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, à Leyde.

Hoffmann, conseiller ecclésiastique à Jéna.

Holmboë, conservateur de la bibliothèque de Christiania.

Jamin (André), professeur, à Genève.

Joly, ancien employé au Ministère de l'intérieur.

Jomard, membre de l'Institut, conservateur-administrateur de la Bibliothèque impériale.

Jost (Simon), docteur en philosophie.

Judas, secrétaire du conseil de santé des armées, au Ministère de la guerre.

Julien (Stan.), membre de l'Institut, professeur de chinois au Collége de France, l'un des conservateurs adjoints de la Bibliothèque impériale.

Kasem-Beg (Mirza A.), professeur de langues orientales à l'Université de Saint-Pétersbourg, conseiller d'État actuel.

Kaulen (Fr.), recteur à Putzchen.

Kazimirski de Biberstein, bibliothécaire de la Société asiatique.

Kellgren (Herman), docteur en philosophie, à Helsingfors.

Kemal Efendi (Son Exc.), inspecteur général des écoles ottomanes, à Constantinople.

MM. KERR (Mme Alexandre).

KREHL, docteur en philosophie, à Leipzig.

KREMER (DE), chancelier du consulat d'Autriche, à Alexandrie.

KUCH (Auguste), docteur en philosophie, à Zurich.

LA BARTHE, avocat.

LA FERTÉ DE SENECTÈRE (Le marquis DE), à Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire).

LAJARD (F.), membre de l'Institut.

LANCEREAU, maître de conférences au collége Saint-Louis.

LANDRESSE, bibliothécaire de l'Institut.

LANGLOIS, membre de l'Institut, ancien inspecteur de l'Université.

LANGLOIS (Victor), ancien élève de l'École des langues orientales vivantes.

LAROCHE (Le marquis DE), à Saint-Amand-Montrond.

LATOUCHE (Emmanuel), secrétaire adjoint de l'École spéciale des LL. OO. vivantes.

LAZAREFF (S. E. Christophe DE), conseiller d'État actuel, chambellan de S. M. l'empereur de Russie.

LAZAREFF (S. E. Jean), chambellan de S. M. l'empereur de Russie.

LEBIDART (Antoine DE), à l'Académie orientale de Vienne.

LECOMTE (L'abbé), à Vitteaux.

MM. Lenormant (Charles), de l'Institut, l'un des administrateurs de la Bibliothèque impériale.

Lequeux, chancelier-drogman, à Jérusalem.

Letteris, directeur de l'Imprimerie impériale orientale, à Prague.

Levander (H. C.), à Versailles.

Loewe (Louis), docteur en philosophie, à Londres.

Longpérier (Adrien de), membre de l'Institut, conservateur des antiquités au Louvre.

Luynes (Le duc de), membre de l'Institut.

Lynch (Blosse), capitaine de vaisseau au service de la compagnie des Indes, à Bombay.

Mac Guckin de Slane, premier interprète du gouvernement à Alger.

Madden (J. P. A.), à Versailles.

Manakji Cursetji, à Bombay.

Marre, inspecteur primaire à Saint-Brieuc.

Martigny (de), ancien chargé d'affaires de France.

Martin, interprète principal, à Constantine.

Maury (A.), sous-bibliothécaire de l'Institut.

Mazailler (Joseph), consul de France à Tarsous.

Meckel, docteur en théologie, à Cologne.

Medawar (Michel), secrétaire interprète du consulat général de France à Beyrout.

Meritens (Eugène de).

MM. Merlin, sous-bibliothécaire au Ministère de l'intérieur.

Méthivier (Joseph), chanoine d'Orléans, doyen de Bellegarde.

Metz-Noblat (Alexandre de), membre de l'Académie de Stanislas à Nancy.

Millies, docteur et professeur de théologie, à Amsterdam.

Milon, sénateur à Nice.

Miniscalchi d'Erizzo, chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, à Vérone.

Mohl (Jules), membre de l'Institut, professeur de persan au Collége de France.

Mohn (Christian).

Mondain, capitaine du génie.

Monrad (D. G.), à Copenhague.

Mooyer, bibliothécaire à Minden.

Morley, trésorier du Comité pour la publication des textes orientaux, à Londres.

Mourier, attaché au cabinet du Ministre de l'instruction publique.

Muller (Maximilien), docteur en philosophie.

Munk (S.), employé aux manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Munzinger, de Soleure.

Nassif-Mallouf, professeur de langues orientales au Collége de la Propagande.

Nève, professeur à l'Université de Louvain.

MM. Obeilly (d'), professeur à Castres.
Ocampo (Melchior).
Oppert, professeur.
Overbeck (Le docteur).

Parthey, docteur en philosophie, à Berlin.
Pasquier (Le duc), membre de l'Académie française.
Pastoret (Amédée de), membre de l'Institut.
Pavet de Courteille (Abel), répétiteur à l'École des jeunes de langues.
Pavie (Théodore), professeur suppléant au Collége de France.
Perron, ancien directeur de l'École de médecine du Kaire.
Pertazzi, élève de l'Académie des langues orientales, à Vienne.
Picqueré, prof. à l'Académie orientale, à Vienne.
Pijnappel, docteur et lecteur à l'Académie de Delft.
Place, consul de France à Mossoul.
Platt (William), à Londres.
Popovitz (Dimitri), à Jassy, en Moldavie.
Portal, maître des requêtes.
Portalis, membre de l'Institut.
Poujade, consul de France à Tarsous.
Pratt (G. W.), à New-York.
Preston (Théodore), Trinity-College, à Cambridge.

MM. Rauzan (Le duc de).

Regnault, chef d'escadron d'état-major, à la 1re division.

Regnier.

Reinaud, membre de l'Institut, professeur d'arabe à l'École spéciale des LL. OO.

Renan (Ernest), attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Renouard (Le rév. Cecil), à Swanscombe.

Reuss, docteur en théologie, à Strasbourg.

Ricardo (Frédéric).

Ricketts (Mordaunt).

Rieu (Charles), employé au British-Museum.

Ritter (Charles), professeur à Berlin.

Rohrbacher (L'abbé), supérieur du séminaire de Nancy.

Rondot, délégué du commerce en Chine.

Rosin (de), chef d'institution à Nyon, canton de Vaud.

Rosny (L. Léon de), membre de la Société orientale de France, élève de l'École spéciale des langues orientales.

Rothschild (Le baron Gustave de), à Paris.

Rougé (Le vicomte Emmanuel de), membre de l'Institut, conservateur honoraire des monuments égyptiens du Louvre.

Rousseau (Alphonse), premier interprète, à Tunis.

Rousseau (Antoine), interprète principal de l'armée d'Afrique.

MM. Rouzé (Édouard de), capitaine, attaché à la direction des affaires arabes à Alger.

Royer, à Versailles.

Salles (Le comte Eusèbe de), professeur d'arabe à l'École des LL. OO. succursale de Marseille.

Saltzbacher (Joseph de), chapelain de S. M. l'empereur d'Autriche.

Sanguinetti (Le docteur).

Santarem (Le vicomte de), membre de l'Académie des sciences de Lisbonne, correspondant de l'Institut de France.

Saulcy (De), membre de l'Institut, conservateur du Musée d'artillerie.

Sawelieff (Paul), membre de l'Académie impériale des sciences, à Saint-Pétersbourg.

Schack (Le baron de).

Schefer (Charles), premier drogman de l'ambassade de France à Constantinople.

Sclhechta Wssehrd (Ottocar-Maria de), drogman de l'ambassade d'Autriche à Constantinople.

Scott (le docteur, W. H.), à Londres.

Sédillot (L. Am.), professeur d'histoire au collége Saint-Louis, secrétaire de l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Seroka, capitaine, à Biskara.

Sotomayor (Bermudez de), à Madrid.

MM. Stæhelin (J. J.), docteur et professeur en théologie, à Bâle.

Stecher (Jean), prof. à l'Université de Gand.

Steiner (Louis), à Genève.

Strohl, docteur en philosophie.

Sumner (Georges), de Boston.

Taillefer, docteur en droit, ancien élève de l'École spéciale des langues orientales.

Tchihatcheff (de).

Theroulde.

Thomas (Edward), du service civil de la Compagnie des Indes.

Tolstoï (Le colonel Jacques).

Torrecilla (L'abbé de).

Troyer (Le major).

Tullberg, docteur en philosophie à l'Université d'Upsal.

Umbreit, docteur et conseiller ecclésiastique, à Heidelberg.

Van der Maelen, directeur de l'établissement géographique, à Bruxelles.

Vandrival (L'abbé), à Boulogne.

Vaux (William), employé au Musée britannique de Londres.

Veth, professeur de langues orientales, à Amsterdam.

MM. Vignard, gérant du consulat de Zanzibar.
Villemain, membre de l'Institut.
Vincent, orientaliste.

Weil, bibliothécaire de l'Université, à Heidelberg.
Wessely, docteur en philosophie, à Prague.
Wetzstein, docteur en philosophie, à Leipzig.
Wilhelm de Würtemberg (Le comte).
Woepcke, docteur en philosophie.
Worms, docteur en médecine, à l'École de Saint-Cyr.
Worms de Romilly.
Wustenfeld, professeur à Göttingen.

II.

LISTE DES MEMBRES ASSOCIÉS ÉTRANGERS

SUIVANT L'ORDRE DES NOMINATIONS.

MM. Le baron de Hammer-Purgstall (Joseph), à Vienne.
Le docteur Macbride, professeur, à Oxford.
Wilson (H. H.), professeur de langue sanscrite, à Oxford.

MM. Ouwaroff, ministre de l'instruction publique de Russie, président de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

Rickets, à Londres.

Peyron (Amédée), professeur de langues orientales à Turin, correspondant de l'Institut.

Freytag, professeur de langues orientales à l'Université de Bonn.

Kosegarten (Jean-Godefroi-Louis), professeur à l'Université de Greifswalde.

Bopp (F.), membre de l'Académie de Berlin.

Wyndham Knatchbull, à Oxford.

Shakespear, à Londres.

Lipovzoff, interprète pour les langues tartares, à Saint-Pétersbourg.

Le général Briggs.

Grant-Duff, ancien résident à la cour de Satara.

Hogdson (H. B.), ancien résident à la cour de Népal.

Radja Radhacant Deb, à Calcutta.

Radja Kali-Krichna Bahadour, à Calcutta.

Manakji-Cursetji, membre de la Société asiatique de Londres, à Bombay.

Le général Court, à Lahore.

Le général Ventura, à Lahore.

Lassen (Chr.), professeur à Bonn.

Rawlinson (H. C.), consul général d'Angleterre à Bagdad.

Vullers, professeur de langues orientales, à Giessen.

Kowalewski (Joseph-Étienne), professeur, à Kasan.

Flügel, professeur à Meissen.

Dozy (Reinhart), bibliothécaire, à Leyde.

Brosset, membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.

AVERTISSEMENT.

La commission du *Journal asiatique*, d'après le règlement de la Société, peut accorder aux auteurs des articles insérés dans le Journal un tirage à part de cinquante exemplaires aux frais de la Société. Par une longue expérience, la commission est arrivée graduellement à se faire certaines règles pour l'application de la faculté qui lui est laissée; mais ces règles n'étant pas connues de tous les membres de la Société, la commission les publie, pour éviter des demandes et des réclamations auxquelles elle ne pourrait pas faire droit.

La commission accorde en général un tirage à part, gratuit, de cinquante exemplaires, aux articles qui forment le fond de chaque numéro, mais sans renoncer à son droit de le refuser, si les intérêts du Journal ou de la Société paraissent l'exiger. Quand un auteur désire un nombre au-dessus de cinquante exemplaires, la commission lui accorde généralement la permission de faire exécuter ce tirage; mais

dans ce cas l'auteur paye les frais *entiers* du tirage à part. La commission n'accorde pas de tirage à part gratuit pour les critiques littéraires, notices, correspondances etc., qui forment la fin de chaque cahier, et qui sont imprimées en petit texte.

JOURNAL ASIATIQUE.

AOUT-SEPTEMBRE 1854.

LETTRE

SUR

LES ANTIQUITÉS DE L'ASIE MINEURE,

ADRESSÉE À M. MOHL[1]

PAR P. DE TCHIHATCHEF.

Monsieur,

Ayant passé cinq années à explorer l'Asie Mineure sous le rapport des sciences naturelles et physiques, mes études m'ont mis dans le cas de voir de mes propres yeux, non-seulement tous les monuments de l'antiquité qui y ont été décrits ou signalés jusqu'aujourd'hui, mais encore bien d'autres débris plus ou moins connus, et qui peut-être pourraient fournir des résultats intéressants, si on leur consacrait le temps et les connaissances spéciales que réclament les investigations archéologiques.

Malheureusement, je n'ai pu m'y livrer que dans

[1] M. de Tchihatchef m'a remis, avec ce mémoire, un certain nombre d'inscriptions grecques qu'il avait copiées et auxquelles il fait quelquefois allusion dans le texte. Comme la plupart de ces inscriptions étaient frustes, l'auteur a préféré les communiquer à un savant épigraphiste, qui pourra en tirer parti, de sorte qu'on ne les trouvera pas dans le présent mémoire. — J. M.

des occasions fort rares et seulement d'une manière accessoire, en sorte que les indications de ce genre, consignées incidemment dans mon journal de voyage, n'étaient que des souvenirs détachés qui n'avaient de valeur que pour moi seul, souvenirs que je tenais à garder dans le fond de mon âme, comme un de ces accents mystérieux qui n'ont cessé de frapper mon oreille tant que je foulais le sol classique où retentit encore si puissamment la voix des siècles écoulés.

Depuis que, de retour en Europe, je suis occupé à classer et à publier mes nombreux matériaux, j'ai dû naturellement en retrancher les quelques notes archéologiques comme autant de hors-d'œuvres. En ma qualité de naturaliste, c'était presque de l'ivraie que je croyais séparer du bon grain, ayant d'ailleurs tout lieu de craindre que les archéologues ne partageassent pas également ma manière de voir.

Cependant, lorsque je considérais que de tous ceux qui ont jusqu'ici parcouru l'Asie Mineure, personne encore n'avait consacré à cette contrée autant de temps que moi, et ne l'avait sillonnée en autant de directions différentes, j'ai commencé à me persuader qu'il y aurait aussi quelque mérite peut-être à faciliter aux autres les découvertes qu'on a été dans l'impossibilité de faire soi-même. Or, comme j'ai été plus d'une fois dans le cas de traverser des régions qu'on n'avait pas visitées avant moi, il m'a paru utile d'indiquer aux archéologues qui y viendraient un jour ce qu'ils pourraient espérer

d'y trouver, et de les mettre à même de juger de l'ensemble des ruines existant aujourd'hui en Asie Mineure, non-seulement par les grands monuments bien caractérisés et identifiés avec les cités qu'ils représentent, mais encore par la distribution géographique des accumulations et traînées de débris de toute espèce, débris qui sont en quelque sorte de vrais *disjecti membra poetæ* et qui, quoique souvent indéchiffrables pour le moment, pourraient, mieux examinés, fournir un jour leur contingent de lumière et de révélation, soit en indiquant l'emplacement de certaines cités mentionnées par les anciens, soit en se rattachant à celles dont les ruines ont déjà été reconnues.

Voilà les considérations qui m'ont déterminé à consigner les faits archéologiques qui se sont accumulés depuis longtemps dans mon journal de voyage. Je les présente dans l'ordre des régions qui constituaient jadis l'Asie Mineure, en renfermant la péninsule dans les limites que lui assigne la carte que j'ai publiée en 1853, à Paris, et qui accompagne mon ouvrage sur la géographie physique comparée de l'Asie Mineure. L'inspection de cette carte est indispensable pour l'intelligence des localités que je mentionnerai, bien que plusieurs, parmi ces dernières puissent ne pas s'y trouver, vu qu'ayant effectué un nouveau voyage depuis sa publication, j'aurai à l'enrichir de nouvelles additions et rectifications. Il est presque inutile d'ajouter que je ne me propose nullement une description quelconque

des monuments déjà suffisamment connus par les travaux de MM. Texier, Hamilton, la Borde, Forbes, ou d'auteurs plus anciens ; il est donc naturel que je passe sous silence tous ces monuments, n'ayant d'autre but, je le répète, que celui de donner quelques indications très-générales aux archéologues de métier qui pourront venir étudier ce que je n'ai fait qu'effleurer. J'établis entre eux et moi toute la distance qui sépare le simple collecteur d'objets d'histoire naturelle du savant professeur qui fait le triage du butin, et peut-être en condamne une partie, mais qui n'en sait pas moins gré au premier de l'avoir mis dans le cas d'apprendre ce que l'on peut ou ne peut pas espérer de trouver dans telle ou telle localité ; je crois également superflu d'ajouter que je ne signale que les choses vues de mes propres yeux. J'entre donc en matière et je commencerai par la Bithynie ma rapide tournée archéologique.

BITHYNIE.

Bien que de toutes les parties de l'Asie la Bithynie soit la plus rapprochée de la capitale de l'Empire Ottoman, et conséquemment la plus propre aux explorations des savants européens, elle n'en contient pas moins des régions assez étendues qui peuvent être placées au nombre des moins connues, non-seulement sous le rapport de la topographie et des sciences naturelles, pour lesquelles toute l'Asie Mineure est pour ainsi dire toujours une terre vierge,

mais encore sous le point de vue de l'archéologie, qui a joui jusqu'aujourd'hui du privilége d'avoir fait en Asie Mineure plus de conquêtes que toutes les autres sciences. Je me permettrai en premier lieu de signaler à votre attention les ruines de l'antique et célèbre cité de Prusias.

D'abord, tout autour du village Gumuchabad, au sud-ouest de Prusias, occupé aujourd'hui en partie par le village Uskub (*Eskibagh*), on voit des débris de pierres équarries antiques; de même, depuis Handek jusqu'à Gumuchabad, on observe presque sans interruption les restes d'un pavé antique, à la vérité fort étroit et plutôt destiné aux piétons et aux cavaliers qu'aux voitures. A mesure que l'on avance de Gumuchabad vers les hauteurs qui portent Uskub, les fragments de colonnes et de pierres équarries se multiplient; on voit à certains intervalles, surgir surtout des colonnes carrées à chapiteaux également quadrangulaires, qui paraissent être des colonnes milliaires. Une de ces colonnes, encore debout, porte une longue inscription dont les lignes supérieures seules sont visibles; car la partie inférieure de la surface sur laquelle est tracée l'inscription est ensevelie sous terre. La partie de la colonne qui porte l'inscription a environ un mètre de hauteur, et il est probable qu'au moins le double de cette longueur se trouve sous terre; rien ne serait plus aisé que de l'en retirer, et d'étudier la continuation de l'inscription dont celle que j'ai copiée ne forme sans doute que le commencement.

Une des localités en Asie Mineure qui mériterait le plus l'étude spéciale de l'archéologue est sans doute la ville d'Uskub, dont les nombreuses ruines, encore peu connues, fourniraient peut-être des faits intéressants relatifs à l'époque des rois bithyniens. Uskub est situé sur le flanc méridional et sur le sommet d'une hauteur qui se rattache au groupe montagneux que les anciens géographes désignaient par le nom de *Mons Hyppia*. La ville moderne est entièrement habitée par des musulmans et n'a que cent vingt maisons. A son entrée même se trouve une colonne semblable à celle qui porte l'inscription susmentionnée, mais qui heureusement n'est point trop enfoncée dans la terre et dont toutes les parties se voient parfaitement; elle a plus de deux mètres de hauteur, et est littéralement revêtue d'inscriptions, que je n'ai pas eu le temps de copier, car il y a plus de trente-trois lignes très-serrées. Sur le chapiteau de la colonne on déchiffre quelques lettres. Au pied sud et sud-est de la hauteur qui porte Uskub et vers laquelle conduit un pavé antique, on aperçoit les fondements d'un mur construit en pierres de dimensions vraiment cyclopéennes; elles ont le plus souvent une épaisseur de cinquante-huit centimètres, et il en est dont la surface est complétement recouverte d'inscriptions grecques. Leur position prouve qu'elles ne sont point à leur place primitive, et que par conséquent le mur aura été reconstruit des débris d'un autre monument plus ancien; car on y voit fréquemment les pierres dis-

posées en sens inverses des inscriptions qu'elles portent, de telle manière que celles-ci se présentent tantôt renversées verticalement, tantôt couchées latéralement. Il serait au reste possible que les dalles à inscriptions eussent réellement figuré dès leur origine dans le mur que l'on voit aujourd'hui; mais qu'à la suite d'une destruction partielle, elles eussent été replacées par une main inhabile, ce qui prouverait, dans tous les cas, que cette restauration remonte à une époque comparativement récente et probablement à celle du moyen âge. Le lambeau du mur dont il s'agit peut avoir trois à quatre mètres de hauteur, et environ cent dix mètres de longueur. Ce pan n'est évidemment qu'un morceau d'une grande muraille qui faisait jadis le tour de la ville; car un peu plus loin on voit le lambeau interrompu reprendre de nouveau et continuer sur une ligne d'environ cent soixante-cinq mètres, en aboutissant à une porte quadrangulaire de médiocre grandeur, mais construite en dalles énormes. La partie horizontale supérieure de la porte n'est formée que par une seule dalle qui porte une inscription et la figure d'un cheval. En entrant par cette porte antique dans la moderne Uskub, qui, comme je l'ai déjà dit, n'est qu'un misérable village où, depuis plusieurs siècles, les hommes s'efforcent vainement de faire disparaître toutes les traces de l'ancienne cité, on voit à côté de la mosquée une estrade entourée d'énormes fragments de chapiteaux, qui ne sont pas non plus à leur place primitive. Sur l'estrade se trouve une de-

ces colonnes quadrangulaires que l'on voit si fréquemment enchâssées dans les murs des maisons de la ville; elle est criblée d'inscriptions. Un très-beau pan de mur, percé de deux fenêtres voûtées, se trouve non loin des restes du théâtre, dont environ quatorze rangées de gradins sont encore assez bien conservées. Ces beaux restes sont masqués par des cabanes turques. J'ai donné dans mon ouvrage sur l'Asie Mineure une vue de ce théâtre [1].

Excepté ces ruines, qui attestent suffisamment la magnificence de l'antique Prusias, toute la ville d'Uskub est encombrée de pierres équarries, de fragments de colonnes, et de corniches, soit disséminés par-ci par-là, soit enchâssés dans les murs des maisons, ou employés dans les haies, les enclos, les cimetières turcs, etc., sans parler de tout ce qui se trouve enseveli sous terre. Il serait vraiment temps que toute cette masse de trésors, accumulés, pour ainsi dire, à la porte de Constantinople, fût enfin ravie à l'oubli séculaire auquel l'ont condamnée la barbarie et le despotisme.

Dans les parages de Pertékoi, situé à deux lieues trois quarts au sud-est d'Uskub, on voit, des deux côtés du chemin qui conduit d'Uskub à Boli, une énorme accumulation de dalles équarries, dont plusieurs travaillées en relief; elles sont souvent disposées de manière à former des enceintes carrées, ce qui indique sans doute l'emplacement d'autant

[1] Voyez *Asie Mineure*, géographie physique comparée, par P. de T. Paris, Gide et Baudry. Pl. 16 de l'atlas pittoresque.

d'édifices anciens. Il ne se présente aucun vestige d'antiquités sur l'espace qui sépare l'emplacement de Prusias de celui de *Bithynium*, qui se trouvait probablement à peu de distance du petit bourg de Boli. Or, dans ce bourg même, on ne voit que quelques tronçons de colonnes et de dalles que l'on découvre surtout dans les murs des maisons; en revanche, sur le chemin qui conduit de Boli à Mudurlu, et surtout à un quart de lieue au sud-ouest de Boli, entre les villages Pachakoi et Sedikoi, toute la plaine est jonchée de tronçons de colonnes, de dalles, et de fragments de chapiteaux, parmi lesquels il y en a d'ordre corinthien d'un beau travail. Plusieurs fûts de colonnes sont encore debout : c'est donc dans ces parages et non à Boli même qu'il faudrait chercher l'antique *Bithynium*. Les débris qui se montrent en si grande quantité entre les deux villages susmentionnés continuent sur une distance considérable au sud-ouest de Boli. Ainsi, à six lieues au sud-ouest de cette ville, sur le flanc méridional du Bolidagh, on voit, en montant vers le village de Guneï, des tronçons de colonnes chargés d'inscriptions grecques. L'Européen qui gravit ces hautes régions, parfaitement solitaires, pour atteindre le village de Guneï, dont les habitants fuient à son aspect, est frappé d'étonnement lorsqu'il y aperçoit des monuments d'une antique civilisation.

Toute la presqu'île bithynienne située à l'est de Boli est plus ou moins jonchée de fragments d'architecture antique ; seulement ici la nature est

venue au secours des hommes pour soustraire ces fragments à l'œil de l'observateur; car souvent ils se trouvent ensevelis sous d'épais dépôts de terre végétale, ou bien abrités dans l'épaisseur des taillis et des broussailles. C'est ainsi qu'en se dirigeant d'Apty-Pachakoi à Euhtuoglou on voit près du village de Beudjeklar, caché dans un labyrinthe de buissons, le couvercle d'un énorme sarcophage. Tous les environs d'Euhtuoglou abondent en fragments de colonnes et de pierres antiques; les collines limitrophes en sont revêtues.

Les traces de monuments antiques ne sont pas moins fréquentes dans la partie de la Bithynie située à l'est de Kérédi; ainsi, en descendant le versant septentrional de l'Alladagh, on voit le long de l'Oulousou, sur sa rive droite, beaucoup de tronçons de colonnes et de pierres équarries antiques. Tout annonce que dans cette plaine, entre Deurte-Divan et Kérédi, il a dû exister une ancienne ville. On voit également des fragments antiques dans l'intérieur de Kérédi; les habitants de cette ville m'apprirent qu'à une demi-heure de marche au sud-ouest de Kérédi, il y a dans les montagnes des restes d'un amphithéâtre.

TROADE.

Il n'existe peut-être pas de localité classique qui ait été l'objet de tant de travaux et d'explorations que la région immortalisée par les chants d'Homère; et considérant l'état politique où se trouve le

pays qui a servi de point de mire à tous les archéologues, on peut admettre qu'il serait difficile, pour le moment, d'ajouter quelque chose aux résultats des recherches que nous devons à tant de savants, parmi lesquels le Chevallier occupe la première place. Mais si les lieux qui se rattachent directement au théâtre de l'épopée d'Homère ont été étudiés avec un succès qui semble laisser peu à désirer, il n'en est point tout à fait de même de l'intérieur de la Troade, où plus d'une localité pourra encore offrir une ample moisson à l'activité des savants. Comme mes recherches géologiques dans l'intérieur de la Troade ne me conduisirent que rarement vers les points qui méritent le plus l'intérêt de l'archéologue, je ne vous entretiendrai pas des débris nombreux, mais très-mutilés, que j'ai été tant de fois dans le cas de fouler sur mon passage, et je me contenterai seulement de vous dire deux mots sur quelques colonnes fort intéressantes à cause de leur position que j'eus l'occasion de voir non loin d'Iné.

A peu près à dix minutes au sud-est du village Katchaliovassi, situé à un quart d'heure au sud-ouest d'Iné, on voit, dans une gorge encaissée entre d'énormes rochers de trachyte, neuf magnifiques colonnes couchées par terre au milieu des blocs dans lesquels elles avaient été taillées. Parmi ces colonnes, sept se trouvent placées les unes à côté des autres, parallèlement à leurs axes; les deux autres sont un peu plus loin. Le fût des colonnes, qui est parfaitement uni et non cannelé, se termine aux deux ex-

trémités par des bourrelets circulaires qui indiquent la position des chapiteaux. Ils sont encore trop peu façonnés pour que l'on puisse en deviner le caractère architectural. Cependant, quelques contours, à peine ébauchés, semblent annoncer l'ordre dorique. Les fûts vont en s'amincissant de bas en haut; à leur base, ils ont la circonférence considérable de trois mètres dix centimètres, tandis que leur longeur totale est de onze mètres cinquante centimètres, sans compter les portions non achevées des deux extrémités, dont l'une devait se transformer en chapiteau et l'autre en piédestal. La polissure exquise des fûts prouve que cette partie de l'ouvrage a été parfaitement achevée et que le travail n'a été arrêté qu'au moment où l'on allait s'occuper des extrémités. De plus, en examinant la localité où se trouvent ces colonnnes, on se convainc qu'elles étaient destinées à quelque édifice placé dans un tout autre endroit; car, évidemment, elles ne devaient point être érigées dans la gorge même où on les avait travaillées; rien n'y annonce l'emplacement d'un édifice quelconque, et tout prouve, au contraire, qu'elle n'est que la carrière qui a fourni les matériaux aux ouvrages qui y ont été exécutés, sauf à les transporter plus tard au lieu de leur destination. Or, qu'on ait eu l'intention de les acheminer vers le littoral ou vers tout autre point de l'intérieur, ce transport n'aurait pu s'effectuer que très-difficilement, vu la constitution fort montagneuse de la contrée limitrophe. En établissant leur atelier dans une

gorge rocailleuse, les anciens devaient donc être en possession de moyens de transport assez efficaces pour qu'ils n'aient pas eu besoin d'exécuter leur ouvrage dans la proximité même de l'édifice dont il devait faire partie. Il ne serait pas impossible que les belles colonnes laissées inachevées, à la suite de circonstances inconnues, n'eussent été destinées à quelque temple de l'*Alexandria Troas.*

MYSIE.

Si les parties littorales de la Troade ont jusqu'ici particulièrement fixé l'attention des savants, de même les parages maritimes de la Mysie, et surtout la ligne côtière comprise entre Adremite et Smyrne, sont les parties de cette contrée traversées le plus souvent par les itinéraires des archéologues, tandis que les portions centrales, comme par exemple l'espace entre Belikes et Koutaya, ont été très-peu explorées et pourraient bien renfermer des ruines intéressantes, quoique les écrits des anciens géographes qui nous sont parvenus n'y mentionnent aucune ville considérable. Une circonstance qui m'a surtout suggéré cette conjecture, c'est l'existence d'un assez grand nombre de fragments d'architecture ancienne au milieu de la contrée montagneuse et déserte que je traversai pour me rendre de Bolat à Koutaya, contrée tellement peu connue que, jusqu'à la publication de ma carte de l'Asie Mineure, elle figurait presque en blanc sur toutes les cartes qui existaient jusqu'alors; or, indépendamment de plu-

sieurs tronçons de colonnes que je vis sur la route, j'observai dans le petit village Érigueuz, dont j'ai donné une vue sur la planche IX de mon Atlas pittoresque, une inscription grecque. Cette inscription, en partie effacée, se trouve sur un abreuvoir antique, qui aujourd'hui encore sert à l'usage du bétail; il se présente à l'entrée même du village, à côté de deux jolies fontaines turques. Ce monument, quoique peu remarquable par lui-même, n'en est pas moins fort intéressant à cause de la localité où il se trouve, car le misérable village Érigueuz, situé à quinze lieues à l'ouest de Koutaya, se dresse isolément au milieu d'une contrée déserte et sauvage, à laquelle aucun souvenir classique ne semble se rattacher.

LYDIE.

Si de la Mysie nous entrons dans la Lydie, nous voyons les restes de monuments antiques se multiplier et se grouper d'une manière beaucoup plus prononcée. Aussi, depuis longtemps, les savants y ont signalé l'emplacement plus ou moins bien constaté, par des monuments encore existants, de *Thyatira* (Akhissar), de *Sardes* (Sert-Kalessi), de *Callatibus* (Ainé Go"l), etc. Aux monuments qui ont été décrits parmi les ruines de ces antiques cités, je ne me permettrai d'ajouter qu'une inscription, dans le cas où elle n'aurait pas déjà été publiée. Je l'ai copiée dans une maison grecque où j'étais logé au mois de novembre 1846 et où je l'ai trouvée sur

une dalle intercalée dans les pierres de l'escalier même par lequel on monte dans l'habitation.

La contrée entre Merméré et Selendji, et surtout aux approches de ce dernier village, offre une foule de tronçons de colonnes antiques, de corniches, de chapiteaux, etc.; plusieurs des colonnes, cassées au-dessus de leur base, sont encore debout. Le village d'Ilan Kalessi, où se trouvent des ruines, au dire des habitants, et la présence de ces débris dans les environs de Selendji, prouvent que dans ces parages a dû exister une riche cité. Une fontaine dans le village est bâtie en anciennes dalles de marbre, toutes recouvertes d'inscriptions grecques, qui, malgré la beauté des caractères, deviennent presque indéchiffrables à cause des crevasses et des dégradations dont la pierre est partout sillonnée et qui interrompent presque chaque ligne; de plus, la partie de la pierre qui manque enlève plus de la moitié de l'inscription. Parmi les deux morceaux qui offrent le plus d'inscriptions, l'un a sa surface toute mutilée et l'on n'y peut distinguer que le mot initial ΦΙΛΙΠΠΟΥ...... l'autre présente les mots initiaux de huit lignes. Les traces de débris antiques, si fréquentes dans les environs de Selendji, continuent à se manifester tout le long de la route qui de Selendji conduit à Akhissar.

IONIE.

De toutes les nombreuses cités antiques que renfermait jadis l'Ionie, bien peu n'ont laissé d'autres

traces de leur existence que quelques fragments et des débris isolés. Parmi les villes modernes qu'on est parvenu à identifier avec des villes antiques, Guzel-hissar ou Aïdin est une de celles qui méritent le plus d'attention, et je crois que la célèbre Tralles, qui, comme on sait, a dû se trouver dans ces parages, peut encore fournir des monuments intéressants. Je signalerai à votre attention le plateau situé à une demi-heure de marche au nord de la moderne Aïdin; ce plateau paraît avoir été la nécropole de Tralles, et l'examen de cette localité suggère naturellement l'espérance que des fouilles bien dirigées ne manqueraient point de fournir des résultats archéologiques importants.

Le plateau forme une magnifique pelouse, d'une surface parfaitement horizontale et ornée de beaux oliviers; sur son bord oriental on distingue l'emplacement d'un amphithéâtre et on y voit plusieurs tumulus, dont l'un a été percé sans qu'on y ait rien trouvé, tandis que l'autre a mis au jour un tombeau extrêmement remarquable; construit en grosses dalles, qui forment une voûte en se joignant sous un angle d'environ 28 degrés. Tout y respire le caractère d'une haute antiquité. L'aspect et le caractère de cet édifice sépulcral, divisé en deux chambres, où deux hommes peuvent se tenir debout très-commodément, ont une physionomie tellement étrusque et rappelent d'une manière si frappante les tombeaux de Viterbe et de Pistoie, que l'existence de ce monument, à caractère évidemment

étrusque, sur la limite même de la Carie, pourrait suggérer l'idée que l'antique tribu des Lydiens, ancêtres des Étrusques, avait habité cette contrée avant l'émigration des Cariens, et que, conséquemment, ce monument remonte à une époque antérieure à la guerre de Troie, puisque les Cariens sont cités par Homère au nombre des nations auxiliaires du roi Priam.

En remontant la vallée du Méandre, à l'est d'Aïdin, on arrive au petit village d'Harpas-Kalessi, dont le nom moderne ne paraît être que la corruption du nom de *Harpas*. On y voit d'abord les restes d'un mur et quelques tours assez bien conservées; mais ils n'ont point le cachet antique et appartiennent évidemment à l'époque du moyen âge. Mais ces murs et ces tours se trouvent au milieu d'autres ruines d'un caractère tout différent, et qui représentent, très-probablement, les restes de l'antique Harpas; ils mériteraient peut-être de devenir l'objet d'une étude plus sérieuse. Dans ce nombre figure une muraille qui remonte les flancs de la montagne jusqu'à son sommet et qui offre tout le type des constructions cyclopéennes ou pélasgiques. Les pierres sont d'une dimension prodigieuse, et, comme dans tous ces genres de bâtisses, seulement juxtaposées sans l'intermédiaire de ciment. Entre Aïdin et Harpas-Kalessi se trouve le village Sultan-Hissar, que l'on a identifié avec *Nysa*. J'ai été frappé, en traversant ce village en 1853, de la grande quantité de dalles intercalées dans les murs des maisons et revêtues d'inscriptions

grecques. De plus, les habitants de ce misérable village, qui ne compte que cinquante huttes, m'ont appris que sur la montagne voisine il y avait un amphithéâtre assez bien conservé. Après Aïdin, Harpas-Kalessi et Sultan-Hissar, il est encore dans l'Ionie une autre localité qui présente des débris plus nombreux et bien mieux conservés que les trois localités susmentionnées; c'est le village Aïnébazar où Aïnékalessi, enseveli au milieu des ruines de la célèbre *Magnesia ad Meandrum*. Ces belles ruines ont déjà plusieurs fois été visitées et décrites; mais la besogne de l'archéologue est loin d'y être terminée.

Si nous quittons le petit nombre d'endroits qui, en Ionie, offrent encore des monuments assez distinctement groupés et d'un caractère suffisamment prononcé pour être considérés comme les restes d'anciennes villes mentionnées par les anciens, nous trouvons, d'un autre côté, beaucoup de régions très-riches en débris mutilés, que leur état fragmentaire, ainsi que l'absence de toute autorité des auteurs classiques, ne permet point, du moins pour le moment, de rattacher à aucune cité connue ayant existé en ces lieux. Ainsi, de semblables débris sont très-répandus sur toute la surface de la plaine ondulée qui s'étend au sud de Smyrne et se rattache immédiatement à la vallée du Caïstre. J'ai vu entre autres, à deux heures de marche au sud-est du village Fortuna, plusieurs morceaux de corniches et de colonnes doriques, ainsi que des dalles, sur l'une desquelles se trouve une inscription bilingue. D'autres

endroits de l'Ionie présentent des monuments isolés, à la vérité, et ne pouvant pas se rattacher directement à aucune ville ancienne limitrophe, mais qui attestent cependant la population nombreuse qui habitait jadis ces contrées, et aux besoins de laquelle ces monuments ont dû leur naissance. Dans ce nombre on peut placer les restes d'aqueducs et de routes dont plusieurs se trouvent sur des points aujourd'hui parfaitement déserts et même quelquefois assez peu accessibles. Ainsi, pour ne citer que deux exemples, on voit, depuis Smyrne jusqu'à Ménimène, les restes non interrompus d'une route antique; de même, à deux heures et demie de marche au nord-ouest du village Naïbly, dans un défilé fort pittoresque et sauvage qui conduit à travers le Pactysdagh, une des extrémités occidentales de la chaîne du Tmolus, on voit un bel aqueduc antique, composé de deux séries d'arcs, l'une superposée à l'autre; les arcs inférieurs sont au nombre de trois et supportent six autres arcs plus petits; le tout est d'un très-beau travail en pierres équarries. A moins de le rattacher à Magnésie sur le Méandre, dont les ruines s'en trouvent cependant éloignées de près de trois lieues, ou à Éphèse, qui était à une distance encore plus considérable, cet aqueduc demeure complétement en dehors des anciennes cités connues de l'Ionie et prouve, évidemment, que la contrée sauvage et déserte au milieu de laquelle il se dresse aujourd'hui a dû offrir jadis un tout autre aspect.

CARIE.

Si le littoral de la Carie, animé par les immortels souvenirs d'Halicarnasse et de Cnide, a été l'objet de fréquentes explorations, qui néanmoins laissent encore beaucoup à désirer, l'intérieur de cette intéressante contrée est fort peu connu. Ainsi, nous ne savons à peu près rien de la célèbre cité de Tabas, qui évidemment est représentée par le village turc Davas, composé de près de cinq cents maisons. Or lorsque, en 1853, mes explorations géologiques me conduisirent sur la montagne que ce village couronne si pittoresquement, je fus frappé, en le traversant, de la quantité de dalles et de tronçons de colonnes intercalés dans les murs des maisons. Comme mes travaux de géologue trouvèrent précisément dans cette localité des objets d'un très-grand intérêt, je ne pus m'attacher aux observations si éloignées de la nature de mes investigations; cependant, tout en recueillant des fossiles, dont cette montagne abonde, j'ai pu, quoique à la hâte, copier une inscription que j'ai aperçue sur une large et belle dalle incrustée dans le mur d'une des misérables masures du village. Après être descendu de Davas dans la plaine pour me rendre à Karayuk-Bazar, je suivis pendant plus d'une heure des restes d'un pavé antique, qui se dirige du côté du village de Kirké, et le long duquel on aperçoit, par intervalles, des puits et des abreuvoirs.

Lorsque nous quittons l'intérieur de la Carie,

qui, sans doute, recèle encore bien des trésors archéologiques et que nous nous avançons vers les régions situées, soit sur le littoral, soit dans son voisinage, régions où se trouvent d'importantes localités classiques, déjà assez fréquemment visitées, nous ne pouvons, malgré cela, nous empêcher de croire que ces localités ne méritent de devenir l'objet d'études beaucoup plus étendues que toutes celles dont elles ont été l'objet jusqu'aujourd'hui. Dans ce nombre, nous plaçons les mines d'*Alabanda*, de *Mylassa* et de *Stratonicea*. Sans vouloir entrer dans aucun détail relatif à ces ruines, à la description desquelles je ne puis absolument rien ajouter de nouveau, je ne puis cependant m'empêcher de vous dire quelques mots sur ces localités, que j'ai traversées plus d'une fois.

En me rendant, le 22 mai 1853, de Sultanhissar aux belles ruines d'Alabanda, situées près du petit village Arabhissar, je traversai, à dix heures de Sultanhissar, le Tchenartchaï, et j'aperçus aussitôt une série de sarcophages brisés, des colonnes et des dalles qui m'annoncèrent les approches de l'antique et splendide cité. Les fragments et les restes de constructions se multiplient à mesure qu'on s'élève doucement vers la montagne qui s'étend en amphithéâtre du nord-nord-ouest à l'est, et à l'extrémité occidentale de laquelle se trouve la petite bicoque Arabhissar. Il paraît que le sommet de cette montagne était couronné par un mur qui descendait ensuite des deux côtés vers la plaine, et qui était

flanqué de plusieurs tours et édifices carrés, construits en dalles magnifiques. Une seconde ceinture paraît avoir existé plus bas vers la plaine, où l'on voit les pans d'un magnifique édifice carré, surmonté de trois tours. Toute la plaine, ainsi que le léger renflement par lequel elle se relève vers la montagne, est hérissée de dalles, tronçons de colonnes, tantôt à moitié debout, tantôt gisant disséminés de toute part. Les Turcs ont rendu plus difficile la tâche de défricher ces magnifiques ruines en les traversant de petits enclos fabriqués de matériaux qu'ils enlèvent continuellement à ces beaux monuments. Sur chacune des nombreuses tourelles dont on voit encore quelques restes, on aperçoit un nid de cigogne, et l'oiseau placé debout en sentinelle, comme s'il était le seul propriétaire et gardien de cette cité jadis si populeuse. En quittant Arabhissar pour se rendre à Karpouslu, on chemine pendant une demi-heure le long de la montagne au pied de laquelle se trouvent les ruines d'Alabanda, et on passe constamment devant une série de sarcophages, ce qui pourrait faire supposer que la nécropole d'Alabanda était entre la plaine et le flanc de la montagne.

Lorsque, en 1848, je quittai les ruines d'Alabanda pour me diriger vers Mylassa, en traversant le mont Latmus, j'aperçus, après trois heures de marche, beaucoup de sarcophages et de dalles alignés symétriquement ou disposés en gradins sur plusieurs collines qui s'avancent dans l'intérieur de la vallée dans laquelle nous cheminions. Ces monuments

d'une cité antique se rattachent aux belles ruines qui se dressent de tous côtés tout autour du village Demirdjikoi, situé à quatre heures de marche au sud-ouest des ruines d'Alabanda, un peu à droite de la route. D'énormes sarcophages et des colonnes nombreuses se dressent au bas de Demirdjikoi, tandis qu'un magnifique édifice carré domine le village. Les pans qui restent de cet édifice sont dans le genre de celui d'Alabanda situé dans la plaine; mais l'édifice de Demirdjikoi est beaucoup plus considérable et mieux conservé. A cinq heures trois quarts des ruines d'Alabanda on commence à monter, et l'on passe à côté d'un grand nombre de colonnes remarquablement grosses, gisant çà et là, en sorte qu'il paraît que la série des monuments n'a pas été interrompue par la chaîne du Latmus et qu'elle s'étendait peut-être sur une ligne continue de près de huit lieues, depuis Alabanda jusqu'à Mylassa. Il y a à Mylassa une belle porte arquée, ornée de chapiteaux corinthiens; chaque maison renferme dans ses murs des colonnes et des dalles antiques, qui sont très-abondantes dans les environs de la ville. A deux heures au sud-sud-est de Mylassa se trouve une hauteur couronnée par le village de Betchin-Kalessi; ce sont quelques masures turques qui se sont nichées dans le pan d'une muraille ancienne, munie de tours, dont quelques débris sont encore debout; la muraille paraît être la ruine d'un fort, sa construction rappelle plutôt le moyen âge que l'antiquité classique, car le tout est en petites pierres

et non en dalles. En général, je n'ai point remarqué de débris antiques sur la ligne que je suivis depuis Mylassa jusqu'au golfe de Kos en traversant la chaîne du Lida; et lorsque je descendis cette dernière pour me rendre au village Geramo, dont le nom rappelle si vivement la cité de *Ceramus*, qui a dû avoir été ici, je fus très-désappointé de n'y trouver aucune trace d'antiquité. En revanche, bien que Mylassa n'offrît point de ruines aussi nombreuses ni aussi bien conservées que celles de *Stratonicea,* que je mentionnerai tout à l'heure, néanmoins, comme la destruction de Mylassa a dû avoir été singulièrement favorisée par l'établissement à sa place d'un bourg assez considérable, dont les maisons, qui sont au nombre de plus de deux mille, ont été presque toutes bâties avec les matériaux antiques, l'examen des murs de ces dernières pourrait conduire à la découverte de beaucoup de fragments précieux, car il n'y a pas une demeure, peut-être, dans ce bourg, dont les murs ne contiennent des lambeaux d'architecture antique, parmi lesquels quelques-uns couverts d'inscriptions grecques, sans parler des débris de portes et de colonnes encore debout. Ces espérances acquièrent de nouvelles forces quand on se rappelle le tableau que les anciens nous tracent de la splendeur de Mylassa, car déjà Hérodote (liv. I) parle de la quantité de temples en beau marbre qui s'y dressaient à son époque, et Strabon (liv. XV) la signale également comme une ville resplendissante de magnifiques

monuments. Un ancien pavé assez bien conservé se voit dans la vallée située au nord-ouest de Mylassa. Ce pavé, composé de dalles, est en plusieurs endroits soutenu par des arcs qui passent par-dessus des ravins; il traverse le Sarytchï et puis se perd insensiblement. A trois heures au nord-ouest de Mylassa, on aperçoit, en cheminant dans la vallée qui conduit à Mendelia, un très-beau temple situé à droite du chemin, dans une petite vallée latérale, au pied de la montagne. Parmi les parties conservées de ce temple figurent douze colonnes encore debout. Beaucoup d'autres se trouvent gisant çà et là dans les environs; de semblables débris continuent à se montrer en grand nombre jusqu'à Mandelia; on y voit également plusieurs citernes encadrées de belles dalles. L'espace entre Baffï et le lac d'Akiz-Tchaï est tout jonché de débris antiques, comme fragments de colonnes, chapiteaux, sarcophages, etc.

Bien que les magnifiques ruïnes de *Stratonicea*, au milieu desquelles se trouve le misérable village Eskihissar, composé seulement de quarante-neuf cabanes, aient été visitées et en partie décrites, elles pourront encore donner lieu à la découverte de pièces et documents archéologiques très-intéressants, surtout si l'on ne se contente pas d'étudier seulement les nombreux et splendides monuments qui sont encore à la surface du sol, mais qu'on s'attache à le fouiller, car partout on voit percer à travers la couche diluvienne les extrémités de corniches, de chapiteaux, d'ogives, etc., plus ou moins

profondément ensevelis. Il ne serait pas impossible que ces fouilles ne parvinsent à mettre au jour quelques restes du célèbre temple de Jupiter Chrysaotes mentionné par Strabon. Dans tous les cas, elles ne peuvent manquer d'être fort productives.

LYCIE.

Lorsque, après tant de travaux archéologiques exécutés depuis Fellows dans cette intéressante contrée, on a vu les nombreuses découvertes de villes nouvelles se succéder rapidement, découvertes auxquelles les dernières recherches de Ed. Forbes, Spratt et Daniell ont si puissamment contribué, on doit être de plus en plus convaincu que cette riche mine est loin d'être épuisée. Bien que j'eusse parcouru la Lycie dans plusieurs sens et que j'eusse eu l'occasion de voir la plus grande partie de ces beaux monuments, je ne vous entretiendrai point de ceux qui ont déjà été décrits, et sur lesquels je ne puis rien ajouter de nouveau; je me bornerai, par conséquent, à vous signaler quelques localités plus ou moins éloignées de la plupart des itinéraires archéologiques et qui pourraient mériter l'attention des savants, en dirigeant leurs recherches de ce côté.

A quatre heures et demie à l'ouest d'Elmalu, on aperçoit, sur la chaîne de Kuyu-Bêli, à une altitude de plus de cinq mille pieds au-dessus du niveau de la mer, des tronçons de colonnes antiques. Le petit village Seidser-Yailassi, dont l'altitude

est très-considérable, et qui sert de campement d'été (*yaïla*) aux habitants de la vallée du Xanthus, appelée aujourd'hui *Eurentchaï*, est rempli de débris de constructions antiques. Parmi les dalles qui marquent l'enceinte carrée d'un ancien édifice, il en est plusieurs qui portent des inscriptions; j'en ai copié une.

Le village Eurène est, comme tous les villages de la vallée du Xanthus, plus ou moins rempli de pierres taillées et de tronçons de colonnes. A une heure et demie à l'ouest de Doloman, qui est à dix heures au nord-ouest de Makri, l'antique *Felmeissus*, on voit une colline de serpentine, au pied de laquelle se trouve le petit village Aktchetach. Cette colline est couronnée par de vastes ruines, composées de plusieurs pans de mur assez grossièrement construits. Cependant, comme ces constructions, probablement du moyen âge, ont été, en grande partie, effectuées aux dépens des ruines antiques, on pourrait peut-être y découvrir quelques fragments intéressants.

Le village Yamourtach, à sept heures au sud-sud-est de Karayukbazar, est tellement riche en colonnes antiques, que non-seulement on en voit des tronçons enchâssés dans les murs des habitations, mais encore chaque plate-forme de maison en a plusieurs, destinés à aplatir le sable et la terre dont sont composés les toits. Il est certain que, dans les environs, a dû exister une ancienne ville: ce serait peut-être la ville d'Ériza, que les archéo-

logues placent entre Karayukbazar et Yamourtach; mais je n'ai aperçu aucune trace de ruines sur la route qui conduit de Karayukbazar à Yamourtach; et j'en conclus qu'Ériza a dû avoir été là où est aujourd'hui ce dernier village.

PHRYGIE.

Parmi les nombreuses ruines, en partie bien conservées, qui nous ont été révélées par les travaux des savants archéologues, particulièrement français et anglais, il n'y a que celles d'Hiéropolis que mes explorations géologiques m'aient permis d'examiner avec un peu plus de loisir, parce que, occupé à mesurer l'étendue et la puissance du dépôt de travertin, et de déterminer la température des sources chaudes, je me suis trouvé dans le cas de parcourir pendant plusieurs jours, non-seulement le siége de tous ces célèbres monuments, mais encore les parages limitrophes; et c'est précisément ce qui m'a convaincu que, bien que les ruines d'Hiéropolis aient été l'objet d'importants travaux, parmi lesquels il faut citer en première ligne ceux de M. Texier, le plateau même qui porte ces ruines, et surtout la chaîne de montagnes à laquelle ce plateau est adossé au nord-est, peuvent encore fournir quelques découvertes intéressantes. C'est ainsi qu'entre les petits villages turcs Karahaït et Pamboukalessi, on voit, sur le flanc d'un rocher calcaire, un pont en pierre jeté par-dessus un ruisseau qui descend presque à pic dans la vallée. Ce pont pourrait faire

supposer que les monuments sépulcraux se rattacheraient immédiatement à quelque endroit habité, situé dans l'intérieur de la montagne, où peut-être on parviendrait à découvrir les ruines de la cité même d'Hiéropolis, dont la plus grande partie des monuments connus aujourd'hui n'ont été que la nécropole.

Je ne me suis avancé que très-peu dans la direction de ce pont; mais M. le baron de Behr, ministre de Belgique à Constantinople, avec lequel j'eus le plaisir de me trouver à Hiéropolis, en l'année 1848, et qui est profondément versé dans les questions d'archéologie, a pénétré beaucoup plus loin dans l'intérieur de la montagne, et m'apprit qu'après avoir traversé le pont, il avait suivi un sentier taillé dans les rochers, et percé, dans plusieurs endroits, de citernes, dont plusieurs renfermaient encore de l'eau, malgré la chaleur brûlante de la canicule.

La portion centrale de la Phrygie, et entre autres l'espace d'environ neuf lieues qui s'étend entre la ville de Bouldour et le petit lac de Yanichly, est jonché de débris et de fragments antiques; ainsi, non-seulement le cimetière turc de la ville de Bouldour contient une foule de tronçons de colonnes cannelées, employées par les musulmans comme pierres tumulaires, mais encore le cimetière du misérable village Yanakoï, situé à une heure et demie au sud-ouest de l'extrémité occidentale du lac de Bouldour, est hérissé de semblables tronçons, parmi lesquels plusieurs sont couverts d'inscriptions grec-

ques. De même, en me rendant de Karayukbazar à Bouldour, je marchai presque, pendant dix-huit heures, au milieu de débris antiques, à la vérité fort mutilés et souvent complétement méconnaissables. Ainsi, par exemple, à Gentchalikoï, situé à neuf heures au nord-est de Karayukbazar, on voit beaucoup de dalles et de fragments de sarcophages, comme à Sazak, à trois heures au nord-est de Gentchaly, un grand nombre de débris de chapiteaux; à Yanichly, à trois heures un quart au nord-est de Gentchaly, se présentent également des sarcophages et quelques fragments d'architecture antique incrustés dans les murs des misérables maisons du village. Au milieu même de ce dernier, s'élève une fontaine dont l'eau jaillit d'une ouverture pratiquée dans une large dalle posée verticalement, et dont la surface a été couverte d'inscriptions grecques; on n'en aperçoit maintenant que quelques mots.

Les parages limitrophes de la rive occidentale du lac d'Éguerdir sont également riches en débris antiques. On en trouve, par exemple, une grande quantité entre Gelendus et Dorganhissar. Parmi ces débris, j'ai vu des tronçons de dalles et de colonnes chamarrés d'inscriptions grecques.

Maintenant, si des portions centrales et orientales de la Phrygie nous passons à son extrémité occidentale, nous y trouvons une région à peu près inconnue, et qui, jusqu'aujourd'hui, a figuré en blanc sur nos cartes : c'est la région assez vaste située au sud d'Alfium Karahissar, entre cette ville et le lac

d'Éguerdir. Je l'ai explorée en 1848. En me rendant d'Alfium Karahissar à Kassaba, j'observai, à peu distance de ce dernier bourg, à droite de la route, une immense accumulation de débris de colonnes, de chapiteaux et d'autres restes d'architecture antique qui y attestent l'emplacement d'une ancienne cité. Kassaba elle-même renferme plusieurs tronçons de colonnes en marbre blanc et gris.

PISIDIE.

La Pisidie est bien loin d'avoir joui de la même faveur qui jusqu'aujourd'hui s'était attachée, et à juste titre, à sa voisine, la Lycie. Or tandis que, dans cette dernière, nous touchons presque à l'époque où la plus grande partie des cités mentionnées par les anciens se trouveront révélées et livrées à l'étude spéciale de l'archéologue, en Pisidie, le plus grand nombre d'indications consignées dans les écrits des anciens restent encore à vérifier sur les lieux; ce qui, naturellement, ne pourra se faire que lorsqu'on aura mieux étudié cette partie de l'Asie Mineure qu'on ne l'a fait encore. Comme j'ai été dans le cas de visiter, à deux reprises, le village Germa, qui, très-probablement, occupe une partie de l'emplacement de l'antique cité de *Cremna*, sur les restes de laquelle nous avons encore très-peu de renseignements, je vous demanderai la permission de vous en entretenir un moment.

La route qui conduit de Boudjak à Germa, et

principalement les parages situés à deux heures et demie de Boudjak et à une demi-heure de Germa, sont hérissés de débris d'édifices antiques, comme tronçons de colonnes, dalles, etc. parmi lesquels on trouverait sans doute des inscriptions qui ajouteraient quelque chose au peu de connaissance que nous avons des nombreuses cités de la Pisidie. Dans les environs immédiats de Germa même, on voit également des traces, à la vérité bien oblitérées, d'anciennes constructions qui sont à peu près tout ce qui nous reste de la splendide Cremna, qui probablement était bâtie dans ces parages. Dans tous les cas, il fallait une grande population et beaucoup de ressources pour animer ces lieux aujourd'hui si sauvages et si déserts; ce qui n'empêche pas qu'une ville située au milieu de ce chaos de rochers boisés, et ayant une belle plaine à ses pieds, n'ait dû présenter un aspect magnifique et jouir d'un panorama enchanteur. De même, il faut supposer que cette ville avait d'autres moyens de communication que ceux qui relient aujourd'hui Germa aux villages limitrophes; car, entre Germa et Boudjak, il n'y a actuellement qu'un sentier étroit, à peine praticable pour les chevaux de bât. Les habitants de Germa m'ont dit qu'à une heure de ce village se trouvent quelques ruines, connues dans le pays sous le nom d'*Assar Kalessi :* ce serait un point à étudier. Germa n'est qu'une misérable bicoque, que je trouvai presque vide lorsque j'y arrivai, le 21 mai 1847; tous les habitants s'étaient déjà transportés dans leur yaïla,

et nous vîmes, en effet, dans toutes les vallées et sur tous les plateaux limitrophes, des tentes arrondies se présentant exactement comme des ruches d'abeilles : c'étaient les villas des modernes Cremniotes. Tel qu'il est, le misérable village de Germa est situé d'une manière fort pitoresque.

Bien que les ruines de Sagalassus soient déjà assez connues, cependant, comme l'examen géologique de la chaîne élevée sur laquelle elles se trouvent m'a fourni l'occasion de les traverser dans plusieurs sens, vous me permettrez peut-être de vous entretenir un moment de cette localité célèbre, en la considérant surtout sous le point de vue topographique.

Les ruines de Sagalassus sont connues dans le pays sous le nom de *Boudroum;* elles se trouvent à une heure de marche au nord-ouest d'Aglassankoï, et près du sommet de la chaîne au pied de laquelle est situé le village. Lorsqu'au mois de juin 1853, je me rendis du village à ces ruines, j'eus à traverser, pendant vingt minutes, la vallée très-accidentée qui s'étend jusqu'au pied de la chaîne. A vingt-cinq minutes, je commençai à monter au milieu de quelques buissons de chênes; la montée était d'abord douce, mais bientôt elle devint très-rude, surtout pour arriver, au milieu des blocs qui hérissent tous les sentiers, au sommet des hauteurs sur lesquelles se trouvent les imposantes, mais mystérieuses ruines de Sagalassus; je dis mystérieuses, parce qu'on ne les aperçoit que lorsqu'on y est, tant elles sont cachées par les rochers. On a de la peine à concevoir

comment une ville a pu avoir été bâtie sur un terrain aussi accidenté, et déchiré par des surfaces brusquement inclinées en tous sens; cependant ce sont particulièrement ces hauteurs qui offrent le plus de pans de magnifiques murailles et d'autres constructions antiques. Toutes ces énormes dalles paraissent être réunies sans ciment, et respirent le caractère de la plus belle architecture antique. La place qu'a dû occuper la ville est composée de quatre hauteurs plus ou moins séparées par des dépressions étroites ou des gorges qui aboutissent toutes au plan incliné qui compose le versant sud-sud-est de la chaîne. Ces hauteurs, qui se trouvent immédiatement au pied des sommets pointus de la chaîne, sommets qui se dressent comme une muraille, ont une altitude différente; la hauteur la plus orientale est la plus élevée, et, vue d'en bas, elle masque même la crête de la chaîne, dont elle n'est séparée que par une dépression fortement inclinée au nord. La hauteur occidentale, bien moins élevée, est située encore plus près du sommet, dont elle n'est qu'une saillie latérale. Une troisième hauteur se dresse au sud de la seconde; elle est peu considérable, et s'allonge, au sud, par un renflement qui la rattache à une quatrième hauteur. Divisées en plusieurs protubérances latérales, toutes ces hauteurs, considérées dans leur ensemble, forment une espèce de croissant, dont l'échancrure est tournée à l'est; elles se trouvent toutes couronnées de pans de tours et de murailles qui paraissent avoir formé une ligne de

circonvallation continue suivant les contours de toutes ces hauteurs. La hauteur orientale se termine en un plateau accidenté qui porte un magnifique amphithéâtre dont la série des gradins est assez bien conservée pour qu'on puisse en faire le tour; mais l'intérieur de l'édifice est tellement encombré par des dalles, des tronçons de superbes chapiteaux, corniches et colonnes, que tous ces amas forment un labyrinthe au travers duquel on ne peut avancer qu'en sautant d'un bloc à l'autre. Quelques beaux noyers se dressent au milieu de ce magnifique édifice, l'un des mieux conservés et des plus splendides de la classique Asie Mineure. La ville n'a pu être assaillie que du côté sud-sud-ouest, c'est-à-dire du côté du versant sud-sud-ouest de la chaîne, et encore n'a-t-on pu y monter que par des surfaces souvent inclinées de 35°, et déchirées par des gorges. On a de la peine à comprendre comment Alexandre, ainsi que nous l'apprend Strabon, a pu l'enlever d'assaut. Ce serait, sans doute, aujourd'hui un point stratégique très-important; car on pourrait foudroyer l'ennemi qui voudrait l'assaillir en gravissant pendant une demi-heure cette pente rapide, la seule ouverte vers la vallée : de tout autre côté, elle est défendue par des rochers à pic. Un inconvénient qu'offrirait ce poste aujourd'hui, c'est l'absence d'eau; car on ne voit nulle part de puits ni d'aqueduc; cependant il est probable qu'on finirait par découvrir des puits comblés par l'immense accumulation des débris. On m'a dit qu'un certain hiver la neige en-

sevelit les ruines pendant trois mois, l'emplacement de Sagalassus devant être d'environ mille pieds au-dessus de l'altitude d'Aglassan, qui est déjà assez élevée. Aucune culture n'a pu non plus se pratiquer sur les rochers où se trouvait la ville, bien que, sur la partie inférieure de la pente, on voie çà et là un peu de seigle, qui, à l'époque où je m'y trouvais, était encore tout à fait vert et fort maigre. Aussi Strabon fait-il observer positivement que les habitants se défendaient au milieu de leurs rochers inaccessibles, et qu'ils cultivaient la fertile vallée du Taurus. Il entend probablement par là la vallée d'Aglassan, dont le sol n'est pas non plus d'une nature très-productive, car la légère couche de terre végétale est hérissée de galets calcaires.

PAMPHYLIE.

Parmi les nombreuses ruines que j'ai été dans le cas de voir en Pamphylie, je ne vous signalerai que les localités suivantes comme méritant particulièrement de devenir l'objet d'un nouvel examen plus approfondi.

A peu de distance au nord du village Allaa, le torrent du même nom est traversé par un pont très-fragile et de construction grossière; à sa droite, sur la rive gauche du torrent, on voit se dresser un édifice quadrangulaire, construit en belles pierres de taille et empreint du caractère de l'antiquité classique. Cet édifice faisait, sans doute, partie du superbe château qui couronne le rocher élevé situé

près de la rive droite du torrent, presque vis-à-vis du pont susmentionné. Ce château, nommé *Allar-hissar,* est muni de plusieurs tours carrées, placées d'intervalle à intervalle, et se rattachant à une muraille qui décrit de brusques anfractuosités et de nombreux zigzags le long de la pente abrupte du rocher. La position de ce château pourrait, encore aujourd'hui, en faire un point stratégique important, vu que le rocher qu'il couronne est complétement inaccessible et n'est dominé par aucune hauteur voisine.

A trois heures au nord-ouest de Tchaouchkoï, sur le chemin qui conduit à Manavgat, on franchit, sur un pont nommé *Kessekkeupressi,* un ravin profond qui, probablement, sert de lit à un torrent qui débouche dans le Manavgatsou, et qui est à sec pendant l'été. Le Kessekkeupressi est évidemment une construction antique, bâtie en belles pierres taillées; mais il n'en reste que les arcs seuls sur lesquels il reposait. Les Turcs ont comblé les interstices des voûtes rompues par de gros cailloux qui rendent le trajet assez incommode.

A peu de distance au sud de Bazardjikoï, sur la rive droite du Manavgatsou, on voit une série de débris de tours et de murailles antiques, que l'on désigne par le nom d'*Achar-Kalessi.* Le cimetière turc de Manavgat renferme beaucoup de tronçons de colonnes antiques. A deux heures au nord-ouest de Zévé, la route qui conduit à Istavros passe par une petite plaine circulaire, où, au milieu d'épais taillis de myrte, de *palinurus aculeatus*, de *quercus*

coccinifer, etc., s'élèvent trois tours carrées, bâties avec de belles pierres taillées, et ayant parfaitement le caractère de l'architecture antique : partout sur les hauteurs on voit des traces d'édifices, et il est probable que c'est ici qu'a dû se trouver *Seleucia.*

A deux heures au sud-ouest d'Istavros, on aperçoit, du côté de la mer, des ruines assez étendues de tours et de murailles construites en belles pierres taillées, cimentées avec de la marne ou de la chaux. A deux heures à l'ouest d'Adalia, s'élèvent, sur un beau plateau, de vastes et magnifiques ruines, dont on traverse une partie pour aller d'Adalia à Yenidjekhan. Les débris qui bordent la route consistent en sarcophages pour la plupart ouverts, souvent munis d'inscriptions grecques qui auraient pu fournir probablement des renseignements intéressants. Cette longue rangée de sarcophages formait la nécropole de la cité, dont les magnifiques restes se voient plus au nord. La route traverse, sur un espace d'une demi-lieue, la silencieuse avenue de la nécropole, dont les sarcophages ont à peu près la forme et les dimensions de ceux d'Hiéropolis; seulement, les ornements diffèrent de ceux de cette dernière localité, car ils consistent principalement en cercles concentriques avec une espèce d'étoile au milieu. A quelque distance de ces ruines et à côté du chemin même qui conduit à Yenidjekhan, se trouve un superbe puits antique, surmonté d'une entrée carrée, construite en grosses dalles, et qui conduit, par un escalier encore fort bien conservé, dans l'intérieur de

l'excavation, en s'arrêtant au niveau de la nappe d'eau que ces puits renferme. L'escalier est composé de trente-sept gradins; sa hauteur verticale est de dix mètres soixante-sept centimètres. Toutes ces ruines font probablement partie de la cité d'Ariassus; elles se trouvent à trois heures et demie d'Adalia, et à deux heures de Yenidjekhan. L'eau, dans le fond du puits, ne remplit qu'une ouverture circulaire, et je ne lui ai trouvé, le 19 novembre, que douze centimètres de profondeur. La température de l'eau, à dix mètres de profondeur au-dessous du niveau du sol, à midi, était de 9°,07; à l'orifice du puits, elle était, à l'ombre, de 15°. La contrée qui renferme ces vastes et magnifiques ruines est complétement déserte. Lorsque je m'y trouvais, je ne vis, en fait d'êtres animés, excepté mes chevaux, que quelques chameaux broutant l'herbe chétive autour des colonnes et des murailles renversées; le bruit de leurs pas interrompait seul le morne silence qui plane aujourd'hui presque constamment sur tous ces restes d'une splendeur éteinte; car bien peu de voyageurs traversent ces parages solitaires.

Les appartenances de cette vaste cité ont dû s'étendre bien avant au nord-ouest; car, sur l'espace de deux lieues que je franchis, à compter du puits susmentionné, jusqu'auprès de Yenidjekhan, on découvre sans cesse, entre les fourrés de *palinurus aculeatus* et d'oliviers, des pans entiers de superbes murailles, marquant parfaitement l'enceinte carrée qu'elles renfermaient jadis. A l'endroit où le plateau

s'abaisse vers la vallée qui conduit à Yenidjekhan, on voit une route antique, qui peut-être conduisait à Yasionda, et lorsque les montagnes se rapprochent, à environ un quart d'heure de marche de Yenidjekhan, on aperçoit des deux côtés, sur les flancs de la montagne, des restes d'édifices qui dominaient le défilé. Ils se trouvaient réunis par un beau mur qui descendait le long des parois des montagnes. Ces murs aboutissaient au défilé, qu'ils fermaient probablement, en y laissant une entrée, moyennant une porte. Tout l'espace entre Adalia et Yenidjekhan, espace qui a près de six lieues de longueur, est parsemé de puits antiques encadrés de belles pierres de taille circulaires, et le plus souvent munis de vases en pierre en forme de crèche, qui, probablement, servaient d'abreuvoir aux animaux.

A quatre heures à l'ouest de Yednidjekhan, on traverse une hauteur qui s'avance dans la plaine et se rattache au rempart qui borde cette dernière au nord. La hauteur est hérissée de tronçons de colonnes et de dalles antiques, qui ne sont peut-être que les restes d'édifices qui faisaient partie de Yasionda.

GALATIE.

La Galatie est encore une de ces régions de l'Asie Mineure qui, pour avoir été l'objet de nombreux travaux et d'importantes découvertes, n'en sont pas moins susceptibles de fournir à la science beaucoup de matériaux nouveaux. Fidèle au plan que je me

suis tracé de ne vous entretenir que des monuments que je crois peu ou point connus, ou qui n'ont pas encore été étudiés comme ils le mériteraient, je ne vous parlerai naturellement pas des localités célèbres dont nous devons la révélation à de savants archéologues, et entre autres à MM. Texier et Hamilton, et je me contenterai, par conséquent, de vous signaler les points épars où, durant mes courses dans cette région, j'ai pu observer quelques restes d'ouvrages antiques.

A deux heures au nord-ouest de Tchandyr, sur la route même qui conduit à Sévrihissar, on voit un beau puits antique autour duquel se trouvent beaucoup de tronçons de colonnes et de fragments de pierres équarries ; il est d'une profondeur considérable : une corde de trente mètres de longueur n'atteignit point le fond. A Tchandyr, le Sangarius, qui y est assez rapide, quoique encore tout près de sa source, est traversé par un beau pont reposant sur plusieurs voûtes ; il est exclusivement bâti de matériaux enlevés à des constructions antiques, dont les débris sont très-nombreux aux environs de Tchandyr : c'est ainsi qu'à une dizaine de minutes de marche au nord-ouest de Tchandyr, on voit, à droite de la route, plusieurs tronçons de colonnes encore debout. Une des nombreuses dalles antiques qui composent la balustrade du pont représente, en relief, une figure humaine, probablement de femme, assise; mais elle est tellement oblitérée, que ni la face, ni le corps, n'ont conservé aucun trait saillant

ou distinctif : le tout est réduit à une masse informe dont les contours seuls laissent deviner la nature de l'être qu'elle représente. Au-dessous de cette figure en relief, se trouve une inscription qui a eu presque le même sort que la première; tous les mots sont mutilés ou à demi-effacés : j'en ai copié les seuls déchiffrables. On voit aussi, intercalé parmi les dalles qui figurent dans la construction du pont, le tronc d'un lion, impitoyablement mutilé.

A une demi-heure au nord d'Angora, il y a un grand couvent arménien entouré d'une muraille élevée. M. Leonardi, médecin arménien, chez lequel j'ai joui plusieurs fois d'une cordiale hospitalité, m'apprit qu'il avait trouvé, dans la cour de ce couvent, une tête colossale de Jupiter, ainsi que plusieurs médailles antiques. Ces restes précieux, qu'il gardait depuis plusieurs années dans sa maison, avaient été détruits ou égarés dans un incendie qui avait dévoré sa demeure peu de temps avant mon arrivée à Angora, où j'avais déjà été quatre fois de passage.

A peu de distance au sud-est du village de Karahadjeli, situé à quatre heures au sud-est d'Angora, on voit un lion en marbre blanc très-mutilé. Dans la plaine qui s'étend entre le Kizil-Irmak et le village susmentionné, se dresse un édifice carré à demi-ruiné, qui est d'un travail grossier et probablement turc, mais dont les matériaux ont été empruntés à des édifices antiques. Des matériaux d'une semblable origine ont servi à la construction du beau pont par

lequel, dans ces parages, on franchit le Halys. Un autre pont qui traverse la même rivière, mais beaucoup plus haut, et nommément à quatre lieues au sud de la ville de Kircher, est également construit de matériaux antiques. Ce pont, qui, ainsi que l'atteste une inscription turque, date de l'époque de la domination musulmane, repose sur treize voûtes, dont la plus grande partie est éboulée; en sorte que la communication n'est établie que par des planches qui passent d'un tronçon d'arc à un autre, et rendent le passage assez dangereux : dans quelques années il ne sera plus praticable. A peu de distance au nord du pont, on voit un assez bel édifice, à demi-ruiné, qui est probablement aussi un ouvrage de l'époque turque; mais, comme le pont, il est construit de matériaux antiques. Il en est de même d'un troisième pont très-considérable qui traverse le Kizil Irmak, à une lieue au sud de Sivas. C'est encore un ouvrage turc fait aux dépens des débris de l'antiquité; il est bâti en belles dalles, et repose sur dix-huit arcs, en décrivant une ligne courbe dont la concavité est tournée à l'ouest.

Sulukserai, misérable village, situé à dix-sept heures au nord-ouest de Sivas, dans la plaine nommée *Artovassi*, est rempli de fragments de corniches, bas-reliefs et pierres équarries antiques; les murailles des maisons en sont hérissées, et il en est qui sont chargées d'inscriptions plus ou moins dégradées. J'ai copié celles qui se trouvent sur deux dalles différentes, ainsi qu'un bas-relief, dont l'inscription est

effacée. Les caractères représentent, en conséquence, autant de petites colonnes ou bosselures entourées de sinuosités profondes.

LYCAONIE.

Si, dans toutes ses parties, la terre classique de l'Asie Mineure présente le contraste le plus tranché entre son aspect actuel et le tableau qu'en tracent le peu d'auteurs anciens parvenus jusqu'à nous, nulle part ce contraste n'est plus frappant que dans les régions arides et solitaires de la Lycaonie; car, de toutes les nombreuses cités qu'y mentionnent Strabon, Ptolémée et Pline, aucune n'a laissé de débris suffisants pour pouvoir nous permettre de la reconstruire, même idéalement; bien plus, ces vastes espaces, jadis si peuplés, semblent aujourd'hui tellement dénués de toutes les conditions naturelles indispensables à l'existence de l'homme, qu'en les franchissant péniblement, le pèlerin, accablé par un soleil brûlant et une soif dévorante, ne trouvant ni ombre pour s'abriter, ni une goutte d'eau pour se rafraîchir, serait porté à croire que jamais ville ou habitation humaine n'a pu animer ces déserts inhospitaliers, que la poussière et la neige envahissent tour à tour. Et cependant, tout porte à admettre que les assertions des anciens, qui peuvent nous sembler si exagérées et si invraisemblables, se trouveront confirmées, quand on aura mieux étudié cette contrée, aujourd'hui fort peu attrayante pour les explorateurs. En effet, les souvenirs de l'antiquité

paraissent tellement éteints pour l'archéologue, qu'il ne croit y entendre que les gémissements de ces essaims de croisés que les chroniqueurs de cette époque nous représentent comme expirant chaque jour par centaines dans les angoisses de la soif. Vu l'absence presque complète de ruines sur place, les explorations archéologiques devront particulièrement avoir pour objet l'examen des constructions modernes, toutes plus ou moins composées d'éléments antiques. Parmi ces constructions, figurent les villages répandus sur plusieurs points généralement peu fréquentés de la Lycaonie, ainsi que les khans nombreux, qui, dans cette contrée, ont une magnificence qu'on chercherait vainement dans les autres parties de l'Asie Mineure; car ils paraissent remonter à l'époque des Seldjukides, qui, comme on sait, avaient acquis, sous la dynastie des sultans d'Iconium, un certain degré de splendeur et de civilisation.

En ajoutant à l'étude des constructions modernes celle des débris de pavés, des puits, des colonnes milliaires, des ponts, etc. on ne tardera point à recueillir des documents précieux en faveur de l'antique splendeur de la Lycaonie; aussi vous entretiendrai-je particulièrement des indications de ce genre, en commençant d'abord par l'extrémité nord-ouest de la Lycaonie, extrémité très-rarement visitée et encore presque complétement inconnue; je veux dire la contrée fort accidentée qui se trouve au sud des sources principales du Sangarius et de la ville de Sévrihissar. Les villages situés dans ce petit canton

aride, bordé au sud par la chaîne élevée de l'Émir-dagh, renferment beaucoup de débris assez curieux, parmi lesquels je ne veux signaler à votre attention que la dalle sculptée en relief que j'y découvris en 1849.

A deux heures et demie au sud-est de Hamsa Hadjï, la route qui conduit à Tchaltyk traverse une petite vallée bordée de chaque côté par un plateau allongé, sur lequel on voit beaucoup de débris informes, ainsi que quelques tronçons de colonnes encore debout; ces débris sont disséminés sur toute la surface de la plaine. A une heure et demie au sud-est de Tchaltyk se trouve le petit village Hassan-tchiflik. Dans les murs d'une des masures qui le composent, j'aperçus une large dalle ornée de bizarres ornements en relief et dont la partie supérieure est chargée d'inscriptions, malheureusement toutes effacées, à l'exception d'une seule ligne. Le travail atteste un état encore très-peu avancé dans les arts, car la reproduction des objets de la nature est faite de la manière la plus grossière; les têtes de taureaux ne peuvent être reconnues comme appartenant à cet animal que par la présence des cornes, passablement petites, tandis que les yeux dont ces têtes se trouvent flanquées rappellent plutôt ceux de quelque saurien gigantesque des espèces exclusivement fossiles. De même, l'oiseau juché sur des pattes grossièrement taillées, pourrait bien embarrasser l'ornithologiste qui voudrait le spécifier. Ce curieux monument n'en est pas moins fort intéressant, et

j'ai tâché d'en rendre le caractère dans l'ébauche, à la vérité très-imparfaite, que j'en ai rapidement tracée. Les habitants que j'interrogeai sur l'origine de cette dalle, m'apprirent qu'elle avait été apportée du Saifu Érindagh où ils m'assurèrent qu'il y avait un grand nombre de dalles, toutes chamarrées d'animaux merveilleux (*adjaïb haïvan*). Il serait donc fort important d'examiner la chaîne du Sultan dagh, où l'on découvrirait peut-être de précieux monuments d'un type tout particulier. Mes études géologiques ne m'ont conduit à travers cette chaîne que sur deux points. Les résultats que j'avais obtenus m'ayant paru suffisants pour l'objet que j'avais en vue, je renonçai à explorer la totalité de la chaîne, et n'ai même touché que très-superficiellement la région inférieure du Seifu Érindagh, où, selon les habitants de Hassantchiflik, se trouvent précisément les monuments dont il s'agit, monuments qui représentent, soit le berceau, soit le déclin de l'art.

Lorsque je franchis la chaîne de l'Émir dagh, pour descendre dans les vastes plaines de la Lycaonie proprement dite, je suivis les traces d'un pavé antique, qui commence à trois heures et demie au sud-est de Kouloukéssi et qui traverse le défilé qui conduit vers le plateau de Sévérek. Au pied des hauteurs à travers lesquelles passe le défilé, se trouvent beaucoup de tronçons de colonnes, chapiteaux etc., ainsi que trois puits antiques entourés de pierres équarries, dont quelques-unes sont chamarrées d'inscriptions grecques; malheureusement

ces inscriptions sont tellement oblitérées, qu'il est tout à fait impossible d'en tirer le moindre sens. A une demi-heure à l'ouest de Sévérek, on voit d'autres puits également antiques, ainsi que des fragments de colonnes. La mosquée du village a, parmi les colonnes en bois qui la soutiennent, une belle colonne antique en marbre blanc. Les murailles de la mosquée sont chamarrées de fragments d'anciens édifices, et l'on en voit également beaucoup dans le village dont les misérables cabanes sont construites en limon et en cailloux, et sont au nombre de quatre-vingts. Parmi les innombrables pierres antiques incrustées dans les murs de la mosquée, l'une porte une inscription qui est malheureusement interrompue par des crevasses. Depuis le village de Sévérek jusqu'à la rive sud-ouest du lac Mourad (Bouloukgheul), c'est-à-dire sur un espace de plus de quatre lieues, on voit constamment des tronçons de colonnes, des débris méconnaissables, et surtout des abreuvoirs et des encadrements de puits, le tout entassé pêle-mêle ou disséminé sur la surface de la vaste plaine. A quatre lieues de Sévérek, et déjà tout près de la rive sud-ouest du Bouloukgheul, se trouve une source d'eau saumâtre enfermée dans un bassin en dalles antiques. Dans le petit village Obruklu, situé à l'ouest-sud-ouest de Sévérek, s'élève un khan ruiné, très-considérable, dont les matériaux ont évidemment été empruntés aux ruines d'une ancienne ville, située dans la proximité, peut-être Savatra. A deux heures d'O-

bruklu, se trouve un autre khan nommé Okla-khan, dont l'intérieur est partagé en plusieurs compartiments percés d'arcs. Il a dû avoir été jadis d'une grande magnificence. Les matériaux en sont également empruntés aux restes d'une ancienne ville dont la présence est attestée par les traces d'enceintes carrées, des blocs équarris symétriquement alignés, et par une foule de tronçons de colonnes et de chapiteaux, etc. Ce qui donne un certain caractère d'antiquité classique à ce khan ce sont les arcs de l'intérieur de l'édifice, arcs qui sont assez hardis; mais la présence de tronçons de colonnes doriques enchâssés dans les murs extérieurs, prouvent bien que c'est encore aux dépouilles antiques que ce khan doit sa naissance. L'édifice est divisé transversalement en cinq compartiments formés par des murs élevés; chacun d'eux est percé de quatre arcs; les deux murs mitoyens sont détruits. La porte est formée également en arc, mais plus élevée que les arcs intérieurs. L'édifice est complétement privé de sa toiture, qui, comme on le voit, a dû reposer sur les cinq voûtes allant d'un mur transversal à l'autre. A quatre heures de marche, à l'est du khan, se trouve le petit village de Sultankhan, qui tire son nom d'un superbe khan qui s'y trouve, remarquable par la magnificence de sa porte d'entrée, toute ciselée et brodée dans le style mauresque. Les matériaux de construction ont également été enlevés à des ruines antiques. L'intérieur du khan est très-spacieux et destiné à loger les voyageurs. J'ai eu lieu de

regretter que la crainte d'y être incommodé par la vermine, si inséparable des voyageurs turcs, m'eût empêché d'y passer la nuit, et m'eût déterminé à dresser ma tente dans la plaine, car les miasmes des marais, qui abondent, me causèrent une fièvre violente à moi et à mes gens, le 5 juin 1847. A côté du khan on voit un lion à tête brisée, d'un ouvrage assez médiocre, et probablement remontant à l'époque des Seldjukides. Le khan forme un vaste parallélogramme dont la projection longitudinale va du nord au sud. Chaque côté est flanqué de huit tours bâties en belles pierres équarries. La façade où se trouve la superbe porte est tournée au nord.

En sortant de Sultankhan pour aller à Akseraï, on voit pendant l'espace de plus d'une heure, à gauche du chemin, des blocs alignés et symétriquement placés, ce qui semble indiquer les traces d'un ancien mur ou d'une voie antique. A une heure au delà, il y a les ruines d'un khan, ainsi que toute sorte de décombres qui, évidemment, remontent à l'époque de l'antiquité classique.

A deux heures de Tchorlu, non loin de l'extrémité orientale de la montagne isolée nommée *Karadagh*, on aperçoit, à droite du chemin qui conduit à Karaman, une longue traînée de débris antiques; on en voit aussi à une heure et demie au nord de Karaman.

La contrée limitrophe de Konia est également assez riche en débris antiques. Ainsi à Ladik, au nord de Konia, qui certainement occupe une partie

de la place où se trouvait *Laodicea*, on aperçoit dans les murs des maisons, entassés pêle-mêle, une foule de tronçons de colonnes, soit cannelées, soit à fût uni, et de belles dalles. De semblables fragments forment une longue traînée sur la route qui conduit de Ladik à Konia. En sortant de Ladik, on marche pendant plus d'une heure au milieu d'un amas de dalles, colonnes, corniches etc.; parmi ces débris, il y en a beaucoup qui portent des inscriptions grecques. Le reste d'un ancien pavé perce d'une manière évidente au milieu de toutes ces ruines. A une heure de marche, après avoir quitté Ladik, on voit une belle fontaine construite par les Turcs, avec des dalles antiques, et de laquelle jaillit par deux bouches une eau excellente, phénomène qui, dans les plaines arides de la Lycaonie, est toujours salué par le pèlerin avec un certain enthousiasme.

En continuant la même route de Ladik à Konia, on arrive à un vieux khan, connu sous le nom de *Dokuskhan*, situé à peu de distance de Konia. A l'entrée du khan on voit un fragment d'un lion en calcaire blanc veineux; il est tellement mutilé et arrondi par le frottement, qu'il devient impossible de juger de sa valeur artistique. A trois heures au sud du village Hatap, situé à trois heures et demie au sud de Konia, en suivant la route qui conduit à Hadinséraï, je franchis un ruisseau, coulant au sud-sud-est, que traverse un pont construit en dalles antiques, probablement empruntées à un pavé dont

on voit encore les traces le long d'un marais, par lequel on passe pour arriver à Hadinséraï, village misérable, composé d'une vingtaine de huttes turques en terre glaise; il y a un puits entouré d'abreuvoirs antiques, ainsi que de plusieurs fragments de colonnes et de dalles.

En allant d'Ali Beïkoï, à sept heures au sud-sud-est de Konia, à Suléimanhadji, j'observai, à une demi-heure d'Ali Beïkoï, un beau pont de construction probablement antique, qui passe par-dessus le lit desséché, c'était au mois de juin, d'un torrent assez large. Le pont repose sur six voûtes. A deux heures d'Ali Beïkoï, on voit dans la plaine une grande quantité de colonnes, dont plusieurs sont encore debout. Suleïman Hadgi n'est qu'un amas de masures, composées de cailloux, et revêtues de terre glaise; parmi ces matériaux grossiers, se trouvent des tronçons de colonnes et des morceaux de dalles antiques. La petite mosquée en contient un grand nombre. Le village même d'Ali Beïkoï offre une foule de fragments d'architecture antique; je les ai suivis sur un espace de trois lieues en me dirigeant au nord de ce village. C'est surtout entre Tchourma et Ali Beïkoï que ces débris commencent à se multiplier; ils consistent particulièrement en fragments de chapiteaux, de colonnes, de pierres équarries, etc., disséminés sur la surface de la plaine. A deux heures et demie au sud d'Ali Beïkoï, à l'endroit où l'on débouche d'un espèce de défilé, j'observai des traînées de pierres alignées indiquant l'emplacement

d'anciennes murailles. Ces accumulations se rattachent à des tronçons de colonnes et autres débris presque méconnaissables, mais dont la grande quantité révèle certainement l'existence de quelque ancienne ville; d'ailleurs des pierres équarries se retrouvent plus loin au milieu de maisons sans toit, construites à côté d'un vieux khan à trois heures et demie d'Ali Beïkoï, et à trois heures et demie de Kassaba.

Dans le petit village Hadinkhan, situé presque à la moitié de la route qui conduit d'Ilghun à Ladik, et de là à Konia, on voit un édifice oblong, qui s'élève à l'entrée même du village, en venant d'Ilghun. J'ai remarqué dans les murs de cet édifice un grand nombre de dalles revêtues d'inscriptions grecques. Ces dalles, n'y occupent certainement pas leur place primitive, car elles sont posées pêle-mêle, sans égard à l'ordre de l'écriture; de même j'y vis plusieurs bas-reliefs de différents styles, également disposés au hasard.

ISAURIE.

Les magnifiques ruines d'Isaurie, décrites pour la première fois par M. Hamilton, se rattachent à une foule de débris antiques que l'on peut suivre sur une grande distance, bien au delà du siége principal des ruines d'Isaurie. Ainsi, en me dirigeant de ces dernières vers Boskarmadène, j'ai pu voir, le long du chemin, des décombres qui deviennent très-nombreux dans les parages de Yazd.

Sur toute la route qui conduit de Seïdicher à Tchaouchkoï, j'ai vu beaucoup de débris antiques et principalement dans les villages Koblack, Beïrékli et Tchaouch, où se présentent entassés pêle-mêle des fragments de corniches, de colonnes, de chapiteaux, etc. Le plateau sur lequel se trouve le misérable village Bayalar, à huit heures au sud-ouest de Karaman, est jonché d'énormes morceaux de corniches antiques.

Dans le village Machted, situé à trois heures au nord de Bachkichlu, qui est à quatre heures au sud-ouest de Karaman, j'ai observé dans la maçonnerie d'une fontaine turque plusieurs beaux débris antiques, et entre autres un fragment du cou et de la tête d'un lion fort bien travaillé. Plus loin on voit beaucoup de pierres équarries et d'autres débris d'architecture antique.

PAPHLAGONIE ET PONT.

Comme la Paphlagonie a été assez bien explorée, du moins comparativement, sous le rapport de l'archéologie, je ne vous y signalerai que les parages de Wirancher, à huit heures au sud de Zafranboli, parce que c'est une contrée très-peu connue et qui ne se trouve retracée pour la première fois que sur ma carte de l'Asie Mineure, publiée à Paris en 1853.

A deux heures au nord de Wirancher, dans la vallée pittoresque que parcourt le torrent près duquel se trouve ce petit village, j'ai remarqué, en 1848,

une colonne de marbre encore debout, toute chamarrée d'inscriptions grecques, malheureusement plus ou moins effacées; je n'ai pu en déchiffrer que quelques mots. Ces restes de colonnes, dont beaucoup sont encore debout, se voient fréquemment tout le long de la vallée de Wirancher. C'étaient probablement autant de colonnes milliaires placées sur une route antique, qui passait par cette vallée et reliait peut-être Antinopolis, ville que je crois remplacée aujourd'hui par le bourg de Tcherkess.

D'ailleurs, dans tous ces parages, les traces de routes anciennes sont assez fréquentes. Ainsi, lorsqu'on a franchi la vallée de Soansou (*Hamamlusou*), pour se diriger vers Zafranboli, on voit les hauteurs que l'on gravit traversées par un pavé antique assez bien conservé qui descend dans la vallée d'Aratchtchaï.

A peu de distance à l'est de Kérédi à droite du chemin même qui conduit de cette petite ville à Baïndïr, on aperçoit un grand espace jonché de fragments d'architecture antique; on en trouve également dans le bourg même de Baïndïr.

A une demi-heure à l'ouest-sud-ouest de Vizir Keupru, on rencontre dans le petit village Pachakoi beaucoup de débris d'architecture antique. Depuis Pachakoi jusqu'à Vizir Keupru, sur un espace de près de plusieurs lieues, se manifestent les traces d'un pavé antique, encombré de dalles, tronçon de colonnes, etc. Il est probable que Gazalen a dû se trouver, non à l'endroit même où est situé Vizir

Keupru, mais un peu plus au sud-ouest de cette ville.

Il n'en est point du Pont comme de la Paphlagonie, car non-seulement la plus grande partie des monuments qui pourraient y exister n'ont pas encore été visités, mais même ceux dont l'existence est constatée réclament une révision sérieuse. Le fait est qu'une bonne partie de la région pontique est encore *terra incognita*, ce qui est, entre autres, le cas de la contrée arrosée par le Termésou (*Thermodon*) et de presque toutes les vallées qui traversent l'Iris et ses affluents. C'est pourquoi j'aurai l'honneur de vous entretenir un moment de ces parages si peu connus, que j'ai explorés l'été passé (1853) dans des conditions à la vérité fort défavorables, puisque la guerre entre la Russie et la Turquie était sur le point d'éclater, et que par conséquent ma naturalité paralysait tous mes mouvements et me forçait de précipiter ma marche, afin de gagner aussi promptement que possible le littoral de la mer Noire, afin de m'y embarquer pour Constantinople.

Je commencerai par la vallée presque semi-circulaire que traverse le Tchekereksou, l'affluent gauche du Yechil Irmak (Iris), puis je me transporterai sur l'affluent droit de la même rivière, sur le Guermelitchaï, le *Lycus* des anciens, pour examiner ce qui nous reste de l'antique *Cabira*, connue plus tard sous le nom de Néocésarée, et je terminerai mes considérations archéologiques sur le Pont, par

quelques mots sur l'état actuel des localités qui furent le théâtre du célèbre mythe des Amazones.

Comme dans la rubrique consacrée à la Galatie j'ai déjà exposé quelques considérations archéologiques relatives à la vallée du Tchekerek et principalement à la partie de la vallée comprise entre Suluseraï et Yangui, je n'ai que peu de choses à dire sur cette partie de la vallée, et me bornerai à ajouter que les traces de débris antiques que j'ai signalés dans les localités susmentionnées, s'étendent également depuis Suluseraï jusqu'à la vallée de Kara Megara, arrosée par un affluent du Tchekereksou. C'est ainsi qu'à une lieue au sud-ouest du village Auluba on voit, à gauche du chemin qui conduit à Kara Megara, beaucoup de tronçons, de fragments de colonnes, dont plusieurs debout, de dalles, etc. A peu de distance à l'ouest du village Yangui, on aperçoit, sur une colline qui domine la rive gauche du Tchekereksou, un cimetière turc où figurent des tronçons de colonnes antiques. A trois lieues au sud-ouest du village Izibou se présentent, à côté du chemin qui conduit à Kara Megara, les débris d'un édifice qui date probablement du moyen âge mais qui a été construit de matériaux antiques.

Passons maintenant de l'affluent gauche de l'Iris à son affluent droit pour examiner la petite ville de Niksar, qui selon l'opinion générale des archéologues occupe la place de *Cabira Diospolis* ou Néocésarée. La ville moderne de Nikosarut est composée de mille huit cents maisons, dont deux cents grecques et ar-

méniennes. C'est à la portion de la ville, située sur la montagne, portion qui au reste constitue la plus grande partie de Niksar, qu'est applicable l'assertion de Strabon, qui observe que le terrain de la ville est tellement accidenté, qu'on a de la peine à y dresser une tente; j'en ai fait l'expérience moi-même, puisqu'il me fut impossible de planter la mienne dans les environs immédiats de la ville, et que je fus forcé, pour ne pas descendre dans la plaine, d'aller me loger dans une maison, et de transiger ainsi avec des habitudes qui me faisaient constamment préférer mon habitation mobile aux demeures fixes. Au reste, une partie de la ville se trouve dans la belle plaine qu'arrose le Lycus et d'où l'on jouit d'un charmant coup d'œil sur une autre portion de la ville échelonnée le long des flancs de la montagne, formant des groupes de maisons très-pittoresquement distribuées, et bâties moitié en pierres, moitié en planches, à la façon des chalets suisses. Une troisième partie de la ville descend dans la vallée profonde qui traverse les montagnes du sud-est au nord-ouest, et s'appelle *Dérébagh*. Elle se présente d'une manière fort gracieuse, et frappe l'œil par l'éclat de sa verdure; car c'est particulièrement là que se trouvent les jardins et les potagers de la ville. Cette vallée est flanquée au nord-est par la hauteur que couronnent les ruines du château. Les circonstances qui rendaient ma position si gênante à l'époque où je me trouvais à Nikesar, au mois de novembre 1853, ne me per-

mirent pas de visiter ce château, qui, probablement, occupe la place de l'acropole dont parle Strabon, et où sans doute l'archéologue trouverait matière à d'intéressantes observations. Au reste, quand Strabon dit que la citadelle de Cabira était inexpugnable à cause de sa position, il faut tenir grandement compte au géographe d'Amasia de l'état où la science de la guerre se trouvait à son époque. De nos jours, nos officiers du génie n'auraient probablement plus la même opinion de ce château comme position militaire, car la montagne qu'il couronne se trouve complétement dominée au nord par des hauteurs beaucoup plus élevées. Quant à l'intérieur de la ville, je n'ai pas eu l'occasion d'y observer aucun débris d'antiquités. Je n'en ai pas non plus observé sur aucun des points où je traversai le Thermodon (*Ternésou*), pour me rendre de Niksar sur le littoral; et de plus j'en ai vainement cherché sur ce dernier, où je traversai successivement Fatsa, Unié et Ternié, que les archéologues identifient avec Phatisane, Oénoé et Themiscyra. Ternié, qui est censé occuper la place de la célèbre cité des Amazones (*Themiscyra*), est situé desdeux côtés du Thermodon,, qui ici est assez large et coule avec rapidité, mais dont l'eau pendant l'été est tiède et d'un goût fort désagréable; aussi les habitants ne se servent-ils que d'eau de puits. Les cabanes qui constituent Ternié rappellent beaucoup, par leur aspect, celles des villages bulgares et moldaves, ou celles de l'intérieur de la Russie : ce sont des chau-

mières misérables, construites en poutres; elles ne sont qu'au nombre de cinq cents et se trouvent disséminées dans la plaine, en sorte que Ternié n'a point de rues ni place publique; il n'y a qu'un petit et fort maigre bazar, situé tout à côté de la rivière. Lorsque j'arrivai à Ternié, je n'y trouvai qu'une vingtaine d'individus pâles et hâves; tout le reste s'était réfugié dans les montagnes pour se soustraire à l'influence pernicieuse des fièvres qui, pendant tout l'été, jusqu'au mois de décembre, rendent ces lieux presque inhabitables; vous pouvez facilement juger que les représentants invalides de la cité des Amazones ne m'ont guère pu laisser une impression favorable de la population de la moderne Themiscyra, pas plus que les chaumières mesquines qui la constituent et qui ne doivent point subir une métamorphose bien avantageuse à l'époque de l'année où leurs propriétaires, échappés à la fièvre, viennent s'y installer. En un mot, quelque simplicité lacédémonienne qu'on veuille supposer aux goûts et aux mœurs des martiales Amazones, je doute qu'elles eussent voulu habiter aujourd'hui la bicoque qui remplace leur antique et populeuse résidence. Quant à la plaine de Themiscyra, dont Strabon chante la fécondité extraordinaire, il est fort possible qu'elle ait été de son temps telle qu'il la décrit. Au reste, aujourd'hui encore c'est une région magnifique, revêtue de superbes taillis, mais complétement inhabitable pendant l'été à cause de l'influence pernicieuse des marais qui s'y trouvent. J'ai été dans

le cas de faire dans cette plaine des observations botaniques fort intéressantes, qui seront consignées dans l'ouvrage que je prépare actuellement sur la végétation de l'Asie Mineure.

La plaine de Themiscyra est traversée dans son milieu par le Yechit Irmak (Iris), sur les deux rives duquel se trouve la petite ville de Tcherchehembé. Ayant cherché vainement dans tous ces parages classiques des traces de débris de l'antiquité, j'avais espéré les trouver enfin réunis dans cette petite ville, que je supposais construite des éléments empruntés aux ruines situées dans sa proximité; mais, hélas, mon espérance fut encore une fois déçue, car je n'ai rien trouvé à Tcherchehembé qui pût me consoler du vide que sous ce rapport présentent les localités limitrophes comme Ternié, Unié et Fatza. Tcherchehembé est un bourg assez considérable, composé de sept à huit cents maisons qui sont pittoresquement disposées au milieu de beaux jardins, des deux côtés du Yechil Irmak. Cette rivière est ici fort large, quoique très-peu profonde en été; elle est traversée par un pont encore moins remarquable par sa longueur que par la fragilité de sa construction; car il ne consiste qu'en planches volantes qui reposent sans clous et sans crampons sur de longues perches verticalement fichées dans la rivière, en sorte que tout s'ébranle et oscille au moindre pas, et que les cavaliers descendent humblement de leurs chevaux, pour le traverser à pied; encore doivent-ils s'estimer heureux si quelque

planche dérangée dans son équilibre précaire ne vient pas leur présenter des hiatus souvent tout aussi dangereux pour le piéton que pour la pauvre bête qu'il s'efforce de traîner après lui.

CAPPADOCE.

Je ne vous entretiendrai point de Kaïsaria, l'ancienne Césarée, capitale de la Cappadoce; car le peu de traces d'antiquités que renferme cette ville ont déjà été suffisamment décrites, quoique je sois loin de prétendre que tout y a été complétement épuisé. Au reste, bien que j'eusse passé plusieurs mois à Kaïsaria, que j'ai visitée à trois reprises, mon temps y fut chaque fois tellement pris par des explorations géologiques et botaniques de la contrée environnante, et surtout par l'étude de l'intéressant groupe du mont Argée, dont j'eus le bonheur d'effectuer l'ascension, qu'il me fut impossible de consacrer le moindre loisir aux observations archéologiques. En parcourant les environs de Kaïsaria j'ai observé, à une heure et demie au sud d'Enderlik, sur le chemin conduisant de là à Éverek, une voûte qui traverse une gorge, et qui est évidemment le reste d'un ancien aqueduc. Une demi-heure plus au sud, la même gorge se trouve barrée par une muraille qui a dû servir de support également à un aqueduc. Quant aux régions montagneuses de la Cappadoce traversées par l'Anti-Taurus et en embrassant une partie de la Cataonie, tout ce pays m'a

paru très-pauvre en débris antiques, surtout lorsqu'on le compare aux autres régions de l'Asie Mineure. Ainsi, en remontant le Seïhoun (*Sarus*) depuis le groupe montagneux nommé *Kizil-Dagh*, jusqu'auprès des sources de ce fleuve, je n'ai observé que les localités suivantes qui puissent mériter peut-être la peine d'être signalées à l'attention des archéologues.

Lorsque je me rendis de Gulek, situé sur le revers méridional du Bulgardagh, à dix lieues environ au nord-nord-ouest de Tarsus, à Bosanta khan, qui est à six heures de marche au nord-est de Gulek, je m'attendais à découvrir quelques ruines qui pussent indiquer l'emplacement de Podandus, que l'on suppose avoir été dans ces parages; cependant je n'ai absolument trouvé aucun débris sur cet espace; mais arrivé au village Kizidagh, qui est à cinq heures et demie plus au nord-est et qui également ne renferme aucune trace d'antiquité, les habitants du village m'apprirent qu'à deux heures et demie au sud et à une heure au nord de ce dernier, il y avait un assez grand nombre de ruines ou, comme il les indiquaient dans leur langage, « beaucoup de vieilles pierres (*es kitachs*) ». C'est donc peut-être dans les localités susmentionnées qu'il faudra chercher Podandus et non où on avait cru les trouver jusqu'à ce jour.

En continuant de suivre la direction moyenne du Seïhoun, et en me dirigeant du sud-sud-ouest au nord-nord-est, j'ai trouvé, à trois heures au sud-

sud-ouest de Karsanty-Ogloue, situé sur un affluent gauche du Sarus, à quinze lieues environ au nord-est de Gulek et à dix-sept lieues environ des Pyles Ciliciennes, beaucoup de fragments d'abreuvoirs antiques, gisant près d'une source, ce qui prouve que, même à travers ces montagnes sourcilleuses de l'Anti-Taurus, il a dû exister jadis des voies de communication qui reliaient probablement la côte de la Cilicie avec l'intérieur de la Cataonie.

En allant de Farach, situé, au pied oriental de l'Aladagh, sur le Zamantasou, affluent droit du Seïhoun, à Belenkoi, situé sur le Seïhoun, à quinze heures au sud-est de Farach, je vis sur le sommet d'une montagne les ruines bien conservées d'une muraille très-considérable, flanquée de tours, dont quelques-unes sont encore debout; l'enceinte de la muraille paraît être très-vaste. J'étais malheureusement trop bas dans la vallée pour pouvoir juger de l'état et de la nature de ces ruines, et la fermentation qui commençait à se manifester parmi les tribus fanatiques de l'Anti-Taurus m'imposait la nécessité de hâter ma marche, et ne me permit point de gravir la montagne pour examiner ces ruines. Je dois donc me contenter de les signaler à l'attention des archéologues qui viendront dans ces contrées; ces ruines ne paraissent point porter de nom spécial, du moins n'a-t-on pu me les désigner que par la dénomination vague d'Eskizaman Kalessi, ce qui veut dire littéralement « château de l'ancienne époque ».

La ville de Hatchin, située à huit heures environ au nord-nord-est de Belenkoi, sur un affluent du Seïhoun, ne m'a offert aucune trace d'antiquité, bien que j'eusse espéré en trouver dans le couvent arménien assez considérable qui s'y trouve, et que j'ai habité à deux époques différentes; la première fois en 1848, et la seconde en 1853. Mais entre Hatchin et Belenkoi, dans le village Feké, on voit une hauteur couronnée d'un très-beau château, qui, à la vérité, a tout le caractère d'une construction du moyen âge, mais où l'archéologue pourrait peut-être découvrir quelques éléments d'architecture antique employés dans les matériaux de cette construction moderne.

Je n'ai également pu trouver presque aucune trace d'antiquité à Gueuksun, Yarpouz et Gurum, identifiés par quelques savants avec Cucussus, Arabissus et Garnace. Mes recherches n'ont pas eu plus de résultats à Elbostan, où, vu la proximité d'Arabissus et de Cucussus, si toutefois les identifications susmentionnées sont justes, les débris empruntés aux ruines de ces cités anciennes eussent pu figurer parmi les matériaux de construction d'une ville comparativement moderne, comme l'est Elbostan. Gueuksun peut avoir mille cinq cents maisons, dans les murs desquelles je n'ai pu découvrir aucun débris antique; mais j'ai aperçu dans les cimetières de la ville des morceaux de corniches; de même j'ai vu quelques débris entre Gueuksun et Garpouz. A un quart d'heure de Gueuksun, j'ai ob-

servé dans la plaine des fragments et des tronçons de colonnes.

CILICIE PÉTRÉE ET CILICIE CHAMPÊTRE.

En vous faisant traverser toutes les régions de l'Asie Mineure, de manière à vous introduire dans les Cilicies en dernier lieu, mon intention était de terminer cette rapide tournée archéologique par la contrée qui, plus que toutes les autres régions de l'Asie Mineure, semble promettre à la science une mine presque inépuisable.

L'importance archéologique des deux Cilicies ne tient pas à ce que ces contrées sont plus inconnues que le reste de la péninsule, ou que ces monuments aient été moins étudiés que ceux de toutes les autres parties de l'Asie Mineure. La raison de cette importance est plutôt l'extrême richesse dont les Cilicies jouissent sous ce rapport, et de l'abondance des renseignements que renferment les écrits des anciens sur ces pays et qui nous prouvent que, malgré le nombre très-considérable de monuments qu'on y a visités ou entrevus, il doit en exister beaucoup qui sont encore à découvrir, d'autant plus que les parties septentrionales de ces deux régions sont très-peu connues. Ainsi, par exemple, bien que j'eusse exploré la vallée principale du Calycadnus sans y trouver des ruines, les nombreuses vallées latérales qui s'y rattachent, et que je n'ai point visitées toutes, pourraient bien renfermer des débris intéressants; de même, toute la portion de

la Cilicie champêtre, au nord-est d'Anana, et depuis cette ville jusqu'à Marach, est également encore très-peu connue des archéologues; et cependant ces parages, outre les ruines et les inscriptions de l'époque classique, doivent en renfermer de bien intéressantes relatives à ce royaume arménien, que le moyen âge a vu surgir et briller avec une lumière assez vive.

Je crois inutile de vous rappeler encore une fois qu'en Cilicie, ainsi que je l'ai fait ailleurs, je me bornerai à vous signaler seulement ceux des monuments qui sont les moins connus ou qui n'ont pas été mentionnés par les voyageurs, ou bien ne l'ont été qu'assez superficiellement pour devenir l'objet d'une étude sérieuse. Je commencerai par l'extrémité occidentale du littoral de la Cilicie pétrée et je continuerai à longer la ligne côtière des deux Cilicies, en marchant de l'ouest à l'est et en m'arrêtant de temps à autre pour faire des excursions dans l'intérieur de ces contrées.

A deux heures au nord-ouest du petit village Imamly, situé à sept heures au sud-est d'Alaya, le *Coracesium* des anciens, on aperçoit, non loin de la plage de la mer, des pans de murs et quelques tours ruinées, le tout construit en pierres non équarries et portant l'empreinte d'un travail assez médiocre. Un peu plus au nord-ouest, on voit les hauteurs calcaires qui forment le bord septentrional de la vallée arrosée par le Tédérektchaï, hérissées de débris d'anciennes tours et de murailles, débris qui devien-

nent de plus en plus nombreux à mesure qu'on avance vers la mer. Là les collines sont couvertes des restes de ces édifices, qui, cependant, sont tous construits en pierres non taillées et cimentées par une chaux remplie de gravier; ils occupent un espace assez considérable en suivant la pente des collines et consistent en pans de murailles et en édifices voûtés, dont on ne saurait aisément deviner la destination, car ils sont trop petits pour représenter les maisons des habitants d'une grande cité. Généralement, ces édifices forment un carré muni de fenêtres également carrées. C'est peut-être dans ces parages que Strabon (liv. XIV) place Laërte. Ces ruines continuent, à quelques légères interruptions près, jusqu'à Malaya; elles sont surtout nombreuses sur les collines qui bordent le Djebelreis. Une de ces collines, à côté du village Mahmoutlar, est hérissée de semblables ruines, qui se dessinent d'une manière fort pittoresque. A un quart d'heure à l'ouest du petit village Tchorak, on aperçoit, à droite de la route qui conduit à Anémour, le village de Kalédéré, où se présentent quelques pans de murailles antiques. Sur la plage septentrionale de la baie de Kalédéré, dans la proximité du village du même nom, s'élèvent plusieurs pans de murailles ainsi que des tours ruinées, d'un travail assez grossier et qui n'offre guère le cachet de l'architecture ancienne; cependant, c'est dans ces parages que Strabon place *Charadrus;* et, en effet, plus loin dans la montagne, on voit des sarcophages et des niches

taillés dans les rochers, qui évidemment remontent à l'antiquité classique.

Dans la vallée, à deux heures à l'est d'Aneinour, arrosée par le Soflattchaï, on voit, sur le sommet d'une montagne, des ruines considérables, connues dans le pays sous le nom de *Soflat-Kalessi* et qui pourraient bien se rattacher à l'ancienne Arsinoé de Strabon, bien que celui-ci ne donne aucun détail sur cette ville et se contente de la mentionner (liv. XIV) en ajoutant seulement que la ville a une rade, ce qui, naturellement, doit la placer plus près de la mer que ne l'est Soflat-Kalessi, dont ces ruines pourraient représenter l'acropole, bien que, d'un autre côté, il soit étonnant que Strabon ne l'ait point mentionnée. Soflat-Kalessi est un château composé d'une enceinte ovale, encore fort bien conservée; la muraille, flanquée de plusieurs tours rondes, n'est percée et endommagée que sur quelques points, et cinq tours sont encore dans un très-bel état de conservation. Au sud de Soflat-Kalessi on voit, tout près de la mer, des hauteurs, richement revêtues de *pinus lariccio, quercus coccinifer, myrthus communis*, etc., et couronnées de restes de murailles, qui ont pu faire partie de la ville même de Mélania.

A sept heures à l'est de Soflat-Kalessi se trouve le petit village Kalendria, qui n'a que dix-sept à vingt maisons, d'assez chétive apparence. La langue de terre qui forme le bord occidental de la baie est couverte des ruines d'une des murailles d'un travail

grossier, tandis qu'à Kalendria même on voit, non-seulement des fragments de colonnes antiques, mais encore on aperçoit, sur le bord nord-ouest de la baie et sur le chemin même qui conduit à Kalendria, un édifice quadrangulaire avec un toit en pierre, sur le sommet duquel il y avait sans doute une colonne; car on en remarque encore le piédestal. Chacun des quatre pans de cet édifice, probablement sépulcral, est muni d'une ouverture arquée; les arcs sont surmontés de corniches d'ordre corinthien. L'édifice, qui est peu considérable et qui de loin se présente comme une fontaine turque, est d'un travail assez beau. On voit de plus, parallèlement à la plage, les traces d'un mur antique. Strabon (liv. XIV) ne nous apprend rien sur Kalendria et ne fait que mentionner la ville et sa rade. Au-dessus de Kalendria, sur le sentier élevé qui conduit de ce village à Aksas, on voit plusieurs sarcophages brisés. Les hauteurs qui bordent au nord la petite baie où débouche la Soouksou, à une demi-heure à l'ouest de Kalendria, ainsi que la plage même de la baie, offrent une foule de pans de murs et de tours quadrangulaires; mais ce sont des constructions qui n'ont aucun caractère antique et ne remontent, probablement, qu'au moyen âge. Sur le flanc du rempart qui s'étend à l'ouest de cette baie, sur un espace de trois heures, et par-dessus lequel passe le sentier qui conduit de Kalendria à Aksas, on aperçoit un alignement de blocs qui, peut-être, sont les restes d'une route antique. En descendant

d'Aksas dans une vallée qui débouche vers la mer, on voit plusieurs pans de murailles et des tours mutilées; mais toutes ces ruines n'ont aucun caractère de l'architecture antique et sont bâties de pierres grossièrement équarries. Il est peu probable qu'elles représentent Mélania, que Strabon place dans ces parages.

A l'endroit où l'on descend dans la plaine de Selevké, par la vallée de l'Ermeneksou, à deux heures à peu près de Selevké, on voit, à gauche du chemin, plusieurs belles colonnes couchées horizontalement et à demi ensevelies dans le sable; des restes de corniche et d'autres débris antiques paraissent en grand nombre à côté du pont en pierre qui conduit à Selevké. Je ne mentionnerai point les belles ruines qui se trouvent sur les collines voisines de Selevké; elles ont déjà été visitées plusieurs fois; cependant des fouilles et une étude plus étendue pourraient y faire découvrir des indications nouvelles sur la célèbre cité de *Seleucia*. Quant à la vallée même du Calycadnus, que j'ai explorée, ainsi que je l'ai dit plus haut, depuis Ermenek jusqu'à son embouchure, je fus étonné de ne pas y trouver des traces d'antiquités; il est possible qu'il en existe dans quelques-unes des nombreuses vallées latérales qui s'y rattachent et que je n'ai pas toutes parcourues, parce que mes explorations géologiques et botaniques ne l'avaient pas impérieusement exigé. Tout sert à prouver la grande extension qu'a dû avoir l'antique *Seleucia*, dont les ruines, désignées aujourd'hui sous ce nom, n'en re-

présentent probablement qu'une partie tout à fait minime; car non-seulement toute la plaine, que l'on parcourt pendant deux heures en y descendant de la vallée d'Ermenek pour arriver au village Selevké, est jonchée d'anciens débris; mais encore ceux-ci forment une traînée non interrompue depuis le village jusqu'à la mer, où se trouve la petite rade, nommée *Échelle de Selevké* ou *Liman Iskélessi*, éloignée de deux heures de Selevké. Sur tout cet espace on voit des alignements de pierres taillées, des restes d'enceintes quadrangulaires, des colonnes, des fragments de corniches, etc. Ces débris sont particulièrement très-nombreux à côté du village Tchaouchmahazy, situé sur une des collines calcaires que l'on voit à droite du chemin qui conduit du village à l'Échelle; de même cette dernière est encombrée de fragments d'architecture antique. L'Échelle n'est composée que de cinq à six maisons habitées par des Arméniens qui font le commerce de bois, en le livrant aux bâtiments qui viennent le chercher d'Alexandrie et de Beyrout.

A une demi-heure au sud-ouest de l'Échelle on voit, sur l'extrémité d'un long promontoire, qui se termine en une langue de terre basse et élargie, les ruines d'un bel édifice antique, dont plus de huit fenêtres arquées sont parfaitement conservées. C'est probablement un temple qui devait se présenter d'une manière extrêmement pittoresque, car encore maintenant ces ruines mutilées frappent le regard de loin. Ce temple se trouve dans la proximité

de débris antiques qui, sans doute, représentent l'emplacement d'une ancienne cité, car la langue de terre susmentionnée est séparée du rempart des montagnes qui bordent la côte par une étroite vallée tout encombrée de ruines, qui remontent également le long du flanc sud-est et sud du rempart. Ces ruines consistent en pans de murs de maisons antiques, dont on aperçoit très-loin l'enceinte intérieure par les traces des murs qui la formaient; des fourrés de broussailles et d'arbres masquent et encombrent entièrement tous ces débris. Je n'ai pu identifier ces ruines avec aucune des villes anciennes mentionnées par Strabon (liv. XIV) sur cette partie de la côte, car le géographe place Holmi à l'ouest du cap Sarpedon, quoiqu'il dise que cette ville se trouvait près de Selevké, et, que, en effet, les débris dont il s'agit ne sont distants que d'environ trois heures de cette ville, tandis qu'en plaçant Holmi immédiatement à l'ouest du cap Sarpedon, cette cité se trouverait éloignée de Selevké au moins de huit lieues. A une heure à peu près au sud-ouest de ces débris, à deux heures de l'Échelle et à quatre de Selevké, se trouve un golfe assez sinueux, dans le fond duquel on voit, sur la plage rocailleuse, un petit ruisseau saumâtre qui se jette dans le golfe, et dont l'embouchure, ainsi que toute la plage du dernier, offre des restes d'édifices anciens. Le golfe est bordé au sud-est par un promontoire élevé que couronne un ancien fort, dont les murs descendent du côté de la mer. Presque en face

de ce promontoire, on voit l'île de Dana, qui peut-être est l'ancienne *Pityussa*, que Strabon ne mentionne pas.

Avant de nous avancer à l'est de Selevké, le long du littoral, je vous demanderai la permission de vous dire quelques mots sur l'état archéologique de l'intérieur de la Cilicie pétrée, que j'ai traversée obliquement depuis Karaman jusqu'à Selevké. La contrée que coupe cette ligne, qui a plus de vingt-six lieues métriques de longueur du nord-ouest au sud-est, est d'une aridité extrême, particulièrement depuis Karaman jusqu'à Caratachkoi, où pendant près de seize heures nous gravîmes des plateaux rocailleux, froids, entièrement déboisés; c'est le vrai type de la Cilicie pétrée, et il est probable qu'à l'époque la plus brillante de son histoire cette partie de la Cilicie n'avait pas un aspect bien différent de celui qu'elle offre aujourd'hui; aussi jusqu'à Karatachkoi ne voit-on nulle part la moindre trace de débris antiques; ce n'est qu'aux approches de ce misérable village que se présentent quelques fragments de dalles et de colonnes. Mais à peine eûmes-nous franchi ce village, que s'opéra une métamorphose complète. La contrée devint pittoresque et nous entrâmes dans un magnifique groupe montagneux, désigné dans le pays par le nom de *Djebel hissar* ou « montagne aux châteaux », nom éminemment significatif; car c'est, certes, une des localités de toute l'Asie Mineure la plus riche en superbes ruines. A l'endroit même où l'on entre dans la mon-

tagne, on voit les restes d'une voie antique qu'on ne quitte plus jusqu'à Ousounbourdj, c'est-à-dire sur un espace de plus de trois heures. Après avoir cheminé pendant environ une demi-heure sur les dalles et blocs redressés de ce pavé, qui remonte et descend les hauteurs de Djebel hissar, on passe par une porte magnifique, dont les restes sont encore fort bien conservés. Cette porte, construite en belles dalles, complète artificiellement l'ouvrage de la nature; car les rochers en cet endroit forment une saillie et se joignent presque en une voûte et déterminent une porte naturelle. Ce splendide ouvrage de l'art, qui vient compléter d'une manière si ingénieuse l'œuvre de la nature, sert d'introduction à tout une série d'anciens monuments, dont la montagne est littéralement hérissée et qui en font, pour ainsi dire, une seule galerie non interrompue, qui va se rattacher aux ruines d'Ousounbourdj; en effet, toutes les hauteurs de la montagne Djebel hissar sont percées de voûtes et de niches, dont quelques-unes renferment des restes de sarcophages. C'est certainement la splendide nécropole de la cité dont on voit les ruines à Ousounbourdj, nécropole dont la longueur a au moins trois lieues. Elle s'étend à travers la montagne jusqu'au plateau qui porte le misérable village d'Ousounbourdj, situé à trois heures et demie au sud de Karatachkoi. Ce plateau est séparé, à l'ouest et au sud-ouest, par une gorge ou vallée étroite, d'un renflement qui s'étend du nord-ouest au sud-est, et c'est sur le revers presque hori-

zontal de cette gorge que se dresse la magnifique porte de l'ancienne cité dont on voit les décombres disséminés sur un espace très-vaste. Au sud-est de la porte se trouve le pan, encore très-bien conservé, d'un beau mur auquel font face onze colonnes corinthiennes. Un peu au nord-est du mur se présentent cinq autres colonnes, également debout, et plus loin, à peu près dans la même direction encore, cinq colonnes surmontées de beaux chapiteaux et portant quelques lambeaux de la corniche. Enfin, encore plus loin, et déjà dans la direction du Djebel hissar, on voit une tour carrée, en belles dalles, qui était probablement une de celles qui flanquaient la muraille de la ville. Cette dernière a dû suivre les accidents d'un sol très-inégal; il y a d'immenses amoncellements de dalles, de colonnes renversées, de chapiteaux brisés, etc., hérissés de broussailles, de chênes, de *palinurus aculeatus*, etc. J'ai aperçu quelques traces d'inscriptions grecques dans plus d'un endroit; mais il faudrait beaucoup de temps pour étudier toutes ces ruines et y recueillir les révélations qu'elles renferment sans doute. Dans tous les cas, elles représentent certainement les restes d'une cité de la plus belle époque de l'architecture grecque. Bien que la voûte qui conduit à travers le Djebel hissar paraisse avoir traversé la nécropole de la ville, cependant, tout au milieu des ruines de cette dernière, on rencontre des débris d'énormes sarcophages. On y voit également plusieurs puits antiques, et il est probable qu'on en découvrirait

aussi dans la nécropole, ce qui serait d'une importance, non-seulement archéologique, mais aussi pratique; car le Djebel hissar est remarquable par l'absence complète d'eau, et on n'en trouve pas une goutte sur tout l'espace de près de quatre heures depuis Karatachkoi jusqu'à Ousounbourdj.

En allant d'Ousounbourdj à Selevké on voit, à trois heures du premier, sur le bord d'une vallée, à gauche, un rocher couronné d'un ancien château, qui pourrait bien appartenir à l'époque grecque; mais nous ne le vîmes que de loin.

Sur plus d'un point de l'espace qu'on franchit entre Ousounbourdj et la localité susmentionnée, on aperçoit les restes d'une ancienne route qui prennent un tel développement entre l'endroit susmentionné et Selevké, que souvent la marche devient presque impossible. C'est ainsi qu'on chemine d'abord, pendant deux heures, sur une large nappe de dalles brisées et redressées, où les chevaux ne peuvent plus avancer, car ils glissent à chaque pas ou ont leurs pieds engagés entre les blocs pointus. On est souvent forcé de mettre pied à terre, sans pouvoir avancer autrement qu'à tâtons; d'ailleurs, il est impossible d'éviter ces espèces de barricades, car de tous côtés la contrée est, non-seulement hérissée d'arbres, mais encore encombrée de tels monceaux de ruines, qu'on ne saurait y passer avec des chevaux de bât.

Parmi ces énormes accumulations de débris d'édifices antiques, on voit fréquemment quelques-uns

de ces derniers encore debout. C'est ainsi qu'à quatre heures d'Ousounbourdj on aperçoit, à gauche, sur une petite hauteur, un beau temple, parfaitement conservé, de forme carrée, le frontispice reposant sur quatre colonnes corinthiennes; du côté opposé, à droite, se présentent deux temples semblables, ainsi que des pans de mur et des colonnes corinthiennes isolées, qui se dressent sur le sommet d'une hauteur limitrophe. A quatre heures et demie d'Ousounbourdj, où la route antique descend par une pente assez forte dans la direction de la mer, qui se déploie majestueusement devant le voyageur, on voit encore un temple du même genre, sur le frontispice duquel se trouve une inscription grecque que je n'ai pas eu le temps de copier. Tous ces temples, vu leurs dimensions peu considérables, paraissent avoir été des monuments sépulcraux.

A cinq heures d'Ousounbourdj, et à une heure et demie de Selevké, les dalles disparaissent de plus en plus, et, d'ailleurs, la contrée devenant moins accidentée, on peut s'en éloigner plus aisément, tandis que jusque-là d'énormes monceaux de tronçons de colonnes, de chapiteaux, de dalles etc. forment des remparts des deux côtés, remparts du reste hérissés de beaux taillis de *pinus lariccio*, *quercus suber* et *quercus Libani*, *palinurus acuteatus*, *arbustus uredo*, *myrthus communis*, etc.

Lorsque cette longue voie, aujourd'hui si pénible pour le piéton comme pour le cavalier, traversait jadis une contrée animée par de magnifiques mo-

numents et une nombreuse population, elle a dû offrir aux voyageurs une véritable promenade des plus pittoresques. Cependant elle paraît avoir été plus commode pour les piétons que pour les chevaux; car, comme chez les anciens, ceux-ci n'étaient pas ferrés; on ne conçoit pas trop comment ils pouvaient cheminer sans glisser ou tomber sur les surfaces unies de ces dalles. Dans tous les cas, il est fort probable que cette antique voie servait à relier la cité que représentent les belles ruines d'Ousounbourdj à Seleucia (Sélefké), bien que, comme je viens de le dire, aux approches de cette dernière ville, le pavé antique se perde insensiblement.

Après cette digression sur la course que j'ai faite à travers la Cilicie depuis Karaman jusqu'à Selevké, nous pouvons continuer notre tournée du littoral en nous avançant au nord-est de Selevké. Lorsqu'on suit cette direction pour se rendre à Ayach, on aperçoit à une demi-heure au nord-est du village Perchembé, sur un cap peu élevé qui avance dans la mer, les ruines d'un grand nombre d'anciens édifices ; ce sont des pans de murs et de tours dont la construction se rapproche plutôt du style byzantin ou du moyen âge que de l'antiquité classique; on y voit entre autres les restes d'un aqueduc assez bien conservé. Ce fut à deux heures de Perchembé, qu'en descendant vers une jolie baie nous y rencontrâmes quelques pêcheurs, dont l'un m'apprit qu'à une demi-heure de là, dans la montagne, il y avait une grotte très-spacieuse, ce qui me rappela

immédiatement l'antre de Coricus, que j'avais depuis plusieurs jours vainement demandé, recevant toujours pour réponse que les montagnes de cette contrée sont parsemées de grottes et de cavernes, et qu'ainsi on ne savait point quelle était celle que je cherchais. Je laissai aussitôt mes chevaux et mon bagage, le 30 juin 1852, dans la baie, et je partis à pied accompagné de mon guide. Nous gravîmes, sans d'autres difficultés que celles que présentaient les dalles bouleversées d'une route antique, la hauteur qui se trouve au nord-ouest de la baie, et au bout d'un quart d'heure nous arrivâmes devant les pans encore fort bien conservés d'un édifice antique, au nord duquel, à une centaine de pas, se déploie une gorge profonde, de longueur et largeur peu considérables; elle est dirigée du nord au sud et se trouve hérissée de tous côtés par des masses pittoresques de calcaire, à contours mamelonnés ou ressemblant à des colonnes; les rochers ainsi que le fond de la gorge sont revêtus de quelques caroubiers, figuiers et mûriers, dont les derniers étaient chargés de fruits noirs très-succulents. Un pavé antique disposé en gradins conduit dans la gorge; les dalles bouleversées de ce pavé rendent la descente assez incommode, même à pied; à cheval, elle est impossible. L'édifice antique susmentionné qui se trouve à côté de la gorge se rattache aux ruines de beaucoup d'autres édifices qui descendent des flancs de la montagne jusque près de la mer. A l'extrémité méridionale de la gorge, s'élève un rocher qui fait

saillie dans l'intérieur de la gorge, dont il forme la paroi de ce côté, sans atteindre le bord supérieur de cette dernière. C'est au pied de ce rocher que l'on voit l'ouverture qui conduit dans l'intérieur; en un mot, c'est l'entrée de l'antre célèbre de Coricus. L'ouverture, vue du haut de la gorge, n'apparaît que comme une fente; mais, examinée de près, on voit que c'est une excavation considérable, de forme ovale, s'évasant en une vaste voûte fort élevée. Devant l'ouverture même on aperçoit un édifice oblong dirigé de l'ouest à l'est, dont l'extrémité orientale se termine en un demi-cercle surmonté de plusieurs arcs. L'intérieur de cette voûte conserve encore les traces de fresques représentant des saints en costume byzantin. C'était évidemment une église chrétienne, qui aujourd'hui est convertie en mosquée, où quelquefois l'*imam* « curé » d'un des villages limitrophes vient réciter des prières. Aussitôt qu'on a pénétré dans l'intérieur de l'ouverture, devant laquelle se trouvent ces restes d'une ancienne église, le sol commence à incliner assez rapidement au sud, et l'on se trouve dans une vaste caverne, fort élevée, dont les parois et le sol sont hérissés de stalactites et de stalagmites. Une couche de terre grasse, dont le sol de la caverne est revêtu, y rend la marche très-pénible; ces dépôts, en s'amoncelant localement, ont déterminé des excavations et des saillies qu'on ne peut franchir sans l'assistance d'une torche; on s'exposerait autrement à des chutes fâcheuses. Sur une des parois de la caverne, j'ai découvert une ins-

cription. A mesure qu'on avance dans la direction sud et sud-est, l'excavation s'abaisse et se rétrécit, tout en conservant une hauteur assez considérable pour qu'on puisse toujours s'y tenir debout, sans qu'on soit jamais obligé de se baisser; on voit ensuite les voûtes de l'intérieur se rapprocher tellement au sud-est et à l'ouest, qu'elles finissent par ne plus former qu'une fente, où l'on ne peut plus se glisser que sur le ventre. C'est vers ces parties, au fond de la caverne, que l'on entend le bruissement d'un torrent. Mon guide m'assura qu'on le voyait jadis couler dans des canaux ouverts; mais que, peu à peu, les éboulements progressifs des parois ont formé au-dessus de ces eaux des espèces de murs et de voûtes qui ont fini par les renfermer dans des conduits souterrains. La longueur de toute la caverne du sud-sud-est au nord-nord-ouest, c'est-à-dire depuis son ouverture flanquée par les restes de l'ancienne église, jusqu'à l'endroit où la caverne se réduit en une fente, est de deux cent soixante et onze mètres; sa largeur moyenne pourrait être évaluée à vingt mètres, et sa hauteur moyenne à trente mètres. Cependant, vu l'extrême inégalité des voûtes supérieures, qui tantôt s'abaissent par l'effet des saillies, tantôt se creusent en coupoles, l'élévation de la caverne présente les plus grandes variétés. C'est ainsi qu'à l'ouverture même par laquelle on pénètre dans l'intérieur, la dimension dans le sens vertical pourrait sur plusieurs points avoir de soixante et dix à quatre-vingt-dix et même cent mètres. Il n'y a dans la ca-

verne aucune végétation, et quant à la gorge qui y conduit, je n'y ai point trouvé de safran (*crocus sativa*, Lin.), dont selon Strabon (liv. XIV) l'antre de Coricus tire son nom (*κρόκος*). Au reste Dioscorides (liv. I, p. 25) et Pline (liv. XXI, p. 17) mentionnent également le safran, qui, d'après eux, croît en abondance sur le mont Coricus, tandis que Pomponius Méla (liv. I, p. 13), auquel nous devons la description la plus détaillée de cet antre, ne mentionne point l'iridée en question. Aucun auteur postérieur aux écrivains susmentionnés ne parle de cette localité si célèbre, et le peu d'Européens qui, au moyen âge furent dans le cas de visiter cette côte, et notamment Josafa Barbaro, gardent un silence complet à ce sujet, en sorte qu'elle n'a été jusqu'ici examinée par aucun voyageur, et que ceux parmi les modernes qui ont visité ces parages, n'en ont même jamais pu constater l'existence. Aussi, lorsqu'en 1812, le capitaine Beaufort (*Karamania*, p. 238) releva cette partie du littoral, il ne put jamais parvenir à recueillir, auprès des habitants du pays, la moindre information qui pût le mettre sur la trace de l'antre.

L'assertion que la grotte de Coricus n'a été vue par aucun voyageur moderne est mise hors de doute par l'autorité si compétente de M. Vivien de Saint-Martin, qui a soumis à une analyse consciencieuse toutes les relations publiées jusqu'aujourd'hui sur l'Asie Mineure. Or, ce judicieux écrivain dit positivement : « Nul voyageur moderne, que nous sa-

chions, n'a visité cette grotte, autrefois si fameuse[1]. » On peut ajouter que les anciens eux-mêmes ne la connaissaient que fort imparfaitement; car, parmi les auteurs qui nous la décrivent, l'un, Pomponius Méla, dit positivement : « L'on ne connaît point l'étendue de cette caverne; elle est tellement effrayante que personne n'a encore osé pénétrer jusqu'au fond. » Il résulte des descriptions de Strabon et de Pomponius Méla que, quant à la configuration générale, leurs descriptions s'accordent assez bien avec la localité telle qu'elle est aujourd'hui; car tous les deux distinguent ce que nous avons appelé *la gorge* et *l'antre* proprement dits.

Strabon appelle la première une excavation arrondie, et la seconde une caverne, et Pomponius Méla dit qu'après qu'on est descendu dans la large caverne on en trouve une autre. Mais comme Pomponius Méla représente la large caverne, c'est-à-dire ce que nous avons appelé *gorge*, comme complétement recouverte de branchages d'arbres, il a pu donner aux deux excavations le même nom d'*antre*, comme étant également recouvertes de tous côtés, ce qui n'est nullement le cas aujourd'hui. Au reste, Pomponius Méla décrit avec tant d'enthousiasme l'antre de Coricus, qu'il devient très-probable qu'il ne l'a connu que par ouï-dire; car, abstraction faite de tout ce que l'art a pu avoir ajouté et de ce qui aurait été détruit par les siècles, on ne voit pas comment ont pu disparaître les nombreux

[1] *Histoire des découvertes géographiques*, t. II, p. 416.

filets d'eau qui, selon lui, se précipitent du haut des rochers dont la gorge est entourée, et qui rehaussaient l'impression d'une scène qu'il trouve si belle et si merveilleuse, qu'au premier aspect elle trouble l'esprit : *Adeo mirificus ac pulcher, ut mentes accidentium primo aspectu consternat.* En un mot, il ne reste de vrai de la description si brillante, et évidemment exagérée de Pomponius Méla, que la configuration générale de la gorge et de l'antre, qui se trouve à son extrémité méridionale, et l'existence de la source qui coule dans l'intérieur de cet antre, que Pomponius Méla appelle, dans son langage hyperbolique, grand fleuve *ingens amnis.* Quant aux arbres qui se voûtaient par-dessus la gorge et en faisaient un réduit parfaitement ombragé, et quant aux cascades qui descendaient des rochers, on ne les trouve plus aujourd'hui, et il est douteux que les assertions du géographe romain doivent être prises à la lettre. Je ferai observer que, pour ce qui est du safran susmentionné, il serait possible que dans une saison favorable on pût le trouver, et qu'à l'époque où je visitais la grotte, la plante ne pouvant être en évidence, ses bulles fussent ensevelies à une profondeur considérable. Cependant les renseignements que je pris auprès de mon guide, ancien pâtre, qui visite fréquemment ces lieux, ne m'ont pas permis de constater l'existence de cette plante, qui, d'après Pline et Strabon, devait y être en si grande quantité, que l'œil même de mon guide eût pu en avoir été frappé. Pomponius Méla mentionne

dans la proximité de l'antre de Coricus celui de Tyhhen : c'est un point à constater, et je le recommande aux voyageurs. Il est intéressant de voir près de la grotte un monument du culte, car déjà Pomponius Méla observe que l'antre était habité par des dieux et en était digne, *habitarique a diis et dignus et creditus*. Ainsi, la distance qui sépare si souvent la réalité de la description se trouve confirmée une fois de plus lorsqu'on compare cette célèbre grotte, telle que nous la dépeint Pomponius Méla et telle qu'elle est réellement; car, après tout, elle ne saurait, sous aucun rapport, soutenir le parallèle avec tant d'autres cavernes célèbres, quand même on se bornerait à la comparer à celles existant en Europe, comme, par exemple, les grottes d'Antiparos, d'Adelsberg, et la magnifique et vaste excavation dans le Derbyshire, avec ses parois tout étincelantes de superbes cristaux violets de fluorspath, sans mentionner plusieurs grottes dans le Northumberland, dans l'Arcadie, dans l'île de Naxos et dans d'autres localités, qui sont toutes ou supérieures en beauté et en extension à l'antre de Coricus, ou bien ne lui cèdent sous aucun rapport.

A une heure et demie à l'est-sud-est de la célèbre grotte se trouve une baie avec une île, qui porte un fort ruiné, nommé *Kislar Kalessi*, et qui consiste en une muraille flanquée de plusieurs tours et ayant le caractère d'une construction du moyen âge. Il en est de même des murailles et tourelles qui s'élèvent sur le cap peu avancé qui borde la baie au nord-est.

C'est un amas d'édifices en pierre, pittoresquement groupés et formant un château fort dont le style est également celui du moyen âge; on l'appelle *Kurghos*, ce qui n'est, comme on le sait, que le nom corrompu de la ville de Coricus, au milieu des ruines de laquelle surgit ce fort. Il est vraisemblable que le fort de Kurko, que la flotte vénitienne assiégea au xve siècle, et dont Josafa Barbaro, qui était un des chefs de l'expédition, nous a laissé une description, est le moderne Kurghos, tandis que l'ancienne ville de Coricus avait déjà disparu depuis longtemps. Aussi Étienne de Byzance ne mentionne ni Coricus ni Kurghos.

Au nord et au nord-est du château de Kurghos, de nombreuses ruines encombrent les vallées accidentées qui coupent le littoral et les renflements échelonnés dans la direction de la ligne côtière. Ces ruines constituent une des plus magnifiques et des plus vastes que j'eusse vues en Asie Mineure. C'est une série de temples sépulcraux, de niches, de voûtes, de superbes sarcophages, dont plusieurs portent des inscriptions grecques, tantôt échelonnées symétriquement dans la direction de la ligne littorale et se dressant des deux côtés de la route qui conduit à Ayach, tantôt disséminées, tantôt entassées pêle-mêle. En suivant la côte à une certaine distance, on chemine péniblement, pendant plus d'une heure, sur les dalles boulerversées d'une ancienne voie, qui conduit probablement de Coricus à Sébaste, en passant constamment au milieu de montagnes, de sarcophages,

de colonnes corinthiennes, de chapiteaux, etc., le tout hérissé de broussailles, de lauriers, de myrtes, de lauriers-roses, de caroubiers, etc. Cette voie est bordée à gauche par une longue muraille encore fort bien conservée, et l'on passe successivement devant les restes de deux édifices qui, à en juger par la disposition de leur enceinte intérieure, où l'on peut distinguer l'emplacement de l'autel, ont dû avoir été des églises chrétiennes. Après avoir cheminé pendant une heure à travers les ruines de Coricus, on descend vers une baie peu abritée, également hérissée de débris et d'une série de temples sépulcraux, ainsi que de nombreux sarcophages. On y voit, entre autres, quelques colonnes cannelées se dresser au milieu d'énormes tas de dalles, des fragments de chapiteaux et de corniches. Ces ruines, qui pourraient bien être celles de Sébaste, se rattachent si intimement à celles de Coricus, qu'il serait difficile de tracer une limite entre les deux villes. Elles recouvrent littéralement toute la surface des collines qui, par des pentes, tantôt douces, tantôt abruptes, descendent vers la mer. A l'époque où Coricus et Sébaste avaient tous leurs monuments debout, rien ne devait égaler la splendeur du panorama que ces deux cités présentaient lorsqu'on les apercevait de la mer; d'un autre côté, les habitants de ces villes et les visiteurs de Sébaste devaient également jouir d'une vue magnifique. En construisant avec les débris des ruines de Sébaste quelques huttes adossées aux temples, aux sarco-

phages, ou fixées dans les interstices des dalles, un petit nombre de familles turques ont établi dans ces parages leurs quartiers d'hiver, en les désignant par le nom d'*Ayach*. Au reste, on ne voit pas au milieu de ces ruines, comme parmi celles de Corycus, des restes d'édifices du moyen âge.

En allant d'Ayach à Lamas on descend, à une demi-heure du premier, dans une vallée où l'on voit les restes d'un très-bel aqueduc sur une double série d'arcs. A deux heures d'Ayach, on passe devant deux édifices dont les murs, construits en belles pierres de taille, sont encore assez bien conservés; ils sont désignés dans le pays par le nom d'*Ak-kalé* ou *Châteaux blancs*. A deux heures et demie, on descend dans une jolie vallée, herbeuse et couverte d'arbres, au milieu de laquelle s'élève une hauteur couronnée de quelques pans de tours et de murailles. Ce groupe d'édifices, peut-être antiques (nous ne les vîmes qu'à une certaine distance), s'appelle *Lamas-Kalessi*. A l'extrémité nord-nord-ouest de la vallée on voit un bel aqueduc, à deux étages d'arcs; la rangée supérieure a conservé douze arcs et la rangée inférieure huit. Cet aqueduc passe par-dessus l'intervalle qui sépare les montagnes dont la vallée est bordée au nord. Le village même de Lamas se trouve à un quart d'heure au nord de Lamas-Kalessi et à environ une heure de distance de la mer. En allant de Lamas-Kalessi à Mersine, qui sert de port à la ville de Tarsus, nous vîmes, à notre gauche, les magnifiques ruines de Soli. On aperçoit

une longue série de quarante-cinq colonnes corinthiennes, encore debout, alignées du nord-ouest au sud-est, ainsi que les restes d'un amphithéâtre; toute la plaine environnante est jonchée de sarcophages brisés. Après avoir effectué ainsi, bien que rapidement, tout le tour du littoral de la Cilicie pétrée et d'une partie de celui de la Cilicie champêtre, nous arrivons enfin à Tarsus, qui servira de conclusion aux observations archéologiques sur l'Asie Mineure, qui ont été l'objet de ma trop longue lettre.

TARSUS.

Je la terminerai par deux mots sur Tarsus et sur quelques excursions que j'y fis en 1853.

Tarsus compte mille sept cents maisons, parmi lesquelles cinquante arméniennes et quatre-vingts grecques. La population varie selon les saisons; au cœur de l'été, lorsque tout le monde est aux *yaïla*, il ne reste guère dans la ville que deux mille personnes. Il y a environ mille Arabes, qui sont les restes des Arabes employés dans l'armée d'Ibrahim Pacha. Depuis le mois de septembre jusqu'au mois de mai, un grand nombre de marchands grecs et arméniens viennent pour affaires de commerce dans la ville de Tarsus, et ajoutent à la population stable une large portion de population flottante.

Parmi les monuments de Tarsus on remarque surtout la vaste maçonnerie connue sous le nom de *Tombeau de Sardanapale*, qui se trouve intercalée au milieu des jardins; c'est un mur très-épais, en forme

de parallélogramme. Aux deux extrémités de son enceinte intérieure, se trouvent deux carrés qui paraissent être des tombeaux, et qui sont construits d'une espèce de moellon extrêmement dur et semblable à celui dont est bâti le parallélogramme extérieur, qui a dû servir de mur, et qui est d'une telle épaisseur, que trois cavaliers pourraient cheminer de front sur la plate-forme. Ce qui rend tout à fait problématique la destination des deux édifices carrés de l'enceinte intérieure, c'est qu'ils ne paraissent pas être vides, mais bien composés de la même masse, ainsi que semblerait le prouver le commencement d'une fouille qui y a été pratiquée et qui, après avoir été poussée à une certaine profondeur, n'a eu à traverser que les moellons, sans avoir découvert aucune enceinte intérieure.

Le groupe montagneux du Boulgardagh, qui se trouve à environ dix heures de marche au nord-nord-ouest de Tarsus, offre aux habitants de la ville un agréable refuge contre les chaleurs de l'été. Parmi les localités qui leur servent de villa figurent surtout les villages Nemroun et Gulek. Comme l'un et l'autre renferment quelques ruines, vous me permettrez de vous en dire deux mots, en commençant par le château de Nemroun.

Il couronne un rocher célèbre dans la contrée sous le nom de *Nemrun Kalessi.* Lorsqu'en me rendant à Constantinople, je passai, au mois de février 1853, par Berlin, M. le docteur Kiepert eut la bonté de recommander à mon attention des bas-

reliefs qu'on lui avait dit se trouver dans le château de Nemroun, et qui représentaient des figures semblables à celles dont un croquis lui avait été apporté d'Ivris par les officiers prussiens employés dans l'expédition turque contre Ibrahim Pacha. C'était donc pour moi un motif de plus de visiter ce château; mais malheureusement je n'y trouvai rien qui pût se rattacher aux bas-reliefs en question, ce qui n'empêcherait nullement que d'autres voyageurs ne pussent être plus heureux, et je m'empresse de signaler ce fait à leur attention. On monte au château par un sentier assez abrupte, taillé dans les rochers. Ce groupe de rochers est composé de calcaire blanc, plus ou moins siliceux, qui, vers la partie inférieure de la montagne, forme des bancs horizontaux, tandis que la région supérieure est fendue en colonnes, ce qui donne à ce groupe un aspect extrêmement pittoresque. Le sentier passe à travers plusieurs portes; j'en ai compté cinq, dont quelques-unes sont ornées de plusieurs figures d'animaux, grossièrement travaillées, en sorte qu'il est difficile de deviner l'intention de l'architecte, qui, probablement, voulait représenter des lions. Au reste, les portes, ainsi que tous les édifices, sont bâties en belles pierres carrées sans ciment. Le sentier serpente le long du flanc occidental de la montagne; de tout autre côté, celle-ci est inaccessible et composée de rochers plongeant à pic. En arrivant sur le sommet des rochers, qui forment plusieurs étages ou plates-formes, on aperçoit des restes de quelques

tours carrées, ainsi qu'un bel édifice oblong, dirigé du nord au sud, et divisé dans cette direction en trois compartiments, tous en belles pierres équarries. De cette manière, l'édifice figure un parallélogramme renfermant trois espaces oblongs, parfaitement séparés par des murs qui vont jusqu'au toit formé par le rocher. La partie septentrionale de l'édifice se renfle en une voûte; les murs extérieurs sont percés de fenêtres en ogive, ayant des ornements dans le genre gothique. Après cet édifice, qui est le plus considérable, il y a des restes de tours, dont les murs son percés d'ouvertures arrondies, qui paraissent avoir été destinées aux canons. Très-peu de tours se trouvent élevées sur la plate-forme terminale de la hauteur; la plupart sont taillées dans la roche. La vue du sommet de la montagne est très-belle, et embrasse la vallée de Nemroun avec ses jardins et ses vergers verdoyants, mélangés de groupes nombreux de maisons, qui se présentent comme autant de chalets suisses au milieu d'une contrée qui rappelle plusieurs des plus pittoresques vallées helvétiques. Au pied des ruines occidentales de la montagne, on voit plusieurs fontaines, dont l'eau est excellente, quoique dans le château même il n'y ait ni source, ni citerne. Toutes ces ruines portent éminemment le caractère du moyen âge, bien que la construction soit solide et les pierres taillées et posées à la manière des anciens.

On m'avait assuré que, du haut du château, on voyait Tarsus et la mer; mais le fait est exagéré,

car les montagnes masquent l'une et l'autre. Nemroun est composé d'un grand nombre de huttes et de chaumières, dispersées sur les flancs de toutes les hauteurs, aussi bien que dans le fond de la vallée; selon ce qu'on m'a dit, elles étaient au nombre de mille.

A une demi-heure au nord-ouest du village de Gulek, on voit une des nombreuses montagnes du groupe du Boulgardagh, qui s'élève en forme de cône irrégulier et tronqué au sommet, et qui se termine par une large plate-forme. Cette montagne s'appelle *Kalédagh* ou *Mont du château*, parce qu'elle est couronnée de ruines qui se présentent d'une manière très-pittoresque. Quand on a gravi la montagne et que l'on avance sur la plate-forme, on aperçoit tout d'abord que cette dernière a dû avoir été comprise dans l'enceinte d'une muraille élevée, flanquée de tours arrondies. Une partie de cette muraille avec six tours est encore debout sur le bord méridional de la plate-forme. Les tours sont bâties en pierres carrées, posées sans ciment, et si elles n'ont pas tout à fait le caractère des beaux ouvrages de l'antiquité, c'est toujours une construction fort solide et fort belle. Dans l'enceinte qu'entoure la muraille, se trouvait un village qui n'a été abandonné que depuis peu. Un vieillard octogénaire de Gulek m'apprit qu'il se souvenait de l'époque où les murailles, ainsi que le village qui se trouvait dans l'enceinte, ont été ruinées par le fameux Tchapan-Ogbou, il y a environ soixante-cinq ans. Il est évident que ce village n'a fait que profiter de la position fortifiée que lui

offraient toutes ces constructions, qui, certes, n'ont pas été élevées par les habitants turcs; elles datent sinon de l'époque antique, du moins du moyen âge.

En descendant de Gulek dans le défilé du Gulek-bogaz, les célèbres *Pilæ Ciliciæ*, on y aperçoit, sur plusieurs points, des traces d'anciens ouvrages. C'est ainsi, par exemple, que la paroi méridionale du défilé présente une colonne et une espèce de trône ou siége taillés en relief dans le rocher. Vous savez que quelques savants les considèrent comme des monuments érigés par Xerxès.

Il y aurait bien d'autres traces des siècles passés à vous signaler dans l'intérieur du Boulgardagh et surtout sur son revers nord-ouest, où il s'abaisse et disparaît peu à peu dans la vaste plaine de la Lycaonie; malheureusement, je n'ai pas été dans le cas de vérifier sur les lieux mêmes les nombreux monuments qu'on m'avait indiqués dans cette région, c'est pourquoi je me contente de la signaler à l'attention des archéologues, en leur recommandant particulièrement le village d'Ivris, situé à quatre heures de marche environ au sud-est d'Éregli, sur le revers septentrional de l'Ivrisdagh, qui n'est qu'un embranchement occidental de la masse centrale du Boulgardagh. Or il paraîtrait, d'après un croquis que M. le docteur Kiepert a eu la bonté de me communiquer, qu'il existe à Ivris des ruines du plus grand intérêt; car le croquis susmentionné représente un bas-relief dont les figures ont un caractère éminemment assyrien.

NOTICE ET EXTRAITS
DU VOYAGE D'EL-ABDERY
À TRAVERS L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE, AU VIIe SIÈCLE DE L'HÉGIRE,

رحلة العبدرى

PAR M. CHERBONNEAU,

PROFESSEUR D'ARABE À LA CHAIRE DE CONSTANTINE.

L'obligation pour les musulmans de faire, au moins une fois en leur vie, le pèlerinage de la Mecque, peut-être aussi le souvenir de la patrie de leurs ancêtres, avaient établi, au moyen âge, parmi les lettrés de l'Espagne et de l'Afrique, l'usage de voyager en Orient, non moins pour visiter les saints lieux, que pour s'instruire au contact des savants. Mais tous les fidèles ne s'embarquaient pas sur la Méditerranée pour prendre terre à Alexandrie; la plupart traversaient, dans toute son étendue, l'Afrique septentrionale, et se procuraient ainsi l'avantage d'examiner à loisir les villes célèbres, soit par leurs monuments, soit par leurs universités. Pour les hommes d'érudition, c'était une occasion de connaître les coryphées de la science et de la littérature; les gens dévots s'arrêtaient près de la demeure des marabouts, et leur demandaient une bénédiction. Et comme l'esprit national était alors dans toute sa force chez

les sectateurs de Mahomet, les voyageurs étaient à peu près sûrs de recevoir partout une hospitalité cordiale. Toutefois, le fait le plus digne de remarque dans ce mouvement général, c'est que les jeunes thaleb, à la fin de leurs études, ne se croyaient aptes à l'enseignement, que lorsqu'ils s'étaient fait délivrer des licences (*idjâza*) par les professeurs les plus éminents du monde musulman[1]. Ils n'espéraient mériter la confiance de leurs concitoyens qu'après avoir lu les auteurs classiques devant tel ou tel docteur de Tlemcen, de Bougie, de Tunis ou du Caire. De retour dans leurs foyers, ils écrivaient leurs impressions de voyage, en ayant soin surtout de citer les maîtres dont ils avaient écouté les leçons, et de décrire les livres qu'ils avaient expliqués. Cet usage était tellement répandu, que nous possédons un nombre considérable d'itinéraires qui, sous le titre de *riḥla*, forment un genre d'ouvrages tout à fait spécial parmi les traités de géographie. Grâce au zèle des orientalistes, nous connaissons déjà en grande partie les relations d'Ibn El-Araby, d'Ibn Djobayr, de Herâouy, d'Ibn Haucal et d'Ibn Batoutah. Celles qui restent à mettre en lumière, ne jouissent pas d'une moindre célébrité, s'il faut en croire le témoignage des bibliographes arabes.

Au premier rang vient se placer le livre d'El-Ab-

[1] «En Espagne et en Afrique, dit M. Reinaud dans sa remarquable *Introduction générale à la géographie des Orientaux*, § II, p. CXXII, il n'y avait guère d'hommes un peu éclairés qui n'eussent bu de l'eau du Nil et qui ne se fussent inclinés devant la Kaaba.»

dery, livre aussi rare que curieux, dont j'ai l'honneur d'adresser aux lecteurs du Journal asiatique une notice, accompagnée de quelques extraits relatifs à l'Algérie et à la régence de Tunis.

Le cheïkh Abou Mohammed El-Abdery, natif de Valence, habitait, en 688 (de J. C. 1289), Haḥa, l'un des points les plus reculés du Maroc, et se rendit par terre à la Mecque, emmenant avec lui son fils Mohammed. A son retour, il suivit la même route, comme pour se familiariser davantage avec les hommes et les lieux qu'il avait vus la première fois, mais peut-être aussi parce qu'il craignait la mer. Son ouvrage porte le titre de الرحلة المغربية «l'Itinéraire occidental». J'ai dit qu'il était rare : il n'en existe, en effet, que six exemplaires connus. Voici l'indication des bibliothèques dans lesquelles ils se trouvent :

1° A Leyde (*Catalog. codd. oriental. biblioth. Acad. Lugd. Batavæ*, vol. II, p. 136);

2° A l'Escurial (*Casiri, Biblioth. arab. Escurialens.* præfat. p. XIV);

3° Dans la mosquée de l'Olivier (*Djâma ezzeïtouna*), à Tunis;

4° Dans la bibliothèque de M. Alph. Rousseau, à Tunis;

5° A Constantine, dans la bibliothèque de M. Martin, interprète principal de l'armée d'Afrique;

6° Dans ma collection particulière.

Il paraît que la copie de Leyde n'offre qu'un médiocre intérêt; car M. William Wright la dépeint dans

les termes suivants : « The Leyden ms. is unfortuna- « tely a very indifferent one ». (Conf. *The travels of Ibn Jubair,* préface, p. 10 et 11. Leyden, 1852.)

Je ne voulais pas entreprendre la traduction d'un ouvrage aussi difficile, sous le rapport du style, avant de m'être procuré un texte authentique. Les circonstances m'ont favorisé. Le manuscrit qui a été mis à ma disposition par M. Martin paraît être une des premières copies exécutées dans le pays, à l'époque où l'itinéraire d'El-Abdery jouissait encore de la vogue, c'est-à-dire cinquante et quelques années après la rédaction. On lit, en effet, au pied du dernier feuillet : « Copié à Marrakech sur le manuscrit de l'auteur, من نسخة المصنّف, et fini dans les premiers jours de d'hou'lqaada de l'année 745 (de J. C. 1345) ». Le volume contient 303 pages in-4°, d'une écriture magrébine assez régulière ; mais la lecture en est devenue pénible par suite de la pâleur de l'encre et des milliers de trous que la dent des vers y a semés. Ce qui prouve qu'il avait du prix aux yeux des lettrés qui se le sont transmis, et que l'on tenait à le conserver, c'est que tous les feuillets, sans exception, sont recollés et encadrés par des bandes de papier plus moderne; il y en a quelques-uns qui ont été complétés çà et là avec des pièces rapportées. Et, comme pour montrer que le respect pour cette relique littéraire pouvait encore aller plus loin, on a pris la peine de repasser au calam des mots, des phrases, des alinéas entiers.

Ces détails, d'un intérêt tout à fait secondaire,

ne valent point, je le sais, une notice historique sur l'auteur que j'étudie, et j'aurais désiré la placer ici, afin de donner plus de caractère et aussi plus d'animation à son récit; mais il m'a été impossible jusqu'à présent de découvrir le moindre renseignement à ce sujet, en dehors de ce qui est dit, soit dans l'Itinéraire même, soit dans la traduction française de la Géographie d'Abou'lféda, par M. Reinaud (Introduction, § II, p. CXXVI)[1]. Un moment, j'avais eu l'espoir de tenir la biographie du poëte voyageur; car Ahmed Baba, le Tombouctien, parle assez longuement, dans son *Tekmilet eddibadj,* d'un autre El-Abdery, élève d'El-Makkari, également originaire d'Espagne, ayant aussi séjourné à Tlemcen, et qui partit pour l'Orient vers la fin du VIIe siècle de l'hégire[2]: mais à côté de ces points de ressemblance sont venus se poser des données qui dissipent toute apparence d'identité. Ainsi, le personnage mentionné par le docteur tombouctien naquit en 681, et c'est en 688 que l'auteur de l'*Itinéraire magrébin* se mit en route, accompagné de son fils, déjà fort avancé dans ses études. Le premier tire son origine d'Ibla ou Abla (*Avila*), tandis que le second était né à Valence; celui-ci accomplit son voyage par terre, départ et retour; l'autre s'embarqua sur la Méditer-

[1] C'est en étudiant l'ouvrage, si instructif, de M. Reinaud, que j'ai conçu l'idée de m'appliquer à la lecture d'El-Abdery.

[2] Le sultan Youcef ibn Yakoub lui avait assigné un emploi à la cour; mais il ne tarda pas à s'en dégoûter, et partit pour l'Orient. (Cf. *Tekmilet eddibadj,* fol. 96 r°.)

ranée, ainsi que l'atteste le passage suivant de sa *Riḥla :* « Ayant éprouvé le mal de mer, je pris une cuillerée de camphre....... ». (Cf. *Tekmilet eddibadj*, fol. 96 r°.)

Quant au plan et à la rédaction du livre, je ne saurais mieux les comparer qu'à la mise en œuvre des notes d'Ibn Batoutah; la seule différence à constater est la qualité du style. Il m'a semblé qu'El-Abdery, dans les deux premiers tiers de son ouvrage, ne quittait pas un instant le style académique, et profitait des moindres circonstances pour composer des exercices littéraires, tandis que l'auteur du *Tohfat ennodhar fi r'araïb elamsar*[1] vise à cette clarté de phrase qui n'exclut point l'élégance des expressions.

Les preuves confirment les jugements, et en fait de preuves, les meilleures sont les citations.

Celles que je soumets à l'appréciation des orientalistes ont été choisies parmi les fragments de ma traduction qui sont destinés à voir le jour. J'ai tâché que mon français fût aussi transparent que possible, et qu'il laissât deviner l'idée et l'élocution arabes, autant que le permet la profonde différence qui existe entre les deux idiomes. L'arabe et le français sont deux langues tout à fait opposées; ce qui, dans l'une, surabonde, manque dans l'autre, et réciproquement. Ce sont, comme l'a dit un homme d'esprit, des palettes

[1] Nous possédons déjà les deux premiers volumes d'Ibn Batoutah publiés en arabe et en français par MM. Defrémery et Sanguinetti. Plusieurs oulémas de Constantine et de Sétif s'en sont procuré des exemplaires et m'ont chargé de complimenter les auteurs pour la correction du texte.

de peintres, qui n'ont pas les mêmes couleurs; et il faudrait être habile pour les assortir. Quoi qu'il en soit, voici plusieurs extraits relatifs à l'Algérie et à la Tunisie, par lesquels j'espère initier nos lecteurs à la connaissance de la *Rihla*, ou Impressions de voyage d'El-Abdery :

Fol. 4 v°. « C'est à Tlemcen que je commençai la rédaction du présent itinéraire. Cependant je ne le livrai au public qu'après avoir quitté cette ville et l'avoir soumis à mes professeurs, au Caire et dans d'autres cités. Mon maître, Zeïn eddîn ibn Elmenir, me fit l'honneur d'approuver les passages qu'il en lut...... »

Fol. 4 v°. « Le 25 de dhou'lqaada, l'an 688 (de J. C. 1289), nous partîmes de Hâhâ, et la caravane dirigea sa marche vers le sud....... »

Fol. 5 r°. « Anss est une jolie ville, assise au milieu d'une plaine riche en troupeaux, et d'un aspect charmant. Son territoire est d'une fertilité remarquable et arrosé par des eaux abondantes. L'oasis est entourée d'une ceinture de jardins et de palmeraies. Située sur la dernière limite de Sous Elaqsa et dans la position la plus haute, elle touche la montagne qui domine le pays....... »

Fol. 5 v°. « D'Anss, nous continuâmes notre route en traversant la zone méridionale. C'est une contrée où la science est morte, même de nom. On y a perdu l'habitude de donner des instituteurs aux enfants; même dans les mosquées, aucune voix ne récite le Koran. Aussi, dès que le hasard y amène

un thâleb sachant par cœur le livre de la révélation, les habitants s'empressent de lui conférer les fonctions d'imam, et se rangent derrière lui dans la mosquée pour entendre la prière, tant il est rare que quelqu'un d'entre eux en connaisse un mot; mais, en revanche, ils ont une haute opinion des hommes religieux, et mettent en eux toute leur confiance. A mes yeux, ils ont un autre mérite, c'est de protéger leurs voisins, de les respecter et de les défendre. L'accueil hospitalier qu'ils font aux étrangers contraste singulièrement avec le caractère peu affable des Magrébins. Un grand nombre de fortins dominent le pays, qui d'ailleurs est sillonné par des rivières...... Il arrive maintes fois que les habitants d'une même localité se déclarent la guerre; dans ce cas, ils combattent pendant le jour, et, une fois la nuit venue, chacun se retire dans sa maison, sans que les voisins aient à redouter la moindre attaque. Souvent même ils se battent du haut des toits (terrasses), et, quand la lutte est terminée, ils descendent et rentrent paisiblement dans leurs foyers. Entre autres singularités dont j'ai été témoin, je signalerai la suivante : une querelle s'étant engagée entre les gens d'un même fort, ils résolurent unanimement de la vider les armes à la main, non pas dans l'intérieur de l'édifice, qu'ils craignaient de détériorer, mais sur un champ de bataille choisi à quelque distance de là. Je les vis tracer des limites et planter des drapeaux, afin de former deux camps bien distincts. Lorsqu'un des

combattants se réfugiait dans l'enceinte du fort, on cessait de lui lancer des projectiles, et celui qui l'avait poursuivi revenait s'attaquer à un adversaire plus accessible....... »

Fol. 6 r°. « Il m'en souvient, le fakih Abou Bekr ibn Abdelaziz (Dieu veuille avoir son âme!) répétait devant moi la maxime suivante, émise par son père, le pieux Abou Omar, qui avait aussi voyagé dans le sud : « Dans l'Occident, beaucoup d'argent, « mais peu de cœurs; dans le sud, des cœurs, mais « point d'argent. » C'était une allusion aux sentiments généreux qui caractérisent cette population, assurément moins riche que les gens du Maroc.

« Nous parcourûmes encore plus de trente étapes avant de quitter la région du sud; et, durant tout ce trajet, nous fûmes l'objet particulier de la protection de Dieu, qui se plut à repousser nos agresseurs en déjouant leurs manœuvres. En effet, à peine entrions-nous dans le désert, qui se prolonge jusqu'aux abords de Tlemcen, que nous nous trouvâmes sur une route hérissée de dangers et interceptée par des brigands; une route, enfin, où des caravanes nombreuses ne peuvent passer que les armes à la main, et en s'entourant de mille précautions. Ce qui fait de cette solitude le lieu le plus funeste au voyageur, malgré la proximité de Tlemcen, c'est que les habitants des environs sont les êtres les plus vils et les plus pervers de la création; ils n'épargnent ni le bon, ni le méchant, et il faut être armé jusqu'aux dents pour leur échapper.... »

Fol. 6 v°. « Enfin, nous arrivâmes à Tlemcen, cité que le malheur a écrasée, et où l'homme altéré ne trouverait pas de quoi apaiser sa soif........ Il y entra plus de mille pèlerins en même temps que nous; le roi ayant reçu leur visite, eut l'avarice de ne donner qu'un dinar par cent personnes[1]; mais j'ai vu mieux que cela de la part de Mansour, prince de Melikéche[2]. Une caravane, composée d'une vingtaine de pèlerins, se présenta devant lui, au milieu du camp, et demanda humblement la *difa* du soir. Le prince leur ayant souhaité la bien venue en termes très-affectueux, appela les gens de sa smala, et leur dit: « Voici des hôtes que Dieu « nous envoie; quel est celui d'entre vous qui veut « en emmener un à sa tente? » Il répéta plusieurs fois cette invitation; mais, comme personne ne répondait, il tourna bride et disparut avec son goum.

« Tlemcen est une grande ville, moitié en plaine, moitié sur une colline, d'un aspect charmant, coupée en deux parties, qui sont séparées par un rempart; elle possède une mosquée magnifique et très-vaste; ses marchés sont très-animés. Rien n'égale l'amabilité de ses habitants. Hors de la ville, et sur le versant supérieur de la montagne, se trouve

[1] Ce roi de Tlemcen était l'émir Abou Saïd Othman, fils de Yar'moracen, qui régna de 682 à 703 (de 1283 à 1304 de J. C.). (Cf. l'Histoire des Beni Zyian, par M. l'abbé Bargès.)

[2] La Table géographique de M. de Slane (*Traduction de l'histoire des Berbères*, t. I) donne deux principautés de ce nom, l'une appartenant aux Sanhadjiens, l'autre aux Zouaoua. Il est ici question de la première.

Elêubbad : c'est le cimetière où sont enterrés les hommes vertueux et les marabouts. On y fait de fréquents pèlerinages. Le plus beau et le plus vénéré des mausolées qui y figurent, est celui du pieux, du saint Abou Mediène, l'unique de son temps. A côté s'élève un cloître (mosquée) d'une architecture remarquable, et qui est souvent visité. Des vignobles et des vergers forment une écharpe verdoyante autour de Tlemcen, dont les remparts ne manquent pas de solidité. A l'intérieur sont de vastes et beaux établissements de bains : mais le mieux tenu, sous le rapport de la propreté, et par conséquent le plus fréquenté, est celui qu'on appelle *Elaalïa.* Il serait difficile d'en trouver un pareil. Cette ville, en somme, est aussi belle à connaître qu'à voir........ Ses édifices sont élevés : mais ce sont des habitations sans habitants, des demeures dépeuplées et des logements complétement vides, à tel point que, en la contemplant, on ne peut contenir ses pleurs et ses sanglots. Si un étranger y venait demander la *difa,* il n'y rencontrerait que la misère pour pâture; et si un pauvre y descendait, elle ne lui offrirait pour vêtement qu'un linceul...... »

Fol. 7 r°. « Quant à la science, il n'en reste plus aucune trace dans cette contrée, et les fleuves de l'érudition y sont taris......... J'eus la fantaisie d'assister à un cours professé par un de leurs docteurs en renom. On lisait, ce jour-là, le chapitre du *taukid* dans le *Djoumel* (syntaxe générale de la langue arabe) d'Ibn Hichâm, et le professeur don-

nait à ses élèves l'explication suivante : « Le mot *kila* « s'emploie en parlant de deux substantifs masculins, « tandis que le terme *kilta* ne peut se rapporter qu'à « deux noms féminins. » Ce qui me frappa, c'est qu'il se servit de l'expression *mouzakkarateïn*, pour dire *mou'annatsateïn*. Arrivé à ce passage du poëte Ibn-Doreïd, *houmou'llezïna djerra'oue men ma haloue*, qui était cité dans le texte, il en donna l'analyse que voici : « *Houmou* est le premier inchoatif; *ellezïna*, « le second, et *djerra'oue* est le *khabar*, qui se rap-« porte au second inchoatif. . . . . . . » Ceci est une faute entre mille, et une goutte d'eau tirée d'un étang. . . . . »

Fol. 7 v°. « Pendant mon séjour à Tlemcen, il s'éleva une contestation entre deux personnes qui avaient contracté un marché. L'une d'elles se plaignait d'avoir été payée en pièces d'or de mauvais aloi, ذهب ردّى. Le cadi s'adressant à l'acheteur, lui dit : « Jure que tu as soldé ton homme en mon-« naie bonne. » Celui-ci n'hésita pas à prêter serment, et le magistrat lui donna gain de cause; mais, quelques jours après, la partie adverse revint au même tribunal, accompagnée de témoins qui déclarèrent avoir vu l'acheteur payer en monnaie de Fez, *monnaie inférieure à celle du pays.* A ces mots, le juge décerna un mandat d'amener contre l'inculpé; il le traita de menteur et de parjure, et le condamna à exécuter le payement en pièces au titre de l'ordonnance, après avoir retiré l'or qu'on refusait.

« Quelque étrange que paraisse la conduite d'Eu-

« layyân عليان (tel est le nom du magistrat de Tlemcen), elle est encore bien moins blâmable que celle d'El-Amrâni, cadi de Merrâkeche. El-Amrâni était un mangoneau[1] d'injustice, dont les projectiles ruinaient l'édifice de la religion, un bitume[2] de corruption (d'infamie), dont les laves brûlantes calcinaient le cœur des honnêtes gens. Heureusement Dieu, en inspirant au commandeur des croyants la pensée d'arracher son aiguillon, d'éteindre son tison incendiaire et de faire rentrer dans le fourreau son glaive dangereux, lui a procuré l'occasion de ramener à la lumière ces pauvres musulmans, que l'iniquité tenait plongés dans les ténèbres.

« Voici, par exemple, un fait qui s'est passé en ma présence, et dans lequel on verra une preuve de l'équité d'El-Amrâni. On amenait à son tribunal des hommes inculpés d'assassinat, et l'accusateur exhibait des preuves de leur culpabilité revêtues du sceau d'un autre cadi. Quoi que fissent les prévenus pour être autorisés à présenter leur justification, le le plaignant réclamait avec insistance leur incarcération, en se fondant sur le code musulman. Mais El-Amrâni repoussa ces prétentions par la réponse suivante : « Ces gens-là sont des notables et des « hommes de haut parage; est-il à craindre qu'ils

[1] منجنيق et quelquefois منجليق, que l'on prononce en Égypte *manguenik, manguelik,* est la reproduction du mot grec *μάγγανον,* qui a formé dans notre langue le mot *mangoneau,* machine de guerre pour lancer des pierres. La racine de *μάγγανον* est *μηχανή.*

[2] نفط, *νάφθα*, naphte.

«se dérobent à la justice?» En vérité, les Juifs ne procèdent pas autrement. Ce magistrat maudit vient de ressusciter leur *Sounna* (code religieux); que Dieu lui refuse le pardon et le retranche du nombre des vivants! Car il n'y a pas de plus grand crime au monde que de violer les commandements du Très-Haut.»

Fol. 14 r°. «Notre séjour à Tlemcen s'était prolongé jusqu'au 25 de rebi'l-ouwel. Après avoir passé sur la gauche de Médéah, nous arrivâmes à Miliana, jolie bourgade, composée d'un groupe de maisons, et qui ne manque pourtant d'aucun des avantages qui caractérisent les grandes villes. Elle est agréablement assise sur une montagne qui va mourir au bord du Chélif. La mosquée dont elle est ornée commence malheureusement à se dégrader et voit s'éclipser la lune de ses splendeurs.»

Fol. 15 r°. «Puis nous arrivâmes à Alger, ville qu'on ne peut se lasser d'admirer, et dont l'aspect enchante l'imagination. Assise au bord de la mer, sur le penchant d'une montagne, elle jouit de tous les avantages qui résultent de cette position exceptionnelle; elle a pour elle les ressources du golfe et de la plaine. Rien n'approche de l'agrément de sa perspective. Si ses portes captivent le regard par la beauté de leur architecture, ses remparts semblent défier l'ennemi par leur solidité; mais elle est privée de la science, comme un proscrit est privé de sa famille. Il n'y reste plus aucun personnage qu'on puisse compter au nombre des savants, ni un indi-

vidu qui ait la moindre instruction. En mettant le pied dans l'intérieur de cette cité, je demandai si l'on pouvait y rencontrer des gens éclairés, ou des personnes dont l'érudition offrît quelque attrait; mais j'avais l'air de chercher un cheval plein et des œufs de chameau.

« D'Alger nous passâmes à Bougie (*Bidjaïa*). C'est un grand port de mer et une ville forte, dont le nom figure avec éclat dans l'histoire. Bâtie sur des hauteurs escarpées et au fond d'un ravin, elle prolonge ses murailles jusqu'au bord du golfe. La solidité de ses édifices égale l'élégance de leurs formes. Elle est dominée par des avant-postes, qui veillent à sa sûreté. C'est en vain que l'ennemi oserait l'attaquer; la fureur des hordes guerrières viendrait échouer contre ses remparts. Il existe à Bougie une mosquée supérieure en magnificence à tous les temples connus, et dont le minaret peut être aperçu de la pleine mer aussi bien que du continent. Posé en quelque sorte au centre de la ville, ce charmant monument égaye la vue en même temps qu'il remplit l'âme d'un sentiment de bonheur ineffable. Les habitants ne manquent jamais d'y faire les cinq prières obligatoires, et ils l'entretiennent avec le plus grand soin; car cette mosquée, qui leur sert, pour ainsi dire, de rendez-vous, est un lieu qui tient compagnie à l'homme comme un être animé. Bougie est une des plus anciennes capitales de l'islamisme, elle est peuplée de savants illustres...[1]. »

[1] Parmi les manuscrits arabes que je me suis procurés à Cons-

Fol. 18 r°. « De Bougie, nous allâmes chez les Beni-Ourar, puis à Mila; et dans chacune de ces localités, mes yeux n'aperçurent que des monceaux de ruines, dont les vicissitudes de la fortune avaient jonché le sol. Ce que j'ait dit de Miliana, on pourrait très-bien le prendre pour la description de Mila et des Beni-Ourar, qui ne sont, après tout, que des bourgs sans la moindre importance. Après y avoir semé la désolation, à l'intérieur et au dehors, le malheur les a plongés dans le néant وادخل الجميع فى خبر كان. A Mila, comme aux Beni-Ourar, il y a une fontaine d'eau vive; mais il est à remarquer que le premier de ces centres est moins peuplé que le second. Les eaux sont excessivement abondantes sur tout le territoire des Beni-Ourar, ce qui fait que les irrigations n'y souffrent point d'interruption. Quant à la fontaine de Mila, elle se trouve en dedans du rempart (près de la porte principale, dite porte de Constantine), et ne fournit qu'une quantité d'eau médiocre. Son bassin (qui est à 6 mètres au-dessous du niveau de la ville) est entouré de murailles admirables, bâties avec autant de précision que de solidité. Quoi qu'il ensoit, il n'y a autre chose à voir, dans la ville de Mila, que

tantine, se trouve le recueil biographique des docteurs de Bougie, que j'ai fait connaître, il y quelques années, sous le titre de عنوان الدراية فى مشيخة بلاد بجاية. L'auteur de cet ouvrage s'appelle Ahmed-ben-Ahmed-ben-Abd-Allah Abou'l-Abbas-el-R'abrini. Un des continuateurs du *Dibadj*, le cheïkh El-Karafi, lui a consacré un chapitre dans le *Tauchih-eddibadj*.

l'eau et les constructions anciennes, ما يوصف الّا ماء وبناء.»

Fol. 18 v°. « Enfin, nous aperçûmes la ville dont les catastrophes ont épuisé les ressources, et à laquelle les destins ont refusé leur protection; la ville admirablement posée au milieu d'une contrée fertile, Constantine, en un mot. Dieu veuille guérir ses blessures et soulager sa population des maux que la fortune a fait peser sur elle! C'est une cité intéressante et fortifiée magiquement; mais, hélas! les vicissitudes du temps l'ont avilie; ses parterres ont été flétris par le souffle du malheur et par des sinistres épouvantables; les plates-bandes de son jardin ont été desséchées par la flèche des catastrophes et par des conflits sanglants; elle est devenue comme une femme charmante, revêtue de haillons, comme un homme généreux sans argent, comme un guerrier que ses blessures empêchent de soulever ses armes. Il semble qu'on l'entende crier : « Ah! si quelqu'un voulait me sécourir!.... » Constantine renferme de beaux restes d'antiquités et des édifices d'une structure prodigieuse, la plupart en pierres de taille[1]. L'expression manque pour en faire la description. Pareil au bracelet qui entoure le bras, un fleuve, grondant au fond d'un ravin inaccessible, enserre le rocher qui la supporte, et il la défend comme les monts escarpés défendent le nid du corbeau *a'âcem;* mais les armures

[1] Voir mes *Recherches sur les antiquités de Constantine,* dans la *Revue orientale*, 1852.

les mieux trempées et les pics les plus élevés sont incapables de repousser les coups du sort. Que de mortels ont épuisé leurs efforts à lutter contre les attaques de la fortune et les vicissitudes du temps! A Constantine, je n'ai vu qu'une personne qu'on pût citer pour son érudition, et qui eût du goût pour la science; c'était le cheïkh Abou Ali Hassan ibn Bil Kassem ben Bâdiss[1]. M'étant trouvé en rapport avec lui, je lui demandai s'il connaissait le littérateur Abou Ali Hassan ben Ali ben Omeur ben el-Fekoun, de Constantine; il me raconta que, dans sa plus tendre jeunesse, il avait eu l'avantage de le voir : mais il ne sut préciser ni la date de sa naissance, ni celle de sa mort. Quoique j'eusse à cœur d'entendre réciter le petit poëme que cet élégant versificateur avait composé sur son voyage au Maroc, je dus me contenter d'étudier la copie qu'il en avait écrite de sa propre main pour le cheïkh Abou'l-bedr-ben-Merdekiche, lors du passage de ce dernier à Constantine. Le poëme ne renferme en tout que trente-deux vers. »

Fol. 21 r°. « Bône بونة (aujourd'hui عنّابة *'annâba*, la ville des jujubiers), où les occupations du voyage ne nous permirent pas d'entrer, est une cité qui semble une victime des coups du sort. Ses plaines, qui s'épanouissaient au soleil dans une heureuse fertilité, ont été repliées par la main impitoyable

[1] Les descendants de Ben Bâdiss existent encore à Constantine. Le chef de la famille remplit actuellement les fonctions de cadi près la direction divisionnaire des affaires arabes.

des catastrophes. Du côté de la terre, les yeux se perdent sur un vaste horizon, et du côté de la mer, la vue se noie dans l'immensité des flots. Que dire? On se sent le cœur serré en contemplant l'aspect lugubre que le destin a répandu sur la ville de Bône.

« Il s'y passa un fait étrange lors de notre arrivée. Une chaloupe chrétienne, dont l'équipage ne s'élevait pas en tout à vingt hommes, tenait la ville bloquée; les matelots avaient même capturé, dans le port, plusieurs habitants, dont on négociait la rançon. Ah! Dieu daigne être propice aux vrais musulmans! »

Fol. 21 v°. « Ensuite, nous nous arrêtâmes à Badja, ville que la fortune a abreuvée de l'amertume des conflits, et dont le sein fut déchiré par la main des oppresseurs. Tant de désastres se sont succédé dans cette cité populeuse, qu'elle ressemble aujourd'hui à un désert. L'œil est affligé autant par l'aspect désolant qui y règne, que par l'avilissement auquel elle a été réduite. Ses habitants n'osent pas se montrer sur les remparts, tant les Arabes des environs leur inspirent de terreur. Les enterrements s'y font les armes à la main. Comme je ne restai dans cette localité qu'une seule journée, je n'eus pas le temps de l'examiner en détail. Badja possédait, à cette époque, un seul savant digne de ce nom : c'était le cheïkh Abou Ali Husseïn ben Mohammed Ettalibi, profondément versé dans le *nahou*, et réunissant la vivacité de l'esprit à toutes les

qualités de l'éloquence. Doué d'ailleurs d'une physionomie avenante, il avait un caractère aimable. Sa pensée tout entière s'était appliquée à l'étude raisonnée de la langue arabe; il s'était procuré la plupart des ouvrages de grammaire, et avait rassemblé dans sa bibliothèque une foule de documents relatifs à cette matière. J'ai vu chez lui une collection de livres, compagnons ordinaires de ses travaux, dont le choix fait honneur à son intelligence. Lorsque je le questionnai sur l'origine de sa famille, il me répondit que le nom des Ettabili était ancien et fort connu. J'eus l'avantage de lire devant lui des passages du *Mouqarrab*, qui est un traité de *naḥou.* Il me raconta qu'il l'avait expliqué tout entier, sous la direction de l'illustre grammairien Abou'lhassan Ali ben Moumin ben Mohammed ben Ali ben Hammad ben Mohammed ben Ahmed ben Omar ben Abd Allah ben Manzhoum ben Asfour Elhadrâmi, qui était né à Séville, en l'année 597 (de J. C. 1200-1201), époque du débordement du Guadalquivir, et s'était fixé à Tunis (Dieu veuille la protéger!), où il mourut un samedi, 24 de dhou'lqaada, l'an 669 (de J. C. 1270-1271). Je raconte ici la longue généalogie d'Ibn-Asfour, telle que le cheïkh Ettabili l'avait écrite sous sa dictée...... »

Fol. 22 r°. « Nous arrivâmes à Tunis, but élevé de toutes les espérances, centre où converge la flamme de tous les regards, rendez-vous des voyageurs de l'Orient et de l'Occident. C'est là que vien-

nent se rencontrer les flottes et les caravanes. Vous trouverez là tous les avantages que peut désirer l'homme. Voulez-vous aller par terre? voici des multitudes de compagnons de route. Préférez-vous la mer? voilà des vaisseaux pour toutes les directions. Tunis se fait un diadème dont chaque fleuron est un faubourg, et sa banlieue ressemble à un parterre sans cesse rafraîchi par la brise. Si vous venez à ses abreuvoirs, elle étanchera votre soif; si vous avez recours à ses ressources, elle a de quoi guérir vos maux; elle possède des jardins pareils à des fiancées, et ses mérites ont été décrits dans les livres[1]. Quelque branche de la science que vous recherchiez, vous êtes sûr de l'y trouver; quel que soit le caprice créé par votre imagination, vous aurez le bonheur de le satisfaire à Tunis. Les habitants de cette ville cultivent les sciences; les uns sont des montagnes d'érudition, les autres décourageraient la gazelle par la rapidité de leur plume (*calam*). Presque tous sont portés à l'amitié. Tunis surpasse toutes les cités, autant par la splendeur de ses beautés que par l'architecture de ses monuments. Sa puissance et sa gloire la placent comme une souveraine au-dessus de ses rivales, les capitales du levant et du couchant. Sa grâce admirable et ses parfums odorants parlent aux sens. Si Tunis avait le don de s'exprimer, elle dirait :

[1] Les meilleurs livres à consulter pour la description de Tunis sont ceux d'Ibn-Chemma, d'Ibn-Chebbat, d'El-Bekri, d'Ibn-Abi-Dinar, du cheïkh Et-Tidjani, de Louloui Ez-Zerkechi et d'Ibn-Konfoud.

« Je suis la belle, la superbe, qui a fait serment de ne point se marier.

« Libre aux autres femmes de souhaiter l'hyménée; pour moi, je le dédaigne.

« Quand il me plaît, je vois la gazelle bondir à travers le désert, ou je contemple les poissons dans le sombre azur des flots.

« C'est dans l'enceinte de mes remparts que viennent incessamment se reposer les convois de pèlerins.

« Je suis l'échelle du temple antique, l'échelle par où l'on s'élève jusqu'à la voûte des cieux. »

« Tunis (Dieu veuille la sauvegarder!) offre un développement immense ; elle compte un grand nombre d'édifices d'une structure merveilleuse et imposante. La plupart des maisons, bâties d'ailleurs fort solidement en pierres de taille, ont des portes avec seuil et encadrement de marbre, tant cette matière y est abondante. On entre dans la ville par plusieurs portes, et chacune de ces issues s'ouvre sur un faubourg presque aussi spacieux que la cité elle-même. Je ne crains pas d'affirmer que, si Tunis était arrosée par une rivière, elle régnerait sans égale sur les capitales du monde musulman. Malheureusement, l'eau y est excessivement rare, et la population n'a d'autre ressource que celle de la pluie, qui est recueillie dans les citernes de chaque maison.

« Quant à l'aqueduc du mont Zar'ouân, l'eau qu'il apporte est destinée au palais et aux jardins du sultan; on n'en distrait qu'une médiocre quantité pour le service de la mosquée de l'Olivier (Djama' ezzeï-

touna), où elle arrive par des conduits en plomb. Il est permis aux étrangers, comme aux personnes qui ne possèdent point de réservoirs, d'aller faire leur provision dans cet établissement, ce qui donne lieu à un encombrement perpétuel. »

Mosquée de l'Olivier [1]. « Cette mosquée, qu'on peut ranger parmi les plus belles maisons de prières, est construite avec élégance et parfaitement éclairée. Autour du parvis ou cour interieure, qui est à ciel ouvert (*fedḥa*), circule une galerie couverte (*mesqof*). Des troncs d'arbres, façonnés en manière de colonnes, sont plantés d'espace en espace dans le parvis, et soutiennent par des anneaux de fer des câbles qui vont se rattacher à la toiture, et servent à former, avec de grandes pièces de toile cousues ensemble, des tentes sous lesquelles s'abritent les fidèles, tous les vendredis, durant la saison des chaleurs. »

Aqueduc de Carthage. « Cette construction antique, qui est l'œuvre des Romains, doit être comptée parmi les merveilles du monde. L'eau vient des hauteurs situées au midi, et n'arrive à Tunis qu'après avoir traversé, dans un parcours de deux journées de marche et peut-être plus, des vallées profondes et des montagnes escarpées. Pour obtenir un niveau parfait, il a fallu percer des collines et des rochers; il a fallu jeter sur les bas-fonds des ponts à plusieurs étages et construits en pierres de

[1] Djama' ezzeitouna renferme une très-riche bibliothèque, qui a été fondée par les princes de la dynastie hafsite (Beni Hafs).

grand appareil. L'aqueduc passe derrière les remparts; puis, prenant la direction de l'occident, va aboutir à Carthage (*Karthadjéna* ou *Moallaka*), ce qui fait encore une distance de douze milles arabes.

« Carthage a été, dit-on, une des villes les plus belles et les plus merveilleuses de la terre [1]; elle était décorée de monuments magnifiques, comme l'attestent les restes de l'aqueduc. Ses carrières sont renommées : de tout temps on en a tiré du marbre pour toutes les cités de l'Ifrikia (Afrique septentrionale), sans jamais les épuiser. Aujourd'hui, Carthage est en ruines; il n'y demeure pas une âme. Les Tunisiens vont s'y promener de temps à autre, autant par curiosité que par dévotion. Entre les deux villes, les arcades sont hors de service. Cet aqueduc, que la solidité et l'élégance de son architecture mettent au-dessus de toute description, est généralement désigné par le nom de *Hanaya* حنايا. La chronique rapporte qu'il coûta aux *Roum* (Romains) quatre cents ans de travaux et d'efforts; mais cela me paraît une exagération. Abou O'beyd El-Bekry est plus digne de foi, quand il affirme qu'il n'a pas fallu plus de quarante ans pour dresser la maçonnerie et niveler parfaitement la conduite d'eau, si l'on considère le génie des Romains et les immenses ressources dont ils pouvaient disposer. Un des émirs de Tunis, le frère du

[1] El-Bekri a dit que, si on y allait tous les jours de sa vie, on y découvrirait chaque jour des choses merveilleuses. (Cf. *Elmouness fi akhbar Ifrikia ou Touness*, par Ibn Abi Dinar, fol. 21.)

prince régnant[1], s'étant vu dans la nécessité de faire réparer quelques arches حنايا de l'aqueduc, aux abords de la ville, pour amener les eaux, dont le cours s'était trouvé interrompu sous le règne de son prédécesseur, s'épuisa durant plusieurs années en efforts inouïs, sans atteindre la perfection de l'œuvre ancienne. Tout ce qu'il put faire avec ses faibles moyens, ce fut d'exécuter quelques raccords dans la maçonnerie.

« Tunis (Dieu veuille la faire prospérer!) est encore une cité très-importante et la capitale de l'Ifrikia, malgré la faiblesse de son gouvernement, qui menace ruine. Quoi qu'il en soit, on ne saurait nier qu'elle ne dépasse toutes les villes par ses mérites. Ni dans l'Orient, ni dans l'Occident, je n'ai vu une population plus distinguée, d'un caractère aussi aimable, et dont la société offrît autant d'attraits. Quiconque a fréquenté les Tunisiens ne tarit plus sur leur éloge, et ne ressent que de l'aversion

[1] Le sultan qui occupa le trône de Tunis de 683 à 694 fut Abou Hafss ben Abou Zakaria Yayha ben Abdelouahed ben Abou Bekr ben Abou Hafss Omar. Le pays, dit Ibn Abou Dinar dans le *Mouness fi akhbar Ifrikia ou Touness*, ne fut jamais plus heureux, ni plus tranquille que sous son règne. Quant à El-Mostanser, qui est l'auteur de la reconstruction de l'aqueduc, l'histoire le désigne comme le père, et non comme le frère du sultan qui régnait à Tunis lors du passage d'El-Abdery. Voici ce qu'on lit dans le *Mouness*, fol. 104, l. 7 : « En 666 (de J. C. 1267-1268), El-Mostanser fit achever l'aqueduc qui, anciennement, conduisait l'eau à Carthage. La prise d'eau était aux sources de Zar'ouan. Une portion fut dirigée vers la mosquée de l'Olivier, et le reste vers le jardin d'Abou-Fahr, connu de nos jours sous le nom de Bathoun. Mais cet ouvrage est détruit maintenant; il n'en reste plus aucune trace. »

pour ceux qui ne les aimeraient pas.... Qu'il vous suffise de savoir qu'il est impossible à un étranger de s'ennuyer à Tunis, parce qu'il est sûr d'y rencontrer des gens de mérite et des gens d'esprit. Les habitants sont les premiers à vous aborder; ils sollicitent votre société, et vous adoptent de prime abord comme un des leurs. Ils vous choient et vous comblent de prévenances. Plusieurs de leurs thaleb et des notables de la localité, renonçant spontanément à leurs occupations, se mirent à ma dévotion pendant tout le temps de mon séjour. Ils poussaient l'obligeance jusqu'à me présenter aux principaux personnages, et sacrifiaient leurs journées entières à me tenir compagnie. Combien de fois ne m'est-il pas arrivé de m'adresser à des gens qui ne me connaissaient nullement, pour leur demander mon chemin! Aussitôt je les voyais se lever de leurs boutiques et marcher devant moi; lorsqu'il leur était impossible de me donner le renseignement dont j'avais besoin, ils le demandaient à leurs voisins pour me l'indiquer. N'est-ce pas là, je vous prie, le comble de l'obligeance? Après tout, Dieu accorde les bonnes qualités à qui bon lui semble.

« Si je n'étais pas entré à Tunis, j'aurais déclaré que la science n'avait laissé aucune trace dans l'Occident, que son nom même y était oublié; mais le maître de l'univers a voulu qu'il n'y eût pas un endroit de la terre dépourvu d'hommes habiles en toute chose. Aussi ai-je trouvé dans cette cité un re-

présentant de chaque science, et des personnes se désaltérant à tous les abreuvoirs des connaissances humaines. Étudiants et professeurs, cette pléiade d'érudits brillait du plus glorieux éclat. Sans les mille et un embarras qui sont la conséquence nécessaire d'un voyage, je me serais fait un véritable plaisir de voir tous les lettrés de Tunis. »

Avant de quitter la métropole de l'Ifrikia, El-Abdery accorde une mention aux docteurs éminents avec lesquels il lui a été possible d'entrer en relation. Ce sont les cheïkhs Abou Mohammed abd Allah ben Mohammed ben Hâroun, originaire de la tribu des Beni Thay et né à Cordoue; Abou Djaafar Ahmed ben Mohammed ben Ibrâhîm ben Khalaça elhimiary; Abou'lkacem Ahmed ben Yezid ben Baky, qui avait été le disciple et l'ami d'Abou'lkacem ben eth-thaileçân. A Kaïrouân, il fait la connaissance du savant traditioniste « moḥaddet » Abou Zeid Abd erraḥman ben Mohammed ben Ali ben Obeïd Allah elançari elacidi, plus connu sous le nom de Eddebbaṛ, qui était né en l'année 605 (de J. C. 1208-1209), et avait reçu les lumières de la science de quatre-vingts professeurs, dont il conservait précieusement les noms. De Kaïrouân, El-Abdery se rend à Kâbess, puis aux deux villages de Zouâwa [1] et de Zouâṛa [2].

[1] Le cheikh Et-Tidjâni écrit زوارة zouâra dans son *Voyage à travers la régence de Tunis*, dont nous devons une excellente traduction française à M. Alph. Rousseau. — El-Abdery paraît avoir ignoré qu'il existe deux bourgs de ce nom, l'un appelé *Zouâra es-ṣogra* et *ouathon blad el-mrabethine*, l'autre *Zouâra el-kobra* et *koutine*.

[2] *Zouâṛa*, زواغة, est le village le plus considérable de la con-

Il n'arrive à Tripoli qu'après avoir campé au hameau de Zenzour. A Tripoli, où il ne fit apparemment qu'un séjour de peu de temps, il assiste cependant à une leçon du cadi Abou Mohammed Abdallah ben Abdesseyyd, et discute avec lui sur des articles de la *Sounna*.

Le plan tracé pour le présent mémoire n'admettant qu'une esquisse générale du livre, précédée de quelques renseignements sur l'Algérie et la Tunisie, je suis amené tout naturellement à abréger la fin du voyage, et à ne plus marquer que les noms de lieu avec leurs traits les plus saillants.

Le château de la reine Kahïna, autrement dit Kasr Ledjm, attire les regards de notre voyageur, qui le vante comme le monument le plus extraordinaire de l'Ifrikia.

Route. De Kasr Ledjm à Mesrâta; de Mesrâta à Sort; de Sort à Barka.

Remarque. S'il faut en croire El-Abdery, les gens du pays de Barka parlent l'arabe aussi purement que les habitants du Hedjaz. Un enfant de la campagne, s'étant approché du bivac de la caravane, s'écria : يَا حُجَّاجُ أَمَعَكُمْ شَىْءٌ تَبِيعُونَهْ « Pèlerins, avez-vous quelque chose à vendre »? Il fit sentir le *fatḥa* sur le *noun* et un *soukoun* sur le *ha*.

trée. On y voit un grand nombre de dattiers, et, de là, un œil bien exercé peut distinguer quelques édifices de Tripoli, ville qui en est éloignée de cinquante milles environ. (Cf. *Voyage du cheïkh Et-Tidjani*, traduit par M. Alph. Rousseau, *Journal asiatique*, février-mars 1853.

Route. Après dix jours de marche, El-Abdery campe à Alexandrie; il visite successivement cette ville et le Caire. La peinture qu'il fait des monuments de ces deux cités ne le cède en rien aux tableaux d'Ibn Batoutah. Seulement, en lisant certains passages d'El-Bekry et de Maçoudy qu'il a intercalés habilement dans sa narration, on ne peut se défendre d'un sentiment de méfiance. Là où l'on espérait trouver des impressions de voyage, on tombe sur des compilations; tant il est vrai que les musulmans, même les plus heureusement doués sous le rapport de l'imagination, abusent de cette ressource, qui est le pain quotidien de leur littérature.

El-Abdery obtient l'autorisation de faire partie de la caravane officielle, *rkeb.* Cette année-là (688 ou 689), dit-il, les pèlerins étaient relativement peu nombreux, parce que le sultan de l'Égypte était en guerre avec les chrétiens, du côté de Saint-Jean d'Acre. Les autres années, on comptait en moyenne quatre-vingt mille montures, sans parler des bêtes de somme.

Continuation de la route. Berka; Suez; Mebo'uk; le Puits aux dattiers; Akbet Ayla, station très-importante; El-Menhela; Mgâret Choayb; Euyoun Elksab; Koufafa ou Keffâfa (*sic*); Eloudjh; Akra; Elhaoura; Elmgira; Yambo', petite ville du Hedjaz, dans laquelle se tient un grand marché pour le ravitaillement de la caravane officielle; Eddahna; Bedr, bourgade célèbre par les tombeaux des martyrs et par la chapelle, *mesdjed*, élevée sur l'empla-

cement de la cabane où se retira le Prophète au moment de la bataille; Elbezoua; Rabekh, rivière où les pèlerins font leurs ablutions avant de prendre l'*iḥrâm*.

A l'étape suivante, une nouvelle affligeante vint jeter le deuil dans les rangs de la caravane. On apprit que le sultan de l'Égypte, Elmalek Elmansour, venait de succomber à une courte maladie sous les murs de Saint-Jean d'Acre.

Route. Djolfé, rendez-vous des pèlerins égyptiens; Kholayss; Bthan, oasis de palmiers; de Bthan à la Mekke, une demi-journée.

Remarque. La Mekke ne pouvait manquer d'être l'objet d'une longue description, tant sous le rapport de l'histoire, qu'au point de vue du culte. Notre voyageur s'acquitte de cette tâche avec un soin tout particulier et termine le chapitre par la réflexion suivante : « Si la terre sainte est privée des bienfaits de la science, c'est qu'elle n'offre aucune ressource aux thaleb ».

A partir de cet endroit, et pour être plus exact, à partir du Caire, le style de l'ouvrage devient plus tempéré, plus clair; la déclamation s'évanouit en quelque sorte. Soit que l'auteur ait spontanément changé de ton, soit que le lecteur ait acquis une plus grande habitude de sa diction, on ne se sent plus aussi souvent arrêté par les excentricités lexigraphiques, si vantées dans les *medarsa* sous le nom de *fṣâḥa* et de *blâṛa*.

Retour. Le retour de la caravane s'opère par Mé-

dine, où elle visite le tombeau du Prophète. El-Abdery, ayant composé une *kacida* en l'honneur de Mahomet, la récite devant une nombreuse assemblée au sein de laquelle figurait le docte Afif eddîn.

Route. Médine; la vallée de Safra; Eddahna; Yambo'; Akbet Ayla.

A Akbet Ayla, les pèlerins se joignent au cortége de l'émir Ala eddîn, l'aveugle, et remontent vers la Syrie. A Haram Elkhalyl, on se prosterne devant les tombeaux d'Abraham, d'Ishaak, de Jacob et de Joseph. On s'arrête pendant cinq jours près de la *tourba* de Loth, qui est située à l'est de Haram Elkhalyl, sur une colline au pied de laquelle s'étend un lac *aussi agité que la mer.* De là, on se rend à Jérusalem, puis à Gazza, et enfin à Sâlehia, qui est la clef de l'Égypte.

Arrivé au Caire, notre voyageur songea à se remettre de ses fatigues et à renouveler ses provisions. Lorsqu'il se remit en marche, il laissa Damiette sur sa droite et gagna Sendebis, où il fit ses dévotions au sépulcre d'Aïça ben Eloualid, frère de Khâled ben Eloualid; mais comme il tenait à revoir Alexandrie, il s'y arrêta sept jours et fut logé dans la *medarsa* où professait le fakih Zein eddîn.

La liste des étapes par lesquelles il marqua son retour au Maroc suffira, je pense, pour indiquer la nature des documents géographiques et archéologiques qu'on est en droit de demander à l'*Itinéraire occidental.* La voici, en abrégé : Bathnân; Kasr Essa'afna; Erradjol Elmechkouk; Elhaçaoui; Djar-

çoun; Mrawa; Zoulmita, un peu sur la droite; Ksar Djalith, sur la frontière occidentale de la province de Barnik; Adjrania; les déserts de Sennâna et de Menhoucha; Sort; Echchebyka; Mesrâta; Souiket ibn Mathkoud; Beni Haçân; Lebda (Leptis), ville remplie de ruines admirables et près de laquelle on remarque une statue de femme en marbre, ce qui fait supposer à notre voyageur que cet endroit était la capitale d'un royaume; Meslâta, tribu souverainement hospitalière à l'égard des pèlerins; Tripoli; Kâbess, où El-Abdery se prosterne devant le mausolée d'Abou Lebaba, qui avait été un des compagnons du Prophète; Nefta; Oulad Errekik, tribu de marabouts, Kairouân; Sfakss; Monastir; Souça; Menzel abou Naçar; Tunis; Badja; Khaulân; Kala'a قلاع; Constantine; Bougie; le hameau de Mlâla, en Kabylie; Miliâna; Oran; Tlemcen, où il s'empresse d'aller visiter la *makbara* de Sidi bou Mediène, qui occupe le sommet d'Eleubbad; la ville de Fez, dans laquelle les pèlerins prirent le parti de faire le ramadhan; Meknaça (Mequinez), où le voyageur marocain se fit délivrer un diplôme de professeur par le cadi Abou'lhadjdjadj Youcef ben Ahmed ben Hakm Ettadjibi, qui était né en Espagne; enfin, la ville d'Azmour, que l'on regarde comme un lieu saint, à cause des marabouts dont elle renferme les cendres.

« Là, nous touchions à nos foyers, nous rentrions dans nos familles, s'écrie l'auteur avec reconnaissance; aussi, pour rendre grâces à Dieu de notre heureux

pèlerinage, nous récitâmes une prière sur le tombeau d'Abou Mohammed Salah ben Yençâren, l'honneur de son siècle, le modèle de la piété, la gloire du Maroc. »

L'ouvrage est terminé par une longue *kacida* en *ya*, qui résume, avec encore plus d'emphase, plus d'*ingéniosité* et plus d'afféterie, les impressions du poëte émérite, auquel nous devons pourtant assigner une place distinguée parmi les écrivains musulmans du moyen âge.

J'ai rarement vu un livre arabe aussi instructif et aussi utile que l'*Itinéraire d'El-Abdery*, non-seulement pour l'exactitude des données topographiques, mais encore pour les détails archéologiques, les études de mœurs, et surtout la mise en scène de presque tous les savants musulmans du VIIe siècle. L'orientaliste qui ne craindrait pas de consacrer une partie de ses veilles à la traduction de ce document précieux rendrait un véritable service au monde savant.

DEUXIÈME EXTRAIT

DE

L'OUVRAGE ARABE D'IBN ABY OSSAÏBI'AH

SUR L'HISTOIRE DES MÉDECINS,

TRADUCTION FRANÇAISE, ACCOMPAGNÉE DE NOTES,

PAR M. LE Dr B. R. SANGUINETTI.

AVERTISSEMENT.

Mon intention n'est pas de répéter aux lecteurs du Journal asiatique les détails que je leur ai donnés dans l'avertissement de mon *Premier extrait;* bien au contraire, je m'en réfère tout à fait à ceux-ci. J'ajouterai seulement que les manuscrits qui m'ont servi pour le présent travail sont les mêmes que j'ai consultés pour exécuter le précédent, et que j'ai déjà fait connaître; que ce *Second extrait* est tout aussi inédit que le premier; et que je suis également prêt à en publier le texte, à la plus prochaine occasion opportune.

Le fragment que je donne maintenant est la version du deuxième chapitre d'Ibn Aby Ossaïbi'ah, chapitre presque entièrement consacré à l'histoire d'Esculape. L'auteur entre dans de longs et curieux détails à ce sujet, et je puis assurer qu'un bon nombre de ces derniers ne manquent ni de nouveauté, ni d'intérêt. Sans doute on y trouvera reproduits beaucoup de ces renseignements plus ou moins fabuleux, que les écrivains grecs, surtout, nous fournissent sur ce célèbre dieu de la médecine; mais au moins ils sont ici souvent présentés sous une forme diverse. On en trouvera aussi d'autres, provenant de sources purement orientales ou

arabes, et qui diffèrent d'une manière notable de ceux donnés par les Grecs. Je n'ai pas jugé à propos d'indiquer minutieusement toutes ces différences, de même que je n'ai pas cru nécessaire de réfuter toujours certains faits prétendus historiques, et dont la fausseté était évidente. Mes lecteurs s'en apercevront aisément par eux-mêmes, et ils rectifieront tout de suite les quelques erreurs des auteurs orientaux auxquelles je viens de faire allusion. En somme, Ibn Aby Ossaïbi'ah a puisé, comme on le verra, de plusieurs côtés, et il a réussi à former un ensemble qui sera lu et étudié, je le pense, avec quelque profit.

De toutes les difficultés qu'a offertes le présent travail, je ne signalerai que le nombre considérable de noms propres, soit mythologiques, soit historiques, et qui sont parfois étrangement altérés. Tout défigurés qu'ils étaient, j'ai fait de mon mieux pour les reconnaître et les rétablir. Mais quelquefois il s'est agi de noms et de faits, les uns comme les autres apocryphes. Alors le terrain vous manque complétement sous les pieds; on ne saurait marcher avec quelque sûreté; et il est souvent impossible de s'appuyer sur quelque conjecture ferme et solide. Ces cas, dis-je, ce sont présentés. C'est au lecteur compétent de juger si j'ai fait tout ce que je devais, ou si, malgré mes efforts, j'ai été au-dessous de mon sujet.

EXTRAIT D'IBN ABY OSSAÏBI'AH.

CHAPITRE DEUXIÈME.

DES CLASSES DES MÉDECINS QUI ONT CONNU, LES PREMIERS, QUELQUES PARTIES DE LA MÉDECINE ET EN FURENT AINSI LES INVENTEURS.

Esculape[1].

Un grand nombre d'anciens philosophes et de

[1] Les manuscrits portent presque partout اسقلنبيوس; mais il serait plus régulier d'écrire اسقليبيوس.

médecins conviennent qu'Esculape, comme nous l'avons indiqué précédemment, est le premier médecin que l'on connaisse, et le premier qui ait raisonné sur quelques parties de la médecine, se guidant d'après l'expérience. Il était Ionien, et ce nom vient de *Ioûnân*[1], presqu'île qui fut habitée par les philosophes grecs.

Dans le livre second de son ouvrage intitulé *Les milliers (d'années)*, Abou Ma'char[2] dit: Qu'une cité de l'Occident était anciennement appelée *Argos* (ارعش), et que ses habitants étaient appelés *Arghîzâ* (ارغيزا, pour Argives); que, plus tard, cette ville a été nommée *Anoûniâ* (انونيا, au lieu de ايونيا, ou Ionie), et que ses habitants furent dits Ioniens, du nom de leur ville; que celle-ci fut possédée par un des rois successeurs d'Alexandre (ملوك الطوآئف); mais que l'on prétend que le premier souverain grec qui ait gouverné la ville de Ionie, était appelé *Anoûlioûs* (انوليوس, pour *Aeolus*, ou Éole); que ce prince

[1] Ce mot يونان est pris ici pour la Grèce, et dans le sens de Ionie. Il a ainsi le même emploi que le terme hébreu יָוָן, c'est-à-dire qu'il est tantôt le nom propre de Iawan, fils de Japhet, fils de Noë, que tantôt il signifie la Grèce ancienne même, et quelquefois aussi les Grecs.

[2] Ce أبو معشر est le célèbre astronome, ou plutôt astrologue, connu en Europe sous le nom d'*Albumasar*. Il était natif de la ville de Balkh, dans le Khorâçân, et il a composé plusieurs ouvrages dont le plus connu est celui cité ici et appelé كتاب الألوف, ou « le Livre des milliers d'années. » Il est mort l'an 272 de l'hégire (885-886 de J. C.). (Cf. Ibn Khallicân, *Biographies*, partie du texte arabe publiée par M. de Slane, p. 165-166.)

a été surnommé *Dictator* (Dictateur دقطاطر[1]); qu'il a gouverné pendant dix-huit années les Ioniens, et a établi pour ceux-ci des préceptes nombreux qu'ils ont suivis.

L'illustre cheïkh Abou Soleïmân Mohammed, fils de Thâhir, fils de Behrâm Assidjistâny (c'est-à-dire du Segestan), le logicien, dit ce qui suit, dans ses *gloses marginales* (فى تعاليقه[2]) : Qu'Esculape est fils de Jupiter (ou de Zeus, ابن زيوس), que sa naissance est réputée spirituelle, qu'il est le chef de la médecine, et le père de la plupart des philosophes. Il ajoute qu'Euclide est un de ses descendants, qu'il en est ainsi de Platon, d'Aristote, d'Hippocrate, et de la majeure partie des Ioniens; qu'Hippocrate était son seizième enfant, c'est-à-dire le seizième rameau de sa postérité; enfin, que le frère d'Esculape était Solon, et que celui-ci fut le premier qui ait établi des lois (ou le père des législateurs, وهو ابو واضع النواميس).

Or, je dis que l'interprétation arabe du nom d'Es-

[1] Je crois inutile d'insister sur le peu d'exactitude de ces prétendues données historiques. Quant au mot دِقطاطر, il ne me paraît pas pouvoir être entendu ici d'une autre manière que celle que j'ai adoptée. Cela prouve bien la confusion des temps, dans laquelle s'est fourvoyé l'auteur arabe. Pour ce qui est de supposer que دقطاطر soit la reproduction du terme grec Δεκατευτήρ, signifiant « dîmteur », ou percepteur de dîmes, cela me semble fort peu probable.

[2] J'ai dit quelques mots sur ce ابو سليمان dans mon *Premier extrait*. (Voyez *Journal asiatique*, cahier double de mars-avril 1854, p. 264, note 2; et tirage à part dudit extrait, p. 35, note 1.)

culape est : l'*empêchement de la sécheresse* (منع اليُبْس[1]). On prétend encore que la racine de ce mot, dans l'idiome des Grecs, est dérivée de l'idée de l'éclat et de la lumière.

On trouve dans les *Histoires des Géants* (ou *Héros*), écrites en syriaque, qu'Esculape était d'un naturel vif, d'une forte intelligence, avide d'instruction et très-zélé pour apprendre la science médicale; que beaucoup de circonstances heureuses se sont offertes à lui, qui l'ont aidé à devenir très-habile dans la médecine; et que des choses admirables, touchant le traitement des maladies, lui furent découvertes au moyen de l'inspiration de Dieu. Qu'il soit honoré et glorifié! On raconte aussi qu'Esculape trouva la science médicale dans un temple que les Géants possédaient à Rome, appelé le *Temple d'Apollon*[2], et qui était consacré au Soleil. D'autres disent qu'Esculape, lui-même, a été le fondateur de ce temple, qui fut nommé le *Temple d'Esculape.*

Une des choses qui confirment ce que nous venons de dire, c'est que Galien raconte dans son ouvrage

[1] Il est clair que l'on a ainsi pensé à l'*α* privatif et à *σκέλλω* « sécher, dessécher. » De là, dit-on, le nom d'Ἀσκληπιός. (Voyez aussi, sur cette étymologie hasardée, ci-dessous, p. 196.)

[2] فى هيكل كان لهم برومية يعرف بهيكل ايلق وهو للشمس

Je pense que ce mot ايلق est une altération de ابلن ou ابلو, pour exprimer l'*Apollon* grec, ou l'*Apollo* des Latins, ici dieu Soleil. Peut-être aussi est-il la corruption du terme grec Ἥλιος « Soleil ». Je dois ajouter que les manuscrits donnent ordinairement افلولن pour Apollon. Il vaudrait mieux écrire افلّون.

qui traite du *catalogue de ses livres*[1], que le Dieu Très-Haut l'ayant délivré d'un apostème mortel qui l'affligeait (دبيلة قتالة), il fit un pèlerinage à son temple, appelé le *Temple d'Esculape*[2]. Il dit aussi, au commencement de son ouvrage, intitulé *La méthode de guérir,* que ce qui ne peut manquer de donner, chez la multitude, du crédit à la médecine, ce sont les cures divines dont le peuple a été témoin dans le temple d'Esculape[3].

L'historien Orosius (هروشيش صاحب القِصَص, ou Paul Orose), dit: Que le temple d'Esculape était un édifice situé dans la ville de Rome, renfermant une statue qui parlait aux gens lorsqu'ils l'interrogeaient,

[1] ان جالينوس قال فى كتابه فى فينكس كتبه. Telle est la leçon des manuscrits. Je ne doute pas que ce mot فينكس ne soit l'équivalent du terme grec πίναξ, qui signifie, entre autres choses, « index et catalogue ». L'auteur veut ainsi désigner le livre de Galien que nous connaissons sous le titre de : Περὶ τῶν ἰδίων βιβλίων. Cet ouvrage est, en effet, une sorte de liste où le médecin de Pergame fait le dénombrement de ses œuvres; il en indique le contenu, la date de la publication, etc., etc.

[2] Voyez le Traité intitulé : *Galeni De libris propriis liber,* cap. II. Le médecin de Pergame raconte qu'Antonin (c'est-à-dire l'empereur Marc-Aurèle) le dispense de l'accompagner dans son expédition en Allemagne, mais l'oblige d'aller à Rome, pour y attendre son retour. Il s'exprime ainsi : « Sed dimittere persuasus, cùm di- « centem audîsset, contra iubere patrium deum Æsculapium, cuius « et cultorem me demonstrabam, ex quo me lethali affectione ab- « scessus laborantem servâsset; deum veneratus, et reditum suum « expectare iusso me, etc. » (Édition Chartier, t. I, p. 38-39.)

[3] Cf. *Galeni Methodi medendi libri XIV,* lib. I, cap. I. (Édition Chartier, t. X, p. 1-3).

et qui avait été anciennement inventée par Esculape; que les Mages ou idolâtres de Rome (مجوس رومية) prétendaient que cette figure avait été dressée en tenant compte de certains mouvements des étoiles, et qu'elle était investie de la spiritualité d'une des sept planètes [1]; enfin, que la religion des chrétiens existait à Rome avant le culte des étoiles [2]. C'est du moins ce que raconte Orosius.

Galien affirme, dans beaucoup d'endroits, que la médecine d'Esculape était divine; et il ajoute que le rapport qu'il y a entre la médecine d'Esculape et la sienne est le même que celui qui existe entre sa médecine (de Galien) et celle des carrefours (ou la médecine *triviale;* طِبّ الطُرُقات). Galien mentionne encore, au sujet d'Esculape, dans l'ouvrage composé pour exciter à l'étude de la médecine, que le

[1] Les seules qui fussent connues dans l'astronomie des anciens, comme dans celle des Arabes.

[2] Si par ces mots l'auteur veut dire que les folies astrologiques ont commencé à Rome quelque temps après l'apparition du christianisme dans cette ville, il a parfaitement raison. Il en est ainsi de l'application ridicule qu'on a faite de l'astrologie à la médecine, aussi bien à Rome que dans tout l'Occident, depuis cette époque et durant plusieurs siècles. Je ne parle pas ici des pays orientaux; car c'est de là même que ces rêveries nous sont venues. (Cf. Kurt Sprengel, *Versuch einer pragmatischen Geschichte der Arzneikunde,* deuxième édition, t. II, p. 167 et suiv.) Je dois ajouter que la phrase arabe est ainsi conçue : وكان دين النصرانيّة فى رومية قبل عبادة ٱلنجوم
On pourrait lire : قِبَل au lieu de قَبْل ; et alors le sens serait : « que la religion des chrétiens existait à Rome, à côté (ou en face) du culte des astres. »

Dieu suprême a révélé à Esculape ce qui suit : « Tu es plus digne que je t'appelle *un ange*, qu'*un homme*[1]. »

Hippocrate dit que Dieu a élevé à lui Esculape dans les airs, au milieu d'une colonne de lumière. Un autre auteur raconte qu'Esculape était vénéré chez les Grecs, qui imploraient du secours sur sa tombe dans leurs maladies, et on assure que l'on allumait chaque nuit mille lampes sur son tombeau. Les rois étaient de la race d'Esculape[2], et ils prétendaient qu'il avait été doué du don de la prophétie. Dans son ouvrage intitulé *Les lois*, Platon mentionne beaucoup de faits se rapportant à Esculape, touchant des choses mystérieuses qu'il a su découvrir, et des anecdotes admirables qu'il a connues d'avance, parce qu'il était aidé de Dieu. Ensuite les hommes les virent arriver, précisément comme il avait prédit et annoncé. Platon raconte aussi, dans le troisième livre de son ouvrage *Sur le gouvernement* (ou *la République*), qu'Esculape, ainsi que ses fils, était instruit dans la politique; que ces derniers étaient d'habiles et bons soldats,

[1] Cf. *Galeni Suasoria ad artes oratio* (édit. Chartier, t. II, p. 3). Les mots arabes du dernier passage sont إِنّى الى ان اسمّيك ملكًا اقرب منك الى ان اسمّيك انسانًا. Littéralement : « Tant que je te nommerai *ange*, ce sera plus près de toi, que tant que je t'appellerai *homme.* »

[2] On sait, en effet, que plusieurs descendants de ce dieu de la santé ont régné dans la Carie, et cela depuis son fils Podalyre, jusqu'à Théodore second, qui fut obligé de se retirer dans l'île de Cos, lors de la descente des Héraclides. Il y eut là, en tout, onze rois de cette famille. Quelques descendants de Machaon, autre fils d'Esculape, ont régné dans la Messénie.

et qu'ils étaient, de plus, savants dans la médecine. Il ajoute que l'avis d'Esculape et son habitude étaient de soigner les malades que l'on pouvait guérir; mais que, quant à ceux qui portaient des affections mortelles, il ne les traitait nullement, afin de ne pas prolonger leur vie, qui était inutile pour eux comme pour les autres: et il les abandonnait ainsi à eux-mêmes.

Dans son ouvrage intitulé *Choix de sentences et de bons mots*, l'émîr Abou'lwafâ Almobacchir, fils de Fâtic[1], dit : Que l'Esculape dont il est ici question était un disciple d'Hermès, qu'il avait voyagé avec celui-ci, et que, lorsqu'ils furent revenus de l'Inde et qu'ils furent entrés en Perse, Hermès laissa Esculape à Babylone, comme son vicaire, afin qu'il établît des lois dans ce pays. Il ajoute : « Quant à cet Hermès, il est le premier du nom; on prononce ce mot *ermes*, et c'est le nom d'*Othârid* (Mercure[2]). Les Grecs le nomment *Ithrismîn* (اطرسمين, corruption de Τρισμέγιστος, Trismégiste); les Arabes, *Idrîs*, et les Hébreux, *Akhnoûkh* (Hénoch, اخنوخ pour חֲנוֹךְ). Il est fils de Iâred, fils de Mahalâîl (pour Mahalaleël), fils de Kaïnân, fils d'Énoûch, fils de Cheïth (Seth), fils d'Adam[3]. (Que le salut soit sur eux tous!) Le

[1] Il a été parlé de ce personnage dans mon *Premier extrait*. (Voy. *Journal asiatique*, cahier double de mars-avril 1854, p. 264, note 1; et tirage à part du même extrait, p. 34, 35, note 2.)

[2] ولفظه ارمس وهو اسم عطارد. Par ce mot ارمس, l'auteur fait peut-être allusion à l'orthographe grecque d'Ἑρμῆς; ou bien, c'est une erreur. On écrit, en arabe, هرمس.

[3] وهو ابن يارد بن مهلاييل بن قينان بن انوش بن شيث ابن آدم عليهم السلام. (Cf. *Genèse*, chap. v, vers. 1-21.)

pays de sa naissance est l'Égypte; il y est venu au monde dans la ville de Memphis, et il est resté sur la terre quatre-vingt-deux ans. » Mais d'autres disent qu'il y a demeuré l'espace de trois cent soixante-cinq années.

Almobacchir, fils de Fâtic, dit encore : « Esculape, sur qui soit le salut! était un homme au teint brun, de haute taille, chauve, d'une belle figure; il avait la barbe épaisse, de jolis linéaments, de longs bras et de larges épaules; ses os étaient volumineux, ses muscles grêles, ses yeux brillants et très-noirs; il parlait lentement, était souvent silencieux, laissait ses bras en repos lorsqu'il marchait, regardait la plupart du temps par terre, et réfléchissait beaucoup; il était doué de vivacité, de sévérité, et, quand il parlait, il remuait son doigt indicateur. »

Un autre assure qu'Esculape a existé avant le grand déluge, qu'il était disciple de l'*Agathodæmon* égyptien, et qu'Agathodæmon était un prophète des Grecs et des Égyptiens; que l'interprétation du mot Agathodæmon est « l'heureux » (lisez « le bon ») et « le génie » (c'est-à-dire « le bon génie »)[1]; que cet Esculape est le premier qui ait pratiqué la médecine chez les Grecs; qu'il l'enseigna soigneusement, mais qu'il défendit à ceux-ci de la transmettre aux étrangers.

[1] وتفسير اغاثا ديمون السعيد الجدّ. Les manuscrits portent bien certainement الجدّ; mais j'ai traduit comme s'il y avait الجنّ ; car c'est la seule manière exacte de rendre, en arabe, la seconde moitié du terme grec composé Ἀγαθοδαίμων.

Quant à l'astronome Abou Ma'char de Balkh, il prétend, dans son *Livre des milliers d'années*, que cet Esculape n'a pas été le premier des médecins, eu égard à l'excellence du mérite, ni même par rapport au temps dans lequel il a fleuri; mais qu'il a pris l'art médical d'un autre personnage, et a suivi la voie de ceux qui l'avaient précédé; qu'il a été le disciple de l'Hermès égyptien, et qu'il y a eu trois Hermès.

Voici ce que dit le cheïkh Mouwaffik eddîn Aç'ad, fils d'Iliâs, fils d'Almathrân, que Dieu ait pitié de lui! dans son abrégé du livre *Des maladies*[1] :

« Les Chasdéens (ou Chaldéens; الكسدنيّون) emploient l'expression de « Hermès aux trois bienfaits[2]. » Celui-ci était, en effet : 1° *roi*, et son empire s'étendait dans la plus grande partie du monde habité; 2° *prophète*, et le Dieu Très-Haut l'a mentionné dans le Korân, sous le nom d'Idrîs[3]. Sur qui soit le salut! Ce dernier est le même personnage que les Israélites appellent Khénoûkh; l'on dit aussi Akhnoûkh (Hénoch)[4]; et 3° *médecin philosophe*. Il a composé beaucoup d'ouvrages, qui se trouvent aujourd'hui encore entre les mains des hommes. Tels sont, par exemple : *Le livre de la longitude et de la latitude;* celui

[1] J'ai parlé de ce ابن المطران dans mon *Premier extrait.* (Voy. *Journal asiatique*, cahier double de mars-avril 1854, p. 248, note 1; et tirage à part dudit extrait, p. 18, 19, note 3.)

[2] هرمس المثلّث بالنعم.

[3] Voyez *Korân*, XIX, 57; et XXI, 85.

[4] خنوخ وقيل اخنوخ.

De la baguette d'or; Le livre de la doctrine d'Hermès, touchant les projections des rayons (ou radiations) des planètes, et sur l'égalisation des maisons de la sphère[1]. Les trois bienfaits que nous avons cités (c'est-à-dire les qualités ou grâces de roi, prophète et médecin philosophe) ont été réunis sur cet Hermès; mais l'on n'a jamais entendu dire qu'aucun autre que lui les ait eus tous les trois en partage : et le Dieu Très-Haut l'a élevé à lui dans une colonne de lumière[2]. Les Indiens, ainsi que les Harrâniens[3], prétendent qu'il a été attiré au ciel dans du feu, que Dieu lui avait envoyé. C'est pour cela que ces peuples brûlent leurs corps après la mort. Il y a même parmi eux des gens qui les font brûler avant le décès, pour s'approcher plus tôt de Dieu et l'adorer. »

Quant au premier Hermès, qui est celui-là même qu'on appelle *Hermès aux trois bienfaits*, il a vécu avant le déluge. Ce mot Hermès est un surnom ou titre, à l'instar de César et Cosroës. Les Perses, dans leurs Annales, le nomment *Alledjehed*, terme qui signifie « possesseur de justice[4] ». C'est le même

[1] On voit que ce sont là des théories qui font partie de l'astrologie judiciaire.

[2] Cf. *Genèse*, v, 24; et *Korân*, xix, 58.

[3] الحرّانيّون. Ils prennent leur nom de Harrân (appelée par les Romains *Carrhæ*, du grec Κάῤῥαι), ville de la Mésopotamie. Les Orientaux croient que ce fut la première cité bâtie après le déluge. C'est ici, disent-ils, et dans ses environs, que s'établirent les Sages, les Sabéens, appelés aussi Harrâniens, etc.

[4] وتسمّيه الفرس فى سِيَرها اللجهد وتفسيره ذو عدل. Ce terme اللجهد m'est inconnu, de même que sa variante اللهجد, que fournit

que les Harrâniens considèrent comme prophète, et que les Perses disent avoir eu pour aïeul Caïoûmarth, qui est précisément Adam. Les Israélites l'appellent Hénoch, et on le nomme, en arabe, Idrîs.

Abou Ma'char dit : « Cet Hermès est le premier qui ait raisonné sur des choses célestes, telles que les mouvements des étoiles. Son aïeul était Caïoûmarth ou Adam, qui l'a instruit des heures de la nuit et du jour. Il est aussi le premier qui ait bâti des temples et qui y ait glorifié l'Être suprême. C'est encore le premier qui ait médité sur la médecine et raisonné sur cette science. Il a composé, pour ses contemporains, beaucoup de livres, en des poésies justes et cadencées, en rimes célèbres, et dans l'idiome des gens de son temps; ces ouvrages traitent de choses terrestres et célestes. Ce même Hermès est, de plus, le premier qui ait menacé les hommes du déluge, et qui ait connu qu'une calamité, venant du ciel, atteindrait infailliblement la terre, par l'eau et le feu. Il habitait la haute Égypte, pays qu'il avait lui-même choisi; il y bâtit les pyramides et les *cités de terre*[1]. Comme il craignait que la

le ms. n° 673. Ne serait-ce pas plutôt المجاهد « le champion de la loi ? » C'est ainsi, en effet, que la légende musulmane et persane appelle cet Hermès ou Idrîs, qu'on dit avoir combattu, le premier, contre les infidèles, c'est-à-dire les descendants de Caïn, les Caïnites.

[1] مدائن التراب. Peut-être que l'auteur les appelle ainsi, voulant indiquer qu'elles étaient construites en briques séchées au so-

science ne se perdît par suite du déluge, il construisit les *berbas* (monuments religieux) : l'on appelle ainsi une montagne, qui est aussi nommée *berba d'Ikhmîm* [1]. Il figura dans ces berbas, au moyen de la peinture et de la sculpture, tous les arts et tous les métiers, ainsi que les artistes et les artisans, avec leurs instruments; il y décrivit, pour ses successeurs, les diverses sciences, désirant ardemment qu'elles se conservassent à jamais dans sa postérité, et craignant beaucoup que les vestiges du savoir ne vinssent à s'effacer du monde.»

On est certain, par les traditions qui nous ont été transmises, comme venant des principaux apôtres de Mahomet, qu'Idrîs est le premier qui ait lu des livres [2], et qui ait médité sur les sciences; il a reçu du ciel trente feuillets. C'est le premier homme

seil. L'Égypte n'a jamais été riche en bois de construction. Ou bien, par ces mots مدائن التراب, il faut seulement entendre *les cités de cette région.*

[1] Telle est la version exacte du texte, lequel, d'ailleurs, me paraît être défectueux en cet endroit, et que voici : فبنى البرابى وهو الجبل المعروف بالبرباة برباه اخميم. On peut, du reste, consulter sur ce fameux monument d'Ikhmîm (Χέμμις ou *Panopolis*), monument qui est à présent démoli, les deux ouvrages suivants : *The Travels of Ibn Jubair,* edited by W. Wright, p. 57-59; *Voyages d'Ibn Batoutah,* publiés et traduits par C. Defrémery et le Dr B. R. Sanguinetti, t. I, p. 103-104.

[2] ان إدريس اوّل مَن درس الكتب. On a même prétendu que le nom d'Idrîs vient du verbe *daraça,* quand il signifie *lire;* ou du nom d'action *ders,* qui veut dire *lecture.*

qui ait cousu les vêtements et les ait endossés. Dieu l'a élevé près de lui à un poste sublime [1].

Waheb, fils de Mounebbih, dit [2] : Qu'Idrîs a été le premier qui ait écrit avec la plume faite avec le roseau; le premier qui ait cousu les habits et s'en soit revêtu; que les hommes, avant lui, endossaient les peaux des bêtes; et il ajoute qu'Idrîs a été ravi au ciel, étant alors âgé de trois cent soixante-cinq années [3].

Le deuxième Hermès était de Babylone; il habitait cette capitale des Chaldéens, et il a vécu après le déluge, du temps de *Berîn-Bâly* [4]. Celui-ci reconstruisit cette ville après l'époque de Nimroûd, fils de Coûch [5]. Cet Hermès excellait dans la médecine et la philosophie; il connaissait les qualités des nombres, et il avait pour disciple l'arithméticien Pythagore [6]. Il renouvela, dans la médecine, la phi-

[1] Cf. *Korân*, XIX, 57, 58.

[2] On trouve quelques détails sur ce personnage dans les *Biographies* d'Ibn Khallicân, manuscrit de la Bibliothèque impériale. Il y est nommé ابو عبد الله وهب بن منبه اليمانى صاحب الاخبار والقصص. Ainsi, il est auteur de *récits* et d'*histoires;* et il aurait raconté les traditions, surtout d'après le célèbre Abou Horaïrah. L'on ne connaît pas exactement l'époque de la mort de Waheb. Ibn Khallicân dit qu'il décéda à San'â, dans le Yaman, l'an 110 de l'hégire (728 de J. C); ou bien l'année 114, au mois de moharram (mars 732); ou bien encore en l'année 116 (734); et il avait vécu quatre-vingt-dix ans. (Supplément arabe, n° 702, fol. 319 v.)

[3] Cf. *Genèse*, V, 23, 24.

[4] برين بالى. Je suppose que ce mot est une altération de سرتن بالى, et que l'on veut désigner ici Sardanapale.

[5] Cf. *Genèse*, X, 8 à 11.

[6] وكان تلميذه فيثاغورس الارثماطيقى.

losophie et la science des nombres, ce qui avait été détruit par le déluge, à Babylone. Cette ville a été la résidence des philosophes de l'Orient; et ce sont eux qui ont, les premiers, rétabli les lois pénales et réglé les institutions civiles.

Le troisième Hermès a demeuré dans la ville de Memphis, a vécu après le déluge, et il est auteur du livre qui traite des animaux venimeux. Il était médecin philosophe, connaissait les propriétés des drogues délétères et des animaux nuisibles. Il a parcouru les contrées dans tous les sens, pour étudier les maladies des différents pays et leur nature, ainsi que les tempéraments des habitants. Il a aussi composé sur l'alchimie un traité excellent et précieux, duquel dépendent beaucoup d'arts et de métiers, tels que ceux de la verrerie, de la verroterie ou coquillages de Vénus, de la composition du lut, et autres semblables. Cet Hermès avait un disciple nommé Esculape, dont le lieu de résidence était la Syrie.

Mais il est temps de reprendre le discours sur notre Esculape. On raconte, à son égard, qu'il guérissait les maladies que les gens désespéraient de pouvoir guérir; et lorsque la multitude vit une pareille chose, elle pensa qu'Esculape faisait revivre les morts. Les poëtes grecs récitèrent, à son sujet, des vers admirables, où ils prétendirent qu'Esculape donnait la vie aux cadavres et faisait revenir au monde tous ceux qui étaient décédés. Ils avançaient aussi que le Dieu Très-Haut l'avait élevé à lui, pour

l'honorer et l'illustrer, et qu'il l'avait mis au nombre des anges. L'on dit qu'il n'est autre qu'Idrîs, sur qui soit le salut!

Le grammairien Iahia dit[1] : Qu'Esculape a vécu quatre-vingt-dix années, dont les cinquante premières ont constitué l'époque de son enfance d'abord, et ensuite tout le temps pendant lequel la puissance divine n'avait point encore commencé à paraître chez lui; les quarante autres années sont la période où il était savant, ainsi que professeur. Il ajoute : Qu'Esculape a laissé deux fils, habiles dans l'art médical[2]; qu'il leur ordonna de n'enseigner la médecine qu'à leurs enfants et aux membres de sa propre famille; et qu'aucun étranger n'eût à recevoir d'eux la communication de cette science. Iahia dit aussi;

[1] Ce يحيى النحوي était un médecin chrétien d'Alexandrie, qui a joui d'une certaine faveur chez le célèbre 'Amr, fils d'Al'âs, lorsqu'il fit la conquête de cette ville, en l'année 21 de l'hégire (641 de J. C.). Son vrai nom était يحنا ou Johannes (Jean Philopone); et il est auteur de plusieurs ouvrages de médecine et de philosophie, assez estimés. Ibn Aby Ossaïbi'ah donne beaucoup de détails sur ce personnage et sur ses œuvres, au chapitre VI, où il parle des médecins d'Alexandrie. (Ms. 674, fol. 112 r. à 114 r.)

[2] Ces deux fils d'Esculape étaient Machaon et Podalyre, braves soldats, ainsi que savants médecins pour leur temps, surtout le premier, qui était l'aîné. Ovide fait une mention de Machaon en ces termes, dans le premier livre *Des Pontiques*, lettre III :

Utque Machaoniis Pæantius artibus heros
Lenito medicam vulnere sensit opem :

Plus loin, au troisième livre, lettre IV, le poëte exilé, en parlant de sa santé et de ses forces, s'exprime ainsi :

Firma valent per se, nullumque Machaona quærunt.

Qu'Esculape fit les mêmes recommandations à ceux qui lui succéderaient sur cette terre; et leur prescrivit deux choses : 1° qu'ils eussent à demeurer au milieu des pays habités par les Grecs; savoir, dans trois îles, dont l'une était Cos, patrie d'Hippocrate[1]; et 2° qu'ils ne fissent point connaître l'art médical aux étrangers, mais que seulement les pères l'enseignassent à leurs enfants. Les deux fils d'Esculape accompagnèrent Agamemnon, lorsqu'il partit pour la conquête de Troie[2]; il les estimait et les honorait excessivement, à cause du haut rang qu'ils occupaient dans la science.

On lit ce qui suit dans un autographe de Thâbit, fils de Korrah, le Harrânien[3], à l'occasion des personnages appelés *Hippocrate* (لمّا ذكر البقارطة): « Es-

[1] L'abrégé, le ms. n° 873, est ici plus complet que tous les autres manuscrits; car il ajoute : « que la deuxième île, ou ville, était Cnide, et la troisième, Rhodes. والثانية بمدينة قنيدس والثالثة بمدينة رودس.

[2] Les manuscrits portent ridiculement اطرابلس « Tripoli. » Il aurait fallu écrire اطرويا, pour Τρωία ou Τροία « Troie ».

[3] ثابت بن قرّة الحرّاني. On le connaît en Europe sous le nom de *Thebit.* Il était savant en médecine, philosophie, astronomie et dans les mathématiques; il a joui d'une très-grande faveur près du calife Almo'tadhid billâh. Thâbit connaissait fort bien les trois langues arabe, syriaque et grecque; il a composé beaucoup d'ouvrages dans les deux premières, et a traduit aussi un certain nombre de livres, du grec en arabe.

Thâbit est né, suivant Ibn Khallicân, dans l'année 221 de l'hégire (836 de J. C.), à Harrân, et il est mort à Bagdad, le jeudi 26 de safar de l'année 288 (19 février 901). Mais Ibn Aby Ossaïbi'ah dit que Thâbit est né l'an 211 de l'hégire (826 de J. C.), et qu'il est mort à l'époque que je viens de mentionner, âgé par consé-

culape, dit-on, avait douze mille disciples dans les différentes contrées de la terre; et il enseignait la médecine verbalement. Sa famille s'était ainsi transmis cette science par héritage, jusqu'à ce que l'art médical reposât tout entier sur Hippocrate [1], lequel vit que les membres de sa famille et de sa caste étaient réduits en fort petit nombre. Comme il craignait que la médecine ne vînt à périr, il commença à écrire sur cette science des livres, en forme de résumés. »

Fragment (prétendu) de Galien, et observations de Honaïn.

Voici ce que Galien dit d'Esculape, dans son *Commentaire sur le Livre du serment et de la promesse d'Hippocrate* [2] : « Deux opinions sont parvenues jusqu'à nous, touchant l'histoire d'Esculape. L'une de celles-ci est un mystère (ou une énigme, لغز); l'autre est une chose naturelle (طبيعيّ). Suivant la première, Esculape serait une des forces ou facultés de Dieu, qu'il soit béni et exalté! à laquelle on aurait donné ce nom, pour indiquer l'action même

quent de soixante et dix-sept années lunaires. On peut lire dans cet auteur la notice de Thâbit, au chapitre x (ms. 673, fol. 122 r. à 123 v.) (Cf. Wüstenfeld, *Geschichte der arabischen Aerzte und Naturforscher*, p. 34 à 36.)

[1] الى ان تضعضع الامر فى صناعة الطبّ على ابقراط

[2] Voyez ce que j'ai dit sur cet ouvrage supposé de Galien, dans mon *Premier extrait* (*Journal asiatique*, cahier double de mars-avril 1854, p. 242, note; et tirage à part dudit extrait, p. 13, note).

de cette puissance, c'est-à-dire, l'empêchement de la sécheresse[1]. »

Observation de Honaïn[2].

« Puisque la mort n'arrive que lorsque la sécheresse et le froid prédominent, et que ces deux conditions réunies déssèchent le corps qui meurt, il est tout simple qu'on ait nommé le ministère (المهنة), au moyen duquel les corps vivants conservent, tant qu'ils continuent à vivre, leur chaleur et leur humidité, d'un mot qui indique le manque de la siccité (عدمان اليبس). »

Galien reprend : « On dit, d'un autre côté, qu'Esculape est fils d'Apollon, que Phlégyas et Coronis en ont été le père et la mère nourriciers[3], et qu'il

[1] Cf. ci-dessus, p. 181. Je dois avertir que le fragment qui s'étend depuis ici jusqu'à la p. 197, l. 21, manque dans tous les manuscrits, excepté dans le manuscrit n° 674.

[2] حنين est très-célèbre, comme auteur d'ouvrages de médecine, etc.; mais surtout comme traducteur de livres de cette science, et autres, du grec en arabe; il a été médecin du calife Almotéwakkil. Honaïn était d'une famille syrienne; mais il est né à Hîrah, dans l'Irâk, vers l'an 176 de l'hégire (792-793 de J. C.). Il a cessé de vivre à Bagdad, le mardi 6 de safar de l'année 260 (1er décembre 873), pendant le califat de Mo'tamid. On trouve aussi quelquefois l'an 194 de l'hégire (809 de J. C.) indiqué, peut-être à tort, comme la date de sa naissance. Ibn Aby Ossaïbi'ah donne plus loin, chapitre VIII, la biographie de Honaïn (ms. 673, fol. 105 v. à 114 v.), et il en parle encore au chapitre IX (fol. 115 v.). (Cf. Wüstenfeld, ouvrage cité, p. 26 à 29.)

[3] فيقولون انّه ابن افلوللن وانّ فلاعولوس وقوورونس مهدبه (sic)
Je pense qu'on doit lire le dernier mot مُهَدِّبَهُ, ce qui signifie : « celui qui soigne, qui élève, etc. » Régulièrement, il faudrait ici مهدّبيه ou مهدّباه, au duel.

est composé d'une partie qui est mortelle, et d'une portion qui n'admet point la cessation de la vie. L'on veut indiquer par là, que toute sa sollicitude est pour les hommes, comme étant des créatures de son espèce; mais que, cependant, il est doué d'une nature qui n'est pas sujette au trépas, et qui est supérieure, par conséquent, à celle de l'homme. Seulement le poëte (sans doute Homère) lui a donné le nom d'Esculape, qu'il a pris des effets mêmes de la médecine. Quant à l'opinion qu'il est fils de Phlégyas, elle provient de ce que ce dernier mot est dérivé du terme signifiant l'*ardeur du feu* [1]; et c'est comme si l'on disait : *Fils de la puissance productrice de la chaleur animale.* »

Observation de Honaïn.

« Esculape a été nommé fils de Phlégyas, car la vie ne se maintient que par la durée de la chaleur naturelle, qui réside dans le cœur et dans le foie. On l'a appelée *chaleur,* puisqu'elle est de la nature du feu. »

Galien ajoute : « Pour ce qui regarde l'opinion qu'Esculape est fils de Coronis, elle est basée sur cela que ce nom est dérivé de l'idée de la satiété et de l'avantage de la santé [2]. »

[1] L'auteur a certainement pensé au verbe grec *φλέγω* « j'enflamme. »

[2] Il s'agit ici probablement de *κορέννυμι* « je rassasie »; peut-être, de *κορέω*, pris dans le même sens.

Observation de Honaïn.

« Esculape a été nommé ainsi, pour indiquer que la jouissance des aliments et des boissons ne peut être parfaite pour l'homme, qu'à l'aide de la médecine, qui procure une bonne digestion de ce qu'on a mangé. C'est l'art médical seul qui conserve la santé, et qui la restitue, lorsqu'elle cesse d'exister. »

Galien continue : « On dit qu'Esculape est fils d'Apollon; car le médecin doit posséder, jusqu'à un certain point, le don de la divination. En effet, il n'est pas admissible que le médecin accompli puisse ignorer ce qui doit survenir plus tard. »

Observation de Honaïn.

« Galien veut parler ici de la *prescience* médicale (ou pronostic médical, تقدمة المعرفة الطبّيّة). »

Galien reprend : « Il est temps aussi que nous parlions de la figure d'Esculape, de ses vêtements et de sa puissance. Les relations que nous trouvons écrites, touchant le culte qu'on lui aurait rendu, comme à un dieu, doivent plutôt être rangées au nombre des fables, que regardées comme l'expression de la pure vérité. Ce qui est bien connu à son égard, c'est qu'il a été élevé au ciel, parmi les anges, dans une colonne de feu. C'est analogue à ce que l'on raconte au sujet de Bacchus, d'Hercule[1], et d'au-

[1] Le texte porte زيونوسس وابرقلس. Je suppose que le premier mot est au lieu de ديونوسس, c'est-à-dire Διόνυσος, Dionysus,

tres héros semblables, qui ont mis toute leur sollicitude et tout leur zèle à être utiles aux hommes. En somme, on dit que Dieu, qu'il soit béni et exalté! a agi ainsi envers Esculape, de même qu'il avait fait pour ceux qui lui ont ressemblé, afin de consumer sa partie terrestre et mortelle par le feu, d'attirer ensuite à lui sa portion non susceptible de mort, et d'élever alors son âme au ciel. »

Observation de Honaïn.

« Galien explique dans ce passage comment se fait la conformité de l'homme à l'égard de Dieu, qu'il soit béni et exalté! Il dit, en effet, que lorsque la créature a détruit ses désirs corporels, au moyen du feu de la patience et de l'abstention de ceux-ci[1] (appétits qu'il désigne par les mots de *sa partie terrestre et mortelle*); et lorsque son âme raisonnable, ayant rejeté ces concupiscences, a été ornée des grâces divines (il fait allusion à celles-ci par l'idée de l'*élévation au ciel*), c'est alors, dit-il, que l'homme est semblable à Dieu, qu'il soit béni et exalté! »

Galien dit encore : « La figure d'Esculape est celle d'un homme barbu, et couvert d'une chevelure tombant en boucles. Pour ce qui regarde la cause qui a fait représenter Esculape avec la barbe, tandis que le portrait de son père[2] est celui d'un

Bacchus; et que le second est pour ايرقلس, savoir, Ἡρακλῆς, Héraclès, Hercule.

[1] بنار الصبر والإمساك عنها (عن الشّهوات الخ).

[2] D'après les manuscrits, ce serait au contraire *son fils;* car ils

jeune homme imberbe, quelques personnes disent qu'Esculape a été figuré et peint de la sorte, parce que tel était son état, lorsque Dieu l'a fait monter au ciel. D'autres pensent que le motif de cela est que la pratique de la médecine exige la chasteté et l'âge mûr. Enfin, il y en a qui avancent que la raison est, qu'Esculape était plus habile dans l'art médical que son père lui-même[1].

« Si tu contemples Esculape, tu le verras debout, prêt à marcher, et ayant les vêtements relevés. On veut indiquer, par cette image, que les médecins doivent être disposés à tout moment à agir en philosophes[2]. Tu apercevras que les parties de son corps que la pudeur défend de laisser voir sont cachées, et que celles dont il a besoin pour la pratique de l'art médical sont nues et en évidence. On représente Esculape, tenant à la main un bâton recourbé et noueux. Cela veut dire que la médecine a le pouvoir de conduire ceux qui la pratiquent, jusqu'à un âge dans lequel ils auront besoin d'un bâton pour s'appuyer ; ou bien, que l'individu à qui l'Être suprême, qu'il soit béni et exalté ! aura fait quelques dons, est réputé digne que Dieu lui accorde aussi une baguette, comme il

portent bien distinctement : وتصوير ابنه امرد ; mais j'ai traduit comme s'il y avait *son père* ابيه, puisqu'il me semble qu'il doit être question ici d'Apollon, qui était, en effet, toujours représenté jeune et sans barbe. D'ailleurs, avec la leçon des manuscrits, le sens ne serait, en aucune manière, satisfaisant.

[1] تَجاوُزه فى الحذق بصناعة الطبّ ايّاه.

[2] ينبغى للاطبّاء ان يتفلسفوا فى جميع الاوقات.

l'a concédée à Hephæstos, *Roûs* et Hermès [1]. Tu vois, en effet, Roûs, rafraîchir avec cette baguette les yeux des gens qu'il aime [2], et réveiller ceux qui dorment. Le bâton d'Esculape a été fait de l'arbuste d'*althæa* [3]; car cette plante combat et chasse toute maladie. »

Observation de Honaïn.

« Comme l'althæa est une plante qui échauffe modérément, il en résulte qu'elle constitue un médicament dont l'utilité est fort répandue, étant employé, soit seul, ou bien associé à quelque autre substance plus chaude ou plus froide que l'althæa. Dioscoride et les autres écrivains qui ont parlé de cette plante, ont déjà fait la même remarque. C'est pour cette raison que son nom, dans la langue des Grecs, est dérivé du mot même qui signifie *guérison* [4]. Par cela, on veut indiquer que les avantages de l'althæa sont très-nombreux. »

[1] بمنزلة ما وهب لايفاسطس وروس وهرمس. Pour ايفاسطس, il me paraît certain qu'il désigne Ἥφαιστος, Hephæstos, Vulcain. Pour ce qui regarde روس, je pense que c'est une altération du mot Ὧρος, Orus. On pourrait aussi penser à Ἔρως, Éros, Cupidon; mais cela ne me semble nullement probable. J'en dirai autant d'Iris; de plus, on va bientôt voir que le mot روس est traité dans le texte comme étant du genre masculin. J'ajouterai que le *Roûs* des Orientaux ne peut point trouver ici sa place. Enfin, j'ai à peine besoin de dire qu'Hermès هرمس indique bien Mercure.

[2] وبهذه العصى تجد روس يُقِرّ اعين مَنْ يحبّ من الناس

[3] شجرة الخطمى. C'est l'althée, mauve sauvage, ou guimauve.

[4] Ainsi, Ἀλθαία « Althæa », d'ἄλθω « je guéris »; ou bien d'ἄλθος « guérison, remède ».

Galien dit : « La courbure du bâton d'Esculape et la quantité de ses nœuds, sont une allusion aux nombreuses parties et aux branches différentes qui constituent l'art de guérir. D'ailleurs, ce bâton n'a pas été laissé sans ornements ni apprêts; mais on y a figuré l'image d'un animal, dont la vie est longue, et lequel se roule autour du bâton. Il s'agit du dragon, ou gros serpent; et plusieurs raisons ont fait rapprocher celui-ci d'Esculape. D'abord, parce que c'est un animal à la vue perçante, qui veille beaucoup et ne dort jamais complétement. De même, celui qui a pour but l'enseignement de la médecine, ne doit pas s'en laisser distraire par le sommeil; il doit être extrêmement pénétrant, pour exceller dans son art, pour pouvoir avertir de ce qui existe et de ce qui doit nécessairement arriver. Nous voyons qu'Hippocrate a fait allusion à ceci dans ces paroles[1] : « Je « pense que la meilleure chose est que le médecin « sache prévoir. C'est alors qu'il sera savant et supé- « rieur dans son art. Il avertira les malades de ce « qu'ils ont actuellement, de ce qui a précédé, et « aussi de ce qui doit survenir. »

[1] Ce passage du père de la médecine se trouve au commencement de son *Traité du pronostic*, ainsi que le dit, du reste, la glose marginale qui suit, du manuscrit n° 674 : قال ذلك فى أوّل كتابه تقدمة المعرفة. Voici maintenant la citation exacte et complète du texte d'Hippocrate : « Medicum providentiæ studio incum- « bere, optimum esse mihi videtur. Prænoscens enim ac prædicens « apud ægrotos et præsentia, et præterita, et futura, quæque ægri « prætermittunt exponens, res utique ægrotantium magis agnoscere « credetur, adeò ut sese homines medico committere audeant ». (*Hippocratis Prognosticon*, édit. Chartier, t. VIII, p. 583, 584.)

« On a émis un autre avis, au sujet du gros serpent, représenté sur le bâton, qu'Esculape tient à la main. Ceux qui le défendent raisonnent de cette manière : le dragon est un animal qui vit pendant un temps fort long, au point que l'on prétend que sa vie dure un siècle tout entier. Pareillement, les adeptes de la médecine peuvent prolonger beaucoup leur existence. C'est ainsi que nous voyons Démocrite et Prodicus[1] (Hérodicus) vivre longtemps, pour avoir suivi les recommandations de l'art médical. De plus, le dragon rejette sa dépouille (sa peau, sa mue), que les Grecs nomment « la vieillesse[2]. » Pareillement encore, les hommes, avec le secours de l'art médical, peuvent chasser la vieil-

[1] ديموقريطس وابرودقطس. Le premier est Démocrite d'Abdère, et l'on s'accorde, en effet, assez généralement à donner une longue vie à ce célèbre médecin philosophe, savoir : cent neuf ans, ou plus. On sait qu'il était de Milet; mais qu'il fut nommé l'*Abdéritain*, à cause qu'il demeura la plus grande partie de sa vie à Abdère, ville de Thrace. Il mourut l'année 361 avant J. C.

Le second, Prodicus, paraît être mis ici pour Hérodicus. Ce sont là deux noms qui ont été souvent confondus ensemble, surtout par suite du peu de différence qui existe entre le lettres grecques Π et H qui en sont les initiales, et de l'identité des autres lettres : Πρόδικος, Ἡρόδικος. Hérodicus a été le maître d'Hippocrate; il lui a enseigné, dit-on, la médecine gymnastique, et a vécu *jusqu'à un âge très-avancé,* quoiqu'il eût une maladie incurable. Il était, suivant Plutarque, de Sélymbrie ou Sélivrée, ville de Thrace; et, suivant d'autres, de Léontini, en Sicile.

[2] يسلخ عنه لباسه الذى يسمّيه اليونانيّون الشيخوخة

On voit qu'il s'agit de la mue annuelle des ophidiens. Le terme grec auquel on fait allusion ici est sans doute σῦφαρ, qui signifie, entre autres, « dépouille de serpent » et aussi « vieillesse ».

lesse, qui est la suite des maladies, et jouir ainsi d'une longue santé.

« Après avoir peint Esculape, on a placé sur sa tête une couronne, faite de laurier (شجرة الغار); car cette plante dissipe la tristesse. C'est ainsi que nous trouvons Hermès couronné de cette façon, lorsqu'il porte le nom de *vénérable* (المهيب). Il faut, en effet, que les médecins repoussent bien loin d'eux les chagrins; et c'est pour cela qu'Esculape est orné d'une telle couronne, qui a pour effet de chasser la tristesse. Il peut se faire aussi que le motif de cette couronne d'Esculape soit qu'un pareil ornement est commun à la médecine et à l'art augural ou divinatoire; et que les hommes aient jugé convenable que la couronne qui sert pour les médecins, soit tout à fait de la même nature que celle employée pour les devins. On peut encore observer, que l'arbre du laurier a la propriété de guérir les maladies. Nous voyons même que les reptiles venimeux fuient de tout endroit où l'on a jeté du laurier; et cet effet est pareil à celui que produit la plante appelée *koûnoûra*[1]. Le fruit du laurier,

[1] قونورا. Je ne connais aucune plante qui porte ce nom; mais je présume qu'il faut lire قونوزا, et qu'il s'agit ici de celle appelée en grec *κόνυζα*. C'est la *conysa*, ou conise, plante de la famille des corymbifères, aussi nommée la chasse-puce, l'herbe aux puces, l'herbe aux pucerons et l'herbe aux moucherons. Elle est aromatique, et son parfum est très-vanté, chez les anciens, *pour éloigner les serpents*, faire mourir les puces et autres insectes. On en distingue plusieurs espèces ou variétés, qui se trouvent aussi indiquées et décrites par Dioscoride.

nommé *baie de laurier,* lorsqu'on s'en sert pour se frotter le corps, agit exactement comme le fait le *castoréum* [1]. Après la représentation du serpent dont nous avons parlé, on a placé un œuf dans la main d'Esculape[2], pour indiquer que tout le monde a besoin de l'art médical; et l'œuf offre bien l'image de l'univers.

« Nous devons parler maintenant des sacrifices qu'on faisait à Esculape, afin d'obtenir, par son intermédiaire, les grâces de Dieu. Qu'il soit béni et exalté! On ne voit pas que personne ait offert, dans aucun temps, à Dieu, au nom d'Esculape, la moindre chose provenant du bouc. La raison en est, que les poils de cet animal ne se filent point aisément comme la laine, et que celui qui mange beaucoup de sa chair tombe malade avec facilité, atteint par les maladies épileptiformes. Car la matière nutritive qu'elle engendre est d'un mauvais suc (chyme ou chyle, ردىّ الكيموس), desséchante, grossière, âcre et inclinant vers le sang atrabilaire (يميل الى الدم السّوداوى). On trouve seulement que des gens ont sacrifié à Dieu des coqs par l'intermédiaire d'Esculape; et l'on dit que Socrate a aussi offert à Esculape un semblable

[1] الجند بيدستر. Le castoréum est une matière animale sécrétée par le castor, mâle et femelle. C'est une substance résinoïde, qui excite la circulation, et agit comme sédative du système nerveux.

[2] Le texte porte, en effet : واذا صوّروا ذلك التنّين جعلوا بيده بيضة. Mais il semble, qu'au lieu de التنّين « le serpent », c'était ici le lieu de mettre الإكليل « la couronne ».

holocauste [1]. C'est donc d'une telle manière que cet être divin, Esculape, a enseigné aux hommes la médecine, laquelle devint pour eux une acquisition fixe (قِنْيَةً ثابتةً) et supérieure de beaucoup aux découvertes faites par Bacchus et Cérès [2]. »

Observation de Honaïn.

« Ce que Bacchus a inventé, c'est le vin, et il fut le premier en cela, d'après l'opinion des Grecs. Par son nom de Dionysus, les poëtes font allusion à la force qui fait subir une altération à l'eau, laquelle se trouve dans la vigne, et la dispose à devenir du vin; ainsi qu'à la joie qui résulte après qu'on a bu de celui-ci. Cérès a découvert le pain, et tous les grains dont on fait ce dernier. C'est pour cela que ceux-ci sont nommés, par les Grecs, du nom de leur inventrice [3]. Les poëtes ont appelé de la même manière la terre qui produit les céréales. Quant à Esculape, il a découvert, lui, la santé; et, sans celle-ci, on ne peut se procurer, ni les choses utiles, ni celles qui sont agréables. »

[1] On sait que Socrate, avant de mourir, a rappelé à Criton, son disciple et son ami, le sacrifice à faire d'un coq à Esculape, en lui disant : « Nous devons un coq à Esculape; n'oublie pas d'acquitter cette dette. » Et ce furent ses dernières paroles. Ce grand philosophe voulait sans doute dire par là, que la mort était à ses yeux une véritable guérison, et l'annonce de la liberté.

[2] ديونوسس وديميطر. Il a déjà été question du premier. Quant au second nom, il est évident que c'est Δημήτηρ, Déméter, Cérès.

[3] C'est-à-dire, Δημήτηρ; et aussi, peut-être, *Δημήτρια, ων*, céréales.

Galien reprend : « En effet, ce qu'ils ont inventé (Bacchus et Cérès) ne pouvait être d'aucune utilité, sans la découverte due à Esculape.

« Quant à l'image du trône, sur lequel est assis Esculape, c'est le symbole de la force, ou de la faculté qui procure la santé ; celle-là est la plus noble de toutes les forces, ainsi que l'ont dit quelques poëtes. D'ailleurs, nous voyons que ceux-ci, en totalité, ont loué et exalté cette puissance. L'un d'eux, par exemple, après avoir dit qu'elle a la prééminence sur tous les bienfaiteurs par sa noblesse, ajoute : « Puissé-je, le « reste de ma vie, jouir de ton bien ! » Un autre poëte dit aussi qu'elle est le plus illustre de tous les bienfaiteurs; puis il s'écrie : « C'est toi que j'implore, « afin que je sois jugé digne d'obtenir tous les biens ! » En somme, on a dit ceci : « Les dons divers, tels que « l'opulence, les enfants, l'autorité, peuvent être ac« quis indifféremment par tous les hommes. » Mais n'est-il pas vrai que tout cela n'est rien, à moins que les hommes ne soient aidés par la présence de la santé, et mis ainsi à même de pouvoir jouir de ces dons? La santé seule est la bienfaitrice qui mérite en réalité ce titre; car c'est un bien vraiment parfait; elle ne tient pas le milieu entre le bien et le mal, et n'est pas placée au second degré du bonheur, comme le pensent les philosophes, appelés péripatéticiens et stoïciens[1]. En effet, toutes les vertus les plus nobles

[1] وهم المعرفون بالمَشّائين وباصحاب المظلّة. Les premiers, المشّاؤن ou المشّايون, sont, sans doute, les péripatéticiens; les au-

auxquelles les hommes aspirent avec ferveur, tant qu'ils vivent, peuvent être regardées, en quelque sorte, comme dépendantes de la santé. Ainsi, nous voyons que ceux qui désirent montrer de la valeur et de la force, faire la guerre aux ennemis pour les chasser loin de leurs proches en les combattant avec constance, ne peuvent effectuer ces projets que par l'emploi de la vigueur du corps. De même, l'homme ne saurait point agir complétement avec justice, donner à chacun ce qui lui est dû, faire tout ce qu'il doit, observer les lois, être intègre dans toutes ses pensées et toutes ses actions, s'il ne jouit pas d'une bonne santé. Le salut, pareillement, ne peut être complet sans la santé; car il est, pour ainsi dire, engendré par celle-ci[1]. Enfin, tout ce que quelques personnes ont pu avancer, pour assurer que leur but n'était point d'acquérir la santé, ç'a été par l'effet de la croyance dans certaines opinions, et pour la satisfaction de doctrines futiles et fausses. Ces paroles, au reste, étaient seulement dans leur bouche, et n'étaient point dans leur pensée. Lorsqu'elles ont confessé la vérité, elles ont dit que la santé est réellement le bien le plus parfait.

« Cette force qui produit la santé a été, par les peuples, réputée digne de former le trône de

tres ne sauraient être que les stoïciens; mais ceux-ci sont plus souvent nommés par les Arabes اهل الاسْطوانة; probablement du mot grec σ7οά.

[1] وذلك انّه بمنزلة المولود عنها.

l'homme, qui est le maître dans l'art médical. De plus, le nom de cette force est dérivé d'une façon propre et non figurée; car dans la langue grecque, ce mot est tiré de celui qui signifie *humidité*[1]. En effet, la santé n'est parfaite que par suite de l'état humide du corps, comme l'a indiqué quelque part un poëte, en disant : « L'homme, c'est l'humidité » (الانسان الرطب).

« Si tu contemples le portrait d'Esculape, tu verras qu'on l'a aussi figuré assis, et appuyé sur des hommes, placés autour de lui. Cela est convenable; car il faut qu'il soit toujours ferme et stable, sans cesse au milieu des gens. On a également représenté sur lui un dragon, qui s'enroule autour de son corps. J'ai déjà raconté, ci-dessus, la raison de ce fait. »

Nous citerons maintenant ce qui suit, des préceptes et des maximes d'Esculape, tiré de ceux que l'émîr Abou'lwafâ Almobacchir, fils de Fâtic, a consignés dans son ouvrage intitulé *Choix de sentences et de bons mots :*

1° « Celui qui connaît les vicissitudes du sort ne met pas d'entraves aux préparatifs. » (C'est-à-dire, qu'il est toujours prêt à tous les événements).

2° « Certes, l'un de vous se trouve placé entre une grâce qu'il a reçue de son Créateur et un péché qu'il a commis. Il n'y a aucun autre moyen d'arranger ces deux choses l'une avec l'autre, que de louer

[1] L'auteur aura pensé que ὑγεία ou ὑγίεια « santé », vient de ὑγραίνω « je rends humide, etc. »

le bienfaiteur, et de lui demander pardon de la faute. »

3° « Que de fois n'avez-vous pas blâmé une époque, et lorsque vous êtes parvenus à un autre temps, ne l'avez-vous pas louée ! Combien de choses n'y a-t-il pas, dont les commencements ont été trouvés odieux, et que pourtant on a pleuré de voir finir ! »

4° « Celui qui adore Dieu sans savoir ce qu'il fait ressemble à l'âne de moulin, qui tourne sans cesse, mais qui ne se rend nullement compte de son action. »

5° « Il vaut mieux laisser échapper une chose désirée, que de la demander à celui qui n'est pas digne de la posséder. »

6° « Faire des dons à un impie, c'est renforcer son impiété; le bienfait, à l'égard de l'incrédule, est un bien gaspillé; enseigner à un sot, c'est accroître son ignorance; solliciter quelque faveur de l'homme méprisable, c'est avilir son propre honneur. »

7° « Je m'étonne de ceux qui s'abstiennent de faire usage des aliments nuisibles, de peur d'en éprouver quelque mal, et qui pourtant ne s'abstiennent pas des péchés, par crainte de la vie future ».

8° « Faites souvent silence; car le silence est une sauvegarde contre l'inimitié; soyez véridiques, attendu que la sincérité est l'ornement de la parole. »

9° On a dit à Esculape : « Décris-nous le monde d'ici bas. » Il répondit : « *Hier,* c'est un *terme* (c'est-à-dire, un temps fini); *aujourd'hui*, une *action*, et *demain*, une *espérance*. »

10° « Celui à qui vous inspirez un sentiment de pitié n'a pas pour vous une opinion bien favorable; celui qui vous calomnie est fort en colère contre vous; et celui qui vous hait ne peut pas vous donner de bons conseils. »

11° « La manière d'agir de l'individu qui a de la religion et des sentiments généreux, doit être de prodiguer à son ami sa personne et son bien; à ses connaissances, une physionomie gaie et un bon accueil; et à son ennemi, la justice. Il doit se garder soigneusement de toute circonstance déshonorante[1]. »

[1] Je crois devoir donner ici le texte de ces sentences : قال اسقلنبيوس من عرف الايّام لم يعقل الاستعداد وقال ان احدكم بين نعمة من بارئه وبين ذنب عمله وما يصلح هاتين الحالتين الّا الحمدُ للمنعم والاستغفار من الذنب وقال كم من دهر ذممتموه فلمّا صِرْتُم الى غيره حمدتموه وكم من امر أُبغضت آوائله وبُكى عند اواخره عليه وقال المتعبّد بغير معرفة كحمار الطاحون يدور ولا يبرح ولا يدرى ما هو فاعل وقال فوت الحاجة خير من طلبها الى غير اهلها وقال اعطآء الفاجر تَقْوية له على فُجوره والصنيعة عند الكفور اضاعة للنعمة وتعليم الجاهل ازدياد فى الجهل ومسأَلَة اللئيم إهانة للعِرض وقال انّى لاعجب ممّن يحتمى من المآكل الرديّة مخافة الضرر ولايدع الذنوب مخافة الآخِرة وقال اكثروا من الصمت فانّه سلامة من المقت واستعملوا الصدق فانّه زين النُطْق وقيل له صِفْ لنا الدنيا فقال أَمْسِ اجَل واليوم عمل وغدًا امَل وقال المشفق عليكم يُسْىء الظنّ

Apollon [1].

D'après Soleïmân, fils de Hassân, connu sous le nom d'Ibn Djoldjol [2], cet Apollon serait le premier philosophe qui ait raisonné sur la médecine dans les contrées des Grecs (ببلد الروم) et des Perses [3]. Il

بكم والزارى عليكم كثير العَتْب لكم وذو البغضـاء لكم قليل النصيحة لكم وقال سبيل من له دين ومروّة ان يبذل لصديقه نفسَه وماله ولمن يعرفه طلاقة وجهـه وحسن محضـره ولعدوّه العدل وان يتصاون عن كلّ حال تُعيّب

[1] Il y a dans le texte ايلق, et puis ceci : ويقال له ايله. J'ai déjà dit plus haut, p. 181, note 2, que je regarde ce mot comme une altération de ابلّن, ou bien de ابلّو, pour indiquer l'*Apollon* des Grecs, ou l'*Apollo* des Romains, etc.: et cela, peut-être, sans que l'auteur s'en doutât.

[2] ابن جلجل était un médecin arabe d'Espagne, attaché au calife Hichâm II, Mouwayyad billâh, qui commença à régner dans ce pays, l'année 366 de l'hégire (976 de J. C.). Il a laissé quelques ouvrages de médecine, et a pris part à une nouvelle traduction des livres de Dioscoride, du grec en arabe. Ibn Aby Ossaïbi'ah parle d'Ibn Djoldjol au chapitre XIII (ms. 673, fol. 187 v. à 188 v.) (Cf. Wüstenfeld, ouvrage cité, p. 57; *Relation de l'Égypte, par Abd-Allatif,* traduite par Silvestre de Sacy, p. 495-500, et p. 549-551; *The history of the Mohammedan dynasties of Spain, from the text of Al-Makkari,* translated by P. de Gayangos, t. I. Appendix A, p. XXIII-XXVII.)

[3] Je vais donner, tant bien que mal, la traduction de ce dernier morceau, lequel, du reste, me semble apocryphe, dans les noms propres comme dans les faits; et qui, de plus, n'est pas très-correct. Voici, en partie, le texte : وهو استنبط كتاب الاغريقى لهيامس الملك........ فى زمان بداق الحاكم وله آثار عظيمة مشيعة* وهـو يُعدّ الخ

* Telle est la leçon du ms. n° 673 ; les autres mss. donnent شنيعة.

a découvert le *Livre* (*du?*) *grec* du (ou pour le) *roi Hïâmus*[1]; il a discouru et médité sur l'art de guérir, et l'a pratiqué. Ce fut après Moïse, sur qui soit le salut! et au temps du *juge Badâk*[2]. D'illustres et célèbres traditions se rapportent à lui, et il est mis au nombre des merveilles, à l'exemple d'Esculape.

[1] Est-ce que par ces mots هيامس الملك, l'auteur aurait eu en vue Hyame (Hyamus, Ἴαμος), le chef célèbre des Hyamides, qui remplissaient en Grèce les fonctions d'augures? Ou bien, le fameux médecin Iapis, au sujet duquel on lit les vers suivants, dans l'Énéide de Virgile?

Jamque aderat Phœbo ante alios dilectus Iapis
Iasides: acri quondam cui captus amore
Ipse suas artes, sua munera, lætus Apollo
Augurium, citharamque dabat, celeresque sagittas.
. . . .
. . . .

(Livre XII, vers 391-394 et suiv.)

Quant aux mots كتاب الاغريقي, ils désignent peut-être ici un ouvrage sur l'art augural, écrit en grec (*aghríky*, corruption du mot latin *græcus*).

[2] Quel est ce بداق الحاكم, Badâk, le juge ou le magistrat, etc.? Il m'est bien difficile d'émettre une conjecture vraisemblable à ce sujet. Est-ce que, par hasard, l'auteur aurait pensé à Empédocle? Celui-ci était, on le sait, philosophe, poëte, médecin; et, en outre, un personnage très-influent dans la république d'Agrigente, en Sicile, sa patrie. Il aurait même pu en être le tyran; mais il ne l'a pas voulu, et a préféré y faire adopter le gouvernement populaire. Je finirai en disant, qu'au lieu de بداق, le manuscrit n°673 porte يداق. — Le *Troisième extrait* renfermera tout le chapitre VII de l'ouvrage. C'est celui des médecins qui ont vécu au commencement de l'islamisme.

RECHERCHES
SUR L'HISTOIRE NATURELLE
CHEZ LES ARABES,

PAR J. J. CLÉMENT-MULLET.

ARACHNIDES.

Une des parties les moins cultivées dans les sciences qui se rattachent à l'Orient, c'est celle de l'histoire naturelle. Jusqu'ici la philologie, l'histoire et l'archéologie ont captivé toute l'attention des savants, et les recherches sur les sciences physiques ont été complétement négligées ou à peu près. Si l'on en excepte les travaux qui se rattachent à l'histoire naturelle biblique, comme ceux de Bochart, de Rosenmuller ou bien encore de Sprengel, nous ne voyons que des essais isolés, disséminés çà et là dans les ouvrages des savants, où ils se trouvent noyés, mais pas un seul corps d'ouvrage qu'on puisse comparer à l'*Hierozoicon*. Pourtant, cette partie mérite autant que toute autre d'être étudiée. En effet, elle peut conduire à une application positive du plus haut intérêt. Les synonymies bien faites révéleront la nature véritable des productions d'une contrée. Les relations et descriptions des pays visités par les anciens acquerront de la certitude, elles sortiront du vague dans lequel elles ont flotté jusqu'ici, et ce merveilleux lui-même, dont la vive imagination des Orientaux embellit chaque objet, ramené à sa juste valeur, pourra fournir des renseignements précieux aux explorateurs. Et l'agriculture elle-même, que n'y gagnera-t elle pas? Alors nous pourrons espérer avoir des versions exactes. On ne traduira plus le mot seulement, mais

la pensée, qu'on doit toujours chercher dans un ouvrage positif.

Conduit par la nature de mes études à l'alliance des langues orientales avec l'histoire naturelle, j'ai hasardé quelques essais d'application. La tâche est difficile, et même très-difficile, il faut l'avouer; mais enfin ce n'est pas un motif pour la repousser; c'en est un, au contraire, pour l'aborder avec courage et persévérance. Occupé de la traduction d'un traité du savant rabbin et médecin Maimonides, *Sur les morsures des animaux venimeux et les poisons*, j'ai rencontré un chapitre assez détaillé sur les arachnides; j'en ai vu dans Avicenne un autre bien circonstancié et j'ai été porté à les étudier; j'ai dû consulter aussi Damiri et Kazwini, les deux sources les plus abondantes où l'on puisse puiser. J'ai donc extrait les passages de ces auteurs qui se rattachaient à mon sujet et je les ai coordonnés de manière à les présenter, autant que possible, dans un ordre méthodique. Pour compléter les citations, j'ai cru devoir extraire du Dictionnaire des termes de médecine et de sciences naturelles, dressé sous les auspices de M. Clot-Bey[1], ce qui était relatif aux araignées et aux tarentules.

J'ai acquis une preuve nouvelle d'un fait, du reste, déjà bien connu : c'est celui des emprunts faits aux Grecs par les Arabes, et particulièrement à Aristote. On trouvera dans les notes les passages du naturaliste grec qui ont de l'analogie avec ceux des textes arabes; je n'ai pas cru devoir non plus négliger Pline, que j'ai cité aussi quand le besoin s'en est fait sentir. J'ai pu, à cette occasion, constater une réalité qui n'est pas sans intérêt, c'est que nous trouvons dans Avicenne et dans Pline des noms grecs d'arachnides qui ne se rencontrent nulle part dans Aristote ou Galien. Devrait-on en con-

[1] الشذور الذهبية فى الالفاظ الطبية. *Dictionnaire des termes anciens et modernes des sciences médicales, nat.* etc. rédigé à l'École de médecine du Caire, sous la direction du docteur Clot-Bey, etc. Bibl. imp. ms. f. suppl. arabe, n° 1378.

clure que l'un et l'autre les ont pris dans quelque traité grec que nous aurions perdu? Est-ce bien simplement une tradition? C'est peu probable; ce qu'il y a de certain, c'est que la rédaction d'Avicenne ne permet pas de croire qu'il ait rien emprunté à Pline.

La nomenclature des arachnides attribuée à Galien, et que répète Albert le Grand d'après lui, ne se trouve dans aucune des éditions de Galien que j'ai pu consulter. Faut-il en conclure encore qu'elle a été extraite d'un ouvrage du médecin grec qui serait perdu?

La citation de Maimonides est extraite du traité du célèbre rabbin de Cordoue qui est cité plus haut. Il en existe à la Bibliothèque impériale deux manuscrits, l'un en caractères arabes et l'autre en caractères hébreux. Il y a de ce traité une version hébraïque dont j'ai tiré bon parti. Je dois la connaissance de ces manuscrits au savant et respectable M. Munk, si cruellement éprouvé par le malheur. Je m'étendrai peu sur cette dernière source, me proposant de donner très-prochainement le texte et la traduction de ce traité.

Pour Damiri, j'ai consulté les manuscrits de la Bibliothèque impériale, 870 et 873, f. s. ar.

Quant à Kazwini, j'ai pris, dans une copie faite sur le manuscrit 866, f. s. arabe, par moi, et collationnée sur quatre autres manuscrits, et dans le texte publié par M. Wustenfeld, renvoyant à la Chrestomathie de M. de Sacy pour les textes qui s'y trouvent, de même que je me suis servi de sa traduction.

J'ai cru devoir aussi hasarder quelques déterminations en m'aidant de la relation publiée par les savants de l'expédition d'Égypte; du *Règne animal* de Cuvier (éd. 1829, 1830, 5 vol.), dans lequel la partie des arachnides a été traitée par le savant et modeste Latreille. M. Guérin-Meneville a eu aussi l'obligeance de m'aider de ses conseils et de me communiquer sa belle collection.

Je m'en suis tenu aux noms les plus généraux, étant si peu secondé par les désignations des auteurs, qui souvent se con-

tentent d'indiquer la forme, par comparaison, avec un autre insecte, ou seulement la couleur. Forskhal lui-même, quelque consciencieux que soit son travail, n'a pu m'être d'aucune utilité parce qu'il a fait ses déterminations sans tenir compte des auteurs anciens, tandis qu'au contraire, dans le Dictionnaire de M. Clot-Bey, on s'est le plus ordinairement occupé de reproduire les anciens, sans s'occuper des modernes, ni en citer aucun. Au surplus, en règle générale, on doit dans l'histoire naturelle ancienne ne point chercher au delà des noms génériques, à moins de raisons toutes particulières qui fassent reconnaître le nom de l'espèce. Je suis loin de garantir l'exactitude de ma détermination, que je présente comme une œuvre de bonne foi, et en quelque sorte comme une invitation adressée aux savants pour reprendre ce sujet et l'étudier avec l'attention qu'il mérite. L'une des sources les plus fécondes où l'on doive puiser, c'est, sans contredit, Avicenne chez les Arabes. On trouve dans ses œuvres médicales des détails extrêmement curieux et utiles pour ce genre d'étude.

Nous ne croyons pas pouvoir mieux terminer cette courte introduction, qu'en rappelant au lecteur les jolies choses que Mocadessi fait dire à l'araignée[1]. Si le reproche qu'elle adresse à sa mère de l'abandonner au hasard, dès le moment de sa naissance, est en opposition avec les faits, d'autre part, on remarque l'exposé très-sommaire, mais très-vrai des mœurs de l'araignée et de sa manière de filer, sur laquelle nous reviendrons plus tard. Nous ferons remarquer aussi, tant dans ce chapitre que dans celui du ver à soie, la comparaison judicieuse qui existe entre le fil du vers à soie et celui de l'araignée, dont le peu de consistance est devenu proverbial pour exprimer la fragilité des choses humaines. (*Koran*, s. XXIX, v. 40; éd. Flueg., et Job, c. LIII, v. 1, 14.)

Enfin, nous ferons observer qu'en Orient aussi, l'araignée a été un objet d'aversion et de dégoût, comme on peut le

[1] *Les oiseaux et les fleurs*, allégories morales d'Azz-eddîn el Mocaddessi, publiées en arabe, avec traduction et notes par M. Garcin de Tassy. Paris, Impr. royale, 1821, chap. XXXV.

voir dans Damiri (fol. 86, t. II, M. 870), qui nous apprend, entre autres choses, que le Prophète recommandait de tuer les araignées, qu'il regardait comme des démons ان العنكبوت شيطان فاقتلوه.

(Damiri.) العنكبوت دويّبة تنسج فى الهواء وجمعها عناكب وكنيته ابو خثيم وابو قشعم والانثى ام قشعم و وزنه فعللوت وهم قصار الارجل كبار العيون....... قال افلاطون احرص الاشيآء الذباب واقنع الاشيآء العنكبوت فجعل الله رزق اقنع الاشيآء احرص الاشيآء فسبحان اللطيف الخبير... قال الجاحظ ولد العنكبوت اعجب من الفرّوج الذى يخرج الى الدنيا كاسيا لان ولد العنكبوت يقوى على النسج ساعة يولد من غير تلقين ولا تعليم وتبيض وتحضن واول ما يولد دودًا صغارًا ثم يتغيّر ويصير عنكبوتًا وتكمل صورته عند ثلاثة ايام وهو يطاول السفاد فاذا اراد الذكر الانثى جذب بعض الخيوط نسجها من وسط فاذا فعل ذلك فعلت الانثى مثله فلا يزالان يتدانيان حتى يتشابكا فيصير بطن الذكر قبالة بطن الانثى وهذا النوع من العناكب حكيم ومن حكمته انه يمدّ السدآء ثم يعمل اللحمة ويبتدى من الوسط ويهىء موضعا لما يصيده من مكان اخر لخزانة فاذا وقع شىء فيما نسجه وتحرّك عمد اليه وشبّك عليه شيئًا يضعفه فاذا ضعفه حمل وذهب به الى

خزانته فاذا حرق الصيد من النسج شيئًا عاد اليه ورمّه والذى ينسجه لا يخرجه من جوفها بل من خارج جلده ومنها مشقوق بطول وهذا النوع ينسج بيته دايما مثلث الشكل ويكون سعة بيتها بحيث يغيب فيها شخصها

Kazwini (Voy. *Chrest.* Sacy).

العنكبوت (Dictionnaire de M. Clot-Bey.) حشرات رؤسها مختلطة بصدورها وليس اذناب ولا اجنحة ولبعضها فم فيه فكان جانبيان وهو مبدآء قناة لهضم ولكل واحد منها ثمانية ارجل (sic)

Kazwini. (Voyez *Chrest.* Sacy).

الرتيلاء (Damiri.) بضمّ الراء وفتح الثاء المثلثة جنس من الهوامّ وتمتد ايضا وقال الجاحظ الرتيلاء نوع من العناكب ويسمّى ايضا عقرب الحيات لانها تقتل الحيات والافاعى انتهى

قال (Maimonides.) ابو عمرو موسى القرطبى الاسرايلى الرتيلاء هذا الاسم يقع على انواع كثيرة من الحيوانات وقيل انها ستة انواع وقيل ثمانية وهى كلها من اصناف العنكبوت وذكر حذاق الاطبّاء ان اعظم هذه الانواع شرًّا المصريّة امّا النوعان الموجودان فى البيوت فى اكثر البلاد فهما عنكبوتان واحدها العنكبوت الطويل الارجل الصغير الجثة التى ينسج بين الحيطان والسقوف نسجًا كثيرًا اسود

والاخر الذى هو اكبر جثة منه واقصر ارجل وهو ينسج فى السقوف نسجًا ابيض شفيفًا شبه الثوب النصافى فان هذين النوعين نكايتهما قليلة وقد ربّما لا يحسّ الانسان بعضّهما واما بقية الانواع الاخر من الرتيلاء فانها توجد غالبًا فى الارياف ومنها نوع له زغب واهل مصر يسمّونه ابا صوفة ونهش هذه الانواع كلها قريب من لسع العقرب وكل ما ينفع من لسع العقرب ينفع من نهش الرتيلاء

(Kazw.) رتيلاء صنف من العناكب يقال له بالفارسيّة ديلمك

(Dictionnaire de M. Clot-Bey.) وقال الاروپيون الرتيلاء نوع العنكبوت كثير الوجود فى جنوب ايطاليا يحدث من عضّه مرض عصبى عجيب لما يحصل لمعضوضه من التشنّج بحيث انه دائمًا يميل الى الرقص

ARAIGNÉE (1).

(Damiri). L'araignée (en arabe عنكبوت, plur. عناكب, sur la forme فعللوت) est un petit animal qui file dans l'air; elle est surnommée : le mâle, *le père de l'infortune,* et la femelle, *la mère de l'infortune.* Les araignées ont les pieds courts et les yeux nombreux. Platon a dit : « Ce qu'il y a de plus mobile, c'est la mouche; ce qu'il y a de plus sédentaire, c'est l'araignée; or,

Dieu a donné ce qu'il y a de plus mobile pour nourriture à ce qu'il y a de plus sédentaire. Gloire à Dieu, bienfaisant et intelligent (2) ! » Djaez dit que les petites araignées sont encore plus admirables que les poussins, qui viennent au monde tout vêtus, tout habillés, tandis que les petites araignées sont assez fortes et assez habiles pour pouvoir, immédiatement au moment de leur naissance (3), filer sans être obligées de prendre aucune leçon. L'araignée fait sa ponte; elle couve ses œufs; mais ce qu'elle met au jour est tout d'abord un petit ver, lequel ensuite subit une métamorphose et devient une araignée parfaite, qui acquiert sa forme complète en trois jours (4). L'araignée amène avec lenteur l'acte de l'accouplement. Lorsque le mâle veut s'approcher de la femelle, il tire quelques fils qu'il fait partir du milieu de sa toile; la femelle en fait autant de son côté, et ils ne cessent point de s'approcher l'un de l'autre peu à peu, jusqu'à ce qu'ils soient complétement réunis et que l'abdomen du mâle soit appliqué à celui de la femelle. Cette espèce d'araignée est remplie d'instinct; un des effets de cet instinct, c'est qu'elle commence à poser la chaîne, puis elle fait la trame. Elle part du milieu et elle dispose un lieu à part pour la réserve de sa chasse; c'est son magasin. Quand une proie est tombée dans sa toile, elle s'agite; l'araignée arrive vers elle, elle l'enveloppe de quelques fils dans lesquels cette proie reste enlacée et dans l'impuissance d'agir. Lorsque l'araignée a ainsi privé l'insecte de sa force, elle

le prend et l'emporte à son magasin. Si la proie a brisé quelque partie de la toile, elle y revient et répare le dommage (5). La matière dont son fil est composé ne sort point de l'intérieur de son corps, mais il vient de l'extérieur de sa peau (6). Sa bouche est fendue en long. Cette espèce (7) donne toujours à sa retraite une forme triangulaire, et la dispose assez ample pour que son corps puisse y être caché.

(Kazwini). Il y a des auteurs qui pensent que l'araignée femelle seule travaille et que les mâles sont des paresseux qui ne font rien (8). D'autres disent que la femelle fait la chaîne et le mâle la trame, parce que la chaîne est plus forte que la trame, alors ils seraient associés pour le travail, ou bien ils représenteraient le maître et son disciple.

(Dict. de Clot-Bey). L'araignée est un insecte chez lequel la tête n'est point séparée du corselet; elle n'a point d'ailes ni de queue (9). Quelques espèces ont une bouche pourvue de deux dents placées de chaque côté; c'est le commencement du tube digestif, et toutes ont huit pattes.

(Kazwini). 1. Il y a une espèce qui tire sur le rouge, qui est couverte de duvet; sur sa tête sont quatre aiguillons qui lui servent à faire sa piqûre. Elle ne file point; mais elle se creuse un trou en terre, d'où elle sort la nuit comme tous les insectes (10).

2. Il y a une espèce qui est montée sur de longues pattes. Comme elle a la conscience de la faiblesse de ses membres et qu'elle sait qu'il lui est

impossible d'aller à la chasse, elle prépare pour attraper sa proie des réseaux et des cordes avec des fils. A cet effet, elle choisit un intervalle entre deux murailles voisines l'une de l'autre (11); elle jette sa salive, qui fait son fil, sur l'un des côtés, pour qu'il s'y fixe; puis, elle en fait autant du côté opposé (12), de même une seconde fois, puis une troisième. Voilà la chaîne; ensuite, elle applique sa trame jusqu'à ce que la toile soit au complet. Toute cette construction se fait suivant des règles géométriques qui lui donnent la perfection. Elle dispose ensuite dans l'angle un observatoire où elle attend la chute de sa proie; sitôt qu'une mouche ou un insecte quelconque vient à se jeter dans le filet, elle se hâte d'aller le saisir (13).

3. Une espèce dont les pattes sont courtes est appelée *loup-cervier* (phœde). Quand elle veut attraper sa proie, elle va chercher un angle de muraille; elle en garnit de son fil les extrémités. Lorsque, vers la fin du jour, la mouche, qui n'y voit plus, vient se réfugier dans ce coin, elle tombe dans le filet. Quelquefois cette araignée laisse tomber son fil de l'extrémité d'un toit, et elle-même se laisse descendre perpendiculairement attachée à ce fil (14). Quand elle voit une mouche voler à sa proximité, elle se lance elle-même sur elle, la garrotte solidement; puis elle emporte son butin chez elle (15).

4. Une espèce est appelée *le lion;* elle a six yeux; quand elle voit une mouche fixée à terre, elle contracte ses extrémités, puis s'élance d'un bond sur la

mouche, sans jamais manquer son coup (16); c'est le fléau des mouches (17).

5. Il y a une espèce qu'on nomme *rotaïle;* c'est la plus mauvaise de toutes. Quand elle marche sur un homme, il en meurt par suite de la plaie que cause sa bave, mais nullement par suite de sa morsure. On l'appelle le scorpion des *tsahaban* (sorte de serpent), parce qu'elle les tue (18).

6. Il y en a une dont les attaques sont très-redoutables. Elle dispose ses fils à la surface de la terre ou des rochers, et si quelque insecte vient à y tomber elle en fait sa proie (19).

7. Une espèce travaille avec beaucoup de délicatesse; elle dispose sa toile et place sa retraite sur un point élevé. Quand un insecte tombe dans le piége, il s'y débat, l'araignée accourt, suce ce qu'il a d'humidité. Pendant ce temps, la mouche bourdonne par l'excès de la douleur, jusqu'à ce qu'enfin elle meure; l'araignée alors l'emporte au magasin pour ses besoins à venir. C'est vers le coucher du soleil que la chasse est plus abondante (20).

ROTAÏLE, PHALANGION DES GRECS, PHALANGIUM DES LATINS.

(Damiri.) Le rotaïle est une espèce d'insecte; mais ce nom s'étend aussi à d'autres. Suivant Djaez, le rotaïle est une espèce d'araignée nommée aussi *scorpion des serpents et des vipères*, parce qu'elle les tue (21).

(Maimonides.) Abou Amrou Mousa, de Cordoue[1], israélite, dit que ce nom de *rotaïle* s'applique à plusieurs espèces d'animaux (22). Suivant les uns il y en a six espèces; suivant d'autres il y en a huit, qui toutes appartiennent au genre araignée. Des médecins distingués par leur habileté disent que de toutes les espèces la plus dangereuse est celle d'Égypte (23). Mais, pour les deux espèces qu'on trouve partout et dans toutes les maisons, l'une des deux est une araignée qui a de longues pattes, un petit corps, qui établit entre les murailles et les toits des fils nombreux, de couleur noire.

L'autre a le corps plus gros et les pattes plus courtes; elle file après les toits. Son fil est blanc et brillant comme le vêtement nommé *nisafi* (24). Ces deux espèces sont fort peu nuisibles, et souvent il arrive que l'on sent à peine leur morsure.

(Maim. Dam.) Les autres espèces, qui sont des rotaïles, se trouvent généralement dans les champs. Il y en a une qui est revêtue d'un duvet et que les habitants du Caire appellent *le père de la soie* (25).

Les morsures de toutes ces espèces, quant aux effets, se rapprochent de la piqûre du scorpion, et

[1] Sur le titre du manuscrit arabe 1094 A. F, il est appelé ابو عمران موسى الاسرائلى القرطبى. Au commencement du traité, soit dans ce manuscrit, soit dans celui 411, en caractères hébreux, on ne trouve que les noms موسى بن عبيد الله القرطبى. Voici ses noms, tels que les donne Casiri, *Catal. Bibl. Escurial*, t. I, p. 294 : ابو عمران موسى بن عبيد الله بن ميمون الاسرائلى القرطبى
Voy. Abdallatif, *Descript. de l'Égypt.* p. 465, trad. de Sacy.

tout ce qui peut être efficace contre cette dernière s'emploie utilement pour la morsure des rotaïles.

(Kazwini). *Rotaïle*, espèce d'araignée nommée en persan *dailamak* ou *daïlamouk*.

(Dict. de Clot-Bey). Les Européens disent que le *rotaïle* est une espèce d'araignée très-abondante sur les côtes d'Italie, dont la morsure cause une maladie nerveuse extraordinaire, parce que celui qui en a été atteint est continuellement porté à danser (26).

(Avicenne, t. II, p. 146). On compte six espèces de rotaïles :

La première est nommée *roughion :* elle affecte une forme arrondie; elle a la couleur de raisin, c'est-à-dire tirant sur le noir.

La seconde est nommée *lycos* (27) : son corps est plus large; les parties qui appartiennent au cou sont garnies d'écailles bien apparentes; au-dessus de la bouche elle a trois corps saillants distincts et lisses.

La troisième, *mourmekion,* est de la taille de la grosse fourmi nommée *hadjrouph;* sa couleur tire sur le cendré; son corps est couvert, particulièrement sur le dos, de petites excroissances rouges (28).

La quatrième, le *sklerocephale :* tout son corps et sa tête ne font qu'un; elle est pourvue d'ailes comme la grande fourmi (29).

La cinquième, le *selicoun* (euclion) : elle est de forme allongée, grêle, son corps est tacheté de points, surtout la tête et le cou.

La sixième, *karnokolaphtès* : elle a le corps allongé, de couleur verte; elle a comme des aiguillons sous le cou (30).

Un autre auteur a écrit que le rotaïle est un animal qui ressemble à l'araignée nommée *phed* « loup-cervier », et qui donne la chasse aux mouches.

Suivant Galien, il y en a douze espèces :

1° L'araignée d'Égypte est la plus mauvaise; elle est horrible à voir; son corps est allongé de même que sa tête; elle ressemble à ces mouches qui volent autour des lumières.

2° Il y a celle qui est rouge, qui ressemble à une araignée dont le corps est arrondi.

3° Celle de couleur noir de fumée, qui ressemble aussi à une araignée.

4° Celle qui est tachetée de noir et de blanc.

5° Celle qui a le corps arrondi, la bouche petite.

6° Celle qui est étoilée (*asterion*), dont le dos se termine en pointe, avec des lignes brillantes (31).

7° Celle qui est couverte d'un duvet jaune.

8° L'*uvée* (couleur de raisin noir) : elle est indiquée spécialement par ce nom; elle a la bouche au milieu de la tête; ses pattes sont courtes, se portant en arrière. Quand elle veut mordre, elle se contracte sur ses pattes, et pour blesser (frapper), elle lance sa salive en petite quantité. Elle est plus grêle que celle couleur raisin noir, nommée la première (32).

9° La *myrmécoïdes*, qui ressemble à une fourmi :

elle a le cou rouge, la tête noire, le dos blanc; elle est tachetée de points de couleurs variées.

10° Celle qui a la forme d'une *cantharide* (cantharidalis).

11° Celle qui a la forme d'une *guêpe* et qui est rouge (33).

12° L'*erviforme* (*herbina*, seu *ervina*, Gor. ad Nic. Ther.), ainsi nommée à cause de sa petite taille, et parce qu'elle ressemble à la vesce noire. Elle est ronde; sa bouche est petite, son corps roux, ses pattes blanches; elle est couverte d'un duvet très-abondant.

ACCIDENTS CAUSÉS PAR LA MORSURE DE CHAQUE ESPÈCE EN PARTICULIER.

Voici les accidents particuliers cités par Galien et autres médecins :

L'araignée égyptienne est affreuse; elle cause de violents maux de tête, de la somnolence, que suit une mort prompte.

La rouge cause par sa morsure une douleur faible et qui se calme facilement.

Celle qui est noir de fumée est horrible; elle cause de la douleur à l'épigastre, des vomissements continuels, des céphalalgies, une toux incessante, la suppression des urines, et elle détermine la mort en peu de temps.

Celle qui est noire, et celle qui est tachetée de noir et de blanc, causent une douleur vive accompagnée de frissons, du froid, un tremblement et de la pesanteur dans les cuisses.

Celle qui est blanche, qui a le corps arrondi, une petite bouche, cause une douleur faible accompagnée de démangeaisons, de coliques, une atonie générale du corps, et des déjections alvines.

Celle qui est étoilée cause une vive douleur, accompagnée de démangeaisons, de frissons, de la torpeur; rend hébété, cause de la pesanteur de tête et de l'atonie dans le corps.

Celle qui a un duvet jaune cause une très-vive douleur, des horripilations, une sueur froide; le ventre se tuméfie et le plus grand nombre succombe. Il y en a qui ajoutent encore quelques-uns des symptômes que cause la morsure de celle qui est couleur raisin noir : érection du pénis, perte de la voix, émission spermatique, des mouvements convulsifs; mais cela est peu certain, aussi je n'y attache point de valeur.

Celle couleur raisin noir cause une douleur cuisante dans la morsure même, du froid dans tout le corps, des horripilations, un tremblement, des mouvements convulsifs, une sueur froide, l'extinction de la voix, de la torpeur dans tout le corps, une douleur générale, l'érection du pénis et des émissions involontaires du fluide spermatique; l'urine est trouble.

Celle qui a la forme d'une fourmi fait une morsure assez innocente et qui ne cause qu'une faible douleur.

Celle qui a la forme d'une cantharide cause une éruption sur le corps et de l'embarras dans la langue.

Celle qui a la forme d'une guêpe produit de la douleur locale, des mouvements convulsifs, une somnolence invincible, de l'affaiblissement dans les cuisses.

Celle qui est erviforme est horrible; les accidents qui suivent sa morsure sont analogues à ceux que cause l'araignée couleur raisin noir, mais ils sont d'une médication encore plus difficile.

NOTES.

(1) En hébreu עכביש. On trouvera dans Bochart (*Hierozoicon*, t. III, chap. XXIII, p. 498 et suiv. édit. de Rosenmuller) des détails assez étendus sur l'étymologie du nom hébreu et du nom arabe, de même que sur les noms divers de la toile d'araignée en arabe. Une version persane de la Bible, manuscrite, qui est à la Bibliothèque impériale, traduit le mot עכביש par گابرو « visage de bœuf », qui ne se trouve dans aucun dictionnaire. (Voir Notice de M. Munk, sur Rab. Saadia Gaon, et sur une version persane manuscrite, dans le vol. IX de la traduction de la Bible, par M. Cahen, p. 148.)

(2) Je n'ai pu trouver cette citation dans aucune partie de Platon.

(3) *Δύνανται δ' ἀφιέναι αἱ ἀράχναι τὸ ἀράχνιον εὐθὺς γεννώμεναι.* « Les araignées peuvent produire leur fil aussitôt qu'elles sont nées. » (Arist. *Hist. anim.* lib. IX, cap. XXXIX; éd. Duv.) — *Πλέκει τὰ θήρατα, οὐκ ὑπὸ λόγου τὴν τέχνην διδαγμένος, ἀλλὰ τὴν φύσιν ἔχων διδάσκαλον.* « Elle dresse ses filets sans avoir reçu aucune leçon de la science, instruite seulement par la nature. » (Theodoretus, *De Providentiâ*, serm. V. Boch. t. III, p. 498.) من العنكبوت من بطن امّه نسّاج (Freytag, *Prov. de Meidani*, t. III, p. 364).

(4) Pour bien comprendre le sens de cette phrase, il faut rapprocher le texte d'Aristote de celui de Pline, et les combiner ensemble. *Γεννᾷ δὲ σκωλήκια μικρὰ πρῶτον* .... *Ἐπιστρόγγυλα δ' ἐστὶ κατ' ἀρχάς· ὅταν δὲ τέκῃ ἐπῳάζει τε, καὶ ἐν τρισὶν ἡμέραις διαρθροῦται.* « Elles mettent au jour de petits vers. Ces vers sont, dans

le commencement, à peu près ronds; l'araignée, après les avoir déposés, les couve, et au bout de trois jours on distingue les membres. » (Aristote, *Hist. anim.* lib. V, cap. XXVII; éd. Duv.) *Aranei.... pariunt vermiculos ovis similes.* (Pline, *Hist. nat.* lib. XI, cap. XXIX.)

(5) Ce passage est entièrement tiré d'Aristote (*Hist. anim.* lib. IX, cap. XXXIX, t. II, p. 438; édit. Duv.). On y remarque quelques-unes de ces différences qui constatent si souvent l'inexactitude avec laquelle les Arabes ont fait leurs emprunts aux auteurs grecs. Ainsi cette partie trop concise du passage ويبتدى من الوسط ويعى موضعا لما يصيده من مكان اخر الخزانة a besoin, pour être bien comprise et être complétée, d'être rapprochée du texte grec : Εἶτα σ7ημονίζεται ἀπὸ τοῦ μέσου· λαμβάνει δὲ τὸ μέσον ἱκανῶς· ἐπὶ δὲ τούτοις ὥσπερ κρόκας ἐμβάλλει, εἶτα συνυφαίνει. Τὴν μὲν οὖν κοίτην καὶ τὴν ἀπόθεσιν τῆς θήρας ἄλλοθι ποιεῖται· τὴν δὲ θήραν, ἐπὶ τοῦ μέσου..... « Ensuite elle établit la chaîne en partant du milieu, *qu'elle sait très-bien prendre; puis elle passe dessus la chaîne les fils qui tiennent lieu de trame, unissent le tout ensemble.* Dans un endroit particulier, elle place son nid et le dépôt de son butin : *c'est au milieu qu'elle fait le guet, et de là qu'elle chasse.* » (Trad. de Camus, t. I, p. 599.) Il semble que tout ce qui est ici en *italique* a été oublié par l'écrivain arabe. L'expression موضعا اخر, équivalent du grec ἄλλοθι, demande un corrélatif qui manque en arabe et que donne le grec.

(6) Cette théorie est prise dans Aristote (*Hist. anim.* lib. IX, cap. XXXIX). Οὐδ' ἔσωθεν ὡς ἂν περίτ7ωμα, καθάπερ φησὶ Δημόκριτος· ἀλλ' ἀπὸ τοῦ σώματος οἷον φλοιὸν, ἢ τὰ βάλλοντα ταῖς θριξὶν οἷον αἱ ὕστριχες. « Leur fil ne sort pas du dedans de leur corps, ainsi que les excréments, comme le prétend Démocrite; il sort du corps même, comme naît une écorce, ou comme naissent les traits, soit du porc-épic, soit des autres animaux qui lancent ce qui leur tient lieu de poil. » Pline indique très-succinctement ces deux opinions (l. XI, c. XXVIII) : « Orditur telas, tantique operis materiæ uterus ipsius « sufficit; sive ita corrupta alvi naturâ stato tempore, ut Democrito « placet; sive est quædam lanigera fertilitas. » Les faits constatés par les modernes paraissent confirmer les idées de Démocrite, puisqu'on sait que la matière dont se compose le fil est conduite par des canaux à des mamelons par lesquels il s'élabore. Pourtant on trouve dans quelques espèces des exemples de fils produits par éjaculation,

et rayonnant à l'entour du corps de l'insecte. Cette assertion, énoncée par Laister, est confirmée par Latreille, t. IV, p. 221 du *Règne animal* de Cuvier, édit. 1829. Un rapprochement curieux à faire ici, c'est ce qu'on lit dans le livre d'Azz-eddin el Mocadessi : *Les Oiseaux et les Fleurs*, au chapitre de l'araignée, que nous avons déjà indiqué plus haut : فالقى لعابى على حاقّاتها، حذرا من الخلطة وآفاتها ثم افرد من طاقات غزلى خيطا دقيقا، منكسا فى الهواء رقيقا، فاتعلق به مسبلا يدى Voici la traduction qu'en donne M. Garcin de Tassy, dont nous reproduisons ici les propres expressions : « Je jette de l'une à l'autre paroi ma liqueur glutineuse, évitant avec soin de mêler les fils de mon tissu; puis je fais sortir, par *les pores de ma filière*, une soie mince, qui descend au travers de l'air; en m'y tenant à la renverse, accrochée par les pattes, je laisse pendre celles qui me servent de mains. » Ce passage est intéressant, en ce sens qu'il donne une description très-succincte de l'araignée qui file, et qu'ensuite il précise la connaissance exacte chez Mocadessi du mécanisme employé par l'araignée. M. Garcin de Tassy, dans ses notes, indique l'araignée domestique, *aranea domestica* de Lin. Effectivement les deux lignes citées résument bien ce que dit Maimonides des *deux araignées qui se trouvent dans les maisons*, comme nous le verrons plus loin.

(7) Famille des *inéquitèles* des modernes. Suivant Rosenmuller (*Hyeroz.* t. III, p. 506, note 3), ce passage de Damiri s'appliquerait à l'*aranea insidiatrix* de Forskal.

(8) Ἐργάζεται δὲ καὶ θηρεύει ἡ θήλεια· ὁ δ' ἄῤῥην συναπολαύει. « C'est la femelle qui travaille et qui chasse; le mâle partage sa proie. » (*Hist. anim.* lib. IX, cap. XXXIX.) Pline attribue au mâle une vie moins paresseuse; il chasse pendant que la femelle travaille. « Feminam putant esse quæ texat, marem qui venetur; ita paria fieri « merita conjugio. » (*loc. cit.*) On sait aujourd'hui que ces associations des araignées n'existent point, et que la férocité de leurs mœurs les rendent impossibles.

(9) Le manuscrit porte زبانات; je crois que c'est une de ces fautes de copistes si nombreuses dans les manuscrits arabes.

(10) C'est la famille des *mineuses* de Dégeer, ou des *territèles* de Cuvier, *Règne animal*.

(11) On lit dans le ms. de la Bibliothèque impériale, n° 866, f. suppl. فاذا ارادت نصب الشبكة عمدت الى موضعين متقاربين بينهما فرجة مقدر فما دونها ليمكنها اتّصال الخيوط بين الطرفين ثم يشرع فيلقى Ce qui présente quelque différence avec le texte de la *Chrestomathie*.

(12). Ms. 866 ثم يعدو.

(13) C'est la famille des *tendeuses* de Dégeer, ou des *inéquitèles* du *Règne animal* de Cuvier. Cette espèce et la suivante paraissent avoir de l'analogie avec les deux premières, citées par Maimonides, parmi les *rotaïles*, et malgré les noms que leur a donnés le naturaliste arabe, elles ne sont nullement de la classe des *lycoses*, mais bien des araignées domestiques.

(14) Il semble que le naturaliste arabe ait confondu deux espèces. La première partie de sa description paraît s'appliquer très-bien aux *filandières* (*inéquitèles*), et la fin aux *tendeuses* ou *orbitèles*.

(15) Le texte suivi ici est celui du ms. 866, f. suppl. Celui de la *Chrestomathie* de Sacy est plus abrégé. Comme il est très-connu, il a paru inutile de le reproduire. On lit des choses tout à fait analogues, p. 221, *Règne animal*, t. IV.

(16) La *Chrestomathie* porte فلم تخط وتبنه.

(17) Ce sont les araignées loups de Dégeer; les *aranéides vagabondes* du *Règne animal* comprenant les *lycoses* et les *saltigrades* ou *saltiques*, etc. mais il ne faut point tenir compte du nombre d'yeux; car cette famille en a huit.

(18) Ce paragraphe est rempli de ces exagérations qui défigurent trop souvent les parties les plus sérieuses des traités d'histoire naturelle des anciens. On serait tenté de substituer au mot ثعبان, qui s'applique à un grand serpent, celui de ثُعبة *lacertæ genus*, si l'on ne voyait plus loin que le rotaïle tue les serpents et les vipères. Latreille (*Règne animal*, t. IV, p. 216) dit aussi que la lycose taren-

tule jette souvent par l'anus une liqueur excrémentitielle, sans indiquer si elle est malfaisante.

(19) Ce paragraphe ne se trouve que dans le manuscrit 866, f. suppl. Il manque dans la *Chrestomathie* et dans tous les autres manuscrits. Il s'agit ici très-probablement d'un genre qui serait placé entre les *tapissières* et les *mineuses.*

(20) J'ai suivi le texte adopté par M. de Sacy; il diffère d'une manière assez notable de celui du ms. 866, f. suppl. qui se trouve reproduit dans la *Chrestomathie.* Ce passage paraît un abrégé de celui d'Aristote (*Hist. anim.* liv. IX, cap. XXXIX) qui commence par ces mots : Ἄλλο δ' ἐστὶ τρίτον τούτων σοφώτατον καὶ γλαφυρώτατον. Seulement l'élégance attribuée par Aristote à la forme de l'animal est, par l'auteur arabe, attribuée au travail.

(21) Ce genre est le φαλάγγιον des Grecs et le *phalangium* des Latins. M. de Sacy pense que ce mot *rotaïla* a de l'analogie avec celui de *tarentule.* Je me range plainement à l'opinion du savant professeur, qui se trouve confirmée aussi par le texte du Dictionnaire de M. Clot-Bey. Cependant, suivant Pline, le *phalangium* est inconnu en Italie; mais il est, à cet égard, formellement démenti par Aldrovande (*De insect.* p. 610) et par Aëtius, cité par Mathiole (l. II, c. 57). Cuvier (*Règne an.* p. 27) professe cette dernière opinion. L'annotateur de Pline, dans la collection Panckoucke, dit qu'il ne faut point confondre les *phalangiens* avec les *tarentules,* qui appartiennent à deux ordres différents. Les naturalistes modernes comprennent, sous le nom *phalanges,* les araignées vagabondes ne filant point de toiles, mais sautant sur leur proie. Ce sont les *vagabondes* de Homberg, ou *sauteuses* de Degéer, les *saltigrades* et surtout les *salpuges* ou *galéodes.* On trouvera dans Aldrovande des documents utiles pour l'histoire des phalangiens.

(22) Cette phrase : هذا الاسم يقع على كثير والخ «Ce nom s'applique à plusieurs espèces d'animaux», mérite d'être relevée, en ce sens qu'elle nous apprendrait que le nom de *rotaïle* a été appliqué à plusieurs espèces d'insectes qui ne sont point des *arachnides;* elle est explicative de celle que nous lisons au commencement du paragraphe تمّتن ايضا. C'est aussi l'opinion de M. Guérin-Meneville

que, parmi les descriptions d'Avicenne et de Galien, figurent des insectes qui ne sont nullement des araignées.

(23) Damiri a beaucoup abrégé la citation; la voici telle qu'il la rapporte : وذكر حذاق الاطبّاء ان اعظم هذه الانواع شرّا المصريّة امّا النوعان الموجودان فى البيوت فى اكثر البلاد فهما * العنكبوت ونكايتهما قليلة وامّا بقية الانواع الاخر من الرتيلاء فانها توجد غالبًا فى الارياف ومنها نوع له زغب واهل مصر يسمّونه ابا صوفة ولها نهش وهذه الانواع كلها قريب من لسع العقرب. Les deux espèces indiquées par Maimonides présentent des caractères qui rappellent, l'une l'*aranea* ou *tegenaria domestica* Walk. et l'autre l'*arachne familiaris* Walk. décrites dans la *Description de l'Égypte*, t. XXII, p. 312, 314.

(24) الثوب النصافى ne se trouve point dans le Dictionnaire des vêtements arabes de M. Dozy, ni dans aucun autre Dictionnaire, où l'on rencontre seulement نصيف *bicolor, striata vestis.* Cette signification semblerait dériver de l'un des sens attribués à la deuxième forme du verbe radical, *partim alba, partim nigra fuit.* M. Quatremère a donné une note fort détaillée et fort savante sur cette sorte de vêtement, dans les *Not. et extr.* t. XIII, p. 200, n°. 2. Il conclut en disant que le mot *nisafi* s'appliquait à une *étoffe légère, dont le tissu n'est pas de laine.* La version hébraïque porte הנקרא בקראן. Ne peut-on pas considérer ce mot comme étant une altération de l'arabe بَرّكان, d'où vient le mot français *bouracan*, ou espagnol *barracan?* Ce nom, dit M. Dozy, est communément celui d'une étoffe grossière en laine, dont on fait des manteaux qui ont pris le nom de l'étoffe; mais le *barracan des dames de haute classe est en soie ou en toile de coton fine.* (Voyez *Dictionnaire des noms des vêtements arabes*, par M. Dozy, v° بركان; voy. aussi *Travels in nothern Africa*, p. 18, du capitaine Lyon.)

(25) J'ai adopté la leçon ابا صوفة, qui se trouve dans le manuscrit de Damiri, qui paraît dériver de cette sorte de duvet qui couvre notre araignée. Les manuscrits de Maimonides portent صرفة, et la version hébraïque de même צרפה.

(26) On trouve ici la répétition de tout ce qu'on lit dans les livres modernes d'histoire naturelle.

(27) C'est probablement la *lycose tarentule* du *Règne animal.* Ἀγρώστης. Nicand. *Theriac.*

(28) Le genre *myrmice* de Latreille, *Dict. hist. nat.* Tous ces noms sont horriblement défigurés dans la version latine d'Avicenne.

(29) Il est très-probable qu'on a confondu avec les *arachnides* un insecte de l'ordre des *diptères*, ou de la famille des fourmis.

(30) On lit dans le dictionnaire grec de Budée : *Κρονοκολάπτης, κρονοκόλαπτον* : « genus phalangii, bestiolæ lucernis obvolanti non « dissimilis ». (Voy. Nicand. *Annot. Gorræi in Theriac.* — Diosc. *de Persiâ.*) Ce nom reporterait à l'espèce dite *égyptienne.*

(31) La comparaison de cette description avec la division du chapitre qui traite des accidents causés par les araignées phalanges nous fait voir qu'ici les descriptions de deux espèces ont été confondues en une seule, et que, pour rétablir l'exactitude du texte, il faut lire : ومنها بيضا مدورة البطن صغيرة الفم ومنها كوكبيّة وهي محددة الظهر والخ. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que cette confusion se trouve dans les traductions latines d'Avicenne et même dans la version hébraïque ; mais elle a disparu dans la reproduction de cette division par Albert le Grand, p. 676, *De araneis* (t. IV *De animal.*). J'ai suivi cette rectification dans la traduction, me contentant de l'indiquer pour le texte. Du reste, elle est nécessaire pour retrouver les douze espèces de Galien. Cette espèce est aussi indiquée par Pline : « Idem erat *asterion* nisi distingueretur virgulis albis. » (Liv. XXIX, ch. XXVII.) Le mot arabe كوكبيّة, qui se traduit littéralement par *stellata* « étoilée », a quelque analogie avec le mot grec *ἀστήριον.*

(32) C'est très-probablement, suivant l'opinion de M. Guérin-Meneville, l'espèce indiquée par M. Walckenaer sous le nom de *latrodectus erebus*, figurée Atl. *Descrip. de l'Égypte*, pl. III, fig. 9, dont la morsure est très-dangereuse.

(33) L'*ocyale* ou *lycose* et la *clubione albini* (*Descrip. de l'Égypt. Arachnide*, pl. IV, f. 10 ; pl. V, f. 6) sont les deux espèces dont la

forme rappelle le mieux celle de la guêpe. De même que les *vlobores* et les *eugnathes,* qui sont les *tetragnathes* des auteurs, ce sont celles qui se rapprochent davantage de la forme des *cantharides.* Pline parle, au liv. XXIX, chap. XXVII, de deux espèces de *tetragnathes.*

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JUILLET 1854.

Le secrétaire adjoint donne lecture du procès-verbal; la rédaction en est adoptée.

On lit ensuite une lettre de MM. Maisonneuve et compagnie, libraires-éditeurs, qui annoncent qu'ils se proposent de publier successivement tous les ouvrages nécessaires aux langues de l'Orient, et offrent à la Société le *Guide de la conversation français-turc,* par M. Alex. Timoni, qu'ils viennent de faire paraître.

On procède au renouvellement de la Commission du Journal.

Résultat du scrutin :

MM. Bazin, Dulaurier, Garcin de Tassy, Grangeret de Lagrange, J. Mohl.

Sur la demande de quelques membres, M. le Président exprime le désir qu'il lui soit donné la liste des ouvrages de la bibliothèque qui ont besoin d'être reliés. Ce travail sera déposé sur le bureau lors de la première séance.

M. Léon de Rosny fait son rapport à la Société asiatique sur une *Carte du royaume de Siam,* par Mgr Pallegoix.

M. Victor Langlois donne lecture d'un extrait de son Voyage en Arménie, *Sur la ville de Cès.*

Ces articles sont renvoyés à la Commission du Journal.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Histoire des Arabes*, par M. L. A. Sédillot, in-12.

Par l'auteur. *A History of India under Baber and Humayun*, by Will. Erskine, esq. London, 1854, 2 vol. in-8°.

Par l'auteur. *Libri Exodi et Levitici, secundum arabic. Pentat. samarit. versionem*, edit. A Kuenen. Lugd. Batav. 1854, in-8°.

Par l'auteur, J. A. Vullers, *Lexicon persico-latinum*, fascicul. III. Bonnæ ad Rhenum, 1854, grand in-8°.

Par M. Garcin de Tassy. *Norsk og Keltisk om det norske og de keltiske sprogt indbyrdes Laan*, af. C. A. Holmboe. Christiania, 1854.

Par MM. Maisonneuve et compagnie, éditeurs. *Guide de la conversation* (grammaire, dialogues, vocabulaire) *français-turc, avec la prononciation figurée*, par M. Alex. Timoni. Paris, 1854, in-16 oblong.

Par l'auteur. *Premier extrait de l'ouvrage arabe d'Ibn Aby Ossaïbi'ah sur l'histoire des médecins*, par M. le Dr B. R. Sanguinetti. Extrait du Journal asiatique. Paris, 1854, in-8°.

Par la famille de feu M. du Caurroy. *Législation musulmane*, par M. du Caurroy. Suite, in-8°.

Par la Société. *Bulletin de la Société de géographie*, numéro de mai 1854, in-8°.

Par les éditeurs. *Journal des Savants*, juin, 1854, in-4°.

Par les éditeurs. *Le Mobacher*, divers numéros.

Par la Société asiatique du Bengale, n°s 43 à 57 et 71 à 74, in-8°.

TRAITÉ MÉTHODIQUE de la conjugaison arabe dans le dialecte algérien, par M. A. Cherbonneau.

La langue arabe doit être considérée sous deux aspects : comme écrite et comme parlée. Son dictionnaire est immense; on peut s'en faire une idée en parcourant le *Kâmous* et le

Sihâh; tous les mots de ce dictionnaire peuvent être employés en écrivant; mais dans la langue parlée, une grande partie de ces mots sont inusités; les termes nécessaires aux besoins de la conversation ont seuls été conservés. Dans le dialecte algérien, principalement, il est arrivé, par la succession des siècles, que quelques mots ont été altérés ou ont dévié de leur sens primitif, et que d'autres, en petit nombre, sont nés dans la localité, et ne se trouvent pas dans le dictionnaire. Ces deux circonstances n'ont pas fait de ce dialecte une langue à part, indépendante de la langue régulière, puisque le fond en est le même. La grammaire de l'arabe écrit étant compliquée, surtout pour la conjugaison, ses règles ont été simplifiées dans le langage, et la conjugaison y a été réduite; mais aucune règle spéciale à la langue parlée n'a été inventée.

Le but de M. Cherbonneau n'était pas de faire la comparaison de la conjugaison écrite avec la conjugaison usuelle, ni d'extraire l'une de l'autre, ce qu'il aurait pu très-bien exécuter, puisqu'il a le double privilége de connaître parfaitement la langue écrite et la langue parlée. Il s'est borné, avec raison, et dans l'intérêt spécial qu'il avait en vue, à exposer, à préciser le rôle grammatical que joue le verbe dans l'idiome algérien; c'est ce qu'il explique dans sa préface, sur un point important de laquelle nous hasarderons, toutefois, quelques observations.

« Les mots devant composer le tableau de nos pensées, dit M. Cherbonneau, il ne suffit pas qu'ils expriment le sujet et l'attribut; il est aussi de toute nécessité qu'ils expriment leur réunion, c'est-à-dire l'existence du sujet avec l'attribut; le mot qui sert à former cette liaison indispensable du sujet avec l'attribut, *c'est le verbe.* C'est le verbe, a dit Silvestre de Sacy, qui donne la vie au discours; sans lui, le discours serait mort et inintelligible; c'est de lui que dépend le sens de toute proposition. Il est donc d'une grande importance de connaître, avant tout, la nature du verbe. »

Plus loin, et dans *ses notions préliminaires,* M. Cherbon-

neau définit le verbe *un mot qui exprime l'existence ou l'action;* puis, dans la 7[e] partie, intitulée *Le verbe être*, il dit : « Le verbe كان se sous-entend très-souvent, lorsqu'il est au temps présent, et qu'il sert de *lien* entre un sujet et un attribut, comme dans cette phrase : *Dieu est très-grand* الله اكبر. La même règle existe en grec, et l'on dit : Φίλος πιστὸς σκέπη κραταία « Un ami fidèle est un fort rempart. » Enfin, M. Cherbonneau, un peu plus bas, fait la remarque suivante : « Il arrive encore que, sans recourir à aucun artifice, on emploie le pronom personnel devant l'attribut pour exprimer le présent du verbe *être;* ainsi l'on dit : *lui généreux,* au lieu de : *il est généreux.* »

En confrontant ces divers passages, qu'il nous soit permis de dire qu'il n'est pas exact de prétendre que le verbe est le *lien indispensable* du sujet avec l'attribut, puisqu'on peut souvent, en arabe, le sous-entendre, et même le remplacer par un pronom personnel, en disant tantôt *Dieu très-grand* pour *Dieu est très-grand,* et *lui généreux,* pour *il est généreux.* Du reste, on sous-entend le verbe *être,* non-seulement dans les langues arabe et grecque, mais dans beaucoup d'autres, et notamment en français, dans une foule de phrases, comme celles-ci : *Quel beau tableau! Heureux l'homme des champs!* etc. Donner pour raison que, dans ces phrases, le verbe est sous-entendu, c'est précisément dire qu'on peut ne pas l'exprimer, par conséquent, s'en passer, sans nuire pour cela *à la vie du discours, à l'intelligence du sens.* C'est que le verbe, dans les phrases même où il est exprimé, ne joue pas le rôle de *lien,* de *copule,* comme disent les grammairiens, entre le sujet et l'attribut. S'il y avait un mot qui pût jouer ce rôle, ce serait tout au plus la conjonction; mais le verbe a une autre fonction que la fonction abstraite, métaphysique, imaginaire de lier le sujet avec l'attribut; son rôle véritable est d'exprimer l'*existence* ou l'*action,* accompagnée de certaines circonstances de mode, de temps, de personne (de genre même, dans la langue arabe). C'est par ces circonstances que le verbe se distingue de l'adjectif, dont il n'est

qu'une variété, et qu'il se distingue de tous les autres mots, au point de vue de son importance. L'erreur de plusieurs grammairiens philosophes sur la nature du verbe vient, selon nous, de ce qu'ils ont cru qu'il fallait, pour former une proposition complète, trois termes : le sujet, le verbe et l'attribut ; tandis que toute proposition se réduit analytiquement et comme une équation mathématique, à deux termes : le sujet et l'attribut. Ainsi dans cette proposition : *Dieu est grand,* il y a trois mots, mais il n'y a que deux termes : *Dieu,* sujet, *est grand,* attribut ; *est* remplit la fonction d'attribut principal, *grand* celle d'attribut accessoire. Cette théorie nous paraît la seule vraie, et nous espérons que l'étude approfondie de la grammaire comparée ne tardera pas à le faire reconnaître ; car il est impossible que, lorsqu'on pourra citer des langues sans verbes (et il y en a), on ne renonce pas à dire que le verbe est indispensable pour *lier* le sujet avec l'attribut, qu'il *donne la vie au discours,* et que *sans lui le discours serait mort et inintelligible.* A ce compte, la langue chinoise serait entièrement inintelligible, car voici ce que dit le savant philologue M. de Humboldt, dans une lettre à Abel-Rémusat (*Journ. asiat.,* juillet 1826) : « *Le prétendu verbe chinois,* si l'on veut lui assigner une forme grammaticale, sans lui prêter ce qu'il n'annonce ni ne possède, est à l'infinitif, c'est-à-dire dans un état mitoyen entre le verbe et le substantif. Le lecteur reste dans le doute de savoir si ce verbe forme, comme verbe fléchi, la liaison entre le sujet et l'attribut, ou s'il faut le regarder comme l'attribut, et sous-entendre le verbe substantif. Plus on se pénètre du caractère des phrases chinoises, plus on incline à cette dernière opinion. A peine a-t-on besoin de sous-entendre le verbe ; on peut regarder souvent la proposition, à l'instar d'une équation mathématique, simplement comme l'énonciation de la convenance ou disconvenance du sujet avec l'attribut. »

La véritable nature de la proposition, et, par suite, celle du verbe, se révèlent dans cette dernière pensée du grand philologue.

M. Cherbonneau n'en a pas moins raison de considérer le verbe comme l'un des mots les plus importants du discours. Il l'est, en effet, dans la plupart des langues; mais son importance lui vient, non pas de ce qu'il sert de lien entre le sujet et l'attribut; mais de ce qu'il est chargé d'exprimer les *états*, les *actions* des choses ou des personnes, et de marquer en outre, par les désinences ou affixes, des circonstances ou accidents de mode, de temps, de personne. Nul autre mot ne réunit dans ses formes un plus grand nombre d'idées ou de points de vue, et voilà pourquoi c'est le mot essentiel du discours.

Le livre de M. Cherbonneau est divisé en dix parties, dans lesquelles il a traité successivement des verbes trilitères réguliers, des verbes trilitères irréguliers, subdivisés en assimilés, redoublés ou sourds, concaves, hamzés, défectueux, doublement imparfaits; des formes dérivées des verbes trilitères, des verbes quadrilitères, des modes, de la syntaxe. Une série d'exercices termine chaque partie, et la pratique se trouve ainsi très-utilement associée à la théorie. L'étudiant s'initie graduellement à l'emploi du verbe dans la conversation. Ces exercices ont, de plus, l'avantage de faire connaître un certain nombre de mots usités seulement en Algérie, et qu'on chercherait vainement dans les dictionnaires.

Une des parties les plus intéressantes de l'ouvrage de M. Cherbonneau est celle qui est consacrée aux formes dérivées du verbe primitif. M. Cherbonneau a été le premier à signaler deux nouvelles formes usitées dans le langage algérien. La 8ᵉ forme, rarement employée, est représentée par اتّ préposé à une racine quelconque, et servant à exprimer les adjectifs en *able, ible, uble :* اتّشرب « être potable ». Cette forme a été l'objet d'un article spécial, dans le Journal asiatique. L'autre nouvelle forme, qui présente peut-être plus d'originalité, est celle qui exprime le passage à la signification indiquée par la racine, ainsi خضر ou إخضرّ « être vert », changé en خضار, signifie « commencer à devenir vert » ;

طال « être long », طوال « commencer à s'allonger » ; مط « être ennuyeux », مطاط « commencer à être ennuyeux ».

Le *Traité méthodique de la conjugaison arabe* est rédigé avec clarté, précision ; les définitions sont exactes et tracées avec netteté. C'est un ouvrage indispensable aux étudiants ; il devient le complément obligé de toutes les grammaires sur le dialecte algérien. M. Cherbonneau a rendu de grands services à l'enseignement de la langue algérienne par ses nombreuses publications ; on peut dire qu'il a épuisé la matière. Maintenant nous désirons vivement qu'il nous fasse bientôt jouir de son *Histoire de Constantine*, de sa traduction du *Voyage d'El-Abdéri*, et de sa *Biographie des musulmans célèbres du nord de l'Afrique*.

Gustave Dugat.

The one primeval language, traced experimentally through ancient inscriptions, in alphabetic characters of lost Powers from the four continents, by the Rev. Charles Forster, London, 1854. Part. III. The monuments of Assyria, Babylonia and Persia; with a new key for the recovery of the lost ten tribes. viii et 354 pages.

L'infatigable M. Forster vient de publier la troisième partie de son travail, dont j'ai déjà parlé dans ce Journal en juillet 1851 et en février 1853, sur l'unité de la langue primitive (*The one primeval language*). Le volume actuel roule sur les monuments épigraphiques de l'Assyrie, de la Babylonie et de la Perse ; il est, comme les premiers volumes, accompagné de nombreuses planches exécutées avec soin, et dont quelques-unes sont même coloriées.

Quoique je sois personnellement assez porté à croire à ce qu'on nomme le monoglottisme, c'est-à-dire l'unité des langues, je dois dire cependant que je ne considère pas cette opinion comme une vérité biblique, inséparable de l'unité de l'espèce humaine, qui est en effet un dogme de foi et qui d'ailleurs semble incontestable, ainsi que l'a dernièrement

démontré avec beaucoup d'esprit M. Eusèbe de Salles [1]. Il n'en est pas de même de l'unité des langues, et l'on peut être bon chrétien sans l'admettre : ainsi le cardinal Wiseman a pris selon moi une peine fort inutile en voulant prouver le monoglottisme [2]. Le texte de la Genèse (XI, 1) « Erat autem « terra labii unius et sermonum eorumdem » s'applique à l'état de la terre avant la tour de Babel, et il n'empêche pas d'admettre, comme l'a fort bien expliqué M. de Dumast [3], que l'événement mystérieux de la confusion des langues les divisa profondément, et non pas, comme le Rév. Ch. Forster, le cardinal Wiseman et beaucoup de personnes religieuses le croient, que cet événement n'amena qu'une modification dialectique, mais qu'elle n'affecta pas le fond de la langue. Les faits, jusqu'à présent du moins, ne sont d'ailleurs pas favorables à cette dernière opinion ; car on a bien découvert de grandes analogies entre les langues dites indo-européennes, analogies qui permettent de les envisager comme les branches d'un même tronc, mais les groupes sémitique, tartare, océanien, américain etc., restent tout à fait en dehors, malgré le petit nombre de rapports généraux qu'on a pu découvrir, parce que le hasard peut les avoir produits.

Milton, qui était un fervent chrétien à sa manière, ne pensait pas comme MM. Forster et Wiseman ; car il dit dans le livre XII de son Paradis perdu, en parlant de la tour de Babel :

(God)..... in derision sets
Upon their tongues a various spirit *to rase*
Quite out their native language.

Mais on ne peut blâmer M. Forster d'avoir adopté une opinion contestable et soutenable à la fois. Je ne le suivrai cependant pas en Sennaar, où il aborde aujourd'hui, là même où fut élevée la tour de Babel, c'est-à-dire en Babylonie ou en Chaldée, pour retrouver sur les inscriptions nouvellement découvertes des traces du langage primitif, écrit ici en ca-

[1] Dans son Histoire générale des races humaines.
[2] Discours sur les rapports entre la science et la religion révélée.
[3] *Foi et lumière,* page 357.

ractères appelés *cunéiformes*, à cause qu'ils ressemblent à des coins (*wedge*); mais que M. Forster appelle plus volontiers *arrow headed*, parce qu'il pense qu'ils ressemblent plutôt à des fers de lance.

M. Forster s'attache, comme auparavant, à l'interprétation des inscriptions *illustrées*, lesquelles offrent un double moyen de vérification, et il laisse à dessein, dit-il, les élans philologiques, d'où l'on est souvent précipité par le vertige. Il explique plusieurs de ces inscriptions illustrées d'après sa méthóde particulière de transcription et de traduction; entre autres les légendes qui accompagnent les médaillons de l'obélisque de Nimrûd et les grandes inscriptions du mont Bésitûn ou Béhistûn, monument où l'on a reconnu l'autobiographie de Darius Hystaspe, qu'on croit y trouver représenté dans l'acte de sacrifier des satrapes rebelles au dieu Ormuzd, qui est dans l'air sur un char radieux. A l'aide de ses déchiffrements, M. Forster voit dans Ormuzd l'ouvrier ou le sculpteur du monument, et dans le char l'échafaud de l'ouvrier. C'est un peu prosaïque, ce qui n'est pas, il est vrai, une raison suffisante pour rejeter l'explication nouvelle.

M. Forster termine son volume par un long et savant mémoire sur les dix tribus perdues, qu'il croit retrouver dans les Afgans. Il rappelle tout ce qui a été dit en faveur de l'origine juive des Afgans, origine qu'ils se donnent eux-mêmes et qu'ils constatent par le nom de *Bénî Isrâïl* بنى اسرائيل, qu'ils prennent. Il en tire la conséquence qu'ils sont réellement les descendants des dix tribus restées éloignées de la Judée, et il en donne des preuves nouvelles à ajouter à celles qui ont déjà été apportées. Le nom même du pays des Afgans lui fournit un argument; il s'appelle, comme on le sait, *Caboulistan*, ce qui semble signifier le pays des *Caboul* ou *Cubul* قُبُل, c'est-à-dire des tribus, des Kabyles (*Cabâïl*) قبائل. A la vérité, le nom du pays de Caboul n'appartient pas à la racine قبل, car il s'écrit كابلستان, mais ce rapprochement ne laisse pas d'être ingénieux.

L'étymologie que donne M. Forster d'*Asterâbâd* استراباد « le domicile d'Esther אסתר », et de *Zâbulistân* زابلستان « le séjour de la tribu de Zabulon זבלון » semble plus heureuse. Quoi qu'il en soit, ce mémoire sera lu avec intérêt. Il est accompagné d'une carte de l'Afganistan qui explique en résumé les idées de l'auteur, et de plusieurs figures représentant les types afgans et destinées à montrer la ressemblance de ces derniers avec la race juive.

GARCIN DE TASSY.

A PRACTICAL GRAMMAR OF THE TURKISH LANGUAGE, with dialogues and vocabulary by W. Burckhardt Barker, M. R. A. S. Londres 1854, petit in-12 de 166 pages, chez B. Quaritch, libraire pour les langues orientales et la philologie, 16, Castle street, Leicester square.

On est d'abord frappé, en voyant le charmant petit volume dont le titre précède, de la réunion assez singulière, dans d'autres temps, de la croix (latine, il est vrai) et du croissant, qu'offre la couverture. Mais en l'ouvrant on ne tarde pas de se convaincre que c'est un travail entrepris dans un bu d'utilité réelle et d'ailleurs sans prétention; car l'auteur le donne modestement comme une sorte d'introduction à *la Grammaire raisonnée de la langue ottomane* par M. Redhouse. Tel qu'il est, ce petit ouvrage est fait avec le plus grand soin, et il est bien suffisant pour une personne qui veut parler la langue turque. Les éléments de la grammaire sont exposés brièvement et clairement; les dialogues sont bien choisis, ainsi que les mots du vocabulaire. Les textes turcs sont écrits en caractères arabes; ils sont transcrits en lettres latines et accompagnés de la traduction littérale.

M. Barker, l'auteur de ce petit ouvrage, est né à Alep, où son respectable père était consul de S. M. Britannique. Il est resté longtemps en Turquie et il y a voyagé; il a cultivé les principales langues de l'Orient musulman et il les parle avec facilité. Il est actuellement attaché au *Foreing office* en qua-

lité d'interprète pour les langues orientales, et il est professeur d'arabe, de turc, de persan et d'hindoustani au célèbre collége d'Éton. G. T.

A READING BOOK OF THE TURKISH LANGUAGE, with a grammar and vocabulary, etc. by W. B. Barker. Londres, 1854, petit in-4° de 288 pages, chez J. Madden, 8, Leadenhall street.

Ici M. Barker s'est élevé plus haut : on dirait qu'il a voulu essayer d'abord son habileté pédagogique par le petit traité que je viens d'indiquer, avant d'entreprendre cet autre travail plus savant et plus développé qu'il a dédié au célèbre Rawlinson, dont le nom est une garantie pour l'auteur à l'égard du public. On trouve dans ce second ouvrage, comme dans le premier travail, précision et clarté quant à la théorie; attrait et intérêt quant à ce qui tient à la pratique. Ainsi, dans beaucoup de grammaires, on donne une série de dialogues tellement fastidieux, qu'il est impossible d'en supporter la lecture. Ici, on a des dialogues insérés dans un intéressant recueil d'anecdotes, dont tous les mots, reproduits d'ailleurs dans un vocabulaire spécial, sont accompagnés de leur traduction littérale interlinéaire, avec des notes grammaticales et des renvois au corps de l'ouvrage. Le héros de ces anecdotes est Khoja Nasr uddîn éfendi, célèbre par ses bons mots et immortalisé par Andersen dans son *Grosse Claus und kleine Claus.*

Ce que dit M. Barker sur la manière de s'exercer à faire des thèmes, au moyen de ces dialogues et du premier chapitre de l'évangile de saint Jean, qu'il a aussi donné, est très-judicieux. Pour une langue vivante qu'on est obligé de parler et d'écrire, il faut, en effet, s'appliquer, non-seulement à faire ce qu'on appelle des versions, mais des thèmes, et ce dernier exercice est de la plus grande importance.

G. T.

Il vient de paraître à Calcutta le tome Ier d'un ouvrage important pour la littérature orientale dû au savant et laborieux Dr A. Sprenger. Cet ouvrage, que notre collaborateur M. Garcin de Tassy a mentionné à l'avance dans son récent article sur *le Catalogue des manuscrits historiques persans et arabes de la Société royale asiatique de Londres*, est intitulé : *A catalogue of the arabic, persian, and hindustani manuscripts of the library of the king of Oudh*, et il forme un grand in-8° de 656 pages.

Le même Dr Sprenger, qui est en ce moment à Alexandrie, vient d'y découvrir entre les mains du drogman du consulat autrichien un ms. de la vie de Mahomet par Wâquidî, dont on ne connaît pas d'autre copie, et il en a fait l'acquisition avec l'intention de le publier dans la *Bibliotheca indica.*

M. Edwin Norris vient de faire imprimer à Londres une grammaire de la langue foulah pour l'expédition de l'Afrique. Elle n'a été tirée qu'à douze exemplaires destinés aux savants qui feront partie de l'expédition. Ce ne sera qu'à leur retour qu'on en donnera une édition définitive, grâce à leurs additions.

M. Norris a ajouté tous les mots de la langue mandara qu'il a pu recueillir : l'expédition les complétera.

On sait que le même savant a publié une grammaire bornue. Une autre s'imprime en ce moment à Londres et elle sera, dit-on, plus complète, car elle a été rédigée dans le pays même par M. Koelle.

JOURNAL ASIATIQUE.

OCTOBRE-NOVEMBRE 1854.

RECHERCHES

SUR

LES INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES ET MUNICIPALES DE LA CHINE.

DEUXIÈME MÉMOIRE.

SECTION Ire.

REGISTRES DE LA POPULATION. — ÉTAT CIVIL DES CHINOIS.

§ 1. DES FORMALITÉS RELATIVES AUX HOU-TSĬ. — FONCTIONS DES PAO-TCHING.

Tout Kia-tchang ou chef de famille est tenu d'avoir un *Men-paï* 門牌 ou une « tablette », sur laquelle il inscrit ou fait inscrire les noms de tous les individus qui habitent avec lui sous le même toit.

Chaque Men-paï doit indiquer :

1° Le nom et le surnom du Kia-tchang 家長姓名; sa profession 士農工商; son âge;

2° Le nom et l'âge de sa femme;

3° Les surnoms et l'âge de ses fils;

4° Les surnoms et l'âge de ses filles;

5° Les noms, les surnoms, l'âge et le domicile primitif de ses domestiques 家人 ou des personnes dont il a loué les services;

6° Le nombre total des individus qui habitent avec lui 共若干丁.

Si le Kia-tchang est commerçant, le Men-paï, outre les énonciations qui précèdent, doit encore indiquer:

1° Le nom et le surnom du régisseur 掌櫃姓名;

2° La nature du commerce 何生意;

3° Le nombre des commis 夥計幾人;

4° Les noms, les surnoms, et l'âge des commis.

En général, tous les noms propres, particulièrement les *Sing* « noms de famille », sont très-lisiblement et très-correctement écrits. C'est, du reste, une formalité de rigueur, sans laquelle aucun employé de la préfecture n'accepterait un Men-paï. L'orthographe des noms propres devient d'une importance extrême dans un pays, où le mariage est interdit entre un homme et une femme qui portent le même nom, encore bien qu'il n'existe entre l'homme et la femme aucun lien de parenté. « Toutes les fois, dit la loi *Toung-sing-weï-hoen*, que deux personnes portant le même nom de famille s'uniront ensemble par le mariage, l'entremetteur et les époux recevront chacun soixante coups; ces derniers seront

séparés; la femme retournera dans sa famille; les présents de noces seront confisqués au profit du gouvernement 凡同姓爲婚者。主婚與男女各杖六十。離異。婦女歸宗。財礼八官[1].» Les Chinois regardent les familles qui portent le même nom comme autant de ramifications provenant originairement d'une souche commune; telle est, je crois, la cause qui leur a fait établir, quant au mariage, un empêchement absolu, ou, comme parlent les théologiens, dirimant. On conçoit que mille embarras doivent naître d'un tel empêchement; car le nombre des Sing est assez peu considérable, et la Chine compte plus de trois cent soixante millions d'habitants. Je n'ai trouvé, dans la *Biographie universelle*, que deux mille trois cent quarante-cinq noms de famille différents, dont les plus communs sont: 陳 T'chin, 楊 Yang, 王 Wang et 李 Li. Les noms de deux syllabes 複姓 sont au nombre de sept cents environ; néanmoins, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, la loi qui interdit le mariage entre les Toung-sing a été fidèlement, scrupuleusement observée.

Dans chaque commune, la surveillance des Men-paï est spécialement confiée aux Kiă-tchang, c'est-à-dire aux officiers auxiliaires des Pao-tching. Outre cette surveillance, qui est pour eux un devoir journalier, les Men-paï sont encore vérifiés régulière-

[1] Voyez le *Taï-thsing-liu-li*, kiouèn IX, fol. 18 r°.

ment deux fois chaque année (dans le printemps et à la fin de l'automne) par un commis de la préfecture (bureau des finances), assisté du Pao-tching 門牌係春秋二時縣書吏同保正按戶查明.

Quand la vérification a été opérée, les Men-paï sont transcrits sur des registres publics qu'on nomme *Hou-tsĭ* 戶籍 « Registres des familles ». Telle est la règle établie par l'usage. Le Hou-tsĭ n'offre que le tableau général, et, pour ainsi dire, la représentation des Men-paï. Le Men-paï est à la famille ce que le Hou-tsĭ est à la commune.

Après la transcription des Men-paï 入冊, le vœu de la loi est rempli; car alors tous les individus de l'un et de l'autre sexe se trouvent réellement inscrits sur les registres publics 戶口俱記載于冊.

Autrefois, les *Hou-tsĭ* « Registres des familles » se divisaient en quatre classes: c'est du moins ce qu'on lit dans le onzième chapitre du *Taï-thsing-hoeï-tièn* et le trente-cinquième chapitre du *Kho-tchang-tiao-li*. Les registres de la première classe étaient nommés « Registres de la population » 民籍 *Min-tsĭ*, et contenaient les noms de tous les individus qui n'étaient ni militaires, ni marchands, ni artisans; ceux de la deuxième classe étaient nommés « Registres des militaires » 軍籍 *Kiun-tsĭ;* ceux de la troisième classe,

« Registres des marchands » 商籍 *Chang-tsï;* ceux de la quatrième classe, « Registres des artisans » 竈籍 *Tsao-tsï.* La classification dont parlent le *Taï-thsing-hoeï-tièn* et le *Kho-tchang-tiao-li* n'existe pas aujourd'hui; il n'y a plus qu'un registre (Hou-tsï) pour chaque commune, un registre public, sur lequel on inscrit les noms de tous les habitants, sans en excepter un seul.

Dans chaque district, les registres des familles (*Hou-tsï*) sont tenus par le greffier du *Hou-fang* ou du Bureau des finances; toutefois, c'est sous la surveillance directe du Pao-tching ou de l'officier municipal que le greffier procède à cette opération. Le Pao-tching, comme je l'ai dit dans mon premier mémoire, fournit les indications, les renseignements nécessaires; la partie matérielle du travail est abandonnée au greffier.

Ces registres sont tenus triples.

Ils sont clos, arrêtés et timbrés chaque année dans le dixième mois par le Tchi-hièn ou le chef du district; l'un des triples reste déposé aux archives du district; l'autre est transmis au Tchi-fou et déposé aux archives du département; le troisième est transmis au Tsoung-tou et déposé aux archives de la province.

Comme nos registres de l'état civil, les Hou-tsï sont ouverts à tout le monde; chacun peut en prendre communication et en demander des extraits 取籍文結. Ces extraits, délivrés par les dépositaires des registres, peuvent être exigés, 1° quand un in-

dividu étranger au district veut y fixer sa résidence; 2° quand il veut y acquérir son domicile.

Le greffier en chef du *Hou-fang* « Bureau des finances », dépositaire des registres des familles, est principalement responsable des altérations qui peuvent y survenir. Toute contravention est sévèrement punie; puis encore, pour assurer l'exécution des règlements, on ne s'est pas contenté d'établir une responsabilité qui pesait sur le greffier seul; dans chaque commune, le Pao-tching est tenu de vérifier l'état des registres, et s'il aperçoit des altérations ou des faux, il doit les dénoncer aux *Tchi-hièn* « Gouverneur du district ». Quand ce sont des individus qu'on a omis de faire inscrire sur les Hou-tsï, la responsabilité dont il s'agit doit être invoquée contre le Pao-tching; il est soumis aux peines portées par la loi. Du reste, cette partie du service public se fait à la Chine avec beaucoup d'ordre et une grande précision.

Chaque individu doit être inscrit sur les *Hou-tsï* « Registres des familles », selon l'état qu'il professe. Mais le régime du pays, au sujet des professions, n'est pas ce qu'on pourrait croire, quand on a lu le *Taï-thsing-liu-li*. Il y a des coutumes dont on s'est défait; il y a des lois qui se sont abrogées d'elles-mêmes. La loi LXXVI, par exemple, dispose que l'état des personnes est irrévocablement fixé par l'inscription sur les registres 以籍爲定, non sur les Hou-tsï dont je parle, mais sur les registres publics, nommés *Youen-tsï*, dont je parlerai tout à l'heure.

Le commentaire ajoute que, de père en fils 世 世 on est courrier, artisan, médecin, sorcier, laboureur, musicien, etc.; que tout individu, immatriculé comme tel sur les Youen-tsï, a perdu la faculté de changer de profession 不得改易. Or, ce qu'il y a de vrai, c'est que l'inscription sur les registres assigne à chacun son état; mais il est faux que cet état se perpétue de génération en génération, comme l'indique le commentaire. A Péking, comme à Paris, quand on est las d'un métier, on le quitte pour en prendre un autre.

J'en dirai autant de la loi *Toŭ-leou-hou-kheou* (75e du Code.) Le commentaire de cette loi énonce l'âge auquel on inscrit les individus sur les Hou-tsï. « Les enfants, porte le texte, dès qu'ils ont atteint l'âge de quatre ans, sont inscrits sur le registre de la population 人年四歲。卽附籍 ». Si l'on se hâtait d'en conclure que les enfants âgés de moins de quatre ans n'ont point d'état civil, ou que ces enfants sont regardés comme n'existant pas, on commettrait une erreur; car les Men-paï se trouvent à la portée de tout le monde et Wang Ki-yè m'assure que les enfants y sont inscrits, pour ainsi dire, en naissant. Ces lois, qui ne s'appliquent pas et que l'on conserve néanmoins dans le *Taï-thsing-liu-li*, prouvent la sollicitude respectueuse avec laquelle le gouvernement chinois veille à l'intégrité des codes; l'administration, moins circonspecte que le gouvernement, trouve ailleurs ses principes et ses lois.

Ainsi donc, qu'on ne se dissimule pas les désavantages que le Code de la dynastie tartare peut présenter, quand on étudie l'administration chinoise. Le *Taï-thsing-liu-li* ne dit pas un mot des Men-paï, et rien n'est moins conforme à la vérité, à la coutume, que la manière dont les auteurs de la paraphrase expliquent ce qui est relatif aux Registres des familles.

Je crois avoir comblé cette petite lacune, et maintenant que l'on connaît le régime des Hou-tsï, ai-je besoin d'indiquer l'usage qu'on en peut faire pour évaluer la population totale de l'empire. Dans un village, par exemple, si l'on réunit les chiffres portés sur les Men-paï ou les tablettes des Kia-tchang, on a le chiffre exact de la population du village. Dans un district, si l'on réunit les chiffres portés sur les Hou-tsï, on a le chiffre exact de la population du district. Le recensement du peuple, qui se fait par familles, par communes, par districts, par départements et par provinces, est donc, à la Chine, une opération très-simple, très-facile. Les chefs de famille, les officiers municipaux, les gouverneurs des districts, les gouverneurs des départements, les vice-rois des provinces, les fonctionnaires du *Hou-pou* ou du Ministère des finances, l'empereur lui-même, tout le monde y concourt. Chaque année, à la dixième lune, les tableaux du recensement sont transmis au Hou-pou par les gouverneurs des provinces. « Le Ministère des finances, dit le *Taï-thsing-hoeï-tièn*, cité par M. Pauthier, réunit tous ces documents qu'il meten

ordre et en forme le *Hoang-thse* 黃冊 ou le « Registre impérial ».

§ 2. DES FORMALITÉS RELATIVES AUX YOUEN-TSĬ. — FONCTIONS DES LI-TCHANG.

Les Hou-tsĭ, dont je viens de parler, servent donc à constater la résidence; les registres nommés *Youen-tsĭ* 原籍 ou les « Registres des origines » constatent le domicile politique ou le domicile d'origine. Les Hou-tsĭ établissent qu'un individu est marié, veuf ou célibataire, père ou enfant, laboureur ou marchand; les Youen-tsĭ établissent qu'un individu est originaire de tel ou de tel district et qu'il peut y exercer ses *droits politiques*.

Le domicile d'origine ne se forme pas, comme on le croit, au moment de la naissance. Un individu n'est pas originaire de Sou-tcheou-fou, parce qu'il est né dans cette ville; il est originaire de Sou-tcheou-fou, parce que son père y est né, parce que ses ancêtres y sont nés. Mais comment et à quelles conditions peut-on acquérir le domicile politique ou le domicile d'origine, dans un district auquel on est étranger?

Le trente-cinquième chapitre du *Kho-tchang-tiao-li* montre à chacun la règle instituée par la loi. Pour acquérir le domicile d'origine 爲原籍, il ne suffit pas qu'un individu s'établisse dans une localité, qu'il y ait son habitation, qu'il y épouse une femme originaire du pays; il ne suffit pas non plus qu'il

soit inscrit au nombre des habitants sur les Hou-tsï, puisque les Hou-tsï n'ont pour objet que de constater la résidence; il faut qu'il soit inscrit sur les registres nommés *Youen-tsï*; mais alors la loi et les règlements lui opposent une foule d'obstacles, dont quelques-uns sont d'ordinaire insurmontables.

En effet, tout *Kia-tchang* « chef de famille » qui est devenu propriétaire dans le district où il a fixé son habitation, peut acquérir assez facilement le domicile d'origine, si ce Kia-tchang est d'ailleurs un homme d'un caractère honorable et non équivoque, s'il a rapporté les tombeaux de sa famille, s'il parle avec une certaine aisance le dialecte des habitants, etc. « Dans ce cas, dit le *Kho-tchang-tiao-li*, après une résidence de vingt années révolues 二十年以上, qui commencent à courir (s'il s'agit d'une maison ou d'une ferme) du jour où le contrat de vente a été timbré 室廬以稅契之日爲始, etc.; (s'il s'agit d'un fonds de terre) du jour où l'acquéreur a payé pour la première fois l'impôt territorial 田畝以納糧之日爲始, cet individu est inscrit sur les registres publics nommés *Youen-tsï* 准其入冊[1]. »

Autre est le sort du prolétaire; malheureusement la loi s'arme de toute sa sévérité contre le prolétaire, contre le pauvre, dont les enfants seuls peuvent acquérir le domicile d'origine dans une province étran-

[1] Voyez le *Kho-tchang-tiao-li*, ch. xxxv, fol. 1 v°.

gère. Quand un marchand, un artisan, un homme né dans un état obscur, se présente pour la première fois devant le *Pao-tching* « officier municipal », celui-ci écoute avec attention le marchand ou l'artisan 聽其口音, reconnaît presque toujours à son accent de quelle province il est originaire, examine l'extrait du *Hou-tsï* « Registre des familles » qui constate son âge 察其居住之戶籍; alors cet individu est inscrit comme habitant sur le registre de la commune; « toutefois, dit le *Kho-tchang-tiao-li*, ce n'est qu'après soixante années révolues 六十年以上 que ses fils ou ses petits-fils peuvent acquérir leur domicile politique dans le district 其子孫方爲原籍之人. »

Telle est la règle universelle en matière de domicile. On y a fait deux exceptions, qui ne laissent pas que d'être assez honorables pour la législation chinoise.

La première concerne les enfants des étrangers. Tout individu né à Péking d'un étranger et d'une Chinoise acquiert, sans beaucoup de peine, la qualité de Chinois; mais il y a plus : les étrangers qui témoignent du respect pour les institutions de l'état et observent religieusement la loi du pays, peuvent solliciter du *Li-fan-youen* 理藩院 « Bureau des affaires étrangères » des titres qu'on leur accorde presque toujours et réclamer pour leurs enfants, *après dix années de résidence*, le domicile d'origine

ou le domicile politique. Wang Ki-yè m'a cité une loi qui ressemble mot pour mot à la loi française; elle autorise le gouvernement de Péking à conférer la qualité de Chinois aux étrangers *qui auront rendu des services importants à l'état ou qui auront formé dans le pays de grands établissements.* Généralement l'administration chinoise est, contre l'opinion commune, très-favorable aux étrangers; bienveillante, quelquefois pleine de mansuétude, elle regarde comme naturalisés 化外人 ceux qui n'ont pas rempli les formalités prescrites; elle les protége et ne les traite pas toujours avec une insupportable rigueur, quand, par ignorance ou par inadvertance, ils ont désobéi à la loi.

La seconde exception qui a été introduite concerne les enfants des exilés. Quand on lit le *Taï-thsing-liu-li*, on s'aperçoit bientôt que la peine du bannissement est très-fréquemment appliquée en matière criminelle. Cette peine infamante consiste à être transporté dans une province étrangère 外省 et à demeurer dans une ville que le juge a déterminée. Renfermé dans une maison publique, nommée 官店, le criminel y est employé à des travaux, dont le produit lui appartient. Toutefois, s'il présente une caution solvable de bonne conduite, il obtient, après un certain temps, l'autorisation de sortir, d'exercer un état, de fonder un établissement; mais placé pendant toute sa vie sous la surveillance du chef du district (Tchi-hièn), il est tenu de se présenter,

le premier jour de chaque mois, devant ce magistrat et de répondre à l'appel de son nom, appel qui est toujours fait par le greffier du *Hing-fang* « Bureau de la justice ».

La surveillance n'a pas d'autre effet; car le criminel banni à perpétuité dans une ville, non-seulement peut y contracter un mariage, épouser une femme du pays; il peut même (et c'est l'objet de la seconde exception) acquérir pour ses enfants le domicile politique, *après dix années de résidence seulement.* Ainsi les enfants ne sont pas responsables de ses fautes. On trouve donc dans la législation chinoise des maximes généreuses et des principes de la plus exacte et de la plus sévère équité.

Le domicile d'origine, ai-je dit, confère à chaque individu certains priviléges. Ces priviléges sont notamment :

1° Le droit de siéger et de voter dans les assemblées électorales, soit qu'il s'agisse de nommer des Pao-tching et des Li-tchang ou d'élire des officiers auxiliaires, tels que les Kiă-tchang ou les Kiă-cheou;

2° Le droit de siéger et de voter dans les assemblées municipales, d'y prendre part à toutes les délibérations;

3° Le droit d'occuper la première place, en qualité de commissaire élu, dans une assemblée publique ou dans les fêtes qu'on nomme *Chan-hoeï;* d'y jouir des prérogatives d'honneur et de distinction que l'usage y attache;

4° Le droit de figurer comme *Pao-jin* « caution »

dans les actes translatifs de la propriété immobilière, etc.

Mais il existe un droit politique plus précieux encore. On sait qu'à la Chine les grades universitaires conduisent aux charges et que la véritable aristocratie du pays, qui est l'aristocratie du talent, se recrute au moyen des concours. Or, pour avoir le droit de concourir, il suffit de représenter un certificat constatant qu'on est originaire du district où le concours es touvert; un certificat revêtu du sceau de la préfecture et délivré par le Tchi-hièn 原籍地方官印結. Les règlements n'exigent pas autre chose. On ne demande pas à un candidat s'il a étudié dans la maison paternelle ou dans une école, sous un Bouddhiste ou un Tao-sse; mais comme on pourrait abuser des certificats ou des extraits des Youen-tsï, les règlements sont, à ce sujet, d'une sévérité qui paraîtrait excessive, si l'on oubliait que le droit de concourir pour les grades est, à la Chine, le premier et le plus grand des droits politiques. Le trente-cinquième chapitre du *Kho-tchang-tiao-li* ou du Code universitaire ne contient pas moins de vingt-cinq règlements particuliers; ces règlements ont pour but d'arrêter la fraude, et s'il existe encore des abus, ils doivent être infiniment rares, car la ruse et l'artifice ne sauraient épuiser toutes les précautions de la loi.

Dans chaque district, les registres nommés *Youen-tsï* sont tenus par le greffier en chef du Li-fang ou

du « Bureau des rites »; le Li-tchang fournit les renseignements nécessaires. Ces registres, comme les Houtsĭ, sont tenus triples; ils sont clos, arrêtés et timbrés chaque année dans le dixième mois par le Tchihièn ou le chef du district. Le greffier du Li-fang est principalement responsable des altérations qui peuvent y survenir.

Indépendamment des Youen-tsĭ, il existe d'autres registres, que j'appellerai *Registres des municipalités.* Dans chaque commune, le Pao-tching doit tenir un registre contenant les noms, les surnoms, l'âge et la profession des habitants. Mais, à dire vrai, ce registre ne peut être regardé, ni comme un registre de l'état civil, ni même comme un registre public; il n'a aucun caractère d'authenticité.

§ 3. ÉTAT CIVIL DES CHINOIS.

En France, la filiation des enfants se prouve par les actes de naissance, inscrits sur le registre de l'état civil[1]; à la Chine, elle se prouve par les Men-paï, inscrits sur les registres de la population. A défaut de registres, la preuve peut être administrée, soit par titres, soit par témoins. Toutefois les Hou-tsĭ n'énoncent pas, comme nos actes de l'état civil, le jour, l'heure et le lieu de la naissance; ils n'en constatent que le fait.

Dans les villes du premier, du deuxième et du troisième ordre, aucun mariage ne peut être contracté, aucune inhumation ne peut être faite, sans

[1] *Code Napoléon*, art. 319.

une déclaration du futur conjoint, quand il s'agit d'un mariage, ou du plus proche parent, quand il s'agit d'un décès.

Les déclarations de mariage doivent énoncer :

1° Les noms, la profession, l'âge et le domicile du futur époux;

2° Le domicile de la future épouse;

3° L'année, le mois, le jour et l'heure où la fiancée doit se rendre au domicile de son époux.

Les déclarations de décès contiennent ordinairement :

1° Le nom, le surnom, la profession, l'âge et le domicile de la personne décédée;

2° L'année, le mois, le jour, l'heure et le lieu où l'inhumation doit être faite;

3° Le nom, le surnom, la profession et l'âge du déclarant.

C'est le greffier en chef du Li-fang « Bureau des rites » qui reçoit ces déclarations. Dans les communes rurales, on ne s'en préoccupe guère et l'on s'en tient aux Hou-tsï ou aux registres des familles. Les Hou-tsï constatent à la fois les naissances, les mariages et les décès.

De tels registres, si on les compare aux nôtres, sembleront insuffisants; mais qu'on veuille bien y réfléchir. « L'attachement aux anciens usages, a dit M. Abel-Rémusat, est un des traits caractéristiques de la nation chinoise; l'observation minutieuse des règles prescrites par le cérémonial en est un autre ». Cela est très-exact; n'oublions donc pas qu'il existe

un cérémonial pour les principales époques de la vie. Est-il nécessaire, par exemple, qu'un agent municipal se transporte auprès de la personne décédée pour s'assurer du décès, lorsque le corps de cette personne ne peut être mis dans le cercueil, hors de la présence des parents, des alliés, des voisins, des amis, et faut-il recourir à un autre genre de preuves? Les mœurs de la nation, plus puissantes que les lois, garantissent l'exécution des règlements. Ces règlements proclamés par le *Li-ki*, par les anciens livres, qui sont d'une autorité irréfragable, par les législateurs de toutes les époques, me paraissent conformes à l'intérêt public, conformes aux intérêts des particuliers.

Il résulte de ce que j'ai exposé dans cette section:

1° Qu'à la Chine, les registres des familles sont très-exactement et très-régulièrement tenus;

2° Que l'état civil des individus n'y est laissé à l'arbitraire de personne et qu'une grande responsabilité pèse tant sur les magistrats que sur les officiers municipaux, chargés de constater cet état;

3° Et que l'institution des Youen-tsï, tirant son origine du culte des ancêtres[1], est une institution *sui generis* et particulière à la Chine.

[1] On voit encore dans un district du Chan-toung les descendants de Khoung-tseu (Confucius). Le chef actuel de cette illustre famille consentirait peut-être à mourir; il ne consentirait pas à la translation de son domicile dans une province étrangère.

SECTION II.

CONTRIBUTIONS.

DE LA RÉPARTITION ET DE LA PERCEPTION DE L'IMPÔT. — FONCTIONS DES LI-TCHANG.

On sait que le cadastre existe depuis longtemps à la Chine; toutes les communes du pays sont cadastrées, tant bien que mal; car pour qu'une opération cadastrale présente des résultats sensiblement exacts, il y a bien des précautions à prendre, dit avec raison M. Éd. Biot[1], et aucune de ces précautions n'a été prise par les Chinois, qui manquent d'instruments et n'ont fait que des progrès très-contestables dans la géométrie. On n'arpente pas chez nous avec une corde de chanvre et des perches.

Le Li-tchang est dans chaque village *l'indicateur* qui doit fournir au Tien-sse ou au chef de la police administrative les renseignements nécessaires pour l'arpentage des champs et l'évaluation du produit imposable. On ne réclame jamais, on ne peut pas réclamer contre les opérations cadastrales, contre le résultat de l'arpentage, et la raison en paraît toute naturelle : c'est que le Li-tchang, élu par les habitants, est le mandataire et le tuteur des propriétaires.

[1] Voyez le Mémoire sur les recensements des terres consignés dans l'histoire chinoise et l'usage qu'on en peut faire pour évaluer la population totale de la Chine, par M. Édouard Biot, *Journal Asiatique*, avril 1838.

On a vu, dans mon premier mémoire, qu'il se transporte lui-même sur le terrain et qu'il assiste à tous les travaux.

Si les biens-fonds sont inexactement cadastrés, la répartition de l'impôt n'en souffre guère; elle a été simplifiée par les Chinois autant qu'elle pouvait l'être. L'impôt est réparti :

Entre les provinces, par le *Hou-pou* ou le « Ministère des finances »;

Entre les départements, par le *Pou-tching-sse* 布政司 ou le « Trésorier général »;

Entre les districts, par les *Tchi-foù* ou les « Gouverneurs des départements »;

Entre les communes, par les *Tchi-hien* ou les « Gouverneurs des districts »;

Entre les contribuables, par les *Li-tchang* ou les « Officiers municipaux ».

Dans chaque commune, le Li-tchang seul ou assisté, quand il le juge à propos, des officiers auxiliaires nommés *Kia-cheou*, procède à la répartition de l'impôt. Chez nous, les répartiteurs doivent être au nombre de sept : deux officiers municipaux et cinq propriétaires fonciers. Ils forment un conseil, dont le maire est le président. Le maire soumet à la discussion les états sur lesquels on confectionne les rôles ; puis, les répartiteurs délibèrent en commun, à la majorité des suffrages et au nombre de cinq au moins. De tels conseils, s'ils existaient à la Chine, offriraient-ils aux contribuables quelques

avantages, une garantie? Je l'ignore; mais enfin le régime des impôts ne saurait avoir dans tous les pays un type uniforme. Ici, les contribuables d'une commune sont représentés par cinq propriétaires fonciers; ailleurs, par un propriétaire seul. Toutefois ce propriétaire, qu'on y songe bien, est en même temps un officier municipal, auquel est spontanément, librement confié l'exercice du pouvoir.

A la Chine, le pouvoir du magistrat, qu'il soit élu par le peuple ou qu'il tienne de l'institution des concours sa noble investiture, est comparativement plus grand que partout ailleurs, et, pour ne parler ici que de la répartition de l'impôt, le système chinois a un avantage qu'on chercherait vainement dans les autres pays, la promptitude de l'exécution. Le Li-tchang, je le répète, seul ou assisté des officiers auxiliaires, procède à la répartition du contingent; car il y a pour chaque commune un contingent déterminé 都有一定的分數[1]. A cet effet, tout contribuable est tenu de se présenter devant le Li-tchang pour y déclarer le produit de son domaine, ou de sa ferme ou de son champ, d'après son contrat[2]. Le Li-tchang vérifie les déclarations et rectifie celles qui se trouvent inexactes. Il forme ensuite un tableau indicatif des noms des contribuables, qu'il partage en trois classes[3]: une classe supérieure, une

[1] *Ching-hiu-kouang-hiun*, section 14.

[2] Toutes les fois que la vente a pour objet un fonds de terre, le contrat doit indiquer le produit annuel dont le fonds est susceptible.

[3] *Taï-thsing-liu-li*, section 80. Le motif de cette classification est

classe moyenne et une classe inférieure 定立上中下等. La classe inférieure, on doit s'y attendre, est de beaucoup la plus nombreuse dans un pays comme la Chine, où le morcellement de la propriété foncière a été poussé jusqu'à ses dernières limites[1]. C'est d'après la quotité du produit annuel que la taxe est établie.

Les cotes individuelles sont vérifiées par le Tien-sse ou par un agent de la préfecture. Mais comment évalue-t-on le produit de la terre, qui est, à proprement parler, le produit imposable, puisque les bâtiments ne sont point assujettis à la taxe? Cette taxe est-elle assise sur le produit brut, ou bien le Li-tchang, quand il agit comme répartiteur, a-t-il la faculté de déduire sur le produit brut les frais de culture ou d'exploitation? Le premier livre du *Wen-hien-thoung-khao*, qui traite de l'imposition des terres, ne renferme rien à ce sujet. Tout ce que je puis dire, c'est que le mode d'évaluation du produit imposable est fixé par des règlements que l'usage a consacrés et que les cultivateurs acceptent. Dans les villages, où les habitudes sont, en général, honnêtes, paisibles, la perception de l'impôt s'opère avec une grande facilité. Toutefois, si l'on s'imagine que l'obéissance est l'un des traits saillants du caractère chinois, on se trompe; il arrive parfois que des cul-

de faciliter la remise des taxes qu'on accorde dans certains cas aux contribuables les plus pauvres.

[1] Voyez les Recherches sur l'agriculture et l'horticulture des Chinois, par le baron Léon d'Hervey Saint-Denys, p. 43.

tivateurs s'assemblent et proclament que le Li-tchang a manqué à ses devoirs. La loi serait inhumaine d'ailleurs, si elle n'accordait pas à tout contribuable qui se croit surtaxé, mais particulièrement au pauvre, un recours contre le Li-tchang. Ce recours est réglé par l'article 80 du *Taï-thsing-liu-li*. « Les pauvres, envers lesquels on aura été injuste, ou qui auront été lésés, sont autorisés à former une plainte 許被害貧民赴控 ». Il y a plus, ils peuvent appeler des tribunaux inférieurs aux tribunaux supérieurs. Malheureusement, la loi n'est pas toujours observée ; aujourd'hui, quand il y a plainte, le Tien-sse fait son rapport et le préfet statue.

Puisque tous ceux qui ont des biens-fonds doivent acquitter l'impôt, il est nécessaire qu'il y ait dans chaque commune un percepteur. Ce percepteur est encore le Li-tchang. Ne confondons pas toutefois ; est-ce au Li-tchang que la perception de l'impôt territorial est attribuée exclusivement? Non.

Il existe à la Chine des contributions de plusieurs genres; on peut au fond les réduire à deux: l'impôt direct et l'impôt indirect.

La contribution directe est l'impôt de la terre ou l'impôt foncier. On le nomme *Fou* 賦 dans la langue écrite; *Tien-leang* 田粮, *Tien-fou* 田賦 ou *Tsien-leang* 錢粮 dans la langue parlée. Aucune taxe n'est établie sur les bâtiments, c'est-à-dire sur les maisons d'habitation, sur les maisons de plaisance, les fermes, etc. M. Éd. Biot croit que l'origine

de l'impôt territorial remonte à la cinquième année de Siouen-wang de la dynastie des Tcheou (l'an 823 avant J. C.)[1]. Quant à son importance, elle a toujours varié; elle varie encore. Sous la dynastie actuelle, on a perçu comme impôt le trentième, le vingtième, le quinzième, et le dixième du produit des terres.

La contribution indirecte est l'impôt ou le droit sur les marchandises. On le nomme *Choui* 稅 dans la langue écrite; *Hiang-yin* 餉銀 dans la langue parlée. Les droits sur les marchandises sont très-complexes; on en trouve l'énumération dans le *Taï-thsing-hoeï-tièn*. Il y a le droit sur les bœufs (*meou-choui*); il y a le droit sur les chevaux (*ma-choui*); il y a le droit sur le thé (*tcha-choui*), etc.[2]. Il y a l'impôt du sel, l'impôt du timbre, qui correspond à notre enregistrement et dont je parlerai dans la section suivante; enfin, il y a des droits d'exportation 出口餉銀 et des droits d'importation 進口餉銀.

C'est, dans chaque commune, le Li-tchang qui perçoit la taxe territoriale ou l'impôt foncier en argent; il est chargé *d'opérer*, il n'est pas chargé de *poursuivre* le recouvrement de cet impôt. Quand deux ou trois contribuables sont en retard, les com-

[1] Voyez le Mémoire sur la condition de la propriété territoriale en Chine depuis les temps anciens, par M. Édouard Biot, *Journal Asiatique*, septembre 1838.

[2] Voyez l'*Univers pittoresque*, Chine moderne, Ire partie, par M. Pauthier, page 178.

mis du Hou-fang ou du bureau des finances, font les diligences nécessaires. Je ne m'arrêterai pas à la perception de la taxe en nature; cette partie du service public est aujourd'hui réservée aux officiers du gouvernement, c'est-à-dire aux officiers que le Tchi-hien attache au service des greniers. Quant à l'impôt indirect, il y a, dans chaque province, pour la perception des droits, un commissaire impérial, puis des directeurs, des inspecteurs, des contrôleurs et une foule de préposés subalternes. On nomme les employés de la douane *Kouan-kheou-kia-jin* 關口家人; on appelle les commis de l'octroi *Choui-yï* 稅役, vulgairement 驗貨爺們[1].

Le Li-tchang est donc le percepteur de la taxe territoriale, mais *uniquement* dans les communes où la taxe territoriale se liquide en argent.

Comme on distingue la moisson d'été, où l'on coupe le froment 所收小麥, de la moisson d'automne, où l'on récolte le riz 所收糧米, il y a aussi, pour le fisc ou la régie, deux contributions qu'il nomme la contribution d'été et la contribution d'automne.

Le *Taï-thsing-liu-li* ne parle que du recouvrement de l'impôt en nature. « Les greniers du gouvernement, porte l'article 119, seront ouverts, depuis le quinzième jour du cinquième mois jusqu'à la fin du

[1] Il leur est défendu de visiter les voitures dans lesquelles il y a des femmes.

septième, pour y recevoir la contribution d'été; ils seront ouverts depuis le premier jour du dixième mois jusqu'à la fin du douzième, pour y recueillir la contribution d'automne. » Telle est la loi. « Cette loi n'empêche point, ajoute le *Taï-thsing-liu-li*, qu'on ne lève ces impôts à des époques plus avancées, lorsque la saison donnera des moissons hâtives; mais si l'impôt d'été n'est pas perçu en entier à la fin du huitième mois et celui d'automne à la fin du premier mois de l'année suivante, le chef du district où ce déficit aura lieu sera responsable etc. » C'est à peu près la même chose pour la perception de l'impôt en argent, quoique le Code, je le répète, n'en dise pas un mot. S'il y a des époques fixes, où les mandarins doivent rendre leurs comptes 做官的都有一定奏銷日期[1], il y a nécessairement des époques, où l'on doit percevoir les impôts en argent. Voici la règle que je trouve dans le *Ching-yu-kouang-hiun* : 四月完半。九月全完. « La moitié (de l'impôt) doit être payée dans le quatrième mois; la totalité, dans le neuvième[2]. »

Comment le Li-tchang opère-t-il le recouvrement de l'impôt foncier? Cette question est intéressante; entrons dans les détails:

1° Chaque année, le premier jour du quatrième mois et le premier jour du neuvième, on délivre,

[1] *Ching-yu-kouang-hiun*, section 14.
[2] *Ibid. loco citato.*

dans le *Hou-fang* « Bureau des finances » les *avertissements* pour l'acquit des contributions, avertissements qu'on nomme *Leang-piao* 每年戶房內有傳糧票.

2° Ces avertissements sont transmis aux Li-tchang de toutes les communes rurales 送到各村庄之里長.

3° Les Li-tchang annoncent, en conséquence, que tel ou tel jour la première ou la seconde moitié de l'impôt sera mise en recouvrement.

4° Au jour fixé par le Li-tchang, chaque contribuable doit acquitter le montant de sa cote, à raison de tant le *meou* (l'arpent chinois) et d'après la contenance qui est portée sur son contrat d'acquisition, timbré suivant les règles 是日衆民人按其紅契地畝之數交錢粮.

5° Quand le payement de la cote a été effectué, soit par moitié (dans le quatrième mois), soit en totalité (dans le neuvième), le Li-tchang ou le Pao-tching inscrit sur un registre ou sur une feuille volante la somme qu'il a reçue du contribuable 交完。里長或保正寫帳.

6° Enfin, quelques jours après, le Li-tchang remet au contribuable qui a payé l'avertissement du Hou-fang. Ces avertissements font un titre pour les contribuables; ils établissent leur libération 日後有一糧票。給此民人爲憑.

En général, la perception de l'impôt foncier (toutes les fois que cet impôt n'est pas accablant) s'opère dans les villages, comme sa répartition, avec une extrême facilité. Les cultivateurs, conformément aux prescriptions du *Ching-yu-kouang-hiun*, acquittent les contributious dans le délai fixé 按限就封 et n'attendent pas que les commis de la préfecture viennent les y contraindre 不等著衙役們來催 [1]. Sous ce rapport, ils ne ressemblent guère aux marchands (*Chang-jin*), qui sont les plus récalcitrants de tous les contribuables[2]. Quand le cultivateur n'acquitte pas ses contributions dans le délai prescrit, c'est que sa fortune s'y refuse; car on remet sur le champ la perception de sa cote entre les mains des commis de la préfecture, spécialement chargés de poursuivre le recouvrement des impôts. Or, les collecteurs du gouvernement sont de la classe de ces aventuriers intrigants et hardis, sans éducation, sans principes, qu'on maudit dans toutes les provinces. On sait qu'en Grèce, on comptait des esclaves parmi les collecteurs chargés de percevoir les impôts. A la Chine, où il n'y a pas d'esclaves, où les impôts ne sont pas affermés comme en Grèce [3],

[1] *Ching-yu-kouang-hiun*, section 14.

[2] *Ibid. loco citato.*

[3] Les contribuables les plus pauvres 小戶 ont la faculté de se réunir et de choisir un d'entre eux pour acquitter, au nom de tous, l'impôt établi. (*Taï-thsing-liu-li*, section 122.) Il est défendu de monopoliser le payement des impôts 攬納稅糧 et de

on choisit des *Tsien-jin* « hommes d'une basse condition, » dont les brutalités amènent parfois des collisions sanglantes.

Les Li-tchang versent le montant de leurs recettes dans la caisse du Hou-fang ou du bureau des finances. Une contre-vérification est faite par le greffier, dépositaire du registre des impôts 戶田册; puis, les fonds, qui (chose à remarquer) *sont perçus et versés gratuitement*, restent à la disposition du Tchi-hièn ou du chef du district. Si l'on veut savoir à quoi est employé cet argent, il faut lire le budget des dépenses que M. G. Pauthier a publié. M. Pauthier s'est beaucoup occupé des finances de la Chine; c'est à lui que nous devons la première traduction du XI[e] livre du *Taï-thsing-hoeï-tièn* et la statistique officielle de l'empire chinois.

SECTION III.

DES ACTES TRANSLATIFS DE LA PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE.

FORME DES CONTRATS DE VENTE. — IMPÔT DU TIMBRE. — FONCTIONS DES LI-TCHANG.

Quels sont les principes généraux, en matière de vente, et d'abord qu'est-ce qu'un immeuble?

D'après le *Taï-thsing-liu-li*, les immeubles sont :

1° Les fonds de terre 田;

spéculer sur la misère du peuple. Toute industrie usuraire est sévèrement interdite à la Chine.

2° Les bâtiments 宅[1].

La propriété est publique ou privée 有官民田宅.

Tout ce qui est dans le commerce, c'est-à-dire, tout ce qui ne forme pas une partie intégrante de la propriété publique, peut être vendu.

La vente de la chose d'autrui est nulle.

Comme chez nous, il y a stellionat:

« Lorsqu'on vend ou qu'on échange un fonds de terre ou une maison dont on sait n'être pas propriétaire » 若盜賣換易他人田宅者 (*Code Napoléon*, art. 2059; — *Taï-thsing-liu-li*, art. 93.);

« Lorsqu'on présente frauduleusement comme libres des biens hypothéqués » 若將已典賣與人田宅朦朧重復典賣者. (*Code Napoléon*, art 2059; — *Taï-thsing-liu-li*, art. 95.)

Le stellionataire est puni d'une peine assez rigoureuse (une amende et deux ans de bannissement). Si les immeubles illégalement vendus ou hypothéqués appartiennent au gouvernement, la peine est augmentée de deux degrés 係官田宅者各加二等[2].

Tous les individus qui jouissent de leurs droits, qui ne sont soumis ni à la puissance d'un maître, ni

[1] *Taï-thsing-liu-li*, kiv. 8 p, 1 r°.
[2] *Ibid.* section 93.

à la puissance paternelle « nec dominicæ nec patriæ « potestati subditi », et qu'on nomme pour cette raison *Kia-tchang* « Chefs de famille », peuvent acheter ou vendre. Ainsi le contrat de vente d'un fonds de terre ou d'un bâtiment ne peut avoir lieu entre un chef et un fils de famille, entre un *Leang-jin* « un homme d'une condition honorable » et un *Tsien-jin* « un homme d'une basse condition »; c'est exactement comme dans le droit romain. On pourrait trouver d'autres ressemblances encore. Par exemple, l'article 94 du *Taï-thsing-liu-li* est ainsi conçu :

凡有司官吏不得於見任處所置買田宅。違者笞五十。解任。田宅八官。

Les mandarins et les greffiers des bureaux ne peuvent acquérir un immeuble (un fonds de terre ou une maison) dans le pays (le district) où ils exercent leurs fonctions. Tout fonctionnaire qui enfreindra cette loi recevra cinquante coups[1]; il sera révoqué. Les fonds de terre ou les bâtiments acquis illégalement devront être confisqués au profit de l'État[2].

[1] On sait qu'un tel châtiment équivaut à une peine pécuniaire. (Voyez *l'échelle des rachats dans les Préliminaires dn Code pénal de la Chine*, traduit par Sir G. T. Staunton, vol. I, p. 13 et 14.

[2] Cette dernière partie de la loi est abrogée. En matière civile, la peine de la confiscation des biens ne subsiste plus.

Or, cette prescription se retrouve dans le Digeste :

« Non licet ex officio quod administrat quis emere « quid vel per se, vel per aliam personam; alioquin « nom tantum rem amittit, sed et in quadruplum « convenitur, secundum constitutionem Severi et « Antonini, et hoc ad procuratorem quoque Cæsaris « pertinet. Sed hoc ita se habet, nisi specialiter qui- « busdam hoc consensum est ». (*Digeste*, lex 46, *De contrahenda emptione*, lib. XVIII, tit. I[us]).

« Qui officii causa in provincia agit, vel militat, « prædia comparare in eadem provincia non potest; « præterquam si paterna ejus à fisco distrahantur. » (*Digeste*, lex 62, eod. tit.)[1].

Si les fonctionnaires publics avaient le droit d'acquérir, disent avec raison les commentateurs du Code, le consentement du vendeur pourrait être extorqué

[1] Voici encore deux textes qui se ressemblent beaucoup :

« Si un fonctionnaire public, dans un département, un arrondissement ou un district, épouse ou prend en qualité de concubine la femme ou la fille d'un habitant du pays soumis à sa juridiction, il subira quatre-vingts coups. . . . . »

« Si un officier du gouvernement, dans les cas susdits, consent au mariage de son fils ou de son petit-fils. . . avec la femme ou la fille d'un habitant du pays, il sera sujet à la peine qui vient d'être énoncée. » — (*Taï-thsing-liu-li*, section 110.)

« Si quis officium in aliqua provincia administrat, inde oriundam « vel ibi domicilium habentem uxorem ducere non potest, quamvis « sponsare non prohibeatur : ita scilicet ut si post officium deposi- « tum voluerit mulier nuptias contrahere, liceat hoc facere, arrhis « tantum redditis quas acceperat. » (*Digeste*, lex 38, lib. XXVIII, tit. II, *De ritu nuptiarum*).

« Qui in provincia officium aliquod gerit, prohibetur etiam con- « sentire filio suo uxorem ducenti. » (Lex 57, eod. tit.)

par violence. Or le contrat de vente est un contrat de bonne foi, *contractus bonæ fidei*. Qu'on me permette à ce propos une observation : c'est que la partie intéressante du Code chinois, pour le lecteur européen, se trouve dans les commentaires ou les paraphrases. Les auteurs de ces petites paraphrases ne sacrifient rien de l'exactitude et de la précision des textes pour se laisser aller, comme parfois nos jurisconsultes, à des digressions philosophiques interminables; ils ne cherchent point l'agrément, ils ne se montrent pas très-animés du désir de plaire; mais en expliquant, dans l'ordre où ils se trouvent et avec une grande clarté, les quatre cent trente-six articles du *Taï-thsing-liu-li*, articles qui ne se rapportent, pour la plupart, ni à nos mœurs, ni à notre état de société, en donnant à tous ces textes le plus de liaison qu'ils peuvent, en les éclaircissant les uns par les autres, les commentateurs du Code nous montrent le caractère de la législation chinoise tel qu'il est véritablement.

Je reprends mon sujet. Les obligations du vendeur, qui garantit de l'éviction, et de l'acheteur, qui doit payer le prix, sont à peu près les mêmes que chez les Romains; mais, en général, le droit qu'on accorde aux propriétaires n'est pas la faculté d'user et d'abuser, *jus utendi et abutendi*. Ce droit, singulièrement exagéré dans quelques pays de l'Europe, est réglé par la loi chinoise, justement, équitablement, comme on le verra plus tard.

Si la chose, le prix et le consentement (*res, pre-*

tium et consensus) sont de la substance de la vente, il y a une foule de conventions spéciales que les parties peuvent faire, comme elles le jugent à propos; la faculté de rachat en est une.

Je n'ai pas encore parlé des fonctions du Li-tchang; j'y arriverai bientôt. Les Chinois connaissent donc la vente à réméré; mais la faculté de rachat, qui ne peut être stipulée, conformément à l'article 1660 du Code Napoléon, pour un terme excédant cinq années, est généralement stipulée, à la Chine, pour un terme beaucoup plus long, quelquefois pour trente années. Les Chinois connaissent encore l'antichrèse; aujourd'hui c'est un pacte des plus communs.

Mais, demandera-t-on, quelle est la forme du contrat de vente? Y a-t-il un impôt sur les actes translatifs de la propriété immobilière? Le tabellionage existe-t-il dans les communes chinoises? Si le tabellionage n'existe pas, comment s'y prend-on pour conférer aux actes une date certaine et un caractère d'authenticité?

Quand il s'agit d'un immeuble (supposons un fonds de terre), la vente doit être faite par écrit 當立文契; toutefois cette convention synallagmatique n'exige pas, comme chez nous, un écrit double, mais deux écrits ou deux actes séparés; par le premier, le vendeur s'oblige à livrer le fonds; par le second, l'acheteur s'oblige à le payer.

Il y a presque toujours un fidéjusseur; on le

nomme 保人 ou 擔保; il ne se rend pas caution de toutes les obligations, mais de l'obligation principale de l'acheteur, qui est de payer le prix dans les termes convenus.

Les actes du vendeur et de l'acheteur doivent indiquer :

1° Le nom et le surnom du vendeur 賣地之人, sa profession, son domicile;

2° Le nom et le surnom de l'acquéreur 買地之人, sa profession, son domicile;

3° La situation exacte du fonds; ses limites 田界, avec les tenants et les aboutissants;

4° Sa contenance 地畝之數;

5° Les servitudes établies sur le fonds, et qui ont pour objet l'utilité communale ou l'utilité des propriétaires voisins;

6° Le prix 價錢;

7° Le mode de payement;

8° Les clauses et les stipulations particulières;

9° Le nom et le surnom du fidéjusseur 保人, sa profession et son domicile.

Tout acte, tout contrat de vente est nul, s'il n'est point revêtu de la signature et du parafe du Li-tchang 里長畫押.

Pourquoi la loi exige-t-elle l'intervention d'un officier municipal dans les actes translatifs de la propriété? C'est que le Li-tchang est tout à la fois l'ad-

ministrateur du territoire communal et le percepteur des taxes foncières.

Comme administrateur du territoire, il vérifie :

Si les parties sont capables de contracter;

Si l'acheteur, avant de traiter avec le vendeur, a pris soin d'avertir les propriétaires des fonds limitrophes; car, à la Chine, ceux-ci ont la préférence sur tous les autres;

Si les servitudes rustiques sont énoncées dans le contrat;

Si les stipulations particulières peuvent se concilier avec l'intérêt de l'agriculture.

Comme percepteur des taxes, il vérifie :

Si la contenance véritable est telle qu'elle est portée au contrat;

Si le prix de la vente est réel ou fictif; car c'est sur le prix de la vente que les droits du timbre sont liquidés.

Le timbre est, à la Chine, une contribution qui frappe indistinctement tous les actes translatifs de la propriété immobilière. Cette contribution[1], fixée pour les contrats à 3 p. o/o sur le prix intégral de la vente, soit qu'il s'agisse d'un fonds de terre ou d'une maison, équivaut, comme je l'ai dit, à notre enregistrement; car c'est le timbre qui confère aux actes l'authenticité, assure aux contrats une date

[1] Elle fut établie la première année taï-ho du règne de Ti-y, de la dynastie des Tçin (l'an 366 après J. C.) Voyez *A brief sketch of chinese chronology, according to native documents*, by W. H. Medhurst, ou *China, its state and prospects*, p. 582.

certaine. Il y a plus, la propriété de la chose vendue n'est acquise à l'acheteur que du moment où le contrat de vente a été timbré. Il faut nécessairement, pour être valable, que le contrat porte l'empreinte rouge du *Hou-fang*, ou du bureau des finances. De là vient qu'on appelle les contrats revêtus de la formalité du timbre *Houng-tsï* 紅 契 « Contrats rouges ». La moindre contravention, si l'on n'y prenait garde, donnerait lieu, contre le vendeur, l'acquéreur et le Li-tchang, à une amende considérable 倘有隱諱。里長與買賣之人皆有罪, et le préfet, qui a soin du fisc, à la vigilance duquel rien n'échappe, ne manquerait pas de révoquer et de flétrir un officier municipal convaincu d'avoir malversé.

Celui-ci est le liquidateur des droits; il n'en est pas le percepteur. Le contrôle et la perception appartiennent au greffier en chef (*Tchang-ngan-ti*) du bureau des finances (*Hou-fang*). Le Li-tchang établit la quotité du droit; puis, quand le droit a été perçu, le greffier appose sur le contrat le sceau rouge officiel, en présence du gouverneur du district ou de son représentant.

Le tabellionage n'existe pas dans les communes; cependant il s'y trouve presque toujours un homme qui écrit mieux que les autres et fait, moyennant un petit salaire 有 錢, l'office d'un écrivain public 代 筆 人. Dans les villages pourvus d'une école,

cet homme est d'ordinaire l'instituteur. Chi Tching-kin[1], auteur d'un Règlement d'études et de discipline à l'usage des écoles publiques, blâme énergiquement cet usage, qu'il regarde comme préjudiciable aux intérêts des écoliers[2]. Les frais de contrat et les droits de timbre sont toujours à la charge de l'acquéreur.

Un mot encore, avant de terminer cette section. Le contrat de louage, dans lequel l'autorité municipale n'intervient jamais, n'est assujetti à aucune forme, passible d'aucun droit. On appelle le bailleur 業主; on nomme le preneur 承賃者. Les loyers sont ordinairement payables par douzièmes. Quant au bailleur, il est tenu d'avoir un registre 業主亦設租簿, sur lequel il inscrit, mois par mois, tout ce qu'il reçoit de son locataire. Une règle particulière et curieuse du contrat de louage, c'est que le bail, à peine de nullité, doit être transcrit sur le registre des loyers et en tête du registre, qui fait foi contre le locataire, car il n'y a pas de quittances. On conçoit, en effet, qu'avec un tel système, les quittances deviennent inutiles; c'est au locataire à surveiller de son mieux tous les émargements.

[1] C'était un lettré de la province de Nan-king. Il vivait sous le règne de l'empereur Khang-hi.

[2] Voyez mon mémoire sur l'organisation intérieure des écoles chinoises (*Journal asiatique*, cahier de janvier 1839).

SECTION IV.

AGRICULTURE.

DE LA DIRECTION ET DE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX AGRICOLES. — POLICE RURALE. — FONCTIONS DES LI-TCHANG.

Voltaire a dit que l'agriculture n'était véritablement honorée qu'à la Chine; elle y est, je crois, très-honorée; mais elle n'en vaudrait que mieux, si elle y était plus libre. Beaucoup de préjugés arrêtent encore les progrès de l'agriculture chinoise; néanmoins on a réformé tous les abus que l'*Intendance générale* 司農司 avait introduits; la politique change de caractère et l'on peut prévoir une époque où l'autorité locale cessera tout à fait d'imposer comme un joug et de maintenir, par des règlements inflexibles, ses méthodes et ses principes.

Aujourd'hui, conformément au *Taï-thsing-liu-li* et d'après le commentaire de l'article 93, le chef du district (*Hièn-kouan*) *partage* avec les officiers municipaux, qu'on nomme *Li-tchang*, la charge de l'administration agricole, c'est-à-dire la charge d'encourager les cultivateurs à bien faire et de surveiller leurs travaux 縣官里長均有勸課農業之責[1]. Un tel système est devenu, pour les nombreuses bourgades où il n'y a que des cultivateurs, une source d'avantages et de bienfaits. Il est vrai que

[1] Voyez le *Taï-thsing-liu-li*, commentaire de l'article 93.

les Li-tchang apparaissent ici comme *les agents de l'autorité administrative;* mais si l'on ne perd pas de vue que ces agents sont institués, librement institués par les Kia-tchang ou les chefs des familles, on reconnaîtra que la Chine est un pays comme un autre, et que la législation n'y a pas toujours, quoi qu'on en dise, un type uniforme. Quelle distance du régime actuel, concernant l'agriculture, au régime des Soung, du régime des Soung au régime des Tcheou. Le *Tchi-hien* « le chef du district » a le pouvoir de faire tous les règlements, d'ordonner ce qui lui semble nécessaire ou avantageux, voilà le premier principe; voici le second : dans chaque commune agricole, le Li-tchang, représentant du Tchi-hien, dirige et surveille les travaux des habitants, auxquels il communique les ordres et les instructions du premier magistrat.

Mais le Li-tchang ne se borne pas à la direction et à la surveillance des travaux agricoles; il doit maintenir la bonne harmonie entre les propriétaires; juger, à l'amiable, les petites contestations qui peuvent s'élever entre eux; il est tenu, conformément à l'article 93 du *Taï-thsing-liu-li*, de signaler au Tchi-hièn les cultivateurs qui violent les règlements ou adoptent un mauvais système de culture, et particulièrement les propriétaires dont les domaines restent improductifs. Cet article 93 n'est pas un des moins étranges du Code. Tout propriétaire, porte la loi, dont les biens-fonds, sans un événement de force majeure, une inondation, une sécheresse ou

une autre calamité, restent incultes ou ne sont pas cultivés conformément aux règles 田地無水旱災傷之故荒蕪, est puni suivant la proportion qui existe entre la partie inculte ou négligée et la totalité de son domaine. Il y a solidarité entre le *Li-tchang* « l'Officier municipal », le *Hièn-kouan* « le Chef du district » et le propriétaire négligeant. Sous ce rapport, le *Taï-thsing-liu-li* ne diffère pas beaucoup du *Tcheou-li* ou du Code de la dynastie des Tcheou, qui avait établi des peines contre la négligence et la paresse des colons.

Le Li-tchang annonce au *Tchi-hièn* « Gouverneur du district » l'ouverture et la clôture des moissons. Chaque année, cet officier municipal convoque l'assemblée des *Kia-tchang* ou « des Chefs de famille » pour fixer le jour d'ouverture et le jour de clôture. La publication, faite par le Li-tchang, de la clôture des récoltes est d'une importance extrême à la Chine, car elle fixe l'époque à partir de laquelle les collecteurs des taxes et les cultivateurs sont tenus, les premiers, de percevoir, et les seconds, d'acquitter les contributions *payables en nature*, d'après les dispositions de l'article 119 du *Taï-thsing-liu-li.*

Quant à la police rurale, elle appartient, dans chaque commune, au Li-tchang et aux Kia-cheou, c'est-à-dire aux officiers auxiliaires du Li-tchang. Ces officiers, qui ne reçoivent du conseil municipal aucun salaire, aucune rétribution, sont chargés de veiller, comme nos gardes champêtres, à la conserva-

tion des récoltes, des fruits de la terre, à l'entretien des haies, etc. Ils arrêtent et conduisent devant le Li-tchang les individus qu'ils surprennent en flagrant délit. On se souvient que le choix des Kia-cheou est fait par les membres du conseil municipal (*Kia-tchang*).

C'est encore à la vigilance des corps municipaux et à l'autorité du *Tchi-hièn* « Gouverneur du district » que l'article 91 du *Taï-thsing-liu-li* confie la mission de prévenir ou d'atténuer tous les maux qui peuvent résulter des calamités publiques, d'une inondation, d'une trop grande sécheresse, d'un incendie, d'une gelée hors de saison, de la grêle, d'une invasion de sauterelles. Si, malgré les précautions prises, quelques propriétés ont souffert, le Li-tchang, qui remplit toujours l'office d'un inspecteur, dresse immédiatement, comme je l'ai dit dans mon premier mémoire, l'état des contribuables qui ont éprouvé des pertes; il indique sur cet état:

1° Les noms des individus auxquels le gouvernement peut accorder la remise d'une partie ou de la totalité de l'impôt;

2° Les noms des individus qui ont le droit de participer à la distribution des secours, car le *droit à l'assistance* est formellement prescrit par l'article 89 du *Taï-thsing-liu-li*[1]; malheureusement on n'en tient pas toujours compte.

Aux termes de la loi, le Tchi-hièn est obligé d'ac-

[1] Voyez ce qu'en dit M. G. Pauthier, dans la *Chine moderne*, I[re] partie, p. 287.

cueillir les états qui lui sont adressés par les Litchang. Lorsqu'il manque de se transporter sur les lieux et de vérifier les faits contenus dans les rapports, il est coupable, et la loi prononce contre lui une peine très-sévère, mais une peine qu'on n'applique pas toujours. La prévoyance est d'ailleurs la vertu des Tchi-hièn. Pour peu que l'intérêt public se trouve compromis ou qu'un danger leur paraisse imminent, ces administrateurs ne tardent pas à publier des ordonnances, à écrire des circulaires.

On trouve dans un excellent livre, imprimé à Macao en 1842, un très-singulier et très-curieux échantillon des circulaires dont je parle ici. C'est le texte *d'un avis concernant les sauterelles*[1], avis qui fut promulgué officiellement dans les districts de Nan-haï et de Fan-yu (province du Kouang-toung). Comme ce document ne se trouve pas à la disposition du lecteur, il convient d'en faire connaître les points les plus importants. Voici les quatre articles principaux :

Avis concernant les sauterelles.

1. Quand les sauterelles commencent à se montrer, on les aperçoit sur les bords des grands marécages, où elles multiplient avec une promptitude incroyable et finissent par couvrir une vaste étendue de territoire ; elles produisent leurs petits dans les crevasses de la terre et se servent de leur queue pour faire un trou, qui n'a pas un pouce de profondeur. Ces trous restent ouverts et ressemblent à des nids d'abeilles. Une sauterelle dépose dix œufs au moins ; chaque

[1] Voyez l'ouvrage intitulé: *Easy lessons in Chinese, especially adapted to the Canton dialect,* by J. Wells-Williams, p. 224 à 227.

œuf a la forme d'un pois; il en naît environ cent vers ou larves. Les petits dont on parle volent par essaims, mangent par essaims. Comme toutes les sauterelles se délivrent de leurs œufs dans le même temps et dans le même endroit, il est très-facile, pour peu que l'on cherche, de trouver cet endroit, qui offre l'apparence d'une ruche.

2. Quand les sauterelles sont dans un champ où il y a du blé sur pied, de jeunes plants de riz ou de la verdure, en général, elles s'abattent, chaque matin, à l'aube du jour, sur les tiges ou sur les feuilles des plantes qu'elles rongent; mais leurs corps, tout couverts de rosée, deviennent pesants; elles ne peuvent plus ni voltiger, ni sauter. A midi, les sauterelles commencent à voler en troupe; le soir, au coucher du soleil, elles se rassemblent dans le même lieu. Comme il n'y a dans la journée que trois époques où elles peuvent être prises, les sauterelles donnent aux habitants (qui les combattent) un relâche nécessaire et suffisant. Le procédé à suivre pour les prendre, c'est d'ouvrir une tranchée (creuser une fosse) devant elles; la plus longue et la plus large est la meilleure; puis de placer, d'ajuster parfaitement et de chaque côté de la fosse, des planches, des châssis de portes, etc. s'étendant tout autour. Les habitants, réunis d'un côté en grand nombre, devront alors pousser des cris; puis, avec des planchettes qu'ils tiendront à la main, contraindre les sauterelles à se précipiter dans la fosse, pendant que, du côté opposé, d'autres habitants, armés chacun d'un balai ou d'un râteau, refouleront celles qui chercheraient à s'échapper. Immédiatement après, on comblera la fosse avec de la paille et, en y mettant le feu, on détruira (brûlera) toutes les sauterelles. Il faut allumer la paille dans l'intérieur de la fosse, user de précautions pour y maintenir les insectes, car si l'on se bornait à les enfouir dans la terre, beaucoup d'entre eux parviendraient à se frayer un chemin et à s'évader.

3. Quand un essaim de sauterelles aperçoit une allée d'arbres, une rangée de drapeaux ou de bannières, chacun de ces insectes accourt, en volant, pour s'y établir. D'ordinaire,

les cultivateurs suspendent à de longues perches des vêtements rouges ou blancs, des jupes de femme; il y en a d'autres qui font avec du papier de couleur des banderoles, rouges et vertes; mais, qu'on y prenne garde, ce moyen ne réussit pas toujours. Comme les sauterelles craignent le bruit du tam-tam (tambour de cuivre), du fusil, du canon, et que du plus loin qu'elles entendent ce bruit, elles ne manquent jamais de prendre la fuite, on devra donc, si elles arrivent en très-grand nombre, obscurcissent l'air et couvrent entièrement le ciel, battre du tam-tam, tirer des pétards, lâcher des coups de fusil; celles qui se trouveront à l'avant-garde, saisies d'épouvante, prendront la fuite; les autres ne tarderont pas à les accompagner.

4. Quand on détache les ailes et les pattes des sauterelles et qu'on les fait sécher au soleil, elles ont le goût des crevettes et offrent l'avantage de se conserver très-longtemps. On peut aussi nourrir, avec des sauterelles sèches, les canards, qui, en fort peu de temps, deviennent très-gras. Les habitants des montagnes s'en servent pour élever des porcs et obtiennent de beaux résultats.

Cet avis émanait du vice-roi de Canton; il fut publié officiellement le 20 septembre 1833 dans les districts de Nan-haï et de Fan-yu.

SECTION V.

RELIGION.

§ 1. RELIGION DE L'ÉTAT. — SON OBJET. — DU CULTE IMPÉRIAL ET DU CULTE MANDARINIQUE.

Il existe à la Chine un culte officiel ou une *religion de l'État* 爲國家而設, dans laquelle

on distingue, comme on le verra plus tard, le *culte impérial* et le *culte mandarinique;* mais autre est la religion de l'empereur, autre la religion des particuliers, autre la religion de l'État.

Comme homme privé, l'empereur a certainement le droit de choisir la religion qui lui convient. Aujourd'hui Hien-foung, d'origine tartare, professe la religion de Bouddha. Le bouddhisme était dans le cœur de Khien-loung; il en observait scrupuleusement tous les préceptes; mais il inclinait vers le lamaïsme. Khang-hi, son aïeul, qui s'était entretenu tant de fois avec nos missionnaires, avait une religion de fantaisie. Mêlé depuis longtemps aux lois et aux coutumes, à tous les éléments de la civilisation chinoise, le bouddhisme s'assit, pour ainsi dire, sur le trône avec le fondateur de la dynastie des Ming. Là est l'origine, le commencement des faveurs extraordinaires qu'on accorde aujourd'hui à cette religion. Depuis le XIV[e] siècle, les bouddhistes ont repris sur les tao-sse tout ce que les tao-sse avaient envahi; car, sous les Soung, c'était le culte du Tao qui dominait à la cour. La septième année *Ta-tchoung-tsiang-fou* (l'an 1014 après J. C.), l'empereur Tchin-soung offrit publiquement un sacrifice à Lao-tseu. « Ce monarque, plus superstitieux que religieux, disent les historiens, aimait les livres des tao-sse; il y croyait et manifestait son opinion[1] ». Jusqu'à la fin de la dynastie, ses successeurs imitèrent son exemple. Au résumé, le souverain pontife de la

[1] Voyez notre *Siècle des Youên*, p. 403.

religion tient fort peu à se montrer orthodoxe et le culte officiel, qui fait partie de la constitution de l'État, lui est imposé, comme il est imposé à tous les mandarins.

Comme l'empereur, chaque particulier a son libre arbitre. Chacun est le maître d'adopter une religion qui lui plaît; chacun a la faculté d'élever un temple[1], car tous les cultes sont tolérés à la Chine, à l'exception du vrai culte. Une pareille tolérance ne repose point sur le respect des opinions, et l'on aurait tort d'y voir un certain progrès des esprits; elle émane de ce principe que la religion de l'État seule a le caractère d'une loi. On persécute les dogmes contraires à la religion de l'État, le christianisme par exemple. C'est même, pour le dire en passant, l'unique chose sur laquelle les mandarins s'accordent; sur tout le reste, ils se divisent. Dans les provinces, les cultes ne sont pas moins nombreux que les dialectes; toutefois le bouddhisme paraît avoir la prééminence; mais le bouddhisme des particuliers est un bouddhisme *sui generis*, mobile, d'une élasticité vraiment singulière et qui se concilie avec tous les dogmes, avec toutes les pratiques. Si on le représentait tel qu'il existe à la Chine, je crois que nos indianistes,

[1] Sous les Tcheou, nous apprend le *Li-ki* (chap. intitulé *Wang-tchi*), les particuliers n'avaient pas le droit d'élever un temple; chacun sacrifiait à ses ancêtres dans sa maison. Aujourd'hui les *Tsoung-miao* « temples des ancêtres » sont véritablement innombrables, à en juger par les curieuses notices que M. S. Wells-Williams a publiées. (*Notices of villages betwen Canton and Whampoa*). Voy. *An Anglo-chinese Calender for 1851*.

malgré la sagacité qu'on leur accorde, n'y comprendraient absolument rien. On y trouve le plus populaire de tous les cultes, le culte de *Kouan-yin* ou de la Vierge, dont on célèbre la *Nativité* et *l'Assomption*. Un respect mystérieux s'attache au nom de cette déesse, qui est la divinité tutélaire des femmes. Après le bouddhisme, vient le culte des tao-sse; après le culte des tao-sse, le culte des sociétés secrètes. D'après Wang Ki-yè, les trois articles principaux, que l'on peut regarder comme l'expression de la croyance publique, sont aujourd'hui :

1° L'existence de 玉皇上帝 ou du souverain Seigneur du Ciel, qui a remplacé le *Chang-ti* 上帝 ou «l'Être suprême» des anciens Chinois, suivant les jésuites : on représente le souverain Seigneur du Ciel sous une forme humaine;

2° Le dogme de la transmigration des âmes : j'ai observé ailleurs que la secte la plus révolutionnaire de la Chine, la société du Nénufar blanc «*Pĕ-lien-kiao*» admettait la métempsycose au nombre de ses dogmes favoris[1];

3° Le culte des ancêtres; il existe à la Chine, depuis qu'il y a des Chinois.

Chaque secte a couvert le pays de ses autels et de ses monuments. Quant aux pagodes bouddhiques et tao-sse, le P. Cibot en compte près de dix mille dans la capitale et dans sa banlieue[2]; le P. Cibot

[1] *Siècle des Youên*, p. 278.

[2] Voyez Grosier, *Histoire générale de la Chine*, t. IV, p. 416.

exagère toujours, mais il y en a beaucoup. Dans les maisons, dans les rues, dans les champs, on n'aperçoit que des idoles; c'est ce qui a fait dire à M. Medhurst qu'il est plus facile de trouver un dieu à la Chine que d'y trouver un homme *It is more easy to find a god than a man in China*[1].

Mais le culte officiel, qui s'offre à notre examen, revêt un caractère plus grave. C'est le culte, c'est, pour ainsi dire, le symbole de la dynastie. Nul, à la Chine, n'oserait publier ce qu'il en pense. Tout chef de famille, *Kia-tchang*, est tenu, sous les peines les plus sévères, de se conformer aux prescriptions du culte officiel[2].

Quel est donc l'objet de ce culte, qu'on nomme improprement *la religion de l'État?* Pourquoi a-t-il été institué?

Le *Li-ki* répond à ces questions: «Le culte de l'état consiste uniquement dans les sacrifices 祭, dit le *Mémorial des rites;* les rites, en général, sont d'une extrême importance; mais rien n'est au-dessus des sacrifices 莫 重 於 祭[3]». Les sacrifices, dit encore le *Li-ki*, sont le fondement de la religion 祭者敎之本也[4]. Vainement supposerait-on que la morale est indépendante du système religieux. La morale chinoise au contraire met à la pre-

[1] *China, its state and prospects*, by W. H. Medhurst, of the London missionary society, p. 219.

[2] *Taï-thsing-liu-li*, section II, § 1.

[3] *Li-ki*, chap. VIII, fol. 61 v°.

[4] *Ibid.* fol. 68 v°.

mière place les rapports que les esprits, les mânes et les hommes ont ensemble ; à la seconde, les rapports qui existent entre le souverain et les sujets ; à la troisième et successivement, les rapports qui existent entre le père et les enfants, les supérieurs et les inférieurs, les hommes et les femmes, les vieillards et les jeunes gens, etc.[1]. Voilà le premier fait à constater ; voici le second : « Le service des mânes et des esprits est l'objet des sacrifices, le motif pour lequel ils ont été institués 事鬼神之道[2] ». Le *Taï-tchang-sse* 太常寺 ou « la Cour des sacrifices » a dans ses attributions tout ce qui concerne les cérémonies du culte officiel 掌相祭祀之儀, l'ordre, l'appareil et la matière des sacrifices, le *Chin-kou* 神庫 ou le « Magasin des esprits », le *Chin-t'chou* 神廚 ou la « Cuisine des esprits, etc. ». Cette compagnie peut bien émettre une opinion, prononcer une censure ; mais c'est l'Académie impériale 翰林院, le corps savant par excellence, qui est chargée d'enseigner la religion.

On voit tout de suite que le culte de l'État est un culte matériel et que le mot *Kiao* 教, par lequel on désigne une religion, ne lui convient pas. « They « (the Chinese) do not apply it to the state religion, « dit avec raison Morrison ; for that does not consist « of doctrines which are to be taught, learned and

[1] *Li-ki, loco citato.*
[2] *Ibid. loco citato.*

« believed, but of rites and ceremonies[1] ». Toutefois, il n'y a pas de culte, à la Chine ou ailleurs, qui soit uniquement matériel. Les sacrifices retracent toujours l'histoire d'une religion, vraie ou fausse, présentent à l'esprit un dogme ou consacrent un souvenir. Poursuivons :

Dans les sacrifices qu'ils offrent, les Chinois établissent une distinction entre le culte des esprits du Ciel et le culte des mânes 別事天神與人鬼[2]. Le culte des mânes est inférieur au culte des esprits ; des esprits aux mânes, il y a toute la différence qu'on mettait, à Rome, entre les divinités du premier ordre, *dii majorum gentium*, et les divinités du second ordre, *dii minorum gentium*. Mais, dit le Mémorial des rites, si tous les êtres qui existent dans le monde tirent leur origine du Ciel, les hommes tirent leur origine de leurs aïeux ; c'est là raison (raison singulière) pour laquelle on associe le culte des mânes ou le culte des ancêtres au culte des esprits du Ciel 萬物本乎天。人本乎祖。此。所以配上帝[3].

En fondant cette association, en conciliant le culte des mânes avec le culte des esprits, en prescrivant les sacrifices que l'on doit offrir dans la religion de l'État, c'est-à-dire dans le culte impérial et dans le culte mandarinique, les Chinois sont parvenus à com-

[1] Voyez *The Chinese repository*, vol. III, p. 49.

[2] *Li-ki*, chap. v, fol. 36 v°.

[3] *Ibid. loco citato.*

biner un ensemble; ce n'est pas un tout parfaitement assorti, un système parfaitement lié, coordonné; mais enfin c'est le système religieux, tel qu'ils le conçoivent.

Les sacrifices se partagent en trois classes : il y a les sacrifices du premier ordre 大祀, les sacrifices du second ordre 中祀, les sacrifices du troisième ordre 羣祀. Dans le culte mandarinique, tous les sacrifices qu'on offre et qu'on offre sous une forme qui en change le caractère, sont de la deuxième classe ou de la troisième, à l'exception du *Che-tsi*, dont je parlerai tout-à-l'heure; ils sont nécessairement imparfaits; car ce qui ravit l'âme dans les sacrifices, comme l'enseigne Confucius, c'est la persuasion que les esprits y assistent et acceptent avec indulgence tous les objets que la piété leur consacre[1]. Or, dans le culte mandarinique, on n'offre aux esprits que de l'encens.

Il n'y a rien dans la nature, rien dans le ciel ni sur la terre qui n'ait son esprit 神. Le ciel lui-même a son esprit, qu'on appelle 帝; la terre a le sien. Le *Ti*, suivant la définition du *Pin-tseu-tsien*, est au ciel ce que l'âme est au corps, c'est-à-dire que le *Ti* forme avec le ciel un *composé naturel et substantiel*[2]. Dans ce culte des esprits et des mânes, aucun temple n'est consacré à Dieu. Péking renferme deux

[1] La charité fait partie du culte que l'on doit aux esprits. Après le sacrifice, les mets sont abandonnés aux pauvres.

[2] C'est l'expression du *Tchoung-young*, 體物.

temples principaux, le *Thièn-than* 天壇 et le *Ti-than* 地壇. L'empereur sacrifie dans le premier au *Ciel;* dans le second à la *Terre.* Mais voyez ce que peut l'imagination : les missionnaires de Péking assuraient au contraire que les deux temples sont également consacrés au *Chang-ti* ou à « l'Être suprême », quoique sous deux titres différents ; « dans l'un (le temple du Ciel), disaient-ils, c'est l'esprit *éternel* qu'on adore ; dans l'autre (le temple de la Terre), c'est l'esprit *créateur* et conservateur du monde. »

Ç'a été aussi, je ne m'en étonne point, le grand reproche dont on accabla les missionnaires de la compagnie de Jésus. « Qu'on nous montre dans les *King* « livres canoniques », s'écriaient les dominicains, un seul passage, un seul mot, dont on puisse inférer que le Chang-ti a créé le Ciel et la Terre ». Au fond, les dominicains n'avaient pas tort. Voici l'idée cosmogonique des philosophes chinois, exprimée par huit caractères : 混沌初開。乾坤始奠[1]. « A peine le chaos commença-t-il à se débrouiller, que le Ciel et la Terre commencèrent à prendre une forme ». Or, qu'était-ce que le chaos 混沌 ? La confusion du *Yin* 陰 et du *Yang* 陽, c'est-à-dire de la matière inerte *Yin,* et de la matière qui avait la faculté de se mouvoir, *Yang.* Comment le chaos se débrouilla-t-il ? En se divisant en deux

[1] Cette phrase se trouve dans tous les dictionnaires, dans tous les livres d'éducation.

parties, dont l'une, le *Yin*, s'est abaissée et a formé la Terre, et l'autre, le *Yang*, s'est élevée et a formé le Ciel. C'est à la *séparation* du Yang d'avec le Yin, que les philosophes chinois attribuent *l'origine du monde*, comme c'est à *l'union* postérieure du Yang, représentant le genre masculin, et du Yin, représentant le genre féminin ou au mariage du Ciel et de la Terre qu'ils attribuent *l'origine de l'homme*. Il y a loin de cette idée cosmogonique au dogme de la création, au *fiat firmamentum* de l'Écriture sainte. « If it be asked, écrivait en 1850 un missionnaire « protestant (M. Boone), why does not the cosmo- « gony of Confucius and of all Confucians ascribe the « making of heaven and earth to *Shang-ti*, I answer : « The reason is, that they so identify heaven and earth « with *Shang-ti*, that it would be to them like making « a being the cause of itself, and as they never re- « garded heaven as eternally existent and looked upon « *Shang-ti* and heaven as the same being, they never « conceived of *Shang-ti* as self existent. » J'ajouterai que le dogme de la création du monde n'est point une conception de la philosophie, par cela même qu'il paraît incompréhensible[1], mais un dogme exclusivement chrétien. Il est certain, d'ailleurs, qu'on ne peut assigner un commencement au panthéisme chinois, et qu'il a existé, depuis les Tcheou, sous une forme ou sous une autre. Que, dans la haute anti-

[1] Voyez *La raison philosophique et la raison catholique, ou conférences sur la création*, par le T. R. P. Ventura de Raulica, t. II, p. 697.

quité, le dogme de la création du monde ait été l'objet de la croyance universelle, j'en doute moins que jamais; c'est même parce que le dogme de la création y a été l'objet de la croyance universelle qu'on trouve dans le *Chou-king*, dans le *Li-ki*, des phrases qui n'ont aucun sens pour les lettrés et que nous comprenons parfaitement; mais toujours est-il qu'aujourd'hui les Chinois ne reconnaissent pas le vrai Dieu, *le Dieu éternel, infiniment parfait, créateur du ciel et de la terre.*

Je reviens aux sacrifices. Ici se présente une distinction qui n'a été faite, à ma connaissance, par personne entre le *culte impérial* et le *culte mandarinique.* Il ne me semble pas que Morrison lui-même ait entrevu la division dont je vais parler. Cet habile sinologue a publié, en 1834, dans le *Chinese repository*, une très-courte notice (elle n'a pas plus de cinq pages) sur la religion de l'Etat (the state religion); c'est une espèce de nomenclature. Après avoir énuméré, dans l'ordre du *Taï-thsing-hoeï-tièn*, les principaux objets de l'adoration publique à la Chine, le ciel, la terre, les ancêtres de la famille impériale, le soleil, la lune, les étoiles, les empereurs des dynasties éteintes, le feu, les montagnes, les rivières, les grands hommes, etc., Morrison envisage la religion de l'État dans ses sacrifices, dans ses ministres, dans les cérémonies de son culte. Il ne parle que du culte impérial, tel qu'on l'observe à Péking et ne s'aperçoit pas qu'il laisse subsister, dans sa notice, une lacune regrettable. J'exposerai tout à l'heure,

comme je l'ai annoncé dans mon premier mémoire, quels sont les sacrifices qu'on offre aujourd'hui dans les provinces, à qui et pourquoi on les offre; mais, avant toute chose, remarquons avec le plus grand soin les différences qui existent entre le culte impérial et le culte mandarinique.

Hiérarchiquement, le culte impérial est supérieur au culte mandarinique. C'est l'empereur qui est le chef de la religion, le souverain pontife des Chinois, sous le tire de *Hoang-ti* 皇帝[1]. Comme chef de la religion, sa suprématie est limitée par les droits et les priviléges que les statuts de la dynastie confèrent au *Taï-tchang-sse* « à la Cour des sacrifices ». Comme souverain pontife et comme père de la grande famille, il a le privilége exclusif de sacrifier au Ciel et à la Terre. La hiérarchie des grands dignitaires ou des pontifes du culte impérial est trop compliquée pour que j'en parle ici. Dans le culte mandarinique, les ministres de la religion sont:

1° Les vice-rois ou les gouverneurs des provinces;

2° Les gouverneurs des départements;

3° Les gouverneurs des arrondissements;

4° Les gouverneurs des districts;

5° Les officiers municipaux, non comme fonctionnaires publics, mais comme délégués des *Tchi-hièn* « Gouverneurs des districts ». Le sacerdoce, exercé à la Chine par les officiers du gouvernement, a donc une grande autorité; cette autorité est plus grande à Péking que partout ailleurs.

[1] *Taï-thsing-hoeï-tièn*, liv. LVI, fol. 2 v°.

Le culte impérial n'existe qu'à Péking; le culte mandarinique est observé dans toutes les provinces.

Le culte impérial a des temples magnifiques et comprend un très-grand nombre de cultes particuliers. On remarque dans Péking neuf *than* 壇 (neuf grands autels en plein air) et neuf *miao* 廟 (neuf grands temples), indépendamment des petits temples qu'on appelle *Thse* 祠. Le culte mandarinique ne comprend aujourd'hui que *dix* cultes particuliers et n'a que *dix* temples; mais on les trouve dans tous les chefs-lieux des provinces, dans tous les chefs-lieux des départements, dans tous les chefs-lieux des arrondissements, dans tous les chefs-lieux des districts. Sur ces dix temples, il y a trois *than* (trois autels en plein air); ce sont : le *Che-tsi-than* 社稷壇 ou « le temple consacré aux génies tutélaires de la patrie ou du sol »; le *Foung-yun-leï-yu-chan-tchouen-than* 風雲雷雨山川壇 ou « le temple consacré au dieu du vent, au dieu des nuages, au dieu du tonnerre, au dieu de la pluie, aux dieux des montagnes et des rivières »; le *Sien-noung-than* 先農壇 ou « le temple consacré à *Héou-tsi* ». Il y a quatre *Miao* (quatre grands temples); ce sont: le *Wen-miao* 文廟 ou « le temple consacré à Confucius », le *Kouan-ti-miao* 關帝廟 ou « le temple consacré à *Kouan-yu* », le *Wen-tchang-ti-kiun-miao* 文昌帝君廟 ou « le temple consacré à *Wen*

Thièn-siang », le *Tching-hoang-miao* 城隍廟 ou « le temple consacré aux patrons des villes ». Il y a trois *thse* (trois petits temples); ce sont: le *Ming-hoan-thse* 名宦祠 ou « le temple consacré aux mandarins célèbres »; le *Hiang-hien-thse* 鄉賢祠 ou « le temple consacré aux sages des districts », et le *Liĕ-niù-tsiĕ-fou-thse* 烈女節婦祠 ou « le temple consacré aux vierges et aux femmes vertueuses ». Au culte impérial d'ailleurs, les grands objets de la religion; au culte mandarinique, les petits.

Le culte impérial a beaucoup de pompe. L'empereur est vêtu de bleu, quand il adore le Ciel; de jaune, quand il adore la Terre; de rouge, quand il adore le Soleil; de blanc, quand il adore la Lune, etc. Les ministres ont un costume singulier. Comme l'empereur, l'impératrice 皇后 est revêtue de ses ornements pontificaux, quand elle sacrifie dans le *Sien-thsan* 先蠶 « temple consacré à *Hoang-ti*[1] »; les femmes du palais qui l'assistent ont un costume. Le culte mandarinique est d'une simplicité extrême; dans ce culte, les ministres de la religion n'ont point de vêtements sacerdotaux.

Dans le culte impérial, on offre du bœuf 牛, du mouton 羊 et du porc 豕 aux esprits, parce que, dans le culte impérial, on offre les grands sacrifices. C'est à Péking que l'on trouve le « Magasin des

[1] Il est le premier, dit-on, qui ait enseigné aux femmes l'art d'élever les vers à soie.

esprits » *Chin-kou*, vaste édifice qui renferme une multitude d'objets, des vases, des ustensiles, etc.[1]; c'est à Péking que l'on trouve la fameuse *Cuisine des esprits*, pour le service de laquelle on ne compte pas moins de deux cent quatre-vingt-dix cuisiniers 廚役二百九十人[2]. Dans le culte mandarinique, on n'offre que de l'encens, et le *T'chou-tseu* 廚子 « cuisinier », qui figure sur la liste des employés de la préfecture[3], n'est aujourd'hui que le cuisinier du mandarin.

Le culte impérial impose à ses ministres de grandes austérités. On se prépare à la célébration des sacrifices du premier ordre par trois jours d'abstinence, à la célébration des sacrifices du second ordre par deux jours seulement 大祀三日。中祀二日. On place dans les salles des établissements publics une tablette rouge, sur laquelle on lit les caractères *Tchaï-kiaï* « ABSTINENCE » 設齋戒朱牌[4]. Ce précepte de l'abstinence défend aux mandarins : 1° d'interroger et de juger un criminel ; 2° de s'asseoir à un festin ; 3° d'assister à un concert ; 4° de cohabiter avec une femme ; 5° de visiter des malades ; 6° de porter le deuil ; 7° de boire du vin ; 8° de manger de la viande, de l'ail, des oignons et des por-

[1] *Taï-thsing-hoeï-tièn*, liv. LVII, fol. 10 v°.
[2] *Ibid.* fol. 11 v°.
[3] *Tching-yin-thsõ-yao*, liv. III. fol. 9 v°.
[4] *Taï-thsing-hoeï-tièn*, liv. LVI, fol 4 r°.

reaux. Le *Taï-tchang-sse* ou « la Cour des sacrifices » règle particulièrement les abstinences du souverain pontife ou de l'empereur 皇帝齋[1] et les abstinences de l'impératrice 皇后齋[2]. Dans le culte mandarinique, le précepte de l'abstinence n'est point observé.

On récite beaucoup de prières dans le culte impérial et la récitation des prières 讀祝之禮 est un acte de piété par excellence. Dans le culte mandarinique, on n'en fait aucune. On offre de l'encens; on se prosterne devant les tablettes; rien de plus.

Enfin le culte impérial est plus religieux que civil; le culte mandarinique est plus civil que religieux.

Chaque dynastie a l'histoire de sa religion. On en trouve le résumé dans le douzième chapitre du *Wen-hièn-thoung-khao,* et que l'on ne s'imagine pas, comme l'observe Deshauterayes, que la religion présente diffère de l'ancienne; car quoiqu'on y ait innové de temps en temps, sous le rapport des cérémonies, il y a néanmoins dans cette religion une partie principale qui n'est pas susceptible d'être modifiée selon les circonstances. D'ordinaire on se borne, quand une dynastie s'élève, à examiner mûrement s'il y aurait à introduire dans le culte de l'État quelques améliorations, c'est-à-dire quelques sacrifices nouveaux ou à retrancher du culte de la dynastie précé-

[1] *Taï-thsing-hoeï-tièn,* liv. LVI, fol. 3 r°.
[2] *Ibid.* fol. 3 v°.

dente quelques sacrifices du deuxième ordre ou du troisième. Ma Touan-lin montre qu'on a toujours procédé sur un tel sujet avec infiniment de réserve. « Quel perfectionnement véritable, se demande-t-il, avec un philosophe, pourrait-on apporter au culte de l'État? Ce culte n'est pas facile à comprendre; on ne connaît pas le sens des cérémonies religieuses 不知其義[1]. » D'ailleurs, l'académie impériale (*han-lin-youen*) conserve d'âge en âge, toujours intact, le dépôt qu'elle a reçu; précieux dépôt en vérité! Elle regarderait comme le plus grand des malheurs que l'esprit d'innovation s'étendît sur le culte.

Mais nous avons un monument, dont l'autorité est d'un grand poids : c'est le *Li-ki*. Rien de plus facile que d'extraire du *Li-ki* un assez grand nombre de documents sur l'état de la religion et du culte dans l'antiquité[2]. Il est vrai qu'il y a des anachronismes dans cet ouvrage canonique et qu'on ne peut pas se fier à l'authenticité des maximes qu'il met dans la bouche de Confucius; mais enfin, tous les cultes dont il parle subsistent encore. Quant à la forme extérieure ou au cérémonial, on remarque à peine quelques changements; telle coutume s'est conservée, telle autre s'est abolie. Citons deux exemples : « L'empereur, dit le Mémorial des rites, quand il offre un sacrifice, revêt toujours son costume pontifical, sur lequel on aperçoit les images du soleil,

[1] *Wen-hièn-thoung-khao*, préface, fol. 16 v°.
[2] Voyez le *Li-ki*, chap. VIII et XXXVIII.

de la lune et des étoiles 有日月星辰之章[1], afin de reproduire symboliquement dans sa personne l'aspect du firmament 以象天[2] ». Voilà une coutume qui s'est conservée. « Dans les festins publics, *Hiang-yin-tsieou*, dit encore le *Li-ki*, on instituait un hôte, pour figurer le Ciel; un hôte, pour figurer la Terre; on nommait en outre deux assistants, pour figurer le Soleil et la Lune[3]. » Cette coutume est abolie.

Au surplus, je le répète, le culte impérial, sur lequel on a tant écrit, m'entraînerait trop loin; il est d'ailleurs étranger à mon sujet. Plus préoccupé de restreindre mes recherches, à propos de la religion, que de les étendre, je me suis confiné au culte mandarinique, dont je vais présenter le tableau, tel qu'on le trouve dans le *Taï-thsing-hoeï-tièn*, mais avec les explications nécessaires. J'indiquerai, si je le puis, l'âge et l'origine de chaque culte particulier, car autrement le système deviendrait un labyrinthe inextricable, et je montrerai les rapports qui lient le culte officiel des provinces aux fonctions des *Pao-tching* « Officiers municipaux ».

§ 2. CULTE MANDARINIQUE. — FONCTIONS DES PAO-TCHING.

1. Culte des génies tutélaires de la patrie ou du sol.

Suivant une tradition chinoise, le culte *des génies*

[1] Voyez le *Commentaire impérial du Li-ki*, chap. v, fol. 36 v°.
[2] *Li-ki*, chap. v fol. 36 v°.
[3] *Ibid.* chap. x, fol. 50 v°.

tutélaires de la patrie remonterait à la première année du règne de Tching-tang, fondateur de la dynastie des Chang (l'an 1783 avant J. C.). On nomme *Che-tsi-than* 社稷壇 « autel du Che et du Tsi » l'autel sur lequel on leur offre des sacrifices. Le *Che* 社 est le « génie tutélaire des champs »; le *Tsi* 稷 est « le génie tutélaire des grains ». Si l'on réunit ces deux mots, ils forment le composé *Che-tsi* 社稷, par lequel on désigne « l'empire, la patrie, le sol[1] ».

L'antiquité de ce culte offre aux Chinois quelque chose d'imposant. Ils aiment l'éclat, la splendeur; ils se laissent fasciner par l'appareil des cérémonies, et le culte des *Che-tsi* a beaucoup de pompe. C'est le premier dans les provinces, selon le *Taï-thsing-hoeï-tièn;* le premier dans les départements, dans les arrondissements, dans les districts, partout ailleurs qu'à Péking, où l'on trouve un culte supérieur.

Dans la religion de l'État, on regarde le culte du Ciel (*Hoang-thien*) et de la Terre (*Hoang-ti*) comme le plus auguste et le plus solennel de tous. Aussi n'y a-t-il que le sage par excellence, dit le Mémorial des rites, qui ait le pouvoir de sacrifier aux esprits du Ciel 唯聖人爲能饗帝[2] et l'empereur est toujours un sage par excellence. L'empe-

[1] 社稷者。天下之辭。 (Voy. le commentaire du *Taï-thsing-liu-li*, section intitulée *Chĭ-'ŏ* ou des Dix crimes capitaux. Voy. aussi le *Lao-tseu-tao-te-king*, traduit par M. Stanislas Julien, p. 285.)

[2] *Li-ki*, chap. VIII, fol. 40 v°.

reur sacrifie donc au Ciel et à la Terre; les chefs des royaumes sacrifient aux génies tutélaires du sol, c'est-à-dire au génie tutélaire des champs et au génie tutélaire des grains 天子祭天地。諸侯祭社稷 [1]. Maintenant, si l'on tient compte de la différence qui existe entre le fédéralisme des Tcheou et le gouvernement central de la dynastie tartare, on reconnaîtra que le culte des *Che-tsi* est toujours le même et qu'on n'y a rien changé, quant au fond. L'empereur sacrifie au Ciel et à la Terre; les préfets des provinces, des départements, des districts, qui remplacent les vassaux d'autrefois, les grands et les petits, sacrifient aux génies protecteurs de l'empire ou du sol.

Mais pourquoi sacrifient-ils? Serait-on curieux d'apprendre quel est l'objet d'un pareil culte et d'où il tire son origine? Voici ce qu'on lit dans le *Mémorial des rites*, chap. *Kiao-te-seng* :

社。所以神地之道也。地載萬物。天垂象。取財於地。取法於天。是以尊天而親地也。

« Le culte du *Che* a été institué pour *diviniser* la Terre [2]. La

[1] *Li-ki*, chap. III fol 16 v°.

[2] Pour montrer qu'on attribue à la Terre la nature d'un génie,

Terre porte (sur sa surface) tout (ce qui sert à la vie humaine), de même que le Ciel suspend (sur nos têtes) les corps lumineux (le soleil, la lune et les étoiles). C'est de la Terre que nous tirons les richesses, c'est du Ciel que nous tirons les enseignements[1]. On doit, en conséquence, témoigner du respect au Ciel et de l'affection à la Terre ».

Ainsi, d'après le Mémorial des rites, le culte des génies tutélaires du sol n'est qu'un hommage rendu à la libéralité et à la fécondité de la Terre. Wang s'est exprimé dans le même sens. « Les *Che-tsi-than*, m'a-t-il écrit (ou les temples consacrés aux génies tutélaires de l'empire) sont des temples que l'État fait ériger 社稷壇者。爲國家而設也. Puisque le *Che* est le génie tutélaire des champs 因社爲土神, comme le *Tsi* est le génie tutélaire des grains 稷爲穀神, c'est au *Che* et au *Tsi* que le peuple adresse des hommages et des vœux, pour obtenir ce qui est nécessaire à sa subsistance 衆人之所仰以生者 ». De tels motifs paraissent trop naturels pour être dénués de raison. Nous autres, chrétiens, nous croyons

c'est-à-dire d'un être puissant et bon. Il ne faut pas qu'on prenne trop de familiarité avec la Terre, CAR SON CULTE N'EST PAS MOINS AUGUSTE QUE LE CULTE DU CIEL. (Commentaire.)

[1] C'est sur le Ciel que les hommes se règlent pour distinguer les saisons, pour entreprendre les travaux agricoles, pour labourer, ensemencer, etc. Le Ciel est le père, la Terre est la mère; or, le propre du père, c'est d'enseigner; comme le propre de la mère, c'est de nourrir 教者父道也。養者母道也。

que la Providence conserve les êtres; mais les Chinois, loin d'avoir sur la Providence des idées claires, sont dans la plus affreuse obscurité.

Tous les ans, le *Tchi-hièn* « gouverneur du district » sacrifie sur un autel (*Che-tsi-than*) aux génies tutélaires de la patrie ou du sol. On ne voit pas que les officiers municipaux figurent dans les cérémonies de ce culte.

2. Culte du dieu du vent, du dieu des nuages, du dieu du tonnerre, du dieu de la pluie, des dieux des montagnes et des rivières.

Visdelou, dans sa notice du *Y-king* ou du Livre des sorts, fait, à propos du mot *Chin* 神, une observation qui ne me paraît pas exacte. « Si on traduit ce terme par *esprits*, remarque le savant missionnaire, ce n'est pas assez; si on le traduit par *dieux*, c'est trop [1]. » Je suis bien éloigné de souscrire à ce jugement et je crois, au contraire, qu'il y a des endroits où il faut appeler les *Chin* des *esprits* ou des *génies;* d'autres endroits où il faut les appeler des *dieux*, par exemple, quand il s'agit des tao-sse, puisque le culte du Tao, tout le monde en convient, a dégénéré en polythéisme.

Or, le culte du *dieu du vent* 風, du *dieu des nuages* 雲, du *dieu du tonnerre* 雷, du *dieu de la pluie* 雨, des *dieux des montagnes et des rivières* 山 川 est certainement tao-sse, quoiqu'il se rattache, par son

[1] Voyez le *Chou-king* de Gaubil, *Notice de l'Y-king*, p. 433.

origine, à la tradition [1]. On trouve, en effet, dans ce culte, des traces évidentes, 1° d'une communauté d'opinions entre les sectateurs de Confucius et les anciens tao-sse : c'est le naturalisme des uns et des autres ou le culte des éléments, dont j'ai déjà parlé; 2° d'une divergence qui s'est accomplie, quand les tao-sse postérieurs se mirent à représenter les esprits sous une forme humaine : c'est l'époque des mythologues ou de l'invention des fables; 3° d'un syncrétisme qui ne remonte pas au delà de la dynastie des Soung : c'est l'état actuel.

Adopté ou au moins toléré par les bouddhistes, incorporé par la dynastie Taï-thsing dans la religion de l'État, le culte de toutes ces divinités subalternes est très-populaire à la Chine. Le dieu du vent a son histoire, sa biographie (qui n'est pas très-édifiante), comme le dieu des nuages, le dieu du tonnerre, le dieu de la pluie, comme le souverain seigneur du ciel lui-même 玉皇上帝. Quant aux montagnes et aux rivières, la mythologie tao-sse les a peuplées d'une foule de nymphes. Ce n'est ici ni le lieu ni le moment d'étudier cette mythologie, sur laquelle on n'a publié, jusqu'à présent, aucun mémoire. Il existe pourtant un assez grand nombre de drames tao-sse; j'en ai lu quelques-uns, et comme j'y ai trouvé la fable d'Épiménide, la fable de Niobé, la fable de Vénus sortant de l'onde, après que Saturne eut jeté dans la mer une composition magique; la représen-

[1] Non à la tradition primitive, mais à la tradition des lettrés.

tation de Neptune, armé de son trident; la représentation de Plutus, sous la forme d'un vieillard; d'autres choses encore, j'incline à croire que la mythologie tao-sse ne manque pas de ressemblance avec le polythéisme des Grecs et des Romains.

Mais le peuple ne s'informe point des fables, et dans le culte qu'on rend au *dieu des nuages* ou au *dieu de la pluie*, il ne voit qu'un culte de propitiation pour les céréales. Chaque année le *Tchi-hièn* « Gouverneur du district » sacrifie, 1° au dieu du vent; 2° au dieu des nuages; 3° au dieu du tonnerre; 4° au dieu de la pluie; 5° aux dieux des montagnes et des rivières; il sacrifie sur un autel nommé en chinois 風雲雷雨山川壇. Ce culte est, pour ainsi dire, permanent dans les villages. Quand le temps est trop sec, quand il est trop humide, quand il est orageux, le *Pao-tching* « l'Officier municipal » et les habitants assiégent toutes ces divinités, se prosternent devant les images qui sont dans le temple, et brûlent de l'encens. Il y a quelquefois des processions; elles sont conduites par les officiers municipaux.

3. Culte de Heou-tsï.

C'est le culte que l'on rend au premier agriculteur 先農 ou à l'inventeur de l'agriculture. « 后稷 Heou-tsï, dit le P. Basile, dans son Dictionnaire, « avus familiæ imperatoriæ Tcheou, quem fabulantur « conceptum esse à matre Kiang-youèn, more impe-

« ratoris Kao-sin[1], sine virili semine, docuit homines « agriculturam, ideòque frugum spiritum constitue« runt eum[2] ». On trouve dans le *Chi-king* un petit poëme lyrique, partagé en six strophes; ces strophes, d'une élégante simplicité, contiennent la fable de Heou-tsï. Il en existe deux traductions, auxquelles on peut recourir : la première est du P. Lacharme[3]; la seconde est du P. Mailla[4].

Quant à l'histoire ou à la biographie de Heoutsï, on ne sait rien ou fort peu de chose. Ce qu'il y a d'avéré, c'est que, d'après le *Chou-king*, le monument le plus célèbre et le plus authentique des Chinois, il a existé un personnage, dont *Ki* était le vrai nom; que ce personnage a vécu sous le règne de l'empereur Chun (2285 à 2214 avant J. C., suivant la chronologie chinoise) et a exercé un emploi très-honorable (la surintendance des travaux agricoles, appelée dans le *Chun-tien*[5] 后稷 *Heou-tsï*).

On croit qu'il apprit aux hommes l'art d'ensemencer la terre; et comme la tradition rapporte à Heoutsï l'invention du labourage (*Sien-noung*), on lui rend un culte; mais ce culte, quelqu'excellent qu'on

[1] C'est le même que *Ti-khŏu*, petit-fils de Chao-hao. (Voy. l'ouvrage intitulé : *Li-taï-ti-wang-nien-piao*, fol. 1 v°.)

[2] Deguignes, *Dictionnaire chinois, français et latin*, p. 504.

[3] Voy. le *Chi-king*, trad. par le P. Lacharme et publié par M. J. Mohl (*Confucii Chi-king, sive liber carminum*), p. 155, 156 et 157.

[4] Voy. l'*Histoire générale de la Chine*, t, I, p. 39, 40 et 41. C'est moins une traduction qu'une de ces paraphrases, comme le P. Mailla savait en faire.

[5] Le deuxième chapitre du *Chou-king*.

le trouve, n'est pas néanmoins un culte supérieur, un culte de la première classe (*ta-sse*). Quand on sacrifie à Heou-tsĭ, dit le Mémorial des rites, on sacrifie aux mânes d'un homme 后稷乃人鬼[1]. Or, il s'en faut de beaucoup que les Chinois ne mettent aucune différence entre le culte des esprits et le culte des mânes, qui est, à tous les degrés, un culte inférieur. Ainsi, dans le temps qu'on immolait des bœufs (dans les sacrifices), le bœuf consacré aux esprits du ciel 帝牛 avait été renfermé pendant trois mois, avant la cérémonie, dans une étable à part; tandis que, pour le sacrifice offert à Heou-tsĭ, un bœuf quelconque pouvait servir[2].

Après le culte des esprits, le culte de Heou-tsĭ est le plus ancien qu'il y ait à la Chine. Il a toujours subsisté depuis l'avénement de la dynastie des Tcheou, c'est-à-dire depuis l'an 1134 avant J. C. Dans les districts, les *Tchi-hien* « Gouverneurs » *sacrifient* aux mânes de Heou-tsĭ le premier jour de chaque mois, se prosternent devant un autel qu'on nomme 先農壇 « l'Autel du premier agriculteur », ou plutôt devant la tablette qui représente le personnage lui-même. A Péking, l'autel de Heou-tsĭ (*Sien-noung-than*), qui est de forme quadrangulaire, n'a pas moins de quarante-sept pieds de diamètre. Dans les villages, la fête de Heou-tsĭ est la première de toutes les fêtes. Outre les cérémonies que les

[1] *Li-ki*, chap. v, fol. 36 v°.
[2] *Ibid.*

Pao-tching et les Li-tchang jugent à propos d'y faire, il y a des coutumes qui sont établies, et chaque année, après la récolte, les cultivateurs, animés de reconnaissance, ne manquent pas d'offrir à Heou-tsï un sacrifice particulier[1].

4. Culte de Khoung-tseu (Confucius).

Il n'en est point de Confucius comme de Heou-tsï. On sait que le législateur des Chinois vint au monde dans un bourg, nommé *Tseou-y* 陬邑 (aujourd'hui Tseou-hièn, province du Chan-toung), l'an 551 avant J. C. (la vingt-deuxième année du règne de Siang-koung), et qu'il mourut l'an 479. Ce fut donc pendant la seconde moitié du VIe siècle avant notre ère qu'il enseigna sa doctrine. Deshauterayes, dans une note fort judicieuse, qui a profité au comte Joseph de Maistre, observe avec raison que la plupart des législateurs n'ont point écrit[2]. Confucius n'a pas écrit non plus; il s'est borné à recueillir, à mettre en ordre quelques harangues politiques et morales d'une grande beauté, puis un assez grand nombre de chants populaires, dont il forma deux corps d'ouvrages, sous les titres, aujourd'hui vénérés, de *Chou-king* et de *Chi-king*. On lui attribue le *Tchun-thsieou*; mais ce livre n'est qu'une chronique

[1] On trouve dans presque tous les ouvrages consacrés aux opérations rurales une planche qui représente les sacrifices, dont je parle ici.

[2] Voyez Mailla, *Histoire générale de la Chine*, t. IX, p. 495, à la note.

sèche et aride, dans le genre du *Tchoŭ-chou-ki-nien*, que M. Édouard Biot a traduit et publié dans le *Journal asiatique*[1], une espèce d'annuaire, où les événements sont consignés. Quant à ses maximes, d'ailleurs fort recommandables, on les trouve dans les quatre livres classiques (*Sse-chou*), qui ne sont pas de lui, mais de ses disciples. Il adopta les opinions de son temps sur l'origine du monde, et s'attacha, comme les autres, au Yn et au Yang, c'est-à-dire aux deux grands principes cosmogoniques des Chinois; enfin, comme l'a dit M. Abel-Rémusat, « les partisans de sa doctrine, depuis le XIIe siècle de notre ère, sont tombés, en s'appuyant toujours de l'autorité de leur maître, dans un système qui tient du matérialisme, et qui dégénère en athéisme[2] ».

Tel est au fond le jugement que je porterais sur Confucius, si j'avais une opinion à émettre. On doit au P. Amiot une histoire du philosophe Chinois et de sa doctrine[3]. Cette histoire, intéressante par le choix du sujet, n'en fourmille pas moins d'erreurs. Le missionnaire a placé sur la même ligne un ouvrage d'une autorité irréfragable et un livre apocryphe, le *Lun-yu* ou les « Entretiens philosophiques », et le *Khoung-tseu-kia-yu* ou les « Entretiens familiers de Confucius ». Après avoir ainsi puisé dans les bonnes sources et dans les mauvaises, il a rapporté les tra-

[1] Voyez le *Nouveau Journal asiatique*, décembre 1841.

[2] Abel-Rémusat, *Nouveaux mélanges asiatiques*, t. I, p. 37.

[3] C'est la *Vie de Confucius*; elle remplit le t. XII des *Mémoires concernant les Chinois*.

ditions les plus contradictoires. Le P. Amiot, cependant, ne manquait pas de critique; son enthousiasme l'a égaré [1].

Le culte que l'on rendit à Confucius, après sa mort, fut un culte civil ou une cérémonie, une espèce de commémoration. Après l'incendie des livres, c'est encore une remarque de Deshauterayes, lorsque le *Chou-king* et le *Chi-king*, échappés à la proscription générale, pouvaient être regardés comme les seuls monuments historiques et littéraires de la nation, ce culte naissant se fortifia tous les jours. Le fondateur de la dynastie des Han est le premier des Chinois qui ait offert un sacrifice à Confucius. En revenant de son pays natal, l'an 195 avant notre ère, Lieou-pang (empereur des Han, sous le titre de *Taï-tsou-kao-hoang-ti*) prit la route de Lou, visita le tombeau de Confucius, et immola une victime (un bœuf) aux mânes du philosophe. Le P. Mailla, qui entre volontiers dans les motifs et dans les circonstances des actions, croit que l'empereur agissait politiquement : « car, ajoute-t-il, Kao-hoang-ti ne se souciait guère de Confucius; il ne cherchait qu'à se concilier l'es« time et l'affection des gens de lettres [2]. Ce fut néanmoins à partir de cette époque (195 avant J. C.),

[1] En général, ce qui a manqué aux missionnaires de Péking, c'est la mesure. Quand ils s'enthousiasment de Confucius et de sa morale philosophique, ils deviennent, si j'ose le dire, scandaleux; quand ils recherchent les traditions chrétiennes, ils se laissent entraîner au delà du but, avec une faiblesse qui, malheureusement, prête à rire.

[2] Voyez Mailla, *Histoire générale de la Chine*, t. II, p. 518.

que le culte de Confucius devint un culte religieux, ou, pour parler comme les dominicains, un culte idolâtrique et superstitieux. On lui éleva des temples (*miao*) dans toutes les villes de la Chine, et l'on établit, pour le cérémonial, un ordre qui s'est maintenu jusqu'à présent. D'après un ouvrage de statistique, c'est un fait avéré qu'on *immolait* tous les ans aux mânes de Confucius soixante-deux mille six cent six animaux, à savoir : six bœufs, vingt-sept mille porcs, cinq mille huit cents moutons, deux mille huit cents daims, et vingt-sept mille lapins [1]. Le quatrième jour de la onzième lune (le 26 décembre) est le jour où l'on célèbre la fête (la naissance) du philosophe. Le premier et le quinzième jour de chaque mois, le *Tchi-hièn*, ou « le Gouverneur » du district, puis le *Kiao-yu*, ou « le Recteur », accompagné des étudiants, sacrifient à Confucius dans le temple appelé *Wen-miao* 文廟. On n'y brûle pas d'encens.

Je ne dirai pas que le culte de Confucius tend à s'avilir; mais je crois qu'il a cessé d'être universel [2]. Dans les villages, Confucius n'est qu'un philosophe, auquel les officiers municipaux témoignent la plus parfaite indifférence, et dans presque toutes les écoles primaires, l'image de *Wen-tchâng-ti-kiun,* ou du dieu de l'éloquence, remplace aujourd'hui l'image du *saint homme* (Confucius).

[1] *China, its state and prospects*, by W. H. Medhurst, of the London missionary Society, p. 193.

[2] Il faut en excepter, bien entendu, la province du Chan-toung, où les descendants de Confucius exercent toujours une grande influence.

5. Culte de Kouan-yu.

Ce personnage, que le bouddhisme a classé parmi les êtres surnaturels, appartient à l'histoire et à l'époque des *San-koüe*, c'est-à-dire à l'époque où l'empire fut divisé en trois royaumes. Il est, pour les Chinois, le type de la fidélité, de la grandeur d'âme et du courage, ou, comme l'a dit M. Théodore Pavie, le type du *chevalier sans peur et sans reproche* [1]. S'il n'occupe pas le premier rang et ne joue pas le principal rôle dans cette grande épopée, qu'on nomme le *San-koüe-tchi* (l'histoire des trois royaumes), il est le seul, dont on ait fait l'apothéose.

Kouan-yu, qui avait pour surnom Yun-tchang[2], naquit, d'après les livres mongols, sur les bords du lac Khoukhou-noor ou du lac Bleu; d'après l'histoire et le *San-koüe-tchi*, à Kiaï-leang, aujourd'hui Kiaï-tcheou, nom d'un département et d'un chef-lieu du deuxième ordre dans la province du Chen-si. L'an 184 de l'ère chrétienne, Kouan-yu, fort jeune encore, se consacra au service de la dynastie des Han[3]. Comme Lieou-peï, surnommé *Hiuen-te*, qui

[1] Voyez le beau portrait que M. Théodore Pavie a fait de ce personnage célèbre, et, pour ainsi dire, d'après nature. On sait que M. Pavie publie une traduction du *San-koüe-tchi.*

[2] Son surnom était Tchâng-seng; mais il l'avait changé en celui de Yun-tchâng. (*San-koüe-tchi*, Histoire des trois royaumes, roman historique, traduit sur les textes chinois et mandchoux de la Bibliothèque royale, par Théodore Pavie, t. I, p. 10.)

[3] On lisait sur la bannière de Kouan-yu ces mots : *Kouan Yun-tchâng, prince de Cheou-ting, serviteur des Han.* (*San-koüe-tchi*, traduction de M. Pavie, t. II, p. 208.)

a toujours son auréole de gloire; comme Tchang-feï, il s'arma contre les insurgés (les bonnets jaunes ou les disciples de Tchang-kio), et s'exposa courageusement à tous les périls. Au commencement de l'année 199, quand Lieou-peï devint lieutenant général des troupes de l'empire, Kouan-yu fut nommé gouverneur de Hia-peï (aujourd'hui Peï-tcheou, dans le Kiang-nan); mais comme, l'année suivante, la ville de Hia-peï fut reprise par le premier ministre Thsao-thsao, Kouan-yu, entouré, sollicité de se rendre, fit honorablement ses conditions[1], et déposa les armes.

Accueilli du premier ministre, avec des égards extraordinaires et une magnanimité intéressée, Kouan-yu fut comblé de présents. « On lui amena un cheval couleur de braise ardente, aux yeux grands et ouverts comme des clochettes; c'était le cheval de Liu-pou, le fameux *lièvre rouge*[2] », dans lequel, suivant la tradition mongole, avait transmigré un esprit, qui résidait, il n'y a pas longtemps, dans le corps d'un khoutouctou. Les historiographes parlent d'un voyage de Kouan-yu à la capitale; ils disent que l'empereur Hiao-hièn-ti appela cet homme illustre au commandement d'un corps de troupes; mais ici le *San-koüe-tchi* n'est plus d'accord avec les historiographes.

Cependant Kouan-yu avait promis à Thsao-thsao qu'il ne le quitterait point avant de lui avoir rendu un signalé service. A la bataille de Pe-ma (dans le Pe-tchi-li), lorsque Thsao-thsao, ne pouvant résister

[1] *San-koüe-tchi*, t. II, p. 186.
[2] *Ibid.* p. 194.

à Yen-leang, et tout attristé des pertes qu'il avait subies, donnait le signal de la retraite, Yen-leang, « qui aperçut Yun-tchang (Kouan-yu), voulut s'avancer vers lui; il tomba mort sous le glaive du héros... Yun-tchang mit pied à terre, coupa la tête du vaincu, l'attacha au cou de son cheval, remonta précipitamment sur sa selle, et, brandissant son cimeterre, sortit du milieu des bataillons ennemis......... Il présenta à Thsao-thsao la tête sanglante [1] ».

Après avoir acquitté la dette de sa reconnaissance, Kouan-yu, toujours fidèle à sa parole, à sa cause et à ses amis, abandonna le ministre ambitieux, qui tenait l'empereur en tutelle et convoitait le trône, pour aller rejoindre Lieou-peï. Il trouva son frère d'armes dans la maison d'un laboureur nommé Kouan-tching. Ce laboureur avait deux fils : l'aîné, Kouan-ning, se livrait à l'étude; le cadet, Kouan-p'hing, apprenait l'art de la guerre. Kouan-yu adopta Kouan-p'hing.

A partir de ce moment, Yun-tchang (Kouan-yu) combattit sous les ordres de Lieou-peï (Hiuen-te), avec Tchang-feï, pour la restauration de la dynastie des Han. Un jour que Hiuen-te se trouvait réduit à fuir, Kouan-yu refusa de l'abandonner, et soutint son courage. Il prit successivement trois villes, courut de victoire en victoire, et prouva qu'il excellait dans l'art de la guerre. Victime à la fin de la perfidie de Sun-kièn, qui avait débauché ses soldats, abandonné de presque tous, Kouan-yu fut arrêté

[1] *San-koüe-tchi*, t. II, p. 201.

avec son fils adoptif Kouan-p'hing, par un officier de Sun-kièn, et mis à mort l'an 219 de l'ère chrétienne. Kouan-yu n'était âgé que de quarante-deux ans.

Sous les Tçin, il fut mis au nombre des génies; on lui éleva des temples; on exalta sa valeur. La dynastie tartare, qui occupe encore le trône, suivant le bon exemple des dynasties antérieures, a décrété que l'on doit rendre un culte à Kouan-yu, sous l'invocation bouddhique de Kouan-ti 關帝, ou de Kouan-wang 關王 [1]. Elle s'est, en quelque sorte, approprié ce grand personnage, et le regarde exclusivement comme le génie tutélaire de la famille impériale, comme le patron des Mandchous.

Aussi, le premier et le quinzième jour de chaque mois, les Tchi-hièn ou les gouverneurs des districts, les administrateurs, les fonctionnaires et un grand nombre de particuliers se rendent-ils avec empressement dans les temples de Kouan-ti 關帝廟, qui sont desservis généralement par des Ho-chang (religieux du culte de Bouddha). Ils se prosternent devant sa tablette et brûlent chacun trois baguettes d'encens; mais le vingt-troisième jour de la sixième lune, ou le 21 juillet, est le jour où l'on célèbre sa fête. Les villageois, dit-on, sont persuadés que Kouan-ti n'est pas mort, et qu'il habite avec les génies.

Les images de Kouan-yu sont très-communes. On

[1] Ces noms, que les bouddhistes ont conféré à Kouan-yu, expriment la perfection souveraine et absolue.

le représente généralement assis et ramassant les poils de son menton[1]. A sa droite, est Kouan-p'hing, son fils adoptif; à sa gauche, Tcheou-tsang, son écuyer. Ce troisième personnage, d'un aspect terrible, a les yeux ronds et la barbe hérissée[2]. Il est armé d'un cimeterre.

6. Culte de Wen Thien-siang.

Wen 文, dont le surnom était Thien-siang 天祥, avait pour nom d'honneur 宋瑞 (Soung-choui[3]). Il vint au monde à Liu-ling[4], la deuxième année Touan-ping, du règne de Li-tsoung, des Soung (l'an 1235 après J. C.). Naturellement studieux, le jeune Thien-siang parvint au doctorat, et fut inscrit

[1] «Combien de poils avez-vous à votre barbe, demanda Thsao? — Cent, répondit Yun-tchâng; à l'automne, il m'en tombe quatre ou cinq; aussi, pendant l'hiver, je les tiens constamment enveloppés dans un morceau de gaze noire, dans la crainte de les perdre tout à fait. Seulement, quand je vais voir quelque personne de distinction, je les laisse flotter». Le premier ministre lui donna deux pièces de gaze brochée, pour qu'il en fît une bourse dans laquelle il pût enfermer sa barbe; le lendemain, il se présenta devant l'empereur avec cet ornement. Surpris de lui voir pendre sur la poitrine cette bourse étrange, le prince l'interrogea; Yun-tchâng répondit que, sa barbe étant fort longue, son excellence le premier ministre lui avait fait cadeau de cette gaze, dans laquelle *il ramassait les poils de son menton.* (*San-koüe-tchi*, traduction de M. Théodore Pavie, t. II, p. 192 et 193.)

[2] C'était un ancien brigand; il avait servi sous les ordres de Tchâng-pao, dans l'armée des *bonnets jaunes.*

[3] *Kou-wen-p'hing-tchou*, liv. X, fol. 14 v°.

[4] Chef-lieu d'un département, dans le Kiang-si.

le premier sur la liste des *Tsin-sse* « docteurs[1] ». C'était le temps où la dynastie des Soung finissait, et avec elle la domination chinoise. Après avoir rempli quelques charges d'une assez grande distinction, l'an 1275, Wen Thien-siang, d'administrateur devenu général (cela est fort commun à la Chine), marcha au secours de Tchang-tcheou, ville fortifiée, aujourd'hui chef-lieu d'un département dans le Kiang-nan. Pe-yen en pressait le siége, le Tartare Pe-yen, qui avait servi en Perse et en Syrie dans l'armée de Houlagou, et qui fit presque à lui seul, d'après Mailla, toute la conquête de la Chine.

Wen Thien-siang, obligé de battre en retraite, revint dans la capitale. Le premier ministre (Tchin Y-tchoung) et les grands supplièrent l'impératrice régente de transférer ailleurs le siége du gouvernement; mais Pe-yen, à la tête de ses troupes, arriva devant Hang-tcheou-fou, capitale du Tche-kiang; un de ses lieutenants (Alahan) s'approcha même des faubourgs de la ville. Alors, disent les historiens, Wen Thien-siang proposa à Tchin Y-tchoung de chercher d'abord un abri pour la famille impériale; puis d'aller attaquer les Mongols. Ce ministre n'écouta point une telle proposition. Tchin Y-tchoung fut encore chargé d'une négociation par l'impératrice régente, et s'enfuit à Wen-tcheou. Quant à son collègue Lieou-sse-young, il s'embarqua, et jugeant, par l'état désespéré des affaires, dit l'histoire générale, que toute résistance devenait inutile, au lieu de

[1] *Kou-wen-p'hing-tchou*, liv. X, fol. 14 v°.

s'abandonner à la tristesse, il se livra au plaisir, et mourut d'indigestion [1].

La retraite de Tchin Y-tchoung laissa une place vacante, à laquelle l'impératrice appela Wen Thien-siang. Il était trop tard; Thien-siang, nommé premier ministre, reçut l'ordre de traiter avec le général Pe-yen, et montra, dans cette mission pénible, une grande fermeté de cœur. Il s'échappa des mains de ceux qui le conduisaient à la cour du nord, prit la fuite, entra précipitamment dans une jonque et cingla vers Wen-tcheou, dans l'espérance d'y trouver ses princes légitimes.

A cette époque (1276), on venait de proclamer à Fou-tcheou-fou le jeune prince Y-wang, connu depuis sous le titre de *Touan-tsoung*, empereur des Soung. Le nouvel empereur, qui voyait s'accroître le nombre de ses troupes, avait divisé son armée en plusieurs corps. Wen Thien-siang, arrivé sur ces entrefaites, fut chargé de la conduite de la guerre et nommé généralissime. Pour exciter le zèle des Chinois, il envoya Liu-wou dans le Kiang-hoaï, et Tou-hou, du côté de Wen-tcheou, gagna quelques batailles, et reprit quatre ou cinq villes. Mais la grande dynastie des Soung touchait à se fin; elle allait s'éteindre, après une durée de trois cent dix-neuf ans. Wen Thien-siang éprouva des revers, et assista l'année suivante (1277) au douloureux spectacle que la Chine présentait alors [2].

[1] Mailla, *Histoire générale de la Chine*, t. IX, p. 371.

[2] Lorsque l'empire des Soung fut conquis par les Mongols, la

L'an 1278, l'empereur Touan-tsoung mourut à l'âge de onze ans, dans l'île de Kang-tcheou; il restait encore un fils de Tou-tsoung, nommé Weï-wang; on le proclama. Ce petit prince légitime fut placé sur un tertre, et l'on se mit à genoux pour accomplir ce qu'on nomme le *Khŏ-theou.* A quelque temps de là, un chef de bandits, nommé Tchin-y, livra aux Mongols le grand serviteur des Soung; Wen Thien-siang fut fait prisonnier [1].

Déjà Khoubilaï, qui avait fondé la dynastie des Youên, commençait à s'attacher les Chinois par l'estime particulière dans laquelle il tenait les gens de lettres et par les honneurs qu'il rendait à la mémoire de Khoung-tseu [2]. Wen Thien-siang était l'admiration de Khoubilaï. Cependant, à la douzième lune de l'année 1282, un Ho-chang de la province du Foŭkien (les Bouddhistes soutenaient les Mongols [3]) publia qu'une révolte générale était imminente. Khoubilaï, agité d'inquiétudes, conçut le dessein d'appeler à sa cour le jeune empereur des Soung, les princes de la famille impériale, et Wen Thien-siang, qu'il

plupart des lettrés aimèrent mieux mourir que de se soumettre aux conquérants, ou, comme disent énergiquement les historiens 宋亡不屈而死。

[1] Mailla, *Histoire générale de la Chine*, t. IX, p. 395.

[2] Voyez Pauthier, *Chine*, ou *Description historique, géographique et littéraire de ce vaste empire, d'après des documents chinois*, 1re partie, p. 349.

[3] La religion des conquérants était le bouddhisme du Tibet, ou le lamaïsme.

soupçonnait particulièrement d'être l'instigateur de cette révolte. Il n'ignorait pas avec quelle fidélité Thien-siang avait servi les Soung; il chercha donc à rallier à sa cause cet homme illustre, et lui proposa un grand emploi. Wen Thien-siang répondit qu'il avait reçu sa récompense, et implora sa condamnation comme on implore un secours. Khoubilaï, touché de ses vertus, ne pouvait se résoudre à dicter l'arrêt fatal; ses courtisans le pressèrent, alléguant les nécessités de la politique; il y consentit à la fin[1]. Wen Thien-siang témoigna beaucoup de joie, quand il apprit qu'il allait mourir, et composa sur-le-champ une magnifique élégie, en vers de cinq syllabes[2]. Il marcha au supplice avec un visage ferme, content, se mit à genoux, invoqua les esprits, et présenta sa tête au bourreau.

Wen Thien-siang était un homme d'une beauté remarquable et d'une physionomie heureuse. Il charmait par son entretien; il écrivait avec beaucoup de politesse, dit le P. Mailla, encore mieux en vers qu'en prose. Après la restauration des Ming, on lui éleva des temples pour honorer sa fidélité, et, chose plus singulière, son éloquence. Cependant Wen Thien-siang n'est, dans aucun genre, au premier rang des écrivains. Les différents morceaux qu'il a

[1] Voyez Mailla, *Histoire générale de la Chine*, t. IX, p. 416.

[2] Cette élégie, qu'on appelle 正氣歌, est aujourd'hui dans tous les recueils. Elle commence par le vers 天地有正氣. (Voyez le *Kou-wen-p'hing-tchou*, p. 10, fol. 14, 15 et 16.)

composés et qu'on a recueillis, sous le titre de 文山集 ou de 文信公集 (*Œuvres complètes du prince de la littérature et de la fidélité*), remplissent à peine quatre petits cahiers chinois, dans lesquels on trouve dix-sept chapitres de littérature et de poésie[1]. Mais il existait alors des écrivains célèbres, qui avaient laissé des chefs-d'œuvre sous le rapport du style. Au commencement de la dynastie des Ming, le nombre s'en était multiplié[2]. Puisqu'on voulait honorer l'art d'écrire, d'où vient donc cette préférence, et pourquoi n'a-t-on pas choisi un Thsaï-tseu? La raison en paraîtra fort simple : c'est que, à la Chine comme ailleurs, les hommes qui ont cultivé les lettres n'ont pas toujours cultivé la vertu; les Thsaï-tseu avaient leurs vices ou leurs infirmités. Qu'était-ce que Tchouang-tseu? un hérétique; Ssema-thsien? un eunuque; Tou-fou? un libertin; Li-thaï-pe? un ivrogne. Eût-il été convenable que l'on rendît un culte à Tchouang-tseu, à Ssema-thsien, à Tou-fou ou à Li-thaï-pe? Assurément non. Un si grand honneur, qui n'avait été accordé qu'à Confucius et à Kouan-yu, la preuve d'estime la plus éclatante que le gouvernement chinois puisse offrir, l'apothéose, était réservé à Wen Thien-siang. Il est vrai que le *Catalogue de la Bibliothèque impériale* s'étend plus sur son courage et l'austérité de ses mœurs, que sur le

[1] Voyez l'ouvrage intitulé : *Sse-kou-thsiouen-chou-moû-lo*, liv. XVI, fol. 42 v°.

[2] J'ai donné la liste des anciens Thsaï-tseu. (Voy. la *Chine moderne*, p. 467.)

mérite de ses compositions. Qu'importe, après tout? S'il n'eût pas été recommandable par sa manière d'écrire, on ne lui aurait pas élevé des temples pour honorer l'*éloquence* aussi bien que la *fidélité*. Je ne connais de Wen Thien-siang que sa fameuse élégie; il me semble, autant que je puis en juger, que les vers de Thien-siang ne manquent ni d'élégance, ni de charme.

Tous les ans, le troisième jour de la deuxième lune (le 5 mars), jour où l'on célèbre la fête de Wen Thien-siang, le Tchi-hièn ou le Gouverneur, le Kiao-yu ou le Recteur, les bacheliers et les étudiants sacrifient aux mânes de ce grand homme dans le temple appelé 文昌帝君廟. Partout ailleurs qu'au chef-lieu du district, le culte de Wen Thien-siang est à peu-près inconnu; par conséquent, les officiers municipaux qu'on nomme *Pao-tching* n'ont point à s'en mêler.

7. Culte des patrons et des génies tutélaires des villes.

Le culte des patrons ou des génies tutélaires des villes 城隍神 fut institué, je crois, sous la dynastie des Soung; on donnait un patron à toutes les métropoles; mais ce culte, d'origine bouddhique et Tao-sse, s'est prodigieusement étendu. Aujourd'hui chaque ville du troisième ordre, si petite qu'elle soit, chaque district a son patron.

C'est aux mânes d'un fonctionnaire public 從已死之坐官人 que l'on commet la pro-

tection ou la garde d'une province, d'un département, d'un district; quelquefois aux mânes d'un écrivain célèbre, d'un auteur orthodoxe, quand la vie de cet auteur a été très-régulière, très-chaste, très-édifiante. L'empereur, qui est le souverain pontife du culte officiel, institue canoniquement les patrons 皇上封他爲城隍. Quand il s'agit d'un mandarin, il faut qu'il ait administré sagement administré les affaires d'un district, pour en devenir le *protecteur;* quand il s'agit d'un écrivain célèbre, on exige qu'il soit originaire du pays. Cependant le souverain pontife (l'empereur) n'intervient pas toujours directement; le peuple alors (chose remarquable) préconise un personnage et choisit lui-même son patron 有時民人封他爲城隍.

A Péking, la fête patronale, que l'on célèbre le 1er mai de chaque année, est la plus grande et la plus solennelle de toutes les fêtes. On y voit une magnifique procession, ouverte par le maire (*Fou-yìn*); trois cent mille personnes y assistent. Le temple 都城隍廟, dédié au patron de la capitale, contient sept monuments en pierre, qui remontent au temps des Mongols.

Dans chaque district, le vingt-quatrième jour de la septième lune (le 31 août) est, d'après M. S. Wells Williams[1], le jour où l'on célèbre la fête patronale.

[1] *An anglo-chinese Calendar for the year of our Lord 1850, corres-*

Le *Tchi-hièn* « Préfet » sacrifie au patron, dans le temple qu'on nomme *T'ching-hoang-miao* 城隍廟. Comme le génie protecteur de la ville 城隍神 est en même temps le patron du district, les officiers municipaux, c'est-à-dire les Li-tchang et les Pao-tching, ne manquent point de lui offrir *deux sacrifices distincts.* Dans le patron du district, le Li-tchang, ou l'Administrateur du territoire, honore particulièrement le génie *qui préside à la campagne;* le Pao-tching, ou le Chef de la commune, honore avant tout, dans son patron, le génie *qui peut accourir au secours des habitants.* A en juger par les événements dont la Chine est aujourd'hui le théâtre, la protection des patrons ne se fait guère sentir dans plusieurs provinces, ou du moins elle n'y est pas très-efficace; on ne doit imputer cela, je suppose, qu'à l'orgueil, à l'avarice, à la perversité des mandarins.

Il existe une autre fête, qui offre de la ressemblance avec celle-ci, mais qui n'appartient pas au culte officiel. On la nomme, dans les districts, 土地老爺誕, ou « la Fête des Lares ». Il y a de grandes réjouissances à l'occasion de cette fête, des spectacles, des concerts, des illuminations, réjouissances auxquelles les hommes et les femmes prennent également part[1].

ponding to the year in the Chinese cycle æra 4487 or the 47th year of the 75th cycle of sixty. Canton, 1850.

[1] *Tching-yin-thsŏ-yao*, section 17.

8. Culte des mandarins célèbres ou des grands serviteurs de l'État.

Les mandarins célèbres, ou les grands serviteurs de l'État, qu'on nomme dans le langage ordinaire 名臣, officiellement 名宦, ne sont pas tous de la même catégorie. Voici le rang que la loi accorde au mérite, au courage, à la capacité et au zèle, par rapport aux mandarins.

La première classe comprend ceux qui ont été investis par l'empereur du *privilége des longs services* 議故, c'est-à-dire les vieux serviteurs de l'État, ou, comme s'exprime le *Thaï-thsing-liu-li*, les vieux serviteurs de la famille impériale 皇家故舊之人[1].

La deuxième comprend les mandarins militaires qui ont été investis du *privilége des grandes actions* 議功, c'est-à-dire qui ont fait des actions d'éclat, soit en abattant la tête du général ennemi 斬將, soit en lui enlevant son drapeau 奪旗, en lui brisant son glaive, ou en le poursuivant à une longue distance; puis encore, ceux qui ont apaisé une sédition, qui ont reculé les frontières de l'empire[2], etc.

La troisième comprend ceux qui ont été investis du *privilége des grands talents* 議能, c'est-à-dire les mandarins militaires qui ont habilement commandé

[1] *Taï-thsing-liu-li*, commentaire de la 3e section, art. 2.
[2] *Ibid.* section 3, art. 3.

des armées, et les mandarins civils qui ont dirigé, comme ministres, les affaires de l'État[1].

La quatrième, enfin, comprend ceux qui ont été investis du *privilége du zèle et de l'assiduité* 議勤, c'est-à-dire ceux qui, dans l'accomplissement de leurs fonctions, ont témoigné un grand zèle pour les intérêts de l'État[2].

Ces heureux personnages, comblés de faveurs, aussi bien que leurs ascendants et leurs descendants, ne sont point soumis à la juridiction des tribunaux ordinaires. Les magistrats ne peuvent procéder ni à l'interrogatoire, ni au jugement des privilégiés en général 八議者[3], avant d'avoir reçu un ordre positif de l'empereur[4]. On rassemble, il est vrai, les preuves du délit, s'il y a délit; mais le cours de la justice est interrompu.

Par un dernier surcroît, on leur confère, quand ils meurent, des titres posthumes singulièrement fastueux; on leur rend un culte, et le premier jour de chaque mois, le Tchi-hèin, ou le Gouverneur du district, offre un sacrifice aux mandarins célèbres dans un petit temple nommé *Ming-hoan-thse* 名宦祠.

D'après les statistiques de l'empire, il existait à la

[1] *Taï-thsing-liu-li*, section 3, art. 5.
[2] *Ibid.* art. 6.
[3] Il y a huit classes privilégiées. Les membres de la famille impériale sont de la première.
[4] *Taï-thsing-liu-li*, section 4.

Chine, sur la fin de la dynastie des Ming, trois mille six cent trente-six personnages illustres. La ville de Péking, dont la fondation ne remonte qu'à l'année 1267 (après J. C.), a déjà produit trois cent cinquante et un mandarins célèbres, auxquels la *patrie reconnaissante* décerne les honneurs de l'apothéose.

9. Culte des sages.

On accorde, comme on le voit, la prééminence aux mandarins célèbres, et l'excellente raison qu'en donne le commentaire du *Taï-thsing-liu-li*[1], c'est que les grands talents ne sont pas communs 大才幹非尋常; quant aux sages 鄉賢, il y en a dans tous les districts.

Un titre qui appartient à tant de gens n'a pas cessé, malgré cela, d'être une distinction fort honorable; toutefois les *Hièn* « les Sages » sont inférieurs, très-inférieurs aux *Ching* 聖 « Saints », c'est-à-dire aux sages dans lesquels on trouve, avec la perfection, des qualités transcendantes. Comme ceux-ci paraissent capables, en naissant[2], de discerner le bien d'avec le mal, le vrai d'avec le faux, de pénétrer tous les mystères, car le Ching comprend tout, explique tout 有所識解者, on les regarde comme les messagers du ciel et de la terre 聖人者天地之使也. Il y en a quatre, qu'on

[1] *Taï-thsing-liu-li*, section 3 (commentaire).

[2] 聖人則生而知之。

nomme 先聖, ou les « Premiers sages » : ce sont Yao, Chun, Yu et Tching-tang; trois qu'on appelle 後聖, ou les « Sages postérieurs » : ce sont Wen-wang, Wou-wang et Tcheou-koung. On dit encore, par respect pour la mémoire de Confucius, que ce philosophe est un *Ching* « Saint », et que ses disciples, au nombre de soixante et douze, furent tous des *Hièn* « Sages » 孔門七十二賢. Le département de Sou-tcheou, dans le Kiang-nan, et le département de Taï-youen, dans le Chan-si, comptent particulièrement un très-grand nombre de sages 賢人, dont quelques-uns participent aux honneurs que l'on rend aux mandarins célèbres 名宦 et aux sages des districts 鄉賢.

On appelle 鄉賢祠 *Hiang-hièn-thse* le temple consacré aux Sages; le Tchi-hièn, ou le Gouverneur du district, y sacrifie le premier jour de chaque mois. Dans quelques localités, il en existe un autre qu'on nomme *Tchoung-y-hiao-ti-thse* 忠義孝弟祠 : il est consacré aux hommes qui sont devenus le modèle de la piété filiale, et qui ont été *béatifiés* par le peuple; mais il leur manque l'investiture impériale ou la *canonisation*, et le culte qu'on leur rend, m'a dit Wang, n'est pas autorisé dans tous les districts. En 1837, quand Tao-kouang mit son ancien précepteur, qui venait de mourir, au nombre des Sages (*Hièn-jin*), on sacrifia immédiatement dans les temples nommés *Hiang-hièn-thse*.

Le culte des sages est très-populaire à la Chine. Dans tous les villages, les Pao-tching ou les Officiers municipaux, montrant l'exemple, se prosternent comme le Tchi-hièn devant les tablettes des sages, et brûlent trois baguettes d'encens.

10. Culte des vierges et des femmes vertueuses.

C'est le pendant du *culte des sages*[1], et le dernier dans le tableau que présente le *Taï-thsing-hoeï-tièn*[2].

A la Chine, on rend des honneurs :

1° Aux filles *qui ont renoncé au mariage et gardé la virginité*, particulièrement aux vierges qui ont souffert la mort pour la vertu 烈女;

2° Aux veuves *qui ont renoncé aux secondes noces et gardé la viduité* 節婦. Il y a parmi elles des *martyres*, comme parmi les vierges.

Le célibat n'est pas considéré, à la Chine, comme un déshonneur; on a beaucoup de vénération, au contraire, pour les personnes qui s'abstiennent du mariage, et je ne m'étonne pas que le chef de l'insurrection actuelle encourage tant la chasteté. Du temps de Confucius, on respectait particulièrement les jeunes veuves qui refusaient de passer à de secondes noces. Aujourd'hui même, dans l'église ou la communauté catholique de Péking (elle se compo-

[1] Le culte des sages et le culte des vierges existent à la Chine depuis un temps immémorial.

[2] Voyez le *Taï-thsing-hoeï-tièn* (édition de la Bibliothèque impériale, chap. XLV, fol. 21 v°).

sait de deux mille deux cents personnes à l'époque où Wang a quitté la capitale de la Chine, c'est-à-dire en 1852), plusieurs filles gardent la virginité, et les païens du voisinage, qui les connaissent, ne les en estiment que plus [1].

Dans un pays comme la Chine, on a confié naturellement à l'autorité mandarinique l'appréciation des vertus. Cette autorité ne se borne pas à punir les crimes; elle récompense les bonnes actions, honore la chasteté. Le premier jour de chaque mois, le Tchi-hièn, ou le Gouverneur du district, sacrifie aux *vierges* et aux *femmes vertueuses* dans le temple appelé *Liĕ-niù-tsie-fou-thse* 烈女節婦祠. Il se prosterne, comme dans les autres temples, devant les tablettes, et brûle trois baguettes d'encens. Ajoutez à cela qu'on accorde aux vierges des titres posthumes, et qu'on élève pour elles des arcs de triomphe.

Mais, d'un autre côté, il y a des relations que le culte des ancêtres établit entre les parents et les enfants, puis entretient et perpétue après la mort des premiers. Ces relations, ou si l'on veut ces préjugés nous expliquent comment il s'est fait qu'avec sa législation rémunératrice, avec ses prix de vertu, avec son culte de la virginité, la Chine ne compte, après tout, qu'un très-petit nombre de vierges.

Dans presque tous les villages, les Pao-tching sacrifient aux *femmes vertueuses*.

[1] Un missionnaire, cité per M. Abel-Rémusat, s'exprime dans les mêmes termes.

SECTION VI.

POLICE.

DE LA POLICE MUNICIPALE. — FONCTIONS DES PAO-TCHING.

Dans les communes, la police est exercée par les Pao-tching, sous la direction du Tchi-hièn « Préfet du district »; dans les districts, elle est exercée par les Tchi-hièn, sous la direction des Tchi-fou « Préfets des départements ». Tout à la fois *administrative* et *judiciaire*, puisque les fonctions mandariniques participent de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire, la police a des attributions singulièrement étendues. Elle exige beaucoup de vigilance.

Le Pao-tching est donc chargé de la police administrative, comme le Li-tchang est chargé de la police rurale (section IVe). Le Pao-tching a le droit de *faire des ordonnances* et de *publier des règlements*. On n'a pas à craindre qu'il opprime la liberté des habitants, ni qu'il prescrive des mesures iniques. Pour se faire obéir, il doit assembler le conseil. Ses règlements ne peuvent être exécutés qu'avec l'autorisation du conseil municipal, dans lequel tous les Kia-tchang « Chefs de famille » ont le droit de siéger et de voter.

Il correspond presque toujours et *directement* avec le Tchi-hièn « Gouverneur du district ». Il correspond *indirectement* avec ce magistrat par l'intermédiaire des administrateurs; ainsi :

Pour la *police administrative*, dont l'objet principal est d'assurer, je n'ose point dire, l'exécution des

lois, mais l'exécution des ordonnances du Tchi-hièn « Gouverneur du district », qui est la loi vivante, il correspond avec le Tièn-sse, ou le Chef de la police administrative ;

Pour la *police judiciaire*, dont l'objet principal est la répression des crimes, des délits et des contraventions, il correspond avec le Siun-kien, ou le Commissaire du district.

Cependant, si les communes se gouvernent par elles-mêmes, tout n'est pas réglé par les Kia-tchang « Chefs de famille ». Il existe, à la Chine comme ailleurs, une *police municipale*, qui est du ressort du Pao-tching; une police dont il est le chef absolu, car, sous ce rapport, les Pao-tching de la Chine ne ressemblent, est-il besoin de le remarquer, ni aux constables de l'Angleterre et de l'Amérique, ni à nos officiers municipaux; les Pao-tching ont infiniment plus de latitude. La police municipale peut être envisagée sous trois points de vue : le maintien de l'ordre, le maintien des mœurs et le maintien des rites. Pénétrons encore une fois dans un bourg ou dans un village de la Chine; observons le Pao-tching et ses actes comme chef de la police.

1. Ordre public.

Le Pao-tching est préposé au maintien de la paix publique 安靜; la loi, je le répète, lui attribue, comme constable, une grande autorité. Chargé de la police des rues, il ne doit pas souffrir qu'on em-

barrasse la voie publique. On remarquera qu'il n'existe dans les provinces aucun droit d'étalage. Les grandes communautés, qu'on nomme *Ta-thsun-tchouang*, et dans lesquelles il y a des foires et des marchés, ne retirent des places aucun prix de location. La circulation des marchandises est entièrement libre. Pendant le jour, le Pao-tching surveille l'exécution des règlements qui concernent la police des tavernes. Il apaise les rixes. Assisté des Kia-tchang ou de ses officiers auxiliaires, il arrête les voleurs : c'est là une de ses principales occupations. Assisté des agents du Hing-fang (Bureau de la justice) 縣刑房差役, il arrête les criminels; il disperse les attroupements; il fait construire des corps de garde 路上搭些窩鋪. Dans l'intérêt de la commune, il ordonne des *corvées* aux habitants, qu'il partage en deux classes : les riches et les pauvres. *He who cannot pay in purse must pay in person*, disaient autrefois les Anglais ; le Pao-tching s'exprime à peu près dans les mêmes termes 有錢的人出些錢。無錢的人出些力[1].

Dans les bourgs, comme dans les villes, la police de nuit 夜禁 est d'une sévérité excessive. A huit heures du soir, en hiver; à neuf heures, en été, le Pao-tching ordonne qu'on ferme les rues. Il exige qu'il y ait dans tous les corps de garde un gong ou

[1] *Ching-yu-kouang-hiun*, section 15, fol. 5 r°.

un tam-tam à fond plat 一面鑼 et une lampe constamment allumée. Les Kiă-tchang « Officiers auxiliaires », ont, comme le Pao-tching, le droit de faire des rondes. Ils arrêtent ceux qu'ils rencontrent; ils écoutent de temps en temps; ils observent. En passant devant une maison qui leur est suspecte, ils peuvent crier : « Un *tel* est-il chez lui? 某人在家不在家[1] ». Si l'individu appelé ne répond pas, il est regardé, sans autre forme de procès, comme un voleur 若是黑夜裏沒有一些事不在家。定是去做賊。[2]. Dès que les Kiă-tchang « Officiers auxiliaires » trouvent quelque part un étranger, un inconnu 若有面生的人, ils l'enferment dans le corps de garde. Avec un tel système, les tapages nocturnes doivent être infiniment rares.

Mœurs.

Le Pao-tching, ai-je dit dans mon premier mémoire, réprime les atteintes portées aux bonnes mœurs, interdit tout ce qui pourrait favoriser la débauche, et, si des femmes de mauvaises vie s'établissent malgré lui dans la communauté qu'il administre, il est obligé d'avertir le Tchi-hièn « Préfet », ou le Siun-kien « Commissaire du district ». On a toujours proscrit les femmes publiques des communautés honnêtes, des bourgs, des villages et des hameaux;

[1] *Ching-yu-kouang-hiun*, section 15, fol. 4 r°.
[2] *Ibid.* fol. 4 r° et v°.

dans le chef-lieu du district, le Siun-kien « Commissaire » fixe les quartiers où ces femmes peuvent habiter; elles sont soumises à des règlements que les pièces de théâtre nous ont fait connaître.

Le Pao-tching n'est pas réduit, comme nos maires, à surveiller les chanteurs publics; car « il n'arrive jamais, m'a dit Wang, que l'on chante publiquement des chansons contraires aux mœurs, à la décence ou à l'ordre ». Le Pao-tching surveille les maisons de jeux. Malheureusement cette surveillance ne paraît pas très-efficace contre les joueurs; on a établi des tripots dans presque tous les bourgs et dans presque tous les villages. Le jeu est, après la pauvreté, le plus grand fléau des Chinois.

Il a le droit d'*excommunier*, c'est-à-dire de retrancher de la communauté, un jeune homme, dont la conduite est devenue scandaleuse. L'excommunication lancée par le Pao-tching équivaut à la peine infamante du bannissement, prononcée par un juge criminel, avec cette différence, toutefois, que l'excommunié peut s'établir où il veut. J'incline à croire que ce droit, réservé aux officiers municipaux, a toujours existé. Dans un drame de la dynastie des Youên, un personnage, très-méprisable, de ceux qu'on nomme 邦老, s'exprime ainsi : « Quelques traits de ma jeunesse ne firent pas beaucoup de bien à ma réputation. Le chef du village me dit alors : Tchin-hou, il faut quitter le pays. — Vénérable vieillard, lui répliquai-je, je pars à l'instant[1] ».

[1] Voyez mon *Théâtre chinois*, p. 173.

Le Pao-tching doit encore chercher (autant que peut le faire un homme qui ne connaît pas le christianisme) à désabuser les habitants de la magie, de la sorcellerie, des pratiques vaines et superstitieuses. Il doit surtout, chose difficile, les rassurer contre l'invisible action des mauvais esprits.

Rites.

Le Pao-tching prescrit, comme ministre du culte officiel et comme délégué du Tchi-hièn « Chef du district », les mesures nécessaires pour la célébration des fêtes, religieuses et civiles. Il maintient l'exécution des règlements sur les funérailles, qui sont, à la Chine, la plus importante de toutes les cérémonies. Il surveille, conjointement avec le Li-tchang, l'exécution des règlements minutieux, concernant la police des cimetières. Quand un habitant pauvre vient à décéder 死一窮人, il ordonne qu'on lui élève un tombeau 有一墳頂 dans un cimetière, qu'on nomme 義地 « cimetière des pauvres ». Quand un marchand meurt 若死一買賣人, si ce marchand était un homme d'une province étrangère 係外省人, il exige qu'on lui élève un petit monument 則立一小石碑為記, sur lequel on doit indiquer 1° le nom et le surnom du marchand; 2° la province où il est né; 3° le jour de sa mort.

Dans les assemblées qu'on nomme 山會, et

qui ressemblent à nos fêtes de villages, dans les concerts, dans les festins communaux, festins auxquels on convoque tous les habitants de la commune, hommes, femmes et enfants, le Pao-tching surveille l'exécution des règlements concernant la préséance, les prérogatives de l'âge et le rang des personnes, car le but des festins communaux n'est pas d'établir une égalité ridicule, mais tout au contraire de maintenir les distinctions qui doivent subsister entre les Leang et les Tsièn, les supérieurs et les inférieurs, les hommes et les femmes, les vieillards et les jeunes gens. Aujourd'hui, comme dans l'antiquité, on présente trois tasses de vin aux sexagénaires, quatre aux septuagénaires, cinq aux octogénaires, six aux nonagénaires, et si l'on ne chante plus des odes, on chante encore des chansons. Que l'on ne s'imagine pas que la charge de la police, la principale charge de l'administration municipale, offre de grandes difficultés; les hommes, préparés par l'éducution, par la force de l'habitude, au respect des convenances, naturelles ou sociales, évitent avec soin les remontrances des Pao-tching. L'éducation, on ne saurait trop le répéter, est concentrée dans la maison paternelle[1], et la maison paternelle est, à la Chine, une école de respect. C'est dans la famille que se forme cet esprit d'ordre et d'obéissance, de discipline et d'urbanité qu'on a toujours regardé comme le cachet de la civilisation chinoise.

Je n'ai parlé jusqu'à présent que des provinces;

[1] Les pensionnats n'existent pas à la Chine.

mais à Péking, où le système municipal n'existe pas, à qui confie-t-on les fonctions que la loi attribue partout ailleurs aux Pao-tching et aux Li-tchang? Qui tient les registres de l'état civil? J'ai présenté, dans mon premier mémoire, le tableau de l'organisation administrative des districts; on trouvera, dans le troisième, un tableau de l'organisation administrative de la capitale ou de la ville de Péking.

(La suite à un prochain numéro.)

RECHERCHES

SUR

L'HISTOIRE DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

CHEZ LES ORIENTAUX,

D'APRÈS DES TRAITÉS INÉDITS ARABES ET PERSANS,

PAR M. F. WOEPCKE.

PREMIER ARTICLE.

NOTICE SUR DES NOTATIONS ALGÉBRIQUES EMPLOYÉES PAR LES ARABES.

(Un extrait de cette notice a été présenté à l'Académie des Sciences dans la séance du 17 juillet 1854.)

Les traités d'algèbre arabes connus jusqu'à présent, et appartenant à différentes époques, depuis

le IXe jusqu'au XVIIe siècle de notre ère, mais ayant tous pour auteurs des Arabes de l'Orient[1], nous présentent cette science sous une forme exclusivement discursive et parlée, et qui n'admet aucun genre de notation, soit pour désigner les quantités connues

[1] Les traités en question dont aient paru jusqu'à présent le texte et la traduction, ou du moins un extrait complet, sont au nombre de quatre. Voici les titres sous lesquels ils ont été publiés :

1° « The *Khoolasut-ool-Hisab*, a compendium of arithmetic and « geometry, in the arabic language, by Buhae-ood-Deen, of Amool « in Syria, with a translation into persian and commentary, etc., « Calcutta, 1812. » C'est un traité d'arithmétique, qui contient aussi un chapitre sur l'algèbre. L'auteur, né en 1547, en Syrie, mourut à Ispahan en 1622. En 1843, M. Nesselmann, auteur d'une excellente histoire de l'algèbre chez les Grecs, a réimprimé à Berlin le texte arabe de l'édition de Calcutta, en y faisant diverses corrections, et en l'accompagnant d'une traduction allemande. Enfin, M. Aristide Marre en a donné une traduction française dans les *Nouvelles Annales de mathématiques*, publiées par MM. Terquem et Gérono, année 1846, vol. V, p. 263 et suiv.

2° « *The algebra of Mohammed Ben Musa*, edited and translated by « Frederic Rosen, London, 1831. » Mohammed Ben Moûçâ, originaire du Khârezm, composa ce traité d'algèbre sous le règne et à l'invitation du khalife Almâmoûn.

3° *L'algèbre d'Omar Alkhayyâmî*, publiée, traduite et accompagnée d'extraits de manuscrits inédits, par F. Woepcke, Paris, 1851. Alkhayyâmî, né à Nîchâboûr, mourut dans la même ville en 1123. Un fragment de ce traité d'algèbre fut découvert dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale, en 1834, par M. Sédillot (voir *Journal asiatique*, mai, 1834), qui publia une analyse détaillée de ce fragment dans un mémoire inséré dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque royale*, t. XIII, p. 130 à 136.

4° *Extrait du Fakhrî*, traité d'algèbre par Aboû Bekr Mohammed Ben Alhaçan Alkarkhî; précédé d'un mémoire sur l'algèbre indéterminée chez les Arabes, par F. Wœpcke, Paris, 1853. Alkarkhî dédia ce traité à Fakhr Al-moulq, mort le 3 septembre 1016, vizir du prince bouïde Behâ Ed-daoulah, fils d'Adhad Ed-daoulah.

ou inconnues sur lesquelles on opère, soit pour indiquer ces opérations. Tout, au contraire, y est exprimé par des mots et des phrases, même les coefficients numériques, qui ne sont représentés ni par les lettres numérales, ni par les chiffres, mais par les numératifs de la langue.

On sait que, d'autre part, l'algèbre des Grecs et celle des Indiens nous offrent déjà des commencements d'une notation algébrique. Diophante a des signes pour l'inconnue et ses puissances, ainsi que pour le terme constant, auxquels signes il joint les coefficients numériques, figurés au moyen des lettres de l'alphabet; en outre, il a un signe pour exprimer la soustraction. Les algébristes indiens ont, de plus, des signes pour un nombre quelconque d'inconnues, une notation des puissances qui permet de l'appliquer d'une manière uniforme à toutes ces inconnues, et une certaine méthode, quoique très-imparfaite encore, de poser une équation. Ils placent les deux membres de l'équation sur deux rangs, l'un au-dessous de l'autre; chaque rang contient, dans le même ordre, toutes les puissances de l'inconnue qui entrent dans l'équation, depuis la plus élevée jusqu'au terme constant; à celles des puissances qui ne se trouvent pas effectivement dans l'un des deux membres, on donne le coefficient zéro. Ainsi, pour figurer l'équation

$$x^4 - 2x^2 - 400x = 9999,$$

on écrit, d'après ce mode de notation (*ru* étant le

signe indien du terme constant, *ya* celui de la première inconnue, *v* celui du carré, *vv* celui du carré-carré, et un point superposé celui de la soustraction):

ya vv 1   *ya v* $\dot{2}$ *ya* $\dot{4}$00   *ru* 0
ya vv 0   *ya v* 0   *ya* 0   *ru* 9999.

Il paraissait, d'après cela, que les Arabes, tout en enrichissant la *théorie* de l'algèbre de découvertes originales et importantes, comme l'est, par exemple, la construction géométrique des équations du 3ᵉ degré, étaient restés ou redescendus, par rapport à la *forme*, au-dessous de leurs devanciers.

Je pense donc que la découverte que je viens de faire de l'existence d'une notation algébrique très-développée chez les Arabes de l'Occident, peut offrir un certain intérêt pour l'histoire des sciences.

Cette notation est presque aussi complète qu'elle pouvait l'être, tant que l'algèbre elle-même restait *numérique*. Car, je me hâte de le dire, quelque honneur que l'invention de cette notation puisse faire aux géomètres arabes, elle ne diminue en rien la gloire de Viète, dont l'immense et incontestable mérite consiste à avoir introduit la notation *littérale* pour les quantités *connues* dans le calcul algébrique, et à avoir, le premier, en exprimant en même temps les opérations algébriques par des signes, *figuré* des *calculs virtuels* avec des *lettres*, tandis que jusque-là on n'avait su qu'exécuter des calculs *réels* sur des *nombres;* en un mot, à avoir changé la face de la science même, et jeté les bases de l'analyse mo-

derne, en remplaçant l'algèbre *numérique*, que nous trouvons chez les Grecs, les Indiens, les Arabes et chez les Occidentaux avant Viète, par le *calcul des symboles* [1].

Voici maintenant en quoi consiste essentiellement la notation arabe :

1° L'inconnue et ses puissances sont désignées par les initiales de leurs noms arabes, superposées aux coefficients numériques, savoir :

La 1re puissance (x), par un *chîn* ﺷ, initiale du mot شيء *chaï*, « chose »;

La 2e puissance (x^2), par un *mîm* ﻣ, initiale du mot مال *mâl*, « possession », carré;

La 3e puissance (x^3), par un *qâf* ﻛ, initiale du mot كعب *qa'b*, « cube ».

2° On pose des équations en plaçant les deux membres de l'équation l'un à la suite de l'autre, et en les séparant par un *signe d'égalité*, figuré ainsi : ل [2].

3° Dans chaque membre on place d'abord tous les termes positifs, et ensuite tous les termes négatifs, en les séparant les uns des autres par la particule الا *illâ*, « moins ». Dans un second manuscrit du traité d'où je tire cette notation, le mot الا est remplacé seulement par son trait final لا *lâ*, ce qui lui

[1] Voir le beau mémoire de M. Chasles, dans lequel l'illustre géomètre a discuté à fond cette importante question, *Comptes rendus de l'Acad. des Sciences*, t. XII, p. 741 et suiv.

[2] On paraît avoir fait ce signe du *lâm* final de la racine عدل « égaler ».

ôte son caractère grammatical, et lui donne presque tout à fait celui d'une simple notation, donc d'un *signe de la soustraction.*

4° Les racines des quantités sourdes, soit entières, fractionnaires ou mixtes, sont désignées par un *djîm* ج, initiale du mot جذر *djidzr,* « racine », superposé à la quantité sourde, et équivalant, par conséquent, au *signe radical.*

5° Lorsqu'il s'agit de trouver la valeur d'une inconnue par la proportion, on écrit celle-ci en séparant les quatre termes les uns des autres par le signe suivant .·., et en mettant, à la place du terme inconnu, un *djîm* ج, initiale du mot جذر « racine », lequel terme est employé, conjointement avec شيء « chose », par les algébristes arabes, pour désigner la première puissance de l'inconnue[1].

6° On se sert, avec une clarté parfaite, de la notion de l'*exposant,* désigné par le mot اسّ *ass,* qui signifie proprement : « principe, base, fondement ». Je fais observer exprès, dès l'abord, et comme un point très-essentiel, que le mot *ass* est employé au singulier, et non au pluriel اساس *içâs;* donc, qu'on ne dit pas, par exemple, « le cube a trois *içâs* (éléments) », tournure qui ne s'accorderait pas avec une conception nette et précise de l'idée de l'exposant, mais qu'on dit bien « l'*ass* du cube est trois ».

[1] Voir l'édition ci-dessus citée de l'*Algèbre d'Omar Alkhayyâmî,* p. 7 de la traduction, p. 5 du texte arabe; l'*Extrait du Fakhrî,* p. 48; et l'extrait ci-dessous du Traité d'Alkalçâdî, au troisième chapitre de la quatrième partie.

La notation dont je viens de donner un aperçu se trouve employée dans un traité d'arithmétique composé, vers le milieu ou dans la seconde moitié du XVe siècle, par un Arabe d'Espagne, Ali Ben Mohammed Alkalçâdî, et contenu dans un manuscrit appartenant à M. Reinaud, que l'éminent orientaliste a bien voulu me communiquer[1]. Le manuscrit de M. Reinaud est d'autant plus précieux, qu'un double, existant à la Bibliothèque impériale[2], est copié avec la négligence la plus déplorable, précisément en ce qui concerne la notation, et de manière à n'en présenter que des traces éparses et incohérentes[3]. Les initiales superposées aux chiffres, qui constituent l'élément le plus essentiel de la notation, y manquent presque partout; et, destitués de ces signes, les groupes de chiffres, réunis pour former des polynômes ou des équations, au moyen du signe de la soustraction[4] et du signe de l'égalité, n'ont plus d'autre signification démontrable, que

[1] Je saisis avec empressement cette occasion d'offrir mes remercîments à M. Reinaud, si distingué par la bienveillance qu'il met à procurer aux personnes studieuses tout ce qui peut les aider dans leurs travaux, ou faciliter leurs recherches.

[2] N° 1134, ancien fonds arabe.

[3] Il faut dire cependant que, abstraction faite des formules figurées au moyen de la notation, le texte du manuscrit de la Bibliothèque impériale est souvent meilleur que celui du manuscrit de M. Reinaud, et très-utile pour corriger le texte de ce dernier manuscrit.

[4] C'est dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale que la *particule* de la soustraction se trouve *constamment* remplacée par son trait final seulement, et ainsi changée dans un *signe* de la soustraction. (Voir l'exposé ci-dessus, 3°.)

celle d'un moyen mnémonique, imaginé pour faciliter à l'esprit les opérations du calcul, en lui présentant simultanément, et arrangés d'une façon convenable, les nombres qui entrent dans le problème. Il est vrai que les signes des puissances se trouvent mis dans quelques cas isolés; mais employés ainsi, sans suite, ils n'ont encore que la valeur de signes mnémoniques. Car la condition indispensable pour donner à des signes conventionnels quelconques le caractère d'une notation, c'est qu'ils soient toujours employés quand il y a lieu, et toujours de la même manière. Bref, au lieu de prouver l'existence d'une notation algébrique chez les Arabes, le manuscrit de la Bibliothèque impériale, que j'avais vu d'abord, semblait prouver, au contraire, que les Arabes n'avaient pas su s'élever réellement à une semblable conception, tout en en ayant eu peut-être une idée plus ou moins vague; d'autant plus que l'auteur n'expose pas les principes de sa notation, mais se borne à la laisser s'expliquer par elle-même, en donnant pour toutes ses formules, d'abord l'énoncé parlé, et ensuite l'expression figurée, précédée des mots : « Posez cela ainsi » فانزل ذلك هكذا. Cependant j'étais intimement convaincu que cet état du manuscrit ne provenait que d'une altération due à la négligence d'un copiste ou d'une succession de copistes; et que tout ce que je pouvais en tirer dans cet état ne servirait qu'à obscurcir la question, au lieu de l'éclaircir. Je m'étais donc décidé à réserver ces données avec quelques autres

pièces que j'examinerai ci-après, et qui toutes m'indiquaient l'existence d'une notation algébrique chez les Arabes, jusqu'à ce que je pusse en découvrir une preuve bien décisive, lorsque le manuscrit de M. Reinaud, où la notation se trouve entièrement conservée, vint m'offrir, à la fois, la confirmation complète de mes prévisions, et la clef si longtemps cherchée de cette question intéressante.

On trouvera ci-après un extrait du traité en question, dans lequel sont réunies, suivant l'ordre, toutes les formules posées par Alkalçâdî, et quelques passages ayant trait à la notion des exposants.

Cet extrait est suivi d'un passage tiré des Prolégomènes d'Ibn Khaldoûn, duquel il résulte que l'emploi de la notation que je viens de signaler dans le traité d'Alkalçâdî n'est pas un fait isolé; mais qu'un arithméticien et astronome arabe, également originaire d'Espagne, connu sous le nom d'Ibn Albannâ, et contemporain de Fibonacci, avait fait usage de la même ou d'une semblable notation, dans un traité pour la composition duquel il avait, à son tour, puisé dans les ouvrages de deux auteurs *antérieurs*, Ibn Almon'am et Alahdab. Je donne ce passage d'après deux manuscrits de la bibliothèque de Leyde, et j'aurais désiré en comparer le texte avec les manuscrits de la Bibliothèque impériale; mais ces derniers manuscrits des Prolégomènes se trouvent entre les mains de M. Quatremère, occupé, depuis plusieurs années, comme on sait, à publier cet important ouvrage arabe. Un passage de la tra-

duction latine d'un traité d'algèbre arabe, faite par Gérard de Crémone au XIIe siècle, passage que j'emprunte à une savante publication du prince dom Balthasar Boncompagni, fournira une preuve encore plus explicite de l'emploi fait par les Arabes de certaines notations algébriques, déjà antérieurement au XIIIe siècle.

A ces pièces est jointe la reproduction et l'explication d'une table de multiplication des puissances algébriques, que j'ai rencontrée dans un manuscrit persan de la Bibliothèque impériale. Dans ce tableau, les puissances algébriques et leurs valeurs réciproques sont désignées par une autre notation, savoir, au moyen des dernières lettres radicales (et non plus des initiales) des mots qui forment les noms arabes de ces puissances. En outre, cette notation ne s'arrête pas, comme celle d'Alkalçâdî, au cube; le tableau même va jusqu'à la 10e puissance, et la manière dont les notations sont formées montre parfaitement comment on pourrait les continuer jusqu'à une puissance quelconque.

Le morceau qui termine cette notice contient la traduction d'un passage tiré d'un manuscrit de la bibliothèque de Leyde, et fournissant une nouvelle preuve de l'emploi de deux inconnues par les algébristes arabes, dont il se trouve déjà deux exemples dans l'Extrait du Fakhrî. Quoique ne touchant pas directement à la question des notations, cet emploi de deux inconnues, dans la solution des problèmes algébriques, constitue un fait très-important pour la

forme de l'algèbre, et se rattache ainsi à la matière qui forme l'objet principal de cette notice.

I.

Il existe plusieurs variantes du titre du traité d'arithmétique qui m'a fourni, comme je l'ai dit, les données principales sur l'emploi des notations algébriques par les Arabes. Ce titre est :

1° D'après le manuscrit de M. Reinaud, كشف الاستار عن علم الغبار « Soulèvement des voiles de la science du Gobâr[1] » ;

[1] Quant au mot *Gobâr*, dont il serait très-important pour l'histoire de l'arithmétique de fixer bien exactement la signification, ou plutôt, comme je crois, les significations, voici ce que je peux donner comme un résultat provisoire, mais non encore définitif, de mes recherches sur cette matière. Il me semble qu'il faut avant tout distinguer trois choses :

1° Les neuf *signes* du chiffre Gobâr 9 8 7 6 5 4 3 2 1, par opposition aux chiffres *indiens* ٩ ٨ ٧ ٦ ٥ ٤ ٣ ٢ ١ ; les premiers, très-semblables à nos chiffres modernes ou européens ; les seconds, essentiellement différents.

2° La *notation* du chiffre Gobâr, par opposition à l'emploi des chiffres avec valeur de position ; savoir : une notation qui paraissait être inhérente aux chiffres Gobâr, et qui consiste à désigner les dizaines par un point superposé aux unités correspondantes, les centaines, par deux points superposés, et ainsi de suite. Mais dans un manuscrit arabe appartenant à la dernière moitié du XVIe siècle, et qui se trouve en la possession de M. Chasles, qui a bien voulu me le communiquer, j'ai rencontré cette notation employée avec les chiffres indiens, et, de plus, proposée sous le titre de « notation indienne » قلم هندى. Ce fait pourrait donner lieu à des rapprochements intéressants avec les chiffres indiens du moine grec Néophytos, mentionnés par M. de Humboldt dans son célèbre mémoire sur

2° Daprès le manuscrit de la Bibliothèque impériale, كشف الاسرار عن وضع حروف الغبار «Révélation des secrets de l'emploi[1] des signes[2] du Gobâr»;

3° D'après Casiri, qui en mentionne, dans son

les systèmes de chiffres en usage chez différents peuples, et sur l'origine de la valeur de position des chiffres indiens. (*Journal de mathématiques* de M. Crelle, t. IV, p. 206 et suiv.)

3° Le *calcul* Gobâr, الحساب الغبارى, c'est-à-dire le *calcul par écrit*, en se servant des chiffres, soit Gobâr, soit indiens (mais toujours avec valeur de position et emploi d'un signe pour zéro, soit d'un point, soit d'un rond), par opposition au *calcul de tête*, الحساب الهوائي. Les deux manuscrits mêmes dont je me sers pour le travail actuel, fournissent une preuve que le nom du calcul est indépendant des chiffres qu'on y emploie; le manuscrit de M. Reinaud fait usage du chiffre Gobâr, le manuscrit de la Bibliothèque impériale, des chiffres indiens. Le calcul par écrit reçut, sans doute, le nom de *gobârî*, parce qu'on l'exécutait originairement sur des tables couvertes d'un sable fin, غبار. (Voir la savante note donnée par M. Reinaud à la fin de son *Mémoire sur l'Inde*, p. 399.) Cette conjecture concorde singulièrement avec une étymologie du mot *abacus*, ἄβαξ, faisant dériver ce mot de l'hébreu *abak* אבק «poussière», et proposée par M. Vincent, d'après MM. Chasles et Terquem, dans un savant mémoire sur l'origine de nos chiffres et sur l'Abacus des Pythagoriciens, inséré dans le Journal de mathématiques de M. Liouville, t. IV; voir p. 15 du tirage à part, la note.

[1] Littéralement : «action ou manière de poser, de mettre.»

[2] L'auteur entend par là les figures des neuf unités du chiffre Gobâr, ainsi qu'il résulte du passage suivant de son traité : وتشتمل على مقدمة واربعة اجزاء وخاتمة وفى كل جزء ثمانية ابواب فاما المقدمة ففى صفة وضع هذه الحروف وما يتعلق بذلك وهى تسعة اشكال مختالفة اولها الواحد وبعده الاثنان الى التسعة الخ «(Ce traité) comprend une introduction, quatre parties et une conclusion; chaque partie contient huit chapitres. Quant à l'introduction, elle traite de la manière de poser ces *signes*, et de ce qui s'y rapporte: ce sont neuf figures différentes dont la première est l'unité, puis vient le deux, (et ainsi de suite) jusqu'à neuf».

catalogue[1], une copie comme se trouvant à la bibliothèque de l'Escurial, كشف الاسرار في علم حروف الغبار « Révélation des secrets sur la science des signes du Gobâr ».

L'auteur dit, dans sa préface, que ce traité n'est qu'un abrégé d'un ouvrage plus étendu qu'il avait composé sous le titre de « Soulèvement de la couverture de la science du calcul » نبذة اقتطفتها من كتابي المسمّى بكشف الجلباب عن علم الحساب, ouvrage mentionné par Hadji Khalfa[2].

Le nom de l'auteur est : ابو الحسن على بن محمد بن محمد بن على القريشى الشهير بالقلصادى والاندلسى البسطى « Aboûl Haçan Alî Ben Mohammed Ben Mohammed Ben Alî, le Koraïchite, connu sous le nom d'Alkalçâdî, et sous le nom d'Alandaloucî Albasthî. »

Au lieu d'originaire, ou d'habitant d'Albacète en Andalousie (ou plus exactement dans le royaume de Murcie), le manuscrit de l'Escurial (Casiri, *l. l.*) le fait originaire de Grenade (الغرناطى).

Il mourut, d'après Casiri, le 10 dzoûlhidjdjah de l'an 881 de l'hégire (26 mars 1477), d'après Hadji Khalfa (*l. l.*), en 891 de l'hégire (7 janvier à 27 décembre 1486).

Le traité dont il s'agit est divisé en quatre parties. La première traite de l'arithmétique des nombres entiers; la seconde, des fractions; la troisième, des racines; la quatrième, de la détermination de l'inconnue (فى استخراج المجهول).

[1] Vol. I, p. 289, ms. DCCCXLVIII, 4°.

[2] Édit. de Fluegel, vol. V, p. 204, n° 10686.

Cette dernière partie, qui nous intéresse ici principalement, est divisée en huit chapitres, dont voici les titres :

1° De la proportion (في الاعداد المتناسبة).

2° De l'opération avec les ronds[1] (في العمل بالكفات).

3° De l'algèbre (et en particulier des cas simples, c'est-à-dire des équations binômes).

4° Des cas composés (équations trinômes du second degré).

5° De l'addition des espèces (اجناس, puissances algébriques).

6° De la soustraction (des espèces).

7° De la multiplication (des espèces).

8° De la division (des espèces).

Enfin, la conclusion est divisée en trois sections, dont la première est intitulée : « De ce qu'il (faut faire) si l'équation contient des termes négatifs (فيما اذا كان في المعادلة استثناء) », et dont les deux autres traitent de la sommation de différentes progressions.

Je vais maintenant extraire, suivant l'ordre, tous les exemples de notations contenus dans le traité d'Alkalçâdî, en indiquant la partie et les chapitres où ils se trouvent.

[1] C'est un procédé particulier pour résoudre des problèmes de la forme $\frac{x}{a} \pm \frac{x}{b} = c$ par la méthode des deux fausses positions. Il paraît avoir reçu son nom d'une figure dont on se sert dans cette opération, et qui ressemble à deux cercles qui se touchent extérieurement. Dans les deux cercles, on place les deux nombres supposés dans les deux hypothèses.

TROISIÈME PARTIE.

RADICAUX.

CHAPITRE V[1].

$\sqrt{3}$ ... ج/3 ; $\sqrt{12}$ ... ج/12 [2]; $\sqrt{27}$ ... ج/27 ;

$\sqrt{32}$ ... ج/32 ; $\sqrt{2}$ ... ج/2 ; $\sqrt{18}$ ... ج/18 ;

$\sqrt{5}-\sqrt{3}$ ... ج/3 لا ج/5 [3].

CHAPITRE VI.

$\sqrt{48}$ ... ج/48 ; $\sqrt{54}$ ... ج/54 ; $\sqrt{72}$ ... ج/72 [4].

[1] Dans ce chapitre seulement, le signe de la racine a, dans le manuscrit de M. Reinaud, la forme d'un chiffre Gobâr (3), au lieu d'un ج; mais, dans les chapitres suivants, on trouve partout le ج, qui est évidemment la forme normale du signe. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, le trait qui sépare le nombre du ج superposé ne se trouve pas, et, dans les deux chapitres suivants, le ج lui-même manque presque partout dans ce manuscrit.

[2] Dans le manuscrit de M. Reinaud, les nombres 3 et 12 des deux radicaux $\sqrt{3}$ et $\sqrt{12}$, dont il s'agit de faire la somme, sont placés l'un tout près de l'autre, sous un même trait, surmonté d'*un* signe de racine seulement; mais, dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, les deux radicaux sont parfaitement séparés.

[3] Le manuscrit de la Bibliothèque impériale porte ici, comme partout dans les formules, لا au lieu de الا.

[4] Je suis convaincu que cette formule doit être ج ج/72, et représenter $\sqrt{\sqrt{72}}$. Pour confirmer ma conjecture, voici le texte qui précède cette formule, très-corrompu dans le manuscrit de M. Reinaud, mais très-bien conservé dans le manuscrit de la Biblioth. impériale. Il s'agit dans ce chapitre de la multiplication des radicaux; au dernier paragraphe l'auteur dit : « Si le mot racine se trouve un plus grand

CHAPITRE VII.

$\sqrt{60}$ ... ج / ٦٠ ; $\sqrt{5}$ ... ج / ٥ ; $\sqrt{12}$ ... ج / ١٢ ;

$\sqrt{20\frac{4}{7}}$ ... ع / ٧ ج / ٢٠ ; $\sqrt{6}$ ... ج / ٦ ; $\sqrt{\frac{3}{5}}$ ... ج ج / ٥ ;

$3\sqrt{6}$ ... ج / ٦ ; $\sqrt{54}$ ... ج / عـ٩ ; $\frac{1}{2}\sqrt{48}$ ... ج / عـ٨ ; $\sqrt{12}$ ... ج / ١٢.

CHAPITRE VIII.

$6 + \sqrt{27}$ ... ج / ٢٧ ∴ ٦ [1] ; $\sqrt{4\frac{1}{2}} + \sqrt{1\frac{1}{2}}$ ... ١/٢ ج ١ ١/٢ ج ع [2] ;

nombre de fois au-dessus de l'un des deux nombres qu'au-dessus de l'autre (ان كان لفظ الجذر على احد العددين اكثر مما على صاحبه), élevez au carré celui qui est en défaut, jusqu'à ce qu'il devienne de l'espèce de l'autre. Exemple : Si l'on vous dit, multipliez la racine de six par la racine de racine de deux, élevez six au carré, multipliez le résultat en deux, et placez au-dessus du produit le mot racine deux fois (واوقع على الخارج لفظ الجذر مرتين); ce sera ce qu'on a cherché, savoir la racine de racine de soixante et douze. »

Je fais observer que, à partir d'ici, le trait qui sépare le nombre du ج superposé commence à manquer aussi dans le manuscrit de M. Reinaud. Dans les formules du texte ci-dessus j'ai mis ou ôté ce trait, selon qu'il se trouve ou non dans le manuscrit de M. Reinaud.

[1] On pourrait croire, d'après cet exemple, que le signe ∴ a la valeur d'un signe de l'addition. Mais comme il n'est employé de cette manière qu'accidentellement, dans quelques cas isolés, dont on trouvera encore ci-après deux ou trois exemples, il manque à cet emploi ce caractère de suite, indispensable, comme je l'ai dit ci-dessus, pour constituer une notation. Le véritable et propre emploi du signe ∴ consiste à séparer les termes de la proportion, et l'on verra que pour cela il est toujours employé, et toujours de la même manière, ainsi que l'exige une notation. Je dis donc que l'auteur n'a pas de signe pour exprimer l'addition.

[2] Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, cette formule est figurée comme il suit : ١/٢ و١ ، ١/٢ ٤.

$45-\sqrt{450}$ ... ححہ ٥٠ لا ج٥[1]; $6\frac{3}{7}-\sqrt{9+\frac{1}{7}+\frac{\frac{2}{7}}{7}}$ ... [illegible][2].

QUATRIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

PROPORTIONS.

$7 : 12 = 84 : x$ ..... [illegible]

$11 : 20 = 66 : x$ ..... [illegible] [3].

CHAPITRE III.

ALGÈBRE.

« Cette science est fondée sur trois espèces, savoir : les nombres, les choses et les carrés, auxquelles se joignent les cubes. Le nombre n'a point d'*ass*, l'*ass* des choses est un, l'*ass* des carrés est deux, et l'*ass* des cubes est trois. Parmi toutes ces espèces, il n'y a de connu que le nombre. *Chose* et *racine* ont la même signification, et veulent dire une (quantité) inconnue. Le *carré* (*mâl*) est ce qui résulte de la multiplication de la chose par elle-même. Le *cube* est ce qui résulte de la multiplication du carré par

[1] Dans cette formule, c'est le manuscrit de la Bibliothèque impériale qui a le ﺣ, tandis qu'il est omis dans le ms. de M. Reinaud.

[2] Dans cette formule, le ﺣ manque dans les deux manuscrits; mais cette omission doit être mise sur le compte des copistes. La quantité « neuf et un septième et deux septièmes d'un septième » est figurée de la même manière dans les deux manuscrits. De même, ailleurs dans ce traité, « quatre neuvièmes et cinq huitièmes d'un neuvième et la moitié d'un huitième d'un neuvième » sont figurés ainsi $\frac{154}{289}$, pour ne pas citer d'autres exemples.

[3] Ces deux formules sont figurées tout à fait de la même manière

sa racine. *Algèbre* signifie, dans le langage technique, l'action d'ôter la particule[1] de la négation[2] et ce qui la suit, et de le reporter, en conservant l'égalité, dans l'autre membre. La *mokâbalah* et l'égalisation, c'est l'action d'examiner les termes du problème, les uns relativement aux autres (النظر بين القاب المسئلة), et de retrancher chaque espèce de sa semblable : la négative[3] de la positive[4]; et le positif est ce qui précède la particule de la négation, et le négatif est ce qui la suit. »

FORMULES D'ÉQUATIONS BINÔMES.

$4x^2 = 12x$ ... [5]; $18x^2 = 72$ ... ;

$5x = 60$ ... [6].

dans les deux manuscrits, sauf la différence des chiffres, qui sont toujours indiens dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale.

[1] حرف ; ce mot signifie chez les grammairiens arabes « particule », et je l'ai traduit ainsi pour être bien sûr de ne rien prêter à l'auteur en ce qui touche la notation. Mais ce mot signifie aussi très-souvent « signe », comme ci-dessus (p. 359, 2e note), où l'auteur s'en servait pour désigner les neuf signes du chiffre Gobâr. C'est aussi de ce mot qu'on se sert toujours pour désigner les « lettres » de l'alphabet.

[2] استثناء signifie proprement « l'action de faire une exception. » La particule الا, qui dans l'usage technique de l'algèbre correspond à notre « moins », signifie dans le langage ordinaire « excepté ».

[3] ناقص « déficient ».

[4] زائد « excédant ».

[5] C'est par suite d'une inadvertance de copiste seulement que le ش superposé manque dans le manuscrit de M. Reinaud. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, ces indices des puissances manquent presque toujours, comme je l'ai déjà fait observer, et je signalerai tous les cas où, par exception, ils se trouvent. Mais le signe d'égalité est toujours mis dans le ms. de la Bibliothèque impériale.

[6] Je crois que c'est seulement par suite d'une négligence de co-

CHAPITRE IV.

FORMULES D'ÉQUATIONS TRINÔMES.

$x^2+10x=56$ ... [illegible] [1]; $x^2=8x+20$ ... [illegible];

$x^2+20=12x$ ... [illegible]; $x^2+16=8x$ ... [illegible] [2];

$6x^2+12x=90$ ... [illegible]; $4x^2+48=32x$ ... [illegible];

$3x^2=12x+63$ ... [illegible]; $\frac{1}{2}x^2+x=7\frac{1}{2}$ ... [illegible] [3].

CHAPITRES V ET VI.

FORMULES DE POLYNÔMES.

$3x^2+5-6x$ ... [illegible];

$3+4x^2+6x^3-4x^3$ ... [illegible];

piste, que l'indice superposé au nombre 5 est un ج au lieu d'un ش; car, bien que les algébristes arabes emploient aussi le mot جذر pour désigner la 1re puissance de l'inconnue, l'indice de cette puissance est constamment ش, dans toutes les formules contenues dans les chapitres de ce traité relatifs à l'algèbre, la formule actuelle seule exceptée.

[1] Le manuscrit de la Bibliothèque impériale porte [illegible]; les trois points ∴ superposés au nombre 10 sont évidemment un reste du ش qui s'y trouvait originairement.

[2] Dans cette formule, le ش superposé au nombre 8 est remplacé dans le manuscrit de M. Reinaud par un simple trait.

[3] Le manuscrit de M. Reinaud porte [illegible], au lieu de [illegible], ce qui est évidemment une erreur du copiste.

$$8 + 7x^2 + 2x^3 - 6x \ldots$$ ٦ لا ٢ ٧ ٨ [1];

$$8x^3 - 5 \ldots$$ ٥ لا ٨ ; $$6x^2 - 3x \ldots$$ ٣ لا ٦ ;

$$3x + 8x^3 - (5 + 6x^2) \ldots$$ ٦ ٥ لا ٨ ٣ [2].

CHAPITRE VII.

MULTIPLICATION (DES PUISSANCES ALGÉBRIQUES).

« L'opération (de cette multiplication) consiste à multiplier l'un des deux nombres (coefficients) par l'autre, et à additionner leurs deux *ass;* ce qui résulte (de cette addition) est l'*ass* du produit de la multiplication. »

[1] Voici comment ces trois formules sont figurées dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale :

٦ لا ٥ ٣ ، ٤ لا ٦ ٤ ٣ ... ٦ ٢ ٧ ٨ .

Dans le manuscrit de M. Reinaud, les deux premières formules sont : ٦ ٦ لا ٥ ٣ et ٣ لا ٦ ٣ ٣. Le texte, dans lequel ces polynômes sont énoncés tout au long, et d'après lequel la troisième formule doit être la somme des deux premières, prouve qu'il faut les corriger comme ci-dessus. Cet énoncé est fautif dans le manuscrit de M. Reinaud, mais correct dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale.

[2] Ces trois formules sont figurées dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale comme il suit :

٥ لا ٨ ، ٣ لا ٦ ، ٦ ٥ لا ٨ ٣ .

FORMULES.

$$8x - 4 \ldots \quad ; \quad 6x^2 - 3x \ldots \quad ;$$

$$12x + 48x^3 - 48x^2 \ldots$$ [1].

CHAPITRE VIII.

DIVISION (DES PUISSANCES ALGÉBRIQUES).

« L'opération consiste à retrancher l'*ass* du diviseur de l'*ass* du dividende; ce qui reste est l'*ass* du résultat (quotient). »

FORMULES.

$$48x^6 - 18x^4 \ldots$$ [2]; $6x^3 \ldots$;

$$8x^3 - 3x \ldots$$

CONCLUSION.

PREMIÈRE SECTION.

TRANSFORMATION DES ÉQUATIONS.

$$3x^2 - 36 = 32x - x^2 \ldots$$ [3];

$$4x^2 = 32x + 36 \ldots$$

[1] Manuscrit de la Bibliothèque impériale : ٤٨ لا ٤٨ ١٢.

[2] Que telle soit la forme correcte de la formule, c'est ce qui résulte du texte du manuscrit de la Bibliothèque impériale, et de ce que la troisième formule doit être le quotient de la première par la seconde. Le manuscrit de M. Reinaud porte : ; le manuscrit de la Bibliothèque impériale : ١٨ لا ٤٨.

[3] Manuscrit de la Bibliothèque impériale : ١ لا ٣٢ ٣٦ لا ٣.

REMARQUE.

On a pu observer qu'à l'occasion de plusieurs des formules précédentes, j'ai dû faire quelques corrections, même au texte du manuscrit de M. Reinaud, et l'on pourrait trouver ce procédé un peu hasardeux dans une question aussi délicate que l'est celle d'une notation; mais je fais remarquer que, si d'un côté il est très-dangereux, sans doute, de corriger trop arbitrairement des textes au moyen desquels on veut prouver une vérité, l'altération des textes par la négligence des copistes est, de l'autre côté, un fait très-réel et dont il faut tenir compte; car, en s'attachant, par une réserve malentendue, trop péniblement à la lettre d'un mauvais texte, on ne fait que compliquer inutilement une question, à moins qu'on n'arrive à des résultats positivement faux. Au reste, je n'ai fait ces corrections qu'en en prévenant le lecteur, en indiquant les raisons qui me semblaient les nécessiter, et en donnant en même temps la leçon originale du manuscrit.

II.

Ce qui précède fera mieux comprendre la portée d'un passage des Prolégomènes d'Ibn Khaldoûn, dans lequel il est fait mention de notations, employées ou exposées dans des traités d'arithmétique arabes, semblables, très-probablement, au traité d'arithmétique dont on vient de lire des extraits.

Ce passage est contenu dans le chapitre des Prolégomènes qui traite des sciences mathématiques, et dont la seconde section est relative au calcul, c'est-à-dire à l'arithmétique pratique[1].

Voici maintenant le texte et la traduction du passage dont il s'agit :

ومن احسن التواليف المبسوطة فيها لهذا العهد بالمغرب
كتاب الحصار الصغير ولابن البنّا المراكشى فيه تلخيص
ضابط لقوانين اعماله مفيد ثم شرحه بكتاب سماه رفع
الحجاب وهو مستغلق على المبتدى بما فيه من البراهين
الوثيقة المبانى وهو كتاب جليل القدر ادركنا المشيخة
تعظمه وهو كتاب جدير بذلك وانما جاءه الاستغلاق
من طريق البرهان وساق فيه المولف رحمه الله تعالى
كتاب فقه الحساب لابن المنعم [2] والكامل للاحدب ولخص
براهينهما وغيرها من اصطلاح الحروف فيها الى علل
معنوية ظاهرة وهى سر العبارة بالحروف وزبدتها وهى كلها
مستغلقة وانما جاءها الاستغلاق من جهة البرهان شان
علوم التعاليم لان مسائلها واعمالها واضحة كلها واذا قصد
شرحها فانما هو اعطاء العلل فى تلك الاعمال وفى ذلك من
العسر على الفهم ما لا يوجد فى اعمال المسائل ٬

[1] Voir l'édition ci-dessus citée de l'Algèbre d'Omar Alkhayyâmî, la note au bas de la page 6 de la traduction.

[2] Le manuscrit porte الى منعم, ce qui ne paraît être qu'une faute de copie.

« Parmi les ouvrages étendus traitant de cela (savoir de l'art du calcul, صناعة الحساب), et composés en ce temps dans le Maghreb, un des meilleurs est l'ouvrage intitulé : *Al-hiçârou 'l-çaghîr* (La petite selle). Ibn Albannâ, le Marocain[1], en a fait un abrégé qui renferme les règles des opérations, ouvrage utile; puis il a commenté le même traité dans l'ouvrage qu'il intitula *Raf'ou 'l-hidjâb* (Le soulèvement du rideau). Cet ouvrage est difficile pour les commençants, à cause des démonstrations solidement construites (c'est-à-dire rigoureuses et détaillées) qu'il renferme. C'est un ouvrage d'une grande valeur, et nous avons vu les chaïkhs en faire beaucoup de cas, ce dont l'ouvrage est digne; la difficulté y vient seulement de la méthode des démonstrations. L'auteur (que Dieu, dont le nom soit exalté, soit miséricordieux envers lui!) a pris pour guide dans cet ouvrage le traité intitulé *Fikhou*

[1] Le véritable nom de ce géomètre, dont Ibn Albannâ n'est que le surnom, est Aboûl-abbâs Ahmed Ben Mohammed Ben Othmân Alazadî, ابو العباس احمد بن محمد بن عثمن الأزدى المعروف بابن البنا الغرناطى الانـدلسى. Il était originaire de Grenade, et enseignait avec éclat les différentes branches des sciences mathématiques au Maroc, où il publia aussi, en 1222, sous le titre de منهاج الطالب لتعديل الكواكب, des tables astronomiques dont un exemplaire figure dans le catalogue de la bibliothèque de l'Escurial, par Casiri (t. I, p. 344). Ces tables sont aussi citées par Ibn Khaldoûn, dans le chapitre des Prolégomènes qui traite des sciences mathématiques, et dont la dernière section est relative aux tables astronomiques. Une copie de son كتاب تلخيص الحساب, dont il est question dans le passage ci-dessus, est également enregistrée par Casiri, dans son Catalogue (t. I, p. 369).

'l-hiçâb (La science du calcul), par Ibn Almon'am[1], et le traité intitulé *Al-qâmil* (Le parfait), par Alahdab[2]. *Il résuma les démonstrations de ces deux ouvrages, et autre chose encore en fait de ce qui concerne l'emploi technique des signes*[3] *dans ces démonstrations, servant à la fois pour le raisonnement abstrait et pour la représentation visible (figurée), ce qui est le secret et l'essence de l'explication (des théorèmes du calcul) au moyen des signes*[4]. Tout cela est difficile, mais la difficulté n'y vient que de la part des démonstrations, particularité propre aux sciences mathématiques, parce que leurs problèmes et leurs opérations sont toutes évidentes (faciles à comprendre); mais, si l'on en désire l'explication, alors il s'agit de donner les raisons de ces opérations, et c'est là qu'il se présente pour l'entendement des difficultés qu'on ne trouve pas dans la pratique des problèmes.»

S'il paraît résulter de ce passage d'Ibn Khaldoûn que des notations algébriques ont été employées par les Arabes, déjà antérieurement au XIIIe siècle, cette conclusion est corroborée par un passage d'un document très-important, dont on doit la connaissance

[1] Comparer Hadji Khalfa, édition de Fluegel, vol. IV, p. 459, n° 9176.

[2] Comparer Hadji Khalfa, édition de Fluegel, vol. V, p. 27, n° 9739, où le titre est un peu plus complet, savoir, الكامل في الحساب.

[3] Ou bien : «des lettres de l'alphabet»; voir, ci-dessus, p. 365, note 1.

[4] *Idem.*

au prince dom Balthasar Boncompagni. C'est la traduction latine d'un traité d'algèbre arabe, faite par Gérard de Crémone, célèbre traducteur du XIIe siècle (1114-1187), et publiée par M. Boncompagni, d'après un manuscrit du Vatican, dans un ouvrage sur la vie et les œuvres de Gérard de Crémone[1], travail qui offre un haut intérêt pour l'histoire des sciences, grâce à la richesse des matériaux qu'y a rassemblés son savant auteur.

Voici le passage de ce traité d'algèbre relatif aux notations :

« QUALITER FIGURENTUR CENSUS, RADICES ET DRAGMÆ.

« Porro omnis computus qui in restauratione diminuti vel partitione superabundantis exercetur, « ad aliquod horum sex capitulorum[2] convertibilis « est. Quod ut levius fiat discenti : quædam scribendi « et multiplicandi præcepta damus, quibus integer « et res ad invicem, nec non res, quibus diminuitur « vel superabundat numerus, aut quæ diminuuntur « vel superabundant numero, multiplicentur hoc « præsupposito, quod ex ductu rei in rem provenit « tantum census, et ex ductu rei in numerum, non « nisi rerum multitudo.

[1] *Della vita e delle opere di Gherardo cremonese traduttore del secolo duodecimo e di Gherardo da Sabbionetta astronomo del secolo decimoterzo. Notizie raccolte da Baldassarre Boncompagni. Roma 1851.* — Le texte latin du traité d'algèbre dont il s'agit s'y trouve p. 28 et suiv. et le passage relatif aux notations, p. 36 et suiv.

[2] C'est-à-dire à une des six formes suivantes des équations du premier et du second degré : $x^2 = ax$, $x^2 = a$, $x = a$, $x^2 + ax = b$, $x^2 + a = bx$, $x^2 = ax + b$.

« In scribendo enim hæc regula teneatur, numero « censuum littera *c*, numero radicum littera *r*, deor- « sum virgulas habentes, subterius apponantur. « Dragmæ vero sine litteris[1] virgulas habeant, quo- « tiens hæc sine diminutione proponuntur. Verbi « gratia, duo census, tres radices, 4 dragmæ sic figu- « rentur :

$$\begin{array}{ccc} 2 & 3 & 4 \\ \underline{c} & \underline{r} & \underline{d} \end{array}$$

« Duæ tertiæ census, tres quartæ radicis, quatuor « quintæ unius dragmæ hoc modo figurentur :

$$\begin{array}{ccc} 2 & 3 & 4 \\ 3 & 4 & 5 \\ \underline{c} & \underline{r} & \underline{d} \end{array}$$

« Quotiens autem ex aliquo istorum diminutum « quod ponitur, aliud ei subscribatur habens punc- « tum loco virgulæ diminutionem indicans. Verbi « gratia, duo census minus tribus radicibus, duo cen- « sus minus 4 dragmis, quinque radices minus duo- « bus censibus, quinque radices minus quatuor drag- « mis sic notantur :

$$\begin{array}{cccc} 2 & 2 & 5 & 5 \\ \underline{c} & \underline{c} & \underline{r} & \underline{r} \\ 3 & 4 & 2 & 4 \\ \underset{\cdot}{r} & \underset{\cdot}{d} & \underset{\cdot}{c} & \underset{\cdot}{d} \end{array}$$

[1] Ce dernier détail n'est pas observé dans les exemples figurés, ceux-ci indiquant, comme on voit, les nombres simples ou dragmes (dirhems) par un *d*.

III.

Je passe maintenant à l'explication du tableau ci-contre, dans lequel on trouve les puissances de l'inconnue algébrique désignées par des notations analogues, jusqu'à un certain point, aux signes employés par Diophante.

Celui-ci représente, comme on sait, la 1[re] puissance de l'inconnue par ς′ (dernière lettre de *ἀριθμός*), son carré (*δύναμις*) par δ͂ῦ, son cube (*κύβος*) par κ͂ῦ, son carré-carré (*δυναμοδύναμις*) par δδ͂ῦ, ses puissances 5[e] et 6[e] (*δυναμόκυβος* et *κυβόκυβος*) par δκ͂ῦ et κκ͂ῦ respectivement; enfin, il figure le terme constant en donnant le nombre respectif pour coefficient au signe μ͂ό, abréviation de *μονάδες* « unités »[1].

Relativement à la notation des valeurs réciproques des puissances, Diophante pose la règle suivante : « Chacune d'elles prendra son signe du nombre qui lui est homonyme (c'est-à-dire de la puissance qu'elle a pour dénominateur), ce signe étant marqué d'un trait pour distinguer l'espèce (de l'espèce dont elle est la valeur réciproque)[2]. » Conformément à cette règle, nous trouvons[3] que

[1] Voir la seconde définition du I[er] livre des *Arithmetica*.

[2] *Ibid.* Définition 3, à la fin : *ἕξει δὲ ἕκαστον αὐτῶν ἐπὶ τοῦ ὁμωνύμου ἀριθμοῦ σημεῖον γραμμὴν ἔχον διαστέλλουσαν τὸ εἶδος.* Bachet traduit comme s'il y avait *γράμμα* au lieu de *γραμμή*. En outre il s'est trompé, dans le commentaire qui accompagne cette définition, sur la signification des « parties homonymes » de Diophante; mais il a corrigé cette erreur, p. 451 de son édition.

[3] *Ibid.* Définition 7, édition de Bachet, p. 7. On voit que la no-

$\frac{1}{x^2}$ est désigné par δς″ (δυναμοστόν), $\frac{1}{x^3}$ par κς″ (κυβοστόν), $\frac{1}{x^4}$ par δδς″ (δυναμοδυναμοστόν), $\frac{1}{x^5}$ par δκς″ (δυναμοκυβοστόν), $\frac{1}{x^6}$ par κκς″ (κυβοκυβοστόν).

Cette notation de l'algébriste grec est formée presque d'après le même principe que la notation du tableau dont il s'agit, si ce n'est que celle-ci emploie, comme on verra, toujours les lettres finales.

Le manuscrit dans lequel j'ai rencontré ce tableau est le n° 169 de l'ancien fonds persan. Il renferme un grand nombre de traités mathématiques, la plupart en persan, mais auxquels se trouvent mêlés aussi quelques morceaux arabes, et dont l'époque remonte en partie jusqu'au x[e] siècle de notre ère. Tous ces traités sont écrits de la même main, et, probablement, par une personne qui formait ce recueil pour son propre usage; c'est en vain que j'y ai cherché un post-scriptum indiquant la date de la copie d'un de ces morceaux. Ce manuscrit a appartenu à la bibliothèque de Melchisédech Thévenot, et paraît, d'après son papier et son écriture, être âgé au moins de trois cents ans. Ce sont là malheureusement les seuls éléments pour déterminer l'époque à laquelle appartiennent le tableau en question et la notation qu'il présente; car ce tableau se trouve complétement isolé sur une page (fol. 107 v°) du manuscrit, et n'est accompagné d'aucun texte explicatif.

tation n'est pas rigoureusement conforme à la lettre de la règle. Mais aussi est-il peu probable que ces notations n'aient pas été al-

Voici maintenant la signification du tableau :

Chacun de ses bords contient dans onze cases les noms des onze ordres (المنازل), ou puissances suivantes de l'inconnue :

اموال الكعاب	Quadrato-cubes	x^5
اموال الاموال	Carrés-carrés	x^4
الكعاب	Cubes	x^3
الاموال	Carrés	x^2
الجذور	Racines	x
الاحاد	Unités	n
اجزاء الجذور	Fractions des racines.	$\frac{1}{x}$
اجزاء الاموال	Fractions des carrés.	$\frac{1}{x^2}$
اجزاء الكعاب	Fractions des cubes.	$\frac{1}{x^3}$
اجزاء اموال الاموال	Fractions des carrés-carrés.	$\frac{1}{x^4}$
اجزاء اموال الكعاب	Fractions des quadrato-cubes. . .	$\frac{1}{x^5}$

Puis le carré intérieur du tableau est divisé en onze colonnes verticales et autant de colonnes horizontales, correspondantes aux cases du bord, ce qui donne lieu à onze fois onze, ou cent vingt et une petites cases carrées.

Le long des onze cases du bord supérieur est écrit le mot *multiplicande* (المضروب), le long du bord droit

térées en traversant les siècles qui séparent les premières copies des œuvres de Diophante de celles qui ont servi à Bachet.

le mot *multiplicateur* (المضروب فيه), ce qui s'explique de la manière suivante : si nous descendons une colonne verticale à partir d'une case quelconque du bord supérieur, puis si nous suivons une colonne horizontale à partir d'une case quelconque du bord droit, jusqu'à la petite case carrée de l'intérieur où les deux colonnes se croisent, cette case intérieure contiendra la puissance qui est de l'ordre du produit des puissances contenues dans les cases des deux bords.

De même, si nous partons de deux cases du bord gauche et du bord inférieur respectivement, la petite case carrée où se croisent les deux colonnes contiendra la puissance qui est de l'ordre du quotient de la puissance du bord gauche par la puissance du bord inférieur; c'est pourquoi, le long du bord gauche se trouve le mot *dividende* (المقسوم), et le long du bord inférieur, le mot *diviseur* (المقسوم عليه).

Il reste seulement à expliquer comment les signes contenus dans les cases du carré intérieur désignent les puissances de l'inconnue, ce qui est en même temps le point qui nous intéresse ici particulièrement.

Or on reconnaît que l'auteur du tableau a formé ces signes en prenant pour les unités la dernière radicale د (*d*) du mot آحاد « unités », pour les racines la dernière lettre radicale ر (*r*) du mot جذور « racines »; puis en combinant pour les puissances supérieures les dernières radicales ل (*l*) et ب (*b*) des mots اموال « carrés » et كعاب « cubes », d'une ma-

nière analogue à la manière dont les noms des puissances supérieures sont formés en arabe au moyen de ces deux mots. De là résulte la notation suivante :

Unités	د	(*d*)	n
Racines	ر	(*r*)	x
Carrés	ل	(*l*)	x^2
Cubes	ب	(*b*)	x^3
Carrés-carrés	لل	(*ll*)	x^4
Quadrato-cubes	لب	(*lb*)	x^5
Cubo-cubes	بب	(*bb*)	x^6
Quadrato-quadrato-cubes	للب	(*llb*) . . .	x^7
Quadrato-cubo cubes	لبب	(*lbb*) . . .	x^8
Cubo-cubo-cubes	ببب	(*bbb*) . . .	x^9
Quadrato-quadrato cubo-cubes	للبب	(*llbb*) . . .	x^{10}

Quant aux fractions des puissances, ou, comme nous disons, valeurs réciproques des puissances, ou puissances négatives, elles sont représentées par les signes des puissances positives correspondantes précédés d'un ا (*a*), dernière radicale du mot اجزاء « parties » ou « fractions ». De cette manière, les valeurs réciproques des puissances sont désignées comme il suit :

Fractions des racines	ار	(*ar*)	$\frac{1}{x}$
Fractions des carrés	ال	(*al*)	$\frac{1}{x^2}$

Fractions des cubes. . . . . أب (*ab*) . . . . $\frac{1}{x^3}$

Fractions des carrés-carrés. . . . . الل (*all*). . . . $\frac{1}{x^4}$

et ainsi des autres.

IV.

J'ai eu l'occasion de signaler déjà dans l'Extrait du Fakhrî[1] deux problèmes d'algèbre contenus dans le recueil de problèmes joint à ce traité, et dans la solution desquels l'auteur fait usage de deux inconnues.

La première inconnue est désignée naturellement par le mot شىء « chose », terme technique ordinaire des algébristes arabes pour désigner la 1re puissance de l'inconnue. La seconde inconnue est désignée, dans l'un des deux problèmes du Fakhrî, par le mot قسم « partie », et dans l'autre, par le mot قسط « mesure ».

J'ai à faire connaître, actuellement, un nouvel exemple de cet emploi de deux inconnues, exemple tiré d'un manuscrit de la bibliothèque de Leyde (n° 168 du legs Warnérien), lequel renferme une suite de traités et de problèmes relatifs aux différentes branches des mathématiques cultivées par les Arabes. Ces morceaux sont, en partie, d'auteurs connus, et en partie anonymes, mais paraissent tous appartenir à la première moitié du XIe siècle, ou être

[1] P. 11, et 139 et suiv.

antérieurs à cette époque. On y rencontre notamment des problèmes proposés par Albîroûnî à des géomètres contemporains, et des traités composés par Alsidjzî, géomètre qui vivait à Chiraz, dans la dernière moitié du xe siècle.

On y trouve, folios 89 et suivants de ce manuscrit, la discussion de trois problèmes, dont les deux premiers se rapportent à la trisection de l'angle et à la construction de deux moyennes proportionnelles, et dont le troisième est ainsi conçu :

« Étant donné un carré ABCD divisé en deux parties égales par la droite EZ, parallèle au côté AB, couper par une transversale issue du sommet A, un triangle KTZ dont la surface soit à celle du carré entier dans un rapport donné. »

Ce problème y est résolu de différentes manières, géométriquement et algébriquement. La solution qui nous intéresse ici est la troisième, et se trouve au folio 94. En voici la traduction :

« Revenons maintenant à la figure, savoir au carré et aux deux lignes EZ et ATK seulement. Que KZ soit *chose* (شیء) et TZ *partie* (قسم)[1]. La *chose* sera à la *partie* comme la ligne BK, qui est *chose* plus

[1] $KZ = x$, $TZ = y$; | $\frac{x}{y} = \frac{BK}{AB} = \frac{x+5}{10}$,

cinq[1], est à AB, qui est dix. Donc le produit du premier par le quatrième, qui est dix *choses*, sera égal au produit du second par le troisième, qui est cinq *parties* et *chose* multiplié en *partie*. Mais *chose* multiplié en *partie*, qui est le produit de KZ par TZ, est seize; donc cinq *parties* et seize est égal à dix *choses*, et conséquemment cinq *parties* sont égales à dix *choses* moins seize. Donc une *partie*[2] est égale à deux *choses* moins trois et un cinquième. Multipliez en cela la *chose*, il vient deux *carrés* moins trois *choses* et un cinquième de *chose*. Donc, si nous réintégrons (les quantités négatives) et opposons (c'est-à-dire supprimons les quantités positives et égales), un *carré* est égal à huit unités et une *chose* et trois cinquièmes d'une *chose*. Donc, multipliez

$$10x = 5y + xy;$$
$$xy = KZ \,.\, TZ = 16,$$
$$5y + 16 = 10x,$$
$$5y = 10x - 16;$$
$$y = 2x - 3\frac{1}{5};$$
$$xy = 2x^2 - \left(3\frac{1}{5}\right)x,$$
$$x^2 = 8 + \left(1\frac{3}{5}\right)x;$$

$$x = \frac{4}{5} + \sqrt{8 + \frac{\frac{16}{5}}{5}} = KZ;$$
$$KZ \,.\, TZ = 16,$$
$$TZ = \sqrt{34 + \frac{\frac{14}{5}}{5}} - 1\frac{3}{5};$$
$$KT = \sqrt{\overline{TZ}^2 + \overline{KZ}^2}.$$

[1] Dans la seconde solution du problème, qui est algébrique aussi, l'auteur avait assigné aux quantités données, AB et surface de KTZ, les valeurs déterminées, 10 et 8 respectivement.

[2] Le texte porte *chose*, ce qui n'est évidemment qu'une erreur de copiste.

la moitié du nombre des racines en elle-même, etc. »

Le reste de la solution ne contient plus que la résolution de l'équation du second degré à une inconnue par la méthode ordinaire, et finalement la détermination des trois côtés du triangle KTZ, d'où il suit que ce triangle est connu. Tout cela n'est que d'un intérêt secondaire; ce qu'il m'importe seulement de constater ici, c'est l'emploi si remarquable de deux inconnues dans la partie de la solution que je viens de traduire.

ADDITION.

Ayant eu à parler longuement, dans ce qui précède, du Traité d'Alkalçâdî, je profite de cette occasion pour mentionner quelques procédés énoncés dans ce Traité, et ayant pour but la détermination d'une valeur approchée de la racine carrée d'un nombre qui n'est pas un carré exact.

Soit le nombre proposé $n = a^2 + r$, a^2 étant le plus grand carré contenu dans n.

Si $r \leqq a$, l'auteur fait $\sqrt{a^2 + r} = a + \frac{r}{2a}$; mais, si $r > a$, il propose comme une valeur plus exacte

$$\sqrt{a^2 + r} = a + \frac{r+1}{2a+2}.$$

Il a donc su que, pour $r > a$, il est

$$\sqrt{a^2 + r} < a + \frac{r+1}{2a+2} < a + \frac{r}{2a}.$$

En effet, on voit aisément que $a+\frac{r+1}{2a+2}<a+\frac{r}{2a}$, ou $\frac{r+1}{a+1}<\frac{r}{a}$, ou $ar+a<ar+r$, si $a<r$. Et, d'un autre côté, l'inégalité $\sqrt{a^2+r}<a+\frac{r+1}{2a+2}$ équivaut à $r(2a+2)^2<2a(r+1)(2a+2)+(r+1)^2$, ou à $2(r-2a)<(2a-r)^2+1$. Mais cette inégalité a lieu tant que $r \overline{\overline{<}} 2a$; et du moment que l'on aurait $r>2a$, donc au moins $r=2a+1$, donc $n=a^2+r=(a+1)^2$, a ne serait plus le plus grand carré contenu dans n.

Mais, en outre, l'auteur propose une troisième valeur, pour rendre encore plus exacte l'évaluation $\sqrt{a^2+r}=a+\frac{r}{2a}$, savoir :

$$\sqrt{a^2+r}=\left(a+\frac{r}{2a}\right)-\frac{\left(\frac{r}{2a}\right)^2}{2\left(a+\frac{r}{2a}\right)},$$

ce qui équivaut à $\sqrt{a^2+r}=a+\frac{4a^2r+r^2}{8a^3+4ar}$.

Or on sait que, si l'on pose $\sqrt{a^2+r}=a+x$, donc $r=2ax+x^2$, il suit $x=\cfrac{r}{2a+\cfrac{r}{2a+\ddots}}$; et, en s'arrêtant au troisième quotient, on a précisément

$$\cfrac{r}{2a+\cfrac{r}{2a+\cfrac{r}{2a}}}=\frac{4a^2r+r^2}{8a^3+4ar}.$$

LE POËTE KÂLIDÂSA

A LA COUR DE BHÔDJA, ROI DE MALWA.

(EXTRAIT DU BHÔDJAPRABANDHA DU PANḌIT BELLAL.)

(Voir le numéro de mars-avril du Journal asiatique.)

Nous avons vu, dans la première partie du *Bhôdjaprabandha*, le récit rapide et dramatique des circonstances qui ont marqué l'avénement du nouveau souverain de Malwa. Voué à la mort par le roi Mouṇdja, son oncle, miraculeusement sauvé par Vatsarâdja, prince de Baṇga, le jeune Bhôdja monte sur le trône, aux acclamations des brâhmaṇes et du peuple entier. Le fond de cette légende appartient vraisemblablement à l'histoire; les poëtes l'ont embellie, afin de relever, par le prestige du mystère et de la prédestination, les premières années d'un souverain qui fit fleurir les lettres. Cependant Mouṇdja, qui conspirait contre les jours d'un enfant et qui cherchait à usurper la royauté, aimait aussi les sciences et la littérature. Il a donné son nom à un traité de géographie qui fut revu et augmenté par son neveu[1]. Le paṇdit Bellal (l'auteur du *Bhôdjaprabandha*) ne fait aucune allusion à cette circonstance. A peine a-

[1] Voir ce qui est dit sur Moundja et sur Bhôdja dans le *Mémoire sur l'Inde* de M. Reinaud, p. 282.

t-il ramené Bhôdja dans la ville de Dhârâ, sa capitale, qu'il nous montre Mouṇdja, honteux et épouvanté, se cachant dans la forêt pour y vivre en ascète. A vrai dire, la chronique cesse tout à coup. Un cercle joyeux d'érudits et de poëtes se groupe autour de l'arrière-petit-fils du grand Vikramâditya. La littérature, encouragée par Bhôdja, brille d'un éclat extraordinaire. On dirait une de ces époques de renaissance, heureuses et calmes, où les esprits, délivrés de préoccupations plus graves, n'ont rien de mieux à faire qu'à rêver et à chanter.

Comment Bhôdja fut conduit à prendre ce rôle glorieux de protecteur des lettres et à rechercher, par-dessus toute autre, la renommée que font les poëtes à ceux qui les savent honorer dignement, le paṇdit Bellal nous l'apprend en peu de mots. Voici ce qu'il dit, au début de la seconde partie du *Bhôdjaprabandha*, d'où nous allons extraire, sous forme d'analyse, ce qui se rapporte plus particulièrement à Kâlidâsa.

Mouṇdja s'étant donc retiré dans la forêt pour s'y livrer aux austérités, Bhôdja, qui avait choisi Bouddhisâgara pour son premier ministre, jouit en paix de la royauté de ses pères. Quelque temps après, ce monarque se rendait à son parc, lorsqu'un certain brâhmaṇe, habitant de la ville de Dhârâ, se montra à ses regards; et cet homme, apercevant le prince, s'en alla, les yeux à demi fermés (comme pour ne pas le voir). Le roi lui demanda : « Ô sage! en m'apercevant, tu ne prononces point la bénédiction d'usage, et tu passes en fermant les yeux avec intention : Pourquoi cela? »

Le brâhmaṇe répondit : « Sire! tu es un sectateur de Vich-

nou, et tu ne maltraites pas les Deux-fois-nés; aussi, nous ne te craignons pas; mais tu ne donnes jamais rien à aucun d'eux, et aussi tu n'as droit à aucune marque d'égards; pourquoi donc t'adresser des paroles de bénédiction? Le proverbe dit : Si l'on rencontre au matin la face d'un avare, le profit de la journée est perdu[1]. Ainsi pensé-je, et je ferme mes deux yeux! Et de plus :

« Vaine est la faveur de celui dont la colère est impuissante : — on n'en veut pas plus pour roi, que les femmes ne désirent pour époux un homme mutilé[2].

« Sire : — La science de l'homme qui n'ose parler, la richesse de l'avare, — et la force musculaire du poltron, voilà trois choses qui ne servent à rien sur la terre[3].

« Comme mon père, dans sa vieillesse, s'en allait à Bénarès (pour y finir ses jours), je lui demandai de m'instruire. « Père, lui dis-je, que dois-je faire? » Et il me fit cette leçon :

Si ton cœur est sage, ne songe pas même en rêve à servir, dans la détresse, — un roi dominé par ses conseillers, par des gens méprisables ou par des femmes[4].

Il y a deux causes suprêmes qui font tomber dans tous les crimes à la fois; — l'une, c'est d'avoir (pour maître) un roi entouré de mauvais conseillers; l'autre, c'est de se mettre à son service.

[1] प्रातरेव कृपणमुखावलोकात्परतो लाभहानिः

Le visage d'un avare porte malheur.

[2] प्रसादो निःफलो यस्य क्रोधश्चापि निरर्थकः ।
न तं राजानमिच्छन्ति पतिं षण्ढमिव स्त्रियः ॥

[3] अप्रगल्भस्य या विद्या कृपणस्य च यद्धनं
यच्च बाहुबलं भीरोर्व्यर्थमेतत्त्रयं भुवि ॥

[4] यदि तव हृदयं विद्वन् कृच्छ्रे स्वप्नेऽपि मा सेविष्ठाः ।
सचिवजितं षण्ढजितं युवतिजितं च राजानं ॥

Sire! celui qui ne donne rien ne doit rien attendre en retour. Sire! les rois de la terre, fameux dans l'antiquité, Dadhîtchi, Karṇa, Civi[1], (ton aïeul) Vikramâditya et d'autres, tout morts qu'ils sont, semblent vivants encore par leur gloire. Et comme, tout en faisant l'ornement de l'autre monde, ils habitent (encore) sur le cercle de la terre par les qualités divines et toujours nouvelles qu'ils se sont acquises en se montrant généreux, de même aussi, d'autres rois qui se comptent par millions (brillent dans le monde par leurs vertus).

Le corps étant périssable, qu'est-ce qui peut conserver (le souvenir d'un mortel)? La renommée; car elle ne fera pas périr ce qui mérite de survivre. — L'homme est mortel dans son corps; mais ce n'est pas dans le corps que vit la renommée[2]!

[1] Dadhîtchi n'est pas un roi, mais bien ce sage qui donna ses propres os à Indra pour que celui-ci pût en fabriquer ses foudres. (Voir l'épisode de la *mort de Vritra*, dans le *Mahâbhârata*). Karṇa, frère aîné des Paṇḍavas, par sa mère Kountî, et fils du Soleil, prit parti pour les Kaôravas; il fut sacré roi d'Aṅga. Civi est le nom d'un ancien roi cité dans les Pouraṇas et mentionné une seule fois dans le Rig-Véda comme l'un des auteurs d'un hymne à Indra; il était fils d'Oucînara.

[2] Ce çlôka, d'un effet médiocre dans la traduction française, est fort beau par sa concision et par la fermeté du tour :

देहे पातिनि का रक्षा यशो रक्ष्यमपातयेत् ।

नरः पतितकायोऽपि यशः काये न जीवति ॥

Toutefois, il manque à cette stance, toute philosophique qu'elle est, l'enseignement moral qui ressort de cet autre çlôka, passé en proverbe, et que l'on trouve à la fois dans le *Pantchatantram* (p. 165 de l'édition de M. G. L. Kosegarten), et dans la légende *djaïne* de Padmavati (manuscrit de la Bibliothèque impériale) :

Entre le paṇḍit et l'ignorant, entre le puissant et le faible, — entre le seigneur et le pauvre, la mort établit une égalité absolue.

Ta vie qui marche ne s'arrête pas même un imperceptible instant; — puisque les corps ne sont point éternels, recherche avec ardeur une seule chose : la gloire [1] !

D'ailleurs, pour les hommes, même durant leur existence, c'est par les belles actions que la vie se compte; — la science, l'héroïsme, la naissance, le renoncement, la jouissance des biens de ce monde, le pouvoir, voilà ce qui ne produit pas de fruit.

Certes, voilà un paṇḍit qui a son franc-parler avec le roi Bhôdja. En le qualifiant de sectateur de Vichṇou, il n'a nullement l'idée de le flatter. Le vaïchnaïsme ou plutôt le *djôguisme*, l'abstention des œuvres si éloquemment proclamée dans la *Bhagavadguitâ*, ne recommande point assez aux princes la générosité envers les brâhmaṇes. Bhôdja s'abandonne donc au quiétisme; il ne fait ni bien ni mal à personne; donc, personne ne l'aime ni ne le craint. Il ne résume point en lui ce double caractère de la royauté à la fois terrible et libérale en ses aumônes, dont Manou trace un si magnifique

अनित्यानि शरीराणि विभवो नैव च स्वतः ।
नित्यं सन्निहितो मृत्युः कर्त्तव्यो धर्म्मसङ्ग्रहः ॥

Les corps ne sont pas éternels, et la puissance ne dure pas toujours; toujours la mort est proche; il faut donc s'attacher fortement (à la pratique) des devoirs.

[1] निमेषमात्रमपि ते वयो गच्छन्नतिष्ठति ।
तस्माद्देहेष्वनित्येषु कीर्त्तिमेकामुपाश्रय ॥

portrait. En somme, les conseils que lui donne ce paṇḍit, fort habile dans l'art de débiter des sentences, sont plus propres à exciter son ambition, à éveiller en lui les instincts de la vaine gloire et de la vanité qu'à le porter à la vertu. Tel est, en effet, le ton général du *Bhôdjaprabandha;* au lieu de brâhmaṇes gourmés, qui traitent les questions théologiques en invoquant des textes sacrés, ce sont des poëtes qui rêvent la richesse et la renommée, sans trop se préoccuper de l'austère morale. Ce ne serait pas d'ailleurs Kâlidâsa, leur maître à tous, qui donnerait l'exemple de la sagesse, comme nous le verrons bientôt.

Les paroles qu'il venait d'entendre furent comme une révélation pour Bhôdja; il se sentit transporté d'un nouvel esprit, « comme s'il se fût baigné dans un lac d'ambroisie ou fondu en Brahme, l'âme universelle. » Il fit un présent de cent mille dînârs au paṇḍit qui les avait prononcées, après avoir répété lui-même cette stance souvent citée par les poëtes indiens :

« Ils sont faciles à trouver dans le monde les gens qui disent toujours des choses agréables ; — mais un homme qui sache dire ou qui sache entendre des choses déplaisantes et appropriées à sa condition, voilà qui est difficile à trouver [1]. »

Bhôdja veut que le paṇḍit (il se nomme Govinda)

[1] सुलभाः पुरुषा लोके सततं प्रियवादिनः ।
अप्रियस्य च पथ्यस्य वक्ता श्रोता च दुर्लभः ॥

vienne chaque jour dans son palais pour lui faire entendre des discours utiles ; il veut qu'on lui amène des poëtes, des savants, des hommes d'esprit. Ce sont là les conseillers au milieu desquels il tiendra sa cour, et il versera sur eux le trésor de ses libéralités. Bien entendu que les paṇḍits accourent de toutes parts à la cour du roi de Malwa ; celui-ci les récompense si bien pour ne pas faillir à la renommée de prince magnifique qu'on lui fait dans toute l'Inde, que bientôt ses richesses s'épuisent, et voilà que son ministre se hasarde à prononcer ces sages paroles :

« Sire ! les rois puissants en trésors triomphent de leurs ennemis, ceux-là seuls et non d'autres ; c'est par l'argent en effet que chevaux, éléphants et fantassins sont mis sur pied. Une puissante armée rend un roi difficile à vaincre, mais c'est l'argent seul qui le rend inattaquable. Ils ont donc tort de dépenser leurs richesses, ceux qui tiennent à triompher de leurs ennemis ! Aussi a-t-on dit :

« Il sera victorieux celui qui a des éléphants ; celui qui a des chevaux possédera la terre. — Bien difficile à arrêter sera celui qui a des trésors, bien difficile à vaincre celui qui possède une citadelle. »

Mais Bhôdja répondit :

« Si elle n'est accompagnée du plaisir de donner, si l'on n'en jouit avec ses amis, — la fortune n'est plus pour les hommes que le comble de la misère. »

Là-dessus le roi destitua son ministre et en choisit

un autre, auquel il fit connaître ses volontés par ce *çloka* :

« Que l'on donne cent mille pièces de monnaie à un grand poëte ; la moitié à un paṇḍit (qui n'est que savant) ; — que la moitié (de cette moitié) soit donnée à un poëte de village, je le veux ainsi. »

Et si quelqu'un d'entre mes conseillers ou autres s'oppose à ces libéralités, je veux même qu'il soit mis à mort ; car :

« Ce qu'il donne et ce dont il jouit, voilà ce qui fait la fortune du riche ; — d'autres se réjouissent (à leur tour) avec les femmes et les richesses du riche, quand il n'est plus [1] ! »

« Les sujets aiment celui qui donne et non celui qui possède les richesses à titre de seigneur ; — ce dont les peuples attendent la venue avec impatience, c'est le nuage (qui verse l'eau) et non l'Océan (qui la retient [2] !) »

Cette dernière pensée est aussi gracieuse que

[1] Ce çlôka se trouve dans l'*Hitôpadêça*, livre I, fable VII, st. 178 (édit. de M. Fr. Johnson), et aussi dans le *Pantchatantram* (p. 139 ; édit. de M. G. L. Kosegarten). On rencontre à peu près la même idée, différemment exprimée par Bharttrihari (cent. II, st. 35) :

दानं भोगो नाशस्तिस्रो गतयो भवन्ति वित्तस्य ।
यो न ददाति न भुंक्ते तस्य तृतीयो गतिर्भवति ॥

ce que M. Bohlen traduit ainsi, avec une remarquable précision : « Dandi, perfruendi, perdendi tres viæ sunt divitiarum : qui neque « donat, neque iis fruitur, huic tertia via superest. »

[2] प्रियः प्रजानां दातैव न पुनर्द्रविणेश्वरः ।
आगच्छन् काङ्क्षते लोकैर्वारिदो ननु वारिधिः ॥

vraie; cependant le poëte ne dit pas où Bhôdja puisait l'argent dont il gratifiait les poëtes; sans doute dans la bourse de ses sujets : c'est toujours là qu'on a coutume de l'aller chercher. Il arrivait même souvent que le roi, satisfait d'une belle stance bien tournée ou de quelque compliment à son adresse, artistement caché sous une allusion poétique, donnait des sommes énormes. Un jour, par exemple, le poëte Çaṅkara (nous reviendrons tout à l'heure sur ce personnage fameux) obtint d'une seule fois douze cent mille pièces d'argent. Une si grande faveur excita tout aussitôt la jalousie des paṇḍits de la cour; et voici comment l'auteur du *Bhôdjaprabandha* décrit la scène qui s'ensuivit :

Cependant, quand ils virent ces douze cent mille pièces de monnaie données d'un seul coup par le roi, qui s'était toujours borné à en accorder cent mille, les beaux esprits se fâchèrent; un nuage se répandit sur la face de tous[1]; mais aucun d'eux ne parlait par crainte du roi. Celui-ci, une fois délivré de la servitude des affaires, s'en alla dans ses appartements intérieurs, et aussitôt, ayant vu l'assemblée délivrée de la présence du souverain, ce cercle de paṇḍits, assis là tous

[1] तत एकलक्षप्रदाननिरतेन राज्ञा सहसा द्वादशलक्षाणि दत्तानीति वीक्ष्य विद्वांसः कुपिता विच्छायवदनाः सर्व्वेऽभूवन् ॥

Tout ce passage en prose est de la meilleure langue sanskrite. On n'y trouve ni les interminables composés, ni les ambiguïtés qui marquent les écrits des auteurs de la décadence. Nous le traduisons le plus littéralement possible, et en entier, comme spécimen du style moyen et soutenu, dont les bons exemples sont rares en sanskrit, et généralement dans les littératures orientales, excepté en chinois.

ensemble, se mit à gloser sur Bhôdja : « Et bien! il fait bon servir ce roi stupide, incapable de discerner le mérite! A nous tous exercés dans la lecture du Véda, qui avons lu dans leur totalité les grands textes de la science, à nous autres brâhmaṇes, attachés au service de sa propre maison, il donne cent mille pièces de monnaie, pas plus, et quand il est satisfait encore! Et qu'est-ce donc que ce poëte de campagne, ce Çaṅkara? »

Tandis que les paṇḍits murmuraient entre eux de la sorte, quelqu'un entra. (Ce personnage) porte des pendants d'oreilles faits d'or et de pierres précieuses; il est couvert d'une écharpe de la plus précieuse mousseline. Comme un fils de roi, il a le corps enduit de musc, sa tête est couronnée de fleurs fraîches et nouvelles; par la mixture de santal qui teint ses membres, il troublerait, en le fascinant, tout un essaim d'abeilles. Gracieux de visage comme le dieu du plaisir, il ressemble à un esprit caché sous le corps de l'amour; on dirait le grand Indra descendu sur le cercle de la terre. A la vue de ce lettré, l'assemblée des paṇḍits fut un vase rempli à la fois de crainte et d'admiration; et lui, après les avoir tous poliment salués, demanda : « Où donc est le bienheureux Bhôdja, roi des hommes? »

Les paṇḍits répondirent : « Il vient de se retirer dans ses appartements. »

Alors (l'étranger) leur donne à chacun une noix de bétel. Il ressemblait au prince des gazelles tombé au milieu d'une famille de gros éléphants. Or, ayant connu que le nuage répandu sur leur physionomie avait pour cause la forte somme d'argent accordée à Çaṅkara, cet étranger de distinction leur dit à son tour : « Le roi (dites-vous) ne donne que cent mille pièces de monnaie aux Deux-fois-nés, tandis qu'à Çaṅkara il en a accordé douze fois autant! . . . . Qu'y trouvez-vous à redire? Il est la logique incarnée, ce Bhôdja; en quoi serait-il un contempteur des brâhmaṇes? Gardez-vous bien de le juger ainsi; car, tout au contraire, il n'y a point en vous cette rapidité de jugement qui existe dans le roi Bhôdja! »

Et comme ils n'en étaient pas moins irrités et surpris de la conduite du roi, l'étranger reprit : « Que m'importe votre colère ? Écoutez donc ceci : au commencement, lorsque Çaṇkara lui rendit hommage, le roi l'honora du don de cent mille pièces de monnaie seulement ; puis, ayant reconnu onze autres Çaṇkaras, qui se tenaient sur la même ligne que lui, resplendissants de son propre nom, incorporels et pourtant visibles, à chacun d'eux il a accordé cent mille pièces de monnaie, en les donnant à cette forme corporelle de Çaṇkara, à (ce poëte) Çaṇkara en personne. Tel est le vrai sens de l'action du roi[1]. »

Les paṇḍits demeuraient tout ébahis de cette réponse. Cependant un officier du palais alla rapporter au roi ce qui se passait dans le cercle de ces paṇḍits. Le prince reconnut que sa pensée avait été devinée juste, et, tout rempli de respect pour le grand homme inconnu en qui il croyait voir Çiva en personne, il se rendit au milieu de l'assemblée. L'inconnu adresse des paroles de bénédiction au roi, qui l'embrasse, le salue, et le soutenant du propre lotus de sa main, l'emmène dans ses appartements intérieurs. Là, assis sous l'arc d'une haute fenêtre, il lui dit : « Deux-fois-né ! quelles sont les lettres chéries de la prospérité qui forment votre nom ? Quel est le pays où vous êtes né et dont votre absence afflige tout de suite les gens de bien ? »

Le poëte répondit : « Kâlidâsa ! »

[1] किं तु तत्पाङ्क्तिस्थान् तन्नाम्ना विभ्राजितानपरानेकादशशङ्करानमूर्त्तान् प्रत्यक्षान् ज्ञात्वा तेषां प्रत्येकमेकैकं लक्षमस्मै शङ्करमूर्त्तये शङ्करायैव प्रदत्तमिति राज्ञोऽभिप्रायः ॥

Arrêtons-nous ici un instant, et voyons quels étaient les principaux poëtes et paṇḍits de la cour du roi Bhôdja, selon le récit de Bellal; les voici : Vararoutchi, Bâṇa, Mayoûra, Râmadéva, Hari, Çaṇkara, Kaliṇga, Karpoûra, Natchi, Râdjavinâya, Kâmadana, Vidyâvinôda, Kôkali, Târêndra[1]; en tout neuf : c'était aussi le nombre des poëtes qui brillaient à la cour de Vikramâditya. Vararoutchi et Kâlidâsa (qui arrive à son tour) sont les seuls dont la présence ici nous embarrasse, parce qu'ils sont considérés comme ayant vécu du temps de Vikramâditya[2]. Si les poëtes de l'Inde avaient pris, comme les écrivains de nos temps, le soin d'écrire leur autobiographie, nous serions mieux renseignés sur leur vie et sur le siècle qui les a vus naître. Nous en sommes donc réduits à dire avec les paṇḍits qui ont concouru à la rédaction du dictionnaire sanskrit : *Vararoutchi, poëte et philosophe, l'un des ornements de la cour de Bhôdja, ou l'un des neuf joyaux représentés comme vivant à la cour de Vikramâditya*[3]. Et pour-

[1] वररुचि-बाण-मयूर-रामदेव-हरि-शङ्कर-कलिङ्ग-कर्पूर-नाचि-राजविनाय-कामदन-विद्याविनोद-कोकलि-तारेन्द्रप्रमुखाः

[2] On connaît les neuf joyaux (नवरत्नानि) de la cour de Vikramâditya :

धन्वन्तरिक्षपणकामरसिंहशङ्कुवेतालभट्टघटकर्परकालिदासाः ।
ख्यातो वराहमिहिरो नृपतेःसभायां रत्नानि वै वररुचिर्नव विक्रमस्य ॥

Dhanvantari, Kchapaṇaka, Amarasiṇha, Çaṇkou, Vétâlabhaṭṭa, Ghaṭakarpara, Kâlidâsa, le fameux Varâhamihira, et Vararoutchi, ce sont là les neuf joyaux de la cour du roi Vikrama.

[3] Voir le *Dictionnaire sanskrit* de M. Wilson, au mot वररुचि.

tant ce simple paragraphe ne donne-t-il pas à entendre que Vararoutchi vivait probablement sous Bhôdja, quoique la tradition poétique le fasse contemporain de Vikrama?

Mayoûra, moins célèbre que les deux précédents, est l'auteur d'un petit poëme d'un assez beau style intitulé : सूर्यशतक « Les cent stances en l'honneur du soleil, » inséré dans la précieuse Anthologie publiée à Calcutta par M. le docteur Hæberlin. Bâṇa, qui joue un rôle important dans le *Bhôdjaprabandha*, paraît être l'auteur du poëme intitulé : *Kâdambarî*, dont la Bibliothèque impériale possède un bon exemplaire manuscrit. Le Çaṅkara, poëte vif et charmant, l'auteur de l'*Anandalahari*, du *Môhamoudgara*[1], et de tant d'autres productions justement estimées, est-il le même que Çaṅkarâtchârya, le grand maître de la doctrine vêdantiste? Il y a lieu d'en douter; Kâlidâsa lui-même semble faire allusion à un certain nombre d'écrivains du même nom quand il dit (nous l'avons vu plus haut) que le roi Bhôdja avait cru voir onze autres Çaṅkaras rangés en ligne autour de celui qui était présent à ses yeux[2]. La même chose a été dite de Kâlidâsa lui-même; la postérité cependant persiste à n'en recon-

[1] Publié et traduit par M. F. Nève, professeur à l'université catholique de Louvain (*Journ. asiat.* décembre 1841). Voir aussi les œuvres complètes de sir William Jones.

[2] Dans le cours du *Bhôdjaprabandha*, bien d'autres écrivains paraissent encore, tels que : Bhavabhoûti, Mahéçvara, Râmatchandra, etc.

naître, à n'en admirer qu'un, l'auteur de *Çakountalâ*, du *Méghadoûta*, du *Nalôdaya*, etc., etc.

Ici une autre difficulté se présente. Çaṇkara vivait, selon l'opinion commune, au VIIIe siècle de notre ère, et Kâlidâsa un peu avant l'ère chrétienne, selon ceux qui le font contemporain de Vikrama, ou bien au XIe siècle de notre ère, selon le *Bhôdjaprabandha*. Quelle que soit la version que l'on adopte par rapport à ce dernier, toujours est-il qu'il n'a pu se rencontrer sur cette terre avec Çaṇkara. Cependant, le *Bhôdjaprabandha* place hardiment ces deux personnages sous un même règne, à la cour même du roi de Dhârâ. Il y a plus; dans l'Anthologie sanscrite de M. Hæberlin (page 483), on trouve une pièce de vers, attribuée à Kâlidâsa lui-même (intitulée : महापद्यं *Mahâpadyam*), qui nous montre les deux poëtes se rendant ensemble à la cour du roi Bhôdja. En voici le prologue :

« Comme l'os, comme le petit-lait aussi, comme la conque et comme la grue blanche, ô roi, ta renommée brille, et même encore comme la dent de l'ascète! — Kâlidâsa ayant écrit ce distique, dans lequel il avait déposé (un échantillon de) sa verve poétique, remit la feuille au poëte Çaṇkara. — Après avoir lu le distique, Çaṇkara, souriant à cette vive improvisation, prit la feuille en main, et tout joyeux, avec hâte, — accompagné de Kâlidâsa, se rendit à l'assemblée du roi Bhôdja. Là, dès qu'il vit le roi, il lui adressa des bénédictions. »

Après ce préambule, l'auteur (c'est Kâlidâsa) rapporte les vers que Çaṇkara improvise à son tour sur le distique dont il tient la copie entre les mains; tel paraît être le sens de ce qui suit :

« Ô roi! prospérité à toi! — Poëte Çankara, qu'y a t-il sur cette feuille, à qui se rapportent ces vers? — A toi; ils célèbrent ta renommée! — Il faut les lire! — Il lit: — Mais voici que, par le balancement des chasse-mouches qu'agitent les femmes belles à voir comme le lotus, les colifichets des bras de celles-ci, balancés de haut en bas, rendent un son métallique; que l'on cesse un instant! — Grand roi, etc... »

Dans le *Bhôdjaprabandha*, le poëte Bellal met aussi ces mêmes vers dans la bouche de Çankara entrant à la cour du jeune prince, quelques instants avant l'arrivée de Kâlidâsa [1]. C'est même à propos de cette improvisation que Bhôdja donne à Çankara les douze cent mille pièces d'argent qui

[1] Voici le texte du *Bhôdjaprabandha*, qui concorde parfaitement, sauf deux légères variantes, avec le *Mahâpadyam* du texte de M. Hæberlin :

राजन् अभ्युदयोऽस्तु शङ्करकवे किं पत्रिकायामिदं
पद्यं कस्य तवैव भोजनृपते तत्पठ्यतां पठ्यते ।
एता सामरविन्दुसुन्दरदृशां द्राक् चामरान्दोलनाद्
उद्वेलद्भुजदण्डकङ्कणझणत्कारः क्षणं वार्य्यतां ॥

La stance récitée par Çankara, dès que les chasse-mouches ne sont plus agités, est aussi celle que rapporte le *Mahâpadyam*. Parmi les dernières strophes de ce morceau, on en remarque une assez curieuse, dans laquelle le poëte se constitue, en quelque sorte, le créancier de Bhôdja, afin de recevoir une plus forte récompense, ce qui expliquerait les douze cent mille pièces données d'une seule fois, bien mieux que la supposition faite par Kâlidâsa :

« Salut, ô grand roi! Tu es victorieux dans les trois mondes, juste et véridique! Par ton père m'a été promis un *krôre* (dix millions) de joyaux, accompagné de quatre-vingt-dix-neuf autres, à moi appartenant. — Rends-le-moi vite; tous les gens sages savent que cela est vrai; et, s'ils n'en savent rien, s'ils disent : « Voilà qui « est nouveau ! » donne-moi alors cent mille pièces d'argent.

ont excité la jalousie des autres paṇḍits. Or, si ces deux vers sont de Çaṇkara, s'ils appartiennent également au *Mahâpadyam* de Kâlidâsa (qui ne ferait que rapporter, sous forme d'épître ou de madrigal, un des traits de la vie d'un poëte dont il serait le contemporain et l'ami), s'ils ont été récités en présence de Bhôdja, il devient facile de savoir à quelle époque vivaient les deux grands écrivains en question. Par malheur, dans tout ceci, ce ne sont précisément ni Çaṇkara, ni Kâlidâsa, ni Bhôdja que Bellal met en scène, mais tout simplement des poëtes, des écrivains, des paṇḍits fameux et un roi ami des lettres. Considérons donc le *Bhôdjaprabandha* comme un ouvrage dans le genre des *Dialogues des Morts* de Lucien ou de Fontenelle, sans oublier de le citer parmi les écrits qui, à tort ou à raison, ont le plus contribué à accréditer l'opinion que Kâlidâsa passa une partie de sa vie dans la capitale du Malwa.

Il est temps de revenir à notre texte. Cette fois, Bhôdja a trouvé ce qu'il cherchait: un homme à l'esprit vif et ingénieux, toujours en verve, de qui il pourra, à toute heure, tirer des étincelles pétillantes et lumineuses. Il se précipite donc aux pieds de Kâlidâsa, et bientôt la plus tendre amitié unit le prince des poëtes au roi de Malwa. Dès la première rencontre, le crépuscule les ayant surpris comme ils devisaient ensemble, Bhôdja pria le poëte de célébrer la dernière heure du jour, et celui-ci se mit à dire :

Comme l'intelligence du débauché, s'éteint l'éclat du lotus; comme les gens de bien en un pays mal gouverné, les abeilles sont réduites à la pauvreté [1]; — pareille à un mauvais roi, l'obscurité afflige le monde et l'opprime; comme la fortune de l'avare, l'œil devient inutile.

Puis, faisant l'éloge du roi, il continua :

Il est bon de se montrer généreux et prévenant jusqu'à ce qu'on se soit fait des amis; — et pourtant les marques d'égards que l'on accorde à ceux qui sont devenus des amis n'aboutissent qu'à faire d'eux des trompeurs.

Il a donné aux poëtes la terre tout entière même, et toute pleine d'or, — celui qui sait bien que leur unique but est de composer des poésies qui ont un sens divin.

Ce qu'il y a de propice dans les paroles d'un bon poëte, le bon poëte le sait et nul autre; — le joaillier habile distingue, et nul autre, les ciselures qui font le prix d'un bracelet.

Ainsi, avec le temps, une véritable intimité s'établit entre Bhôdja et Kâlidâsa. Les paṇḍits de la cour, ayant appris que ce dernier était un homme d'assez mauvaise vie, aussi bien qu'un grand poëte, se mirent à le haïr de toutes leurs forces. Dans l'assemblée chacun l'évite, personne ne lui adresse la parole. Cependant, ils ont remarqué combien le roi

[1] Parce qu'elles ne trouvent plus à butiner sur le lotus qui se ferme. Voici le texte :

व्यसनिन इव विद्या क्षीयते पङ्कजश्रीर्
गुणिन इव कुदेशे दैन्यमायान्ति भृङ्गाः ।
कुनृपतिरिव लोकं पीडयत्यन्धकारो
धनमिव कृपणस्य व्यर्थतामेति चक्षुः ॥

aime la poésie, et les voilà qui se donnent rendez-vous en un temple désert, hors de la ville, pour y tenir conseil. « Si nous faisions une pièce de vers pour le roi! » Et les voilà qui se mettent à l'œuvre. Bientôt, l'un d'eux lit la première moitié d'un pâda ainsi conçue :

Donne-nous à manger, ô grand roi!

Puis, après une heure de réflexion, un second paṇdit lit la seconde moitié que voici :

Quelque chose qui soit assaisonné de beurre clarifié et d'herbes potagères[1]!

Quant au second vers du distique, aucun d'eux n'en peut souffler le premier mot. Dans ce même temple consacré à Dourgâ, où ils se trouvaient assemblés, Kâlidâsa entre par hasard pour honorer la déesse. Dès qu'ils l'ont aperçu, les paṇḍits lui disent : « Ô Kâlidâsa! à nous, qui connaissons tous les Vêdas, Bhôdja ne fait point de présents; et à des poëtes de toute espèce il donne jusqu'à cent mille pièces de monnaie. Nous sommes venus ici pour faire un petit bout de poésie, et, à force de réfléchir, nous avons composé la première moitié d'un distique... Donne-nous donc la seconde moitié, et Bhôdja nous fera aussi quelque riche présent. » A peine ont-ils récité le premier vers composé par eux que Kâlidâsa ajoute :

[1] भोजनं देहि राजेन्द्र घृतशाकसमन्वितं ।
महिषं च शरच्चन्द्र चन्द्रिका धवलं दधि ॥

Un buffle, ô lune d'automne! des petits poissons, du poivre blanc et du lait caillé!

Les paṇḍits n'ont rien de plus pressé que d'aller trouver le roi; ils annoncent qu'ils viennent de composer une stance et qu'ils désirent le voir. Le gardien de la porte se rend au plus vite auprès de Bhôdja et lui dit en souriant: Sire!

Les dents pareilles à de grands haricots, les mains sur les hanches, se tiennent à la porte, ô grand roi! les doctes paṇḍits ennemis des vers[1]!

Ainsi, tout le monde rimait à la cour du roi Bhôdja, jusqu'au portier, qui venait de décocher contre les paṇḍits ce çlôka si peu respectueux. Le prince récompensa généreusement les brâhmaṇes, tout en leur déclarant qu'il n'était point dupe de leur supercherie, ce qui fit dire à Kâlidâsa:

A la lèvre appartient la qualité d'être douce comme le miel; au sein, celle d'être gonflé et solide; aux yeux, celle d'être acérés comme des flèches; — la perfection dans l'art de composer des vers est connue de celui qui en a reçu le don naturel[2].

« Tu dis vrai, bon poëte, » s'écria Bhôdja; et, à son tour, il récita ces deux stances:

[1] राजमाषनिभैर्दन्तैः कटिविन्यस्तपाणयः ।
द्वारि तिष्ठन्ति राजेन्द्र छान्दसाः श्लोकशत्रवः ॥

[2] अधरस्य मधुरण्यं कुचकाठिण्यं दृशोश्च तैक्ष्ण्यं ।
कवितायाः परिपाकमनुभवरसिको हि जानाति ॥

L'éloquence est une chose merveilleuse et digne d'être goûtée; l'essence du fruit de la poésie, pareil à l'ambroisie et que chacun mâche sans distinction, le poëte seul le perçoit, lui qui se connaît en douceur.

On a beau réfléchir et chercher par tout le monde, il n'y a que trois choses qui vont droit au cœur : — Les confitures, les pensées des poëtes et les agaceries de l'œillade d'une femme gracieuse[1].

Cependant, malgré la vive affection qu'il éprouvait pour Kâlidâsa, son poëte favori, Bhôdja gémissait de voir cet homme de talent vivre dans le désordre et l'inconduite. Comme il exprimait à haute voix son mécontentement, une brâhmaṇie du nom de Sitâ, qui tenait le premier rang parmi les lettrés de la cour de Dhârâ, se mit à réciter ce distique charmant :

S'ils découvrent le vice dans un être doué de qualités, les hommes voués à la vertu ne s'en affligent pas. — C'est avec amour même que l'époux de la lune (le dieu du jour) regarde ce monde, tout souillé qu'il est[2].

Le roi, satisfait, récompensa Sitâ par le don de cent mille pièces d'argent; mais il ne put prendre sur lui de traiter Kâlidâsa avec les mêmes égards qu'auparavant, et le poëte, qui s'en aperçut, se mit à dire :

[1] सञ्चिन्त्य सञ्चिन्त्य जगत्समस्तं त्रयः पदार्था हृदयं प्रविष्टाः ।
इक्षोर्विकारा मतयः कवीनां मुग्धाङ्गनापाङ्गतरङ्गितानि ॥

[2] C'est à peu près le sens de ce gracieux distique de l'*Hitôpadéça* (livre I, fable IV), traduit ainsi par M. Johnson : « The good shew « pity even to worthless beings. The moon withholds not its light « from the hovel of the out cast. »

Tu avais trouvé la juste mesure; ô balance insensée! quel corps étranger s'est donc attaché à tes plateaux? — Tu fais descendre ce qui est le plus précieux, et tu élèves plus haut ce qui vaut moins [1].

Une autre fois Kâlidâsa repasse avec amertume en son cœur, durant la nuit et dans la solitude, les marques de mépris que laisse échapper le roi Bhôdja dans ses rapports avec lui. Hélas! s'écrie-t-il,

Qui a le pouvoir de redonner de la solidité à une affection qu'a rompue le mépris? — Peut-on recoller, en y appliquant un peu de laque, la perle qui s'est fendue [2]?

Si Kâlidâsa souffrait de se voir tombé en disgrâce, le roi ne pouvait pas non plus s'habituer à l'absence du poëte; il en était tout abattu. La reine (elle se nommait Lîlâvatî), ayant remarqué sa tristesse, lui en demanda la cause. Après s'être fait un peu prier, Bhôdja lui avoua la cause de l'éloignement involontaire qu'il ressentait pour Kâlidâsa, dont la vie était un scandale à sa cour. Il ne lui dissimula point non plus qu'il lui en coûtait de se séparer ainsi d'un poëte si charmant. « Sire, répondit la reine,

L'amitié qui n'existe pas vaut mieux que l'amitié brisée

[1] Ce distique est assez difficile à rendre mot à mot; le voici en sanskrit :

प्राप्य प्रमाणपदवीं कोऽयं मुग्धे तुले नवलेपस्ते ।
नयसि गरिष्ठमधस्तादितरमुच्चैस्तरां कुरुषे ॥

[2] अवज्ञात्रुटितं प्रेम स्थिरीकर्तुं क ईश्वरः ।
सन्धिं न याति स्फुटितं लाक्षारागेण मौक्तिकं ॥

après avoir existé. — C'est celui à qui on a arraché les yeux qui souffre (de ne plus voir), et non l'aveugle de naissance[1].

« Après tout, ajouta-t-elle, Kâlidâsa est quelque incarnation de Bhavâni[2]; vous devez faire en sorte qu'il soit respecté des paṇḍits de votre cour :

Qu'il ait été vicieux, ou déshonnête, ou déshonoré, à l'instant de sa mort l'ami a droit à notre tendresse. — De même aussi, quand la lune est réduite à n'être plus qu'un croissant, on ne doit pas examiner si elle a bien ou mal fonctionné dans ses diverses phases[3].

Par ces diverses citations, la reine Lîlâvatî cherche à prouver à son époux, le roi Bhôdja, que l'amitié doit oublier bien des choses, passer par-dessus bien

[1] अकृतस्नेहो हि वरं न वरं स ज्ञातविघटितस्नेहः।
उद्धृतनयनस्ताम्यति यथा हि न तथा जात्यन्धः॥

[2] Dourgâ, sous sa forme aimable et pacifique.

[3] दोषाकारोऽपि कुटिलोऽपि कलङ्कितोऽपि
मित्रावसानसमये निहतो दयोऽपि।
चन्द्रस्तथाऽपि हरवल्लभतामुपैति
नैवाश्रितेषु गुणदोषविचारणा स्यात्॥

Le mot *haravallabhatâ* signifie littéralement : « la qualité d'être l'amante de Çiva. » La lune, qui a tant de noms en sanskrit, porte, entre autres, celui de : हरचूडामणि « Joyau de la crête ou de l'aigrette de Çiva ». La lune ne peut apparaître sous cette forme et mériter cette épithète, qu'à l'époque du croissant; c'est pourquoi, croyant trouver la même idée exprimée par le mot हरवल्लभा « chère à Çiva, amante de Çiva », nous l'avons traduit par « le croissant », d'autant plus que ce sens était indiqué par la double image enfermée dans le cadre du présent distique.

des défauts. « Très-bien, répondit le prince, je veux faire à Kâlidâsa une réparation éclatante. » Tous les conseillers s'étant donc rendus à l'assemblée, après avoir achevé leur toilette du matin, de leur côté y arrivèrent aussi les paṇḍits, les bardes, les poëtes, etc. L'académie de Malwa se trouvait au grand complet. Kâlidâsa était seul absent; mais Bhôdja n'hésita pas à l'envoyer chercher dans le triste lieu qu'il habitait : car, il faut bien le dire, le grand poëte demeurait chez une courtisane de Dhârâ.

L'envoyé du prince aborde Kâlidâsa et lui dit : « Roi des poëtes, le prince de la terre, Bhôdja, te demande. » Le message surprit un peu Kâlidâsa; il songeait que, depuis quelque temps, il n'était pas fort bien en cour. « Que me veut le roi si matin? » se disait-il à lui même, et il se rappelle avec inquiétude ce çloka dont il se fait à lui-même l'application :

Tout homme que le souverain recherche avec tendresse et honore comme un vase choisi, — celui-là aussi les favoris du prince s'efforcent à le supplanter et à le perdre[1] !

« L'estime dont le roi m'a honoré n'a servi qu'à accroître la haine que me portent les paṇḍits jaloux ! » Et il se met en route, la tête pleine de ces réflexions. Dès que Bhôdja l'aperçoit, il se lève tout joyeux de dessus son trône, en s'écriant : « Bon poëte ! pourquoi vous faites-vous attendre si longtemps aujourd'hui ?... Arrivez donc ! » Parlant

[1] यं यं नृपोऽनुरागेण सम्मानयति पात्रतां ।
तस्य तस्योपघताय यतन्ते राजवल्लभाः ॥

ainsi, le roi Bhôja fait cinq ou six pas en avant et se trouve face à face avec Kâlidâsa, et voilà l'assemblée qui se lève en masse; les assistants demeuraient ébahis; la mauvaise humeur assombrissait le front des ennemis du grand poëte, et ses amis étaient dans l'allégresse. Cependant, pressant de sa propre main de lotus le lotus de la main de Kâlidâsa, il se rend vers son propre siége et le fait asseoir sur le trône du lion [1]. Puisque le roi l'ordonnait, Kâlidâsa prit place sur ce trône glorieux, et l'histoire ne dit pas s'il se fit beaucoup prier, la modestie n'étant peut-être pas le défaut dominant des poëtes!

Dès que Kâlidâsa parut aux yeux de l'assemblée assis à la place royale, un des paṇḍits de la cour, nommé Bâṇa, brâhmaṇe pédant, leva le bras, et se mit à dire avec une prétentieuse solennité :

> Bhôdja, habile dans les arts, est comme Çiva qui détruit les péchés; — au milieu des paṇḍits, Kâlidâsa est fait roi, à la vue de l'assemblée [2] !

Le compliment était à l'adresse du roi plutôt qu'à celle de Kâlidâsa. Chaque jour le poëte s'asseyait sur le trône de Bhôdja, et la haine que lui portaient ses confrères s'en allait croissant. Un jour donc, ces sages paṇḍits se réunissent et complotent à l'envi

[1] ततो राजा निजकरकमलेनास्य करकमलमवलम्ब्य स्वासनदेशं प्राप्य तं कालिदासं सिंहासने चोपवेशितवान् ॥

[2] भोजः कलाविद्रुद्रो वा येन दोषावरोपणं।
विबुधेषु कृतो राजा कालिदासः सभातनात् ॥

contre Kâlidâsa. Les voilà qui se mettent en tête de capter, à force d'or, d'argent et de belles promesses, la jeune esclave chargée de présenter le bétel au roi. « Écoutez, ô bienheureuse! notre réputation à tous s'éclipse devant le génie poétique de ce Kâlidâsa! Parmi nous tous qui sommes ici, il n'y en a pas un seul qui puisse lutter contre lui dans l'art de bien dire! Chère enfant! fais donc en sorte que ce pécheur soit chassé du pays; dès qu'il aura été expulsé, nous te donnerons un collier de perles d'une valeur inestimable! »

« Je le ferai jeter hors du pays, ce poëte, répondit l'esclave; mais tant que je n'ai pas le collier je ne prends pas en main votre affaire; donnez-moi d'abord le collier[1]... ! »

Ainsi l'esclave fait ses conditions; elle est fine et rusée comme l'esclave de la comédie antique, et elle craint d'être dupe d'une vaine promesse. Y a-t-il bien à compter, en effet, sur la parole de ces pédants envieux, décidés à perdre un poëte de mérite, qui les offusque par la supériorité de son esprit? Les pandits s'exécutent d'assez bonne grâce; le collier est donné à l'esclave, qui se met franchement à l'œuvre pour gagner son salaire. Comment s'y prendra-t-elle? Comment fera-t-elle chasser de la cour et du royaume le favori du prince son maître?

Une année s'était écoulée déjà, lorsqu'un jour,

[1] मया देशान्निःकास्यः कविः परं हारमप्राप्य मया युष्मत्कार्य्यमक्रियते। हारः प्रथमं दातव्यः ॥

par hasard, le roi dormant seul, l'esclave perfide vint s'asseoir à ses pieds. Elle ferme les yeux, fait semblant de dormir pour ne pas troubler le sommeil de Bhôdja, — ce serait risquer de le mettre de mauvaise humeur et gâter l'affaire; — mais dès que le prince paraît bien éveillé, elle dit tout doucement : « Ce pervers Kâlidâsa, que trouble la passion, s'est glissé, sous le costume d'une femme, dans les appartements de la reine. » « Taraṅgavati (c'est le nom de l'esclave), Taraṅgavati, s'écria le roi, tout agité, es-tu bien éveillée ?... Mais non, elle dort et ne m'entend même pas !... » Bôdjha réfléchit à ce que l'esclave vient de dire. « Tout en dormant, pensa-t-il, cette femme a dévoilé l'inconduite de la reine... Kâlidâsa pénètre, sous des habits féminins, dans les appartements du palais !... Cela s'est vu ! Qui peut connaître ce dont une femme est capable ? Je veux en savoir plus long ! » Dès le matin, il envoie chercher Kâlidâsa par l'esclave qui vient de l'accuser; sitôt que le poëte est arrivé, il charge cette même servante de dire à la reine qu'il l'attend pour déjeuner dans ses appartements.

La reine Lîlâvatî ne tarde pas à venir. Elle sert d'abord dans l'assiette du roi du riz bouilli; immédiatement après, elle lui verse des pois et des lentilles. Voulant connaître la signification de ces deux mets offerts ensemble, le roi récita la moitié d'un çloka :

Quel rapport a ce repas de haricots et de lentilles au beurre avec l'intelligent prince des poëtes ?

Ce vers pouvait signifier, en le prononçant d'une manière différente : « Comment l'amie qui offre ces mets a-t-elle été corrompue par l'intelligent prince des poëtes. » Et, bien que la reine fût à ses côtés, Kâlidâsa répondit :

Quand (une femme) est unie à un mari aveugle, le séducteur n'est pas loin[1].

Quand elle entendit ces paroles, la reine Lîlâ-

[1] Ce çlóka offre plus d'une difficulté, et je ne prétends pas l'avoir compris. Voici le passage en entier :

ततो देवी लीलावती राजभाजने प्रथममोदनं मुमोच तदनु तत्र मुद्गदालीन् मुमोच। ततो राजा तयोरभिप्रायं ज्ञातुमिच्छन् श्लोकार्द्धं प्राह।

मुद्गदाली घृतव्याली कवीन्द्रविदुषा कथं।

कालिदासो देव्यां समीपवर्त्तिन्यामप्याह।

अन्धवल्लभसंयोगे जाताविगतकञ्चुकी॥

Le mot *dâli*, qui n'existe pas en sanskrit, paraît être le دال ou दालि, qui signifie «lentille» en hindoustani, en hindi et dans le dialecte de Djaïpour (on le trouve dans le poëme de Tchand); le mot *vyali* (dans la première interprétation) serait le بيالو ou بيارى hindoustani, qui veut dire «souper», et par suite «repas?» Dans la seconde interprétation de ce premier vers, on devrait lire : मुद्ग-दा-श्रालि धृतव्याली; ce dernier mot serait un substantif féminin abstrait de *vyâla*, qui signifie «villenous, wicked», selon M. Wilson. La seconde moitié du deuxième vers peut se lire de deux manières; ou bien comme je viens de le transcrire, ou bien ainsi : जाता विगतकञ्चुका «celle qui a le corset détaché, ôté, est produite», ce qui se traduirait ainsi : «Dans le cas d'une union avec un mari aveugle, se produit (existe la femme ou celle) qui a le corset délié», c'est-à-dire : «qui vit sans retenue». Il y a dans ce distique une finesse que je ne puis saisir, et je livre ici le résultat de mes recherches, que je n'ose croire fructueuses.

vatî, qui était fort intelligente et connaissait les textes anciens, en comprit le sens; la rougeur lui monta au front. De son côté, le roi se mit à réfléchir : « Certainement, pensa-t-il, elle a des liaisons avec Kâlidâsa! Ce que l'esclave m'a révélé pendant son sommeil, il vient de le confirmer lui-même par ses paroles, en présence de sa complice, et celle-ci est demeurée confuse! La sainte écriture n'a-t-elle pas rendu témoignage contre la nature des femmes?

Le livre de la loi doit être médité avec une intelligence parfaitement pure; ce n'est pas assez de respecter un roi, il faut qu'on le craigne. — Même quand on la porte sur la hanche, une jeune fille a besoin d'être surveillée. Le livre de la loi, le roi et aussi la jeune fille peuvent-ils souffrir la domination d'autrui[1]?

Le fond du cœur, la partie du corps humain où se perçoivent les sensations, comme aussi les limites de l'Océan où s'amassent les perles, — la conduite d'une femme, la destinée de l'homme; voilà ce qu'un dieu ne connaît pas, à plus forte raison un mortel.

« Cependant, songeait Bhôdja, les brâhmaṇes, même coupables des plus horribles forfaits, ne doi-

[1] शास्त्रं सुनिर्मलधिया परिचिन्तनीयम्
आराधितोऽपि नृपतिः परिशङ्कनीयः ।
अङ्के गताऽपि युवतिः परिरक्षणीया
शास्त्रे नृपे च युवतौ च कुतो वशित्वं ॥

Les mots *aṇké gâtá* nous ont paru devoir être rendus par : *portée sur la hanche*, parce que, dans l'Inde, les mères portent leurs enfants de cette manière. Cette stance se trouve dans le *Kâvya Saṇgraha*, publié à Calcutta par M. Hæberlin. On y lit *sthitâ* au lieu de *gatâ;* le premier *pâda* offre aussi une légère différence.

vent pas être mis à mort; et plus qu'eux vaut Kâlidâsa, qui est une incarnation de Saraswatî, la déesse de l'éloquence et de la poésie! Puis se tournant vers le poëte : « Ingrat, lui dit-il, d'aucune manière tu ne peux demeurer dans mon royaume. Pars, pars vite et sans souffler mot. » En agissant ainsi, Bhôdja mettait en pratique ce précepte de Manou, qui dit : « Qu'un roi se garde bien de tuer un brâhmaṇe, quand même il aurait commis tous les crimes possibles; qu'il le bannisse du royaume en lui laissant tous ses biens et sans lui faire le moindre mal[1]. »

Voilà donc Kâlidâsa puni aussi sévèrement que le brâhmaṇe le plus criminel, avec cette différence qu'il partira du royaume plus pauvre qu'il n'y était entré. Ne dépensait-il pas en vains plaisirs tout ce que le roi lui donnait?

De retour près de la femme dont il partageait la demeure, Kâlidâsa lui dit tristement : « Chère amie! que dois-je faire? Dans un accès de colère, dont je ne puis deviner le motif, Bhôdja m'a chassé de son royaume : hélas!

« Il seconde les entreprises non commencées, il détruit les entreprises bien commencées, ce destin qui prête son concours à des choses que l'homme même ne soupçonne pas devoir être.

« A n'en pas douter, c'est là un mauvais tour que me jouent ces paṇḍits jaloux, réunis tous contre moi :

[1] Livre IX, st. 380.

« La réunion d'un grand nombre de choses naturellement faibles concourt à former (une force) invincible; — n'est-ce pas avec des brins d'herbe qu'est faite une corde, et avec cette corde on lie les éléphants[1] ! »

La jeune femme (elle se nommait Vilâsavatî) lui fit cette réponse :

« La suprême amitié existe là où elle marche égale des deux côtés. — Là où dans le regard de l'un la joie et la douleur de l'autre se reflètent comme en un miroir[2].

« Ô bien-aimé! tant que je suis en vie, que peut contre toi la colère du roi? Tu vivras chez moi et les années se passeront pour nous dans le bonheur. Qu'as-tu besoin du roi? Qu'as-tu affaire de ses richesses? Reste donc en paix et sans crainte ici-même

[1] बह्वनामल्पसाराणां समुदायोऽतिदुर्ज्जयः ।
तृणैरविहिता रज्जुर्बन्ध्यन्ते दन्तिनस्तया ॥

Ici, *raddjou* est féminin comme le mot hindoustani رجّو, qui en dérive.

L'*Hitôpadéça* (liv. I, fable XI) donne le même *çlôka* avec une légère variante :

अल्पानामपि वस्तूनां संहतिः कार्य्यसाधिका ।
तृणैर्गुणात्वमापन्नैर्बन्ध्यन्तेऽपिहि दन्तिनः ॥

On lit, dans le *Pantchatantram* (Ire part. p. 79), cette autre version :

बह्वनामप्यसाराणां समवायो बलावहः ।
तृणैराविध्यते रज्जुर्येन नागोऽपि बध्यते ॥

[2] तदेवास्य परं मित्रं यत्र सङ्क्रामति द्वयं ।
दृष्टे सुखं च दुःखं च पतिच्छायेव दर्पणे ॥

chez moi ! » Et Kâlidâsa, en effet, coule ses tranquilles journées dans cette obscure retraite.

Cependant la reine demanda à Bhôdja comment il se faisait qu'il eût tout à coup chassé de son royaume le poëte avec lequel il était lié naguère d'une si tendre amitié?

La canne à sucre, à partir de sa tige, présente par degrés, et de nœuds en nœuds, une différence dans le goût; — de même l'amitié que se portent des gens de bien a des changements qui naissent des modifications de leur caractère[1].

Ce qui préserve des ennuis de la douleur, ce dans quoi l'on verse avec confiance son affection; — qui donc l'a créée cette précieuse perle, ce mot de trois syllabes, amitié[2].

Ainsi parla le roi, et il ajouta : « Quelqu'un m'a dit que Kâlidâsa avait pénétré dans le gynécée sous les habits d'une femme, et que vous me trahissiez. Avide de savoir la vérité, furieux d'être trompé je vous ai fait venir. Le vers qu'a récité le poëte vous a fait rougir et sourire à la fois : c'était un aveu.

[1] Ce distique se trouve dans le *Pantchatantram*, p. 111.

[2] शोकारातिपरित्राणं प्रीतिविभ्रमभाजनं ।
केन रत्नमिदं सृष्टं मित्रमित्यक्षरद्वयं ॥

Dans l'*Hitôpadéça*, on lit, dans le premier mot composé : *Çôkârâtibhayatrâṇam* et *viçrambha*, au lieu de *vibhrama*, qui est moins bon. Le *Pantchatantram* donne ce distique sous la forme suivante :

केनामृतमिदं सृष्टं मित्रमित्यक्षरद्वयं ।
आपदां च परित्राणं शोकसन्तापभेषजं ॥

« Par qui a été créée cette ambroisie, ce mot de deux syllabes, *mitram* « amitié », — qui préserve des peines et guérit les maux cuisants de la douleur. »

Alors, me rappelant le texte qui défend de tuer un brâhmaṇe en aucun cas, j'ai chassé le coupable de mon royaume. »

« Sire, répliqua la reine, en éclatant de rire et avec un calme parfait, je suis heureuse d'avoir un époux aussi débonnaire que vous. Cependant, dès aujourd'hui, vous saurez si je suis vertueuse ou criminelle, et, dans ce dernier cas, je dois périr, sans qu'il y ait à invoquer aucun texte en ma faveur. »

« Eh bien! soit », dit le roi, qui ne croyait pas encore à l'innocence de sa compagne. Il la fait emmener par ses gens hors de la salle, et ordonne qu'une boule de fer soit rougie au feu [1]. Tout est prêt; la reine Lîlâvatî, innocente et vertueuse, se purifie par des ablutions, attache un voile précieux autour de son front, et dit à Bhôdja son époux : « Sire, n'a-t-on pas dit : Le soleil est le témoin des œuvres, il voit tout! »

Elle a fait trois pas, en tenant le fer rouge et sans se brûler. A la vue de la reine, dont l'innocence est démontrée, Bhôdja baisse la tête, tant il éprouve de honte. Il a perdu bientôt l'appétit et le sommeil, il reste silencieux, profondément abattu la nuit et

[1] Nous aurons l'occasion de revenir, dans un prochain article, sur ces épreuves judiciaires. Le globe de fer rougi au feu est aussi expliqué par Coullouka, commentateur de Manou (liv. VIII, st. 114):

अग्निसन्निभम्पञ्चाशत्पलिकमष्टाङ्गुलमयः......पिण्डं........हारयेत

« Qu'il (le roi) fasse prendre en main (par l'accusé) une boule de fer (brûlante, rouge) comme le feu, du poids de cinquante *pala* et grosse de huit doigts. »

le jour. Il se lamente et s'accuse tout à la fois; on dirait qu'il a perdu la raison. La reine elle-même le rappelle à lui par ses douces caresses, par le son du luth, par ses doux chants; mais l'assemblée des beaux esprits a quitté le palais. Depuis que Kâlidâsa est parti, personne ne fait entendre dans cette cour, jadis si animée, une seule parole de poésie.

Plusieurs jours se passèrent ainsi. Une nuit, après avoir regardé le visage de Lîlâvatî pareil à la pleine lune, il aperçut cet astre qui brillait au ciel; alors aussi il composa le premier vers d'une stance ainsi conçue :

Ne s'est-il pas plongé (dans le nuage), ô Çiva, le globe de sa face de lotus[1] ?

Même quand la lune est dans son plein d'où viendrait la douce récréation de mes yeux? En vain, chercherais-je un objet aussi gracieux!

Dès que le jour a paru, le roi Bhôdja se rend à l'assemblée des poëtes et récite le vers qui lui est venu à l'esprit en considérant la lune. En même temps il leur enjoint de continuer la stance, de l'achever, et

[1] Je ne prétends pas avoir compris exactement le sens de ce vers, qui est du maghadhî ou du pracrit peu correct; le manuscrit le donne ainsi :

बोल्लीतावणुहरपिगौरीमुहकमलस्स ।

ce qui paraît être, en sanskrit :

बोल्लोता वा नूनं हर अपि गोल्ला मुखकमलस्य ।

Gaôrî et *Gôlâ* sont deux noms de la déesse Dourgâ, épouse de Çiva, ou Hara.

cela sous peine d'être chassés du royaume. Les paṇdits quittent silencieusement leurs siéges pour retourner chez eux. Pendant bien longtemps ils font de grands efforts pour terminer la stance; mais du cerveau d'aucun d'eux ne jaillit le vers désiré. Que faire? Ils se décident à envoyer vers le roi le fameux paṇdit Bâṇa, qui va demander, en leur nom à tous, un délai de huit jours; le neuvième, ils auront très-certainement achevé la stance; s'ils n'ont pu y réussir, ils s'engagent à sortir du pays de Malwa. Les huit jours se passent...... Plongés dans un profond accablement, les paṇdits se regardent sans rien dire.

« Ah! s'écrie Bâṇa, l'enivrement de la jeunesse, l'orgueil que lui causait la déférence du roi pour son mérite, une certaine fierté que lui inspirait sa science, telles sont les raisons qui vous ont porté à faire exiler Kâlidâsa; vous êtes tous des poëtes ordinaires, et rien de plus; lui, il occupait un rang difficile à atteindre! » Et les voilà tous à se disputer. Le paṇdit Mayoûra et quelques autres apaisèrent le tumulte. « Le délai de huit jours est expiré; Kâlidâsa excepté, personne n'est capable d'achever la stance proposée par le roi. Nous sommes vaincus!

Sur le champ de bataille pour le guerrier, pour des poëtes, dans le cercle des poëtes accomplis, — l'honneur ou le déshonneur se produit, même en un instant[1]!

« Donc, si vous m'en croyez, cette nuit, au lever

[1] सङ्ग्रामे सुभटे प्राणां कविनां कविमण्डले ।
दीप्तिर्वादीप्तिहानिर्वा मुहूर्त्तादेव जायते ॥

de la lune, nous délogerons furtivement, avec tout ce que nous avons de précieux; sinon, dès demain, les gens du roi nous feront déguerpir de force et il nous faudra fuir sans rien emporter que nos personnes. » Le projet de Mayoûra est adopté. Cette même nuit, ils s'échappèrent jusqu'au dernier, après avoir chargé sur leurs chariots tout ce qu'ils possèdent, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants.

Cependant Kâlidâsa se promenait dans le jardin attenant à la demeure de Vilâsavatî avec qui il habitait. Il entend la voix des brâhmaṇes qui passent..... « Chère amie, dit-il aussitôt, va donc voir quelles sont ces gens qui passent; ils m'ont l'air d'être des brâhmaṇes? »

Vilâsavatî s'approche de la route, reconnaît les paṇḍits et revient en disant :

La rivière dans laquelle brille un seul flamant — ne produira point des poissons par milliers, autour (du lieu où se tient cet oiseau)[1].

Ce sont Bâṇa, Mayoûra et consorts qui décampent; j'en suis sûre. » — Vite, ô mon amie! répondit Kâlidâsa, va me chercher des vêtements à la

[1] एकेन राजहंसेन या शोभा सरसो भवेत्
न सावका सहस्रेण परितस्तीरवासिनां ॥

Le sens de ce *çlôka* paraît être : « Le roi Bhôdja est comme le flamant; autour de lui les poëtes fuient comme les poissons devant cet oiseau. » *Râdja-hansa* signifie à la fois « cygne, excellent roi », et peut vouloir dire : « Le cygne qui est comme un roi (le cygne du roi). »

maison; je veux éviter les ennuis de l'exil à ces paṇdits qui fuient.

Protége-t-il l'espèce humaine celui qui ne sauve pas les affligés? A quoi bon la fortune qui n'est pas à la disposition de l'indigent? — Qu'est-ce qu'une action qui n'a pas pour effet d'être utile? A quoi bon la vie si on s'en sert pour nuire au bien?

Prenant donc le vêtement d'un comédien, le glaive en main, il s'en va à une certaine distance sur la route, derrière les paṇdits, les aborde avec un salut et leur demande, du ton emphatique d'un acteur : «Holà! océans de science! vous qui, par le très-haut rang obtenu dans l'assemblée du roi Bhôdja, êtes devenus comme autant de précepteurs des dieux, où donc dirigez-vous vos pas? Parlez, ô excellents poëtes! Vous est-il arrivé quelque chose d'heureux, ou bien un malheur dont le roi serait la cause?»

«Nous venons de Bénarès, désireux de voir le bienheureux roi Bhôdja et d'obtenir de lui de riches présents!»

«Mais, tout au contraire, répondit le faux comédien, vous tournez le dos à la capitale!»

«Eh bien, écoute, ô comédien, et tu sauras tout, répliqua l'un des paṇdits; le roi Bhôdja a donné une stance à finir à ces brâhmaṇes, et ceux-ci, mécontents, abandonnent la cour du prince. Tiens, voici le premier vers de la stance, et ils le lui répétèrent sans le comprendre.

« Voilà qui est excellent, répliqua le prétendu comédien, cela est fait pour être chanté... Le roi a récité ce vers en contemplant un beau visage, et voici la fin de la stance :

Ne s'est-il pas plongé (dans le nuage), ô Çiva! le globe de sa face de lotus? — Invisible et obscur s'est effacé l'éclat de la lune[1]!

Cela dit, Kâlidâsa se retire au plus vite, laissant les paṇḍits tout ébahis dans le milieu de la route, et persuadés que, sous les traits de ce comédien, Saraswatî, la déesse de l'éloquence est intervenue tout exprès pour les sauver. C'est un miracle dont ils ne doutent pas un instant, et les voilà qui rebroussent chemin vers la ville, avec femmes, enfants, bœufs, vaches, tout leur bagage en un mot; il est convenu qu'au matin le paṇḍit Bâṇa se présentera à la porte du roi; le reste de l'affaire demeure confié à ce savant personnage.

Quand le roi entendit Bâṇa réciter le second vers de la stance, il feignit d'être parfaitement satisfait, et lui donna tout aussitôt cinq cent mille pièces d'or; mais il n'était pas dupe de la ruse. « Kâlidâsa s'est mêlé de l'affaire, pensa-t-il; je le trouverai! » De son côté, Bâṇa, tout joyeux, s'en allait droit chez lui, tenant à deux mains la belle somme qu'il venait de

[1] अदिट्टि किमवविषय इतडो पैली चन्दस्स ।

Ce dernier vers n'est guère plus intelligible que le premier; je l'explique comme s'il y avait : अदृश्या किम् अवर्णा तडी (du radical तड «briller», subst. fém.?) प्रलीलाय चन्द्रस्य ।

recevoir. Grand fut le désappointement des autres paṇḍits, qui murmuraient en disant : « Ah ! voilà qui est mal de la part de Bâṇa d'avoir caché au roi qu'il est sorti de la ville comme tous les autres paṇḍits ; et puis il n'a pas soufflé mot des incidents de la rencontre avec ce comédien, et tout l'argent qu'il a touché, il le garde pour lui !... Il faut tout conter au roi afin que personne ne s'avise de faire tort à des paṇḍits !... »

« J'ai deviné ce qui a eu lieu répondit le roi aux brâhmanes, et quand ils lui eurent donné des détails plus circonstanciés sur la rencontre avec le prétendu comédien, il ne douta plus que Kâlidâsa, craignant sa colère, ne se tînt caché quelque part dans la capitale. Décidé à retrouver son poëte favori, il fait équiper ses chevaux ; le bruit du tambour annonce aux habitants que Bhôdja va sortir de son palais. — « Le roi se rend au temple pour honorer les dieux, disent les uns ; — non, disent les autres, il va se promener dans le parc ! » Pendant ce temps-là, le roi, monté sur son cheval, se fait conduire par les paṇḍits au lieu où ceux-ci ont rencontré le comédien la nuit précédente. Dès qu'il y est arrivé, il ordonne à ses gens de chercher sur la poussière la trace d'un certain voleur, qui doit avoir passé par ce chemin la veille au soir.

Les paṇḍits ont été richement récompensés, et Bhôdja est retourné dans son palais. D'abord les espions ne découvrent sur la poussière nulle trace qui puisse les mettre sur la voie. Le découragement

s'empare d'eux; mais voici qu'un incident inattendu ranime leur courage. Comme le soleil baissait, ils aperçoivent une femme d'apparence peu distinguée, qui se dirige vers la boutique d'un savetier, tenant à la main un soulier en mauvais état. A peine ce soulier a-t-il été déposé sur les genoux du cordonnier, qu'ils le lui enlèvent. La semelle de cette chaussure est couverte de poussière; de plus, elle s'adapte parfaitement à certain pas qui a laissé sur la route une empreinte à demi effacée. Les espions suivent du regard la femme qui regagne sa demeure. Sans plus tarder, ils cernent cette maison, bien qu'elle soit habitée par une courtisane, et le roi est averti que ses gens ont enfin dépisté le voleur. Bhôdja s'empresse de partir; accompagné de ses conseillers, des généraux de son armée, de toute sa cour, et se rend *à pied* droit à la demeure de Vilâsavatî.

« Quel malheur vais-je attirer sur toi, ô mon amie! » s'écria Kâlidâsa tout épouvanté. — Cette femme lui répondit par les stances suivantes :

C'est seulement quand une calamité survient, que l'on mesure dans toute son étendue ce que valent les hommes; — si le vent ne souffle pas, quelle différence se manifestera entre un amas de coton et une montagne[1]?

Ce que valent l'intelligence et le crédit d'un ami, d'un parent proche ou éloigné, comme aussi son intelligence propre

[1] उपस्थिते विप्लव एव पुंसां समर्थभावः न परिमीयते ।

अवाति वायौ नहि तूलराशेर्गिरेश्च कश्चित्प्रतिभाति भेदः ॥

et son crédit à soi, — c'est par les calamités, leur pierre de touche, que l'homme le connaît en toute vérité[1]!

Comme les douleurs des êtres corporels les envahissent ici-bas, sans être appelées (et par la seule force du destin), — de même aussi, j'imagine, c'est le destin qui décide des joies[2]!

« Bon poëte! continua-t-elle, le roi t'arrachera d'ici; il n'en sera rien de plus pour toi. Mais moi, il me jettera dans un feu bien allumé avec les pauvres femmes mes compagnes! »

Kâlidâsa se mit à rire : « Dès que le roi m'aura aperçu, eût-il en main le glaive nu, il tombera à mes pieds; ne crains rien! » Tout à coup, dans cette maison peuplée de courtisanes entre Bhôdja avec tout son cortége de paṇḍits. En apercevant Kâlidâsa, il se jette dans ses bras, tombe en effet à ses pieds et récite cette stance :

En marche ou arrêté, comme aussi éveillé ou endormi, — jamais mon esprit n'a été un instant séparé de toi, ô poëte[3]!

A ces mots si bienveillants, Kâlidâsa baissait la tête et rougissait; mais le roi lui releva le front, en

[1] Cette même stance se trouve dans l'*Hitôpadéça* (liv. II, fab. III) avec une légère variante.

[2] अप्रार्थितानि दुःखानि यथेहायान्ति देहिनः
सुखान्यपि तथा मन्ये दैन्यमत्रातिरिच्यते ॥

[3] गच्छतस्तिष्ठतो वापि जाग्रतः स्वपतोऽपि वा ।
माभून्मनः कदाचिन्मे त्वया विरहितं कवे ॥

récitant ce vers, qui faisait allusion au distique achevé par lui la nuit précédente :

Ô Kâlidâsa (serviteur de Kâli), ou plutôt asile de la poésie! Indra te protége, puisque, — errant dans la grande route (comme un vagabond), tu as infligé à tes ennemis une pareille honte.

C'est là, j'imagine, la fortunée Vilâsavatî, qui enchaîne Kâlidâsa, — par ses qualités, comme un oiseau dans sa cage!

Le poëte essuie de ses deux mains les larmes qui coulent de ses yeux. Heureux de l'avoir retrouvé, le roi Bhôdja donne deux cent mille pièces de monnaie aux paṇḍits qui l'ont accompagné et cent chevaux à Vilâsavatî. Quant à Kâlidâsa, il le fait monter sur son propre cheval, puis retourne à son palais, au milieu d'un cortége de mimes, de chanteurs, de savants, de poëtes, de guerriers. De toutes parts, on crie par les rues de la capitale : « Kâlidâsa est revenu! »

En ramenant ainsi le poëte triomphalement jusqu'à son palais, le roi Bhôdja donnait une preuve éclatante de sa réconciliation avec lui; il le réhabilitait à la vue du peuple entier de Dhârâ. Cependant, il survint entre eux une nouvelle brouille, s'il faut en croire notre texte; voici à quelle occasion :

Un jour se présente aux portes du palais un jeune brâhmaṇe. Le roi le fait entrer et lui dit, après l'avoir considéré un instant : « Brâhmaṇe, tu es célibataire, et ce vœu de chasteté que tu pratiques n'est plus en harmonie avec l'âge du *kalyouga* (l'âge de fer), dans lequel nous vivons. Ce n'est plus le temps d'une

si austère mortification. Le jeûne de chaque jour t'a rendu maigre. . . Je te donnerai en mariage la fille de quelque brâhmaṇe, s'il te convient d'entrer dans l'ordre de maître de maison. »

Sans répondre négativement à la demande de Bhôdja, le jeune brâhmaṇe exprima son refus par cette belle stance[1] :

Les habitants de la forêt pour amis; pour demeure, un abri dans les cavernes des montagnes; pour compagne aimée dans le ménage, la tranquillité mystique; pour nourriture, les fruits des plantes sauvages; pour vêtement, l'écorce des vieux arbres; ceux qui ont accepté cette vie de renoncement, l'esprit plongé dans le lac d'ambroisie de la méditation, (voient) leurs austérités (croître) comme la lune (jour par jour), et leur esprit se tourne avec espérance vers la béatitude finale.

Ce que désirait ce jeune ascète, ce qu'il demanda enfin à Bhôdja qui le pressait de questions, le voici :

« Sire, reprit-il, j'ai le désir de me rendre à Bénarès; eh bien! accueille favorablement une parole que je vais dire. Tu as dans ton assemblée d'excellents paṇḍits, envoie-les tous, avec leurs femmes vers Bénarès, et moi, tout en conversant avec eux, je me rendrai agréablement dans cette ville[2]. »

[1] सारङ्गः सुहृदो गृहः गिरिगुहा शान्तिः प्रियगेहिनी
वृत्तिर्वन्यलताफलैर्निवसनं शीर्णतरूणां त्वचः ।
ध्यानामृतपूरमग्नमनसां येषामियं निवृत्तिस्-
तेषामिन्दुकलावतः समं तपो मोक्षेऽपि वीतस्पृहः ॥

[2] राजन् काशीं प्रति जिगमिषाऽस्माकं । ततोऽस्माकमेकं वचः पालय ।

Sur l'ordre du roi, les paṇḍits consentent à partir, à l'exception de Kâlidâsa. Le grand poëte, interrogé par le roi, s'excuse en récitant des stances louangeuses du genre de celle-ci :

Sur le Mérou, dans les cavernes du Mandara, sur les sommets de l'Himavat, sur le mont Mahendra, sur les plateaux rocheux du Kaïlaça, sur les pics de la chaîne de Malaya; — et partout, partout, dans ces lieux célèbres, j'ai entendu, ô Bhôdja! les troupes nombreuses des sages et des bardes du monde visible et invisible chanter ta gloire.

Bien entendu que Bhôdja récompensa généreusement cette brillante improvisation; cependant, quand les sages paṇḍits furent tous partis pour Bénarès, quand ils eurent tous obéi aux ordres qu'ils avaient reçus, le roi se prit de mauvaise humeur contre Kâlidâsa, que son fol amour pour une courtisane retenait captif à Dhârâ. Le résultat de ce mécontentement fut que Bhôdja cessa de donner de l'argent au poëte, qui, à son tour, se fâcha au point de dire en pleine assemblée :

Qu'il y ait toujours augmentation de fruit pour toi! que par centaines tes branches croissent, ô arbre, sur le dos de la terre! Produis tes fruits bienheureux pour les êtres qui se réfugient sous ton ombre. — Mais nous, qui sommes des Deux-fois-nés, les plus élevés dans l'ordre des castes; nous qui sommes des cygnes, tu ne dois pas, ô ami! nous confondre avec les corneilles, les vautours, les geais et les grues.

तव सदसि पण्डितवराः सन्ति तान् सर्व्वान् सपत्नीकानपि काशीं प्रति प्रेषय ।
ततोऽहं पण्डितवरैः सह गोष्ठीं कुर्व्वाणः सुखेन काशीं गच्छामि ॥

[1] नित्यं ते फलवृद्धिरस्तु शतशः शाखाश्च सन्तु द्रुम

Après avoir ainsi parlé, Kâlidâsa partit, abandonnant à la fois la cour de Dhârâ et son amie Vilâsavatî. Il se rendit chez le roi, ou plutôt chez le gouverneur (*adhipati*) du pays d'*Allâla* (अल्लालदेशः), près de qui il séjourna quelque temps. Par malheur, l'écrivain ne nous apprend pas quel était le nom de ce roi. Quant au pays désigné par le mot *Allâla*, ce doit être la province d'Allahabad ou Elahbad, et qui confine à l'ouest le royaume de Malwa. Deux motifs concourent à nous faire adopter cette supposition : le premier, c'est que des paṇḍits vont chercher Kâlidâsa à sa nouvelle résidence, sur l'avis des ministres, effrayés de voir le roi Bhôdja dépérir, tant il regrette son cher poëte; il semble que le voyage ait été l'affaire de quelques jours seulement. Le second motif, c'est que Kâlidâsa, parlant au roi d'Allâla, fait allusion au Gange, qui arrive dans sa capitale après avoir traversé les États de ses ennemis. La ville moderne d'Allahabad n'étant autre que l'ancienne Prayâga, située au confluent du Gange et de la Djamounâ, il était naturel que le poëte fît entrer le nom du grand fleuve dans le premier vers qu'il récite devant le souverain de ce petit pays. Bien que l'Allahabad ait été envahi deux fois par Mahmoud le Gaznévide, en 1020 et 1023, cependant cette province ne prit son nom musulman que sous la

क्ष्मापीठे निजसंश्रयानपि जनां श्रीमत्फलैर्योजय ।
अस्मान्नार्हसि किं द्विजानपि परवर्णोत्तमांश् श्रीमतो
हंसान् वायसगृध्रटिट्टिभवकैस्तुल्यान् विधातुं सखे ॥

domination des empereurs de la dynastie patane, c'est-à-dire postérieurement à 1193 [1].

Rappelé par le roi Bhôdja, Kâlidâsa revint à la cour prendre, parmi les paṇḍits, la première place, qui lui appartenait sans conteste. Les autres brâhmaṇes poëtes, Bâṇa, Mayoûra, Râmatchandra [2], Mahêçvara et consorts, revinrent aussi de leur pèlerinage, et la capitale du Malwa recouvra toute sa splendeur.

Tels sont, sommairement, les détails que contient le *Bhôdjaprabandha* sur le séjour, vrai ou supposé, que fit Kâlidâsa dans la ville de Dhârâ. Ce n'est point là une biographie; le poëte apparaît dans le récit comme un personnage dramatique introduit sur la scène pour donner du relief à l'action. Cependant on admet volontiers que l'auteur du Nalôdaya devait avoir les qualités et les défauts que lui attribue Bellal. Spirituel, vif, railleur, possédant à un degré suprême cette verve abondante qui est la source de toute poésie, insouciant et parfois mélancolique comme Horace, gracieux et enjoué comme Anacréon, Kâlidâsa ne pouvait vivre en ermite à la manière de Vyasa ou de Vâlmiki. Les

[1] Il faut conclure de ce fait que Bellal, ou Bellala, l'auteur du *Bhôdjaprabandha*, vivait vers le XIII[e] siècle, et pas plus tôt. Son nom est cité dans une petite pièce de vers placée à la dernière page de l'Anthologie de M. Hæberlin, avec celui d'un poëte appelé Lakchmaṇasèna.

[2] Ce Râma Tchandra doit être l'auteur d'un traité de prosodie, intitulé : *Tchandra Vitchâra*, dont la Bibliothèque impériale possède un exemplaire manuscrit, sanskrit et mahratte.

vieux brâhmaṇes de l'école ancienne, qui chantaient les dieux et les demi-dieux, les ascètes et les sages, n'abordaient la vie humaine que par ses grands côtés; il y avait dans le ton habituel de leurs poésies tant d'élévation et de grandeur, qu'ils donnaient à leurs héros des proportions presque divines; aussi leurs œuvres, que nous admirons, nous surprennent et nous effrayent quelquefois. Venu dans une époque de décadence, où l'art avait perdu de son caractère religieux, où la civilisation avait amolli les esprits, Kâlidâsa, tout en s'inspirant aux sources anciennes, sut peindre au vrai les sentiments et surtout les faiblesses du cœur humain. C'est ce qui a fait de lui un poëte plus accessible, plus facile à comprendre; il a parlé le langage des passions avec une vigueur tempérée de sensibilité. Comme le roi Bhôdja, la postérité lui reproche son inconduite, mais comme lui aussi, elle a bien vite envie de lui pardonner ses égarements à cause de son mérite.

Nota. Depuis la publication de la première partie du Bhôdjaprandha, j'ai pu consulter un second manuscrit (en caractères tamouls-granthams, provenant de la bibliothèque de M. E. Burnouf); la comparaison de deux textes me permet de rectifier deux passages du premier article. Ainsi, page 200, ligne 4, il faut lire : *Yêna sahâçanamasitam hasitam kathitam tcha rahasi viçrabdham | tamprati kathamasattâmapi nivarttatê tchittamâmaraṇât* || Et traduire : « Celui avec qui on a mangé, habité, ri, conversé, à qui on a ouvert son cœur en secret, faut-il que son souvenir périsse dès qu'il est mort? (A son égard comment, dans la non-existence, s'en retourne la pensée de lui à partir de la mort)? » Cette traduction est meilleure que

la première, très-certainement; cependant je ne vois plus ce que signifie cette citation, au lieu où elle se trouve.

Page 205, l. 11, il faut lire : *Mândhâtâ sa mahîpati' kritayougâlânkarabhoûtô gata* | *sêtouryêna mahôdadhaô viratchita kvâsaô Daçâsyantaka* || Et traduire : « Mândâtri, ce roi de la terre, qui fut l'ornement du *kritayouga* (du premier âge), il est parti! — Celui par qui a été bâtie la digue sur le grand Océan, (Râma), où est-il ce destructeur de Daçâsya (Râvaṇa)! »

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 1854.

La séance est ouverte à huit heures. Le secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal; la rédaction en est adoptée.

On donne également lecture d'une lettre de M. Alexandre Cunningham, qui offre à la Société asiatique deux nouveaux ouvrages qu'il vient de publier : *The Bhilsa Topes* et *The Ladak.*

M. Salisbury, secrétaire de la Société orientale d'Amérique, écrit pour remercier la Société de l'envoi du tome XIX de son Journal.

M. Charles de Labarthe, ayant offert son nouvel ouvrage à la Société, écrit pour en demander l'accusé de réception, qui n'a point été fait dans le dernier numéro. Des recherches seront faites à ce sujet, et le titre de l'ouvrage sera inséré dans le plus prochain numéro.

Mgr Pallegoix offre à la Société asiatique son Dictionnaire siamois, in-fol.

M. L. Léon de Rosny présente à la Société une première

épreuve de nouveaux caractères japonais, gravés par M. Marcellin Legrand, sous sa direction.

M. Reinaud, président, annonce que, conformément à une décision prise précédemment par le Conseil, la Société va faire mettre sous presse une édition du texte arabe du Traité de jurisprudence de Sidi-Khalil, exécutée par M. Gustave Richebé, élève de l'École spéciale des langues orientales vivantes.

M. le Président annonce ensuite qu'il y a trois places vacantes dans la liste des associés étrangers de la Société asiatique, et propose de nommer :

M. Fleischer, à Leipzig; commissaires : MM. Grangeret de Lagrange, Derenbourg, Dr Sanguinetti.

M. Albrecht Weber, à Berlin; commissaires : MM. Troyer, Foucaux et Th. Pavie.

M. Bernhard Dorn, à Saint-Pétersbourg; commissaires : MM. Defrémery, de Longpérier, Ernest Renan.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Dictionarium linguæ thăi, sive siamensis, interpr. lat. gall. et angli. illustratum auct. D. J. B. Pallegoix. Parisiis. Jussu Imper. impr. 1854, in-4°.

Octateuchus æthiopicus, instruxit Dr Auguste Dillmann. Leipzig, 1854, in-4°.

The Bhilsa topes or Buddhist monuments of central India, by Brev. major Alexander Cunningham. London, 1854, in-8°.

Ladák, physical, statistical and historical, by Alexander Cunningham. London, Allen, 1854, in-8°, pl.

Mémoire sur la mission de Siam, par Mgr Pallegoix. In-12.

List of foreign institutions in correspondence with the Smithsonian institution. In-8°.

Comptes rendus de l'Académie impériale des sciences. Classe philosophique et historique. 11 et 12e livraison.

Journal of the Asiatic society of Bengal. N° 239. Calcutta, 1854.

Annuaire des établissements français de l'Inde pour 1854, par P. E. Sicé. Pondichéry, 1854.

Mémoire sur les noms propres et les titres musulmans, par M. Garcin de Tassy. (Extrait du Journal asiatique.) Paris, Imprimerie impériale, 1854, in 8°.

Bibliotheca indica. N° 77.

7th annual report of the board of Regents of the Smithsonian institution. Washington, 1853.

Liste alphabétique des Nien-hao, par M. Eugène de Méritens. (Extrait du Journal asiatique.) Paris, 1854, in-8°.

Bulletin de la Société de géographie. Juin, juillet 1854.

Notice nécrologique et littéraire sur J. J. Marcel. In-8°.

Documents inédits sur Abou Yezid Mokhalled ibn Kidad, trad. par M. Cherbonneau. (Extrait du Journal asiatique.) Paris, 1854, in-8°.

Proceedings of the american philosophical Society. July-december 1853, in-8°.

Du paupérisme chez les juifs, de ses causes et des moyens d'y remédier, par Gerson Lévy. 1854, in-8°.

Mémoires d'histoire orientale, etc. par M. C. Defrémery. Paris, 1854, in-8°.

Berichte der König. Sächs. Gesellschaft der Wissenschaften. 1854.

Journal des Savants. Paris, juillet et août 1854, in-4°.

Transactions of the american philosophical Society of Philadelphia. Vol. X. Philadelphia, 1853, in-4°.

Histoire des Berbères, par Ibn-Khaldoun, traduit de l'arabe par M. le baron de Slane. Tome II. Alger, 1854, in-8°.

Le *Mobacher.* Plusieurs numéros.

Catalogue des manuscrits arabes de Si Saïd ben Bachterzi, tâleb de Constantine, rédigé et annoté par M. Cherbonneau, professeur d'arabe.

HISTOIRE.

1. فتوح افريقية «Conquête de l'Afrique», sans nom d'au-

teur; 1 vol. in-4°. Cet ouvrage, dont les exemplaires ne sont pas rares à Constantine, est rédigé dans un style peu élégant et même peu correct. Ce qui en fait la popularité en Afrique, c'est qu'il a pour objet la glorification de l'islamisme. Pour s'en faire une idée, il suffit de lire le chapitre que j'ai traduit dans la *Revue orientale et algérienne* (numéro de janvier 1852), sous le titre de *Prise de Tebessa.*

2. عيون الاثر فى اعيان القرن الاحدى عشر par Echchehâb el-Khafadji; notices sur les docteurs du XIe siècle de l'hégire.

3. تاريخ البلاد الحلبية par le cheikh A'la-eddin; ouvrage cité dans le recueil biographique d'El-Karafi, qui fait suite au *Dibadj* d'Ibn-Ferhoun, sous le titre de *Tauchih eddibadj.*

4. فى اخبار الخلفاء « Histoire des khalifes », sans nom d'auteur.

5. كتاب الملل والنحل par Ibn Hâzem. (Conf. *Catalog. codic. oriental. bibl. acad. Lugduno-Batav.*, auct. R. Dozy, t. II, p. 187.)

6. ريحانة الادب par Ibn Khafadji; recueil de biographies composé au XIe siècle de l'hégire.

7. تاريخ دولة الحفصا « Histoire de la dynastie des Hafsites », par Abou abdallah Mohammed ben Ibrahim Ellouloui Ezzerkechi.

8. *Livre des exemples instructifs et recueil d'origines et de récits concernant l'histoire des Arabes, des peuples étrangers et des Berbères,* par Ibn Khaldoun; 3 vol. seulement, grand in-folio, d'une très-belle écriture.

9. اخبار مكة « Histoire de la Mecque », par Makrizi; 1 vol.

10. طبقات السيوطى vies des grammairiens, classées par siècles et par dizaines d'années; ouvrage de Soyouthi.

11. كتاب الخميس « Le livre du jeudi », ainsi appelé, parce que, dit-on, l'auteur, qui le composa à la Mecque, n'y travaillait que le jeudi. C'est une compilation assez moderne des chroniques musulmanes. Il s'en trouve un autre exemplaire dans la riche collection de Si-Hamouda-ben-

Lefgoun, à Constantine. J'ai vu les deux copies; l'une d'elles portait la date de 1192 (de J. C. 1778).

12. Le premier volume de la *Biographie universelle* d'Ibn Khallicân.

13. كتاب المعارف par Abou Mohammed abdallah ben Moslim ben Koutaïba ابن قتيبة.

LITTÉRATURE.

14. الفرج بعد الشدّة « Le soulagement après la peine », ou, comme l'a dit fort agréablement M. R. Dozy : *Post nubila Phœbus* (conf. *op. supr. laud.* t. I, p. 213). Ce livre, qui a pour auteur Abou Ali Mouhsin ben Ali Ettenoukhi, forme un recueil considérable d'anecdotes puisées à différentes sources. Le cadi Sil-Mekki ben Badis et le tâleb Ben Zeggouta en possèdent chacun un exemplaire.

15. مقامات الحريرى Exemplaire très-correct.

16. *Commentaire des Séances* de Hariri, en 2 vol.

17. *Explication des Moallakât* par des citations et des exemples tirés des meilleurs poëtes de l'Arabie.

18. عبد اللطيف على تحفة الملوك « Le cadeau des rois », par Abd Ellatif.

19. تحفة العروس ونزهة النفوس par Abou abdallah Mohammed ben Ahmed Ettidjâni, qui vivait au commencement du VIIIe siècle de l'hégire. Il a paru en 1849 ou 1850 un fragment de cet ouvrage autographié (voir le *Catalogue* de Hachette). La Bibliothèque de Leyde possède un manuscrit du *Teuhfet el-Arous*.

20. الرسالة السينية *Mémoire* de Hariri *sur tous les mots arabes qui renferment un sin* (cf. le *Catalogue* de M. R. Dozy, déjà cité).

21. *Commentaire de la Maksoura* de Hâzem, par El-Rarnâthi. Cette *Maksoura* est le panégyrique de la dynastie Hafsite.

LOGIQUE.

22. *Traité de logique* du célèbre Kotb eddin, commenté par *es-seiid* El-Djordjâni; 1 vol.

23. *Annotations à la Logique* d'El-Khabici.
24. *Explication du Chamiia* (traité de logique) du docte Ali.
25. *La Logique* d'El-Khabici, avec un commentaire perpétuel.
26. *Scolies* d'El-Youci اليوسى *sur le Moukhtaçar,* ou *Précis de logique* du cheikh Essenouci; 1 vol. (Voir le *Journ. asiat.* février 1854, p. 179.)
27. *Exposé de la dialectique,* sans nom d'auteur.

GRAMMAIRE, LEXICOLOGIE.

28. *Commentaire de l'Alfiia* d'Ibn Malek, par El-Makoudi; vol. incompl.
29. *Scolies sur le Tesrih* ou *Démonstration de la syntaxe* de Sidi Khâled el-Azhari, par le cheikh Yacin يَس ou يَسِن, comme l'écrivent quelques biographes; 1er vol.
30. *Commentaire de l'Alfiia* d'Ibn Malek, par El-Achemouni.
31. Un volume du *Kâmous* ou *Dictionnaire de la langue arabe.*
32. *Traité de lexicologie,* par El-Akbraoui.
33. *Annotations* de Eddomameni *au Teshil* (*Essai sur la Grammaire*) d'Ibn Malek.
34. *Commentaire de la première partie de la Grammaire dite* El-Amali الامالى; 1 vol.
35. *Commentaire de l'Alfiia,* par El-Achemouni, avec les gloses d'El-Askâthi; 1 vol.
36. *Annotations au Commentaire du Châfia* d'Ibn el-Hâdjeb, ouvrage qui traite du système de la conjugaison arabe.
37. *Études* de Bahrak ben Bakhrak *sur le Lamiet el-Afa'al* d'Ibn Malek. Ce livre a acquis une telle popularité dans le monde musulman, qu'on l'appelle vulgairement *Kâmous el-fokara* « le Dictionnaire des pauvres »; 1 vol.
38. *Commentaire* de Soyouthi *sur l'Alfiia* d'Ibn Malek.
39. الارتشاف « Le fond de la coupe », par Abou Hayyân. Cet ouvrage est un *compendium* des connaissances grammaticales.
40. المغنى cours complet de rhétorique, par Ibn Hicham.

Le professeur Si Chadely l'explique aux étudiants indigènes de la *medarsa* de Sidil-Kettani, à Constantine.

41. *Interprétation du Mour'ni* d'Ibn Hicham, par Eddomameni. Né en Égypte, Eddomameni avait séjourné quelque temps dans l'Inde. Il paraît qu'il fit du *Mour'ni* une étude spéciale pendant une partie de sa vie, puisqu'il en a rédigé trois commentaires, sous les titres de: 1° *El-Haouâchi el-Misria;* 2° *El-Haouâchi el-Hindia;* 3° *El-Nesdjed.* Le dernier est un livre dans lequel il a refondu toutes les gloses et les explications qu'il avait données dans ses précédents essais.

42. الفية العراقي *L'Alfiia* d'El-Irâki commentée par le cadi Zakaria. — Le professeur Hadj Ahmed el-Mobarek en possède un exemplaire qui n'a pas moins de quatre cents ans.

43. *Commentaire de l'Alfiia* d'Ibn Ma'athi; 1 vol. — Voici ce qu'on rapporte au sujet de cette grammaire en vers : « Ibn Malek, imitateur d'Ibn Ma'athi, avait écrit en débutant : « الفيتى فايقة الفية ابن معطى Mon *Alfiia* est supérieure à « celle d'Ibn Ma'athi ». Mais sa verve s'éteignit subitement, et il vit en songe l'écrivain dont il faisait la critique. Il lui demanda pardon, et continua son traité, mais sans effacer son coupable hémistiche ». — Essoyouthi, à qui nous devons un livre rédigé sur le même plan, n'a point épargné ses prédécesseurs. Quoi qu'il en soit, on préfère généralement la grammaire rimée d'Ibn Malek, et c'est encore le meilleur guide dans les écoles.

44. Second volume du traité de lexicographie intitulé : *El-Aïn el-kbir.*

45. *El-Mesbah* « La Lampe », traité de grammaire par El-Motarrezi. (Conf. le *Catalogue* de Leyde, t. I, p. 35.)

46. شرح الشواهد « Le Commentaire des citations », ouvrage dans lequel El-A'ïni explique les passages des poëtes qui ont été cités par différents auteurs dans les traités de grammaire et de rhétorique.

47. *Études sur les citations employées par* Echchérif, qui est l'auteur d'un commentaire de la *Djaroumia;* 1 vol.

48. فى الفاظ التعريف « Des Articles », par Ibn el-Menâoui.

49. *Commentaire du Lamiet el-afa'al*, par El-Bedjaï. On a du même auteur une explication de la *Djaroumia*.

RHÉTORIQUE.

50. تلخيص المفتاح « La Quintessence du *Meftah* » (voir le n° 58), traité de rhétorique, par Abderrahman el-Kazouini.

51. المطوّل « Le Développé » ou « le Développement », cours de rhétorique, par El-Kazouini. Il en existe un commentaire rédigé par Teftazâni.

52. *Annotations au Moukhtaçar* de Saad Etteftazâni, par le cheikh El-Hafnaoui. — Le *Moukhtaçar* est l'explication du *Telkhiss el-Meftah*. (Voir le n° 50.)

53. *Remarques sur la métaphore*, مجاز ; 1 vol.

54. *Commentaire du Meftah* (voir le n° 58), par le *seiid* El-Djordjâni; de la grammaire, des différentes espèces de style, etc.

55. Volume renfermant deux commentaires du *Mouthawwel* (voir le n° 51), l'un rédigé par El-Djordjâni, l'autre par El-Finâri.

56. *Gloses sur le Telkhiss* (voir le n° 50), par Saad Etteftazâni.

57. رسالة الوضع « De la Composition », par le cadi A'dhoud eddin عضد الدين.

58. مفتاح العلوم « La Clef des sciences », par Essekkâki. Le livre se divise en trois parties, qui sont : les *Parties du discours*, la *Syntaxe* et la *Rhétorique*.

59. *Études* du cadi Zakaria *sur le Meftah el-euloum*. (Voir le n° 58.)

60. *Remarques* de Zorkâni الزرقاني *sur la Mokaddima* d'Ibn Hicham; 1 vol. — Ibn Hicham a écrit sur le *nahou* cinq ouvrages dont voici les titres : 1° *El-Mour'ni* (voir le n° 40), qui est le plus développé; 2° la *Mokaddima*, qui est le plus abrégé; 3° *El-Kothor*; 4° *Choudour eddeheb*; 5° *Ettaudhih*.

61. الجوهر المكنون « La Perle cachée »; traité de rhétorique fort estimé dans les écoles de l'Algérie. Le cheikh Abder-

rahman el-Akhdhâri, qui en est l'auteur, vivait au xe siècle de l'hégire, comme l'indique le vers suivant, dans lequel il se plaint amèrement d'être venu au monde à une époque de barbarie et d'ignorance :

لا سيما فى عاشر القرون ذى الجهل والفساد والفتون

Issu de la tribu d'El-Akhdhar el-Halfaoui (subdivision de Batna), il professa à Biskara et dans le Djebel Ayyadh. Ses restes reposent dans une mosquée de l'oasis des Oulad Djellal, non loin de la tombe du prétendu prophète Sidi Khâled. — Il existe un commentaire du *Djauher el-Meknoun* composé par le cheikh Hadj Ahmed el-Mobârek, qui est actuellement professeur de théologie à la *medarsa* de Sidil-Kettani; l'auteur m'en a lu lui-même plusieurs passages. — On cite encore d'El-Akhdhari le *Selloum* « l'Échelle », qui est un cours de logique, et le *Siradj* « le Flambeau », ou traité d'astronomie.

62. الكافية *Théorie du Nahou,* par Djemal eddin Abou Omar Othman ben Omar ben Abi Bekr ben Younès, plus connu sous le nom de Ben el-Hâdjeb. (Voir le *Catalogue* de Leyde par M. Dozy, t. I, p. 36.)

63. *Commentaire du Kâfia,* par Erredhi الرضى. Plusieurs tâleb de Constantine en possèdent des copies.

64. *Explication du Kâfia,* par Essaïdi; se trouve aussi dans les bibliothèques de Si Hamouda et du cheikh Hadj Ahmed el-Mobarek.

65. *Le Kâfia,* mis à la portée des étudiants par l'auteur lui-même. (Voir le n° 62.)

66. فوايد القلايد فى مختصر الشواهد par El-Aïni, qui mourut en 855 (de J. C. 1451-1452). C'est l'explication des vers cités dans les quatre *Alfiia,* à savoir : l'*Alfiia* d'Ibn Malek; celle d'Ibn Ma'athi; le *Commentaire* d'Ibn Malek, par El-Achemouni; et l'*Alfiia* d'El-Irâki.

67. *Taḳrir echchobah oua taḥrir echchobah* « Manière d'éviter les amphibologies par la netteté du style »; ouvrage de Mohammed ben abdallah ben Saïd ben Ali ben Ahmed Esselmâni, généralement connu sous le nom d'Ibn el-

Khatib bou abdallah, et surnommé par ses contemporains *Liçân eddin* « la Langue de la religion » ou « la Langue sacrée », à cause de sa merveilleuse éloquence. Ibn el-Khatib naquit à Cordoue, suivant les uns, et à Loja, suivant Ibn Khaldoun, en 713 (de J. C. 1313).

MÉTRIQUE.

68. الخزرجية *Traité de métrique,* par El-Khazradji. Cet ouvrage a été commenté par plusieurs docteurs.

JURISPRUDENCE.

69. فى الفاظ اصطلاح الفقه « De la Technologie judiciaire », sans nom d'auteur.

70. فتح القدير par Ibn Noudjeïm, docteur Hanéfite; 1er volume seulement. C'est le commentaire du *Hidaia.*

71. تاج التراجم فى طبقات الحنفية « La Couronne des interprètes (de la loi) » ou « Biographie universelle des docteurs Hanéfites », par le cheikh Kâcem Kotloubga ou Kotloubaga.

72. *Commentaire du* ملتقى الابحر « Confluent des mers », par le cheikh Tharakdji Zâd'a, docteur Hanéfite.

73. البحر « La Mer »; code hanéfite en 4 vol. par Ibn Noudjeïm, l'Égyptien. C'est le développement du *Kenz.*

74. الكنز « Le Trésor caché », par Naçâfi; code hanéfite dont il a paru plusieurs commentaires. Les plus connus sont ceux d'El-Aïni, d'El-Hamaoui, d'Ibn Noudjeïm (voir le n° 73), et de Tchelebi, qui a intitulé le sien *Ettedjrid.*

75. الدرر المنثورة « Les Perles éparpillées », par Molla Khosrou; code renfermant la juridiction et le culte hanéfites.

76. *Règlement sur les biens habous,* par Ibn Noudjeïm Zeïn eddin.

77. الفقه الاكبر « Le Code principal », par Abou Hanifa; les commentaires de ce livre sont très-nombreux.

78. الاثر par Mohammed ben el-Haçan, ami de l'imam Abou Hanifa; livre de jurisprudence.

79. الاشباه والنظاير *Études sur le code hanéfite,* par Ibn Noudjeïm Zeïn eddin.

80. المنفرجة petit poëme d'Abou'l-Fadl Youcef ben Mohammed, qui naquit à Tauzer et reçut le surnom d'Ibn Ennahoui. La *Monfaridja* traite des consolations que Dieu accorde à l'homme. Il en existe deux commentaires à Constantine, l'un du cheikh el-islam Abou Yahia Zakaria el-Ançâri, le Chaféite, l'autre de Sidi Ahmed ben Abi Zéid el-Bedjai.

81. *Le Code des successions,* par Ibn Benna.

82. شرعة الاسلام par le cheikh Yakoub.

83. التلمسانية « La Tlemcénienne »; livre sur les successions.

RELIGION.

84. *Études* de Zerrouk *sur les Hikam* d'Ibn Athaallah; soufisme.

85. مراق الفلاح لنور الايضاح « L'Échelle des bonnes œuvres », par Echcherambelali.

86. *Delil el-khairat* « le Guide des bonnes œuvres », par El-Djezouli. A proprement parler, ce livre n'est qu'une série de litanies en l'honneur du Prophète, avec deux images enluminées et représentant d'un côté la chaire, de l'autre, le tombeau de Mahomet.

87. *Développement du Delil el-khairat,* par El-Fâci.

88. شجرة اليقين « L'Arbre de la certitude », sur le dogme islamique.

89. الكناش recueil de questions relatives à l'ordre religieux du marabout Sidi Ettidjâni, grand-père du cheikh d'Aïn Madhi, qui mourut en 1853.

90. *Commentaire du Neciha* « l'Avertissement » de Zerrouk, par le docteur Tlemcénien Ben Zakaria; 2 vol.

91. الميزان « La Balance », par Echchaarâni. En comparant les doctrines des quatre imams, l'auteur essaye de les ramener à une seule et même opinion. Le tâleb Ben Zeggouta en possède une magnifique copie, qui est ornée de vignettes enluminées.

92. المدخل *Discours sur la Sounna,* par Ibn el-Hadj; 2 vol.

93. *Commentaire* de Sidi Abdesselâm *sur le Djauharet* « le Joyau » de El-Lakkâni; dogme de l'unitéisme.

94. *Commentaire du Hikam* (voir le n° 84) d'Ibn Athaallah, l'Alexandrien, par Ibn Abbâd.

95. *Le Sahih* de Moslem annoté; traditions mohammediennes.

96. *Mémoire sur les noms et les attributs de Dieu.*

97. العقايد النسفية «Les Articles de foi», par Naçâfi; ouvrage qui traite du dogme de l'unitéisme.

98. *Commentaire des Articles de foi* du cheikh Naçâfi (voir le n° 97), par Saad eddin Etteftazani.

99. *Commentaire* du même ouvrage, par El-Bedjâï.

100. *Institutes de l'ordre religieux des Chadéliens* الشاذليين.

101. *De l'Efficacité des noms de la Divinité*, par El-Korthôbi.

102. البحر الوقوف فى الاوفاق والحروف «De l'Art de composer des talismans, des amulettes, etc. au moyen de l'écriture cabalistique.

103. *Commentaire des Hikâm* d'Ibn Athaallah, par El-Menâoui. (Voir les n°s 84 et 94.)

104. *Cérémonies du pèlerinage*, par Abou'l-Hassan Ali ben Soltân el-Kâri, docteur hanéfite, qui jouissait d'une grande réputation.

105. عيون المذاهب «Sources des différentes sectes», par l'imam Mohammed ben Ahmed Essendjâri, plus connu sous le nom de Kouwâm eddin.

106. *Commentaire* du livre d'El-Menar, intitulé : *Principes de la religion mahométane*, par Mahmoud ben Ahmed el-'Aïni.

107. مشارق الانوار النبوية فى صحاح الاخبار المصطفوية «Recueil anecdotique des faits et gestes du Prophète», par l'imam El-Hassan ben Mohammed ben el-Hassan ben Sodr Essagrâni.

108. *Commentaire* de Bokhâri; traditions mohammediennes.

109. العقيدة الكبرى *El-Âkida el-koubra* «L'Article de foi volumineux» (*koubra* se rapporte aux dimensions de l'ouvrage), par Essenouci. (Voir le *Journ. asiat.* février 1854, p. 177). Ce fut le premier essai de ce docteur dans la science de l'unitéisme. Il en existe un commentaire rédigé par Ali ben Khalf ben Djebryl, qui était un Égyptien de l'ordre des Chadéliens.

110. *El-Aḳida el-ousṭa* « L'Article de foi de moyenne grandeur », accompagné d'une glose.

111. *El-Âḳida essogra* « Le petit Article de foi ». — Ahmed Baba, le Tombouctien, affirme que ce livre est le chef-d'œuvre de Senouci. L'auteur lui-même prétend qu'il peut dispenser de la lecture de tous les traités écrits sur la matière. Un marabout, dont l'histoire ne donne pas le nom, disait qu'ayant été transporté en rêve dans le paradis, il y avait vu Abraham, le bien-aimé de Dieu, enseignant l'*Âḳida* de Senouci aux enfants de ce séjour des bienheureux, et la leur faisant copier sur des planchettes. C'est encore l'ouvrage qui sert de base à l'enseignement de la théologie dans la *medarsa* de Sidi'il-Kettani, à Constantine. (Voir le *Journ. asiat.* février, 1854, p. 178.)

112. *Commentaire de l'Âḳida essogra,* par Erṛedâmeci الغدامسى.

113. *Commentaire* du même ouvrage, par Sidi Yahia Echchâoui, docteur d'Alger.

HISTOIRE NATURELLE.

114. حياة الحيوان الكبرى للدميرى « Description des animaux », par l'imam Eddamiri; 2 vol. grand in-4°. — Les matières y sont disposées par ordre alphabétique.

MATHÉMATIQUES; ASTRONOMIE.

115. *Dissertation sur l'astrolabe.*

116. *Théorie du quart de cercle.*

117. *Traité d'arithmétique,* par Kalaçâdi. — M. Reinaud, de l'Institut, en possède un exemplaire copié à Constantine.

118. *Essai sur les propriétés de chaque mois de l'année,* par Ben Firichta.

119. *Manuel d'architecture,* par Ibn el-Benna.

120. *Redjez* d'Abou Mokra, sur la connaissance du firmament.

121. *Traité de géométrie,* avec figures.

ANALECTES SUR L'HISTOIRE ET LA LITTÉRATURE DES ARABES D'ESPAGNE PAR AL-MAKKARI.

Du temps d'Al-Makkari, c'est-à-dire dans la première moitié du XVIIe siècle de notre ère, il existait en Orient un grand nombre de manuscrits qui semblent maintenant perdus pour la science. Al-Makkari les avait consultés dans le but d'écrire la vie d'Ibn al-Khatib, homme d'État et littérateur célèbre, qui florissait à Grenade au XIVe siècle; et le travail de cet auteur se recommande principalement par une vaste introduction qui présente un tableau complet de la littérature des Arabes pendant les huit siècles de leur domination en Espagne. Une traduction abrégée de l'ouvrage d'Al-Makkari a déjà été publiée en anglais par M. de Gayangos; mais elle est insuffisante pour ceux qui s'intéressent à la littérature arabe, et la rareté des manuscrits d'Al-Makkari en Europe rendait depuis longtemps nécessaire la publication du texte, dont il n'existe que trois exemplaires complets sur le continent, deux autres complets et quelques volumes dépareillés en Angleterre, ce qui ne permet guère aux orientalistes de pouvoir les consulter. Pour cette publication, il a fallu collationner les divers manuscrits de l'auteur arabe avec les ouvrages qu'il avait mis lui-même à contribution, et dont les manuscrits se trouvent enfouis dans les bibliothèques de Paris, Londres, Oxford, Leyde, Gotha, Copenhague, Saint-Pétersbourg, etc. Quatre savants, aidés du concours de M. Brill, libraire à Leyde, ont entrepris ce travail, qui dépasserait les forces d'un seul homme. MM. Dozy, à Leyde; Dugat, à Paris; Krehl, à Dresde; et Wright, à Oxford, se sont chargés de compulser à cet effet différentes bibliothèques et d'épurer le texte arabe des *Analectes*, qui sera accompagné d'une introduction, de notes critiques et d'un index, formant en tout deux volumes in-4°, d'environ 700 pages chacun, imprimés à Leyde. Cette remarquable publication ne peut manquer d'obtenir l'approbation et les encouragements des orientalistes.

JOURNAL ASIATIQUE.

DÉCEMBRE 1854.

RECHERCHES

SUR

LES INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES ET MUNICIPALES DE LA CHINE.

TROISIÈME MÉMOIRE.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA VILLE DE PÉKING.

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION MÉTROPOLITAINE.

Péking ou la capitale de la Chine 北京城 se divise en deux parties distinctes : l'une est la *ville intérieure* « NEÏ-TCHING » 內城, que l'on nomme la *ville Tartare*, parce qu'elle a été fondée par les Mongols; l'autre est la *ville extérieure* « WAÏ-TCHING » 外城 ou la ville chinoise.

On sait que la première (Neï-tching) contient une autre ville; celle-ci est la *ville impériale* « HOANG-TCHING » 皇城, au sein de laquelle se trouve encore une troisième ville, appelée la *ville rouge interdite* « TSEU-KIN-TCHING » 紫禁城. La *ville rouge*

interdite est le palais impérial. Chacune de ces trois villes a son enceinte particulière.

Les faubourgs de Péking 城外 sont au nombre de douze; les portes, au nombre de seize. Neuf de ces portes appartiennent à la ville impériale, Hoang-tching; les sept autres, à la ville chinoise.

Mais comme on partage les provinces de la Chine en départements 府 *foù*, les départements en arrondissements 州 *tcheou* et les arrondissements en districts 縣 *hièn*, Péking, dans le langage administratif, dans tous les actes de l'autorité civile, porte le nom du département dont il est le chef-lieu, c'est-à-dire CHUN-THIEN-FOÙ 順天府. Chun-thien est le premier département du Tchi-li ou du Pe-tchi-li. La capitale renferme intérieurement deux districts 順天府所屬京縣二[1]: le district oriental 大興縣 ou le district de *Ta-hing*, et le district occidental 宛平縣 ou le district de *Wan-p'ing*. Quant à la grande banlieue de Péking, elle comprend cinq arrondissements et dix-sept districts 近京州五縣十七[2].

De même que l'administration du département de la Seine et de la ville de Paris est une adminis-

[1] *Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX, fol. 1 r°.

[2] C'est-à-dire, tout le département de Chun-thien (Chun-thien-foù). (*Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX, fol. 1 r°).

tration spéciale, Péking ou la capitale de l'empire forme une grande circonscription, judiciaire et administrative, qui a son régime particulier. Le cinquante-neuvième chapitre du *Taï-thsing-hoeï-tien*, combiné avec un certain nombre d'articles du *Taï-thsing-liu-li*, fixe l'organisation intérieure des services publics dans la capitale, les attributions des magistrats, les rapports des agents. On commence à connaître l'administration générale et l'administration provinciale; quant au régime des districts et des communes, j'en ai indiqué la nature et les principes, tout en renfermant mon sujet dans des bornes étroites. Examinons maintenant les caractères de l'administration métropolitaine.

Elle remonte, sous sa forme actuelle, à l'avénement des empereurs tartares. On a vu, dans mon premier mémoire, que Chun-tchi, en conservant le régime municipal des Ming, avait, à l'exemple des Soung, *institué dans chaque commune un double centre d'administration*, et, pour ainsi dire, *deux municipalités;* que dans les hameaux, les villages et les bourgs, *il avait substitué deux hommes à un seul;* enfin qu'à côté du Li-tchang, *il avait établi* ou rétabli, si l'on veut, *un Pao-tching*. Mais déjà Chun-tchi, que l'on peut regarder avec M. Abel-Rémusat comme le fondateur de la dynastie Tartare[1], pour affermir son

[1] Les autres princes de la même famille, auxquels on a donné après coup le titre d'empereur, n'ont réellement exercé aucune autorité en Chine. (Abel-Rémusat, *Nouveaux mélanges asiatiques ou Recueil de morceaux de critique et de mémoires*, t. II, p. 22).

pouvoir, avait changé, réformé l'administration centrale. Une judicieuse prévoyance, qui ne l'abandonna jamais, lui inspira le dessein d'opérer dans l'administration métropolitaine une modification analogue; il partagea donc les attributions du *Foù-yin* ou du Gouverneur de la capitale, institua un double centre d'administration et nomma deux gouverneurs, un gouverneur civil (qui est toujours un Chinois) et un gouverneur militaire (qui est toujours un Tartare). A cette époque surtout, la charge du Foù-yin était une grande situation; Chun-tchi laissa le premier magistrat de la capitale jouir paisiblement de ses droits et de ses beaux priviléges: il n'y toucha pas; mais en confiant la police ou le maintien du bon ordre à l'autorité militaire, c'est-à-dire, au gouverneur tartare, il mit le sceau à sa politique. A Péking comme ailleurs, la police (règle universelle et qui ne souffre pas d'exception) est exercée par les Tartares. Le *Siun-kien* ou le Commissaire du district, dont j'ai parlé dans mon premier mémoire, est toujours un Tartare.

Tel fut le régime imposé à la capitale par Chun-tchi. Il en résulta, dans l'administration métropolitaine, un système plein d'anomalies, très-compliqué, un système, qui, comme j'ai eu l'occasion de le dire en commençant, méritait d'être étudié par un travail fait exprès. Mais, avant d'indiquer les attributions générales des fonctionnaires, montrons d'abord les différences qui subsistent entre l'administration civile et l'administration militaire.

Autres sont les divisions topographiques de la capitale, autres les divisions administratives.

Sous le rapport de l'administration civile et judiciaire, le TOU-TCHA-YOUEN 都察院 ou la *Cour des censeurs* a divisé la capitale en cinq quartiers et en dix sections 有京師五城十坊之境[1].

Les cinq quartiers, qu'on nomme les cinq villes 五城, sont :

1° Le quartier du centre 中城 ;

2° Le quartier de l'est 東城 ;

3° Le quartier du sud 南城 ;

4° Le quartier de l'ouest 西城 ;

5° Le quartier du nord 北城.

Chaque quartier est subdivisé en deux sections 二坊.

Les cinq quartiers ou les dix sections, en d'autres termes, les deux districts intérieurs de la ville de Péking, se trouvent placés, comme les dix-sept districts extérieurs, sous l'autorité administrative et judiciaire du *Foù-yin* ou du Maire.

LE MAIRE DE PÉKING 順天府府尹 *Chun-thien-foù-foù-yin* est le gouverneur civil de la capitale 掌治京師 ; mandarin du troisième rang (1re classe), il porte une améthyste, comme les premiers

[1] *Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. XIV, fol. 1 v°.

Présidents de la haute cour de justice (*Ta-li-sse*), comme les Juges criminels de chaque province (*Ngan-tchà-sse*). Cette charge honorable, autrefois la première du gouvernement, a toujours existé, au moins depuis la dynastie des Tcheou. Sous les Han, on appelait le Gouverneur de la capitale 京兆尹 *King-tchao-yin;* sous les Weï et les Tçin, 京兆太守 *King-tchao-taï-cheou;* sous les Thang, 牧 *Mŏu* (le Pasteur); c'était un prince de la famille impériale; sous les Youen, 都總管 *Tou-tsoung-kouan*; sous les Ming et les Thsing, 府尹 *Foù-yin*[1].

La séparation des pouvoirs, quoi qu'on en dise, n'est pas le principe sur lequel repose l'ordre politique des Chinois. En examinant les attributions générales, que je vais énumérer tout à l'heure, on trouvera que le *Foù-yin* ou le Maire de Péking réunit cinq qualités; il est:

Membre du conseil des ministres;

Administrateur spécial du territoire de Péking, où est la cour;

Juge;

Ministre du culte;

Grand maître des cérémonies;

Officier de l'état civil.

Aujourd'hui, le *Foù-yin* ou le Maire a un ADJOINT; cet Adjoint, qu'on nomme 順天府府丞

[1] Voyez Morrison, *Chinese and english Dictionary*, part. I, au mot 官.

Chun-thien-foù-foù-tching, est nommé par l'empereur. Fonctionnaire de la hiérarchie administrative, mandarin de la quatrième classe, il remplace le Maire, toutes les fois que celui-ci est absent, malade ou empêché. Il a, en outre, comme on le verra, des fonctions tout à fait spéciales.

L'Hôtel de ville de Péking, qu'on nomme simplement La ville 順天府 [1], est le siége de l'administration civile et la résidence du *Foù-yin* ou du Maire. Avantageusement et agréablement situé [2], cet édifice, qui aurait besoin d'une restauration, m'a dit Wang, n'est pas précisément le plus beau monument de la capitale. Les magistrats, dont je vais tout à l'heure énumérer les titres, les attributions et les rapports, y exercent leurs fonctions, sous l'autorité du Maire. Il n'y a ni commission administrative, ni conseil de préfecture. Les traitements des officiers subalternes et des employés, les frais de bureau et d'écriture, pour le service de la mairie, sont à la charge de l'État.

On ne trouve pas à Péking l'esprit municipal et fédératif que l'on remarque dans les provinces; on y chercherait en vain des Pao-tching, des Li-tchang, des Kiă-tchang et des assemblées communales. Je conviendrai, si l'on veut, que les villes du premier ordre, du deuxième et du troisième n'ont jamais joui du droit de s'administrer elles-mêmes; mais enfin

[1] C'est exactement comme à Paris.

[2] Voyez le plan de Péking, sect. 137, dans l'*Univers pittoresque*, (*Chine moderne*, Ire partie, par M. G. Pauthier).

l'institution municipale, dont les principaux caractères à la Chine sont l'affranchissement du pouvoir central, la gratuité des fonctions et l'élection populaire, l'institution municipale, en aucun temps, n'a prévalu dans la métropole contre la coutume et les vieux préjugés. Le Maire est avant tout l'agent de l'administration. Délégué du pouvoir central, il exécute et fait exécuter des règlements qu'il n'a pas faits. Si, comme administrateur et comme juge, il paraît indépendant du Tsoung-tou ou du gouverneur du Tchi-li 能不詳直隸總督, il n'en relève pas moins du *Ministère du personnel* et du *Ministère de la justice*. D'un autre côté, il s'en faut de beaucoup que le Maire de Péking exerce gratuitement ses fonctions; il reçoit, au contraire, un traitement que tous les magistrats lui envient; il a huit porteurs de chaise; dans les meubles, comme dans le costume, il est magnifique. Quant au système électif, on n'en trouve aucune trace dans la capitale. Le Maire, l'Adjoint au maire, les fonctionnaires de l'hôtel de ville sont choisis et nommés directement par l'empereur, d'après des règles fixes. Les fonctionnaires de l'hôtel de ville, d'autres encore, peuvent être appelés par le Maire à délibérer avec lui sur les intérêts du département et de la ville; mais de telles assemblées, est-il besoin de le remarquer, n'ont aucun caractère municipal, aucune liberté, aucune indépendance.

Le Maire de Chun-thien-foù (Péking) est, je crois, Tcho-ping-tien, originaire du district de Hoa-yin,

province du Sse-tchouen. Il était en 1843 secrétaire du président du Li-pou.

Sous le rapport de l'administration militaire, il y a autant de quartiers dans la capitale, qu'il y a de bannières différentes dans l'armée, c'est-à-dire *huit*.

Les huit bannières 八 旗 *Pă-khi*, sont :

1° La bannière jaune ;
2° La bannière jaune à bordures ;
3° La bannière blanche ;
4° La bannière blanche à bordures ;
5° La bannière rouge ;
6° La bannière rouge à bordures ;
7° La bannière bleue ;
8° La bannière bleue à bordures.

La *bannière jaune*, d'après M. Pauthier, occupe un quartier situé entre la porte *Te-ching-men* et la porte *Feou-tching-men* dans la *ville intérieure ;* la *bannière jaune à bordures* occupe le quartier oriental de la *ville extérieure ;* la *bannière blanche*, le quartier oriental de la *ville intérieure*, entre le mur d'enceinte et la porte *Tchao-yang-men ;* la *bannière blanche à bordures*, le quartier occidental de la *ville intérieure ;* la *bannière rouge*, le quartier sud-est de la *ville intérieure ;* la *bannière rouge à bordures*, le quartier sud-ouest ; la *bannière bleue*, le quartier central de la partie ouest de la *ville extérieure ;* la *bannière bleue à bordures*, le quartier situé près de la porte *Siouan-wou-men*[1].

[1] *Chine moderne*, Ire partie, par M. G. Pauthier, p. 10.

Les huit quartiers militaires dépendent du Gouverneur de Péking, que l'on nomme *Kieou-men-thi-tou* 九門提督 « le Commandant des neuf portes ». C'est lui qui répartit dans l'intérieur de la capitale les troupes des huit bannières 分八旗地面於城內. En examinant les attributions générales de ce grand mandarin, on trouve qu'il réunit trois qualités :

Il est le protecteur du palais impérial ;

Il est le directeur général de la police métropolitaine ;

Il est officier de l'état civil.

La police de la capitale est confiée à l'autorité du Gouverneur militaire, et, chose remarquable, *le Maire de Péking ne remplit aucune fonction dans l'intérêt de l'ordre.* Cette police est exercée sous l'autorité du Gouverneur (*Kieou-men-thi-tou*) :

1° Par les commissaires. On les nomme, dans le dialecte de Péking *Ti-mien-tchen-yé* 地面瞻爺 ou les Inspecteurs de la ville. Il y a dans chaque quartier plusieurs bureaux, qu'on appelle Kouan-thing 管廳 et qui sont établis, aux frais de l'État, par le Gouverneur militaire 九門提督設立管廳 ; il y a dans chaque bureau (Kouan-thing) deux commissaires tartares 俱係旗人. Ces commissaires interrogent les prévenus qu'on leur amène ; ils jugent militairement, répriment les

contraventions ; mais ils n'ont pas le droit d'appliquer une peine infamante.

2° Par les agents des commissaires. On les nomme, dans le dialecte de Péking, *Pou-kiă* 步甲 (Policemen). Institués par les commissaires, les Pou-kiă ou les Agents de police, qui sont au nombre de deux ou trois cents 有二百人。有三百人 dans chaque circonscription, recherchent les contraventions, exercent dans les rues comme sur les places publiques une surveillance continue.

Les missionnaires et les voyageurs ont été frappés de l'excellente organisation de la police de Péking, que l'on peut véritablement comparer à la police de Londres. « Ce que l'on remarque dans l'organisation de la police à Londres, écrivait, il n'y a pas longtemps un de nos ministres (M. Billault), dans un *Rapport à l'empereur*, et ce qui constitue en effet le principe fondamental de son action, c'est la présence partout, jour et nuit, à toute heure, de nombreux agents, dont chacun, chargé de la surveillance exclusive d'un espace très-circonscrit, le parcourt constamment, en connaît à fond la population et les habitudes, se trouve toujours là, prêt à donner son appui à quiconque le réclame et, par ses allées et venues continuelles, ne laisse aux malfaiteurs le loisir ni de consommer ni même de préparer sur place leurs coupables projets [1] ». Tout ce que dit ici M. le ministre de l'intérieur, en parlant de la police de Londres,

[1] Voyez *le Moniteur* du 27 septembre 1854.

s'applique parfaitement à la police de Péking. Dans la capitale de la Chine, comme à Londres, l'intervention du Pou-kiă ou du Police-man est très-populaire et très-respectée.

La PRÉFECTURE DE POLICE 提督衙門 *Thi-tou-ya-men* [1], qui a dans son voisinage le *Kou-leou* 鼓樓 ou le Pavillon du tambour [2], est le centre de tous les rapports. On y trouve, comme à l'hôtel de ville, des officiers subalternes, dont le nombre ne laisse pas que d'être considérable. Ces agents sont les intermédiaires par lesquels les ordres du gouverneur peuvent se communiquer dans toute la ville.

J'arrive maintenant aux attributions des premiers magistrats de la métropole et aux fonctions des agents; elles sont l'objet principal de ce mémoire, dans lequel j'ai résumé, coordonné avec un soin extrême tout ce que j'ai appris de Wang, tout ce que j'ai trouvé dans les codes. Le lecteur saura distinguer, sans que je les indique, les fonctions relatives à l'administration générale et les fonctions propres à l'administration métropolitaine.

[1] Voyez le plan de Péking, sect. 139, dans l'*Univers pittoresque*. (*Chine moderne*, Ire partie, par M. Pauthier.)

[2] On y bat les cinq veilles de la nuit.

ADMINISTRATION CIVILE.

FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS GÉNÉRALES DU FOÙ-YIN OU DU MAIRE DE PÉKING.

Le *Foù-yin* ou le Maire est le premier magistrat, le chef, le gouverneur civil de la capitale.

Il est dans le département de Chun-thien (qui comprend, comme on l'a vu, dix-neuf districts) le dépositaire unique de l'autorité administrative et judiciaire 皆轄以府尹[1].

Comme administrateur spécial du territoire de Péking, où est la cour, il partage ses fonctions, tantôt avec les officiers du Tsoung-jin-fou ou de l'Intendance de la maison impériale[2], tantôt avec les magistrats du Hing-pou ou du Ministère de la justice 或會同宗人府。或會同刑部。相爲辦理[3].

Membre du cabinet 內閣, il assiste aux séances du conseil[4].

[1] Voyez le *Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX. fol. 1 r°.

[2] C'est le ministère spécial de la maison de l'empereur, ministère dont les attributions paraissent assez nombreuses. (Voyez la *Chine moderne*, par M. G. Pauthier, Ire partie, p. 140.)

[3] Note de Wang-ki-ye.

[4] Il s'agit ici du conseil des ministres ou du cabinet (*Neï-kŏ*), qu'il ne faut pas confondre avec le conseil privé (*Kiun-ki-tchòu*). Le premier ne se compose ordinairement que de quinze membres, neuf Tartares et six Chinois; le second est composé de tous les mi-

Il est, après le souverain pontife (l'empereur), le principal ministre du culte officiel ou de la religion de l'État.

Il exerce la grande sacrificature.

Il surveille l'exécution des lois[1] et des règlements qui concernent les cérémonies religieuses.

Il indique le jour et l'heure où une cérémonie doit avoir lieu 祭祀日期[2].

Il y convoque les premiers corps de l'État, c'est-à-dire les corps chargés des intérêts généraux de l'empire ou les *tribunaux*, comme s'exprimaient les missionnaires 先告示諸衙門會知[3]; il désigne les places que les divers fonctionnaires doivent occuper.

Il prescrit les abstinences, conformément aux décisions du *Taï-tchang-sse* ou de la Cour des sacrifices[4].

Il a l'inspection des victimes, des pierres précieuses, des étoffes de soie, des grains et généralement de tous les articles qui servent dans les grandes

nistres d'État, des présidents et des vice-présidents des divers ministères; ceux qui résident dans la capitale sont au nombre de trente-deux, seize Mantchous et seize Chinois.

[1] Ces lois, dans le *Taï-thsing-liu-li*, ne sont qu'au nombre de vingt-six; on se conforme aux dispositions du *Taï-thsing-hoeï-tien*.

[2] Si le maire de Péking ne désignait point par avance le jour où doit se faire une cérémonie religieuse, en avertissant les membres des tribunaux ou des conseils publics qui sont requis officiellement d'y assister, il subirait la peine infligée en pareil cas aux vice-rois des provinces. (Voyez l'art. 157 du *Taï-thsing-liu-li*.)

[3] Voyez le *Taï-thsing-liu-li*, art. 157.

[4] *Ibid. loc. cit.*.

cérémonies religieuses 大祀牲牢玉帛黍稷之屬[1].

Quand l'empereur sacrifie sur les Than ou dans les Miao, c'est le Maire de Péking (*Foù-yin*) qui fait les invocations et récite les prières 祈禱[2], invocations et prières dont les formules vaudraient assurément la peine d'être recherchées, puis traduites avec une consciencieuse exactitude.

Au printemps et à l'automne, il offre personnellement un grand sacrifice à Confucius dans le temple qu'on nomme *Wen-miao*[3].

S'il y a une éclipse de soleil 日食 ou une éclipse de lune 月食, il offre un sacrifice de propitiation sur l'autel du *dragon noir* 黑龍壇[4].

Il sacrifie dans les temples de Kouan-yu et de Wen Thien-siang[5].

Il dirige les préparatifs des fêtes et des cérémonies, particulièrement de la Fête du printemps et de la Cérémonie du labourage; il fait observer les règlements minutieux du *Taï-thsing-hoeï-tièn*.

Il veille à ce que le buffle d'argile (le buffle que l'on doit promener le jour de la fête) ait très-exactement quatre pieds chinois (*t'chi*) de hauteur, pour figurer les quatre saisons 牛身高四尺象

[1] *Taï-thsing-liu-li, loc. cit.*

[2] *Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX, fol. 1 v°.

[3] *Ibid. loc. cit.*

[4] *Ibid. loc. cit.*

[5] *Ibid. loc. cit.*

四時 et huit pieds de longueur, pour figurer les huit divisions de l'année, qu'on appelle *tsïe* 長八尺象八節[1].

Il reconnaît, avec une attention scrupuleuse, et conformément aux prescriptions du *Taï-thsing-hoeï-tien*, si la queue du buffle est véritablement longue de douze pouces chinois (un *t'chi* et deux *tsun*[2]), pour figurer les douze mois de l'année 尾長一尺二寸象十二月[3];

Il reconnaît si le mannequin d'osier[4] qui sert à représenter *l'esprit des épis* a trois *t'chi*, six *tsun* et cinq *fen* ou trois cent soixante-cinq *fen*, pour figurer les trois cent soixante-cinq jours de l'année 芒神長三尺六寸五分象三百六十五日[5]; si le fouet que l'on doit mettre dans la main de cet esprit[6] est véritablement long

[1] *Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX, fol. 2 v°.

[2] Les mesures de longueur sont soumises au système décimal. Ainsi le *tsun* est la dixième partie du *tch'i*.

[3] *Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX, fol. 2 v°. On se sert de racines du mûrier pour faire ces queues.

[4] On voit par le budget des dépenses, lesquelles sont classées sous douze titres ou chapitres spéciaux, qu'il n'est alloué au maire de Péking qu'une somme de 30 francs environ (4 liang) pour le buffle d'argile et le mannequin d'osier, tandis qu'on alloue au maire de Moukden une somme de 112 francs 50 cent. (15 liang) pour la confection de ces objets. (Voyez les *Documents statistiques officiels sur l'empire de la Chine*, par M. G. Pauthier, budget des dépenses, chap. II.)

[5] *Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX, fol. 2 v°.

[6] C'est-à-dire du mannequin, que l'on fait mouvoir comme on

de vingt-quatre pouces (deux *t'chi* et quatre *tsun*) pour figurer l'année astronomique ou les vingt-quatre demi-mois, nommés *Khi* 鞭長二尺四寸象二十四氣[1].

Avant la cérémonie, il ordonne qu'on élève dans les rues et d'espace en espace des arcs de triomphe 牌樓.

Le jour de la fête, il sort de l'hôtel de ville pour aller dans le faubourg oriental *à la rencontre du printemps* 迎春於東郊; sa tête est couronnée de fleurs; son cortége est magnifique.

Du faubourg oriental, il revient dans le palais de l'empereur; puis, assisté des soixante et douze principaux fonctionnaires de la ville, des présidents et des vice-présidents du Li-pou ou du Ministère des rites, des membres du Khin-thien-kien 欽天監 ou de l'Observatoire impérial[2], il *reçoit le printemps* dans la

veut. Les missionnaires assurent que l'esprit des épis (*spiritus aristarum*), qu'ils nomment, je ne sais pourquoi, l'*esprit du travail et de la diligence*, est représenté par un enfant. Cet enfant, qui frappe sans cesse avec une verge (avec un fouet) le buffle d'argile, comme pour le faire avancer, a un pied chaussé et l'autre nu; il est suivi d'un assez grand nombre de laboureurs, armés de leurs faucilles.

[1] *Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX, fol. 2 v°.

[2] On lit encore dans le *Taï-thsing-hoeï-tien*, que le bureau de l'Observatoire impérial (*Khin-thien-kien*) est composé de deux présidents, l'un Mantchou et l'autre Chinois, et de deux vice-présidents européens, l'un de gauche et l'autre de droite. Ainsi les missionnaires de l'observatoire impérial *étaient requis officiellement d'assister à cette fête*.

partie du palais qu'on nomme *Ta-neï* 進春於大內[1].

Il prononce le discours d'usage et fait l'éloge de l'agriculture.

Dans la grande cérémonie du labourage, le Maire de Péking ordonne tous les préparatifs et maintient l'exécution des règlements.

Revêtu de ses ornements 蟒袍, il marche à la tête du cortége[2].

Lorsque l'empereur laboure lui-même, c'est le Maire qui lui présente le fouet 皇帝親耕。尹進鞭[3]; deux vieillards conduisent le bœuf 耆老二人牽牛[4], et deux laboureurs soutiennent les manches de la charrue 農夫二人扶犁[5].

Lorsque l'empereur quitte le manche de la charrue, le Maire de Péking, avec sa suite, avec les vieillards et les laboureurs, achève de labourer le champ 皇上不親耕。則尹率屬及耆老農夫耕而終畝[6].

Dans les festins publics qu'on nomme *hiang-yin*[7],

[1] *Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX, fol. 3 v°.
[2] *Ibid. loc. cit.*
[3] *Ibid.* chap. LIX, fol. 4 v°.
[4] *Ibid.* chap. LIX, fol. 3 v°.
[5] *Ibid. loc. cit.*
[6] *Ibid.* chap. LIX, fol. 4 r°.
[7] J'ai parlé de ces festins dans mon deuxième mémoire.

le Maire de Péking est l'hôte qui reçoit (*hospes excipiens*) 凡鄉飲則爲之主[1]. Il choisit parmi les gradués un vieillard, d'une vertu éprouvée, pour représenter l'hôte principal qui est reçu (*hospes exceptus*) 擇紳士之年高德劭者一人爲大賓[2]; un second pour représenter l'hôte assistant 其次一人爲介賓[3].

Comme *Tchi-foù* (Gouverneur du département), il est chargé des fonctions spéciales qui lui sont attribuées par la loi.

Délégué du pouvoir administratif, il exécute les règlements promulgués par les ministères et les cours suprêmes.

Délégué du pouvoir judiciaire, il examine toutes les procédures, tous les jugements des tribunaux inférieurs 詳查案卷[4]. Il est tenu d'écouter les plaintes, d'accueillir les justifications. Quand une sentence prononce la peine capitale, l'instruction du procès est renouvelée à Péking par une cour d'assises. Cette cour est composée : 1° des principaux fonctionnaires du Hing-pou 刑部 ou du Ministère de la justice; 2° des principaux fonctionnaires du

[1] *Taï-thsing-hoei-tien*, chap. LIX, fol. 4 r°.

[2] *Ibid. loc. cit.*

[3] *Ibid. loc. cit.* Le budget des dépenses alloue chaque année au maire de Péking une somme assez considérable pour les festins publics qu'on nomme *hiang-yin*.

[4] Note de Wang-ki-ye.

Tou-tcha-youen 都察院 ou du Tribunal des censeurs; 3° et des principaux fonctionnaires du Ta-li-sse 大理寺 ou de la Cour d'appel.

Il fait opérer le recouvrement des contributions directes et des contributions indirectes 徵稅錢粮; il est l'ordonnateur des impôts; mais il n'en est point le percepteur[1].

Il partage avec le gouverneur militaire de Péking le droit de recevoir les rapports, les dénonciations et les plaintes, concernant le transport des subsistances dans les greniers publics; il a l'inspection du Chin-thsang 神倉 ou du Grenier des esprits, dans lequel on conserve le riz et le blé que l'on offre dans les grands sacrifices.

Il constate le prix des grains dans la capitale 察京師之糧價[2], le prix de l'argent 銀價[3]; à la fin de chaque mois, il transmet au gouvernement les mercuriales authentiques des marchés 月終而陳之[4].

Il est chargé de l'entretien de l'hôtel de ville (*Chun-thien-foù*) ou de l'édifice affecté à la mairie.

Il est, d'après le *Taï-thsing-hoeï-tien*, l'Administrateur général du Pou-tsi-thang 普濟堂

[1] Il y a un directeur général des finances.

[2] *Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX, fol. 2 r°.

[3] *Ibid. loc. cit.* On peut inférer de ce passage que l'argent est regardé à la Chine comme une marchandise.

[4] *Ibid.* chap. LIX, fol. 2 r°.

ou de l'hospice de la vieillesse[1] et du Yŭ-ying-

[1] En théorie, le droit à l'assistance, dans certains cas, est formellement reconnu par la loi *Cheou-yang-kou-lao*, ou par l'art. 89 du *Taï-thsing-liu-li*. Voici le texte de cet article :

凡鰥寡孤獨及篤廢
之人貧窮無親屬依
倚不能自存所在官
司應收養而不收養
者杖六十
若應給衣糧而
官吏尅減者以監守
自盜論

« Les vieillards et les femmes d'un âge avancé qui se trouvent les uns et les autres dans le veuvage, les orphelins, les orphelines, et généralement tous ceux qui, atteints d'une maladie incurable ou d'une infirmité grave, manquent du nécessaire, n'ont ni parents ni alliée qui les assistent, et ne peuvent se suffire à eux-mêmes, recevront des mandarins du lieu de leur résidence l'entretien et la nourriture. Tout mandarin qui leur refusera l'entretien et la nourriture sera puni de soixante coups.

« Si le mandarin et ses subordonnés, en remettant aux individus (dont il vient d'être fait mention) les vêtements et les aliments que l'État leur accorde, en retiennent à leur profit ou en retranchent une partie, ledit mandarin et ses subordonnés seront punis conformément aux dispositions de la loi 264, intitulée : *Khien-cheou-tseu-tao.* »

Cette loi est fort belle; malheureusement on n'en voit guère la

THANG 育嬰堂 ou de l'hospice des enfants [1].

Il reçoit au nom de la ville les dotations affectées à ces établissements [2] 有一定之銀兩。每

sanction qu'à Péking. « Dans les provinces, m'a dit Wang, il y a peu de mandarins qui s'y conforment; il y en a beaucoup qui ne s'y conforment pas 順從少。不順從多. » Les établissements publics consacrés à la vieillesse et à l'enfance, tout le monde en convient, sont aujourd'hui la proie des administrateurs. On connaît la rapacité des mandarins. Timkovski en cite quelques exemples très-curieux. (*Voyage à Péking*, t. II, p. 335 et 336.) Quant aux TANG-P'OU 當鋪 ou aux Bureaux de prêts sur gages, de tels bureaux, qui n'ont pas été créés, comme nos *Monts-de-piété*, dans un but de bienfaisance, ne sauraient être considérés comme une annexe des hospices. Je crois, au contraire, que l'existence des Tang-p'ou est une grande plaie pour la société chinoise.

A Péking, selon Wang-ki-ye, on distribue *deux fois par an* des aliments aux pauvres; ces aliments sont fournis par l'empereur. Il n'y a pas d'hôpitaux.

[1] C'est l'établissement, au sujet duquel un grand faiseur de contes, le P. Cibot, a écrit tant de choses ridicules. On reçoit dans cette maison les enfants nouvellement nés des familles pauvres. « Les pauvres, disent les règlements 貧窮人, qui se trouvent hors d'état d'élever 不能養 un enfant, ont la faculté de porter cet enfant dans la maison nommée *Yŭ-ying-thang* 送育嬰堂, où il est reçu gratuitement. » Toutefois, le père doit payer au concierge une somme de 75 centimes environ pour les frais 有一百銅錢費於門上. Mais à Péking, les victimes de la misère sont innombrables; le gouvernement n'a pas de quoi fournir à une telle dépense, et comme le nombre des nourrices n'est jamais proportionné à celui des enfants, il en résulte que les trois quarts de ces enfants meurent, faute d'aliments.

[2] Voyez le Budget des dépenses, chap. VIII, intitulé : *Secours aux*

年若干; il examine le compte de toutes les recettes et de toutes les dépenses.

Seul ou assisté de son adjoint 兼尹或尹一人, il maintient l'exécution des statuts concernant :

1° Les examens des districts Hien-khao 縣考 ou les examens préparatoires du premier degré, qui ne confèrent aucun grade;

2° Les examens du département Foù-khao 府考 ou de l'Hôtel de ville, c'est-à-dire les examens préparatoires du deuxième degré, qui constatent la capacité requise pour subir l'examen définitif;

3° Les examens de la Chancellerie Youen-khao 院考 ou les examens définitifs, qui confèrent le premier grade ou le baccalauréat[1].

4° Les concours généraux Hoeï-chi 會試 pour les grades supérieurs[2].

Le Maire examine lui-même ou fait examiner par son adjoint les certificats d'origine 考士原籍, dont j'ai parlé dans mon deuxième mémoire; certificats qui indiquent le nom de famille (*sing*), le surnom (*ming*), l'âge, le domicile politique et le signalement du candidat.

pauvres et aux établissements de charité. (*Chine moderne*, par M. Pauthier, Ire partie, p. 200 et 201.)

[1] Telle est la forme des examens publics à Péking. Je saisis, en passant, cette occasion de rectifier la méprise dans laquelle on a toujours été entraîné.

[2] *Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX, fol. 6 r°.

Il inspecte ou fait inspecter les loges du Koung-youen 貢院 ou du Palais des concours.

Il reçoit les communications et les plaintes des présidents et des vice-présidents des examens ou des concours 正主考副主考[1].

Il assiste à la réception des *Kiu-jin* ou des Candidats qui ont obtenu la licence[2].

Dès qu'on a tiré le premier coup de canon, le Maire, accompagné des principaux officiers du département (*foù*), sort de l'Hôtel de ville (*Chun-thien-foù*) pour accomplir les cérémonies prescrites.

Il doit le salut aux nouveaux licenciés; chaque fois que l'on proclame un nom, le Maire fait au candidat nommé trois grandes salutations[3].

Il remet à chaque licencié le chapeau, la robe et les bottines dont il est parlé dans le Code des examens publics et des concours.

Il ordonne les préparatifs du somptueux banquet qu'on offre au Tchoang-youen 新科狀元。府尹設宴[4].

C'est au *Foù-yin* ou au Maire de Péking que la loi confie et a toujours confié la garde des *Youen-tsi* ou des Registres contenant les noms, la profession et l'âge de tous les habitants qui ont acquis

[1] *Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX, fol. 6 r°.
[2] *Ibid. loc. cit.*
[3] *Ibid. loc. cit.*
[4] Note de Wang-ki-ye.

leur domicile dans la capitale : ces registres sont déposés aux archives de l'Hôtel de ville.

Enfin, il est chargé de la police des cimetières ; sous ce rapport, il remplit en quelque sorte les fonctions de Pao-tching ou de Li-tchang.

FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS GÉNÉRALES DU FOÙ-T'CHING OU DE L'ADJOINT AU MAIRE DE PÉKING

Le *Foù-t'ching* ou l'Adjoint au maire de Péking est, après celui-ci, le principal magistrat de la capitale ; ses fonctions sont ordinaires ou extraordinaires.

Fonctions ordinaires.

Il est chargé :

De vérifier les *Youen-tsi* des districts intérieurs de Ta-hing et de Wan-p'ing, c'est-à-dire les Registres, contenant les noms, la profession et l'âge de tous les habitants qui ont acquis leur domicile dans la capitale ;

De surveiller la répartition de l'impôt ;

De signaler au *Tchi-tchoung* ou au Contrôleur les faits dont le Maire trouve la vérification utile ;

De maintenir l'exécution des lois et des règlements qui concernent les actes translatifs de la propriété immobilière[1] ;

De fixer les dépenses qu'occasionnent les examens publics et les concours de la capitale[2] ;

[1] L'impôt du timbre est très-productif à Péking.

[2] Les dépenses qu'occasionnent les examens publics, dit M. Pau-

De délivrer les diplômes;

De dresser la liste des licenciés, auxquels le gouvernement accorde des subsides[1];

De présenter, dans la grande cérémonie du labourage, le coffre à semence, qui doit être de couleur verte 皇帝耕耤。奉青箱[2];

De maintenir, dans les festins publics, l'exécution des règlements concernant la préséance, les prérogatives de l'âge et le rang des personnes.

Fonctions extraordinaires.

En cas d'absence ou d'empêchement, le Maire (*Foù-yin*) est remplacé par l'Adjoint (*Foù-t'ching*).

thier, sont de plusieurs sortes: 1° il y a les frais de route des examinateurs triennaux, envoyés de la capitale dans les provinces; 2° il y a les dépenses en argent occasionnées par l'entretien de ceux qui sont admis aux examens publics; 3° il y a les dépenses occasionnées par la nomination des nouveaux gradués du titre de *Kiu-jin;* 4° il y a les dépenses pour frais de route occasionnées par les grands examens qui ont lieu à Péking; 5° il y a les dépenses pour les gradués des bannières; 6° il y a les dépenses pour les gradués du rang de *Tsin-sse;* 7° il y a les dépenses pour les bonnets des gradués...... Chaque gradué reçoit avec sa nomination une gratification en argent.... Les gradués littéraires du premier rang, les *Tsin-sse*, reçoivent 80 *leang* (640 fr.) et une pièce d'étoffe pour se faire confectionner un costume; les autres gradués inférieurs 30 et 18 *leang*. (Voyez la *Chine moderne*, première partie, par M. G. Pauthier, p. 198).

[1] C'est-à-dire aux licenciés qui n'ont pas d'emploi. Le gouvernement alloue chaque année une somme de 1,064,884 francs environ. De tous les moyens de prévenir une révolution, c'est assurément le meilleur.

[2] C'est le vice-président du *Hou-pou* ou du Ministère des finances qui ensemence le champ de l'empereur 戶部侍郎播種. (*Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX, fol. 8 v°.)

Celui-ci devient alors, suivant les circonstances, le principal ministre du culte officiel ou l'ordonnateur des fêtes publiques, le principal délégué du pouvoir administratif ou le principal délégué du pouvoir judiciaire. Comme pontife, comme administrateur ou comme juge, il se trouve momentanément investi des beaux priviléges et de l'autorité que la loi confère au premier magistrat de la capitale; il y a cependant un privilége qu'il n'obtient jamais : le *Foù-t'ching* ou l'Adjoint au maire de Péking n'assiste pas aux séances du Conseil (*Neï-kŏ*).

Après l'adjoint, il faut placer les gouverneurs des districts de Ta-hing et de Wan-p'ing 大興宛平知縣. Quant aux fonctions, aux attributions générales, ces deux magistrats n'ont rien qui les distingue des *Tchi-hien* ou des gouverneurs des districts dans les provinces; ils communiquent avec le *Foù-yin* (le Maire), comme les autres communiquent avec les *Tchi-fou* (Gouverneurs des départements); ils ne sont point préposés au maintien de la paix publique; de même que le maire, dont ils relèvent, ils n'exercent aucune fonction dans l'intérêt de l'ordre; ils ne font point constater l'état civil des habitants : voilà toute la différence.

SERVICE PARTICULIER DU FOÙ-YIN OU DU MAIRE DE PÉKING.

§ 1. FONCTIONNAIRES SUBORDONNÉS.

Ces fonctionnaires publics sont :

1° Le Tchi-tchoung 治中 ou le Contrôleur des impôts[1]. Il surveille la répartition et la perception des taxes. On peut le regarder en même temps comme l'inspecteur des domaines particuliers[2].

2° Le Thoung-pan 通判 ou le Juge de paix. Il juge les procès dont la connaissance lui est attribuée, spécialement les contraventions aux rites. Il signe et parafe 於稿面書名畫押[3] les jugements qu'il transmet au Maire de Péking; celui-ci, après avoir reconnu l'exactitude des faits, confirme les jugements du Thoung-pan.

3° Le King-li 經歷 ou le Secrétaire général de la mairie[4].

4° Le Tchao-mo 照磨 ou le Garde du sceau[5]. Il est dans le département ce que le Kouan-yin 管印 est dans le district.

5° Le Sse-yŏ 司獄 ou l'Intendant des prisons[6].

6° Les Kiao-cheou 教授 ou les Recteurs du département. Il y en a deux: un Mandchou 滿洲一人 et un Chinois 漢一人[7]. Toutes les

[1] *Taï-thsing-hoeï-tieu*, chap. LIX, fol. 8 v°.
[2] *Ibid. loc. cit.*
[3] *Ibid. loc. cit.*
[4] *Ibid. lcc. cit.*
[5] *Ibid. loc. cit.*
[6] *Ibid. loc. cit.*
[7] *Ibid.* chap. LIX, fol. 9 r°.

écoles de Péking sont placées sous la surveillance immédiate des Kiao-cheou.

7° Les Hiun-tao 訓導 ou les Censeurs[1]. Il y en a deux : un Mantchou et un Chinois. Les Hiun-tao sont les adjoints des *Kiao-cheou* ou des Recteurs.

Le contrôleur des impôts, le juge de paix, le secrétaire général de la mairie, le garde du sceau, l'intendant des prisons, les recteurs et les censeurs du département sont des fonctionnaires publics auxquels le gouvernement reconnaît un caractère officiel. Mandarins du septième rang (2e classe), ils portent un globule d'or.

§ 2. AGENTS SUBALTERNES.

Le nombre des agents subalternes est très-considérable, par la raison que chaque fonctionnaire de l'Hôtel de ville a ses bureaux 衙門. On voit, par le budget général des dépenses, que le gouvernement alloue pour la nourriture et l'entretien des employés subalternes des diverses administrations et des divers services publics, tant à Péking que dans le Tchi-li, une somme de 211,386 *leang* en argent[2]. De tels employés n'ont aucun caractère officiel ; les chefs de service les nomment et les révoquent, quand bon leur semble.

[1] *Taï-thsing-hoeï-tien*, chap. LIX, fol. 9 r°.

[2] Voyez la *Chine moderne* par M. Pauthier, Ire partie, p. 198.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS GÉNÉRALES DU KIEOU-MEN-THI-TOU OU DU GOUVERNEUR MILITAIRE.

Le Kieou-men-thi-tou est à la fois le protecteur du palais impérial et le grand constable (*high constable*) de la ville de Péking.

Il répartit dans l'intérieur de la capitale, qu'il organise militairement, les troupes des huit bannières (*Pa-khi*); il désigne lui-même les quartiers qu'elles doivent occuper.

Il a dans sa juridiction la grande police, c'est-à-dire la police du Tseu-kin-tching [1].

Il exclut ou doit exclure du service du palais tous les militaires qui ont subi une condamnation; il forme des compagnies et des subdivisions de compagnie spéciales, c'est-à-dire composées de militaires, réunissant autant que possible les qualités exigées par les règlements.

Il transmet aux officiers de la garde intérieure et de la garde extérieure les ordres nécessaires pour assurer les jours du souverain et maintient avec une sévérité inflexible l'exécution des articles 183, 184, 185, 186, 188, 189, 190, 191, 193, 194, 196, 198 du *Taï-thsing-liu-li* [2].

[1] De la ville interdite ou du palais impérial.

[2] Tous ces articles concernent la garde du palais impérial.

Il fait prendre le signalement des ouvriers qui travaillent dans le palais impérial.

Il délivre lui-même les cartes d'entrée.

Il est, aux termes des règlements, le directeur général de la police métropolitaine.

Chargé de toutes les mesures qui intéressent le maintien de l'ordre dans la capitale, il correspond tantôt avec les premiers présidents du ministère de la guerre 兵部尚書, tantôt avec le conseil privé 軍機處.

Instruit d'une calamité publique ou de faits importants, il en informe directement l'empereur.

Il nomme et révoque les commissaires de police, qui sont tous d'origine tartare.

Il a les clefs de la ville impériale.

Il doit vérifier, tant par lui-même que par ses inspecteurs, si les agents de la police s'acquittent de leurs devoirs avec soin et avec exactitude.

Il fait des rondes de nuit.

Les maisons de jeu et les maisons de débauche sont particulièrement l'objet de sa surveillance[1].

Si, chose infiniment rare à Péking, des rassemblements prennent le caractère d'une sédition, il doit employer tous les moyens de persuasion pour apaiser l'émeute[2]; il peut arrêter ou faire arrêter les chefs ou les provocateurs des attroupements.

[1] Les maisons de débauche et les maisons de jeu sont prohibées dans les bourgs et dans les villages; elles sont tolérées dans les villes.

[2] A la Chine, il est rare que l'on disperse les attroupements par la force. (Voyez l'art. 210 du *Taï-thsing-liu-li.*)

C'est au Gouverneur militaire (*Kieou-men-thi-tou*) que la loi confie la surveillance et la garde des *Hou-tsi* ou des Registres contenant les noms, la profession et l'âge de tous les individus de l'un et de l'autre sexe qui résident à Péking. Ces registres sont déposés à la Préfecture de police (*Thi-tou-ya-men*).

Il opère, conjointement avec les commissaires de police, le recensement de la population; dans la capitale, ce recensement a lieu deux fois par an.

Il autorise les inhumations; toute inhumation non autorisée donne lieu à une amende considérable.

S'il existe dans la capitale une maladie contagieuse ou une épidémie, il en informe le TAÏ-Y-YOUEN 太醫院 ou l'Académie de médecine par un rapport, le public par des affiches.

Il fait distribuer des substances médicinales aux pauvres[1].

Il publie des règlements de police et prescrit des mesures sanitaires, pour maintenir l'ordre dans la classe inférieure et arrêter les progrès de l'épidémie[2].

Il doit chercher à prévenir les incendies; l'autorité, dont il est revêtu, impose à tous ses agents une surveillance active.

Enfin, il est chargé de l'entretien de la Préfecture de police (*Thi-tou-ya-men*) et des *Kouan-thing* ou des Bureaux des commissaires.

[1] Ces médicaments sont fournis par l'empereur.

[2] Voyez le *Siècle des Youên*, p. 127 et 128.

Fonctions et attributions générales des commissaires de police.

Les commissaires sont, dans chaque section, les chefs de la police, sous l'autorité du Gouverneur militaire (*Kieou-men-thi-tou*).

Ils recherchent ou font rechercher par leurs agents (*Pou-kiă*) les contraventions de police, dont la connaissance leur est attribuée.

Ils peuvent opérer des visites domiciliaires.

Ils interrogent les prévenus qu'on amène dans leurs bureaux.

Il ont le droit d'infliger la bastônnade.

Ils jugent militairement, comme les *Siun-kien* (Commissaires des districts), et prononcent la peine encourue pour chaque contravention, seuls, sans forme ni procédure.

Considérés sous le rapport de leurs fonctions, ils paraissent indépendants de l'autorité civile; ils ne sont soumis ni aux gouverneurs des districts de Ta-hing et de Wan-p'ing, ni aux administrateurs de l'Hôtel de ville (*Chun-thien-foù*).

Comme officiers de police judiciaire, ils ont les attributions les plus étendues. Ils jouissent à peu près de tous les droits que notre Code d'instruction criminelle confère aux commissaires de police, aux maires et aux adjoints, aux procureurs impériaux et à leurs substituts, aux juges de paix, aux officiers de gendarmerie et aux juges d'instruction.

Ils doivent requérir les Pou-kiă ou les agents placés sous leurs ordres de faire tous les actes néces-

saires à l'effet de constater les crimes, les délits et les contraventions dont ils ne sont pas juges.

Ils partagent avec les gouverneurs des districts de Ta-hing et de Wan-p'ing le droit de recevoir les plaintes et les dénonciations[1].

Ils veillent à la salubrité des rues.

Officiers de l'état civil, ils en exercent les fonctions.

Ils tiennent eux-mêmes ou font tenir par des employés les registres des familles, nommés *hou-tsi.*

Ils reçoivent, comme les greffiers des Hou-fang dans les provinces, les déclarations de mariage et les déclarations de décès[2].

Ils sont chargés de la transcription des *Men-paï* ou des Tablettes des Kiă-tchang.

Ils sont tenus de faire tous les six mois le relevé des décès survenus dans les six mois précédents, et d'envoyer ces relevés à la Préfecture de police (*Thi-tou-ya-men*).

S'ils apprennent qu'un individu a péri d'une mort violente, ils doivent avertir sur-le-champ le *Tchi-hien* ou le Chef du district intérieur; ce magistrat, assisté du greffier en chef du Hou-fang ou du Hing-fang, se transporte sur le lieu, puis fait son rapport sur les causes de la mort et sur l'état du cadavre[3].

[1] Les dénonciations sont très-communes à la Chine et n'y paraissent pas odieuses.

[2] J'ai parlé de ces déclarations dans mon deuxième mémoire.

[3] Voyez comment les Chinois s'y prennent pour vérifier, sur les cadavres, si la mort a été violente ou non; voyez aussi leurs re-

Au printemps et au commencement de l'automne, ils font les diligences nécessaires pour obtenir le chiffre exact de la population.

Ils indiquent les lieux destinés à recevoir l'affiche des lois et des actes de l'autorité publique, des instructions et des proclamations qu'on adresse au peuple.

Fonctions et attributions générales des *Pou-kiă* ou des Agents de police (*police-men*).

Les Agents de police, *Pou-kiă*, sont des officiers subalternes, établis dans tous les quartiers de la capitale, sur tous les points, pour y maintenir le bon ordre, garantir la tranquillité des habitants, prévenir les délits, rechercher les contraventions.

Nommés par les commissaires, ils exercent une surveillance continue.

Ils vérifient les faits dont les commissaires trouvent la vérification utile.

Ils doivent se prêter main-forte dans l'exercice de leurs fonctions.

Ils fournissent aux étrangers 外省的人 les renseignements dont ceux-ci peuvent avoir besoin.

Ils arrêtent et conduisent au corps de garde les voleurs et les malfaiteurs.

Ils arrêtent, conduisent ou font conduire à la préfecture 送縣, c'est-à-dire à la maison d'arrêt

cherches, leurs observations curieuses et leurs travaux à ce sujet. (*Mémoires des missionnaires de Péking*, t. IV, p. 421 et suiv.)

板房, tout individu qu'ils ont surpris en flagrant délit ou qui est dénoncé par la clameur publique, lorsque le délit emporte une peine très-grave.

Ils surveillent spécialement :

Les mendiants 討錢的人;

Les aventuriers 光棍漢;

Les escrocs 奸猾人;

Les orateurs ambulants 說書的.

Les colporteurs d'écrits ou de gravures 賣字畫的;

Les jongleurs 變戲法的.

Ceux qui disent la bonne aventure 算命的.

Ils surveillent les maisons de débauche et les maisons de jeu.

Ils ont le droit d'arrêter et de conduire au corps de garde tout étudiant pourvu d'un grade, tout fonctionnaire public, tout officier du gouvernement, qui pénétrerait ou chercherait à pénétrer dans une maison de débauche ou dans une maison de jeu.

Comme officiers de police *judiciaire*, ils doivent rechercher les délits et les contraventions.

Munis de l'autorisation des magistrats, ils ont le droit d'opérer des visites domiciliaires;

Ils sont chargés de l'ouverture et de la fermeture des rues.

Ils arrêtent et conduisent au corps de garde toutes les personnes, sans distinction de rang, qui sortent de chez elles pendant la nuit, c'est-à-dire après neuf

heures douze minutes du soir et avant cinq heures douze minutes du matin [1].

Ils annoncent les veilles ou les heures de la nuit 報更, au moyen d'un instrument de percussion nommé 戰鼓 « tambour de guerre ».

Ils sont spécialement chargés de prévenir et d'éteindre les incendies.

Comme agents des commissaires, ils doivent vérifier, avec une attention scrupuleuse, les *Men-paï* ou les Tablettes des Kiă-tchang; c'est aux Pou-kiă que la surveillanee des Men-paï est spécialement confiée.

Ils transmettent aux commissaires de police les déclarations de mariage et les déclarations de décès qui sont faites par les Kiă-tchang, sur papier libre, et reçoivent, à titre de salaire, une somme de 90 centimes environ.

Enfin, ils sont chargés d'apposer les affiches du gouvernement.

[1] *Taï-thsing-liu-li*, art. 219. On sait que cet article ne s'applique pas aux personnes qui sortent pour un service public ou pour des affaires particulières, mais urgentes, telles qu'une maladie subite, un accouchement ou un décès 疾病生產死喪. « Le motif de la loi, ajoute le Commentaire, a été de prévenir le libertinage et le vol dans la capitale 夜行有禁以防姦盜在京師. » Je ferai remarquer qu'un statut supplémentaire punit de quatre-vingts coups tout soldat des huit bannières qui, sans motif légitime, passe la nuit hors de la capitale 凡八旗兵丁無故在城外夜宿者杖八十.

LETTRE A M. REINAUD,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

SUR UN DOCUMENT ARABE RELATIF A MAHOMET,

PAR M. BELIN.

Caire, 10 mars 1852.

Monsieur et savant professeur,

Pendant mon dernier séjour à Paris, vous avez bien voulu m'autoriser à vous adresser les communications qui me paraîtraient avoir quelque intérêt pour les lettres orientales. Encouragé par cette nouvelle marque de votre bienveillance, je prends la liberté de vous entretenir d'un monument paléographique que j'ai vu ces jours derniers, et dont la Société asiatique a reçu communication dans sa séance du 12 décembre 1851 : je veux parler du document trouvé par M. Étienne Barthélemy.

M. Étienne Barthélemy, du Caire, jeune orientaliste français, dont la modestie égale le savoir dans l'idiome arabe, s'est livré, depuis quelque temps, à l'étude de la langue ancienne de l'Égypte, et particulièrement à la recherche des manuscrits coptes, de ces précieux vestiges du passé, confiés à la garde des solitaires habitants des monastères de l'Égypte,

et qui seraient trop souvent condamnés à un éternel oubli, si de hardis voyageurs ne parvenaient à les faire rentrer dans le domaine de la science [1].

Dans l'une de ses courses de l'an dernier, M. Barthélemy, qui déjà avait vu diminuer singulièrement ses ressources pécuniaires pour une très-pauvre récolte, atteignit, près d'Akhmîm, un monastère où il arriva accablé de fatigues. Il acquit, dans ce monastère, un manuscrit arabe, d'assez mesquine apparence, et dont la reliure, qui paraissait avoir été faite, dans l'origine, pour un ouvrage d'une dimension plus considérable, se trouvait endommagée dans les angles, et laissait apercevoir, dans l'intérieur, quelques caractères coptes. Notre voyageur essaya d'enlever cette première feuille, qui probablement recouvrait quelque fragment écrit; et, en effet, après l'avoir décollée avec soin, il trouva une dizaine de feuillets des Évangiles en copte, d'une écriture ancienne, et qu'on avait collés ensemble pour former une feuille de carton plus solide. Il paraît, au reste, d'après le dire de M. Barthélemy, que les Coptes procèdent encore de cette façon pour relier leurs livres, et que, dans leur ignorance actuelle de leur idiome, ils emploient à cet office les fragments de leurs anciens livres.

La reliure de celui qui nous occupe était formée de trois parties : les faces latérales et le dos du livre.

[1] Voyez M. Mohl, *Rapport sur les travaux du Conseil de la Société asiatique; Journal asiatique*, t. VIII, p. 34 et suiv.; *idem*, t. XII, p. 128.

Les premières étaient composées d'une feuille de cuir sur laquelle on avait placé, comme je l'ai dit, une dizaine de pages coptes recouvertes d'une vieille feuille de gros papier, le tout collé ensemble. La partie centrale qui réunissait, à l'extérieur, les faces latérales, était formée par un morceau de cuir noir.

Veuillez bien me pardonner ces détails, qui, bien que trop minutieux peut-être, établissent l'état primitif du document en question.

Or, M. Barthélemy ayant détaché successivement, des deux côtés, les feuilles coptes qui formaient les parois du livre, trouva à l'intérieur, au centre, et rattachant les deux parties latérales de ce côté, un morceau de parchemin rongé par les vers en deux endroits, et sur lequel il crut distinguer des caractères coufiques. Étonné de sa découverte, M. Barthélemy parvint, sur place, et avec mille peines, à déchiffrer le nom de Mahomet. Dès lors, ne doutant plus de l'intérêt que pouvait avoir ce document, il s'appliqua sans retard à le détacher aussi soigneusement que possible; mais, quelles que fussent ses précautions, il dut mouiller le parchemin, et certains caractères, qui étaient déjà presque effacés en plusieurs endroits, ont totalement disparu dans cette opération.

Après avoir réussi à séparer ce parchemin des ignobles feuilles de cuir auxquelles il était attaché, M. Barthélemy se mit à l'étudier avec une ardeur infatigable; et voici en quels termes il annonçait à sa famille, au Caire, son heureuse découverte :

Monfalout, 19 décembre 1850.

« . . . . . . J'ai passé deux jours et deux nuits à déchiffrer, autant que mes moyens me le permettaient, cette écriture coufique. Malgré un travail sans relâche, je n'ai pas encore pu en lire la plus grande partie; tout ce que j'ai pu déchiffrer, c'est, au haut du parchemin, les mots : « Au nom de Dieu clément « et miséricordieux, de la part de Mohammed, ser« viteur de Dieu, à . . . . . , le chef des Coptes. » Au bas du parchemin, il y a un cachet sur lequel j'ai pu lire, à force d'étude, le nom de Mohammed, et celui de Dieu, qui est à peine lisible. Entre ces deux mots, il y en a un autre effacé par le temps, et que je crois avoir été le mot *apôtre* (*raçoul*). D'après le cachet et le commencement de la première ligne, je suis porté à croire que ce parchemin est un écrit de Mahomet adressé à la nation copte, et que ce cachet est celui du prophète des musulmans. Je n'ai pu encore déchiffrer, outre cela, que quelques mots isolés. »

A la fin de l'année dernière, M. Barthélemy communiqua le résultat de sa découverte à M. Fresnel, consul de France; et plus tard, en février dernier, il envoya à M. Jules Mohl, de l'Institut, et en Angleterre, des *fac-simile*, et une transcription qu'il avait revue avec l'aide de Riza effendi, employé au ministère des affaires étrangères en Égypte.

Voici cette transcription; les lettres restituées par M. Barthélemy, et qu'il n'a pas pu distinguer, sont

placées entre parenthèses; les mots qu'il lit par conjecture sont soulignés :

1 بسم (ا) لله ال (را) حمن الرحـ (يم) (من) محمد عبد
الله و (ر)

2 سول (ه)..... ع(ظ)يم القبط....... على

3 من اتبع الهدى...............

4 ....

5 .... توكل بالله العظيم فى كل الاحوال

6 فان توليت فعليك بالعدل والقسط

7 ي(ا) (ا) هل الكتاب سيروا الى كلمة

8 سوا بيننا و بينكم الا نعبد الا (ا)لله

9 ولا نعو (وا)

10 ....

11 ....

12 ....

M. Fresnel, dans sa correspondance, m'avait parlé de la découverte de M. Barthélemy; j'avais prié celui-ci de me montrer ce document; mais ses voyages dans la haute et la basse Égypte l'empêchèrent de satisfaire à ma demande, et ce ne fut que ces jours derniers que je pus enfin recevoir cette communication. Au dire de M. Barthélemy, cette pièce est aujourd'hui en moins bon état qu'à l'époque où elle tomba entre ses mains; la partie centrale s'est cre-

vassée, et quelques parcelles même se sont déjà détachées. Pour préserver ce monument de toute nouvelle détérioration, M. Barthélemy l'a placé entre deux vitres, auxquelles il l'a assujetti : de cette façon, on peut l'étudier facilement et sans craindre de le voir tomber en poussière.

A la première inspection, je lus la première ligne : c'est la formule ordinaire musulmane; à la seconde ligne, le titre *'azim elqybt* me frappa, d'autant plus que je distinguai la terminaison *qas*, qui précédait cette épithète; je conjecturai, dès lors, que le nom propre devait être celui d'*El-Macaucas;* et que la lettre, si elle était revêtue du cachet de Mahomet, comme le disait M. Barthélemy, devait être celle que le Prophète adressa au vice-roi de l'Égypte. Rentré chez moi, mes recherches justifièrent pleinement mes suppositions [1]; et M. Barthélemy, ayant bien voulu me confier l'original et un *fac-simile*, je pus suivre, pour ainsi dire, mot à mot le texte de la lettre adressée par Mahomet, l'an 6 de l'hégire (23 avril 627-12 avril 628 de J. C.), au Copte Djarîh, fils de Matta, que les auteurs arabes qualifient de *Macaucas*, titre commun, disent-ils, aux maîtres d'Alexandrie, comme celui de *Qayçar* aux

[1] Cf. Soïouti, *Husn el-mouhâderah fi akhbâri Masr ou el-Qâhira*, de mon manuscrit; mention de la lettre du Prophète à El-Macaucas. On trouvera en appendice, à la fin de cette lettre, la traduction de ce chapitre; *Sirat elhalebiié*, de mon manuscrit: mention des missives envoyées par Mahomet aux différents princes de l'Orient; Ishâqy, *Kitâb latâïf el-oual fi men teçarraf Masr min eddoual*, de mon manuscrit.

empereurs romains, et qui était portée à ce personnage par Hâtib, fils d'Abou Baltaa.

« Djarîh, fils de Matta, gouvernait alors l'Égypte pour Héraclius, qui l'avait chargé de recueillir les impôts dans cette contrée. Depuis plusieurs années, profitant des troubles qui agitaient l'empire, pendant qu'Héraclius était occupé de ses guerres avec les Persans, il retenait les contributions, se faisait appeler *prince des Coptes;* et sans avoir ouvertement secoué le joug de l'obéissance, il agissait en souverain indépendant. Il était chrétien, de la secte des Jacobites ou partisans d'Eutychès, et haïssait les Grecs orthodoxes, qu'on appelait *melkites*, c'est-à-dire, royalistes, parce qu'ils s'accordaient de croyance avec l'empereur[1] ».

Voici le texte restitué de cette lettre; il est figuré dans l'ordre des lignes de l'original :

بسم الله الرحمن الرحيم من محمد عبد الله ور
سوله الى المقوقس عظيم القبط سلام على
من اتّبع الهدى امّا بعد فانّى اد
عوك بدعاية الاسلام فاسلم
تسلّم يوتيك الله اجرك مرّتين
فان تولّيت فعليك اثم القبط
يا اهل الكتاب تعالوا الى كلمة

[1] Voyez *Essai sur l'Histoire des Arabes avant l'islamisme*, par M. Caussin de Perceval, t. III, p. 192.

سوا بيننا وبينكم الّا نعبد الّا الله
ولا نشرك به شيًا ولا يتخذ بعضنا
بعضا اربابًا من دون الله فإن
تولّوا فقولوا اشهدوا بانّا مس
لمون



TRADUCTION.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux!

De la part de Mahomet, le serviteur de Dieu et son apôtre [1], à El-Macaucas, le chef des Coptes [2]; paix à celui qui suit la voie droite [3]! Or donc, je viens t'appeler à la foi de l'islam; embrasse cette croyance avec une sincérité dont le Très-Haut te récompensera avec usure. Si tu détournes la

[1] Voyez sur cette formule Tychsen, *Introductio in rem nummariam*, 1794, p. 64; M. Reinaud, *Monuments musulmans du cabinet de M. le duc de Blacas*, t. I, p. 105, 229; M. Caussin de Perceval, *loc. cit.* t. III, p. 189.

[2] *Coran*, chap. xx, v. 49, trad. de M. Kazimirski.

[3] M. Noël Desvergers, dans sa traduction de la vie de Mohammed par Abou'l-Féda, fait remarquer qu'on trouve aussi dans plusieurs auteurs arabes l'expression عظيم الروم, pour désigner l'empereur grec (p. 128). Cette expression est également citée dans le *Sahih* de Bokhari, de mon manuscrit, titre *El-Istizân;* l'auteur, au sujet de la forme de protocole à employer envers les chrétiens, cite la lettre qui était écrite par Mahomet à Héraclius, et qui était ainsi conçue : بسم الله الرحمن الرحيم من محمد عبد الله ورسوله الى هرقل عظيم الروم السلام على من اتبع الهدى اما بعد الخ

tête, sache que la faute des Coptes retombera sur toi. (*Dis!*) Ô peuples des Écritures! venez entendre cette parole qui égalise tout entre nous : nous n'adorons qu'Allah, et nous ne lui associons rien; aucun de nous ne choisit son semblable pour maître, de préférence à Allah. S'ils s'y refusent, dites-leur : Vous êtes témoins vous-mêmes que nous nous résignons entièrement à la volonté de Dieu (*nous sommes musulmans* [1]). L. S.



Ainsi que je l'ai dit plus haut, le parchemin sur lequel cette lettre était écrite, ayant été fortement humecté d'abord, dut ensuite, par l'effet de la dessiccation, être singulièrement altéré dans sa forme et dans sa nature; il en résulte qu'un petit nombre de ses caractères seulement sont visibles, et que le reste a disparu presque totalement. Cependant, au moyen de la connaissance du texte, on parvient généralement à retrouver la trace des caractères; et il serait aisé de rétablir complétement l'inscription, sauf, bien entendu, les fragments qui, maintenant, n'existent plus; pendant le court espace de temps que ce document est resté entre mes mains, je n'ai pas eu le temps matériel, distrait d'ailleurs par mes fonctions publiques, d'entreprendre ce travail.

[1] *Coran*, III, v. 57.

L'écriture de ce document est d'un coufique assez pur; les mots sont espacés entre eux d'une manière régulière et, pour ainsi dire, mathématique, sauf dans quelques endroits où le parchemin a perdu sa forme primitive. Il est à remarquer que l'écrivain n'a eu aucun scrupule de couper les mots à la fin des lignes; et que cette césure a été faite lors même que la lettre qui terminait la ligne devait se lier à la suivante[1]. On n'y rencontre non plus ni points diacritiques, ni points-voyelles. Au reste, les manuscrits coufiques en sont généralement dépourvus, sauf quelques rares exceptions, parmi lesquelles je citerai le beau manuscrit coufique qui fait partie de la précieuse collection recueillie en Égypte par M. J. J. Marcel. Ce livre, écrit sur parchemin pour l'émir Bogha, traite des généalogies des tribus du Yémen; les points diacritiques y sont indiqués par des traits simples, doubles ou triples, selon le nombre de points dont la lettre doit être affectée; ces traits ressemblent assez, pour la forme, aux *fatha*, *kesra* et *tanouîn*.

Dans un Coran coufique incomplet de la même collection, trouvé par M. Marcel dans un caveau de la mosquée d'Amr ibn el-Âs, au Vieux-Caire (*Fostât*), les points diacritiques ne sont point mar-

[1] Ce fait se retrouve également dans une inscription funéraire découverte à Marseille et publiée, par M. Ad. de Longperier, dans le *Journal asiatique*, t. V, p. 119. Voyez également une inscription coufique de la mosquée de Hâkem, au Caire, publiée par M. le baron de Hammer, dans le *Journal asiatique*, année 1837, p. 200.

qués; mais, par contre, les voyelles sont indiquées au moyen de petits ronds placés au-dessus ou au-dessous des lettres. Ce manuscrit est attribué à l'époque même de la conquête de l'Égypte[1].

A ce propos, je dois dire que j'ai été frappé de la similitude qui existe entre la forme des lettres de ce Coran et celles du document de M. Barthélemy; et si notre intelligent compatriote parvenait à restituer son texte avec exactitude, je ne doute pas que cette similitude ne parût encore plus évidente.

Dans un autre manuscrit coufique que j'ai vu au Caire, à la mosquée de Soultân Ghoury[2], les points

[1] C'est le manuscrit qui avait été trouvé du temps de Mourad-Bey, et dont M. Marcel fait mention dans son *Histoire de l'Égypte, depuis la conquête des Arabes jusqu'à celle des Français.* (*Univers pittoresque*, p. 248 et suivantes). M. Quatremère, dans son intéressant *Mémoire sur le goût des livres chez les Orientaux* (*Journal asiatique*, 3e série, t. VI, p. 435), dit que le manuscrit trouvé par Mourad-Bey était probablement celui qui avait appartenu au khalife Othman, et qui se trouvait, dit-on, dans la principale mosquée de Fostât. M. Marcel ne fait point mention de ce fait.

[2] Dans la mosquée de Soultân Quansouh el-Ghoury (El-Melik el-Achraf, qui fut mis en déroute le 25 redjeb 922 = 1516, à Merdj-Dâbek, près d'Alep, par Soultân Selîm), ou plutôt dans la partie du temple (*turbé*) élevée par ce prince pour sa sépulture, on conserve un Coran gigantesque que l'imâm de la mosquée dit avoir été écrit de la main du khalife Othmân; et il prétend encore montrer, sur plusieurs feuillets de ce livre, le sang de l'infortuné khalife.

M. Quatremère (*Journal asiatique, loc. supr. laud.*) rapporte, d'après Ibn Aïâs, « qu'à la bataille de Merdj-Dâbek, Soultân Ghoury avait autour de lui quarante chérifs, qui, en nombre égal, portaient des Corans renfermés dans des boîtes en soie; parmi ces Corans on en distinguait un copié de la main d'Othmân. Ce manuscrit fut perdu dans la déroute, mais Ibn Aïâs assure qu'il fut retrouvé. » Ne pourrait-on pas supposer, avec quelque raison, que le Coran dont je viens

diacritiques sont indiqués quelquefois par des traits, et les mots ne sont pas seulement séparés les uns des autres ; mais, de plus, les lettres qui sont isolées

de parler, et que j'ai vu plusieurs fois, est celui dont parle Ibn Aïâs, et que les traces de sang qu'il porte ne proviennent pas du khalife Othmân assassiné à Médine (cf. M. Reinaud, *loc. cit.* t. I, p, 326), mais du chérif à qui il avait été confié, et qui défendit ce précieux dépôt au péril de sa vie? N'est-il pas probable aussi que, en commémoration du vaillant prince qui succomba à Merdj-Dâbek, ce Coran, une fois retrouvé, a été déposé dans la mosquée que El-Ghoury avait édifiée, qu'il destinait à sa sépulture et qui porte son nom?

Ce Coran est renfermé dans une caisse en bois ciselé, faite en forme de couverture de livre; elle est scellée au sol, et renfermée dans une armoire voisine du *turbè* simulé où les restes du prince devaient être déposés. La partie antérieure de cette caisse, qui était ornée d'arabesques d'un travail remarquable, est la seule qui soit ancienne. Les parties latérales ont été grossièrement refaites. On lit en haut l'inscription suivante, qui paraissait devoir tourner autour de la caisse : اعوذ بالله من الشيطان الرجيم، بسم الله الرحمن الرحيم, et au bas, on lit ce qui suit :

امر بعمل هذا الصندوق المكرم، برسم المصحف الشريف المعظم

J'ai dit plus haut que le tombeau simulé de Soultân Ghoury existe dans le *turbè* de la mosquée El-Ghoury. Cependant on doute que ce prince y ait jamais été enterré; au reste, il s'était fait construire encore un *maqâm* (*turbè*) dans le désert, au nord-est de la ville du Caire, non loin du tombeau de Melik el-'Aâdil; et l'on ajoute, en outre, qu'il fut enterré, après la bataille de Merdj-Dâbek, sur le lieu même où l'affaire avait eu lieu. L'un de nos compatriotes, M. Linant-Bey, ingénieur au service égyptien, m'a dit qu'on rencontre aussi, non loin d'Alep, un *turbè* qu'on dit être celui de Soultân Ghoury.

Dans la cour du *turbè* d'El-Ghoury, on remarque encore le tombeau de l'infortuné Touman-Bâï, le dernier prince souverain d'Égypte, qui a été enterré dans cet endroit, par ordre de son heureux rival Soultân Selîm. Ce tombeau était, dans l'origine, revêtu de marbre blanc, orné de belles inscriptions; mais il est aujourd'hui tout en ruines et l'on ne voit plus de l'inscription que quelques

de leur nature sont, en outre, espacées de celles qui les précèdent et de celles qui les suivent, comme si elles formaient elles-mêmes un mot. Ceci offre un rapprochement de plus avec le document qui nous occupe.

Je n'ai voulu rien changer au calque de M. Barthélemy, que je joins ici, et dont il a bien voulu se dessaisir en ma faveur; cet exemplaire est pris sur la première copie qu'il a tirée de l'original; respectant ainsi le travail de notre compatriote, je n'ai point changé la leçon qu'il a cru lire sur le cachet, et sur laquelle je crois l'avoir ramené à mon opinion. M. Barthélemy place le nom de Mahomet sur le côté; or, on sait que le cachet du Prophète était tracé sur trois lignes, et le témoignage d'El-Bokhâri, d'El-Halebi et d'autres auteurs est formel à cet égard[1].

On lit dans El-Bokhâri[2] que « le sceau du Prophète était tracé sur trois lignes : dans la première, il y avait *Mohammed;* dans la seconde, *reçoul;* et dans la troisième, *Allah* ».

L'auteur du *Sirat El-Halébiié* (titre cité plus haut) rapporte « que, d'après une tradition, le sceau du

fragments informes. (Cf. sur l'affaire de Merdj-Dâbek, le livre intitulé *Târîkhi misr qadîm ou Djedîd*, édit. de Constantinople, p. 12 et suiv.)

[1] Permettez moi de m'appuyer ainsi sur votre ouvrage sur les *Monuments arabes du cabinet de M. le duc de Blacas*, t. I, p. 37; cf. également M. Caussin de Perceval, *loc. cit.* t. III, p. 189.)

[2] *Kitâb eldjâmi essahih* (titre *Libâs*), de mon ms. par l'imâm Abou Abdallah Mohammed ibn Ismaîl ibn Ibrahîm el-Moughaîra. . . . . el-Boukhâri.

Prophète était écrit sur trois lignes, qui se lisaient de bas en haut. *Mohammed* formait la dernière ligne; *reçoul* se trouvait au milieu; et *Allah* était placé en haut; tel est le rapport fait par quelques imâms[1] ».

En outre, l'auteur du *Kitâb el-asdjed el-merbouk ouel-djauhar el-mahkouk fi tabaqât el-khoulefâ ou el-moulouk*[2] s'exprime ainsi, dans le récit de l'an VII de l'hégire : « Mahomet fit faire un cachet à son usage, parce qu'on lui dit que les rois étrangers (*adjem*) ne recevaient point de lettres qui ne fussent revêtues d'un sceau; il fit graver, en trois lignes, sur ce cachet, l'inscription suivante : MOHAMMED = APÔTRE = DE DIEU. Chacun de ces mots formait une ligne : *Mohammed* était à la première ligne, *reçoul* au milieu et *Allâh* en haut[3]. »

Enfin, je lis dans votre ouvrage sur les *Monuments arabes*, que j'ai déjà cité (t. II, p. 264), que « les musulmans professent un si grand respect pour le nom de l'être suprême, qu'ordinairement,

[1] Voici le texte de ce passage :

والاسطر الثلاثة تقرا من اسفل الى فوق محمد اخر الاسطر ورسول فى الوسط والله فوق كذا قال بعض ايمّتنا

[2] De mon manuscrit. L'auteur de ce livre parait être Es-Soultân el-Melik el-Achraf Ismaïl ibn el-Afdal el-Abbasi; c'est ce qu'indique, du moins, une note ajoutée à la première page.

[3] Voici le texte arabe :

واتّخذ الخاتم لمّا قيل له انّ العجم لا يقرا كتاباً الا مختوماً ونقش فيه محمّد رسول الله فى ثلاثة اسطر كلّ كلمة منها فى سطرٍ محمّد اوّل ورسول اوسط والله اعلاه

lorsque ce nom se présente dans leurs lettres, ils laissent en blanc la place qu'il doit occuper, et le renvoient au haut de la page ou même à la marge. » Le cachet décrit par vous-même sous le n° 110, offre d'ailleurs un exemple remarquable de ce principe; car l'ordre même a été interverti pour placer le mot *Allâh* en tête du cachet.

Or, la disposition des caractères indiquée par ce qui précède est précisément celle des traits que présente le sceau de notre lettre de Mahomet. M. Barthélemy a déjà lu le mot *Allâh* en tête; je retrouve au-dessous, avec peine, j'en conviens, mais avec conviction, les lettres سر ; et enfin, je lis au bas le mot *Mohammed,* dont la forme bizarre et contournée ne résulte, à mon avis, que de l'opération que le parchemin a subie.

De tout ce qui précède, il résulterait donc que le document trouvé par M. Barthélemy serait la lettre envoyée par Mahomet à El-Macaucas; j'avoue que c'est en toute humilité que j'avance cette assertion, bien qu'elle me paraisse fondée sur des preuves acceptables et dignes de foi, et il me reste à examiner le fait de l'authenticité de cette pièce.

De prime abord, il me paraît peu probable que ce document soit l'œuvre d'un faussaire; car il n'y aurait aucun profit à retirer de cette fraude, puisque ce document ne contient l'énonciation d'aucun privilége en faveur de la nation copte, et que, dès lors, on ne pourrait s'en servir, en aucun cas, de la façon dont, par exemple, les Arméniens non-unis, qui pré-

tendent conserver, dans les archives d'un de leurs couvents de l'Asie Mineure, une lettre patente (*ahd*) de Mahomet, présentèrent cette pièce au gouvernement du vice-roi d'Égypte, il y a un ou deux ans, pour revendiquer les droits et immunités que le Prophète leur aurait concédés.

On pourrait objecter toutefois, avec quelque raison, que ce morceau de parchemin ne satisfait pas, dans sa forme, aux lois de l'étiquette qui auraient dû être observées rigoureusement dans une pièce adressée par le chef de la nation arabe à celui d'un peuple encore puissant; mais la science du protocole n'avait pas à cette époque, chez les musulmans, le développement qu'elle reçut depuis, et les lecteurs du Journal asiatique se souviendront d'avoir lu, dans les extraits du *Behâristân* de Djami[1], que le khalife Omar ibn el-Khattâb, étant à Médine, adressa un ordre au juge de Basra pour l'inviter à rendre justice à un juif qui était venu se plaindre de lui, et que cet ordre était tracé par le khalife sur un morceau d'argile. Or, le morceau de parchemin de Mahomet vaut bien la brique d'Omar, et l'on ne s'étonnera plus, après ce rapprochement, que le Prophète n'ait pas observé strictement toutes les règles de la chancellerie dans la lettre qu'il écrivait à El-Macaucas.

[1] Cf. *Journal asiatique*, 4e série, t. VIII, p. 335. Extraits de l'édition de M. le baron de Schlechta-Wssehrd; M. Reinaud (*Monuments musulmans*, etc. t. I, p. 101) cite également un fait de même nature, où le khalife se servit d'une brique pour transmettre un ordre à l'un de ses gouverneurs.

Je ne puis supposer, non plus, que la lettre de M. Barthélemy soit une copie tirée sur l'original; car, dans ce cas, le sceau de Mahomet serait seulement figuré, et il ne s'y trouverait pas, pour ainsi dire, imprimé, avec les traces que laisse l'empreinte d'un sceau.

Il me paraît donc plus admissible de supposer, sauf le jugement que votre savante critique prononcera, que cette lettre est le document original adressé par Mahomet à El-Macaucas. Cette lettre sera restée pendant quelque temps dans les archives de la nation copte ou du patriarchat, et, plus tard, à la suite des persécutions que les chrétiens eurent à subir, ce document, avec bien d'autres sans doute, aura été jeté, dans le désordre, au milieu d'autres fragments de vieux livres où il s'est égaré. Quelque moine ignorant, ne voyant dans ce morceau de parchemin qu'une pièce assez solide pour former un bon cartonnage en le combinant avec d'autres vieux fragments, a fait, à tout prendre, une chose utile, puisque, par ce fait, ce document précieux pour la paléographie orientale a pu échapper ainsi à la destruction, et nous être transmis, grâces aux investigations scrupuleuses et intelligentes de notre compatriote[1].

[1] M. Barthélemy rapporte que, au dire de certains Coptes, Mahomet aurait envoyé en Égypte, à El-Macaucas, quatre exemplaires de sa lettre. Cette assertion n'est nullement confirmée par les historiens; et, d'ailleurs, je ne vois pas de quelle utilité aurait pu être cette mesure; car dans le cas où l'envoyé de Mahomet aurait perdu la missive dont il était porteur, ce qui n'était pas à sup-

Telles sont, Monsieur et savant professeur, les considérations que je soumets à vos lumières. Espérons que nous pourrons voir un jour cette précieuse relique de l'islamisme figurer à la Bibliothèque impériale, dans ce riche et magnifique dépôt confié à vos soins.

Je suis avec respect, etc.

EXTRAIT DU LIVRE DE SOÏOUTI INTITULÉ : *KITÂB HUSN EL-MOUHÂDERAH FI AKHBÂRI MASR OUEL-QÂHIRAH*[1].

Mention de la lettre écrite à El-Macaucas par l'apôtre de Dieu,
Que sur lui reposent la paix et la bénédiction divine!

Ibn Abd el-Hakem[2] fait le récit suivant, d'après Hichâm ibn Ishaq et d'autres :

« L'an VI de l'hégire, au retour de Hodaïbiïa[3], l'a-

poser, sa mission était assez simple pour qu'il l'accomplît verbalement. Les Coptes prétendent avoir conservé l'une de ces copies dans leur église patriarchale du Caire (*Kénisa amba Mârcos*); je n'ai pu vérifier ce fait. Ils disent encore qu'ils possèdent une autre lettre de Mahomet en réponse à celle que Macaucas écrivit au Prophète, après avoir reçu celle que M. Barthélemy a retrouvée.

[1] Voyez la notice auto-biographique d'Aboul Fadl Abderrahmân Djelal eddin Mohammed el-Assoiuti, insérée dans ce même ouvrage (titre *Eïmmèï mudjtahidîn*). Cf. M. Reinaud, *Extraits des historiens arabes relatifs aux croisades*, p. XXXV; M. J. J. Marcel, *Histoire de l'Égypte depuis la conquête des Arabes*, etc. 1834, p. XIX; D'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, p. 818.

[2] Ce personnage, cité par Soïouti dans sa préface, est l'auteur du livre intitulé *Foutouhi Masr*. On peut consulter, à son sujet, Ibn Khallicân, éd. de M. le baron de Slane, texte arabe, p. 349, et la lettre du même savant à M. Hase, *Journal asiatique*, 4e série, t. IV, p. 335.

[3] Conf. M. Caussin de Perceval, *loc. laud.* t. III, p. 174; *Vie de*

pôtre de Dieu envoya des ambassadeurs auprès des différents rois. Il expédia Hâtib ibn Abi Baltaa auprès d'El-Macaucas, vice-roi d'Alexandrie, et il lui donna une lettre pour ce prince. A son arrivée à Alexandrie, El-Macaucas se trouvait dans un pavillon de plaisance qui donnait sur la mer; Hâtib se rendit en cet endroit, et il vint se placer en face du pavillon, en montrant la lettre du Prophète entre ses mains.

« El-Macaucas l'aperçut et donna l'ordre d'amener cet homme devant lui. Arrivé en présence du prince, Hâtib lui présenta la lettre du Prophète. El-Macaucas en prit connaissance, et il dit ensuite à Hâtib :

« Qui a donc empêché Mahomet, si véritablement « il est prophète, d'appeler sur moi les malédictions « du ciel et de me subjuguer? »

— « Qui a empêché Jésus, fils de Marie, répliqua « Hâtib, de maudire ceux qui refusaient d'entendre « ses prédications, et de les punir comme ils le mé- « ritaient? »

« El-Macaucas resta pensif un instant; puis il répéta la même question, à laquelle Hâtib fit encore la même réponse. Il y eut un moment de silence, après lequel Hâtib reprit la parole en ces termes :

« Avant toi, prince, il y avait un homme[1] qui « prétendait concentrer en lui la souveraine puis- « sance; mais Dieu se servait de lui comme de l'ins-

Mahomet par Abou'l-Féda, traduction de M. Noël Desvergers, p. 60, 66 et 104.

[1] Suivant l'auteur du *Sirat elhalébiïè*, ces mots désignent l'un des Pharaons.

« trument de ses vengeances, et il l'a puni ensuite « de ses méfaits. Or, c'est à toi de donner l'exemple « à tes sujets; car, certes, aucun d'eux n'osera te le « donner; sache bien qu'en quittant ta religion, tu « ne l'abandonneras que pour adopter une loi plus « parfaite, l'islamisme, qui est agréé de Dieu, et en « dehors duquel il n'y a que vague et néant[1]. Au « reste, la mission de Moïse, par rapport à celle de « de Jésus, n'est autre chose que celle de Jésus par « rapport à l'apostolat de Mahomet; nous t'appelons « à la croyance du Coran, comme le Messie a invité « les sectateurs de la Bible à croire à l'Évangile, et « nous ne te défendons pas de croire au Messie; bien « loin de là, car c'est en son nom que nous te par- « lons aujourd'hui[2]. » Puis ensuite, sur la demande d'El-Macaucas, il fit de nouveau lecture de la lettre du Prophète, dont voici la teneur.....[3].

« Après avoir lu cette lettre, El-Macaucas la plaça dans une boîte d'ivoire qu'il scella de son sceau; puis il fit venir un scribe qui écrivait en arabe, et il lui dicta la réponse suivante :

« A Mohammed, fils d'Abd-Allâh, de la part d'El- « Macaucas, le chef des Coptes; salut! »

« J'ai lu ta lettre, et j'ai compris ce que tu dis et

[1] L'auteur du *Sirat elhalébiïè* ajoute ce passage : « Sache que les principaux adversaires de Mahomet sont les Benou-Qoraïch; que ses plus grands ennemis sont les juifs, et que les chrétiens sont le peuple le plus rapproché de lui par la croyance. »

[2] Cf. M. Reinaud, *Monuments arabes*, t. II, p. 73.

[3] Voyez plus haut le texte et la traduction de cette lettre.

« ce que tu prêches; je savais, il est vrai, qu'un pro-« phète devait encore se manifester, mais je pensais « qu'il apparaîtrait en Syrie. J'ai traité ton envoyé « avec honneur et distinction. Il retourne auprès de « toi, et je lui ai donné, pour t'en faire présent, deux « jeunes filles de noble extraction [1], de riches vête-« ments et une mule que je te prie d'accepter pour « ton usage. Salut [2]! »

Ibn Abd el-Hakem rapporte ce qui suit, d'après Abou ibn Sâlih :

« El-Macaucas envoya quérir Hâtib pendant la nuit; il n'avait auprès de lui nulle autre personne que son drogman, et il lui adressa la parole en ces termes :

« Voyons, ô Hâtib! ne m'informeras-tu pas des « choses dont je dois abandonner la pratique? Je sais « pourtant que ton maître a fait un choix spécial de « ta personne pour t'envoyer vers moi. »

— « M'as-tu déjà questionné sur un seul point au-« quel je n'aie répondu fidèlement, répliqua Hâ-« tib? »

« Cela est vrai, reprit El-Macaucas; mais, dis-moi, « quel culte Mahomet prêche-t-il aux hommes? »

— « Il les appelle, répondit Hâtib, au culte d'Al-« lâh; il leur enseigne de ne point lui donner d'as-

[1] Abou'l-Féda (*loc. laud.* p. 68) dit que, selon certains auteurs, ces jeunes filles étaient au nombre de quatre. Suivant l'auteur du *Sirat elhalebiïè*, El-Macaucas aurait fait présent de trois jeunes filles au Prophète. (Cf. enfin M. Reinaud, *Monuments arabes*, t. I, p. 231.)

[2] Cette mule est la célèbre *Douldoul.* (Cf. M. Caussin de Perceval, *loc. cit.* t. III, p. 193, 249, 251.)

« socié; d'abandonner tout ce qui n'est pas lui et de « pratiquer la prière [1]. »

« Combien faites-vous de prières ? »

— « Cinq par jour (de vingt-quatre heures). Maho« met ordonne aussi le jeûne du mois de ramadân, « le pèlerinage à la maison sainte (la *Kaabah*) et la « fidélité à la foi jurée *dans les pactes* [2]); il défend de « manger du sang et des viandes provenant d'ani« maux morts [3]. »

« Quels sont ses sectateurs, demanda El-Macau« cas ? »

— « Les plus nobles de sa tribu et d'autres fa« milles, répondit Hâtib. »

« Fait-il la guerre au peuple de sa tribu ? »

— « Oui, certes. »

« Fais-moi, dit El-Macaucas, le portrait de sa per« sonne ? »

« Hâtib retraça alors quelques traits particuliers de la personne du Prophète, sans pourtant s'étendre beaucoup sur ce sujet. »

« Mais, reprit El-Macaucas, il y a encore certains « signes dont tu ne fais pas mention. Par exemple : « il a dans les yeux une rougeur qui ne disparaît que « rarement; entre ses épaules se trouve le signe de

[1] Le texte de Soïouti porte الصلاح, celui de Ishâqy الصلاة; cette dernière version est, je crois, la meilleure.

[2] Conf. feu M. du Caurroy, *Journal asiatique*, mai-juin 1852, p. 535 et suiv.

[3] *Curan*, v, 4; cf. M. du Caurroy, *Législation musulmane*, etc.; *Journal asiatique*, année 1850, p. 486.

« la prophétie[1]; il monte sur un âne; il revêt le « *chimlè*[2]; il se nourrit de dattes et de rognures de « viande; il ne tient pas compte du degré de parenté « de ses adversaires[3]. »

— « En effet, répondit Hâtib, ce que tu viens de « dire fait encore partie de ses attributs. »

« Je savais, il est vrai, continua El-Macaucas, qu'un « prophète devait encore paraître, et je pensais qu'il « viendrait de Syrie, comme tous ceux qui l'ont pré- « cédé; mais je vois qu'il a préféré se manifester dans « cette terre aride et pauvre de l'Arabie. Or, comme les « Coptes ne consentiraient jamais à me suivre, si je « me soumettais à lui, je désire que personne n'ait « aucune connaissance de notre entretien. Au reste, « l'autorité de Mahomet s'étendra sur de nombreuses « contrées; ses compagnons (*ashâb*) viendront ici où « je suis, et ils se rendront maîtres de ce pays, ainsi « que je le prévois[4]; mais je ne dirai pas un mot « de tout ceci aux Coptes. Tu peux maintenant re- « tourner auprès de ton maître. »

Ibn Abd el-Hakem raconte ce qui suit, d'après Abd er-Rahmân Abd el-Qâri :

[1] Excroissance charnue entourée de poils et de la grosseur d'un œuf de pigeon. (Abou'l-Féda, *loc. laud.* p. 94; M. Reinaud, *Monuments arabes*, t. II, p. 79.)

[2] Voyez, sur ce vêtement, M. Dozy, *Dictionnaire détaillé des vêtements des Arabes*, p. 59-232.

[3] Littéralement : « Qu'ils soient ses oncles ou ses cousins, » allusion au Coran, ch. LVIII, v. 22.

[4] La conquête de l'Égypte eut lieu l'an XVI de l'hégire. (*Sirat al-halébiiè*, commentaire de la lettre de Mahomet à El-Macaucas.)

« Hâtib s'étant présenté devant El-Macaucas avec la lettre du Prophète, ce prince reçut cette missive; Il traita l'envoyé avec distinction, et le logea dans un de ses palais; puis il remit sa réponse à Hâtib, et il lui donna, pour en faire présent au Prophète, un vêtement complet (*kisouè*), une mule toute harnachée et deux jeunes filles : l'une d'elles fut la mère d'Ibrahim[1]. Mahomet donna l'autre à Djahm ibn Qaïs el-Abdi; celle-ci fut mère de Zakaria ibn Djahm, qui, plus tard, succéda à Amr ibn el-'As dans le gouvernement de l'Égypte. »

Ibn Abd el-Hakem ajoute : « On dit que le Prophète donna Sirîn à Haçan ibn Thâbit, qui en eut un fils nommé Abd er-Rahmân ibn Thâbit. On dit encore que le Prophète l'aurait donnée à Mohammed ibn Mouslima el-Ançari et même à Rahba ibn Khalifa el-Kelbi; mais El-Moundir ibn Abd er-Rahmân ibn Haçan ibn Thâbit rapporte un fait que celui-ci dit tenir de sa mère Sirîn, et qui confirme pleinement le dire que le Prophète aurait donné Sirîn à Haçan ibn Thâbit. »

Ibn Abd el-Hakem a tiré le récit suivant de Hâni ibn el-Motouakkel, d'après Ibn Loheïa et Yezid ibn Abi Habîb :

« Lorsque El-Macaucas reçut la lettre du Prophète,

[1] Ibrahim, le dernier des enfants mâles qu'eut Mahomet, naquit dans le mois de zilhidjè an VIII; il mourut dans le courant de l'an X. (Abou'l-Féda, *loc. cit.* p. 68, 95.) C'est à l'occasion de sa mort que Mahomet reçut le sobriquet d'*El-Abtar* « sans postérité mâle. » (Conf. *Essai sur l'hist. des Arabes*, III, p. 267; M. Reinaud, *loc. laud.* I, 238.)

il la plaça sur son cœur en disant : « Voici le temps « où doit paraître le prophète annoncé par le livre « de Dieu, et qui est désigné par ces paroles : Il ne « s'unira aux deux sœurs, ni dans l'état de mariage « légal, ni dans les relations de maître à esclave[1]. Il « accepte des présents, mais il ne reçoit pas pour lui « le *sadaqa*[2]. Ses compagnons sont les pauvres; le « sceau de la prophétie se trouve entre ses deux « épaules.

« Puis El-Macaucas fit venir un de ses serviteurs (à qui il donna ses ordres), et celui-ci déclara qu'il n'y avait pas, en Égypte, de femmes plus belles et plus parfaites que Maria et sa sœur; ces deux jeunes filles étaient natives de *Hafn*, localité dépendante du district d'Esnè[3]. El-Macaucas les envoya en présent au Prophète; il lui donna aussi une mule grise, un âne de même couleur et des tissus d'Égypte dits

[1] لا يجمع بين اختين فى ملك يمين ولا نكاح L'union charnelle avec les deux sœurs est interdite par la loi musulmane, soit dans le mariage, soit dans l'état de concubinage. (Cf. *Cherh el-meuqoufâti*, édition de Boulaq, t. I, p. 213, 214; *Kitâb eldjeouâhir eddaouiïè*, par El-Cheikh el-Asnâoui, de mon ms. p. 153.)

[2] Ou *Zékiât* « le bien des pauvres. » (Voy. d'Ohsson, *Tableau général de l'Empire Ottoman*, t. II, p. 403; *Cherh elmeuqoufâti*, t. I, p. 139.)

[3] Maria bent Chim'oun, la Copte, mère d'Ibrahim, fils du Prophète, était née à Hafn (?), district d'Esnè. Suivant Ibn Abd el-Hakem, elle mourut l'an xv de l'hégire, au mois de moharrem. Omar ibn el-Khattâb fit les dernières prières sur son corps; elle fut enterrée au lieu dit El-Baqy (près de Médine). Abd el-Berr place sa mort dans l'an x. (Voyez la prédilection de Mahomet pour Maria, *Monuments arabes*, etc. t. I, p. 236.)

qabâty[1]. Il y joignit aussi du miel de Benhâ, et il envoya également une somme d'argent, à titre d'aumône[2].

« El-Macaucas prescrivit au personnage qui devait accompagner ces présents d'examiner avec soin quels étaient les hommes qui entouraient le Prophète, et de chercher à reconnaître s'il portait bien sur l'épaule le signe de la prophétie. L'envoyé suivit de point en point les instructions de son maître. Arrivé devant Mahomet, il lui présenta les deux jeunes filles et les autres offrandes d'El-Macaucas; le Prophète les accepta, car il n'avait jamais refusé de personne les présents qu'on lui avait offerts.

« Puis, ayant jeté les regards sur Maria et sa sœur, il fut charmé à leur aspect; mais il ne voulait pas les épouser toutes deux, et comme elles se ressem-

[1] وثيابًا من قباطى مصر Conf. sur le mot *tôb*, au pluriel *thiâb*, M. Dozy, *Dictionnaire des vêtements des Arabes*, p. 105. On lit, dans M. Reinaud (*loc. laud.* t. I, p. 231), que El-Macaucas envoya à Mahomet des robes de lin fin et une somme d'argent. L'expression ci-dessus se retrouve aussi dans un fragment de l'histoire des khalifes Abbassides publié par M. Cherbonneau, daus le *Journal asiatique*, 1847, p. 139 : . . . . . وقيل ان صاحب مصر حمل اليه ..... وثلاثين سفطا من الثياب المصرية « On raconte que le gouverneur de l'Égypte lui envoya une somme de deux cent mille dinârs, et trente ballots d'étoffes du pays. »

[2] وبعث اليه بمال صدقة Quand une tribu embrassait l'islamisme, Mahomet était dans l'usage d'exiger d'elle un impôt à titre d'aumône. (Cf. *Monuments arabes*, etc. t. I, p. 255.)

Ishâqy ajoute que El-Macaucas joignit à ces présents celui d'un eunuque nommé Yafour, et qu'il chargea un Copte nommé Djabir du soin d'accompagner ces offrandes.

blaient parfaitement, il s'écria, dans son embarras : « Ô Seigneur ! dirige le choix de ton prophète. » Or, voici de quelle manière Dieu répondit à la prière de Mahomet, et lui désigna Maria. Le Prophète dit aux deux jeunes filles : « Confessez qu'il n'y a pas d'autre « Dieu qu'Allâh, et que Mahomet est son serviteur « et son envoyé? » Maria, à l'instant, prononça la formule, et, par ce fait, devint musulmane avant sa sœur Sirîn, qui, peu après, prononça à son tour la profession de foi, et embrassa l'islamisme.

« En conséquence, Mahomet, ayant choisi Maria, donna Sirîn à Mohammed ibn Mouslima el-Ansâri. Il garda aussi la mule et l'âne; il donna à la première le nom de *Douldoul* et au second celui de *Yafour;* quant au miel, il le trouva délicieux et, à cette occasion, il appela les bénédictions du ciel et l'abondance sur le miel de Benhâ[1]. Il conserva avec soin les étoffes, dont une partie servit même, à sa mort, pour l'ensevelir. »

Ibn Abd el-Hakem ajoute ce qui suit :

« On dit que El-Macaucas avait envoyé un eunuque pour accompagner Maria, et que celui-ci se trouvait presque toujours avec elle. A ce propos, voici ce que raconte Abd Allâh ibn Omar :

« Le Prophète, étant entré un jour chez Maria, la Copte, trouva encore chez elle l'eunuque qui l'avait accompagnée pendant son voyage et qui passait

[1] *Benhâ*, dans la basse Égypte, non loin des rives du Nil, est aussi le nom de l'endroit où le vice-roi actuel de l'Égypte, Abbâs Pâchâ, a fixé l'une de ses résidences de prédilection.

la plupart de son temps auprès d'elle. Mahomet conçut de graves soupçons à ce sujet, et il sortit aussitôt. Omar le rencontra, et voyant sur son visage le trouble de son âme, il lui demanda quelle en était la cause; le Prophète lui raconta alors ce qui venait de se passer. Omar, sans plus tarder, saisit son sabre, entre chez Maria et se précipite sur l'eunuque, qui était encore à ses côtés; mais celui-ci se découvrit en toute hâte, et montra à Omar l'état de mutilation où il se trouvait. Dès lors, Omar revint auprès du Prophète pour l'informer de ce fait; mais Mahomet l'arrêta en lui disant : « L'ange Gabriel est venu m'an- « noncer qu'Allâh avait préservé de tout péché Maria « et sa parenté; il m'a révélé qu'elle porte dans son « sein un enfant dont je suis le père, et dont le vi- « sage retracera fidèlement mes traits; il m'a ordonné « de le nommer *Ibrahim* et de prendre moi-même le « surnom d'*Abou Ibrahim.* »

Ibn Abd el-Hakem et El-Beïhaqy, dans son *Délâïl,* rapportent ce qui suit, d'après Yahia ibn Abd-er-Rahmân ibn Hâtib, qui tenait ce récit de son père et de son aïeul :

« Le Prophète, dit Hâtib, m'avait envoyé auprès d'El-Macaucas, roi d'Alexandrie, pour lui remettre une lettre. Celui-ci me fit descendre dans un palais, où je restai quelque temps. Il m'envoya quérir un jour, et il m'adressa la parole en ces termes, en présence de tous les seigneurs de sa cour :

« Je vais, dit-il, t'adresser des questions auxquelles « je désire que tu prêtes toute ton attention. »

— « Parle, répondis-je. »

« Ton maître, reprit-il, n'est-il pas prophète ? »

— « Oui, certes ; il est l'envoyé de Dieu. »

« Eh bien, s'il en est ainsi, reprit El-Macaucas, « pourquoi n'a-t-il pas frappé de ses malédictions ceux « qui l'ont chassé de son pays ? »

— « Et Jésus, fils de Marie, que tu confesses être « l'envoyé de Dieu, pourquoi donc, lui dis-je, n'a-« t-il pas aussi frappé de sa malédiction ceux qui vou-« laient le crucifier ? Pourquoi n'a-t-il pas demandé « à Dieu de les faire périr, lorsque Dieu l'enleva aux « cieux[1] ? »

« C'est juste, répondit El-Macaucas, tu es un sage « qui vient de la part d'un plus sage. Voici des pré-« sents pour Mahomet, et je te donnerai une escorte « pour te reconduire en sûreté dans ton pays. »

« Parmi ces présents, il y avait trois jeunes filles, dont l'une fut la mère d'Ibrahim ; Mahomet donna la seconde à Abou Djahm ibn Hadifâ el-Abdi (?), et la troisième à Haçân ibn Thâbit. Il y avait aussi de nombreux vêtements. »

Ibn Abi Mariam dit, d'après Ibn Loheïa, que la sœur de Maria se nommait Qaïcara, et, suivant d'autres, Sirîn.

Ibn Abd el-Hakem rapporte, d'après Abd el-Melik ibn Loheïa et El-Aradj, que El-Macaucas avait en-

[1] D'après la croyance musulmane, les juifs ne crucifièrent pas Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais seulement un homme à qui Dieu avait donné la ressemblance de Jésus, qui fut enlevé au ciel. (Abou'l-Féda, *loc. laud.* note 164.)

voyé au Prophète deux jeunes filles, savoir : Maria et sa sœur Housna.

Le même auteur cite encore, d'après Râchid ibn Sa'ad, cette parole du Prophète : « Si Ibrahim avait vécu, je n'aurais pas laissé un seul Copte soumis au payement du *djizïèh* (capitation). »

Ibn Abd el-Hakem mentionne ce qui suit, d'après Ibn Mas'oud : « Nous demandâmes un jour au Prophète dans quoi nous devrions l'ensevelir? »

— « Dans mes propres vêtements, dit-il, et dans ceux qui m'ont été envoyés d'Égypte. »

El-Ouâqedy et Abou Na'ïm, dans le *Délâïl*, racontent ce qui suit, d'après Moughaïrah ibn Cho'bah[1] :

[1] Soïouti (titre des *Sahâbè*) rapporte que El-Moughaïrah était venu en Égypte auprès d'El-Macaucas, et que, à son retour en Arabie, il avait embrassé l'islamisme, l'an 5 de l'hégire. Il mourut au mois de ramadan de l'an 50, âgé de soixante et dix ans.

L'auteur du *Kitâb el-Aghâni* (de mon manuscrit, que je dois à la libéralité de M. Fulgence Fresnel) a consacré au même personnage un long chapitre dont voici quelques extraits :

« El-Moughaïrah ibn Cho'bah, ibn Abi 'Amer ibn Mas'oud ibn Mo'tab ibn Mâlik ibn Kaab ibn 'Amr ibn Sa'ad ibn Awf, ibn Qaciy, ce dernier le même que Thaqyf, était surnommé, avant sa conversion à l'islamisme, Abou Iça, et, depuis, Abou Abd Allâh. Il était célèbre, parmi les Arabes, pour la finesse de son esprit, la droiture de son jugement, et pour son adresse et son habileté; c'était à un tel point, qu'on le surnommait *El-Moughaïrah èrrâï* (El-Moughaïrah, la raison personnifiée). Il remplit diverses missions et, entre autres, il fut chargé par Abou Bekr de négociations importantes avec Roustam, général en chef du roi sassanide Yezdedjerd. (Conf. *Essai sur l'histoire des Arabes*, t. III, p. 179 et suiv.)

« D'après le dire de Mohammed ibn Sa'ad Kâtib el-Ouâqedy, El-Moughaïrah était d'une famille attachée au service du culte de *Lât*

« Lorsque El-Moughaïrah et (*les Benou*) Mâlik se présentèrent devant El-Macaucas, celui-ci leur dit : « Comment avez-vous pu fuir de votre pays et arri-« ver jusqu'ici, car Mahomet et les siens occupent le « territoire qui nous sépare ? »

et lui-même professait une grande ardeur pour sa croyance religieuse.

« Or, quelques Arabes des Benou Mâlik, de la tribu de Thaqyf, ayant résolu de se rendre auprès d'El-Macaucas, pour lui offrir des présents, El-Moughaïrah voulut se joindre à eux, malgré les représentations de son oncle Ourouat ibn Sa'ad, qui, pour le dissuader de ce dessein, lui disait qu'il faisait partie des *Ahlâf* « confédérés, » et qu'il se trouverait là le seul des siens. En effet, pendant la route et à la cour d'El-Macaucas, El-Moughaïrah fut l'objet du mépris de ses compagnons de voyage, qui l'abreuvèrent d'humiliations; il en conçut un ressentiment si profond, qu'un jour il réussit à les plonger dans l'ivresse, et les massacra tous; ils étaient au nombre de treize personnes; puis, il s'empara de tous leurs bagages et des cadeaux magnifiques qu'ils avaient reçus d'El-Macaucas. Redoutant, toutefois, la vengeance des parents de ses victimes, il prit le parti de se rendre au camp du Prophète, où il fit profession de foi à la nouvelle croyance, en déposant à ses pieds les riches dépouilles dont il s'était emparé.

« A la nouvelle de cette trahison, les Benou Mâlik, à Taïf, voulurent déclarer la guerre aux *Ahlâf* de Thaqyf; mais bientôt la paix fut conclue, au moyen du prix du sang, qui fut payé par Ourouat, oncle de Moughaïrah. (Conf. Caussin de Perceval, *loc. laud.* t. III, p. 179 et suiv.)

« Depuis cette époque, Moughaïrah resta constamment auprès du Prophète; il l'accompagna dans son voyage de Houdaïbiïa; il prit part aux campagnes d'Arabie, de Mésopotamie, de Perse et de Syrie; il fut ensuite gouverneur de Basra et, en dernier lieu de Koufa, où il resta jusqu'à sa mort. Il perdit un œil à la bataille de Yarmouk. »

Ce même Moughaïrah fut chargé par Mahomet de détruire l'idole *Lât*. (M. Caussin de Perceval, *loc. supr. cit.* t. III, p. 288.)

Soïouti attribue la conversion d'El-Moughaïrah à une tout autre cause que celle qu'on vient de lire; on trouvera plus bas le récit de cette version.

— « Nous sommes venus par mer (la mer Rouge), « répondirent-ils, car nous craignions précisément « de tomber entre les mains de Mahomet. »

« Qu'avez-vous fait, dit El-Macaucas, quand il « vous a appelés à la croyance de sa mission ? »

— « Aucun de nous n'a répondu à cet appel. »

« Pourquoi, reprit El-Macaucas ? »

— « Parce qu'il nous a présenté une religion nou- « velle, qui n'était ni celle de nos pères, ni celle du « roi (le gouverneur d'Égypte), et que nous voulons « vivre et mourir dans la foi de nos aïeux. »

« Qu'ont fait tes compatriotes ? »

— « Les jeunes gens l'ont suivi; quant aux au- « tres, ils lui livrent des combats où ils sont tantôt « vainqueurs et tantôt vaincus. »

« Ne pourriez-vous, dit El-Macaucas, me donner « quelques renseignements sur la loi qu'il professe ? »

— « Il enseigne le culte d'un Dieu unique et sans « associé; il repousse la croyance de nos pères; il « prescrit la prière et la dîme aumônière[1]. »

« Ces prières et ces aumônes, reprit El-Macaucas, « ont probablement des temps fixes et des propor- « tions déterminées ? »

— « Sans doute, répondirent les envoyés; les mu- « sulmans font cinq prières, à des heures fixes, dans « la révolution d'un jour; quant à la dîme aumô- « nière, on la perçoit de toute propriété ou de tout

[1] *Essalât ou ez-zekât.* (Conf. Mouradgea d'Ohsson, *loc. laud.* t. II, p. 403.)

« bien qui atteint vingt *mithqâls*[1]; par exemple, quand « on possède plus de cinq chameaux, on donne un « mouton, et pour ce qui regarde les moutons, quand « on en a plus de quarante, on en paye un[2]. Mahomet « a enseigné de cette façon, à ses sectaires, les pro« portions de la dîme aumônière à prélever sur toute « espèce et sur toute nature de biens et de revenus[3]. »

« Savez-vous ce qu'il fait du produit de cette dîme? »

— « Il le distribue aux pauvres. Il ordonne aussi « à chacun de soulager ses parents malheureux (صلة « الرحم); il prescrit la fidélité à la parole donnée; il « interdit la fornication et l'usure; il défend de faire « usage des liqueurs fermentées et de manger la chair « des animaux immolés sous une autre invocation « que celle d'Allâh[4]. »

« Mahomet, dit El-Macaucas, est véritablement « le prophète que Dieu a envoyé à tous les hommes « en général, et, s'il s'adressait aux Coptes et aux

[1] *Cherh elmeuqoufâti*, p. 147.

[2] Le texte de mon ms. de Soïouti me paraît fautif. Je crois qu'il doit être rétabli de la manière suivante, d'après la version d'El-Bokhâri : ففيها شاة ومن الغنم اذا كانت اربعين الى ماية وعشرين شاة. (Voyez aussi le *Journal asiatique, De la propriété territoriale en Algérie*, octobre 1842, p. 325.)

[3] Conf. *Sahîh* d'El-Bokhâri (titre *Kitâb ez-zekât*); d'Obsson, *loc. laud.* t. II, p. 403, 412 et suiv.; *Cherh elmeuqoufâti*, t. I, p. 143, 144.

[4] *Coran*, ch. v. v. 4; vi, 121. Les Arabes, en tuant le gibier à la chasse, invoquaient le nom de leurs divinités. (*Coran*, traduction de M. Kazimirski, p. 83.) L'invocation sous le nom du Messie, par les chrétiens, ou sous celui d'Esdras, par les juifs, n'est pas reconnue par les musulmans comme valable. (Conf. M. du Caurroy, *loc. laud.* p. 486 et suiv.)

« peuples de Roum, ils devraient croire en lui, car « Jésus leur en a donné l'ordre. Tout ce qu'on dit « de lui a été annoncé par les prophètes qui l'ont « précédé. Il est le sceau des envoyés divins, per« sonne ne peut lui contester ce titre; sa religion se « perpétuera jusqu'à la fin des siècles[1], jusqu'au jour « où les mers sortiront de leur lit. »

— « Quand même tout l'univers reconnaîtrait la « loi de Mahomet, répliquèrent El-Moughaïrah et (*les* « *Benou*) Mâlik, nous ne l'accepterons jamais. »

« Vous plaisantez, dit El-Macaucas, en secouant la « tête; » puis il ajouta : « Qu'elle est la condition de « sa famille parmi les Arabes? »

— « Elle est d'une condition moyenne, répondi« rent-ils. »

« C'est ainsi qu'il en a toujours été de la parenté « des prophètes. Dites-moi, continua El-Macaucas, « quel degré de véracité attache-t-on communément « aux discours de Mahomet? »

— « Sa réputation d'homme de bien et véridique « est telle, qu'on lui a donné le surnom d'*El-Amîn*[2]. »

« Eh bien, reprit El-Macaucas, pensez sérieuse« ment à cela. Pouvez-vous admettre que Mahomet « soit véridique dans ses relations avec les hommes « et qu'il mente à Dieu? Vous me dites que ceux qui « le suivent sont les jeunes gens; or, ce sont tou-

[1] Le texte porte الى منتهى الحفر والحافر, littéralement, « jusqu'au jour où il n'y aura plus ni fosses ni fossoyeurs. »

[2] الامين, littéralement : « l'homme sûr, loyal, fidèle; à qui, en un mot, on peut se fier. »

« jours ceux qui, les premiers, ont cru à la parole « des prophètes. Dites-moi encore quelle conduite « les juifs de Yathrîb ont-ils tenue envers lui; car « ceux-là sont *Ehl el-Kitâb* (sectateurs du livre, de « l'Ancien Testament)? »

— « Ils ont refusé d'entendre sa parole. Mahomet « alors leur a livré combat; il en a tué un grand « nombre et il a réduit les autres en captivité. Quant « au reste, il s'est dispersé. »

« C'étaient des pervers, reprit El-Macaucas; ils « n'étaient poussés que par l'envie; car ils savaient, « aussi bien que moi, la vérité de sa mission. »

« Nous nous levâmes, dit El-Moughaïrah, qui continue son récit, et après avoir entendu ce discours, qui nous engageait à reconnaître Mahomet et à lui obéir, nous nous dîmes les uns aux autres : « Les rois « barbares croient à la mission de Mahomet et ils le « craignent, malgré l'absence de tout lien de parenté « entre eux et lui; tandis que nous, qui sommes ses « proches [1] et ses voisins, nous ne croyons pas en « lui, bien qu'il soit venu jusque dans nos murs, « pour nous appeler à sa foi [2]! »

El-Moughaïrah ajoute : « Je me mis alors à visiter les églises d'Alexandrie, sans en excepter une seule, et je questionnai les chefs de ces églises, Coptes ou

[1] ذوى الأرحام « héritiers, parents maternels. » (Voyez *Journal asiatique*, 1841, p. 198.)

[2] Mahomet se rendit chez les Benou Thaqyf pour leur demander du secours et pour les appeler à l'islamisme. (Abou'l-Féda, *loc. laud.* p. 23.) La conversion de cette tribu eut lieu dans l'an 9, après l'expédition de Tabouk. (*Ibid.* p. 86.)

Grecs, sur ce qu'ils avaient trouvé dans le Livre (*el-Kitâb*) touchant les signes de Mahomet; je vis, entre autres, un évêque copte nommé *Abou Miâmin* [1]. C'était l'homme dont l'opinion avait le plus d'autorité [2]. Je lui demandai si un prophète devait encore se manifester en ce monde ; voici ce qu'il me répondit :

— « Oui, certes, et celui-là sera le dernier; il n'y en aura pas d'autre entre Jésus et lui; il sera le sceau des envoyés divins; Jésus a ordonné de croire en lui. C'est le prophète arabe; son nom est Ahmed [3]. Il est d'une taille moyenne; ses yeux ont une teinte rougeâtre; il n'est ni blanc, ni brun, ses cheveux sont . . . . . [4]; il se couvre de vêtements grossiers; il se

[1] Amba Benjamin, 38e patriarche de l'église copte. (Voy. sur le mot *Amba* M. Quatremère, *Mémoires géographiques sur l'Égypte*, t. 1, p. 248.) Il était jacobite, et pendant treize années, il vécut caché et éloigné de son siége, afin de se dérober aux persécutions des Melkites. Il ne reprit possession de son siége qu'après la conquête de l'Égypte par Amr ibn el-As. (Conf. J. J. Marcel, *Histoire de l'Égypte, Univers pittoresque*, p. 20; Renaudot, *Hist. patriarch. Alex. Jacobitar.* p. 161 et suiv.)

Les chrétiens d'Égypte étaient presque tous partisans de l'hérésie d'Eutychès, qui ne reconnaissait qu'une nature en J. C.; entraînés par leur haine implacable contre les Grecs de Constantinople, ils n'eurent rien de plus pressé que de se donner aux conquérants arabes. (Cf. M. Reinaud, *Monuments arabes*, t. I, p. 311.)

[2] ولم ارا احدا اشد اجتهادا منه. Voyez la définition de l'*idjtîhâd* dans l'intéressant mémoire de Mirza Kazem Beg sur les progrès de la jurisprudence des sectes musulmanes, *Journ. asiat.* mars 1850, p. 181.

[3] Voyez *Monuments arabes*, cachet n° 30.

[4] Le texte de mon ms. porte la leçon تبيق شعره que je crois fautive, et dont je n'ai pu rétablir le véritable sens. (Voyez le portrait

nourrit des aliments qu'il trouve sous sa main; il porte le sabre sur la nuque; il ne tient compte ni du nombre, ni de la parenté de ses adversaires, pour les combattre; ses compagnons lui sont dévoués jusqu'à la mort, et leur attachement pour sa personne est plus grand que leur amour pour leurs pères et pour leurs enfants; il viendra d'un sanctuaire et s'enfuira vers un autre[1], dans la terre du sol aride et des palmiers. Il professera enfin la religion d'Abraham.»

Abou Miamîn s'était arrêté là dans son discours; mais, sur mon invitation, il continua en ces termes: «Il se couvrira le milieu du corps avec l'*izâr;* il fera l'ablution des quatre extrémités du corps; il est enfin marqué de ces signes qui appartiennent exclusivement aux prophètes. Il est vraiment l'apôtre de Dieu (que la paix et la bénédiction divine reposent sur lui!); il est envoyé à son peuple et à l'univers, en général; la terre entière est partout, pour lui, un lieu convenable pour la prière et pour l'ablution; en quelque endroit qu'il se trouve, aux heures de la prière, il fait l'ablution, même avec du sable (*teïemmum*), et il prie; tandis qu'avant lui, il était sévèrement prescrit de ne prier que dans les églises et dans les temples.»

«Je recueillis ces paroles, dit El-Moughaïrah, je les gravai dans ma mémoire et, revenu dans mon pays, j'embrassai l'islamisme.»

de Mahomet, dans Abou'l-Féda, *loc. laud.* p. 92, et M. Reinaud, *Monuments arabes*, t. II, p. 76 st suiv.)

[1] الحرمين «la Mecque et Médine.»

SROUTABODHA,

TRAITÉ DE PROSODIE SANSCRITE,

COMPOSÉ PAR KÂLIDÂSA,

PUBLIÉ ET TRADUIT PAR M. ÉD. LANCEREAU.

AVERTISSEMENT.

Le Traité dont nous publions le texte et la traduction a acquis dans l'Inde une célébrité due en partie au nom de l'illustre poëte auquel il est attribué. En effet, quoiqu'il soit difficile de reconnaître le style de Kâlidâsa [1] dans les quarante-quatre stances du *Sroutabodha*, il n'existe aucun témoignage qui puisse faire naître le moindre doute concernant l'origine de ce petit poëme didactique et érotique, dont l'auteur a su donner les règles de la prosodie sanscrite sous une forme élégante et gracieuse, et dans chacun des mètres décrits.

Un indianiste allemand, qui s'est fait connaître par d'excellents travaux sur la langue et la littérature sanscrites, M. Hermann Brockhaus, a publié un texte du *Sroutabodha* dans un petit volume intitulé : *Ueber den Druck sanskritischer Werke mit lateinischen Buchstaben* [2]. Ce texte est malheureusement dénaturé par l'emploi des caractères romains, qui rendent les textes orientaux très-obscurs, et quelquefois

[1] Voy. dans la *Nouvelle Biographie générale* de MM. Firmin Didot, la notice que feu notre savant maître et ami M. A. Langlois a publiée sur ce poëte.

[2] Leipzig, 1841, in-8°.

même presque inintelligibles. La traduction allemande dont il est accompagné est insuffisante et incomplète; car le traducteur s'est contenté d'extraire les formules métriques contenues dans le *Sroutabodha,* sans tenir aucun compte des détails auxquels ce petit poëme doit une partie de son originalité. Malgré ces considérations, nous n'aurions point songé à publier le poëme de Kâlidâsa, si deux manuscrits de la Bibliothèque impériale ne nous avaient pas fourni un texte qui présente de nombreuses différences avec celui de M. Brockhaus. Ces deux manuscrits font partie du fonds d'Ochoa, nos 131 et 72. Le premier est celui que nous avons pris pour base de notre travail, et le second, dont nous indiquons les variantes au moyen de la lettre A, nous a plus d'une fois servi à rectifier les erreurs commises par le copiste. Pour faciliter l'intelligence des règles exposées dans le *Sroutabodha* à ceux qui ne sont pas encore familiarisés avec l'étude de la métrique sanscrite, nous avons ajouté à la traduction de notre Traité quelques observations sur les principes généraux de la prosodie, et les différents mètres décrits par Kâlidâsa. Nous pouvons donc affirmer, sans hésitation, que nous offrons à nos lecteurs un ouvrage nouveau, et nous osons espérer que les amis de la littérature sanscrite voudront bien accueillir avec quelque faveur un travail dont l'utilité est incontestable. En effet, quoique le *Sroutabodha* ne soit pas un Traité complet de prosodie, il n'en est pas moins vrai que ce petit ouvrage est suffisant pour la plupart de ceux qui se livrent à l'étude de la poésie sanscrite, puisqu'il décrit les mètres le plus souvent employés par les grands poëtes de l'Inde et par le célèbre Kâlidâsa lui-même.

I. TEXTE.

श्री गणेशाय नमः ॥

छन्दसां लक्षणं येन श्रुतमात्रेण बुध्यते ।
तमहं सम्प्रवक्ष्यामि श्रुतबोधमविस्तरं ॥ १ ॥

संयुक्ताद्यं दीर्घं सानुस्वारं विसर्गसम्मिश्रं ।
विज्ञेयमक्षरं गुरु पादान्तस्थं विकल्पेन ॥ २ ॥

मस्त्रिगुरुस्त्रिलघुश्च नकारो
भादिगुरुस्तत आदिलघुर्यः ।
जो गुरुमध्यगतो र लमध्यः
सोऽन्त्यगुरुः कथितोऽन्त्यलघुस्तः ॥ ३ ॥

यस्याः पादे प्रथमे द्वादश मात्रास्तथा तृतीयेऽपि ।
अष्टादश द्वितीये चतुर्थके पञ्चदश साऽऽर्य्या ॥ ४ ॥

आर्य्यापूर्व्वार्द्धसमं द्वितीयमपि भवति यत्र हंसगते ।
छन्दोविदस्तदानीं गीतिंताममृतवाणि भाषन्ते ॥ ५ ॥

आर्य्योत्तरार्द्धतुल्यं प्रथमार्द्धमपि प्रयुक्तं चेत् ।
कामिनि तामुपगीतिं प्रकाशयन्ते महाकवयः ॥ ६ ॥

आर्य्यासकलद्वितीयं व्यत्ययसहितं भवेद्यस्याः ।
सोद्गीतिः खलु गदिता तद्वदयन्त्यंशभेदसंयुक्ताः ॥ ७ ॥

आद्यचतुर्थं पञ्चमकं चेत् ।
यत्र गुरु स्यात्साऽक्षरपङ्क्तिः ॥ ८ ॥
अगुरु चतुष्कं भवति गुरू द्वौ ।
घनकुचयुग्मे शशिवदनाऽसौ ॥ ९ ॥

तुर्य्यं पञ्चमकं चेद्यत्र स्याल्लघु बाले ।
विद्वद्भिर्मृगनेत्रे प्रोक्ता सा मदलेखा ॥ १० ॥
श्लोके षष्ठं गुरु ज्ञेयं सर्व्वत्र लघु पञ्चमं ।
द्विचतुः पादयोर्ह्रस्वं सप्तमं दीर्घमन्ययोः ॥ ११ ॥
पञ्चमल्लघु सर्व्वत्र सप्तमं द्विचतुर्थयोः ।
तृतीये प्रथमे दीर्घमेतच्छ्लोकस्य लक्षणं ॥ १२ ॥
आदिगतं तुर्य्यगतं पञ्चमकं चान्त्यगतं ।
यत्र गुरु स्यात्कथितं माणवकाक्रीडमिदं ॥ १३ ॥
द्वितुर्य्यषष्ठमष्टमं गुरु प्रयोजितं यदा ।
तदा निवेदयन्ति तां बुधा नगस्वरूपिणीं ॥ १४ ॥
सर्व्वे वर्णा दीर्घा यस्यां विश्रामः स्याद्वेदैर्वेदैः ।
विद्वद्वृन्दैर्वीणावाणि व्याख्याता सा विद्युन्माला ॥ १५ ॥

तन्वि गुरु स्याद्याद्यचतुर्थं
पञ्चमषष्ठं चान्त्यमुपान्त्यं ।
इन्द्रियवाणैर्यत्र विरामः
सा कथनीया चम्पकमाला ॥ १६ ॥

चम्पकमाला यत्र भवेद्धन्त्यविहीना प्रेमनिधे ।
छन्दसि दक्षा ये कवयस्तन्मणिमध्यं ते ब्रुवते ॥ १७ ॥
चत्वारः प्राक् सुतनु गुरवो द्वौ दशैकादशौ चेन्
मुग्धे वर्णौ तदनु कुमुदामोदिनि द्वादशान्त्यौ ।
तद्वच्चान्त्यौ युगरसहयैर्यत्र कान्ते विरामो
मन्दाक्रान्तां प्रवरकवयस्तन्वि तां सङ्गिरन्ते ॥ १८ ॥
मन्दाक्रान्ताऽन्त्ययतिरहिता सालङ्कारे यदि भवति सा ।
तद्विद्वद्भिर्ध्रुवमभिहिता ज्ञेया हंसी कमलवदने ॥ १९ ॥

ह्रस्वो वर्णो जायते यत्र षष्ठः
कम्बुग्रीवे तद्वदेवाष्टमान्त्यः ।
विश्रामः स्यात्तन्वि वेदैस्तुरङ्गैस्
तां भाषन्ते शालिनीं छान्दसीयाः ॥ २० ॥

आद्यचतुर्थमहीननितम्बे सप्तमकं दशमं च तथान्त्यं ।
यत्र गुरु प्रकटस्मरसारे तत्कथितं ननु दोधकवृत्तं ॥ २१ ॥

यस्यां त्रिषट्सप्तममक्षरं स्याद्
ह्रस्वं सुजङ्घे नवमं च तद्वत् ।
गत्या विलक्षीकृतहंसकान्ते
तामिन्द्रवज्रां ब्रुवते कवीन्द्राः ॥ २२ ॥
यदीन्द्रवज्राचरणेषु पूर्वे
भवन्ति वर्णा लघवः सुवर्णे ।

अमन्दमाद्यन्मदने तदानीम्
उपेन्द्रवज्रा कथिता कवीन्द्रैः ॥ २३ ॥
यत्र द्वयोरप्यनयोस्तु पादा
भवन्ति सीमन्तिनि चन्द्रकान्ते ।
विद्वद्भिराद्यैः परिकीर्त्तिता सा
प्रयुज्यतामित्युपजातिरेषा ॥ २४ ॥
आख्यानकी स्यात्प्रकटीकृतार्थे
यदीन्द्रवज्राचरणः पुरस्तात् ।
उपेन्द्रवज्राचरणास्त्रयोऽन्ये
मनीषिणोक्ता विपरीतपूर्व्वा ॥ २५ ॥
आद्यमक्षरमतस्तृतीयकं
सप्तमं च नवमं तथान्तिकं ।
दीर्घमिन्दुमुखि यत्र जायते
तां वदन्ति कवयो रथोद्धतां ॥ २६ ॥
अक्षरं च नवमं दशमं च
व्यत्ययाद्भवति यत्र विनीते ।
प्राक्तना सुनयने यदि सैव
स्वागतेति कथिता कविभिः सा ॥ २७ ॥
ह्रस्वो वर्णः स्यात्सप्तमो यत्र बाले
तद्वद्बिम्बोष्ठि न्यस्त एकादशाद्यः ।

वाणैर्विश्रामोऽनन्तरं स्यात्तुरङ्गैर्
नाम्ना निर्दिष्टा सुभ्रु सा वैश्वदेवी ॥ २८ ॥

सतृतीयकषष्ठमनङ्गरते नवमं विरतिप्रभवं गुरु चेत् ।
घनपीनपयोधरभारनते ननु तोटकवृत्तमिदं कथितं ॥२९॥

यदाद्यं चतुर्थं तथा सप्तमं स्यात्
तथैवाक्षरं ह्रस्वमेकादशाद्यं ।
शरच्चन्द्रविद्वेषिवक्त्रारविन्दे
तदुक्तं कवीन्द्रैर्भुजङ्गप्रयातं ॥ ३० ॥

अयि कृशोदरि यत्र चतुर्थकं
गुरु च सप्तमकं दशमं तथा ।
विरतियं च तथैव विचक्षणैर्
द्रुतविलम्बितमित्युपदिश्यते ॥ ३१ ॥

प्रथमाक्षरमाद्यतृतीययोर्
द्रुतविलम्बितकस्य च पादयोः ।
यदि नात्र तदा कमलेक्षणे
भवति सुन्दरि सा हरिणप्लुता ॥ ३२ ॥

उपेन्द्रवज्राचरणेषु येऽन्तिमे
ह्युपान्त्यवर्णा लघवश्च ते कृताः ।
मदोल्लसद्भ्रूजितकामकार्मुके
वदन्ति वंशस्थमिदं कवीश्वराः ॥ ३३ ॥

यस्यामशोकाङ्कुरपाणिपल्लवे
वंशस्थपाद्या गुरुपूर्व्ववर्णका:।
तारुण्यहेलारतिरङ्गलालसे
तामिन्द्रवंशां कवयः प्रचक्षते ॥ ३४ ॥

यस्याः प्रिये प्रथमकमक्षरद्वयं
तुर्य्यं तथा गुरु नवमं दशान्तिमं।
सान्त्यं भवेद्यतिरपि चेद्युगैर्ग्रहैः
सा लक्ष्यताममृतलते प्रभावती ॥ ३५ ॥

आद्ये च त्रितयमथाष्टमं नवान्त्यं
युग्मं चेद्गुरु विरतौ सुभाषिते स्यात्।
विश्रामो भवति महेशनेत्रदिग्भिर्
विज्ञेया ननु सुदति प्रहर्षिणी सा ॥ ३६ ॥

आद्यं द्वितीयमपि चेद्गुरु तच्चतुर्थं
यत्राष्टमं च दशमान्त्यमुपान्त्यमन्त्यं।
कामाङ्कुशाङ्कुशितकामिमतङ्गजेन्द्रे
कान्ते वसन्ततिलकां किल तां वदन्ति ॥ ३७ ॥

प्रथममगुरु षट्कं विद्यते यत्र कान्ते
तदनु च दशमं चेदक्षरं द्वादशान्त्यं।
करिभिरथ तुरङ्गैर्यत्र कान्ते विरामः
सुकविजनमनोज्ञा मालिनी सा प्रसिद्धा ॥ ३८ ॥

सुमुखि लघवः पञ्च प्राच्यास्ततो दशमान्तिमस्
तदनु ललितालापे वर्णौ यदि त्रिचतुर्दशौ ।
भवति च लघुर्यत्रोऽपान्त्यः स्फुरत्करकङ्कणे
यतिरपि रसैर्वेदैरश्वैः स्मृता हरिणीति सा ॥ ३९ ॥

यदि प्राच्यो ह्रस्वः कलितकमले षष्ठकपरे
ततो वर्णाः पञ्च प्रकृतिसुकुमाराङ्गि रचिताः ।
त्रयोऽन्ये सोपान्त्याः सुतनु जघनाभोगसुभगे
रसैरीशैर्यस्यां भवति विरतिः सा शिखरिणी ॥ ४० ॥

द्वितीयमलिकुन्तले यदि षडष्टमं द्वादशं
चतुर्दशमथ प्रिये गुरु गभीरनाभिह्रदे ।
सपञ्चदशमान्तिमं तदनु यत्र कान्ते यतिः
करीन्द्रफणभृत्कुलैर्भवति तन्वि पृथ्वीति सा ॥ ४१ ॥

दीर्घाः पूर्वे कामिनि पञ्चाष्टनवौ च
वर्णौ यस्या द्वादशकान्तौ च गुरू तौ ।
वेदैरन्ध्रैर्यत्र विरामस्ति विरामः
छन्दोविद्भिस्तज्जगदे मत्तमयूरं ॥ ४२ ॥

आद्याश्चेद्गुरवस्त्रयः प्रियतमे षष्ठस्तथा चाष्टमस्
तन्व्येकादशतस्त्रयस्तदनु चेदष्टादशाद्यौ ततः ।
मार्त्तण्डैर्मुनिभिश्च यत्र विरतिः पूर्णेन्दुबिम्बानने
तद्वृत्तं प्रवदन्ति काव्यरसिकाः शार्दूलविक्रीडितं ॥ ४३ ॥

चत्वारो यत्र वर्णाः प्रथममलघवः षष्ठकः सप्तमोऽपि
द्वौ तावच्चोडशाद्यौ मृगमदमुदिते षोडशान्त्यौ तथान्त्यौ ।
एभास्तम्भोएकान्ते मुनिमुनिमुनिभिर्दृश्यते चेद्विरामो
बाले वन्द्यैः कवीन्द्रैः सुतनु निगदिता स्रग्धरा सा
प्रसिद्धा ॥ ४४ ॥

इति श्रीमत्कालिदासविरचितः श्रुतबोधः समाप्तः ॥

II. VARIANTES.

St. 1. (तं) A. et Br. तद्; (सम्प्रवक्ष्यामि) A. कारयिष्यामि, Br. कथयिष्यामि.

St. 2. (विकल्पेन) Br. विकम्पेन.

St. 3. (ततस्) Br. पुनर्. Au lieu de ce sloka, A. donne le suivant :

एकमात्रो भवेधस्वो द्विमात्रो दीर्घ उच्यते ।
त्रिमात्रस्तु प्लुत ज्ञेयो व्यञ्जनं चार्द्धमातृकं ॥

« La voyelle qui contient un seul moment (*mâtrâ*) est une brève; celle qui en contient deux est appelée longue. Il faut reconnaître la voyelle prolongée (*plouta*) dans celle qui contient trois moments; la consonne ne contient en elle-même que la quantité d'un demi-moment. »

Après la stance 3 de notre texte, Br. ajoute les deux qui suivent :

आदिमध्यावसानेषु यरता यान्ति लाघवं ।
भजसा गौरवं यान्ति मनौ तु गुरुलाघवौ ॥
मो भूमिः श्रियमातनोति य जलं वृद्धिं र वह्निर्मृतिं
सो वायुः किल दूरदेशगमनं त व्योम शून्यं फलं ।

यः सूर्य्यो हृद्गमादधाति विपुलं भेन्दुर्यशो निर्म्मलं
नः शेषः सुखमच्युतं प्रकुरुते प्रोक्तं गणानां फलं ॥

« Dans la première syllabe, dans celle du milieu et dans la dernière, *ya*, *ra* et *ta* ont une brève, tandis que *bha*, *dja* et *sa* ont une longue; *ma* et *na* sont composés de toutes longues et de toutes brèves. »

« *Ma* « la terre » répand la fortune; *dja* « l'eau » répand la richesse; *ra* « le feu » répand la mort; *sa* « le vent » conduit vers les pays lointains; *ta* « l'atmosphère » engendre la stérilité; *ya* « le soleil » donne une grande maladie; *bha* « la lune » donne un éclat sans tache; *na* « le serpent *Sécha* » donne un bonheur que rien ne peut détruire : j'ai dit ce que donnent les *ganas* (pieds de vers). »

St. 6. (प्रथम) Br. पूर्व्व.

St. 7. A. et Br. ne donnent pas cette stance.

St. 9. (असौ) Br. सा.

St. 12, *pâdas* 3 et 4, A. षष्ठं गुरु विज्ञानीयादेतत्पद्यस्य लक्षणं ॥
Br. ne donne pas ce sloka.

St. 17. (मणिमध्यं) A. मणिबन्धं.

St. 18. A. et Br. donnent cette stance après la stance 41.

St. 19. (यति) A. पद; (सा) Br. या; (तद्) Br. सा.

St. 23. (चरणेषु) Br. चरणे तु; (मायन्मदने) Br. मायद्दने.

St. 24. (प्रयुज्यतां) Br. प्रपूज्यतां.

St. 25. (स्यात्) Br. सा; (पुरस्तात् Br. पुरः स्यात्.

St. 26. (अन्तिकं) Br. अन्तिमं; (कवयो) A. मुनयो.

St. 27. (दशमं च) A. दशमं स्यात्; (प्राक्तना) Br. प्राक्तनैः; (कविभिः सा) A. कविमुख्यैः; (सा) Br. स्यात्.

St. 28. (अनन्तरं) Br. अनन्तरः, A. तत्र; (स्यात्) A. चेद्दा.

St. 29. Après cette stance, A. et Br. ajoutent celle-ci :

यदि तोटकस्य गुरु पञ्चमकं विहितं विलासिनि तदक्षरकं ।
न रसाक्षरं गुरु भवेदबले प्रमिताक्षरेति कविभिः कथिता ॥

« Femme voluptueuse et délicate, si la cinquième syllabe du *totaka* devient longue et si la sixième ne l'est pas, la stance est appelée *pramitâkcharâ*[1] par les poëtes. »

Pâda 3. Br. रससङ्ख्यकं गुरु न चेदबले.

St. 30. (स्यात्) A. चेत्.

St. 31. (विरतियं) A. et Br. विरतिगं.

St. 32. (आद्य) A. आदि, (यदि नात्र) Br. अपि चेन्न; (अत्र) A. अथ.

St. 33. (येऽन्तिमे) A. et Br. सन्ति चेत्; हि est omis par A. et Br.; (च ते) A. et Br. परे; *pâda* 3, A. et Br. बुधास्तदा सुन्दरि शुद्धसङ्गमे; (इदं कवीश्वराः) Br. इदं महाधियः, A. अराल-कुन्तले.

St. 34. (हेला) A. लीला.

St. 35. (यस्याः) Br. यस्यां; (सान्त्यं) A. सान्तं; (अमृतलते) Br. अमृतलतिके.

St. 36. (च) Br. चेत्, अथ est omis par A.; (युग्मं चेत्) Br. द्वावन्त्यौ.

St. 37, *pâda* 3, Br. अष्टाभिरिन्दुवदने विरतिश्च षड्भिः.

St. 38. (करिभिः) A. वसुभिः, Br. गिरिभिः; (कान्ते) Br. बाले.

St. 39. (भवति च लघुः) A. et Br. प्रभवति पुनर्.

St. 40. (यदि) A. यदा; (परे) Br. पराः; (स) Br. च.

[1] Variété du DJAGATÎ. Chaque *pâda*, composé de douze syllabes, contient trois anapestes, avec un amphibraque pour second pied :

⏑⏑– | ⏑–⏑ | ⏑⏑– | ⏑⏑–

Ce mètre ne diffère du *totaka* que par le second pied, qui est un amphibraque, au lieu d'être un anapeste.

St. 41. (कुन्तले) Br. कुण्डले; (नाभि) Br. नाभी; (करीन्द्र) A. गजेन्द्र, Br. गिरीन्द्र; (तन्वि) A. et Br. सुभ्रु.

St. 42. A. et Br. ne donnent pas cette stance.

St. 43. (तथा) A. et Br. ततः; (अष्टादशाद्यौ ततः) Br. अष्टादशाद्यन्तिमः; (ततः) A. परः.

St. 44. (तावत्) Br. तद्वत्; (मुदिते) A. et Br. तिलके; (दृश्यते चेत्) A. यत्र कान्ते.

III. TRADUCTION.

GLOIRE AU BIENHEUREUX GANÉSA[1]!

1. Je vais exposer le *Sroutabodha*, petit traité dont il suffit d'entendre la lecture pour connaître le caractère distinctif des différents mètres poétiques.

2. La voyelle qui précède un groupe de consonnes, celle qui est longue, celle qui est accompagnée d'un *anouswâra* ou suivie d'un *visarga*, doivent être reconnues pour longues; la voyelle qui est à la fin d'un *pâda*[2] peut être considérée comme longue ou brève, à volonté[3].

3. On appelle *ma* le pied de trois syllabes longues; *na*, le pied de trois syllabes brèves; *bha*, le pied dont la première syllabe est longue; *ya*, le pied

[1] Dieu de la sagesse, fils de Siva et de Pârvatî.

[2] Ou vers. Nom de chacune des quatre parties dont se compose la stance.

[3] Toutes les voyelles, excepté अ, इ, उ, ऋ, et ऌ, sont longues. La voyelle peut rester brève devant les groupes क्र, प्र, ब्र et ह्र; mais on trouve peu d'exemples de cette licence dans les poëmes sanscrits.

dont la première syllabe est brève; *dja*, le pied dont la syllabe du milieu est longue; *ra*, le pied dont la syllabe du milieu est brève; *sa*, le pied dont la dernière syllabe est longue, et *ta*, celui dont la dernière syllabe est brève[1].

4. La stance qui contient douze *mâtrâs*[2] dans le premier et le troisième *pâda*, dix-huit dans le second et quinze dans le quatrième, est l'*âryâ*.

5. Femme dont la démarche est pareille à celle du cygne, et dont la voix est aussi douce que l'ambroisie, lorsque la seconde moitié de la stance est semblable à la première moitié de l'*âryâ*, les savants en prosodie appellent le mètre *guîti*.

6. Femme pleine de tendresse, si la première et la seconde moitié de la stance sont pareilles à la dernière moitié de l'*âryâ*, c'est l'*oupaguîti* que nous font voir les grands poëtes.

7. La stance dans laquelle la seconde moitié de l'*âryâ* tout entier est placée dans l'ordre inverse s'appelle *oudguîti*, disent les hommes qui savent distinguer les différentes parties d'une stance.

8. Si, dans chaque *pâda*, la première, la quatrième et la cinquième syllabe sont longues, c'est l'*akcharapankti*.

9. Femme qui as deux seins rebondis, lorsqu'il

[1] Outre ces pieds, qui ont une quantité fixe, la prosodie sanscrite admet d'autres pieds composés d'un plus ou moins grand nombre de syllabes. Ces pieds, dont la longueur est déterminée par les césures, sont désignés sous les noms de différentes classes de personnages, d'objets, etc. comme on le verra plus loin.

[2] Le *mâtrâ* est la quantité d'un moment, ou voyelle brève.

y a quatre brèves et deux longues dans chaque *pâda*, c'est le *sasivadanâ*.

10. Femme aux yeux de gazelle, si, dans chaque *pâda*, la quatrième et la cinquième syllabe sont brèves, la stance est appelée *madalékhâ* par les savants.

11. Dans le *sloka*, la sixième syllabe doit être reconnue pour longue et la cinquième pour brève, dans tous les *pâdas;* la septième syllabe est brève dans le second et le quatrième *pâda*, et longue dans les deux autres.

12. La cinquième syllabe brève dans tous les *pâdas;* la septième brève dans le second et le quatrième *pâda*, et longue dans le troisième et dans le premier : telle est la marque distinctive du *sloka*.

13. Le mètre dans lequel la première, la quatrième, la cinquième et la dernière syllabe sont longues, est appelé *mânavakâkrîda*.

14. Quand la seconde, la quatrième, la sixième et la huitième syllabe sont employées comme longues, les savants appellent le mètre *nagaswaroûpinî*.

15. Femme dont la voix est aussi harmonieuse que les sons de la vînâ [1], le mètre dans lequel toutes les syllabes sont longues, et où il y a deux césures suivant le nombre des *védas* (par quatre et quatre), est appelé *vidyounmâlâ* par tous les savants.

16. Femme délicate, lorsque la première, la quatrième, la cinquième, la sixième, la dernière et

[1] Espèce de luth ou de guitare à sept cordes, avec une gourde à chacune de ses extrémités.

l'avant-dernière syllabe sont longues, et que la césure a lieu suivant le nombre des *indriyavânas*[1] (par cinq et cinq), le mètre doit être appelé *tchampakamâlâ.*

17. Trésor d'amour, si l'on retranche la dernière syllabe du *tchampakamâlâ*, les poëtes habiles en prosodie appellent le mètre *manimadhya.*

18. Femme chérie, femme belle et délicate, au parfum de lotus, si les quatre premières syllabes, la dixième et la onzième, la treizième et la quatorzième sont longues, ainsi que les deux dernières, et que la césure ait lieu suivant le nombre des *yougas*[2], des *rasas*[3] et des *hayas*[4] (par quatre, six et sept), les poëtes distingués appellent le mètre *mandâkrântâ.*

19. Femme couverte de belles parures, femme dont le visage est pareil au lotus, si l'on retranche du *mandâkrântâ* la dernière césure, le mètre doit être reconnu pour le *hansî :* ainsi l'affirment les savants.

20. Femme délicate, dont le cou est marqué de trois lignes, lorsque la sixième syllabe est brève, que la neuvième l'est également, et que la césure a lieu suivant le nombre des *védas* et des *tourangas* (par quatre et sept), les savants en prosodie appellent le mètre *sâlinî.*

[1] Ou *vânas*, flèches d'Indra, au nombre de cinq.

[2] Les quatre âges de la mythologie hindoue.

[3] Ou les six espèces de saveur.

[4] *Hayas, Aswas* ou *Tourangas*, les sept coursiers attelés au char du Soleil.

21. Femme dont les reins ont la souplesse d'un serpent, femme en qui la puissance du dieu de l'amour se manifeste, lorsque la première, la quatrième, la septième, la dixième et la dernière syllabe sont longues, cela s'appelle le mètre *dodhaka*.

22. Femme aux belles jambes, femme dont la démarche rend honteuse la compagne du cygne, les princes des poëtes appellent *indravadjrâ* le mètre dans lequel la troisième, la sixième, la septième et la neuvième syllabe sont brèves.

23. Femme issue d'une caste élevée, femme dont l'amour enivre avec excès, si, dans les *pâdas* de l'*indravadjrâ*, la première syllabe devient brève, la stance est appelée *oupendravadjrâ* par les princes des poëtes.

24. Femme aussi belle que la lune, la stance dans laquelle il y a des *pâdas* de ces deux mètres est appelée *oupadjâti* par les premiers savants qui vantent ce mètre et recommandent d'en faire usage.

25. Femme dont le bonheur est manifeste, si le *pâda indravadjrâ* occupe la première place, et si les trois autres *pâdas* sont *oupendravadjrâs*, la stance est l'*âkhyânakî :* un savant a parlé d'un mètre inverse de celui-ci.

26. Femme dont le visage est pareil à la lune, les poëtes appellent *rathoddhatâ* le mètre dans lequel la première, la troisième, la septième, la neuvième et la dernière syllabe sont longues.

27. Femme modeste, femme qui as de beaux yeux, lorsque la neuvième et la dixième syllabe sont

placées dans un ordre inverse, le mètre précédent, ainsi modifié, est appelé *swâgatâ* par les poëtes.

28. Femme aux beaux sourcils et aux lèvres rouges comme le fruit du vimba [1], lorsque la septième syllabe est brève, que la dixième l'est également, et que les deux césures ont lieu suivant le nombre des *vânas* et des *tourangas* (par cinq et sept), le mètre est nommé *vaïswadévî*.

29. Femme qui ressembles à Rati, l'épouse d'Ananga [2], et qui plies sous le poids de deux seins fermes et arrondis, si la troisième, la sixième, la neuvième et la dernière syllabe sont longues, cela s'appelle le mètre *totaka*.

30. Femme dont le visage semblable au lotus est l'ennemi de la lune d'automne, lorsque la première, la quatrième, la septième et la dixième syllabe sont brèves, le mètre est appelé *bhoudjangaprayâta* par les princes des poëtes.

31. Femme au ventre mince, lorsque la quatrième, la septième, la dixième et la dernière syllabe sont longues, le mètre est appelé *droutavilambita* par les savants.

32. Belle dont les yeux sont pareils au lotus, si l'on retranche la première syllabe du premier et du troisième *pâda* du *droutavilambita*, la stance devient *harinaploutâ*.

33. Femme dont le sourcil agité par l'ivresse l'em-

[1] Plante cucurbitacée, qui produit un fruit rouge (*momordica monadelpha*).

[2] Nom de Kâma, dieu de l'amour.

porte sur l'arc de Kâma, lorsque les dernières syllabes des *pâdas* de l'*oupendravadjrâ* deviennent avant-dernières et brèves, les princes des poëtes appellent le mètre *vansastha*.

34. Femme dont la main est comme un rameau semblable aux rejetons de l'asoka[1], femme qui recherches avec ardeur les plaisirs de l'amour et les jeux folâtres de la jeunesse, les poëtes nomment *indravansâ* la stance dans laquelle les *pâdas* du *vansastha* ont la première syllabe longue.

35. Femme chérie, plante d'ambroisie, le mètre dans lequel les deux premières syllabes, la quatrième, la neuvième, la onzième et la dernière sont longues, et où la césure a lieu suivant le nombre des *yougas* et des *grahas*[2] (par quatre et neuf), doit être désigné sous le nom de *prabhâvatî*.

36. Femme qui parles bien et qui as de belles dents, si les deux premières syllabes, la troisième, la huitième, la dixième et les deux qui terminent le *pâda* sont longues, et que la césure ait lieu suivant le nombre des *mahésanétras*[3] et des *dis*[4] (par trois et dix), le mètre doit être reconnu pour le *praharchinî*.

37. Femme bien-aimée, qui domptes ton amant

[1] *Jonesia asoca*, espèce d'arbrisseau.

[2] Les neuf planètes. Ce sont : *Soûrya* (le Soleil), *Tchandra* (la Lune), *Mangala* (Mars), *Boudha* (Mercure), *Vrihaspati* (Jupiter), *Soukra* (Vénus), *Sani* (Saturne), *Râhou* et *Kétou*.

[3] Les trois yeux de Siva, sous la forme de Mahâkâla.

[4] Ou les points cardinaux, au nombre de dix. On n'en compte ordinairement que huit.

avec le dard de Kâma, comme l'on dompte le roi des éléphants, si la première, la seconde, la quatrième, la huitième, la onzième, l'avant-dernière et la dernière syllabe sont longues, on nomme le mètre *vasantatilakâ*.

38. Femme chérie, lorsque les six premières syllabes sont brèves, la dixième et la treizième pareillement, et que la césure a lieu suivant le nombre des *karins*[1] et des *tourangas* (par huit et sept), c'est le *mâlinî*, mètre fameux et qui plaît aux bons poëtes.

39. Femme au joli visage, femme dont la conversation est agréable, femme aux mains de laquelle s'agitent des bracelets, si les cinq premières syllabes, la onzième, la treizième, la quatorzième et l'avant-dernière sont brèves, et que la césure ait lieu suivant le nombre des *rasas*, des *védas* et des *aswas* (par six, quatre et sept), le mètre est appelé *harinî*.

40. Femme qui tiens un lotus, femme à qui la nature a donné des membres si délicats, femme dont la taille est fine et dont l'embonpoint des hanches charme les yeux, si la première syllabe, les cinq qui suivent la sixième et les trois avant-dernières sont faites brèves, et si la césure a lieu suivant le nombre des *rasas* et des *isas*[2] (par six et onze), c'est le *sikharinî*.

[1] Ou *Karîndras*, éléphants des huit points cardinaux.

[2] Ou *Roudras*, formes de Siva, ou, suivant une légende, demi-dieux nés du front de Brahmâ. On les compte au nombre de onze et on les nomme : *Roudra, Adjaïkapâda, Ahibradhna, Viroûpâkcha, Djayanta, Bahouroûpa, Tryambaka, Aparâdjita, Sâvitra, Soureswara* et *Hara*.

41. Femme chérie et adorée, femme délicate, à la chevelure noire comme l'abeille, au nombril profond et luisant, si la deuxième syllabe, la sixième, la huitième, la douzième, la quatorzième, ainsi que la quinzième et la dernière, sont longues, et si la césure a lieu suivant le nombre des *karindras* et des *phanabhritkoulas*[1] (par huit et neuf), c'est le *prithwî*.

42. Femme qui aimes et qui n'éprouves aucun désir, le mètre dans lequel les cinq premières syllabes, la huitième et la neuvième, la douzième et la dernière sont longues, et où la césure a lieu suivant le nombre des *védas* et des *andhras*[2] (par quatre et neuf), a été appelé *mattamayoûra* par les savants en prosodie.

43. Femme bien-aimée, femme délicate, dont le visage est semblable au disque de la pleine lune, si les trois premières syllabes, la sixième, la huitième, les trois qui suivent la onzième et les deux qui précèdent la dix-huitième sont longues, et si la césure a lieu suivant le nombre des *mârtandas*[3] et des *mounis*[4] (par douze et sept), ceux qui ont du goût en fait de poésie appellent le mètre *sârdoûlavikrîdita*.

44. Femme que réjouit le parfum du musc, belle au corps délicat, dont la cuisse est pareille à la tige du plantain, lorsque les quatre premières syllabes,

[1] Ou races des serpents.

[2] Nom d'une dynastie de neuf princes, rois de Magadha.

[3] Ou *Adityas*, les douze formes du soleil.

[4] Les sept sages ou *Richis* qui président aux sept étoiles de la Grande-Ourse.

la sixième, la septième, les deux qui précèdent la seizième et les deux qui la suivent sont longues, ainsi que les deux dernières, et que l'on voit trois césures, suivant le nombre des *mounis* (par sept), c'est le mètre célèbre appelé *sragdharâ* par les illustres princes des poëtes.

IV. DES MÈTRES DÉCRITS DANS LE *SROUTABODHA*.

Les poëmes sanscrits sont composés de stances (*slokas*) divisées en deux parties appelées *arddhaslokas*, lesquelles se divisent, à leur tour, en deux parties ou *pâdas*, de sorte que la stance peut être considérée à la fois comme distique et comme quatrain.

Les mètres décrits dans le *Sroutabodha* appartiennent à trois classes différentes, savoir :

1° *Ganatchhandas* ou *ganavrittas*, mètres réglés par la quantité;

2° *Sloka*, mètre réglé par le nombre des syllabes;

3° *Akcharatchhandas* ou *varnavrittas*, mètres réglés par le nombre des syllabes et la quantité.

1. GANATCHHANDAS.

Cette classe comprend les mètres dans lesquels la quantité est fixe et le nombre des syllabes variable.

Dans les *ganatchhandas*, les diverses parties de la stance sont mesurées par pieds de quatre moments, appelés *ganas* ou *mâtrâganas*. Ces pieds se composent de quatre brèves ou de leurs équivalents, c'est-à-dire

deux longues, deux brèves et une longue, une longue et deux brèves.

Les mètres de cette classe décrits par Kâlidâsa sont les suivants :

1° *Aryâ* (stance 4). Des deux hémistiches ou vers dont cette stance est composée, le premier contient trente *mâtrâs*, et le second, vingt-sept. Ils se divisent en sept pieds et demi. Dans le premier hémistiche, le sixième pied doit être un amphibraque (⏑–⏑) ou un procéleusmatique (⏑⏑⏑⏑), tandis que, dans le second, il se compose d'une seule syllabe brève. Les pieds impairs des deux hémistiches ne doivent pas être amphibraques.

On compte douze *mâtrâs* dans le premier et le troisième *pâda;* dix-huit dans le second, et quinze dans le quatrième.

2° *Guîti* (stance 5). Dans cette stance, le quatrième *pâda* contient dix-huit *mâtrâs* comme le second. Les deux hémistiches sont semblables au premier hémistiche de l'*aryâ* et de mesure égale.

3° *Oupaguîti* (stance 6). Les deux hémistiches de cette stance sont semblables au second hémistiche de l'*aryâ*, le second et le quatrième *pâda* ne contenant que quinze *mâtrâs*.

4° *Oudguîti* (stance 7). Cette stance contient douze *mâtrâs* dans le premier et le troisième *pâda*, quinze dans le second, et dix-huit dans le quatrième. Les deux hémistiches de l'*aryâ* se retrouvent dans l'*oudguîti;* mais ils y sont placés dans l'ordre inverse.

2. SLOKA.

On donne le nom de *sloka* à un mètre dans lequel le nombre des syllabes est fixe et la quantité variable.

Le *sloka* est une stance de trente-deux syllabes, divisée en quatre *pâdas* de huit syllabes. Parmi ces huit syllabes, la cinquième, la sixième et la septième ont seules une quantité fixe et déterminée; les cinq autres peuvent être longues ou brèves, indifférement. Pour scander le *pâda*, il faut considérer la première et la dernière syllabe comme isolées, et diviser les six intermédiaires en deux pieds trisyllabiques. Le premier pied peut être molosse, tribraque, dactyle, bacchique, amphibraque, crétique, anapeste ou anti-bacchique. Il n'en est pas de même du second pied, qui doit être bacchique dans les *pâdas* de nombre impair, et amphibraque dans les deux autres. (Voy. stances 1, 2, 11 et 12.)

3. AKCHARATCHHANDAS.

La classe des *akcharatchhandas* comprend tous les mètres dans lesquels la quantité est fixe, ainsi que le nombre des syllabes.

Dans les mètres de cette classe, les mêmes pieds reviennent aux mêmes places, et les *pâdas* sont de même longueur et de même quantité. Quelquefois cependant deux ou plusieurs mètres différents sont employés dans une seule et même stance, et les *pâdas*, au lieu d'être uniformes, sont inégaux.

Les *pâdas* se scandent par pieds de trois syllabes, appelés *ganas*. Les monosyllabes ou dissyllabes, qui restent quelquefois à la fin des *pâdas* et servent à compléter la mesure, sont comptés comme syllabes et non comme pieds, la prosodie sanscrite n'admettant pas de pieds syllabiques composés de moins de trois syllabes[1].

Pour représenter les pieds trisyllabiques et les syllabes qui servent à compléter les *pâdas*, les grammairiens et les savants de l'Inde ont imaginé de se servir des signes alphabétiques contenus dans le tableau suivant :

म. Molosse, — — —	ज. Amphibraque, ⏑ — ⏑
न. Tribraque, ⏑ ⏑ ⏑	र. Crétique, — ⏑ —
भ. Dactyle, — ⏑ ⏑	स. Anapeste, ⏑ ⏑ —
य. Bacchique, ⏑ — —	त. Anti-bacchique, — — ⏑
ल. (*laghou*) syllabe brève, ⏑	ग. (*gourou*) syllabe longue, —

Voici, avec l'indication des genres auxquels ils appartiennent, les mètres *akcharatchhandas* décrits par Kâlidâsa :

1. *Soupratichthâ*, stance de vingt syllabes.

Akcharapankti (stance 8). *Pâda* de cinq syllabes, contenant un dactyle et un spondée :

— ⏑ ⏑ | — —

[1] Nous nous servirons néanmoins des dénominations usitées dans la prosodie grecque et latine, pour désigner les dissyllabes qui complètent certaines mesures.

2. *Gâyatrî*, stance de vingt-quatre syllabes.

Sasivadanâ (stance 9). *Pâda* de six syllabes, contenant un tribraque et un bacchique :

⏑ ⏑ ⏑ | ⏑ – –

3. *Ouchnih*, stance de vingt-huit syllabes.

Madalékhâ (stance 10). *Pâda* de sept syllabes, contenant un molosse, un anapeste et une syllabe longue :

– – – | ⏑ ⏑ – | –

4. *Anouchtoubh*, stance de trente-deux syllabes.

1° *Mânavakâkridâ* (stance 13). *Pâda* de huit syllabes, contenant un dactyle, un anti-bacchique et un iambe, avec une césure au milieu du *pâda* :

– ⏑ ⏑ | – – ⏑ | ⏑ –

2° *Nagaswaroupinî* (stance 14). *Pâda* de huit syllabes, contenant un amphibraque, un crétique et un iambe :

⏑ – ⏑ | – ⏑ – | ⏑ –

3° *Vidyounmâlâ* (stance 15). *Pâda* de huit syllabes, contenant deux molosses et un spondée, avec une césure au milieu :

– – – | – – – | – –

5. *Vrihatî*, stance de trente-six syllabes.

Manimadhya (stance 17). *Pâda* de neuf syllabes, contenant un dactyle, un molosse et un anapeste :

– ⏑ ⏑ | – – – | ⏑ ⏑ –

6. *Pankti*, stance de quarante syllabes.

1° *Tchampakamâlâ* (stance 16). *Pâda* de dix syllabes, contenant un dactyle, un molosse, un anapeste et une syllabe longue, avec une césure au milieu :

–⏑⏑ | ––– | ⏑⏑– | –

Ce mètre est le *manimadhya*, plus une syllabe longue ajoutée à la fin de chaque *pâda*.

2° *Hansî* (stance 19). *Pâda* de dix syllabes, contenant un molosse, un dactyle, un tribraque et une syllabe longue, avec une césure entre la quatrième et la cinquième syllabe :

––– | –⏑⏑ | ⏑⏑⏑ | –

Ce mètre est le *mandâkrântâ*, moins les sept dernières syllabes de chaque *pâda*. (Voy. stance 18.)

7. *Trichtoubh*, stance de quarante-quatre syllabes.

1° *Sâlinî* (stance 20). *Pâda* de onze syllabes, contenant un molosse, deux anti-bacchiques et un spondée, avec une césure entre la quatrième et la cinquième syllabe :

––– | ––⏑ | ––⏑ | ––

2° *Dodhaka* (stances 3 et 21). *Pâda* de onze syllabes, contenant trois dactyles et un spondée :

–⏑⏑| –⏑⏑| –⏑⏑ | ––

3° *Indravadjrâ* (stance 22). *Pâda* de onze syllabes,

contenant deux anti-bacchiques, un amphibraque et un spondée :

— — ᴗ | — — ᴗ | ᴗ — ᴗ | — —

4° *Oupendravadjrâ* (stance 23). *Pâda* de onze syllabes, contenant un anti-bacchique entre deux amphibraques, et un spondée :

ᴗ — ᴗ | — — ᴗ | ᴗ — ᴗ | — —

Ce mètre ne diffère du précédent que par la quantité de la première syllabe qui est brève, au lieu d'être longue.

5° *Oupadjâti* et *âkhyânakî* (stances 24 et 25). Mètres composés des deux précédents. La stance contient quatre *pâdas* de onze syllabes, que l'on mesure de la manière suivante :

1° *Oupadjâti.*

Pâdas 1 et 3. (*Indravadjrâs*) — — ᴗ | — — ᴗ | ᴗ — ᴗ | — —

Pâdas 2 et 4. (*Oupendravadjrâs*) ᴗ — ᴗ | — — ᴗ | ᴗ — ᴗ | — —

2° *Akhyânakî.*

Pâda 1. (*Indravadjrâ*) — — ᴗ | — — ᴗ | ᴗ — ᴗ | — —

Pâdas 2, 3, 4. (*Oupendravadjrâs*) ᴗ — ᴗ | — — ᴗ | ᴗ — ᴗ | — —

6° *Rathoddhatâ* (stance 26). *Pâda* de onze syllabes, contenant un tribraque entre deux crétiques, et un iambe :

— ᴗ — | ᴗ ᴗ ᴗ | — ᴗ — | ᴗ —

7° *Swâgatâ* (stance 27). *Pâda* de onze syllabes, contenant un crétique, un tribraque, un dactyle et un spondée :

— ᴗ — | ᴗ ᴗ ᴗ | — ᴗ ᴗ | — —

8. *Djagatî*, stance de quarante-huit syllabes.

1° *Vaïswadévî* (stance 28). *Pâda* de douze syllabes, contenant deux molosses et deux bacchiques, avec une césure entre la cinquième et la sixième syllabe :

– – – | – – – | ∪ – – | ∪ – –

2° *Totaka* (stance 29). *Pâda* de douze syllabes, composé de quatre anapestes :

∪ ∪ – | ∪ ∪ – | ∪ ∪ – | ∪ ∪ –

3° *Bhoudjangaprayâta* (stance 30). *Pâda* de douze syllabes, composé de quatre bacchiques :

∪ – – | ∪ – – | ∪ – – | ∪ – –

4° *Droutavilambita* (stance 31). *Pâda* de douze syllabes, contenant un tribraque, deux dactyles et un crétique :

∪ ∪ ∪ | – ∪ ∪ | – ∪ ∪ | – ∪ –

En retranchant la première syllabe du premier et du troisième *pâda*, on obtient le mètre *harinaploutâ*. (Voy. stance 32.)

5° *Vansastha* (stance 33). *Pâda* de douze syllabes, contenant un anti-bacchique entre deux amphibraques, et un crétique :

∪ – ∪ | – – ∪ | ∪ – ∪ | – ∪ –

6° *Indravansâ* (stance 34). *Pâda* de douze syllabes, contenant deux anti-bacchiques, un amphibraque et un crétique :

– – ∪ | – – ∪ | ∪ – ∪ | – ∪ –

Ce mètre ne diffère du précédent que par la quantité de la première syllabe, qui est longue au lieu d'être brève.

9. *Atidjagatî*, stance de cinquante-deux syllabes.

1° *Prabhâvatî* (stance 35). *Pâda* de treize syllabes, contenant un anti-bacchique, un dactyle, un anapeste, un amphibraque et une syllabe longue, avec une césure entre la quatrième et la cinquième syllabe :

– – ◡ | – ◡ ◡ | ◡ ◡ – | ◡ – ◡ | –

2° *Praharchinî* (stance 36). *Pâda* de treize syllabes, contenant un molosse, un tribraque, un amphibraque, un crétique et une syllabe longue, avec une césure entre la troisième et la quatrième syllabe :

– – – | ◡ ◡ ◡ | ◡ – ◡ | – ◡ – | –

3° *Mattamayoura* (stance 42). *Pâda* de treize syllabes, contenant un molosse, un anti-bacchique, un bacchique, un anapeste et une syllabe longue, avec une césure entre la quatrième et la cinquième syllabe :

– – – | – – ◡ | ◡ – – | ◡ ◡ – | –

10. *Sakkarî*, stance de cinquante-six syllabes.

Vasantatilakâ (stance 37). *Pâda* de quatorze syllabes, contenant un anti-bacchique, un dactyle, deux amphibraques et un spondée :

– – ◡ | – ◡ ◡ | ◡ – ◡ | ◡ – ◡ | – –

11. *Atisakkarî*, stance de soixante syllabes.

Mâlinî (stance 38). *Pâda* de quinze syllabes, contenant deux tribraques, un molosse et deux bacchiques, avec une césure entre la huitième et la neuvième syllabe :

⏑⏑⏑ | ⏑⏑⏑ | – – – | ⏑ – – | ⏑ – –

12. *Atyachtî*, stance de soixante-huit syllabes.

1° *Mandâkrântâ* (stance 18). *Pâda* de dix-sept syllabes, contenant un molosse, un dactyle, un tribraque, deux anti-bacchiques et un spondée, avec césures entre la quatrième et la cinquième syllabe et entre la dixième et la onzième :

– – – | – ⏑⏑ | ⏑⏑⏑ | – – ⏑ | – – ⏑ | – –

En retranchant les sept dernières syllabes du *pâda*, on obtient le mètre *hansî*. (Voy. stance 19.)

2° *Harinî* (stance 39). *Pâda* de dix-sept syllabes, contenant un tribraque, un molosse et un crétique entre deux anapestes, et un iambe, avec césures entre la sixième et la septième syllabe et entre la dixième et la onzième[1] :

⏑⏑⏑ | ⏑⏑ – | – – – | – ⏑ – | ⏑⏑ – | ⏑ –

3° *Sikharinî* (stance 40). *Pâda* de dix-sept syllabes, contenant un bacchique, un molosse, un tribraque,

[1] Ou bien encore, avec césures entre la quatrième et la cinquième syllabe, et entre la dixième et la onzième, c'est-à-dire, par quatre, six et sept syllabes.

un anapeste, un dactyle et un iambe, avec une césure entre la sixième et la septième syllabe :

⏑–– | ––– | ⏑⏑⏑ | ⏑⏑– | –⏑⏑ | ⏑–

4° *Prithwî* (stance 41). *Pâda* de dix-sept syllabes; deux amphibraques et deux anapestes se suivant alternativement, un bacchique et un iambe, avec une césure entre la huitième et la neuvième syllabe :

⏑–⏑ | ⏑⏑– | ⏑–⏑ | ⏑⏑– | ⏑–– | ⏑–

13. *Atidhriti*, stance de soixante et seize syllabes.

Sârdoûlavikrîdita (stance 43). *Pâda* de dix-neuf syllabes, contenant un molosse, un amphibraque entre deux anapestes, deux anti-bacchiques et une syllabe longue, avec une césure entre la douzième et la treizième syllabe :

––– | ⏑⏑– | ⏑–⏑ | ⏑⏑– | ––⏑ | ––⏑ | –

14. *Prakriti*, stance de quatre-vingt-quatre syllabes.

Sragdharâ (stance 44). *Pâda* de vingt et une syllabes, contenant un molosse, un crétique, un dactyle, un tribraque et trois bacchiques, avec césures entre la septième et la huitième syllabe, et entre la quatorzième et la quinzième :

––– | –⏑– | –⏑⏑ | ⏑⏑⏑ | ⏑–– | ⏑–– | ⏑––

15. Stances dont les *pâdas* sont de deux mesures différentes.

1° *Oupadjâti* et *âkhyânakî*. (Voy. p. 546).
2° *Harinaploutâ* (stance 32). Stance de quarante-

six syllabes. Les deux *pâdas* impairs, composés de onze syllabes, sont de la mesure *oupatchitrâ* (variété du TRICHTOUBH), et contiennent trois anapestes et un iambe, tandis que les deux autres ont douze syllabes et sont de la mesure *droutavilambita*, c'est-à-dire composés d'un tribraque, de deux dactyles et d'un crétique.

Pâdas 1 et 3. (*Oupatchitrâs*, 11 syllabes):

⏑⏑– | ⏑⏑– | ⏑⏑– | ⏑–

Pâdas 2 et 4. (*Droutavilambitas*, 12 syllabes):

⏑⏑⏑ | –⏑⏑ | –⏑⏑ | –⏑–

Ce mètre est le *droutavilambita*, moins la première syllabe du premier et du troisième *pâda*.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1854.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu; la rédaction en est adoptée.

On donne lecture d'une lettre de M. Guerrier de Dumast, qui annonce la seconde édition de l'*Orientalisme rendu classique*. L'auteur appelle l'attention sur l'assentiment que plu-

sieurs corps savants ont donné à l'idée qu'il a émise sur la création de chaires de sanscrit et d'arabe dans toutes les facultés des lettres en France.

Il est donné lecture d'une lettre de M. S. Freund, à Breslau, qui annonce l'envoi d'une publication qui porte le titre *De rebus die resurrectionis eventuris.*

Sur le rapport de deux des commissions nommées dans la dernière séance, pour la nomination de trois associés étrangers, sont nommés associés étrangers de la Société :

MM. Fleischer, professeur à Leipzig;
Dorn, membre de l'Académie de Saint-Pétesbourg.

Aucun membre de la troisième commission n'étant présent à la séance, le rapport est ajourné.

M. Reinaud donne lecture d'une lettre de M. Dozy, qui annonce les progrès que fait l'impression de l'ouvrage de Makkari, et d'une lettre de M. Kosegarten, professeur des LL. OO. à Greifswald.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Description du royaume Thaï ou Siam, avec cartes et gravures*, par Mgr Pallegoix. 2 vol. in-8°.

Par l'auteur. *L'orientalisme rendu classique dans la mesure de l'utile et du possible*, par M. Guerrier de Dumast, 2e édit. Nancy.

Par l'Académie de Vienne. *Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften.* Band XII, in-8°. Vienne.

Notizenblatt. Troisième année. In-8°.

Archiv für Kunde österreichischer Geschichts-Quellen, in-8°. Vienne.

Denkschriften der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, fünfter Band, in-8°. Vienne.

Par l'auteur. *De l'Écriture et des Alphabets chez les différents peuples*, par J. Charles de Labarthe. Paris, 1854.

Deux cahiers du *Journal des Savants*, septembre et octobre 1854.

Notice et extraits du voyage d'El-Abdery à travers l'Afrique septentrionale au VIIe siècle de l'hégire (extrait du *Journal asiatique*), par M. Cherbonneau.

Par l'auteur. *The birth and childhood of Mahommed.* Extracted from the Calcutta Review. Calcutta, 1851.

Par la Société. *Journal of the Asiatic Society of Bengal.* N° 11, 1854, in-8°.

Bibliotheca Indica. N°s 78, 79, 80. Calcutta, 1854.

Journal of the Archeological Society of Delhi. Janvier 1853. Delhi, 1853.

Address at the Royal Geographical Society. May, 1854.

Plusieurs numéros du *Mobâcher*.

Journal of the American oriental Society. Vol. IV, n° 11, in-8°.

Norsk og Keltisk, om det norske og de Keltiske sprogs indbyrdes laan af C. A. Holmboe. C'est-à-dire le noske et le celtique, ou des rapports entre l'ancien norvégien et la langue celtique, par C. A. Holmboe, professeur de langues orientales à l'université de Norvége. Christiania, 1854, in-4° de 26 pages.

Le nom de M. Holmboe est bien connu des lecteurs du Journal asiatique. Il y a été souvent question de ses savants travaux, dont le principal est son *Dictionnaire de la langue norske comparée au sanscrit.* Aujourd'hui, dans la dissertation dont le titre précède, il veut prouver la ressemblance de la langue norvégienne ancienne ou islandaise avec le celtique, et aussi le rapport de ces deux idiomes avec les langues ariennes ou indo-européennes, et spécialement avec le sanscrit. Il établit d'abord ce dernier rapport par des rapprochements ingénieux tant entre des mots sanscrits, celtes et norskes, qu'entre des formes grammaticales de ces trois langues; puis il s'attache à prouver qu'il y a beaucoup de

mots sanscrit communs aux langues celtique et norskes et qui ne se trouvent pas dans les langues germaniques, ou qui y ont été tout à fait altérés. Il fait aussi connaître quelques formes grammaticales qui sont les mêmes en celtique et en ancien norvégien et qu'on ne trouve plus dans les langues germaniques. Il en tire la conséquence qu'un commerce suivi et incessant avait lieu dans les temps anciens entre les Celtes et les Norvégiens. G. T.

فرانسزجه وترکجه تکلم رسالهسی GUIDE DE LA CONVERSATION, FRANÇAIS-TURC, par Alexandre TIMONI. Paris, 1854.

On a fait mention, dans le Journal asiatique, des ouvrages élémentaires sur la langue turque, dont la guerre actuelle a déterminé la publication, à l'exception de l'opuscule dont le titre précède et dont nous voulons dire quelque mots. Ce *Guide de la conversation turque,* publié par la librairie Maisonneuve, est de forme oblongue, à cause des trois colonnes dont se composent les dialogues (le français, le turc et la transcription des caractères orientaux en caractères latins). Il comprend les éléments de la Grammaire turque, lesquels forment une sorte d'introduction aux dialogues et au vocabulaire qui les suit. Les dialogues roulent sur des sujets variés, et le vocabulaire contient les mots les plus utiles à connaître. L'ouvrage se termine par un tableau des monnaies, poids et mesures de l'Empire Ottoman.

Ce petit volume, qui est commode et d'un prix peu élevé, est fait avec soin, et pourra suffire aux voyageurs en Turquie et à tous ceux qui font partie de l'armée d'Orient.

G. T.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME IV.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

